HAL
open science

Professionnalités de l'urbain et crises écologiques : politiser l'urbanisme et ses métiers par la reconnaissance de leur constellation mythologique

Mathilde Girault

To cite this version:

Mathilde Girault. Professionnalités de l'urbain et crises écologiques : politiser l'urbanisme et ses métiers par la reconnaissance de leur constellation mythologique. Géographie. Université de Lyon, 2019. Français. NNT : 2019LYSE2046 . tel-02885002

HAL Id: tel-02885002

https://theses.hal.science/tel-02885002

Submitted on 30 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° d'ordre NNT : 2019LYSE2046

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Géographie Aménagement Urbanisme

Soutenue publiquement le 11 juin 2019, par :

Mathilde GIRAULT

Professionnalités de l'urbain et crises écologiques :

Politiser l'urbanisme et ses métiers par la reconnaissance de leur constellation mythologique.

Devant le jury composé de :

Olivier SOUBEYRAND, Professeur émérite, Université Grenoble Alpes, Président

Viviane CLAUDE, Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2, Rapporteure

Laurent DEVISME, Professeur des ENSA, École Nationale d'Architecture de Nantes, Rapporteur

Sophie VAN NESTE, Professeure Adjointe, Inst. Nat. De la Recher. Scien. De Montréal, Rapporteure

Isabelle LEFORT, Professeure des universités Université Lumière Lyon 2, Examinatrice

Guillaume FABUREL, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « Paternité – pas d'utilisation commerciale – pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2

Ecole doctorale 483 Sciences sociales

UMR 5206 Triangle. Action, discours, pensée politique et économique

Professionnalités de l'urbain et crises écologiques

Politiser l'urbanisme et ses métiers par la reconnaissance de leur constellation mythologique

Tome 1

Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme

Présentée par **Mathilde GIRAULT**

Sous la direction de **Guillaume FABUREL**

Soutenue publiquement le **11 juin 2019**, devant un jury composé de :

Laurent DEVISME
Professeur des universités, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (rapporteur)

Sophie VAN NESTE
Professeure des universités, Institut National de la Recherche Scientifique (rapportrice)

Guillaume FABUREL
Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2 (directeur)

Viviane CLAUDE
Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2 (examinatrice)

Isabelle LEFORT
Professeure des universités, Université Lumière Lyon 2 (examinatrice)

Olivier SOUBEYRAN
Professeur émérite des universités, Université Grenoble Alpes (examinateur)

Sommaire (tome 1)

RÉSUMÉ 3
ABSTRACT 4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 5
TABLE DES FIGURES (TABLEAUX ET SCHÉMAS) 7
TABLE DES ANNEXES (TOME 2) 8
REMERCIEMENTS 9

INTRODUCTION 11
1. Un débat enlisé entre professionnalisation et diversification des métiers ? 11
2 A la recherche des « *savoirs cachés dans l'agir professionnel* » (Schön, 1994) 21
3. Postulats de travail : les conditions de politisation des professionnalités 27
4. Hypothèses : les professionnalités de l'urbain comme dépassement de la dialectique Modernité / Mythologie 40
5. Corpus de recherche : démarche, publics, matériaux 49

PREMIERE PARTIE - LES CRISES ÉCOLOGIQUES COMME ÉLÉMENTS PERTURBATEURS DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE 66
Chapitre 1. La montée des incertitudes : la fin de l'illusion prométhéenne ? 78
Chapitre 2. La dissolution de Babel : la résurgence des externalités territoriales 132
Chapitre 3. L'urbaniste comme figure moderne d'Orphée : le réenchantement par la ville 154
Conclusion de la première partie 196

DEUXIEME PARTIE - FAIRE (É)PREUVE DE PROFESSIONNALITÉS : UNE SUBJECTIVATION DE L'EXPERTISE 198
Chapitre 4. Par la reconnaissance des individualités 207
Chapitre 5. Par une observation sensible des territoires 257
Chapitre 6. Par l'immersion dans les marges 309
Conclusion de la deuxième partie 334

TROISIEME PARTIE - LES FONDEMENTS MODERNES DE L'URBANISME : SA PUISSANCE REPRODUCTIVE 336
Chapitre 7. Un registre de justification scientifique 342
Chapitre 8. Le corporatisme : entre normalisation et incorporation 390
Chapitre 9. Les formations : caisse de résonnance des débats épistémique et pratique 420
Conclusion de la troisième partie 467

CONCLUSION 470
1. Quel dépassement de la dialectique Mythologie / Modernité par les professionnalités ? 472
2. Quels récits de la Modernité en contexte de crises écologiques ? 477
3. Mise en perspective de la recherche 482

BIBLIOGRAPHIE 489
TABLE DES MATIERES 531

Résumé

Mots-clefs : professionnalité ; urbain ; mythe ; modernité ; études urbaines ; crises écologiques

Les incertitudes écologiques, les doutes démocratiques et les complexités économiques et sociales, interpelleraient les ambitions de maîtrise, de planification et de prévisibilité de l'urbanisme. Les praticiens éprouveraient de plus en plus un sentiment d'inadaptation des savoirs embarqués par l'urbanisme pour saisir ces évolutions. Dès lors, ils s'engagent dans un renouvellement des savoirs de leurs métiers, en convoquant d'autres registres de connaissances (disciplinaire, relationnel, coopératif, expérientiel...) selon des critères de pertinence subjectifs. Cette capacité à diversifier voire hybrider les savoirs dans les métiers est nommée professionnalité.

Mais ces professionnalités sont freinées dans leurs réalisations par l'adhésion de l'urbanisme au projet politique de Modernité. En effet, en visant une émancipation collective par l'amélioration des connaissances, la Modernité ne reconnaît que la rationalité logico-formelle comme régime de délibération démocratique. Elle refoule tout arbitrage politique relevant d'un régime affectif, sensible, convictionnel, axiologique... Lorsqu'elle y est confrontée, la Modernité convoque des schèmes de penser mythologiques, car la portée atemporelle, universelle, structurante et familière du mythe lui permet de susciter facilement l'adhésion.

Or, les crises écologiques font ressurgir les incertitudes et les refoulés, révélant ainsi une constellation mythologique de l'urbanisme avec les mythes de Prométhée, de Babel et d'Orphée. La connaissance des mythes de l'urbanisme est essentielle pour les professionnalités car ils délimitent des espaces d'expression échappant à la puissance reproductive de la Modernité.

Abstract

Keywords: professionality; urban; myth; modernity; urban studies; environmental crisis

Environmental uncertainties, democratic doubts as well as economic and social complexities would challenge the urban planning's mastery, planning and predictability ambitions. Practitioners would increasingly feel inadequacy of urban planning's knowledge to take theses evolutions into account. They therefore start to renew their profession's knowledge by invoking other categories of expertise (disciplinary, relational, cooperative, experiential, etc.) based on subjective relevance criteria. This diversifying, even merging, profession's knowledge capability is called professionality.

Nevertheless, theses professionalities are slowed down in achieving their tasks due to urban planning compliance to the Modernity politic plan. Thus, using the knowledge improvement as a collective emancipation, the Modernity only admits logico-formal rationality as a democratic selection criterion. It rejects any political arbitration based on affection, sensitivity, believes, axiology, etc. When Modernity is faced with theses arbitrations, it makes use of mythological patterns of thinking because the timeless, universal, structuring, and familiar impact of the myth allows to easily get a commitment.

Environmental crisis revive uncertainties and rejected topics, thus unveiling a urban planning's mythological constellation through Prometheus, Babel and Orpheus myths. The knowledge of urban planning's myths is absolutely necessary for professionalities as they define fora for expression avoiding the Modernity reproductive power.

Liste des sigles et acronymes

ACAB : Association des consultants en aménagement et en développement des territoires

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFUA : Association Française des Urbanistes d'Agences

APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres

APERAU : Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en UrbAnisme

APUCT : Association des professionnels de l'urbanisme en collectivité territoriale

ATP : Actions Thématiques Programmées

AUDE : Association des urbanistes et aménageurs dans l'Etat

AUE : Association des Urbanistes d'Etat

BDE : Bureau Des Etudiants

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CEU : Conseil Européen des Urbanistes

CFDU : Conseil Français Des Urbanistes

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CNJU : Collectif National des Jeunes Urbanistes

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CNU : Conseil National des Universités

COMUE : Communauté d'Universités et d'Etablissements

COP : Conférence des parties

CR·DSU : Centre de Ressources en Développement Social Urbain

CVL : Conseil de la Vie Locale

DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

DOIT (séminaire ou recherche) : Démarches d'Observation dites expérimentales ou innovantes pour l'Ingénierie Territoriale

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ECTS (crédits) : Système européen de tranfert et d'accumulation de crédits

EP : Equipe Projet

ESS : Economie Sociale et Solidaire

ETS : Entretiens Territoriaux de Strasbourg

FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

FNC PACT-ARIM : Fédération nationale des centres pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie

FNCAUE : Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISO : Organisation Internationale de Normalisation

JE : Journée d'Etude

LabEx IMU : Laboratoire d'Excellence Intelligences des Mondes Urbains

LGV : Ligne Grande Vitesse

NIMBY : Not In My BackYard

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

ONG : Organisme Non Gouvernemental

OPECST : Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques

OPQU : Office Professionnel de Qualification des Urbanistes

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDD (programme de recherche) : Paysages et Développement Durable

PFMET : Plateforme nationale des métiers du développement territorial.

PFTU : Plateforme de Formation Transfrontalière en développement Urbain

PNR : Parc Naturel Régional

PPRI : Plan de Prévention des Risques Industriels

PTT (programme de recherche) : Paysages, Territoires, Transitions

PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture

RAMAU : Réseau des Activités des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme

RCP : Recherches Coopératives sur Programme

RIURBA : Revue Internationale d'URBAnisme

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

ROME : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois

SFU : Société Française des Urbanistes

SNU : Syndicat des Nouveaux Urbanistes

TVB : Trame Verte et Bleue

UMR : Unité Mixte de Recherche

UN (syndicat) : Nouveaux Urbanistes

UNADEL : Union Nationale des Acteurs et des structures du DEveloppement Local

UT : Urbanistes des Territoires

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VEU (master) : Ville et Environnements Urbains

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt écologique, Faunistique et Floristique

Table des figures (tableaux et schémas)

Figure 1. Les principaux méthodes et outils scientifiques de recueil et de formalisation du sensible habitant

Figure 2. La Charte de l'urbanisme européen : ressource normative des métiers de l'urbain

Figure 3. Analyse des intitulés de cours se référançant à l'environnement dans les instituts d'urbanime

Table des annexes (Tome 2)

Annexe A. Liste des entretiens auprès de praticiens

Annexe B. Questions envoyées préalablement aux praticiens pour l'enquête

Annexe C. Grille d'entretien pour l'enquête auprès de praticiens

Annexe D. Retranscription des entretiens menés auprès de praticiens

Annexe E. Recensement de 26 études territoriales expérimentales

Annexe F. Codification des études territoriales expérimentales

Annexe G. Fiches portrait des études territoriales expérimentales

Annexe H. Tour-de-table du séminaire sur l'expérimentation dans l'ingénierie territoriale

Annexe I. Recensement des discours de préfiguration d'un programme de recherche

Annexe J. Codification des discours de préfiguration d'un programme de recherche

Annexe K. Liste des entretiens auprès de membres de la préfiguration d'un programme de recherche

Annexe L. Grille d'entretien pour les membres de la préfiguration d'un programme de recherche

Annexe M. Retranscription des entretiens auprès de membres de la préfiguration d'un programme de recherche

Annexe N. Liste des entretiens auprès d'étudiants

Annexe O. Grille d'entretien pour l'enquête auprès d'étudiants

Annexe P. Retranscriptions des entretiens auprès d'étudiants

Annexe Q. Recensement de 33 discours des associations et réseaux « professionnels » de l'urbanisme

Remerciements

Mes remerciements s'adressent d'abord à Guillaume Faburel qui a su, pendant près de cinq ans, encadrer mes recherches avec bienvaillance et rigueur, entrain et constance, confiance et scrupule. Son accompagnement m'a étonné, à bien des égards, par sa justesse, rendant très vite nos échanges simples, spontanés et confiants ; il a nourri ma curiosité pour les alternatives socio-territoriales et mon plaisir pour le débat théorique, tout en me laissant éprouver mes raisonnements jusqu'au bout. Je lui suis surtout reconnaissante de m'avoir initiée au champ, critique et subversif, des études urbaines, alors que ma formation en urbanisme m'avait laissée pantoise. La prétention éthique des principes urbanistiques me déplaisait, d'autant plus que, campagnarde arrivée sur Lyon pour ses études, la vie urbaine - pourtant tant vantée - me semblait incomplète d'une expérience de jardinage, de bricolage collectif... L'absolutisme des savoirs urbanistiques me dérangeait, sans que je ne parvienne à l'expliquer ; je ne savais pas alors que ce malaise était lié à la confrontation entre, d'une part, une justification tautologique de l'urbanisme puisant dans un corporatisme et une proximité académique, et, de l'autre, sa revendication d'une épistémologie positiviste s'incarnant par une posture de « professionnel ». Je n'aurais jamais initié de doctorat si Guillaume Faburel ne m'avait pas laissé entrevoir une perspective critique sur la ville et l'urbanisme, me faisant renouer avec un esprit critique et une prise d'initiative que l'urbanisme m'avait confisqués.

Je remercie les membres du jury, Viviane Claude, Isabelle Lefort et Olivier Soubeyran, et tout particulièrement les rapporteurs, Laurent Devisme et Sophie Van Neste, pour le temps et l'attention qu'ils ont consacrés à ce travail. J'espère qu'ils y ont trouvé une satisfaction, qu'elle relève du plaisir immédiat à la lecture, d'une piste de réflexion, d'une approbation des conclusions...

Je suis reconnaissante aux membres du laboratoire Triangle, notamment son personnel administratif, Marie Lucchi et Pascal Allais, pour leur accueil et leur disponibilité. Je voudrais remercier ceux qui ont rendu possible cette thèse par les missions de recherche qu'ils nous ont confiées : les membres du Laboratoire d'Excellence Intelligences des Mondes Urbains, le service de la recherche du Ministère de la transition écologique et solidaire, ainsi que le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires. Les praticiens et les étudiants qui m'ont accordé de leurs temps pour des entretiens, par la participation à des séminaires ou des échanges informels, ont aussi rendu possible cette thèse et je leur en rends grâce.

Je remercie Lucie et Loriane pour leurs relectures et leurs encouragements, j'espère pouvoir leur rendre ce service prochainement. Je pense aussi à Lisa Lévy avec laquelle j'ai pu nouer des échanges rassurants et agréables depuis quelques années, elle a été d'une grande aide face aux doutes, classiques, du doctorant sur son avenir et sur la valeur de son travail.

Enfin, je dédie ce manuscrit à mon compagnon, Elie, dont la patience active, l'accompagnement quotidien et la confiance inébranlable ont été les conditions de la réussite de ce projet. Nous ressortons de ces thèses, la sienne et la mienne, plus unis et confiants dans notre vision partagée de l'avenir. Merci à toi.

« *Le travail de la science n'est pas de désenchanter le monde dont les occupants se perdraient dans des représentations illusoires. Il doit à l'inverse montrer que le monde tenu pour prosaïque par les esprits sobres est en réalité un monde enchanté dont il faut découvrir la sorcellerie constitutive.* »

Jacques Rancière, 2017, *Les bords de la fiction*, p. 66.

INTRODUCTION

Cette thèse porte sur l'évolution des métiers visant une transformation de la ville et plus largement des phénomènes urbains. Au regard des mutations qui affectent l'urbain et ses modes de vie, des crises écologiques et de leurs enseignements sur les vulnérabilités urbaines, de l'affaiblissement de la parole politique particulièrement sous la forme des savoirs experts, les modes d'action semblent, en effet, contraints à se renouveler. Ces évolutions susciteraient un sentiment d'inadaptation et de lacune des savoirs embarqués dans les métiers pour répondre aux complexités économiques et sociales, aux incertitudes écologiques et aux doutes démocratiques.

Or, les praticiens ne seraient pas éloignés de l'orientation de ces évolutions. A l'ère de l'anthropocène déclarée, ils inviteraient à un renouvellement prudentiel des savoirs embarqués dans leurs métiers. Ils chercheraient à dévoiler et refonder les arbitrages politiques sous-jacents à la production et à la mobilisation des savoirs pratiques de l'urbanisme. Cette thèse cherche à restituer la portée créatrice dont font preuve les praticiens pour renouveler leurs savoirs pratiques, les conditions épistémologiques pour la reconnaissance de ces savoirs et la politisation des métiers induite par cette évolution initiée de l'intérieur des pratiques.

1. Un débat enlisé entre professionnalisation et diversification des métiers ?

Dès notre formation universitaire, nous avons été étonnés par le foisonnement des discours visant la délimitation des métiers, l'identification des fonctions, l'évaluation des compétences... Ce foisonnement semble témoigner d'une déstabilisation croissante des cadres historiques de définition de l'urbanisme et des métiers légitimes pour agir sur la ville et l'urbain. En effet, si la littérature scientifique et « professionnelle » s'entend pour reconnaître une évolution remarquée des conditions d'exercice et des métiers en conséquence, une ligne de partage se dessine néanmoins dans l'analyse de cette évolution. Cette dernière résulterait soit d'un effet de contrainte suite à l'arrivée de nouveaux thèmes et objets peuplant l'urbain (ce qui requiert d'autres compétences), soit d'une volonté de réassurance de son expertise notamment en réaction aux crises de l'expertise et à l'arrivée de nouveaux acteurs.

1.1 Derrière les métiers, les formations universitaires et la recherche académique

L'évolution des métiers donne lieu à de multiples discours produits dans des contextes variés, à la fois au sein de réseaux et de revues opérationnels questionnant leurs rôles dans ces transformations, dans des formations qui y voient de potentiels débouchés pour les étudiants et donc un gage de leurs qualités en termes d'insertion socio-professionnelle, ou dans la recherche scientifique qui la convoque comme un sujet ou objet de recherche, un domaine d'application ou une finalité sociale pour ses propres résultats. Au triptyque distribuant les fonctions et les compétences entre maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'usage

s'est en fait substituée une imbrication - aux formes multiples - entre les formations universitaires, les métiers et la recherche académique. Etudier l'évolution des métiers suppose donc d'avancer sur ces trois pieds et le tabouret est d'autant plus instable qu'il existe des différences, parfois fondamentales, au sein des métiers, des formations et des épistémologies de recherche.

D'une formation « professionnalisante » à une thèse sur... les professionnalités

Cette thèse est née de l'observation de cette imbrication. Plus précisément, elle résulte d'une volonté de clarification de l'articulation entre, d'une part, une formation universitaire dite professionnalisante en urbanisme et, de l'autre, des métiers porteurs d'une transformation intentionnelle de l'urbain. Suivant un schéma linéaire par un alignement de la formation et des débouchés, progressif par l'acquisition cumulative de savoirs, et rassurant par la socialisation au milieu socio-professionnel, l'articulation annoncée pendant notre formation ne semblait pas rendre compte des difficultés à délimiter ces métiers. Ce schéma paraissait d'autant plus réducteur au regard des effets des crises écologiques sur les milieux urbains, qui accroissent les vulnérabilités, les incertitudes et les complexités.

En effet, après un cursus en trois ans en urbanisme et aménagement à l'Université Lumière Lyon 2 (Institut d'Urbanisme de Lyon), correspondant à une dernière année de licence et un master en option « professionnelle », la fonction de l'urbaniste et, en filigrane, les connaissances, les habiletés et les compétences attendues, nous semblaient encore floues. Lors de cette formation, nous avons ainsi relevé des tensions autour de la délimitation des champs d'expertise et, particulièrement, des modes d'action et de leurs finalités, comme s'ils n'étaient pas aussi déterminés et stables que pouvaient le laisser présager la rhétorique professionnalisante de la formation. Ces tensions à la fois émanaient du discours enseignant à la suite d'un défaut de positionnement sur la nature de l'urbanisme (discipline, champ d'action, savoir de gouvernement...), témoignaient d'une rupture entre deux interprétations des évolutions des métiers (entre professionnalisation de l'urbanisme et diversification des modes d'action) et, surtout, reflétaient les doutes de praticiens quant à leurs principes d'action.

Pendant notre formation, nous avons été rapidement confrontés à des injonctions contradictoires dans le discours enseignant, appelant les « futurs professionnels » à se positionner, tour-à-tour, comme « spécialistes de la généralité », « techniciens au service d'élus », « ensembliers »... Nous étions dubitatifs quant à la capacité de concilier pour un seul praticien, d'une part, une pensée projétative qui identifie les grandes tendances de l'urbain et ses modes de vie, de l'autre, une posture irénique d'intermédiation des différents métiers impliqués dans la transformation intentionnelle de l'urbain. La conciliation de ces deux activités exigerait de la part du praticien une capacité à mobiliser, autour d'une vision partagée de l'urbain et de son devenir, des acteurs répondant de logiques et conduites d'action distinctes : elle suppose par là une neutralité des conduites et instruments de l'action, donc une dissociabilité initiale entre la sphère du politique et celle du « faire ».

Malgré ces injonctions contradictoires à l'adresse des étudiants, le discours enseignant présentait un point de convergence : la reconnaissance d'un métier unique d' « urbaniste ». Or, cette unicité se révélait en contradiction avec la diversité des conditions institutionnelles

d'exercice (public, privé, parapublic, associatif, coopératif...) et territoriales (centre métropolitain, banlieue, village...), des modes d'action (planification, programmation urbaine, prospective, animation territoriale...) et leurs finalités (urbanisme participatif, transformation matérielle de l'espace...), que nous pouvions observer lors de différents exercices pédagogiques visant particulièrement l'insertion socio-professionnelle (intervention de praticiens, stage, atelier...).

De plus, cette diversité d'ores et déjà existante dans les métiers semblait appelée à s'amplifier au regard des doutes traversant les pratiques, que nous avions pu analyser lors d'un séminaire conduit durant l'année 2014 sous la direction de Guillaume Faburel (professeur, Université Lumière Lyon 2)[1]. Réunissant, à trois reprises, l'ensemble des chefs de projet de l'agence d'urbanisme de Lyon, des enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 et de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, ainsi que des étudiants et doctorants en urbanisme et aménagement, ce séminaire questionnait les métiers à l'aune de leur visions de la ville. Plus précisément, il visait à comprendre les interprétations, plus ou moins stabilisées, que les praticiens ont des enjeux relatifs à la ville, à savoir la multiplication des thématiques liées à l'urbain et leur enchevêtrement croissant. Au regard de cette lecture extensive de l'urbain, s'est posée la question de visions communes de la ville dans les métiers ; or, les praticiens ont relevé une difficulté de la ville à s'affirmer comme un milieu de vie attractif, sain et désirable, notamment selon leurs points de vue personnels timidement engagés dans les échanges. Face à cet affaiblissement de l'attractivité urbaine et de l'imaginaire social de la ville comme « lieu des possibles » (diversité sociale, mobilité...), les praticiens ont déduit une incapacité de l'urbanisme contemporain à se poser comme le savoir d'un réenchantement urbain. Ce séminaire a donc conclu sur la nécessité de renouvellement des savoirs, outils et démarches dans les métiers à l'aune d'une nouvelle vision de la ville qui resterait à construire.

Un foisonnement des discours scientifiques et « professionnels » sur les métiers

A l'aune de ces observations liminaires, cette thèse a d'abord donné lieu à un état de la littérature sur les métiers porteurs d'une transformation intentionnelle de l'urbain et sur l'évolution de leurs modes d'action. Nous nous sommes notamment demandé si la difficulté à qualifier et expliquer l'évolution des métiers relevait d'une instabilité ou d'une incertitude première dans la caractérisation des métiers eux-mêmes.

Or, nous avons pu noter un foisonnement, depuis une quinzaine d'années, des discours visant à délimiter le champ d'action, identifier les fonctions, évaluer les compétences, définir les démarches et modes d'action, préfigurer les débouchés des formations... Au-delà du nombre, ces discours se démarquent par leur diversité, liée à leur nature plus ou moins formalisée et au statut de leurs auteurs. Ces discours peuvent aussi bien être produits par des chercheurs, des acteurs institutionnels, des associations dites professionnelles, des fédérations nationales, que des structures localisées et des praticiens. Ils peuvent revêtir une forme plus ou moins analytique (travaux scientifiques sur une pratique, un réseau d'acteurs, une structure de métier...), prescriptive des pratiques (référentiel de compétences, charte des pratiques, fiches

[1] Ce séminaire a donné lieu à trois restitutions, auprès d'un public varié mêlant praticiens, enseignants-chercheurs et habitants (Faburel, 2014a ; Faburel, Simard et Girault, 2015 ; Faburel, 2015a).

métier...), structurante du champ d'action (référentiel de métiers, rapport sénatorial sur l'état de l'ingénierie territoriale...), revendicative pour le métier (lettre ouverte, plaidoyer...) ou normative des postures (ex : code de déontologie). La qualification et la caractérisation des métiers semblent donc, parfois, s'accompagner d'une volonté de les orienter voire de les ordonner.

Si, dans un premier temps, les travaux se sont essentiellement concentrés sur une analyse socio-historique des métiers (ex : Champy, 2000a ; Verpraet, 2005 ; Claude, 2006 ; Blanc, 2010), une problématique a particulièrement émergé ces dernières années, sans doute en lien direct avec la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2013 : la place des formations relatives à la ville et l'urbain dans l'évolution des pratiques et des savoirs embarqués dans les métiers. Alors que ces formations ont été longtemps traitées sous le seul angle des expériences pédagogiques (à l'exception d'un référentiel des formations en 2001 - Juillard et Pilon), elles ont été récemment investies, notamment par des dossiers de revue (ex : Loubière, 2015 ; Cohen et Devisme, 2018 ; Faburel et Lussault, 2018 ; Douay, Geppert, Leininger-Frézal et Prévot, 2018). Cette évolution des débats témoigne de ses capacités de réactivation. En actualisant le débat à de nouveaux enjeux urbains, aux modifications du périmètre de l'ingénierie territoriale[2], aux mutations des instances décisionnelles, etc., ces discours contribuent à poser les métiers sur le devant de la scène scientifique et socio-professionnelle. Il y a eu, par exemple, la tribune offerte par *Métropolitiques* à Jean-Phillipe Gallardo (2010), suite à l'exclusion des praticiens de formation universitaire sur l'urbanisme ou l'organisation territoriale aux concours de la fonction publique territoriale. Plus récemment, en décembre 2018, l'obtention de la qualification professionnelle pour la mention de master « Urbanisme et aménagement » a rappelé les débats sur l'accès contrôlé aux métiers.

Deux interprétations opposées de l'évolution des métiers

Le foisonnement des discours sur l'évolution des métiers laisse à penser qu'elle cristalliserait d'autres enjeux que ceux strictement des conditions d'activités d'un champ d'action parmi d'autres au sein de l'ingénierie territoriale. A cet égard, une analyse de ces discours nous renseignerait sur le champ de forces opérant autour de la caractérisation des métiers.

Notre première analyse a entériné les tensions ressenties au sein de notre formation d'une évolution apparemment divergente des métiers. L'évolution des métiers suivrait deux mouvements opposés : d'une part, la revendication intentionnelle d'une posture professionnelle unique d'urbaniste et, de l'autre, une diversification contrainte du champ d'action par une évolution de son terrain d'intervention. La littérature semble s'enliser dans un débat fermé oscillant entre deux interprétations : d'un côté, une professionnalisation renouant avec une pensée planificatrice unifiée dans une identité professionnelle de la coordination (Verpraet, 2005 ; Claude, 2006 ; Matthey et Mager, 2016) et, de l'autre, une diversification

[2] Le terme d'« ingénierie territoriale » renvoie au sens historique de l'ingénierie comme les activités multi-niveaux d'administration de l'Etat, il ne préfigure donc pas d'une technicité des savoirs : c'est un réseau d'acteurs publics ou parapublics travaillant sur l'organisation socio-spatiale (Lapostolle, 2013). La territorialisation de l'ingénierie témoigne d'une évolution des modes d'action vers une animation et une gestion socio-spatiales plus qu'une intervention sur la forme matérielle (Landel et Koop, 2011)

des métiers par l'émergence de nouveaux (ex : écoconseiller - Hamman, 2011), l'ajustement d'autres nés de transformations de l'action publique (ex : agent de développement local, architecte de projet urbain - Jeannot, 2007), voire les mutations de fonctions plus historiques (ex : chef de projet - Lévy, 2013 ; Bensoussan et Barbier, 2013).

La première interprétation cherche à qualifier une identité professionnelle de l'urbaniste qui fédérerait, autour d'une même finalité de l'action, les métiers relatifs à l'urbanisme et l'urbain. La seconde interprétation délimite les contours des métiers à l'aune des compétences rendues nécessaires par les mutations de l'urbain (ex : métropolisation), l'apparition de nouveaux objets (ex : numérique) et surtout une conception élargie de l'urbain (entendu désormais comme un mode de vie et des valeurs qui lui sont associées).

1.2 Un resserrement autour de l'identité professionnelle

Une partie de la littérature renseigne un sentiment généralisé de « *déprofessionnalisation* » qui traverserait les métiers (Matthey, 2015), suite aux mutations urbaines, aux crises écologiques et à l'affaiblissement de la parole politique. En réaction à ce sentiment, s'opérerait un resserrement des métiers autour de savoirs considérés comme « *cœurs de métier* » (*ibid.*), ce qui nous renseigne sur le rôle conféré aux savoirs dans la re-légitimation des métiers. En permettant de délimiter le champ d'action et les modes d'intervention, les savoirs (techniques, pratiques, disciplinaires...) dessineraient une « *identité professionnelle* » (Matthey et Mager, 2016) qui assurerait la (re)production de l'activité (Dubar, 2010).

Une différenciation économique par l'ancienneté et l'opérationnalité des savoirs

Or, comme l'ont montré plusieurs auteurs (Verpraet, 2005 ; Claude, 2006 ; Blanc, 2010), cette quête identitaire dissimule une stratégie de différenciation dans un marché économique concurrentiel et une stratégie d'entrave à l'arrivée de nouveaux métiers dans le marché. En identifiant l'unité et la singularité des savoirs d'un métier, l'identité professionnelle contribuerait à délimiter le périmètre des pratiques (Blanc, 2010). Dans cette caractérisation économique des métiers, deux critères se révèlent particulièrement discriminants : l'ancienneté qui assurerait une relative légitimité au métier par rapport à d'autres, et le registre opérationnel d'action (c'est-à-dire la finalité de transformation matérielle de l'espace urbain) qui conférerait une importance sociale au dit métier.

La littérature scientifique identifie des métiers « historiques » qui seraient nés dans le courant de la première moitié du XXème siècle. Ce sont les ingénieurs en génie civil, les géomètres, les architectes, les urbanistes puis, plus marginalement, les paysagistes (Verpraet, 2005 ; Claude, 2006 ; Blanc, 2010). Initialement, ces métiers se sont construits de manière différenciée les uns des autres et, désormais, ils constituent un référentiel[3] - c'est-à-dire une liste normative d'acteurs, de modes d'interventions, de thèmes d'action publique, etc., dressée à partir d'objectifs prédéfinis de l'action - en fonction duquel se positionnent les nouveaux métiers (Verpraet, 1996). Si le contour de ces métiers « historiques » a certes évolué, notamment avec l'arrivée des paysagistes dans les années 1970 (Champy, 2000a), il s'est néanmoins toujours

[3] Nous qualifierons la notion retenue de référentiel lors du premier chapitre.

reconstruit dans le but de freiner l'apparition de nouveaux métiers qui pourraient leur faire concurrence (Blanc, 2010).

Ce référentiel ne concerne pas seulement la répartition des activités et des fonctions, mais aussi les compétences jugées fondamentales (Verpraet, 2005). Celles-ci se structurent surtout autour de la « production de la ville », c'est-à-dire la production d'objets (bâtiments, espaces publics, réseaux...) et de services urbains (transports publics, écoles, zones d'activités...). L'urbanisme reposerait sur des savoirs de la transformation matérielle et intentionnelle de l'urbain (Choay et Merlin, 1989).

Stratégies de professionnalisation de l'urbanisme

La construction économique de l'identité professionnelle serait une étape fondatrice de stratégies de professionnalisation de l'urbanisme. La professionnalisation est une réglementation de l'activité (Paradeise, 1988) par l'obtention de droits spécifiques qui, à la fois, protègent l'activité et la normalisent par un système de contrôle par les pairs. La professionnalisation repose sur des dispositifs de contrôle de l'accès à la profession et de la formation, d'encadrement de la socialisation de ses membres par des associations et réseaux, de définition des activités professionnelles et de leurs règles éthiques (formalisées dans un code de déontologie), ainsi qu'une reconnaissance de compétences singulières. Ainsi, loin d'être un processus spontané de l'évolution des métiers, la professionnalisation ferait rentrer dans un cadre normatif les pratiques et les savoirs véhiculés dans les métiers, opérant par des dispositifs et des discours de justification identitaire (Demazière et Gadéa, 2009a).

Ces stratégies sont initiées par des associations[4] dites professionnelles qui usent de différents outils (référentiel, qualification, diplôme...) contrôlant l'accès à la future profession, délimitant les activités, évaluant les pratiques, identifiant une posture déontologique... Ces associations produisent de nombreux écrits décrivant et encadrant l'activité, allant d'une posture descriptive à normative (appels, lettres ouvertes, référentiels de métiers ou de compétences, charte et code déontologique...). Elles donnent par là l'impression d'entériner une activité unifiée et singulière d'ores et déjà existante.

Or, ces écrits sont largement repris par le milieu scientifique et universitaire. Cette professionnalisation connait un appui indirect du milieu scientifique qui puise dans ces écrits les critères d'analyse des activités étudiées (Jeannot, 2007 ; Blanc, 2010), ainsi que du milieu universitaire qui y voit une source d'informations pour décrire les débouchés et les compétences des formations « professionnalisantes » (ex : Loubière, 2015). Pourtant, cette professionnalisation s'avère source de tensions avec les autres métiers ou professions existants comme l'architecte, le géomètre, l'ingénieur en génie civil et le paysagiste (Verpraet, 2005 ; Claude, 2006 ; Blanc, 2010), mais aussi auprès des praticiens directement concernés qui ne s'identifient pas toujours à la figure de l'urbaniste (Knobloch, 2009).

Si l'urbanisme est l'objet de stratégies de professionnalisation, il convient alors de différencier le métier de la profession afin de saisir les enjeux sous-jacents à cette quête

[4] Au sens élargi de regroupement officiel et non selon son strict statut réglementé (Loi 1901), ce qui nous permet d'inclure des regroupements reposant sur d'autres statuts comme le syndicat ou la fédération.

identitaire. La profession est un modèle d'organisation du travail dans les sociétés industrielles ; elle constituerait une nouvelle forme imbriquée de hiérarchisation sociale et de répartition des activités à partir des compétences (Hughes, 1996). A la différence de la profession, le métier n'est pas réglementé dans son accès, ses activités, sa déontologie et ses compétences. A cet égard, le métier *« est l'antithèse d'une profession, parce qu'il est basé sur des activités coutumières et modifié par essai et erreur dans la pratique individuelle »* (Schön, 1994, p. 46). Plus que des méthodes et conditions d'activité, le métier met l'accent sur la socialisation et la transmission de connaissances ; il suppose donc un milieu relativement homogène et un sentiment d'appartenance sociale au métier. Le terme de métier renvoie davantage à une transmission sociale, par les pairs, du savoir pratique (Zarifian, 2009). Le métier dessinerait donc un milieu partagé par des individus se reconnaissant dans des mêmes finalités de pratique.

1.3 Une diversification mimétique des compétences de l'urbain

Une seconde partie de la littérature étudie l'évolution des métiers à l'aune des compétences[5] rendues nécessaires par l'évolution des conditions de l'action. Ces travaux croisent les mutations rapides de l'urbain et les transformations des modes d'action publique (Le Galès, 2003). Ils dessinent ainsi une diversification des métiers qui serait mimétique d'une compréhension extensive de l'urbain.

Les métiers du projet urbain

La littérature scientifique s'entend pour reconnaitre l'émergence de métiers liés à une reconfiguration partenariale initiée dès les années 1980. Dans un contexte d'urbanisme négocié (Pinson, 2009), la commande publique a été fortement bouleversée. Dans les partenariats public - privé en plein essor (Campagnac, 2009), les praticiens se sont vus conférés la fonction de maître d'ouvrage ou de médiation institutionnelle auprès des acteurs privés (Verpraet, 2005).

Cette évolution a donné lieu à un champ de métiers reposant sur le principe de « *travailler ensemble* » (Belliot, Chocat et Le Fur, 2013, p. 14). Une littérature abondante s'est intéressée à l'émergence de la médiation dans les champs de l'urbanisme ou du développement local (Heurgon et Stathopoulos, 1999 ; Jacquier, 2000 ; Jeannot, 2005 ; Claude, 2006 ; Vanier, 2008 ; CR·DSU, 2014 et 2015...). Viviane Claude (2006) décrit ainsi une « *nouvelle figure technicienne* » marquée par sa fonction d' « *intermédiation* » entre les services techniques et les élus. Martin Vanier (2008) en fait les acteurs principaux de l'interritorrialité, c'est-à-dire de la mise en relation des « territoires » au sens administratif du terme (Mairie, Intercommunalité, Pôle métropolitain...). Depuis les années 2000, cette évolution a été renforcée par les appels à une démocratisation de l'action publique (Viala, 2014), notamment sous la forme d'un urbanisme participatif (Bacqué, 2009 ; Biau, Fenker et Macaire, 2013) ou d'un urbanisme tactique (Douay et Prévot, 2016). « *Dans un monde traversé d'incertitudes radicales, peuplé d'injustices grandissantes, de fragmentations territoriales croissantes, ou encore d'irréversibilités écologiques globalisés : labile (serait la décision), réversible (serait*

[5] Nous qualifierons cette notion de compétence au moment du chapitre 5.

le plan d'action), mutable (serait l'espace public), adaptable (l'habitat), éphémère (le jardin), transitoire (l'occupation), ordinaire (le savoir), dialogique (le dispositif)... » (Faburel, 2018, p. 36).

Cette fonction d'intermédiation demande une évolution des compétences vers un travail d'écoute et de coopération, que le champ de l'urbanisme va puiser dans un autre champ existant : les métiers des « Politiques de la ville », comme l'accompagnement social ou la rénovation urbaine (Péraldi, 1996 ; Querrien et Lassave, 2000 ; Brévan et Picard, 2000 ; Jeannot, Goodchild et Hickman, 2008). Les habiletés de la médiation dessinent ainsi une « *continuité* » entre les deux champs d'action (Péraldi, 1996), faisant ainsi de l'urbanisme les savoirs d'opérationnalisation de politiques sociales, c'est-à-dire des savoirs traduisant des politiques sociales en protocoles d'action linéaires et concrets (Verpraet, 2005). Cette continuité a été, à l'origine, assurée par quelques praticiens aux trajectoires hybrides, mêlant soit le champ de l'action sociale et le champ de l'urbanisme, soit un engagement militant et le champ de l'urbanisme (Péraldi, 1996 ; Béhar et Estèbe, 1996). L'arrivée de l'urbanisme dans la médiation a contribué à inscrire ces pratiques militantes - portées par quelques individus - dans un régime d'expertise (Brévan et Picard, 2000).

Or, la formalisation de ces pratiques militantes par l'urbanisme n'est pas sans conséquence. Si l'urbanisme y puise des habiletés de la médiation, il écarte les pratiques de participation ou de délibération qui ont été expérimentées dans les Politiques de la ville (Bacqué, 2009). De même, Nicolas Douay et Maryvonne Prévot (2016) soulèvent la neutralisation d'un « *réseau de pratiques militantes à l'échelle mondiale* » par les institutions urbaines : en leur attribuant une finalité événementielle et de transformation matérielle d'un espace public, les institutions inscriraient ces pratiques dans une action temporaire d'animation socio-culturelle.

Les métiers de la durabilité urbaine

De « *nouveaux* » métiers émergeraient dans le champ de l'action publique urbaine en liens avec les problématiques écologiques prenant « *place à côté de métiers plus « classiques » de l'urbain* » (Hamman, 2011, p. 332) : issus du champ associatif et privilégiant des modes d'action de la militance, ces métiers verraient évoluer leurs rapports de force par rapport aux institutions, particulièrement les collectivités locales, du fait de la progression de la durabilité urbaine dans l'action publique. Ces métiers revendiquent une double particularité en termes de connaissances en assurant un savoir-être relationnel (au sein des institutions et / ou avec les habitants) et en délivrant une compétence technique sur les thèmes de la durabilité urbaine (Faburel, 2014b).

En effet, ce sont des métiers de « *passeurs* » (Hamman, 2011, p. 333) provenant de domaines périphériques de l'action publique, qu'ils croiseraient avec les thèmes de la durabilité urbaine ; autrement dit, ils assurent le rôle d' « *acteur-passeur, en mesure de servir d'intermédiaire dans la diffusion d'enjeux de développement durable qui se situent aux intersections, à la fois multicompétences (en termes de compétences détenues, exercées, de périmètres d'action…), multiacteurs (les personnels techniques des services, les élus, la société civile…) et multi-échelles (notamment entre les villes et les institutions intercommunales).* » (p. 338). Ce sont par exemple les métiers liés à la conception de « guides » du développement durable pour les collectivités territoriales (comme les Agendas

21 Locaux) suite à l'émergence de ces dernières comme promoteurs et acteurs d'un développement durable urbain. « *Naturellement, ces guides ne sont pas toujours écrits sans la participation d'architectes. Un nouveau rôle est sans doute en train d'être créé : celui de professionnel des guides. Mais parmi les rédacteurs de ces guides de développement durable, on trouve sans doute aussi des écrivains ou des adeptes des médias et de la communication technique.* » (Symes, 2001, p. 45).

A cette fonction d'éco-conseiller portant sur des thèmes précis, ces métiers se voient de plus en plus attribués un rôle de régulation écologique dans les modes d'action, par exemple autour de la construction durable (Henry et Puybaraud, 2009). « *Un glissement progressif s'effectue dans la sphère associative, autour des questions de développement durable urbain, de la militance classiquement attachée aux collectifs citoyens vers une professionnalité, associant expertise et institutionnalisation*. » (Hamman, 2011, p. 339).

Les métiers de l'urbanité

Aux confins des métiers historiquement construits autour d'un registre opérationnel de l'action, émergeraient des métiers directement liés à de nouveaux objets peuplant l'urbain (ex : mobilier urbain, domotique urbaine - Delarc et Rollin, 2017), une évolution des modes de vie (ex : activités nocturnes - Challéat et Lapostolle, 2017) voire des représentations de la qualité urbaine (ex : concepteurs sonores - Fiori et Régnault, 2009). Ces métiers dévoileraient une lecture extensive des sujets qui relèveraient d'une problématique urbaine : du passage d'une spatialité (conditions spatiales des pratiques) à des aspirations et des désirs liés aux conditions de vie offertes par l'urbain (Genestier, 1994 ; Paquot, 2003 ; Damon, 2011 ; Lévy et Lussault, 2013).

Tout d'abord, parmi les nouveaux objets urbains, le mobilier connecté constitue un exemple type car il fait converger deux tendances : la numérisation et l'urbanisme temporaire (Peynichou et Rollin, 2016 ; Delarc et Rollin, 2017). Par des « *équipements modulables ou équipés de haute technologie* », il s'agirait de proposer un aménagement qui est confronté à « *une variété d'usages en constante augmentation et* (...) *des évolutions techniques considérables.* » (Delarc et Rollin, 2017).

Ensuite, concernant l'urbanisme des modes de vie, Ariella Masboungi et Alain Bourdin (2004) parlent de « *figures professionnelles émergentes* » que seraient les « *créateurs d'ambiance* » : scénographes urbains, concepteurs sonores, concepteurs lumières... Il s'agirait notamment d'investir des temporalités ou des lieux qui seraient impensés par l'urbanisme, comme les activités nocturnes (Challéat et Lapostolle, 2017), en « *intégr[ant] une dimension qualitative pour mettre en valeur le patrimoine architectural, créer des ambiances et paysages nocturnes, tout en sécurisant les mobilités urbaines* » (*ibid.*).

Enfin, dans l'ouvrage dirigé par Véronique Biau et Guy Tapie (2009), plusieurs métiers émergents de la fabrique de la ville sont présentés en réponse à l'arrivée de nouveaux usages urbains ou de nouvelles attentes en termes de qualité de vie dans l'urbain. Ces métiers se structurent le plus souvent autour d'une certaine acception de l'urbain en termes d'activités, d'ambiances, de comportements, etc., qu'ils viendraient opérationnaliser par de la conception sonore ou lumière, une programmation urbaine des projets... Ces métiers émergents jouent

donc d'un double référentiel analytique : social (analyse des évolutions des modes de vie et des représentations de la qualité de vie) et technique (maîtrise de nouvelles technologies, contrôle financier d'un projet...).

Si nous relevons une diversification substantive des métiers répondant à de nouveaux objets, usages et représentations de la qualité urbaine, ces métiers mobilisent toutefois des modes d'action opérationnels issus des métiers historiques de la fabrique de la ville (cf. *supra*). Ces métiers reposeraient sur de nouvelles compétences, pensées comme cumulatives d'autres compétences jugées « fondatrices » des parcours individuels dans la mesure où elles sont caractéristiques des métiers historiquement construits de l'urbanisme - supposant par là une hiérarchie des compétences. Ces métiers restent marginaux par rapport aux métiers préexistants, ce qui leur assure une acceptation du simple fait de leur filiation. Autrement dit, « *[l]a faiblesse de ces nouveaux venus fait paradoxalement leur force : ils sont bien tolérés tant qu'ils restent marginaux et ne menacent pas l'hégémonie des professions établies.* » (Blanc, 2010).

En somme, l'état de la littérature scientifique et « professionnelle » se structure autour de deux interprétations opposées de l'évolution des métiers (professionnalisation versus diversification), s'inscrivant dans deux cadres théoriques singuliers (sociologie des professions versus sociologie du travail[6]) et traduisant deux angles d'analyse distincts (identité versus compétences).

Largement connues et structurantes du milieu scientifique, ces deux interprétations peuvent susciter un relatif sentiment de lassitude pour les chercheurs (ex : Arab et Dang Vu, 2018)[7]. En effet, chacun peut anticiper les arguments qui lui seront opposés sans qu'il y ait de débat théorique ou d'invalidation empirique, à tel point que certains ont l'« impression de tourner en rond autour de quelques mots-clés qui enferment et définissent ces métiers » (Blais, 2000, p. 75). Afin de sortir de cet enlisement, nous proposons de questionner la contribution intentionnelle, mais largement dissimulée par la littérature existante, des acteurs à l'évolution de leurs métiers : les praticiens.

---

[6] La sociologie du travail s'intéresse au rôle d'une catégorie de métier ou profession dans un champ d'action délimité en soulignant le partage des tâches et des responsabilités (fonctions et missions) et en s'attachant à la répartition des compétences en conséquence, alors que la sociologie des professions porte sur la structuration du milieu professionnel d'un point de vue institutionnel (outils de fermeture du marché économique, de l'accès à la profession et de contrôle interne des pratiques) et social (reconnaissance de la profession, identité professionnelle...) (Chadoin, 2013).

[7] « *C'est encore l'histoire de métiers qui font leur apparition dans le champ de l'urbanisme ou de nouvelles compétences introduites par la montée en puissance des besoins d'expertise par exemple en matière d'usages ou sur les questions écologiques dans la conception de projets d'aménagement.* ».

2 A la recherche des « *savoirs cachés dans l'agir professionnel* » (Schön, 1994)

La littérature dont il a été jusque-là question privilégie l'analyse de savoirs formels, c'est-à-dire des savoirs associables à une discipline ou un champ de connaissances, ou des savoirs descriptifs d'objet, ou des savoirs mesurables en termes de résultats. Or, ces savoirs ne rendent pas compte de la capacité d'initiative des praticiens, réduisant par exemple les logiques d'action au jeu d'acteur et sa structuration institutionnelle, les modes d'action à des choix instrumentaux. Ils seraient, à cet égard, souvent porteurs de « *décalages* » par rapport aux pratiques effectives selon Gilles Jeannot (2007), occultant notamment l'importance des savoir-être dans les relations avec les élus ou la capacité d'initiative.

Ces décalages produiraient quelques impensés, notamment de pratiques de nature informelle (située, bricolée voire improvisée) qui ne correspondraient pas aux discours de description, d'évaluation voire de prescription des métiers. Nous nous inscrivons ici dans la perspective proposée par Donald Schön (1994), qui suppose l'existence de savoirs dissimulés par les cadres interprétatifs des métiers qui valorisent les savoirs formels et pose les pratiques comme créatrices de savoirs et investies de sens par les praticiens.

2.1 Marginalisation d'un renouvellement prudentiel des pratiques

La littérature sur l'évolution des métiers tend à occulter tout un champ de pratiques qui, par des stratégies de détournement instrumental et d'hybridation des savoirs, témoigne d'un décalage entre l'activité annoncée et les pratiques effectives. Du bricolage pour s'adapter à la situation au renouvellement intentionnel des méthodes en passant par l'improvisation, ce champ de pratiques rétablit les praticiens comme acteurs à part entière de l'évolution de leurs métiers, nous renseignant alors sur le sens qu'ils investissent dans leurs pratiques.

Jouer de la complexité : les habiletés de l'adaptation et de la coopération

Dans le champ de l'urbanisme et des champs connexes (architecture et développement local), ont déjà été observés un certain nombre d'ajustements des statuts vers une indétermination revendiquée (Ecrément, 2004 ; Chadoin, 2013) et de mutations des pratiques vers une capacité d'adaptation (Champy, 2011 ; Jeannot, 2011 ; Lévy, 2013 ; Bensoussan et Barbier, 2013). Ces transformations relèvent d'activités « *à pratique prudentielle* », c'est-à-dire des activités refusant toute formalisation systématique par crainte que cette dernière freine les possibilités d'adaptation aux situations et réfréne les pratiques créatrices (Champy, 2011). En effet, « (…) *après la maîtrise déterministe et la rationalité instrumentale de l'action d'une modernité consommée voire consumée, les acteurs véhiculent non pas seulement le besoin de compétences renouvelées mais également la nécessité d'autres postures et habiletés : réflexivité et responsabilité, expérimenter et accompagner, coopérer et bâtir des scènes de médiation...* » (Faburel, 2018, p. 37).

Ainsi, ces pratiques ne donnent pas lieu à un nouveau métier, mais à l'hybridation des métiers existants à de nouvelles habiletés relevant de la coopération et de l'adaptation : « *apprendre à travailler collectivement, à développer ses capacités de décentration, d'écoute*

et de reconnaissance de la pluralité des points de vue ; construire de nouveaux langages, notamment des outils de représentations », etc. (Hatzfeld, 2013a, p. 320).

La complexité constituerait particulièrement une réalité avec laquelle composer dans le cadre de l'action territoriale, selon des chercheurs (Genestier, 2004 ; Jeannot, 2005 ; Cornu, 2009) et des praticiens (Prévot et Simard, 2008 ; Chapuis, 2014). Entendue généralement dans la perspective des travaux d'Edgar Morin, soit comme l'interaction croissante de phénomènes instables, la complexité conduirait à questionner la pertinence des cadres interprétatifs hérités (Genestier, 2004). La complexité s'inscrirait ici dans deux registres : la définition de l'urbain (urbain généralisé, instabilité de nouvelles catégories géographiques...) et l'ingénierie territoriale (nouveaux métiers, transformations de l'action publique...).

La complexification de l'ingénierie territoriale inciterait à la mise en place de pratiques « *floues* » (Jeannot, 2007), jouant de l'indétermination des fonctions au sein de certains métiers et des responsabilités relationnelles entre les métiers (Jeannot, 2007 ; Bensoussan et Barbier, 2013). Loin de signifier un affaiblissement de l'identité professionnelle, cette indétermination est louée par les praticiens comme force d'ajustement de leurs pratiques selon les situations (territoriales, partenariales...), notamment pour la profession réglementée de l'architecture (Champy, 2011 ; Chadoin, 2013). Elle serait d'autant plus valorisée dans les métiers qu'elle engagerait la singularité de la trajectoire des praticiens en rendant possible la « *valorisation de leurs formations et de leurs expériences* » (Ecrément, 2000, p.19).

La complexification de l'urbain rendrait plutôt nécessaires des « *pratiques d'improvisation* » (Lévy, 2013 et 2014), s'appuyant sur la construction du sens et des finalités dans le cours de l'action et rétrospectivement. Néanmoins, ce type de pratique ne signifie pas la fin des métiers existants, reposant sur des modes d'action prédéfinies comme la planification. Au contraire, si l'improvisation s'érige en règle, elle perd d'une certaine manière son statut adaptable et instable, d'où la nécessité de « *considérer que c'est parce que nous ne pouvons pas improviser sans cesse qu'il nous faut de temps en temps planifier* (…) *ou encore concevoir la planification comme condition d'émergence de l'improvisation* » (Soubeyran, 2014, p.152).

Entre impensé des pratiques prudentielles et discrédit de leurs analyses

Or, ces pratiques prudentielles sont largement marginalisées par la littérature scientifique et « professionnelle ». Elle contribuerait à renforcer la mise sous silence de savoirs déjà, par nature (indétermination, improvisation...) et par héritage de cadres interprétatifs (théories de l'action, sociologies des professions, sociologies du travail), largement invisibilisés et discrédités. Si les pratiques prudentielles sont renseignées par quelques travaux scientifiques depuis une dizaine d'années, elles sont le plus souvent impensées dans la pléthore des discours visant la caractérisation des métiers. Si, de part leur nature informelle, ces pratiques échappent aux référentiels de métiers (Jeannot, 2007), il est néanmoins étonnant que la littérature scientifique ne s'en soit pas davantage saisi. En effet, Donald Schön (1994) a fondé sa théorie sociologique de la pratique créatrice à partir de plusieurs études de cas dont... l'urbanisme. Cet impensé des pratiques prudentielles tend à questionner le rôle de la recherche scientifique dans la reproduction de l'urbanisme, particulièrement pour un champ qui s'est historiquement construit en proximité avec la recherche académique (Claude, 2006).

De plus, les travaux scientifiques portant sur les pratiques prudentielles sont souvent peu mobilisés dans la littérature, quand ils ne sont déconsidérés pour leur défaut de « *développements empiriques* » (Drouet, 2009). Cette critique sur l'empirie des travaux s'inscrit à la fois sur un plan opérationnel et épistémologique. Il est ainsi reproché à ces travaux leur manque d'opérationnalisation, c'est-à-dire un défaut de substantivation des effets pratiques, de systématisation des modes d'action et de traduction instrumentale. Pourtant, les questionnements dans ces travaux naissent essentiellement de doutes et de problématiques rencontrées par des praticiens lors de situations concrètes.

Il semblerait donc que les pratiques prudentielles soient considérées en rupture avec le mode d'action urbanistique qui reposerait sur la stricte transformation matérielle et planifiée de l'espace urbain (Choay et Merlin, 1989). « *A l'exception des « métiers flous » de Gilles Jeannot, les professionnels de l'urbanisme [seraient] d'abord des fabricants de la ville, au sens « dur » (et non « durable ») de « la production de l'espace » dans les années 1960 (Lefebvre, 2000).* » (Blanc, 2010).

Cette critique nous renseigne alors sur les critères de scientificité retenus pour l'analyse des métiers de l'urbanisme, plus précisément sur les critères d'administration de la preuve : ces travaux manqueraient de justification par des exemples, des preuves de terrain, des cas d'étude... Or, c'est oublier que ces travaux s'intéressent davantage au sens que les praticiens investissent dans leurs pratiques, qu'à leurs efficacités ou leurs conformités par rapport à des activités prédéfinies ou préfigurées par une finalité *a priori*. En se focalisant sur les pratiques effectives et le sens que leur attribuent les praticiens, ces travaux se rapprochent de l'ambition d'Olivier Chadoin (2013) d'une « *sociologie du travail professionnel* » ou celle de Viviane Claude (2006) d'une « *sociologie des pratiques professionnelles* ». Ces travaux dévoilent d'éventuels décalages ou ruptures entre la réalité des pratiques et leurs prescriptions, les capacités d'agir et leurs représentations, les compétences et leurs évaluations... Ils permettent notamment de rendre visible les décalages entre, d'une part, l'action prescrite notamment par un référentiel de compétences, de l'autre, la pratique effective des praticiens qui peuvent mobiliser d'autres champs de connaissances et / ou réviser partiellement les finalités de l'action (Jeannot, 2007).

Ces décalages traduiraient, selon Gilles Jeannot (*ibid.*), un « *conflit de générations* » avec des pratiques ou habiletés émergentes. Ils semblent ainsi « *largement correspondre à une projection, par ceux qui sont au cœur de la rédaction des référentiels, de leurs propres parcours qui ne sont plus aujourd'hui représentatifs.* » (p. 133). Ainsi, s'intéresser aux pratiques effectives demanderait, selon Donald Schön, un effort de décentrement par rapport aux cadres interprétatifs formalistes, à savoir, pour notre cas, l'analyse des compétences ou de l'identité professionnelle.

A cet égard, « *d'autres notions ont été développées, telles que le bricolage organisationnel, la planification émergente et concertée, l'improvisation, l'expérimentation, la gestion en mode projet, etc., par des chercheurs issus de différents horizons (aménagement et urbanisme, géographie, géopolitique urbaine, analyse des politiques publiques, droit, sociologie des organisations)* » (Lévy, 2014, p. 117). Parmi ces notions, nous avons choisi celle de

professionnalité pour rendre compte de l'évolution intentionnelle des métiers de l'urbain initiée par les praticiens.

2.2 Une entrée par les professionnalités : dévoilement du pouvoir d'agir des praticiens

Le rôle ambigu de la littérature scientifique dans la marginalisation des pratiques prudentielles a orienté notre analyse vers la capacité des praticiens à modifier eux-mêmes la délimitation des savoirs légitimes pour leurs métiers. Cette capacité suppose une distanciation des praticiens par rapport aux champs d'expertise qui, en distribuant les fonctions, dessinent les critères de pertinence des savoirs et par rapport aux parcours professionnels qui, en identifiant les formations, déterminent les disciplines ou domaines de connaissance.

Pourquoi faire usage du néologisme de « professionnalité » (issu de l'italien « professionalità »), parfois critiqué pour « *son caractère fondamentalement ambigu et instable* » (Bourdoncle et Mathey-Pierre, 1995, p. 137), alors qu'il existe pléthore d'autres catégories (profession, compétence, qualification, certification…) dont l'usage fréquent en urbanisme laisse à penser un relatif consensus sur leurs significations et les modèles socio-économiques ainsi charriés ? A l'inverse de ces catégories, la notion de professionnalité ne répond pas de critères d'efficacité ou de pertinence de l'action. Si la professionnalité renvoie à la qualité de l'activité, elle suit des critères situés et subjectifs, plus précisément définis par les praticiens à l'aune de leurs volontés de transformation des situations (sociale, territoriale, institutionnelle...). Ce sont les praticiens qui orientent leurs professionnalités en fonction du sens qu'ils confèrent à leurs métiers ou, tout au moins, y aspirent.

La professionnalité : une revendication politique

Née lors des luttes sociales italiennes des années 1960, la notion de professionnalité a été mobilisée comme revendication politique des ouvriers italiens de reconnaissance de leurs savoirs techniques issus de l'expérience, face à la mécanisation de l'industrie et la réorganisation sociale du travail en conséquence (Weiss, 1983 ; Aballéa, 1992). Cette revendication s'inscrit dans un refus de la normativité professionnelle que tendrait à instaurer la « qualification professionnelle », certes facilement classifiable et évaluable à partir de référentiels (Neyrat, 2008), mais « *inapte à exprimer la complexité, l'articulation et le dynamisme des compétences et des capacités, actuelles et potentielles, qui définissent de plus en plus de nos jours l'activité productive, dans ses dimensions individuelle et collective.* » (Weiss, 1983, p. 370). La professionnalité nait de situations d'usure, d'épuisement, de doute, etc., dans sa pratique, voire de situations concrètes qui résistent aux habitudes ; elle naît lorsqu'un équilibre dans l'exercice du métier est perturbé, par des facteurs endogènes comme exogènes au métier.

Si ces professionnalités naissent en réaction à des conditions et modes d'exercices du métier jugées collectivement inadaptées, elles sont alors porteuses d'un discours partagé sur la qualité de l'agir et sur ses finalités : les professionnalités « *interpellent le rapport de subordination, la mission, la politique publique, permettant ainsi à la compétence de s'exprimer en développant de l'intellectualité dans la coopération* » (Azémar, 2002, p. 6). En tant que revendication politique, la professionnalité désigne des intérêts communs à défendre

dans un système d'organisation socioprofessionnelle en fort mutation, tout en constituant une expérience partagée de la mobilisation (Gaillard, 2008). La notion de professionnalité permet de penser un renouveau de la pratique autour de savoirs hétérogènes, éloignés des canons normatifs de la profession et en perpétuelle mutation (Aballéa, 1992 ; Bourdoncle et Mathey-Pierre, 1995 ; Zucman, 2011).

Un élan affectif à l'origine des stratégies de professionnalité

La notion de professionnalité a été investie et théorisée en France par le champ de l'accompagnement social et psychologique (assistant social, psychologue…) (ex : Aballéa, 1992 ; Ravon et *al.*, 2008 ; Gaillard, 2008 ; Ion, 2010 ; Libois, 2013), avant de s'étendre aux sciences de l'éducation (ex : Mével, 1999 ; Philippot, 2010 ; Carnus, 2010 ; Jorro, 2011). Ces deux champs ont en commun d'être des « *des métiers d'aide à autrui* » (Zucman, 2011) qui imposeraient, selon Elisabeth Zucman, une posture de métier distanciée, c'est-à-dire en dehors de tout affect, pour la préservation d'une qualité d'action. Cette posture se traduirait par un certain nombre de règles et normes relationnelles à respecter lors des échanges avec des personnes qui ne font pas partie du champ.

La professionnalité désignerait alors les stratégies d'adaptation ou d'évitement des règles et normes existantes, mais aussi de bricolage de nouvelles, répondant à la nécessité des situations. Ces stratégies sont construites à partir de cadres interprétatifs en rupture avec les prescriptions normatives des conduites d'action ou des théories de l'action (Schön, 1994), considérant que celles-ci ne correspondent pas aux situations rencontrées ou aux enjeux identifiés. La professionnalité ne renvoie donc pas à des actions formelles (par exemple de dessin) ou des régimes d'expertise (par exemple la neutralité, le principe d'extériorité). A l'inverse, elle porte sur des pratiques et des relations intersubjectives inscrites dans des temporalités qui échappent aux cadres normatifs d'une activité de métier et de sa théorisation : ce sont « *des temps de présence, de disposition à l'autre* » (Libois, 2013).

Dans le champ de l'action sociale, la notion est souvent mobilisée à des fins heuristiques pour traiter différemment de la problématique de la reconnaissance des savoirs de métier (Bourdoncle et Mathey-Pierre, 1995). En effet, « *saturée de discours de professionnels, de gestionnaires, de syndicalistes et autres experts* » (Ravon et *al.*, 2008, p. 9), la reconnaissance est souvent ramenée à un travail d'évaluation de l'efficience des savoirs (Zucman, 2011). La notion de professionnalité permet d'orienter les débats sur les stratégies mises en place par ces travailleurs pour adapter l'exercice du métier à « *l'emboîtement incessant des différentes composantes professionnelles, institutionnelles, situationnelles et personnelles.* » (*ibid.*, pp. 10 - 11). Ces stratégies peuvent « *engager* » les praticiens dans des formes d'actions diverses qui varient selon les temporalités et les composantes de l'activité concernées : elles peuvent être des stratégies d'endurance, de détournement, d'ajustement, d'alternative, de résistance... S'intéresser aux professionnaités revient à « *repérer les alternatives, les bricolages, et toutes les formes d'aménagement* » qui naissent en réaction de situations de doute ou de problèmes concrets qui affecteraient le praticien et susciteraient un désir de transformation des situations (Ravon, 2009). Les stratégies naitraient en réaction à des affects qui traverseraient immanquablement l'activité de métier selon Claire Bidart (2010), c'est-à-dire en réaction à

des ressentis qui initieraient une motivation de transformation du réel (Lordon, 2013)[8]. Les professionnalités ne chercheraient pas à neutraliser les affects nés de l'exercice du métier par une posture distanciée ; elles viseraient, au contraire, à les dévoiler et les affirmer comme les premiers véhicules d'engagement dans les métiers par la diversification des savoirs.

Une diversification et une hybridation des savoirs

Ces affects se traduisent essentiellement par la mobilisation de savoirs exogènes au champ de l'expertise. Les praticiens puisent essentiellement dans des savoirs de l'agir c'est-à-dire des savoirs acquis par l'expérience (Laval, 2009), notamment des stratégies susmentionnées, donc des savoirs créés souvent « *en situation de façon invisible* » (Astolfi, 2005). S'ajoutent des savoirs capitalisés dans un cadre personnel, une expérience professionnelle antérieure, un engagement associatif ou militant...

Parmi l'éventail des savoirs mobilisables, la notion de professionnalité renvoie, dans les champs de l'action sociale et éducative, essentiellement à des qualités coopératives et relationnelles comme « *la capacité à faire lien avec une équipe et avec les « usagers », et la capacité à psychiser*[9] *ces différents liens* » (Gaillard, 2008, p. 37). Néanmoins, si le champ de l'action sociale appréhende cette notion comme un outil d'expression de stratégies mises en place par les praticiens, les sciences de l'éducation ont uniquement retenu les capacités collectives qu'expriment les professionnalités en occultant leurs contextes d'émergence (malaise dans l'exercice de l'activité, résistance à des prescriptions de posture...). A tel point que le champ de l'éducation a institué ces capacités collectives par la loi d'orientation de juillet 1989 puis le cahier des charges de la formation des enseignants publié en janvier 2007 (Carnus, 2010), ce qui ôte à la profesionnalité ses capacités de mobilisation et de renouvellement des pratiques par les savoirs.

Nous nous écartons de ces deux champs en laissant ouvert la liste des savoirs mobilisables ou productibles par les praticiens. Si nous partageons avec eux la portée revendicative et la nature affective de la professionnalité, nous ne restreignons pas *a priori* la nature des savoirs embarqués - à condition qu'ils débordent du registre d'expertise. Les savoirs peuvent aussi bien relever d'échanges (ex : débat sur le sens des valeurs au sein des normes professionnelles) que d'expériences vécues (ressentis, modes de vie…) et d'investissements personnels (ex : engagement associatif ou militant). Néanmoins cela ne réduit pas les professionnalités à une extension des ressources mobilisables ; elles se créent davantage par hybridation, c'est-à-dire d'une transformation mutuelle, des « *savoirs professionnels et répertoires d'action contestataires* » (Israël et Champy, 2009, p. 15).

Les savoirs cachés de l'agir dans l'urbain renvoient à une activité prudentielle, motivée par la complexification de l'urbain et de son ingénierie territoriale. Si l'invisibilisation de ces savoirs répond des causalités analysées par Donald Schön (méconnaissance du savoir

[8] Les affects s'entendent, pour Frédéric Lordon (2013), comme les principaux motifs de l'action, se construisant par la confrontation des passions (ressentis politisés) avec les institutions publiques et professionnelles.

[9] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

pratique et valorisation des savoirs formels), la définition urbanistique de l'action (transformation matérielle planifiée de l'urbain) semble renforcer cette marginalisation par une critique d'un défaut d'opérationnalité et d'empirie.

En choisissant la professionnalité comme entrée d'analyse, nous supposons que l'évolution des métiers se réaliserait notamment à l'initiative de praticiens et par une transformation des savoirs embarqués dans les métiers (disciplinaires, expérientiels, relationnels, coopératifs...), selon des modalités potentiellement multiples (adjonction, complémentarité, hybridation, substitution...). Les professionnalités peuvent aider à comprendre la mobilisation de savoirs exogènes au champ d'expertise ou, à l'inverse, une acculturation forcée de certaines disciplines à un urbain défini de manière extensive, l'expérimentation de méthodes d'enquête scientifique par des praticiens, la capacité de mobilisation de certaines théories sociales...

3. Postulats de travail : les conditions de politisation des professionnalités

Cette situation du débat, entre enlisement et marginalisation des pratiques prudentielles, révèlerait, selon nous, un défaut de positionnement politique des métiers. Bien qu'ils visent une transformation intentionnelle de l'urbain, ces métiers sont pensés comme relevant de processus, d'applications instrumentales, de modèles territoriaux, etc., bref d'arbitrages répondant de justifications techniques et scientifiques posées comme a-politiques. La mise sous silence des professionnalités s'expliquerait par un refoulement généralisé du politique en urbanisme, en raison de son adhésion au projet politique de Modernité.

Nous posons comme premier postulat que la Modernité est un projet politique d'émancipation collective par l'accumulation et l'amélioration des savoirs. Cette émancipation serait incarnée dans la vision d'un Progrès téléologique, de nature matérielle (amélioration des conditions de vie) et démocratique (amélioration des délibérations). Cette fonction attribuée aux savoirs est rendue possible par des dispositifs modernes de production et de validation de ceux-là.

Notre deuxième postulat porte sur le fondement mythologique de la Modernité : le mythe assurerait un refoulement du politique dans le projet moderne. En effet, la portée atemporelle, universelle, structurante et familière de son schème narratif, lui permettrait de susciter facilement l'adhésion et d'être associé à un raisonnement logique. Tout en rejetant ouvertement le mythe, la Modernité y puiserait les conditions de sa réalisation.

De cette compréhension du mythe découle un troisième postulat : la production de connaissances se voit conférée une fonction sociale primordiale. Elle contribuerait soit à la réalisation du projet de Modernité, soit au dévoilement des schèmes mythologiques et de leurs rôles dans la délibération politique.

3.1 La Modernité comme projet politique par la progression des savoirs

La Modernité est un projet politique d'arrachement au passé et à la tradition par les savoirs, théorisé il y a trois siècles et puisant particulièrement dans la philosophie dite des Lumières. Ce projet répond d'une reconnaissance identitaire (par le qualificatif de Moderne), d'une unité temporelle (par la téléologie du Progrès) et d'un ordre logique (par la rationalité positiviste).

Vision téléologique du Progrès

Contrairement aux sociétés antérieures, dites anciennes, le pouvoir moderne ne verrait pas sa légitimité naturalisée par un droit divin mais serait auto-institutionnalisé, et les conduites d'action ne répondraient plus de traditions mais seraient fondées rationnellement par les acteurs (Revault d'Allonnes, 2012). Autrement dit, la Modernité s'auto-proclame et, ce faisant, s'auto-fonde. Elle repose sur un discours qu'une société porte sur elle-même et son devenir, auquel elle attribue une capacité performative. Cette société se définit à l'aune d'une vision téléologique de son devenir. Plus précisément, ce projet politique prend appui sur une théorie de progrès social par une amélioration des conditions de vie et un accroissement des connaissances comme conditions d'émancipation collective.

Néanmoins, la Modernité se caractériserait moins par son auto-institutionnalisation (c'est-à-dire sa déclaration comme une époque distincte des précédantes) que par son auto-fondation à partir d'« *un certain événement qui relève d'une histoire générale de la pensée, de la raison et du savoir, et à l'intérieur de laquelle elle a elle-même à jouer son rôle* » (Foucault, 1994, pp. 681 - 682). L'auto-fondation de la Modernité est le geste de délégation de l'organisation sociale et des conduites des individus aux savoirs rationnels (Chevallier, 2004, p. 118). Ainsi, la rationalité logico-formelle[10] est pensée, par la Modernité, comme le seul registre légitime de justification d'une délibération démocratique moderne selon Jacques Rancière (2005) ; seule une démonstration suivant une chaine causale à partir de théories prédéfinies des fins et des moyens pourrait fonder démocratiquement l'action.

Une épistémologie positiviste : autonomie et certitude

Dès lors, la science a été identifiée comme un acteur majeur « *dans le progrès* » et « *pour le progrès* » (Lévy-Leblond, 2000). Cela conduit à l'émergence d'une épistémologie dite positiviste, selon laquelle la science progresserait par accumulation de connaissances et extension de leurs domaines de vérité (diminution des incertitudes, précision des connaissances...). La modernité supposerait « *l'évolution de l'Esprit en tant que dévoilement progressif de la vérité* » (Lyotard, 1979, p. 40). Cette épistémologie opérerait par le recours à des méthodes de « *purification de toute trace sociale* » (Latour, 1997) comme la catégorisation des conduites individuelles, la préférence pour objet de recherche quantifiable et mesurable à un sujet, une description des phénomènes... Pourtant, cette épistémologie témoigne, dans ses ambitions de rationalisation de l'ensemble des conduites analysées et préfigurées, dans ses modalités de renouvellement paradigmatique et dans sa prétention à

[10] Nous qualifierons la notion retenue de rationalité logico-formelle lors du premier chapitre.

l'auto-fondation de ses postulats, du « *caractère fictionnel des énoncés scientifiques* » (Pudal, 1994, p. 5). De même, Yves Citton (2013) a montré qu'il existe des liens entre cadres interprétatifs scientifiques et intelligibilités littéraires : au-delà de l'apprentissage de l'art de la rhétorique, ils reposent tout deux sur une force heuristique par la convocation d'imaginaires et de symboles, qui leur permet de proposer des solutions inventives et un sens collectif aux phénomènes.

Cette épistémologie confère une relative autonomie aux dispositifs et instances scientifiques dans des conditions d'administration de la preuve prédéfinies : des méthodes de distanciation du chercheur, d'objectivation des conduites, de systématisation des analyses... « *Les idéologies modernes refusent la transcendance religieuse, mais s'appuient souvent sur une métaphysique de la Raison qui donne un statut spécial aux lieux où elle s'incarne, académies, musées, bibliothèques, laboratoires, mais aussi lieux de pouvoir, lorsque l'on pense que l'État tire son autorité de sa capacité à rendre le monde plus rationnel, et lieux de commandement de l'économie, car celle-ci est également un agent efficace de la rationalisation de toutes choses.* » (Claval, 1998, p. 130).

Cette autonomie opère aussi au niveau des paradigmes scientifiques (Kuhn, 1970)[11] en les assimilant à un débat d'idées et de fulgurances intellectuelles, qui ne seraient pas débattues en dehors des scènes académiques. Laurent Mucchielli (2004) a ainsi relevé différentes situations dans lesquelles le « *mythe du grand penseur* » joue dans l'évolution paradigmatique d'une discipline : par évincement de certains auteurs ou d'une situation intellectuelle (ex : l'attribution de la découverte de l'inconscient à Sigmund Freud), reconstruction *a posteriori* d'une cohérence ou d'une rupture (initiée par l'émergence de la revue des Annales), opposition de deux traditions disciplinaires (ex : sociologie durkheimienne *versus* sociologie weberienne, ou sociologie française *versus* sociologie allemande)... Dès lors, un renouvellement des paradigmes scientifiques peut se réaliser sans pour autant rompre avec le projet de Modernité, s'il respecte les conditions épistémologiques positivistes. Si les nouvelles connaissances réorganisent les sociétés et identifient de nouveaux critères d'auto-fondation, elles continuent néanmoins de partager la même ambition de progrès.

Cette autonomie est censée ériger le savoir scientifique en certitudes (Prigogine et Stengers, 1979), jusqu'à dénier la nature indémontrable des postulats en sciences sociales et les contraindre à l'administration de leurs preuves (Claval, 1980, p. 10). Or, ces postulats portent sur les principes fondateurs de l'organisation des sociétés humaines ; ils seraient consubstantiels à des idéologies. Soumis aux critères de véracité positiviste, ces postulats se voient tous invalidés. Seuls les postulats modernes, qui ont fondé l'épistémologie et ses critères discriminants, sont donc considérés comme justifiés...

[11] Nous préciserons particulièrement la notion de « paradigme » en introduction du premier chapitre.

3.2 Le mythe comme refoulé scientifique dans la Modernité

Longtemps dévalorisé comme un récit fabuleux et trompeur, le mythe énonce dans un langage imagé, mi-ésotérique, mi-populaire, les croyances d'une communauté. Il fonderait: les règles d'organisation et de conduite d'une société, ainsi que les représentations qu'elle a de ses capacités à transformer son milieu de vie. Autrement dit, « (...) *le mythe structure le temps par rapport à une origine (la création du monde, la fondation d'une société) ou à un terme (le jugement dernier, l'utopie).* » (Claval, 1998, p. 129)

Chaque culture combine différents mythes dans une mythologie, rassemblés sans nécessaire cohérence, car les mythes sont élaborés à des époques différentes et leurs contradictions sont tolérées (Akoun et Ansart, 1999, p. 358). Les mythes connaissent une évolution par des réécritures variables selon les auteurs (le mythe d'Orphée selon Platon, Ovide...), les supports de narration (oeuvre picturale, littéraire...) et les époques (ex : de Prométhée à Frankenstein). Les variantes se différencient concrètement par une focale sur certains motifs mythiques, le recours à des figures esthétiques symptomatiques d'une époque, la référence à d'autres mythes... Ainsi, au-delà de la question de la croyance, le mythe est révélateur, par sa réactualisation permanente, de la société qui l'a créé et qui le véhicule.

A cet égard, la réécriture des mythes s'inscrit dans la finalité d'un message à incarner qui serait particulièrement saillant pour la société. Nous différencions quatre interprétations du mythe selon le rôle social qui lui est accordé : une interprétation sociohistorique considérant les mythes comme la vérité de sociétés lointaines ou anciennes, une deuxième confinant le mythe au registre religieux ou sacral pour y chercher son universalité et son atemporalité, une troisième supposant la nature idéologique du mythe (de mystification ou de mobilisation), une dernière (que nous suivrons) qui - prenant en compte la nature moderne de notre situation d'analyse des mythes - pense le mythe comme un refoulé du discours scientifique positiviste.

Le mythe comme récit dépassé par l'avènement des sciences modernes

La première interprétation du mythe est sans doute la plus répandue, largement diffusée par l'histoire antique et l'anthropologie. Elle définit le mythe comme un récit de fondation aux traits fantastiques et héroïques s'opposant au Logos, entendu comme l'interprétation moderne des résultats de la perception. Cette définition moderne du mythe met à distance le mythe qui concernerait soit des sociétés anciennes (particulièrement la Grèce et la Rome Antique), soit des sociétés dites lointaines (inuit, indienne, nordique...). Le mythe serait restreint à une société « *suffisamment lointaine dans l'espace ou dans le temps pour que la science [moderne] n'ait rien à craindre d'une éventuelle comparaison* » (Lagrange, 2012, p. 202).

La pensée mythique serait une pensée « *préscientifique* », une forme d'explication du monde par l'intuition sensible (Bachelard, 1967). A cet égard, le mythe opérerait dans un registre différent de celui de la rationalité logico-formelle et, plus généralement, de la démonstration. Le mythe a notamment été mobilisé pour restituer les grands événements historiques, notamment les guerres entre des empires ; les récits mythiques constituaient une source pour les historiens de l'époque au même titre que des sources originales (Veyne, 1983).

L'exemple le plus emblématique de ces mythes est sans doute l'allégorie de la caverne de Platon (1966) qui illustre la vertu d'apprentissage du mythe en tant que récit, tout en

soulignant ses limites comme source de connaissances exclusive et en appelant à ne pas réduire le monde de l'intelligible au monde sensible. L'allégorie de la caverne annonçait le scepticisme moderne vis-à-vis des mythes tout en restant liée à sa forme narrative. La Modernité tend, en effet, à questionner les mythes sous l'angle de la vérité : est-ce que le récit mythologique était compris, pour les sociétés antiques, comme un récit réel qui assurerait une meilleure intelligibilité du monde ? De ce questionnement sur la vérité, découle une relégation du mythe à une vérité partielle et altérée, inscrivant ainsi la connaissance dans une écriture progressive d'épurement mythologique. Comme le rappelle Paul Claval, « *[o]n a cru longtemps que les sociétés rompaient avec la mythologie lorsqu'elles recevaient la révélation ou devenaient rationalistes. Le mythe n'y subsistait apparemment plus que dans le domaine de la fable, ou comme source de métaphores littéraires.* » (Claval, 1998, p. 127).

Pourtant, le mythe était loin de se restreindre au champ de la connaissance ou du divertissement, il construisait aussi à une réalité sociale. Par exemple, Jean-Pierre Vernant (1985) oppose l'âge du *Mythos* à celui du *Logos*, soulignant ainsi la modification lente et profonde des structures de la pensée dans la société et des relations sociales qui se nouent en fonction (ex : l'autorité sociale découlant du capital mythique de certaines familles « apparentées » à des héros mythologiques). Le mythe opérerait une fonction de « *régulation sociale* (...) *en tant que production d'une communauté, réponses possibles à ses interrogations, ensembles de règles tacites et de valeurs intériorisées* » (Lebreton, 2006).

Le mythe comme récit structurant des affects et des conduites humaines

Une autre acception essentiellement reprise en anthropologie des religions et du sacré présente le mythe comme un récit à portée explicative universelle et atemporelle, particulièrement véhiculée par Claude Lévi-Strauss, Mircea Eliade et Georges Dumézil (Dubuisson, 1993). Le mythe porterait sur les fondations psychologiques des affects et anthropologiques des conduites humaines. Ces auteurs cherchent des homologies structurales entre des mythes issuses de cultures différentes pour en déduire des invariants anthropologiques (Lévi-Strauss, 1974), psychologiques (Eliade, 1963) ou linguistiques (Dumézil, 1968). L'existence de ces invariants trouverait sa preuve dans la nature indiscutable des mythes : en effet, un mythe est identifiable comme tel par n'importe quel lecteur et ce, quelque soit sa culture (commune au mythe ou non) selon Claude Lévi-Strauss (1974).

En posant le mythe comme une alternance de répétitions (anthropologiques, psychologiques et linguistiques) et de variantes (esthétique et narrative), ces auteurs supposent une continuité entre les sociétés ayant créé un récit mythologique puis ses réécritures : celles-ci reprendraient toujours les mêmes motifs invariants qu'ils mettraient en récit et articuleraient différemment. Dès lors, les mythes étudiés sont essentiellement de nature cosmogonique : ils seraient le récit des origines ou de la création. Pour ce faire, le mythe est conçu comme un récit qui se réfère au passé, mais à une époque indéfinissable (ex : « Il était une fois... »). Le mythe s'inscrit dans une temporalité dissociée du présent, mais « *qui conserve dans le présent une valeur éminemment explicative dans la mesure où il éclaire et justifie certaines péripéties du destin de l'homme ou certaines formes d'organisation sociale.* » (Girardet, 1986, pp.12 - 13).

Opérer un détour par le mythe constituerait une solution temporaire pour un groupe socialement et historiquement donné de chercheurs pour pallier les oppositions ou

discontinuités de la pensée rationnelle, en soulignant des invariants irrationnels auxquels leurs sujets de recherche ne pourraient se soustraire : « *l'objet du mythe est de fournir un modèle logique pour résoudre une contradiction* » (Lévi-Strauss, 1974, p. 254). Dès lors, Claude Lévi-Strauss considère le mythe comme une architecture de l'esprit qui, considérant les limites de la pensée rationnelle à un moment donné, inclut une autre manière de penser qui serait universelle car reposant sur des dualités empiriques (cru et cuit, frais et pourri, nocturne et diurne...) (Lévi-Strauss, 1962, p.36). De part son universalisme et sa préfiguration sensorielle, cette manière de penser constiturait une « *pensée sauvage* », inhérente à la nature humaine et préalable à la domestication par les sciences (*ibid.*) : car ils témoigneraient de l'universalité de certains affects et de leurs effets sur les comportements humains, les mythes s'imposeraient comme récits fondateurs et structurant des sociétés humaines.

Afin de dévoiler ces structures universelles et atemporelles des sociétés humaines, les chercheurs s'intéressent aux traces laissées par ces invariants, qu'elles soient dans l'organisation sociale (Lévi-Strauss, 1974), les représentations des émotions (Eliade, 1963) ou la linguistique (Dumézil, 1968). Ils opèrent surtout par une approche comparatiste soit de mythes similaires peuplant des cultures différentes, soit de différentes réécritures d'un même mythe. Claude Lévi-Strauss a développé une méthode d'analyse qui considère le mythe indépendamment de sa société d'écriture et peut donc être utilisée de manière systématique à l'ensemble des mythes cosmogoniques. En définissant le mythe comme un métalangage, il a dévoilé des outils narratifs d'évocation de symboles (ex : des figures de style), des unités de sens (« *mythèmes* ») associées chacune à un affect particulier, une structure narrative dont le déroulé des événements dépendrait des motivations affectives des conduites humaines.

Les outils d'évocation symbolique et l'articulation narrative des mythèmes apparaissent comme les deux principaux leviers de variation mythologique. Or, ces outils sont choisis en premier dans le cadre d'une (ré)écriture mythologique, préfigurant alors vers certains affects. De même, l'articulation des mythèmes peut varier, avec comme conséquence une modification de la structure narrative (Claval, 1998). Ainsi, les variations mythologiques reposeraient essentiellement, selon ces auteurs, sur les affects et les logiques d'action.

Le mythe comme récit politique de mystification ou de libération

En partant de la première acception mais sortie de sa lecture sociohistorique, le mythe peut apparaître comme un récit de mystification. Dans la continuité d'une lecture marxiste du mythe comme fausse-croyance produite par les classes dominantes (Marx et Engels, 1965), Alfred Sauvy (1965) et Raymond Ruyer (1972) considèrent celui-ci comme un récit véhiculant des croyances qui restreindraient la connaissance des faits voire l'altèreraient à des fins idéologiques. Plus précisément, le mythe permettrait aux classes dominantes de naturaliser leurs pouvoirs, c'est-à-dire de l'inscrire dans le registre de l'évidence, de l'universalité et de l'atemporalité : leurs pouvoirs seraient légitimés et reproductibles. Ernst Cassirer (1993) soulève à cet égard le rôle qu'ont pu jouer certains mythes dans la diffusion, au XXème siècle, de certaines idéologies racistes, belliqueuses et autocratiques.

Mais, étant donné que les thèmes mythiques se caractérisent par la réversibilité de leurs « *tonalités affectives et morales* » (Girardet, 1986, p.17)[12], le caractère fictif et fantastique du mythe peut alors apparaître comme un atout : le mythe peut être pensé comme une animation créatrice qui assure une mobilisation des individus (Sorel, 1990). Le mythe serait pensé comme un instrument politique mobilisable aussi par les groupes subalternes, car il permettrait de construire une vision téléologique de l'action politique, d'identifier des groupes ou classes sociales à l'aune de cette vision, de conférer une mission à certains d'entre eux... En tant que récit mettant en intelligibilité les phénomènes, leurs mécanismes et leurs causalités, le mythe pourrait être utilisé comme un outil de diffusion d'une idéologie. Le mythe se voit désigner une fonction dans la lutte politique, par sa puissance de mobilisation des énergies individuelles (Sorel, 1990). Plus précisément, il permettrait à un groupe spécifique de devenir acteur d'une histoire universelle en déployant une force à la fois créatrice et destructrice : ce serait un instrument d'action sur le présent. Dès lors, le mythe ne chercherait pas à refléter la réalité, mais s'en détacherait en tant que production autonome de la pensée qui viserait une transformation de la réalité.

Ainsi, l'attribution d'une fonction politique au mythe conduit à l'inscrire dans une lecture dialectique : si le mythe est mobilisable comme un instrument d'une pensée révolutionnaire, la perspective marxiste lui confère aussi une capacité de mystification des classes dominantes. Georges Sorel identifie à cet égard un unique sujet des principaux mythes, antagonistes, du XIXème siècle : la « *grève générale des syndicalistes et la révolution catastrophique de Marx* » (Sorel, 1990, p. 36). Cette grève est considérée « *comme l'Événement par excellence, ce par quoi quelque chose de nouveau arrive, s'établit une rupture, une catastrophe, quelque chose comme un grand combat ou une bataille décisive*. » (Zarka, 2009, p. 11). Du fait de cette dialectique, une méfiance perdure vis-à-vis du mythe qui est pensé, dans la lutte sociale, comme un intrument politique à déployer en dernier recours, dans les « *situations désespérées* » où la raison aurait échoué (Cassirer, 1993, p. 279).

Le mythe comme refoulé de l'épistémologie positiviste

Prenant le contrepied de l'interprétation sociohistorique et celle structuraliste, la dernière acception conçoit le mythe « moderne » comme un « *refoulé* » - c'est-à-dire un produit involontaire et dissimulé - des sciences modernes (Lacan, 1991 ; Marret, 2002 et 2006) et, plus précisément selon nous, de l'épistémologie positiviste. Les sociétés se voulant modernes prétendraient à une connaissance scientifique du monde qui évincerait le mythe : la science serait une affaire sérieuse qui ne pourrait revêtir la forme d'un récit aux traits fabuleux (Pudal, 1994). Le mythe est ici aussi entendu comme un instrument, mais pas de mystification ou de libération : il serait un instrument moderne pour rendre invisible certains sujets.

Les questionnements contemporains sur la fonction fabulatrice ou la croyance dans les mythes témoigneraient, selon Paul Veyne (1983), d'une certaine interprétation du mythe comme l'ensemble des sujets dont le discours scientifique moderne refuserait ou ne pourrait pas

[12] Raoul Girardet (1986) prend comme exemple les travaux de Gaston Bachelard sur les mythes relatifs à la maison qui évoquent un lieu de refuge, d'accueil et de sécurité, à l'inverse d'un autre espace clos qui est le cachot associé à un enfermement et une insécurité.

traiter : ces sujets concerneraient, selon lui, les croyances et l'Altérité. Ainsi, les contours des mythes dans les sociétés modernes définiraient les sujets dont l'épistémologie positiviste ne peut pas administrer la preuve. L'étude de ces mythes nous renseignerait sur les sujets que la Modernité a invisibilisé, plus précisément sur les conditions et les conséquences de la domination du *Logos* (entendu comme l'émergence de la rationalité logico-formelle) selon Sophie Marret (2002). C'est par ce postulat que François Dosse (1991) explique l'intérêt de Michel Foucault pour la folie et son traitement psychiatrique (défini comme une science moderne) dans son analyse des formes pouvoir par la normativité. Etudier les pratiques associées à la folie et leurs traitements permettait à Michel Foucault de renseigner les conduites jugées déviante et les réactions de la société (sanction, réprobation, prohibition...).

Le mythe assurerait les conditions de reproduction de la Modernité face aux turbulences voire crises (sociales, écologiques...). Tout d'abord, elle ne pourrait pas totalement s'en soustraire, car la reconnaissance de sa réalisation téléologique repose sur la diminution des croyances mythologiques. Ensuite, ne pouvant supporter des discontinuités dans son raisonnement du fait de son principe d'auto-fondation, elle puiserait dans les schèmes de penser mythologiques leurs forces de mobilisation et de persuasion, en cas de confrontation à des arbitrages échappant au régime de la rationalité logico-formelle. En effet, un schème de penser mythologique désigne des représentations qui forment une base de raisonnement, d'autant plus puissante qu'elle crée tacitement une adhésion : comme il est atemporel, universel, structurant et familier, le schème mythologique donne l'illusion d'un arbitrage rationnel.

Ainsi, il semblerait que, si la Modernité n'a pas évincé les mythes, elle en a néanmoins circonscrit leurs champs d'intervention qui se dessineraient en filigrane de ceux de la Modernité : « *le mythe représente une vision du monde cohérente et symétriquement opposée à l'époque moderne* » (Dirschauer, 2005, p. 272). Dès lors, la nature du mythe évolue pour s'adapter à des sujets sur lesquels l'épistémologie positiviste ne bénéficie pas de « faits » à analyser : les conséquences en chaîne des actions et, plus généralement, le devenir des sociétés. Ainsi, alors que les mythes étudiés en anthropologie des religions et du sacré sont essentiellement de nature cosmogonique, les mythes modernes acquièrent une portée étiologique, c'est-à-dire de définition d'un terme à une société par sa mutation (ex : Progrès social) ou son effondrement (ex : collapsologie). Le mythe apparaît comme une forme d'intelligibilité à part entière, c'est-à-dire non diminuée par rapport à la pensée rationnelle, et singulière, c'est-à-dire de nature différente (Veyne, 1983).

Acception retenue du mythe

Dans cette thèse, nous suivrons cette dernière interprétation du mythe comme refoulé de l'épistémologie positiviste. Quatre raisons nous ont conduit à poser ce postulat :

- l'urbanisme s'étant théorisé en période d'ancrage de la Modernité dans l'urbain (reposant sur des imaginaires urbains de l'émancipation collective) et d'extension aux sciences sociales de l'épistémologie positiviste (par la sociologie), la rupture épistémologique que signerait l'avènement du Logos ne s'est de fait pas appliquée aux mythes qui peuplent l'urbanisme (cf. acception 1) ;

- l'urbanisme s'est construit comme un savoir opérationnel défini par une finalité de transformation matérielle, ce qui le différencie fondamentalement d'un récit cosmogonique aux traits fabuleux (cf. acception 2) ;
- si le mythe est un instrument politique construit indépendamment des idéologies, alors le « *mythe de l'urbanisme scientifique* » (Dreyfus, 1969) n'aurait pas pu préfigurer le champ d'expertise de l'urbanisme par la qualification de ses savoirs (cf. acception 3) ;
- et, surtout, confronté à un processus de professionnalisation, l'urbanisme donnerait lieu à une délimitation des activités, un contrôle des compétences, etc., qui produisent des exclusions et / ou des refoulés de la profession (cf. acception 4).

L'étude des fondements mythologiques de l'urbanisme nous permettrait donc de renseigner les caractéristiques de l'urbanisme retenues comme légitimes par la professionnalisation.

3.3 Le rôle politique de la production de connaissances

Nous posons comme dernier postulat le rôle une compréhension politique e de la production de connaissances. Loin du « *grand partage* » entre savoirs et actions revendiqué par la Modernité (Latour, 1997), nous posons la production de connaissances comme un mode d'action politique qui se situerait entre, d'une part, le renoncement et le désintérêt, et, de l'autre, l'action planifiée (Benasayag, 2006). Les professionnalités se situeraient dans cet entre-deux.

Le savoir comme levier d'un pouvoir d'agir

Poser ce postulat suppose de rompre avec l'idée d'une neutralité des savoirs (Berger et Luckmann, 1997). La connaissance serait un moyen de renouer avec un pouvoir d'agir qui nous aurait été confisqué par la société de l'hyper-information selon Miguel Benasayag (2006). Les savoirs concernés par cette capacitation ne seraient ni opératifs, ni instrumentaux, ni relatifs à la conduite de l'action. Il s'agit de savoirs théoriques, soit scientifiques soit produits par l'agir. En effet, en créant des représentations territoriales, les savoirs orienteraient les rapports des habitants à leurs lieux de vie ; en mettant en intelligibilité des phénomènes, les savoirs révéleraient de potentiels leviers d'action qui pourraient libérer une volonté d'agir ; en proposant des modèles théoriques, les savoirs préfigureraient des récits de transformation du monde (Barbier, 2001)... Nous pensons que la production de connaissances dans les métiers relève tout autant de l'agir dans les territoires que des actions intervenant directement sur la matérialité urbaine, comme le projet urbain, la planification, la programmation...

Nous identifions trois modes d'action par la production de connaissances :

- la mise en intelligibilité de phénomènes permettant d'anticiper leurs conséquences donc éventuellement les redresser, et d'identifier leurs causes donc de potentiellement les reproduire ou les éviter ;
- une suggestivité performative pour les théories scientifiques par l'autorité qui leur est conférée en dehors du milieu scientifique et universitaire, dès lors que des critères de scientificité sont annoncés ;

- une capacité de mobilisation par des théories sociales construites comme des récits voire des méta-récits, d'aurant plus forte que les sujets susciteraient un sentiment de concernement, comme les crises écologiques ou les transformations volontaires des lieux de vie par l'urbanisme (Karsenti, 2017).

Précisons que, si la formalisation des savoirs et leur diffusion contribuent fortement à identifier la connaissance comme un mode d'action, elles ne constituent pas une condition catégorique. En effet, même si elle n'est pas diffusée, la production de connaissances sur le territoire, sur l'urbain, etc., oriente fondamentalement les pratiques futures du praticien : elle déterminerait les choix futurs de conduites et de registre instrumental d'action, d'identification des problématiques et des acteurs pour les résoudre...

Le politique dans la Modernité : raison *versus* sensible

Nous nous différencions, à cet égard, de l'acception moderne du politique qui en fait une activité rartionalisante de séparation et de hiérarchisation des individus et des activités par l'érigement de frontières. La compréhension du politique que nous retenons s'oppose à celle défendue par le projet moderne : dans une société visant la Modernité, le politique opérerait une fonction de construction de frontières qui identifieraient des espaces hermétiques, et de ventilation d'un certain nombre d'activités dans ces espaces nouvellement créés.

Trois frontières modernes enchâssées ont particulièrement retenu notre attention : l'opposition profession / recherche (ou théorie / action), l'opposition vie professionnelle / vie sociale et l'opposition raison / sensible. Si l'usage fréquent et abusif du qualificatif « professionnel » pour désigner l'urbaniste s'inscrit dans les stratégies de professionnalisation (en sous-entendant l'existence *a priori* d'un groupe unifié et aux caractéristiques communes), il témoigne aussi de la prégnance de plusieurs partages modernes (Latour, 1997) traversant l'urbanisme et ses métiers. La pratique en urbanisme est entendue le plus souvent en opposition à la recherche scientifique supposant par là une épistémologie strictement théorisante (Doucet, 2014), et dans une lecture duale entre vie sociale et vie professionnelle (Dubar, Tripier et Boussard, 2015). Ces deux « *petits partages* », pour reprendre l'expression de Bruno Latour (1997), supposent l'existence d'un « *Grand partage* » fondateur de la Modernité : la différenciation des sphère sensible et rationnelle, qui pose cette dernière comme seul registre légitime de justification d'une délibération démocratique selon Jacques Rancière (2005).

Au regard de cette définition moderne du politique, l'urbanisme se revendique d'une neutralité politique en tant qu'il ne participe pas aux délibérations politiques et suivrait des choix rationnellement fondés. Si « *[l]e rapport semble très étroit entre les mots urbanisme et politique qui qualifient l'un comme l'autre l'organisation et la gestion de la cité* » (Blais, 2000, p. 74), l'urbanisme se positionne néanmoins comme un savoir au service de stratégies politiques prises hors des métiers.

Afin d'éviter de reproduire ces partages contre-productifs concernant les professionnalités, cette thèse demandera une vigilance dans le choix des termes. Si le qualificatif « professionnel » renvoie à l'exercice d'une activité rémunérée, nous essaierons désormais de l'employer essentiellement lorsqu'il fait référence au terme de « profession » entendue au

sens anglo-saxon - qui est le plus restreint - comme une activité rémunérée dont l'organisation, les recrutements et l'accès au marché sont réglementés par un certain nombre de dispositifs *ad hoc* reposant sur des critères de maîtrise de compétences qui seraient propres à la profession. Cet usage restrictif des termes dans cette thèse nous permettra d'éviter certains allants de soi comme l'association de la professionalisation à l'opérationnel donc, en filigrane, l'éviction de la production de connaissances dans les métiers de l'urbain.

Le politique comme mise en liens de mondes singuliers

En opposition à cette définition moderne du politique, nous entendons ce dernier tel que définit par Jacques Rancière (1995 et 2000) comme une activité certes d'ordonnancement du monde mais opérant par la production d'une cohérence entre différentes unités de sens éparses. Plutôt que de créer des frontières hermétiques, le politique agencerait les activités et phénomènes en créant des ponts entre eux. Faire du politique reviendrait à reconfigurer les places et les fonctions des activités et des individus : c'est un « *système d'évidences sensibles qui donne à voir en même temps l'existence d'un commun et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives. Un partage du sensible fixe donc en même temps un commun partagé et des part exclusives* » (Rancière, 2000, p. 12).

Concrètement, le politique opérerait par 1/ identification de groupes d'acteurs, d'intérêts, de similitude sociales, d'appartenance territoriale, etc., puis 2/ partition de ces groupes dans des liens de nature diverse (de dépendance, de réciprocité...). Plusieurs chercheurs comparent les résultats du politique à une « *grammaire* » (Négri, 2006 ; Lemieux, 2009), c'est-à-dire un ensemble de règles « *qui permet aux membres d'une communauté de juger correctement, c'est-à-dire de lier correctement à des discontinuités survenant dans le monde (corps, objets, matériaux, gestes, paroles…) des descriptions et d'éprouver vis-à-vis de certaines de ces descriptions un sentiment d'évidence* » (Lemieux, 2009, pp. 21 - 23). Selon Jacques Rancière (1995), le politique reposerait sur un mode d'action essentiellement langagier, aussi bien pour la mise en ordre d'une société que pour l'initiation d'un mouvement de révolte, en passant par les stratégies de reproduction sociale. Autrement dit, le politique s'exprimerait par des paroles, comme l'écriture d'une mémoire collective et l'énonciation de spéculations, la déclaration de revendications et la proclamation de droits, la protestation face à une injustice et l'identification d'un destin propre un groupe, la narration du récit d'une lutte et la grammaire de l'action d'une communauté politique...

Cette portée politique du Logos concerne certes la réification de théories politiques qui préfigurent les moyens d'action choisis, la reconnaissance dans un sort collectif, etc., mais elle relève surtout de la subjectivation, c'est-à-dire de la construction de sujets en politique. En effet, la mise en mots contribuerait à la prise de conscience de l'ancrage politique des expériences que nous vivons : elle permettrait de mettre en corrélations des phénomènes, d'identifer des causalités, de se remémorer des expériences... La parole politique aurait la particularité de reposer, selon Jacques Rancière (2017), sur des méthodes d'argumentation issues de la littérature au sens large du terme. En effet, le récit nous assure une « *puissance d'affecter et de transformer, liée au fait que les récits, comme l'anthropologie nous l'a appris, nous font littéralement tenir debout*. » (Hache, 2014a, p.17). Cette proximité du politique et de la littérature explique, en partie, le rôle que peuvent jouer les schèmes mythologiques dans le

projet moderne pour dépasser les contradictions ou combler les vacances de la rationalité totalisante moderne, comme nous le verrons dans notre première hypothèse.

Or, cette activité d'ordonnancement du politique s'est vu complexifiée par un affaiblissement de l'adhésion aux méta-récits politiques ayant dominé au XXème siècle (Ion, 1997 ; Frère et Jacquemain, 2013). Par méta-récit nous entendons une « *narration à fonction légitimante* » (Lyotard, 1979, p. 34), considérant le terme de narration comme l'exercice de mise en forme par le Logos, le récit produit et son usage social. La capacité légitimante du méta-récit repose sur 1/ son cadre d'analyse qui est englobant voire totalisant des phénomènes et acteurs, 2/ son sujet d'analyse que sont les grandes structures sociales et rapports de domination, ainsi que 3/ son usage social du récit pour susciter un désir de mobilisation et préfigurer l'expérience (par anticipation de sa réalisation et de ses effets). Le méta-récit a une vocation symbolique à l'universel par l'identification claire de sa filiation politique (nom, symboles, valeurs...) et d'un adversaire commun, la construction d'une vision téléologique de l'action et la production d'outils généralisables pour y parvenir... L'affaiblissement de ces méta-récits se traduirait pas une évolution des formes d'engagement vers une « *individuation* » (Ion, 2012), c'est-à-dire des engagements situés, concrets, temporaires. Ces engagements seraient enchâssés dans des trajectoires personnelles et leurs dotations en connaissance, des situations quotidiennes et leurs leviers de bricolage ou de détournement fonctionnel...

Par là, ces engagements témoigneraient d'une désafiliation des individus aux structures d'appartenance héritées (ex : sociaux, familiaux, professionnels) qui, jusque-là, se posaient comme systèmes exclusifs et déterministes d'affiliation des individus à partir de rôles et de statuts devenus obsolètes ou partiels (ex : classes sociales, famille nucléaire). « *Cela ne veut évidemment pas dire que l'individu deviendrait une sorte d'atome libre. Il reste toujours un individu défini par des processus sociaux, par son appartenance à une communauté langagière, par des institutions, etc.* » (Ion, 2010, p. 78). C'est le caractère exclusif et primaire de ces systèmes d'affiliation qui est remis en cause ; ils restent pertinents et efficients pour une identification construite par les individus et non plus une affiliation primaire et exclusive. Une des conséquences de cette individuation, c'est en effet le passage d'identités d'appartenance à des identités de construction, par un « *double affranchissement par rapport aux appartenances de type communautaire, et par rapport aux réseaux verticaux, fédératifs, inscrits dans les constellations idéo-politiques* » (Ion, 2001, p. 23).

Les savoirs dans les métiers : instruments ou modes d'action ?

Or, cette conception du savoir se révèle relativement absente de l'urbanisme, ce qui nous conduit à questionner par ce biais la place des professionnalités dans l'urbanisme. Une ligne de partage se dessine au sein des métiers en fonction de leurs rapports aux savoirs : dans certains métiers associés à la « fabrique de la ville » prédominerait une fonction instrumentale du savoir, tandis que d'autres investiraient la production de connaissance comme un espace d'expérimentation de leurs champs.

En effet, en convoquant une fonction essentiellement instrumentale des savoirs (Faburel, 2017a), l'urbanisme se pose comme une activité d'application de savoirs supposés neutres et mis à disposition des politiques publiques et projets urbains (Choay et Merlin, 1989). Il

s'inscrit dans « *une forme de relation entre le savoir et l'action dans laquelle la théorie précéderait et déterminerait la pratique* » (Guigue, 1998, p. 115), supposant par là :

- une antériorité temporelle de la théorie et, en corollaire, une neutralité de la théorie conférée par son isolement de la vie active ;
- un lien causal de la théorie à la pratique et, en corollaire, une réduction de la pratique à l'application linéaire et mécanique de préceptes théoriques.

Cette acception des savoirs semble plus généralement s'inscrire dans une « *épistémologie de la science appliquée* » (Schön, 1994) qui sépare, d'une part, la production de savoirs et, de l'autre, l'action opérant au sein de la société urbaine par l'intervention matérielle ou la régulation sociale. Le savoir et l'action seraient deux activités relevant d'acteurs et de temporalités distincts, et répondraient de logiques et principes différents.

Relativement présente dans les sciences sociales (Doucet, 2014), cette épistémologie a structuré la répartition des activités entre les métiers de l'urbanisme. La production de connaissances serait l'apanage de la recherche académique, de bureaux d'étude, des filières « Recherche & Développement » des groupes opérationnels et des services « Prospective » des collectivités ; elle serait réalisée sans lien avec l'action, ce qui lui assurerait une neutralité sur le sujet ; elle répondrait d'une logique d'amélioration de la connaissance délivrée aux divers acteurs de la ville (praticiens, associations, usagers...) ; enfin, elle opérerait par une montée en généralité de cas d'étude ou par une analyse comparative, qui assurerait une posture distanciée à la société urbaine immédiatement proche. A l'inverse, l'action serait ancrée dans la société urbaine ce qui lui permettrait d'identifier des problèmes, dont les causes et les mécanismes seraient renseignés par les apports théoriques, et auxquelles des acteurs spécialisés répondraient.

Dans cette thèse, nous qualifierons de « métiers de l'urbain », ces métiers qui visent une transformation intentionnelle de l'urbain sans s'inscrire dans un registre urbanistique de l'action, c'est-à-dire une finalité de transformation de la matérialité urbaine par l'application de savoirs instrumentaux selon des effets planifiés. A l'inverse de l'urbanisme, les métiers de l'urbain investissent la production de connaissances comme un mode d'action à part entière, supposant par là une capacité des théories sociales en termes de mobilisation (praticienne et habitante), un véhicule discursif des représentations territoriales, une proximité coopérative à fonder avec la recherche scientifique...

Loin de constituer un groupe homogène ni une réalité constante au regard de l'hybridité des trajectoires avec des formations souvent en urbanisme, ces métiers nous renseignent sur des praticiens qui refusent de reproduire un mode d'action centré sur la transformation de la matérialité urbaine (instruction de la planification, veille stratégique de la promotion foncière, programmation et conception urbaines…). A la règle d'action normative, à la traduction opérationnelle d'une théorie, à la modélisation de causalités, les praticiens privilégieraient des modes d'actions situés, sans systématisation ni contrainte de linéarité, que l'on nomme « pratiques » (Lévy et Lussault, 2013). Les pratiques seraient orientées par la capacité d'analyse de la situation des praticiens (Doucet, 2014).

Nos postulats nous renseignent sur les conditions théoriques de politisation des métiers par les professionnalités.

Tout d'abord, relevons que les mutations du politique tendent à faciliter la reconnaissance des professionnalités comme geste politique. En effet, d'une conception relativement unifiée et stabilisée de ce qui ferait politique, nous cheminons vers une diversité de réalités, dépendant des expériences et des affiliations singulières des individus. Toutefois, poser la production de connaissance comme une activité politique suppose alors de rompre avec quelques partages épistémologiques modernes et d'engager un positionnement explicite sur la place (rôle social, fonction instrumentale...) et la nature (discipline, épistémologie...) des savoris dans les métiers (postulat 3).

Ici, il semble difficile de concilier le projet politique de Modernité et une évolution des métiers par les professionnalités, car la Modernité tend à refouler les sujets contredisant sa téléologie progressiste ou ne pouvant être prouvés par son épistémologie positiviste. Elle leur confère un statut mythologique qui les invisibilise dans les arbitrages politiques (postulat 2).

D'une manière générale, ce contrôle des savoirs par la Modernité s'explique par le rôle conféré aux savoirs scientifiques dans la réalisation du projet moderne. L'amélioration des savoirs assurerait un progrès humaniste de l'émancipation collective et un progrès social d'augmentation du confort. Paradoxalement, si l'épistémologie positiviste se réclame d'une dissociation forte du politique, elle a été produite en vue de permettre aux savoirs scientifiques d'assurer leurs fonctions humaniste et sociale - définies par le projet politique de Modernité (postulat 1).

4. Hypothèses : les professionnalités de l'urbain comme dépassement de la dialectique Modernité / Mythologie

Les liens entre mythe et urbanisme ne constituaient pas notre sujet de thèse initial (les professionnalités), mais se sont imposés à nous comme cadre interprétatif de nos matériaux de recherche. Nous avons été confrontés à la même situation qu'Olivier Boulba-Olga et Michel Grossetti (2018) : l'observation d'un discours sur le régime de l'évidence naturelle, c'est-à-dire soumis à aucune justification scientifique, affective ou politique. Lors de l'analyse de la littérature sur les métiers, nous avons relevé des principes d'action (mythe de Prométhée), des représentations territoriales (mythe de Babel) et des postures d'expertise (mythe d'Orphée) récurrents, posés comme des certitudes mais ni empiriquement fondés, ni énoncés comme un portage politique. Ces certitudes se sont pourtant révélées questionnées par les praticiens rencontrés, au regard des crises écologiques, car elles ne correspondaient pas à l'évolution contrainte, expérimentée ou espérée, de leurs métiers.

Notre première hypothèse est née de cette observation : l'urbanisme s'inscrirait dans une ambition moderne et, à cet égard, serait traversé de schèmes mythologiques correspondant à des arbitrages politiques refoulés par l'épistémologie positiviste. Nous pensons que « *[l]a modernité recèle en son sein une part grandissante d'irrationalité qu'elle refoule et dénie*

sous les oripeaux de la rationalité technicienne ou encore d'une rationalité tronquée[13] *qui se limite à « l'apologie du calcul efficace ».* » (Frémaux et Guillaume, 2014, p. 126). Cette première hypothèse expliquerait l'investissement de la littérature scientifique pour délimiter les contours des métiers, car la Modernité confère un rôle primordial aux savoirs scientifiques dans la justification de l'action (Lévy-Leblond, 2000). Elle expliquerait aussi l'enlisement des débats par défaut d'arbitrage sur la nature de l'urbanisme (discipline, champ d'action, savoir de gouvernement...), car la Modernité ne reconnaît que la rationalité logico-formelle comme régime de délibération démocratique (Rancière, 2005).

Or, les crises écologiques viendraient perturber, le dévoilant par là, cet équilibre entre refoulement et schème mythologique. Notre deuxième hypothèse porte sur la fragilisation de la prétention d'auto-fondation de l'urbanisme par la résurgence de ses externalités et refoulés. Les crises écologiques dévoileraient des sujets sur lesquels l'urbanisme opère des arbitrages politiques dissimulés par des schèmes mythologiques.

En dévoilant des sujets politisés dans les métiers, les crises écologiques créeraient des espaces du possible pour l'expression des professionnalités. Notre troisième hypothèse pose la capacité de transformation des métiers par la diversification et l'hybridation de leurs savoirs. Les professionnalités engageraient les praticiens dans la construction de sens de leurs métiers et les conduiraient à entreprendre des arbitrages politiques.

4.1 Première hypothèse : la construction mythologique de l'urbanisme par sa légitimation moderne

L'urbanisme s'est construit et différencié dans le champ de l'urbain par un rapport fort à la technique et une structuration scientifique des activités (Lefebvre, 1961 ; Dreyfus, 1969 ; Claude, 2006 ; Beaudet, 2007). Les sciences modernes y ont été convoquées comme un gage légitimaire (Faburel, 2017a). Or, nous avons vu que, malgré des prétentions à l'autonomie et la certitude, ces sciences reposent sur une épistémologie dont les principes revêtent un « *caractère fictif* » (Pudal, 1994), voire « *mythique* » (Claval, 1998 ; Mucchielli, 2004). L'urbanisme n'échapperait donc pas à ce fondement mythologique, largement dénié par un discours de justification scientifique. Plus précisément, l'urbanisme se composerait d'une « *constellation mythologique* » c'est-à-dire d'une trame continue et articulée de différents mythes.

La prétention scientifique de l'urbanisme : un réductionnisme des facteurs de choix

Au regard du rôle conféré aux sciences modernes dans sa légitimation, l'urbanisme semble reproduire la dialectique entre Modernité / Mythologie, largement déniée par un discours de justification scientifique mais assurant des conditions de reproduction de la Modernité par le refoulement de certains sujets. En effet, Jacques Dreyfus critique ce qu'il nomme le « *mythe d'un urbanisme scientifique* » (1969, p. 488) dans la mesure où les théories, les outils et les modèles urbanistiques bénéficieraient d'une justification scientifique : ils reposeraient sur des idées conférées au rang de vérité au nom de leur nature scientifique annoncée. Ce mythe

[13] Le mot souligné est mis en exergue (italique) dans le texte original.

fonderait une « *rationalisation de la décision* », réduisant la décision à des arbitrages quantifiables répondant de besoins fonctionnels (p. 491). Cette rationalisation peut aussi bien orienter les décisions portées par des acteurs de l'urbanisme (Offner,1993) que l'interprétation des pratiques et des usages habitants (Chombart de Lauwe, 1965). Ainsi, Jean-Marc Offner (1993) relève une « *mystification scientifique* » autour du principe de l'effet structurant des transports qui - bien que souffrant de critiques théoriques et, surtout, infirmé par des études empiriques - se révèle fortement mobilisé par des chercheurs, des praticiens et des décideurs de l'urbanisme. De même, Paul-Henry Chombart de Lauwe reproche à l'urbanisme une vision strictement rationalisante des actions humaines, donnant lieu à l'identification d'une logique d'*homo oeconomicus*, à l'opposée d'« *une anthropologie dans laquelle seraient définies les aspirations des hommes d'aujourd'hui en fonction de l'avenir qui s'impose à eux, en fonction des valeurs auxquelles ils sont attachés, des croyances, des symboles, des mythes qui orientent leur pensée* » (1965, p. 73).

En somme, l'homologie structurale entre un schème mythologique et le raisonnement urbanistique permettrait aux métiers de s'affranchir de l'administration de la preuve pour légitimer, au nom d'une rhétorique scientifique de causalité linéaire, certains principes d'action de l'urbanisme et de l'aménagement. S'intéresser aux mythes dans le champ de l'urbanisme revient donc à s'intéresser à ce / ceux que l'urbanisme a exclu par sa prétention moderne à une délibération strictement rationnelle, au statut de ces exclus (ignorés, impensés, refoulés...), ainsi qu'aux mécanismes de construction de cette exclusion (neutralisation de la parole dans la scène discursive, rhétorique exclusive de la légitimité, dévalorisation par le recours à certains imaginaires, recul des frontières de l'urbain...). Dès lors, nous pouvons interroger les réactions qui naitraient du dévoilement de ce fondement mythologique de l'urbanisme : déni, négation, resserrement autour de certaines théories historiques, cristallisation autour d'imaginaires professionnels historiques...

Le mythe en urbanisme : un discours illusoire voire trompeur

Au regard de la prétention scientifique de l'urbanisme, il n'est pas étonnant que l'acception retenue du mythe retienne un décalage avec le réel. L'interprétation du mythe comme un récit de fondation socio-géographique d'une société est celle la plus souvent retenue dans les champs de l'urbanisme (ex : Cabantous, 2004 ; Salomon-Cavin, 2005) et, dans une moindre mesure, de la géographie (ex : Berdoulay, Castro et Gomès, 2001 ; Guillaud, 2008). En délimitant le lieu narratif du mythe, l'urbanisme et la géographie lui assignent une fonction de structuration sociale d'un espace, notamment de cohésion sociale ou de fédération des identités individuelles dans des images et / ou symboles spatiaux. Par exemple, le mythe du « bon sauvage » a joué un rôle essentiel dans l'appropriation des Alpes par la société urbaine du XVIIIème siècle, puis le développement du tourisme (Salomon-Cavin, 2005). Le mythe associé à un espace urbain renseignerait sur les caractéristiques sociales d'une forme urbaine :

- soit en dévoilant ses capacités de cohésion, pour l'espace public (ex : Berdoulay, Castro et Gomès, 2001) ou les instances sociales de proximité (Genestier, 2001) ;
- soit en soulignant la rupture qu'elle instaurerait entre des formes jugées classiques (l'urbain dense) et d'autres construites et mobilisées en tant qu'alternatives comme la banlieue (ex : Bevort et Rousseau, 2013) ou le périurbain (ex : Berque, 2015).

Du récit de fondation révélateur de fragments historiques d'un territoire, le mythe revêtirait donc une fonction de structuration sociale par l'identification de qualités dans la forme urbaine, créées ou valorisées par l'urbanisme (morphologiques, architecturales, mobilières...). L'action urbanistique viendrait restaurer le lien entre le mythe et la réalité. Or, cette fonction suppose l'existence d'un décalage antérieur à l'action urbaniste entre le récit mythologique et la réalité structurée par ce dernier. Dès lors, le mythe se révèle souvent associé, dans les travaux d'urbanisme ou de géographie urbaine, à un récit « *menteur* » qui déforme ou simplifie les représentations de la réalité territoriale (Berque, 2015). En lieu et place d'une analyse d'un récit mythologique, la notion de mythe est souvent mobilisée en urbanisme de manière partielle et dans un but rhétorique par la formulation duale « mythe ou réalité » (ex : Glenn, 1986 ; Toinard, 1996 ; Chapain et Polèse, 2000 ; Jouve, 2006 ; Gallez, Guerrinha, Kaufmann, Maksim et Thébert, 2008).

Si le mythe est critiqué par l'urbanisme pour son décalage avec le réel, il convient de relever que l'urbanisme peut aussi être le producteur ou le véhicule de ces représentations erronées (Chalas, 1989), particulièrement dans le champ du transport (Offner, 1993 ; Gallez, Guerrinha, Kaufmann, Maksim et Thébert, 2008). Dès lors, « *lutter* » contre les mythes, les « *détruire* », échapper à leur « *tentation* », les « *dénoncer* », engageraient la responsabilité du chercheur travaillant sur l'urbanisme (Veyret-Verner, 1971, p. 7, p. 8, p. 10, p. 29). Ainsi, le mythe représente, dans les travaux scientifiques relatifs à l'urbanisme, un discours sur les phénomènes urbains qui serait soit illusoire et rendu obsolète par l'amélioration de la connaissance par ces travaux, soit mensonger et mobilisé à des fins d'instrumentalisation que dévoileraient ces travaux. Autrement dit, le mythe est réduit à des « *idées périmées* » ou des « *promesses fallacieuses* » (Veyret-Verner, 1971, p. 7). En tant que champ d'action et savoir disciplinaire, l'urbanisme se positionnerait alors comme un savoir qui permettrait de restaurer la vérité au-delà du mythe : la vérité territoriale en ajustant les formes urbaines aux mythes associés aux territoires, la vérité théorique en échappant aux tentations idéologiques par le recours à une neutralité axiologique. Par cette compréhension du mythe, l'urbanisme renoue avec sa prétention scientifique (Lefebvre, 1961 ; Dreyfus, 1969 ; Choay, 1971 ; Verpraet, 2005 ; Claude, 2006 ; Beaudet, 2007).

La mythodologie de Gilbert Durand : mythanalyse et mythocritique

Peu de chercheurs s'intéressant aux mythes proposent une méthodologie adaptée selon Raoul Girardet (1986). Parmi eux, les travaux de Gilbert Durand (1996) ont retenu notre attention. Gilbert Durand différencie la « *mythanalyse* » de la « *mythocritique* ».

Cette première étend l'analyse à d'autres disciplines et champs de connaissances (sociologie, ethnologie, histoire de l'art, psychanalyse...) et reconstitue, à partir des multiples variations historiques (ex : Prométhée d'Ovide, de Platon, de Mary Shelley...) et de supports (roman, opéra, peinture...), un « *mythe idéal* » réunissant l'ensemble des mythèmes. La mythanalyse opère par comparaison des différentes réécritures d'un mythe. Elle porte sur les adaptations, les ajustements et les transformations d'un mythe suite aux successives réécritures, qui sont révélatrices d'évolution dans les sociétés de narration et de diffusion. Autrement dit, la mythanalyse inscrit le mythe comme le reflet d'une culture et, par son analyse, elle cherche à dévoiler les caractéristiques sociologiques, anthropologiques et psychologiques d'une société.

La mythanalyse est l'analyse des modalités de reproduction, ajustées à une société, d'une structure mythique traditionnelle.

A l'inverse, la « *mythocritique* » porte sur le récit (formes narratives, figures de style...) et son contexte d'écriture et / ou de narration, s'étendant ainsi « *à un champ plus large, celui des pratiques sociales, des institutions, des monuments autant que des documents* » (Durand, 1996, p. 205). Opérer une mythocritique, revient à tenter de reconstruire la structure mythique pour soulever le système d'oppositions propre aux constructions sociales, notamment entre la nature (ordre instinctif, individuel et nocturne) et la culture (ordre rationnel, communautaire et diurne). Cette structure mythique serait de nature symbolique selon Gilbert Durand (1964), prenant ainsi le contrepied de la méthode d'analyse de Claude Lévi-Strauss (1974) qui décompose le mythe en une somme d'objets anthropologiques (rituels religieux, peintures, sculptures, vêtements, cosmétiques...) dissociables et codifiables dans un tableau[14]. La mythocritique s'intéresse aux filiations et continuités spatio-temporelles des mythes, jusqu'à considérer certains récits mythologiques comme des réécritures modernes (avec leurs problématiques et leurs refoulés scientifiques) de caractéristiques structurales de mythe antique. Par exemple, cela revient à penser une filiation entre les récits de Prométhée et de Frankenstein (Marret, 2006), qui suivraient un même schème mythologique mais connaitraient des variantes d'écriture. Le mythe moderne « *réaffirme la pertinence [d'un mythe antique]* (...) *en une période qui se penche, d'une manière nouvelle, sur les conséquences de la domination du Logos* » (*ibid*., p. 28). Le schème mythologique convoque un déroulement connu ; à cet égard, il peut se révéler rassurant et il suscite plus facilement une adhésion qui s'exprimera alors de manière tacite.

En somme, c'est un mouvement d'analyse inverse entre la mythanalyse et la mythocritique : au contraire de la mythanalyse qui se réfère à la reconstitution d'un « *mythe idéal* » pour y inclure les domaines psychologique et sociologique propres à une société, la mythocritique vise plutôt à mettre en évidence les motifs mythiques fondateurs qui orientent nos affects et, par là, préfigurent nos actions. Au regard du rôle des affects dans les professionnalités, il nous a semblé plus pertinent d'inscrire notre recherche dans une perspective mythocritique.

4.2 Deuxième hypothèse : des crises écologiques révélatrices de la constellation mythologique de l'urbanisme

Nous ne prétendons pas ici recenser les mythes antiques qui peuplent l'urbanisme (ex : Chalas, 1989 ; Genestier, 2001) ou des mythes modernes fondés sur des objets urbanistiques (ex : Offner, 1993 ; Boulba-Olga et Grossetti, 2018). Nous ne cherchons pas non plus à proposer une géofiction qui questionne le rôle de certains mythes dans la construction de théories géographiques et leurs mises à l'épreuve empirique (ex : Lecoquierre, 2008 et 2014 ; Desbois, Gervais-Lambony et Musset, 2016), ni à dévoiler des objets urbanistiques dont les effets annoncés relèveraient davantage de croyances que d'une administration de la preuve (ex : Berdoulay, Castro et Gomès, 2001 ; Bevort et Rousseau, 2013 ; Berque, 2015). Il s'agit

[14] Dans la méthode de Claude Lévi-Strauss, les mythèmes sont numérotés et étudiés de manière systématique par un tableau croisant les relations entre les mythèmes (en colonne) avec l'ordre narratif du mythe (en ligne).

plutôt d'identifier des schèmes mythologiques qui sont mobilisés tacitement dans la justification de pratiques modernes. Nous posons comme deuxième hypothèse que les crises écologiques, en faisant resurgir des externalités modernes, mettraient à mal une constellation mythologique de l'urbanisme et la dévoileraient ce faisant.

L'affaiblissement du sentiment de maîtrise

La diversité des enjeux écologiques contribue à une perturbation visible, croissante et irréversible des conditions d'exercice des métiers : dérèglement climatique et événements de canicule, finitude des ressources particulièrement énergétiques, fragmentation et appauvrissement des écosystèmes faunistiques et floristiques, pollutions de l'air et gaz à effet de serre, érosion des sols et montée des eaux, salinisation des sols et désertification... Les savoirs des métiers rencontreraient des difficultés dans leurs reproductions, car leurs conditions de validité et de pertinence ne correspondraient plus aux situations urbaines soumises aux crises écologiques.

Souvent posées comme un nouveau paradigme des métiers (durabilité urbaine) et une nouvelle gouvernance des territoires (ex : Agenda 21 locaux), les crises écologiques sont toutefois rarement prises en compte comme un facteur de questionnement des savoirs mobilisés dans les métiers (Faburel, 2015b). Pourtant, les effets territorialement différenciés des enjeux écologiques témoigneraient d'une vulnérabilité urbaine plus forte par rapport aux autres milieux (îlots de chaleur urbain, pollution atmosphérique...) ; il est possible de se demander quel a été le rôle de l'urbanisme dans la fondation de cette vulnérabilité (concentration des activités, imperméabilisation des sols...).

D'une manière générale, la reconnaissance de l'Anthropocène réinclurait dans un registre politique les représentations de l'environnement (arrachement, protection, maîtrise...) et les modes d'action (ex : gestion, risque) qu'elles ont fondés (Allard, 2006). Cette notion inviterait à questionner les politiques d'organisation spatiale comme facteur de transformation intentionnelle des milieux écologiques (Bonneuil et Jouvancourt, 2014). Parler d'Anthropocène revient donc, dans un premier temps, moins à s'intéresser aux pratiques d'adaptation ou de résilience, qu'à soulever un questionnement sur les phénomènes à l'origine de cette situation et les politiques dans lesquelles ils s'inscrivent.

A l'aune des problématiques soulevées par les crises écologiques, nous avons relevé trois mythes qui, traversant l'urbanisme, témoignent d'un affaiblissement du sentiment de maîtrise de son action suite aux pressions écologiques. Ces mythes se traduisent par des figures de praticien connues du champ de l'urbanisme :

- le mythe de Prométhée donne lieu à la figure du médecin (soignant les maux sociaux) ou du chef d'orchestre (planificateur), au généraliste (appliquant les dispositifs instrumentaux) ou son pendant du spécialiste (dans la prévention des risques, dans la modélisation des déplacements...) qui interviennent directement dans l'organisation de l'urbain ;
- le mythe Babel se dévoile par la figure de l'ensemblier (gestionnaire de projets de territoire) ou du traducteur (responsable des rapports entre les services techniques et les élus) qui proposent des récits territoriaux ;

- le mythe d'Orphée renvoie au visionnaire (du devenir urbain et de sa complexité) ou au médiateur (gestionnaire de la participation institutionnelle) qui se positionnent comme intermédiaire ou interface avec les territoires urbains.

Le mythe de Prométhée : la conquête de la nature par la rationalité instrumentale

Le mythe de Prométhée est fondateur de l'entendement aménagiste. Il renvoie à l'arrachement de l'homme à la nature puis sa maîtrise par la rationalité instrumentale et technique. Cette dernière sécuriserait les effets de l'action aménagiste, ce qui permettrait une penser par modèles. La certitude en la rationalité instrumentale et technique est tellement forte qu'elle devient croyance, rendant impensable d'éventuels éffets non intentionnels de l'action.

Le mythe de Babel : la quête d'unité perdue

Le mythe de Babel est particulièrement présent dans les représentations territoriales des métiers. Il est associé à la quête d'une totalité perdue qui rassurerait par son unité. L'idée de totalité dans l'unité confère aux praticiens le rôle de détenteur de l'unique parole audible au milieu de modes d'expression variés comme l'architecture, le paysagisme, le génie civil...

Le mythe d'Orphée : la libération de l'ordinaire par la connaissance

Le mythe d'Orphée suggère la libération aux contraintes ordinaires d'existence par la connaissance voire l'initiation aux mystères. C'est le mythe du savoir salvateur et différenciateur d'un groupe par la révélation des « fondations » ; il confère au praticien une autorité et une responsabilité.

Bien que nous inscrivons cette recherche dans une perspective mythocritique, il nous est paru nécessaire de rappeler les principaux mythèmes des récits mythologiques étudiés. Nous avons donc dû opérer un choix parmi les différentes variantes. Concernant le mythe de Prométhée, nous avons choisi la version proposée par Platon dans *Le Protagoras* (1997), car Platon mobilise le mythe dans son argumentation lors des impasses de la construction dialectique de la pensée, pour venir combler des lacunes dans la connaissance (Lacan, 2001, p. 145). Les crises écologiques créent une brèche dans la dialectique ambition moderne / schème mythologique de l'urbanisme. Contrairement aux deux autres mythes, le récit de Babel est d'origine religieuse ; nous lui avons préféré la version de la *Bible de Jérusalem* produite par l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem à partir d'un travail de comparaison des différentes versions historiques et traductions linguistiques, se rapprochant d'une mythanalyse. Enfin, nous avons retenu le récit d'Orphée dans *Les métamorphoses* d'Ovide (2012) qui traite fondamentalement des « hybrides », mi-homme mi-animal, mi-homme mi-végétal ; cette version nous a semblé intéressante pour étudier les partages modernes dont la déliquescence crée des hybrides. Néanmoins, ces choix de version sont à relativiser car la méthode de la mythocritique s'intéresse à la trame structurelle du mythe et non ses réécritures. Elle met en exergue les invariants (ex : ressorts psychologiques) et non ses variations culturelles et sociales : nous nous intéressons ici aux motifs sécularisés de ces trois mythes.

4.3 Troisième hypothèse : les professionnalités comme subjectivation des savoirs pratiques

Notre troisième hypothèse pose les professionnalités comme un levier de dépassement de la dialectique Modernité / Mythologie, structurante de la légitimité de l'urbanisme et fortement éprouvée par les crises écologiques. Les professionnalités constitueraient une épreuve d'auto-fondation subjective des savoirs et habiletés jugés pertinents pour les métiers. Elles opéreraient par la réflexivité (Schön, 1994), c'est-à-dire un retour continu des praticiens sur les formes et contenus de l'agir pour ajuster leurs capacités d'action.

La professionnalité comme hybridation par l'action des vies sociales et professionnelles

L'entrée par les professionnalités donne à voir « *les formes d'hybridation, sociales, pratiques, intellectuelles, qui se nouent dans l'action même, notamment entre pratiques militantes et activité professionnelle des personnes qui s'engagent.* » (Champy et Israël, 2009, p. 7). Il s'agit de trouver « *un équilibre savant mais toujours précaire entre les dimensions institutionnelles, organisationnelles et les dimensions personnelles, subjectives, engagées sur les lieux où ils [les praticiens] travaillent.* » (Laval, 2009).

Or, en dehors du syndicalisme, l'engagement dans le cadre d'une activité rémunérée est très peu étudié par les recherches, notamment car il échappe aux cadres (souvent normatifs) d'analyse d'une activité de métier et il convie une « *forme particulière* » du politique (Champy et Israël, 2009, p. 7). Ainsi, ce sont à la fois les pratiques de métier et les modes d'engagement politiques qui s'hybrident, « *pouvant se traduire à la fois par des engagements d'une nature particulière, dont l'expertise est un ressort, et par des pratiques professionnelles modifiées, pour les rendre compatibles avec les idéaux revendiqués.* » (*ibid.*, p. 9). Le politique apparaît alors comme ce qui fait sens entre ces registres temporels distincts et fait évoluer les limites de la sectorisation des activités.

Toutefois, si le terme de professionnalité suppose réflexivité et autonomie (de penser), il ne signifie pas des individus arrachés de toute appartenance. Il ne s'agit pas d'opposer un individu-praticien à une communauté professionnelle, mais plutôt de considérer que les savoirs mobilisés dans les professionnalités puisent dans des expériences qui débordent des seuls parcours biographiques jalonnés de grandes étapes (baccalauréat, formations, postes...). A cet égard, il nous semble important de préciser que cette hybridation des pratiques avec des actions militantes se réalise en même temps qu'une évolution de l'engagement vers une « *individuation* », c'est-à-dire une construction et une reconnaissance de la singularité du praticien construite par sa trajectoire (Ion, 2012). Cette singularité prend le contrepied de deux figures de l'individu que l'on retrouve dans l'action publique : l'usager (individu anonyme) et le citoyen (individu universel) (Ion, 2010).

Or, l'individuation a des répercussions sur des domaines très variés comme la famille et la religion, mais aussi dans des sujets proches de ce qui nous concerne, comme « *dans les rapports à la chose publique où l'exigence de parler en nom propre se fait jour, et dans les organisations militantes où personnalisation et publicisation peuvent aller de pair quand la tradition établissait une stricte séparation du privé et du public.* » (*ibid.* pp. 77 - 78). L'individuation nous conforte sur l'importance de la mise en cohérence de deux sphères que

la Modernité tend à dissocier : la sphère professionnelle avec l'activité rémunérée mise au service d'un intérêt général pour l'urbanisme *versus* la vie sociale des praticiens dans lesquelles ils expriment leurs convictions et leurs désirs de transformation, les traduisant parfois dans des engagements (militants, associatifs, informels...). La réalisation des professionnalités profite donc du défaut d'hermétisme de ce partage moderne des activités d'un individu pour conférer un sens convictionnel à la pratique de métier (Laval, 2009).

Les limites hypothétiques de la professionnalité : dérégulation néolibérale, violence symbolique et adéquationnisme méthodologique formation / emploi

La notion étant peu employée et à l'occasion réduite à un synonyme de compétence, il s'avère difficile de penser les critiques adressées à la professionnalité. Néanmoins, l'exercice nous semble intéressant car il nous oblige à expliciter certains points et de positionner la « professionnalité » par rapport à d'autres courants de pensées.

Tout d'abord, nous relevons un piège en assimilant la valorisation de la professionnalité à une forme de dérégulation qui jouerait le jeu de l'idéologie néolibérale (Boltanski et Chiapello, 1999). Cette assimilation s'explique par une lecture substantive de la professionnalité (la confondant avec les compétences) qui ne prend pas en compte l'origine sociale du terme. En effet, la professionnalité ne cherche ni la conciliation des points de vue dans un « *consensus* » (Benasayag et Del Rey, 2012) mais la défense d'un commun, et la professionnalité n'est pas une « *flexibilité* » des pratiques ce qui témoignerait d'une « *adaptation relative* » à des contraintes et par là « *naturalise[rait]* » le contexte initial (Arnsperger, 2005).

Ensuite, car elle repose sur des expériences, la professionnalité peut être assimilée à une technique de management : une argumentation du développement personnel par le travail (Flahault, 2006) ou de l'autonomie (Bourdieu, 1997) qui dissimulerait le caractère contraignant et normatif de l'exercice du métier. La professionnalité serait une contrainte intériorisée, une forme de « *fausse conscience* » qui opérerait une violence symbolique par un discours positif (Bourdieu, 1997). Cela correspondrait aux « *nouvelles techniques de management, [dans lesquelles] plus le travailleur investit subjectivement son travail, plus il est productif, et donc objectivement exploité, qui plus est par lui-même. Ces formes de domination douce sont alors d'autant plus violentes qu'elles ne sont pas dites ni nécessairement perçues en tant que telles, comme elles pouvaient l'être dans des organisations taylorisées. Tout invite donc à se méfier des discours sur l'autonomie et le développement personnel que permettraient aujourd'hui les nouvelles formes d'organisation du travail.* » (Willemez, 2008, p.11). Or, c'est oublier que la professionnalité nait d'une situation de doute quant aux formes de l'action usuelles, et se déploie sous la forme de stratégies (d'endurance, de détournement, d'ajustement, d'alternative, de résistance...) qui viennent altérer les conditions antérieures de reproduction du métier.

Enfin, la prise en compte les savoirs issus de l'expérience demande de « *dépasser l'approche adéquationniste* » entre formations dites professionnalisantes et emplois (Béduwé, Espinasse et Vincens, 2007). Cela demande notamment de considérer que les étudiants intègrent les formations avec des capacités (habiletés), des savoirs (expérientiels, autres formations...) et des représentations (préfigurant l'importance accordée à certains sujets, donc facilitant la mémorisation ou l'approfondissement). Egalement, cela suppose de penser les formations

comme des expériences à part entière de la trajectoire dont les étudiants ne ressortent pas avec les mêmes savoirs et compétences. Or pour écertains, l'adéquation formation / emploi s'inscrit dans un « *adéquationnisme méthodologique* » (Frétigné, 2011), c'est-à-dire une valeur comparative « *infranchissable et indépassable* » : dans cette perspective, la non-correspondance de l'emploi à la formation suivie apparaît comme un dysfonctionnement dans la trajectoire, une incapacité de l'individu à saisir les opprotunités qui lui sont proposées. Il ya une dimension normative dans une lecture par l'adéquation, car elle définit ses propres critères d'analyse que sont les débouchés visés par la formation professionnalisante et les compétences transmises en formation (ex : référentiels de formation - Solaux, 1991).

Notre première hypothèse inscrit l'urbanisme dans une dialectique entre, d'une part, une ambition de Modernité et, de l'autre, la mobilisation de schèmes de penser mythologiques. De par son ancrage urbain (Castells, 1972), l'urbanisme réduit le mythe à un récit illusoire voire trompeur sur une forme urbaine et sa qualité sociale, qu'il chercherait à redresser en se posant comme un savoir scientifique répondant aux critères positivistes de neutralité et de distanciation (hypothèse 1).

Néanmoins, les crises écologiques perturberaient cet équilibre par la résurgence de certains refoulés (hypothèse 2). Ceux-ci relèveraient d'arbitrages politiques sous-jacents à la production et la mobilisation des pratiques de l'urbanisme, concernant surtout les instruments de l'urbanisme (mythe de Prométhée), les représentations territoriales de l'urbanité (mythe de Babel) et la définition créatrice de la posture d'expert (mythe d'Orphée).

Ces discontinuités révélées dans la justification rationnelle de l'urbanisme pourraient être un espace d'engagement des praticiens pour la construction de sens de leurs métiers par une diversification et une hybridation des savoirs embarqués (hypothèse 3). En conviant des savoirs issus de l'engagement, en faisant preuve de réflexivité, en inscrivant leurs pratiques dans un désir de ville, en faisant valoir leurs tâtonnements, etc., les praticiens pourraient façonner une subjectivation des savoirs, c'est-à-dire une construction politisée et située des connaissances par la trajectoire du praticien, le contexte d'emploi (poste, structure...), la situation (territoriale, partenariale, etc.) de professionnalité...

5. Corpus de recherche : démarche, publics, matériaux

Notre corpus de recherche a été construit pour saisir les professionnalités de l'urbain qui, en tant que « *savoirs cachés de l'agir professionnel* » (Schön, 1994), demandent un cadre interprétatif différent de celui des savoirs formels. Plus précisément, à l'aune de la nature revendicative des professionnalités, nous avons privilégié une démarche compréhensive de recueil des informations, permettant de reconnaitre la portée créatrice des praticiens dans le renouvellement de leurs métiers. Egalement, à l'aune de la subjectivité des choix animant les professionnalités, nous avons puisé nos matériaux dans des situations d'énonciation variées.

5.1 Une démarche compréhensive : dévoiler la capacité créatrice des praticiens par une diversité de discours et de matériaux

Si un décalage entre les discours praticiens et la prescription urbanistique des pratiques a pu émerger, c'est en raison de la démarche de recherche dite compréhensive que nous avons mobilisée. En effet, celle-ci laisse les praticiens identifier les enjeux et les problématiques, en choisissant des termes porteurs de sens selon eux et auxquels ils apportent leurs propres significations. Théorisée notamment par Marie-Noëlle Schurmans (2003), la démarche compréhensive « *inverse le mode de construction de l'objet* » (Charmillot et Dayer, 2007, p.136), c'est-à-dire essaie d'éviter une construction *a priori* des objets de recherche par des catégories d'analyse, des méthodes d'objectivation et des instruments de recueil de données. Elle suppose ainsi la préexistence des enjeux et sujets de recherche, par exemple sous la forme d'une « *lacune de connaissance* » que la recherche essaierait de combler.

Cette démarche compréhensive s'est traduite, dans notre corpus, par une prévalence accordée aux discours praticiens pour caractériser les évolutions de leurs métiers et de leurs pratiques. Nous avons favorisé des méthodes qui mettent en discours les savoirs pratiques afin d'en dégager le sens que les praticiens leurs confèrent. Nous considérons, en effet, que la mise en mots oblige les praticiens à interrompre leurs activités et formaliser leurs questionnements. Plus qu'une approche descriptive ou informative du langage, nous lui assignons une fonction de mise en intelligibilité du « *monde* » du narrateur (Berger et Luckmann, 1997). Concrètement, nous nous sommes intéressés à l'omniprésence ou l'absence d'un terme, sa polysémie ou sa signification plutôt partagée par les praticiens, l'incapacité à exemplifier une idée ou les liens qui sont dessinés avec d'autres phénomènes.

Une diversité de matériaux pour une diversité de discours

Cette thèse s'appuie sur un corpus composé de différents matériaux de recherche, reposant pour l'essentiel sur les méthodes d'entretiens semi-directif et de séminaire d'échanges, complétées d'une méthode de recensement et d'analyse de discours formalisés par l'écrit, ainsi que de temps d'échanges informels avec des praticiens et des étudiants. A cet égard, cette recherche croise des discours aussi bien individuels que collectifs, formalisés dans des écrits que de production progressive lors d'échanges collectifs, institués par le contexte d'énonciation que libérés par des entretiens anonymisés. Notre corpus se subdivise en :

- deux séminaires d'échanges réunissant une vingtaine de participants à chaque fois, avec la participation de trois enseignants-chercheurs et deux étudiants pour l'un ;
- 40 entretiens semi-directifs, essentiellement de *visu* (à l'exception de six), d'une durée moyenne de 1h15, auprès de praticiens (28 entretiens), d'étudiants (10 entretiens) et d'enseignants-chercheurs (2 entretiens) ;
- deux importants travaux de recensement et d'analyse de discours formalisés, à la fois de praticiens (26 études territoriales dites expérimentales) sur les cinq dernières années, et d'associations dites professionnelles de l'urbanisme, de réseaux ou fédérations de structures, depuis les années 2000 (33 référentiels de compétences et de

métiers, rapports sénatoriaux et ministériels, lettres ouvertes, chartes, code de déontologie...) ;

- une observation participante de la préfiguration d'un programme de recherche ministériel intitulé « Paysages, Territoires, Transitions », ayant donné lieu notamment à une analyse de discours (écrits et oraux, individuels et collectifs) à savoir quatre réunions de l'Équipe projet (réunissant une vingtaine de chercheurs, praticiens, agents ministériels ou des services déconcentrés) chargée de construire la démarche ; trois journées d'études (réunissant chacune une trentaine de participants) ; des notes liminaires de chercheurs et d'agents du service ministériel de la recherche ; des documents circulant sur une platef-forme collaborative (articles scientifiques, illustrations photographiques de projets, annonces d'événement, appels à communication…) ; un document cadre dressant le bilan de la préfiguration ;
- trois réunions étudiantes informelles réalisées avec, au total, neuf étudiants ou jeunes diplômés en géographie, urbanisme, paysagisme ou sciences politiques.

Ces matériaux ont été composés dans des conditions différentes afin de faire émerger des professionnalités qui peuvent éclore de situations pratiques extrêmement multiples (Laval, 2009). D'une part, certains s'inscrivent dans des recherches plus vastes et ont donné lieu à des contrats de recherche (de un à trois mois) avec des structures publiques : un organisme de recherche public (Laboratoire d'Excellence Intelligences des Mondes Urbains, dit LabEx IMU), une administration centrale de l'Etat (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, dit CGET) et un service de la recherche (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer). A cet égard, ces matériaux ont fait l'objet de rapports de recherche indépendants de ce manuscrit et dont les anlayses sont ciblées en fonction des recherches plus vastes dans lesquelles ils s'inscrivent. Cette thèse ne reprend pas strictement les analyses de ces rapports, mais mobilise certains de leurs matériaux - dans le respect de leurs contextes de réalisation - qui nous permettent de renseigner les professionnalités de l'urbain. Ces matériaux issus d'une recherche plus vaste sont : l'enquête auprès de praticiens (Girault, 2015), l'observation participante à la préfiguration d'un programme de recherche (Girault, 2016a), et le recensement et l'analyse d'études territoriales expérimentales (Faburel et Girault, 2017a ; Girault, 2017a). Enfin, les autres matériaux, soit l'enquête auprès d'étudiants et le recensement analytique des discours des associations dites professionnelles, ont été réalisés dans la seule perspective de nos recherches et ont donné lieu à des valorisations sous la forme d'articles scientifiques (Girault, 2016b, 2018a et 2018b) et d'échanges au sein du Réseau des Activités des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (RAMAU - Girault, 2018c).

Méthodes non-directives : entretiens semi-directifs et séminaires d'échanges

L'identification des doutes et questions praticiens sans les restreindre à des problématiques scientifiques prédéfinies suppose un principe de non-directivité qui « *impose au chercheur d'introduire une question de départ puis de se cantonner à des relances-miroir, reprenant strictement les mots et expressions de l'enquêté.* » (Demazière, 2007a, p. 90). Or, la non-directivité « *est devenue progressivement, dans les sciences sociales, une espèce de norme académique, enseignée comme une méthode canonique.* » (*ibid.*). A cet égard, il a été aisé de

renseigner des méthodes non-directives de recueil d'informations et nous avons eu recours à deux d'entre elles : l'entretien semi-directif et le séminaire d'échanges.

Un entretien semi-directif est « *un entretien au cours duquel un « chercheur » (lequel peut être un étudiant en tant que jeune chercheur) demande à une personne, que nous désignerons tout au long de ce texte comme « sujet », de lui raconter tout ou partie de son expérience vécue.* » (Bertaux, 2016, p. 11). Cette méthode a donne lieu à différentes variantes en termes de conduites d'entretien selon la nature différenciée de leurs sujets, qu'il s'agisse d'un entretien compréhensif (Kaufmann, 1996) ou approfondi (Demazière et Dubar, 2004), ethnographique (Beaud, 1996) ou socioethnographique (Bertaux, 2016), biographique (Pruvost, 2011)... Largement répandue, cette méthode a été rapidement intégrée dans cette recherche dès l'enquête menée auprès de praticiens (en 2015) et fréquemment sollicitée auprès d'un public varié (praticiens, chercheurs et étudiants), jusqu'à constituer une part importante de notre corpus (40 entretiens en total).

A l'inverse de cette rapidité de tenue des entretiens semi-directs, la méthode des séminaires d'échanges a demandé davantage de temps de préparation et, surtout, un appui de la part de notre directeur de recherche pour nous familiariser avec la méthode et nous aider dans l'animation qui recquiert la présence d'au moins deux personnes (une en charge de poser les questions prédéfinies, une seconde davantage observatrice du tour-de-parole et de la circulation des arguments). Nous avons ainsi pu observer à deux reprises cette méthode lors d'autres recherches (Faburel, 2014a et 2015a ; Faburel et Girault, 2015a)[15] avant de la mettre en place à deux reprises (cf. enquête auprès de praticiens et analyse d'études territoriales expérimentales). Si la tenue de séminaires d'échanges suppose certes des méthodes d'animation pour garantir le tour-de-parole, la dificulté principale réside, selon nous, dans la préparation concomitante du tour-de-table et des questionnements de recherche. En effet, ces séminaires étaient l'occasion 1/ d'approfondir certains sujets traités en entretien, 2/ de confronter des situations de mésentente observées c'est-à-dire des situations où les praticiens emploient le même terme mais selon des conditions et des finalités distinctes (ex : le terme d' « *atelier* »), 3/ de construire une compréhension commune des enjeux liés aux mutations urbaines et crises écologiques permettant 4/ d'envisager une vision commune des évolutions espérées des pratiques et des stratégies pour y parvenir (rapports aux institutions, détournements méthodologiques...). La tentation a alors été forte de construire les séminaires à l'aune de ces questionnements ; or, cela aurait été en désaccord avec une démarche de recherche compréhensive. Nous avons donc opéré par le biais d'un tour-de-table maîtrisé[16] avec :

---

[15] Il s'agit du séminaire mené auprès des chefs de projet de l'agence d'urbanisme de Lyon (Faburel, 2014a et 2015a) et d'un séminaire mené pour le Bureau de l'Aménagement Opérationnel Durable AD4 avec les membres du Comité Scientifique ayant en charge l'élaboration des méthodologies guides, pour l'évaluation des écoquartiers labellisés ou en cours de labellisation (Faburel et Girault, 2015a).

[16] Il est plus courant de parler de séminaire « fermé » pour désigner un séminaire dont le tour-de-table est restreint et soumis à conditions, mais nous préférons ici ne pas employer ce terme afin de ne pas créer de confusion avec les méthodes d'entretien « ouvert » ou « fermé ».

- une diversité des structures d'appartenance (privé, public, parapublic, associatif...) et de leurs modes d'action (planification, accompagnement partenarial des collectivités territoriales, projet urbain, animation territoriale...),
- une proportionnalité des participants issus du monde de la pratique et de la recherche (pas plus d'un quart d'enseignants-chercheurs - cf. le séminaire sur les études territoriales expérimentales),
- et, surtout, une sélection des participants pressentis à l'aune de leurs pratiques et des questionnements qu'elles laissent apparaître (terrain d'action, problématique émergente...).

Pour ce faire, cette méthode demande un temps long de préparation soit par l'analyse de travaux menés par les futurs participants au séminaire (cf. le séminaire sur les études territoriales expérimentales), soit par un temps d'entretien préalable (cf. l'enquête auprès de praticiens). Cela permet de situer les enjeux identifiés par les praticiens et de souligner des questionnements qui leur seraient communs.

Méthodes de tenue et de référencement des matériaux : assurer une visibilité

Au regard des diverses conditions de production de nos matériaux, il a été important pour nous d'assurer une systématique dans l'analyse et la tenue de chaque méthode. Ainsi, au regard de l'importance conférée au choix des mots, les entretiens et les séminaires ont été systématiquement - sous autorisation - enregistrés[17] et retranscrits de manière anonyme.

Ainsi, malgré la diversité des publics rencontrés (praticiens, enseignants-chercheurs et étudiants) et des trois conditions de recherche (préfiguration d'une formation de master, observation participante de la préfiguration d'un programme de recherche, travaux de recherche personnels), nous avons toujours suivi la même méthode pour la tenue des 41 entretiens semi-directifs. La prise de contact s'est faite essentiellement par courriel avec des indications concernant le sujet de thèse et éventuellement le contexte de la recherche (ex : préfiguration d'une formation de master). Les mots ont été choisis pour rester le plus large possible, par exemple nous annoncions vouloir parler de « *l'évolution de [leur] métier et des savoirs rendus nécessaires en conséquence* », sans préciser la nature de cette évolution (contrainte, forcée, volontaire...) ni ses causes (institutionnelle, écologique, économique...), sans spécifier si les savoirs rendus nécessaires étaient manquants ou d'ores et déjà embarqués dans la pratique. Les entretiens ont été réalisés en privilégiant l'échange *de visu* (à l'exception de six d'entre eux, dont cinq réalisés par téléphone et un par vidéoconférence), soit dans le bureau de la personne pour l'essentiel, dans un espace neutre quelque fois (ex : café) ou dans un bureau à l'université pour l'essentiel des entretiens menés avec des étudiants. Toutes les personnes rencontrées se sont prêtées volontiers à la discussion, même lorsque les questions pouvaient revêtir une dimension plus personnelle (ex : présentation de sa trajectoire avec ses bifurcations, explicitation de ses choix de formation ou de poste) ; cela a donné lieu à des entretiens approfondis de 1h15 en moyenne.

[17] Seuls deux entretiens n'ont pas été enregistrés sur les 40 réalisés.

Nos deux séminaires ont été réalisés avec une vingtaine de participants à chaque fois pour faciliter la circulation de la parole, réalisés selon deux modalités temporelles différentes : soit un séminaire resserré sur une journée (cf. l'analyse des études territoriales expérimentales)[18], soit un séminaire composé de trois séquences courtes (de trois heures) renouvelées tous les un ou deux mois pendant cinq mois (cf. enquête praticiennne)[19] et faisant l'objet à chaque fois d'un compte-rendu transmis aux participants.

Si nous avons mis en place une systématique dans la réalisation et l'analyse des différents matériaux, nous avons fait le choix de ne pas en rechercher pour le référencement dans ce manuscrit. En effet, chaque matériau étant mobilisé de manière resserrée dans une partie ou une sous-partie, une indication initiale (dans le corps du texte ou en note de bas) suffit pour identifier les conditions de réalisation du corpus mobilisé, ce qui est plus facile à la lecture qu'un système codifié à retenir. De plus, cela nous permet de jouer des résultats dans l'argumentation de notre propos. Par exemple, pour l'enquête auprès de praticiens, nous avons fait le choix de restituer ces matériaux sans préciser la fonction et la structure d'appartenance du praticien afin de souligner la compréhension commune des praticiens rencontrés quant à l'évolution de leurs métiers ; à l'inverse, les entretiens étudiants ont fait l'objet d'une restitution classique avec le choix d'un prénom de consonnance (sociale, territoriale...) similaire, la précision de l'âge et de l'année de formation, afin de pouvoir reproduire les trajectoires dans leurs continuités, ruptures, bifurcations...

Nous présentons ci-dessous chaque matériau en les différenciant selon leurs conditions de production. Nous mettons en annexes (cf. tome 2), les informations suivantes :

- la liste des entretiens de l'enquête auprès de praticiens (annexe A), d'étudiants (annexe N) et de personnes impliquées dans la préfiguration d'un programme de recherche mêlant chercheurs et praticiens (annexe K) ;
- les grilles d'entretien correspondant à ces trois séries d'entretien (respectivement les annexes C, O et L), la note liminaire envoyée préalablement pour l'enquête auprès de praticiens (annexe B) et les retranscriptions des entretiens (respectivement les annexes D, P et M) ;
- la liste des études territoriales expérimentales et innovantes recensées (annexe E), leur codification (annexe F) et leurs fiches-portraits (annexe G) ;
- le tour-de-table du séminaire sur les études territoriales expérimentales (annexe H) ;
- la liste des discours récoltés lors de la phase de préfiguration de la recherche « Paysages, Territoires, Transitions » (annexe I) et leur codification (annexe J) ;
- la liste des discours recensés des associations dites professionnelles de l'urbanisme et des réseaux de métiers en urbanisme et / ou de l'urbain (annexe Q).

---

[18] Cela correspond à la méthode retenue pour le séminaire mené sur les méthologies guides d'évaluation des écoquartiers labellisés ou en cours de labellisation (Faburel et Girault, 2015a).

[19] Nous avions pu observer ce séquençage lors du séminaire réalisé avec les chefs de projet de l'agence d'urbanisme de Lyon (Faburel, 2014a).

5.2 Présentation des matériaux

Nous présentons ci-dessous l'ensemble de nos matériaux, en précisant leurs conditions de réalisation, leurs questionnements sous-jacents, leurs analyses et leurs modes de référencement dans le manuscrit. Ils sont énoncés dans l'ordre de leurs mobilisations dans le manuscrit.

5.2.1. Enquête auprès des praticiens

Réalisée de novembre 2014 à mars 2015, l'enquête auprès de praticiens est née d'une réflexion sur la nécessité d'adaptation des formations pour répondre aux mutations urbaines (ex : métropolisation), aux crises écologiques (dérèglement climatique, finitude des ressources, pollution de l'air...) et aux transformations des modes de l'action publique (crise de l'expertise, affablissement des méta-récits, appel à une démocratisation des délibérations...). Plus précisément, elle s'inscrit dans le travail préparatoire de création du master *Ville et Environnements urbains* (VEU) par la COMmunauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) de la région Lyon - Saint-Etienne[20]. La création de ce master faisait suite à l'arrêté du 04 février 2014 définissant deux mentions relatives aux problématiques urbaines :

- la mention *Urbanisme et aménagement*, correspondant à l'essentiel des formations existantes et s'inscrivant dans un courant plus opérationnel ;
- la mention *Ville et environnements urbains*, dont l'appellation nouvelle a pu être interprétée de deux manières comme nous le verrons (cf. chapitre 9), soit de formation aux études urbaines, soit de formation à la gestion environnementale.

Cette enquête a préfiguré la constitution du Conseil de Perfectionnement du master *Ville et Environnements urbains* porté par la COMUE ; en suscitant l'intérêt des praticiens, les entretiens les invitaient tacitement à prendre part durablement aux réflexions sur l'évolution des formations en devenant membre du Conseil de Perfectionnement. A cet égard, cette enquête a bénéficié du réseau de porteurs du projet de master, particulièrement de Guillaume Faburel, dans les structures nationales (ex : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) ; avoir quelques contacts identifiés dans certaines structures a facilité la prise de contact. A la fin de l'enquête, le Conseil de Perfectionnement associait 25 praticiens nationaux, régionaux et métropolitains lyonnais et stéphanois.

L'enquête de préfiguration du master *Ville et Environnements urbains* a donné lieu à deux matériaux recueillant des informations auprès de praticiens, que nous avons complétés quelques mois plus tard par un recensement et une analyse des discours des associations et des réseaux « professionnels » de l'urbanisme :

- la réalisation de 22 entretiens semi-directifs (pour une durée moyenne de 1h15) auprès de praticiens sur les évolutions des métiers et des savoirs en conséquence, complétés

[20] Le master implique plus précisément six établissements co-accréditeurs : Université Lyon 2, Université Jean Monnet, Université Lyon 3, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat.

de quatre entretiens filmés donnant à incarner - par des trajectoires bifurcantes - les professionnalités se jouant dans les savoirs embarqués dans ces pratiques en évolution[21] ;

- la tenu d'un séminaire d'échanges réunissant, trois fois sur des créneaux d'environ 3 heures répartis sur une période resserrée (novembre 2014, décembre 2014 et mars 2015), une vingtaine de participants autour des mutations de la ville et des modalités collectives de l'agir ;
- le recensement depuis les années 2000 et l'analyse de 33 discours d'associations et de réseaux « professionnels » de l'urbanisme

Cette enquête s'est adressée à des praticiens issus des services centraux (ex : Plan Urbanisme Construction Architecture, Bureau AD4 du Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité) ou déconcentrés de l'Etat (ex : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes, CEREMA…), jusqu'à des agences d'urbanisme et collectivités territoriales (ex : ville de Saint-Etienne et de Vaulx-en-Velin, métropole de Lyon), des bureaux d'études et aménageurs publics (ex : Société d'Equipement du Rhône et de Lyon), en passant par des associations locales (ex : Robins des villes) ou encore des agences nationales (ex : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat). Au final, c'est une forte diversité qui prime dans l'échantillon (cf. annexe A), aussi bien au niveau de la nature des organisations (services déconcentrés et territoriaux de l'Etat, agences d'urbanisme, bureaux d'études, groupes privés, associations, etc.), de leurs échelles d'action (nationale, régionale, locale...), des champs thématiques d'action (habitat, transport, participation…) et des modes d'action (planification, prospective, projet urbain...), que des fonctions (chargé d'études, directeur, responsable de pôle...), des identités (sexe, âge) et des trajectoires des praticiens (formations, métiers, fonctions…).

Si cette enquête a été pensée comme un moyen de venir compléter l'état de la littérature sur l'évolution des métiers par un discours praticien, il l'a surtout confronté aux pratiques et aux doutes qui les renouvellent. Nous avons observé une rupture entre, d'une part, les doutes des praticiens quant à leurs pratiques et savoirs, et de l'autre les évolutions de l'urbanisme amorcées en réaction aux crises écologiques que nous renseignent une littérature scientifique et littérature opérationnelle (discours des associations et des réseaux « professionnels » de l'urbanisme). Si cette enquête ne permet pas d'en attester l'effectivité dans les pratiques, cette rupture nous renseigne néanmoins sur le sens que les praticiens confèrent à leurs métiers et sur l'investissement qu'ils octroient à sa réalisation.

Entretiens semi-directifs

Les 22 entretiens semi-directifs ont été réalisés de novembre 2014 à début février 2015, essentiellement de visu à l'exception de deux effectués par téléphone. Les échanges *de visu* et dans les locaux des praticiens (aussi bien l'agence d'urbanisme de Lyon, que l'association

[21] Nous avons réalisé ces vidéos dans le cadre de l'Atelier 4 « Formations et expérimentations pédagogiques » du LabEx IMU. Elles sont disponibles en ligne : http://25images.msh-lse.fr/Portails/metiers-urbain/fr

Robins des Villes, en passant par Saint-Etienne Métropole, etc.) ont été privilégiés des deux côtés, en vue de favoriser une certaine spontanéité des discours.

Après une première prise de contact et une date d'entrevue fixée, un document reprenant la présentation générale de l'enquête (contexte de la réforme, création du master et la place accordée et souhaitée pour les praticiens, thèse sur les professionnalités) et proposant quelques axes de réflexion était rapidement transmis (cf. annexe B). Si nous avons fait le choix de ne pas poser la problématique écologique comme entrée d'entretien (cf. la grille d'entretien en annexe C), le contexte de réalisation de l'enquête annonçant la création d'un master *Ville et Environnements Urbains* a pu orienter initialement les réponses. Dans l'analyse, nous avons pris en compte cet éventuel biais, en écartant les discours allusifs et laconiques sur les problématiques écologiques ; mais nous avons rarement été confrontés à cette situation, car la diversité des problématiques écologiques énoncées (raréfaction des ressources, pics de canicule, inondations...) et les questionnements des effets de l'action sur les environnements urbains (ex : irréversibilités, risques) ont témoigné de la portée des réflexions écologiques pour les praticiens.

La grille d'entretien reposait sur quatre questions structurantes, accompagnées de relances préparées pour demander des précisions ou des exemplifications :

1. Quelles grandes évolutions urbaines traversent les villes et les territoires urbains selon vous ?

2. Quel type de ville se dessine en conséquence de ces évolutions urbaines ? Une ville intelligente, solidaire, durable / résiliente, alternative, ordinaire / habitante… ?

3. Quels sont les effets de ces évolutions urbaines en termes de métiers, débouchés, compétences, savoir-faire, méthodes d'observation et d'analyse ?

4. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de ce projet de formation, en matière de métiers ? Quelle implication envisagez-vous (niveau master et doctorat) ?

Ce matériau a permis de soulever un discours praticien sur les enjeux qui traversent les métiers (ex : nouveaux thèmes d'intervention) avec l'ajustement nécessaire des savoirs, ainsi que les nouvelles problématiques territoriales (ex : métropolisation) et leurs conséquences sur les conditions d'action (ex : appel à la démocratisation des délibérations) (cf. la restranscription des entretiens en annexe D).

Séminaire d'échanges

Le séminaire d'échanges a réuni, à trois reprises, essentiellement les praticiens rencontrés en entretiens. Il a donc cherché tout d'abord à valider collectivement la compréhension soulevée lors des entretiens des mutations urbaines, des crises écologiques et des transformations de l'action publique. Une fois cette compréhension commune de la situation dressée, il s'est agi de construire une vision commune de l'évolution nécessaire des pratiques et des savoirs, en explicitant le positionnement des métiers par rapport à ces évolutions urbaines, écologiques et politiques. Est-ce qu'ils essaient de les atténuer ou de les renforcer, de s'y adapter ou de s'y immuniser, etc. ? A partir de cette vision commune, nous discutions enfin des stratégies pour

y parvenir et du rôle des formations en leur sein (ex : méthodes implicatives des étudiants, identification de sujets de mémoire de recherche par les praticiens).

Recensement et analyse des discours des associations et réseaux « professionnels » de l'urbanisme

Le dernier matériau de cette enquête se compose des discours des associations dites professionnelles de l'urbanisme. Nous avons recensés des discours qui engagent la parole des associations dites professionnelles de l'urbanisme, sous des formats différents : longs ou courts, écrits ou oraux[22], informationnels, analytiques ou prescriptifs, communicationnels ou de diffusion confinée. Nous y avons aussi inclus des rapports sénatoriaux qui, interrogeant des représentants de ces associations, véhiculent explicitement les arguments de ces associations, ainsi que les fiches-métiers « urbaniste » (ex : Association pour le recrutement et les offres d'emploi cadres - APEC). Enfin, nous avons aussi opéré un recensement des référentiels de métiers et de compétences opérés par les réseaux de structures (ex : FNAU) et des structures localisées (ex : Centre de Ressources en Développement Social Urbain - CR·DSU), afin de pouvoir les comparer avec les discours visant un urbanisme professionnel (cf. la liste en annexe Q). Au final, dans une certaine diversité des formats et des sources mais sans visée exhaustive, nous avons recensé 33 discours différents depuis les années 2000.

5.2.2 Recensement et analyse d'études territoriales expérimentales

Le travail de recensement et d'analyse d'études territoriales expérimentales s'inscrit dans une recherche à part entière portant sur l'adaptation des savoirs de l'ingénierie territoriale aux mutations socio-spatiales par le renouvellement des méthodes d'observation et de des catégories d'analyse, menée en 2016 pour le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) en collaboration avec la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (FNCAUE), ainsi que la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). Cette recherche est partie d'un double constat de foisonnement des études territoriales et d'une revendication croissante de leurs capacités à renouveler l'ingénierie territoriale. Les métiers se verraient de plus en plus confier la mission de production de la connaissance, parfois explicitement sous la forme de commandes des collectivités territoriales (Audouin, 2008 ; Huré, 2010 ; Prévot et Leclercq, 2010), qui ne serait plus considérée comme l'apanage de la recherche scientifique ou de bureaux d'études spécialisés. La production de connaissances serait devenue une composante partagée dans les métiers et non plus une spécialisation. Dès lors, l'univers des études, déjà « *difficile à cerner et à identifier dans leurs raisons d'être* » (Claude, 2010, p. 333), se peuple d'une diversité croissante de thèmes, d'objets, de territoires et d'acteurs, de contexte de production, de savoirs mobilisés...

Parmi ces études, certaines sont nommées « *innovantes* » ou « *expérimentales* » par les praticiens qui confèrent, tacitement et de manière non concertée, une signification différente à ces deux qualificatif : les études dites innovantes combleraient quantitaivement les savoirs de l'ingénierie territoriale pour l'adapter aux mutations socio-spatiales, et les études

[22] Dans les deux cas de source orale, il s'agit de discours formalisés pour un public dont nous faisions partis.

expérimentales induiraient une refondation épistémologique et / ou praxéologique de l'ingénierie territoriale. A cet égard, les études dites expérimentales par les praticiens sont révélatrices d'un sens que les praticiens souhaitent conférer à leurs métiers et qui orientent leurs choix en termes de méthodes d'observation et catégories d'analyse.

Ce double postulat de foisonnement et revendication innovante / expérimentale des études a été questionné comme le signe d'un ressenti praticien de lacunes (quantitatives et / ou qualitatives) dans les savoirs de l'ingénierie territoriale. Ces lacunes seraient identifiées à l'aune de finalités prédéfinies de l'action publique en termes d'organisation et de régulation socio-spatiales. Dès lors, cette recherche s'est focalisée sur des études réalisées à l'initiative de praticiens d'agence d'urbanisme ou de CAUE, qui sont deux structures dont les activités relèvent essentiellement de la production de connaissances comme mode d'accompagnement dans la délibération de l'action.

En effet, les CAUE ont été créés pour assurer une fonction supplétive des métiers historiques de la fabrique de la ville (urbanisme, aménagement, architecture, génie civil et paysagisme), considérant leurs difficultés à prendre en compte de manière globale le « *cadre de vie* » des habitants (Champy, 2000a). Les CAUE ont, à cet égard, été particulièrement investis de misions d'ordre interactionnel auprès des praticiens et surtout des habitants (conseil, information, sensibilisation, formation). A l'inverse de cette identification des CAUE par les savoirs, les agences d'urbanisme se sont construites autour d'une relation partenariale avec les collectivités locales, essentiellement les Métropoles où elles sont implantées, s'orientant alors davantage vers la production d'études préfiguratives de projets urbains ou d'opérations de renouvellement urbain (Bentayou, 2007) et l'animation de réseaux d'acteurs (Prévot et Simard, 2008). La structuration initiale des agences d'urbanisme supposerait donc une « *division du travail entre le technique et le politique* » (Prévot et *al*., 2008), dans laquelle elles se poseraient comme les « *outils des collectivités territoriales* » (Caudron, 2014).

Le recensement d'études territoriales expérimentales

Le travail de recensement des études « expérimentales » et « innovantes » à l'initative et la réalisation de praticiens d'agence d'urbanisme ou de CAUE a permis d'identifier 26 études territoriales (cf. liste en annexe E). Nous avons suivi, pour ce faire, trois démarche de recueil de l'information : la capitalisation de nos réseaux tissés préalablement par exemple lors de l'enquête auprès de praticiens, un travail de veille auprès des réseaux des fédérations nationales (FNAU et FNCAUE) et une remontée d'études par ces fédérations ou les directions des structures (agences d'urbanisme et CAUE).

Plutôt que d'identifier les catégories d'analyse au préalable du recensement (thématiques ou territoires d'études, typologie des démarches méthodologiques…), ce qui aurait fortement orienté la lecture des transformations des conditions d'exercice des métiers, les études ont été recueillies selon deux critères : 1/ une acception relative de l'expérimentation et / ou de l'innovation, soit revendiquée en tant que telle, soit suggérée par les canaux de valorisation de l'étude (article dans une revue professionnelle, diffusion informelle entre praticiens…), et 2/ la mise en place d'une démarche d'observation, directe ou indirecte, du territoire, induisant la définition d'un terrain et d'un mode de production de connaissances.

Une fois le corpus d'études constitué, une pré-analyse systématique a été menée, donnant lieu à la création de fiches-portrait de chaque étude (cf. annexe G). Ces fiches portrait apportent :

- des éléments d'ordre factuelle (rubrique « signalétique de l'étude » : titres, structures porteuses, contexte de lancement…),
- des renseignements sur la démarche expérimentale (rubrique « réalisation de la démarche » : méthode, principes d'actions énoncés, résultats), signification donnée ou impensée de certains termes récurrents dans l'étude (habiter, périurbain...),
- des informations sur la réception de l'étude au sein de la structure et du réseau fédératif (rubrique « valorisation » : formats et canaux de diffusion de l'étude…).

Dans l'éclosion d'objets frontières et de sujets transverses (santé environnementale et bien-être social, expériences sensibles et modes de vie, ilots de chaleurs et habitabilité des quartiers, pratiques de la terre et cultures urbaines…), nous avons pu identifier des grandes orientations partagées dans l'évolution des territoires et de leurs politiques d'aménagement et gestion. Particulièrement, la métropolisation s'est imposée dans les discours praticiens comme un phénomène transformant les méthodes d'observation (ex : dans le périurbain), les catégories d'analyse (urbain/rural, ville/campagne, métropole/périurbain…) et les modèles territoriaux fondateurs de principes d'aménagement (ex : la ville durable dense). La métropolisation est entendue essentiellement dans sa perspective de polarisation spatiale des activités et de concentration des activités, avec deux effets observés : une uniformisation des formes morphologiques, architecturales et pauysagères, et dans une moindre mesure un tri social des populations.

Afin d'alléger la lecture, un codage des études a été réalisé selon quatre critères discriminants (cf. la liste des études et leurs codes respectifs en annexe F), deux structurants et deux secondaires, retenus suite à leur analyse :

- les études menées à l'initiative de praticiens issus de CAUE (bloc A) et d'agences d'urbanisme (bloc B) ;
- les territoires d'étude et, particulièrement, le positionnement de ces territoires par rapport au phénomène de métropolisation, en différenciant les territoires y contribuant (A1 et B1) et ceux se construisant en réaction (A2 et B2) ;
- parmi les territoires de la métropolisation, nous différencions pour les CAUE les espaces physiques (A1.1) des espaces numériques (A1.2) ;
- parmi les territoires en réaction à la métropolisation, nous différencions les territoires périurbains qui en connaissent des effets jugés négatifs (A2.1 et B2.1), les terrains en marge des processus métropolitains souvent pour des raisons de distance physique (A2.2 et B2.2) et les territoires stigmatisés qui n'en suivent pas les logiques alors qu'ils se situent à proximité géographique de la métropole (A2.3 et B2.3).

Le code est enfin complété d'un numéro qui correspond à l'ordre alphabétique des structures (ex : CAUE de l'Essonne) et des titres des études.

Le séminaire d'échanges

Réalisé en octobre 2016, le séminaire a réuni 19 participants, essentiellement des porteurs d'étude et chargés de mission y ayant contribué (agences d'urbanisme, CAUE, syndicats mixte…), des représentants de structures nationales (CGET et CGDD) et une représentante de la FNCAUE, trois chercheurs s'intéressant à l'ingénierie territoriale et aux mutations des cadres de l'action publique (de Lyon, Grenoble et Genève), trois étudiants (de niveau master et doctorat) (cf. le tour de table est disponible en annexe H).

La journée a d'abord commencé par la présentation de six études (contextes de réalisation, thèmes, objectifs, difficultés rencontrées, accueil des résultats…) par leurs porteurs ; nous avions sélectionnées ces études car elles rendaient compte des trois polarités soulevées lors de l'analyse du corpus des 26 études. Nous avions demandé aux porteurs de préciser, lors de leurs présentations, l'inscription de l'étude dans leurs trajectoires, ce qui les a conduit à expliciter leurs observations d'un décalage entre leurs pratiques et les conditions (institutionnelle, politique, écologique, sociale...) d'exercice de leurs métiers. Cela nous a permis que ce soient les praticiens eux-mêmes qui mettent en mots leurs doutes quant à l'évolution des savoirs embarqués dans leurs métiers, respectant ainsi la démarche compréhensive et, surtout, créant ainsi une dynamique de production d'un discours collectif.

L'après-midi a été consacré à valider ou invalider des points de faiblesse et / ou de réussites dans les études, avant de mettre en débat les conditions expliquant ces résultats et les éventuelles stratégies à opérer pour les redresser. En questionnant les résultats attendus des études, ce séminaire nous a permis de comprendre la délimitation, relativement partagée, que les praticiens font des sujets politiques : le politique est pensé pour eux comme relevant d'un registre sensible, par opposition à un registre logico-formel qui prédominerait dans leurs métiers qui les enfermerait dans une perspective technique dépolitisée.

5.2.3 Observation participante d'une préfiguration de programme de recherche

Ce matériau rend compte des discours produits pendant la phase de préfiguration du programme de recherche « Paysages, Territoires, Transitions » (PTT) porté par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Cette phase inédite pour une recherche ministérielle a été pensée en vue d'identifier des problématiques scientifiques émergeant de doutes pratique suite à des mutations, des incertitudes et des complexités de différentes natures. A cet égard, elle a réuni pendant près d'un an (octobre 2014 à juillet 2015), dans une « Equipe projet » des chercheurs et enseignants-chercheurs de différentes disciplines et champ de recherche (paysage, géographie, urbanisme, économie, droit...), des agents des services centralisés et déconcentrés, des praticiens en CAUE et parcs naturels régionaux. Cette Equipe projet a constitué une scène de mise en débat régulière qui a produit et véhiculé de multiples discours, formalisés ou non, individuel ou collectif, écrit ou oral, analytique ou informatif, dédié à cette recherche ou seulement transmis...

Nous avons mené un travail de recherche sur ces discours, en essayant modestement de renseigner les conditions épistémologiques minimales pour assurer l'hybridation recherchée

des registres de connaissances (scientifique, pratique, expérientiel...). Deux conditions ont été soulevées :

- tout d'abord, la nécessité de construire une compréhension partagée des enjeux paysagers et territoriaux, ainsi que de leurs répercussions sur les visions de l'avenir,
- ensuite le dévoilement de l'hybridité des trajectoires des membres de l'Equipe projet qui, en remettant en cause la systématisation de la professionnalisation des carrières (politiques, pratiques, techniques, scientifiques...), invite à déconstruire quelques partages modernes structurants des savoirs (ex : recherche / pratique).

Analyse de la phase de préfiguration

En près d'un an, la phase de préfiguration a conduit à la production d'un corpus large et éparpillé, puisant à différentes sources (cf. la liste des discours en annexe I) :

- quatre réunions de l'Équipe projet (réunissant une vingtaine de chercheurs, praticiens, agents ministériels ou des services déconcentrés), chargée de construire la démarche ;
- trois journées d'études réunissant chacune une trentaine de participant-e-s, ayant donné lieu, notamment par leurs ateliers, à des approfondissements collectifs ;
- une note liminaire témoignant d'héritages de la recherche ministérielle et une seconde relative aux politiques publiques et ministérielles en termes d'écologie ;
- sans oublier une plate-forme collaborative capitalisant les productions des membres de la démarche (articles scientifiques, illustrations photographiques…), relayant des actualités (annonces d'événement, appels à communication…) et des positions personnelles sur le sujet (ex : notes sur les notions de projet et de recherche-action).

Afin de facilier la lecture, nous avons codifié les discours issus des réunions de l'Équipe projet et des journées d'études par (cf. la liste des matériaux codifiés en annexe J) :

- le sigle « EP » qui désigne aux réunions de l'Équipe projet, suivi du nombre correspondant à la date de sa réalisation (EP1, EP2, EP3 et EP4) ;
- le sigle « JE » qui renvoie aux journées d'études, suivi du nombre qui correspondant à la date de sa réalisation (JE1, JE2 et JE3).

Si ce corpus permet de souligner une diversité des positions (en termes de territoires d'action ou structures professionnelles, domaines d'action ou disciplines de recherche…) par la mobilisation d'une cinquantaine de participants (réguliers ou ponctuels), il traduit surtout un souci constant de renouvellement des savoirs embarqués dans la pratiques par une diversification des types de discours (individuel ou collectif, théorique ou expérientiel…), ainsi que des méthodes de leurs constructions (atelier à partir d'une présentation initiale, visites de terrain…) et des formes de leurs valorisations (ex : retour sur expérience inscrit dans une trajectoire).

Or, cette hybridation souhaitée des savoirs s'est confrontée à une rupture épistémologique au sein des membres de l'Equipe projet. En effet, au-delà de l'entente autour de termes clés des débats (bien-être, commun, expérience, bricolage...), nous avons relevé des lectures dialectiques de certaines problématiques qui ont constitué des désaccords (ex :

substantification *versus* unité de la transition), révélant une rupture plus fondamentale - de nature épistémologique - sur la possibilité d'éviction méthodologique du politique dans la production de connaissances scientifiques. Cette rupture épistémologique a conduit à des impensés autour des problématiques politiques - particulièrement perceptibles avec la notion de transition(s) - tablis par des stratégies discursives (ex : questions rhétoriques). Si cette rupture a émergé lors d'échanges entre chercheurs, elle a néanmoins conduit les praticiens à se positionner, révélant par là quelques imaginaires de la recherche scientifique.

Entretiens semi-directifs auprès de membres de l'Equipe projet

Nous avons croisé les résultats de l'analyse, notamment cette rupture épistémologique entre les chercheurs et les imaginaires scientifiques qu'elle dévoile chez les praticiens, avec une enquête complémentaire sur les trajectoires de participants réguliers de l'Equipe projet, considérant que nos expériences participent de la fondation des référentiels d'action et des principes épistémologiques de chacun. Celle-ci a pris la forme de neuf entretiens biographiques semi-directifs (1h15 de moyenne) menés auprès d'enseignants-chercheurs, de praticiens et d'agents de l'Etat (service centralisé et déconcentré) tous membres de l'Équipe projet, dont une personne également membre du Conseil scientifique et une seconde membre du Comité d'orientation (cf. la liste des entretiens en annexe K).

Malgré une connaissance partagée de la recherche « Paysages, Territoires, Transitions », nous avons opéré un travail préalable de précision du sujet de l'enquête, en précisant notamment notre désintérêt pour un récit factuel et exhaustif de leur parcours, notre volonté de connaître ce qu'ils jugent fondateurs de leurs trajectoires (une rencontre, une mission, une lecture...), ainsi que l'inscription de la démarche « Paysages, Territoires, Transitions » dans cette trajectoire (cf. la grille d'entretien en annexe L).

Si l'hybridité des trajectoires est apparue comme une singularité partagée et affirmée par les membres rencontrés, force est de constater qu'elle ne suffit pas pour motiver une hybridation des savoirs (cf. la retranscription des entretiens en annexe M). Au contraire, la rupture épistémologique effleurée dans les discours collectifs et / ou formalisés, a été explicitée. Ainsi, deux positions de recherche radicalement opposées ont émergé : une première renouant avec une logique positiviste de construction des objets de recherche et sa méthode de distanciation du chercheur, une seconde visant à réinscrire la pratique de recherche dans une situation sociale donc favorisant des méthodes d'immersion dans le terrain voire d'implication des acteurs du territoire (au sens large du terme incluant les associations et les habitants).

5.2.4 Enquête auprès des étudiants

Bien que concernés des évolutions à venir des métiers et des transformations concomitantes des formations, les étudiants se révèlent écartés des échanges ou réduits à un rôle strictement passif d'usagers des formations qui interviennent dans les seuls cadres qui leur sont proposés (ex : associations étudiantes, retours annuels souvent très formels de fonctionnement des formations). La force de propositions des étudiants concernant leurs formations et les futurs métiers est toujours déniée, quand certains enseignants-chercheurs ne délivrent pas un message en leur nom sans jamais en administrer la preuve (ex : « Les étudiants veulent plus d'immersion professionnelle... », « Les étudiants veulent plus de savoirs techniques /

opérationnels... »). Cela donne à voir l'impression que les étudiants ne sont pas considérés comme des individus à part entière avec leurs affects qui orientent leurs expériences de formations (qui ne seraient donc pas identiques pour tous), leurs propres désirs et représentations de leurs pouvoirs d'agir ayant guidé leurs choix de formation ; ils sont réduits à des praticiens en devenir qui appliqueront les savoirs enseignés.

La mise sous silence ou la possible instrumentalisation de la parole étudiante nous a d'autant plus étonnées que nous avons pu observer des retours d'expériences sur les formations portés par des étudiants québecois (souvent accompagnés de doctorants) dans lesquels ils se posent en force de proposition (ex : Milot, Bisson et Tardif, 2010). Ce constat nous est apparu au cours de notre thèse et nous avons souhaité redresser la situation en opérant un travail d'enquête auprès d'étudiants, ce qui explique la relative disproportion de ce matériau (trois réunions informelles et dix entretiens étudiants semi-directifs) par rapport aux précédents. Néanmoins, cette enquête s'est révélée loin d'un simple complément sur les savoirs rendus nécessaires pour les métiers et sur les formats pédagogiques : il nous a permis d'administrer la preuve du rôle pressenti des formations dans la reproduction des savoirs modernes de l'urbanisme.

Réunions étudiantes informelles

Dans le cadre de la création du master *Ville et Environnements Urbains*, parallèlement aux échanges initiés avec les praticiens dans le Conseil de perfectionnement, il est apparu rapidement nécessaire d'intégrer un troisième groupe d'acteurs : les futurs praticiens, c'est-à-dire ceux qui sont encore en formation et / ou viennent de la terminer. A ce titre, Guillaume Faburel a organisé un premier temps de discussions avec des étudiants (de la troisième année de licence au doctorat) et jeunes diplômés (moins d'un an) en géographie, urbanisme, paysagisme et sciences politiques. Il les a mis en contact, a présenté le contexte de la réforme des formations avec désormais des intitulés prédéfinies de mention avant de s'éclipser dès la première réunion pour laisser une plus grande liberté de parole aux étudiants.

De nature informelle, ces réunions ont été organisées et tenues par les étudiants seulement. Elles ont donné lieu à chaque fois à une prise de note partagée. Nous avons contribué à ces réunions au même titre que les autres participants, surtout qu'à l'époque nous n'envisagions pas de mener d'enquête auprès d'étudiants. Nous avons sans doute davantage contribué à la prise de notes, mais celles-ci étaient relues systématiquement en fin de réunion.

Trois réunions étudiantes ont été réalisées en (octobre et novembre 2014, mai 2015), avec de cinq à huit participants physiquement présents à chaque fois, auxquels s'joutent quelques notes envoyées préalablement et une visio-conférence pour deux ou trois participants ne pouvant venir. La première réunion a surtout permis aux étudiants d'intégrer des informations en lien avec l'évolution de l'architecture des formations (suppression de la spécialité recherches, architecture en mention et parcours, distinction entre les deux mentions relatives à l'urbain…). La deuxième réunion a été centrée sur les savoirs, essentiellement de nature disciplinaire et relevant de champs d'action, que les étudiants auraient aimé trouver dans leurs formations. La dernière réunion a porté sur les formats pédagogiques et s'est alors ouverte à des savoirs non académiques et non professionnalisants.

Entretiens étudiants semi-directifs

L'enquête auprès d'étudiants a été entreprise car nous avons observé que les étudiants sont absents des discussions sur l'évolution des métiers et des formations en conséquence, même si certains enseignants-chercheurs se font parfois leur porte-parole.

Ce matériau se compose de 10 entretiens semi-directifs (1h15 en moyenne, de 50 minutes à 1h30 heures) réalisés en 2016 avant la mise en application de la nouvelle architecture de formations. Elle a été réalisée auprès d'étudiants lyonnais d'une formation en « urbanisme et aménagement », de niveau licence (pour sept d'entre eux) et master (pour les trois autres) (cf. la liste des entretiens étidants en annexe N). Par la mise en récit de leurs parcours de formation, ces étudiants ont été amenés à expliciter les facteurs de choix de leurs formations (curiosité thématique, représentations territoriales, imaginaires professionnels...), leurs ressentis de leurs formations en termes d'apprentissage de connaissances (ex : lacune, postulats idéologiques), ainsi que leurs représentations pour un avenir proche (insertion professionnelle, formation de spécialisation...) (cf. la grille d'entretien en annexe O).

Ces entretiens ont renseigné les trajectoires étudiantes, notamment les origines disciplinaires, les modalités d'accès à la formation et les représentations (du métier, de la pratique et de la formation) ayant prévalu au choix (cf. les retranscriptions des entretiens en annexe P).

PREMIERE PARTIE - Les crises écologiques comme éléments perturbateurs du récit mythologique

Cette première partie s'intéresse au(x) contexte(s) qui condui(sen)t des praticiens à faire épreuve de professionnalité. Pour ce faire, il s'agit ici de soulever ce qui constitue des éléments perturbateurs, internes comme externes, à la mise en récit ordinaire des métiers, c'est-à-dire à l'identification de leurs domaines d'action et publics, à la définition de leurs méthodes et outils, à la justification de leurs principes d'action et finalités... Nous chercherons les freins à la répétition justifiée de pratiques professionnelles reposant pourtant sur des savoirs considérés comme particuliers aux métiers et légitimés (par leur ancienneté, par des formations dédiées, par des associations professionnelles...). Plus précisément, nous nous demanderons ce qui, dans l'évolution conjointe des situations environnementales et des visées politiques des métiers de l'urbain, conduit les praticiens à juger les savoirs délimitant leurs métiers comme insuffisants ou inadaptés, réducteurs ou déformants...

Qu'est-ce qui incite les praticiens à s'engager dans une épreuve de professionnalité, c'est-à-dire à reconnaitre les limites de leurs propres métiers et faire évoluer par eux-mêmes les lignes de leurs connaissances et donc de légitimité de leur expertise ? Est-ce une nécessité d'adaptation à une évolution des situations territoriales et systèmes de gouvernance, tout en poursuivant les mêmes objectifs ? Ou, à l'inverse, est-ce une volonté de redéfinition des ambitions politiques de son métier, selon quelles finalités, avec quelles conséquences sur les choix méthodologiques et instrumentaux ?

Des enjeux écologiques aux effets territorialisés

A cet égard, les enjeux dits écologiques, dans leur diversité phénoménale d'intensité et d'occurence (dérèglement climatique et événements de canicule, finitude des ressources particulièrement énergétiques, fragmentation et appauvrissement des écosystèmes faunistiques et floristiques, pollutions de l'air et gaz à effet de serre, érosion des sols et montée des eaux, salinisation des sols et désertification...), ont retenu notre attention pour expliquer ces changements engagés par les praticiens, pour trois raisons.

Tout d'abord, les enjeux écologiques sont porteurs d'effets territorialisés dont l'aggravation dans les milieux urbains soulève leur plus forte vulnérabilité comparativement à d'autres. Jean-Jacques Rousseau dénonçait déjà, dans une lettre à Voltaire de 1756, la densité urbaine et la hauteur du bâti comme facteurs aggravants du tremblement de terre meurtrier de Lisbonne (1755)[23] : il inaugure par là un tournant historique dans la compréhension des catastrophes dites naturelles (tremblement de terre, tsunami...), auparavant attribuées à un

[23] « *Sans quitter votre sujet de Lisbonne, convenez, par exemple, que la nature n'avoit point rassemblé là vingt mille maisons de six à sept étages, et que si les habitans de cette grande ville eussent été dispersés plus également et plus légérement logés, le dégât eût été beaucoup moindre et peut-être nul.* » (Rousseau, 1756, p. 95).

châtiment divin autour duquel la communication était strictement contrôlée (Quenet, 2005)[24], et désormais inscrites dans un registre de connaissances. Dès lors, ces effets territorialisés questionnent une éventuelle responsabilité des expertises du champ de l'urbain et particulièrement de sa construction dans l'imperméabilisation des sols, l'artificialisation des milieux, etc. (Reghezza-Zitt, 2012). Principalement traités lors d'événements ponctuels assimilés au registre de la catastrophe (ex : inondation, pic de pollution de l'air), ces enjeux écologiques constituent néanmoins une réalité ordinaire du milieu urbain, qui est vécue quotidiennement dans une moindre mesure (ilot de chaleur urbaine, perte de biodiversité, dégradation paysagère...).

Suite à ces effets territorialisés, nous notons quelques évolutions de fait dans les pratiques car ils contraignent la reproductivité des conditions ordinaires d'exercice des métiers : irréversibilités écologiques, imprédictibilité de phénomènes environnementaux, difficultés à anticiper les effets de l'action... Ces enjeux territorialisés font évoluer les contextes d'observation et d'action dans les territoires.

Mais surtout au regard de la multiplication sur une courte période des dites catastrophes naturelles et événements climatiques, ainsi que de la coalescence de leurs effets, les enjeux écologiques s'imposent, de manière soudaine et évidente, aux métiers de l'urbain comme une réalité à prendre en compte. La répétition des phénomènes est devenue permanence, la diversité des enjeux dessine une totalité, à tel point que nous serions désormais entrés dans une période de « crise » écologique.

La crise, analyse d'une réalité factuelle ?

Que signifie exactement ce terme de « crise » (*krisis*) très fréquemment employé, et ce, dans différentes disciplines (économie, psychologie, sciences de l'environnement...), par différents relais (média, communication politique, revues scientifiques, littérature romancière...) et pour qualifier des situations aussi bien institutionnelles (crise de l'Etat providence, de la démocratie représentative...), sociales (crise économique, culturelle...) qu'individuelles (crise d'adolescence, de famille...) ? L'absence d'explicitation de cette notion lors de ces multiples usages laisse à penser une acception partagée d'une notion englobante. Plus précisément, cette généralisation sans effort d'explicication tend à supposer une objectivation de la notion dans des mécanismes et étapes qui se répéteraient : un phénomène déclencheur d'une situation anormale (un dysfonctionnement, une rupture ou un malaise), des conséquences factuelles, des effets structurels, des méthodes de résolution...

A priori, primerait donc une conception logique de la crise comme une situation de déstabilisation d'un ordre établi par un phénomène identifié, compromettant les capacités de reproduction de cet ordre. Dans ce contexte nous pourrions, de manière logique, dresser un certain nombre de questionnements nous permettant d'identifier le(s) dénominateur(s) commun(s) de ces multiples crises.

---

[24] Grégory Quenet relate notamment le contrôle de la presse à partir de 1660 qui n'autorise à parler que des séismes se déroulant à l'étranger, afin de ne pas fragiliser le statut de droit divin du Roi de France.

- Comment naît une crise ? A l'origine de la crise, est identifié un phénomène déclencheur (événement, accident...), souvent vécu comme soudain et inédit, qui déstabilise les mécanismes structurels de reproduction systémique. Ce phénomène symbolise la rupture dans l'organisation ordinaire, même s'il a parfois cohabité antérieurement avec le système en place. En effet, ce phénomène peut certes être de cause exogène (tremblement de terre, tsunami, sécheresse...), mais aussi de cause endogène présagée jusque-là par des signaux faibles qui auraient changé d'ampleur, suscitant ainsi un effet de surcharge (ex : la bulle immobilière annonçant à la crise des *subprimes* en 2007).
- Or, la causalité endogène ou exogène attribuée au phénomène déclencheur influence la manière dont la crise déstabilise l'action et l'expertise. S'il s'agit d'une cause endogène, la crise peut être interprétée comme un dysfonctionnement (une erreur humaine, un échec du fonctionnement attendu, des exigences contraires...), lié à un changement de contexte (des conditions de l'action) ou une inexactitude des prévisions (par négligence ou oubli de certaines variables par exemple) : la crise appelle alors à un ajustement ou une adaptation des règles de fonctionnement pour résoudre la difficulté et rétablir une situation stable, proche de celle initiale. Si la crise est de cause exogène, elle interpelle davantage les expertises de prévisibilité et de prospective, sans nécessairement remettre en cause leurs principes ; la crise serait alors la période succédant une catastrophe qui n'a pas été anticipée, signant par là un défaut de connaissances à combler pour l'avenir.
- Il apparaît ainsi que la crise n'est pas pensée comme une fatalité : elle ne nous contraint pas dans le seul registre présentiel de l'événement et de ses effets, mais induit déjà la projection dans un « après », adapté à de nouveaux enjeux, augmenté de quelques connaissances... Selon la nature du phénomène déclencheur, la crise s'inscrit dans deux temporalités distinctes : soit comme une perturbation de courte durée qui permet une adaptation reproductive du système, soit comme une transition vers un changement d'état. Ainsi, une crise peut revêtir les atours d'un passage initiatique au sein d'un parcours biographique (crise de l'adolescence et dissociation de son individualité avec sa famille, crise des 25 ans et entrée dans le monde professionnel...) ; à l'inverse, une crise qui déstabilise les fondements structurels du système (ex : leur légitimité ou pertinence) peut conduire à l'appel de sa transformation (ex : les débats autour de la crise de la démocratie représentative), voire initier quelques changements.
- Dès lors, la crise peut tout aussi bien rassurer dans les capacités d'adaptation (par flexibilité des structures sans renoncement à leurs déterminismes) et de résilience (par résorption des perturbations) du système, que mettre en question les certitudes collectives (crise des valeurs, crise du progrès...) ou individuelles (ex : crise religieuse) qui, jusque-là, constituaient des cadres de référence.

Force est de constater que l'omniprésence et la polysémie de cette notion ne lui confèrent pas de sens univoque. Au contraire, selon les situations de narration (destinataire et destinateur, usage rhétorique...) et les domaines concernés (économie, écologie...), le sens attribué à cette notion renvoie aussi bien à un sentiment de panique ou de lucidité, de blocage ou de mobilisation, d'incertitude ou d'interprétation d'un phénomène... En s'étendant à presque tous les domaines de nos existences et de nos activités, la notion de crise s'est transformée en

un « *singulier collectif* » (Revault d'Allonnes, 2012, p. 9), se déplaçant alors d'un registre factuel objectivable à une normalisation de nos vécus subjectifs par sa régularité et sa permanence (*ibid*., p. 10).

Evolution de la notion de crise : d'un équilibre biologique à un miroir de notre modernité

Théoriquement inscrite dans une temporalité qui met en suspens le déroulement ordinaire d'un système, la crise peut-elle devenir permanente et englobante tout en conservant sa dimension provisoire ? Ne deviendrait-elle pas plutôt une nouvelle caractéristique ou perspective analytique de la réalité ? La construction épistémologique de la notion explique ce glissement vers un singulier collectif par la politisation de la notion. Plus précisément, elle tend à montrer que l'usage contemporain de la notion de crise répond au projet de modernité, dessinant tour à tour une désillusion ou une épreuve dans la progression téléologique vers la modernité.

En Grèce antique, la notion de crise (*krisis*) s'employait déjà dans différents domaines, notamment dans l'interprétation du vol des oiseaux et des rêves ; elle désignait la faculté de distinguer des formes et des phénomènes, ainsi que de prendre des décisions en fonction. Elle était particulièrement présente dans le domaine médical pour décrire un changement d'état, plus précisément une rupture d'équilibre des fonctions vitales. La crise correspondait à une situation extrême durant laquelle se révélait la pathologie cachée par l'apparition de certains symptômes ou l'atteinte de leur paroxysme. Elle revêtait le plus souvent la forme d'une apparition momentanée d'effets signficatifs (par leur ampleur ou nature caractéristique). La crise conduisait alors à une prise de décision pour les soins, qui va du discernement des symptômes et leurs interprétation jusqu'au choix parmi les possibilités de protocoles de soin, en passant par l'arbitrage entre les différents diagnostics possibles (Portal, 2009).

Cette acception médicale de la crise - comme une prise de décision à partir de l'observation des variations d'état - s'est ensuite étendue au domaine judiciaire pour qualifier le jugement, avant d'être à nouveau réinvestie dans le champ médical comme le fondement de la démarche de diagnostic (observer et repérer les anormalités, discerner les causes et la maladie, faire des choix de traitement)[25].

Mais depuis le XVIIIème siècle et particulièrement le XIXème siècle, cette grille d'analyse technique s'est étendue aux mécanismes sociaux : « *Avec des auteurs comme Saint-Simon, Fourier, Karl Marx ou encore Proudhon, les crises deviennent aux XVIIIe et XIXe siècles autant de processus dynamiques, de mécaniques centrales de l'évolution historique des nations et des communautés humaines* » (Portal, 2009, p.17). La notion de crise renvoie alors à des états sociaux turbulents et par là annonciateurs de transformations sociales de plus ou moins grande ampleur - comme des révolutions pour Jean-Jacques Rousseau. Autrement dit, la notion de crise désigne des bouleversements dans l'ordre politique.

---

[25] « *Galien nous apprend que ce mot crise est un terme du barreau que les Médecins ont adopté, et qu'il signifie, à proprement parler, un jugement.* » (Diderot et d'Alembert, *Dictionnaire*, entrée « Crise » - cité par Revault d'Allonnes, 2012)

A cet égard, la notion de crise s'est avérée particulièrement mobilisée comme outil de transformation sociale dans les théories marxistes puis leurs conceptualisations historiographiques, particulièrement pour Fernand Braudel puis Emanuel Wallerstein. Pour Emanuel Wallerstein, dans son histoire longue des sociétés (en lien avec la notion de « *longue durée* » de Fernand Braudel), le terme de crise renvoie à des périodes d'opportunité pour la transformation sociale (« *Transformational TimeSpace* »), lorsque les mécanismes structurels de reproduction systémique sont fragilisés, soit par perte progressive d'efficacité soit par des mouvements d'oppostion. Dès lors, la notion de crise s'inscrit dans une pensée cyclique du temps et de sa mise en sens par l'histoire. Il ne s'agit pas d'un déterminsime structurel par des cycles qui se répéteraient comme dans le mythe d'Er de Platon, mais plutôt d'une succession de cycles d'organisation sociale. Les théories marxistes reprennent pour partie les théories de Georg Hegel sur la structure circulaire des temporalités socio-économiques : la crise perturberait un mode de production par sa mise en contradiction conduisant à son dépassement et l'entrée dans un nouveau cycle, ce que Georg Hegel nomme une « *progression dialectique* » de l'histoire.

Or, l'investissement de la notion de crise par les théories marxistes conduit, dans la seconde moitié du XIXème siècle, à sa spécialisation dans le domaine économique : elle est associée à une transformation sociale suite à des revirements de tendance dans les cycles économiques, perdant ainsi une forme d'intentionnalité dans la transformation au bénéfice d'une objectivation. « *Au fil du temps, les situations de crise ont donc oublié leur ancrage humain pour devenir des outils de plus en plus analytiques, utilisés par l'esprit positiviste dominant qui pense l'évolution en termes de systèmes.* » (Portal, 2009, p. 19). La crise devient alors observable et énumérable, évaluable et modélisable, prévisible et maitrisable...

Si la crise devient prévisible et maîtrisable, l'usage même du terme de crise dans les débats se politise, incriminant un défaut d'anticipation ou annonçant une rupture politique. Ainsi, la crise s'est imposée depuis plus de 40 ans comme une figure rhétorique de la communication politique, témoignant de l'inaction ou l'inappropriation de la politique de son adversaire, jusifiant un changement d'orientation politique... Cette inclusion de la notion de crise dans le champ de la communication politique correspond aussi à une réalité ; loin d'être des événements inédits et ponctuels, les crises rythmeraient désormais l'action politique jusqu'à donner le sentiment qu'elles constituent un état permanent et s'inscrivent dans le registre de l'ordinaire. Déjà en 1976, Edgar Morin déplorait cette banalisation de la notion par son extension à de multiples réalités sociales, lui faisant perdre sa perspective analytique : « *La notion de crise s'est répandue au XXe siècle à tous les horizons de la conscience contemporaine. Il n'est pas de domaine ou de problème qui ne soit hanté par l'idée de crise : le capitalisme, la société, le couple, la famille, les valeurs, la jeunesse, la science, le droit, la civilisation, l'humanité...* » (Morin, 1976, p. 149).

Dès lors, loin de renvoyer à une réalité objective, la notion de crise se révèle inscrite dans un registre de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991), du moins dans son usage contemporain. Elle révélerait une fragilisation à différents degrés de la confiance attribuée aux savoirs (notre compréhension de la réalité) et aux expertises (nos capacités d'action), et plus précisément de la confiance dans la rationalité positiviste. L'omniprésence du terme témoigne d'un changement dans les manières de penser vers une incertitude notionnelle généralisée,

bref vers la fin de la toute croyance en les savoirs scientifiques et l'intégration du non-rationnalisable (l'aléatoire, le subjectif, le confus...). Parler de crise, c'est accepter qu'il existe de l'imprévisible et de l'inéluctable, en dépit de nos efforts de maîtrise des variabilités et des contingences.

Or, la notion de crise entraîne un sentiment de confusion (trouble temporaire) voire de désordre (perte de repère)[26] : instabilité temporelle, régression des déterminismes, non-respect des fonctionnalités... La notion de crise suppose des subjectivités sensibles aux troubles et désordres, qui susciteraient de l'effroi et par là paralyseraient la pensée et l'action ; elle suppose que l'ordre et la régularité son les réponses apportées à un besoin anthropologique de sens (Bernstein, 1983). Mais ce trouble voire désordre constituerait, selon Edgar Morin, une opportunité de modification des manières de penser et d'agir par la dérégulation : en interrompant les dispositifs de réorganisation permanente du système, elle « *suscite ou permet le déblocage de potentialités ou réalités inhibées* » (Morin, 1976, p. 157). A cet égard, selon Edgar Morin, la crise constitue le dévoilement d'une réalité qui est « *refoulée, vidangée, corrigée, transmutée, intégrée* » par le règlement organisationnel (Morin, 1976, p. 156). La crise nous conduirait ainsi à penser de manière inédite ou du moins inhabituelle, en nous faisant perdre nos références et habitudes de penser, en nous faisant douter de nos croyances, en imposant de l'aléatoire dans nos prédictions. « *Il faut bien comprendre que ce qu'on nomme Crise marque toujours une discontinuité ou une rupture dans un processus qui s'interprète habituellement dans un certain cadre de référence, que celui-ci ait été consensuellement débattu ou arbitrairement établi. Autrement dit, l'événement de la crise n'a pas seulement, dans la communauté qui la subit, l'impact psychologique d'une surprise. La crise ébranle également le cadre épistémologique de référence ou d'interprétation sur lequel on s'était préalablement mis d'accord ou qu'on acceptait jusque-là de façon tacite, de sorte qu'elle est inductrice d'effets déstabilisants très profonds chez les acteurs, auxquels elle ôte une grande part des repères qui leur permettaient de s'orienter.* » (Parrochia, 2009, p. 191).

Cette déstabilisation psychologique et épistémologique par la perte de repères perturbe d'autant plus qu'elle prend, *a priori*, le contrepied d'un projet politique constitué il y a trois siècles d'arrachement au passé et à la tradition d'une part, d'idéalisation d'un futur à accomplir de l'autre. Ce projet politique répond d'un ordre logique performatif (par la rationalité positiviste), d'une reconnaissance identitaire (par le qualificatif de moderne) et d'une unité temporelle (par la téléologie du Progrès). Le projet politique de la modernité est celui de l'auto-fondation rationelle (et non plus par les traditions)[27] et d'auto-institution politique (et non plus par un établissement divin). « *La société politique rompt avec*

---

[26] Selon Henri Bergson, la notion de désordre est la déstabilisation d'un ordre, c'est un sentiment subjectif face à un ordre auquel on n'est pas habitué ou que l'on ne désire pas.

[27] Ce projet politique a érigé la connaissance scientifique en certitude et lui a attribué une confiance aveugle dans ses capacités à parvenir à expliquer les incertitudes actuelles : « (...) *au siècle des Lumières, on voit apparaître une quête d'ordre et de certitude, avec comme objectif et réel espoir un monde ordonné et stable où les êtres humains ne seraient pas soumis à l'indignité de l'incertitude ; or nous assistons aujourd'hui à une remise en cause de ce projet. Mais nous sommes déstabilisés aussi parce que la façon dont nous comprenons le monde, notre façon de le penser et d'organiser nos vies reposent sur une illusion de contrôle et de sécurité désormais fissurée de toutes parts.* » (Montuori, 2014, p. 179).

l'ancienne transcendance qui lui donnait sa légitimité et se réfléchit comme une établissement humain ne reposant sur aucun ordre extérieur à l'homme. Elle s'auto-institue par ce nouvel acte fondateur qu'est le contrat social. » (Revault d'Allonnes, 2012, p. 54). Plus précisément, c'est la revendication d'une auto-fondation, plus que sa construction substancielle, qui caractériserait la modernité. Myriam Revault d'Allonnes rejoint à ce sujet des chercheurs comme Michel Foucault (1994) puis Alfonso Montuori (2014) pour lesquels la Modernité se caractériserait moins par son auto-revendication, c'est-à-dire sa déclaration comme une époque distincte des précédantes[28], que son auto-fondation, c'est-à-dire la tâche qu'elle s'est attribuée de travailler à un progrès social conduisant à une insatisfaction permanente du présent.

Au sein de ce projet politique, la crise constituerait, selon Michel Foucault, un mode de subjectivité, c'est-à-dire le moment où l'individu se construit au sein d'un groupe situé par une « *herméneutique du sujet* » (1988, p.6). L'individu donne forme à son existence en choisissant un mode d'être, en se positionnant eu égard aux autres, en établissant un rapport au monde. La crise constitue un passage inaugural et fondateur dans la constitution de cette herméneutique : c'est lors de l'éprouvement de la crise que l'individu arbitre en faveur de telle ou telle attitude (*ethos*) : « *Par attitude, je veux dire un mode de relation à l'égard de l'actualité; un choix volontaire qui est fait par certains; enfin, une manière de penser et de sentir, une manière aussi d'agir et de se conduire qui, tout à la fois, marque une appartenance et se présente comme une tâche. Un peu, sans doute, comme ce que les Grecs appelaient un <u>êthos</u>.* » (*ibid.*, p. 568)[29]. La crise constituerait une diposition subjective plus qu'une période (avec les débats sur la continuité ou la rupture, le prolongement ou la déviation avec les autres époques). La crise serait un mode de relation singulier avec l'actualité, requérant alors de la réflexivité. La Modernité voit se dissoudre les identités substantielles pour en fonder de nouvelles en fonction du vécu, et la crise serait le temps de la recomposition subjective de l'identité.

Comme le soulève Michel Foucault, la Modernité est une position réflexive : on ne nait pas moderne, on le devient c'est-à-dire que la modernité s'auto-proclame et par là s'auto-institue. la modernité est « *un performatif qui se déclare autoréférentiel* » (Revault d'Allonnes, 2012, p. 52). Si pour certains il est impossible de déterminer un événement ou une époque précis qui constitue « *le point de rupture entre un monde stable et un monde turbulent* » (Garcia, 2015, p. 190)[30], c'est-à-dire l'entrée en crise de la Modernité, c'est - selon Myriam Revault

---

[28] « *Est-ce qu'après tout l'Aufklärung ce n'est pas la première époque qui se nomme elle-même et qui au lieu simplement de se caractériser, selon une vieille habitude, comme période de décadence ou de prospérité ou de splendeur ou de misère, se nomme à travers un certain événement qui relève d'une histoire générale de la pensée, de la raison et du savoir, et à l'intérieur de laquelle elle a elle-même à jouer son rôle ?* » (Foucault, 1994, pp. 681 - 682)

[29] Le mot souligné est mis en exergue (italique) dans le texte original.

[30] « *Pour montrer à quel point il est possible de déterminer le point de rupture entre un monde stable et un monde turbulent à des époques totalement différentes, on peut enfin rappeler que Paul Hazard, dans le premier chapitre de la Crise de la conscience européenne, montrait justement comment tout d'un coup, à la fin du 17ème siècle, la pensée en Europe commençait à concevoir un monde en mouvement et non plus stable et immuable (Hazard, 1935).* » (p. 190).

d'Allonnes - parce que la bascule s'est opérée au fur et à mesure que le projet moderne se réalisait. En effet, Myriam Revault d'Allonnes montre que les arguments de crise des savoirs fondant la modernité se sont retournés contre elle : la modernité serait rentrée en crise du fait de sa nécessité d'auto-fondation rationnelle conduisant à douter constamment et devoir en permanence se construire sa légitimité. « *Précisément parce que la rupture initiée par la modernité a touché aux fondements mêmes du savoir et de l'autorité et a entraîné un questionnement incessant sur sa propre légitimité. La volonté d'émancipation des Modernes à l'égard de toutes les significations établies, héritées de la coutume et de la tradition, a fait qu'il n'y a plus de sens univoque qui vaille avec une évidence incontestée.* » (Revault d'Allonnes, 2012, p. 11).

Ainsi, en poursuivant son programme politique, la modernité se serait radicalisée et serait rentrée dans une crise de fonctionnement, révélant le paradoxe qui la constitue, à savoir : si la crise se révèle nécessaire pour l'auto-fondation permanente de la Modernité, elle induit un éternel recommencement de l'exercice qui contraint sa progression téléologique. « *Parce que la modernité se donne comme une rupture qui a touché aux fondements mêmes du savoir et de l'autorité, elle a engagé un interminable questionnement sur sa légitimité, sur la teneur de son expérience et sur son rapport à soi. Entre crise et modernité, le lien est consubstantiel.* » (Revault d'Allonnes, 2012, p. 111). La figure de l'homme moderne apparaît comme celle d'un « *Sisyphe heureux* » (cf. Albert Camus), condamné au recommencement de l'auto-fondation mais heureux dans son illusion de Progrès. Dans ce cadre, parler en termes de crise généralisée (au singulier) témoignerait de l'affaiblissement voire de l'effondrement de la croyance dans le Progrès comme idéal temporel : nous serions désormais dans l'ère d'un futur indéterminé (donc avec peu de prise d'action dessus) et difficilement figurable (donc peu compréhensible).

En somme, nous entendons la crise comme un choc structurel et psychologique en réaction à l'immédiateté, la spontanéité et la force des phénomènes qui s'imposent à nous, conduisant à une remise en question épistémologique, mais aussi créant une possibilité d'action vers un changement, une transformation (impulsion). La crise désigne à la fois un moment d'indécision et un moment décisif pour le devenir qui serait à construire car les détermnismes n'auraient plus cours. S'intéresser à la manière dont on parle des crises permet de nous renseigner sur notre degré d'adhésion au projet politique de la modernité : lorsque la crise est comprise comme une mise en échec ou la rencontre d'un obstacle dans l'accomplissement du Progrès, la Modernité se révèle à un stade plus précoce que lorsqu'elle institue la crise comme modalité opératoire de l'auto-fondation. Ainsi, nous relevons deux signes que le contexte de crise généralisée peut créer le cadre de conditions nouvelles pour la connaissance et l'action dans les métiers de l'urbain : en perturbant les cadres épistémologiques selon Edgar Morin, en se posant comme étape de l'auto-fondation moderne selon Myriam Revault d'Allones. La notion de professionnalité apparaît alors comme le tournant professionnel de l'*ethos* moderne théorisée par Michel Foucault, car faire (é)preuve de professionnalité revient à sortir des cadres habituels d'exercice des métiers (une épreuve à affronter) et fonder en conséquence d'autres registres de sa légitimité sur d'autres registres de connaissance (fonder la preuve).

Des crises écologiques aux effets environnementaux

Si l'application à l'environnement de la notion de crise naît des analyses économiques des années 1930 et particulièrement de la concordance de la première crise boursière de 1929 avec la forte sécheresse du *Dust Bowl* (bassin minier de l'Oklahoma, du Texas et du Kansas) (Bravard, 2006)[31], il nous semble néanmoins difficile de dissocier les crises de l'environnement des questionnements plus récents sur la modernité susmentionnés. En effet, la modernité présuppose la maîtrise de nos environnements entendus, de manière réductrice, comme les cadres de l'action : dans la vision d'une téléologie progressiste opérant par des actions orientées par les savoirs scientifiques, l'environnement constitue un cadre d'intervention connu (par les savoirs scientifiques) et délimité (par le Progrès recherché). Ecarter ces questionnements reviendrait à réduire les crises à des dysfonctionnements criconscrits dans certains milieux, faisant de l'environnement une somme d'objets biophysiques délimités : perte d'une espèce animale ou végétale, érosion d'une montagne, pollution industrielle ou urbaine...

Du fait de sa polysémie, le terme d'environnement renvoie à une réalité située : l'environnement d'une société se différencie de celui d'une autre, au sein d'une même société l'environnement peut varier selon les communautés... L'environnement introduit à la pluralité des situations et de leur vécu (Godard, 1992), interrogeant par là le programme politique d'une modernité unique. Il constitue un « *opérateur de réflexivité* » (Charles, 2001, p.57) de cette modernité annoncée, c'est-à-dire un support pour questionner la capacité effective de réalisation de la modernité. « *L'environnement réitère ainsi la question de la capacité effective de la modernité techno-scientifique à assurer le programme qu'elle affirme s'être donné d'amélioration générale de la condition humaine, et dans l'hypothèse d'une réponse pour une part négative, s'inscrit comme une alternative possible* » (*ibid.*, p.58).

L'environnement constitue davantage un cadre interprétatif des rapports que nous entretenons avec notre milieu - dessinant en filigrane nos imaginaires modernes - qu'une réalité objectivable. Nous supposons ici que nous pouvons tirer des enseignements de nos conceptions de l'environnement comme opérateurs de réflexivité, c'est-à-dire comme témoins de notre degré de modernité (la réflexivité étant auto-revendiquée comme l'apanage des auto-proclamés Modernes). A cet égard, la crise environnementale apparaît comme une construction politique de la société qui la traverse : « *La société définit elle-même ce qu'elle considère comme ses problèmes environnementaux, et décide (ou non) d'y remédier, et comment. Ces problèmes dépendent donc du degré d'adéquation entre l'environnement et l'appareil cognitif de la société, ainsi que de la gestion de l'information concernée par la société.* » (Leeuw, 2006). Ainsi pour Jean-Pierre Deléage (1976), l'environnement est un révélateur d'une crise sociale (le milieu étant ici de construction anthropique) et des choix politiques qui sont opérés pour y répondre. Plus précisément, l'environnement serait considéré comme un « *problème public* » d'enjeux relatifs au climat, à la biodiversité, aux pollutions, à la ressource en eau, etc., c'est-à-dire leur identification dans le calendrier et les débats

[31] « *Il semble, sauf à être contredit par l'existence de textes et analyses plus anciens, que la définition fondatrice de la crise environnementale soit une conséquence directe de la crise économique de 1929.* ».

politiques, et, en tant que tel, serait porteur d'une grille interprétative de ces enjeux et de propositions de solutions pour les résoudre (Céfaï, 1996)[32].

Néanmoins, la notion d'environnement est traversée de cloisonnements disciplinaires dans ses questionnements et ses méthodes : l'environnement « *a été problématisé au filtre des disciplines instituées. On se trouve face à des raisons structurelles qui expliquent le cloisonnement scientifique, sur la base d'un mécanisme historique de construction disciplinaire.* » (Villalba, 2006a)[33]. Bien que les humanités environnementales se sont constituées comme champ de recherche, force est de constater que les savoirs y sont encore souvent juxtaposés selon les disciplines d'appartenance (philosophie, histoire, sociologie...) (Blanc, Feuerhahn et Demeulenaere, 2017). Il arrive encore souvent que l'environnement soit pensé comme un objet de recherche qui se décompose en catégories biophysiques (déchets, pollution de l'air, biodiversité, risques de submersion...) dissociables les unes des autres : nous sommes loin des ambitions de questionnement sur les milieux et leurs complexités que suppose la notion de crise généralisée, malgré des appels à un dépassement nécessaire de l'épistémologie moderne et une reconstruction des sciences pour saisir les problématiques environnementales (Latour, 1997).

A l'inverse, la notion d'écologie ne reproduit pas ces découpages disciplinaires dans la mesure où elle ne revendique pas la perspective analytique en s'inscrivant explicitement dans une ambition de transformation des rapports au politique contraints, par la modernité, à la rationalité positive (Gorz, 1978 ; Hatzfeld, 2005). Cela nous permet aussi de réinclure une perspective politique aux constats de déséquilibres écologiques, à l'identification de leurs causes et effets, à l'élaboration d'une alternative écologique : « *Les « écologistes » entendent se distinguer des « naturalistes », « protecteurs de la nature » et autres « environnementalistes » par leur souci de remonter aux causes premières de la destruction de la nature et de porter une alternative globale de société. Prendre position sur ces causes est justement ce que les naturalistes s'interdisent, au nom de la neutralité scientifique ou, de manière plus pragmatique, du côté des associations, afin de ne pas se mettre trop à dos un camp ou un autre en cas d'alternance démocratique.* » (Flipo, 2014, p. 12).

En relevant d'une ambition politique de traitement différencié des problématiques environnementales, l'écologie interroge le rôle des sciences modernes dans la prise en compte des enjeux environnementaux, car - comme nous avons pu le relever - la notion de « crise » renvoie à un projet politique de progrès social par la construction de savoirs légitimés par les canaux scientifiques. Or, la critique écologique entretient un rapport ambigu avec la recherche scientifique. Bruno Villalba (2006b) a ainsi soulevé la co-existence de deux manières distinctes de « *dire la crise* » écologique, c'est-à-dire de porter dessus un discours explicatif assurant sa visibilité sociale et un discours politique notamment par un ancrage dans les lieux

---

[32] « *Nommer et narrer, c'est déjà catégoriser, faire advenir à l'existence et rendre digne de préoccupation, qu'il s'agisse de « nouvelle pauvreté » ou d' « avortement volontaire », de « malaise des banlieues » ou de « commerce d'enfants ».* (...) *Par ailleurs, nommer et narrer, c'est déjà agir, entrer dans une logique de désignation et de description du problème en vue de le résoudre.* » (p. 49 - les mots soulignés dans cette citation sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original).

[33] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

décisionnels. Le premier registre discursif, particulièrement initié par la biologiste Rachel Carlson (1962), constitue une « *critique utopique* » dans la mesure où elle convoque un espace-temps qui n'est pas encore réalisé et dont l'accomplissement (voulu ou craint) suppose une transformation du réel par des activités anthropiques : cette critique repose sur des arguments démonstratifs relevant à la fois des « *registres de la raison et de l'émotion, créant ainsi un continuum entre l'analyse théorique et la force des réactions émotionnelles.* » (Villalba, 2006b). Il s'agit notamment des travaux de Guy Biolat (1973), d'André Gorz (1978) ou plus récemment de Jean-Pierre Dupuy (2004). Le second registre se référerait exclusivement à la recherche scientifique et ses critères de validité pour construire une démonstration de la preuve de la crise dans le cadre d'une critique institutionnelle, à l'instar des travaux du Club de Rome (1972) ou plus récemment ceux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (2014).

Néanmoins, cette distinction opérée du côté de la construction du discours écologique ne doit pas faire oublier la relative méconnaissance ou plutôt la mise à l'écart des travaux de critique écologique sociale par la recherche scientifique moderne (Flipo, 2014). Par exemple, force est de constater qu'Ivan Illich se révèle assez absent des débats scientifiques. En effet, ce n'est pas parce que la critique utopique convie la recherche scientifique pour présenter les preuves qu'elle parvient nécessairement à pénétrer dans les institutions, sociales comme scientifiques : des réticences à convier ces travaux se font sentir, notamment car « *ce qu'ils dénoncent est souvent hors de proportion de l'entendement routinier de nos sociétés actuelles* » qui s'est construit sur un imaginaire moderne des sciences (Villalba, 2006b). C'est comme si deux recherches évoluaient en parallèle sur les problématiques écologiques : une première s'inscrivant dans une perspective politique assumée et une seconde se revendiquant d'une objectivation scientifique. Cette rupture dans les rapports à la recherche laissent à penser deux positionnements différenciés eu égard au projet de modernité, dont l'usage et la compréhension du terme de crise seraient les révélateurs. Contrairement à l'entrée environnementale, une entrée écologique permet de mettre en avant cette rupture entre une analyse instituée de la crise et une seconde s'inscrivant dans une ambition politique. C'est pourquoi, nous parlons ici de crise écologique aux effets notamment environnementaux, c'est-à-dire pouvant modifier nos conceptions de l'environnement et donc notre degré d'adhésion au projet de Modernité.

Annonce du plan : les liens entre crises écologiques et professionnalités

Il s'agit dans cette première partie de resituer les crises écologiques dans le contexte de l'évolution des métiers de l'urbain, c'est-à-dire de voir comment les praticiens les comprennent et les lient à leurs métiers, comment la crise englobante s'est étendue aux métiers de l'urbain. Qu'est-ce qui conduit les praticiens à juger les crises écologiques comme des facteurs d'hésitations dans leurs habitudes de travail, comme des leviers de mutations de leurs référentiels d'action et schèmes d'entendement ? De quelle compréhension des phénomènes socio-écologiques et de leurs effets sur les métiers les praticiens témoignent-ils ? Cela induit de s'intéresser aussi bien à l'identification de ces enjeux (ex : thématiques) et à la qualification de ces phénomènes par les praticiens (risque ou défi, contrainte ou opportunité...), qu'à leurs compréhensions (effets de chaine, causalités...) et connaissances de

leurs effets sur les territoires et leurs métiers (catégories de l'action concernées, formes de l'action...).

Il ne s'agit pas de situer les métiers de l'urbain dans l'organisation sociale des réponses collectives (institutionnelles, associatives, militantes, habitantes...) aux crises écologiques - ce que d'autres ont déjà fait selon des entrées souvent sectorielles de l'action publique (ex : Hamman, 2011) ou selon une perspective gestionnaire des ressources (conflits d'usage ou de partage, dispositifs de protection environnementale...) (ex : Beck, Luginbühl et Muxart, 2006) - mais de soulever comment les praticiens investissent la notion de crise écologique pour opérer une rupture avec le projet de la Modernité. Nous verrons que les crises socio-écologiques viennent perturber (le révélant par là) l'ordre ordinaire des métiers de l'urbain, de leurs pratiques à leurs justifications, de leurs positionnements comme expertises à leurs visées socio-territoriales. En effet elles introduisent des incertitudes dans les schèmes d'entendement et processus décisionnels inhérents (chapitre 1), déstabilisent les représentations territoriales qui ont fondé les pratiques par la résurgence d'externalités (spatiales et sociales) jusque-là écartées (chapitre 2), imposent aux praticiens de reconnaitre ce qui les lie aux autres (habitants) et de devenir *solidaires* de leurs actions au nom d'une co-temporalité (chapitre 3).

En perturbant l'entendement aménagiste (chapitre 1), ses représentations territoriales d'une totalité urbaine (chapitre 2) et ses processus de légitimation (chapitre 3), les crises écologiques révèlent l'existence de la constellation mythologique de l'urbanisme qui lui a permis jusque-là de se constituer en récit globalisant avec une relative unité. En effet, le mythe dessine les limites de la connaissance rationnelle et les crises écologiques mettent en doute la légitimation des métiers de l'urbain comme expertise. A cet égard, cette première partie répondra de deux finalités : soulever les phénomènes socio-écologiques jugés perturbateurs par les praticiens dans leurs pratiques de métiers ; donner à voir l'arrière-plan mythologique de l'urbanisme et l'aménagement qui jusque-là suffisait à faire tenir la diversité socio-territoriale de l'urbain dans une pensée de sa maîtrise globale.

Trois mythes traversent les métiers de l'urbain et leurs habiletés, donnant lieu chacun à différentes figures du praticien :

- Prométhée : le médecin (soignant les maux sociaux) ou le chef d'orchestre (planificateur), le généraliste (appliquant les dispositifs instrumentaux) ou son pendant le spécialiste (dans la prévention des risques, dans la modélisation des déplacements...) qui interviennent directement dans l'organisation de l'urbain ;
- Babel : l'ensemblier (gestionnaire de projets de territoire) ou le traducteur (responsable des rapports entre les services techniques et les élus) qui proposent des récits territoriaux ;
- Orphée : le visionnaire (du devenir urbain et de sa complexité) ou le médiateur (gestionnaire de la participation institutionnelle) qui se positionnent comme intermédiaire ou interface avec les territoires urbains.

Chapitre 1. La montée des incertitudes : la fin de l'illusion prométhéenne ?

Il était une fois, dans le noyau terrestre, la répartition des attributs (vitesse, taille, force...) aux différentes espèces animales, répondant d'une visée d'équilibre des forces pour assurer la conservation de l'ensemble des espèces. Cette mission avait été confiée par les dieux à deux frères jumeaux, Epiméthée et Prométhée. Malheureusement, suite à une étourderie d'Epiméthée (étymologiquement, « celui qui pense après »), l'homme se retrouva oublié lors de cette distribution, ce qui présageait une extinction rapide de l'espèce lors de son arrivée sur terre. Afin de prévenir ce risque, Prométhée (étymologiquement, « celui qui pense avant ») vola à Ephaïstos et Athéna le feu et sa maîtrise, pour les donner aux hommes. Il offrit ainsi aux hommes la capacité de créer des outils, qu'il souhaitait compléter d'une raison politique et morale ; mais par manque de temps et de pouvoir, Prométhée ne pu pénétrer dans le palais de Zeus pour les dérober, et les hommes naquirent pourvus d'une raison incomplète. Une fois sur terre, il apparu rapidement que la seule raison instrumentale, sans raisons politique et morale, conduisait progressivement les hommes à leur perte : ils bâtissaient des cités qui se désagrègeaient par défaut de gouvernement et, une fois éparpillés, les hommes se révèlaient des proies faciles du fait de leur différentiel d'attribut par rapport aux autres espèces. Devant ce constat, Zeus confia à son messager, Hermès, deux vertus à délivrer aux hommes : la justice et la pudeur. Elles permirent aux hommes d'instituer des gouvernements à leurs cités dans lesquelles ils purent se protéger.

Récit du mythe de Prométhée d'après Le Protagoras de Platon.

Selon le mythe de Prométhée tel qu'il est raconté dans *Le Protagoras* de Platon (1997), l'homme profiterait d'un statut d'exception par rapport aux autres espèces car il bénéficierait d'une capacité (la maîtrise du feu) et de vertus (la justice et la pudeur) d'origine et de nature divines : l'homme pourrait créer son propre mode de vie et moduler l'environnement en fonction. Ainsi, par un retournement dialectique transformant une déficience naturelle en un avantage considérable, l'homme connaitrait un affranchissement de sa condition terrestre naturelle, voire opérerait une « *revanche* » sur son animalité (Lestel, 2011). Plus précisément, la particularité culturelle de l'homme (agriculture et élevage, ferronerie et tissage, poterie et ébénisterie...) l'arracherait de sa condition naturelle, lui assurant une forme d'indépendance eu égard aux autres espèces et aux Dieux (Vernant, 1985, pp. 264 - 265). Cette dialectique se retrouve dans le couple nature / culture ; en effet, l'apposition de ces deux termes donnerait à voir leur dualité ontologique incontestable.

Cette croyance de supériorité spéciste et de maîtrise environnementale a fondé la construction d'une rhétorique d'asservissement des espèces animales et végétales au nom de la progression humaine vers un avenir moderne, comme ont déjà pu le montrer diversemment des philosophes, anthropologues et sociologues de l'environnement. Qu'ils défendent la théorie d'une séparation moderne illusoire donnant lieu à une multiplication des hybrides et réseaux comme Bruno Latour (1997, 1999), qu'ils interrogent la médiation technico-scientifique dans

la construction du couple nature / culture comme Isabelle Stengers (1997, 2009), qu'ils privilégient une éthique pragmatique qui lie humains et non-humains comme Emilie Hache (2011 et 2014), qu'ils s'inscrivent dans une mise en perspective environnementale des ontologies occcidentales pour Philippe Descola (2005), qu'ils invitent à une reconnaissance de la biodiversité comme Catherine Larrère et Raphaël Larrère (2015), qu'ils investissent la « nature » pour déconstruire les structures collectives et leurs ancrages environnementaux comme Pierre Charbonnier (2011 et 2015), qu'ils dessinent une cartographie historique des savoirs naturalistes ou anti-naturalistes attribuant à la « nature » une fonction séparatrice ou organisationnelle comme Stéphane Haber et Arnaud Macé (2012), etc., ces auteurs mettent en avant la construction sociale et culturelle pour certains (Descola Ph., Larrère C. et Larrère R., Charbonnier P.), politique et épistémologique pour d'autres (Latour B., Stengers I., Hache E., Haber S. et Macé A.) du couple nature / culture comme schème classificatoire, conduisant à s'interroger sur les finalités et fondements de sa construction d'une part, les exclus et impensés induits de l'autre.

Ce mythe nous renseigne aussi sur le rôle primordial attribué à la raison instrumentale dans cette différenciation ontologique de l'espèce hurmaine : c'est fondamentalement par son usage d'instruments et d'outils que l'homme se différencierait des autres espèces animales. Mais cette connaissance technique serait incomplète sans communauté politique pour diriger la main et sans règles morales pour en définir les usages : elle se révélerait même dangereuse pour l'espèce humaine qui se disperserait et redeviendrait vulnérable. Dès lors, selon ce mythe, la technique ne peut pas être pensée comme une fin en soi, c'est-à-dire définir elle-même ses finalités et règles d'usage qui, au contraire, s'imposent à elle ; elle s'inscrit dans un registre pragmatique qui ne peut s'auto-légitimer, mais qui est choisi en fonction des potentialités qu'elle permet.

Le mythe de Prométhée ne fait donc pas écho à la crainte écologique née au XIXème siècle, particulièrement sous la plume de Jacques Ellul, d'une autonomisation des techniques qui viendrait entraver la liberté humaine (Flahault, 2008), mais a davantage nourri les mouvements socialistes et marxistes du XIXème siècle avec un discours sur l'émancipation humaine par la mise à disposition des techniques au service d'un idéal du progrès (Jarrige, 2016 ; Audier, 2017 ; Bourdeau et Macé, 2017)[34]. Ce mythe était déjà identifié par Pierre-Joseph Proudhon et Karl Marx comme l'illustration des « *nouvelles capacités de l'agir technique industriel* » (Jarrige, 2016, p. 9), inscrites dans une dialectique progressiste d'aliénation individuelle par les forces de production et d'émancipation collective par les progrès de la connaissance (Haber, 2009, p. 85).

---

[34] « *Dès les premières retranscriptions antiques du mythe chez Hésiode et Eschyle s'étaient pourtant imposées des divergences d'interprétations entre un Prométhée accusé de tous les maux dont souffre l'humanité et un Prométhée sauveur des hommes. Cette tension subsiste au XIXe siècle et travaille sans cesse les analyses socialistes de l'industrie et des techniques, accusées à la fois d'accroître le paupérisme et l'exploitation tout en inaugurant un progrès riche de potentialités.* (...) *La conception prométhéenne du progrès fondé sur l'idéal d'émancipation par la connaissance et la domination technique de la nature a modelé la modernité et accompagné les premières formulations de l'idéal socialiste.* » (Jarrige, 2016, pp. 8-9).

Or, ce mythe octroie aux villes un rôle primordial dans la définition et la régulation de ces finalités et règles d'usages : c'est par elles que se construirait le gouvernement régentant la rationalité technique. Les villes signeraient donc formellement la différenciation de l'homme avec les autres espèces qui, si certaines se réunissent en meutes (ex : de loups) voire en sociétés (ex : d'abeilles, de chimpanzés), ne peuvent pas créer de ville. Autrement dit, la ville rendrait possible la différenciation ontologique de l'homme et l'incarnerait. La ville serait la forme existentielle de l'organisation humaine en termes de survie et de construction identitaire, qui serait rendue possible par la rationalité technique et organisée par les raisons politique et morale. Ce mythe soulève donc les liens imbriqués et premiers entre la raison instrumentale et les imaginaires de la ville, fondant la vision d'un monde urbain maîtrisé par l'usage d'instruments et d'outils.

Or, le foisonnement (extension des domaines concernés), la multiplication (nombre d'occurences) et l'intensification (force des effets) des enjeux écologiques tendent à fragiliser cette vision prométhéenne des villes. Les enjeux écologiques surgissent comme un effet de réalité, comme le retour dans les villes de paramètres « naturels » que la culture instrumentale aurait jusque-là écartés ou prétendu contrôler. En nous renvoyant à notre condition terrestre et ses contingences, les enjeux écologiques semblent nous rappeler l'impossibilité d'un asservissement instrumental de tout ce qui n'est pas humain, contrebalançant alors le mythe prométhéen.

Dès lors, ces enjeux écologiques bouleversent notre vision d'un « *monde clos* » (Hache, 2014a) que les savoirs logico-formels pourraient venir expliquer et les savoirs instrumentaux maîtriser, nous conduisant à envisager « *un univers clos* » par ses cadres scientifiques (ex : disciplinaires) mais « *un monde infini* »[35]. Ils réintroduisent de l'incertitude dans notre interprétation des phénomènes et compréhension du monde. L'incertain généralisé ou devenu certain, agir ou vivre ensemble dans un monde incertain... autant de formulations qui témoignent de la prise en compte des incertitudes dans nos manières de penser, traversant différents enjeux comme les modalités de prise de décision collective en situation de technologisation de la société (Jonas, 2001 ; Beck, 2008 ; Barthe, Callon et Lascoumes, 2001), la perte des repères collectifs (Ehrenberg, 1995) et leur éventuelle recomposition (Morin et Viveret, 2010 ; Paugam, 2015)...

Jugées de manière rapide, ces montée et prise en compte des incertitudes peuvent conduire parfois à qualifier l'incertain de nouveau « paradigme » qui s'imposerait comme matrice des débats. Mais il suffit de préciser rapidement la notion de paradigme pour éviter cet écueil. Un paradigme naît « *d'une découverte scientifique universellement reconnue qui, pour un temps, fournit à la communauté de chercheurs des problèmes type et des solutions* » (Kuhn, 1970, p. 11), autrement dit le paradigme répond d'une visée d'animation normative de la vie scientifique pendant une certaine période. Or, l'incertain n'est pas une découverte scientifique, mais le constat d'un défaut de connaissances. L'incertain ne peut donc pas

[35] Emilie Hache fait ici référence à l'ouvrage d'Alexandre Koyré (1962) montrant que la révolution scientifique des XVIème et XVIIème siècles a entraîné une transformation des cadres de la pensée ; repartant de ce postulat, Emilie Hache invite à l'étendre aux crises écologiques qui conduisent à relativiser la prétention de connaissance scientifique du monde.

constituer un paradigme, à moins de considérer que toute théorie scientifique (des lois mathématiques aux concepts sociologiques) ait été un paradigme préalablement à sa découverte qui le conduit ensuite à structurer les débats scientifiques en tant que paradigme... Nous aboutissons à un raisonnement par l'absurde réifiant le paradigme - qui précéderait sa théorisation scientifique - et créant une généalogie paradigmatique - un paradigme d'animation scientifique descendant d'un paradigme d'incertitude.

Si l'incertitude est associée à un défaut de connaissance, elle ne vient pas néanmoins fonder un nouveau doute cartésien, à savoir un doute empirique qui dessinerait les nouvelles structures de la connaissance scientifique pour délimiter et fonder épistémologiquement ses avancées. Au contraire, le qualificatif « incertain » ne signifie pas une incomplétude partielle et temporaire des connaissances qu'il faudrait combler, émergeant par exemple suite à l'apparition de nouvelles problématiques (urbain généralisé et ses réseaux, enjeux climatiques et ses effets...), mais désignerait une notion qui s'imposerait désormais aux sciences modernes ayant essayé jusque maintenant - sans succès - de l'écarter. Il s'agirait d'une caractéristique du monde que les sciences modernes auraient voulu effacer ou neutraliser sans y parvenir, et qu'il faudrait désormais « *apprivoiser* » et « *s'approprier* » (Théodorou, 2008, p.7). La montée des incertitudes résulterait moins d'une complexification du monde, que de la reconnaissance de complexités d'ores et déjà existantes.

A cet égard, elle constitue pour certains un levier épistémologique vers « *un nouveau paradigme incorporant l'incertitude au cœur de ses principes* » (Pena-Vega, 2014, p.5), un paradigme que nous pourrions qualifier de *reconnaissance des limites*. L'incertitude dessinerait les contours de la connaissance scientifique, par l'affirmation de domaines d'incertitudes pour la recherche (ex : phénomène aléatoire et imprévisibilité statistique) et plus généralement de domaines de croyance ne relevant pas d'une rationalité scientifique. Cela animerait la refondation des sciences vers un meilleur état des lieux de la connaissance et vers une forme de modestie par la reconnaissance des limites de la pensée scientifique. Dès lors, elle se vivrait comme « *une épreuve* », « *un défi* » (*ibid*., p. 5 et 6) qui viendrait stimuler la recherche et par là « *nous progress[eri]ons à l'épreuve des incertitudes et non en prétendant y échapper* » (*ibid*., p. 6). Ainsi, par ce paradigme, la recherche scientifique est réintroduite dans un mouvement progressiste de l'incertain vers le certain, et se voit de nouveau assigné un rôle providentiel dans les sociétés.

Or, pour d'autres, la notion d'incertain ne peut reposer sur ce postulat progressiste. En effet, l'incertain viendrait déstabiliser le fonctionnement même des sciences modernes, inscrites dans une quête continue de vérités qui, dans le temps, se compléteraient ou s'infirmeraient[36]. Il remettrait en cause la prétention d'omniscience des sciences modernes, non pas une omniscience actuelle, mais une omniscience en construction qui reposerait sur une quête de connaissance scientifique. Il ne s'agit pas de faire valoir un scepticisme épistémologique radical, mais de considérer la montée des incertitudes comme une conséquence de la crise de la modernité (cf. *supra*). Une comparaison avec la théorie d'Edmund Husserl dans les années

[36] Dans ses travaux épistémologiques, Thomas Kuhn adhère à cette perspective progressiste des sciences modernes qu'il oppose à une lecture cumulative des connaissances : « *Les théories scientifiques de date récente sont meilleures que celles qui les ont précédées, sous l'aspect de l'évolution des énigmes* » (Kuhn, 1970, p. 279).

1930 sur la crise des sciences européennes comme révélatrice d'une crise des valeurs (1976), paraît fortuite : l'incertain semble ici moins renvoyer à une crise interne aux théories scientifiques précédant la construction d'un nouveau paradigme et centrée sur l'administration de la preuve (dispositifs méthodologiques, cohérence théorique...), que d'une crise des fondements de justification dernière des savoirs - c'est-à-dire leurs rapports au réel. Autrement dit, la crise scientifique, dont l'une des conséquences est la montée des incertitudes, constituerait selon Edmund Husserl le symptôme d'un déséquilibre politique.

Plus précisément, la montée des incertitudes témoignerait de l'entrée en crise d'un cycle historique amorcé par le projet politique des Lumières, institué au XIXème siècle, avant d'être progressivement ébranlé au XXème siècle. Immanuel Wallerstein, dans son ouvrage *The Uncertainties of Knowledge* (2004), met en avant le basculement qui s'est opéré d'une société de la certitude des connaissances, de la prévisibilité du futur et d'une compréhension ordonnée du monde, à une période d'incertitudes et de bifurcations vers un ou plusieurs nouveau(x) modèle(s) de société dont il ne garantit pas qu'il(s) sera(ont) plus juste(s). Ce renversement actuel puiserait, selon lui, dans deux courants de pensée du XXème siècle que sont : les études de la complexité et les *Cultural Studies*[37]. La notion de complexité charrierait une approche systémique des phénomènes et de leurs effets, mettant ainsi à mal la vision d'un monde ordonné et prévisible qui serait rendu intelligible par les sciences. Quant aux *Cultural Studies*, elles introduisent de la diversité dans les représentations du monde, ébranlant ainsi l'universalité revendiquée par certaines pensées occidentales. Ainsi, selon Immanuel Wallerstein, un mouvement serait amorcé pour déconstruire les mythes rationalisant et universaliste instaurés au XIXème siècle et reconsidérer anthropologiquement l'absence d'ordre (l'entropie) comme une puissance créatrice[38].

Ainsi, la reconnaissance des incertitudes ne serait pas seulement une remise en doute de l'état de nos connaissances, mais surtout une interrogation du projet politique moderne de mise en ordre du monde par sa compréhension scientifique. Dès lors, prendre en compte l'incertain revient à interroger le rôle des savoirs scientifiques dans nos visions et représentations du monde, et à questionner les principes épistémologiques à partir desquels ils se sont constitués et érigés comme certitude.

Dans ce contexte, les métiers de l'urbain - tels qu'ils se sont construits autour d'une vision du monde prévisible et maîtrisable - sont amenés à évoluer de plus en plus fortement, mais aussi à mettre en doute les savoirs qui composent leur expertise. Ainsi, ce qui apparaissait encore il

---

[37] « *Cultural studies attacked the same determinism and universalism under attack by the scientists of complexity* » (Wallerstein, 2004, §184).

[38] « *Since the late nineteenth century, but especially in the last twenty years, a large group of natural scientist has been challenging the premises of Newtonian science. These scientists see the future as the intrinsically indeterminate. They see equilibria as exceptional, and assert that material phenomena move constantly far from equilibria. They see entropy as leading to bifurcations that bring new (albeit unpredictable) orders out of chaos, and they therefore conclude that the consequence of entropy is not death but creation. They see self-organization as the fundamental process of all matter. And they express this view in some basic slogans: not temporal symmetry but the arrow of time; not certainty but uncertainty as the epistemological assumption; not simplicity as the ultimate product of science, but rather the explanation of complexity.* » (Wallerstein, 2004, §177).

y a une vingtaine d'années comme une « *conjonction d'incertitude* » liée à des contingences contextuelles (Josselin, 1995, p. 186), notamment de gouvernance (ex : différence de durée d'un mandat politique local et d'un projet d'aménagement), qui affecterait à la marge les projets d'aménagement (ex : calculs de la rentabilité - Josselin, 1995), s'est affirmé comme une recomposition des jeux d'acteurs et des dispositifs instrumentaux des projets d'aménagement (Fergusson, 2008). Jusqu'à devenir parfois une compréhension plus globale de l'action dans les territoires en lien avec les problématiques environnementales (inondations et canicules, alimentation et santé…) : « *Par incertitude, j'entends la perte de maîtrise pour l'aménageur, d'une part en amont, sur ce qui peut fonder sa décision (que ce soit du côté des faits : devoir agir en contexte d'ignorance ou du moins de controverse, ou que ce soit du côté des valeurs : le justifiable, voire le juste) et d'autre part en aval, sur les conséquences inattendues de l'action intentionnelle. Ce n'est d'ailleurs pas tant la question des conséquences inattendues en tant que telle, mais leur portée non anticipée et l'absence de réponse « dans les livres » qui caractérisent ce type d'incertitude.* » (Soubeyran, 2014, p. 34).

Ainsi, les incertitudes regroupent les effets non-intentionnels de l'action, ce qui est imprévisible mais néanmoins d'origine anthropique, ce qui dans l'action échappe à l'ordre et au contrôle de la rationalité instrumentale, soit parce qu'il en a été exclu, soit parce qu'on a échoué à le neutraliser, soit parce qu'une interaction non-anticipée (complexité) a eu lieu.

Nous nous intéresserons dans un premier temps aux écrits scientifiques qui portent sur les effets des crises écologiques pour l'entendement aménagiste - entendu comme les arrières-plans de la pensée - et dans leur mise en perspective politique. Nous verrons que si les phénomènes écologiques bouleversent *a priori* l'entendement aménagiste (1.1), ils ne conduisent pas pour autant à une remise en perspective politique de l'aménagement et, au contraire, tendent à renforcer ses ambitions développementalistes et sa confiance instrumentale (1.2). Or, ces observations d'une relative inertie dans les politiques publiques - issues de la littérature scientifique - entrent en contradiction avec les discours tenus par les praticiens sur les crises écologiques, c'est-à-dire avec les manières dont les praticiens appréhendent dans leurs métiers les problématiques écologiques (1.3).

1.1 Les crises écologiques : un effet de réalité pour l'entendement aménagiste

L'entendement est une manière de construire sa compréhension des phénomènes qui nous entourent, à partir de références (ex : expériences, auteurs) et schèmes d'entendement (ex : dialectique). Nous parlons ici de schèmes d'entendement au sens kantien du terme, c'est-à-dire comme des représentations qui assurent une synthèse entre des catégories d'entendement (que l'on retrouve ici particulièrement sous une forme instrumentale et dans les catégories de l'action publique) et des phénomènes sensibles. Ces schèmes d'entendement constituent une condition pour rendre intelligibles des phénomènes de l'expérience par la construction de repères (notions, imaginaires, mécanismes de causalité...). L'entendement est donc la coordination, la mise en lien de l'ensemble des catégories analytiques et affectives pour percevoir le monde, le rendre intelligible et ainsi projeter une action sur lui.

Si l'entendement est entendu par Immanuel Kant comme un « *concept a priori* », c'est-à-dire qui se construit en dehors de l'expérience, cela ne signifie pas qu'il existerait indépendament des individus, ce qui supposerait un certain déterminisme du social par les catégories d'entendement. En effet, les représentations qui fondent les schèmes d'entendement sont amenées à évoluer en fonction des sociétés, plus précisément de leurs conceptions et finalités de la connaissance : chaque concept « *possède sa place dans [n]otre pouvoir de connaissance* » (Kant, 2006, p. 96). Ainsi pouvons nous supposer que les enjeux écologiques induisent une modification de l'entendement aménagiste en réintroduisant de l'incertitude ou du moins quelques doute dans notre compréhension d'un monde clos et notre vision d'un monde maîtrisable. La confrontation avec les crises écologiques conduit à envisager qu'il est devenu impossible de penser comme avant.

Nous verrons que l'entendement aménagiste se révèle contraint dans son fonctionnement tautologique (pensée circulaire et auto-légitimante) (Soubeyran, 2014)[39] par les enjeux écologiques qui rendent visibles les effets non-intentionnels de l'action, qui imposent des contigences environnementales dans les projets... (1.1.1). Cet effet de réalité fragilise la prétention du champ de l'urbanisme et de l'aménagement à une expertise spécifique et légitime ; cela se traduit par la multiplication des controverses techniques et mouvements d'opposition à des projets d'aménagement (1.1.2). Mais pourquoi l'entendement aménagiste serait-il désormais fragilisé par les crises écologiques, alors que celles-ci sont connues depuis longtemps ? Nous nous demanderons si les questions écologiques ont vraiment émergé récemment, ou s'il ne s'agit pas d'un refoulé de l'entendement aménagiste qui trouverait désormais à s'exprimer pour une raison qui reste à expliquer (effet de seuil, coalescence des crises, revendication politique...) (1.1.3).

1.1.1 L'aménagement comme savoir instrumental de la maîtrise socio-spatiale

L'entendement aménagiste se définit, selon Olivier Soubeyran, par une « *obsession du contrôle, en associant maîtrise des événements à venir et élimination de la surprise* » (2014, p. 13). Ainsi, la définition fréquemment reprise de l'urbanisme comme la science et l'action de mise en ordre de l'espace à une échelle territoriale donnée (Choay et Merlin, 1989), semble s'être étendue en termes de temporalités et d'objets. L'entendement aménagiste repose en effet sur la prévisibilité des phénomènes à venir par anticipation des mécanismes, ainsi que sur l'élimination de facteurs de surprise par une vision du monde qui se veut totalisante. Il cherche par là à neutraliser l'incertitude pour la réalisation de l'action et la maîtrise de ses effets.

Or les crises écologiques perturbent les trois piliers de l'entendement aménagiste, à savoir :

- la rationalité logico-formelle qui assure la prévisibilité des phénomènes et permet de construire en fonction des scénarii de prospective ; dans une perspective causale

[39] « *Par tautologie, pour l'instant, j'entends essentiellement une figure circulaire qui consiste par exemple en la répétition d'une même idée en termes différents.* » (p. 34).

linéaire, elle permet de comprendre les mécanismes des phénomènes, ainsi que d'anticiper leurs effets systémiques ;

- une forte croyance en la rationalité instrumentale qui confère aux instruments et outils une capacité d'intervention matérielle sur les réalités socio-spatiales, et dont les effets seraient connus et contrôlés ;
- un schème d'entendement homogénéisant l'espace-temps, c'est-à-dire une objectivation de l'espace-temps en une spatialité et une temporalité aménagistes qui seraient construites en fonction de et pour l'action ; l'homogénéité et la stabilité les caractériseraient pour permettre leur fragmentation selon des finalités fonctionnelles.

La rationalité logico-formelle : une vision du monde prédictive et totalisante

Par les incertitudes qu'elles véhiculent, les crises écologiques mettent à mal la vision d'un monde prévisible, c'est-à-dire d'un monde dans lequel les phénomènes peuvent être déconstruits en une série de mécanismes probabilisables dans différents scénarii. Cette vision repose sur une rationalité logico-formelle, c'est-à-dire une théorie définissant des fins et des moyens suivant une chaine causale et bénéficiant d'une valeur de justification. Autrement dit, la rationalité logico-formelle est « *une démonstration axiomatique par des logiques causales et déterministes, et* (...) *un contrôle hypothético-déductif offert par les modèles analytiques de simulation et expérimentations test.* » (Faburel, 2015b).

A l'inverse de la notion d'entendement qui renvoie davantage à une interprétation des phénomènes, la notion de rationalité est indissociable de celles de délibération et de décision : la rationalité fonderait l'action, c'est-à-dire inciterait à l'agir et déterminerait les modalités opératoires. Ainsi, la rationalité est à la fois une vision du monde et un projet pour celui-ci, une manière de l'interpréter et d'agir sur lui en fonction. Autrement dit, la rationalité ne s'intéresse pas tant à la cohérence entre les actions, qu'aux liens entre une action et sa justification causale. Dès lors, chaque décision peut être rationnelle poursuivant sa logique dans son contexte, indépendamment les unes des autres, ce qui *a priori* peut conduire à des contradictions ou du moins des interférences entre les actions menées.

Cette perte de vision d'ensemble s'avère d'autant plus forte que la rationalité logico-formelle a la particularité de remplacer, dans la prise de décision, la volonté politique par le calcul des prévisibilités et des risques. Autrement dit, la rationalité logico-formelle définit les causes des phénomènes de façon déterministe, ce qui permet par anticipation de prévenir l'avenir. En ce sens, la rationalité logico-formelle s'inscrit bien dans la figure de Prométhée, celui qui anticipe, de manière déductive, les phénomènes à venir à partir d'une observation comparative du réel.

Dans les champs de l'aménagement et de l'urbanisme, les calculs de probabilité ont été très rapidement intégrés pour réduire l'incertitude et en neutraliser les effets sur l'action, à l'inverse de toute forme de domestication de l'aléatoire et du hasard. Il s'agit d'éliminer la surprise pour permettre une planification de l'action et de ses effets, une programmation des projets et de leurs réalisations, une gestion des équipements et de leurs usages... La probabilité permet de se projeter par anticipation dans les phénomènes à venir, et donc de proposer différents scénarii de prospective, construits soit selon une logique de causalité mécanique des

effets de l'action, soit selon une prolongation de tendances, soit selon une analyse des régularités dans les comportements collectifs.

Jacques Dreyfus a été dans les premiers, dès les années 1970, à critiquer ce primat en aménagement de la rationalité logico-formelle pour la prise de décision. Il lui reproche une approche positiviste de l'administration de la preuve et de la prise de décision. « *On oublie que la plupart des tests statistiques ne démontrent jamais que telle hypothèse est exacte, mais seulement qu'elle n'est pas totalement absurde. On s'estime en fait satisfait lorsque, au moyen de modèles, on arrive à simuler certaines évolutions du passé, avec un nombre d'erreurs estimé raisonnable, au nom de quoi, nul ne le sait. On n'en prétend pas moins prévoir dix ou vingt ans à l'avance tout ce qui se passera dans une ville.* (...) *En fait, la véritable justification des modèles proposés, des calculs impressionnants que l'on nous en présente, se trouve dans l'hypothèse de départ. A partir du moment où tel facteur a été estimé significatif, il a toutes chances d'être une fois pour toutes considéré comme tel, aussi arbitraires que soient les raisons qui ont guidé les choix, comme celle de pouvoir quantifier.* » (Dreyfus, 1969, p. 488)

Cette rationalité serait un « *carcan* » de l'entendement aménagiste pour Jacques Dreyfus (1976), car elle s'imposerait comme unique forme d'intelligibilité de la ville, écartant à cet égard d'autres comme les affects et les imaginaires. Par là, l'entendement aménagiste « *se referme sur lui-même* » et opère « *une fuite devant la réalité* » (Dreyfus, 1969, p. 487 et 485), ce qui n'est pas sans effet inertiel : « *La prolongation de tendances est en fait l'un des moyens les plus subtils que la société ait trouvé pour se refermer sur elle-même, pour se perpétuer telle qu'elle est.* » (*ibid*., p. 490).

Une autre conséquence est l'absence de reconnaissance dans les prises de décision d'autres rapports aux lieux que ceux relevant d'un calcul ; ainsi, Jacques Dreyfus prend pour exemple l'arbitrage supposé des habitants dans leurs choix de mobilité entre des dépenses de coût et des dépenses de temps. Plus généralement, il soulève une réduction du social à une donnée calculable, par une objectivation des enjeux en des composantes subdivisables et mesurables, formalisables et évaluables (recensement statistique des populations, prisme de l'homo oeconomicus dans les choix de vie...). Cette rationalité serait celle d'une optimisation, reposant sur le modèle d'une utilitée répétée, niant tout comportement social à l'individu devenu un « *idiot rationnel, drapé dans la gloire de son classement de préférences unique et multifonctionnel* » (Sen, 1993, p. 107). De la même manière, Paul-Henry Chombart de Lauwe reproche à l'urbanisme une vision fractionnée de l'humain et strictement rationalisante de ses actions, à l'opposé d' « *une anthropologie dans laquelle seraient définies les aspirations des hommes d'aujourd'hui en fonction de l'avenir qui s'impose à eux, en fonction des valeurs auxquelles ils sont attachés, des croyances, des symboles, des mythes qui orientent leur pensée* » (1965, p. 73).

Ce fonctionnement hermétique autour d'une rationalité logico-formelle est rendu possible par le « *mythe d'un urbanisme scientifique* » (Dreyfus, 1969, p. 490) qui fournit une légitimité aux connaissances produites par les pratiques urbanistiques, assurant ainsi les cadres de sa reproduction. L'histoire de la pratique urbanistique et de sa théorisation proposée par Viviane Claude (2006) met en avant cette « *relation opportuniste à la science* » (p. 204) dans la

construction des principes urbanistiques au XXème siècle. L'urbanisme se serait construit sur une vision scientifique du monde dans laquelle il se positionne comme producteur de connaissance scientifique - selon les critères modernes de la scientificité susmentionnés, à savoir : le primat d'une rationalité logico-formelle, le déterminisme des phénomènes et l'ordre comme projet politique.

En revendiquant sa perspective scientifique, il s'agissait pour l'urbanisme de se légitimer et se positionner dans le marché économique, en se différenciant par rapport aux domaines d'action sur la ville préexistants - l'ingénierie et l'architecture (Blanc, 2010) - et ce tout en conservant sa dimension pratique : « *Tout au long du siècle, l'effort est continu pour trouver les voies et moyens de donner à l'urbanisme sa théorie et sa pratique. Désigné à ses débuts comme une « science nouvelle », l'urbanisme est censé pouvoir être construit sur le modèle des disciplines scientifiques instituées, mais aussi à distance de ces disciplines.* » (Claude, 2006, p. 200). Ainsi, cette revendication scientifique n'implique pas seulement les théories urbanistiques, mais participe de la reconnaissance d'une singularité professionnelle. Elle a donc contribué à déterminer les métiers lors de leur constitution dans les années 1940 - 1960 (Verpraet, 2005)[40] ; ces derniers se sont notamment structurés autour d'une organisation « *scientifique* » du travail (sur le modèle industriel).

Si pour certains cette « *tentation scientiste* » a été écartée au XXème siècle en faveur d'un « *champ d'affrontement doctrinal* », c'est-à-dire d'un champ de connaissances pluridisciplinaires choisies en fonction de critères pratiques et opérationnels (Scherrer, 2010, p. 188), pour d'autres l'urbanisme a, au contraire, renforcé son fonctionnement hermétique auto-légitimant en étendant ses objets de recherche à l'ensemble des sujets propres à la vie humaine sur un espace donné (la ville), devenant ainsi une « *rationalité limitée et tendancieuse* » (Lefebvre, 1970, p. 217).

Il peut sembler paradoxal que l'extension des objets de recherche contribue à son hermétisme ; en fait l'ambition totalisante de l'urbanisme, c'est-à-dire l'ambition « *d'additionner tout ce qui participe du fait urbain sans en oublier* » (Paquot, 2013, p. 98), contribue à proposer une théorie unique de compréhension et d'organisation de la ville. Si l'urbanisme a pu s'affirmer comme une théorie totalisante de la ville, c'est grâce à sa reconnaissance en tant que théorie d'organisation rationnelle de l'espace : elle lui a permis de revendiquer la maîtrise de phénomènes sociaux qui ne relèvent pourtant pas de questions urbaines à proprement parler, mais s'inscrivent dans un territoire urbain. Dès lors, un glissement s'est opéré d'une théorie de compréhension *de* la ville (ses phénomènes, mécanismes, jeux d'acteurs...) à une théorie *pour* l'organisation de la ville. Autrement dit, l'urbanisme s'affirmerait comme une théorie totalisante *de* et *pour* la ville, c'est-à-dire une analyse du fonctionnement des sociétés urbaines qui s'imposerait comme solution aux

[40] Si les pratiques professionnelles se réclamant des théories urbanistiques relèvent du début du XXème siècle voire s'inscrivent en continuité des théories hygiénistes (selon une généalogie des principes d'action - Lussault, 2014), les métiers se sont néanmoins constitués pour Gilles Verpraet (2005) à partir des années 1940, car auparavant ce sont essentiellement des architectes et ingénieurs qui s'en réclament pour une différenciation concurrentielle dans les nouveaux marchés publics (logements sociaux) sans pour autant participer d'une théorisation de l'urbanisme.

problèmes rencontrés dans les villes, qu'aurait auparavant soulevés cette même analyse. En ce sens, l'urbanisme devient une prophétie auto-réalisatrice.

Ainsi, pour Henri Lefebvre, l'urbanisme tend à instituer un « *ordre imposé* » concernant tous les pans de nos existences (1970, p. 201), des relations entre les groupes sociaux jusqu'à la vie quotidienne des citadins (1961). L'ambition de l'urbanisme serait à la fois de proposer, réaliser et prendre en charge « *un programme de vie quotidienne. Il ne se contente pas d'apporter aux futurs habitants un cadre et un décor, cadre plus ou moins rigide ou adapté, décor plus ou moins réussi. Il veut leur offrir de multiples moyens rationnellement ordonnés d'accéder à l'épanouissement de l'individu et des groupes partiels dans la communauté. Il propose une harmonie. De cette proposition, de ce programme de vie, il prend la responsabilité morale.* » (Lefebvre, 1961, p. 193).

La rationalité instrumentale : maîtrise et réification des théories

Or, selon Jacques Dreyfus (1976), cette rationalité logico-formelle est entretenue, dans l'entendement aménagiste, par les dispositifs instrumentaux de l'urbanisme et l'aménagement qui reposent pour l'essentiel sur un fonctionnement mimétique (modélisation, benchmarking, prospective...) et qui tendent à estomper les différences (pondérer les aléas, neutraliser la polyvalence...).

En effet, pour s'inscrire dans une perspective opératoire, la rationalité logico-formelle suppose une adéquation entre les finalités de l'action et les effets réels, bref une pertinence des moyens choisis au regard des intentions et une efficacité dans l'usage des moyens. Elle véhicule par là la vision d'un monde maîtrisable par le recours à des instruments (ex : planification, prospective) et outils (ex : Zone d'Aménagement Concerté, typologie de zonage) socio-spatiaux. Nous entendons instrument et outil dans une perspective politique, les considérant tout deux dans leurs rapports au pouvoir : les instruments constitueraient des formes d'exercice du pouvoir (des formes rationnelles de l'action), tandis que les outils renverraient davantage à la matérialité en réunissant une série d'appareils spécifiques de gouvernement qui reposent le plus souvent sur une opérationnalisation technique. Ainsi, les instruments délimitent les contours de la compréhension des phénomènes, tandis que les outils désignent des modalités opératoires d'intervention. « *L'instrument est un type d'institution sociale (le recensement, la cartographie, la réglementation, la taxation, etc.) ; la technique est un dispositif concret opérationnalisant l'instrument (la nomenclature, le type de figuration graphique, le type de loi ou de décret) ; enfin, l'outil est un micro dispositif au sein d'une technique (la catégorie statistique, l'échelle de définition de la carte, le type d'obligation prévu par un texte, une équation calculant un indice).* » (Lascoumes et Le Galès, 2004, pp. 14 - 15).

Le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma de Cohérence Territoriale, la Zone d'Aménagement Concerté et la Zone d'Aménagement Différé, le Coefficient d'Occupation des Sols et le permis de construction groupé, le Droit de préemption Urbain et la Déclaration d'Utilité Publique, le projet de rénovation urbaine et le lotissement... constituent autant d'outils qui témoignent de la prégnance de la rationalité instrumentale en urbanisme. L'urbanisme s'est doté d'un vaste registre instrumental d'intervention, de planification et de prescription pour se

rassurer dans ses capacités à réaliser une action maîtrisée. La rationalité instrumentale repose ainsi sur l'ambition de modifier le réel par l'usage d'instruments et d'outils dont on maitriserait intégralement les effets. C'est ce qu'Olivier Soubeyran nomme une « *esthétique de l'ordre* », dans la mesure où la rationalité instrumentale s'accompagne ici d'une forte croyance en la capacité de maniement de ces dispositifs instrumentaux et de contrôle de leurs effets (Soubeyran, 2014, p. 19). Le lien soulevé, en introduction de ce chapitre, entre rationalité instrumentale et ville dans le mythe de Prométhée semble se réaliser : la pratique urbanistique s'accompagne d'une forte croyance en la rationalité instrumentale comme modalité de maîtrise du réel.

Or, la multiplication des crises écologiques apparaît de plus en plus comme le signe d'une « *fragilisation* » de la rationalité instrumentale, dans la mesure où elles dévoilent des effets non-intentionnels de l'action (Soubeyran, 2014). Autrement dit, elles étiolent la croyance en la capacité des instrumentaux et outils à réaliser leurs objectifs et à ne pas avoir de conséquences non-anticipées.

Dès lors, les crises écologiques obligent à interroger les finalités recherchées dans l'usage d'instruments et outils, avec leurs théorisations sociales et conceptions du mode de régulation, leurs registres axiologiques et déclinaisons principielles pour l'action. Elles rappellent que la technique n'a pas de fin en soi et ne peut s'auto-légitimer (Charles, 2001). Les crises écologiques renvoient donc la technique à sa compréhension dans le mythe de Prométhée. Par là, les crises écologiques permettent *a priori* d'éviter l'écueil fréquent d'une dépolitisation des choix instrumentaux par la fragmentation et la spécialisation croissante des outils, par la mise en concurrence des instruments selon un rapport coût/efficacité (Lascoumes et Le Galès, 2004, pp. 26 - 27). Ainsi, les crises écologiques n'interrogent pas tant les raisons fonctionnelles des choix instrumentaux (choix par contraintes techniques selon des effets voulus), que les visions du monde prévisible qu'ils supposent : linéaire et modélisable, homogène spatialement et fragmenté fonctionnellement, universel et atemporel.

Arraisonner l'espace pour un déterminisme social

La multiplication des phénomènes territoriaux et de leurs interactions, mais aussi leur forte variabilité et mutabilité conduisent à douter de la reproductibilité en l'état (mêmes causes, mêmes effets, sans aléas...) des phénomènes et donc de leurs interprétations. La confiance placée dans les cadres interprétatifs s'est ébréchée et avec elle, celle dans les théories déterministes pour l'action. Dès lors, nos représentations du temps et de l'espace comme des entités homogènes dans lesquelles on peut reproduire des instruments et outils, s'en trouvent remises en question.

En effet, la rationalité instrumentale se caractérise par son universalité et atemporalité : un instrument et encore plus un outil auront les mêmes effets et se manipuleront de la même manière peu importe le temps et l'espace, si le contexte n'entrave ou ne modifie pas les conditions de son utilisation. Peu importe aussi qui les manie tant qu'il respecte les règles prédéfinies de leur usage. Se crée ainsi, par l'usage strict de cette rationalité instrumentale, une représentation de l'espace isonomique (homogène, plane et continu) et ubiquitaire (universel et interchangeable) : autrement dit, la rationalité instrumentale repose sur une

abstraction universalisante de l'espace, produisant des lieux homogènes, au caractère répétitif, linéaire et continu, donc interchangeables.

Pour ce faire, elle arraisonne l'espace au sens donné par Martin Heidegger, c'est-à-dire le fragmente et le décompose en « *morceaux de l'étant en des objets manipulables et transformables en fonction d'une utilité, c'est-à-dire en les inscrivant dans le régime des fins et des moyens.* » (Garcia, 2015, p. 30). Arraisoner revient donc à inscrire l'espace dans une rationalisation instrumentale (registre des moyens) et rendre sa représentation dépendante (registre des fins) d'un usage - défini ici par l'entendement aménagiste : les lieux n'existeraient plus en soi, leur intelligibilité serait construite en fonction des usages qui leur seraient assignés. Il semblerait qu'il en est de même pour les composantes environnementales lorsqu'elles sont pensées comme des ressources (cours d'eau, forêt...).

Si cette conception de l'espace relève à l'origine des débats de la Grèce antique sur la géométrie (Lussault, 2008)[41], elle a trouvé dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement une traduction opérationnelle : depuis les cités grecques aux plans géométriques comme Mile et Pompéï (Bénévolo, 1975), jusqu'aux villes de conception et d'architecture modernes comme Barcelone, en passant par les villes coloniales aux tracés rectilignes comme Chandigarh ou aux formes figurales comme Brasilia (Georg et Huetz de Lemps, 2012).

Tout particulièrement, cette abstraction de l'espace constitue un des principes de l'hygiénisme et de son levier opérationel (le fonctionnalisme spatial). La filiation axiologique et historique entre l'urbanisme et les théories hygiénistes du baron Haussmann ne sont plus à prouver (Barles, 1999 ; Claude, 2006) ; comme en atteste par exemple la création en 1911 de la Société Française des Urbanistes par des membres architectes de la section « Hygiène rurale et sociale » du Musée social (Philippart, 2005). Rappelons que l'hygiénisme est la théorie d'un déterminisme social par les formes urbaines ; elle suppose des rapports déterministes entre formes architecturales, paysagères et morphologiques d'une part, les comportements collectifs de l'autre. Autrement dit, l'espace inciterait mais surtout conditionnerait les pratiques sociales. A l'aune de cette théorie, l'urbanisme s'est pensé et imposé comme les actions de transformation de l'espace urbain, comme le champ professionnel qui opérationnalise les théories hygiénistes, donnant lieu à la métaphore connue de l'urbaniste comme « *médecin* » (Claude, 2006). Dans la perspective hygiéniste, l'espace de la ville est comparé à un corps malade souffrant de maux (sociaux) diagnostiqués et soignés (par des interventions morphologiques ou sur les formes urbaines) par un médecin (urbaniste).

L'hygiénisme social s'est opérationnalisé par la planification territoriale, selon les principes définis par la *Charte d'Athène* (1971) à partir du Congrès International d'Architecture Moderne) ; en effet, il prend appui essentiellement sur le fonctionnalisme spatial, c'est-à-dire l'attribution de fonctions à des portions d'espaces, qui permet l'organisation et la distribution spatiales des comportements.

---

[41] « *L'isonomie suppose un espace défini par l'existence de l'égalité géométrique, c'est-à-dire un espace abstrait dont chaque fraction est substituable et interchangeable, et où chaque fraction vaut une autre. L'espace isonome est donc un espace continu de fractions contiguës substituables et interchangeables.* » (Lussault, 2008)

Or, loin d'être rejetée[42] ou débattue même au sein du milieu scientifique[43], cette filiation perdure sous une forme renouvelée. En effet, la théorie hygiéniste aurait fondé un « *imaginaire* » des praticiens (Chalas, 1989 ; Lussault, 2014), qui s'adapterait aux évolutions urbaines à partir de catégories d'entendement renouvelées. « *En effet, dans ce grand registre de l'imaginaire aménageur, dans cette grande structure bipolaire taudis-utopie ou besoin-bonheur, tout consiste à transposer les caractéristiques des innovations urbaines, réelles ou non, en termes de changement social. De nouveaux équipements entraîneraient de nouveaux modes de vie, un nouvel urbanisme ou une nouvelle architecture, une vie nouvelle, un habiter nouveau. Pour l'aménageur, il y a, il ne peut y avoir que superposition entre l'habitacle et l'habiter, entre le contenant et le contenu, au sens où le premier de ces termes, telle une matrice, déterminerait la genèse et l'état du second.* » (Chalas, 1989, p. 67).

Mais surtout, fait plus marquant, d'autres catégories d'entendement aménagiste (mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle, densité urbaine...) qui ont été créées pour éviter les écueils de l'hygiénisme social - à savoir l'entre soi et l'exclusion de certaines populations - participeraient de la réification d'un néohygiénisme des villes : « *L'urbanité néohygiéniste fantasmée combine en effet mixité fonctionnelle, mixité sociale et densité dans des villes propres et sûres, rénovées et requalifiées, où sont vantées les vertus d'un mode de vie sainement standardisé opposées aux « comportements à risque » mais où, surtout, ceux qui viennent perturber ce bel ordonnancement sont priés de se faire moins visibles en se concentrant dans certains espaces de la ville.* » (Reigner, 2013, pp. 46 - 47).

Or, comme le soulève Hélène Reigner (2013), ce néohygiénisme ne repose pas seulement sur une action formelle, mais opère de manière combinée par une action sur les villes et un discours normatif porté sur les modes de vie, particulièrement sur les pratiques de mobilité (Rousseau, 2008 ; Reigner, 2013). Dès les années 1970, Henri Lefebvre a soulevé ce parallèle entre le contrôle de l'espace et le contrôle de la mobilité des corps, essentiellement selon des critères d'appartenance à des classes sociales (1968).

On peut se demander si les théories du néohygiénisme ne participeraient pas de la construction d'un « *gouvernement des corps* » au sens foucaldien (1984), reposant certes sur un ordonnancement spatial contrôlé des corps et de leurs pratiques (ex : respect des règles d'usage des équipements et aménagement) comme pour l'hygiénisme, mais surtout sur une normalisation des corps (ex : identification d'une marginalité sociale) et de leurs pratiques (ex : détermination des désirs de mobilité ou de consommation), jusqu'à influencer les

---

[42] Ainsi, un enseignant-chercheur se réclamant de l'urbanisme, comme discipline de la pratique professionnelle, expliquait il y a peu que l'urbaniste intervenait dans les territoires comme un « *médecin* » (1er juillet 2016, journée inaugurale de l'Axe Etudes urbaines de l'UMR Triangle).

[43] Il n'est pas rare de relever le recours (parfois ironique) au champ lexical de la médecine pour décrire les pratiques professionnelles du XIXème siècle ou de la première moitié du XXème siècle, sous-entendant ainsi une rupture avec les pratiques professionnelles actuelles : « *Tout au long du XXème siècle, beeaucoup de planificateurs ont considéré la grande ville comme un parasite absorbant toutes les ressources d'un pays. (...) De même, parés de tous les maux par l'urbanisme moderne, fuis par les classes moyennes à la recherche de la ville à la campagne, les centres anciens denses ont dépéri pendant une bonne part du XXème siècle.Ils étaient alors considérés comme des corps malades auxquels on ne savait pas vraiment quel traitement administrer.* » (Charmes, 2011a, pp. 91-92)

représentations que les habitants ont de leurs capacités (ex : rôle d'usager). Le néohygiénisme déborde de la seule organisation spatiale des fonctions pour devenir une délimitation des usages selon les fonctionnalités spatialisées.

Dès lors, en définissant des usages spatialisés, le néohygiénisme participe de la construction d'un temps objectivé, c'est-à-dire d'un temps fragmenté en des unités (dites temporalités) associées à des activités ou fonctions - reprenant souvent les « *besoins-types* » avancés par Le Corbusier inscrivant ses constructions urbanistiques et architecturales dans de supposées universalité et intemporalité[44]. Ainsi, selon Jacques Dreyfus, l'urbanisme s'est construit de manière à ce que « *chaque besoin corresponde, à la fois à une partie de l'espace et un morceau du temps* » (Dreyfus, 1973, p. 92). Il en ressortirait une « *ville disciplinaire* » (Dreyfus, 1976), c'est-à-dire une ville définissant un ordre spatio-temporel dont l'expérience ne pourrait être que celle de la norme ; cette norme se construirait par anticipation, donc construction *a priori*, de nos désirs et volontés auxquels répondraient les pratiques urbanistiques (ex : équipements de loisirs, politiques de festivalisation de la ville).

1.1.2 Une expertise contrebalancée par les controverses socio-techniques et contestations de projets d'aménagement

Si l'entendement aménagiste est perturbé par les crises écologiques, ce n'est pas sans effet sur les savoirs qui se sont construits à partir de lui. Les savoirs scientifiques et techniques s'avèrent de plus en plus relativisés, tant par les incertitudes nées des imprévisibilités écologiques que par la publicisation rapide d'autres champs et registres de connaissances qui émergent dans les espaces communicationnels (cf. Habermas) libérés par les incertitudes scientifiques, avant de s'étendre d'une manière générale aux prises de décision fondées sur les savoirs scientifiques et techniques.

Comme Isabelle Stengers l'analyse (2002), nos sociétés occidentales ont accordé à la science le pouvoir et le rôle de dire « *ce qui est* » afin de déterminer pour le politique « *ce qu'il doit être* ». La détermination et la définition de « *ce qui est* » se sont historiquement construites à travers l'exercice singulier de l'administration de la preuve, or la complexité prétendument croissante de certains problèmes rend souvent impossible cet exercice. Si l'on ajoute à cela le rôle dorénavant proéminent que joue le pouvoir économique dans la recherche scientifique, apparaît le tableau d'une science dite moderne profondément ébranlée.

Les troubles qui traversent l'entendement aménagiste fragilisent sa légitimité - particulièrement lorsque l'arrière-plan réflexif renvoie à des controverses socio-techniques - comme en attestent les nombreuses oppositions à des projets d'aménagement qui alimentent l'actualité. Les crises écologiques semblent contribuer à un glissement des leviers de mobilisation vers le champ de l'environnement, pensé comme une attention voire un souci pour son milieu de vie.

---

[44] « *Rechercher l'échelle humaine, la fonction humaine, c'est définir les besoins humains. Ils sont peu nombreux ; ils sont très identiques entre tous les hommes, les hommes étant tous faits sur le même moule depuis les époques les plus lointaines que nous connaissions. (...) Ces besoins sont types, c'est-à-dire que nous avons tous les mêmes.* » (Le Corbusier, 1996, pp. 72 - 76).

Cette fragilité est particulièrement visible dans les champs d'action dessinés par l'urbanisme et par l'aménagement : se sont multipliées les controverses ou contestations sur des projets, locaux ou nationaux, notamment sous l'égide de l'environnement. Force est de constater qu'un rapport de défiance entre la société et ses scientifiques / experts s'impose peu à peu, ici comme ailleurs, comme la norme commune, particulièrement lorsque ces savoirs demeurent structurés par des considérations techniques et fonctionnelles comme l'entendement aménagiste, justement remises en cause pour l'illusion qu'elles ont pu donner à maîtriser les effets environnementaux.

Les oppositions aux projets d'aménagement

Zones à Défendre (de Notre-Dame-des-Landes, de Roybon, de Sivens...), oppositions à des Grands Projets Inutiles et Imposés (comme la ligne TGV Lyon - Turin, le projet EuropaCity, l'A45, le Grand Contournement Ouest de Strasbourg...), mise en culture agricole de terres menacées par l'urbanisation (à La ferme des Bouillons, au Quartier libre des Lentillères, au jardin des Pendarts, à La Voguette à Cavaillon...)... les oppositions aux projets d'aménagement se multiplient sur le territoire français.

Si elles sont souvent associées au syndrome NIMBY (*Not In My Backyard)* comme mode de revendication des espaces périurbains pour la défense de leur entre-soi (Donzelot, 2009 ; Gilbert, 2010 ; Charmes, 2011b), leur foisonnement tend à interroger cette justification institutionnelle (DATAR, 2010)[45] et opérationnelle (Baggioni, 2014) de relativisation de la portée critique et contestataire de ces oppositions (Lafaye et Thévenot, 1993 ; Trom, 1999). Il s'agirait davantage d'un geste politique qui dépasse la défense égoïste de sa qualité de vie, car il y a derrière ces oppositions des revendications pour d'autres rapports aux lieux ; « *au-delà de la contestation des cadres et des paramètres de l'expertise, c'est bien souvent, comme dans le conflit entre les modèles agricoles autour des OGM, une opposition des visions du monde qui sert de moteur à la rébellion de milieux qui n'entendent pas se laisser enfermer dans le rôle d'un « public ».* » (Chateauraynaud et *al.*, 2014, p. 31). Ainsi, les oppositions aux projets d'aménagement sont devenues le symbole d'une alternative dans les manières de vivre, conduisant à décaler l'argumentation de la construction de données pour l'expertise (ex : inventaire naturaliste) et ses méthodes d'interprétation vers les ressentis, les affects, les lignes de force qui s'expriment lors de l'expérience de ces oppositions.

Dès lors, ces oppositions nous renseignent, en filigrane, sur les critiques portées aux situations territoriales actuelles produites par l'urbanisme et l'aménagement. Elles mettent en avant ce que les habitants rejettent dans la production des espaces urbains. Elles s'inscrivent à cet égard dans un mouvement plus ample de contestations de formes urbaines critiquées pour leur standardisation voire néohygiénisme, ainsi que de logiques de production de la ville fonctionnaliste voire néolibérale. En effet, ces oppositions dessinent une critique des outils et modèles les plus représentatifs de l'entendement aménagiste : des grandes infrastructurees dites structurantes (ex : de transport) ou de rayonnement économique (ex : centre des congrès, aréna), jusqu'aux équipements localisés de loisirs symbolisant les inégalités sociales face aux

[45] La DATAR qualifie ainsi « *un mode de vie périurbain [*comme*] : augmentation des conflits, de la défense des droits individuels (procédures locales)* » (p. 43).

risques climatiques (comme les projets de golf avec résidence touristique de luxe pour les ZAD Golfique et ZAD Verte), en passant par des projets urbains inscrits dans le modèle de la durabilité urbaine (par la densification pour le jardin des Pendarts, par un écoquartier pour les Lentillères). Par là, ces oppositions remettent en cause les principes d'action et modèles territoriaux qui justifient l'entendement aménagiste (Lafaye et Thévenot, 1993).

En réaction, si ces oppositions reprennent des pratiques clairement ancrées dans les traditions militantes, partisanes et syndicales (tracts et pétitions, manifestations et *sit in*, interpellations des élus et conférences de presse, etc.), elles investissent beaucoup des modalités d'action qui incarnent l'opposition dans le territoire. Puisant pour certaines dans l'héritage de mouvements écologiques des années 1960 et 1970 (Larzac, Plogoff…) et notamment des pratiques légalistes des associations environnementales (menaces contentieuses et recours juridiques, investissement des réunions publiques et pétitions dans les registres de l'enquête publique…), les mobilisations reposent essentiellement sur un ancrage local sous la forme d'une diversité d'actions d'occupation directe des espaces concernés (Dechézelle et Olive, 2017)[46] conduisant à leur réappropriation par des bricolages fonctionnels, des comportements sociaux différents, etc. : occupation des terrains souvent par exploitation maraîchère avec vente directe à prix libre, création d'un lieu autogéré d'activités artisanes, mise en place d'une scène de débats et de réflexions, journal de quartier, festivités de quartier...

Ces oppositions s'inscrivent dans un mouvement plus général que Philippe Subra qualifie de « *glissement progressif de la conflictualité dans notre société du champ du social vers celui du territorial* » (2007, p.39). L'espace s'est affirmé de plus en plus comme un objet de lutte, ce qui conduit les acteurs à l'investir à l'aune de leurs valeurs et à enchâsser leurs rapports à cet espace dans leurs trajectoires (Ion, 2012). Par ce passage dans la conflictualité, l'espace devient lieu (Dechézelle et Olive, 2016). L'attachement et la familiarité au lieu sont devenus un facteur de mobilisation de plus en plus mis en avant pour le concernement écologique ou patrimonial, un levier de lutte par la connaissance des qualités et ressources, une source de connaissance différenciée du lieu pour sa résilience post-opposition (Dechézelles et Olive, 2016 ; Sébastien, 2016)... Le rôle mobilisateur, fédérateur et expérimental des rapports au lieu permet ici à des cultures politiques différentes de s'hybrider dans l'action directe, comme c'est le cas à Notre-Dame-des-Landes qui a fait converger des critiques libertaires et d'autres inscrites dans la Gauche organisationnelle (Barbe, 2016) ou encore au Quartier Libre des Lentillères qui réunit des porteurs d'une écologie radicale avec un squat anarchiste (Doidy, Dumont et Pribetich, 2015).

Néanmoins, cette diversité des formes d'action ne doit pas dissimuler ce qui fait commun entre ces luttes : l'expérimentation d'une communauté pratique de vie et de résistances, visant une alternative par l'environnement. Ainsi, ces oppositions passent aussi par des pratiques « *infrapolitiques* » (Scott, 2008), c'est-à-dire des pratiques politiques discrètes dans leurs

[46] Par occupation, nous entendons « *l'ensemble des actions, matérielles ou cognitives, par lesquelles des acteurs s'emploient à (ré)investir, de manière éphémère ou durable, un espace physique, de pratiques et de significations pour y créer une autre forme d'espace de vie (ou de survie), de débat et de rencontres, de revendication, d'affirmation d'un droit, de fabrique d'une parole collective, de construction d'une communauté ou d'un (nouveau) sujet politique* » (p. 13)

déploiements qui revêtent souvent en conséquence des formes d'action plus individuées et ordinaires. Dans ces cas, l'ampleur de la lutte et sa critique se construisent concomitamment dans différents temps collectifs de discussion et de mise en geste de la résistance, gestes répondant d'un registre récréatif voire festif (ex : pétition photo, jardins et potagers, repas partagés…), ou informatif voire prospectif (ex : conférences-débat, travail de recensement des projets similaires, ateliers de production d'alternatives…). Cette infrapolitique s'inscrit plus globalement dans une forte tendance à des engagements tournés vers l'écologie (Dobré, 2003 ; Dobré et Juan, 2009 ; Pruvost, 2013 ; Bourg, Dartiguepeyrou, Gervais et Perrin, 2016), et ce malgré la diversité des situations territoriales : centre-ville métropolitain, urbain dense, périphéries, bourgs anciens, rural…

Ansi, l'écologie s'affirme de plus en plus tout à la fois comme la justification d'une lutte en réaction à un projet d'aménagement, comme vision d'un commun alternatif à l'urbain pour l'habiter et comme mode de l'action pour l'opposition incarnée dans des lieux.

Une multiplication des controverses socio-techniques

Il convient de rappeler que la multiplication des critiques, contestations voire oppositions aux projets d'aménagement s'inscrit dans un mouvement plus général de mise en controverse des savoirs scientifiques et techniques, amorcé il y a environ cinquante ans. Il se structure autour d'une série d'affaires publiques croisant essentiellement questions environnementales et sanitaires de grande envergure (affaires du sang contaminé, de la vache folle, de l'amiante...), interrogeant alors la confiance accordée aux savoirs scientifiques et techniques dans la modification - intentionnelle ou non - du vivant (ex : débat sur les OGM) et/ou de son milieu (ex : catastrophe nucléaire de Tchernobyl). Ces affaires ont mis à mal la légitimité et l'autorité des institutions démocratiques de régulation sanitaire et environnementale, conduisant à de conséquentes réformes des dispositifs d'évaluation des risques sanitaires.

C'est la construction d'une « *technonature* » (Roqueplo, 1993) [47], de ses effets sanitaires et du rôle des savoirs scientifiques qui sont interrogés. A cet égard, Dominique Bourg (2000a) parle d'un « *changement quant à la qualité même du progrès* » qui se serait opéré par la pénétration des savoirs techniques et scientifiques dans « *l'intimité du vivant, de l'individu* » conduisant à un « *contrôle démocratique des choix et risques technologiques* » : alors qu'autrefois le progrès concernait l'extériorisation de la main, c'est-à-dire le maniement d'outils et de techniques dont on pouvait craindre l'autonomisationn et la perte de liberté humaine en conséquence, il déterminerait de plus en plus la forme du vivant, créant ainsi de nouveaux liens d'interdépendance. Dès lors, ces affaires publiques ont notamment soulevé la question du pouvoir (juridique et moral) d'expérimenter, ainsi que des risques techno-scientifques induits. Cela s'est traduit notamment en France par les débats autour du « principe de précaution », depuis sa théorisation par Hans Jonas (2001) jusqu'à sa constitution comme norme juridique dans la Charte de l'environnement en 2005, en passant par sa médiatisation lors du Sommet de Rio en 1992 et son institutionnalisation dans la loi dite Barnier en 1995.

---

[47] « *L'empreinte de la technique est devenue omniprésente au sein du milieu qui, tout naturellement, nous entoure. C'est en ce sens que l'on peut, nous semble-t-il, parler de techno-nature.* » (p. 266).

Initié il y a plus de 50 ans au sein du milieu scientifique, ce mouvement s'avère depuis près de 30 ans relayé en marge de la recherche scientifique qui s'est recentrée autour de problématiques « *spécifiques* » (Keucheyan, 2010), c'est-à-dire sectionnables et évaluables au sein de disciplines. *« [C]e sont désormais plus souvent des organisations d'une société civile plus éduquée et plus distante du credo du progrès (associations de malades, de solidarité, écologistes, altermondialistes…) que des collectifs de chercheurs qui mettent en politique les enjeux des sciences et des techniques* (...) *La mise en critique de la science, qui était minoritaire, mais active, entre 1968 et 1981 au sein des milieux scientifiques, émane essentiellement, depuis la fin des années 1980, de l'extérieur de celle-ci.* » (Bonneuil, 2006, p. 137). Ainsi, si les controverses sont rythmées par les affaires publiques, donnant lieu à chaque fois à leur accélération ou ouverture à d'autres voix (médiatiques, politiques...), elles ne reposent pas exclusivement sur celles-ci. Les affaires constituent en fait le révélateur de questionnements et inquiétudes d'ores et déjà existants au sein de milieux militants (Keucheyan, 2010), mais rendus invisibles par l'omniprésence des discours scientifico-techniques dans les dispositifs décisionnels. En tant qu'expérience collective du risque potentiel ou de la catastrophe, l'affaire publique mobilise et donne de l'ampleur par exemple à des lanceurs d'alerte qui bénéficient alors d'une couverture médiatique (Chateauraynaud et Torny, 1999).

La multiplication de ces controverses mais surtout leur décentrement progressif par rapport au milieu scientifique semblent témoigner de la fragilisation du rôle social attribué à la science jusque maintenant (Céfaï et Joseph, 2002)[48]. Ce décentrement a conduit à porter un regard critique sur la recherche scientifique dans la réalisation de ces savoirs techniques. Du dévoilement d'effets néfastes des techniques faisant consensus, ces controverses auraient progressivement dévié vers une logique de contre-pouvoir par la critique des processus de légitimation des techniques, parmi lesquels la recherche scientifique apparaît de plus en plus comme un acteur identifié. Il s'avère en effet que les savoirs scientifiques, surtout techniques, ont été largement mobilisés dans les dispositifs décisionnels comme argument d'autorité, c'est-à-dire comme argument ne permettant pas de remise en question en raison de leurs dispositifs d'administration de la preuve. Les savoirs scientifiques auraient donc participé d'une forte dépolitisation des débats. Cela témoignerait d'un divorce selon Ulrich Beck (2008) entre deux modes de construction de la société, l'un par les choix politiques élaborés dans les institutions démocratiques, l'autre par les décisions des acteurs techno-scientifiques. Cette distinction semble désormais entérinée et officialisée comme en attestent de nombreux exemples. Pour n'en retenir qu'un seul prenons le plus emblématique : le traitement dépolitisé des controverses socio-techniques par l'organe institutionnel (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques - OPECST) créé

[48] « *La crise des pouvoirs territoriaux, de l'Etat Providence et des politiques publiques, de plus en plus criante depuis trente ans, a donné lieu à une transformation des dispositifs de distribution des savoirs, de circulation des informations, d'impulsion des innovations et de prise des décisions, ainsi que de leurs régimes de légitimation. (...) Qu'il s'agisse de recherche médicale, d'aménagement du territoire ou de politique de l'environnement, un questionnement est engagé sur le statut de l'expertise scientifique et technique, sur les modalités du choix politique, sur la place des associations de citoyens, sur le rapport entre le local et le global — The Great Community — et sur le sens de l'intérêt général.* » (p. 7).

spécifiquement pour... accompagner l'introduction des controverses dans le débat parlementaire (Barthe et Borraz, 2011).

Dès lors, la recherche scientifique s'inscrirait dans une perspective utilitariste, à savoir viserait une finalité donnée. Cela induit une réduction des savoirs scientifiques dans la mesure où ils sont censés contribuer à la prise de décision en délivrant des solutions clef en main. Pourtant, comme le soulève Isabelle Stengers (1997), il arrive davantage que les démarches scientifiques compliquent les questions initiales voire en produisent de nouvelles. L'attribution de ce rôle délibératif à la recherche suppose donc deux imaginaires modernes des sciences, ou plutôt d'une science subdivisée en disciplines et domaines de recherche. Le premier imaginaire est celui d'une science dont les travaux sont dirigés vers le progrès social ; il fait de la science un outil du projet politique de la modernité susmentionné. Néanmoins, si ces savoirs scientifiques sont mobilisés dans le discours comme argument d'autorité, cela signifie qu'ils sont assimilés à une forme de vérité (second imaginaire), en opposition à l'opinion assimilée aux préjugés (jugements non fondés mais intituitifs), désirs (essentiellement pensés comme égoïstes) et illusions (de nos sens particulièrement depuis Descartes, donc de nos capacités premières d'appréhension du monde) : « *la science se définit par contraste avec l'opinion, qu'elle caractérise pour ce faire de manière péjorative comme non fiable, influençable, arbitraire. Et donc indigne de constituer une instance de discussion et de décision légitime.* » (Stengers, 1997, p. 16).

A cet égard, la neutralité et l'objectivité apparaissent comme des principes méthodologiques qui garantissent la qualité du fonctionnement et des résultats scientifiques au regard de ces deux imaginaires. Ces principes méthodologiques se traduiraient par un dispositif de « *purification* » de toute trace sociale : délimitation des intérêts de la recherche autour de trois répertoires (faits, pouvoirs et discours), répartition stricte des objets de recherche selon leurs trois catégories usuelles de critique (la naturalisation, la socialisation et la déconstruction), définition de méthodes conduisant à mettre à distance les sujets de recherche (protocole de terrain, analyses statistiques...), etc. (Latour, 1999). Cette autonomisation construite - méthdologiquement et épistémologiquement - de la pensée scientifique lui assurerait ce statut particulier dans les débats.

Ainsi, selon ces deux imaginaires, c'est parce qu'elle est désintéressée et non concernée directement par les enjeux politiques, que la science pourrait poursuivre, ou du moins constituer un discours orienté vers, un progrès social. S'ils semblent *a priori* contradictoires, ces deux imaginaires structurent une dialectique d'un développement social par l'arrachement aux enjeux politiques : cette dialectique est rendue possible par une conception unique et universalisante du progrès social, comme une courbe ascendante du traditionnel vers le moderne.

Or, selon Bruno Latour, ces imaginaires modernes n'ont jamais correspondu à une réalité. La multiplication des « *hybrides* », c'est-à-dire d'objets entre nature et culture « *qui dessinent des imbroglios de science, de politique, d'économie, de droit, de religion, de technique, de fiction* » (1999, p. 9), nous conduirait à une forme de réflexivité et à relativiser le partage

supposé entre nature et culture. Il en conclut que « *[n]ous n'avons jamais été modernes* »[49] (p. 68), la Modernité étant la construction politique d'une continuité anthropologique qui prend la forme d'un récit sollicitant un langage et un référentiel scientifiques. Notre compréhension du présent et de son historicité (identification comme moment historique) s'avèreraient donc modifiées : la quête d'une post-modernité, hyper-modernité, supra-modernité, alter-modernité, etc., il faudrait substituer une autre manière de comprendre et mettre en sens le présent sans se référencer à la modernité.

De même, pour Isabelle Stengers, les pratiques scientifiques ne correspondent pas à ces imaginaires modernes, notamment car il « *y a beaucoup de liens entre sciences et pouvoirs* » (Stengers, 1997, p. 35), ce que nie la modernité. Qu'il s'agisse de la « *passion* » des chercheurs pour leurs sujets, de la mise en culture scientifique de la curiosité, de la ventilation et délimitation disciplinaires objets par les institutions scientifiques (ex : Conseil National des Universités), des subventions publiques pour la recherche et le développement... Cette vision moderne de la science « *rend incompréhensible ce qui passionne les scientifiques eux-mêmes : les questions non-tranchées, l'invention de nouvelles pistes, de nouveaux risques, de nouveaux arguments. Elle fait des sciences des disciplines froides, éloignées de toute passion, alors que quiconque connaît un chercheur sait très bien que rien n'est moins « neutre » que son attitude envers les questions sur lesquelles il ou elle travaille. »* (Stengers, 1997, p. 16).

Il ne s'agit pas pour Isabelle Stengers de remettre en cause le pragmatisme de la recherche scientifique ; au contraire, elle questionne les effets de la réception des travaux scientifiques (ex : nouvelles notions prises comme catégories d'analyse) et peut ainsi éviter quelques effets pervers rendus possibles par l'éviction de la recherche - en tant que construction sociale - des débats politiques. Selon Isabelle Stengers, les savoirs scientifiques ne jouent pas réellement de poids dans les débats, mais sont utilisés à des fins argumentatives. Elle souligne leur instrumentalisation, c'est-à-dire leur mobilisation décontextualisée dans les débats pouvant aboutir à deux situations différentes (Stengers, 1997, p. 37) :

- « *ceux qui devraient prendre en compte une prévision inquiétante peuvent, le cas échéant, se permettre d'exiger des preuves parfaitement impossibles à produire, et prendre prétexte du fait que « ce n'est pas prouvé » pour ne rien faire » ;*
- ou *« [i]l peut arriver qu'un savoir de type scientifique soit invoqué comme faisant autorité sur un terrain où il n'a pas le moins du monde fait ses preuves* ».

Les savoirs scientifiques pourraient donc être valorisés ou tus, déformés ou décontextualisés (par généralisation, par négation de contraintes méthodologiques...). Certes, la professionnalisation de la recherche tend à introduire les pratiques scientifiques dans un

---

[49] « *Nous n'avons jamais été modernes au sens de la Constitution. La modernité n'a jamais commencé. Il n'y a jamais eu de monde moderne. L'usage du passé composé est ici d'importance car il s'agit d'un sentiment rétrospectif, d'une relecture de notre histoire. Nous n'entrons pas dans une nouvelle ère ; nous ne continuons plus la fuite éperdue des post-post-post-modernistes ; nous ne nous accrochons plus à l'avant-garde de l'avant-garde ; nous ne cherchons plus à être encore plus malins, encore plus critiques, à creuser encore un peu davantage l'ère du soupçon. Non, nous nous apercevons que nous n'avons jamais commencé d'entrer dans l'ère moderne.* (…) *Est non moderne celui qui considère à la fois la Constitution des modernes et les peuplements d'hybrides qu'elle dénie.* » (pp. 68 - 69).

régime d'évaluation et de contrôle[50] (ex : critères Hcéres), à homogénéiser les parcours par un dispositif central de gestion des carrières (qualifications, recrutements, mutations, promotions...) composant quelques normes dans les parcours biographiques (Picard, 2012). Mais ces multiples efforts de régulation par la constitution d'un corps enseignant et chercheur sont loin d'annihiler toute relation de pouvoir : car la professionnalisation constitue en soi un exercice de pouvoir (dans la construction historique de ses dispositifs, son fonctionnement de contrôle...), car le milieu universitaire se composerait d'une diversité sociale qui reproduirait en son sein les tensions sociales externes (Picard, 2009)[51].

Relevons à cet égard l'abus de langage fréquent lorsque nous parlons de « profession » pour les métiers de l'urbain en opposition à la « recherche » scientifique. Cette opposition profession / recherche s'impose comme une dialectique structurante des dispositifs de collaboration entre des chercheurs ou enseignants-chercheurs d'une part, et des praticiens de l'autre. Cela a été le cas par exemple au sein de l'Equipe Projet lors de la phase de préfiguration du programme de recherche « Paysages, Territoires, Transitions ». Or, si pour certains il s'agissait d'une formulation pratique permettant d'identifier facilement les participants et de rapidement les assimiler à un point de vue, pour d'autres elle permettait de véhiculer un partage des fonctions entre les producteurs d'actions et de connaissances : cette distinction reproduit une lecture binaire et dialectique des rapports aux savoirs, avec la production des savoirs et le point de vue extérieur pour le chercheur, l'opérationnalisation des savoirs et la confrontation au terrain pour le professionnel-praticien. Recourir à cette distinction s'avère donc à la fois inexacte du point de vue de la sociologie des professions, à la fois approbateur de ces deux imaginaires modernes de la science. Or, comme nous le verrons (cf. chapitre 7), ces imaginaires perdurent dans les métiers, conditionnant ainsi l'évolution de leurs professionnalités ; d'autant plus que cette dialectique structure encore largement la spécialisation des formations[52], ce qui se traduit par exemple par l'identification de certaines filières qui destineraient à la recherche ou encore par la distinction pour les stages entre voie professionnelle et voie recherche.

De la vigilance comme présence au monde à la construction d'un souci de nature

Au regard de cette situation de multiplication des contestations de projets d'aménagement et plus généralement des controverses socio-techniques, l'existence de conséquences dialogiques (mise en débat et explicitation de controverses) voire démocratiques (participation, référendum...) des crises écologiques sur les modalités de prise de décision fait relativement l'unanimité (Barbier et Larrue, 2011). Elles sont alimentées par la nécessité supposée d'un

---

[50] A différencier d'un régime d'évaluation par les pairs de contenu scientifique, il s'agit ici de la construction de critères normatifs productivistes.

[51] Cette thèse de Christophe Charle dans *La République des universitaires* (1994), portant sur les enseignants de la Sorbonne sous la IIIème République, est reprise par Emmanuelle Picard comme explication des difficultés de constitution d'un « *corps enseignant* » - avec son habitus, sa représentation d'une unité, son sentiment d'appartenance, etc. - malgré les mutliples et anciens dispositifs de professionnalisation au sein des universités.

[52] Pourtant annulée par la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2013 - dite réforme Fioraso - cette distinction perdure dans les esprits (ex : associant certaines options à une voie « recherche » ou « professionnelle »), voire dans la construction de certaines maquettes de formation.

« *cadrage délibératif* » dans les dispositifs décisionnels - en sus d'une « *légitimité technoscientifique* » - pour atténuer les effets territorialisés des crises écologiques (Soubeyran et Berdoulay, 2015).

De nouvelles scènes démocratiques informelles voire dispositifs publics seraient ainsi nés ou appelés à émerger. Pour certains, ils prennent la forme de « *forums hybrides* » ou de « *recherches en plein air* » qui, par la réunion de chercheurs, techniciens et « *profanes* », assureraient la « *bonne gouvernance* » des dispositifs techniques, c'est-à-dire la définition et régulation collectives de leurs usages dans le respect du principe (moral et juridique) de précaution (Barthe, Callon et Lascoumes, 2001). Il s'agirait de faire preuve de vigilance collective dans l'action publique par la mobilisation de compétences plurielles et hétérogènes, ce qui se traduit essentiellement dans leurs propositions par des actions coercitives (d'interdiction ou de restriction des usages).

Mais « *être vigilant* » (Roux, 2006) ne signifie pas seulement une forme d'action répondant aux attentes sécuritaires par une mise en conformité ou une anticipation précautionnelle, cela constitue surtout une attitude : celle d'une attention au monde en présence. La vigilance s'inscrit alors dans des pratiques quotidiennes (ex : conduite automobile) et situées (ex : identifier les incivilités dans les espaces publics), prenant parfois des formes plus militantes comme la mobilisation d'associations de victimes. La vigilance serait un état de conscience que chacun cultiverait selon sa trajectoire individuée (parcours professionnel et résidentiel, expériences du risque ou de l'injustice, engagements politiques et sociaux...), se différenciant alors selon Jacques Roux de la surveillance qui suppose l'identification de situations et/ou acteurs à risques par un tiers. Ainsi, la vigilance devient-elle un mode de pensée et d'observation du monde qui nous environne - orienté par nos affects de bien-être et du risque - pour contrecarrer un éventuel danger qui nous serait encore inconnu : « *dans l'informel des conversations privées, dans les réunions associatives, dans les attitudes vis-à-vis des politiques institutionnelles, ces habitants - militants de leur proche - veillent à ce que leur cadre de vie ne se laisse pas entraîner dans la spirale de la dégradation. Ils en ont le souci et ils partagent cette attention bienveillante avec leur milieu de vie.* » (Roux, 2006, p. 16).

Appliquée à l'action publique, cette vigilance s'inscrirait, selon Pierre Rosanvallon (2006), dans une défiance généralisée envers les institutions démocratiques et un mouvement de construction d'une « *contre-démocratie* ». Elle se traduirait par des formes de surveillance citoyenne accrue des institutions et de leurs acteurs (dénoncation, notation, débat sur la transparence...), des formes d'obstruction et de censure (veto, manifestations...), ainsi que la mise en jugement du politique (ex : attention de plus en plus forte sur la justification des budgets). Cette défiance constituerait donc une nouvelle critique sociale - composée en filigrane de l'activité démocratique institutionnelle - qui structurreait désormais le quotidien démocratique.

Cependant, selon Pierre Rosanvallon, cette contre-démocratie ne serait pas le résultat d'une mutation globale de la démocratie (vers une démocratie participative) ou la progression linéaire d'une démocratie moderne (fondée sur la critique). Elle ne serait que la mise en visibilité - par un effet de systématisation - d'une tendance structurelle ancienne, à savoir la dissociation des notions de « souveraineté » et de « social », conduisant au mythe du citoyen

passif et de la montée des individualismes, à la neutralisation du mécontentement et de la critique sociale... La contre-démocratie réunirait ces deux notions sous la forme de « *la surveillance du pouvoir par la société* » (2006, p. 38). De nature réactive à des politiques et actions publiques, cette contre-démocratie remplace la formation de choix pour l'avenir (projets, scénarii de prospective, visions...) par des attitudes de rejet. Elles placent ainsi l'expérience vécue, ou la projection dans une expérience à venir (par exemple pour les oppositions à des projets d'aménagement), au centre du politique.

Or, si les crises écologiques induisent un « *impératif cosmopolitique : coopérez ou échouez* » (Beck, 2008, p. 258), c'est justement selon Ulrich Beck dans la mesure où elles nous renvoient à une condition humaine partagée et s'imposent donc comme une épreuve partagée. Ici la notion d'expérience partagée du déréglement climatique et de ses effets fonde et justifie l'idée d'une conception renouvelée du politique.

1.1.3 L'écologie comme refoulé de la modernité ?

Si une unanimité se dessine autour de l'observation de crises écologiques contemporaines, sa force n'a d'égale que la rapidité de sa reconnaissance, à tel point que l'on a le sentiment d'un jaillissement de problématiques écologiques graves. Nous serions entrés « désormais » dans une crise « globale » qui se serait imposée à nous avec force et rapidité, conduisant à un effet de « *surprise* » (Soubeyran, 2014) ou au sentiment d'une « *intrusion de Gaïa* » dans nos vies (Stengers, 2009).

Comme expliquer cette irruption soudaine et violente des problématiques écologiques ? Serait-ce une mise en visibilité des crises par un effet de saturation, à savoir l'intensification et la multiplication de phénomènes comme les catastrophes dites naturelles ? Témoignerait-elle d'une acceptation de plus en plus faible des contingences, des variabilités et de l'aléatoire en raison d'une croyance à la hausse dans la modernité, nous conduisant paradoxalement à élaborer une pensée systémique et intégrer les effets non intentionnels de nos actions ? Relèverait-elle d'une évolution de nos capacités de connaissances qui ont renforcé l'administration de la preuve des effets systémiques ? S'il s'agit bien d'une méconnaissance, alors l'annonce de l'entrée dans l'Anthropocène et les recherches qu'elle suscite devraient contribuer grandement à une mise en action.

Mais une autre perspective s'impose à nous au regard de l'intensité et de la soudaineté des crises écologiques annoncées :

- intensité car il s'agirait d'*une* crise (« *singulier collectif* », Revault d'Allonnes, 2012 - cf. *supra*) dont les effets seraient globaux ;
- soudaineté qui se traduit dans les discours par une distorsion temporelle en faveur du présent, avec de fréquents adverbes de temps (« maintenant », « désormais »), le recours à une conjugaison au présent faisant argument d'autorité, l'urgence des effets annoncés, etc.

Les crises écologiques sembleraient nous sauter au visage car elles auraient été écartées, et ce d'autant plus fort que nous les aurions niées pendant des décennies en croyant y échapper.

Ainsi ce sentiment d'une irruption soudaine et violente des problématiques écologiques serait le produit d'un mécanisme de refoulement de l'écologie par la modernité.

Des crises aux catastrophes

Par les notions de risque et d'effet systémiques, les crises écologiques ont introduit de l'incertain au coeur des processus décisionnels (Jonas, 2001), marquant ainsi la fin d'une croyance en une prévisibilité totale. Il convient de différencier les notions de risque et d'incertitude, qui renvoient à des degrés de probabilité et de connaissance distincts. Le risque s'inscrit dans des réalités virtuelles futures que l'on peut probabiliser par des calculs et scénarii, donc desquelles on peut se prémunir. En situation d'incertitude, au contraire, l'avenir est non probabilisable et confronte l'acteur à une impossible raison calculatrice.

Ce que la littérature scientifique dénomme « *paradigme du risque* » (Beck, 2008), conduirait à un bouleversement des manières de penser et d'agir sur le réel. La société du risque ne serait pas plus dangereuse qu'une autre, mais elle se fonderait (socialement, économiquement, technologiquement...) sur la prise en compte des risques technologiques. La société du risque identifierait, anticiperait et probabiliserait les vulnérabilités internes de la société, ce qui lui permettrait de les ordonner, hiérarchiser et répartir... Selon Ulrich Beck (2008), les risques seraient inhérents au développement moderne porteur de menaces pour lui-même. Il engendrerait des effets potentiellement dangereux pour lui. La modernisation serait donc un mouvement réflexif, s'intéressant certes à la rentabilisation de ses forces et énergies, mais aussi à tout ce qui pourrait venir y nuire. Le risque est la prise en compte rationnelle, évaluée (calcul de la potentialité, graduation de ses effets...) et anticipée à travers l'expertise, des menaces qui naissent du processus même de modernisation. De l'anticipation prévisionnelle des risques, la modernité avancée nous aurait fait basculer, selon Ulrich Beck, vers une expérience renouvelée en permanence d'un risque immimnent.

Ce basculement vers une société du risque s'explique par la croyance de la Modernité d'avoir soumis tout ce qui lui est extérieur : autrement dit, elle considère qu'il n'existe plus d'éléments menaçants à son développement en dehors de ses contours, car elle a construit un cadre de développement maîtrisé. La nature serait totalement pénétrée de technique, c'est-à-dire « *artificialisée* » (Larrère et Larrère, 2015) : elle ne pourrait donc plus être jugée d'extérieure à l'homme et ce dernier en deviendrait responsable. Ainsi, selon Ulrich Beck, la modernité la plus avancée ne connaitrait plus l'opposition nature / culture car elle aurait soumis les éléments naturels (transformant les problèmes environnementaux en problèmes techniques), mais connaitrait uniquement des risques sociaux : elle aurait remplacé le souci de la répartition des richesses du développement par un souci de répartition des risques entre les individus et classes sociales. Le risque serait devenu le nouveau prisme d'analyse de l'égalité sociale ; plus précisément, la conflictualité sociale se serait recomposée autour de nouveaux critères d'inégalité qui concerneraient moins la dotation en richesses que la vulnérabilité aux risques. Dès lors, ce sont les appartenances sociales qui seraient renégociées selon les risques encourus par chacun individuellement, riches comme pauvres étant concernés de la même

manière. Les classes sociales seraient substituées par des « *communautés de danger* »[53]. En ce sens, la société du risque s'inscrit certes dans la pensée prométhéenne de maitrise des éléments naturels, mais elle suppose aussi un défaut de capacité des sociétés humaines à s'institutionnaliser. Selon certains (Bonneuil, 2002 dans Bonneuil et *al.* ; Faburel, 2016), cette lecture d'une société du risque ne prend pas en compte les travaux sur la justice environnementale (ex : Alier, 2014 ; Keucheyan, 2014) qui révèlent que les problématiques environnementales tendent au contraire à renforcer les inégalités sociales.

Les institutions de la modernité (la science, l'industrie et l'État) seraient conduites, selon Ulrich Beck, à ébranler la pérennisation de la société par un manque de maîtrise de risques qu'elles auraient elles-même créés : devenues responsables des risques, ces institutions seraient remises en question au sein de la société, voire délégitimées. En réaction à ces critiques, la science aurait engagé un processus de transformation de l'intérieur « *avec toutes les armes de la science* » (Beck, 2008, p. 352), c'est-à-dire que la critique se fait entre chercheurs et avec leurs propres outils. A cet égard, elle serait devenue « *réflexive* » c'est-à-dire qu'elle aurait initié une démarche de questionnement sur ses finalités et sur les choix méthodologiques opérés en conséquence. La science serait également traversée par ce mouvement critique mais pourrait seule y remédier, même si la société tout entière, de plus en plus sensibilisée à la notion de risque écologique et technique, revendiquerait l'activité critique pour l'appliquer à la vie quotidienne - étendant ainsi les domaines concernés. En effet, paradoxalement, cette critique sociale n'est nullement contradictoire avec l'expansion de la science à d'autres thématiques et d'autres enjeux qui naissent avec l'évolution socio-technique - même si cela implique de coloniser de plus en plus la vie quotidienne et ordinaire en raison de la multiplication des technologies censées nous aider et nous accompagner dans nos vies. « *Plus que jamais contestée, la science est également plus que jamais appelée à la rescousse.* (...) *D'une part les critiques de la technoscience y sont de plus en plus acculturées. D'autre part la science apparaît de plus en plus indispensable pour sécuriser la vie et stabiliser des consensus, mais elle ne suffit nullement à cet effet.* » (Bonneuil, 2002, dans Bonneuil et *al*). Cette ambivalence dans le statut et la confiance accordés à la science puise selon nous dans les imaginaires modernes susmentionnés.

Dans cette société où le risque est constamment modélisé pour éviter les aléas, la catastrophe signifie une mise en échec de l'expertise : erreur humaine, défaillance d'un système technique, défaut de coordination, manque d'anticipation... La catastrophe témoignerait soit d'un signe d'impuissance, d'un défaut d'anticipation des potentialités du risque, d'une mauvaise évaluation des effets du risque ou d'un défaut d'altération de ses effets. Dans une société du risque, la castastrophe perturbe la légitimation de l'expertise et tend donc à renforcer les calculs de prévisibilité, les mesures d'observation des signes avant-coureurs, etc. La catastrophe annoncerait la chute prométhéenne, c'est-à-dire une réalité non maîtrisée avec

[53] « *Dans la société industrielle, la "logique" de la répartition des richesses domine la "logique" de la répartition du risque ; dans la société du risque le rapport s'inverse. Les forces de production ont perdu leur innocence dans la logique réflexive des processus de modernisation. La production du risque jette une ombre toujours plus dense sur le gain de pouvoir que représente le "progrès" technique et économique* » (p. 26).

de potentiels effets systémiques non-intentionnels. La catastrophe annoncerait un effondrement du sens, de tout ce qui était programmé.

Prenant le contre-pied de cette perspective, les Catastroph Studies tendent à remplacer le « *paradigme du risque* » qui se serait construit sur le projet moderne, celui du progrès social par les sciences, par la reconnaissance de l'imprévu et de ses effets pour le vécu (Guénard et Simay, 2011a). Même si les risques sont identifiables, dénombrables et probabilisables, leurs multiplications et parfois variations n'assureraient plus les conditions autorisant la croyance en une maitrise totale de la planification spatiale et la prospective sociale. Les Catastroph Studies reposent sur ce constat : la gestion des risques n'est pas possible, ni même souhaitable car elle nous maintient dans une illusion de maitrise du présent par anticipation de l'avenir.

Or, bien que né dès l'après-guerre, ce courant d'étude américain des catastrophes collectives (dit aussi *Disaster Studies*) a été presque totalement remplacé dans les années 1980 par le paradigme du risque, considérant que le traitement médiatique et le registre émotionnel suscités par la catastrophe constituaient un frein à la neutralité scientifique. La catastrophe est un *vécu*[54], dans la mesure où elle suscite des émotions, elle renvoie à des réalités singulières et multiples, elle mobilise des représentations du phénomène catastrophique et détermine les comportements en fonction (ex : peur du pillage), elle induit des réactions politiques - tout ceci assez loin des catégories de modélisation endogènes du risque, mais surtout des principes de neutralité et objectivité (cf. *supra*). « *Dans ce contexte, la catastrophe conserve son statut de notion « fourre-tout », sans réel intérêt scientifique puisque non discriminante. Pire, elle est associée à une image aveuglante qui détourne le chercheur de son objet par sa capacité à éblouir (Coanus, Duchêne, Martinais, 2004). Ainsi, tout au plus, elle peut être considérée comme un terrain d'étude. Le risque, nouveau paradigme de la pensée rationnelle, s'est donc positionné comme une alternative offrant la possibilité de sortir d'une vision du monde dépassée et fataliste. Tel est, à peu de chose près, le constat qui s'impose aujourd'hui au regard des productions scientifiques de ces dernières années. Le risque a effacé la catastrophe, voire l'a phagocyté.* » (Clavandier, 2011). Cet évincement de la catastrophe dans le milieu scientifique confirme l'ambivalence susmentionnée dans la confiance accordée à la science par la société du risque ; le paradigme du risque permet la reproduction (au nom de sa réflexivité nouvelle) d'une épistémologie moderne des sciences, visant la maîtrise des phénomènes par la compréhension mécanique de leurs causes et effets. « *Quelques confrères sociologues et historiens vont jusqu'à penser que le risque est la manifestation de la saisie et de la gestion de la conjonction d'un aléa et d'une vulnérabilité dans la société contemporaine, et qu'au contraire la catastrophe représente le danger, le péril des sociétés traditionnelles qui ne parviennent pas à se protéger et doivent dès lors faire face à l'actualisation de drames*. » (Clavandier, 2009).

L'exportation en Europe des Catastroph Studies depuis une dizaine d'années (Clavandier, 2004 ; Stengers, 2009) s'inscrit donc dans une perspective critique de retournement des

[54] Nous inscrivons la notion de « vécu » dans une perspective phénoménologique qui considère les phénomènes comme une représentation du réel tel que les individus le perçoivent et l'imaginent. La phénoménologie croise imaginaires, perceptions sensibles et réalités matérielles pour comprendre les comportements. Elle place donc au centre de la connaissance l'expérience individuée.

sciences, dans un refus de contribuer à une épistémologie moderne, à tel point que certains parlent d'un « *paradigme de la catastrophe* » (Guénard et Simay, 2011a). Penser la catastrophe, « *c'est tout à la fois penser autrement ce qui nous menace et mettre en question les prétentions de la société moderne.* » (Guénard et Simay, 2011a). Il faudrait faire avec la catastrophe et accepter les questionnements qu'elle induit : « *comprendre leurs significations (comment les catastrophes affectent et sont perçues par ceux qui les subissent, mais aussi par ceux qui en éprouvent les menaces ; ce qu'elles disent, ou ne disent pas, de notre impuissance ou de nos défaillances), à évaluer leurs effets (les histoires qu'elles déchirent, les certitudes qu'elles ébranlent, les croyances qu'elles avivent), à anticiper leur retour*[55] *(en interrogeant ainsi notre rapport à l'expertise scientifique ou notre capacité à agir collectivement).* » (Guénard et Simay 2011a).

Ce nouveau paradigme vise à élargir nos réflexions sur l'incertain à l'idée d'un surgissement, d'un événement non prévu et vécu collectivement. « *La catastrophe joue ainsi sur deux registres : celui du surgissement, de l'événement non prévu, et celui de l'annonce, de la prévision — elle est à la fois ce qui semble inévitable, ce qui l'inscrit en tant que tel dans le registre du monstrueux, et ce qui peut s'anticiper et ainsi être déjoué.* » (Guénard et Simay, 2011b). Les Catastroph Studies considèrent que nous sommes toujours pris au dépourvu par certains phénomènes, car nous serions incapables de tous les anticiper et d'en maîtriser les effets au regard de leur nombre et de la nature aléatoire de certains d'entre eux. La catastrophe permet de soulever les extériorités de nos sociétés (aléas, facteurs pyschologiques d'erreurs humaines, comportements non rationnels de certains acteurs...), contrairement au paradigme du risque qui se pense comme une totalité dont les menaces relèveraient d'une dégradation ou faille dans le processus de modernisation. La catastrophe est une forme de transgression du fonctionnement habituel de la société, car elle perturbe le cours ordinaire des vies ou, autrement dit, « *la catastrophe vient interrompre une certaine routine* » (Clavandier, 2004).

A cet égard, les catastrophes produisent des émotions dépassant la simple circsonscription spatiale de l'événement et l'inscrivant dans les mémoires. Elles acquièrent alors une part fictionnelle facilement identifiable (Revet, 2007 et 2010) : une catastrophe se vit et se raconte, se pressent et s'intrerprète, on s'en inquiète et on en parle. La catastrophe assure ainsi une fonction de catharsis, d'expression sociale de ressentis et tensions sociales qu'elle révèle en même temps qu'elle libère temporairement. Elle donne lieu à une multitude de récits expérientiels qui l'inscrivent dans « *une quête de sens* » par une mise en ordre linguistique (Clavandier, 2015). En ce sens, la catastrophe réintroduit du politique là où il n'y avait plus que gestion, évaluation et prévention par le paradigme du risque. Plus précisément, le vécu de la catastrophe nous renvoie à notre finitude et à nos conditions d'existence - contrairement au modèle du risque qui nous renvoie à une erreur de calcul : « *Il serait ainsi vain de penser que nous n'aurions à tirer des catastrophes que des enseignements techniques, tel un Prométhée que sa chute aurait rendu à la fois plus modeste et plus avisé. La seule leçon à tirer des catastrophes, c'est que nous sommes faillibles : vulnérables et démunis face aux événements que nous ne maitrisons jamais véritablement.* » (Guénard et Simay, 2011b).

---

[55] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

Le paradigme de la catastrophe fonderait ainsi une « *anthropologie négative* » (Guénard et Simay, 2011b), à entendre par là par défaut : elle pense l'homme comme ce qu'il n'est plus et ce à quoi il donc renoncer. La nouvelle condition de l'homme serait celle du renoncement de la toute puissance et d'acceptation de la catastrophe. « *Tout se passe comme si les tenants de la catastrophe ne croyaient plus à tout ce qui a construit le projet moderne, ou ne voulaient plus y croire ni même proposer des scénarios de sortie*. » (Guénard et Simay, 2011b). C'est la clôture d'un récit anthropologique qui est annoncée, celui de la croyance moderne dans le progrès scientifique et technique prétendant maîtriser la nature, puis celui de la défiance postmoderne et la prudence de la modernité réflexive qui, tout en reconnaissant l'incertitude de nos actions, croient encore pouvoir en évaluer les effets, les probabiliser et les modéliser.

Repolitiser l'histoire environnementale comme un arrachement anthropologique

Or, force est de constater qu'une telle proposition anthropologique s'avère encore largement inefficace : nous ne parvenons pas à « *croire* » (Dupuy, 2004, p. 11) aux catastrophes écologiques annoncées, comme si la contingence, la variabilité et l'aléatoire avaient été refoulés par la modernité. « *Si l'aléa est imprévisible pour nous, ce n'est pas en raison d'un manque de connaissance qui pourrait être comblé par des recherches plus poussées ; c'est parce que seul un calculateur infini pourrait prévoir un avenir que, du fait de notre finitude, nous serons à jamais incapables d'anticiper.* » (Dupuy, 2004, p.134)

Une des réponses proposées par Jean-Pierre Dupuy réside dans une ruse d'où il tire le qualificatif « éclairé » qu'il appliqua au catastrophisme : il s'agit d'externaliser la cause, pourtant anthropique, des catastrophes afin de nous permettre de nous poser comme « victime » de la catastrophe. Sauf que cette position éveillera un désir de lutte au nom d'un principe de justice. Si, pour certains, ces théories d'un catastrophisme éclairé relèvent d'un « *pessimisme méthodologique* » dans les représentations de l'avenir des communautés humaines (Garcia, 2015, p. 296), elles reposent, selon nous, sur une part d'optimisme : celui d'un surgissement ou d'une révélation des problématiques écologiques, et celui de l'identification d'un ennemi commun sur laquelle peut se construire une vision téléologique de l'action. En effet, Jean-Pierre Dupuy suppose que l'externalisation de la cause permettrait de faire ressurgir ce que nous nommons de refoulé écologique de la modernité ; autrement dit elle nous rendrait plus sensibles à des phénomènes que nous avons toujours connus et pourtant tus... Il part du principe qu'incarner la cause dans une entité ennemie permettrait une prise de conscience ou du moins un souci écologique, une responsabilisation ou du moins un nécessaire changement dans les modes de vie, un renversement ou du moins une transition amorcée de l'économie... Cela créerait du concernement pour une réalité écologique qui est souvent « *vécu[e] sur le mode de la fiction, dans l'univers de l'image, du spectaculaire ou encore du scénario futur, les populations et les groupes sociaux réagissent comme spectateurs d'une scène à laquelle ils se sentent étrangers.* » (Barraqué et Kalaora, 1994, p. 3).

Ainsi, cette proposition méthodologique de Jean-Pierre Dupuy suppose une capacité argumentative et mobilisante du discours sur les risques encourus autour d'une compréhension commune de la solution à apporter ; cette ambition d'un usage rhétorique des risques encourus leur confère « *un idéal d'une machine à convaincre automatique produisant en série des opinions univoques* » et une technique de « *gestion des corps* » qui ont été

infirmés par l'histoire des biotechnologies (Fressoz, 2010). Dès lors, ce mouvement de rupture souhaité par Jean-Pierre Dupuy ne signerait-il pas un nouvel optimisme au déroulement progressiste, répétant par là le schéma moderne d'une foi en l'avenir créée par l'externalisation des problématiques et causalités environnementales ? Externaliser la cause ne revient-il pas également à reproduire le Grand Partage moderne, ce qui nous semble davantage participer de la dépolitisation des problématiques écologiques ainsi que de leur mise à l'écart des scènes de débat et d'information (les relégant à de la militance politique) (Comby, 2015), plutôt que de faire émerger le refoulé écologique ?

En effet, un groupe d'historiens de l'environnement par une entrée sur le climat (Fressoz et Locher, 2010 et 2015 ; Bonneuil et Jouvancourt, 2014 ; Bonneuil et Fressoz, 2016) ou l'incorporation du risque technologique dans nos vies (Fressoz, 2012 ; Jarrige, 2016) montrent que la modernité n'aurait jamais été aussi univoque que ce que les critiques postmodernes peuvent le laisser à penser depuis les années 80, relayées maintenant par les récits de l'Anthropocène (Bonneuil et Jouvancourt, 2014). Selon ces chercheurs (Christophe Bonneuil, Jean-Baptiste Fressoz, Fabien Locher, Pierre de Jouvancourt), la foi dans la modernité n'aurait jamais été aussi aveugle dans ses effets, socialement partagée et totalisante dans ses thématiques que ce que les auteurs se réclamant en rupture avec celle-ci (a-modernes, post-modernes, anti-modernes, anthropocénologues, réactionnaires...) l'affirment. Ils mettent en avant le fait que la vulnérabilité et les conséquences de nos sociétés sont connues depuis relativement longtemps, même ont suscité des débats scientifiques, des appels moratoires, des controverses techniques, des études d'impacts, des inquiétudes sociales... dès la fin du XVIIIème siècle (Fressoz et Locher, 2010). La conscience de la vulnérabilité de nos sociétés a toujours accompagné l'industrialisation de l'économie, la technicisation de nos environnements de vie (particulièrement urbains), le productivisme dans nos rapports à l'environnement, bref notre modernisation. « *Nous n'avons jamais été modernes… mais nous l'avions toujours su !* » (Fressoz, 2011). Des voies contradictoires se sont élevées en même temps que la modernisation[56].

Ils soulèvent à cet égard « *notre méconnaissance de la <u>réflexivité environnementale</u>*[57] *des sociétés modernes, c'est-à-dire de leurs manières complexes, historiquement déterminées et bien différentes des nôtres, de penser les conséquences de l'agir humain sur l'environnement* » (Fressoz et Locher, 2010). Cela nous conduit à vouloir apposer à d'autres situations historiques notre compréhension de l'environnement (partage nature/culture), mais surtout à introduire l'idée d'un progressisme de la pensée environnementale remplaçant le partage ancien/moderne par ceux de simple/complexe et de non-sachant / clairvoyant.

---

[56] « *La modernité positiviste héritée du projet cartésien de maîtrise technique de la nature qui aurait pensé les techniques sans leurs conséquences lointaines semblait déjà caduque au début de la révolution industrielle. Les hommes qui l'ont accomplie et vécue étaient bien « conscients » de l'incertitude gigantesque produite par leurs choix technologiques et ils ont, sciemment, décidé de passer outre. Non seulement nous n'avons jamais été modernes, mais nous l'avions toujours su. Du point de vue de l'écriture historique, le récit postmoderne a donc l'inconvénient de faire passer par pertes et profits l'expérience passée de notre condition technoscientifique.*».

[57] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

Ainsi, en justifiant la dégradation environnementale par un agir sans connaissance ou du moins sans questionnement sur ses conséquences, nous voilons les choix politiques qui ont été ceux visant la modernité et nous nions les enjeux politiques actuels autour de l'environnement : « *En réduisant à peu de chose la réflexivité environnementale des sociétés passées, elle dépolitise l'histoire longue de la dégradation environnementale. Et inversement, en insistant sur la réflexivité récente de nos sociétés du risque, ces récits tendent à naturaliser le souci écologique et à passer outre les conflits qui en sont pourtant la source.* » (Fressoz et Locher, 2010). Politiser l'histoire environnementale nous empêche de nous réfugier derrière la formule « *Nous ne savions pas* » (Krieg-Planque, 2010) et par là nous réintroduit dans un questionnement de l'intentionnalité : comment se justifient nos actions qui fragilisent l'environnement, quelles visions du monde et représentations de l'environnement les fondent... ? La question de l'intentionnalité dans les choix opérés malgré les doutes et débats qu'ils ont suscités, et parfois même l'intentionnalité recherchée d'un changement climatique (ex : le courant du saint-simonisme - Bonneuil et Jouvancourt, 2014), nous conduit à nous intéresser au modèle de société ainsi prôné.

Ce modèle est celui du progrès social assuré par la maîtrise de son environnement : façonner l'environnement à sa main selon une ambition prométhéenne (témoigner de la supériorité de l'homme par rapport aux autres espèces vivantes) et parfois même religieuse (se rapprocher de l'activité de création divine). Il s'agissait de s'émanciper de sa condition humaine et sociale, ce qui explique l'inscription des grands mouvements politiques de gauche émergeant au XIXème - du marxisme et du socialisme - dans cette perspective d'un progrès universel (Audier, 2017) par les savoirs techniques (Jarrige, 2016), renouant par là avec des croyances d'un destin humain collectif de perfectibilité.

Or, en dépolitisant les savoirs et la réflexivité de l'environnement, nous tendons à naturaliser cette notion de progrès. Mais surtout, en considérant que nous ne savions pas les effets néfastes sur l'environnement ou n'avions pas conscience de leur intensité ou irréversibilité, nous perpétuons cette idée d'un mouvement progressiste - alimenté ici par les sciences et donc largement véhiculé de manière dépolitisée : désormais, nous saurions et nous ferions preuve de lucidité et de réflexivité par rapport aux générations passées qui auraient transformé le monde sans se soucier de ses effets, dans une sorte d'illusion de régénération de l'environnement et surtout de ses ressources. « *Que depuis Flaubert jusqu'aux postmodernes, le discours du progrès n'en finisse pas de trépasser, indique que sa réfutation ne portait guère à conséquence. Que le vocable de progrès ait, de nos jours, perdu de son lustre révèle simplement l'acceptation générale de sa logique : dans les sociétés contemporaines de la connaissance, unanimement tendues vers l'innovation et la maîtrise technique, c'est faute d'ennemi que le progrès a perdu son sens politique.* » (Fressoz, 2011)

Nous participerions de la construction téléologique de notre devenir écologique, sous la forme d'un récit officiel, celui de l'Anthropocène diffusé par des écologues et géologues, physiciens et climatologues... mais aussi économistes et géographes, philosophes et historiens (Bonneuil et Fressoz, 2016). Si ces « *anthropocénologues* » dressent un constat d'un basculement géologique par les effets de l'activité humaine scientifiquement étayé par différentes données (consommation des énergies fossiles et matières premières, émission du taux de particules...) et théories (ex : boucles de rétroaction), ils s'avèrent fort peu explicatifs des causes et surtout

inscrivent sa reconnaissance dans une temporalité courte. Ils font du récit de l'Anthropocène celui d'une découverte scientifique et experte récente, ainsi que de sa médiation et prise de conscience, dont ils seraient évidemment les acteurs premiers. Ils reproduisent ainsi un nouveau découpage entre les Anciens (*ex* modernes) agissant sans réflexivité, et les Anthropocénologues (nouveaux modernes) qui prendraient en compte l'altération humaine sur l'environnement. Nous ferions preuve par là de la même illusion moderne d'une révélation et de la même foi dans l'avenir, que celles que nous reprochons aux nouveaux Anciens. De plus, ce récit prend les formes d'une « épopée » (Bonneuil et Jouvancourt, 2014 ; Bonneuil et Fressoz, 2016), dont les générations présentes seraient les héros car elles auraient pris conscience des dangers nous menaçant.

Afin de rompre avec cette construction téléologique de l'histoire environnementale, ce groupe d'historiens appelle à prendre en compte le récit de l'anthropocène comme une continuité historique en mobilisant des concepts de Fernand Braudel comme la longue durée et le système-monde (Bonneuil et Fressoz, 2016, p. 247). Par là, il s'agit de resituer dans une temporalité longue les processus économiques afin de pouvoir les comparer avec les transformations écologiques, ainsi que de rompre avec une perspective progressiste de l'histoire en mobilisant des notions comme le cycle d'accumulation du capital. Ils refusent de dissocier histoire du capitalisme et histoire de l'Anthropocène, comme d'autres ont pu le faire auparavant (Hache, 2014b[58] ; Chakrabarty, 2014), participant par là de la politisation de l'histoire environnementale, c'est-à-dire à la fois de la reconnaissance des choix sciemment pris de dégradation de l'environnement, à la fois des enjeux politiques de la construction du récit de l'Anthropocène. Ils en déduisent que l'Anthropocène constitue l'âge le plus récent d'une période plus anciennement amorcée : le « *Capitalocène* » qui signifie « *un long processus historique de mise en relation économique du monde, d'exploitation des hommes et du globe, remontant au XVIème siècle et qui a rendu possible l'industrialisation.* » (Bonneuil et Fressoz, 2016, p. 254). Penser le Capitalocène constitue une forme d'arrachement anthropologique à notre projection dans une condition humaine prométhéenne et irénique, ainsi que l'organisation sociale et les usages qui en découlent. Penser le Capitalocène revient à mettre en avant le fonctionnement auto-alimenté et auto-renouvelé du capitalisme qui lui permet de ne pas se soucier des conséquences environnementales des actions qu'il induit (Campagne, 2017).

Or, nous relèverons les liens historiques et axiologiques entre des théories de transformation rationnelle du climat et les théories hygiénistes qui, comme nous l'avons vu, fondent l'entendement aménagiste. Elles supposent toutes deux des interactions entre des corps organiques (climat ou morphologie urbaine) et un corps social, elles partagent une même ambition de maîtrise du réel par l'usage d'outils et elles opèrent par des objets spatiaux similaires. « *Le projet d'une transformation rationnelle des climats est aussi très discuté sous*

---

[58] « *J'entends par capitalisme un ensemble de pratiques et de décisions liées au système de production dans lequel nous sommes engagés, qui ne respecte rien (allant de la création d'une station de ski dans le désert à la contamination de la quasi-totalité de l'agriculture par des pesticides) et externalise son propre coût (déchets, risques de santé, et ce aussi bien dans l'espace que dans le temps), autrement dit, un système de production qui se moque des conséquences de ses actes.* ».

le Consulat et l'Empire. En 1800, dans sa traduction du traité hippocratique Des Airs, des eaux et des lieux, Coray souligne que l'œuvre « mérite toute l'attention des législateurs modernes [car] ils peuvent modifier d'une manière bien sensible l'influence du climat : défricher des terrains incultes, abattre ou planter des forêts, saigner des marais, (…) *réformer les villes* (...)*, voilà les principaux objets dont le gouvernement doit s'occuper s'il veut dominer les mauvais ou seconder les bons effets de l'influence du climat ».* » (Fressoz et Locher, 2010). A l'inverse, il n'est pas étonnant qu'un utopiste du XXème siècle, proposant des modèles sociaux alternatifs aux villes industrielles, se soit inquiété d'une « *déterioration matérielle de la planète* » (Fourrier, 1821, p. 117 - cité par Bonneuil et Jouvancourt, 2014, p. 80). Si l'on pouvait penser que l'urbanisme avait émergé en dehors de ces questionnements écologiques, il semblerait plutôt qu'il se soit construit en connaissance de ces controverses, parfois en faveur ou en dépit d'un dérèglement environnemental. Par exemple, les ingénieurs des Ponts et Chaussées ont été choisis pour gérer les crises environnementales au XIXème siècle, car ils portaient une visée moderne de maîtrise de l'environnement (Allard, 2006)[59].

Nous regrettons l'absence de travaux plus approfondis sur ces liens entre théories hygiénistes et théories de transformation intentionnelle du climat, notamment sur la régulation des environnements urbains par la police des micro-risques qui a laissé place aux théories hygiénistes sur les conditions sociales des risques s anitaires (Fressoz, 2009). En effet, les problématiques écologiques se sont révélées peu présentes dans l'urbanisme jusque ces quinze dernières années, même si un constat a été dressé dès les années 1970 d'« *un environnement qui se dégrade, un air irrespirable, des conditions qui rendent les maladies mentales et physiques et rendent la vie urbaine de plus en plus pénibles…* » (Ascher et Giard, 1975, 30). Certains notent une forte inertie des problématiques écologiques dans l'urbanisme qui s'expliquerait par la déstabilisation de l'entendement aménagiste : « *Depuis les années 1970, la question environnementale incarnait en effet la montée en puissance des situations d'incertitude, de surprise, face auxquelles le paradigme de la planification rationnelle, toujours prégnant, se trouvait particulièrement mal à l'aise pour répondre (Alexander, 1984 ; Soubeyran, 2000 ; Chalas et Soubeyran, 2010 ; Gross, 2010).* » (Berdoulay et Soubeyran, 2014, p.115).

1.2 Perspectives politiques : des problématiques écologiques à un développementalisme durable

Au regard de ces questionnements sociaux amorcés par les crises écologiques et controverses technologiques, il semble nécessaire que l'urbanisme s'engage dans une transformation profonde de ses modalités d'action, en même temps qu'il interroge ses finalités en s'inscrivant dans une histoire environnementale. Or, le développement durable qui constitue en théorie la mise en perspective politique de ces enjeux, par la délimitation des plans d'action, l'élaboration de prospectives (ex : les travaux de la DATAR 2040), etc., peine à faire débat et

[59] « *Au XIXe siècle, le désir de l'État d'agir dans le cadre des aménagements et de la prévention du risque naturel, l'entraîne à s'appuyer sur une approche rationnelle de la nature : les ingénieurs des Ponts et Chaussées constituaient le relais idéal pour mener à bien cette politique.* ».

même à annoncer de réels changements dans les cadres cognitifs (1.2.1) et axiologiques (1.2.2) des politiques territoriales.

Bien que proclamé depuis plus de vingt ans comme ambition et posture programmatiques (Godard, 1996), le développement durable se révèle confronté à des « *inerties* » au changement (Soubeyran, 2014), une incapacité à passer d'une « *préoccupation générale* » à « *des mises en oeuvre concrètes* » (Charles, 2001, p. 21), « *une difficulté de sa mise en œuvre* » (Mathieu et Guermond, 2011, p. 18) ; bref il peine à s'intégrer dans la construction de l'action. Le développement durable s'est institutionnalisé comme schéma interprétatif de la situation mondiale (socialement, économiquement et écologiquement), ainsi que prémisses programmatiques d'un futur à éviter, mais sa substantification dépasse difficilement une perspective procédurale (Hamman, 2016).

Cette imperméabilité de l'action inscrit le développement durable dans un paradoxe : « *être devenu une injonction dans la formulation des politiques publiques internationales et locales, tout en maintenant une imprécision dans la formalisation des dispositifs d'action proposés*. » (Villalba, 2009, p. 13). En effet, s'il y a effectivement consensus sur les objectifs (ex : maintien d'une biodiversité), les modalités effectives d'appropriation du développement durable (incorporation dans les représentations professionnelles) et de son opérationnalisation (démarches, méthodologies, modes de faire...) ne sont pas pour autant débattues, conduisant à interroger les modes de régulation et de gouvernementalité du développement durable (*ibid*. p. 14).

Pourtant, parler de développement durable urbain, c'est déjà conférer une charge axiologique au discours, au regard de l'historicité du terme : le passage d'une pensée de l' « éco-développement » théorisée par Ivan Illich, André Gorz et Bertrand de Jouvenel dans les années 1950 - 1960, à une pensée du « développement durable » s'avère par exemple révélateur d'un glissement d'une attention centrée sur le local et le communautaire à une conscience collective de la finitude des ressources et de la création d'un avenir collectif. Ce glissement institue le développement durable comme la traduction pragmatique de l'éco-développement (pensée radicale d'un rapport au milieu de vie et à des ressources, respectant des habitudes de vie communautaire), ce qui imposerait quelques compromis. Cette évolution de la pensée s'inscrit dans une volonté de déconflictualisation et une recherche de consensus autour d'un risque partagé et de solutions communes à trouver. Ces choix ont participé de la création du caractère matriciel du développement durable, c'est-à-dire de sa capacité à fédérer des acteurs et leurs actions autour d'une idée dont le caractère générique et général assure la plus grande mobilisation.

1.2.1 Un outillage de l'incertitude : persistance d'une quête de maîtrise

Si les problématiques écologiques ont été assez largement appropriées dans des politiques publiques relatives à l'urbain (Villalba, 2009), force est de constater qu'elles ont été pour ce faire incorporées dans des représentations aménagistes, à savoir inscrites à des fins progressistes par la rationalité instrumentale. L'entendement aménagiste « résiste » aux interrogations suscitées actuellement par les problématiques écologiques et perpétue quelques habitudes de pensée : division des tâches selon les partages sectoriels historiques de l'action

publique, rationalité et confiance instrumentales... Cela a été rendu possible par la « *large autonomie laissée aux acteurs pour l'incorporer [la problématique environnementale] dans leurs propres représentations* » (Villalba, 2009, p. 22).

Le développement durable comme référentiel de l'action publique

Certains voient dans le développement durable l'émergence d'un nouveau paradigme pour les métiers portant sur l'urbain. Ce paradigme serait construit à l'aune de quelques figures exemplaires étrangères (Emelianoff et Stegassy, 2011) qui ne sont pas sans dévoiler le rôle coercitif des modèles dans l'entendement aménagiste : « *[s]i les principes du développement urbain durable ont trouvé une véritable consécration dans les pratiques et les discours de l'aménagement urbain, ce fut au prix d'une certaine limitation du « pluralisme » en terme de choix dans la production de l'urbain.* (…) » (Béal, Gauthier et Pinson, 2011, p. 247).

Le développement durable signerait par là un nouveau référentiel pour l'action sans remise en cause fondamentale du fonctionnement de ses schèmes d'entendement (rationalisation, objectivation spatio-temporelle...) (Faburel, 2014b). Ainsi, il s'instituerait comme matrice interprétative pour l'action par le rassemblement d'un « *ensemble de normes prescriptives qui donnent un sens à un programme politique en définissant des critères de choix et de modes de désignation des objectifs* » (Müller, 2010, p. 42). Le développement durable constituerait un nouveau régime de compréhension et d'orientation des politiques publiques, reposant sur un ensemble de repères pour la prise de décision et la conduite de l'action. Ces repères sont organisés dans la pré-grammaire du développement durable, reposant sur les trois piliers sectoriels (économie, écologie et social) et les trois principes d'action induits (vivable, viable et équitable).

Ainsi cette question a encore peu traversé l'entendement aménagiste si ce n'est par la construction d'un nouveau registre instrumental d'analyse (ex : statistique), de prise de décision (ex : prospective), de gouvernance (ex : soutien institutionnel à des initiatives), d'évaluation (ex : indicateurs), etc., afin de mieux intégrer les problématiques environnementales. Il se traduit essentiellement par la création de nouveaux outils d'action : de zonage (ex : TVB, PNR), de production urbaine (ex : label écoquartier), de réglementation manageriale (ex : PPRI), de guide (ex : charte de l'Arbre), ou encore de prospective territoriale locale (ex : agenda 21 locaux) et nationale (ex : scénarii de l'ADEME pour les villes durables). Ils relèvent aussi bien d'une échelle locale (ex : Zones Natura 2000, ZNIEFF) que mondiale (ex : conférences internationales), d'une perspective volontariste (ex : agenda 21 locaux) que d'une réglementation (ex : PCAET). Il apparaît que tous les domaines d'action, de la planification (Soubeyran, 2014) à la production urbaine (Fergusson, 2008) en passant par la prospective et l'animation territoriales, se sont adaptés aux nouvelles exigences de durabilité.

Il s'agissait par là certes de penser l'appropriation effective des principes du développement durable pour sa réalisation, mais surtout de répondre aux attentes sociales de préoccupation écologique, voire aux « *demandes sociale de nature en ville* » (Boutefeu, 2005) ou « *attentes citadines de nature* » (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2014). En effet, le développement durable peut revêtir un rôle rhétorique pour l'acceptabilité sociale de certaines politiques publiques, le

réduisant à un rôle de fétiche discursif d'une *doxa*. Il serait « *un mode de légitimation par et pour certains acteurs et groupes sociaux, plus que d'autres, afin de susciter l'adhésion citoyenne ; c'est bien ce que traduisent ses déclinaisons territorialisées.* » (Hamman, 2014, p. 96). Au-delà de cet enjeu de justification d'une politique publique, le développement durable s'impose de plus en plus comme cadre interprétatif du problème même, comme en atteste le passage des analyses d'impacts (à l'échelle du projet) aux analyses stratégiques d'impacts (à l'échelle des programmes et des politiques) : « *en planification environnementale, nous sommes passés en quelque trente années d'une demande de justification des projets à ce qui les fonde : les programmes, les politiques, avec leurs conséquences au niveau des procédures de prise en compte des impacts en passant des analyses d'impacts (A.E à l'échelle du projet), aux analyses stratégiques d'impact (ASEI à l'échelle des programmes et des politiques).* » (Soubeyran, 2014, pp. 36 - 37). Il serait devenu le vecteur premier d'une reprise en main du pilotage par la puissance publique (Faburel, 2014b).

Pour exemple, en contexte de mise en compétition des territoires, certains projets d'écoquartiers peuvent s'apparenter à des outils de communication et de mise en visibilité des collectivités qui les portent (Faburel, Manola, Geisler et Tribout, 2011 ; Bonard et Matthey, 2010). Cet *effet vitrine* s'accompagne souvent d'une standardisation à l'échelle européenne des modes de production en raison du recours à des principes placés sous l'égide du développement durable faisant office d'argument d'autorité (vivre-ensemble, mixité, densité, etc.), à des architectes *stars* pour la conception... Plutôt que de territorialiser l'action, ce mode de production urbaine conduit à une uniformisation des réponses processuelles et formelles censées incarner la ville durable, allant de ce fait à l'encontre de ses principales intentions. L'exemple des écoquartiers donne à voir la construction d'un « *métarécit du développement durable* » (Rumpala, 2009), c'est-à-dire d'un tissu narratif à fonction légitimante de l'action, qui prend une forme englobante voire totalisante pour venir expliquer et ordonner une expérience partagée (p. 40). Le métarécit constitue le récit partagé d'un projet commun. Par l'action, le développement durable a fondé dans les années 1990 un récit commun reposant sur l'idée d'une mobilisation collective autour d'une épreuve nous obligeant à passer à l'action : « (…) *par certains côtés, la thématique du développement durable est perçue comme une aubaine par les acteurs publics car elle leur permet de faire face à la crise de la parole performative (une parole aspirant à faire exister la communauté par l'énonciation ritualisée d'un récit sur celle-ci, son identité, ses origines, son destin.* » (Genestier, 2015).

Or, dans ce métarécit, les métropoles (Londres, New-York, San Francisco, Tokyo, Shanghai, Melbourne...) se sont rapidement imposées comme des acteurs porteurs d'initiatives et mobilisateurs (reconnues dans les COP en 1995) et se sont fédérées dans des coalitions urbaines (1er sommet des Maires et création du World Mayers Concil on Climate Change en 1993, Clubs Villes Durables). Elles ont ainsi affirmé leur indépendance dans les jeux d'acteurs, notamment à l'égard des Etats-nations : des villes américaines, canadiennes et japonaises sont parfois très mobilisées, et ce dans une certaine déconnexion avec la géo-politique de leurs Etats-nations. Néanmoins, cette indépendance participerait aussi d'une dépolitisation des problématiques écologiques, car les actions portées par ce réseau de villes promeuvent un modèle de ville durable (ex : Charte d'Aalborg des villes européennes pour la

durabilité, 1994) présenté comme reproductible et adjoint de directives d'orientation des politiques publiques pour y parvenir (Agendas 21 locaux, Plant Climat Territoriaux...). Ce n'est pas sans poser question lorsque que nous observons que ce sont des métropoles - espaces moteurs de l'économie-monde, notamment par l'accumulation économique et les places boursières, qui est supposée avoir accéléré la dégradation environnementale selon Bonneuil et Fressoz (2016) - qui pèsent dans ces débats. Ainsi, selon Mike Hodson et Simon Marvin (2010), le développement durable urbain reposerait sur des intérêts économiques qui ont incité les villes pionnières dans leurs actions. La coïncidence de ces initiatives urbaines de développement durable avec des politiques de marketing territorial n'est plus à démontrer ; plus précisément, ces dernières s'inscriraient dans une recherche de différenciation pour attirer certaines classes sociales jugées déterminantes dans la compétition métropolitaine. « *Ces engagements locaux pour « relever le défi climatique » ne se sont alors pas tant construits dans la perspective de se préparer à une nouvelle menace, mais bien davantage dans celle, largement plus partagée, d'une amélioration de l'attractivité territoriale, et par là de la compétitivité de territoires plus sobres, moins dépendants, plus résilients, plus sûrs, en avance…* » (Bertrand et Richard, 2014, p. 197).

Or, lors de leur généralisation et institutionnalisation urbaine, ces initiatives se sont inscrites dans des cadres transactionnels c'est-à-dire dans des négociations pour aboutir à des compromis, entre des collectivités territoriales, des entreprises privées de la construction et de la gestion territoriales, ainsi que des associations militantes pour l'environnement (Hamman, 2011). Elles ont ainsi modifié les contours de l'action, les configurations du jeu d'acteur, les savoir-faire des praticiens, etc., sans pour autant en redéfinir les finalités et objectifs. L'inclusion dans les débats des acteurs institutionnels urbains aurait particulièrement déplacé les cadres de la légitimité en leur faveur dans les compositions des tours de table, « *aujourd'hui dominées par les élus urbains les plus influents et par des experts professionnalisés, pragmatiques et consensuels, considérés comme des acteurs « responsables ». A l'inverse, les associations de protection de l'environnement, dont les ressources se sont progressivement dépréciées, ont fait les frais de cette évolution.* » (Béal, 2013, p. 16). Cette reconfiguraiton du jeu d'acteurs locaux par la création de politiques urbaines de durabilité conduirait ainsi à une « *dépolitisation* » des problématiques environnementales, autrefois portées par des associations militantes (*ibid.*).

Cette dépolitisation du développement urbain durable est justifiée par une nécessité de se conformer aux évolutions de l'urbanisation globale entendue comme la forme spatiale du capitalisme, alors même que cette dernière est désignée comme responsable de la dégradation environnementale par certains (Bonneuil et Fressoz, 2016). Cela suppose donc l'idée d'une urbanisation spontanée qui ne serait ni déterminée par des transformations économiques, ni orientée par des politiques publiques, etc. : « *[t]ranscendant les clivages politiques, dans une civilisation véritablement globale, la problématique environnementale est intrinsèquement liée aux évolutions de l'urbanisation car, précisément, les modes de vie humains sont toujours davantages urbains.* » (Damon, 2011, p. 9). Nous verrons plus tard que ce prisme exclusivement urbain des modes de vie légitime certes une dépolitisation du développement urbain durable, mais contribue plus généralement à une éviction de réalités territoriales qui interrogent les imaginaires politiques de la ville (cf. chapitre 2).

Une conception technologique et fonctionnelle du développement durable : les écoquartiers

L'exemple des écoquartiers, premier dispositif public français matérialisant le développement durable urbain (Souami, 2009), permet de comprendre comment se traduit cette transformation marginale par l'action, mais aussi quelles en sont ses conséquences politiques.

Les écoquartiers participent de l'institutionnalisation d'un modèle de ville durable unanimement reconnu comme levier expérimental du développement durable urbain (Bonard et Matthey, 2010 ; Lejeune et Villalba, 2015). Leur réalisation s'inscrit pourtant dans une forte dimension procédurale, avec une labellisation nationale qui définit des règles dans les processus de construction (jeux d'acteurs, gouvernance, sources d'approvisionnement, qualité écologique des matériaux…). En effet, s'il se dessine une reconnaissance partagée du caractère politique des écoquartiers dans leurs constructions, dans la différenciation sociale par l'environnement dont ils sont porteurs (Doidy, Dumont et Pribetich, 2015), par les infrapolitiques quotidiennes qu'ils réunissent (Faburel et Vialan, 2013) ou, à l'inverse, par leurs contraintes pour la réforme écologique des modes de vie (Dobré et Juan, 2009 ; Valegeas, 2014), etc., cette reconnaissance engage encore peu les sphères décisionnelles établies qui voient d'abord dans les écoquartiers des objets techniques au service de politiques d'aménagement.

Ils sont encore souvent pensés dans une perspective de geste architectural et d'innovation éco-technologique (Souami, 2011 ; Faburel et Roché, 2012), en atteste le peu d'intérêt que suscite leur appropriation aussi bien pour la démarche nationale (Faburel et Girault, 2015a) qu'au sein du milieu scientifique (Faburel et Girault, 2015b et 2017b). En tant qu'objet institutionnel du développement durable urbain, les écoquartiers reproduisent la conception encore largement technocentrée de l'écologie qui prime dans les institutions (Charvolin, 2003) ; ainsi, ils s'inscrivent dans une objectivation technique et fonctionnelle de l'habiter, réduisant les lieux à des caractéristiques biophysiques (ex : essences végétales) et morphologiques (ex : couture urbaine), limitant la prise en compte du vécu (diversité des modes de vie, appropriation du lieu, détournements d'usage...) (Faburel, 2015c). Ils opèrent pour ce faire par une gestion raisonnée d'un certain nombre de thématiques environnementales correspondant à des secteurs d'action publique : la mobilité, l'énergie, la collecte et le traitement des déchets, la gestion de l'eau, la composition du végétal et sa gestion différenciée…

D'une manière générale, il semblerait que les outils et instruments de mesure, les dispositifs d'observation et d'analyse, les appareils et catégories statistiques, les modèles et prospectives appliqués aux problématiques écologiques contraignent ces dernières dans une perspective fonctionnaliste et technologique (Mathieu et Guermond, 2011), bien qu'ils appellent au dépassement « *urgent* » des subdivisions sectorielles (*ibid*.). Loin d'avoir créé de nouvelles habiletés professionnelles de la réversibilité, l'incertitude et la complexité, loin d'avoir mis en culture des conceptions de l'environnement (phénoménologique, esthétique, cosmopolitique…) écartées par la modernité et particulièrement un courant progressiste dominant du Socialisme (Jarrige, 2016 ; Audier, 2017), le développement durable a perpétué les divisions par compétences techniques pourtant remisées par les crises écologiques.

Un des facteurs explicatifs de cette inertie réside peut-être dans l'absence de politiques urbaines dédiées : en effet, les politiques urbaines de développement durable relèvent de secteurs d'action ordinaires (donc sectoriels) qui se sont orientés vers les problématiques écologiques (modes doux, lutte contre l'étalement urbain, réhabilitation thermique, nature en ville...). Il n'y a donc pas de politique dédiée, mais une ouverture de politiques sectorielles au développement durable qui se fait par des mots d'ordre. Cela se traduirait concrètement par l'enchâssement des problématiques environnementales dans des logiques économiques globalisées (Rumpala, 2009).

Dès lors, s'intéresser au développement durable urbain ne signifie pas tant questionner les principes et enjeux écologiques de cette ville durable (ex : champs d'intervention), que ses modalités de production. Ce prisme technologique et fonctionnel conduit certains auteurs à interroger la pertinence de ce développement durable urbain, apparaissant comme une manière de relégitimer les savoirs techniques de l'expertise sans remettre en question l'entendement aménagiste qui a participé à une coupure phénoménologique avec les lieux de vie (Theys, Du Tertre et Rauschmayer, 2010). A cet égard, le développement durable urbain peut être pensé comme un frein à la transformation écologique des villes, dans la mesure où il freine la réflexivité de ses acteurs.

L'importance prise par la dimension procédurale au détriment de visions normatives et descriptives a donc conduit à un décalage entre les discours sur la ville durable et ses principes d'une part, leurs traductions en termes de réalisations urbaines de l'autre. Le développement durable urbain se heurte encore souvent à l'écart entre discours consensuels et pratiques discordantes (Bernié-Boissard et Chevalier, 2011), « *entre les intentions qui président à son fonctionnement [de l'écoquartier] et leurs traductions en pratiques (des acteurs de la fabrique de la ville et des habitants qui y vivent)* » (Laffont et Adam, 2016). Si ce décalage peut être pensé comme une occasion pour faire émerger - par le bricolage de l'action, par un jeu d'acteur mouvant, etc. - la place des habitants dans le renouvellement des modes d'agir, l'étude des modalités d'appropriation habitante des écoquartiers tend davantage à supposer un glissement d'un décalage opératoire vers un décalage expérientiel. En effet, sous des formes variées, les habitants des écoquartiers déploient des pratiques d'évitement de lieux, des stratégies de détournement fonctionnel, des logiques d'affranchissement à des équipements... qui participent progressivement d'une modification du projet initial. Ce sont des pratiques de jardinage (D'Andréa et Tozzi, 2014), de détournement des dispositifs techniques (Renauld, 2013), de refus de comportements de déplacement tacitement attendus (Boissonade, 2011), de positionnement inactif des corps dans les espaces publics (Faburel et Girault, 2017b). Ce décalage entre les pratiques habitantes et les attentes fonctionnelles (usages) conduit à interroger la confiance accordée aux modèles dans le développement durable urbain et plus généralement dans l'urbanisme en contexte de crises écologiques.

Réguler l'incertitude par des modèles rationnels : le mythe de Sisyphe

A côté de cette boîte à outil qui cherche à maîtriser l'incertain, d'autres appellent à accepter l'incertitude par « *un urbanisme de la régulation* » (Bourdin, 2010) qui « *se développer[ait] en sachant systématiquement laisser des marges possibles pour des bifurcations* (…) *sans pour autant renoncer à exprimer un projet stratégique et à orienter l'action* » (*ibid.*, p. 131).

Il s'agit de définir une « *feuille de route de l'urbanisme* » plus qu'un bouquet instrumental, qui opérerait la transition vers un « *urbanisme d'après crise* », c'est-à-dire un urbanisme qui - par le recours à des modèles rationnels - parviendrait à assurer la résilience du système urbain après une crise.

Par modèle rationnel nous n'entendons pas un modèle territorial de ville, avec une esthétique, des formes prédéfinies, des pratiques de gouvernance, etc., mais une croyance forte en la rationalisation par des modèles de prévisibilité, de prospective, de comportements sociaux... Le modèle apparaît en urbanisme comme une structuration de la pensée pratique, c'est-à-dire comme l'identification d'un certain nombre de références hiérarchisées et ordonnées selon des critères formels. Ainsi, la différenciation axiologique mise en avant par Françoise Choay (1965) entre des utopies culturalistes et des utopies progressistes, s'est vue érigée en deux modèles d'interprétation des projets urbains contemporains (Carriou et Ratouis, 2014) : les courants culturalistes et progressistes sont devenus des catégories d'analyse qui permettent d'évaluer les projets modernes. Sortis de leur contexte d'émergence, ils perdent leur portée critique et subversive pour être ramenés à des critères strictement formels : morphologie, type d'architecture (individuelle ou collective), fonctions du bâti... Cela permet à des modèles pourtant anciens (Lefebvre, 1961) d'être régulièrement réadaptés aux nouveaux cadres communicationnels et interprétatifs (Bourdin et Idt, 2016), forgeant ainsi de nouveaux « *phénomènes de mode* » (Blais, 2014).

Par cette acception des modèles, il s'agit moins de dupliquer des formes urbaines que de réduire les avantages concurrentiels des autres territoires en proposant des aménagements, équipements ou services similaires. Les modèles urbanistiques seraient le produit d'une mise en concurrence des territoires. « *On se demande alors si certains gestes urbains qui apparaissent comme des idées de bon sens, comme transformer une autoroute en boulevard urbain, créer une trame verte et bleue pour mieux respirer en ville, ne sont pas en réalité le résultat d'une idéologie dominante dans le milieu professionnel sous influence.* » (Blais, 2014). Les métiers de l'urbain seraient soumis à un « *prêt-à-penser urbain* » (Gintrac et Giroud, 2014, p. 9) reposant sur des prinicipes socio-économiques (ville créative, compétitive, globale, multiculturelle...).

Appliqués aux problématiques écologiques, les modèles permettent l'opérationnalisation des principes du développement urbain durable par l'émergence de références formelles (écoquartiers, berges urbaines...) et rassurent les praticiens dans leurs capacités d'action face à la montée des incertitudes (Faburel, 2014). La fragilisation de l'entendement aménagiste ne conduit donc pas, paradoxalement, à sa mise en débat mais renforce sa modélisation. Il semble fonctionner comme un mécanisme social qui s'auto-alimente grâce à une rationalité régulatrice, c'est-à-dire faisant évoluer la norme en fonction des évolutions sociales : « *Le normatif est lié au développement d'une rationalité régulatrice qui s'auto-légitime et qui ne dépend pas d'un pouvoir originaire de décision. C'est pourquoi, le normatif peut être considéré pour lui-même et analysé comme la finalité d'une procédure purement logique.* » (Jeudy, 1997, p. 101).

Cette question de la reproductibilité des modèles et par là de la normalisation des territoires urbains, nous semble questionner la notion de résilience urbaine, entendue comme la capacité

d'un tissu urbain à annihiler des perturbations importantes (ponctuelles ou systémiques) afin de revenir à un équilibre fonctionnel et / ou structurel (Berdoulay et Soubeyran, 2014)[60]. Cette notion s'est imposée dans les débats (scientifiques comme opérationnels) depuis les années 2010, jusqu'à devenir presque une injonction pour penser les crises écologiques et particulièrement le dérèglement climatique, donnant lieu par exemple à la création du groupe interprofessionnel *Resilient City*[61] réunissant architecture et paysagisme, urbanisme et ingénierie de réseaux (Stathopoulos, 2016). Or, par cette opérationnalisation, la résilience s'est étendue de son champ original de l'écologie (désignant alors le maintien d'un équilibre des écosystèmes) à des enjeux économiques et sociaux (Carton, 2013). Elle s'est rapprochée de l'idée de régulation par la flexibilité, cherchant à construire des compromis dans les situations de tension sociale et à renforcer les structures économiques existantes (*ibid.*). Elle constitue à cet égard un « *construit politique* » (Garcia, 2015, p. 326) visant la reprodution structurelle et sociale : « *Un pouvoir immunitaire prend en charge les risques, les dangers et la fragilité des individus pour les faire vivre de façon pacifique et invisibiliser toute forme de dissensus.* » (*ibid.* p. 321).

Le recours à la notion de résilience nous interroge car elle semble peu compatible *a priori* avec le projet téléologique de Progrès social. En effet, pouvons-nous espérer réaliser un continuel retour à l'équilibre par la résilience de la société moderne : ne serait-ce pas paradoxal avec l'idéal de croissance asymptotique et la linéarité temporelle du progrès social qui fondent les représentations modernes de l'historicité (nous serions plus moderne qu'hier et moins que demain) et de l'action (améliorant toujours les cadres de vie) ? Si certains répondent à ce paradoxe de la résilience moderne par le concept de « *vulnérabilité résiliençaire* » (Provitolo et Reghezza-Zitt, 2015), c'est-à-dire de transformation d'une vulnérabilité à court terme (ex : concentration fonctionnelle urbaine) en un levier de résilience sur le long terme (ex : concentration des moyens d'action), cela demande néanmoins d'accepter l'idée de catastrophe qui procédera au changement de situation et donc d'entériner la notion de crise comme facteur d'action.

Surtout, s'il s'agit, à chaque fois, de récupérer des turbulences pour revenir à une situation initiale qui est elle-même productrice de ces turbulences, ne serions-nous pas condamnés à constamment récupérer de turbulences pour rejoindre une condition dont nos tentatives d'échappement conduiraient à produire ces mêmes turbulences ? Ne signerait-on pas là la rencontre du mythe de Prométhée avec celui de Sisyphe ? Or, en liant les mythes de Sisyphe et de Prométhée, nous réunissons les « *mécanismes d'aliénation et de canalisation* » des individus selon Miguel Benasayag (2004, p. 42), c'est-à-dire des mécanismes qui sont subis

---

[60] « *La résilience peut se définir comme la capacité d'un système complexe social et écologique à absorber des chocs tout en maintenant ses fonctions essentielles, voire en augmentant ses capacités auto-organisatrices, d'apprentissage et d'adaptation. Ainsi, adaptation et capacité adaptative sont enchâssées dans la notion de résilience, qui devient l'antonyme de la vulnérabilité (Folke et al., 2002b). En termes de planification, la résilience se définit comme la capacité d'une collectivité à se préparer (anticiper), à répondre (pendant l'urgence de la catastrophe), à pouvoir récupérer une fois la catastrophe passée, et enfin à pouvoir tirer les leçons pour diminuer sa vulnérabilité.* » (p. 119).

[61] Voir le site web du groupe inter-professionnel : https://www.resilientcity.org/

par l'individu (mythe de Sisyphe) et qui orientent l'identification de l'individu (mythe de Prométhée). Ils construisent ainsi la figure :

- d'un individu éclairé de sa situation tragique (au sens mythologique de la tragédie, c'est-à-dire d'une situation dont il ne peut modifier le cours) grâce à une position d'observateur extérieur,
- d'un individu dont le statut de condamné lui conférerait une ontologie exceptionnelle et attribuerait une dimension utilitaire à ses activités.

La notion de résilience peut donc influencer les représentations des individus et de leurs capacités d'action : ils seraient « *de plus en plus des calculateurs, de moins en moins des créateurs* » (Pierron, 2016). Ainsi, la notion de résilience appliquée à une société se réclamant d'un projet moderne, conduit à une certaine représentation des individus comme des êtres aliénés dans le projet moderne, c'est-à-dire engagés dans un projet politique vers un idéal meilleur qu'ils ne connaitront jamais. Si l'individu moderne semble éclairé du projet politique auquel il participe, il semble néanmoins condamné à ne jamais le vivre ni l'expérimenter.

1.2.2 Défaut de mise en débat des valeurs du développement durable : neutralité axiologique ou construction de consensus ?

Alors que, depuis les années 1990, il ne cesse d'être médiatisé, il constitue une force rhétorique dans les scènes décisionnelles territoriales, il s'est imposé comme injonction réflexive pour les métiers de l'urbain, il a renouvelé les modèles urbanistiques autour de formes (urbaines, morphologiques, architecturales, paysagères...) compétitives, le développement durable a relativement peu été mis en débat, particulièrement les portées axiologiques des politiques territoriales qui s'en revendiquent. Il s'avère fort peu vecteur de réflexivité pour l'action sur la finitude des ressources et les réversibilités écologiques.

Deux lectures de cette situation sont en jeu : certains y voient un effet choisi d'ambiguïté pour créer du consensus et mobiliser plus facilement autour d'un nouveau récit collectif ; d'autres, au contraire, considèrent que c'est un moyen de l'imposer comme argument d'autorité en dépolitisant les débats et en moralisant la notion.

L'ambiguité du terme comme capacité de mise en mouvement collectif

Le terme de développement durable peut renvoyer à une diversité de significations, faute d'une définition précise. Cette polysémie a longtemps été pensée comme un moyen d'appropriations par le plus grand nombre de cette notion, chacun lui conférant le sens qu'il préfère, voire comme une mise en culture de la notion de consensus. En effet, elle permettrait de réunir dans une même formule la diversité des problématiques écologiques (énergie, dérèglement climatique, submersion marine, pollution de l'air...) et ainsi de donner à voir la vulnérabilité environnementale de nos sociétés ; elle faciliterait aussi la construction d'une rhétorique environnementale institutionnelle (Genestier, 2015)[62] et d'un conditionnement des

[62] « *Il s'avère que le discours du développement durable comme nouvelles thématisation et problématisation de l'agir politique, au-delà de son contenu programmatique flou et auto-contradictoire, offre aux locuteurs politiques le moyen de se réinscrire dans un univers du dicible et du (à première vue) plausible.* ».

pratiques par une responsabilisation éco-citoyenne (Pautard, 2015, p. 128). Le développement durable serait devenu une évidence interprétative, politique et pratique.

Il revêtirait un caractère « *fédérateur* » (construire un récit collectif et recomposer les identités en fonction) et « *mobilisateur* » (engager les forces d'activités) (Hamman, 2014), comme l'attestent les nombreuses métaphores employées pour désigner cette capacité de mise en mouvement collectif : *« force du flou »* (Boltanski, 1982), *« effet barbe à papa »* (Neveu, 1994, empruntée à Erving Goffman), *« effet Tour de Babel »* (Boiral et Croteau, 2004), *« forte dimension rhizomatique »* (Rumpala, 2009), *« confusion de (bons) sentiments »* (Theys, 2000). Cette souplesse de compréhension de la notion permettrait de laisser libre cours à l'imagination pour concevoir et programmer des horizons prophétiques qui reposeraient néanmoins sur l'articulation des piliers identifiés (écologie, économie et social).

Le développement durable désignerait davantage « *des processus en train de se faire qui se dégagent* » (Hamman, 2014, p. 96) qu'une perspective politique pour les devenirs territoriaux reposant sur des principes d'actions. Il s'inscrirait dans l'évolution des actions territoriales sectorielles vers une prise en compte des enjeux environnementaux (cf. *supra*). Il relèverait d'une perspective gestionnaire et non décisionnelle, puisque le processus apparaît comme un mouvement déjà amorcé sur lequel nos prises sont réduites. Le développement durable serait une démarche d'accompagnement de ce qui est en puissance par le processus et, à cet égard, il concernerait particulièrement la gouvernance de projet.

Dès lors, l'intentionnalité des politiques publiques ne serait pas portée par le développement durable, ce qui laisse à penser sa dépolitisation et celle, par ricochet, des enjeux écologiques qu'il charrie (Comby, 2015). Si ces imprécisions et généralités caractérisant le développement durable offrent aux acteurs une large autonomie pour l'incorporer dans leurs représentations puis leurs politiques, elles participent aussi d'un effacement ou d'une euphémisation des valeurs qui le fondent politiquement.

Quelle portée transformatrice par les valeurs véhiculées ?

Or, pour certains, la portée transformatrice du développement durable repose sur un projet de redéfinition de la notion de développement à partir de nouveaux référentiels, notamment de valeurs et de l'agir (Theys, Du Tertre et Rauschmayer, 2010). Ainsi, certains mettent en avant les limites des leviers opérationnels que peut porter le développement durable tant qu'il ne présuppose pas une remise en cause des repères du système socio-économique (Buclet, 2011).

Mais force est de constater un défaut d'explicitation et de mise en débat des valeurs du développement durable qui sont souvent pensées comme des traductions territoriales des principes régaliens de mixité (qui devient la cohésion), d'égalité (qui devient la solidarité)… Cela se fait souvent au détriment de signaux faibles portés par des initiatives habitantes (ex : écoquartier de construction habitante), comme la responsabilité, la convivialité ou encore la sobriété (Faburel et Roché, 2012). Se créent donc quelques impensés de la ville durable : bien-être urbain et leurs facteurs sensoriels (paysage, ambiance), la qualité de vie et les attentes sociales qu'elle nourrit, la justice environnementale... (Faburel et Vialan, 2013).

Cette absence de positionnement axiologique peut laisser à penser soit à une neutralité axiologique du développement durable par exemple en tant que démarche d'accompagnement

de processus, soit à une neutralisation des débats qui conduirait le développement durable à éventuellement véhiculer des « *valeurs contradictoires* » (Dufour, 2011). Ces deux lectures se retrouvent dans les critiques que connait de plus en plus fortement la notion de développement durable (Morel-Brochet et Ortar, 2014), « *comme si l'ambiguïté, qui avait constitué dans le contexte des années 1990-2000 un facteur considérable d'attractivité du terme, était devenue un de ses handicaps majeurs.* » (Theys, 2014). Pour certains, cette situation résulte d'une « *sous-exploitation* » de la notion (*ibid.*), d'une appropriation qui détourne le développement durable de ses véritables ambitions (Villalba, 2009), quand d'autres y voient là les effets volontaires de l'ambiguïté de la « *formule* » : ceux d'une « *neutralisation de la conflictualité* » (Krieg-Planque, 2010)[63].

Ainsi, cette neutralisation de la conflictualité ne traduit pas pour certains un défaut de réalisation du développement durable comme gouvernance, mais serait au fondement de sa construction : ce serait une mesure de défense d'intérêts économiques, comme en attesterait l'emploi du terme de « développement » et son usage singulier (Puech, 2010), d'où le décalage observé entre les discours des institutions et la réalité des politiques mises en place (cf. *supra*). Or, parler de développement, c'est s'inscrire dans une ontologie politique du Progrès social, entendu comme une amélioration linéaire et sans fin des sociétés humaines par la maîtrise technique (Bourg, 2000b) ; le développement durable renouvellerait particulièrement - sous les traits d'un optimisme lucide vers un avenir meilleur de la post-modernité - le développementalisme des Trente Glorieuses (Rist, 2013 ; Puech, 2010). Dès lors, Michel Puech (2010) appelle à « *désenchanter* » le développement durable, c'est-à-dire penser le présent et ne pas faire miroiter de devenirs prophétiques qui auraient été pensés de manière consensuelle.

1.3 Les défis écologiques pour l'urbain vus par les praticiens

Comment se positionnent les praticiens par rapport à ces débats scientifiques qui, par l'analyse des causalités des crises écologiques et des vulnérabilités urbaines, critiquent l'entendement aménagiste, ainsi que les perspectives politiques développementalistes censées y remédier ?

Pour répondre à cette question, nous aurions pu élaborer un travail de recensement des publications dans le milieu socio-professionnel : article d'une revue spécialisée comme *Urbanisme* ou *Le Moniteur*, numéro spécial d'un journal institutionnel comme celui de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (fédération de structures parapubliques) ou du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (structure nationale), des fiches techniques du Céréma, des travaux de recherche croisant chercheurs et praticiens avec les publications du Plan Urbanisme Construction Architecture et même des travaux de recherche-action d'étudiants (dans le cadre de stages ou ateliers professionnels)... Une typologisation en aurait été élaborée selon les acteurs impliqués (agents de l'Etat centralisé, déconcentré ou

[63] « *C'est ainsi que l'on peut appréhender "développement durable" comme un syntagme qui, du fait de ses fonctionnements en discours, tend à esquiver les divergences de points de vue, à dépolitiser les thématiques dont il effectue le cadrage, à dénier les conflits d'intérêt, à constituer un opérateur de neutralisation de la conflictualité* » (Krieg-Planque, 2010)

décentralisé ; associations avec des employés ; bureaux d'études, d'architecture ou de paysagisme ; entreprises du BTP ; sociétés d'économie mixte…), les enjeux écologiques soulevés (eau, énergie, habitat, transport, déchet, canicule, inondation...) et leurs perspectives d'analyse (modélisation des risques pour anticipation et maîtrise, recherche de technologies vertes, transformation des modes de gouvernance urbaine...), le marquage symbolique des territoires par une action matérielle (ex : construction d'une infrastructure ou d'un équipement)...

Mais, au regard du décalage relevé entre les discours sur les enjeux écologiques et les pratiques émergeantes des métiers (bricolage, improvisation...), il nous semble difficile de parvenir à démêler ce qui relève des discours de relégitimation des pouvoirs par l'écologie (Genestier, 2015) de ce qui témoigne des ambitions et intiatives de praticiens ; autrement dit, de différencier l'écologisation au moins rhétorique de la production de la ville avec les professionnalités émergeantes suscitées par des convictions écologiques de praticiens. C'est pourquoi, nous avons préféré réaliser des entretiens auprès de praticiens, nous permettant de :

- soulever avec eux les conséquences des enjeux écologiques sur leurs contextes professionnels, allant des demandes sociales de participation aux vulnérabilités urbaines, en passant par les jeux d'acteurs ;
- confronter leurs discours avec l'évolution de leurs pratiques, ce qui les incite à dessiner une cohérence entre leur compréhension des enjeux écologiques et leur réponse pratique, c'est-à-dire de donner un « sens » subjectif à leurs pratiques - une difficulté de mise en lien ou un défaut logique de cohérence pouvant témoigner, en filigrane, de la persistance de certains imaginaires aménagistes ;
- vérifier l'efficience de cette évolution par une exemplification - sans pour autant s'intéresser à l'efficacité qui serait un jugement de la pertinence des choix opérés.

Dans un premier temps, il apparait nécessaire pour les praticiens de désigner, d'identifier et de localiser les processus écologiques en cours : leur donner un nom, les insérer dans une série de faits analogues, les dépeindre grâce à des images fondatrices... Cela revient à faire émerger du régulier et du connu dans un environnement marqué par une montée des incertitudes et par une rupture des formes d'intelligibilité. Il s'agit, pour eux, de s'approprier les débats sur les crises écologiques, c'est-à-dire de soulever les enjeux saillants avec leurs métiers (ex : thématiques), d'en relever les effets (dans leurs pratiques, représentations territoriales, jeux d'acteurs...) ainsi que d'évaluer l'évolution de leurs capacités d'action en conséquence (savoir-faire, méthodologies, légitimité...).

Ainsi, ils refusent toute forme de déterminisme social par l'écologie et ne ressentent pas le sentiment de désordre voire de chaos que véhicule la notion de crise. Se positionnant comme acteurs dans cette montée des incertitudes, ils tentent de trouver une troisième voie entre le renoncement conduisant à une approche gestionnaire des métiers d'une part, la modélisation et prédiction des phénomènes écologiques produisant un sentiment de maîtrise par la technique de l'autre (1.3.1).

A cet égard, la notion de complexification s'est avérée fortement investie, appliquée à la fois aux phénomènes urbains et à l'évolution nécessaire des savoirs pour les comprendre (cf.

1.3.2). Si complexifier les savoirs demande leur confrontation disciplinaire et la reconnaissance d'impensés pratiques des métiers, cela suppose surtout de réinterroger leurs fondements épistémologiques, c'est-à-dire leurs finalités et les théories sociales sur lesquels ils reposent. Dès lors, les praticiens éprouvent le besoin de se positionner par rapport à ces notions explicitées, rejetant parfois certaines comme le développement durable ; ils opèrent par là une politisation de leurs métiers, souhaitée au nom du respect de leurs principes personnels, jugée nécessaire aux regards des crises écologiques.

1.3.1 Plus que des crises, des « défis » écologiques

Les 23 praticiens rencontrés dans le cadre de notre enquête[64] ont été amenés à parler de leurs cadres professionnels, particulièrement de leurs évolutions, afin de réfléchir aux adaptations, ajustements ou compléments nécessaires pour les formations. A cet égard, ils ont témoigné d'une forte prise en compte des enjeux écologiques qu'ils n'identifient pas comme des signes de crise mais comme des « *défis* »[65] pour leurs métiers.

Ils attestent par là d'un certain décalage par rapport aux perspectives politiques dans l'appréhension des vulnérabilités urbaines comme des catastrophes à éviter (donc du paradigme moderne de la société du risque), mais surtout d'une forte réflexivité par rapport à leurs métiers. En effet, parler de défi suppose que les enjeux écologiques ébranlent les cadres habituels de réalisation des métiers et les obligent à évoluer voire se transformer : relever le défi demanderait déjà d'accepter les limites de leurs métiers, ainsi que d'inscrire une intentionnalité dans le changement.

Si intentionnalité du changement il y a, une question se pose : celle des critères de choix, notamment par un positionnement (négation ou adhésion, rejet ou prise en compte) par rapport aux critiques adressées par les crises écologiques à l'entendement aménagiste. La notion de défi renvoie-t-elle à une externalisation de la cause des enjeux écologiques pour se rassurer dans ses capacités d'action et de résistance (théorisée par Jean-Pierre Dupuy) ? Ou s'inscrit-elle dans l'épopée anthropocénologique (décrite par Christophe Bonneuil, Jean-Baptiste Fressoz et Pierre de Jouvancourt) faisant des métiers de l'urbain une figure du héros moderne et dès lors investissant la professionnalisation comme étape majeure d'une lucidité environnementale ? Ou, au contraire, revendique-t-elle une histoire environnementale (appelée particulièrement par Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz) qui intégrerait les critiques portées à l'entendement aménagiste pour essayer de faire évoluer ses représentations d'un monde fini et maîtrisable, isonomique et atemporel ?

Des problématiques écologiques inclues dans une mutation de l'action publique

Nous observons une forte prise en compte des problématiques environnementales dans les discours des praticiens sur leurs contextes professionnels, mais surtout un questionnement de la vulnérabilité particulièrement forte des milieux urbains comparativement à d'autres : « *La*

---

[64] L'ensemble des matériaux empiriques sont présentés dans le préambule méthodologique.

[65] Sauf indication contraire, dans cette sous-partie (1.3.1), les citations renvoient aux entretiens menés auprès de ces 23 praticiens.

ville durable est une dimension intégrée par tous les acteurs de la ville ; cela invite à chercher des solutions plus intelligentes et économes de l'environnement dans nos pratiques. Cela fait partie de notre vie quotidienne professionnelle. ».

La connaissance de certains effets à la chaîne écologiques (ex : de pollution des sols par le ruissellement) ainsi que de la diversité des enjeux (« *les impacts du changement climatique* » ; « *la finitude des ressources (eau, foncier...)* ») les conduit à penser les enjeux écologiques comme une « *crise généralisée* » ou « *crise de la planète* », qui interpellerait voire concernerait directement les métiers de l'urbain.

Ils considèrent les enjeux écologiques comme des défis pour leurs pratiques : il s'agit de limiter les dégradations, pallier ses effets, mais aussi intervenir sur les causes antropiques. Les problématiques écologiques se manifesteraient à un moment de doute politique sur les formes (ex : diversification des acteurs de la ville, participation habitante, formes de gouvernance), les enjeux (ex : hausse du coût du foncier) et les visées prospectives (ex : perte d'une vision commune de la ville, essor du numérique dans les usages urbains) des politiques urbaines, et ce en paralllèle de mutations générales des cadres de l'action (réforme instituant les Métropoles, diminution des investissements publics...).

Les praticiens rencontreraient des « *difficultés liées à la recomposition permanente du paysage professionnel* », qui demandent de « *s'adapter constamment* », « *se requestionner en permanence sans mettre en avant un savoir* ». Les mutations des cadres professionnels conduiraient moins à un défaut des savoirs existants qu'il faudrait compléter, qu'à une « *posture professionnelle* » de remise en question de son statut d'expert. En effet, l'urbain généralisé aurait conduit à une accélération des transformations urbaines, à tel point que désormais « *[l]a forme d'une ville change plus vite que le cerveau d'un homme.* ».

Dès lors, le premier défi écologique serait de reconsidérer positivement le désordre et le mouvement, donc de rompre avec la quête d'une maîtrise constante du présent par l'action et du devenir par la prospective : « *La désorganisation propose une autre manière de faire la ville, de faire l'espace, urbain ou rural. C'est important de saisir cela en amont, dès les formations.* ». Ainsi, les changements politiques (alternances) déstabilisent les métiers car modifient les finalités de l'action et les stratégies choisies en conséquence, les prospectives et visions de la ville : « *Souplesse et polyvalence sont attendues pour les futurs professionnels* (…) *pour réagir face aux réajustements permanents qui peuvent être déstabilisants, qui peuvent faire perdre le fil du récit commun d'un territoire dans une agence.* ».

Une convergence de phénomènes économiques et démocratiques, écologiques et prospectivistes conduirait donc à opérer une pause dans les projets urbains et les interventions opérationnelles, d'essayer d'enrayer les processus en cours afin de pouvoir intervenir dessus. Ce serait « *le moment de se poser et de réinterroger nos villes* » afin de réaliser une « *nouvelle manière de penser* » appelée de leurs voeux par les praticiens de manière unanime.

Les modes de production de la ville comme miroir de notre modernité

Si les praticiens rencontrés dressent un constat partagé d'une nécessité de « *renouveler les manières de penser* », il convient alors de montrer comment se caractériserait l'actuel

entendement aménagiste selon eux et qu'est-ce qui freinerait la prise en compte des problématiques écologiques par celui-ci.

Les praticiens critiquent le rôle jouée par la technique dans les métiers de l'urbain : omniprésente (concernant l'ensemble des thèmes de l'urbain), prédominante (présente en amont, au fondement des choix des formes d'action) et normative (convoquée comme justification de l'action), et ce en étant rarement considérée de manière critique notamment sur ses conséquences spatiales directes : « *Plus on dématérialise, plus il y a d'impacts sur les espaces publics en termes de matérialité : coffrets et centrales émergent sur l'espace public, ils prennent de la place... Mais on n'y pense pas.* ».

Ce triple rôle joué par la technique dans les réflexions l'amènerait à remplacer le sens politique des métiers, dans une recherche de légitimation des pratiques professionnelles (« *On oublie souvent, avant de rentrer dans la technique, le métier politique, la construction d'une stratégie.* »). Il entérinerait par là un certain mode de production de la ville reposant sur des « *logiques normatives* » qui prôneraient une « *marchandisation de la ville* », soit la dépolitisation des rapports de force qui s'y jouent et une objectivation fonctionnelle de la ville (les pratiques habitantes devenant des usages d'équipements et services) : « *les procédures et techno-sciences ont tellement complexifié la production de la ville qu'elle est devenue un lieu de production et de consommation.* ». Cette marchandisation conduirait à une standardisation des territoires et donc des pratiques professionnelles.

Or, dans cette marchandisation technique de la ville, tous les habitants n'auraient pas les mêmes capacités de « *consommation* », d'autant plus que la technicisation standardisée entrainerait une augmentation des prix (de l'immobilier, des transports...) : « *Le coût de production des logements est totalement déconnecté des moyens financiers des ménages. Il y a un problème d'adéquation : comment produire des logements pour qu'ils soient accessibles ? Il faut réfléchir aux différentes formes d'accession : l'autopromotion, le partage de certains espaces communs, le logement social, etc.* ». Ainsi, la technicisation est pensée par les praticiens comme une source d'exclusion sociale dans l' « *accès à la ville* », notamment dans les grandes agglomérations qui constatent un retour des phénomènes de bidonvilles.

La problématique du logement exprime plus globalement une perte de la capacité d'accueil et de « *faire société* » des villes : « *Le bidonville est un espace autre que la ville qui se constitue car on ne peut plus vivre en ville.* ». Les praticiens rencontrés ont soulevé que le mode de production marchand de la ville aboutit généralement à un système spatial injuste, vide de toute urbanité et dépossédé de ses habitants (« *La ville n'est plus aux habitants* » ; « *Il n'y a plus d'urbanité* »). Les villes auraient perdu leurs qualités sociales intrinsèques et cette mutation ontologique serait due selon eux à la technicisation. Les visions techniques de la ville dans les métiers se confondraient avec un habiter technique de la ville (ex : services numériques), selon une « *auto-alimentation due à un modèle de développement prométhéen* ». La ville serait devenue un objet technique à part entière (*« La smart city est un sujet qui monte : big data, développement de nouveaux services, gestion de la ville et de ses réseaux, dynamisme économique et création de nouveaux emplois.* » ; *« La ville est devenue un objet de consommation, une base de données via la technologie.* »). Cela se traduirait par quelques croyances d'une transformation sociale, comme le mythe de la génération native des

technologies numériques ainsi que leur très forte évolutivité : en effet, les jeunes vieilliront en même temps que les technologies évolueront, donc « *les jeunes actuels seront obsolètes* » et tout autant soumis aux nouvelles technologies que les générations actuelles.

Plus de la moitié des praticiens rencontrés s'inscrivent à cet égard dans une lecture critique de l'histoire environnementale et du développementalisme urbain (*« On a un urbanisme occidental colonialiste : les atmosphères locales ne sont pas prises en compte.* » ; « *La ville étant dans le système capitaliste, elle ne peut que croître.* »). La technicisation répondrait d'une ambition de maîtrise des environnements urbains par un registre instrumental : « *On peut avoir une vision très techniciste et positiviste du numérique pour la ville, instrumentale (au service du système décisionnel et de la modélisation), concurrentielle (positionnement des villes les unes par rapport aux autres).* ». Ainsi, les smart cities sont envisagées comme une « *une illusion de libéralisation de l'homme, de protection de l'environnement.* »

Dès lors, les villes et plus précisément leurs modes de production seraient le miroir de notre modernité. Les crises écologiques résulteraient de la crise d'un système de production de l'espace, particulièrement urbain (« *Les mondes urbains actuels sont le produit de sociétés hyper-technologiques.* »), interpellant donc directement les métiers de l'urbain. Cette lecture critique de la production de la ville moderne conduit ces praticiens à réinclure les externalités environnementales (biodiversité, animaux...) pensées comme maîtrisées et à envisager les conséquences de leurs métiers sur elles (« *Un système injuste pour l'homme et la nature* » ; « *Il faut qu'on se reconnecte au sol sur lequel on est et à son voisin.* »), construisant ainsi une vision d'un monde des conséquences qui réunit l'homme et son environnement.

Si tous les praticiens rencontrés ne désignent pas la modernité comme fondement théorique de ce mode de production de la ville, ils appellent tous néanmoins à sa repolitisation plutôt que l'unique recours à des approches techniques. Elle reposerait particulièrement sur la reconstruction d'une urbanité désormais manquante (« *refaire du vivre ensemble, intégrer la mixité, prendre en compte le vieillissement de la population…* »), mais aussi - nous le verrons plus tard - sur la prise en compte des externalités territoriales de l'urbain généralisé qu'ils nomment « *marges urbaines* » conduisant à une métamorphose de la vision de la ville comme objet fini et maîtrisable (« *la ville* (…) *un organisme vivant qui s'est étalé, connaissant alors une interpénétration ville / campagne* »).

Néanmoins, les praticiens témoignent d'une forte ambiguïté dans leurs rapports aux techniques : ils manifestent la volonté - qu'ils considèrent comme une nécessité - de dépasser une lecture technocentrée de la ville et de rentrer en politique, mais dans le même temps ils recherchent la reconnaissance d'une ingénierie des métiers de l'étude qui serait renouvelée sous les traits d'une « *ingénierie périurbaine* », « *ingénierie des villes moyennes* », « *ingénierie partenariale* », *« ingénierie pour passer de l'intention au projet* », « *ingénierie sociale* ». En fait, le terme ingénierie ici a moins été compris comme un mode de penser résultant d'une formation précise, que dans sa signification historique : l'ingénierie renvoyant historiquement à l'administration de la chose publique et la répartition territoriale des compétences, il s'agit pour les praticiens la convoquant de se rassurer dans leur expertise comme statut légitimant leurs actions. Ils éprouvent ce besoin car la technique - comme registre instrumental de l'action et méthode de compréhension du réel (ex : modélisation) - est

au fondement historique de ces métiers, donc la forte critique dont ils font preuve tend à « *bouleverser les métiers* ».

1.3.2 Complexification des phénomènes urbains, complexification des savoirs

Cette mise en défaut du mode de production urbaine conduit les praticiens à penser « *autrement* », voire revendiquer d'expérimenter d'autres pratiques, selon un registre axiologique différencié (« *vivre-ensemble* », « *solidarité* », « *justice sociale* »…). Mais qu'est-ce qui permet de construire cette « *nouvelle manière de penser* » ?

Une hybridation nécessaire des savoirs

Les praticiens rencontrés lors de l'enquête expriment un sentiment de complexification des phénomènes urbains par la multiplication des thématiques et notamment l'émergence de certaines hors catégories de l'action publique (ex : alimentation), un enchevêtrement des causes particulièrement écologiques et une très forte mutabilité des phénomènes. Ils éprouvent par là le sentiment d'une méconnaissance des phénomènes urbains et de leurs évolutions induites par l'entendement aménagiste lui-même : « *On est allé un peu trop loin dans la technique, qui désormais complexifie la mise en œuvre des constructions et complexifie l'usage.* ».

A cet égard, les démarches collaboratives apparaissent comme les solutions privilégiées par les praticiens car elles permettent de croiser les points de vue, au sens de situations d'observation et donc d'analyse, et donc pour les praticiens de « *se décentrer* » : « *Un regard déplacé sur le développement humain dans la ville permet de penser la ville avec les marginaux, les SDF, les handicapés mentaux… Il y a un enjeu important de faire société, car sinon on va continuer de construire des champs clôturés, des espaces fermés…* ». Inviter des habitants, des associations, des acteurs privés, etc., mais aussi « *des collectivités de taille différente [à] dialoguer entre elles* » apparaît comme un nouvel exercice des métiers : « (...) *le cadre de gouvernance qui évolue nécessite de mettre en place des formes de coopération (surtout pour les petites communes) ; on développe beaucoup la géographie variable à ce sujet, afin d'identifier des coopérations bilatérales entre les territoires* ». A cet égard, une réarticulation des rapports entre acteurs publics et acteurs privés a plusieurs fois été mentionnée comme une nécessité : il faudrait « *réinventer des sociétés urbaines à travers des éléments de balancement entre opérateurs privés et opérateurs publics.* ». Cela reviendrait, selon les praticiens, à créer des « *modes d'exercice hybrides* » : des collectifs plus proches des bureaux d'études, qui constitueraient « *un tiers-lieu de construction de la ville* » et ayant la « *capacité à construire des solutions à la crise que connaît la ville* ».

Mais les praticiens manifestent un regret de ne pas parvenir à expérimenter ce type de démarche ou de rencontrer de nombreux freins, notamment dans les savoirs des métiers très en « *silo* » par domaines techniques. « *Il fau[drai]t désormais des compétences autres que celles traditionnelles des urbanistes, enseignées dans les années précédentes, [car] on pense une vision globale et intégrée de l'action sur la ville [nécessitant de nouvelles habiletés pour] une mise en réseau des acteurs* ».

Pour cela, les praticiens appellent à « *hybrider les savoirs* », c'est-à-dire à la confrontation de leurs savoirs professionnels avec deux autres catégories de savoirs : 1/ des savoirs pratiques thématiques qui correspondent à des enjeux de la complexification urbaine et à des initiatives habitantes qui se réalisent en parallèle des expertises officielles sur lesquels les praticiens observent qu'ils ont un défaut de connaissance, 2/ ainsi que des savoirs disciplinaires atypiques pour ces métiers qui viendraient ébranler le sentiment de maîtrise de l'urbain.

Il s'agirait donc d'investir des impensés pratiques des métiers, souvent assez spécialisés comme l'« *énergie* » et ses réseaux diffus, la « *production alimentaire* » et les « *jardins partagés* », la « *diversification de l'habitat pavillonnaire* » et l'« *habitat participatif* », les formes « *modulaires* » et « *éphémères* » d'aménagement, les « *slow technologies* » et les démarches de « *co-construction* »... S'ajouterait un décloisonnement disciplinaire des métiers par la confrontation avec de nouvelles disciplines (« *croiser les disciplines* »), ce qui permettrait de voir les points d'intersection et questionner autrement certains domaines habituels comme le « *logement* » (et le coût du foncier) ou la « *santé* » abordés à ce jour de manière très cloisonnée (selon une logique de « *silos* »), mais aussi de soulever les enjeux sur lesquels aucune discipline ne semble se pencher. Les disciplines ainsi conviées sont essentiellement la sociologie (ex : des organisations), l'économie « *revisitée* »[66], la philosophie, la science politique, l'histoire, le droit et ses contraintes pour les initiatives habitantes, la psychologie, l'approche culturelle de la ville (représentations littéraires notamment) et de manière plus discrète – mais non moins intéressante - l'anthropologie, l'épistémologie, la géologie, les neurosciences, l'instruction civique dans les pays étrangers[67].

Si cette longue et diverse liste de champs de connaissances, thématiques ou institués, donne l'impression de combler une incomplétude des savoirs professionnels, il convient de souligner que les praticiens se montrent vigilants sur les méthodes de production des savoirs, à savoir qu'ils ne cherchent pas à introduire de nouvelles formes de légitimité mais davantage à cultiver un état de conscience partagé (Roux, 2006) sur les territoires par l'observation empirique : « *ce qui m'intéresse est l'appréhension globale de la qualité de vie en ville* (…) *; aujourd'hui, on appréhende les effets des politiques dans la ville à partir d'indicateurs techniques qui ne permettent pas vraiment de saisir les ressentis.* ». Or, la compréhension technique de la ville reposerait essentiellement sur des indicateurs objectivants et des scénarii de modélisation : *« Le travail que je fais s'inscrit dans la tradition de l'analyse statistique ancienne* (…) *qui se référait aux lois des grands nombres et a induit la création des enquêtes. Avec le passage au numérique, on a quitté le champ des enquêtes pour celui des registres (ce sont des bases de données).* ».

Questionner les fondements politiques des savoirs : l'exemple du développement durable

Si les praticiens rencontrés individuellement dans le cadre d'entretiens interrogent les méthodologies de construction des savoirs, nous pouvons néanmoins nous interroger sur l'effectivié d'une telle vigilance : comment se traduit cette vigilance dans les métiers ? Ici, la

[66] Les praticiens entendent par là une économie non-concurrentielle ni cumulative, qu'ils critiquent dans son organisation capitalistique ; ils proposent à l'opposé une économie collaborative.

[67] Cités ici dans l'ordre décroissant du nombre d'occurrence lors des entretiens.

préfiguration du programme de recherche « Paysages Territoires Transitions », confrontant questionnements épistémologiques et pratiques notamment par sa phase de préfiguration, offre un exemple intéressant des conséquence de ce type de vigilance lorsqu'elle est rendue collective. Par son format collaboratif et le cadre de confiance qu'elle a su instaurer entre ses participants, cette phase de préfiguration a en effet permis de déconstruire le sens porté à certaines notions, la première d'entre elle étant celle de « développement durable »[68].

Essuyant de plus en plus de vives critiques, le développement durable a rapidement été présenté comme une notion qui ne ferait plus « *consensus* » notamment au sein du service de la recherche du Ministère, expliquant par là le « *glissement* » vers la notion de « transition » opéré par rapport aux deux précédents programmes de recherche ministériels sur les paysages. Ce constat constitue, en effet, un élément de contextualisation liminaire des débats de la phase de préfiguration - comme en témoigne son énonciation en introduction de la première réunion de l'Équipe projet - mais plus globalement un facteur explicatif du passage d'une recherche intitulée « Paysage et Développement Durable » (PDD) à une recherche centrée sur les « Paysages, Territoires, Transitions » : « *La notion de développement durable, centrale pour le programme PDD [qui] vient de s'achever, ne fait plus consensus ; une partie de la communauté scientifique, des acteurs des territoires et des porteurs de politiques publiques se montre même critique à son égard. Au cœur de la stratégie ministérielle en 2007, elle cède aujourd'hui le pas à la notion de transition, qu'elle soit écologique ou énergétique.* » (document cadre « Paysages, Territoires, Transitions », 2016, p.11).

Ce constat s'est révélé fortement partagé par les participants - chercheurs comme praticiens - à la phase de préfiguration, reprochant au développement durable une acception élargie (ex : « *mot creux* ») peu significative et donc peu impliquante dans le changement. Ils considèrent que l'absence de sens précis a certes facilité la circulation et l'appropriation de cet argumentaire, mais a aussi contribué à son désinvestissement progressif par manque de reconnaissance dans les actions menées en son nom.

Mais, au-delà de la dimension sémantique, c'est la qualité de référent social du développement durable qui constitue l'élément déclencheur des critiques qu'il alimente. En tant que tel, il lui est reproché de favoriser des savoirs (spécialisés, techniques, disciplinaires…) cloisonnés et par là de participer à la reproduction des fondements économiques de l'organisation sociale : « *On oubliait que les politiques de développement durable étaient une théorie économique* ». Les fondements politiques de la notion, puisant dans le développementalisme, expliquent son rejet.

Pour autant, le développement durable est revenu régulièrement dans les discussions, par exemple au détour d'une phrase sur la complexité ou l'incertitude : « *Il s'agira de réfléchir, avec l'appui de la recherche, à une organisation des acteurs et des institutions, et à des processus et des dispositifs adaptés à la gestion de la complexité territoriale, dans un contexte de profonde incertitude et de controverses multiples, pour concevoir, expérimenter et*

[68] Sauf indications contraires, les citations suivantes renvoient à des fragments de discours recueillis lors de la phase de préiguration, à savoir lors de journées d'études (ouvertes) ou de séances de travail en comité réduit (Equipe projet).

déployer des politiques territoriales et paysagères adaptées aux enjeux contemporains pour accompagner une transition des territoires et des paysages, comprise et assumée, vers le développement durable. » (document cadre « Paysages, Territoires, Transitions », version de septembre 2015, p.3).

Par son ancrage dans des programmes de recherches et justifications stratégiques opérationnelles, le développement durable confère en effet un sentiment spécieux de travail déjà amorcé face à la nécessité de réorganisation des acteurs et des institutions, de reconception des processus et des dispositifs... Ainsi, malgré ces vives critiques, le développement durable apparaît ici, selon nous, comme une « *formule* » (Krieg-Planque, 2010a) rassurante qui vient tempérer incertitudes et complexités territoriales, du fait même de l'épaisseur historique et la trajectoire institutionnelle du terme (Faburel, 2014b). En ayant recours à la formule « développement durable », il s'agit ici d'assurer un soubassement discursif sur certains sujets complexes et mutables, derrière un objectif partagé implicite.

Mais, si le développement durable a assuré dans un premier temps cette fonction de neutralisation derrière un objectif partagé importé, les vives critiques qu'il a suscitées chez certains – et à de rares occasions chez les mêmes personnes qui employaient ce terme à des fins de rassemblement – ont eu vite fait (dès la deuxième journée d'étude) de rendre inopérant voire contre-productif son usage. Il a donc fallu construire une nouvelle modalité de mise en débat des phénomènes ; c'est à ce moment-là que les récits d'expériences territoriales ont émergé, mettant en avant les externalités territoriales de l'urbain généralisé comme impensés des métiers et de la recherche.

Conclusion sur le mythe de Prométhée

Les crises écologiques révèlent une montée des incertitudes concernant les savoirs sur la ville et l'urbain. L'incertain est devenu certain, la projection dans le futur se fait difficilement, notamment en raison du dérèglement climatique, des catastrophes et risques naturels, de la raréfaction des ressources... La formule « incertitude » et ses variantes (« incertain », « flou »...) tissent une trame lexico-discursive qui repose sur le lieu discursif « *Nous ne pouvons pas dire que nous savons* » (Krieg-Planque, 2010b).

A cet égard, la formule *incertitude* se révèle très différente de la formule « développement durable », alors même que ce dernier est pensé comme une réponse opérationnelle aux problématiques d'incertitudes et de complexités environnementales. En effet, la formule développement durable « *nous donne l'occasion d'explorer des corpus liés à des thématiques sanitaires et environnementales. Il est aisé de constater que celles-ci favorisent la circulation du lieu discursif « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas », par lequel s'opère une mise en discours de la responsabilité collective* » (Krieg-Planque, 2010a, p. 32). Néanmoins si, dans le cadre de politiques de développement durable, l'expertise et ses discours proposent des modes d'action dans ce sens (ex : transition énergétique du gouvernement, exercices de prospective Ademe, Datar 2040), le lieu discursif de l'incertitude part du principe que les experts n'ont pas de solutions et donc questionne les modalités de production des savoirs (qui, comment, sur quel thème…) et leurs usages sociaux (dans quel but, selon quelle finalité…). Le lieu discursif de l'incertitude repose donc intrinsèquement sur

des non-dits et des impensés, des imprécisions ou incomplétudes du savoir. Il permet aussi de faire diffuser une attitude psychologique par rapport au changement et au futur différente de celle sous-jacente aux notions qui théorisent le développement durable (ex : de résilience et d'adaptation) qui refusent l'idée du changement.

Dès lors, l'incertitude passe d'une absence de savoirs à une nouvelle méthodologie pour produire de nouveaux savoirs à partir de nouvelles démarches, méthodes, etc. En cela, le passage sémiologique que nous venons d'emprunter se révèle fort pertinent puisque le lieu discursif constitue le témoin d'un choix opéré, ici par les praticiens, pour « *mettre en ordre discursivement leur vision du monde* » (Krieg-Planque, 2010b) qui s'éloigne de l'expertise conventionnelle pour préférer une complexification des représentations territoriales. Nous sommes donc loin de l'incertitude comme doute cartésien méthodologique, puisqu'ici une vision du monde prédétermine les choix discursifs. La montée des incertitudes constitue un impératif à questionner l'intentionnalité de l'action et des savoirs construits à cette fin. La montée des incertitudes conduit l'urbanisme à se resituer dans une perspective politique.

Or, rappelons nous que, dans le mythe de Prométhée, les humains fondent des villes sans communauté politique qui finissent par disparaitre, ce qui signifie que la forme urbaine ne se confondrait donc pas fondamentalement avec le politique : « *ils cherchaient à se rassembler et à se mettre en sûreté en fondant des villes ; mais quand ils s'étaient rassemblés, ils se faisaient du mal les uns aux autres, parce que la science politique leur manquait, en sorte qu'ils se séparaient de nouveau et périssaient.* » (Platon, 1997 p. 51). L'urbanisme devrait donc chercher en dehors de ses expertises son fondement politique... La réponse réside peut-être dans une autre partie du dialogue : parmi les fondements politiques des cités prométhéennes, il y a la pudeur et la justice, ce qui explique « *pourquoi dans les assemblées de la cité on écoute indifféremment tout le monde quand il s'agit de politique* » (Platon, 1997 p. 13) : le fondement politique de l'urbanisme face aux incertitudes reposerait peut-être sur l'ouverture des débats à d'autres publics pour assurer une diversification des discours au sein des cités.

Chapitre 2. La dissolution de Babel : la résurgence des externalités territoriales

Il était une fois une période où les hommes vivaient comme une grande communauté, parlant une seule et même langue. Ils avaient été réunis par le déluge dont seul leur rassemblement dans une grande arche les avait sauvés des flots. Ils étaient à la recherche d'un nouveau lieu pour s'établir tous ensemble, qu'ils trouvèrent dans le pays de Sennaar. Ils décidèrent d'y construire leur cité. Afin de garantir sa solidité, ils remplacèrent le ciment par du bitume et les pierres par des briques : « Allez, faisons des briques et faisons les cuire au feu. ». Ils donnèrent à leur cité la forme d'une tour dirigée vers le ciel, d'une telle hauteur qu'elle constituerait un point de repère visuel et ainsi les hommes ne risqueraient plus d'être dispersés sur la surface de la terre : « Allez, faisons des briques. ». Cette tour devait leur permettre de se faire un nom et pénétrer les cieux : « Briquetons des briques, briquetons des briques... ». Ces bruits parvinrent à Yahvé qui descendit afin d'observer cette oeuvre commune. Il vit un seul et même peuple, ne parlant plus que d'une seule et même bouche, dans un langage unique : « Voici, ils sont un seul peuple et ils ont pour eux tous une même langue ; et cet ouvrage est le commencement de leurs entreprises ; maintenant rien ne les empêchera d'accomplir leurs projets. ». Il entreprit alors de les séparer en confondant leur langage et les dispersant sur la surface terrestre : la construction de la tour prit fin et Yahwé la nomma « Babel », signifiant pour certains la « Porte de Dieu » (Bab-ili en akkadien), pour d'autres « brouiller » (bâlal en hébreu).

Récit de Babel d'après La Bible de Jérusalem (Genèse, 11) de l'Ecole biblique et archéologique française de Jerusalem

Le mythe de Babel fait partie de ces mythes d'origine biblique qui sont largement interprétés en dehors des études théologiques (Saint Augustin à la fin du IVème siècle ou plus récemment Collet, 2001), notamment d'un point de vue littéraire (Kafka, 1920) ou linguistique (Barthe, 1973 ; Ricoeur, 2004), historique (Bouretz, de Launay et Schefer, 2003) ou critique (Derrida, 1987 ; Marty, 1990). D'un registre sacré, le mythe de Babel s'est étendu à une interprétation profane (Dauphiné, 1996) : Babel, c'est l'union sans faille des hommes par un même langage (commun puis unique) pour réaliser un projet démesuré - au sens premier du terme c'est-à-dire qui n'est pas à la mesure de l'homme mais signe d'*hybris* (d'orgueil) - qui représente un avenir sécurisé et commun pour cette communauté.

Ce projet s'incarne dans une tour unique dont la taille finale demeure inconnue car seule l'atteinte du ciel permettra de la définir. Il s'agit par là de se rassurer après l'épisode du Déluge et d'autres événements pouvant s'en rapprocher (catastrophes naturelles ou nucléaires, conflits armés ou idéologiques...) dans la capacité à constituer un lieu de vie unique, durable et sécurisant. La comparaison avec les sky lines métropolitaines et les records mondiaux de construction de la plus haute tour, nous rappelle l'acuité de ce mythe dans les métiers de la conception et de la production urbaines.

La réalisation de ce projet commun serait rendue possible par le recours à un langage commun entre les hommes. Par là, ce mythe désigne une quête d'unité perdue chez les hommes qui, bien que parlant un langage commun, ressentiraient une profonde solitude, ce qui les conduirait au projet de construction d'un ordre cohérent reposant sur une langue unique. Or, cette unicité des langues créerait, dans ce mythe, une absence d'altérité, alors même que les hommes connaitraient la proximité physique : ce mythe suppose la nécessité d'une distance irréductible pour penser l'existence d'autrui. A cet égard, l'intervention de Yahvé est souvent interprétée de deux manières distinctes : comme une punition pour avoir défié Dieu en créant des obstacles à la communication ou une bénédiction par une diversification des modes d'expression et des cultures préfigurant une Altérité nécessaire (Collet, 2001 ; Jervolino, 2006). Dans les deux cas, il en résulte une rupture avec l'idéal d'universalisme culturel par la multiplication des langues et la dispersion des peuples.

Or, cette quête d'unité perdue en réponse à un sentiment de solitude traverse les débats sur le rôle central joué par les villes dans la réalisation de l'idéal de vivre-ensemble, se traduisant par des principes d'aménagement comme la densité (Devisme et Brenon, 2007), la mixité sociale (Schnapper, 2005), la mondialisation culturelle (Tardif, 2010)... Ainsi, il s'agit d'un double récit, à portée politique et théologique, dont des bribes sont visibles dans les villes modernes et leurs analyses :

- un récit politique d'utopie créatrice de rassemblement irénique des humains autour d'un projet unique de construction urbaine, pouvant ainsi correspondre aux idéologies d'un avenir idéalisé en latence (ex : les « lendemains qui chantent » reposant sur le rassemblement du prolétariat dans les villes) ou, à l'inverse, aux micro-projets localisés et temporellement délimités réunissant les habitants autour d'une initiative de transformation de l'espace public (Collet, 2001) ;
- un récit théologique de tentation prométhéenne d'égaler voire de défier Dieu pour répondre à une angoisse existentielle de solitude des hommes, qui s'incarne notamment dans le rôle des architectures verticales dans la différenciation métropolitaine pour la compétition - attribuant ainsi un rôle existentiel au capitalisme (Arnsperger, 2009).

Le mythe de Babel interpelle donc directement les métiers de l'urbain en tant que bâtisseurs d'une cité - à entendre ici dans un sens formel (espace de vie) et politique (espace d'un langage unique), lui conférant un rôle de rassemblement physique et politique des hommes. La ville, comme forme universelle et moderne de la cité, deviendrait un projet de totalité, dans la mesure où elle réunirait l'existence physique et politique des hommes. La ville incarnerait la réunification du fond (espace de vie) et de la forme (des valeurs communes), pour reprendre les termes employés dans les théories déterministes de l'hygiénisme.

L'urbanisme a tout particulièrement puisé dans ce mythe, en se positionnant comme le champ de connaissance du « *chef d'orchestre* » ou, plus récemment, du « *traducteur* » qui opère entre les métiers pour les orienter. Ainsi, l'urbaniste est celui qui a pour fonction de rappeler leur projet initial commun aux autres acteurs ; il permet que ce dernier ne tombe pas dans l'oubli par des détournements techniques des débats ou des ajournements permanents de l'action selon un raisonnement téléologique de la progression des compétences, comme

l'interprétation du mythe par Frantz Kafka le décrit (1920)[69]. Outre cette fonction mémorielle du projet babelien, il y a dans l'urbanisme l'ambition de réunir tous les disciplines et champs de connaissances relatifs à l'urbain, pour composer une « *totalité* » des savoirs (Paquot, 2013). Ainsi, le projet de construction d'une cité réunissant existences physique et politique devient un système explicatif clos par l'entendement aménagiste. Autrement dit, ce dernier tend à s'imposer comme le seul cadre explicatif qui propose une unité cohérente de la diversité du réel, d'où la métaphore fréquente en sociologie et anthropologie de « *métabolisme urbain* » (Barles, 2008) c'est-à-dire d'un fonctionnement environnemental hermétique qui externalise ses déchets et pollutions, ses obstacles et nuisibles...

Or, dans le mythe de Babel, la construction de cette cité reposerait sur un langage commun entre tous les habitants devenus constructeurs. Tous oeuvrent à la construction de Babel et chacun y joue un rôle égal dans le récit mythique : il n'y a ni hiérarchie professionnelle, ni expertises, ni maîtres d'oeuvre ou maître d'ouvrage... Car chacun parle le même langage et bénéficie à ce titre des mêmes connaissances. Dès lors, inclure des métiers et plus encore une hiérarchie entre ces métiers dans le schéma constructif de Babel rompt avec l'idée d'un langage commun comme principe d'action, mais surtout conduit à déposséder les habitants de la délimitation du projet qui devient l'apanage de ceux qui maîtrisent le langage jugé nécessaire ; autrement dit, « *ce positionnement de chef d'orchestre installa des conditions d'exercice de la profession aux antipodes de ce que suppose et implique aujourd'hui l'évolution vers un aménagement participatif.* » (Soubeyran, 2017, p. 131). Ainsi, il y a le risque de transformer le projet de construction d'une totalité forme/fond en un projet totalitaire, c'est-à-dire un projet qui cherche à créer une unité selon des critères prédéfinis par l'entendement aménagiste qui - rappelons le - repose sur des catégories d'observation et d'analyse qui orientent déjà la compréhension du réel.

De plus, il semble impossible de réunir, de manière cohérente et liée, l'intégralité de la diversité sociale de l'urbain dans une seule pensée, même si celle-ci relèverait d'un cadre interprétatif globalisant. D'autant plus que la prétention de l'urbanisme à prendre en compte la totalité des phénomènes sociaux relatifs à l'urbain s'accompagne d'une extension des problématiques urbaines à des enjeux de plus en plus ordinaires de nos vies (Lefebvre, 1961), comme l'alimentation et l'occupation de nos temps libres. Cette ambition de totalité crée donc des externalités, c'est-à-dire des enjeux qui sont refoulés de l'entendement aménagiste car ils rentrent en contradiction voire opposition avec ses théories sociales. A cet égard, ces externalités ne sont pas incluses dans les projets urbains et scénarii de prospective.

Or, en mettant à mal le projet politique de la modernité et les savoirs qui le fondent, les crises écologiques jouent le même rôle que l'effondrement de Babel : elles signent le retour de la diversité sociale, symbolisée par la pluralité des risques écologiques et enjeux pour le vivant (maintien de la biodiversité, modification volontaire de type OGM...). Les crises écologiques ont permis de révéler deux de ces externalités : une externalité sociale renvoyant à la diversité

[69] Selon Frantz Kafka, le mythe de Babel comme projet politique « *n'aurait de sens que si l'on pouvait espérer bâtir la tour dans le temps d'une génération. Il ne fallait pas compter là-dessus. Il était beaucoup plus logique d'imaginer, tout au contraire, que la génération suivante, en possession d'un savoir plus complet, jugerait mal le travail fait, abattrait l'ouvrage des devanciers et recommencerait sur de nouveaux frais* » (1920, p. 551).

des modes de vie qui rentre en opposition avec la délimitation des usages attendus des aménagements et équipements de plus en plus standardisés (effet de la compétition territoriale, de la circulation des modèles...) ; une externalité territoriale renvoyant aux territoires exclus ou volontairement sortant des dynamiques urbaines (2.1). Ces externalités sont donc construites en filigrane d'une norme urbaine de l'habiter (Paquot, Lussault et Younès, 2007) faisant de la ville le référent premier qui orienterait les pratiques ordinaires, les comportements sociaux, l'identification symbolique à un lieu...

Dès lors, reconnaitre l'existence de ces externalités revient à interroger le rôle normatif des villes et de leurs aménagements (2.2), particulièrement lorsque l'urbain s'impose comme un fait « *généralisé* » c'est-à-dire comme une extension spatiale de ses logiques centralités/périphéries pour structurer l'organisation des territoires en des « *polarités multiples* », dépendantes les unes des autres et hiérarchisées (Lussault, 2009, pp. 742 - 743). L'urbain généralisé serait à la fois la généralisation d'une logique urbaine pour l'habiter et la multiplication des formes de différenciation socio-spatiale. Ainsi, il est possible de se demander si ces externalités s'inscrivent dans les périphéries de cet urbain généralisé, ce qui expliquerait leur invisibilisation par l'entendement aménagiste.

2.1 Un foisonnement social en marge des catégories de l'action urbaine

Nous avons vu que les catégories fondent l'entendement aménagiste, plus précisément que ce dernier est la mise en intelligibilité de phénomènes par leur assemblage avec des catégories d'observation et d'interprétation. Supposer qu'il existe des phénomènes territoriaux en marge des catégories de l'action urbaine, revient donc à supposer que ces phénomènes ne sont pas imaginés comme pouvant exister par l'entendement aménagiste ; ils ne pourraient donc pas de fait être intégrés par celui-ci.

Or, deux réalités apparaissent dans les métiers de l'urbain comme des sujets imposés : 1/ les modes de vie dont la diveristé et le sens pratique rompent avec l'uniformité des usages répondant à une logique rationalisante économiquement (ex : *homo oeconomicus*) et spatialement (fonctionnalisme), 2/ les marges spatiales des territoires urbains dont les architectures et paysages, morphologies et structurations territoriales (ex : à cheval sur deux communes ou intercommunalités) laissent à penser une construction échappant aux dispositifs régulationnistes de l'entendement aménagiste.

2.1.1 L'irruption des modes de vie dans les métiers : rompre avec une représentation totalisante de la ville

Lors de l'enquête, les praticiens rencontrés ont témoigné d'un sentiment partagé d'irruption depuis quelques années des modes de vie comme problématique dans leurs métiers. Cela aurait imposé un changement pragmatique dans leurs manières de penser, par leur prise en compte en amont des projets urbains, de leurs planification et mise en prospective. Il s'agirait d'intégrer, dans les débats et modalités de prise de décisions, les conséquences sur les modes de vie, ce que les praticiens rencontrés jugent positivement comme une amélioration des cadres démocratiques de leurs métiers : *« Les modalités de construction de la ville ont*

évolué : on est passé d'un urbanisme de la conception à un urbanisme des modes de vie. Dans les projets, on met plus en avant la dimension des usages et ensuite on intègre une réalité spatiale : il y a eu un inversement dans les processus de conception. »[70].

Or, les modes de vie renvoient aux cadres fonctionnels de l'expérience (habitat, gestion du végétal, transport et mobilité, alimentation, consommation d'énergie, recyclage des déchets…) et sont donc construits, du moins par leurs cadres interprétatifs, par l'entendement aménagiste... Les modes de vie ont ainsi longtemps été ramenés à une lecture fonctionnaliste de l'espace (Ascher, 2004, p. 88), s'appuyant sur les quatre activités humaines fondamentales définies par Le Corbusier : « *habiter, travailler, se déplacer, se divertir* » (1971). Autrement dit, les modes de vie seraient une catégorie analytique des pratiques quotidiennes et conduites sociales, des usages fonctionnels et comportements spatiaux des habitants. Comment expliquer alors ce sentiment chez les praticiens d'une *irruption* des modes de vie, les conduisant à modifier leurs pratiques professionnelles en fonction ?

De l'identification d'un mode de vie « moyen » à un tri des populations ?

Il est vrai que les modes de vie ont été historiquement instrumentés par l'urbanisme pour penser l'adéquation des aménagements créés avec leurs usages attendus, comme l'ont soulevé dès les années 1960 les travaux collectifs menés par Paul-Henry Chombart de Lauwe concernant la normalisation des pratiques résidentielles par l'identification de produits immobiliers. Par les modes de vie, l'urbanisme cherche à définir les attentes d'un habitant « moyen », néanmoins différencié selon sa classe sociale d'appartenance. Ici, le prisme urbain apparaît assez fortement dans la caractérisation de ce mode de vie « moyen » (Paquot, 2010), conduisant notamment à son extension à des espaces pourtant géographiquement situés en dehors des villes mais surtout qualifiés socialement différemment des villes, comme le périurbain (Lévy et Lussault, 2013). « *La généralisation des moyens de communication, l'accélération des vitesses, la réduction des distances s'accompagnent de standardisation, d'uniformisation et d'homogénéisation. Certes, les singularités physiques et économiques persistent. Les spécialisations peuvent même se renforcer. Il n'en demeure pas moins que les modes de vie urbains présentent toujours davantage de traits communs, au moins comparables.* » (Damon, 2011, pp. 20 - 21).

Or, cette perspective analytique a imprégné les métiers de l'urbain, à tel point que Philippe Genestier considère qu'« *un mode de vie urbain univoque, contraignant et non dit, irrigue l'"imaginaire des aménageurs" et un individu de référence contrôle puissamment les appréhensions des réalités urbaines.* » (1994, p. 33). Cela aboutirait à homogéniser les formes urbaines selon des modes de vie définis comme relatifs à l'individu « moyen », et à mettre en culture l'idée d'une différence d'appropriation de la ville selon le capital socio-culturel des individus (fondant par exemple la théorie des classes créatives comme facteur de dynamisation économique des villes - Florida, 2002) conduisant à une organisation spatiale socialement différenciée car « *les opérations de tri spatial des usages sont de fait indissociables d'opérations de tri social des usagers* » (Reigner, 2013, p. 45).

---

[70] Sauf indication contraire, les citations dans cette sous-partie (2.1.1) renvoient à l'enquête menée auprès de praticiens.

Or, les praticiens rencontrés observent dans la production urbaine un processus de « *déconnexion* » croissante entre les habitants et leurs espaces de vie, plus précisément une inadéquation entre la production de la ville d'une part et les réalités pratiques des modes de vie de l'autre. Ils l'attribuent particulièrement au rôle de plus en plus fort des technologies dans les constructions immobilières, complexifiant certes les usages (*« On est allé un peu trop loin dans la technique, qui désormais complexifie la mise en œuvre des constructions et complexifie l'usage.* »), mais surtout induisant un coût de construction élevé, « *totalement déconnecté des moyens financiers des ménages* ». La technologisation accrue de la ville par les métiers renforcerait les phénomènes d'exclusion sociale, ce qui conduit certains praticiens à interroger une éventuelle intentionnalité de sélection sociale : « *La ville dans sa spatialité provoque des injustices, du fait de la spéculation foncière et de la ségrégation inhérente par exemple.* ».

Penser la diversité sociale par les modes de vie

Face à cette standardisation technologique des usages attendus, les praticiens observent deux mouvements issus des pratiques habitantes qui viennent renforcer la diversité des modes de vie : 1/ une complexification des logiques des pratiques habitantes, dont participent le télétravail, les horaires décalés, la facilitation des capacités de déplacement, etc., 2/ la multiplication des initiatives habitantes pour modeler voire transformer leurs lieux de vie (ex : jardin partagé, autopromotion, microvégétalisation...). Ils relèvent un foisonnement social qui échappe aux cadres interprétatifs et actionnistes des métiers ; cela les oblige à repenser leurs représentations de la ville, actuellement ramenée à une juxtaposition de projets urbains planifiés et de scénarii de prospective, bref à *« ne pas penser que la ville c'est seulement des projets urbains* » mais inclut aussi des phénomènes qui ne sont pas déterminés par les métiers.

Certains appellent alors à « *relier la construction et les usages* », en prenant en compte les modes de vie *a priori* dans la conception et réalisation pour définir les usages attendus des équipements et aménagements à venir notamment (services urbains de la mobilité et de l'information, gestion temporelle des usages et des espaces, compositions éphémères ou évolutives, gestion différenciée des espaces verts…).. Ainsi, il s'agit de penser une diversité des modes de vie, assez éloignée de l'uniformisation des usages attendus dans les métiers. Cela invite particulièrement à saisir « *la ville en temps réel* », telle qu'elle est vécue ici et maintenant, inscrite dans une situation territoriale, sociale, économique, etc. Par exemple, il s'agirait de réfléchir aux différentes formes d'accession au logement, comme « *l'autopromotion, le partage de certains espaces communs, le logement social, etc.* », ce qui implique un renouvellement dans l'intégration du social en aménagement : « *refaire du vivre ensemble, intégrer la mixité, prendre en compte le vieillissement de la population…* ».

Plus généralement, forts de ces constats, un certain nombre de praticiens ont incité à plus de « *simplicité* » dans la production urbaine, en faveur d'une ré-imprégnation sociale et politique des pratiques professionnelles au détriment de leurs spécialisations techniques. Elle reposerait sur deux changements à opérer dans l'entendement aménagiste, à savoir :

- penser un changement d'échelle de l'observation, aujourd'hui concentrée sur la globalisation économique et l'urbain planétaire, pour voir aussi les micro-expériences

habitantes de l'urbain (« *Est-ce qu'il ne faut s'intéresser qu'aux grandes évolutions ? Est-ce qu'il ne faut pas regarder aussi les petites évolutions qui portent en germe des choses novatrices ?* ») ;

- intégrer d'autres formes d'intelligibilité de la ville qu'une stricte rationalité calculante, pouvant venir expliquer les choix ordinaires pris au quotidien par les habitants (« *Les élus, ingénieurs, et architectes sous-estiment beaucoup les facteurs sociologiques dans les logiques de décision.* »).

Or, la quête totalisante de l'urbanisme rend difficile d'inscrire l'action dans une représentation différente de celle incarnée dans les dispositifs et le registre instrumenal. En fait, plus qu'une diversification des points de vue de l'observation, c'est une prise en compte d'éléments jusqu'alors invisibilisés par des représentations homogénéisantes dominantes de la ville.

2.1.2 Tirer des apprentissages des marges urbaines dans les métiers

Parmi ces éléments invisibilisés, les marges urbaines apparaissent comme une réalité d'envergure, d'un point de vue démographique et spatial. Comme leur nom l'indique, les marges urbaines constituent des territoires situés comme extérieurs spatialement ou dynamiquement aux villes. Ainsi, parler de marges urbaines signifie une projection urbaine dans l'observation et l'analyse de ces espaces, puisqu'ils sont qualifiés d'abord par leur position - géographique, économique ou sociale - par rapport à l'urbain qui s'impose comme référent premier. Les marges urbaines sont donc évaluées au regard de ce qui est attendu dans l'urbain, au regard d'un urbain pensé comme normatif des territoires.

Un impensé territorial des métiers signe de fragilité de l'entendement aménagiste

Les praticiens rencontrés témoignent d'un sentiment largement partagé d'avoir créé un impensé territorial par leurs pratiques professionnelles et leurs analyses territoriales, concentrées sur les grandes villes : « *Il y a une pensée dominante que tout se passe en ville et qu'il n'y a rien ailleurs. J'ai l'intuition que les autres territoires sont importants.* ». L'orientation urbaine voire métropolitaine de leurs cadres interprétatifs serait renforcée selon eux par la localisation des structures (agence d'urbanisme, bureau d'études, société d'économie mixte...) au coeur des métropoles.

Si les marges urbaines constituent des impensés de l'entendement aménagiste, cela induit une inappropriation de ses catégories d'observation et d'analyse pour rendre intelligibles ces espaces, leurs logiques d'organisation et les phénomènes qui les traversent. Il est difficile d'en soulever des caractéristiques communes : localisation, distribution spatiale des activités, prévalence de certaines formes architecturales et paysagères, modèle économique, sociologie résidentielle… constituent autant de potentiels critères pertinents pour une typologie. Or, cette difficulté s'avère partagée avec le milieu de la recherche qui peine à les « *nommer, définir, délimiter, ni dans l'espace, ni dans le temps d'ailleurs. Espaces résiduels ou de ruptures, de jonctions, de transitions, voire de transactions, ouverts, fermés, bâtis, non bâtis…, présentant des natures, des fonctions, des temporalités, des statuts incertains, flous* » (Le Gall et Rougé, 2014). Cette difficulté relèverait donc moins de l'entendement aménagiste que de la nature des marges urbaines.

Le plus petit dénominateur commun retenu par les praticiens pour qualifier ces espaces est l'urbain : ces marges sont qualifiées en négatives de l'urbain, traduisant ainsi un positionnement décalé voire d'opposition avec les dynamiques urbaines. Ainsi, pour les praticiens, ces marges seraient des territoires exclus des dynamiques sociales et mis au service des territoires « *dominants* » (ces « *« tiers-états urbains » comme on les appelle parfois* »), plus précisément il s'agirait des franges internes et externes de la métropolisation pensée comme un modèle de développement économique et social : *« Les métropoles, il y aura toujours du monde qui travaillera dessus car il y a du développement et des ressources ; mais il y a toute une réflexion à créer sur l'accompagnement d'un autre modèle de développement – que le modèle métropolitain – dans les petites villes et villes intermédiaires. ».* Les marges de la métropolisation seraient en discontinuité esthétique avec la métropole - les formes prédominantes dans les discours des praticiens étant le périurbain pavillonnaire et le bourg rural - signant par là une rupture avec le fonctionnement urbain. S'intéresser aux marges urbaines suppose donc une description du territoire en termes d'interrelations et de dépendances (par rapport aux métropoles) plutôt que de zonage et de fonction.

Ces marges s'organiseraient en opposition, du moins en décalage, d'un mode de développement métropolitain. Cette position caractériserait même parfois leurs modalités progressives et diffuses de constructions, avec peu de respect des principes de l'urbanisme durable (ex : densité) ou de la qualité urbaine (ex : espaces publics), peu de projet d'aménagement assurant une continuité du récit territorial, peu de couture paysagère avec la ville centre... Si les marges se qualifient par leur mode de production différencié des villes, alors se pose pour les praticiens la question d'un possible croisement de ces marges avec les métiers de l'urbain : « *Comment travailler avec l'existant, notamment le périurbain (en matière d'eau, de transport en commun, de sociabilité) ?* » ; « *Dans les petites villes, les métiers se construisent différemment : les enjeux financiers, questionnements, temporalités, compétences sont différents.* ».

Intégrer les marges de la métropolisation dans les pratiques professionnelles suppose une adaptation de l'entendement aménagiste qui inquiète les praticiens. En effet, elles déstabilisent les métiers, en soulignant la fragilité de deux principes de l'entendement aménagiste :

- elles remettent en cause le principe de construction d'une totalité dans des polarités autonomes que seraient les villes, car leur construction résulterait du mouvement même de métropolisation - les concentration et hiérarchisation spatiales des fonctions (Di Méo, 2010) conduisant à des exclusions sociales et fonctionnelles ; autrement dit, la totalité métropolitaine produirait ses propres externalités ;
- elles interrogent la désidérabilité des grandes villes comme espace de vie (Hervieu et Viard, 1996 ; Faburel et Girault, 2016) et par là celle d'un habiter moderne qui fonde la « qualité » des projets d'aménagement (ex : berges urbaines) et de leurs équipements (ex : grands équipements sportifs).

Une crispation opérationnelle pour leur réintroduction dans un régime de l'urbain

Force est de constater que les marges urbaines suscitent des débats vifs, voire des polémiques (par exemple autour de la notion de « *France périphérique* », Guilluy, 2013), charriant ainsi des enjeux politiques, par exemple sur le vote frontiste (Rivière, 2008 ; Girard, 2012) ou les inégalités spatiales (Depraz, 2017). Cela laisse à penser que les marges urbaines témoignent d'enjeux fortement politisés qui dépassent l'organisation spatiale des fonctions et activités, pour désigner une remise en cause des fondements sociaux de l'entendement aménagiste, confirmant ainsi la compréhension faite par les praticiens de l'invisibilisation du phénomène dans leurs métiers.

Dès lors, l'intérêt porté aux marges relèverait davantage d'une logique réactive d'inclusion de ces territoires dans un régime commun de l'urbain (Faburel et Girault, 2016), que d'un effort compréhensif de ce choix résidentiel. Par les discours portés sur l'urbain dans la littérature professionnelle et scientifique se réaffirmeraient quelques ambitions hygiénistes d'une maitrise sociale par une action formaliste : l'attribution de fonctions permettrait d'inscrire les marges dans un régime d'utilité par rapport aux territoires métropolitains.

En effet, si l'on a pu penser de manière dialectique les rapports centre / périphérie, ville / campagne, urbain / rural, au profit notamment de leurs constructions identitaires, force est de constater l'affirmation de plus en plus prégnante d'un rapport de normalisation des territoires. A cet égard, les marges sont particulièrement ciblées, faisant l'objet d'une crispation opérationnelle dans les champs de l'architecture et du paysage, mais surtout de l'urbanisme et de l'aménagement. La littérature mêlant acteur de la fabrique urbaine et chercheurs dresse le diagnostic de la « *carence programmatique* » (Perrinjaquet, Bendimérad et Chombart de Lauwe, 2005) des marges, donnant lieu à des propositions morphologiques (Der Madirossian, 2009 ; Guignard et Marie, 2017) et architecturales (Equipe Descartes, 2010, Ateliers Internationaux du Grand Paris). Il s'agirait ici, par des interventions plus ou moins homogénéisées sur la morphologie (ex : densification douce, surélévation), l'esthétique des lieux (ex : nature en ville) ou encore la conception des espaces publics (ex : mobilier urbain), de réintroduire les périphéries dans une « *dynamique métropolitaine* » (Vanier, 2011).

Retournement des représentations : un « *incubateur sociologique* » de nouveaux modes d'habiter

Cette crispation opérationnelle dans la littérature traduirait, selon les praticiens, un « *regard biaisé* », plus précisément un regard orienté par des représentations professionnelles négatives : « *C'est un mode de développement stigmatisé qui constitue pour autant une réalité aujourd'hui* ».

Ici le regard des praticiens sur les marges urbaines s'accompagne de travaux scientifiques de retournement des représentations, qui ont émergé il y a une quinzaine d'années, sans pour autant être véritablement intégrés dans les grandes scènes de la production de la ville (ex : Ateliers Internationaux du Grand Paris) et les institutions (cf. DATAR[71]). A partir d'enquête

[71] La DATAR définit « *un mode de vie périurbain* » comme « *augmentation des conflits, de la défense des droits individuels (procédures locales)* » (DATAR, 2010, p.43)

de terrain, cette approche compréhensive des marges cherche à donner à voir les facteurs explicatifs de ces lieux de vie et les fondements (psychologiques ou sociaux, économiques ou paysagers...) d'attribution de leurs qualités résidentielles. Elle a émergé dans les sciences sociales il y a près d'une quizaine d'années, en opposition à une lecture des marges jugée « *urbano-centrée* » (Bonnin-Oliveira, 2013) qui aurait prévalue jusque-là.

Il est vrai que les marges urbaines sont aussi largement stigmatisées dans le milieu scientifique : évaluées par un « *gradient d'urbanité* » jugé inférieur par rapport aux villes centres (Lévy, 2008), les marges urbaines se caractériseraient par leur défaut de *vivre-ensemble* que traduirait soit une forme architecturale et paysagère de l'entre-soi des classes moyennes (Donzelot, 2009), soit des stratégies de fréquentation de lieux ciblés pour leur homogénéité sociale à l'instar des « *club* » (Charmes, 2011b), soit un choix résidentiel par contrainte économique pour les franges les plus éloignées (Stébé et Marchal, 2017). De plus, par le recours à des catégories ou notions d'observation et d'analyse inadaptées comme l'aire urbaine (Aragau, 2013), ces recherches invisibiliseraient un certain nombre de phénomènes (de leurs organisations sociales, de leurs modes de vie qui les structurent, des motivations qui composent ces choix d'habiter...) et dessineraient des représentatiosn territoriales homogènes qui, une fois intégrées dans les champs professionnels, contribueraient à une normalisation des territoires. L'hypothèse d'une « *épistémè urbanophilique* », qui traverserait même les recherches portant sur les villes en situation de décroissance (Faburel et Girault, 2016 et 2018), semble ici posée.

Afin de réintroduire la diversité sociale des marges, cette approche compréhensive s'intéresse tout particulièrement aux « *trajectoires résidentielles et socio-professionnelles diversifiées* » de leurs habitants (Girard et Rivière, 2013), ainsi qu'à leurs modes de vie différenciés selon les individus et les genres (Cailly et Dodier, 2007), les générations et classes sociales (Aragau, Bergé et Rougé, 2012), les stratégies de mobilités et pratiques diffuses (Dodier, 2013)… mettant dès lors à mal les théories explicatives de la contrainte économique source de frustration sociale, de l'aporie politique se traduisant par des querelles de clochers (Gilbert, 2010), des égoïsmes locaux alimentant un syndrome NIMBY (Lafaye et Thévenot, 1993 ; Trom, 1999)…

Loin de partager ces représentations stigmatisantes, les praticiens invitent à un renouvellement des représentations professionnelles dans les métiers, se confrontant dès lors à un défaut de connaissances sur le sujet : « *Que se passe-t-il entre les métropoles ? Je ne pense pas que ce soit seulement des espaces délaissés, mais aussi des espaces ressources.* ». De par leur éloignement géographique et surtout leur distanciation sociale forcée (relégation) ou voulue (affranchissement), les marges sont envisagées comme des espaces d'innovation d'autres « *modes d'habiter* » (Mathieu, 2014)[72] par les praticiens, rendue possible par la déficience d'expertises urbaines déterminant la spatialité des modes de vie dans les marges.

[72] Le concept de mode d'habiter a été construit en réaction au défaut de réflexions sur les relations entre lieux et modes de vie, il correspond à une spatialisation des modes de vie c'est-à-dire une prise en compte des effets des lieux sur les modes de vie et inversement : « *le concept de mode d'habiter est construit pour permettre d'appréhender l'ensemble des relations qui s'établissent entre ces deux pôles généralement pensés séparément : les lieux et les milieux d'une part, les individus et les « gens » de l'autre.* » (p. 97).

La conception isonomique et ubiquiste de l'espace aurait conduit à annihiler les relations des habitants à leurs lieux et territoires de vie. Les marges profiteraient d'une relative marge de manoeuvre qui ouvrirait à quelques perspectives pour les métiers. Elles sont ainsi de plus en plus pensées comme un « *incubateur sociologique* » qui peut, par un effet rétroactif, renseigner les études sur la ville : *« Dans les hinterlands, on retrouve une forme de complexité des systèmes, ce qui nécessite un très haut niveau de coopération »*

A cet égard, ces marges s'avèrent également bénéficier d'un renouvellement d'attention de la recherche depuis quelques années. Par sa capacité de généralisation (typologisation et contextualisation), la recherche ambitionne de soulever des modes d'habiter transposables dans les villes centres et ce, en dépit de leurs constructions en opposition voire résistance à la métropolisation. Du troisième « *mode d'organisation de l'espace* » (Poulot, 2008), les marges deviennent des « *laboratoires de l'urbain* » (Dumont et Hellier, 2010, p. 11), c'est-à-dire des espaces d'innovation qui nous renseignent davantage sur les « *relations entre modes d'habiter et changements urbains* » (Cailly, 2014) que sur une réelle alternative socio-écologique. Il s'agit de « *voir si et comment les marges de notre urbanité qui sont à s'édifier se servent (du moins ceux qui les habitent, planifient ou gèrent) ou pourraient se servir de l'imaginaire géographique, et donc de la ré-invention de nos rapports au territoire comme à ses diverses constituantes, notamment scalaires, pour se ré-enchanter, sinon pour s'affirmer comme les nouveaux creusets d'une urbanité qui est à se (re)dessiner et qui risque, à terme, de moduler à son tour villes-centres et banlieues d'antan* » (Bédard, Augustin et Desnoilles, 2012, p. 5).

La reconnaissance de leur qualité intrinsèque par la politisation du choix résidentiel ?

Quelles donnent lieu à une lecture stigmatisante de leurs organisations sociales et choix résidentiels, ou nourrissent quelques ambitions de renouvellement des modes d'habiter, les marges se révèlent toujours considérées comme en filigrane de la ville-centre et dans une perspective utilitaire. Elles ne sont pas reconnues pour leur qualité, en tant que caractéristique qui leur serait propre.

Pourtant, les marges constituent d'ores et déjà le lieu de vie d'une partie grandissante de la population française, que l'on s'intéresse aux communes rurales (en augmentation démographique dans 85 % des cas entre 1999 et 2009) ou couronnes périurbaines (profitant des dynamiques démographiques des pôles urbains) (Depraz, 2017), essentiellement par des soldes migratoires positifs conduisant pour certains à un « *exode urbain* » (Merlin, 2009). Ces évolutions démographiques confirment les enquêtes de terrain sur les modes de vie et trajectoires résidentielles : les marges urbaines constituent des lieux de vie choisis pour leur qualité et pas seulement comme un choix par défaut de l'urbain, donnant lieu à la construction d'un génie du lieu (Bédard, Augustin et Desnoilles, 2012). Si les habitants *choisissent positivement* les marges comme lieu d'habiter, c'est notamment pour leurs qualités comme espace pratique et symbolique d'opportunités (ex : ressources) et de possibles (ex : formes d'implication locale) par les modes de vie (Faburel et Girault, 2016 et 2018).

Or, ce choix ne saurait être neutre vis-à-vis des logiques métropolitaines de concentration et de réorganisation spatiales des fonctions (Di Méo, 2010). Si pour certains les périphéries restent soumises à un rapport productif de domination avec leurs centres (Dumont et Hellier,

2010), d'autres écrits dévoilent des logiques et pratiques habitantes d'affranchissement de « *groupes sociaux généralement minoritaires* » (Depraz, 2017), comme des « *marques de résistance* » qui passent « *par une réappropriation du lieu, sa réinvention, sa réaffection, une place laissée à l'imagination et à sa mise en pratique* » rendues possible par une certaine « *spontanéité retrouvée* » par exemple lors de l'organisation de festivités (Chauvier, 2012). Une prise d'« *autonomie du périurbain* » est même parfois annoncée à l'appui d'espaces ouverts (friches, espaces agricoles ou forestiers périphériques) (Poulot, 2013), s'incarnant par une « *infrapolitique de l'habiter* » qui rompt avec une conception strictement institutionnelle du politique pour investir des temporalités et objets quotidiens et ordinaires (Faburel et Girault, 2016). Plus précisément, les pratiques habitantes dans leurs diversités (pratiques vivrières et attitudes alimentaires, rapports à la mobilité et nouvelles modalités de déplacement, renouvellement des solidarités locales et réinvestissements sociaux...) affirmeraient des formes d'implication locale et des ancrages sociaux des modes de vie, opérant la bascule d'une position d'affranchissement à celle de construction d'une alternative écologique. Dès lors, choisir d'habiter les marges constitue le choix de suivre d'autres imaginaires territoriaux que ceux de la métropolisation et de l'urbain généralisé. Ainsi, selon Jean-Jacques Wunenburger (2012), les marges urbaines seraient le lieu où peut se construire un rapport au territoire qui s'émancipe de la seule raison, notamment pour intégrer la prise en compte des imaginaires de la mémoire (reconstruction d'un imaginaire du passé).

2.2 Mise en doute des imaginaires de la ville comme espace du politique

De la domination productiviste à l'affranchissement en passant par l'autonomie créatrice d'alternatives, les marges s'inscrivent dans un rapport politisé avec les territoires métropolitains. Pourtant elles sont rarement pensées comme un espace d'expression du politique, ramenées à des logiques de gestion et de gouvernance. Force est de constater que la ville s'est imposée comme l'unique lieu du politique, institutionnalisant ainsi les gouvernements urbains, invisibilant des formes historiques plus communalistes (communaux agricoles, coopératives économiques, communautés habitantes...) (Revue *Mouvements*, 2015 ; Zask, 2016), voire rendant impossible l'imagination de revendications politiques en dehors des villes (Landy et Moreau, 2015).

Nous avons hérité de la Grèce Antique une représentation de la ville comme noyau du politique (Agamben, 2015), renforcée par la modernité industrielle (Salomon-Cavin et Marchand, 2010) et les thèses marxistes de l'émancipation collective ; la ville est devenue le lieu certes de la soumission mais aussi de la révolution prolétarienne (Paquot, 2012), puis de la citoyenneté urbaine (Carrel et Neveu, 2014). Elle s'est imposée dans les théories sociales comme le lieu de construction d'une revendication politique active, bénéficiant pour cela de quatre qualités : des conditions d'existence commune créant un sentiment de classe, un regroupement géographique des forces facilitant la mise en action, le brassage des populations et le frottement des cultures incitant à la reconnaissance de droits fondamentaux. Ainsi, la ville serait à la source des maux sociaux mais elle aurait gardé la capacité de les résoudre : outre la capacité de résilience des villes, cet imaginaire renoue avec la vision totalisante de la ville. En effet, il opère un « *déplacement ou glissement vers l'urbain de problèmes qui ont*

leur origine et par conséquent leur solution véritable sur d'autres registres que celui de l'urbain, sur ceux par exemple du politique, de l'économique ou du religieux, et sur lesquels l'architecte et l'urbaniste, dans leur spécialité, ne peuvent rien. Ce transfert, cette déviation urbaine, reposent sur l'hypothèse selon laquelle la ville moderne serait à l'origine de tous les maux et par conséquent qu'à l'inverse, en s'y prenant bien ou autrement, elle pourrait être capable de faire le bonheur des hommes. » (Chalas, 1989, p.67).

Cette représentation d'un retournement des forces de domination urbaine s'est maintenue dans le courant critique des études urbaines, notamment avec la notion de droit à la ville d'Henri Lefebvre (1968) ou celle de villes rebelles de David Harvey (2015). Elle a traversé aussi les débats dans les années 1990 sur le délitement spatial des villes historiques : les ambitions politiques des villes auraient alors été transférées vers d'autres espaces émergeants qui, tout en ne respectant pas les caractéristiques formelles (architecturales, paysagères, morphologiques et fonctionnelles) des villes, s'inscriraient dans une perspective urbaine pour leurs modes de vie et leurs inscriptions politiques (ex : recherche d'anonymat) (Choay, 1994). Ce transfert politique a été placé sous le sceau de l' « urbain généralisé », pensé comme un renouvellement formel et une extension spatiale de ces attentes politiques des habitants. Ce transfert par les modes de vie aurait permis de limiter l'éloignement - induit par le délitement des villes - entre la représentation politique et la réalité spatiale.

Dès lors, nous pouvons imaginer que les marges ne souffriraient pas tant d'une amorphie politique qu'elles seraient pensées au prisme de cet imaginaire urbain du politique, s'incarnant dans les cadres institutionnels de la gouvernance urbaine (ex : conseils de quartier), des perspectives opérationnelles (ex : dispositifs institutionnels de la participation), des temporalités (ex : révision d'un document de planification) et scènes (animation, expertise...) dédiées. Reconnaitre l'existence de ces externalités sociales (diversité des modes de vie) et territoriales (marges urbaines) revient à bouleverser les imaginaires de la ville, particulièrement ceux associés à l'idée d'un urbain généralisé homogénéisant les modes de vie et territoires.

2.2.1 Quelle urbanité des villes modernes ?

Alors que les espaces verts se sont imposés depuis plus de 20 ans comme un dispositif paysager d'atténuation des nuisances urbaines de la production de la ville (Donadieu et Fleury, 1997), alors que de nombreux dispositifs de corridors et milieux écologiques (ex : Trames Vertes et Bleues) permettent l'inscription spatiale (ex : armature verte) d'une biodiversité urbaine (Darribehaude, Gardon et Lensel, 2016), alors que l'imprégnation de la gestion différenciée dans les pratiques professionnelle (Allain, 1997) favorise localement une végétation spontanée charriant alors l'imaginaire d'une ville créatrice de vie (Ernwein, 2016), alors que les projets de potagers urbains collectifs se multiplient pour prôner une agriculture urbaine et diffuser un imaginaire d'une « *ville vivrière* » (Blanc, Lizet et Dubost, 2015), etc., les praticiens rencontrés interrogent fondamentalement leurs imaginaires modernes des villes confrontées aux crises écologiques. Ils considèrent que, paradoxalement, si les villes se sont imposées comme lieux partagés du vivant, c'est au prix d'un arrachement à leurs environnements, en recréant une nature artificielle dans laquelle les risques seraient neutralisés : taille figurative des arbres, bacs à fleurs, gazon anglais... La nature serait devenue

un décor urbain dont la beauté, « *appréciée par les architectes et les urbanistes, emprunte à l'art historique des jardins* » (Donadieu, 2013) : la nature serait évaluée et caractérisée au prisme des émotions qu'elle suscite, qu'il s'agisse de fascination (pour les décors jardinés), de dégoût (pour les espèces nuisibles) voire de répulsion (pour certaines espèces véhiculant des maladies comme les moustiques ou les rats).

Cet « *effacement de la nature* » dans sa dimension spontanée et désordonnée dans les imaginaires urbains (Blanc et Matthieu, 1996 ; Salomon-Cavin, 2005) aurait permis de dessiner l'illusion d'une totalité environnementale qui serait urbaine, en excluant les formes naturelles qui lui résistent ou lui échappent car « *[l]a biodiversité urbaine ne respecte pas les maillages administratifs et les lieux que le politique, l'architecte, le paysagiste ou l'urbaniste lui assignent. Tout comme l'air, l'eau, le feu, les animaux, les plantes et les hommes transgressent constamment les frontières.* » (Arnould et *al*., 2011).

Cette esthétisation de la nature en ville apparaît comme fondamentalement opposée à l'urbanité des villes, entendue comme la capacité de la ville à s'organiser de telle manière qu'elle compose un milieu de vie favorable à la biodiversité du vivant (Berque, 2002 ; Berque et *al*., 2006). Ainsi, selon les praticiens, la réponse aux crises écologiques ne peut se contenter d'une intensification de la matérialité d'une certaine esthétique de nature maîtrisée (ex : gazon urbain), mais suppose de penser un environnement urbain qui soit lié à des pratiques habitantes.

Un défaut de vision partagée de la ville

Par des récits d'expériences sensibles, les praticiens rencontrés lors de l'enquête mettent notamment en avant des contraintes urbaines déniées, comme les déplacements inter-urbains, des risques liés à la vulnérabilité urbaine comme les épisodes de canicule, voire des conditions sanitaires dégradées notamment lors de pics de pollution : « *Aujourd'hui, les déplacements domicile-travail sont aberrants – moi-même je les vis.* »[73]. Les capacités d' « *accueil* » et de « *rencontres surprises* » de la ville contemporaine, fondant ses imaginaires du brassage culturel et de la rencontre de l'altérité, se révèlent à cet égard questionnées.

Néanmoins, étant donné que ces imaginaires ont fondé l'entendement aménagiste, il s'avère difficile pour les praticiens d'inscrire ces observations dans les cadres interprétatifs de leurs métiers et donc de les intégrer dans leurs pratiques professionnelles. Ainsi, elles relèvent de l'intuition, construite par l'expérience, et souffrent à cet égard d'un défaut de validation de la preuve et de légitimation : *« Je <u>pense</u> que parmi les grandes évolutions, on trouve déjà tout ce qui relève de l'optimisation des ressources déjà prélevées (eau, foncier…). » ;* « *Je <u>crois</u>*[74] *qu'il va y avoir une évolution démographique.* ».

A l'origine de cette remise en cause, est pointé le modèle économique des villes par sa mise en concurrence des individus et ses exclusions des « *perdants* », par sa mise en compétition des territoires et sa normalisation (sociale, environnementale, esthétique) : « *La ville n'est*

[73] Sauf indications contraires, les citations suivantes renvoient aux entretiens menés auprès de praticiens.

[74] Les mots typographiquement soulignés l'ont été par l'auteur de cette thèse afin de les mettre en exergue.

plus urbaine du fait de son inscription capitaliste. ». Dès lors, l'enjeu pour les métiers serait de réguler les effets sociaux de « *la promotion immobilière* » et « *la ville sauvage* », voire d'éviter « *le risque de privatisation de la ville* ». La définition et l'application de règles garantissant l' « *urbanité* » des villes, constitueraient une urgence pour les praticiens afin de reconstruire une vision partagée de la ville comme un espace de vie désirable et porteur de valeurs précises (accueil et hospitalité, rencontre et diversité, justice et solidarité...). La ville ne s'imposerait plus comme un corps politique collectif mais répondrait de logiques de gestion et de gouvernance, souffrant d'un manque de portage et de vision politique stables (« *Il y a une question de volonté politique, de prise de conscience et de mise en œuvre des mesures.* » ; « *Parfois on ne sait plus qui porte la stratégie car à chaque nouvelle élection ou nouvelle annonce politique les projets changent.* »).

Les métiers de l'urbain auraient un rôle essentiel à jouer dans cette réaffirmation des villes comme corps politique notamment par la mise en récit (identification des acteurs impliqués, des étapes à franchir, des actions à mener, d'une symbolique dédiée...) d'un devenir commun souhaité. La mise en récit du devenir du territoire constituerait pour eux une compétence propre à leurs métiers (« *Il faut être capable de faire sens, de faire émerger un récit…* »), passant notamment par la planification et la prospective. Or, les praticiens devraient désormais intégrer dans leurs récits les problématiques écologiques, complexifiant les logiques et mécanismes urbains. Dès lors, il conviendrait d'adapter les outils de la mise en débat et de la projection, notamment avec d'autres métiers : *« On s'est longtemps attaché aux scénarii contrastés, caractéristiques de tendances lourdes. Désormais, on réunit les acteurs autour d'une carte afin de définir les ressources et potentialités, afin de mettre en relation les termes. On coproduit sous forme d'atelier, ce qui induit de nouvelles manières de penser le futur.* ». A cet égard, les praticiens partagent avec certains chercheurs un appel à la convocation de nouvelles compétences des sciences du vivant comme la foresterie, l'agronomie ou l'écologie (Mathieu et Guermond, 2011 ; Donadieu, 2013), ainsi que d'habiletés de la participation et de la mise en réseau (Paradis et Lelli, 2010) pour parvenir à reconstruire un récit territorial décloisoné des visées totalisantes de l'urbanisme et politisé par les crises écologiques.

Le paysage ordinaire comme levier du récit territorial

Quels enjeux fédérant les praticiens peuvent fonder de nouveaux récits territoriaux partagés, sans pour autant reproduire la quête d'une totalité urbaine qui aurait conduit à l'homogénéisation des représentations territoriales et l'uniformisation des usages ? Pour répondre à cette question, il nous semble opportun de mobiliser un discours porté collectivement par des praticiens, à l'instar de la phase de préfiguration de la recherche « Paysages, Territoires, Transitions »[75]. Dans le cadre de ces réunions, une notion s'est particulièrement imposée pour déconstruire l'ordre économique des valeurs dans l'observation et l'analyse des territoires, considérée comme un facteur de la perte d'urbanité

[75] Sauf indications contraires, les citations suivantes renvoient à des fragments de discours recueillis lors de la phase de préiguration, à savoir lors de journées d'études (ouvertes) ou de séances de travail en comité réduit (Equipe projet).

susmentionnée (« *L'économie prime, donc la valeur que l'on donne au reste est nulle par rapport à l'économie.* ») : le paysage ordinaire, à entendre par là en opposition avec la construction patrimoniale de paysages exceptionnels. Le paysage ordinaire a été investi comme un paysage vécu par les habitants au quotidien et inscrit dans un registre de la familiarité, quelles que soient ses qualités patrimoniales (Dewarrat et *al*., 2003). Contrairement aux paysages exceptionnels qui sont reconnus selon des critères objectivables de qualités patrimoniales stables, les paysages ordinaires relèveraient d'une construction subjective évolutive par la pratique paysagère : ainsi, penser en termes de paysages ordinaires confère une place centrale à l'expérience sensorielle comme pratique paysagère et au corps affecté comme fondement de représentations de l'espace vécu. Autrement dit, une lecture ordinaire du paysage passerait par un investissement du corps dans l'espace et la construction en conséquence de représentations sociales d'un espace situé (Besse, 2009). Dès lors, le paysage ordinaire est apparu comme une perspective de compréhension des rapports entre lieux de vie et communautés locales, mais surtout comme une tentative d'évitement de l'homogénéisation et uniformisation esthétique par les logiques concurrentielles des métropoles, les conduisant à produire des paysages similaires pour réduire les avantages concurentiels entre elles.

Cette notion a été mobilisée en tant que « *ressource faible* » pour la mise en récit des territoires, car elle ne s'inscrirait pas dans une négociation marchande ou transactionnelle et, à cet égard, serait largement oubliée des métiers de l'urbain et relativement dévalorisée par les métiers du paysagisme. Le paysage ordinaire constituerait un levier d'action peu employé par les collectivités et praticiens alors même que son coût est faible par rapport aux opérations d'aménagement et projets urbains. Il s'oppose par là au « Landscape Urbanisme » qui, en tant que traduction opérationnelle des réflexions paysagères dans le domaine de l'urbanisme, a fortement investi les métiers de la conception et du projet urbain (Léger-Smith, 2014). Il s'y oppose d'autant plus que le faible coût du paysage ordiniare s'explique notamment par une rupture avec l'approche interventionniste de l'action publique qui recherche une modification forte, visible et planifiée du territoire, par la construction d'infrastructures par exemple, symbolisant ainsi la puissance de transformation sociale de l'acteur public entrepreneur.

Cette approche paysagère a émergé dans les débats suite au constat d'une éviction sociale, politique et professionnelle des questions paysagères, en faveur d'enjeux économiques qui limiteraient les champs d'intervention des acteurs des territoires (dont la priorité serait le chômage, la relance de la croissance, le modèle de développement…) et réduiraient leurs capacités d'action en dehors de ces champs (désintérêt voire dénigrement, manque de temps accordé et de moyens financiers…). Elle s'inscrit dès lors comme une déconstruction des discours de crise économique et financière, ainsi que de pressions budgétaires constantes notamment dans les institutions, en sortant les débats d'une ambition développementaliste. Il ne s'agit pas de produire des paysages ordinaires (ce qui ne reléverait pas des métiers, mais des pratiques habitantes), mais de mettre en avant les caractéristiques d'un paysage ordinaire pour un groupe d'individus particuliers : *« Le métier du paysagiste ce n'est plus tellement de faire un beau jardin comme on l'apprend encore un tout petit peu à Versailles : c'est un métier de restitution de pouvoir aux habitants, aux acteurs directement concernés par le*

territoire – qu'on leur avait un peu confisqué car les décisions étaient prises par un tas de gens différents. »

Autrement dit, l'objectif est de créer les éléments d'une cohérence territoriale par l'expérience paysagère des habitants. Dès lors, se poserait, pour les métiers, la nécessité de mieux valoriser ces capacités d'action dont font preuve les habitants par leurs pratiques paysagères ordinaires, avant de pouvoir les réintégrer ensuite dans leurs pratiques.

En ce sens, cette approche par le paysage ordinaire dans les métiers constitue une triple rupture avec le mythe de Babel et son interprétation urbanistique :

- elle ne repose pas sur une intervention formelle, encore moins exceptionnelle et concurentielle ;
- elle vise à éviter une homogénéisation sociale par la reconnaissance de la construction subjective des paysages ordinaires ;
- elle suppose un rapport direct entre l'habitant et son lieu de vie, sans traduction ou médiation professionnelle.

Cela conduirait souvent les praticiens à éprouver cette démarche paysagère comme un parcours du combattant, durant lequel ils devraient constamment défendre leurs convictions et justifier de leurs pratiques : « *Paysages et transitions sont pour nous systémiques, mais parfois on a un peu l'impression d'être les seuls à le penser. Et cela rejoint ce que vous disiez : comment on fait pour porter la transition quand vous avez en face des acteurs beaucoup plus « efficaces » et avec des puissances : comme la construction de logement, la crise économique et la nécessité de construire des zones économiques* (…) *Comment trouver des arguments pour que le paysage résiste face à cela ?* ».

2.2.2 Une repolitisation des métiers pour une reconstruction des imaginaires de la ville

Il s'agit ici de s'intéresser aux facteurs de repolitisation des métiers que sont les imaginaires. Les imaginaires modernes de la ville puisent leurs fondements légitimaires actuels dans des travaux scientifiques qui, de fait, l'adaptent aux enjeux diversifiés de l'urbain généralisé (à l'instar de Bourdin et Idt, 2016) ou transposent ses partis pris historiques (centralité, mixité…) dans un registre plus partageable (ex : par le sensible) des phénomènes urbains (à l'instar de Beaucire et Desjardins, 2015).

Autrement dit, la résurgence d'imaginaires différenciés de l'urbain n'interpelle pas seulement les partis pris de l'aménagement urbain et les savoir-faire de métiers, mais aussi les champs de connaissances qui les fondent et les champs académiques connexes qui participent à leur reproduction. A cet égard, participer à la production collective de connaissances est apparu comme un geste politique pour les praticiens engagés dans la recherche « Paysages, Territoires, Transitions »[76].

[76] Sauf indication contraire, les citations de cette sous-partie (2.2.2) renvoient à l'observation participante de la préfiguration du programme de recherche « Paysages, Territoires, Transitions ».

La production de connaissances comme construction politique

La construction de connaissances, ainsi que des catégories d'analyse et d'action qui en découlent, a été dessinée par une majorité des praticiens (lors de leurs entretiens individuels) comme un acte politique, à savoir comme la construction d'un commun par le rassemblement d'individus engagés vers une transformation souhaitée. A cet égard, la démarche préfigurative de la recherche « Paysages, Territoires, Transitions » a été considérée comme une activité politique pour les praticiens participant qui y ont engagé de leurs temps : *« Ce n'est pas dans ma fiche de poste, quelque part on m'a « autorisé-e » à y aller, mais – tant mieux pour moi – cela vient en plus du reste. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles… nous les acteurs des territoires, on ne peut pas se permettre de passer autant de temps. C'est un engagement sur le temps : il faut avoir envie et y voir l'intérêt. Alors bon, je ne regrette pas du tout, mais à un moment donné on choisit entre ça ou ça, car on ne peut pas tout faire. ».*

Cet engagement traduirait une volonté de changement de leurs métiers, notamment par une prise de recul par rapport aux réalités territoriales (« *J'ai un métier où je suis sur le terrain, alors j'aime bien théoriser (c'est pour cela que j'aime bien PTT, j'aime bien les groupes de travail), cela fait prendre du recul et tout.* ») et pratiques de métier (« *Je trouve vraiment intéressant d'avoir à la fois le regard localement mais aussi la distance que peut apporter un réseau national en termes de critique sur ses propres pratiques, les pratiques dans sa région et les expériences intéressantes ailleurs.* »).

Ce changement reposerait sur l'apport de nouvelles connaissances par l'acculturation progressive aux champs de connaissances et domaines d'action des autres participants. En ce sens, cette production de connaissances repose sur la reconnaissance d'une diversité de langages et savoirs pratiques : *« C'est pointu, cela décoiffe, tu apprends beaucoup, cela te remet en question dans tes modes de faire, ça c'est le côté intellectuel : apprendre, voir comment les gens fonctionnent, ce qu'ils apportent, je trouve cela… c'est ce qui peut me faire rester en poste ce genre d'expériences ! Pour moi, c'est de l'engagement ; je parle pour moi, mais je pense aussi parler au nom des gens qui sont en collectivités, ou dans des agences d'urba ou dans des CAUE. Ils le disent : ils sont engagés, car cela les intéresse et ils pensent que l'on va faire des trucs. Et cela, je trouve cela vachement bien. Ce n'est pas du ronron ! Là je suis dans un type de projet qui amène à des choses, donc je suis partant ».*

Dès lors, les praticiens ont soulevé des enjeux épistémologiques et politiques à penser l'organisation du débat afin d'éviter de reproduire une pensée qui, par sa décontextualisation, par la multitude de ses reprises, par sa production selon des dispositifs fermés, finit par être éloignée de toute forme de critique : *« Ce n'est pas parce que l'habitant est important et qu'il doit impérativement donner son avis et être considéré, que la démocratie constitue la loi de celui qui parle le plus fort. La démocratie c'est aussi le débat et il faut organiser le débat ce qui se fait notamment avec des personnes qui ont des postures de savoir différentes les unes des autres. L'intérêt de PTT c'est aussi cela, peut-être plus pour le coup que pour l'épisode précédent qui était PDD où c'était des chercheurs entre eux – j'ai seulement assisté au colloque de restitution. Je trouve qu'il y a intérêt à garder cette pluralité et là-dedans à regarder aussi la posture respective des responsables démocratiquement élus et de la*

population (organisée ou pas) qui animent et conduisent souvent le débat entre deux échéances électives.».

L'environnement comme mise en politique des métiers

L'environnement apparaît ici comme une valeur positive la plus facile à partager, donc à partir de laquelle il serait le plus aisé de construire le nouveau récit partagé de la ville. Néanmoins, il s'agirait là d'un « *choix politique* » car ce récit romprait avec le modèle de développement actuel - accusé d'avoir détruit les conditions du politique en ville par sa marchandisation et d'avoir ramené les problématiques environnementales à une gestion technique d'enjeux segmentés.

En effet, cette mainmise des problématiques environnementales par des expertises techniques visant leurs maîtrises aurait participé à une perte des connaissances vernaculaires et une standardisation des aménagements : *« Voilà, donc un territoire qui finit par ne plus ressembler à quoi que ce soit et devient une sorte de capharnaüm générateur d'amnésie puisque tout a été mis à la toise des techniciens : on a oublié comment cultiver une agriculture non-technique, on a oublié comment on bâtissait pour construire des maisons sur une colline orientée plein nord en Provence avec le Mistral et après on vend très cher des isolations aux personnes qui ont acheté ces maisons… ».*

Les problématiques environnementales conduiraient à penser les conditions pour vivre mieux aujourd'hui en introduisant dans un même temps « *cette capacité de justice sociale, d'anticipation environnementale, de ménagement des ressources* ». A partir d'un minima sanitaire *(« si on ne nous empoisonne pas trop (pesticides), si on ne nous asphyxie pas trop (qualité de l'air), si on ne nous assèche pas trop (absence d'eau parce que l'on a préféré le maïs)* ») et social (« *On ne peut pas vivre mieux si l'on est sur la poudrière des inégalités* »), les problématiques environnementales dessinent une volonté de réassurance des praticiens dans leurs capacités à agir sur les milieux de vie.

Dès lors, une des principales réactions revient à intégrer l'environnement dans ses réflexions, non plus comme un sujet à maîtriser mais comme une modalité d'action réflexive, avec comme conséquence première de fonder d'autres valeurs esthétiques, paysagères, patrimoniales… L'environnement devient ainsi une forme de critique vive adressée aux modèles de développement, aux besoins qu'ils cherchent à satisfaire et aux dispositifs qui assurent leurs reproductions (Abélès, Jeudy et Kalaora, 2000).

2.2.3 Place de l'individu dans cette ville (re)politisée

Cette (re)politisation de la ville par les crises écologiques induit un repositionnement des individus dans son organisation sociale, plus précisément dans la construction d'attachements urbains aux environnements. Elle semble coïncider à cet égard avec un déplacement opéré depuis les années 1970 du lieu de construction du « *sens* » des activités et de l'organisation sociales au profit de l'individu (Augé, 1992).

Or, dans les champs de l'urbanisme et l'aménagement, historiquement pensés comme une détermination sociale des territoires par une intervention formelle, cette autonomisation croissante des individus constitue un défi épistémologico-méthodologique qui bouleverse les

cœurs de métiers, aussi bien dans leurs savoirs fondamentaux et constructions historiques, que dans leurs modalités d'interventions et registres instrumentaux.

Certains voient dans la ville le lieu d'expression d'une forme sociale qui façonne une expérience individuelle du monde, participant dès lors à l'avènement d'une « *civilisation des individus* » (Bourdin, 2005). Pour d'autres, cet affaiblissement de la structure sociale ouvre le champ à la réflexivité. Par des pratiques quotidiennes, parfois dissimulées (Scott, 2008) mais toujours révélatrices d'un « *mode d'être du sujet* » au monde (Foucault, 2001, p. 132), l'individu se constitue dans sa singularité et affirme son in-dividualité. Leur démarche n'est cependant pas autocentrée : elle vise, par la transformation du quotidien, à changer le monde ou à montrer qu'il est possible de le changer. Les formes d'engagement seraient désormais d'une temporalité courte, ainsi qu'affranchies des groupes sociaux et politiques.

L'individu aménageur par ses modes de vie

Or, la repolitisation souhaitée par les praticiens repose sur une conception précise de l'individu comme un être réflexif et engagé dans des situations. Loin de témoigner d'une montée des égoïsmes annoncée (Bourdin, 2005), ni relever d'une autonomie normative pour la compétitivité (Ehrenberg, 1991), cette conception de l'individu correspond à une évolution des modes de socialisation dite « *individuation* » (Ion, 2012) : les principes d'affiliation, de partisanisme et de cohésion seraient remis en cause. Les individus seraient de moins en moins définissables par leurs appartenances à des collectifs hérités ou institutionnels (ex : classes sociales ou familiales), donc de moins en moins identifiables par leurs seuls statuts ou leurs seuls rôles attribués dans l'organisation sociale. A l'inverse, les individus composeraient leurs propres singularité en fonction de leurs aspirations sociales et désirs d'attachements, qui relèveraient d'engagements localisés, temporaires et pratiques (Ion, 2012). Ils seraient actifs dans la construction de leurs singularités et en même temps réflexifs, c'est-à-dire opérant un retour continu sur leurs propres agir (Génard et Cantelli, 2008).

Penser l'individuation comme un processus socio-historique attribue un rôle central joué par les modes de vie dans l'organisation des territoires. En effet, les modes de vie constitueraient la traduction fonctionnelle et pratique de la détermination individuée des territoires : les modes de vie inscriraient dans un registre de l'opérabilité un désir de territoire pour l'habiter.

Or, de plus en plus de chercheurs se rejoignent pour soulever le rôle des modes de vie dans l'aménagement et fondamentalement la structuration des territoires urbains (Di Méo, 1999 ; Viard, 2011). Ainsi, selon Jean Viard, « *nos modes de vie, nos choix de rapports familiaux, à la nature, aux vacances, à la culture… sont devenus des aménageurs territoriaux, sans doute plus puissants que les grandes administrations d'aménagement du territoire et les politiques publiques.* » (2011, p. 191). Néanmoins, les modes de vie ne détermineraient pas de manière mécanique les territoires, ils s'en imprégneraient (ex : identification symbolique à un patrimoine), composeraient en fonction de ses contraintes et opportunités notamment en termes de ressources (Maugard et Cuisinier, 2010 p. 111) : « *les modes de vie des personnes au quotidien sont tout autant définis par des usages du temps, des activités pratiquées que par des espaces fréquentés et la localisation relative de ces derniers.* » (Massot, 2010, pp. 10 - 11).

Ainsi, les modes de vie s'inscriraient dans une interrelation avec le territoire qui les recueille ; ils seraient un opérateur pour engager l'habitant dans une relation dynamique avec son lieu de vie qu'il participerait alors à modeler : « *l'habitant s'approprie l'espace et le temps par de nouvelles façons de vivre. On peut dire que son mode de vie change la ville.* » (Maugard et Cuisinier, 2010, p. 123). Dès lors, les modes de vie se chargent d'une dimension politique, celle de la désidérabilité (Foucault, 1994) d'un habiter tel que les habitants se l'imagineraient : *« Ils peuvent incarner des convictions, des choix, des rêves, des espoirs politiques, dans la lignée d'une réorientation de l'engagement politique vers l'action ''directe'', pragmatique.* » (Emelianoff et Stegassy, 2011, p. 175). En attesterait la réforme écologique des modes de vie qui serait d'ores et déjà amorcée par des choix de consommation (ex : boycott de certains produits, préférences pour des filières biologiques ou locales) (Dobré et Juan, 2009), alimentée par de plus en plus d'études de cas : thématisées comme la mobilité (Bourg, Dartiguepeyrou, Gervais et Perrin, 2016), localisées dans des écoquartiers (Faburel et Vialan, 2013 ; Faburel et Girault, 2017b) ou les périphéries lyonnaises (Faburel et Girault, 2016 et 2018). Par des gestes quotidiens, des pratiques du lieu, des formes d'implication localisée, des comportements fonctionnels, des conduites sociales, etc., le quotidien constituerait donc le terreau d'une résistance politique ordinaire, un espace de contestation et d'opposition.

Des coeurs de métier interventionnistes bouleversés par les pratiques habitantes

Cette diversification des modes de vie par leur individuation conduit à contrecarrer une standardisation des aménagements et esthétiques (urbaines, architecturales et paysagères). Se dessinerait ainsi, selon les 23 praticiens rencontrés lors de l'enquête, « *une ville à plusieurs vitesses en fonction des compétences que les gens ont de la ville* », c'est-à-dire une ville construite par des actions individuées d'habitants - comme le choix de résidence, l'autopromotion, la végétalisation par des associations ou collectifs - et revendiquée comme telle : *« la ville se fait plus par actions individuelles que par de grandes stratégies de la puissance publique.* ». Les initiatives habitantes seraient particulièrement sources de déstabilisation de la sociologie professionnelle (leur organisation, leur jeu d'acteurs, leurs logiques, leurs facteurs de légitimation...), dans la mesure où l'habitant s'impose comme acteur formel de ses lieux de vie.

Les habitants sont pensés comme politisés, dans la mesure où ils chercheraient à concilier leurs pratiques et lieux de vie avec leurs convictions politiques et imaginaires territoriaux. Cette attention constante (Roux, 2006) des habitants portée à leurs lieux de vie constitue une observation largement partagée par les praticiens qui la nomment diversemment comme : « *la mise à l'horizontal des pouvoirs* », « *la capacité d'agir* », « *une prise de pouvoir* », « *le devenir acteur* », « *la co-conception* », « *la co-construction* », « *l'expertise citoyenne* », « *les revendications de groupes de citoyens à s'attribuer des faits urbains* »...

Si les praticiens affirment lors d'échanges bilatéraux devoir avancer avec un habitant politisé selon une logique individuée (ex : FNAU, 2015), nous observons des difficultés remarquées pour les praticiens à se saisir, lors de discussions collectives, des questions de la participation bien que considérée comme essentielle. Ce décalage discursif souligne l'interpellation faite par la participation habitante et plus encore l'accompagnement d'initiatives habitantes à la

position des structures (bureaux d'études, agences d'urbanisme, communauté d'agglomération...) dans un marché compétitif et des champs de force.

Conclusion sur le mythe de Babel

Le mythe de Babel inscrit l'urbanisme dans une bulle territoriale de laquelle sont écartés les territoires ne respectant pas ses imaginaires modernes. Tout public tiers est exclus de ses modèles de pensées et de fonctionnement. Malgré des modes de vie aménageurs, une extension spatiale et un foisonnement démographique des marges urbaines, etc., il continue de fonctionner en silo fermé dans ses représentations territoriales.

Comment expliquer que l'urbanisme continue de résister à des réalités territoriales qui s'imposent à lui ? Le fondement mythologique de l'urbanisme constitue peut-être ici un premier facteur explicatif, car il lui permet d'être amnésique des effets non intentionnels donc de poursuivre les mêmes visées. Ainsi, Jared Diamond (2006) a mis en avant l'existence au sein des élites d'une croyance forte à pouvoir s'isoler des conséquences de ses décisions et actions, en les déviant vers d'autres : elles mettraient de la distance entre les espaces de prise de décision et les espaces de *problèmes*. Selon lui, les effondrements civilisationnels auraient été provoqués par de mauvaises gestions des ressources environnementales...

Chapitre 3. L'urbaniste comme figure moderne d'Orphée : le réenchantement par la ville

Il était une fois un poète et musicien du nom d'Orphée, fils d'une Muse et apprenti d'Apollon. Ses chants excellaient et charmaient aussi bien les hommes que les dieux, les arbres que les animaux, les éléments naturels que les chimères... Il connut de nombreuses aventures et participa notamment à la quête de la Toison d'or durant laquelle son chant donna le souffle aux rameurs en leur apportant un rythme collectif, apaisa les flots impétueux menaçant le vaisseau de chavirer, joua un rôle protecteur contre le chant envoûtant des Sirènes... A son retour, Orphée rencontra une nymphe, Eurydice, mais elle décéda le jour de leurs noces suite à la morsure d'un serpent. Inconsolable, Orphée descendit aux Enfers pour obtenir de Pluton et Proserpine un répit sur terre pour Eurydice avant que la mort ne vienne la chercher une seconde fois, respectant ainsi sa condition humaine. C'était un lieu froid et sombre, peuplé d'êtres insensibles à la musique, destiné aux supplices ; pourtant, par un plaidoyer direct et précis, mis en musique par sa lyre, Orphée charma tous les occupants des Enfers et obtint la permission de ramener Eurydice. Une seule condition était posée à son retour : qu'Orphée quitte les lieux sans jamais se retourner avant d'être remonté sur terre. Or, juste avant de rejoindre la terre, épris d'un sentiment amoureux et d'une inquiétude soudaine de perdre Eurydice une seconde fois, Orphée se retourna. Il perdit alors son épouse et ne put retourner la chercher, repoussé sur la rive par le nocher des Enfers.

Récit du mythe d'Orphée d'après Les Métamorphoses d'Ovide (livres X et XI).

L'interprétation du mythe d'Orphée suppose un pouvoir performateur et incantatoire du Logos, entendu comme la mise en ordre logique du monde par sa mise en mots. En effet, ce mythe présente la puissance de l'art oratoire c'est-à-dire la capacité à transformer le réel de manière désirable par sa mise en mots. Le Logos aurait un pouvoir de mise en sens et de transformation du réel.

Or, cette capacité de maîtrise du Logos serait apprise lors de rites initiatiques (dans le cas d'Orphée, l'apprentissage auprès d'Apollon) et ne serait donc pas égale entre les individus, signant ainsi une différenciation ontologique entre initiés et non-initiés. Elle serait ensuite sublimée par des épreuves (recherche de la toison d'or, descente aux enfers...) ; plus précisément, cette capacité manifeste sa force et sa singularité en situation de péril, forgeant ainsi une réputation que même la mort n'effacera pas (Delorme, 2006)[77]. Ce sont par les épreuves que l'initié administre la preuve de la réussite de son apprentissage. Ainsi l'épreuve

[77] « *Orphée est un demi-dieu, ce qui est à entendre, dans le contexte de la Grèce ancienne, non pas comme le fils d'un dieu et d'une mortelle, non pas comme une question d'engendrement, mais comme une appartenance à un monde intermédiaire entre les humains et les dieux. Un demi-dieu a des forces surnaturelles, parfois à l'égal des dieux, mais il reste mortel. Après sa mort il n'ira pas dans l'Hadès, royaume des sans-noms, réservé à tous les mortels (à ne pas assimiler à l'enfer chrétien), mais il rejoindra ceux dont on n'oubliera jamais le nom (deuxième mort de Lacan !) dans les îles Élyséennes où il « vivra » dans un état de félicité.* ».

apparaît comme performative de la différenciation ontologique avec les non-initiés : elle rend réelle une différence qui était jusque-là uniquement supposée par l'apprentissage.

Or, lors de ces épreuves, le Logos oriente l'action en revêtant une force incantatoire : il repousse les limites du réel, notamment en charmant des éléments naturels comme une forêt voire en brisant les frontières entre la vie et la mort. L'art oratoire peut alors déterminer une certaine représentation d'un devenir désirable après les épreuves à surmonter : il entrevoit une amélioration possible des conditions d'existence, entravée par des obstacles que les épreuves soulèveraient, qui serait rendue visible par des traces de cet avenir (à-venir) d'ores et déjà présentes. Le Logos donne à voir, par la force des images, un devenir meilleur atteignable et inspire les actions pour y parvenir en rendant intelligible le déroulé d'événements qui s'annoncent (les épreuves). Ainsi, ce mythe invite à libérer l'imagination des possibles à l'épreuve du réel, puis à formaliser ces possibles par le Logos.

En somme, le mythe d'Orphée constitue la révélation d'un mystère à des individus lors d'épreuves (performatrices) qui inspirent (sous la forme d'une incantation) une vision prédictive et réifiante d'un devenir souhaité. Par l'ampleur de son ambition, cette vision orphéique de l'avenir se rapproche selon certains d'une « *cosmogonie* » (Béague et *al*., 1998), c'est-à-dire d'une unité harmonieuse mettant dans une interrelation équilibrée l'ensemble des éléments constitutifs du monde. Le Logos constituerait l'ensemble des savoirs nécessaires à la création d'une cosmogonie et à la préparation de sa réalisation.

Or, nous observons des similitudes entre cette interprétation cosmogonique du mythe d'Orphée d'une part, la vision totalisante de et pour la ville revendiquée par l'urbanisme d'autre part. En effet, la ville apparaît comme le lieu d'expression de plus en plus partagé de la figure orphéique, sans pour autant être explicitée comme telle : en attestent notamment les débats depuis près de 20 ans sur le « réenchantement » social par la ville suite au « désenchantement » des imaginaires politiques modernes, particulièrement de leurs capacités de réalisation d'un devenir meilleur, collectif et unique, annoncé sous les traits du Progrès (cf. introduction de première partie). Ainsi, les expertises portées sur les villes « *contribu[erai]ent à un réenchantement de l'action publique, confrontée au désenchantement des idéologies partisanes et de leurs prétentions transformatrices* » (Desage et Godard, 2005). Le réenchantement serait une manière de contrer le désintéressement du politique en proposant une politique locale à l'échelle des villes qui, parce qu'elles concerneraient le vécu et le quotidien, pourrait réenchanter les visions d'un devenir partagé.

En imposant la ville comme lieu de construction d'un sens collectif (Hurstel, 2006), ce réenchantement attendu attribue en conséquence à l'expertise urbaine la mission de sa réalisation. Nous observons un glissement du lieu de construction du sens collectif des politiques à l'expertise urbaine : loin de signifier une construction de sens *in itinere*, par une action itérative voire improvisée, le réenchantement s'opère par l'expertise urbaine. En effet, que ce soient des agences d'architecture de renommée internationale (ex : Contal, 2014 ; Portzamparc, 2015), des cabinets de conseil en urbanisme commercial[78] ou en prospective

[78] Comme en atteste par exemple l'interview de David Lestoux (2016).

territoriale[79], des grands groupes du bâtiment[80]... nombre d'acteurs se sont saisis de cette thématique : réenchanter la vie par la ville. Ainsi, ces débats sur le réenchantement ont donné lieu depuis le milieu des années 90 (Jonas et Lapierre, 2002) à des prospectives urbaines qui renouent avec un désir de faire ville, parmi lesquelles :

- la prospective de Bernard Preel (1995) intitulée *Deux songes de la Ville*, qui crée une dialectique entre deux futurs urbains, le rêve de deux alternatives en tension pour nos villes et notre société sur la période 1997 - 2020 ;
- la politique de prospective urbaine « Millénaire 3 » lancée par la collectivité territoriale du Grand-Lyon en 1997, selon des formats (forums, ateliers thématiques…) visant à alimenter le débat public ;
- les scénarii urbains très contrastés du Centre de Prospective et de Veille Scientifique (2001-2002) : « Ville des opportunités post-modernes », « ville hyper moderne », « ville durable », « ville de la renaissance urbaine », « ville mosaïque», « ville Etat » ;
- les quatre visions de la « ville durable » proposées par l'ADEME en 2013 (fractale, fonctionnelle, des individus ou des réseaux)...

Par ces fictions urbaines, il s'agit en théorie de rompre avec une ville qui serait vécue de manière habituelle, sans y porter d'attention ; le réenchantement permettrait la re-découverte de la ville, un mode d'interprétation sous un regard « nouveau ». Elle induirait un prisme présentiel dans l'expérience de la ville au quotidien. A cet égard, la thématique du « réenchantement » apparaît pour certains comme le pan opérationnel d'une dérive situationniste qui ne se serait pas donnée les conditions formelles de sa réalisation (Simay, 2008).

Dès lors, contrairement aux récits territoriaux relevant d'une construction politique, le réenchantement reposerait sur une maîtrise technique voire artistique qui serait soufflée (inspiration d'Orphée) à des experts au statut d'initiés par leurs formations et / ou parcours professionnels. Plus précisément, le réenchantement naitrait de la créativité collective de l'expertise par le recours à des procédures participatives et délibératives mises en place dans le cadre de politiques urbaines, notamment de durabilité (Faure et Teillet, 2011). Pour ne prendre qu'un exemple, nous pouvons penser aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg (ETS) réalisés sous la forme d'ateliers réunissant différentes familles de métiers dans le champ de l'urbain - se revendiquant à cet égard comme « *un lieu de construction d'une intelligence collective* »[81] - dont la thématique de 2011 portait sur « Réenchanter la ville avec ses habitants ». Ce double caractère créatif et délibératif confère au réenchantement un statut

---

[79] Comme en atteste par exemple cet article de Philippe Gargov :<https://www.pop-up-urbain.com/merlin-le-reenchanteur-urbain-a-quand-des-dragons-dans-la-ville/>

[80] En témoigne le blog « Demain la ville » de Bouygues Immobilier, dont plusieurs articles traitent de l'esthétisation des villes (entendue comme l'aménagement des villes selon des règles de qualité urbaine et paysagère) par le design : http://www.demainlaville.com/reenchanter-nos-entrees-de-ville/ ; http://www.demainlaville.com/fake-cities-facades-factices-fascinent/

[81] Voir leur site web : https://www.inet-ets.net/les-ets/les-ets/#

difficilement négociable en dehors de ces arènes, participant ainsi de la performativité de la parole publique tant recherchée (Genestier, 2015).

Cette créativité collective conduit de fait à une différenciation, entre ceux qui y contribuent (par exemple en participant aux ateliers) et les autres. La construction des figures territoriales du réenchantement et leurs dispositifs de légitimation rejoignent ainsi le mythe d'Orphée : dans les rites orphiques, les savoirs transmis préparent à un genre de vie en marge de la société, plus précisément en marge des modes d'habiter ordinaires. De même, il n'y a pas de prédications populaires de l'orphisme, ce qui entérine la différenciation sociale de ses adeptes. Le mythe d'Orphée semble mimer la légitimation experte qui repose sur une initiation professionnelle (les savoirs des formations et leurs dispositifs d'insertion professionnelle comme le stage), conduisant à l'obtention d'un statut particulier distinct de celui d'habitant : en effet, le couple praticien / habitant structure fréquemment les études en urbanisme et aménagement comme une opposition justifiant la reconnaissance de l'expertise (Girault, 2017a). En effet, les pratiques professionnelles habituelles des champs de l'urbanisme et de l'aménagement tendent à annihiler toute subjectivité à tel point que s'observent de plus en plus d' « *études sans auteur* » (Prévot et Leclercq, 2010) ; selon Maryvonne Prévot et Christophe Leclercq, cette invisibilisation du praticien dans les études s'avère à la fois intentionnelle comme une reconstruction illusoire d'une autonomie de l'étude pour donner l'impression que le projet repose sur une décision collective, à la fois inconsciente par l'absence de réflexivité des praticiens sur leurs habitudes pratiques légitimées par un statut d'expertise. Cette invisibilisation conduirait, selon eux, à une relative homogénéité formelle des villes : dans le premier cas chacun doit s'y reconnaitre et pouvoir s'y projeter donc les praticiens reprennent des symboles et référentiels esthétiques existant par ailleurs, dans le second cas l'habitus pratique charrie de fait une répétition des contenus des études (par le recours aux mêmes méthodes d'observation et d'analyse, aux mêmes notions et représentations territoriales...). Ainsi, par un effet de glissement, la négation de la subjectivité des praticiens en urbanisme s'accompagne d'un traitement indifférenciant les habitants par une standardisation des aménagements et une massification des individus dans des usages fonctionnels.

A cet égard, ce mythe confère au praticien un statut particulier dans les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement : en tant qu'expert, l'urbaniste ne serait plus habitant mais ne serait pas pour autant l'auteur des études. Il deviendrait une sorte de réceptacle des théories sociales et imaginaires modernes de l'urbanisme qu'il contribuerait à faire circuler sans pour autant les créer, comme en atteste par exemple le site internet de la Société Française des Urbanistes qui différencie l'obligation de l'urbaniste à « *être signataire et responsable de son travail* » d'une « *prétention d'auteur* »[82]. L'expertise (comme application de savoirs techniques) a ici supléé la fonction imaginative de la figure orphéique. Le praticien se voit confisqué la création de sens de son métier : les praticiens apparaissent comme la puissance d'agir, la main, d'une pensée urbanistique qu'ils se devraient de rendre opérationnelle. Cet entre-deux du praticien - reconnu ni comme habitant, ni comme créateur - correspond à

[82] Voir la page internet : http://www.urbaniste.com/qui-sommes-nous/responsabilite-deontologie/

l'interprétation contemporaine du mythe d'Orphée qui met l'accent sur la différenciation sociale construite autour du couple Initiatiateur / Initié (Bellas, 1970 ; Durand, 1997), au détriment des réflexions sur la création et le pouvoir du Logos.

Pourtant, ce mythe, contrairement aux deux précédents, repose essentiellement sur une trame narrative héroïque, dans la mesure où il est centré sur un individu unique qui connait de nombreuses péripéties. Ainsi, alors que le mythe d'Orphée se révèle fortement repris dans différents domaines artistiques (littéraire, picturale, musicale, opératique, cinématographique...), il s'avère peu connu dans la totalité des péripéties qui le composent : chaque représentation artistique retient une facette de ce mythe, ce qui conduit leur assemblage à composer un « *kaléidoscope* » (Delorme, 2006) dont le seul point fixe serait l'idée d'une unité héroïque. De la même manière, les multiples interprétations de ce mythe (ex : Durand, 1997 ; Egedi-Kovacs, 2007 ; Heberlé, 2008) donnent à voir une récurrence dans la figure d'Orphée. Seul Orphée constitue une unité invariante, comme si ces adaptations et variations mettaient en avant son rôle central et sa solitude : « *[l]es altérations subies par ce personnage de la mythologie gréco-romaine à travers les différentes adaptations dont il a été l'objet au fil des époques n'ont effectivement rien enlevé à l'actualité et à la force de son image.* » (Turmel, 2015, p. 141).

Cette solitude de la figure d'Orphée explique sans doute quelques affects (Lordon, 2013) qui traversent les métiers. En effet, les crises écologiques donnent à voir une difficulté de plus en plus forte pour les praticiens à se poser comme experts, c'est-à-dire à se reconnaitre comme Initiés et à porter la responsabilité que cela implique vis-à-vis d'autrui : ils éprouvent le sentiment ambiant d'une crise de l'expertise qui se traduirait par une mise en doute de leurs connaissances par les problématiques écologiques et par une montée des demandes sociales de participation (3.1). Mais les réponses portées par les praticiens pour relier ces trois enjeux - ce qui leur permettrait de relativiser le poids des conséquences de leurs actions par l'inclusion des habitants, mais surtout d'atténuer un sentiment de distanciation avec la réalité vécue dans les villes - semblent se confronter à une différenciation temporelle des pratiques urbanistiques avec les conséquences environnementales et le vécu habitant des villes, comme s'il s'agissait de trois réalités parallèles qui ne pourraient se croiser et encore moins s'emboîter (3.2).

3.1 De la crise de l'expertise à sa mise en partage par les savoirs

L'expertise territoriale apparaît fragilisée par la mise en doute de la légitimité de ses savoirs pour aménager les territoires. La montée des incertitudes notamment en raison des crises écologiques (cf. chapitre 1), ainsi que la dissolution du projet territorial totalisant de l'urbanisme par l'externalisation de ses marges (cf. chapitre 2), conduisent à interroger le régime de l'expertise dans le champ de l'urbain, d'autant plus que ce statut s'est construit de manière relativement auto-proclamée (Blanc, 2010). Elle semble subir de plein fouet une évolution bien plus essentielle affectant consubstantiellement savoirs et pouvoirs, qui s'entre-nourrissent dans une relation dialectique (Stengers, 1997).

En effet, le régime de l'expertise repose sur une construction exclusive de la légitimité sociale - distribuée entre institutions et professions - selon des critères de connaissances particulières et évaluables. L'expertise est entendue ici comme un savoir orienté vers l'action et issu de

l'expérience dans une spécialité technique ou administrative (Trépos, 1996), ce qui exclut les expériences réalisées dans un cadre personnel et les affects comme sources de connaissances pour l'expertise. La spécificité monopolisée d'un savoir constitue le fondement de l'expertise. Plus précisément, l'expertise serait le statut légitimé par cette connaissance singulière qui rendrait possible l'action. Dans le régime de l'expertise, les savoirs constituent la précondition de la légitimité et de la capacitation (sentiment de pouvoir agir).

Néanmoins, l'expertise ne constitue pas une reconnaissance sociale et professionnelle décernée une fois pour toute (à l'inverse d'un titre professionnel par exemple), mais s'acquière selon un processus situé, d'où sa nature réversible et transitoire (Trépos, 1996). Certes l'expertise est un argument d'autorité dans les discours qui assure « *un rôle de régulation sociale* » (Backouche, 2006), mais elle se construit et se déconstruit constamment, révélant par là les jeux de pouvoir inhérents à la production de savoirs : elle « *joue un rôle de régulation sociale dont les figures sont multiples, la plus connue étant sa capacité à légitimer l'action publique ou encore certaines disciplines savantes.* » (*ibid*., p. 2).

Ainsi, la crise de l'expertise relevée par les praticiens ne constitue pas seulement la reconnaissance des limites de leurs connaissances, mais perturbe la construction sociale des métiers comme des systèmes d'acteurs pertinents de l'action territoriale. Confrontés à des imaginaires professionnels qui ne font plus référence dans la construction de sens à l'action territoriale et n'assurent donc plus la mobilisation des acteurs (3.1.1), les praticiens cherchent à réaliser une mise en « *partage de l'expertise* » (Hatzfeld, 2013b), c'est-à-dire à accroître leurs connaissances afin de créer d'autres contours d'un espace commun de sens et de son organisation (ex : répartition des fonctions entre les métiers). L'expertise dans le champ de l'urbain s'inscrit à cet égard dans une évolution générale dans la composition de l'expertise par une ouverture à des acteurs en dehors des « *repères normatifs internes* » aux métiers et ainsi par une diversification des savoirs mobilisés (Lascoumes, 2002)[83].

Mais, par définition, l'expertise dessine les contours de la légitimité d'action dans un domaine de connaissances spécifique, alors comment inclure dans l'expertise d'autres connaissances pensées comme pertinentes pour l'action ? La réponse proposée par les praticiens réside dans la mise à l'écart d'une posture monolithique de praticien et la reconnaissance de leur propre habiter : ainsi, la reconnaissance repose sur l'expérience territoriale ordinaire des praticiens du territoire (3.1.2). Mais cette posture induit de fait un questionnement sur la reconnaissance plus générale des savoirs habitants dans l'expertise, donc de la prise en compte des habitants dans les dispositifs décisionnels (3.1.3). Nous observons un double mouvement de pluralisation des savoirs de l'expertise territoriale, interne par les récits d'expérience de praticiens, externes par l'ouverture à d'autres registres de connaissances (locaux, ancrés, pratiques, vernaculaires, sociaux, d'usage, profanes...).

---

[83] « *Les formes se sont diversifiées (contre-expertise, expertise collective) jusqu'à des expertises plurielles (pluri-disciplinaires et pluri-acteurs) capables d'articuler des connaissances hétérogènes et de faire coopérer des acteurs d'origine diversifiée.* ».

3.1.1 Mise en défaut des imaginaires professionnels

La « *crise de la parole performative* » en urbanisme et aménagement annoncée par Philippe Genestier (2015) semble se confirmer et même se prolonger à une autre fonction du langage de plus en plus mise en doute par les praticiens : la puissance initiatrice des discours, au double sens du terme, comme capacité de mobilisation actoriale et de constitution sociale d'un groupe par la maîtrise de savoirs particuliers.

En effet, les praticiens se considèrent de moins en moins comme initiés par leurs savoirs à la diversification, complexification et mutabilité des enjeux urbains par les problématiques écologiques et la résurgence d'externalités territoriales. Ce sentiment d'une insuffisance et / ou inadaptation des savoirs de l'expertise conduit les praticiens à douter certes de leur capacité à agir, mais surtout de leur « *le droit reconnu* (...) *de parler et agir au nom de … (principes, droits, valeurs...)* » (Hatzfeld, 2011, p. 22). La prise de décision, encore plus d'initiative individuelle, s'avère alors entravée par ce ressenti.

Seconde conséquence de cette mise en doute de l'initiation professionnelle par les savoirs : les praticiens ne se reconnaissent plus comme un groupe social homogène que définirait l'appartenance au métier. S'ils considèrent leur initiation comme défaillante, alors les praticiens sont amenés à questionner ce qui fait commun entre eux et les distingue comme milieu social (par identification des contours de leurs métiers et ainsi différenciation), à savoir leur initiation. En contrepoint à une identité légitimante de l'expert (par définition excluante), les praticiens investissent un questionnement sur leur capacité à fédérer autour d'un objet, d'une théorie sociale, de principes... Par là, les praticiens interrogent leurs imaginaires professionnels, c'est-à-dire les imaginaires qui les identifient comme un groupement de praticiens partageant une culture professionnelle commune : formation initiale et expériences d'immersion professionnelle, terrains et objets d'intervention, catégories analytiques et registre instrumental, fonction et positionnement social... Les imaginaires professionnels discernent de manière normative les compétences particulières au métier, c'est-à-dire les qualités attendues susceptibles d'être évaluées et reconnues en fonction des critères qui prévalent dans un espace professionnel donné (Zarifian, 2009).

Ici, la construction des imaginaires de ce que serait le métier - les fonctions attribuées et les pratiques induites, donc les compétences et les habiletés nécessaires pour y parvenir - est perturbée par les crises écologiques. Les praticiens ne se reconnaissent plus dans les imaginaires professionnels, car ils observent un décalage ou un désajustement entre les attendus issus des imaginaires professionnels d'une part (de maîtrise socio-spatiale du registre instrumental, de prédictibilité des phénomènes, de totalité de la compréhension des enjeux urbains...), la réalité de leurs puissances de pensée et d'action de l'autre. Dès lors, les formations et les dispositifs d'insertion professionnelle (stage, atelier, intervention de praticien en cours, études de cas...) sont désignés comme inadéquats dans la mesure où ils sont censés préparer les futurs praticiens à l'obtention des compétences et habiletés nécessaires.

Un sentiment de déprofessionnalisation ?

Un sentiment croissant de « *déprofessionnalisation* » (Matthey, 2015 ; Matthey et Mager, 2016) traverserait les métiers en raison d'une perte de maîtrise des compétences considérées, dans les imaginaires professionnels, comme les cœurs de métiers. Il y aurait « *un malaise dans la profession* » (Matthey, 2015) dans la mesure où les praticiens éprouveraient le sentiment, souvent de manière implicite, de ne plus maitriser les aptitudes discriminantes de leur expertise. Ce sont notamment, dans le contexte suisse étudié par Laurent Matthey et Christophe Mager, les capacités de « *projétation* » (anticipation des phénomènes à venir et résolutions formelles des problèmes sociaux) et de « *dessin* » (proposition formelle pour incarner et communiquer) qui seraient de plus en plus mises en défaut chez les nouveaux praticiens. Autrement dit, sont interrogées les capacités de construction d'une représentation d'un avenir ainsi que de mobilisation professionnelle autour de celui-ci.

Ce sentiment résulterait d'une inadéquation croissante entre les compétences attendues dans les imaginaires professionnels d'une part, les savoirs acquis par l'expérience (professionnelle ou de formation) de l'autre. Cela suppose que les pratiques intériorisées par les praticiens ne sont plus considérées comme efficaces (adaptées aux objectifs définis), pertinentes (circonstanciées) ou suffisantes (manque d'autres pratiques), au regard des critères charriés par les imaginaires professionnels d'une « bonne » pratique. Ce décalage conduit les praticiens à douter de leur statut d'initiés de l'expertise urbaine, c'est-à-dire d'acteurs spécifiques, voire uniques, légitimés dans l'action par leurs savoirs.

Ainsi, les savoirs sont au centre de ce sentiment et sont identifiables comme le chaînon défaillant de la professionnalisation, c'est-à-dire de l'identification aux imaginaires professionnels. Nous pouvons en déduire deux origines à ce défaut d'initiation à l'expertise (de la maîtrise partielle à la méconaissance) :

- soit des lacunes (disciplinaires, thématiques, techniques, territoriales, procédurales, opérationnelles...) dans les savoirs transmis - essentiellement par les formations - par inadaptation aux mutations socio-territoriales, aux évolutions des formes de gouvernance territoriale,
- soit une perte du monopole par la mise en concurrence avec d'autres métiers dont les domaines de compétence chevaucheraient ceux des métiers historiques de l'urbanisme, conduisant ces derniers à chercher toujours plus de différenciation.

Plus précisément, soit les praticiens ne maitriseraient plus les compétences nécessaires par un défaut d'évolution des formations aux enjeux mutables, diversifiés et complexifiés de l'urbain, soit ils devraient désormais les partager avec des métiers émergeants ou diversifiant leurs domaines d'action comme nous avons pu le voir en introduction. Dans les deux cas, les praticiens relèvent une perte de leurs capacités à se sentir légitime par la détention de savoirs exclusifs.

Il n'est pas impossible que ces deux causes soient liées dans une spirale de spécialisation. La diversification des métiers dans le champ de l'urbain susciterait un sentiment de mise en concurrence qui inciterait les métiers à renforcer leur spécialisation (souvent technique) pour se différencier - voire revendiquer des savoirs discriminants dans les appels d'offre et marchés

publics ; or, les savoirs qui relèvent souvent de la formation initiale ou d'une reprise d'études (donc d'une temporalité d'appentissage fixe) peuvent difficulement suivre le rythme de cette spécialisation se construisant de manière très réactive aux recompositions du jeu d'acteur. Ce sentiment donne donc à voir l'évolution de la sociologie des métiers vers une recomposition de l'action dans les champs de l'urbain et la vulnérabilité ressentie par les praticiens du fait de leurs modalités d'apprentissage.

Une habileté réflexive visée : la mise en situation territoriale du politique

Ce sentiment de défaillance se révèle partagé par les praticiens que nous avons rencontrés lors de l'enquête[84]. Contrairement au cas suisse pointant des compétences manquantes clairement identifiées au sein de la sociologie des métiers et qu'il suffirait d'apprendre, ces praticiens soulèvent davantage des difficultés d'adaptation des métiers aux évolutions des conditions, potentalités et contraintes d'action : « *Il faut désormais des compétences autres que celles traditionnelles des urbanistes, enseignées dans les années précédentes* (...) *[car]* o*n pense une vision globale et intégrée de l'action sur la ville* ». Les contextes d'action évolueraient essentiellement vers une mise en partage de l'expertise en raison : 1/ d'une perte de sa capacité d'action du fait des crises écologiques et des incertitudes induites, 2/ d'une perte du rôle social des savoirs fondant l'expertise du fait des revendications habitantes à « participer » au sens large du terme, 3/ du rôle croissant joué par les modes de vie dans l'aménagement des territoires déstabilisant la planification de l'action. Les praticiens expliquent ce décalage par des métiers refermés sur eux mêmes qui souffriraient d'un défaut d'aptitude à l'agir en situation, autrement dit d'une « *capacité à construire des solutions à la crise que connaît la ville* ». Si les praticiens emploient plutôt le terme de « compétence », ils décrivent et qualifient davantage des « habiletés »[85] de la mise en situation, au sens donné par John Dewey de la situation (Zask, 2008) comme le résultat de l'analyse d'un contexte d'action. La situation serait la mise en lien des enjeux définissant un problème d'une part, avec les ressources disponibles ici et maintenant pour le résoudre de l'autre.

Les habiletés défaillantes relèveraient donc surtout de la dimension politique du métier par la stratégie territoriale qui situerait la pratique professionnelle dans des potentialités, des ressources, des acteurs et contraintes territoriaux : « *Ce qui manque aujourd'hui dans les formations, c'est tout ce qui est en amont, relève de la réflexivité et du politique. Comment je construis la ville ? Comment j'articule l'ensemble des sujets ?* ». Les praticiens soulèvent un manque dans le passage de l'intention au projet, dans l'articulation des métiers de l'urbain et des ambitions politiques, bref dans la mise en situation territoriale du politique. Cette mise en défaut s'expliquerait par la diversification temporelle du jeu d'acteurs et de leurs enjeux (« *Ce sont des métiers dans un mouvement itératif (…) entre stratégie et opérationnel ; or, parfois on ne sait plus qui porte la stratégie.* »), doublée souvent de changements dans les orientations politiques, ce qui constitue une difficulté de compréhension de la stratégie

[84] Sauf indication contraire, dans cette sous-partie (3.1.1), les citations renvoient à l'enquête menée auprès de praticiens.

[85] Le terme d'habileté renvoie à une disposition à mobiliser des savoirs en vue de la réalisation d'une action. Ainsi, l'habileté n'a de sens que par rapport à une action, pensée relativement à une situation analysée *a priori*.

territoriale pour les praticiens dans les collectivités territoriales et structures para-publiques (« *Les enjeux de cohérence entre les actions et les projets sont importants, mais pas facile à piloter car à chaque nouvelle élection ou nouvelle annonce politique les projets changent* ») que pour les praticiens dans des agences et entreprises (« *Souplesse et polyvalence sont attendues pour les futurs professionnels* (…) *pour réagir face aux réajustements permanents qui peuvent être déstabilisants, qui peuvent faire perdre le fil du récit commun d'un territoire dans une agence.* »).

Plus précisément, ces habiletés ne relèveraient ni de la médiation professionnelle, ni de la traduction opérationnelle, mais d'une aide à la décision par la vérification de la faisabilité d'une intention politique, en confrontant les représentations du territoire (de ses ressources et acteurs, de ses enjeux et difficultés...) avec la réalité - sans pour autant courir après leur adéquation mais dans le but de dévoiler les principes (ex : d'organisation spatiale) et valeurs (ex : justice spatiale) qui sous-tendent ces représentations. Les praticiens qualifient souvent cette habileté de « *pré-opérationnelle* », dans la mesure où elle s'inscrit temporellement avant la conception et la programmation, mais elle ne relève pas des projets urbains et des opérations de construction ou d'aménagement : « *On ressent un besoin entre la planification et l'urbanisme opérationnel, au niveau intermédiaire.* » ; « *Le pré-opérationnel est appelé à se développer dans le public* (...) *les gens qui ne font que de l'opérationnel ne savent pas être en contact avec le milieu politique, avec la stratégie.* ».

Ces habiletés supposent un double questionnement de l'expertise :

- tout d'abord de la représentation isonomique et ubiquiste de l'espace fondant l'entendement aménagiste, car ces habiletés induisent une différenciation territoriale des pratiques selon les ressources, potentialités, acteurs, enjeux, etc., propres aux lieux : « *Le cadre de gouvernance qui évolue, nécessite de mettre en place des formes de coopération (surtout pour les petites communes) ; on développe beaucoup la géographie variable à ce sujet, afin d'identifier des coopérations bilatérales entre les territoires* » ; « *Dans les petites villes, les métiers se construisent différemment : les enjeux financiers, questionnements, temporalités, compétences sont différents* » ;
- ensuite des théories sociales et axiologies au fondement des catégories analytiques et de la boîte à outils opérationnels pour choisir ceux qui sont le plus adaptés aux ambitions politiques : « *Il faut des gens capables de méthodes qualitatives qui sortent des chantiers battus, qui ont la capacité humaine à construire des cadres d'action collective, à identifier des acteurs du territoire.* ».

En ce sens, le « *malaise* » présenté par Laurent Matthey (2015) comme une peur qui freine la prise d'initiative voire l'action, semble apparaître, pour les praticiens rencontrés, davantage comme un « *trouble* » tel que théorisé par John Dewey (1993), c'est-à-dire comme un bouleversement qui inciterait à « *enquêter* » : le trouble stimulerait un mouvement de recherche des conditions concrètes d'autres types de connaissance que ceux faisant autorité comme expertise jusque-là et dont l'analyse situationnelle aurait révélé une inadaptation. Selon John Dewey, la connaissance, scientifique ou non, repose en effet sur une série d'opérations pratiques qui dépendent d'acteurs, d'institutions, de dispositifs, de ressources...

Ainsi, face aux enjeux socio-écologiques, les praticiens s'inscrivent davantage dans une perspective d'ouverture des savoirs pour leur adaptation, que de normalisation des pratiques et compétences par la spécialisation. En revendiquant ces habiletés comme nouveau commun professionnel, les praticiens semblent acter l'impossibilité d'une maîtrise absolue du devenir de leurs métiers, investissant en contrepartie une posture réflexive (sur leurs pratiques et savoirs professionnels) et évolutive (selon les contextes d'action et représentations). Cela induit une distanciation critique vis-à-vis de leur(s) métier(s). Cette mise à distance s'intéresse à différents éléments : le positionnement des métiers dans l'évolution des enjeux urbains, l'adaptabilité des outils et techniques d'interventions, les représentations de l'espace induites par les formations et pratiques ainsi que leur acuité, etc.

3.1.2 Le praticien est aussi habitant : pluralisation interne des savoirs

Se revendiquer urbaniste de l'urbain généralisé pour un urbanisme qui colonise de plus en plus de sujets et objets de la vie quotidienne, est-ce tout simplement être habitant de la planète Terre ? A force de reculer les frontières sans proposer de nouveaux critères discriminants, l'urbanisme finit par ressembler à un savoir de gouvernement totalisant, bref un savoir totalitariste. Il semblerait plutôt que les pratiques urbanistiques délimitent les contours de ce que serait l'habiter : en effet, le discours classique de l'urbanisme fait de l'habitant un usager de l'urbain, réduit à une action fonctionnellement qualifiée.

L'entendement aménagiste attend de cet habitant-usager qu'il contribue à l'amélioration des équipements et aménagements par des retours d'expérience, nommés expertise ou maîtrise d'usage, restreints aux fonctions des équipements et aménagements dont il est fait usage. Lorsqu'il est appelé à être concerté, il donne son avis sur la qualité des productions urbanistiques et l'adéquation des réalisations avec les projets, sans inclusion dans les procédures et dispositifs décisionnels qui ne sont pas négociables (Blondiaux et Sintomer, 2002). S'il se révèle très décevant par sa méconnaissance voire son désintérêt vis-à-vis des préoccupations urbanistiques (Chalas, 1989)[86], justifiant ainsi une médiation des scènes de participation institutionnelle pour aborder les sujets définis, cet habitant-usager constitue néanmoins une figure qui traverse les études et projets urbanistiques car elle constitue un nouveau moyen rhétorique de légitimation des politiques publiques (Blondiaux, 2008), notamment lors de débats sur les risques sanitaires et technologiques (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Ainsi, si la figure de l'habitant traverse l'entendement aménagiste, ce n'est pas tant pour intégrer la problématique de l'habiter (Paquot, Younès et Lussault, 2007) que pour renforcer la légitimité de l'expertise en contexte de demande sociale d'implication.

Or, les praticiens ne se reconnaissent pas dans cette distinction forte entre d'une part des préoccupations urbanistiques qui s'inscriraient dans des échelles spatiales petites et une envergure temporelle grande, de l'autre des préoccupations ordinaires focalisées sur des considérations pratiques ultra-localisées. Dès lors, certains posent ouvertement la question de

---

[86] « *Les gens préfèrent de beaucoup parler d'eux-mêmes, de leurs façons de vivre et d'appréhender l'extérieur, les autres, la ville. On attendrait d'eux les informations propres à nourrir la réflexion urbanistique et la technicité architecturale, or les gens se mettent à raconter leur vie, leurs histories personnelles, leurs expériences.* » (p. 68).

la tension voire « *schizophrénie* »[87] qui constituerait fondamentalement leur posture : parfois praticiens, parfois habitants, selon les registres expérientiels. Le choix d'un terme relevant du domaine médical s'avère révélateur du sentiment de « crise » qu'ils traversent (cf. introduction de la première partie).

L'expérience ordinaire : source de connaissance différenciée des territoires

Cette difficulté des praticiens à se reconnaitre dans le schème fonctionnaliste attribué à l'habitant-usager les conduit à élargir leur réflexion sur les points de tension (du frottement à l'incompatibilité en passant par l'opposition) entre les injonctions de métier et leurs pratiques professionnelles d'une part (imaginaires de la ville, injonctions au développement durable, scènes institutionnelles de la participation...), leurs aspirations en matière de lieux de vie (se recoupant par exemple avec le foisonnement du social) et leurs valeurs voire convictions (ex : de participation) d'autre part. En effet, la structuration vie professionnelle / vie sociale leur paraît d'autant plus difficile à élaborer que - comme nous l'avons vu en chapitre 2 - les pratiques professionnelles tendent à déterminer les modes de vie dans leurs possibilités de réalisation (ex : accès à la mobilité) et leurs constructions (ex : normes sociales de loisirs) et, à l'inverse, les modes de vie deviennent des leviers pour l'aménagement voire initient quelques changements dans les comportements collectifs (Viard, 2011).

Au lieu d'une dissociation vie professionnelle / vie sociale, les praticiens revendiquent plutôt une hybridation par la reconnaissance au sein des métiers de leurs expériences ordinaires comme source de connaissance des territoires. Par là, ils sortent des représentations institutionnelles (par les métiers, l'ingénierie territoriale, les scènes de participation...) de la légimité comme la maîtrise de compétences spécifiques à un certain groupe, pour envisager des « *légitimités ordinaires* » supposant « *la capacité de l'ordinaire à être vecteur d'une posture critique* » (Hatzfeld, 2011, p. 50). Ces légitimités ordinaires ne relèveraient pas d'un pouvoir reconnu, mais reposeraient sur la capacité à donner du sens à l'action.

Nous observons en effet que de courts récits expérientiels émergent dans les discours des praticiens à des fins argumentatives. Pour étudier le rôle argumentatif de l'expérience ordinaire vécue par des praticiens, l'analyse des discours de la préfiguration du programme de recherche « Paysages, Territoires, Transitions » nous semble adéquate[88]. Elle nous permet de voir comment, lors de temps de discussions collectives, les expériences ordinaires surgissent comme des références dans la formation des arguments : le caractère collectif de ces discussions permet d'évaluer la réception par les interlocuteurs (ex : étonnement, désintérêt), la place de ces expériences dans les débats (exemplification, contre-exemple, illustration...) et leur circulation dans les échanges (traduisant leur reconnaissance comme argument légitime), bref de rendre compte de leur portée argumentative (Chateauraynaud, 2011). Ce dispositif scénique nous paraît d'autant plus pertinent qu'il réunit des praticiens de différentes strutctures (agents du Ministère centralisé ou déconcentré, CAUE, parcs naturels

[87] Ce terme s'avère aussi bien employé par des praticiens en entretien semi-directif en tête-à-tête, que choisi par le directeur d'une agence d'urbanisme lors de la présentation publique d'un ouvrage dans les locaux de l'agence.

[88] Sauf indication contraire, les citations dans les paragraphes suivants renvoient à l'observation participante de la préfiguration du programme de recherche « Paysages, Territoires, Transitions ».

régionaux...), ce qui limite la crainte de révéler, par le récit expérientiel, des informations de l'ordre de l'intime à des collègues.

L'analyse de ces discours nous renseigne sur la reconnaissance des expériences vécues comme source de connaissance des territoires. Loin d'être mobilisée comme des exemples illustrant ou explicitant des savoirs appris par ailleurs, l'expérience vécue tend à ouvrir à de nouveaux enjeux. Afin de rompre avec les inerties fonctionnalistes dans les représentations d'un habitant-usager, l'expérience ordinaire est investie comme un moyen d'appréhension de réalités territoriales, voire de compréhension de leurs devenirs. En effet, l'expérience, avec les affects, ressentir et habitudes qui l'accompagnent, est souvent considérée par les praticiens comme une forme d'appréhension directe et immédiate d'un territoire et de son paysage, de ses ressources et enjeux environnementaux, de ses dynamiques et compositions sociales.

S'il s'agit d'inclure les expériences ordinaires des praticiens dans le régime de l'expertise pour assurer une pluralisation interne des savoirs, ces expériences ne se réduisent pas pour autant à une porte d'entrée vers le sens commun, qui serait une connaissance appauvrie par rapport à celle des experts et chercheurs. En effet, ces expériences font l'objet d'une perspective réflexive, c'est-à-dire d'un retour sur les pratiques professionnelles et leurs évolutions ou adpatations. A cet égard, ces expériences se différencient de la seule observation : « *L'expérience est une connaissance tirée de la pratique. Mais la connaissance ne suffit pas à faire expérience, une aptitude à sa transposition est en outre requise. L'expérience engage une dimension cognitive appliquée et implique une maîtrise du travail et de l'environnement, de sorte que les connaissances acquises permettent de résoudre et surmonter les difficultés du présent.* » (Zimmermann, 2014, p.54).

Il convient de différencier deux types de questionnement produit par les praticiens, relevant de deux situations d'expérience différentes. Le premier renvoie à une expérience vécue collectivement au sein de sa structure, notamment dans le cas de commandes publiques (par exemple d'une Métropole vers une agence d'urbanisme ou un CAUE), qui a contraint à expliciter le positionnement de la structure dans une relation pécuniaire et souvent dans une situation politique. Ce type d'expérience oblige à réaliser un travail entre collègues pour situer la place de sa structure dans un système d'acteurs organisés qu'est l'ingénierie territoriale (répartition des fonctions et leurs compétences, des prises de décisions et leurs responsabilités...), et pour évaluer les relations entretenues avec ces acteurs (ex : aide à la décision) ainsi que les contraintes inhérentes dans les pratiques (ex : cahier des charges de la commande) : « *Moi j'ai été marquée - quand j'ai piloté l'atlas des paysages avec un paysagiste qui est ***, à la difficulté que nous avons eu à rentrer dans une phase prospective par rapport à cette question-là. Car la commande qui avait été donnée au bureau d'études était d'accompagner la mise en chantier du Grand Paris et ce que cela pouvait induire en transformations et notamment en transitions paysagères. C'était comment, finalement, une ville-monde du XXIème siècle, la ville du développement durable telle qu'elle est portée dans le cadre du Grand Paris, se traduisait en termes de paysages.* ». Le second questionnement naît d'expériences vécues de manière plus individuée, comme l'observation d'une méthodologie différenciée qui vient mettre en perspective critique ses propres habitudes par rapport à ce qui apparaît alors comme des « bonnes » pratiques selon des critères situationnels et non normatifs : « *Une des bonnes expériences que j'ai pu observer qui dépassait la logique des*

1%, apportait autre chose que l'esthétique et a su accrocher les élus, parce que l'on a eu un bureau d'études qui a questionné la géographie du territoire face à une autoroute, face à une LGV que l'on voyait arriver sur cette partie sud Gironde, entre Bordeaux et Toulouse. Cela a questionné le tracé... (…) ».

L'expérience ordinaire comme brique de fondation de positionnements individués

Si le récit expérientiel peut jouer un rôle argumentatif dans les discours ou ouvrir à de nouveaux enjeux, il témoigne aussi de l'intérêt porté par les praticiens aux enjeux discutés : lorsque la discussion dépasse des cadres de leurs compétences, les praticiens choisissent de donner à voir une expérience ordinaire et donc de sortir des cadres légitimants de leur métier, plutôt que de faire appel à des individus considérés comme experts du sujet. Il s'agit d'une forme de prise de risque qui traduit un investissement personnel dans le sujet du débat. Faire appel à l'expérience revient à dévoiler à ses auditeurs une partie de soi par l'intérêt que l'on accorde au sujet. Le recours au récit expérientiel dans des scènes où les symboles de la légitimité sont fortement prégnants (programme de recherche ministériel, locaux du Ministère, tour de table mêlant chercheurs, agents et praticiens...), dépasse les seuls cadres de la diversification des enjeux territoriaux pour exprimer une « *expérience d'un individu engagé dans l'agir* » (Abélès, Charles, Jeudy et Kalaora, 2000, p.18).

Dès lors, il s'avère tout autant constructif pour la mise en débat de faire part d'une expérience vécue que d'être attentif à celle qui nous est délivrée dans le cadre de discussions collectives. L'expression « faire appel à l'expérience » révèle alors une double signification : elle signifie certes l'avoir vécue corporellement et en ressentir des affects, mais elle désigne aussi une capacité à se mettre à la place de celui qui l'a vécue, afin de connaître ce qui révèle de l'importance pour lui, les références à partir desquelles il construit son récit, les valeurs qui alimentent ses choix… Que l'on transmette une expérience par sa mise en récit ou que l'on la reçoive dans le cadre d'échanges, l'expérience s'avère un cheminement vers autrui et, comme l'explique Emilie Hache, « *[s]'engager en ce sens-là dans l'expérience permet de bien prendre en compte les autres : poser les bonnes questions, hésiter au bon moment, ne pas oublier ce qui compte pour ceux à qui nous répondons.* » (2011, p.45). Ainsi, l'expérience est ce qui nous unit dans un partage.

Or, en créant un lien entre le narrateur et son auditeur, l'expérience vécue aplanit temporairement les différences de posture (chercheur, praticien, agent ministériel, habitant, élu...), tout en recentrant l'attention autour de l'individu-sujet (par les affects suscités par l'expérience, par la remise en trajectoire de l'expérience…). Cela facilite le passage d'une posture d'extériorité de l'expert, à celle revendiquée par les praticiens d'habitant du territoire avec ses propres expériences, affects et ressentis de celui-ci. A partir des récits expérientiels se compose un monde commun intersubjectif : loin d'uniformiser, le récit expérientiel refait exister l'hétérogénéité en réarticulant les subjectivités qui ont vécu des expériences différenciées. Dès lors, en faisant appel à l'expérience, le praticien revendique son droit à exprimer un positionnement individué, c'est-à-dire qui n'est pas contraint aux prérogatives professionnelles des modèles territoriaux (ex : ville durable dense) mais construit en fonction de la trajectoire des praticiens. Cela traduit la diffusion dans le milieu socio-professionnel du phénomène d' « *individuation* » (Ion, 2012), au sens de construction d'identités singulières

par les savoirs et compétences, les représentations et imaginaires, les pratiques et cultures professionnelles...

Nous avons pu observer, lors de l'enquête auprès de praticiens[89], que les récits expérientiels précèdent l'affirmation de positions personnelles sur l'évolution des pratiques professionnelles. Plus précisément, le récit d'une expérience ordinaire apparaît comme une étape dans les discours argumentatifs pour s'autoriser ensuite à affirmer la singularité de leur approche par rapport :

- ✓ aux autres champs de métier, notamment en se réclamant d'une « *position militante de rejet de la position descendante… des architectes* » ;
- ✓ ou plus précisément à d'autres praticiens dans le contexte d'évolution des cadres d'action *(« J'ai déploré de la part de certains collègues une posture de sachant. »* ; *« Ils n'acceptent pas que la ville se construise par les habitants »*).

Les praticiens supposent dans ce cadre que « *la position de neutralité est utopique* » (« *On n'est pas des experts abstraits, mais des humains* »), certains praticiens invitent notamment à « *repartir du vécu et des formes d'intelligence* », ce qui les amène à présenter par bribes leurs trajectoires professionnelles : leurs formations, leurs expériences ordinaires et les apprentissages qu'ils en tirent, leurs engagements personnels et convictions ainsi défendues... Ils assigent à ce titre « *un sens politique, idéologique et dogmatique* » à leurs regards sur la ville. Si un effet générationnel semble jouer dans cette affirmation de convictions personnelles – les praticiens les plus jeunes éprouvant plus de facilités à les exprimer -, elles s'inscrivent néanmoins dans les mêmes registres axiologiques : l'écologie (environnement, énergie, alimentaire, etc.) et l'innovation sociale. Ces convictions sont considérées par certains comme le garant d'une identité in-divisible entre le cadre personnel et professionnel : « *Je ne suis pas schizophrène. Je suis militant et engagé.* ».

3.1.3 Pour une reconnaissance des savoirs habitants : refonder le régime de l'expertise

Inscrire l'expérience ordinaire des praticiens dans le régime de l'expertise ne bouleverse pas les fondements légitimaires de cette dernière, car les savoirs inclus sont médiés par les catégories d'observation de l'expertise que reprennent les praticiens : cette pluralisation interne des savoirs de l'expertise se réalise par un ajout de savoirs qui sont pré-déterminés, orientés vers l'action urbanistique. A l'inverse, la pluralisation par la mobilisation de savoirs externes à l'expertise peut *a priori* répondre de l'ambition de sa mise en partage par la diversification de ses acteurs, particulièrement par l'ouverture aux habitants.

Si le partage de l'expertise amène de plus en plus à mêler des savoirs et savoir-faire issus de différents registres de légitimité (professionnelle, technique, scientifique, ordinaire, habitante, militante, associative...) – tendance qui serait soutenue en partie par la démocratie participative instituée (débats publics, conseils de quartiers, forums en tous genres…)

[89] Sauf indication contraire, les citations dans les paragraphes suivants renvoient à l'enquête menée auprès de praticiens.

(Deboulet et Nez, 2013), mais également sous l'égide d'initiatives de *community planning*, *community organizing*, sciences citoyennes, etc. (Barthe, Callon, Lascoumes, 2001) -, la question de la place accordée à ces différents savoirs se pose avec acuité : y a t-il juxtaposition des savoirs, ou hybridation de ces savoirs avec l'expertise territoriale, ou ventilation des savoirs selon les enjeux, dispositifs et publics... ? Quelle est la reconnaissance de cette diversité des savoirs, habilités, aptitudes…, notamment vernaculaires et habitants, amateurs et pratiques, citoyens et associatifs, sociaux et techniques ? Comment cette diversité est-elle suscitée ou accompagnée, délimitée ou ignorée, dans les expertises territoriales ?

Ces questionnements demandent de définir les conditions de reconnaissance et valorisation de ces savoirs qui sortent du cadre des légitimations. En effet, intégrer ces savoirs revient à reconnaitre l'insuffisance (en termes de compétence ou de légitimité) des savoirs de l'expertise. Ainsi, cela constitue certes une re-connaissance de la diversité des compétences et de leur complémentarité (Pichon, 2009), mais surtout assure un cadre réflexif pour interroger les représentations que les praticiens ont de l'évolution de leurs métiers et de leurs légitimités en contexte de crises écologiques.

Le partage de la responsabilité

Avant de s'intéresser à la place accordée aux savoirs habitants dans l'expertise ainsi qu'à leurs apports dans la construction de l'action territoriale, il convient de souligner que vouloir intégrer des savoirs habitants dans l'expertise suppose un partage de la responsabilité avec les habitants. L'une des premières acceptions de la responsabilité mobilisée dans les débats revêt un sens juridique, conduisant souvent à se demander à qui et sur quels critères (prise de décision, contribution à l'action...) est imputée la responsabilité après une catastrophe, un accident ou un dommage, selon qu'il s'agisse d'une erreur, d'un risque non anticipé ou d'un aléa... Elle charrie le plus souvent des enjeux financiers d'indemnisation, ainsi que des enjeux professionnels pour certains praticiens dans leur maintien à certains postes dits « à responsabilité ».

A cet égard, il est fréquent que la lecture strictement juridique de la responsabilité conduise à justifier et institutionnaliser la mainmise publique dans toutes les étapes décisionnelles des dispositifs participatifs (Barbier et Larrue, 2011). Entendue dans un sens juridique, la question de la responsabilité renvoie à l'identification et la prévention des conséquences de l'action, mais évite celle de la négociation des formes démocratiques de la prise de décision qui conduit à cette action (Blondiaux et Sintomer, 2002). La littérature scientifique sur la participation habitante institutionnelle a largement renseigné la délimitation des sujets du débat public à l'amendement du projet, sans jamais s'ouvrir à des questionnements sur son utilité (Blondiaux et Sintomer, 2002 ; Blondiaux, 2008). C'est la distinction qu'Hélène Hatzfeld (2013b) dessine entre le « *droit de donner son avis* » qui relève d'une démocratie délibérative mettant en partage les savoirs au profit d'un projet délimité (ex : choix du tracé d'une route), et le « *droit de choisir* » qui autorise une mise en partage de la prise de décision (ex : choix de réaliser ou non la route).

Or, les crises écologiques renforcent un mouvement général, amorcé il y a une cinquantaine d'années, de remise en cause des formes expertes de la prise de décision, se traduisant

notamment par des controverses socio-techniques et des mobilisations de contestation à des projets d'aménagement (cf. chapitre 1). La démocratisation des dispositifs et procédures décisionnels s'avère de plus en plus négociée, c'est-à-dire inscrite dans des rapports de force entre deux polarités distinctes : une première charriant les cadres institutionnels et symboles experts de la légitimité d'action ; une seconde reposant sur une conception différenciée de la politique se substituant à la subordination ou la représentativité, diversemment qualifiée de participative, incluante, impliquante, ordinaire... « *La mise en place de procédures de concertation dans le domaine de l'environnement, du nucléaire ou de la santé amènerait à la reconnaissance pratique de certaines formes de compétences ordinaires et au dessaisissement symbolique du monopole des experts sur la préparation des décisions collectives, dans ces secteurs autrefois entièrement régulés par le discours scientifique.* » (Blondiaux et Sintomer, 2002, p. 30).

Dès lors, il convient d'élargir la responsabilité à un questionnement éthique, c'est-à-dire à l'envisager comme un principe d'action. Il ne s'agit pas de faire porter sur les habitants la seule responsabilité morale des enjeux écologiques pour désengager les pouvoirs publics, se positionnant alors comme des acteurs de régulation en faveur d'une résilience urbaine (Carton, 2013). La responsabilité comme éthique se différencie d'un gouvernement des pratiques qui moralise les comportements et conduites habitants, c'est-à-dire les inscrit dans un modèle normatif de justification (Hache, 2007a), comme peuvent le faire les politiques de sensibilisation aux enjeux environnementaux et de mise en pédagogie des « petits gestes » pour l'environnement (Pautard, 2015)[90]. L'enjeu dans le partage de la responsabilité réside dans la reconnaissance pour les praticiens de l'existence des habitants comme une altérité ayant des effets dans les métiers, ce qui s'avère déjà partiellement le cas lorsqu'ils considèrent les modes de vie comme aménageurs des territoires. C'est un moyen de réinclure les habitants dans les débats et non plus de parler à la place de ... comme l'autorise habituellement le statut d'expert (Hatzfeld, 2011). Ainsi, dans les débats sur la mise en partage de l'expertise, la responsabilité se comprend comme « *une responsabilité morale hétéronome, dans le sens positif d'être <u>obligé par un tiers</u>[91], par des tiers. Cette problématisation contraste avec une responsabilité formulée en termes d'autonomie, dans le sens où une responsabilité hétéronome engage une conception de la morale relationnelle dans laquelle on ne peut pas être moral tout seul.* » (Hache, 2011, p.26). Autrement dit, la responsabilité constitue un lien d'obligation qui unit deux individus, ou groupe d'individus : elle suppose un souci pour l'autre, se rapprochant ainsi de l'ambition des politiques du *care* (Paperman et Laugier, 2011). Même lorsqu'un individu éprouve un sentiment de responsabilité vis-à-vis d'un événement, c'est toujours au regard des conséquences de cet événement pour un tiers et non pour la réalisation de l'événement en soi. En contexte de complexification des interrelations dans les milieux écologiques, d'incertitude quant à la maîtrise des effets de l'action sur

---

[90] « (…) *même s'ils entendent laisser aux citoyens la liberté et la responsabilité de leurs actes, les instruments de conviction utilisés par les pouvoirs publics se révèlent moins neutres qu'ils ne le voudraient. En articulant un discours parfois catastrophiste et une forte normativité des pratiques, la mobilisation générale aux petits gestes qu'a initié l'Etat depuis quelques années s'opère effectivement au travers d'une logique de pénétration des comportements quotidiens qui incite à l'autocontrainte.* » (p. 132).

[91] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

l'environnement, les crises écologiques conduisent particulièrement les métiers à étendre les liens de leurs responsabilités.

Ce sentiment d'obligation a traversé nos échanges avec les praticiens[92], à la fois comme injonction institutionnelle contraignant les pratiques de participation habitante par ses dispositifs et procédures, à la fois comme une réflexion sur « *la légitimité de l'élu et des politiques issues de la représentativité* ». Les praticiens rencontrent des difficultés à se situer dans cette recomposition des porteurs de la responsabilité, à « *savoir leur place entre démocratie directe et indirecte* », afin d'évaluer leur « *capacité à prendre part au système décisionnel* » et définir leur rôle en fonction (apport de connaissances pour la prise de décision habitante, médiation entre les habitants et les élus, accompagnement de gestion des initiatives habitantes...). Si cela peut s'avérer pour certains praticiens « *difficile à accepter, car ils ont le sentiment d'être dessaisis, de descendre de leur piédestal en tant que sachant* », il s'agit surtout d'une remise en cause des formes de légitimation de l'action conduisant les praticiens à faire preuve d' « *humilité par rapport à son cœur de métier au sens de s'habituer à la crise de la parole performative des techniciens* ».

Il s'avère intéressant de relever que les praticiens rencontrés ne s'inscrivent pas dans les contours de la responsabilité dessinés dans la Charte de déontologie proposée par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes ; si cette charte était encore peu diffusée lors de la réalisation de nos entretiens (et l'est toujours)[93], elle était néanmoins déjà discutée dans les associations professionnelles[94] et surtout la conception qu'elle défend aurait tout à fait pu être mobilisée par les praticiens car elle reprend les cadres institutionnels de définition d'une légitimité d'expertise. En effet, l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes défend une lecture essentiellement juridique de la responsabilité, entendue comme l'application de principes qui seraient définis dans le cahier des charges de la commande ou, à défaut, dans la Charte de l'urbanisme européen élaborée par le Conseil Européen des Urbanistes. Ainsi, la Charte de déontologie ne traite pas de la question de la responsabilité et renvoie à la Charte de l'urbanisme européen qui l'assimile à la « *responsabilisation des populations* » (p. 54), sans précision sur l'arrière-plan philosophique (émancipation progressiste ?) et / ou politique (gouvernement des pratiques ?) qui la sous-tend.

Néanmoins, ce discours nous informe sur une différenciation morale entre praticiens et habitants qui serait justifiée par la détention de savoirs relevant de l'urbanisme : en effet, il suppose que les habitants ne se sentiraient pas responsables des enjeux urbanistiques auxquels il faudrait les sensibiliser (mission confiée aux urbanistes) ; il suppose aussi l'assimilation des savoirs urbanistiques à un absolu, c'est-à-dire un principe d'action dont les fondements légitimaires ne pourraient pas être remis en question et être relativisés par les situations

---

[92] Sauf indication contraire, les citations dans les paragraphes suivants renvoient à l'enquête menée auprès de praticiens.

[93] Cette charte a été validée par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes le 1er juillet 2015, mais elle n'a pas fait l'objet d'une diffusion et discussion en dehors de ces cadres, malgré sa prétention normative dans un avenir proche de professionnalisation.

[94] La défense des intérêts économiques et sociaux de la « profession » par les associations professionnelles se réclamant de l'urbanisme, sera précisée en troisième partie.

territoriales. Ainsi, c'est la posture de l'urbaniste qui lui confèrerait sa responsabilité et non l'expérience d'une Altérité, comme en atteste aussi la réduction des enjeux de participation à l'application des dispositifs légaux et l'information du commanditaire de ses plus-values : « *Au delà des procédures légales, notamment de concertation et d'enquête publique, l'urbaniste informe la personne qui le missionne* (...) *de la nécessité de faire participer les parties prenantes ainsi que les habitants, les personnes, les populations et les acteurs du territoire, à l'élaboration des projets d'urbanisme ainsi qu'à l'ensemble des actions qu'il mène.* » (charte de déontologie, 2015, p. 23).

Ainsi, si la crise de l'expertise incite les praticiens à envisager voire d'ores et déjà inventer (ex : ateliers de prospective collaborative) de nouveaux rapports plus directs, inclusifs voire impliquants avec les habitants, les cadres institutionnels de ces métierstendent davantage à conforter un lien juridique de la subordination (des habitants aux praticiens, des praticiens aux commanditaires) et par là à reproduire chez les habitants un sentiment « *d'obligation* » vis-à-vis des acteurs publics dans les scènes de la participation institutionnelle (Sauvage, 1992, p. 50) : l'habitant se verrait reconnaissant du dépassement d'une posture passive d'usager ou d'une figure de citoyen délégataire dans un modèle représentatif, ce qui le conduit à « *faire « don » de ses projets, de son temps sous forme de participation à des réunions, des groupes divers, bref, lui avoir consenti* [au cadre participatif] *des sacrifices pour se trouver dans un lien d'obligé avec lui...* » (*ibid.*).

Quelle place de ces savoirs dans l'expertise ?

Alors que la portée argumentative des savoirs issus d'expérience ordinaire de praticiens se révèle plutôt reconnue, force est de constater des difficultés à inclure les savoirs habitants dans les débats et encore plus les prises de décision (Faburel, 2013). Pourtant, la problématique de la participation et de la collaboration est largement investie dans les débats pour ses capacités de légitimation de l'action au nom d'une démocratisation délibérative de la prise de décision (Blondiaux, 2008). L'urbanisme a été dans les premiers champs d'action publique concernés, car il connaissait déjà une forte reconfiguration (urbanisme de projet, lancement du programme national de réhabilitation des quartiers d'habitat social) fragilisant ses cadres légitimaires, quand se sont multipliées les controverses socio-techniques (Nez, 2011)[95]. Il constitue à cet égard un champ d'expérimentation de dispositifs participatifs (Bacqué et *al.*, 2006 ; Bacqué, 2009 ; Biau, Fenker et Macaire, 2013).

Mais la réduction de l'habitant à la figure de l'usager semble contraindre la parole habitante à l'évaluation de projets et opérations, sans possibilité de remonter en amont le schème de la planification de l'action, ce qui revient à « *introduire un temps de délibération dans le processus de prise de décision sans toucher au pouvoir de décision lui-même, à séparer le partage des savoirs de celui de l'élaboration partagée d'une décision, la logique qui fait du partage des savoirs un outil destiné à pallier les faiblesses de la démocratie représentative.* »

[95] « *En France, le décentrement des savoirs experts dans les politiques urbaines, la reconnaissance d'une « maîtrise d'usage » et le dialogue entre savoirs sont concomitants, dans les années 1970, de l'émergence du « projet urbain » (Devillers, 1994 ; Toussaint & Zimmermann, 1998 ; Pinson, 2004) et des opérations de réhabilitation des quartiers d'habitat social (Anselme, 2000).* » (Nez, 2011).

(Hatzfeld 2013b). Si les habitants sont entendus, ils sont rarement écoutés pour les connaissances qu'ils peuvent apporter ; si les habitants sont consultés autour du projet urbain, ils s'expriment rarement par le projet urbain. L'habitant se voit assignée une fonction supplétive de l'expertise, variable selon les attentes suscitées ainsi que diversement nommée selon les perspectives privilégiées et la sociologie d'acteurs retenue :

- de « *savoirs citoyens* » définis de manière négative comme les savoirs mobilisés dans les dispositifs participatifs qui seraient spécifiques à un groupe d'individus différents des praticiens et des élus (Deboulet et Nez, 2013) ;
- de « *compétences profanes* » (Fromentin et Wojcik, 2008) qui supposent une opposition avec des compétences sacrées, renvoyant d'abord au couple de la démocratie représentative (représentant sacré / représenté profane), avant que la crise de l'expertise ne lui substitue le couple savoirs experts / savoirs profanes qui se croiseraient au sein de dispositifs dialogiques (forums hybrides, conférences de consensus...) (Barthe, Callon et Lascoumes, 2001) ;
- de « *compétences habitantes* » (Bailleul, 2009), c'est-à-dire d'une capacité à témoigner d'« *une expérience quotidienne avec l'objet du débat* » qui peut s'exprimer « *sous forme d'opinion, de sentiment, d'argument, ou bien* (...) *de connaissance scientifique.* » (*ibid*., p.3) ;

En déterminant un rôle social aux habitants dans l'évaluation des besoins pour l'aménagement et l'amélioration des projets, ce tropisme usager correspond au pendant délibératif du fonctionnalisme spatial de l'entendement aménagiste. Il s'inscrit donc dans une perspective déterminée pour et par la transformation physique de l'espace urbain. Ainsi, cette expertise délimite les savoirs habitants autour de la problématique des usages, différenciant des savoirs répondant d'intérêts aménagistes, d'autres savoirs habitants écartés par l'entendement aménagiste au regard de leur nature ordinaire. « *Souvent discrédités comme exprimant des intérêts particuliers, marqués par une charge affective, ou fondés sur des arguments non rationnels, [*ceux-ci*] se trouvent écartés du débat : ces savoirs ordinaires interrogent ainsi sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas part à l'élaboration d'une décision partagée, ils ne comptent pas – ou que de façon subsidiaire. »* (Hatzfeld, 2013b).

D'une manière générale, il apparaît qu'il échoit à l'habitant de prendre en charge les savoirs délaissés par les autres acteurs de la ville, des savoirs dont aucun d'entre eux ne se serait saisis. Les savoirs de l'habitant ne se dessineraient qu'en creux, par défaut de ceux de l'expertise officielle : ils interviendraient en complément de l'expertise officielle pour combler des impensés (structurels) ou lacunes (thématiques). A cet égard, les savoirs habitants se voient rabattus sur les thèmes du quotidien, de l'immédiat et du local (Faburel et Vialan, 2013), que l'expertise a rejeté au nom de ses soucis d'objectivité et de généralisation et pour lesquels l'habitant ferait valoir une connaissance exclusive et discriminante (par rapport aux autres acteurs) sur les rythmes et lieux du quotidien. Yves Sintomer (2008) inscrit les savoirs d'usage « *dans le paradigme de la proximité* » : proximité géographique (le savoir d'usage est ultra localisé), sociale (jugement par les pairs), communicationnelle (avec les services publics et décideurs, facilitée notamment par Internet)...

Selon les représentations professionnelles, les savoirs habitants ne se caractériseraient pas seulement par leurs domaines d'application, mais aussi par leur registre d'entendement qui les différencierait des chercheurs, experts et élus. Il s'agirait d'un savoir du « *bon sens* » entendu comme « *capacité ordinaire du jugement* » (Sintomer, 2008) : le savoir habitant incarnerait l'exercice d'une raison subjective appliquée à des expériences inscrites dans le quotidien et l'ordinaire. L'habitant détiendrait des savoirs pratiques témoignant d'une connaissance fine du fonctionnement du territoire, de ses rythmes et qualités. L'habitant serait érigé en nouvel expert, celui du quotidien, qui mobiliserait des références intelligibles de tous.

Or, les modalités institutionnelles de la démocratie représentative tendent massivement à exclure les registres du quotidien (Frère et Jacquemain, 2013) et plus généralement de l'ordinaire (Hatzfeld, 2011 et 2013b[96] ; Buton, Lehingue, Mariot et Rozier, 2016) des sujets et scènes politiques. Dès lors, ce rabattement des savoirs habitants aux registres de la proximité et de la pratique contribuerait selon certains à une dépolitisation de la figure de l'habitant et des savoirs habitants (Faburel, 2013). Du redressement d'une asymétrie sociale entérinée dans le régime de l'expertise sous la forme de positions différenciées (d'expert, d'usager, d'élu...), la problématique des savoirs habitants aurait basculé vers la construction d'un individu sans ambition politique, universel par son expérience d'espaces fonctionnels ubiquistes, sans qualité au regard de sa définition en négative de l'expert et de l'élu...

Des savoirs habitants aux savoirs locaux : qualification substantive

Un profane du politique, un usager d'une infrastructure, un amateur d'un loisir, un riverain d'un projet, un consommateur d'un service... autant de formules qui révèlent d'une difficulté à qualifier l'habitant de manière substantive, non plus relativement à une situation ou en négatif d'autres groupes sociaux. Certes en nous posant la question de la singularité des savoirs habitants, c'est-à-dire de leur apport pour l'expertise territoriale, nous ne considérons pas la participation habitante comme un absolu démocratique et l'incluons dans un registre de justification utilitaire ; mais cet exercice de qualification nous apparaît nécessaire pour inclure ces savoirs dans les débats, c'est-à-dire pour les reconnaitre en dehors des cadres de l'expertise officielle. Plutôt que de définir ces savoirs par le statut des individus qui les portent, il nous semble intéressant de tenter de les qualifier de manière sustantive pour donner à voir les apprentissages que nous en tirons et ainsi réhausser leur place dans les débats.

A cet égard, aux savoirs de la proximité comme échelle spatio-temporelle d'une expertise fonctionaliste, nous proposons de substituer les « savoirs locaux » entendus comme des savoirs également empiriques mais dirigés vers des relations régulières avec son milieu de vie pour assurer son maintien : ils s'inscrivent à cet égard dans une relation de responsabilité vis-à-vis du milieu (cf. supra). La formule « savoirs locaux » nait dans les ethnosciences de la fin des années 1970 : « *L'adjectif « local » exprime cette perception de l'indigène par rapport à l'exogène ; dans la perspective du respect des pratiques indigènes par rapport à la*

[96] « *Poser la question de la part que prennent les savoirs ordinaires dans le partage des savoirs n'est ainsi pas simplement appeler à prendre en compte une diversité de points de vue, mais c'est mettre en évidence un désaccord sur ce qui a droit à être visible, entendu, pris en compte, sur ce qui qualifie les personnes comme productrices de savoirs, comme Sujets politiques.* » (Hatzfeld, 2013b).

globalisation économique ou culturelle du développement. » (Barthélémy, 2005). Les « savoirs locaux » des dites populations autochtones ont été particulièrement investis dans les recherches scientifiques (ethnologie, anthropologie, biologie...) pour venir éclairer les rapports qu'entretiennent les sociétés occidentales à leur environnement. Si elles s'intéressaient initialement à la connaissance du milieu écologique (ex : plantes) et de ses usages à des fins de subsistance, elles se sont progressivement détachées de cette « *vision naïve de l'utilitarisme des peuples traditionnels* » (Roué, 2014, p. 133) pour donner à voir les relations sociales qui se construisent avec le milieu.

Si le local signifie ici l'enchâssement du milieu de vie et du milieu écologique à l'inverse d'un modèle globalisé, il s'oppose aussi à l'universel entendu comme une extension culturelle « *avec des préférences économiques et des philosophies du monde occidentales* » pour proposer un relativisme axiologique (Rondeau, 2015)[97]. En effet, les savoirs locaux sont des savoirs incorporés qui renvoient à l'expérience d'un lieu singulier, dont la fréquence des pratiques crée des interrelations qui font milieu. L'observation régulière du milieu ainsi que des causalités de ses phénomènes, fonderait des intuitions c'est-à-dire l'anticipation d'une sensation par l'observation ou le ressenti de signes annonçant un phénomène. Ainsi, les savoirs locaux seraient d'une nature « *qui est inacessible à la parole et qui s'exprime dans un lieu précis, à travers le corps du détenteur.* » (Roué, 2014, p. 140).

Dès lors, se pose la question des méthodes d'enquête scientifique pour recueillir ces savoirs, ainsi que des catégories pour en dégager des éléments de répétition selon des critères de la scientificité (de la codification, de la classification, de la vérification). Selon Jean-Michel Le Bot, la transmission de « *l'expérience subjective de la « nature »* » demenderait une attention particulière orientée vers les ressentis des enquêtés : « *Il ne s'agit pas de forcer le propos des enquêtés ; il s'agit plutôt d'accorder une attention plus fine à ce qui se dit, se fait, se vit et s'éprouve, même quand l'expérience, encore une fois, ne semble guère dicible.* » (Le Bot, 2013, p. 52). Il invite par là à se mettre en position de vivre la même expérience ou une expérience similaire, ce qui s'avère possible au regard de l'extension des « savoirs locaux » aux pratiques d'amateurs naturalistes (d'observation et d'investigation de milieux écologiques ou d'espèces spécifiques) dans les sociétés occidentales (Charvolin, Micoud, Nyhart, 2007). Ils partagent l'idée d'une connaissance spécifique associée à un milieu, qui se crée par l'expérience de celui-ci et le tâtonnement dans la construction de ces savoirs.

Par ce lien ténu et responsable entre savoirs et milieu écologique, la vigilance apparaît comme un mode relationnel à l'environnement qui précéderait la connaissance. Dans ce contexte, la vigilance échapperait à quelques risques de dérives normatives voire de contribution à des dispositifs sécuritaires (Dorlin, 2017), pour désigner, au contraire, ce que Jacques Roux (2006) qualifie de posture collective de reconnaissance d'un lieu de vie partagé et duquel il faudrait prendre soin. Loin de signifier un lien de propriété, ce rapport responsable au lieu désigne un lieu que l'habitant « *a « acquis » en l'apprenant, dont il sait tirer parti et prendre soin* » (Roué et Nakashima, 2002). Plus précisément, les contours d'identification du lieu de vie ne reposeraient pas sur des critères institutionnels ou experts, mais sur des relations de

[97] « *Les savoirs locaux n'ont a priori ni une portée universelle, ni la prétention d'en avoir une. Et il faut voir quel est l'impact de cette caractéristique sur la considération de leur valeur.* ».

responsabilité que les habitants tissent au quotidien avec le lieu, ses habitants et acteurs, son environnement et paysage... Ainsi, le lieu (Hoyaux, 2002) apparaît comme un terreau qui conditionne de plus en plus les savoirs qui naissent de relations subjectives nous engageant vis-à-vis d'un environnement écologique, social, etc.

Or, en nous obligeant vis-à-vis des autres, cette responsabilité en situation de vulnérabilité conduirait à constituer une culture populaire. Si une culture populaire de l'entraide s'avère relativement reconnue dans les pays dits du Sud (Bankoff, 2003) ou dans les fondements socio-structurels d'une identité nationale des pays dits industrialisés (Pfister, 2002), force est de constater quelques difficultés à penser une culture populaire de la vulnérabilité en contexte de Modernité. Pourtant, de nombreux exemples de productions de savoirs locaux véhiculant un fort sentiment de commun - se traduisant par exemple par des dispositifs d'entraide - donnent à voir une capacité de remontée en généralité. Par une enquête auprès d'habitants de Sommières (Gard) après une crue particulièrement forte du Vidourle en septembre 2002, Jacques Roux a ainsi mis en avant l'existence d'une culture populaire ancienne des inondations « *ancrée dans l'habiter, [qui] n'entretient que des rapports « à distance » avec l'action des dispositifs de veille assurés par les pouvoirs publics* » (p. 17). De la même manière, Anne-Marie Granet-Abisset a soulevé les « *savoirs, imprégnés d'expérience, de pratiques transmises* » qui naissent de l'expérience de la catastrophe en montagne (2013, p. 6) ; Frédéric Barbe (2016) a montré en quoi la création de « *cartes subjectives* » par des militants de la Zone A Défendre de Notre-Dame-des-Landes, à partir de leurs ressentis du lieu, constitue une critique de l'instrumentation par les autorités (militaires puis administratives) des productions cartographiques, donc de l'inscription de l'espace dans un registre des finalités qui s'impose comme cadre interprétatif unique des réalités spatiales.

3.2 Vers une co-temporalité aménagiste, habitante et environnementale ?

Ces difficultés observées à saisir les savoirs habitants s'expliquent selon nous par une distorsion des temps aménagistes, habitants et environnementaux, qui rend impossible de croiser savoirs habitants, expertises officielles de l'action et effets environnementaux. Ils semblent construits pour intervenir dans des contextes précis distincts.

En effet, l'un des principes modernes est la hiérarchisation fonctionnelle des activités opérée par leur désynchronisation temporelle, particulièrement entre, d'une part, les temps de la mise en débats et de la prise de décision (s'articulant autour de temporalités partisanes ou électorales, des affaires publiques et leurs médiatisations... - Marrel et Payre, 2006), de l'autre les temps de la mise en action (Beck, 2008). La Modernité a substitué, à la grille environnementale du (des saisons, de l'alternance jour / nuit, du mouvement astral...), un rythme commun fondé sur les activités et en accélération constante à l'instar de la Modernité (Beck, 2008). Les temporalités sociales et politiques modernes ne sont plus synchrones des temporalités environnementales. Par exemple, avec l'industrialisation des modes d'action et des rapports sociaux, ce partage moderne s'est traduit par une hiérarchisation des temps de la création et de la production (Rancière, 1981).

Or, les crises écologiques s'inscrivant dans un registre de l'urgence et l'accélération de leurs effets conduisent à recroiser les temporalités modernes (dans le présentiel des activités et leur acclération). Les temps environnementaux, les temps du développement et les temps de la mise en politique tendraient de plus en plus à se croiser de manière non-intentionnelle et, *a priori*, désordonnée. Plus précisément, les temps longs des paysages dits naturels, du climat et de la construction géologique, ne peuvent plus se différencier des temps courts de la mise en agenda politique appelée à toujours plus de réactivité ainsi que des mutations socio-économiques en accélération. La désynchronisation environnementale ne serait plus tenable, conduisant à poser la question des conséquences environnementales des activités humaines (Bonneuil et Fressoz, 2016)

De plus, la notion de crise vient ré-inclure les débats dans un régime temporel car elle suppose un changement d'état, transitoire ou permanent : en situation de crise, nous serions dans un moment historique distinct de celui précédant la crise, sans certitude d'entrer dans une période post-crise ou de revenir à la situation initiale. La notion de crise signifie la différenciation de différents états temporels, par des variations dans l'écoulement régulier, linéaire et cumulatif d'unités de temps, supposant par là une non permanence ou du moins une intermittence de la société. Inscrire la crise dans le temps revient à ouvrir le champ des possibles pour l'avenir. La notion de crise semble d'autant plus interroger la temporalisation des débats lorsqu'elle s'applique aux problématiques environnementales et sanitaires, car les controverses socio-techniques paraissent se construire autour de catastrophes et accidents (réalisés) ou de risques (pouvant se réaliser) qui bornent temporellement les débats : événement déclencheur, expérience source de connaissances, prédiction de scénarii... Les temporalités argumentatives et événementielles se croiseraient dans la construction de ces débats, par les affaires publiques qui les inscrivent dans le temps de l'actualité politique, par l'entrée annoncée par les scientifiques dans l'Anthropocène qui marque un croisement des temps géologiques et sociaux...

La construction de ces controverses autour d'un événement ou d'un risque, reproduit les marqueurs temporels de la modernité : le « avant » / « après » d'une catastrophe écologique rejouant le partage « Anciens » / « Modernes ». Le recours fréquent à l'adverbe « désormais » (ou des synonymes comme « maintenant », « dorénavant ») vient ponctuer les discours portés sur les crises écologiques, jouant une fonction de rupture avec un passé jugé d'inconscient eu égard aux risques écologiques, mais aussi indiquant une crispation présentielle d'autant plus forte qu'elle nous indique le degré d'urgence écologique : le marqueur temporel « désormais » apparaît comme une expression de la performativité du discours orphéique (Chateauraynaud et Doury, 2010)[98]. L'adverbe désignerait un éveil de conscience écologique conduisant à une transformation de notre vigilance qui aurait été mise à mal par l'économie capitaliste (Citton, 2014).

Or, comme nous le rappelle Jean Chesneaux (1996), le temps « habité » s'inscrit dans un schème passé-présent-futur, faisant du présent la passerelle entre un passé et un futur auxquels

[98] « *Lorsqu'il est associé au futur, et que son énonciation remplit certaines conditions de légitimité, « désormais » revêt une dimension instituante et donc performative : c'est par son énonciation même qu'il prétend faire advenir l'ère nouvelle annoncée.* ».

il serait lié et non en rupture (moderne). La crise de l'expertise semble s'être étendue à une crise du politique, crise d'indétermination dans les représentations d'un avenir collectif désirable. Nos capacités à nous projeter dans le futur sont bouleversées par la montée des incertitudes et la complexification des phénomènes qui, certes, mettent en doute la probabilité des grandes tendances de prospective, mais surtout interrogent les désirs de changement que nous projetons dans le futur.

Ainsi, contre toute apparence, la prospective est dans un premier temps un exercice centré sur le présent, un exercice de création d'une fiction de vie commune désirable pour la construction d'un avenir (futur collectivisé). Cette rupture temporelle s'avère renforcée par certaines théories environnementales qui créent des représentations d'un à-venir à éviter par la gestion des risques ou à créer par l'aménagement, bref d'un à-venir dont nous ferions difficilement l'expérience car sa construction s'avèrerait plus ou moins inclusive, plus ou moins proche de notre vécu.

Ainsi, nous observons une double désynchronisation :

- une première épistémologique et structurelle entre la temporalité des pratiques et prospectives d'aménagement d'une part, le vécu des habitants de l'autre (3.2.1) ;
- une seconde entre les projections dans un devenir par les pratiques aménagistes d'une part, les effets environnementaux de ces pratiques de l'autre (3.2.2).

3.2.1 Distorsions temporelles entre l'aménagement et le vécu

De prime abord, cette difficulté à croiser temporalités aménagistes et habitantes étonne au regard du rôle grandissant des modes de vie dans la justification de l'urbanisme : les modes de vie urbains seraient devenus une réalité généralisée, ils seraient de plus en plus intégrés dans les choix d'aménagement par anticipation des usage et, surtout, ils joueraient un rôle d'aménageurs des lieux de vie par exemple par des détournements fonctionnels. Elle correspond néanmoins à une réalité : les rythmes urbains, la concordance des temps (environnementaux, sociaux, aménagistes...) et les problématiques temporelles d'une manière générale s'avèrent peu intégrés dans l'urbanisme et l'aménagement, à l'inverse d'une spatialité instituante de leurs réflexions (Gwiazdzinski, 2012 ; Revol, 2012a).

Il existe dans les métiers de l'urbanisme un fort ressenti de distorsion temporelle entre les temps de l'aménagement et ceux du vécu : malgré la diversité des temporalités urbanistiques (du chantier et du projet urbain jusqu'à la prospective et la stratégie territoriale, en passant par les procédures d'aménagement et de zonage), aucune ne coïnciderait avec le ressenti ordinaire du lieu habité. Une distorsion qui n'aurait de cesse d'augmenter du fait d'une diversification des dits temps sociaux (Mallet, 2013 ; Gwiazdzinski, 2012 et 2016a).

Progressivement, se réalise une inclusion croissante des enjeux temporels dans les politiques publiques locales françaises depuis la fin des années 1990. Mais ces dernières reposent essentiellement sur une représentation linéaire et continue du temps (succédant à la représentation cyclique - Hall, 1984) pour répondre au principe fonctionnaliste de l'entendement aménagiste, conduisant paradoxalement à entériner la distorsion temporelle avec l'habiter.

L'inclusion de la dimension temporelle dans les politiques urbaines : des bureaux des temps à la chronotopie

L'hypothèse d'une construction sociale du temps a depuis plusieurs années envahi le champ politique qui s'est érigé comme un des principaux producteurs de ces temps sociaux[99]. Ainsi, les collectivités locales ont investi depuis une vingtaine d'années les problématiques temporelles, intégrées dans les débats par le problème des heures de pointes de transport (Godard, 1997) et par la conciliation des vies dites professionnelle et familiale suite à la réduction négociée du temps de travail (Soumagne et *al*., 2013). Le rapport ministériel d'Edmond Hervé (2001) a signé l'extension de ces réflexions à d'autres domaines d'action en préconisant la création de bureau des temps dans toutes les communes de plus de 20 000 habitants.

Prenant modèle sur les expérimentations italiennes des années 1990 (Gwiazdzinski, 2012 ; Mallet, 2013), un premier Bureau des Temps a été créé en France en 2001 par le Grand Poitiers, rapidement suivi de plusieurs autres dans différentes collectivités territoriales (Saint-Denis, Lille, Marseille, Nantes, Rennes, Lyon, Paris, Montpellier, Caen...). Ces Bureaux des Temps visent à analyser et croiser la diversité des rythmes sociaux (de travail, de déplacement, de famille, de loisirs...) afin de les coordonner[100] : ils visent la reconnaissance et la régulation d'usages pluriels d'un même lieu, qu'ils soient concomitants (polychronie du lieu) ou s'enchaînent dans le temps (polyvalence séquentielle du lieu).

Ces politiques se traduisent par une désynchronisation des heures d'ouverture (des écoles, collèges, lycées ou universités), un décalage des horaires des services urbains, un aménagement des fréquences des transports en commun, une polyvalence fonctionnelle des équipements selon les horaires... La problématique temporelle a aussi été intégrée dans plusieurs documents de planification (ex : Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de Rennes en 2012 - Soumagne et *al*., 2013) non pas dans une visée prospectiviste mais comme un diagnostic et/ou une planification spatial(aux) de la répartition temporelle des activités (Gwiazdzinski, 2012). A cette fin, des formations sont parfois proposées aux praticiens dans la trentaine de collectivités territoriales (Mallet, 2013) qui se sont lancées dans l'intégration de la dimension temporelle dans leurs projets urbains et leurs démarches de gestion[101].

---

[99] « *Cette perspective de l'action publique comme source des rythmes de la vie sociale a aussi contribué à faire reconnaître la multiplicité des temps sociaux (Gurvitch 1961). Le passage du temps à la pluralité des temps sociaux doit être considéré comme une rupture majeure dans les recherches du domaine. En effet, la problématique du lien social autour d'une vision publique et commune du temps a donné lieu à une dispersion des temporalités et à des actions publiques sectorielles sur les temps dont il est impossible de faire un inventaire ici.* » (Commaille, Simoulin et Thoemmes, 2014 - les mots soulignés dans cette citation sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original).

[100] Nous parlons par commodité, partagée au sein de la recherche (Mallet, 2013), d'une multiplication des « Bureaux des Temps », même si ces structures portent différentes appellations selon les collectivités territoriales : « Espaces des Temps », « Maison du Temps », « Mission Temps de la ville », etc.

[101] Nous pensons aux formations proposées depuis 2004 par le réseau national Tempo Territorial : (http://tempoterritorial.fr/)

Cette inclusion de la dimension temporelle dans les politiques urbaines s'explique par une diversification temporelle des usages de la ville[102]. Si pour certains, ces politiques « *apportent un regard novateur sur les territoires urbains et modifient les pratiques publiques traditionnelles* (...) *[car] elles présentent l'intérêt de recentrer toute action urbaine sur les usages, c'est-à-dire sur le fonctionnement quotidien des lieux* » (Mallet, 2013), c'est justement pour cette raison qu'elles contribuent selon nous au gouvernement des corps (cf. chapitre 2) légitimé par l'entendement aménagiste (cf. chapitre 1). Cette interpénétration croissante de l'urbanisme avec les problématiques temporelles se construit en effet selon l'entendement aménagiste : elle s'appuie sur des outils et catégories d'analyse qui reposent sur les principes d'isonomie spatiale, de maîtrise instrumentale, de prédictibilité des phénomènes, etc., comme les scénarii de prospective, la gestion des risques, les cartes du bruit nocturne, ou plus récemment la mutabilité et la réversibilité des équipements et mobiliers urbains... Par exemple, le temps est souvent spatialisé par des flux au sein de réseaux de transport de marchandises, de personnes, etc. De la même manière, les débats suscités par les rythmes urbains en continu (extinction de l'éclairage public la nuit, heure de fermeture des bars et commerces, fonctionnement 24h / 24h des aéroports...) sont souvent traités comme des conflits dépolitisés visant la protection de sa qualité de vie (essentiellement sonore) face à des modes de gestion ou de gouvernance urbain (Gwiazdzinski, 2016a). Ainsi, les réponses apportées sont de l'ordre de la régulation des usages différenciés selon les temporalités et publics pour apaiser les conflits (ex : chartes locales des usages des Mairies de Paris lancées en 2007). Ces conflits sont rarement envisagés comme le reflet des inégalités sociales qui caractérisent les demandes de prolongement des activités urbaines pourtant mises en exergue dès le rapport d'Edmond Hervé (Hervé, 2001).

A cet égard, nous pouvons nous demander si l'inclusion des problématiques temporelles dans l'entendement aménagiste ne relève pas d'une stratégie de colonisation de moments qui, jusque-là, échappaient à la visée totalisante de l'urbanisme (cf. chapitre 2). En effet, l'émergence de ces politiques temporelles est souvent analysée comme la résultante de mutations socio-économiques conduisant à la libéralisation et flexibilisation d'un temps individuel sur ces cinquante dernières années (Elias, 1996 ; Boulin, 2001). Les politiques temporelles se sont positionnées pour venir combler (encadrer ?) ce temps libre en proposant une organisation spatio-temporelle qui permette de réaliser des activités et des loisirs répondant à de nouveaux désirs (ex : de consommation - Arnsperger, 2009) et besoins (ex : de développement personnel, Flahault, 2006). La banalisation de pôles de service fonctionnant 24 heures / 24 et 7 jours / 7 témoigne d' « *une société urbaine qui, à travers la lumière et les technologies d'information et de communication, s'est techniquement affranchie des rythmes de la nature* » (Gwiazdzinski, 2016a, p. 12) pour proposer un rythme en continu.

---

[102] « *On assiste, entre autres, à un étalement des heures de pointe dans les transports, à un accroissement des séjours courts dans les zones touristiques, à une intensification des activités urbaines la nuit et le dimanche. La recherche d'une meilleure coordination des temps passe, par conséquent, par des réflexions géographiques. Il est alors nécessaire de s'intéresser aux heures d'ouverture et de fermeture des espaces urbains, à la diversité des usages des espaces publics et à la cohabitation des différentes activités entre elles* » (Mallet, 2013)

Nous voyons bien comment « *les politiques des temps de la ville répondent à l'enjeu de maîtrise du temps, principalement à travers le concept d'accessibilité* (...) *Poser ainsi le problème du temps, c'est se placer dans une perspective systémique. Une politique du temps de travail dans l'entreprise doit intégrer l'interaction entre les décisions prises dans l'espace du travail et leurs effets sur l'ensemble de la société.* » (Boulin, 2003). Autrement dit, il s'agirait de maîtriser le temps pour s'assurer de l'inclusion des pratiques habitantes dans la vision totalisante de la ville gérée par l'urbanisme. A cet égard, la décomposition du quotidien en différentes temporalités apparaît pour certains comme une « *politisation des temps de la ville* » en faveur de l'idéologie urbanistique, charriant le risque de l'« *illusion d'une plus grande maîtrise* » (Paquot, 2001, p. 32).

Plus généralement, l'alternance de temps courts et longs dans l'action publique correspondrait à des continuités et ruptures politiques (Commaille, Simoulin et Thoemmes, 2014) : les rythmes de l'action seraient calqués sur les rythmes du politique (de sa mise en récit, de sa construction partisane, de son institutionnalisation électorale...), particulièrement dans le champ de l'urbanisme qui s'est historiquement positionné comme un producteur d'un récit territorial (Lussault, 2001)[103], notamment dans les représentations d'un « chef d'orchestre » qui régulerait les multiples actions, donc investirait différentes temporalités (des différents métiers). C'est pourquoi, Ariella Masboungi (2001) différencie trois temporalités :

- celle des métiers de l'urbanisme qui renvoie à une diversité de temporalités opérationnelles (conception et suivi de projet, planification et prospective, montage de procédures d'aménagement, opération de construction, etc.) ;
- celle de la ville comme entité autonome (construction identitaire, histoire urbaine) qui se caractérise par sa lenteur ;
- celle des habitants, autrement dénommée chronotopie qui suggère une aspiration individuelle d'usage continu des équipements, services et aménagements urbains (« *une ville en éveil permanent mais avec des utilisateurs contrastés selon les heures, les jours, les saisons… en consonance avec la croissante individuation des besoins sociaux.* »).

Ainsi, aux bureaux des temps visant l'analyse des différentes temps sociaux (ex : navettes pendulaires) a succédé une chronotopie qui pense une ville en éveil permanent, c'est-à-dire une disponibilité continue des équipements, services et aménagements qu'elle propose. La chronotopie conduit ainsi à rendre disponibles pour les activités urbaines des temporalités d'ordinaire laissées au repos, à l'oisiveté, à l'intime...

---

[103] « *Une des tâches les plus importantes, quoique le plus souvent non objectivée, de l'urbaniste et du technicien comme du protagoniste politique, est d'ailleurs de faire converger ces temps pour qu'ils s'agrègent dans une fiction : celle du temps univoque de l'action. Cette intégration fictionnelle est tentée, en particulier, à l'aide de l'instrument du récit de l'action et des figures (cartes, plans, photographies, croquis, films, etc.) que celui-ci contient comme autant de fenêtres permettant l'observation et la description de phénomènes avérés et/ou prévus.* » (pp. 147 - 148).

Objectiver le temps pour la gestion et la prospective territoriales

L'urbanisme et l'aménagement reposent sur une conception objectivable du temps. Ce dernier y est pensé comme une succession de phénomènes indépendants, mesurables et séquentiels, que nous pourrions donc projeter ou anticiper dans le futur. Cette objectivation du temps induit une compréhension homogène, linéaire et continue de celui-ci (Lussault, 2001)[104] : le temps est réduit à une donnée mesurable que l'on peut associer à une portion d'événement. Cette acception du temps est similaire à celle que l'on retrouve dans les calculs de probabilité dans lesquels la variable « temps » est éliminée au profit de l'intemporalité des vérités mathématiques - pour lesquelles le temps n'existe pas ou du moins n'interfère pas dans les calculs (Atlan, 2003)[105]. L'in-temporalité (négation de l'indépendance temporelle de certains phénomènes) constitue ici un moyen de se rassurer dans ses capacités de prédictibilité et de maîtrise du devenir, en pensant que les phénomènes actuels nous renseigneraient sur ce qui est en train d'advenir et nous permettraient d'agir dessus.

Cette objectivation se traduit par un découpage temporel en des unités interchangeables, sans ordre et auxquelles des fonctions sont assignées : ces unités de temps fonctionnelles sont nommées temporalités. Autrement dit, la temporalité n'est pas la perception ou la conscience du passage du temps, mais sa décomposition fonctionnelle. A cet égard, elle constitue un des postulats de la rationalité logico-formelle qui pense les temporalités comme la répétition de causalités d'événements sans contingence.

Or, cette « *objectivation du temps comme durée déterminée n'a jamais permis de définir son aspect social. Les heures de travail, les heures de loisir, les périodes de détente, les moments d'attente sont autant de "tranches temporaires" dissociées du sens donné aux multiples activités pendant lesquelles elles se déroulent.* (…) *L'organisation gestionnaire de la vie quotidienne implique un découpage du temps présent qui est effectué en fonction d'une anticipation elle-même constante.* » (Jeudy, 1997, p.118). Cette conception du temps nous permet difficilement d'inscrire nos activités dans un moment social et historique.

Dès lors, certains auteurs proposent une notion qui permet de transcrire la forme temporelle de notre quotidien : la notion de rythme, particulièrement théorisée par Henri Lefebvre (Revol, 2015) pour désigner une succession d'expériences et de gestes, d'alternances et de ruptures, d'heures pleines ou creuses d'activités... Les rythmes peuvent varier selon des

---

[104] « *De nombreuses études — peu ou prou géographiques — qui préparent un aménagement souffrent ainsi de finalisme historique. Le temps se déroule alors, linéaire : un principe extérieur à la société, doté d'une simple fonction d'enregistrement de l'événement et de marquage chronologique. Ce temps univoque, une froide* <u>*mécanique*</u>*, s'impose à tous et à toutes choses humaines. Il échappe aux hommes.* » (p. 146 - Le mot souligné dans cette citation est mis en exergue, par l'italique, dans le texte original)

[105] Dans le chapitre 8 de son ouvrage *Les étincelles du hasard. Athéisme de l'écriture* (2003), Henri Atlan montre les relations ambiguës qui lient historiquement probabilité et temporalité, car les calculs de probabilité - en s'imposant comme des méthodes de réduction des incertitudes - tendent à nier l'indépendance de certains phénomènes dans le temps. Il s'intéresse notamment à la correspondance entretenue entre Pascal et Fermat autour du calcul de probabilités dans un tirage de dés : afin de connaitre les probabilités d'obtenir une figure 6, Pascal inclut les résultats des précédents tirages, négligeant l'indépendance de chaque tirage qui induit que la probabilité de sortie d'une figure 6 est identique (toujours égale à $^1/_6$), qu'elle soit sortie ou non lors des précédents tirages.

critères de différenciation sociale des individus (âge, sexe, classe sociale, lieu de vie...). A ces rythmes construits autour des subjectivités, s'ajoutent des temps dits sociaux vécus comme des impératifs (ex : heures de travail), des normes (ex : tourisme saisonnier) ou des déterminations comportementales par les aménagements (ex : navettes pendulaires). Il y a une co-existence d'une pluralité de temps sociaux et rythmes (individuels ou collectifs) hétérogènes. Dès lors, les temps sociaux peuvent devenir sujet à des ajustements et désynchronisations, des perturbations et des luttes par les rythmes (Paquot, 2001).

Ainsi, alors que l'on imagine un temps universel et absolu tel que décrit par les lois de la physique ou théorisé dans les probabilités mathématiques, nos représentations du temps témoignent de constructions subjectives et/ou sociales, parfois différenciées, dans la manière dont nous percevons le passage du temps mais aussi dans la manière dont nous nous positionnons par rapport à celui-ci (ex : identification de moments historiques). C'est cette construction sociale et / ou subjective du temps qui entre en crise quand elle ne correspond plus au rythme des mutations sociales, des réformes politiques, etc., (Dubar, 2011)[106] ; à l'inverse, il semble difficile pour le temps de l'aménagement d'entrer en crise, dans la mesure où il a été construit de telle manière à assurer sa maîtrise.

Une distorsion temporelle de construction professionnelle

Il semblerait que cette distorsion temporelle entre l'aménagement et le vécu d'un territoire constitue fondamentalement un mécanisme de « *déni de co-temporalité* » (Fabian, 2006, p.72), c'est-à-dire un dispositif mis en place afin de mettre de la distance entre son activité professionnelle (de praticien mais aussi de chercheur) et d'autres acteurs, afin de s'immuniser d'interventions ou de critiques. Cette stratégie repose sur le refus de reconnaissance d'une co-temporalité, d'un partage du même temps présent, avec les individus au cœur des activités de recherche ou de pratique, soit par relégation à un temps ancien (exemple de Fabian, 2006), soit par construction d'une temporalité propre à l'activité professionnelle ou scientifique (notre cas ici).

Si Johannes Fabian applique cette théorie uniquement à la recherche en sciences humaines (à partir du cas de l'anthropologie), elle s'étend aussi aux praticiens qui cherchent à mettre à distance leurs pratiques professionnelles de critiques émergeant dans un contexte de crise des responsabilités et des modes de délibération de l'action publique. Si cette distanciation temporelle se retrouve au sein même des métiers de la fabrique de la ville et des métiers de l'urbain sous la forme d'une « *défausse dans le temps* » d'arbitrages politiques (Martinon, 2001)[107], c'est surtout au regard des pratiques habitantes qu'elle révèle sa portée stratégique.

---

[106] « *Le temps qui connaît des crises n'est pas le temps physique fait de la répétition d'instants identiques et prévisibles. C'est un temps humain et vécu qui comporte des « phases », des « moments », des « rythmes » qui sont à la fois imprévus et hétérogènes. Contrairement à celle de la physique newtonienne, déterministe, linéaire et réversible, la temporalité qui connaît des crises est qualitative, historique, biographique, existentielle.* »

[107] « *Les acteurs sociaux* (...) *ne peuvent pas sociologiquement décider la même chose en même temps puisqu'ils « ne sont pas dans le même temps », c'est à dire que le risque inhérent à toute décision et a fortiori aux décisions urbaines, lorsqu'elles sont arrêtées, ne le sont que dans le hasard de la rencontre de temps différents : il y aurait ici à faire une sociologie de l'immédiateté et de la défausse dans le temps.* (...) *Doit-on prendre telle*

Les praticiens créent une différenciation temporelle (entre les différents domaines de métier, avec le milieu de la recherche et les sphères habitantes) afin de se rassurer dans leurs légitimités à agir, comme en a attesté la préfiguration du programme de recherche « Paysages, Territoires, Transitions » : « *On a oublié la dimension du temps et des temporalités qui sont différentes [entre les métiers du paysagisme, de l'architecture, mais aussi entre chercheurs et praticiens…]. Peut-être qu'il faut réintégrer ce schéma du temps au niveau de tous les acteurs.* ».

Pourtant, l'association de ses activités professionnelles à une perspective temporelle ne conduit pas nécessairement à un déni de co-temporalité selon Johannes Fabian ; « *[l]a reconnaissance du Temps intersubjectif devrait, presque par définition, écarter toute mise à distance. Après tout, les phénoménologues ont essayé de démontrer par leurs analyses que l'interaction sociale présuppose l'intersubjectivité, qui est elle-même inconcevable si l'on n'admet pas que les acteurs impliqués sont contemporains (co-temporels), c'est-à-dire qu'ils partagent le même Temps.* » (p.71)[108]. Cette reconnaissance d'un temps partagé correspond peu ou prou à l'exercice auquel se sont livrés certains participants à la phase de préfiguration quand ils ont offert à la discussion collective des expériences ordinaires ; ils ont par là créé une pratique d'intersubjectivité dans le sens où ils ont permis à d'autres participants de faire la même expérience qu'eux.

3.2.2 Le temps comme facteur discriminant des théories environnementales

Les crises écologiques et les revendications qu'elles suscitent (Trom, 1997) déconstruisent cette abstraction des temporalités fonctionnelles : l'environnement s'impose à nous sous la forme de risques imminents (ex : d'inondation, de canicule) ; la catastrophe modifie notre conscience du temps, conduisant même à une modification de la perception du passage du temps pour ceux qui la vivent (Clavandier, 2004) ; l'avenir ne serait plus aussi rassurant car les conséquences de nos actes ne seraient plus aussi facilement discernables et anticipables (Klein, 2000)[109]...

Or, la notion d'Anthropocène créée par Paul Crutzen au début des années 2000 nous rappelle que le temps des activités humaines ne peut se penser de manière indépendante de l'âge de la Terre et de ses ressources. Elle nous invite à repenser ces discontinuités temporelles en mettant en avant leur confrontation d'ores et déjà existante, qui s'incarne dans l'idée d'une force géologique humaine (Deléage, 2010)[110]. Si certains, comme Paul Crutzen, proposent

---

décision maintenant ou attendre, sachant que le temps dans lequel évolue l'économique n'est pas celui du politique et n'est ni celui de l'urbain ni celui de l'esthétique architecturale. » (pp. 19 - 20).

[108]Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

[109] « *Certes, l'avenir a toujours fait peur, mais il nous inquiétait hier parce que nous étions impuissants. Il nous effraie aujourd'hui par les conséquences de nos actes que nous n'avons pas les moyens de discerner clairement. Le dynamisme du devenir ne s'exerce plus, car nous nous sentons impuissants vis-à-vis de notre propre puissance.* »

[110] « *En particulier, l'entrée dans l'anthropocène nous enjoint de mêler deux chronologies irréductibles à l'histoire de l'industrialisation capitaliste (il n'y en a eu qu'une) et à l'histoire de l'espèce humaine*. ».

(2006)[111] une géo-ingénierie qui permettrait par l'envoi de tonnes de dioxyde de souffre dans l'atmosphère de transformer la composition chimique de l'atmosphère et ainsi protéger la Terre de l'intensité des rayons solaires, pour d'autres les problématiques environnementales s'inscrivent dans la temporalité quotidienne (Neyrat, 2017).

Ainsi, les marqueurs temporels sont très présents dans les théories environnementales : urgence climatique et accélération des effets systémiques, identification de l'Anthropocène comme période géologique et bouleversement des cycles de régénération du vivant (ex : écosystème, eau), durabilité et réversibilité des aménagements, avenir incertain et générations futures... La temporalisation de l'action constitue le reflet de leurs liens avec la modernité comme projet politique. Elle nous renseigne sur les représentations de nos capacités d'action (ex : maîtrise des effets à long terme de l'action), ainsi que sur les représentations de notre société (reconnaissance d'un présent par l'identification de ses catractéristiques par rapport aux autres époques, construction politique d'un avenir et de notre implication dans sa réalisation...). Nous posons ici le temps comme un « *instrument d'analyse* » des crises écologiques - à l'instar de Carmen Leccardi pour la crise politique (2011) - considérant que l'organisation rythmique des différentes temporalités revêt une dimension politique par la construction de notre « *individuation psychique et collective* » (Michon, 2005, p. 17). Nos représentations de l'avenir et nos perceptions du temps nous renseignent sur l'identifiation d'une communauté. Autrement dit, l'analyse des principales thèses sur les risques et catastrophes environnementales nous permettra de soulever les liens entre nos capacités de projection dans un avenir et nos représentations de l'environnement, que nous pourrions qualifier de liens prospectivistes à la crise écologique par la médiation des effets environnementaux. Nous mobilisons ici notre postulat initial (cf. introduction de la première partie) selon lequel les effets environnementaux des crises seraient révélateurs de nos rapports au projet politique de la modernité (adhésion, défiance, opposition, déni...).

Le temps constitue un moyen de différencier les cultures politiques (au regard de la Modernité) des chercheurs se réclamant d'une perspective écologique, peut-être davantage que leurs conceptions de l'environnement puisque ces auteurs ont tous en commun de penser les interactions homme / environnement et de considérer l'homme comme partie intégrante de la nature (Charbonnier et Kreplak, 2012). Mais surtout penser le temps revient à réinclure dans le débat politique l'environnement comme reflet de notre modernité : comment se projeter dans le futur en contexte de montée des incertitudes ? Quelles conséquences ces projections dans le futur ont-elles sur les représentations du présent ? Comment ce futur détermine-t-il et incite-t-il à une mise en action pour une transformation du présent ?

Prévenir les risques ou agir dans l'urgence climatique

Avec les politiques de prévention des risques, le futur semble de plus en plus présent dans les métiers de l'urbain, et ce de manière menaçante par la planification d'aménagements à réaliser (ou interdire) pour diminuer ou contraindre les risques. La maîtrise effective des risques par la prévention s'est imposée avec la société du risque comme un principe d'action (cf. chapitre 1), mais l'extension des domaines concernés par l'anticipation et le repoussement

[111] Cité par Neyrat, 2017.

constant des limites temporelles de la prévision (prévoir des événements qui se réaliseront dans des temps toujours plus éloignés) conduisent à réifier le risque potentiel comme un sujet d'actualité, à l'envisager en permanence comme une potentialité latente. Bien qu'il ne se soit pas transformé en une catastrophe ou un accident, le risque se révèle présent.

Cette prévention nous conduirait à toujours plus anticiper pour prévenir des risques de plus en plus inscrits dans le temps long, en réduisant au maximum le temps requis entre l'analyse des risques et la construction de mesures préventives. Ainsi, les politiques préventives sont soumises à une logique à court terme de l'urgence climatique, de l'optimisation économique, de juridicisation des procédures de gestion des risques... « *Le souci de la rapidité, de la réaction « en temps réel » l'emporte sur la construction de projets à long terme et les décisions politiques apparaissent plutôt comme des réponses politiques circonstancielles à des pressions extérieures* » (Revault d'Allonnes, 2012, p. 129) parmi lesquelles celles environnementales.

Or, selon Henri-Pierre Jeudy, toute entreprise de sécurisation serait vaine car elle interviendrait toujours après une première expérience catastrophique dont seraient tirés des enseignements pour fonder les mesures préventives. Cela conduirait à un scepticisme collectif eu égard aux politiques de prévention des risques, qui donnerait lieu à un désinvestissement public des responsabilités : « *Le refuge dans l'incertitude "naturelle" fait aujourd'hui figure de démission. La capacité de prévoir s'impose au contraire comme la reconnaissance des responsabilités nécessaires au temps présent pour une meilleure gestion de l'avenir. À l'idée d'une nature qui faisait le destin de l'homme s'est substitué l'impératif écologique : c'est à l'homme de prendre en mains la destinée de la nature.* » (Jeudy, 2002, p. 122).

Ainsi, la quête de maîtrise constitutive des politiques de prévention des risques aurait conduit à une inversion temporelle des politiques environnementales d'ordinaire inscrites dans le temps long (Schiffino, 2016)[112], en faveur de « *la dimension exécutive [et] au détriment de la dimension délibérative. Les décisions qui demandent aujourd'hui, au niveau institutionnel et dans les assemblées des élus, des temps toujours plus dilatés pour arriver à maturité, doivent au contraire être accélérées si l'on veut éviter de perdre le contrôle politique. Le processus délibératif, qui par définition prend du temps, est de moins en moins considéré comme utile pour l'idéal normatif de la simultanéité.* » (Leccardi, 2011). Nous serions entrés dans une période politique qui préfère l'exécution à la prise de décision et évalue la qualité d'une organisation sociale à ses capacités réactives. « *La distorsion croissante entre le temps long de la politique délibérative et le temps court de la politique décisionnelle creuse encore le paradoxe puisqu'il faut décider de plus en plus vite ce qui va entraîner - notamment en raison de l'accélération technologique - des effets à très longue portée.* » (Revault d'Allones, 2012, p. 130). La politique réactive serait devenue une norme de gouvernementalité.

[112] « (...) *le temps de l'action publique est généralement long quand il s'agit de réguler le rapport entre nature et risque, au-delà de dispositifs de planification de l'urgence pour des interventions en période de crise.* » (p. 496).

Le principe de précaution ou l'intemporalité environnementale ?

Si la prévention des risques répond par une objectivation et probabilisation des risques - inscrivant dans un registre scientifique ses rapports au futur - le principe de responsabilité renvoie l'incertitude dans une approche éthique. Les risques sont transférés dans une perspective morale orientée vers l'identification d'un ensemble de principes d'action, parmi lesquels le plus connu est sans doute le principe de précaution. Le principe de précaution suppose une confiance dans la stabilité de nos conditions d'existence, pourvu que certains actions intentionnelles identifiées comme facteurs de risques potentiels ne soient pas suivies.

Alors que la prévention des risques suppose des menaces avérées, le principe de précaution concerne des risques potentiels : lorsque les savoirs scientifiques ne permettent pas d'anticiper les conséquences d'une action car les calculs de probabilité sont trop faibles, le principe de précaution devient le moyen de prendre des décisions. C'est un mode de gouvernement qui repose sur l'élaboration de différents scénarii possibles et l'évaluation de leurs coûts (humains, sociaux, économiques...). Le calcul des risques prévisibles nous conduit à choisir la solution qui représente le moins de danger au regard des connaissances actuelles - ce qui constitue un biais important car la production de connaissance dans les sciences modernes s'oriente généralement vers les situations qui présentent *a priori* le plus de liens avec la réalité (comme des risques).

Avec le principe de précaution, nous entrons dans une perspective que nous qualifierons d'intemporelle pour trois raisons : 1/ le risque n'est pas avéré, donc le principe de précaution réactualise en permanence la potentialité d'une catastrophe ou d'une menace dont les formes sont renouvelées constamment ; 2/ le futur n'existerait pas en soi mais serait dépendant de la prévention des risques au présent et serait de fait un à-venir (un futur en construction déterminé par le présent) ; 3/ nous aurions des obligations auprès de générations futures qui constituent des entités morales.

Tout d'abord, la catastrophe ou la menace serait devenue une possibilité permanente qui caractériserait de manière immanente la société du risque (Beck, 2008, p. 43) : elle réactualise en permanence le présent dans la mesure où les conditions de possibilité d'une catastrophe seraient continuellement renouvelées par les évolutions territoriales. Autrement dit, elle est perçue constamment comme une réalité latente et l'évolution du réel ne modifie pas cette possibilité : elle la réactualise sous des traits adaptés. Ce sentiment de vulnérabilité permanent oriente l'attention au quotidien et alimente à cet égard, selon Frédéric Neyrat (2006), une « *biopolitique des catastrophes*[113]*, soit une forme de « gouvernementalité » qui aurait intégré le dit « principe de précaution » : la biopolitique des catastrophes est une hyper-biopolitique qui, sur un mode conjuratoire ou régulateur, tente de prendre en charge la totalité de la vie humaine et du vivant dont elle use.* ». Or, cette biopolitique des catastrophes apparaît comme la traduction institutionnelle et opérationnelle du geste philosophique de Hans Jonas (2001). En effet, l'« *heuristique de la peur* » qu'il défend - à savoir l'élaboration d'une pensée du présent qui inclut la peur afin de parer à d'éventuels problèmes issus des solutions mêmes mises en place pour résoudre les problèmes survenus face à la démesure de

[113] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

la puissance technologique... - ne vise pas à annihiler tous les risques mais à poser la peur comme un principe politique de la mise en débat puis de l'action. Par là, Hans Jonas réinclut de l'intentionnalité dans l'action, lorsque la prévention des risques procède par calculs de probabilité et modélisation.

De plus, le principe de responsabilité n'a pas été pensé par Hans Jonas (2001) comme un mode de gouvernement du présent, mais comme une « *éthique du futur* » qui cherche à prévenir les risques pour les générations futures : pour Hans Jonas, le futur n'existe pas en soi mais serait toujours en accomplissement, c'est-à-dire d'ores et déjà déterminé par le présent mais encore orientable par nos actions. Dès lors, cette éthique du futur nous invite à porter attention au futur de manière pragmatique, c'est-à-dire interroger les conséquences de nos actions à moyen et long termes. Nos actions devraient, selon lui, être évaluées au regard de l'héritage environnemental qu'elles créeraient pour les générations futures.

Elle se différencie alors de la conception moderne du futur qui - à plus ou moins longue échéance - nous promet des Lendemains meilleurs et donc dans lesquels on se remettrait, jusqu'à parfois déresponsabiliser les individus de leurs actes. Ce futur idéal supplanterait une éthique de l'action, à l'inverse de l'éthique du futur proposée par Hans Jonas. Il s'agirait là de l'originalité de la pensée de Hans Jonas selon Emilie Hache (2010 et 2011) : la notion de progrès y serait suspendue, ce qui constituait à l'époque (et toujours) un postionnement fort dans la scène philosophique et politique puisque les éthiques marxistes et libérales s'étaient fondées sur la notion de progrès (par des objets techniques et l'émancipation pratique, par l'amélioration des égalités sociales dans la liberté d'entreprendre, par la victoire de la lutte des classes...). Paradoxalement, tout en fondant et justifiant leurs actions sur un futur meilleur, ces éthiques modernes n'investissaient pas le futur comme un à-venir à construire mais comme un accomplissement social qui adviendra à force de persévérance dans l'action présente.

A l'inverse, l'appel aux générations futures est un appel au doute et à la vigilance collectifs dirigé vers les actions menées, dans un souci de l'avenir et de reconnaissance de la vulnérabilité humaine : « *La façon dont les gens se re-mêlent des questions de futur ne consiste pas à formuler un nouvel impératif moral, mais à se re-engager dans une relation d'attention vis-à-vis de l'avenir - c'est-à-dire à participer à son élaboration, non à produire des jugements sur ce que l'on devrait faire.* » (Hache, 2010, p. 3). Ainsi, selon Emilie Hache, le « *faitiche des générations futures* » invite à renouer avec des principes d'action et axiologies qui ont été relégués par l'idéal du progrès au rang de croyances.

Le développement durable : instrumentaliser le futur pour construire politiquement le présent

Le développement durable est la représentation d'un temps linéaire qui figure une continuité rêvée entre hier et aujourd'hui par la réalisation d'un modèle politique reposant sur trois piliers (social, économique et environnemental). Le principe de durabilité nous conduit à une projection dans un futur qui détermine l'action présente ; il nous contraint à « [f]*aire intervenir activement la question du long terme dans une décision, tenter d'en imaginer les conséquences, se donner les moyens de les rendre discutables et repérables, pour pouvoir prendre en compte les éventuelles non-conformité par rapport aux anticipations qui ont*

justifié leur décision. » (Stengers, 1999, pp. 32 - 33). Ainsi, le développement durable instituerait une vision du futur rendue d'actualité par un dévoilement des processus latents, une projection des conséquences de l'action et une mise en avant des potentialités du présent pour la réaliser.

Or, cette perspective pragmatique de la durabilité se révèle freinée dans sa réalisation par l'autorité d'un modèle développementaliste dans les politiques environnementales qui a écarté de facto d'autres visions écologiques de l'action comme nous avons pu le montrer au premier chapitre. Dès lors, penser la durabilité relèverait davantage de politiques d'adaptations pour la réalisation d'un développement aux ambitions prédéfinies que d'un cadre d'action porteur d'une réelle remise en question des formes de l'action.

Malgré tout, avec la notion de développement durable s'opère une perspective de sacrifice auquel il faurdait consentir pour assurer un avenir meilleur aux générations futures, ce que Jean-Marie Besnier (2000) nomme « *une volonté d'avenir* » culminant dans les théories progressistes du XIXème siècle : il s'agit de supposer que l'avenir se construit au présent, donc de penser des liens de cause à effet entre le présent et le futur. Ici l'avenir apparaît comme vision collective d'un futur d'ores et déjà partiellement en train de se réaliser. L'avenir est un futur télétransporté dans le présent avec ses potentialités, ses risques, ses mécanismes enclenchés, ses signaux faibles... L'avenir est pensé de manière idéalisée comme une promesse si l'on parvient à orienter les actions présentes d'une certaine manière.

Or, le revers de la médaille de cette idéalisation de l'avenir est une insatisfaction permanente du présent. L'anticipation du futur induit la confrontation avec des carences ou des défaillances jusque-là invisibles. Le présent est le temps de l'inaccompli, à la rigueur d'un projet en cours de réalisation. Le présent soulignerait certes ce qui n'est pas encore acccompli et porterait ainsi une promesse, mais il porterait aussi ce qui contrevient et fait obstacle à l'accomplissement du projet.

Cette lecture dialectique du présent au regard de l'avenir, comme porteur de potentialité et limite, se traduit en un discours qui fait prévaloir l'urgence de la situation et de la mise en action pour transformer au plus vite le présent. Dès lors, les politiques de développement durable tendent à nier l'épaisseur temporelle qu'imposent les crises écologiques par des injonctions à l'urgence : il est urgent de penser maintenant le futur. Alors que « [l]*e développement durable s'est construit autour de l'idée selon laquelle nous disposions d'un temps de conversion pour adapter notre développement aux limites écologiques* » (Villalba, 2010a), la finitude des ressources, l'accélération des effets sociaux du déréglement climatique (ex : canicules) et l'irréversibilité de ses conséquences écologiques (ex : perte de biodiversité), laissent à penser un resserrement de l'éventail des choix pour l'action. Cette situation fait peser sur les praticiens deux injonctions contradictoires qui contraignent leurs pratiques professionnelles et les cadres délibératifs de la prise de décision : agir dans l'urgence dans une perspective durable (Hache, 2011), démocratiser l'expertise et réagir aux irréversibilités écologiques grandissantes (Villalba, 2010a).

Du présentisme à l'accélération : hypertrophie du présent dans le projet politique de la modernité

Qu'il s'agisse de la prévention des risques, du principe de précaution ou du développement durable, le présent semble prédominer dans l'explication et la mise en sens de l'action en contexte de crises. En effet, Myriam Revault d'Allonnes relève une « *distance entre l' « espace d'expérience » (l'ensemble des acquis hérités du passé) et l' « horizon d'attente » (les diverses modalités par lesquelles nous anticipons l'avenir)* » (2012, p. 75), ce qui signifie par là que les savoirs accumulés lors d'expériences ne seraient plus pertinents pour penser le présent et préfigurer l'avenir : le présent serait devenu l'unique régime explicatif et évaluatif de l'action. Le présent ne désignerait plus une période d'entre-deux qui précéderait l'avenir et succéderait au passé, mais il constituerait une période qui se suffirait à elle-même pour produire du sens : le présent se déterminerait lui-même.

Cette capacité du présent à marquer une rupture avec un passé et un futur participerait, selon Myriam Revault d'Allones, de l'ambition moderne d'auto-fondation et d'auto-institutionnalisation : « *le refus de toute fondation antécédente entraîne d'abord un jugement de valeur qui énonce la supériorité du présent sur le passé. Mais cette supériorité n'est possible - et fondée - qu'à la condition d'investir le présent comme un moment novateur qui porte en lui la promesse d'une réalisation de l'avenir.* » (Revault d'Allonnes, 2012, p. 73). Le présent est voué à constamment s'auto-fonder, d'où la nécessité de se renouveler en permanence pour marquer la rupture moderne avec les temps anciens, ce qui conduit aussi à se différencier involontairement de son futur. S'il n'actualise pas ses formes en permanence, le présent qui se considérait comme moderne serait appelé à devenir le passé du nouveau présent. Autrement dit, si une époque T1 se réclame comme moderne (donc en rupture avec un passé) et si T1 ne se renouvelle pas en permanence, alors T1 sera en continuité avec T2 qui sera considéré comme le futur de T1 (donc T1 sera pensé comme le passé de T2) : T2 ne sera donc pas auto-déterminé, mais inscrit dans une filiation historique avec T1. Il y a donc un enjeu pour une époque qui se pose comme moderne de prouver son unicité : « [à] *chaque instant, le présent doit manifester l'irruption du nouveau.* » (Revault d'Allones, 2012, p. 51).

François Hartog qualifie cette hypertrophie moderne du présent de « *présentisme* » pensé comme l'unique expérience contemporaine du temps : « *un présent perpétuel, insaisissable et quasimment immobile, cherchant malgré tout à produire pour lui-même son propre temps historique.* » (Hartog, 2003, p. 28). Comme le fera par la suite Myriam Revault d'Allones, il identifie le présent comme désormais le seul régime d'historicité pour l'action et son analyse (Hartog, 2003, p. 126). Néanmoins, François Hartog étend sa réflexion au-delà de la construction d'un récit historique pour s'intéresser à l'expérience de ce présent en renouvellement permanent : il montre que cette dernière aurait conduit à faire évoluer nos perceptions du temps et de la durée vers un ressenti de compression temporelle du fait d'une accélération croissante du nombre d'activités et événements, rejoignant ainsi Reinhart Koselleck sur « *le raccourcissement des traits de temps qui permettent une expérience homogène* » du passage du temps (1990, p. 284). Cette accélération sociale remonterait selon Reinhart Koselleck à la fin du XVIIIème siècle lors de l'amélioration des moyens de transport, avant de se renforcer dans les trente dernières années grâce à la généralisation des NTIC. Ce

sentiment d'accélération reposerait sur une compression des unités de temps entre chaque nouvelle invention technique (Klein, 2001 ; Revault d'Allones, 2012)[114].

Si notre perception du temps a évolué, cela influe de fait sur nos rythmes de vie entendus comme l'organisation individuée de notre temps selon nos pratiques, activités, etc. Hartmut Rosa propose d'élargir cette réflexion sur l'accélération en l'ouvrant aux rythmes de vie, soulevant à cet égard le rôle neutralisateur de l'accélération vis-à-vis de toute autre forme de temporalité, autrement dit nos rythmes de vie seraient contraints à l'accélération. Ainsi, cette accélération conduirait à une aliénation (2012) : l'accélération n'est pas seulement une compression temporelle en faveur du présent, c'est aussi une homogénéisation de nos activités en fonction des normes sociales (ex : répartition de notre temps en certaines activités, de préférence celles qui permettent d'en réaliser le plus) et de ressentis (manque de temps, empressement...).

Nous serions dans une temporalité « *figée et frénétique* » selon Hartmut Rosa (2010, p. 337)[115], dans un mouvement perpétuel mais inertiel. Le mouvement serait assuré par une « *spirale auotalimentée* » : une accélération technique (ex : efficacité de déplacement ou de production dans une unité de temps) modifierait nos capacités d'action sur nos environnements, ce qui permettrait une accélération du rythme de vie (croissance du nombre d'activités et raccourcissement des unités de temps pour chacune, réduction des pauses, valorisation du multi-tâche, hausse du sentiment d'urgence...) conduisant à des recompositions sociales autour d' « *identités situatives* » (et non plus substantives) (Rosa, 2010, p. 276) définies par les activités les plus rapides et technologies les plus performantes, ce qui entrainerait une accélération du changement social (ex : recompositions identitaires des groupes selon des critères techniques).

Alors que les innovations techniques étaient censées limiter les contraintes temporelles (cf. l'allégorie du pêcheur dans une ville « *utempique* » d'Hartmut Rosa, 2010), elles en créent de nouvelles. La recherche de performance individuelle au nom d'« *un épanouissement personnel* » défini selon des critères sociaux imposés de concurrence économique et sportive qui prennent la forme de figures héroïques (sportif, entrepreneur, aventurier...) (Ehrenberg, 1991), c'est-à-dire de complétude latente de l'individu par auto-détermination inscrite dans le projet moderne (Benasayag, 2004, p. 14), s'est couplée ici à l'existence capitaliste érigeant la concurrence comme valeur sociale pour assurer « *l'efficacité collective* » (Arnsperger, 2009, p. 66). « *D'où, par conséquent, la pression quotidienne de plus en plus intense vers tout ce qui « va plus vite », considéré comme synonyme d'efficacité et de compétitivité accrues sur le marché.* » (Leccardi, 2011). Ainsi, les rythmes de vie sont en partie déterminés par un

---

[114] « *Anxiogène est aussi l'accélération incontestable du temps : cinq cents milliers d'années ont séparé l'invention du feu de celle de l'arme à feu, mais six cents ans ont suffi pour passer de l'arme à feu au feu nucléaire. Et aujourd'hui, qu'il s'agisse d'outils, d'ordinateurs ou de voitures, les nouveautés sont vite mises au rebut, et rares sont les fabricants qui ne proposent pas chaque année une « nouvelle génération » de leurs produits. Ainsi, porté hors de lui-même par cette ivresse chronique, notre monde échappe à toute forme d'arrêt et de repos.* » (Klein, 2001).

[115] En référence ici à l'expression de Paul Virilio d' « *immobilité fulgurante* » pour parler du rôle accru de la vitesse dans nos existences et l'immobilité structurel des organisations sociales.

gouvernement des corps (Foucault, 1984) qui suscite des désirs d'activité (ex : de mobilité, de consommation) et oriente des représentations de soi (ex : de ses capacités dans une concurrence des individus).

Néanmoins, cette pression sur les rythmes de vie suscite de plus en plus de résistances, collectives comme individuelles. L'une des plus emblématiques est sans doute le mouvement des villes lentes (Cittaslow) fondé en Italie en 1999 et qui incarne le mouvement slow (fondé en 1989 par Carlo Petrini dans une perspective alimentaire) dans le milieu urbain : ce mouvement vise à réconcilier qualité de vie et ville par une décélération des rythmes urbains. Le mouvement slow témoigne d'une manière générale d'une volonté de reprise de ses rythmes de vie dont les habitants se sentent dessaisis (perte de contrôle et de la capacité de choisir) « *sous l'emprise des grands réseaux, des macrosystèmes techniques, de la politique européenne comme de la « main invisible » du marché* » (Bensaude-Vincent, 2014). La décélération constitue une perspective qui séduit de plus en plus, en témoigne la multiplication d'ouvrages sur la lenteur, l'arrêt ou du moins la pause (Gwiazdzinski, 2012). Nous observons aussi des pratiques de « *résistance ordinaire à l'accélération* » (Dobré, 2016) par des choix d'activités qui permettent de recomposer un rapport subjectif au temps (ex : promenade, marché, brocante...) ou par des changements plus importants dans les rythmes de vie (ex : déménagement en périphérie). Les choix résidentiels en périphérie partagent souvent le même désir d'apaisement du corps par un ralentissement face aux pressions métroplitaines sur les rythmes de vie (trajets intra-urbains, injonctions sociales à l'hyper-mobilité et l'hyper-consommation…) (Faburel et Girault, 2018 et 2019).

Crise du futur ou crise de l'avenir : la construction d'un récit temporel collectif

Si cette accélération perçue du temps (hausse du sentiment d'urgence ou de manque de temps) est décrite comme une recomposition des rapports « unités de temps / activités d'un individu » selon un critère socio-économique d'efficacité[116], elle ne signifie pas pour autant une conception strictement chronométrique du temps avec les représentations induites d'un temps linéaire, homogène, indépendant. Au contraire, cette accélération témoignerait d'une construction sociale et historique de notre manière de déconstruire le temps en des unités de sens fonctionnelle (ex : temporalités), politique (ex : histoire nationale) et anthropologique (ex : auto-fondation de la modernité), mais aussi de la manière dont notre corps perçoit le passage du temps (ex : incorporation de l'urgence permanente). L'accélération du temps prend la forme, par exemple, de rythmes de vie déterminés par un gouvernement des corps mis au service d'un imaginaire collectif capitaliste (Arnsperger, 2009), ou de temps sociaux contraignants structurés lors de réformes d'Etat puis incorporés par des dispositifs de fonctionnement (ex : services publics) (Elias, 1996 ; Boulin, 2003).

Dès lors, les réflexions sur l'accélération s'inscrivent dans la lignée des travaux de Norbert Elias (1996), Reinhart Koselleck (2010) et François Hartog (2003) sur l'historicisation de nos repères et ressentis temporels : loin de réduire le temps à une construction analytique des historiens pour donner sens à une série d'événements, ces auteurs considèrent la construction

[116] Croissance du nombre d'activités par unité de temps, raccourcissement des unités de temps pour chacune, réduction des pauses, valorisation du multi-tâche...

temporelle comme un fait social qui a des effets immédiats sur le présent des individus et groupes sociaux. Or, parmi les constructions temporelles contemporaines de l'accélération, une jouerait un rôle matriciel : il s'agit de la modernité entendue comme auto-institutionnalisation historique (Revault d'Allones, 2012). Ainsi Reinhart Koselleck (1990) ancre l'accélération dans la naissance de la modernité au XVIIIème siècle, Hartmut Rosa (2010, p. 35)[117] poursuit cette hypothèse en attribuant le fonctionnement tautologique de cette accélération socio-technique à une radicalisation de la modernité conduisant à une intensification de ses effets et leur extension à d'autres domaines.

Plus précisément, ces auteurs s'entendent pour poser la modernité comme l'institutionnalisation d'une perception d'un devenir temporel orienté vers une unique Histoire qui serait celle d'un projet social vers le Progrès (une histoire au singulier collectif). La modernité aurait sécularisé la croyance religieuse dans le progrès en lui attribuant des attributs techniques que le politique organiserait ; plus précisément, selon Hans Blumenberg (Dirschauer, 2005) les Temps Modernes reposeraient sur une « *sécularisation* » de questionnements théologiques (notions, représentations...) par leur transfert dans le registre du « *profane* » (en opposition au sacré). Ainsi, tout en affirmant une rupture radicale, la modernité aurait hérité d'une matrice religieuse qui serait dissimulée mais surtout déniée derrière un discours technico-scientifique. « *L'idée moderne de progrès, c'est-à-dire l'espérance en une amélioration générale de la condition humaine grâce à l'essor des sciences et techniques, est le fruit d'une maturation religieuse séculaire.* » (Bourg, 2000b, p. 21). La notion de progrès a lié, selon Dominique Bourg, deux représentations distinctes : une amélioration générale des conditions de vie humaine par une amélioration continue des techniques (inscrite par là dans la perspective progressiste des sciences modernes). Or, selon David Edgerton (2013), il s'agit davantage d'une manière de penser l'histoire par les techniques (l'histoire étant analysée comme une accumulation d'innovations qui se substitueraient), que d'une réalité des usages quotidiens. En ce sens, David Edgerton rejoint William Grossin (1996) qui met en avant le fait que la construction de l'histoire comme récit collectif est une succession de temporalités dominantes ; cette hiérarchisation temporelle poserait, pour David Edgerton, la technicité comme critère premier. Ainsi, la technicité constituerait un des principaux leviers narratifs de l'auto-institutionnalisation de la modernité comme projet politique téléologique.

Or, les crises écologiques en créant des incertitudes perturbent cette projection dans un *continuum* temporel progressiste : elles défont les certitudes du programme de réalisation de ce futur, mais aussi interrogent les possiblités de sa réalisation et les capacités de ses acteurs. Les crises écologiques nous ont fait entrer dans une crise du futur (Dubar, 2011 ; Revault d'Allones, 2012), plus précisément une crise dans les représentations d'un futur désirable et

---

[117] Cette mise en perspective des travaux d'Hartmut Rosa par l'historicisation de nos repères et ressentis temporels, permet d'écarter la critique faite par Claude Dubar sur les travaux de celui-ci, auquel Claude Dubar reproche une conception chronométrique du temps et un manque « *de distinction forte entre temps personnel et temps social, temps psychologique vécu et temps chronologique calculé.* (...)*Tout ramener à un seul temps chronométrique, c'est s'interdire de repérer des contre-cultures, des mouvements sociaux, des problématiques alternatives à l'hégémonie des structures technico-économiques du capitalisme mondialisé.* » (Dubar, 2011 - les mots soulignés dans cette citation sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original).

par là dans nos capacités d'action (pour sa réalisation). Cette « *crise de la projection dans le futur* » (Revault d'Allones, 2012, p. 131) rendrait difficile l'orientation de l'action : soit l'horizon d'attente est pensé insignifiant car il ne suscite pas d'engouement fort et de désir de transformation en fonction, soit il se révèle inacessible car il est inscrit dans un idéalisme idéologique. Cette crise contraint la capacité d'initiative et plus généralement de mobilisation pour l'action.

En effet, les crises écologiques nous obligent à penser dans une même co-temporalité l'histoire des hommes et ses effets environnementaux, déstabilisant ainsi le schéma narratif du « *méta-récit* » de la modernité (Koselleck, 1990) qui repose sur une distanciation entre les expériences (forcément du passé) et les attentes (pour le futur). Elles nous imposent à interroger l'intentionnalité de l'action qui d'ordinaire est tacitement inscrite dans la temporalité continuiste de la démocratie moderne, et par là à inclure l'action dans des projets politiques de longue durée qui ne sont pas spatialement conscrits (à l'inverse du projet urbain). Cela a notamment donné lieu à la construction du catastrophisme comme position réflexive libérant la puissance imaginative pour proposer des pratiques délibératives expérimentales (Semal, 2012).

Une partie du courant de l'histoire environnementale ambitionne de construire une histoire totale englobant homme et environnement dans un même récit (Locher et Quenet, 2009 ; *Les Annales. Histoire, sciences sociales*, 2017), s'intéressant aux déterminismes environnementaux comme aux interrelations de milieu (qualifiées par ailleurs de complexité), aux représentations de l'environnement dans l'action (notamment prométhéennes) comme à l'instrumentalisation des ressources dites naturelles (ex : biomimétisme). Pour ce faire, elle se réfère souvent à l'école des Annales et particulièrement à la notion théorisée par Fernand Braudel d' « *histoire totale* » qui « *a précocement invité les chercheurs à prendre en compte la « part du milieu » dans l'analyse des sociétés humaines » (Les Annales. Histoire, sciences sociales*, 2017, p. 263) : l'histoire totale serait une histoire qui vise à ne pas séparer les faits de leurs interprétations, à mêler histoire longues et défis du présent (Fressoz, Graber, Locher et Quenet, 2014).

Mais pour Geneviève Massard-Guilbaud (2002), la référence à l'école des Annales dans l'histoire environnementale serait une erreur d'interprétation née d'un malentendu dans l'analyse de la recherche française par des chercheurs étrangers: plus précisément, ces derniers auraient surinvesti le rôle « *pionnier* » joué par ce courant de pensées dans l'émergence de la perspective environnementale dans les recherches françaises en histoire. Cette erreur s'expliquerait par l'interpénétration de l'histoire et de la géographie françaises au XIXème siècle et début du XXème siècle, notamment autour de la notion de milieu et des monographiques qui en sont faites, ce qui aurait conduit les chercheurs étrangers à imaginer une évolution concomitante de ces deux disciplines.

Pour d'autres, il ne s'agirait pas d'un malentendu, mais d'une exportation à l'étranger d'un courant de pensée français (croisant perspective environnementale et pensée des Annales) encore au stade embryonnaire, donc invisible dans le contexte de la recherche française de l'épique. Il y aurait eu une « *américanisation* » (Quenet, 2014) d'un courant de pensées environnementales puisant dans l'Ecole des Annales alors qu'il était encore en cours de

construction : cela aurait certes brouillé l'origine de la référence, mais n'effacerait ni la pertinence (au regard de la nature de l'objet d'étude c'est-à-dire de l'externalité de l'environnement dans les disciplines scientifiques), ni la force (écueils du réductionnisme évité) du croisement de ces deux courants de pensée selon François Quenet (2014)[118]. Ainsi, il n'est pas étonnant que de plus en plus de chercheurs se réclamant d'une approche environnementale mobilisent des notions théorisées par le courant des Annales. A cet égard, Geneviève Massard-Guilbaud (2002) ne conclut-elle pas sur l'invisibilisation des recherches environnementales françaises par « *un trop grand cloisonnement entre spécialités* » ? La notion d'histoire totale semble pouvoir jouer ce rôle de « *synergie* » des recherches appelée de ses vœux, en obligeant à « *penser les choses de façon plus globale que nous avons l'habitude de le faire.* » (*ibid*.).

Conclusion sur le mythe d'Orphée

Le mythe d'Orphée a une particularité dans la constellation mythologique de l'urbanisme, car il nous centre sur la figure du praticien et donc joue un double rôle : de critique et de décalage vers les professionnalités (ex : habiletés). Par les ressentis, il nous permet de voir le rejet fort des praticiens à l'égard du statut socialement différencié d' « expert » : en effet, la montée des incertitudes et le bouleversement des représentations territoriales totalisantes dans les métiers, ont conduit les praticiens à interroger les fondements de leur légitimité professionnelle, c'est-à-dire leur capacité à parler au nom de...

Ils réclament à cet égard un partage des responsabilités dans la construction d'un devenir désirable qui passe notamment par la puissance incantatoire d'un langage collectif pour la mise en récit. Cette mise en partage conduit à la reconnaissance d'une co-temporalité habitante et aménagiste, qui vient déconstruire une distorsion temporelle - produite pour légitimer les métiers - entre aménagement des territoires et habiter des territoires.

[118] « *L'Ecole des Annales les a aidés à formuler un projet intellectuel d'histoire totale, sans leur fournir une méthode dans laquelle ils se reconnaîtraient.* ».

Conclusion de la première partie

Dans cette première partie, nous avons mis en avant l'ambition totalisante de l'entendement aménagiste au nom de la Modernité (chapitre 1) qui s'étend à une dimension socio-spatiale (chapitre 2) et socio-temporelle (chapitre 3). C'est la confiance aveugle dans un entendement aménagiste rationalisant (mythe de Prométhée) qui saisirait une totalité territoriale illusoire (mythe de Babel) et qui le transmettrait comme mission aux urbanistes dont l'initiation assurerait une capacité performative à leurs paroles (mythe d'Orphée).

Pour ce faire, nous nous sommes intéressés à la manière dont sont comprises et intégrées les crises écologiques dans les métiers et les expertises de l'urbain. En effet, si les crises constituent les modalités opératoires pour l'auto-fondation de la Modernité, alors elles dévoilent toute fondation mythologique qui, de fait, ne reposent pas sur des connaissances scientifiques. Les crises écologiques ont permis de dévoiler les fragilités et/ou externalités de l'entendement aménagiste que celui-ci tente de combler par le recours à une pensée mythologique : les crises écologiques ont joué le rôle de l'élément perturbateur du schéma narratif de la constellation mythologique. Elles initient le récit mythologique et donnent ainsi à voir les lacunes dans le fonctionnement tautologique de l'entendement aménagiste.

Par là, les crises mettent en avant l'arbitraire des décisions prises derrière un discours de légitimation experte (administration scientifique de la preuve, initiation par les formations...), ce qui conduit progressivement à une distanciation jusqu'à parfois un doute radical des praticiens vis-à-vis de leur expertise. En ébranlant les certitudes de légitimité, les crises rendent possible la reconnaissance d'autres types ou registres de savoirs au sein de l'urbanisme : « *L'arbitraire du savoir constitué se fonde sur la négation de l'arbitraire de l'autre, tenu pour l'expression même d'un non-savoir. Celui qui sait ne reconnait plus l'arbitraire de son propre discours puisque son interprétation se présentera comme le résultat d'un processus supérieur de rationalité.* » (Jeudy, 1997, p. 195).

Or, les crises sont des périodes transitoires dans la mesure où elles qualifient une période de perte d'équilibre, elles peuvent donc constituer une occasion à une bifurcation, un retournement voire une transformation... La crise peut être un temps révélateur de potentialités. Nous pouvons « *envisager les crises commes les moments où, face à des réponses devenues inadéquates, de nouvelles réponses s'élaborent et où les questions peuvent même être reformulées. « Moteurs » de l'histoire, « seuils » d'une époque, d'une* <u>*nouvelle*</u>[119] *époque, les crises assurent à la fois la rupture et la continuité car elles sont précisément les moments où les hommes rencontrent des problèmes qu'ils ne sont plus à même de résoudre et ils* <u>*réinvestissent*</u> *- et donc réinventent - des positions ou des lieux laissés vides par des réponses qui ne fonctionnent plus. C'est parce que le pouvoir explicatif des anciennes réponses s'est épuisé que quelque chose de nouveau peut advenir.* » (Revault d'Allonnes, 2012, pp. 119 - 120).

[119] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

Néanmoins, il n'y a pas de déterminisme historique du changement post-crise ; comme nous ont enseigné les crises boursières reposant sur un fonctionnement cyclique, la période transitoire des crises peut conduire à nous ramener à l'état initial (pré-crise). Nous serons donc prudents sur les effets des crises écologiques, d'autant plus que la notion de crise - avec son origine médicale qui renvoie à un dispositif de diagnostic - peut *a priori* alimenter l'imaginaire aménagiste construit autour des théories hygiénistes (par le diagnostic territorial, la figure du médecin...) donc légitimer la figure de l'urbaniste comme acteur pouvant remédier à la situation de crise.

Retour sur les professionnalités

Cette première partie peut sembler parfois éloignée de l'évolution des pratiques professionnelles, mais il convient de rappeler tout d'abord que les professionnalités relèvent davantage d'une posture réflexive sur ses pratiques ordinaires que d'une compétence ou d'un usage instrumental : les professionnalités constituent une épreuve d'auto-fondation subjective des savoirs et habiletés jugés pertinents pour les métiers. Rappelons aussi que ces réflexions sur les crises écologiques ont investi le champ de l'action publique, via certains savoirs théoriques liés à l'action (ex : sociologie des organisations), en vue de créer une mobilisation autour des projets par leur argumentation (Gaudin, 2000) et ce tout particulièrement dans la construction socio-historique des champs de l'urbanisme et de l'aménagement (Claude, 2006).

Face à des savoirs de l'urbain reposant, sur le siècle écoulé, sur des logiques rationalistes, fonctionnalistes et totalisantes qui ont refoulé l'écologie et externalisé les territoires s'écartant de ces logiques d'organisation, se dessinent dorénavant de nouvelles modalités de compréhension des phénomènes urbains, ainsi que d'action sur et dans la ville. Plus précisément, nous avons pu relever que les praticiens, dans leurs discours sur leurs contextes et principes d'action, partagent l'observation d'une déstabilisation par les crises écologiques, à des degrés plus ou moins différents : ainsi, si la figure prométhéenne de leurs outils est identifiée (sans pour autant être nommée explicitement) comme néfaste écologiquement, la figure orphéique qui renvoie directement à leurs postures d' « expert » est davantage questionnée que remise en cause radicalement. Les praticiens se positionnent dans une sorte d'entre-deux : entre l'adhésion à la constellation mythologique inhérente à leurs métiers d'une part, l'implication dans l'auto-fondation exigée par le contexte de crises de l'autre. Ils se positionnent entre la mise en doute des connaissances et principes fondateurs de leurs métiers jusque-là, mais aussi une confiance portée dans de nouveaux registres de connaissances (notamment habitants et locaux).

DEUXIEME PARTIE - Faire (é)preuve de professionnalités : une subjectivation de l'expertise

Après avoir vu ce qui, dans les crises écologiques, met en doute les certitudes de l'entendement aménagiste (mythe de Prométhée), relativise les représentations territoriales dans les métiers (mythe de Babel) et altère la légitimité de la posture d'expert (mythe d'Orphée), nous nous demanderons comment les praticiens investissent ce contexte pour transformer voire rompre avec leurs habitudes de métiers, tout en maintenant une possibilité d'action reconnue par leurs champs d'expertise. Dans cette deuxième partie, nous nous intéresserons aux pratiques qui émergent de la compréhension des crises écologiques, malgré les stratégies de dépolitisation de l'urbanisme par sa constellation mythologique. Ces pratiques sont construites en fonction de choix opérés par les praticiens qui cherchent à redresser leurs conditions d'exercice du métier pour les rapprocher de leurs imaginaires des finalités du métier. Ils mettent en place, à cet égard, des méthodes révélatrices de représentations de leurs pouvoirs d'agir. Or, ces méthodes relèvent pour l'essentiel de la production de connaissances et / ou de la mobilisation de savoirs exogènes au champ, s'inscrivant ainsi dans le registre de la professionnalité.

C*omment les praticiens font-ils (é)preuve de professionnalités, plus précisément quelles démarches et méthodes mobilisent-ils ? Qu'en retirent-ils pour leurs pratiques, particulièrement en termes de connaissances et d'habiletés ? Quelles stratégies déploient-ils pour faire reconnaitre ces professionnalités dans leurs métiers et, par là, parvenir à faire évoluer les lignes de leurs domaines d'expertise ? Par ces stratégies de reconnaissance, comment ces professionnalités se situent-elles par rapport aux fondements mythologiques de l'urbanisme : évitement méthodologique, dépassement thématique ou, à l'inverse, appui à la légitimation experte, cadre sécurisant pour les praticiens ?*

Des crises (écologiques) à l'épreuve (des individus)

Ces professionnalités émergent de situations de crise, c'est-à-dire de situations dans ;lesquelles les actions sont engagées pour rétablir un équilibre, qu'il soit initial ou nouveau. Paul Ricoeur (1988) a mis en avant le caractère « *transitoire* » (p. 5) et « *décisoire* » (p. 10) des différentes représentations de la crise ; celle-ci serait toujours partie liée au « *fait social total* » tel que défini par Marcel Mauss, c'est-à-dire à une trame ordonnée du cours des événements par laquelle la société se comprend. Quel que soit le domaine concerné, la crise est pensée comme une perte d'équilibre conduisant à un nouvel état dans un cycle historique (ex : cycle de vie, cycle économique) : la crise constituerait une période charnière entre deux états d'un même cycle.

Les différents praticiens rencontrés reprennent cette compréhenson transitoire et décisoire de la crise : elle serait à la fois contrainte et opportunité de création de nouveaux savoirs et de nouvelles habiletés dans les métiers. Par exemple, comme nous avons vu, la crise est essentiellement vécue dans une perspective de « *défi* » pour les métiers. La crise intervient pour les praticiens en lien avec des événements imprévisibles (ici écologiques), avec, dans le cadre des métiers, la particularité qu'il s'agit d' un « *événement radicalement perturbant et de*

nature imprévisible qui menace ou détruit des routines institutionnalisées » (Giddens, 2012, p. 109) que sont le registre d'entendement aménagiste (chapitre 1) avec ses représentations socio-territoriales unifiées (chapitre 2) et ses représentations d'une posture professionnelle distanciée par la différenciation langagière et temporelle (chapitre 3). La crise n'induit pas seulement la survenue d'événements imprévisibles, mais implique aussi une indétermination relativement reconnue des conditions d'expertise : l'imprévisibilité ne suffirait pas à susciter des professionnalités, encore faut-il un contexte qui permette de les faire reconnaitre, c'est-à-dire un contexte qui reconnait l'affaiblissement des réponses expertes et / ou institutionnelles existantes aux incertitudes et méconnaissances phénoménales. Le mode d'expertise urbaine apparaît ici comme un état, bouleversé par les crises écologiques, du cycle plus général de l'urbain ; les professionnalités seraient les réponses apportées pour passer d'un état à un autre. Nous allons voir, dans cette deuxième partie, que cette situation de crise inciterait à l'*épreuve de professionnalité* par le malaise qu'elle suscite dans les métiers et le doute qu'elle distille eu égard à l'expertise (Pereira, 2013)[120], tout en assurant les conditions légimitantes pour faire *preuve de professionnalité*, c'est-à-dire administrer la preuve de la pertinence de ces nouveaux savoirs pour les métiers et éventuellement, dans le cadre d'une épistémologie positiviste, clore les débats (Martucelli, 2015)[121].

Dès la philosophie grecque, la notion d'épreuve a été associée à « *une pratique téléologique*[122] *de formation et de transformation de soi* » (Martucelli, 2015). Ainsi Claude Dubar (2010) évoque un « *temps des épreuves* » (scolaires, sociales, familiales...) qui serait caractéristique de l'adolescence, traduisant une nécessité dans la construction personnelle de se confronter à des normes sociales. Plus généralement, la notion d'épreuve s'inscrirait dans une attention portée aux situations de rupture ou de décrochage, précédant une bifurcation ou une modification de sa trajectoire, ainsi qu'aux événements qui déclenchent le passage d'une difficulté située (liée à une crise imprévisible) à une réorientation (Grossetti, Bessin et Bidart, 2010). L'épreuve apparaît comme une construction de soi par la reconnaissance de sa singularité et de sa complexité (*ibid.*) face à certaines normes sociales qui seraient devenues insignifiantes en raison d'une imprévisibilité (*ibid.*) ou d'un changement d'étape sociale dans sa trajectoire (Dubar, 2010). Cette capacité maïeutique des épreuves s'explique par l'orientation de l'attention qu'elles induisent. En effet, les épreuves sont des réactions qui naissent de situations de trouble, de situations durant lesquelles nos stratégies d'accomodement sont rendus caduques : ces situations remettent en cause nos sentiments de « *familiarité* », s'inscrivant dans un registre de l'expérience sensible et affective, ou suscitent

---

[120] « *La notion d'épreuve de légitimité permet de saisir la dimension langagière, et donc culturelle et normative, du social. Tout en prenant en compte la pluralité des logiques de justification (Boltanski, Thévenot 1991) et d'action (Thévenot 2006), la notion de légitimité indique néanmoins que la prétention à une validité universelle n'est pas écartée (Habermas 1987 [1981]). La notion d'épreuve de légitimité implique ainsi une approche internaliste de la logique des disputes.* » (p. 132).

[121] « *L'épreuve sanction est toujours un mode d'étude de la réalité mais, si, dans la science moderne, elle est censée clore les discussions, cet aspect est déjà plus problématique dans la philosophie pragmatique, avant de devenir hautement complexe et même équivoque dans le cadre de la sociologie pragmatiste.* »

[122] Le.mot souligné est mis en exergue (italique) dans le texte original.

un sentiment d' « *étrangeté* », puisant dans des peurs, des aversions et des imaginaires (Breviglieri et Trom, 2003, p. 406).

Par extension aux professionnalités, la portée maïeutique des épreuves pourrait concerner les savoirs pratiques embarqués dans les métiers ; cela explique que les professionnalités ne relèvent pas d'une visée opérationnelle, mais s'inscrivent dans une perspective de transformation des représentations professionnelles afin d'être reconnues dans les métiers. Ces savoirs ne proposent pas un programme d'action pour des démarches réglementaires (ex : planification) ou des projets urbains (ex : esthétique urbaine), mais sont orientés vers l'action ; ils portent à cet égard sur un territoire précis, en opposition aux savoirs scientifiques répondant d'un objectif de théorisation, de généralisation voire de modélisation du réel. L'administration de la preuve de ces connaissance se compose de différentes méthodes et / ou outils méthodologiques qui prennent leurs distances avec des méthodes et outils d'analyse plus ordinaires pour les métiers, comme les enquêtes et instruments statistiques, les données géomatiques et les représentations cartographiques…

Ainsi, dans le cadre des professionnalités, la notion d'épreuve est intimement liée à l'administration de la preuve : il faut à la fois prouver que cette épreuve est réelle, qu'elle a été conduite avec succès et que des apprentissages en ont été tirés conduisant à une transformation de la situation initiale (au risque sinon d'être réduite à un défi). L'épreuve permet de juger de la valeur des savoirs des praticiens, en les mettant en situation d'expression de ces savoirs et en apportant la preuves effets de cette situation (en termes de réussite ou d'apprentissage) (Zimmermann, 2014)[123]. Autrement dit, l'épreuve réifie des qualités latentes qui, jusque-là, étaient supposées. L'épreuve est à la fois une expérience porteuse d'enseignement, à la fois la soumission à un exercice de mise en visibilité de ces capacités. « *La notion d'épreuve appartient à la famille des probations (en latin : probe) c'est-à-dire preuve. L'épreuve est l'action d'éprouver une personne. Pour Berthelot (1990), la « preuve est d'abord une activité sociale ». L'épreuve serait donc au centre d'une procédure sociale d'évaluation et, comme telle, soumise à des valeurs et des normes.* » (Danvers, 2014). C'est donc dans le lien aux savoirs que se joue l'administration de la preuve de la professionnalité. « *C'est d'ailleurs une caractéristique de la modernité que de voir la pensée et l'action se transformer constamment l'une de l'autre, de sorte qu'une circularité existe entre les connaissances et l'organisation sociale (Giddens, 1987, 1994). On assiste à une transformation réciproque et constante des connaissances et de l'organisation sociale.* » (Berdoulay et Soubeyran, 2012, pp. 175 - 176).

La professionnalité comme engagement par les savoirs

Comme nous avons vu en première partie, les crises écologiques exercent des pressions sur les cadres organisationnels, influant eux-mêmes sur la manière dont les pratiques de métier sont vécues par les praticiens. Les condition immédiates d'exercice apparaissent de plus en plus en contradiction avec les manières dont les praticiens se représentent leurs pratiques et le sens qu'ils y investissent. L'affaiblissement des liens entre prescriptions normatives et

[123] « *J'utiliserai la notion d'épreuve au double sens étymologique de ce qui permet de conférer une valeur à une personne et de ce qui s'éprouve dans l'adversité.* » (pp. 51 - 52).

injonctions professionnelles d'une part, investissement significatif des praticiens de l'autre, conduit donc ces derniers à faire épreuve de professionnalité. Le cadre concret dans lequel interviennent les praticiens a évolué, ce qui les amène à faire évoluer leurs positionnements dans leurs institutions (chapitre 4), à diversifier leurs registres de connaissances (chapitre 5) et à se positionner comme producteurs de connaissances (chapitre 6).

Ainsi, la notion de professionnalité pose davantage la question de la production de savoirs que celle d'actions concrètes de transformation des espaces urbains. Les professionnalités posent la question des finalités des savoirs produits, sans pour autant les réduire à des savoirs opérationnels. En ce sens, la professionnalité peut donner lieu à des formes de l'agir telles que définies par Laurent Thévenot (2006) : un engagement. Par ces liens entre savoirs et actions, la professionnalité est un engagement car il s'agit de rompre avec des prescriptions organisationnelles et idéologiques (épreuve) et d'en faire émerger de nouvelles en leur construisant une légitimité pour l'expertise (preuve). La notion de professionnalité ne définit donc pas la maîtrise de compétences complémentaires, ni un renouvellement des pratiques opérationnelles ou techniques, mais la capacité des praticiens à construire des savoirs différenciés pour les territoires. Autrement dit, cela revient à « *investir [les crises écologiques] en fonction d'intérêts politiques et professionnels divergents, en appui d'une expertise alternative, dans une finalité, elle, radicalement différente* » (Nicolas-le-Strat, 2009).

Faire épreuve de professionnalité revient à assurer une reconnaissance radicale à un registre d'entendement qui n'est pas aménagiste, en acceptant dès lors le doute dans ses pratiques et la déconstruction de son statut d'expert ; faire preuve de professionnalité revient à faire converger ces registres d'entendement pour construire une légitimité à ces savoirs inhabituels pour les métiers. A cet égard, la professionnalité remet en cause la hiérarchie entre les savoirs au sein des métiers, établie selon trois critères qui seront traités successivement dans les trois chapitres suivants : leur désubjectivation (à savoir une mobilisation dans les métiers qui ne dépend pas de critères subjectifs de la pertinence), leur opérationnalité (c'est-à-dire leur capacité d'être appliqué aux territoires indépendamment des singularités des situations) et leur scientificité (entendue comme une modalité objective d'administration de la preuve). Les praticiens opèrent pour cela un décalage avec les imaginaires professionnels de l'urbaniste que composent :

- un statut désintéressé afin de garantir sa neutralité dans les délibérations politiques locales, l'évaluation des appels d'offre, le classement d'une parcelle en zone « urbanisable », etc., reproduisant par là le découpage moderne entre vie sociale et vie professionnelle (chapitre 4) ;
- sa posture de généraliste pluridisciplinaire lui permettrant de se réclamer de plusieurs épistémologies et ambitions de transformation volontaire spatiale, pour justifier des projets à partir d'un discours qui ne serait pas rendu univoque par une appartenance disciplinaire (chapitre 5) ;
- une position extérieure aux vécus territoriaux qui assurerait des savoirs universels et atemporels, notamment par leurs liens avec des savoir-faire instrumentaux (chapitre 6).

Autrement dit, si l'on juge l'abondance des études visant à produire de nouvelles connaissances pour les métiers, les professionnalités ne se limiteraient pas à des évolutions propres à des praticiens mais témoigneraient de quelques transformations axiologiques (chapitre 4), évolutions pragmatiques (chapitre 5), voire ruptures épistémologiques de plus grande envergure (chapitre 6). Les trois tendances pouvant se juxtaposer ou se compléter selon les praticiens et / ou les situations d'exercice du métier.

Conceptions du politique pour les praticiens : le corps en politique

Pour rappel, les professionnalités constituent les capacités à orienter sa pratique vers une activité qui fait « sens » pour le praticien par la mobilisation ou la production de connaissances qui déterminent autrement les pratiques. « *Que le sujet ait prise ou non sur ce sens, c'est là une question qu'il faut en permanence se poser. On ne peut pas la supposer résolue. Lorsqu'on utilise l'expression ordinaire « donner du sens à son travail », il faut se demander doublement si les conditions sont réunies pour que le sujet puisse conférer un sens à ce qu'il fait, professionnellement, et quelles sont les forces sociales qui s'exercent en lui et autour de lui pour donner, voire imposer telle ou telle orientation. Selon nous, le sens du travail n'est donc pas réductible à un simple « motif » subjectif et moins encore à une volonté solitaire. Il est souvent la résultante d'un arc de forces, qui s'exerce au sujet de l'orientation du travail et de la valeur qui lui est donnée.* » (Zarifian, 2009, p. 2). La prise en compte de champ de forces conduit à différencier l'implication au travail (Zarifian, 2003) de l'engagement par la professionnalité : avec l'implication au travail, la finalité de ce dernier est prescrite, tandis que lors d'(é)preuve de professionnalitéla finalité est pour partie engagée par les pratiques choisies et mises en place par les praticiens. Les praticiens participent de l'identification et la construction d'un sens attribué à leurs pratiques, qui se compose de leurs formations suivies, convictions personnelles, métiers et postes tenus, apprentissages hors universitaires et liés à des activités associatives ou militantes, intérêts et curiosités personnels...

Or, en considérant les (é)preuves de professionnalité comme un engagement, les praticiens témoignent d'une certaine conception du politique étroitement associé au corps, plus précisément aux ressentis corporels, aux affects, aux positionnements spatiaux, aux gestes et actions... Loin de se réduire à la prise de décision et aux sujets identifiés par là, le politique apparaît pour les praticiens comme prolongé dans l'agir (les formes que prennent la réalisation de la décision) mais surtout dans l'être (comment est vécue la décision : adaptation ou ajustement, opposition ou adhésion...). Ainsi, le sens conféré aux pratiques de métier semble reposer sur des pratiques et positionnements corporels des praticiens, bref leur demande un investissement entier.

Dès lors, cette conception du politique incoporé vient s'opposer à la politique héroïsée reposant particulièrement sur la figure du « *Sauveur* » (Girardet, 1986)[124] : un héros orphéen

[124] « *Toujouts menacé, toujours arc-bouté au bord du gouffre, il refuse de se soumettre au destin. Qu'il restaure l'ordre établi ou qu'il le bouleverse, qu'il organise ou qu'il annonce celui qui vient, c'est toujours, d'autre part, sur une ligne de rupture des temps que se situe son personnage. C'est dans l'apparition du présent immédiat - présent de décadence, de confusion ou de ténèbres - qu'il s'affirme et se définit ; avec lui, grâce à lui, l' « après » ne sera plus comme l' « avant ».* » (p. 80).

(inspiré pour guider vers les chemins de l'avenir) avec une capacité d'agir prométhéenne (transmutation du réel dans une modélisation intentionnelle) et une capacité de mobilisation par la construction d'une identité babelienne (croisement d'un destin individuel et d'un destin collectif). Le Sauveur n'est pas un individu ordinaire, il s'en différencie par sa dévolution pour une cause qui le dépasserait (avec le risque de la détruire) et ses capacités à agir. *

Or, la politique héroïsée constituerait, selon Jacques Rancière (2017), une manière de raconter les événements qui repose sur des sujets politiques individuels et extra-ordinaires ; elle remplirait une fonction politique de : tempérer le peuple révolutionnaire en masquant les capacités d'action pour un sujet collectif. Ainsi, « *[l]a politique « post-héroïque » désigne aujourd'hui, plus particulièrement, la fin des grands récits et de leur capacité à canaliser les énergies collectives. En dépit des mises en scène qui tentent de dramatiser les situations politiques, cette rhétorique n'est plus un moyen de mobilisation et encore moins de légitimation.* » (Revault d'Allonnes, 2012, pp. 148 - 149). L'affaiblissement de la politique héroïsée suppose de penser autrement les sciences sociales dans la mesure où celles-ci sont confrontées à la tentation de « *l'illusion héroïque* » (Dobry, 1983) pour expliquer les périodes de crises politiques (révolution, soulèvement, transition...). Il s'agit, selon Michel Dobry, de la tentation de surévaluer le rôle d'individus particuliers dans la conception des choix et la prise des décisions dans des situations critiques. De par leur caractère instable et nouveau, ces situations critiques réhausseraient le rôle des affects dans la prise de décision et la mise en mouvement des individus, ce qui donnerait lieu à des logiques et modes d'action « *beaucoup moins déterminés, socialement contraints ou façonnés que dans les périodes « normales »* » (Dobry, 2010, p. 68). Cette interprétation héroïsée des actions conduirait à un rétrécissement des facteurs explicatifs à des enjeux d'intérêts de certains groupes, à des négociations entre des « *leaders* » du régime et leurs adversaires... (Dobry, 1983, p. 415). Elle rend donc obsolètes les grilles interprétatives usuelles et difficile la comparaison des choix, décisions et stratégies des acteurs avec les temps ordinaires. En somme, l'illusion héroïque renseignerait une certaine conception de l'individu (associé à la prise d'initiative, à la valeur de liberté...) et une vision téléologique de l'action inscrivant les transformations sociales dans l'ordre de l'exceptionnel (Dobry, 2010)[125]

Selon Michel Dobry, il vaudrait mieux privilégier une « *perspective continuiste* » (1983, 2010) qui « *constitue – et ce n'est nullement un paradoxe – l'une des conditions nécessaires pour comprendre ce que les phénomènes que nous percevons comme sortant de l'ordinaire du cours de la vie sociale peuvent avoir éventuellement de spécifique ou de particulier* » (2010, p. 65). L'approche continuiste permettrait d'avoir un référent dans l'analyse, soulevant alors les particularités de ce temps extra-ordinaire. Cela demande (second « *piège intellectuel* » selon Michel Dobry, 2010) de ne pas se focaliser, jusqu'à parfois succomber à la « *fascination* » (p. 75), sur les résultats des événements mais davantage sur leurs contextes d'émergence : « *La focalisation de l'intérêt du chercheur sur les résultats des événements conduit tout simplement à l'incompréhension de la contingence – au moins très fréquente – de*

[125] « *L'adhésion à l'illusion héroïque se rencontre explicitement autant dans la masse imposante des analyses des « grandes révolutions » ou des « crises du développement politique » que dans celles des « transitions à la démocratie » des années postérieures à 1980.* » (p. 67).

ces résultats, à l'incompréhension en somme du fait que ces derniers proviennent de conjonctions aléatoires de séries multiples de déterminations, de chaînes causales séparées, hétérogènes et très souvent autonomes les unes par rapport aux autres. » (p. 70).

A l'opposé du héros politique, nous identifions la notion de « sujet » qui renvoie, selon Jacques Rancière (1995 et 2000), à une compréhension politique des conduites, paroles et corps ordinaires, inscrits dans une perspective collective. La subjectivation est la définition du sujet en politique, contrairement à une identité à partir de critères sociaux assignés (ex : âge, sexe, profession, religion) devenus catégories d'analyse de la recherche scientifique ou de critères métaphysiques (conscience de soi, développement personnel...). Chaque sujet serait une construction politique reposant sur des pratiques choisies intentionnellement ou par effet de trajectoire (Ion, 2012). La subjectivation ne relèverait ni du seul déterminisme social particulièrement théorisé par Pierre Bourdieu (1986), ni de la découverte d'une nature immanente (soit intérieure et préexistante) telle que la critique Miguel Benasayag (2004) ou Alain Ehrenberg (1998), ni de l'expression d'un individu condamné à l'auto-fondation dans une société prônant la liberté et la maîtrise (Touraine, 1992). Autrement dit, entre le sujet et la reproduction sociale, il n'y aurait ni lien de cause à effet unidirectionnel, ni indépendance ontologique ou téléologique. Comme le souligne Anders Fjeld, le « *mot « sujet », au moins pour des auteurs français contemporains comme Rancière, se libère de cette idée substantive et métaphysique pour désigner plutôt la construction locale, provisionnelle et instable d'un nom protestataire, sous lequel s'unissent des forces politiques qui, elles, sont hétérogènes et en devenir.* » (2015, p. 201). Au contraire, la subjectivation constituerait les deux facettes d'une même pièce de monnaie, dont la valeur serait les représentations des capacités à transformer ou orienter la réalité sociale pour un sujet. Le sujet se construirait par ses pratiques qui seraient elles-mêmes orientées par les représentations que le sujet a de ses capacités à agir : il « *joint et disjoint les régions, les identités, les fonctions, les capacités existant dans la configuration de l'expérience donnée, c'est-à-dire dans le nœud entre les partages de l'ordre policier et ce qui s'y est déjà inscrit d'égalité, si fragiles et fugaces que soient ces inscriptions* » (Rancière, 1995, p. 65).

Annonce du plan : une subjectivation des savoirs

Les praticiens dessinent un constat admis qu'il y a peu de discussion sur l'axiologie politique liée aux crises écologiques et leurs traductions professionnelles (cf. chapitre 1), alors que les savoirs conviés par l'urbanisme sous-tendent « *des valeurs urbaines et des représentations de la ville rarement explicitées, qu'elles soient formelles ou sociales, mais défendues au nom de savoirs techniques mis au service d'un dessein politique* » (Bacqué et Gauthier, 2011, p. 40). Dans les champs de l'action professionnelle, c'est parce que les individus ne peuvent pas s'exprimer (à cause des démarches de travail) que les valeurs ne seraient pas discutées, interrogées, remises à plat, etc. Il existe un défaut de connexion entre les valeurs personnelles et les valeurs politiques. Cela constitue une explication du peu de débat dans l'action urbaine. Cette dissociation des activités renverrait au partage moderne entre savoirs et pouvoirs (cf. chapitre 4).

Or les affects sont à l'origine des professionnalités (Ravon, 2009) car elles reposent sur une inadéquation, un ajustement entre réalités du métier (ex : les attendus des institutions) et les

attendus des praticiens pour leur métier (faire sens). Les professionnalités réalisent les puissances de pensée et d'action des praticiens, plus précisément elles déterminent une direction vers laquelle diriger cette puissance (Zarifian, 2009)[126]. A cet égard, les professionnalités se rapprochent des « *pratiques habilitantes* » théorisées par Judith Butler (2004, p. 118) comme des pratiques de métier qui accroîssent la puissance d'agir des praticiens, en valorisant leurs habiletés, en désinhibant leurs imaginaires, en affirmant leurs convictions (cf. chapitre 5).

Or, reconstruire les savoirs des métiers tout en leur assurant une légitimité conduit à un positionnement épistémologique (au sens premier du terme sur les conditions de validation d'un savoir) des praticiens qui ont recours à cet égard à différentes astuces et stratégies. Se pose alors la question de l'administration de la preuve de cette professionnalité (ex : productions réalisées) et de sa possible généralisation (ex : expliciter le contexte de réalisation). C'est donc le lien avec la recherche, par la mobilisation de savoirs scientifiques et / ou l'implication de chercheurs et enseignants-chercheurs et / ou le recours à des méthodes d'enquête scientifique qui est ici posé. Des liens de différentes natures peuvent émerger allant de l'exploitation du gage légitimaire de la recherche scientifique (ex : participation de chercheurs et enseignants-chercheurs), jusqu'à l'hybridation des méthodes, en passant par la co-construction d'un protocole d'enquête (cf. chapitre 6).

Nous verrons que les professionnalités relèvent donc d'un questionnement à la fois :

- sur la place de l'individualité dans les métiers et, par là, la possibilité de faire valoir les professionnalités (chapitre 4) ;
- sur la place du sensible dans les savoirs constitutifs de la singularité pratique des métiers de l'urbain, sur les conditions d'administration de la preuve des savoirs sensibles et sur les conditions de légitimité des savoirs sensibles dans le champ de l'expertise urbaine (chapitre 5) ;
- par des méthodes d'immersions territoriales qui remettent en cause les représentations territoriales homogénéisantes et / ou discriminantes produites par les ambitions babéliennes de l'entendement aménagiste (chapitre 6).

Ces trois questionnements fondateurs des professionnalités ne sont pas contradictoires ni exclusifs ; ainsi, dans une même « étude », des praticiens peuvent les juxtaposer voire les combiner. Ces questionnements souffrent néanmoins de points de fragilité eu égard aux finalités des professionnalités de renouvellement des savoirs pratiques ; cette situation

---

[126] « *Dans tout acte de travail se trouve engagée une puissance de pensée et d'action qui est inhérente au sujet humain de par sa constitution physique et ses dispositions psychiques et intellectuelles.* (...) *Néanmoins, cette puissance de travail varie, en se développant ou en régressant, suivant le type de société, le milieu social, l'accès à différentes sources d'apprentissage, les enjeux, défis et situations qui la mobilisent, les cadres de coopération, la configuration de la trajectoire professionnelle et la conscience que le sujet lui-même acquiert de cette puissance. Elle peut être, au sein d'une organisation sociale, sollicitée ou bloquée, valorisée ou déconsidérée, reconnue ou ignorée, utilisée ou laissée en friche, mais rien ne peut empêcher qu'elle existe, ne serait-ce qu'à l'état potentiel.* » (p. 1).

témoigne d'une difficulté des praticiens à se détacher de la constellation mythologique de l'urbanisme.

Objectifs de la deuxième partie

Cette deuxième partie porte sur les évolutions ou ajustements des pratiques suite au constat des crises socio-écologiques qui appellent de plus en plus au partage de l'action et de l'expertise, doutant des valeurs qui les fondent, des représentations territoriales qu'elles charrient et des responsabilités individuelles qui s'y engagent. Plus précisément, cette partie cherchera à montrer comment les praticiens font évoluer les mythes fondateurs de l'urbanisme, tout en les perpétuant sur certains points : nous soulignerons comment les professionnalités transforment les mythes, tout en reproduisant certains grands motifs invariants.

A cet égard, chaque chapitre de cette deuxième partie sera dédié à une épreuve de professionnalité, soulignant le risque qu'elle constitue vis-à-vis du statut d'expert, la preuve qu'elle construit pour se légitimer, avec une présentation aussi de ses attaches avec l'un des trois mythes fondateurs de la constellation urbanistique. Chacun des trois chapitres suivants reposera sur un plan systématique :

- la justification de l'épreuve de professionnalité sur le sujet et particulièrement l'arrière-plan théorique (ex : pour le sensible) (sous-partie 1) : quelles sont les conditions requises pour opérer le décalage de posture par rapport à l'entendement aménagiste, sur quel postulat épistémologique repose-t-il ?
- les méthodes choisies pour fonder en preuve la professionnalité (sous-partie 2) : comment cela se traduit-il en termes de méthodes pour produire de la légitimité ?
- les limites (ex : inadéquation entre justification et choix méthodologiques) du fait d'une difficulté à sortir de la constellation mythologique (sous-partie 3).

Chapitre 4. Par la reconnaissance des individualités

La notion de professionnalité met l'accent sur les articulations que les individus tissent entre leurs pratiques et des dimensions d'ordre « personnel ». Elle repose pour ce faire sur le principe d'in-dividualité, c'est-à-dire sur l'incapacité à opérer la rupture moderne entre vie professionnelle et vie sociale. La professionnalité viserait à renouer les différentes temporalités des praticiens en tant qu'individus : elle ne recherche pas la singularité d'un parcours de vie, mais la reconnaissance des différentes composantes d'une trajectoire de vie.

A cet égard, faire épreuve de professionnalité témoigne d'une volonté de délaisser les opérations de classification des activités (à partir de la séparation vie professionnelle / vie sociale) et de catégorisation objectivante des individus (par âge, classe sociale, lieu de résidence, etc.). La professionnalité s'inscrit dans une logique de rééquilibrage de la subjectivité des praticiens au poids des conditions matérielles (ex : coût du foncier, changement d'équipe municipale), des contraintes normatives (ex : facteur concurrentiel du benchmarking) et des injonctions techniques (ex : réseaux) qui s'exercent sur les praticiens dans un cadre professionnel (Laval, 2009)[127]. Dès lors, la reconnaissance de l'individualité praticienne permet la construction de scènces (cognitives) d'émergence d'une professionnalité (ex : de la coopération), c'est-à-dire d'un engagement dans l'action face à des blocages dans l'exercice habituel du métier (Ravon, 2009 ; Laval, 2009[128]).

Or, Norbert Elias (1991) a montré que la conception de l'individu se fait toujours en filigrane de la conception d'une société (entendue comme un groupe partagé des intérêts et des critères, donc un milieu socio-professionnel peut y correspondre) et cette dialectique repose sur une opposition axiologique entre individualisme et collectivisme. Cette opposition peut être entendue en faveur de l'individualisme ou du collectivisme :

- déterminismes sociaux et reproduction *versus* indépendance révélatrice de singularités créatrices ;
- construction individuelle des identités et défense de ses intérets personnels *versus* humanité universelle donnant des forces anonymes et supra-individuelles de l'entraide.

Ainsi, la modernité - en tant que projet politique - oriente les conceptions de l'individu et les professionnalités se révèlent confrontées à trois représentations modernes, potentiellement

[127] Selon Christian Laval (2009), la professionnalité se construit selon « *un équilibre savant mais toujours précaire entre les dimensions institutionnelles, organisationnelles et les dimensions personnelles, subjectives, engagées sur les lieux où ils travaillent.* ».

[128] « *La professionnalité semble se reposer comme question collective chaque fois que l'invention d'un espace de pratique articule différemment l'action publique et la subjectivité des acteurs, autrement dit lorsque l'équilibre sensible entre le pôle professionnel et le pôle personnel est rompu.* » (Laval, 2009).

complémentaires, de l'individu comme noyau de la modernité[129] et outil de sa réalisation (Benasayag, 2004) :

- l'individu hyper-rationnel dont chaque geste s'inscrit dans une anticipation de ses conséquences et une stratégie répondant d'enjeux collectifs ;
- l'individu dont chaque action relève d'abord du souci de soi, refusant ainsi une politique héroïsée ;
- l'individu qui aspire à l'autonomie en fondant lui-même ses actions dans une finalité rationalisée.

L'individu moderne serait hyper-rationnel, à entendre par là que chacun de ses comportements ou geste s'inscrirait dans une rationalité réduite à une pensée logico-formelle : l'individu moderne serait un calculateur, en fonction de critères identifiés par ses intérêts personnels (à court terme) ou collectifs (à plus long terme ou indirectement). A cet égard, un projet de vie normé par Cette représentation a été notamment véhiculée dans les politiques territoriales via les politiques d'aménagement et leur prisme fonctionnaliste. Ce sont particulièrement les politiques économiques et de mobilité qui s'en sont saisies par l'appelation d'*homo oenonomicus* (Mazade, 2011)[130].

A cette première représentation, s'ajoute une deuxième qui, en posant le souci de soi comme éthos, relève d'une certaine compréhension du politique. Ainsi, Michel Foucault réfute l'idée que la réalisation individuelle ne peut advenir qu'après une transformation révolutionnaire de la société. Au contraire, le souci de soi *« implique[rait] un rapport complexe avec les autres dans la mesure où cet ethos de la liberté est aussi une manière de se soucier des autres.* (…) *Mais je ne crois pas qu'on puisse dire que l'homme grec qui se soucie de soi doit d'abord se soucier des autres* (…) *Il n'y a pas à faire passer le souci des autres avant le souci de soi, le souci de soi est éthiquement premier dans la mesure où le rapport à soi est ontologiquement premier* » (Foucault, 2001, pp. 1533 - 1534). Cela conduit Michel Foucault à penser une politique fondée non pas sur une action collective qui dépasserait par sa temporalité de réalisation et ses enjeux les expériences individuelles - définie sur un intérêt général qui serait un calcul inconvénients / bénéfices - mais sur une résistance construite par l'individu. Il réfute l'idée d'un dévouement à une cause collective dont la réalisation est à venir (ex : Grand Soir), sans pour autant défendre l'idée d'un égoïsme généralisé (Bourdin, 2005) ; il s'inscrit en porte-à-faux de la conception d'une politique héroïque qui reproduit la dialectique intérêts personnels / intérêts collectifs, en faisant de l'individu un outil de réalisation d'intérêts collectifs. Ici, Michel Foucault suppose l'auto-institutionnalisation des actes politiques des individus. Néanmoins, si la nature politique du projet moderne n'est pas

---

[129] *« La crise apparaît comme une expérience centrale de la condition moderne : le produit du changement, de la différenciation sociale et de l'individualisation. Produit du changement, parce que nos sociétés vouées à la transformation permanente produisent de nombreux déséquilibres, sources de changements non voulus et subis. Produit de la différenciation sociale, parce que celle-ci entraîne une diversification des groupes sociaux, des rôles et des valeurs, multiplie les situations de désajustement et raréfie les liens de « connivence ontologique » entre les individus et leur environnement. ».*

[130] Pour plus de précisions, nous renvoyons au premier chapitre.

comprise, alors le risque est fort d'un déplacement de cet ethos du registre éthique à un registre ontologique, transformant l'analyse de Michel Foucault sur la nature du politique ordinaire en un plaidoyer pour le développement personnel. L'individualité se lirait comme une exigence d'autoréalisation par le déploiement de ses qualités immanentes, avec le risque d'un épuisement (Ehrenberg, 1998).

La troisième représensentation repose fondamentalement sur la notion d'autonomie. La modernité serait porteuse, à destination des individus, d'une prescription d'autonomie, c'est-à-dire d'auto-fondation de leurs critères d'identification (ex : lieu de résidence) et de leurs catégories objectivantes (urbain *versus* rural, locataire *versus* propriétaire). L'autonomie est d'abord une autonomie de pensée qui permet à chacun de choisir ses affiliations identitaires (Bihr, 2007)[131]. Toutefois, l'autonomie ne s'entend pas ici comme une désaffiliation totale et universelle comme pour la figure du citoyen qui apparaît comme une sorte d'atome libre caractérisé par ses capacités décisionnelles à partir de valeurs universellement partagées par leur juridicisation (souvent réunies sous l'appellation droits de l'homme) (Rosanvallon, 1992). L'individu moderne est « *singulier* » (Ion, 2012): s'il reste certes affilié à des communautés, soumis à des contraintes d'appartenance, attaché à des héritages (ex : familiaux, territoriaux), etc., il s'agit de filiations choisies et construites. Plus précisément, aux filiations primaires imposées et déterministes des conduites, se seraient substituées des filiations choisies par les individus, variables selon les situations et évoluables dans le temps. L'autonomie qualifierait désormais la capacité de choisir des communautés d'existence variables selon les lieux et temporalités, et ces filiations se réalisent selon des principes d'affiliation qui sont déterminables (Ion, 2010)[132]. C'est le passage expliqué par Claude Dubar entre une sociologie des identités attribuées à des identités revendiquées, ce qui suppose la coexistence de « *plusieurs types d'identité personnelle, plusieurs manières de construire des identifications de soi-même et des autres, plusieurs modes de construction de la subjectivité, à la fois sociale et psychique, qui sont autant de combinaisons des formes identitaires définies* » (2010, p. 173). Dans ce cadre, l'individuation suppose une crise identitaire, entendue comme la régression d'un certain type identitaire dominant que Claude Dubar qualifie de « *communautaire* » au profit d'identités « *sociétaires* » c'est-à-dire issues des différents aspects de la vie sociale qui affectent les individus (composition famille et génération, genre et préférence sexuelle, lieu d'habitation et loisirs, religion et opinions politiques...). Autrement dit, l'individuation qualifierait une indétermination identitaire ce qui ne signifie pas une absence d'identité en soi, mais la fin de rapports uniques entre les modes

---

[131] « *Elle exige évidemment, en premier lieu, l'indépendance de chacun à l'égard des autres, en quoi elle recoupe et renforce l'autre face de la situation de l'individu, son indépendance personnelle. Plus largement, elle exige de la part de chacun qu'il soit capable de s'émanciper des traditions, des coutumes, des modes habituels d'agir et de penser qui sont celles de son temps, de son pays, de ses proches. Elle exige encore, plus fondamentalement, de chacun qu'il soit capable de penser, de décider et d'agir par lui-même, de se fixer à lui-même ses propres buts et ses règles d'existence – ce qui est d'ailleurs le sens étymologique du mot autonomie. En un mot, elle lui prescrit de se construire et de se conduire comme un être à la fois libre et original.* ».

[132] « *Il reste toujours un individu défini par des processus sociaux, par son appartenance à une communauté langagière, par des institutions, etc. Mais sa définition n'est plus donnée a priori. Une des conséquences de cette individuation, c'est en effet le passage d'identités d'appartenance à des identités de construction.* ».

de production économique et le sentiment d'appartenance de classe, supposant ainsi une diversification des rapports sociaux de domination selon Claude Dubar. L'individuation témoignerait donc de l'inadéquation, voire l'obsolescence, des processus d'identification et catégories de classification des individus hérités qui ont fondé la sociologie. Cela poserait des difficultés épistémologiques pour construire des grilles interprétatives, auxquelles les chercheurs répondraient de plus en plus par une perspective pragmatique du sujet.

Si l'individuation est « *un processus d'appropriation de ressources et construction de repères, un apprentissage expérientiel, la conquête permanente d'une identité narrative (soi-projet) par et dans l'action collective avec d'autres choisis* » (Dubar, 2010, p. 200), se pose alors la question des critères de choix des repères immuables, des événements retenus comme des expériences... L'individu moderne serait libéré de filiations contraintes par la tradiction et / ou la communauté, mais ses filiations revendiquées s'inscrivent encore dans une liste d'options construites par des systèmes exogènes et souvent abstraits (Giddens, 1994). Or, parmi ces critères de choix dans la reconfiguration des identités, l'appartenance à un milieu socio-professionnel (ici le domaine de l'urbain), avec sa culture, des finalités sociales reconnues, un statut, des imaginaires territoriaux, etc., constitue un facteur plutôt fréquent (Flahault, 2006) : à la fois dans le champ du travail par rapport aux personnes sans emploi et aux autres domaines de métier, à la fois entre les métiers de l'urbain par l'identification de types de pratiques (ex : champ de l'étude ou du projet urbain ; secteur public ou privé) ce qui charrie des représentations collectives notamment de défense corporatiste et d'intérêts économiques[133]. Mais cette identité socio-professionnelle aurait aussi évolué suite à une augmentation de la concurrence sur le marché de l'emploi et un sentiment d'un déclassement social des diplômes, passant d'une identité fondée sur les compétences acquises à une identité de réseau reposant sur les parcours (école suivie, emplois réalisés...). Cette prépondérance du réseau « *suppose un individu rationnel et autonome qui gère ses formations et ses périodes de travail selon une logique entrepreunariale de « maximisation de soi »* » (Dubar, 2010, p. 127). Ainsi, le milieu socio-professionnel participerait de l'identification des individus mais de manière moins imposée et normative, il témoignerait davantage de l'implication des individus dans leurs professionnalités au nom d'un pouvoir d'agir supposé leur assurer les cadres professionnels : l'identification à son milieu socio-professionnel serait révélatrice des imaginaires socio-professionnels de l'action aménagiste et de ses capacités de transformation des territoires.

Ainsi, selon Jacques Ion, « *l'individuation croissante ne signifie pas forcément repli sur la sphère privée et moindre engagement dans la cité* » (Ion, 1997, p. 95). Si l'individuation est certes un processus pluriséculaire de transformation des composantes identitaires (Ion, 2012) au cours duquel les individus définissent moins leurs identités par leurs appartenances à des collectifs hérités (ex : familiaux) ou institutionnels et donc sont moins facilement reconnaissables par les statuts ou rôles, elle conduit aussi à un basculement dans les modes

[133] Au sujet de la construction de représentations d'une défense d'un intérêt collectif dans les champs de l'urbain, nous renvoyons à la troisième partie de thèse et particulièrement au chapitre portant sur les discours corporatistes des associations professionnelles pour l'obtention d'un titre professionnel pour les urbanistes et paysagistes, et pour la prédominance d'une image du « concepteur - artiste » pour l'architecte.

d'engagement. L'individuation traduirait le passage d'un engagement total, fortement présent dans les milieux syndicalistes et militants (Pereira, 2007), à un engagement distancié. L'engagement distancié repose sur une articulation entre les fins et les moyens, entre des objectifs aux longs termes et des méthodes de résistance quotidienne. Cela revient à penser des méthodes de transformation du réel en considérant le caractère vécu de ce réel, donc des méthodes qui ne seraient pas perverties par une visée révolutionnaire d'un devenir meilleur qui autoriserait à produire un présent qui serait pire à vivre.

L'individuation s'accompagnerait ainsi d'une transformation de la nature de l'engagement (militant à distancié) et du politique (totalisant à quotidien) : selon Georg Simmel (2004), elle traduirait le passage d'une conception égalitariste des citoyens dans une démocratie à visée universelle (même si elle reste relative, car le vote était réservé à une élite censitaire) et revendiquant une universalité des valeurs de l'humanité (droits de l'homme) à une conception plurielle de la démocratie comme la recherche de complémentarité entre des individus singuliers. Plus précisément, partant de ces deux régimes d'exercice individué de la démocratie qui reposent respectivement sur l'égalitarisme par le statut social (démocratie représentative) et la liberté par l'affirmation de sa singulière nécessité dans une relation d'interdépendance (lutte pour la reconnaissance de ses droits et d'une manière générale de son existence par la cohabitation), Jacques Ion (2010) propose un troisième régime qui renverrait à la notion de dignité (figure de l'individu concret et singulier), puisant ainsi dans l'ambition universalisante du premier (ici de la reconnaissance des singularités individuées) et dans l'ancrage concret du deuxième.

Néanmoins, comme le soulève Jacques Rancière (2005), cette individuation n'est pas pensée de la même manière selon qu'elle concerne des groupes sociaux de la domination ou de l'assujetissement - tout comme la dialectique individu / collectif peut être comprise de manière différenciée selon les théories sociales (cf. *supra*). Il y aurait une inégalité de valences dans la compréhension des effets sociaux de l'individuation : d'un côté elle est perçue comme l'émergence de figures héroïques, de l'autre elle désigne « *une autodestruction de l'humanité* » (p. 31) par la perte de sa reconnaissance comme groupe vivant homogène. Jacques Rancière met en avant qu'il ne s'agit pas seulement d'une différence quantitative du nombre d'individus se réclamant de la singularité, mais bien d'une différence ayant une origine politique. L'individuation supposerait une conception différenciée de la démocratie qui ne serait pas, selon Jacques Rancière, une forme de gouvernement (par la délégation de la souveraineté à une représentativité) mais la condition de réalisation même d'un gouvernement qui ne serait ni oligarchique, ni totalitaire, ni autoritaire, mais « *hétérotopique* » : la démocratie serait l'expression sous la forme d'un corps social de l' « *hétérotopie* » : « *le mouvement qui déplace sans cesse les limites du public et du privé, du politique et du social* » (p. 70).

Par extension de ces représentations de l'individu comme noyau de réalisation de la modernité (autonomie, hyper-rationnalité, autoréalisation...), se sont imposées des représentations négatives de la foule comme la perte de singularité des individus qui conduirait à l'irrationalité, la soumission aux passions et l'égo-centrisme avec des conséquences

destructrices dans les relations sociales (Paul, 2004)[134]. En avant-propos de l'ouvrage qu'il a dirigé, Jean-Marie Paul fait valoir cette opposition moderne, née dès la fin du XVIIIème siècle, entre une foule à l'« *aspect indifférencié, capricieux, destructeur, cruel, irrationnel, mauvais, démoniaque* » (p. 7) d'une part, un individu perfectible et orienté vers le Progrès social de l'autre. S'il en conclut que « *l'étude de la foule pointe l'idée d'une « modernité » qui désespère d'elle-même* » (p.8), c'est-à-dire d'une modernité qui reconnaît l'échec de ses ambitions éducatrices initiales (qu'incarnent les Lumières), il nous semble au contraire qu'elle a transféré ses ambitions à l'individu lui-même qui est devenu le porteur et l'auto-réalisateur de ce projet politique. L'individu est devenu l'acteur principal de la modernité, c'est sur lui que reposent les ambitions d'auto-fondation. Il en découle les représentations d'un individu moderne qui serait autonome, soucieux de son développement personnel (réaliser sa destinée latente), conscient de lui, réflexif... En effet, si nous partagaeons avec Jean-Jacques Wunenburger l'idée que la foule peut être l' « *« analogon » à une pensée d'un monde chaotique, qui n'est pas seulement un accident, mais peut-être un possible de l'être* » (2004, p.13), alors le rabatement de la foule à un agrégat d'individus irrationnels et imprévisibles, pulsionnels et éphémères, indifférenciés et mimétiques, déstructurés et amorphes, nous renseigne sur le rôle prédominant que l'époque contemporaine (depuis la fin du XVIIème siècle) accorde à l'individu dans l'organisation sociale et politique[135]. Il peut à la fois témoigner de l'échec de la modernité ou structurer la démocratie moderne.

Ce prisme de l'individu caractérise de plus en plus les politiques publiques qui sont alors dites personnalisées, particulièrement les politiques dites de l'action sociale qui ont été historiquement les premières concernées (Duvoux, 2009)[136]. « *L'activation biographique caractérise aussi les politiques de l'individu, déployées en contrepartie d'une mobilisation des capacités individuelles des personnes. Ces gens souvent démunis doivent s'engager, faire preuve d'autonomie et livrer des récits singuliers pour justifier une aide conditionnelle, ce pour mieux devenir acteurs de leur propre vie.* » (Bessin, 2009). Il y a une attention accrue portée à l'individu autonome et responsable dans les politiques d'intervention sociale, aussi bien du côté de « l'usager » que du « praticien » : « (...) *si la relation d'aide se transforme, c'est bien entendu non sans lien avec l'accentuation de la crise sociale, non sans lien avec les évolutions des modes d'intervention publique, mais cette transformation ne peut être réduite*

---

[134] La figure de la foule s'oppose par là elle-même à celle du « peuple » comme organisation sociale de la Révolution, qui a particulièrement puisé dans les représentaions iconiques et littéraires bolcheviks. L'appellation peuple identifie un groupe d'acteurs « *magnifié* » et « *sélectionné* » de la Révolution (p. 8).

[135] « *Plus que l'enthousiasme, la rage ou la piété, la panique illustre combien dans la foule, l'être perd son autonomie et suit de manière aveugle et impulsive, un mouvement sans tête. Les foules paniquées sont abandonnées à des mouvements erratiques, à des phénomènes de violence autodestructrice, à des conduites convulsives irrationnelles.* » (Wunenburger, 2004, p. 15)

[136] Jacques Ion (2010) attribue cette particularité du secteur social dans l'individuation de l'action publique à la particularité même du public concerné : « (…) *pour comprendre ce qui se passe, je crois qu'il faut rappeler que le travail social s'est développé là où les autres institutions de socialisation (c'est-à-dire en charge de fabriquer des individus socialisés) s'avéraient impuissantes ou inadaptées, et que donc sa spécificité c'est précisément* (…) *d'adapter la règle, pour ceux-là momentanément en délicatesse ou en peine avec la famille, la justice, ou l'école.* ».

aux effets d'une double conjoncture économique et politique. Elle s'inscrit dans l'approfondissement du processus d'individuation contemporain des sociétés démocratiques. » (Ion, 2010).

Or, cette attention accrue portée à l'individu (praticien ou bénéficiaire de l'action sociale) s'accompagne d'une modification du rôle attribué à l'acteur social d'un travail d'éducation à un travail d'insertion et d'accompagnement dans l'application d'un dispositif d'intervention[137]. « *Il s'agit davantage de révéler l'individu à lui-même et dans son environnement relationnel. Non plus aller vers l'idéal du citoyen, figure universelle mais aussi abstraite et anonyme, mais vers celui de la personne et de ses qualités spécifiques.* » (Ion, 2010). Il n'est donc pas étonnant que le champ de l'action sociale constitue le premier en France à investir la notion de professionnalité et à lui assurer des fondements théoriques[138]. Plus précisément, Bénédicte Zimmermann (2014) annonce qu'il y a une évolution globale dans les manières de penser l'individu dans la protection sociale, vers un individu sans qualité (cf. chapitre 3), aux caractéristiques universelles[139] qui sont traduites, selon Jacques Ion (2010), par la coexistence de deux figures de l'individu concurrentes :

- l'individu « citoyen », désaffilié, libre de contraintes d'apprtenance, inscrit dans la tradition Républicaine donc véhiculé par différentes institutions, relevant d'un idéal émancipateur ;
- l'individu « usager », anonyme, ayant droit de la protection de l'Etat social, adossé aux valeurs socialistes d'égalité et de solidarité.

Or, Jacques Ion soulève l'émergence, depuis une trentaine d'années, d'une troisième figure qui remplace progressivement les deux autres : celle de l'individu singulier, autonome, libre dans ses choix d'identification. La prise en compte de cette figure dans l'action sociale conduit à valoriser les particularités singulières des individus aux rôles et statuts : désormais « *On n'agi[rai]t plus sur un individu à réparer, à réformer, à transformer, mais sur un individu pensé d'emblée plus ou moins autonome et davantage comme en défaut d'expression plutôt qu'en déficit.* » (Ion, 2010).

Du côté des praticiens, cette attention portée à l'individu se traduirait par une « *personnalisation* » du champ du travail qui s'étendrait aux autres champs de l'action

---

[137] « *Plus généralement, on pourrait résumer l'évolution des modalités d'intervention en disant qu'on passe du travail sur autrui (Dubet, 2002) au travail avec autrui (Astier, 2007). Ce qui suppose mise en cause de la relation dissymétrique enseignant-enseigné.* » (Ion, 2010).

[138] Pour plus de précisions, voir l'introduction de la thèse.

[139] « *Alors que les catégories de la protection sociale étaient historiquement dévolues à la sécurisation de statuts attachés à des collectifs de référence, les groupements d'employeurs sécurisent des parcours attachés à des personnes singulières. Il en résulte un déplacement dans l'acception et les formes du social. La distinction qu'opère Simmel entre « individualisme quantitatif et individualisme qualitatif » éclaire certaines facettes de ce déplacement. L'individualisme quantitatif mobilise des principes d'égalité et d'universalité ; il alimente la figure de l'individu générique au fondement des catégories de la protection sociale. A l'inverse, l'individualisme qualitatif valorise la différence et l'altérité comme essence de l'homme et met l'accent sur « son être, son agir ». Il alimente la figure de l'individu singulier, point d'appui des nouveaux concepts manageriaux, au premier rang desquels la compétence, le réseau et la moblité.* » (Zimmermann, 2014, p. 48)

publique sous la forme de l'« *injonction biographique* » (Buscatto, 2006 ; Bessin, 2009 ; Guillaume, 2009 ; Duvoux, 2009 ; Barbier, 2010 ; Danvers, 2014)[140]. IL y aurait un « primat donné aujourd'hui à la référence à l'activité du sujet (« injonction de subjectivité »), constatable aussi bien dans les modèles d'organisation du travail et de la production (participation des salariés à la conduite des processus de production dans lesquels ils sont engagés) que dans les modèles de formation (référence prioritaire au sujet apprenant). » (Barbier, 2010, p. 166). Or, cette injonction à se dévoiler publiquement - plus précisément à parler de soi et de ses expériences menées en dehors des cadres professionnels – se révèle le plus souvent pensée comme un frein à la portée critique voire un espace de pression sur des praticiens fragilisés par le dévoilement d'une partie intime d'eux (Libois, 2013)[141] et pouvant voir leur vie soumise à des critiques et jugements de valeur. Cette évolution témoignerait de la perte du rôle régulateur des classes d'âge dans les activités socio-professionnelles, « *donnant un sens à l'âge et un rôle à chaque classe d'âge dans une conception fonctionnaliste* » (Bessin, 2009) ; les recompositions de la signification seraient encore hésitantes, d'où le recours dominant au récit biographique pour recréer du sens par des habitudes cognitives de la fiction.

Nous verrons dans un premier temps comment la notion de professionnalité a des répercussions sur la construction de trajectoires individuées qui échappent aux cadres normatifs des parcours professionnels (4.1), avant de nous intéresser aux manières dont les praticiens font œuvre d'introspection narrative dans leurs pratiques professionnelles par une posture de dévoilement axiologique (4.2) qui ouvre à la tentation de se poser comme figures héroïques des métiers (4.3).

4.1 La trajectoire comme positionnement dans un référentiel socio-professionnel

La professionnalité se construit dans le temps long de la trajectoire. En effet, en tant qu'épreuve, la professionnalité constitue une rupture dans une trajectoire professionnelle jugée rectiligne ; elle marque une étape ou une pause dans celle-ci. Mais surtout, la trajectoire permet à la professionnalité d'administrer sa « preuve », en fournissant des registres de connaissances mobilisables issus de précédents postes et fonctions exercés, d'engagements associatifs ou militants, d'expériences de territoires où l'on a travaillé, habité, voyagé... Egalement, la trajectoire renseigne sur les rapports aux savoirs des praticiens (ex : reprise d'étude, identification à la figure de l'auto-didacte) et par là sur les modalités d'administration de la preuve qui sont mobilisables (production de matériaux empiriques, convocation de disciplines inhabituelles...).

Les trajectoires sont donc, selon nous, révélatrices des professionnalités en apportant des informations d'ordre factuel sur le parcours (formations initiales et continues, structures

---

[140] « *Raconter sa vie, la constituer sous la forme d'un récit ou, mieux encore, d'une histoire, constituent aujourd'hui deux compétences ou deux aptitudes essentielles de l'individu contemporain.* » (Guillaume, 2009).

[141] Comme le renseigne bien la socio-psychologie du travail, « *[p]arler de ce qui est éprouvé en situation professionnelle informe sur soi, sur son rapport aux autres et au monde.* » (Libois, 2013).

d'appartenance et statut économique, fonctions et missions...), mais aussi leurs justifications d'ordre préférentiel (ex : pour des domaines d'action) ou convictionnel (ex : participation habitante), conjoncturel (ex : mutation du pi de la conjoint-e) ou circonstanciel (ex : rencontre). A cet égard, les trajectoires se révèlent tout autant construites par les individus et situations, que constructrices des individus (ex : savoirs appris) et de leurs situations socio-professionnelles : nous nous intéresserons aux conditions de la progressive émergence des trajectoires dans les métiers de l'urbain comme cadre structurant de la pensée actionnelle (4.1.1).

Néanmoins, cette double dimension constructiviste des trajectoires conduit à un questionnement sur la manière dont ces informations sont recueillies et analysées. Nous nous intéresserons aux grilles interprétatives des trajectoires, c'est-à-dire aux méthodes scientifiques pour soulever la manière dont les praticiens mettent en récit leurs trajectoires (procédés narratifs, référentiels choisis, anticipation des attentes de l'auditeur) (4.1.2).

Egalement, nous nous pencherons sur les normes socio-professionnelles qui s'imposent aux praticiens, pourvant orienter leurs choix durant leurs parcours ou déterminer la mise en récit. Deux normes semblent ici particulièrement s'opposer : l'hybridité *versus* la réflexivité (4.1.3)

4.1.1 La trajectoire comme construction narrative d'un affranchissement

La trajectoire est une mémoration et mise en récit de son parcours, plus précisément c'est une introspection rétrospective qui s'inscrit dans une finalité de communication à un interlocuteur précis. Elle inclut des éléments d'ordre factuel, contextuel et subjectif, dans un récit à visée argumentative. A cet égard, elle crée des liaisons explicites entre les événements qui composent le parcours individuel, en proposant des explications structurelles mais aussi conjoncturelles. La mise en récit du parcours, donnant lieu à la trajectoire, résulte donc de choix de sélection de fragments, d'agencement séquentiel puis de narration ; ces choix répondent à des contraintes pratiques (impossibilité temporelle de tout raconter, effet de mémoire), professionnelles (bilan annuel, regard de ses collègues), ontologiques (besoin de sens) et épistémologiques (liées à la situation d'énonciation : consigne initiale invitant au récit de vie, projection dans les intentions de l'enquêteur).

Dès lors, la trajectoire se différencie du « parcours type » qui inscrit le parcours dans une perspective de sociologie des professions : il correspond à une adéquation entre d'une part les débouchés annoncés dans les formations dites professionnalisantes, revendiqués par les associations professionnelles, largement diffusés dans les médias (numérique et papier) d'orientation professionnelle, de l'autre les statuts (libéral, public, parapublic...), fonctions et missions professionnelles. Les « parcours types » portent un regard normatif sur les choix socio-professionnels des praticiens.

La trajectoire s'inscrit dans une projection signifiante pour les individus, tandis que les parcours les confrontent à des assujetissements normatifs. Plus précisément, la trajectoire constitue une occasion de recherche d'une cohérence ontologique, sociale, professionnelle, par la mise en récit ; autrement dit, elle permet de créer une unité dans la totalité narrative. Elle se différencie ainsi d'une représentation essentialiste du vivant, d'une ambition d'exhaustivité et d'une surinterprétation de la causalité *a priori* des actions des individus.

A cet égard, les trajectoires peuvent être investies d'un rôle particulier dans la construction des professionnalités : celui d'affirmer des valeurs que l'ordre normatif professionnel rejette, en revendiquant des choix socio-professionnels qui ne correspondent pas au parcours type (ex : investir le champ de la participation plutôt que de l'action à visée transformatrice du territoire). La trajectoire est le moyen d'affirmer des référentiels et de les partager avec l'enquêteur.

Raconter, c'est créer de la cohérence

La trajectoire professionnelle se présente sous la forme d'un récit de vie orienté vers un milieu socio-professionnel donné et recueilli dans une situation d'énonciation précise. La trajectoire ne correspond pas à une description factuelle et sélective des activités et événements qui composent un *curriculum vitae*, mais désigne un récit signifiant pour le narrateur (praticien) et situé par l'interlocuteur (chercheur). Ainsi, « *raconter c'est agencer, accommoder, organiser des bribes de sa vie pour donner à celle-ci une forme, pour la mettre en ordre, pour lui attribuer un sens.* » (Demazière, 2011, p. 64).

Or, la cohérence et la continuité de la trajectoire présentée se révèlent importantes pour les praticiens, d'un point de vue personnel et professionnel. L'individu cherche par là à préserver sa continuité ontologique ou du moins une image continue de soi, et en convaincre son auditeur. La cohérence et la continuité sont tout aussi importantes pour soi en tant que représentation d'une identité, que pour l'image qu'elles donnent de soi à son auditeur. Il apparaît comme socialement et ontologiquement souhaité « *d'introduire de la cohérence et de la continuité (illusoires mais nécessaires) dans la série des séquences racontées et des actions mises en scène d'un récit de soi.* » (Dubar, 2013). En effet, la cohérence et la continuité sont généralement porteuses d'une valence positive dans les récits de soi (Goffman, 1974 ; Dubar, 2013 ; Bertaux, 2016), dévoilant une personnalité constante dans ses désirs, rigoureuse dans l'orientation de ses actions, fiable dans ses relations socio-professionnelles. Autrement dit, c'est faire valoir la constance de ses désirs, la force de ses convictions et l'adaptabilité de ses habiletés pour les concrétiser. Enoncer une trajectoire cohérente et continue revient à se poser, dans des cadres professionnels, comme quelqu'un suivant une logique, élaborant une stratégie pour la maintenir malgré des évolutions contextuelles et la respectant.

La cohérence se traduit par une continuité argumentée et ordonnée du récit, ainsi qu'une justification des bifurcations - le cas échéant - par un changement conjoncturel ou intentionnel de ses ambitions. Soulever des points de bifurcations lors d'un entretien induit une justification de la part de l'interviewé pour réintégrer les événements dans une continuité (rationnelle, expérientielle, affective, familiale…) ; cette justification nous renseigne sur les schèmes de penser de l'interviewé, c'est-à-dire sur « *la construction de la logique du déroulement ou de l'enchaînement des événements* » (Coninck et Godard, 1990, p.34). Cette justification peut relever de l'explicitation des logiques de décision (Bidart, 2010), mais aussi relever d'une post-rationalisation de l'action, c'est-à-dire d'une réécriture de la succession d'événements dans une même unité logique. En effet, lorsque nous racontons notre trajectoire, nous proposons un récit qui met en lien des éléments qui ne l'étaient pas forcément à l'origine : nous créons une rationalité en identifiant des séquences ordonnées et leurs événements marquants, des expériences fondatrices et leurs acteurs, des finalités et leurs

stratégies de réalisation, des choix et leurs facteurs d'adoption ; nous surjouons certains facteurs de choix car les expériences postérieures nous ont confirmé dans cette direction, alors qu'au moment de la prise de décision c'est une palette de raisons qui nous ont orienté ; nous hiérarchisons les événements en leur accordant un temps différent dans le discours... Autrement dit, par le récit, nous créons des liens là où il n'y en avait pas, nous enlevons l'aléatoire, nous oublions des événements ; même le hasard des rencontres est pensé comme quelque chose d'initateur car il détermine la suite de la trajectoire... Le récit de vie constitue donc l'occasion d'une mise en sens de sa trajectoire par la reconnaissance d'une unité dans la totalité (narrative) des événements racontés et des choix justifiés.

Or, considérer la cohérence de la trajectoire comme une construction *a posteriori* permise par des motifs narratifs (ex : événement inattendu, rencontre), suppose de rompre avec la théorie d'une orientation systématique *a priori* de nos actions : notre trajectoire ne se composerait pas uniquement de choix porteurs d'une intention précise et finalisée, encore moins d'une ambition de réalisation d'un déterminisme personnel (développement de soi). En considérant la trajectoire comme un récit cohérent réalisé *a posteriori*, c'est-à-dire comme la construction d'un récit mêlant des éléments factuels (ex : expériences), subjectifs (ex : mise en avant de valeurs importantes pour soi) et sociaux (ex : détermination sociale des choix de formation et projection dans ses capacités), nous échappons au risque de l'« *illusion biographique* » (Bourdieu, 1986). Pierre Bourdieu parle d'illusion biographique afin de mettre en garde contre la représentation assez largement répandue de la trajectoire comme une fiction personnelle répondant d'un schéma narratif, c'est-à-dire de l'application d'une lecture actionniste à des temporalités progressistes (ou régressistes dans le cadre d'un récit dystopique)[142]. La trajectoire est pensée comme « *un déplacement linéaire, unidirectionnel (la « mobilité »), comportant un commencement (« un début dans la vie »), des étapes, et une fin, au double sens, de terme et de but (« il fera son chemin » signifie il réussira, il fera une belle carrière), une fin de l'histoire* » (Bourdieu, 1986, p. 69).

Ainsi, Pierre Bourdieu pointe le caractère illusoire de prendre les récits biographiques comme des récits fidèles car ils souffrent de fait d'un défaut d' « *exhaustivité* » (impossibilité temporelle de tout raconter, sélection mémorielle des événements, justification sociale des choix...), mais surtout ils puisent dans une représentation « *essentialiste* » de la vie puisant largement dans une tradition romanesque[143] (à l'inverse d'une tradition poétique et épique qui crée une rationalité totalisante - Rancière, 2017). Cette représentation essentialiste fait de l'existence une « *séquence signifiante et orientée d'événements* » (Bourdieu, 1986, p. 70) dont l'acteur principal serait le narrateur biographique. Le récit se devrait d'autant plus d'être cohérent qu'il exprimerait la réalisation de soi, c'est-à-dire l'adéquation entre son identité et son essence première. Dans cette perspective, le récit biographique reposerait donc sur une

---

[142] Le « *schéma narratif* » est « *la manière de construire son récit lorsqu'une épreuve perturbe la continuité identitaire : quels événements de la vie, quels repères identitaires vont être mobilisés dans le récit de soi pour donner une cohérence et un sens à l'épreuve vécue ?* » (Eraly, 2013).

[143] « *Il est significatif que l'abandon de la structure du roman comme récit linéaire ait coïncidé avec la mise en question de la vision de la vie comme existence dotée de sens, au double sens de signification et d'orientation.* » (Bourdieu, 1986, p. 69).

double représentation de la vie comme (1) « *un tout, un ensemble cohérent et orienté* » dont la forme exprimerait (2) « *une « intention » subjective et objective »* » c'est-à-dire un projet originel des individus (François, 2007, p. 50). Or, cette représentation essentialiste conduit, selon Pierre Bourdieu, à nier des déterminismes induits par les structures sociales ; ils ne sont quasimment jamais révélés dans les récits, ce qui tend à réduire la trajectoire à une succession d'événements marquants (péripéties du récit), d'actions entreprises selon des finalités clairement identifiées (un but) avec des conséquences univoques et à effet immédiat. Il soulève le risque d'une réduction du réel à une rationalité essentiellement causale dont seraient porteurs les individus.

Ces trois critiques emboîtées portées par Pierre Bourdieu d'une illusion d'exhaustivité, d'une lecture essentialiste du vivant et d'une surinterprétation de la rationalité causale des individus, faisant de chaque élément un événement signifiant d'une réalité singulière et concrète, seront reprises par la suite par Jean-Claude Passeron (1990)[144]. Comme ce premier, il les explique par un héritage romanesque faisant de la rationalité fictionnelle une totalité signifiante (dans la fiction traditionnelle, un tri est opéré par la narration pour ne nous délivrer que ce qui est pertinent pour la compréhension, que ce qui fait sens pour une histoire unidirectionnelle) et assimilant le narrateur impersonnel à un point de vue omniscient[145]. Comme le soulève Frédéric François, « *[c]ette critique semble supposer que la science doit être pure ou purifiée par rapport au sens commun (cela suppose aussi qu'il y a quelque chose d'univoque qui mérite de s'appeler « sens commun »).* » (François, 2007, p. 50).

Or, dans une perspective de professionalités, il ne s'agit pas de prendre les récits biographiques comme un mode d'expression fidèle de la réalité, mais bien comme un récit construit *a posteriori* et dont la narration est déjà porteuse d'informations. Plus précisément, nous écartons les problématiques de fidélité et d'exhaustivité du discours, considérant que les choix de la narration (ex : sélection des événements, motif narratif de la rupture) nous renseignent tout autant sur l'individu que les faits eux-mêmes. Ils nous montrent par exemple les étapes considérées comme fondatrices pour les individus, donc porteuses de leur représentation identitaire (ex : une formation disciplinaire précisée avant une formation en urbanisme et aménagement), les intentions que les interviewés projettent dans le chercheur-interviewer, donc leurs représentations des finalités de la recherche, leur volonté ou non de proposer un récit adéquat avec des injonctions socio-professionnelles, donc leurs rapports aux processus de domination et charges symboliques du pouvoir... Ainsi, nous n'adhérons pas au « *postulat du sens de l'existence*[146] *racontée* » duquel met en garde Pierre Bourdieu (1986, p.69), mais à un postulat du *sens du récit de l'existence*, bref un postulat de la volonté de créer

---

[144] « *Le récit biographique fasciné par ses propres pouvoirs de suggestion, c'est une visée utopique d'exhaustivité qui fonde son impression de compréhension dans l'illusion immédiate.* » (Passeron, 1990, p. 5).

[145] « *Dans le cas du récit biographique, toutes les informations portées par la description doivent sans doute le surcroît de signification qu'elles revêtent pour l'auditeur à une habitude de lecteur contractée par chacun à la lecture du récit de fiction, où les « épaississements » de la narration, la constitution de tout détail en « détail synecdotique » tendent à constituer en « élément fonctionnel », c'est-à-dire à rendre pertinente par rapport à l'intrigue, toute information portant sur le contexte et vice versa.* » (Passeron, 1990, p.6).

[146] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

un sens *a posteriori* à ses actions et expériences pour soi et son interlocuteur. « *Raconter c'est sélectionner des fragments (ce qui est important pour le narrateur), les insérer dans une histoire qui a un sens, et ainsi dire le monde dans lequel on vit et on a vécu, qui est aussi le monde auquel on croit, « son monde » (Berger et Luckmann, 1986). Raconter c'est construire un point de vue sur le passé.* (…) *Les interviewés qui racontent leurs expériences, mettent en scène les épisodes de leur vie, donnent de la signification à ce qui leur arrive, justifient et argumentent de manière à convaincre.* » (Demazière, 2007b).

Un affranchissement au *parcours type* par les trajectoires

Nous différencions la notion de trajectoire de celle de parcours qui s'inscrit dans une lecture linéaire et causale des événements pour l'identification de séquences temporelles balisées (formations initiales et continues, postes occupés...), qui sont entrecoupées d'événements identifiés comme des *tournants majeurs* (« *Turning points* » - Hughes, 1996 ; Abbott, 2010) : sujet de mémoire, rencontres professionnelles, expériences à l'étranger, engagements associatifs ou militants, etc. Plus précisément, le parcours vise à retranscrire un processus qui se décomposerait en différentes séquences temporelles séparées par des changements majeurs. Cette approche processuelle et séquencielle du récit biographique, inscrite dans le courant interactionniste, a longtemps marqué la manière de penser les parcours professionnels, ramenant ceux-ci à un cheminenement progressif (étape après étape) et respectant un processus d'apprentissage (chaque étape formant à la suivante). Elle a orienté les débats autour de l'institutionnalisation de ces tournants (ex : par une action sur leur durée avec les formations) et des manières dont elle était ressentie (Grossetti, 2006, p. 10). Le parcours renvoie donc à un modèle officiel voire institutionnel d'organisation séquencée des activités d'un individu ; il est structuré par des repères objectivés qui segmentent les rôles selon les âges et les genres, les structures familiales et leurs compositions, le statut et les catégories socio-professionnelles, les types d'activités et de structures professionnelles...

Or, cette déconstruction séquentielle des parcours alimente souvent des enquêtes quantitatives, à questionnaire fermé, portant sur les domaines ou valeurs d'identification des individus, menées aussi bien par l'INSEE (comme son enquête lancée en 2003 « Histoire de vie. Construction des identités ») que par des chercheurs (ex : Bréchon, 2000). Si ces enquêtes ne délivrent que des reconstitutions précatégorisées de récits de vie, elles nous alertent néanmoins sur la capacité normative de la notion de parcours, notamment par l'identification puis la généralisation d'expériences qualifiées de « formatrices » (ex : séjour à l'étranger)... Si ces repères définissent les critères de la mise en récit par des séquences narratives (ex : formations), ils peuvent surtout orienter les choix de vie en s'imposant comme des étapes à franchir ou des processus de construction identitaire à traverser (Bessin, 2009 ; Guillaume, 2009)[147]. Les individus ont tendance à intégrer dans leurs raisonnements et anticiper dans leurs choix les différentes séquences temporelles institutionnalisées d'un parcours type (Montigny-Gauthier et Montigny, 2014, p. 3).

[147] « *Le parcours de vie est le produit d'un ensemble de normes et d'institutions, de règles formelles et culturelles, qui entourent l'avancée en âge, grâce notamment à l'âge chronologique comme critère de classement et de mise en ordre « naturel » de la société* » (Bessin, 2009).

Ainsi, la notion de parcours est porteuse, en soi, de dispositifs de régulation sociale et professionnelle visant à rassurer un *parcours type*, entendu comme l'adéquation de sa formation avec un domaine d'action prédéfini, l'adéquation de ses capacités avec ses ambitions sociales... Elle « *porte en elle un impératif de planification et de projection. Et lorsqu'il est question de parcours professionnel ou de parcours d'insertion*[148]*, on rappelle, en quelque sorte, à ceux qui n'y parviennent pas spontanément ou qui tarderaient à le faire que l'entrée en emploi se prépare et que l'initiative individuelle est ici déterminante.* » (Guillaume, 2009). Par ce caractère normatif, la notion de parcours peut renforcer l'injonction moderne de responsabilité destinée aux individus. Ils doivent être acteurs de leurs vies, tout en respectant les catégories d'identification et les repères balisés pour le choix de leurs activités qui sont elles-mêmes inscrites dans une organisation sociale - par exemple autour du travail : la jeunesse étant la période de transition entre la formation et l'emploi, l'âge adulte la période de l'activité professionnelle, la vieillesse se caractérisant par la retraite.

De son héritage interactionniste issu lui-même de l'approche ethnographique de la sociologie de Chicago (Demazière, 2011), la notion a conservé une prétention à l'exhaustivité et la fidélité du parcours par des enquêtes qui, en mêlant différentes méthodes de recueil d'informations (entretien, données statistiques...)[149], permettraient de mêler les effets des structures sociales, les contraintes économiques, les injonctions professionnelles, les désirs subjectifs... Ce principe d'accumulation des sources d'informations permettrait de recomposer de manière fiable et factuelle les parcours, comme en atteste l'expression employée pour qualifier cette méthode : « *Life History* » (« *histoire de vie* »). Si elle a donné lieu à des critiques sur les illusions et les limites de la recherche biographique comme nous avons pu le voir précédemment (cf. les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron), elle a aussi suscité - il y a une quarantaine d'années - l'apparition de l'expression « *récit de vie* » (Bertaux, 2016)[150] qui s'apparente davantage à la notion de trajectoire.

En effet, à l'inverse de la perspective processuelle, la trajectoire accorde une place particulière aux réajustements et mutations, aux bifurcations et ruptures, aux pauses et détours, qui peuvent aussi bien découler d'une évolution progressive de l'appropriation de la pratique professionnelle, que d'événements contingents ou de perturbations légères. La trajectoire dessinerait un cheminement traversé de « *bifurcations* » (Lahire, 1998 ; Grossetti, Bessin et Bidart, 2010) intentionnelles ou subies, spontanées ou imposées, de rupture ou de réorientation, préfigurant la vie professionnelle (pratiques, activités, conditions de travail…) et par là structurant les représentations des événements passés et à venir (Mendez, 2010). Si la

---

[148] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

[149] « (...) *l'étude du parcours individuel s'appuie sur la réalisation d'entretiens personnels, mais aussi sur une série d'autres sources complémentaires et extérieures au sujet, comme des données statistiques, des articles de presse, des témoignages d'autres individus, des observations directes, etc.* » (Demazière, 2011, p. 63).

[150] « *L'expression « récit de vie » a été introduite en France il y a une quarantaine d'années (Bertaux, 1976). Jusque-là le terme consacré en sciences sociales était celui d'« histoire de vie » (life history) ; mais il présentait l'inconvénient de ne pas distinguer entre l'histoire vécue par une personne et le récit*[150] *qu'elle pouvait en faire.* » (Bertaux, 2016, p. 11 - les mots soulignés dans cette citation sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original).

notion de parcours accorde aux transitions une fonction programmative, la notion de trajectoire s'intéresse davantage aux ressentis qui conduisent à ces transitions (Kaddour, 2014) et à ceux que suscitent les bifurcations entreprises.

Cette attention aux bifurcations et leurs vécus rompt avec la conception structuraliste défendue par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron qui pensent la trajectoire comme un cheminement social réalisant un déterminisme social. Elle intègre dans ce cadre une perspective causale dans l'enchaînement des différents états successifs des individus et le cheminement des individus dans cet enchaînement : la trajectoire est entendue par Pierre Bourdieu comme la « *[s]érie des positions successivement occupées par un même agent (ou un même groupe) dans un espace lui-même en devenir et soumis à d'incessantes transformations.* » (1994, p. 88). Autrement dit, la trajectoire serait l'effort mobilisé par les individus pour assurer une continuité dans leur parcours et pour se réinscrire dans un régime socialement stable. Dès lors, il n'est pas étonnant que cette conception structuraliste des trajectoires ait donné lieu à des catégories de classification socio-professionnelle comme les Trajectoires Professionnelles Types (Bruyère, Espinasse et Fourcade, 2005) : il s'agit à l'origine d'une méthode de classification automatique de groupes homogènes à partir d'un événement commun (comme un diplôme), que ces deux auteurs ont étendu aux trajectoires pour dessiner des classes d'équivalence socio-professionnelle.

De plus, à l'inverse de la perspective séquentielle, la trajectoire renvoie à une approche temporellement continue : une trajectoire est construite selon une ambition de réajustement permanent entre le statut et l'identité, entre les pratiques et les convictions, entre les contraintes et les ressources... L'analyse continue des événements dans la trajectoire permet de soulever la coexistence de différents contigences et facteurs de causalité, même lorsque ceux-ci convergent vers une même orientation (Bidart, 2006)[151]. La trajectoire réinclut des temporalités courtes (ex : celles des transitions) dans le récit de temporalités longues. Ainsi, cette perspective biographique « *permet d'étudier l'action dans la durée*[152] » (Bertaux, 2016, p. 8), c'est-à-dire de remémorer en même temps une description des actions et leurs motivations, les logiques d'action et leurs transformations par confrontation pratique, les contextes socio-professionnels et leurs difficultés...

Ainsi, Denis Demazière et Claude Dubar (2005) parlent de « *régimes de temporalité* » (en référence aux régimes d'historicité théorisés par François Hartog) pour qualifier la construction de séquences temporelles dans les récits de vie par la hiérarchisation des événements, par les projections d'avenir (ex : d'un basculement), par l'identification d'héritages familiaux, par la reprise de repères temporels sociaux (ex : diplôme, reprise d'études)... Chaque séquence peut être pensée de manière valorisée ou dévalorisée, continue ou achevée, etc., car il ne s'agit pas d'une histoire collective et d'une représentation homogène du temps, mais d'une histoire vécue avec ses fonctionnements et logiques contingentes qui exacerbent certaines périodes : « *Chacun de ces récits était d'une certaine*

---

[151] « *Même si des épisodes convergent, la prise en considération de leurs enchaînements peut révéler une dynamique d'accumulation (ou une « dépendance d'état » pour les économistes) plus qu'une cause originelle unique et stable (Demazière, 2003).* » (Bidart, 2006).

[152] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

manière soumis aux contraintes chronologiques, et les séquences rapportés et événements narrés étaient inscrits dans un ordre de succession temporel. Néanmoins, les manières d'articuler le passé, le présent et l'avenir se sont avérées hétérogènes et irréductibles les unes aux autres. » (*ibid.*).

A cet égard, la temporalisation des trajectoires reflèterait les capacités des individus à se projeter dans une action et ses effets, en dehors des cadres prédéfinis par les parcours. La trajectoire nous renseigne aussi sur la structuration des rapports de pouvoir, notamment normatifs dans un cadre professionnel, car « *[p]lus ils [les individus] disposent de ressources pour agir, plus leur « champ des possibles » est ouvert ; et plus leurs désirs (projets) et leurs convictions (valeurs) influenceront leurs cours d'action* » (Bertaux, 2016, p. 15). Autrement dit, l'affranchissement aux parcours type constitue un indicateur intéressant de la capacité d'action des praticiens.

La situation d'énonciation comme construction de référentiels communs

Nous avons vu que la trajectoire est une rationalisation du parcours (identifier des séquences temporelles) et sa justification située (par le contexte d'énonciation, le format, l'interlocuteur...), conférant à la subjectivité de l'individu une place prépondérante dans sa construction formelle (Bertaux, 2016). Cette subjectivation des trajectoires explique l'investissement de cette notion dans les travaux visant à composer les récits de vie selon « *d'autres indicateurs qui renvoient davantage au contenu des différentes séquences (comme la distribution hebdomadaire du temps disponible), à leur mise en forme subjective (par exemple, les événements fondateurs ou déclencheurs du récit biographique) ou encore aux modalités de la participation des individus à la vie sociale (politique, économique...)* » (Guillaume, 2009). Ces indicateurs, parfois appelés « biographèmes », constituent d'autres manières de structurer le récit de vie, qui ne sont pas étrangers aux conditions de construction du récit, conduisant à un décalage de la posture épistémologique vers une attention accrue portée à la situation d'énonciation (Demazière, 2007a)[153].

Parmi ces indicateurs, est fréquemment relevé un répertoire de motifs narratifs et de références qui visent à construire un « *récit autour d'une logique significative pour soi mais aussi pour ceux qui écoutent et apprécient* » (Bidart, 2010). Le récit doit rendre compte d'une logique significative pour le locuteur, ce qui se traduit le plus souvent par une justification de sa situation actuelle (poste, fonction...) et à partir de là une reconstruction des événements qui y ont conduit (Bertaux, 2016). Autrement dit, la mise en récit de sa trajectoire serait toujours réalisée en fonction et pour un locuteur.

Penser la situation d'énonciation comme partie prenante du récit de vie conduit le praticien à s'intéresser à ce et ceux qui, chez le locuteur, est et sont porteur-s de sens, bref à projeter sur son interlocuteur des attentes du récit et des représentations du milieu professionnel présenté. La trajectoire est donc révélatrice de référentiels que l'on considère comme partagés ou

[153] « *L'éclipse du chercheur dans l'activité de production des matériaux semble révolue. En témoignent plusieurs réflexions approfondies sur la pratique de l'entretien, qui s'attachent à expliciter les conditions dans lesquelles des entretiens ont été réalisés et non les principes selon lesquels les entretiens devraient être conduits.* » (Demazière, 2007a, p. 91).

partageables avec son interlocuteur : disciplines de formation, domaines d'action des métiers, fonction publique ou activité privée, recherche *versus* action... Ainsi, les motifs narratifs de la trajectoire revêtent du sens uniquement car ils « *sont organisés dans des ensembles signifiants et cohérents* » (Demazière, 2007b, p. 10) que nous nommons ici référentiel. Ce dernier inclut aussi bien la situation d'énonciation (ex : représentations de la recherche) que les principes d'action d'un milieu professionnel, les valeurs défendues personnellement... Les individus se positionnent, dans la mise en récit de leurs trajectoires, au sein de ces référentiels. Ils se positionnent dans une matrice propre à leur champ socio-professionnel ou plus généralement domaine d'action. Comme le rappelle Daniel Bertaux, dans les récits de vie « *s'entrecroisent significations, croyances, représentations, valeurs et projets qui, se combinant aux situations objectives, contribuent à orienter les logiques d'action des acteurs* » (2016, p. 15).

Dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, les référentiels les plus souvent repris sont construits en fonction de la *distance à l'action* (entendue comme la transformation physique d'un territoire) : de l'opérationnalité à l'étude, de la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'oeuvre, de la recherche à l'action... L'action constitue la grille d'élaboration de ces référentiels, que sont :

- les domaines d'action des métiers et donc les objets de leurs interventions ;
- la fonction publique ou le secteur privé ;
- le champ de l'étude ou de l'opérationnel.

D'une certaine manière, une échelle de valeurs tacite des métiers a été construite autour de l'opérationnalité, conduisant notamment à l'invisibilisation des auteurs des études portant sur l'urbain (Prévot et Leclercq, 2010). Cette échelle est connue des praticiens, comme l'a souligné un participant au séminaire sur les études territoriales expérimentales (dit séminaire DOIT)[154] dont la trajectoire l'a conduit d'un opérateur privé à un service concentré de l'Etat : « *Je viens de passer cinq ans dans un bureau privé : la hiérarchie n'était pas la hiérarchie des savoirs mais la hiérarchie de celui qui ramenait du fric. Les urbanistes perdaient du fric à essayer de faire des études impossibles, des études qui étaient très mal rémunérées, les architectes et les paysagistes ramenaient du fric en faisant de la maîtrise d'oeuvre.* ». Nous verrons que cette échelle de valeur est reprise dans la prise en compte des ressentis sensibles habitants aussi bien par les métiers de la conception urbaine (cf. 5.1.3) que ceux d'inscrivant dans une perspective d'étude (cf. 5.3.1), ainsi que dans la définition des fondements éthiques de l'expérimentation par des praticiens (cf. 6.1.2).

[154] Les discours issus de ce séminaire seront annotés « séminaire DOIT », accompagnés, à chaque fois, d'une précision sur la structure d'appartenance du praticien (agence d'urbanisme ou CAUE).

4.1.2 Les grilles interprétatives du récit biographique : révélatrices des visions de l'individu

Considérant « *le déploiement d'entreprises biographiques variées, à partir des années soixante, non seulement dans les sciences sociales mais aussi dans de nombreuses activités sociales* » (Pudal, 1994)[155], il n'est pas étonnant qu'il ait suscité de nombreuses réflexions sur les méthodes de recueil de données biographiques puis sur leurs grilles d'interprétation. Certaines ont particulièrement structurées les débats, révélant par là les grands courant de pensées (interactionnisme et structuralisme), ainsi que leurs préférences méthodologiques (l'approche ethnographique pour le premier - Demazière, 2011 ; l'enquête quantitative par questionnaire pour le second - Demazière, 2007a) et leurs postures épistémologiques (de soutien à l'interaction Hughes, 1996 ; de dévoilement scientifique pour le second - Bourdieu, 1997).

Il en ressort une similitude dans les méthodes de production du corpus autour de l'entretien non-directif, considérant le caractère socialement et professionnellement construit du langage. Si ce dernier est pensé comme un révélateur des rapports de domination, notamment dans une perspective structuraliste, il apparaît aussi pour d'autres comme un outil de domination conduisant à interroger sur les conditions de sa production et la posture du chercheur.

Similitudes méthodologiques et divergences interprétatives

L'émersion généralisée dans les années 1990 du courant pragmatique - s'intéressant aux expériences vécues des acteurs et à l'investissement significatif de leurs activités - dans la sociologie française (Demazière, 2011) a donné lieu à des réflexions sur les méthodes de recueillement des investissements significatifs des pratiques professionnelles et des ressentis suscités par les conditions de travail. Ainsi, « [c]*e mouvement s'est accompagné d'un intérêt croissant pour les approches biographiques, attentives aux points de vue des acteurs et à leurs propres manières de définir les situations qu'ils rencontrent, de produire le sens des épisodes de leur vie, d'interpréter les activités dans lesquelles ils sont engagés.* » (*ibid.*, p. 62). La perspective biographique est apparue comme le moyen de construire des corpus sur les ressentis expérientiels des acteurs et leurs conséquences en termes d'ajustement et de négociation, d'interprétation et contre-interprétation, etc., prenant le contre-pied de démarches quantitatives codifiant les conduites individuelles, c'est-à-dire les réunissant par grandes catégories et les formalisant dans un langage abstrait (Demazière, 2007a) [156].

---

[155] « (...) *le déploiement d'entreprises biographiques variées, à partir des années soixante, non seulement dans les sciences sociales mais aussi dans de nombreuses activités sociales, que ce soient des activités culturelles au sens large (développement de la généalogie, formation professionnelle, édition), des activités thérapeutiques directes ou indirectes (psychanalyses, émissions de radio) ou encore de[s] pratique plus diffuses ou intimes (journaux intimes, autobiographies familiales, accroissements des notices biographiques dans la presse), sans oublier les pratiques d'embauche et de gestion du personnel (enquêtes privées ou technologies diverses, comme le curriculum vitae).* » (p. 13 - les mots soulignés dans cette citation sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original)

[156] « *Ce que le registre technique désigne comme la codification, ou le chiffrement des données, est une opération sur le langage : il s'agit de réduire la diversité des modes d'expression des individus, et de la traduire en une langue homogène et cohérente, fut-elle abstraite ou formelle.* » (p. 88).

A cet égard, les choix méthodologiques dans la réalisation des enquêtes biographiques sont révélateurs des principaux courants de pensées de l'époque. Parmi eux, nous en avons relevé quatre qui se sont construits de manière dialectique, donnant lieu à deux binômes étroitement intriqués dans leurs approches :

- d'une part les travaux sur le structuralisme social des trajectoires de Pierre Bourdieu (1986) et Jean-Claude Passeron (1990), ainsi que leurs travaux communs (1970) ont constitué la base épistémologique des réflexions françaises sur le récit biographique ; elles ont donné lieu à différentes méthodes comme la « *méthode d'analyse structurale* » (Demazière et Dubar, 2004 et 2005) qui croise les structures d'un monde professionnel avec le récit biographique, s'intéressant aux effets normatifs des parcours types et attentes sociales sur les trajectoires, mais aussi aux capacités d'adaptation et discours de relégitimation dont font preuve les individus lorsqu'ils observent une déviance de leurs trajectoires par rapport aux parcours types ;
- avec le courant interactionniste qui s'est structuré comme le pendant du structuralisme, en s'intéressant particulièrement à la « *dynamique conversationnelle* » (Demazière, 2007b, p. 8) du récit de vie, c'est-à-dire au rôle premier des interactions dans les facteurs décisionnels du parcours professionnel ;
- d'autre part la phénoménologie de Paul Ricoeur (1985), faisant de l'expérience narrative une reconfiguration temporelle (ellipse, distorsion autour de certains événements...), a initié des modèles temporels dans l'analyse des récits biographiques (de Coninck et Godard, 1990) qui connaissent un regain certain (Demazière et Dubar, 2005 ; Bessin, 2009 ; Bidart 2006 et 2010 ; Mazade, 2011 ; Dubar, 2013 ; Eraly, 2013) - sans doute à associer au doute de l'épistémologie contemporaine dans la parole recueillie ce qui conduit à restreindre les approches discursives à l'analyse des représentations (Demazière, 2007b)[157] ;
- avec comme conséquence une attention accrue portée aux facteurs et ressentis de « *bifurcations* » par Michel Grossetti (2004) qui, au regard d'une « *déstandardisation des parcours* » (*ibid.*), a introduit la notion d'imprévisibilité dans l'analyse biographique (Bessin, Bidart et Grossetti, 2010), renforçant ainsi la conception susmentionnée de la trajectoire comme une rationalisation et justification subjectives de son parcours.

Pourtant, derrière ces courants de pensée de construction épistémologique différente et aux postulats distincts, nous observons des similitudes dans les méthodes de recueillement des données biographiques. En effet, les méthodes d'entretien semi-directif à orientation biographique semblent particulièrmeent plébiscitées : qu'il s'agisse d'un entretien

[157] Le choix des entretiens non-directifs pour étudier les trajectoires « *projette quelque doute sur la validité des matériaux* » dans l'optique de la reconstitution d'un calendrier : « (...) *la réflexivité sur les méthodes biographiques est focalisée sur les ordonnancements langagiers et non pas temporels des événements. En conséquence, et ceci de manière implicite voire inavouable, les entretiens sont délaissés dans l'analyse des parcours professionnels : ils sont volontiers utilisés pour explorer des systèmes de représentations ou des univers de croyances plutôt que les ordonnancements chronologiques des épisodes biographiques.* » (p. 6).

compréhensif (Kaufmann, 1996) ou approfondi (Demazière et Dubar, 2004), ethnographique (Beaud, 1996) ou socioethnographique (Bertaux, 2016)... L'entretien semi-directif repose sur une consigne initiale ouverte et large qui incite à raconter son parcours[158], avec des relances portant sur des trous chronologiques, des justifications d'orientation ou de bifurcation, etc. « *Le dispositif* [du récit de vie] *est simple : il n'est pas fondé sur un jeu de questions / réponses à partir d'une grille d'entretien, mais sur l'énoncé d'une consigne initiale qui invite le narrateur à faire le récit de la totalité chronologique de sa vie ou d'une partie, selon l'objectif poursuivi par l'enquêteur. Le sociologue peut faire des relances, poser des questions, mais il doit veiller à ce que l'entretien suive la voie choisie par le narrateur. L'intérêt sociologique du récit de vie réside en effet dans cet ancrage subjectif : il s'agit de saisir les logiques d'action selon le sens même que l'acteur confère à sa trajectoire. Loin de singulariser les cas, la méthode du récit de vie permet de situer le réseau dans lequel le narrateur se positionne et d'inscrire les phénomènes sociaux dans un enchaînement de causes et d'effets.* » (Pruvost, 2011, pp. 38 - 39).

Il s'oppose à l'entretien sociologique directif, considéré comme un outil formalisant les données recueillies car il guiderait l'exercice introspectif par des questions qui déterminent *a priori* la sélection des événements, la construction des séquences temporelles, l'interprétation des bifurcations, etc. (Demazière, 2011)[159]. L'entretien directif et encore plus le questionnaire s'inscrivent dans une ambition de reconstitution chronologique d'un parcours visant l'exactitude et la codification, alors que la perspective par la trajectoire repose sur une épistémologie distincte, c'est-à-dire :

- sur un objectif différent (recomposer les trajectoires par la narration, considérant la sélection des événements, les arguments de justification des choix de parcours, l'ordonnancement des séquences temporelles),
- et un postulat en conséquence (la narration comme révélateur social),
- sur une finalité différente (s'intéressant à la construction d'un récit signifiant pour l'énonciateur et son élocuteur)
- et une méthodologie en conséquence (entretien non directif incitant à la mise en récit).

Cela suppose une certaine posture épistémologique, par exemple de retrait dans une perspective compréhensive (Demazière, 2008) ou d'accompagnement par l'échange (Demazière, 2007b).

Ce paradoxe d'une diversité, voire divergence pour certaines, des grilles interprétatives mobilisées pour étudier des corpus construits de manière similaire (selon la méthode de

---

[158] C'est « *un entretien au cours duquel un « chercheur » (lequel peut être un étudiant en tant que jeune chercheur) demande à une personne, que nous désignerons tout au long de ce texte comme « sujet », de lui raconter tout ou partie de son expérience vécue.* » (Bertaux, 2016, p. 11).

[159] « *L'entretien biographique suppose, a minima, que les personnes interviewées racontent quelque chose à propos de leur vie, de certaines de ses dimensions (vie professionnelle, familiale…) ou de certains moments (enfance, retraite…), dans le cadre d'un échange ouvert, approfondi, compréhensif, éloigné de la succession des questions prédéterminées caractéristiques du questionnaire.* » (p. 64).

l'entretien semi-directif) s'explique selon nous par les différentes conceptions du récit et de son rôle (ontologique et social), du langage et de ses rapports à la domination sociale (révélateur et outil), dont nous allons essayer de dessiner les grandes lignes.

Le langage comme révélateur et outil de domination

En effet, « (...) *l'entretien ouvert, ou encore approfondi, libre, non-directif (Blanchet et al., 1985)* (...) *donne une place éminente à la parole individuelle : l'interaction régie par le principe de non-directivité semble octroyer au sujet parlant une maîtrise et un contrôle plus important sur sa propre parole (Chabrol, 1988).* » (Demazière, 2007b, p. 85). Elle confère donc au langage une capacité de mise en sens des choix et pratiques professionnels, ainsi que de mise en partage de ceux-ci à un tiers. Le langage serait à la fois une ressource (ex : interprétation subjective du monde) et un outil (ex : catégorisation) pour produire de la signification.

Néanmoins, concernant l'intentionnalité des significations produites, les interprétations peuvent varier. Si nous verrons que certains considèrent un usage conscientisé du langage comme un système créateur, ininterrompu, de significations subjectives (Berger et Luckmann, 1997)[160], il convient de souligner que cette posture épistémologique repose sur une hypothèse (le langage comme révélateur social) qui, à l'origine, était orientée dans une direction opposée. Ainsi, le langage est fréquemment compris comme révélateur et outil d'une domination intériorisée (Bourdieu, 1997), qu'il s'agisse du langage des sciences sociales (notamment structuré par les disciplines et écoles de pensées), du langage de l'agent (souvent déterminé par les dispositifs de l'action) ou encore du langage ordinaire qui renvoie ici aux expériences d'habiter (croisant familiarité du lieu par sa pratique, capitaux socio-culturels, héritages familiaux...). Le récit biographique mêle ces différents langages : le langage scientifique par ce que projette le praticien dans les intentions du chercheur qui l'interviewe, le langage d'agent du fait de son expérience socio-professionnelle et du sujet de la recherche, le langage habitant car les expériences territoriales sont de plus en plus considérées comme une source de connaissance immédiate pour les métiers (cf. partie I).

L'enjeu est ici de parvenir à dissocier ces discours, sachant qu'ils correspondent à des positions différentes dans les jeux de pouvoir : « *[a]lors que le langage* <u>*ordinaire*</u> *des dominés s'inscrit dans les nécessités de la pratique, le langage distingué des dominants sert à légitimer leur domination et se traduit par des titres scolaires, nouveaux titres de noblesse et des « rites d'institution » (Bourdieu 1982 : 58) impliquant une langue spécifique, c'est-à-dire* <u>*extra-ordinaire*</u> *se distinguant du langage quotidien.* » (Dubar, 2007, p. 31)[161]. Ainsi, il y a une asymétrie de position entre le chercheur et l'interviewé, le plus souvent en faveur de ce premier qui se retrouve en « *position de surplomb social ou de supériorité culturelle par rapport à ses enquêtés* », qui lui est conférée du fait de son statut et de son langage spécifique

[160] « (...) *la conversation, les objectivations du langage deviennent les objets de la conscience individuelle* » (p. 212).

[161] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

(Demazière, 2008, p. 18) et à laquelle s'ajoute une asymétrie liée à la situation même de production de connaissance par enquête[162].

Du structuralisme par des déterminants sociaux à l'objectivation du récit

Or, en se concentrant sur les rapports d'inégalité qui se jouent par le langage dans l'exercice de l'entretien non directif, ces perspectives tendent à nier la singularité de la situation d'énonciation. A cet égard, dans le cadre d'une perspective sur la construction de professionnalités par les trajectoires, les modèles d'interprétation de Jean-Claude Passeron (1990) semblent inappropriés. En effet, le modèle « *génétique* » qui s'inscrit en héritage de la pensée durkheimienne et le modèle « *essentialiste* » dont la conception du devenir puise dans les représentations existentialistes, reposent sur un double postulat qui omet le caractère construit des professionnalités : le postulat de l'hyper-rationalité du récit biographique qui serait illusoire car compris comme véridique, le postulat du cheminement qui transpose à l'individu un déterminisme existentiel qu'il réaliserait. Ces deux modèles visent à reconstruire le récit biographique selon des critères scientifiques (notamment comparatistes) pour y déceler des facteurs du structuralisme social dans la rhétorique des choix et les capacités d'action des individus, négligeant de ce fait la singularité du moment de narration comme une pause rétrospective et un échange entre deux interlocuteurs. Autrement dit, elles écartent la perspective signifiante de la situation d'énonciation qui pose la mise en récit comme la construction d'un référentiel partagé entre un narrateur et son interlocuteur, pour ne s'intéresser qu'au contenu du récit en lui-même.

Afin d'éviter ce prisme structuraliste du récit biographique et son réductionnisme social des individus, Frédéric de Coninck et Francis Godard (1990) proposent de penser conjointement les récits biographiques et leurs formes d'objectivation sociologique, soulevant pour ce faire les manières dont la sociologie rend intelligibles des récits biographiques différents. Ils s'intéressent à la manière dont sont construits les récits biographiques : « [p]*ourquoi choisit-on d'expliquer certains faits et d'en énoncer simplement d'autres qui semblent pourtant décisifs dans le déroulement d'une vie ?* » (Coninck et Godard, 1990, p. 29). Pour ce faire, ils proposent une grille interprétative temporelle de la causalité dans les récits biographiques. Autrement dit, ils différencient les informations transmises par le récit biographique selon une perspective temporelle, car « *elle constitue à [leur] avis le premier principe d'intelligibilité d'une biographie* » en tant que récit rétrospectif de sa vie (p. 24), aussi bien pour l'analyse d'un parcours par nature séquentiel que pour l'analyse d'une trajectoire racontée de manière cohérente et justifiée de manière logique. Ils posent comme postulat que le temps est à la fois « [p]*rincipe d'intelligibilité situé sur le plan matériel si l'on se réfère aux séquences d'événements objectivés qui constituent un cheminement de vie ou une trajectoire sociale ; principe d'intelligibilité sémantique, si l'on se réfère aux schèmes narratifs à partir desquels on construit un récit de vie.* » (pp. 24 - 25). Dès lors, ils n'entendent pas les facteurs comme relevant d'une pensée strictement logico-formelle (donc universelle et atemporelle) mais davantage comme une « *imputation causale singulière* » (p. 24), d'où l'attention apportée à la

[162] « (...) *il est banal de souligner que la relation d'enquête s'appuie sur une asymétrie des rôles, ne serait-ce que parce qu'elle suppose que l'interviewer se donne le droit d'interroger l'autre et, dans la mesure où celui-ci accepte dans la plupart des cas, est en position de le faire (Blanchet 1991).* » (Demazière, 2008, p. 17).

caractérisation des différentes formes de causalité mentionnées en entretien pour pouvoir ensuite opérer une « *généralisation, sur la comparaison de cas différents* » (p. 25)[163].

Mais ces méthodes, aussi bien de Jean-Claude Passeron (1990) que celles de Frédérick de Coninck et Francis Godard, font du sociologue le nouveau narrateur du récit biographique en lieu et place de l'interviewé, charriant par là les représentations modernes d'une extériorité gage de scientificité, notamment dans une perspective de dévoilement de déterminants sociaux et par des démarches comparatistes.

La narration comme exercice interprétatif

« *Or l'individu, bouté ainsi par la fenêtre, s'invite par la grande porte de l'analyse des temporalités biographiques, car l'on assiste à une certaine déstandardisation du parcours de vie, les personnes étant de plus en plus sommées de se prendre en main pour construire un cheminement original, avec la prescription essentielle de se responsabiliser face à celui-ci.* » (Bessin, 2009, p. 16). En réponse à ces injonctions, une posture épistémologique[164], s'inspirant de l'enquête compréhensive, s'impose de plus en plus pour placer l'interviewé comme narrateur de son récit biographique.

Pour autant, il ne s'agit pas de reprendre le partage classique entre une posture objectivante (dite parfois balistique) et une posture responsabilisante c'est-à-dire octroyant à l'interviewé le rôle de mettre en avant le sens que lui-même donne à ses choix de trajectoire. Il ne s'agit par de réduire la mise en récit à l'énonciation par l'interviewé d'une série d'événements, ce qui conduirait à « *se délest*[er] *sur l'agent de la responsabilité de donner sens à une bifurcation* » (Coninck et Godard, 1990, p. 29), avec le risque de relativiser les stratégies décisionnelles des individus en les réduisant à une succession de changements et de soumettre les individus à l'identification normative d'un projet de vie (Giddens, 1994).

Entre l'objectivation et la responsabilisation, cette posture inclut un troisième facteur explicatif qui est celui de la situation d'énonciation comme partage de référentiel (Berger et Luckmann, 1997) : cette posture pose la situation d'énonciation comme centrale dans la compréhension du récit biographique. L'enquête serait d'ores et déjà porteuse d'informations, reflétant un lien entre le passé énoncé et la situation d'énonciation qui justifierait de réaliser

---

[163] Il en ressort trois modèles interprétatifs des enchaînements chronologiques qui se complètent dans les recherches mobilisant le récit biographique comme matériau (p. 30) : le modèle *« archéologique »* qui est *« centré autour de la recherche d'un point d'origine pertinent à partir duquel d'autres événements vont se mettre en place »*, bref c'est un modèle de l'origine (ex : mythe familial) qui ressemble à cet égard aux théories naturalistes d'Emile Zola ; *le modèle du « cheminement »*, dit aussi *« processuel »,* qui *« va étudier la forme du processus lui-même »* et qui est considéré comme le plus *« foisonnant »* (p. 34) par les auteurs car il inclut la notion de transition, ce qui alimentera plus tard une sociologie des bifurcations (Grossetti, 2004) ; et le modèle *« structurel »* portant sur les *« temporalités qui débordent une biographie particulière »* et par là transcendent les capacités d'action des individus - elles se révèlent pensées de manière indépendante les unes des autres (déterminisme social, structuralisme institutionnel des carrières...), reproduisant par là quelques découpages scientifiques de répartition de l'analyse sociologique en des objets.

[164] Il s'agit d'une différence de *posture épistémologique* et non de *méthode* car, comme le rappelle Didier Demazière (2008, p. 15), l'entretien constitue une méthode scientifique largement reprise, notamment pour la passation de questionnaire.

ce récit : le passé s'écrit à l'aune du présent d'énonciation, à savoir le poste actuel de la personne et le ressenti qu'elle en tire (satisfaction, difficultés...), le contexte de rencontre du chercheur, les liens tissés avec le chercheur... Cela s'avère d'autant plus vrai pour le récit de vie qui est une « *production dialogique d'un discours improvisé sans notes, sans recours aux archives écrites, se fondant sur la remémoration spontanée des principaux événements tels qu'ils ont été vécus, mémorisés et totalisés, s'efforçant d'en retrouver les enchaînements, et communiquer à la personne en face avec un souci réel de véridicité/véracité* » (Bertaux, 2016, p. 77). Cette posture accepte par là « *le régime narratif du récit en sciences sociales* » (Pudal, 1994, p. 18), ce qui revient à refuser les méthodes de constitution d'un corpus et les catégories analytiques qui tentent de soustraire le fictionnel des travaux scientifiques (Demazière, 2007a).

Cette posture s'inscrit plus généralement dans une perspective constructiviste, considérant que les formes d'intelligibilité du monde, ainsi que de mise en partage de celle-ci participent de la structuration du monde social : elle considère le langage comme une activité de construction d'une réalité sociale (Berger et Luckmann, 1997). Dès lors, l'enquête scientifique, en tant que situation qui offre la possibilité d'un récit, apparaît comme un espace-temps de construction d'un narrateur-sujet (Ricoeur, 1985) : l'enquête créerait la situation d'énonciation qui permet à l'interviewé de se positionner comme un individu ayant un récit de vie intelligible pour un tiers et pertinent pour le sujet de recherche. L'enquête institue l'interviewé en sujet de sa propre histoire et de la recherche : elle instaure les « *conditions de production* » de la trajectoire (Demazière, 2008), à tel point que certains pensent un lien entre d'une part la forme du récit biographique recueilli et les affects suscités (tonalité de la voix, pause dans la parole...), de l'autre les choix méthodologiques d'entretien (Demazière, 2011). La trajectoire devient une situation d'élocution narrative, signifiante en soi des liens entre un chercheur et un praticien. Dès lors, la posture de recherche choisie « *suppose désormais une intensification du travail auto-socio-analytique puisque la relation d'enquête devient objet d'enquête et cette relation peut aller jusqu'à prendre les formes pour l'enquêté lui-même d'une entreprise auto-analytique.* » (Pudal, 1994, p. 22). Elle permet une collaboration des interviewés à la démarche de recherche, ce qui peut à cet égard être déconcertant pour les chercheurs, les conduisant à interroger *a posteriori* leurs choix d'enquête.

Or, cette position de narrateur-sujet engage l'interviewé dans sa relation avec le chercheur, faisant de l'enquête une « *épreuve* » (telle que nous avons pu la définir en introduction de cette deuxième partie de thèse) : « (...) *si le récit est une épreuve c'est parce que la situation d'entretien somme la personne qui s'y engage, quelle que soit l'attitude empathique du chercheur, de trouver un sens à ce qu'elle a fait.* » (Demazière, 2007a, p. 13). L'attitude du praticien en situation d'enquête scientifique est révélatrice de ses rapports (de confiance, de défiance, de méfiance...) à la recherche, de ses habitudes de questionnement de ses pratiques professionnelles, etc., bref c'est « *une attitude qui reflète plus sûrement un ensemble de traits caractéristiques de leur activité, de leur professionnalité.* » (Demazière, 2008, p. 22). Ainsi, cette posture serait pertinente pour l'expression des professionnalités, ce qui confirme notre hypothèse que les professionnalités, en tant que mises à l'épreuve d'individus, ne peuvent se dévoiler que par des constructions subjectives qui échappent aux cadres normatifs

d'interprétation (ex : catégories séquentielles d'un parcours) et qui font sens pour les praticiens en premier.

Dès lors, cette posture demande de faire preuve de vigilance dans l'élaboration des grilles d'entretien, afin de ne pas reproduire les cadres normatifs socio-professionnels. Il s'agit de s'écarter des enquêtes officielles portant sur des éléments de *curriculum vitae* (alimentant des données statitistiques, constituent une identité institutionnelle des individus...), tout en considérant que *« les approches biographiques, en donnant l'impression de réintroduire « l'élément individuel ou contingent » dans l'analyse sociologique, [ont]suscité la méfiance »* (Grossetti, 2006, p.8), ce qui a conduit à une disqualification générale, en sociologie[165], des formes d'explication faisant intervenir des facteurs de contingence, c'est-à-dire des éléments imprévisibles qui dépendent d'une situation en cours ou à venir. Il s'agit donc de faire valoir le récit biographique comme porteur d'informations, tout en faisant preuve de rigueur dans l'explicitation scientifique pour palier les critiques portées a priori sur la scientificité des récits biographiques.

La grille doit certes inclure des étapes et événements du parcours biographique, mais ceux-ci doivent à chaque fois être précisés de questions sur les réseaux professionnels et ses ressources (ex : dans l'obtention d'un stage), les héritages et les contraintes (ex : mobilité résidentielle pour raison privée comme la mutation de la / du conjoint-e, la maladie d'un proche), les savoirs et habiletés retirés des expériences, l'identification des opportunités et de choix d'orientation (ex : représentations de ses capacités), les personnes influentes et les stratégies de prise de décision (ex : priorisation des facteurs, sociaux, familiaux, professionnels, de bien-être dans la prise de choix)... Avec ces questions, « [o]*n distingue mieux en effet les facteurs sociaux, individuels, globaux, locaux, conjoncturels, permanents, etc. qui agissent sur les parcours, au moment d'un changement d'orientation, plutôt que dans le cours tranquille des choses et dans la continuité.* » (Bidart, 2010, p. 227). A ces questions, s'en ajoutent d'autres, plus générales, sur les personnes / figures qui ont influencé sa trajectoire, ce qui n'est pas forcément associé à un événement (ex : personne rencontrée à un séminaire). Surtout, cela suppose de démarrer l'entretien de manière assez ouverte afin que l'interviewé puisse choisir dès les débuts de présenter ce qu'il juge comme les points cruciaux de sa trajectoire : l'interviewé identifie lui-même les moments-clés.

Ces différents niveaux de discours, du plus formalisant sur les conditions structurelles d'action et jeu d'acteurs aux plus informels sur le bricolage des pratiques, voire ordinaires sur les expériences territoriales ou engagements militants, permettent de prendre en compte les discours de praticiens s'inscrivant aussi bien dans un registre de la familiarité des pratiques en réponse à des représentations professionnelles (posture experte), de l'ordinarité des ressentis expérientiels (posture ordinaire), que de l'épreuve de professionnalité en contexte de crise (posture héroïque). En effet, à l'instar de Geneviève Pruvost, « *on considère qu'un récit qui transforme le sociologue [et d'une manière générale, le chercheur] en spectateur d'une épopée n'est pas plus artificiel qu'un entretien qui prend un tour plus intime et assigne au*

[165] Que nous pourrions étendre aux Sciences Humaines et Sociales au regard des travaux de Georges Balandier (1988), notamment aux domaines de l'urbanisme et de l'aménagement d'après les travaux d'Olivier Soubeyran (2014).

sociologue le statut de confident. Dans tous les cas, il y a une construction narrative et « illusion biographique » (Bourdieu 1986). Le discours intime est aussi un art. » (Pruvost, 2008, p. 84). Les professionnalités ont cette particularité de s'exprimer davantage dans des registres de l'ordinaire (ex : expérience vécue) et de l'héroïque (ex : expérimentation dans la réalisation d'études) que ceux de l'expertise.

4.1.3 Injonctions normatives pour les trajectoires : réflexivité versus flexibilité

Cette quête de mise en cohérence et en sens de sa trajectoire peut conduire les individus à puiser dans « *un stock de ressources narratives (des manières d'enchaîner les événements, de mobiliser le passé, le présent et le futur dans le récit…) caractéristiques de notre modernité, en particulier l'épanouissement personnel (Honneth, 2006) la responsabilité individuelle et le projet de vie (Giddens, 1991)* » (Eraly, 2013). Ces ressources traduieraient les cadres « *normatifs* » de l'action pour le narrateur (motiver ses décisions, annoncer des finalités...), autrement dit le choix des ressources narratives mobilisées témoignerait des injonctions professionnelles voire sociales qui s'imposent aux individus : elles confronteraient les choix, les capacités à saisir des opportunités et les renoncements des individus d'une part, avec les difficultés et contraintes de l'autre. Ces ressources narratives sont par exemple « *les ruptures biographiques, les tournants de l'existence, les accidents de parcours, les revers de fortune, les accélérations du cheminement, les bifurcations inattendues* » (Demazière, 2007a, p. 12).

La bifurcation ne se comprend donc pas comme un changement dans le cheminement professionnel à proprement parler (comme pourrait l'être une réorientation), mais comme une rupture dans la construction de sa trajectoire. Elle allie la manière dont les praticiens à la fois pensent leurs pratiques de manière signifiante et investissent leurs métiers, ce qui les conduit à inscrire leurs pratiques dans leurs trajectoires entières (ex : mobiliser des savoirs tirés d'expérience hors cadre professionnel).

Ainsi, les trajectoires sont aussi construites en fonction de normes sociales et professionnelles dans la définition des situations, l'interprétation des événements, les projections d'avenir, la justification des choix, etc., qu'elles contribueraint, selon certains, à « *actualiser* » (Demazière, 2011), jusqu'à considérer que les trajectoires finiraient par redessiner les contours des normes socio-professionnelles. Parmi les normes professionnelles qui s'imposent de plus en plus à l'action territoriale et, d'une manière générale, au domaine du travail, nous retrouvons : « *une déstandardisation des parcours et* (...) *une injonction à l'autonomie et à la responsabilité, dans un moment où les étayages, les repères institutionnels ne sont plus à l'oeuvre. Les individus sont ainsi de plus en plus engagés dans des transitions dans lesquelles ils doivent faire face à la conduite de leur existence dans une certaine solitude.* » (Kaddouri, 2014, p. 15). En réponse à ces injonctions normatives à l'autonomie et la reponsabilité individuelle, les praticiens investissent deux formes d'habileté que sont la réflexivité et la flexibilité.

La bifurcation comme crise personnelle dans la trajectoire

La confrontation avec une crise peut donner lieu, dans les récits biographiques, à une bifurcation, entendue comme une rupture dans un régime d'action connaissant des perturbations imprévisibles (Grossetti, 2004), ce qui détermine une réorientation (changement définitif de son régime d'action) ou des détours (changement temporaire) : elle induit ainsi des changements de rythme, comme des compressions temporelles (enchaînement d'événements et sentiment d'accélération des possibilités, imprévisibilité et difficulté de projection dans le futur). Parler en termes de bifurcation suppose une rupture partielle dans les pratiques de métier : des pratiques jugées plus ordinaires pour les métiers peuvent perdurer, voire être hybridées avec des pratiques relevant d'une épreuve de professionnalité.

Les bifurcations recomposent les projets professionnels et sociaux selon des dispositions contextuelles et des désirs individués. Elles émergent essentiellement à la suite d'un « *Turning Point* » (Hughes, 1996), c'est-à-dire d'un moment décisif qui opère un rôle déclencheur : elles interviennent donc rarement dans des moments ordinaires de sa trajectoire (à moins de s'inscrire alors dans une réflexion à long terme de reconversion professionnelle) mais se réalisent dans « *ces moments de « turning points » [Abbott, 2001], qu'il s'agisse de carrefours institués (sortie du lycée…) ou de carrefours imprévus (rencontres, accidents, événements fortuits…) [Grossetti, 2004]. Ces moments-clés qui offrent une densité particulière d'événements et de décisions ont des effets sur le temps long du tronçon de vie qui va suivre, des effets aussi sur d'autres domaines de la vie (contamination entre vie professionnelle, vie affective, loisirs…), et des irréversibilités (coût élevé du retour en arrière) [Grossetti, 2006].* » (Bidart, 2010, p. 226).

Néanmoins, ces moments décisifs émergent souvent après une « *phase d'instabilité et d'incertitude, porteuse de changement mais dont l'issue n'est pas encore dessinée.* » (Hélardot, 2010, p. 163). Les changements sont souvent en latence[166], entretenus par des pressions professionnelles, des événements contingents, etc. « *Un moment de crise précède en général la bifurcation. Malaise, conflit, désenchantement, latence, tension, montée en pression… s'accumulent. Le « coup de tonnerre » n'arrive généralement pas dans un ciel serein, ou alors n'y a que peu d'effet.* » (Bidart, 2010, p. 227). La bifurcation serait précédée d'une modification soudaine et irréversible des conditions professionnelles, ce qui introduit une reconfiguration des possibles pour l'avenir : la bifurcation constitue un point de basculement, dont le praticien peut être à l'initiative (« *bifurcation active* ») ou non (« *bifurcation passive* ») (Hélardot, 2010, p. 166). Michel Grossetti est l'un des premiers théoriciens de la notion de « bifurcation » dans l'analyse des récits de vie (2004) et les différentes recherches postérieures s'inscrivent essentiellement dans la continuité de ses travaux (ex : l'ouvrage dirigé par Grossetti, Bessin et Bidart, 2010) en reprenant les trois principales caractéristiques de la bifurcation identifiées par Michel Grossetti : l'imprévisibilité

[166] « *La latence est ce processus de décision qui s'accompagne d'un moment de flottement, d'hésitations.* (...) *Elle se clive en trois temps : la visée de quelque chose qui est recherché, c'est le premier temps de la latence défini comme une tension, une mise à distance de ses engagements antérieurs ; l'inspiration, qui rend possible la connaissance subite de l'évidence ; enfin dernier temps l'explicitation, où s'accomplit ce qui s'était amorcé, c'est le temps de l'événement et des opportunités.* » (Négroni, 2009, p. 176).

relative de l'événement initiateur, qui induit une soudaineté du changement dont la nature significative signe une irréversibilité pour la trajectoire (même si l'individu retourne à son poste initial, ce ne sera pas selon une reproduction des conditions professionnelles car les savoirs et pratiques seront enrichis de nouvelles expériences capitalisées).

Ainsi, la bifurcation est à penser à la fois comme une rupture, à la fois comme la révélation d'alternatives possibles. Elle met à l'épreuve l'individu en rompant le rythme de ses habitudes, et en l'obligeant à créer une alternative. S'intéresser aux bifurcations revient à penser les trajectoires comme le croisement de comportements réguliers individuels et de tendances sociales globales avec « *des changements dans les logiques d'action, des inversions de priorités, des modifications dans les systèmes de contraintes et de ressources... Les bifurcations biographiques, à cet égard, nous ouvrent un inventaire intéressant des possibilités, des raisons et des réalisations de l'action, en éclairant leur caractère dynamique et changeant.* » (Bidart, 2006).

Or, la particularité de la crise professionnelle est sa nature expansive à d'autres domaines de la vie[167], ce qui nous conduit à envisager un élargissement des facteurs de sens des pratiques professionnelles en dehors du seul milieu socio-professionnel. C'est l'exercice de la professionnalité que de renouer vie sociale et vie professionnelle, plus précisément de renouer les injonctions normatives qui s'imposent aux individus dans ces deux domaines pour y chercher des facteurs de libération. « *Le récit biographique semble devenir le lieu de résolution ou de tentatives plus ou moins abouties de compréhension (au sens de cum-prehendere[168], c'est-à-dire prendre ensemble le divers des événements vécus, recomposer une expérience fragmentée) des souffrances générées par un nouvel ordre normatif exacerbant la responsabilité individuelle.* » (Guillaume, 2009).

Notons aussi que, en plus de son lien avec la notion de crise, les bifurcations se révèlent étroitement liées à la situation socio-professionnelle des métiers de l'urbain par les problématiques écologiques. En effet, Marc Bessin, Claire Bidart et Michel Grossetti (2010) expliquent l'attention sociologique croissante portée à la notion de bifurcation et son pendant qu'est l'événement, qui jusque peu étaient assez largement méconnus, par leur écho dans les réflexions écologiques sur l'imprévisibilité et la complexité du vivant qui - comme vu dans le premier chapitre - ont nourri la remise en cause de l'entendement aménagiste.

Un tournant réflexif porteur de modernité

Or, ces réflexions sur les récits biographiques et particulièrement sur la justification (existentielle, convictionelle) des bifurcations, croisent fréquemment la notion de réflexivité, particulièrement dans les recherches portant sur la formation pour adulte ou la formation continue (ex : Mével, 1999 ; Galvani, 2005 ; Pineau, 2007). Sous des formats différents comme le portfolio réflexif ou le récit de vie professionnel, le récit biographique constituerait un canal facilité pour mener une réflexion sur sa pratique, ainsi que pour la communiquer,

---

[167] « *L'importance du changement opéré provient de ce que cette crise traverse diverses sphères de la vie, les « contamine » mutuellement, alors qu'elles seraient sinon restées relativement distinctes dans leurs logiques, leurs rythmes et leurs cohérences. Ici, tout s'est mêlé et accéléré.* » (Bidart, 2006).

[168] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

plus précisément l' « *expression narrative [serait] le moyen majeur de réflexion de la pratique.* » (Pineau, 2007, p. 10).

Bien que couramment employée et ce dans des contextes différents, la notion de réflexivité a été théorisée par quelques auteurs (ex : Pascal Galvani, Philippe Perrenoud), parmi lesquels Donald Schön a joué un rôle premier et principal, en analysant le « *tournant réflexif* » (1994). En effet, les années 1990 auraient négocié et entériné une évolution du statut et de la nature accordés aux savoirs professionnels, annoncée par certains dès les années 1980 (la traduction tardive des premiers travaux de Donald Schön ne doit pas nous y tromper - Pineau, 2007, p. 2). Un double mouvement opérerait, à la fois d'une importance croissante de la réflexion des praticiens dans le courant de l'action, à la fois de la reconnaissance scientifique de celle-ci : il s'agit tout à la fois de poser la question des manières dont les praticiens pensent l'action et de considérer l'intérêt du jugement professionnel des praticiens. Praticiens et chercheurs porteraient donc une attention croissante aux manières dont se construit l'action (ex : ajustement des outils aux contingences), plus précisément aux liens entre les conditions d'action et les formes choisies pour celles-ci. Les travaux de Donald Schön se révèlent à cet égard davatage « *descriptifs* » (Perrenoud, 2001b, p. 45) des difficultés à saisir et prendre en compte les activités cognitives des praticiens, que prescriptifs des exercices de formation à la réflexivité.

A l'origine de cette attention, il y a le constat de l'existence d'une palette de savoirs liés à l'action qui seraient rendus tacites ou dissimulés par des savoirs formels qui réduiraient l'action au jeu d'acteur et sa structuration institutionnelle, aux choix instrumentaux (formes rationnelles de l'action) et leurs traductions en outils (formes opérationnelles de l'action)... C'est la hiérarchisation des savoirs de métier qui a suscité l'intérêt de Donald Schön pour les réflexions des praticiens sur leurs conditions de métier, leurs choix instrumentaux, leurs bricolages pratiques... Donald Schön propose de s'intéresser aux savoirs qui sont produit par les acteurs lors de l'exercice de leur métier : il pose comme postulat que les praticiens créent de la connaissance par leurs pratiques professionnelles, par exemple en expérimentant et analysant les résultats de leur expérimentation (sur le modèle de l'essai/erreur), avec comme corollaire une remise en question du rôle prépondérant voire exclusif de la science appliquée dans la production de connaissances. Autrement dit, les praticiens feraient preuve de savoirs sous-tendus par l'exercice de leurs métiers (des savoirs d'expérience), mais ceux-ci ne seraient pas systématiquement verbalisés voire partagés par leur milieu socio-professionnel qui se positionnerait comme le domaine d'application de savoirs scientifiques formels.

Dès lors, c'est une « *épistémologie de l'agir professionnel* » (Schön, 1994) qu'il propose, en opposition à une épistémologie technique de la science appliquée dans laquelle la théorie précède l'action, la recherche crée les conditions de l'action, les pratiques sont objectivées par la recherche en écartant le sens que leur confèrent les praticiens... Plutôt que de s'intéresser aux savoirs jugés nécessaires au regard de référentiels professionnels, Donald Schön porte son regard sur les savoirs implicites qui sous-tendent les pratiques et les savoirs créés par la situation socio-professionnelle, autrement dit il vise à « *attirer l'attention sur le savoir dont ils font montre dans leur agir professionnel* » (1994, p. 24). Par ses travaux, Donald Schön donne à voir un processus de reconnaissance pour les pratiques professionnelles d'une forme de légitimité scientifique dans la construction de connaissances, tout en y contribuant par la

réalisation de recherches consacrées sur le sujet. Il propose donc une forme de recherche impliquée en faveur des praticiens. A cet égard, Donald Schön s'intéresse aux différentes méthodes de recherche « *enrôlant* » les praticiens (p. 28) comme le partenariat de recherche (recherche scientifique sur un objet d'action professionnelle), l'observation participante dans le milieu socio-professionnel, l'association à l'analyse des données...

Cette imbrication entre les modalités de recherche et l'habileté réflexive n'est pas sans rappeler les travaux d'Ulrich Beck sur la modernité tardive (cf. chapitre 1). Mais la notion de réflexivité renvoie à une conception particulière de l'autonomie, différente de celle chariée par le projet politique de la modernité : ici l'autonomie est associée à l'action, elle apparaît telle que définie par Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977) comme la capacité de « *calcul et de manipulation* » d'un individu « *qui non seulement s'adapte mais invente en fonction des circonstances et des mouvements de ses partenaires* » (p. 38). C'est la capacité à se saisir d'opportunités en vue de déployer des stratégies, qu'elles soient individuelles ou collectives.

En effet, la réflexivité a la particularité d'être une attitude déployée par les praticiens eux-mêmes pour questionner leurs pratiques professionnelles en cours et passées (Schön, 1994 ; Bouissou et Brau-Anthony, 2005), comme leurs choix instrumentaux ou leurs modèles territoriaux[169]. Ainsi, cette épistémologie n'interroge pas seulement la construction temporelle de la recherche et par là sa finalité transformatrice, elle pose aussi la question de la prétention de la recherche scientifique à un monopole dans la production de connaissances. Cette épistémologie donne droit à un double processus producteur de connaissances (Schön, 1994) : à la fois une réflexion qui se déploie par l'action, notamment pour faire face à des imprévus (par exemple par des pratiques d'improvisation : Lévy, 2013 ; Bensoussan et Barbier, 2013 ; Soubeyran, 2014), et une réflexion sur l'action portée par les praticiens eux-mêmes pour analyser les effets de leurs actions et ainsi évaluer leurs choix pratiques à l'aune de leur efficacité. La réflexivité crée une distanciation, temporelle et abstractive, à l'action : « [e]*ntre l'action réfléchie et la pratique réflexive, il y a toute la distance entre une conduite ponctuelle, s'ajustant spontanément de façon quasi réflexe et son extension à un ensemble d'actions, à une conduite plus large nécessitant une autorégulation et un autopilotage plus conscient de ses multiples sens possibles.* » (Pineau, 2007, p. 6).

Pascal Galvani (2005) dessine trois niveaux de réflexivité, correspondant à des orientations différentes dans la lecture de l'expérience : pragmatique, épistémique et symbolique. Le niveau pragmatique témoigne de la recherche d'autoefficacité, c'est-à-dire de compétences adéquates pour parvenir à la réalisation des finalités recherchées en fonction des conditions socio-professionnelles d'action, elle vise la prise de conscience des dispositions acquises progressivement et incorporées ; le niveau épistémique porte sur la conceptualisation de l'action (concepts, idéologies, modèles de référence...) ; le niveau symbolique cherche à donner un sens existentiel aux pratiques, par la résonnance des pratiques professionnelles avec le monde vécu (ex : modes de vie), des convictions politiques (ex : participation), des désirs

[169] La réflexivité serait une « *potentialité, qui s'exprime en fonction d'un contexte, autrement dit en tant que « disposition » : ensemble de schèmes de pensée et d'action socialement constitués dont la mise en oeuvre est loin d'être systématique (un individu peut, à certains moments, et pas à d'autres, faire preuve de réflexivité).* » (Bouissou et Brau-Anthony, 2005, p. 119).

pour l'habiter (ex : paysage)... Ainsi, ces trois niveaux de réflexivité révèlent des degrés différents d'imbrication des vies dites sociale et professionnelle.

Une réflexivité encore largement réduite à une flexibilité dans le champ de l'urbain

Il ressort de notre corpus que la réflexivité est une habileté de plus en plus considérée comme fondamentale par les praticiens que nous avons rencontrés : la réflexivité s'impose comme un invariant de leurs discours de justification de la conduite de leurs actions. Ils l'entendent comme la capacité et la volonté d'opérer un retour continu sur ses pratiques professionnelles, définies comme des choix méthodologiques et interprétatifs (Génard et Cantelli, 2008). Elle serait une capacité d'adaptation de ses pratiques pour préserver des capacités d'action nécessaires pour assurer aux habitants des conditions de vie que les praticiens jugent adéquates, faisant par là même évoluer les situations de l'expérience (Dubet, 1994). Ainsi, la réflexivité dépend du contexte d'action et des conditions de vie prédéfinies : elle intègre à cet égard les affects (Bidart, 2010) et les libertés d'agir en fonction des situations (Zimmermann, 2014).

Malgré cette importance consacrée par les praticiens, cette habileté s'avère encore souvent dévalorisée dans le champ de l'urbain, comme en atteste l'absence, dans les différents référentiels de compétences, des pratiques prudentielles (Champy, 2009) voire improvisationnelles (Berdoulay et Soubeyran, 2012). La manière de penser, particulièrement en aménagement, « *tend à être de plus en plus déconnectée de l'épistémologie pratique et des « métiers flous » en émergence* » (*ibid*., p. 175). Si ces pratiques sont renseignées par quelques recherches (Lévy, 2013 ; Bensoussan et Barbier, 2013), elles restent fortement invisibilisées par les référentiels de compétences du champ de l'action territoriale (Jeannot, 2007), sans doute en raison de quelques crispations corporatistes que nous expliciterons plus tard (cf. partie III) et, selon Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran (2012), du bouleversement des certitudes de maîtrise instrumentale propres à l'entendement aménagiste (cf. chapitre 1).

En effet, dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement, la notion de réflexivité est entendue comme le signe d'une adaptation à « *une mutation de la pensée aménagiste* » vers la prise en compte des effets non intentionnels de l'action (Berdoulay et Soubeyran, 2012, p. 171), qui serait induite par le changement climatique et la montée des incertitudes induites. Des pratiques réflexives seraient des pratiques « *qui permettent d'assumer la question de l'incertitude à toute échelle (avec ses conséquences non intentionnelles), et non pas sa réduction à un niveau local (comme pour les éco-quartiers) ni micro-local (comme dans l'appel à « l'investissement habitant »).* » (*ibid*., p. 174). Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran différencient deux types de pratiques réflexives « *intermédiaires* » (p. 174) :

- une réflexivité « *faible* » (p. 174) qui prend en compte une incapacité structurelle à reléguer des nuisances environnementales qui étaient jusque-là extériorisées pour immuniser des espaces privilégiés ; cette réflexivité est donc une adaptation de la pratique suite à une modification des conditions d'action (p. 173) ;

- une réflexivité « *sélective* » (p.174) qui se rapproche davantage d'un pilotage de l'action par les conséquences, mais qui serait sélective (socialement, territorialement, actorialement...) du fait même de son entrée situationnelle (p. 173).

Plus précisément, l'épistémologie de l'agir proposée par Donald Schön aurait constitué un bouleversement dans les manières de penser dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement car « *[i]l y montrait comment, pour l'urbaniste, l'élimination de la surprise n'était pas raisonnable, et que l'incertitude pouvait constituer le milieu et une ressource de l'action* » (pp. 174 - 175).

A cette invisibilisation par le champ de l'urbanisme s'ajoute un manque de différenciation avec la notion de flexibilité qui a émergé dans le même temps pour qualifier un nouveau mode d'organisation du travail répondant aux objectifs de dérégulations en contexte de mise en concurrence accrue. Cette notion s'inscrit historiquement dans des politiques de dérégulation néolibérale, conduisant à une précarité de l'emploi et une fragilité psychologique par l'injonction sociale à la différenciation permanente. En effet, la flexibilité a été pensée historiquement, depuis l'emploi de ce terme dans les années 1980, comme une organisation du travail source de vulnérabilités pour les travailleurs (Zarifian, 2001). Si la question des conditions de travail a été posée (la flexibilité requérant, de la part des travailleurs, une capacité d'adaptation permanente dans leur travail et donc une polyvalence dans leurs compétences - ce qui constitue une source de stress), c'est surtout dans une perspective économique qu'elle a été pensée en tant que perte de garantie de la sécurité de l'emploi, d'où un relatif cantonnement des débats aux acteurs syndicaux et économiques ainsi qu'aux sujets relatifs à la protection sociale (Zimmerman, 2014)[170]. Au-delà de ces injonctions normatives issues du milieu professionnel à la flexibilité, s'ajoute des injonctions sociales à promouvoir la flexibilité dans ses pratiques : en effet, comme l'a soulevé Pierre Bourdieu (1997), la flexibilité a souvent été accompagnée d'un discours sur l'autonomie et le développement personnel par les nouvelles techniques de management qui ont émergé dans les années 1980. Elle s'est ainsi transformée en une domination indirecte mais pernicieuse, car produite par un processus rendant désirable la flexibilité (*ibid.*)[171]. En mettant en avant l'autonomie et le développement personnel des travailleurs, elles ont fragilisé ces derniers qui ont vu leur vie sociale (espace de replis en cas de souffrance au travail - cf. les travaux de Philippe Dejours) exposée au domaine professionnel avec ses injonctions, ses normes et ses regards.

Par ses injonctions sociales à l'autonomie et son regard sur la vie sociale des travailleurs, la flexibilité repose sur le levier de la responsabilisation individuelle telle que définie par Emilie

---

[170] « *Dénoncée dans les années 1980 comme une source de chômage par les organisations syndicales, elle [la flexibilité] s'est progressivement imposée comme une concession nécessaire face à l'impératif de compétitivité et de sauvegarde de l'emploi dans une économie mondialisée.* » (Zimmermann, 2014, p. 2).

[171] « *L'illusion que l'on pourrait avoir parfois que se trouve réalisée, au moins en quelques lieux, l'utopie de la maîtrise entière du travailleur sur son propre travail ne doit pas faire oublier les conditions cachées de la violence symbolique exercée par le nouveau management. Si elle exclut le recours aux contraintes plus brutales et plus visibles des modes de gouvernement anciens, cette violence douce continue à s'appuyer sur un rapport de force qui resurgit dans la menace du débauchage et de la crainte, plus ou moins savamment entretenue, liée à la précarité de la position occupée.* » (Bourdieu, 1997, p. 244).

Hache (2007b) comme un des outil majeurs de gouvernementalité néolibérale « *reposant sur « un transfert de responsabilité aux individus »* » (p. 49)[172]. Cette responsabilisation individuelle permettrait (cf. chapitre 3) de mener une « *politique active sans dirigisme* » (Foucault, 2004, p. 137 - cité par Hache, 2007b, p. 51), c'est-à-dire de rendre désirable un comportement attendu et de faire porter sur les individus l'initiative de sa réalisation. Elle opère par un glissement des argumentaires et des registres axiologiques depuis une perspective politique aux registres moraux qui prescrivent les conduites individuelles ; elle assurerait par là une dépolitisation des débats politiques (Hache, 2011 ; Comby, 2015). Différentes méthodes assurent ce mode de contrôle : le discours de l'incrimination de la dépendance à l'Etat providence (Hache, 2007b), celui de l'exemplarité civique (*ibid.*), celui de la sensibilisation reposant sur le sentiment de culpabilité et qui est particulièrement appliqué dans le champ environnemental (Pautard, 2015) à tel point qu'il monopolise les traitements médiatiques de la problématique climatique (Comby, 2015)... La relative méconnaissance en France du vaste champ d'études des « *governmentality studies* » (Hache, 2007b), pourtant né dès les années 1990 et à partir des travaux de Michel Foucault, participe vraisemblablement de cette indifférenciation des notions de flexibilité et de réflexivité.

Frédéric de Coninck et Caroline Guillot (2007) dessinent un lien de cause à effet entre la flexibilité professionnelle attendue et les politiques de responsabilisation :

- entre la flexibilisation normative professionnelle issue d'un changement de conjoncture économique au milieu des années 1970 et les politiques de dérégulation qui en résultent d'une part,
- et la flexibilisation des rythmes sociaux (ex : émiettement des rythmes individuels) répondant d'une injonction sociale au développement personnel et à la responsabilité de l'autre.

Il y aurait eu une « *individualisation du rapport au temps* », entendue comme un processus accordant un rôle central de l'individu (« *organisé autant qu'organisant* ») dans l'organisation fonctionnelle, mais surtout la représentation du temps (ex : de son accélération) : « *les individus sont pris dans un jeu d'allers et retours entre les contraintes temporelles qu'ils subissent ou qu'ils endossent et leur propre travail d'organisation de leur temps. Les individus sont organisés autant qu'ils s'organisent. Ils négocient, ils modifient leurs modes de vie, ils acceptent des contraintes provisoires, mais ils font tout cela sur fond d'un rapport au temps qu'ils tentent de maintenir, au moins sur le moyen terme, au-delà de telle ou telle péripétie particulière.* » (de Coninck et Guillot, 2007). Aux temps homogènes ou même dominants, auraient succédé des temporalités individuelles, c'est-à-dire la construction de séquences temporelles fragmentées selon les individus et néanmoins soumises à des structurations sociales (ex : temps de travail), des contraintes liées à la composition familiale (ex : famille mono-parentale), des conjonctures économiques, des injonctions sociales (ex : de

[172] Selon Emilie Hache (2007b), « *la gouvernementalité aurait pour spécificité d'être individualisante et il semble bien qu'au sein de la gouvernementalité néolibérale, la responsabilité constitue un des outils majeurs de cette individualisation que celle-ci réussisse ou échoue. La raison principale tiendrait à la réorganisation structurelle de cet art de gouverner dans le passage du libéralisme au néolibéralisme en « techniques de gouvernement indirectes » reposant sur « un transfert de responsabilité aux individus* » (p. 49).

loisirs)... Ils défendent l'idée d'une posture active même revendicative des individus dans leurs représentations et organisations de leurs temps sociaux[173].

Mais la flexibilité dans les temps professionnels semble répondre à d'autres enjeux. En effet, elle semble occulter la puissance de pensée et d'action des praticiens au profit d'une mise en sens de l'action déjà élaborée. Alors que la flexibilité induit une focale d'analyse à l'échelle des praticiens, elle s'impose davantage à eux comme dispositif de contrôle ou injonction sociale qu'elle ne constitue un choix d'organisation. A l'inverse de l'improvisation de l'action qui définit *in itinere* le sens de l'action (Lévy, 2013 ; Soubeyran, 2014), la flexibilité serait un mode de gestion des pratiques professionnelles pour les faire coïncider avec un sens défini *a priori* et ce malgré une évolution du contexte : « *ce pilotage s'effectue par l'instrumentalisation des savoirs pratiques d'un groupe de travailleurs qui, eux, ne poursuivent précisément pas « leurs propres fins » : les fins qu'ils poursuivent en exerçant leur métier au sein d'un flux constant de signaux changeants, sont des fins pour eux extérieures et qu'ils ne viennent à intérioriser qu'en subissant la maxime « Soyez flexibles » comme un commandement et non comme une initiative.* » (Arnsperger, 2005)[174].

Il y aurait donc un désajustement entre l'exercice réel de la puissance du praticien et les dispositifs de contrôle normalisant les pratiques professionnelles. Philippe Zarifian (2009) montre que ce désajustement est à l'origine d'une occultation de la puissance de pensée et d'action des praticiens. Il explique cette situation par la substitution progressive, dans les réflexions sur la pratique professionnelle, de la notion de finalités par le couple « *objectifs-résultats* » qui vise l'évaluation des différentes tâches réalisées et plus précisément de la concordance des résultats obtenus avec les objectifs préalablement assignés[175]. Ainsi, la flexibilité apparaît comme une adaptation de ses pratiques aux évolutions du contexte d'action pour répondre aux objectifs prédéfinis : la flexibilité serait donc, selon lui, vécue comme une injonction dans les pratiques participant de la mise sous contrôle des métiers.

Afin de s'imposer dans les pratiques professionnelles, cette flexibilité entendue comme condition professionnelle repose essentiellement sur la dialectique conditions économiques structurelles d'action / liberté créatrice (diversement nommée innovation, créativité...),

---

[173] « *La figure de l'individu qui laisse purement et simplement les événements venir à lui sans les positionner les uns par rapport aux autres est exceptionnelle. Les individus tentent, au contraire, de se positionner dans le temps en développant des « capacités à » : différer des actions, élaborer des programmes d'action personnelle (projets sur courts, moyens et longs termes), négocier et ajuster leur organisation temporelle personnelle, relier les différents compartiments de leur vie (privée et professionnelle), coordonner les agendas, gérer les activités fixes et fixées, bloquer des marges de temps longues ou courtes, multiplier des activités sur un même créneau horaire, hiérarchiser ses activités, improviser, etc.* » (de Coninck et Godard, 2007 - les mots soulignés dans cette citation sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original).

[174] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

[175] « (...) *les systèmes de contrôle et donc d'évaluation se polarisent désormais sur le couple « objectifs-résultats », accompagné latéralement de procédures. On assigne aux salariés des objectifs et on mesure les résultats obtenus relativement à ces objectifs. Les procédures accompagnent et contrôlent à la fois, mais elles ne disent rien du travail réellement exercé, d'autant moins que ce travail est davantage intellectuel et relationnel. Ces systèmes font donc l'impasse sur la réalité et l'épaisseur du travail engagé, et donc sur la puissance des individus au travail.* » (p. 3).

introduisant ici la figure orphéique. « *A travers l'injonction d'adaptabilité et de compétence qui se donne comme point d'ancrage la singularité de l'action en situation, la flexibilité érige la créativité, en tant que recherche de « l'action qui convient », en dimension à part entière du travail. En faisant du registre de l'action sa colonne vertébrale, le discours sur la flexibilité tend à court-circuiter la critique de l'aliénation du travail. De cette faculté du capitalisme à intégrer ses critiques et à les convertir en moteur de son développement naissent les figures hybrides de l'artiste en travailleur et du travailleur en artiste.* (...) *La médiation de l'action permet de concilier l'inconciliable : la liberté créatrice et le travail dépendant, dans un dépassement de l'antinomie entre liberté et dépendance pointée par Marx.* » (Zimmermann, 2014, pp. 8 - 9). La figure orphéique permet ici aux métiers de l'urbain de se différencier d'autres pratiques professionnelles pour assurer leur place dans un marché qui mettrait en concurrence les différentes professionnalités : l'imagination créatrice d'Orphée est ici déterminée par des objectifs contraignants pour l'action. A cet égard, la flexibilité peut apparaître comme une instrumentalisation de l'implication subjective du praticien dans son métier.

L'hybridité comme reconnaissance professionnelle de la trajectoire

Afin de pallier ce détournement normatif par la figure d'Orphée de la réflexivité qu'ils revendiquent, les praticiens mettent en avant les liens qui les unissent avec des expériences qu'ils ont vécues. Plus précisément, la réflexivité appraîtrait comme le résultat de la capitalisation des acquis de diverses expériences, rendant difficile son inscription dans un cadre normatif. Pour faire valoir cette habileté, les praticiens ont en effet souvent recours à des retours sur trajectoires, particulièrement pour mettre en avant leur hybridité : entre les disciplines, entre les métiers, entre les postes selon leurs degrés de proximité avec la transformation physique du territoire, entre la recherche et la pratique... Loin de l'hybridation, que nous qualifierons de fonctionnelle, qui assurerait l'émergence d'un troisième mode relationnel aux territoires par le croisement spatio-temporel de fonctions et d'activités socialement reconnues (Gwiazdzinski, 2016b)[176], l'hybridation renvoie ici à une volonté de reconnaissance d'autres formes de savoirs, mais aussi d'autres formes de légitimation de l'action que le seul régime de l'expertise.

Or, « *[d]ans ce mode d'affranchissement, la professionnalité, en tant que mobilisation de compétence, d'acquisition de savoirs techniques mais aussi de capitalisation d'expériences personnelles, est la résultante, voire l'aboutissement d'un itinéraire singulier, parfois tumultueux, qui va de crises en rebondissements dérogeant à toutes les trajectoires prédéterminées.* » (Laval, 2009). En valorisant des activités souvent décentrées, voire extérieures, aux parcours professionnels, la reconnaissance d'une hybridité (par la trajectoie) apparaît comme une première étape dans la construction de sa professionnalité.

Plus précisément, l'hybridation est entendue par les praticiens comme une méthode, parmi d'autres, de complexification des savoirs et représentations car elle suppose la reconnaissance

[176] Cette hybridation fonctionnelle donne lieu à la création par exemple de « *cafés transformés en bibliothèques, laveries automatiques métamorphosées en café, pépinières associant entrepreneurs et artistesmais aussi toitures matémorphosées en jardins, écomusées ou parcs d'attractions habités, etc.* » (Gwiazdzinski, 2016b, p. 15).

de frontières dessinées par les disciplines (géographie, sociologie...) et domaines d'action (architecture, urbanisme, paysagisme...). L'hybridité implique, par principe, des catégories « *pures* » (Latour, 1997 et 1999), c'est-à-dire qui se réclament de l'auto-suffisance et qui peuvent être substantivement qualifiées. Nous comprenons alors pourquoi cette notion s'avère mobilisée en contexte de crises écologiques qui ont mis à mal les frontières construites par l'urbanisme avec la fragilisation de l'entendement aménagiste (tautologique, totalisant) et la résurgence d'externalités territoriales (marges urbaines et leurs modes de vie revendiqués comme différenciés) : l'entendement aménagiste et ses représentations territoriales fonctionneraient comme des catégories « pures » que les expériences des praticiens viendraient hybrider avec les espaces vécus.

L'hybridité apparaît alors soit comme la confrontation d'un schème analytique (disciplinaire ou professionnel) avec un objet / sujet extérieur à sa constitution (comme sont souvent présentées les problématiques écologiques - Latour, 1999), soit le croisement de deux schèmes analytiques donnant lieu à une interdisciplinarité (acculturation des objets de recherche) ou transdisciplinarité (constitution de méthodes d'enquête *ad hoc*). Dans les deux cas, cette hybridation donne à voir une volonté de sortir de cadres analytiques jugés ordinaires et institutionnalisés. A cet égard, l'hybridité des métiers de l'urbain peut s'effectuer par l'intrusion d'enjeux inhabituels pour les domaines de compétence (ex : modes de vie), par le croisement avec d'autres métiers (ex : de la conception urbaine, architecturale ou paysagère), par la participation à des dispositifs ou activités scientifiques. L'hybridité apparaît ici comme une forme d'évolution des métiers de l'urbain aux incertitudes généralisées.

4.2 L'individu comme figure d'unité et stabilité axiologiques par l'expérience

Penser les discours de praticiens à l'aune de la réflexivité revendiquée suppose de se poser la question des critères de qualité d'une pratique professionnelle : doit-on privilégier l'efficacité ou l'efficience de l'action, la prise en compte des effets non intentionnels de l'action ou des contigences par des formes spatiales réversibles, etc. ? La réponse portée dans les métiers réside dans la prise en compte des individualités, c'est-à-dire de comportements et de logiques qui seraient intrinsèquement liés aux individus et à leurs trajectoires plutôt que répondant strictement de logiques collectives préconstruites (de l'*homo oeconomicus*, de l'intérêt général...). En effet, nous relevons un intérêt croissant porté dans les métiers pour les individus, considérant leurs rôles croissant dans l'aménagement urbain par exemple par les modes de vie (Viard, 2011). La prise en compte des individualités permettrait de faire reconnaitre d'autres temporalités que celles de la projection aménagiste et des usages attendus : l'éphémère, le quotidien, le réversible... Par là, l'individu apparaît comme une figure qui rassemble les ressentis et expériences personnels avec les connaissances et savoir-faire de métiers, mais aussi les convictions politiques et imaginaires avec les prospectives territoriales et directives aménagistes.

Dès lors, les individualités semblent porteuses d'une représentation de l'unité. L'individu apparaît dans les métiers de l'urbain comme la nouvelle figure de l'unité, remplaçant celle de la ville faisant unité physique par ses constructions bâties, sa morphologie et son paysage

comme dans le mythe de Babel. Considérer l'individu comme figure d'unité revient à accepter les discontinuités et ruptures, les bifurcations et hésitations propres à chaque trajectoire : l'unité se jouerait ici davantage dans la confrontation entre des schèmes (axiologiques et imaginaires) des individus et les expériences vécues (leurs apprentissages, leurs appropriations...). Appliquée dans le temps, cette représentation d'une unité axiologique se double d'une représentation de la stabilité : l'individu apparaît dans les métiers de l'urbain comme la figure symbolique de la stabilité contrairement à des politiques publiques qui évolueraient au grés des élections politiques, voire de nouveaux « paradigmes » qui ne fonctionneraient pas comme tels car ils n'induiraient pas de rupture dans la pensée mais qui renouvelleraient certains concepts pour les actualiser. Ainsi, cet intérêt pour les individualités semble traduire une représentation de l'individu comme garant de l'unité entre des expériences et des convictions d'une part, ainsi que de la stabilité dans le temps de ces dernières.

Mais l'individu peut aussi bien être habitant d'un territoire que praticien de son aménagement, voire expert du territoire... Cela conduit parfois à des situations ambiguës où l'on ne sait plus si les praticiens évoquent leurs expériences personnelles ou des paroles habitantes recueillies : cette ambiguïté se révèle instrumentalisée par les praticiens pour faire reconnaître des points de vue personnels sans pour autant les affirmer, autrement dit pour faciliter un retour expérientiel des praticiens comme perspective critique sur les métiers. Penser conjointement l'individu-habitant et l'individu-praticien conduit à prendre le contrepied de deux figures de l'individu récurrentes dans l'action publique (Ion, 2010) :

- l'habitant largement réduit à un usager dont la logique fonctionnelle lui garantit un anonymat qui serait recherché en milieu urbain ;
- le praticien dont le dévouement orphéique l'apparente à la figure du citoyen qui serait dévoué à un intérêt général universel.

Nous verrons dans un premier temps comment les praticiens exploitent cette ambiguïté sémantique pour faire valoir leurs propres registres axiologiques dans leurs métiers, notamment par une pensée pragmatique qui confère aux expériences un statut d'apprentissage (4.2.1), avant de nous intéresser à la prise en compte de la parole habitante comme aménageuse des territoires (4.2.2).

4.2.1 Les valeurs des praticiens par la mise en récit de leurs trajectoires

Force est de constater que les praticiens dévoilent de plus en plus d'informations biographiques comme argument des discours qui accompagnent leurs pratiques professionnelles, qu'il s'agisse de « *discours et verbalisations des sujets dans et sur leur activité ; constructions de sens et de significations ; conception, conduite et évaluation des actions ; récits de pratiques ; modèles d'action ; valeurs, normes et règles ; savoirs et notamment savoirs d'action ; techniques et procédures, etc.* » (Barbier, 2010). Ils témoignent par là d'une rupture de moins en moins marquée entre vie sociale et vie professionnelle.

Or, nous avons vu que la situation de narration d'une trajectoire professionnelle est révélatrice de référentiels axiologiques que le narrateur suppose partagés (cf. 4.1.1) ; le recours à des informations biographiques pour justifier une pratique professionnelle est donc porteur

d'informations sur les valeurs que les praticiens attribuent à certaines conduites, formes ou instruments de l'action.

Si l'action aménagiste est considérée comme porteuse d'un registre axiologique professionnel, alors le vécu territorial des praticiens apparaît comme une épreuve de vérité pour les pratiques professionnelles : un moyen de vérifier la continuité axiologique entre les pratiques professionnelles d'aménagement des territoires et ordinaires de vécu de ceux-ci.

Un dévoilement biographique de plus en plus fréquent

Nous relevons un intérêt croissant porté dans les métiers pour le rôle des individus dans l'aménagement urbain. Par exemple, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) a mené en 2014 un atelier sur « Les métiers de l'urbain, de l'intérêt individuel au bien commun » (Atelier 10) lors des 35èmes rencontres nationales allant *A la recherche du bien commun territorial* (Paris, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, 2014), avant de consacrer les 36èmes rencontres nationales en 2016 à l'*Individu faiseur de villes* (Lyon, 2016)[177].

De plus, force est de constater que les praticiens se prêtent avec familiarité à l'exercice du dévoilement biographique, aussi bien dans un cadre scientifique que professionnel. Dans les recherches, il n'est pas rare qu'ils revendiquent, avec une pointe de fierté, leur connaissance de l'exercice lorsque leur est présenté le déroulé de l'entretien biographique[178] ; nous observons aussi une capacité de narration de sa trajectoire lors de forums des métiers auprès d'étudiants, lors de séminaires de recherche collaborative (ex : séminaire sur les études territoriales expérimentales), ou encore lors de formats plus formels comme une interview filmée[179].

Dans la littérature professionnelle, un foisonnement d'articles auto-biographiques ou d'entretiens témoigne de l'ancrage de cet exercice dans l'évaluation des compétences professionnelles, comme si l'entretien biographique révélait la pertinence de ce praticien à ce poste et l'efficacité de ses choix d'orientation de l'action. Ainsi, l'entretien biographique se révèle particulièrement sollicité dans la littérature dite professionnelle à certaines étapes du parcours comme :

- la nomination à un nouveau poste, à l'exemple de l'entretien d'Agnès Caradec à la présidence de l'Agence d'urbanisme de Marseille (*Traits d'Agence*, 2015) ;
- les premiers emplois après la formation qui invitent à questionner l'adéquation des représentations professionnelles véhiculées dans les formations (ex : de l'ensemblier, du spécialiste de la généralité) avec la réalité de l'ingénierie territoriale et de sa répartition des fonctions (Morleo, 2012[180] ; Favriau, 2014[181]), ou à relativiser des

---

[177] Malgré le caractère fermé de ces rencontres professionnelles, l'auteur de cette thèse a eu l'occasion de participer à ces deux événements qui se sont tenus pendant la période de réalisation de son doctorat.

[178] Cela est fréquemment arrivé lors de la passation des entretiens qui composent le corpus de cette thèse.

[179] Voir les interviewées filmées de praticiens sur leurs trajectoires professionnelles : http://25images.ish-lyon.cnrs.fr/Portails/metiers-urbain/fr

[180] « *Peut-être que l'urbaniste est justement la personne capable de rassembler ce beau monde et permettre à la ville de marcher droit sans boiter. Ainsi, comprendre son cursus d'étudiant ou d'apprenti n'est pas uniquement*

principes d'action urbanistiques pourtant énoncés comme babéliens (universels et intemporels) dans le cas de premières expériences à l'international (Christelle, 2014)[182] ;

- les premières années après une réorientation professionnelle qui conduisent immanquablement à interrroger les imaginaires du métier, notamment portés par quelques figures orphéiques reconnues pour leurs créations matérielles dans les territoires (ici Jean Nouvel) avec la réalité des conditions de métier et des pouvoirs d'agir en découlant (Thonnelier, 2013)[183].

La sollicitation de ces informations biographiques s'inscrit donc dans une volonté soit de faire valoir la hybridité d'une trajectoire comme garantie d'une attention portée à certains domaines (ex : passage dans le privé pour la gestion économique d'une structure parapublique), de questionner les représentations de l'action (finalités, sociologie des métiers...) avec les réalités de conditions de métier, ou de confronter les parcours types avec les significations que les individus attribuées à leurs pratiques.

A l'inverse, il arrive que les portraits biographiques soient mis en avant pour faire valoir des parcours types et leurs représentations de l'action (ex : pluridisciplinaire), véhiculés le plus souvent par les associations dites professionnelles. C'est ainsi que peuvent se comprendre les portraits présentés par l'association Urbanistes des Territoires, suite à la publication du rapport de Jean Frébault et Bernard Pouyet (2006), à travers lesquels elle défend « *les cursus de spécialisation en urbanisme, de type DESS ou master, après une formation initiale* (...) *[en] défini[ssant] un tronc commun entre les niveaux d'urbanisme - gestion urbaine, opérationnel, stratégie - afin de passer de l'un à l'autre* » (Lensel, 2006). Les narrations biographiques constituent donc des outils d'argumentation d'une évolution des savoirs fondateurs des expertises urbaines vers une prise en compte des expériences individuées ou, à l'inverse, d'une défense d'intérêts professionnels par la reconnaissance de parcours types.

Dans ce contexte, les praticiens se révèlent de plus en plus amenés à se poser la question de la cohérence et de la mise en sens de leur trajectoire, soit parce qu'ils sont régulièrement confrontés à des récits formalisés de trajectoire (donc cohérents, continus et signifiants - cf. 4.1.1), dans une revue, une rencontre d'un réseau professionnel, un séminaire de recherche, etc., soit parce qu'ils ont eux-mêmes été conviés à réaliser cet exercice. Cette expérience

---

satisfaire une simple curiosité intellectuelle, que certains disent même inutile à la culture, c'est une réelle introduction à son parcours professionnel. ».

[181] « *Et c'est à ce moment précis que je me rappelle de cet ancien directeur de mission qui me disait la chose suivante : « l'urbanisme, c'est du bon sens, de la logique ». Du bon sens !* (...) *Le bon sens propre à nous autres, « médecins généralistes » de la ville, est d'agir le plus justement possible en conciliant les impératifs de la transition écologique et de la cohésion sociale avec une imprégnation réelle des mécanismes qui animent notre société et de ses aspirations.* ».

[182] « (...) *je me suis rendue compte que, de part des cultures éloignées, chinois et occidentaux n'avaient pas la même définition du mot « productivité »* ».

[183] « *Il y avait ce type à la radio qui parlait de ce qu'il faisait pour les villes. Il disait qu'il était un peu urbaniste. J'ai eu immédiatement l'envie de faire comme lui.* (...) *J'étais tellement heureux, j'allais enfin pouvoir exercer le métier dont je rêvais depuis les paroles radiophoniques de Jean Nouvel.* ».

(observée ou vécue) de la situation de narration biographique apporte des repères cognitifs et l'instaure comme une pratique professionnelle ordinaire.

Les valeurs comme mode de détermination ou hiérarchisation de l'action

Le dévoilement biographique semble devenir de plus en plus une partie intégrante du milieu socio-professionnel, attestant de la valence positive portée à la réflexivité c'est-à-dire au retour critique sur ses choix actionnels (efficacité) et leurs finalités (efficience). En effet, du dévoilement biographique au retour réflexif sur leurs pratiques, les praticiens dessinent souvent une continuité narrative qui s'explique par un constat susmentionné : les trajectoires sont pensées comme révélatrices de référentiels. Il s'agit donc le plus souvent en incitant au récit biographique de dévoiler les valeurs qui orientent les actions de ces praticiens, que ces valeurs résultent soit d'imaginaires professionnels d'une posture (ensemblier et pluridisciplinarité) ou d'une finalité (ex : intérêt général), soit d'expériences territoriales vécues par les praticiens ou intériorisées faisant de ces derniers « *le prisme à travers lequel passent les valeurs d'une société lorsqu'ils cherchent à transformer l'espace de celle-ci* » (Martouzet, 2002a, p. 11).

En soulevant la relativité des moyens, ressources et conditions d'action, la narration biographique opère un glissement vers le registre axiologique dans la définition des éléments structurant des pratiques : celles-ci seraient fondamentament déterminées par des valeurs indépendantes des contextes d'action et qui elles-mêmes résulteraient d'imaginaires ou d'expériences (professionnels, territoriaux, sociaux...). En tant que critère de choix des formes et conduites de l'action « *qui, au moins en partie, se justifient eux-mêmes* » (Martouzet, 2002a, p. 8), les valeurs sont révélatrices de savoirs intériorisés et de convictions incorporées dans les trajectoires. L'étude des trajectoires et particulièrment de leurs bifurcations nous convainct de « *l'impossibilité d'abstraire les choix professionnels des engagements affectifs* » (Bidart, 2010, p. 232) : cela va de convictions nées d'une intimité avec sa pratique professionnelle jusqu'aux soucis sur les conditions de vie de sa famille, en passant par les relations interprofessionnelles...

De plus, les valeurs sont une source d'autorité - autrement dit elles fondent un registre de justification - dans l'argumentation de choix d'action ou face à une concurrence professionnelle (Boltanski et Thévenot, 1991), tout en étant indépendantes des conséquences de l'action, à l'inverse des finalités envisagées pour l'action (Grossetti, 2004). Elles seraient davantage structurantes de l'action que déterminées par celle-ci. A cet égard, les arguments et théories sociales mobilisés constituent des révélateurs des valeurs dans les pratiques professionnelles, tout comme un certain nombre de jugements de valeurs qui sont des raccourcis vers des consensus culturels (beau / laid ; juste / injuste).

Si la présentation de projets urbains fait partie intégrante des habiletés enseignées dans les formations dans les champs de la fabrique de la ville (cf. chapitre 9), cela concerne plus rarement les échecs ou les aveus de rupture avec l'entendement aménagiste. Au contraire, la narration de sa trajectoire permet - par sa représentation même d'une stabilité axiologique - de penser les faiblesses inavouées et ruptures contraintes, les décalages affranchissant et interruptions volontaires. Par des récits biographiques cohérents, continus et significatifs, les praticiens donnent à voir une impression de stabilité (temporelle) et continuité (situationnelle)

des valeurs portées par leurs pratiques professionnelles, aussi bien entre les différentes missions et contextes territoriaux, qu'entre la vie sociale et la vie professionnelle. Le doute peut même y apparaître comme le signe d'une réflexion et donc d'un souci de signification. Par exemple, l'absence de finalité pré-pensée de l'action peut être rendue acceptable dans le cadre d'un exercice de narration biographique, dans la mesure où elle n'introduit pas volontairement un autre registre axiologique, comme en a témoigné une des participantes au séminaire DOIT[184] : « *Je vais vous raconter le processus, que je raconte après, a posteriori. Sur le moment, tout ce que je vais dire là on ne le savait pas, on allait à l'aveugle, surtout moi, je ne comprenais pas ce que l'on faisait : une balade urbaine, cela me plaisait, mais comment on le faisait, pff. Je raconte donc cinq ans plus tard, il faut en être conscient.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Ces stabilité et continuité axiologiques sont rendues possibles par la particularité de l'éthique professionnelle qui définit davantage des principes d'action et des normes urbaines qu'elle ne délimite moralement les finalités des actions (Martouzet, 2002a)[185]. Ici, ce ne sont pas les conditions de perpétuation des métiers qui sont transgressées, mais les traductions pratiques ou opérationnelles de leurs actions ; les praticiens répondent à cet égard aux exigences des éthiques professionnelles qui portent moins sur les valeurs portées par les actions que sur l'encadrement des conditions de leurs réalisations. Ainsi, les praticiens peuvent convoquer les réflexions sur l'éthique de l'agir en contexte d'incertitude de Hans Jonas ou leurs traductions durabilistes (Hache, 2010), ou encore se référer d'une épistémologie de l'agir inspirée de Donald Schön ou leurs traductions improvisationnelles (Lévy, 2013 ; Bensoussan et Barbier, 2013), sans pour autant remettre en cause leurs éthiques professionnelles : « *Lorsque les gens s'expriment en leurs noms propres, surtout lorsqu'ils sont professionnels, ce qui est intéressant c'est qu'ils font le lien entre leurs valeurs propres, du subjectif dans le territoire ; car on les a quand même plongé dans le territoire une journée entière, donc ils parlent du subjectif et des valeurs associées à leurs expériences du territoire, et en même temps ils sont aussi dans leurs visions professionnelles.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

A cet égard, le dévoilement axiologique par les récits biographiques permet d'éviter une des difficultés des sciences sociales, particulièrement de la sociologie, en contexte de Modernité pour sortir de la dialectique : atomisation de la société autour de la figure de l'individu par des « *processus de déliaison, de déliance, de désinsertion, de dissociation* » *versus* impératif social d'autonomie (Bessin et Roulleau-Berger, 2002, p. 4).

---

[184] Sauf indication contraire, les citations dans les paragraphes qui suivent sont des paroles rapportées lors du séminaire sur les études territoriales expérimentales (dit séminaire DOIT).

[185] « (...) *la plupart des déontologies et éthiques professionnelles ne sont pas véritablement des éthiques du type d'action supposé dans la profession qu'elles régissent. Elles apparaissent plutôt, mais pas de façon exclusive, comme une ensemble de principes permettant de continuer l'action non pour elle-même mais par des artifices comme celui du « protectionnisme » économique et professionnel, par l'instauration de critères d'entrée dans la profession* » (p. 22)

L'expérience comme situation de mise en conformité axiologique des pratiques professionnelles

Face au désenchantement de « *mythes appropriables et consommables par tous* » remplaçant l' « *auteur* » par l'opérationnalité (Prévot et Leclercq, 2010), nombre de praticiens estiment ne plus pouvoir être cantonnés à un seul rôle de médiateur axiologique répondant d'un seul mode d'intervention délimité par un seul savoir. « *Si conceptuellement, on peut séparer le praticien du simple individu, dans la réalité, les deux et leurs valeurs respectives sont étroitement imbriqués.* » (Martouzet, 2002a, p. 11).

Dès lors, ils revendiquent, au contraire, la subjectivité dans la construction de leurs études, se traduisant notamment par de nombreux retours expérientiels doublés de discours à la première personne : les registres expérientiels de justification et la narration à la première personne dissimulent le plus souvent un glissement (non assumé) de valeurs normées professionnellement à l'affirmation de valeurs personnelles. Les praticiens renouent avec leur in-dividualité en mobilisant la représentation de l'individu ordinairement associé à l'usager ou au citoyen (usager dont les comportements fonctionnalistes seraient respectueux d'un intérêt collectif universellement reconnu). L'in-dividu apparaît dans les métiers de l'urbain comme une figure qui rassemble (sans pour autant être exempte de bifurcations ou retournements, de frottements ou confrontations) - les ressentis et expériences personnels avec les connaissances et savoir-faire de métiers, mais aussi les convictions politiques et imaginaires avec les prospectives territoriales et directives aménagistes.

L'expérience territoriale apparaît dans ce cadre comme l'espace discursif de mise en conformité de ses valeurs et pratiques professionnelles. Lors des entretiens menés dans le cadre de la création du master Ville et Environnements Urbains ou de l'observation participante de la préfiguration « Paysages, Territoires, Transitions », les praticiens se sont fréquemment positionnés eux-mêmes comme habitants : « *Aujourd'hui, les déplacements domicile-travail sont aberrants – moi-même je les vis.* ». Ces connaissances nourries de manière expérientielle s'inscrivent le plus souvent dans une mise en récit de sa trajectoire socioprofessionnelle, que ce soit par une mise à distance de sa formation initiale (« *Il n'y a pas de science neutre* »), l'affirmation de convictions personnelles (« *Je ne suis pas schizophrène. Je suis militant et engagé* ») voire la revendication d'une « *culture professionnelle d'autodidacte* ». Loin du mythe du développement d'une individualité latente par le travail (Flahault, 2006), il s'agit au contraire de la reconnaissance de l'expérience ordinaire du praticien qui habite aussi un territoire.

Le recours à l'expérience dans l'argumentation renoue avec le sens étymologique de l'expertise comme la formalisation et reconnaissance de savoirs nés de l'expérience, qui peuvent venir contrebalancer des représentations professionnelles, entendues alors dans une acception relativement négative synonyme de « fausses croyances ». Elle joue alors une fonction rhétorique de contre-exemple, témoignant de l'inadéquation (dans un modèle d'aménagement) des effets réels de l'action avec les effets attendus : l'expérience vient ici incarner et par là apporter des précisions concrètes, notamment sur les ressentis que suscite le vécu d'un aménagement.

4.2.2 Les modèles territoriaux face aux récits d'habitants

Or, penser que les expériences territoriales et plus généralement les trajectoires des praticiens sont d'ores et déjà porteuses de connaissances, revient à re-considérer les savoirs légitimes de l'expertise urbaine. Finalement « *que l'on parle d'une population y compris en quartier sensible ou tout ce que tu veux, ou d'une population d'urbanistes, cela n'en reste pas moins des individus avec des savoirs - qui ne sont peut-être pas les mêmes mais cela reste des savoirs -, avec des cultures, avec des visions du monde, avec leurs peurs, avec leurs craintes* (...) *Et ces questions-là sont des questions éminemment humaines qui sont là tout le temps, que l'on parle des urbanistes et des grands chefs, ou des habitants du rez-de-chaussée de la tour schmilblick.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). Ainsi, le glissement axiologique ayant permis de passer de l'individu - habitant à l'individu - praticien, s'accompagne d'un glissement cognitif dans le sens inverse.

L'individu - habitant est ici pensé comme porteur de connaissances, notamment par ses modes de vie et comportements sociaux. Ces études supposent les capacités des habitants à concilier leurs aspirations et désirs avec quelques réalités territoriales, au fondement des mots d'ordre de l'aménagement : ils feraient preuve d'une intelligibilité pratique du lieu, fondée sur l'expérience sensible et la proximité spatiale. Si la place (illustration par des verbatims, consensus par juxtaposition...) octroyée à ces savoirs reste relative (cf. chapitre 3), leur recueil implique néanmoins de sortir d'une ambition de maîtrise totalisante des savoirs territoriaux (cf. chapitre 2) et donc de se laisser surprendre par leurs pratiques territoriales et les représentations qui les fondent (Di Méo, 1999).

A cet égard, de la même manière que les récits biographiques des praticiens sont considérés comme révélateurs axiologiques, la mise en récit habitante du territoire est pensée comme un mode de connaissance de celui-ci. Ils plébiscitent pour ce faire l'entretien sociologique ou la question ouverte, considérant qu'ils permettent de remettre en trajectoire leurs modes d'habiter.

Or, l'expérience périurbaine, c'est-à-dire l'expérience de la perte de maîtrise dans l'aménagement d'un territoire (cf. chapitre 2), semble avoir particulièrement modifié les représentations que les praticiens ont des modes d'habiter qui se trouvent réhaussés en un mode d'aménagement des territoires. En refusant aussi bien les modèles *top down* que *bottom up*, les praticiens appellent à une troisième voie dans la fabrique de la ville : par de micro-alternatives habitantes, des actions individuées comme le choix de résidence, l'autopromotion, la végétalisation par des associations…

Le recueil de la parole habitante : l'entretien sociologique ou la question ouverte

Les praticiens considèrent les expériences comme une source d'apprentissage (ex : liens de cause à effet) et de mise en intelligibilité du monde (association à des ressentis, construction de représentations...). La mise en récit de l'expérience vécue est ici considérée comme le terreau des connaissances situées : « *Au même titre que l'expérience professionnelle, les individus font preuve d'expériences résidentielles et territoriales. Ils font l'apprentissage des lieux et en retiennent des informations, une mémoire des formes.* » (fiche B1.1-1).

Afin d'inviter à ce retour d'expérience, les praticiens peuvent avoir recours à l'exercice de la question ouverte adressée aux habitants d'un territoire, permettant que la discussion systématiquement repose et s'exemplifie du vécu (personnellement ou connu). Lors d'ateliers menés avec des habitants, le CAUE de l'Essonne et des Yvelines a, par exemple, adressé la consigne suivante : « *Le changement climatique est une question de... Racontez votre expérience, une expérience autour de vous.* » (fiche A1.1-1). Lors des discussions, les participants ont été invités à noter, dessiner, schématiser, représenter, etc., sur des papiers ce que leur inspirait la problématique climatique.

Si la question ouverte est particulièrement reprise comme exercice rétrospectif lors de discussions collectives, les praticiens témoignent d'une préférence largement partagée pour l'entretien sociologique considérant qu'il « *réintroduit une dimension « trajectoire » qui est très difficile à saisir en enquête ou par statistiques, car globalement l'essentiel du travail d'observation est souvent descriptif, très statique. Cela se réinscrit dans une trajectoire.* (...) *Cela fait appel à quelque chose qui est compliqué à faire ressortir dans les enquêtes, c'est la capacité des gens à expliciter des arbitrages, expliciter des choix. Les enquêtes renvoient généralement les gens à leurs situations, mais pas « comment j'ai arbitré, comment j'ai choisi, où est la part de contrainte, etc. » Je trouve que cela ressort et rentre en tension avec la stat' classique.* » (séminaire DOIT - CGET).

Prenons l'exemple de l'étude menée par l'agence d'urbanisme de Bordeaux portant sur les pratiques et représentations territoriales d'habitants selon leur spatialisation résidentielle. Pour ce faire, 15 entretiens semi-directifs (de 1h30 à 2h30) ont été menés auprès d'habitants de l'agglomération bordelaise en vue de s'intéresser aux pratiques spatiales (lieux de domicile et d'activité, lieux de loisirs et de consommation…), aux critères (cadre de vie, déplacement du lieu de travail, trajectoire personnelle ou familiale...) et modalités (concession, opportunité…) de choix du lieu résidentiel, aux représentations du territoire vécu au quotidien et plus occasionnellement, aux espaces bordelais correspondant à certaines catégories spatiales (lieux de la centralité, des interstices, des campagnes…), etc. (fiche B1.1-1).

Ces choix méthologiques visent à questionner les catégories structurantes de l'observation territoriale (urbain / rural, ville / campagne, métropole / périurbain…). Les mutations urbaines ont en effet introduit quelques doutes dans l'appréhension catégorielle des phénomènes et dans leur problématisation souvent encore modélisée (ex : durabilité par la densité) : « *[l]es nombreux enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés bousculent nos modes de penser et d'agir. Ce monde fluctuant, instable, souvent contradictoire, se plie mal aux grilles d'analyse traditionnellement utilisées en urbanisme, catégorielles et synchroniques.* » (fiche B2.2-1).

A l'inverse des méthodes quantitatives qui dessineraient une réduction du réel aux principaux processus métropolitains, ces méthodes de retour expérientiel permettraient de donner à voir et incarner la diversité des pratiques sociales (ex : nouveaux types de solidarité) et territoriales (ex : attractivité périurbaine), et plus largement des motivations et logiques d'habiter : « [j]*e ne sais pas si la démarche est très innovante : mener des entretiens sous forme sociologique ou sous formeanthropologique auprès des populations, je ne sais pas si c'est très innovant, mais en tout cas cela contribue à nous faire évoluer nos pratiques, nos façons de lire le*

territoire. Et on voit bien que ces nouvelles interrogations que l'on a aujourd'hui percolent beaucoup avec une montée en puissance d'un nouveau regard sur le périurbain porté par différents acteurs institutionnels. » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Modes d'habiter périurbain

Forts du constat d'un échec des politiques publiques menées depuis deux décennies pour « *lutter contre l'étalement urbain* », les praticiens éprouvent, par le périurbain, l'expérience de la perte de maîtrise dans l'aménagement d'un territoire. Malgré un regain d'intérêt scientifique puis professionnel pour le périurbain, depuis plus d'une décennie, portant aussi bien sur ses formes urbaines et morphologiques, architecturales et paysagères, que dans sa composition sociale et ses motivations résidentielles (cf. chapitre 2), les praticiens ont l'impression de méconnaitre ces territoires qui se sont construits en dehors de leurs expertises, c'est-à-dire de souffrir de « *clichés que nous avions, nous en tant qu'urbanistes, sur le périurbain, voire aussi des élus et des techniciens* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Cette situation aurait conduit à une « *tension permanente* » (fiche B2.1-1) entre d'une part l'imaginaire de la propriété privée libératrice que les expertises urbaines accordent aux habitants et particulièrement à leurs choix résidentiels, de l'autre l'imaginaire de la ville durable dense qui s'est imposée comme représentation normative des pratiques professionnelles. « *Si les préceptes à la base de ces politiques publiques avaient une origine généreuse, s'appuyant sur le paradigme du développement durable pour considérer la ville compacte comme seul modèle de développement légitime ou promouvant la propriété du logement comme horizon souhaitable pour les classes moyennes et populaires, l'articulation entre les deux semblait quasi schizophrénique.* » (fiche B2.1-1). Ainsi, dans les études territoriales expérimentales, les praticiens considèrent le périurbain comme le signe des limites de la pensée babélienne de l'aménagement, c'est-à-dire une pensée visant la maîtrise des représentations territoriales voire leur unification, rejoignant par là les discours d'autres praticiens (cf. chapitre 2).

Par exemple, l'étude sur la périurbanisation dans l'agglomération rennaise (Fiche B2.1-2) vise à concilier les désirs territoriaux et modes de vie des habitants (ayant motivé leurs choix résidentiels) avec un modèle d'aménagement de la « *ville durable* », pensé comme nécessairement dense : « *La réponse aux désirs profonds des habitants doit également pouvoir se concilier avec les nouvelles exigences qui s'imposent aux villes, tant du point de vue environnemental que social, en allant vers une réduction de la consommation d'espace et de plus grande proximité spatiale dans la diversité.* » (*ibid.*). Il s'agit ici de resituer l'« *idéal de villes à la campagne* » (*ibid.*) dont témoignerait les modes de vie et trajectoires résidentielles des habitants, dans un modèle d'aménagement rendu nécessaire par les contraintes territoriales : « *Poser la question des qualités ou des défauts des communes permet de centrer l'attention sur les valeurs qui sont privilégiées, en dehors des contraintes avec lesquelles il faut négocier dans la réalité.* » (*ibid.*).

Les praticiens identifient les causes de ce décalage par un défaut de construction des géotypes. « *Le référentiel qui nous est projeté par les habitants, c'est que le centre du bassin de vie c'est la maison. Quand on arrive nous urbanistes avec nos cartographies des bassins de vie avec le périmètre « aire urbaine » de l'INSEE et qu'on le met sous les yeux des habitants, ils*

nous disent : « mais non, cela ne nous parle pas du tout, je vais vous dessiner sur un bout de carte mes déplacements ». On voit que chaque habitant a sa notion de bassin de vie centrée sur sa maison et que quelque part l'urbaniste avec sa vision centre/périurbain/rural est centralisé sur le lieu de son travail : une agence d'urbanisme située en ville. » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). Afin de réajuster les imaginaires dominants dans les expertises urbaines avec ceux conférés aux habitants par les métiers, ils proposent donc un renouvellement des savoirs professionnels par un couplage entre des données quantitatives assez conventionnelles des expertises urbaines et des observations qualitatives recueillies au plus près des modes d'habiter visés. C'est une démarche de mise en risque de ses connaissances par leurs confrontations avec des paroles d'habitants sur leurs pratiques quotidiennes, usages fonctionnels de l'espace, comportements sociaux... Plus précisément, il s'agit par là de réintroduire de la subtilité dans les savoirs professionnels, au regard notamment de la diversité des contextes et situations du périurbain : *« Le périurbain » en tant que catégorie d'espace et d'habitants n'existe probablement pas.* » (fiche B2.1-1).

Par exemple, l'agence d'urbanisme de Saint-Nazaire (fiche B2.1-1) propose une étude visant « *à offrir un éclairage à la fois quantitatif et sensible (qualitatif)* », en questionnant la définition (statistique) du périurbain par l'INSEE, notamment en confrontant ce phénomène aux évolutions qu'il connaît (et donc aux représentations afférentes) : « *A travers l'analyse croisée du discours de jeunes ménages de la région nazairienne, de l'origine géographique des nouveaux habitants périurbains et de questionnaires administrés à des familles, cette étude vise à réinterroger certaines évidences ».* Pour ce faire, elle croise enquête quantitative par questionnaires fermés (767 personnes enquêtées) avec 30 entretiens individuels venant mettre en récit et exemplifier les tendances lourdes (sociales et comportementales, esthétiques et paysagères…) relevées par l'enquête quantitative. L'étude prend la forme d'une présentation schématique des résultats produits par l'enquête quantitative (diagramme, graphique, tableau…), suivie d'extraits d'entretiens visant à exemplifier.

Dans ce cadre, l'innovation ne résiderait pas tant dans les méthodologies éprouvées par les praticiens, que dans la reconnaissance des pratiques sociales et représentations territoriales qui fondent les modes d'habiter périurbains, c'est-à-dire des capacités des habitants à concilier leurs aspirations habitantes avec quelques réalités territoriales, au fondement des mots d'ordre de l'aménagement. Dès lors, le détenteur de l'innovation ne serait pas tant le praticien qui met en lumière, par ses études, ces capacités d'adaptation, que les habitants eux-mêmes qui les réalisent : « *on peut faire l'hypothèse que les habitants détiennent un potentiel d'innovations qu'il s'agit alors d'explorer en identifiant les tendances émergeantes.* ». (fiche B2.1-2) ; « *On nous a dit que le périurbain - on le dit même nous, urbanistes - favorise des modes de vie individualistes (voilà sa maison individuelle posée sur sa parcelle avec sa haie de thuyas suffisamment haute pour ne pas voir ses voisins, dans un village qui est quand même assez éloigné de son boulot car on ne veut pas croiser son patron quand on va chercher son pain...). Tout cela, ce sont des choses qui nous ont été dites. Mais pourtant, quand on creuse un peu les modes de vie, on se rend compte que la sphère associative n'a jamais été aussi épaisse que dans ces territoires là, on est sur des territoires d'initiatives collectives en termes de cycle court aimentaire, d'accès à l'alimentation biologique, de jardins participatifs, de covoiturage organisé, on n'a jamais eu autant de petits commerces dans les centres-villes ou*

centres-bourgs de ces communes... On retrouve cette notion d'ancrage qui se met en place progressivement. » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme)

4.3 Des figures héroïques fondatrices des pratiques (Orphée)

Force est de constater que cette reconnaissance de l'in-dividualité praticienne et habitante ne freine pas néanmoins le rôle fondateur accordé aux figures héroïques dans les métiers de l'urbain. Pourtant, les praticiens partagent l'idée que les trajectoires sont révélatrices des valeurs qu'ils se sont créées au fur et à mesure de leurs expériences diverses, ce qui « *remet en cause tous les gens qui s'imaginent créatifs - dont les architectes, pas seulement mais dont les architectes - et qui s'imaginent que leurs capacités de créativité viennent de l'intérieur. Non, cela ne vient pas de l'intérieur, cela vient de l'environnement, de vos interactions avec l'extérieur. S'il n'y a personne autour vous n'allez pas créer, car il n'y a pas de petit génie à l'intérieur* » (séminaire DOIT - Agence d'urbanisme).

Il semblerait que la mission urbanistique contribue à la perte de la « *subjectivation* » (Rancière, 2000) des trajectoires professionnelles, c'est-à-dire la perte de repères qui sortent des codifications d'une identité normative et par là d'une possibilité d'affranchissement par l'affirmation de convictions politiques (4.3.1). Cette perte de repères conduit les praticiens à chercher une figure sécurisante qu'ils trouvent dans celle du tiers qui peut être un collègue de la même structure professionnelle, un technicien d'une collectivité territoriale, un élu, un habitant, etc., bref une personne qui ne participe pas de la pratique professionnelle (4.3.2).

4.3.1 La perte de la subjectivité dans la mission urbanistique

L'urbaniste se distinguerait par sa qualité morale : sa connaissance de l'intérêt général et son sens de la dévotion pour la réalisation de ce dernier. Par là, il assurerait une élimination des contingences et enjeux personnels dans la pratique professionnelle.

L'urbaniste comme garant de l'intérêt général

L'intérêt général apparaît comme une valeur qui s'impose voire transcende les registres axiologiques des pratiques professionnelles, qui (comme nous l'avons vu) peuvent avoir pour origine des imaginaires professionnels, des expériences territoriales vécues ou intériorisées, des convictions...

Denis Martouzet (2002a) a notamment mis en avant le rôle joué par l'outil argumentatif que constitue l'intérêt général : « (...) *face à une contradiction, à une concurrence entre deux éléments particuliers, face à un choix indécidable, l'intérêt général permet de dépasser le blocage qui, sinon, apparaîtrait.* » (p. 466). Nous pouvons, à cet égard, l'associer à un lieu discursif (Krieg-Planque, 2010b).

Néanmoins, cette permanence dans les discours qui accompagnent les pratiques professionnelles conduit à envisager que la mobilisation de l'argument « intérêt général » dépasse les stricts cadres contextualisés d'un échange d'idées pour s'affirmer comme un registre de justification qui « *permet, sans être radical, du moins dans les régimes démocratiques, de faire des choix répondant à une conception de la société, de donner une direction, très approximative, à l'évolution de cette société. En ce sens l'intérêt général est*

une valeur, il se fonde sur une conviction quant à la direction souhaitée. » (Martouzet, 2002a, p. 466). Ainsi, l'intérêt général joue un rôle normatif des pratiques ; ses critères puisent dans un registre politique de justification et n'ont dans un registre juridique[186]. L'intérêt général fonctionne comme les éthiques professionnelles (cf. 4.2.1) : en tant qu'opérateurs d'une « *légitimation de la rationalité de l'Etat moderne* » (Offner, 1989, p. 89), ils assurent les conditions de maintien des métiers de l'urbain.

La mission comme dévouement

Il revient fréquemment l'idée que l'urbaniste jouerait une fonction particulière dans l'action territoriale de médiation (ex : traducteur) ou centralisation (ex : ensemblier), donc aurait un statut particulier du fait de son domaine de compétences. Tout se passe comme s'il était le garant du sens de l'action portée sur les territoires, qui serait rendu visible dans les « *récits* » de territoire. Les praticiens considèrent en effet comme une de leurs premières missions de créer du « *sens* » par la continuité (thématique, temporelle, territoriale...). Si les praticiens interrogent fréquemment le sens de leurs actions y apportant alors une lecture individuée et à finalité collective, la Charte de l'Urbanisme Européen, mise en place par le Conseil Européen des Urbanistes, parle plutôt d' « *une Vision sociale partagée* » à créer par l'urbaniste (p. 73). Nous retrouvons ici des similitudes avec le mythe d'Orphée dont l'activité crée de l'harmonie par l'ordonnancement - ici de fragments territoriaux qui font office de partitions du chef d'orchestre (Claude, 1989 ; Soubeyran, 2014).

De plus, il convient de souligner le double sens du mot mission : une tâche administrée dans un contexte professionnel ; un sentiment d'être appelé à réaliser quelque chose, notamment du fait des attentes sociales que susciterait l'image de l'urbaniste. Cette seconde acception de la mission est parfois poussée à son paroxysme par les associations dites professionnelles. Ainsi, la Charte de l'Urbanisme Européen, reconnait en l'urbaniste une figure de dévouement dans ses « *engagements* » mais aussi de guide : « *Les urbanistes doivent montrer le chemin en apportant les changements qui s'imposent à la conception et la gestion des villes et des territoires. Les défis du 21ème siècle exigent des urbanistes qu'ils s'engagent en tant que « leaders du changement »* » (p. 72).

4.3.2 De la commande à la demande : la délégation à autrui comme désengagement ?

En réaction à l'effacement de l'individualité de l'urbaniste par des figures héroïques de dévouement à un intérêt général, nous observons une difficulté à se penser comme porteur d'une initiative, particulièrement lorsqu'elle vise la production de connaissances territoriales : cela conduit, *a priori*, les praticiens à éviter de se poser dans le champ politique.

[186] Denis Martouzet souligne notamment que l'article R. 121-13 du Code de l'urbanisme relatif à l'intérêt général ne définit pas ses contenus mais les conditions de l'application des règles de protection concernant les projets reconnus comme tels (2002a, p. 431).

Un geste initial porté par un tiers

Les praticiens semblent se dissimuler derrière la figure d'un tiers, le plus souvent présenté de manière non identifiable (« les habitants », « un collègue », « les élus »...). Si les porteurs d'étude présents au séminaire DOIT ont affirmé un intérêt partagé pour la construction de savoirs singuliers, il apparaît, dans les récits de la prise d'initiative en faveur de démarches expérimentales, que le porteur des études s'est fréquemment effacé au profit d'autrui. Ainsi, il n'a pas été rare de justifier la réalisation de ces démarches par une réponse à la demande d'un tiers qui fait office de témoin de l'inadéquation ou du défaut de connaissance territoriale. Il peut s'agir d'un collègue (parfois même alors qu'il a quitté la structure), d'un élu (particulièrement du Maire), d'une interpellation associative, etc. : « *Elle [une collègue] est venue me voir en me disant : « voilà je viens d'arriver et mon bureau est au rez-de-chaussée, j'ai régulièrement des déchets qui tombent sous ma fenêtre qui viennent des étages supérieurs. Et j'aimerais que l'on fasse un travail sur les déchets, sachant que les gens se prennent un peu pour les déchets de la société, cela ne va pas être facile facile de parler de cela. Vous pouvez faire quelque chose pour moi ? - Oui »* » (séminaire DOIT - CAUE). Pour un autre participant au séminaire, l'étude est née d'« *une question récurrente venue de la part des élus au lendemain des élections municipales. Ils ont été particulièrement interrogés par les comportements électoraux des électeurs sur le territoire de l'agglomeraiton de Saint-Nazaire avec une montée des votes extrêmes qu'on connaît assez peu finalement dans l'Ouest de la France, et aussi une montée de l'abstention sur beaucoup de territoires. Beaucoup d'élus nous ont dit : il se passe quelque chose, là on a perdu les clés, on a le sentiment de ne plus être particulièrement en phase avec les attentes des gens et on a besoin sans doute de mieux comprendre leurs aspirations et leurs modes de vie.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Ce récit de l'initiative reproduit, d'une certaine manière, la commande publique définie dans un cahier des charges : « *C'est une simple réponse à une demande classique, il n'y a pas eu de partenariat ou quoi que ce soit. On s'est adapté en fonction des emplois du temps et de nos limites de temps. Le Maire évoque son désir d'avoir un véritable espace public et son ambition sociale d'un lieu où chacun puisse se poser, promener les enfants. L'importance de l'eau est également évoquée lors de la première entrevue, ainsi que l'intérêt de mettre en valeur certains éléments du petit patrimoine.* » (séminaire DOIT - CAUE).

L'altérité comme figure nécessaire de la réflexivité

Convoquer l'altérité apparaît en fait comme une manière de penser qui permet la distanciation et donc la réflexivité ; penser un tiers aiderait à porter un regard neuf sur ses pratiques de métier. Ce serait presque un exercice pédagogique « *pour abandonner les statuts, pour se mettre tout nu dans une logique de partage du territoire et cela me parait vachement pertinent : cette capacité à avoir du détachement, du décentrement, à changer le regard, avoir une nouvelle perception des choses. Là du coup on a besoin de l'autre qui va nous aider à décentrer, comme nous on va peut-être aider l'autre à décentrer, on a besoin de constituer des binômes opérants, ou pertinents, ou décalés. »* (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Les résultats de la confrontation à cette altérité pourraient se formaliser dans un cahier des charges qui deviendrait l'entité tiers d'autres praticiens : *« Il y a des fois je pense que si le*

changement de regard peut amener des éléments de sensible dans un cahier des charges, c'est déjà très novateur. (...) *Essayer de valoriser un peu cette démarche sensible, de montrer ces éléments afin qu'ils soient pris en compte. Si c'est dans un cahier des charges, ce sera reconnu. Et après, on pourra passer à autre chose et arriver à quelque chose de moins conventionnel.* » (séminaire DOIT - CAUE).

Conclusion du chapitre 4

La multiplication ces dernières années de séminaires collaboratifs et articles, de journées thématiques et ouvrages dédiés au renouvellement des démarches de production de connaissances, atteste du tournant réflexif se mettant en place au sein des structures professionnelles ainsi que dans le domaine de la recherche. Cette diversification des registres d'entendement nous conforte dans l'idée que les savoirs professionnels ne peuvent se résumer aux compétences entendues comme des savoirs techniques et opérationnels, pour « *devoir passer par un jugement global sur des acquis généraux qu'une personne a pu ou non démontrer à partir de son parcours* » (Mayen et Métral, 2008) et, plus précisément pour les professionnalités, à partir de sa trajectoire.

La cohérence des récits biographiques ne repose pas sur les parcours types qui semblent pourtant apporter facilement des repères socio-professionnels partagés : les praticiens semblent témoigner d'une volonté d'affranchissement temporel au parcours type qui charrie des injonctions normatives dans les choix de vie. Il ne s'agit pas ici d'une reprise dans l'autonomie de la pensée qui chercherait à rompre avec l'idéologie du progrès - ce qui serait vain et même contre-productif (car la modernité repose sur l'idée d'autodétermination), mais de faire valoir des valeurs portées par les praticiens et qui les lient autrement à leurs métiers.

Dès lors, ils investissent particulièrement la situation d'énonciation pour construire un référentiel partagé donc faire valoir un positionnement et le rendre public : ils affirment par là leur capacité à avoir un point de vue politique sous-jacent à leurs pratiques.

Chapitre 5. Par une observation sensible des territoires

Lorsque la notion de flexibilité s'est imposée dans les années 1980 pour qualifier un nouveau mode d'organisation du travail répondant aux objectifs de dérégulations post-fordistes des structures économiques, elle a été rapidement suivie dès les années 1990 par l'émergence d'une nouvelle notion : celle de « compétence » qui est venue suppléer la notion de « qualification sociale » devenue inadaptée par rapport au marché du travail concurrentiel et son mode d'organisation managérial (Dubar, 1996, p. 182). L'approche par les compétences permet d'évaluer les ressources que détiennent les travailleurs en conditions de travail flexibles, c'est-à-dire dans des contextes où le déroulement de l'activité voire une partie de sa finalité est indéterminée (Zarifian, 2001), et dans des cadres « *flous* » de l'action publique, c'est-à-dire des institutions dont l'organisation ne présuppose pas de finalités politiques explicites (Jeannot, 2005). Si la flexibilité constitue un principe d'organisation du travail posé comme injonction professionnelle et sociale aux travailleurs, la compétence constitue l'instrument de sa réalisation se ventilant en différents outils de critérisation[187] (référentiel de compétences, grille d'évaluation...). La compétence constituerait un facteur de discrimination des praticiens au sein du milieu socio-professionnel, c'est-à-dire un facteur d'identification et de reconnaissance professionnelle d'une capacité d'action : maîtriser ou non une compétence. La compétence signerait la capacité d'adaptation au monde socio-professionnel du praticien, l'enrôlant ainsi indirectement dans des stratégies compétitives (Sévérac, 2012)[188].

Pourtant, derrière cette justification par le principe de flexibilité, les compétences s'inscrivent dans un registre pratique stabilisé et institué, autrement dit elles ancrent les pratiques professionnelles dans des habitus. En effet, l'approche par les compétences repose sur l'identification de connaissances partagées par les praticiens d'un même métier ou domaine de métiers, réalisée par l'observation et la description systématique de leurs activités de travail (Mayen et Métral, 2008)[189]. Cette démarche vise à constituer une généralisation et homogénéisation de ces compétences - voire à imposer une normalisation lorsque la compétence est inclue dans un système de référencement pour les formations (dit référentiel de compétences) ou d'évaluation pour les associations et réseaux professionnels (ex : Office

---

[187] Pour la différence entre instrument et outil, nous renvoyons au premier chapitre (1.1.1.)

[188] « *Faire de l'élève un sujet souple, adaptable, voire malléable, voilà* <u>*in fine*</u> *où nous mène la logique des compétences : le projet de rendre l'élève libre revient à le rendre manipulable – en le conduisant à adhérer librement à ce à quoi on veut le contraindre. En effet, même si le discours de l'apprentissage par compétences n'est pas né de l'économie libérale elle-même (il se nourrit en pédagogie de l'expérimentalisme de Dewey, ou plutôt d'une forme tronquée de cet expérimentalisme), on ne peut s'étonner de son enrôlement par la planification de l'économie de l'éducation, et par les nouvelles pratiques managériales, qui voient dans le « capital humain » ou « capital cognitif » la plus grande source de compétitivité qui soit.* » (Sévérac, 2012, p. 3 - les mots soulignés dans cette citation sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original).

[189] Les outils de mise en place d'une approche par les compétences s'inscrivent dans cette perspective descriptive de l'activité professionnelle et des savoirs nécessaires ; ils visent à « *mettre à plat le travail prescrit et à jour le travail réel, définir les compétences voulues à terme et les systèmes d'actions permettant de les obtenir, mettre en évidence des critères partagés par plusieurs emplois pour aménager des parcours de mobilité pour les acteurs (Piotet, op. cit. 2003, p. 39).* ».

Professionnel de Qualification des Urbanistes). Dès lors, la compétence devient une ressource du praticien à laquelle collègues et praticiens d'autres domaines peuvent se fier : les compétences seraient les capacités attendues pour les praticiens. La compétence aurait donc une valeur prédictive, ce qui déterminerait les relations avec les autres acteurs et orienterait les pratiques professionnelles par la partition *a priori* des fonctions selon les compétences.

Or, ce besoin de référencement et d'évaluation des compétences détermine la nature des savoirs qui composent ces dernières. Les compétences portent en effet sur des connaissances professionnelles et pratiques délimitées par et liées à une situation définie qui s'inscrit elle-même dans une expertise (Akoun et Ansart, 1999) : par exemple, la fonction du praticien révèle l'organisation de l'ingénierie territoriale (répartition des actions publiques menées dans les territoires), tout comme l'octroi d'une mission traduit une forme d'action rattachée à un métier (planification, prospective, projet urbain...). Ce sont des savoirs jugés nécessaires par le milieu socio-professionnel lui-même : ce fonctionnement réduit les pratiques professionnelles à l'application en contexte de savoirs formels appris durant les formations, négligeant d'autres formes d'intelligences comme l'intelligence pratique (Vergnaud, 1992). « *Cela aboutit, le plus souvent, à découper l'activité des professionnels en autant de tâches listées qui deviennent des « savoir-faire » (« capacité à »), puis à identifier des « savoirs » et « savoir-être » qui seraient la propriété des professionnels, et donc évaluables et transférables. Les référentiels de compétences présentent alors des listes de capacités, connaissances, savoir-faire, savoir-être, habiletés, aptitudes, qualités, etc. et compétences, plus ou moins généraux, décontextualisés et non hiérarchisés.* » (Mayen, Métral et Tourmen, 2010). Ainsi, les compétences seraient des savoirs décomposés pour être associés à des activités observables et répondant d'objectifs opératoires, s'inscrivant par là dans une épistémologie de l'objectivité scientifique (Piqué et Carlet, 2012)[190]. L'entrée par les compétences néglige les connaissances et savoirs notionnels au profit de connaissances techniques voire opérationnelles qui assurent les conditions de généralisation et d'évaluation (décontextualisation, objectivation, décomposition...) des expertises.

Or, cette épistémologie de l'objectivation scientifique répond, comme nous avons pu le souligner en première partie de thèse, au projet politique de la modernité. Les compétences participeraient du volet professionnel de cette modernité, car elles sont délimitées par l'observation des activités (auto-fondation) et reconnues pour leur efficacité définie selon des critères d'expertise (auto-institutionnalisation). De cet ancrage moderne, la notion de compétence a retiré une approche isonomique et atemporelle des pratiques professionnelles, largement reprise par l'entendement aménagiste comme vu en première partie. Elle suppose que les situations peuvent être réduites à des contextes d'action qui se reproduisent à l'identique dans le temps et dans l'espace (Métral, 2009, p. 5) : autrement dit, elle néglige la variabilité des situations et la diversité des territoires. Cette posture professionnelle relativement passive (active uniquement dans la traduction opérationnelle des savoirs, comme pour les études de faisabilité) tend à empêcher toute perspective critique aux connaissances

[190] « (...) *la logique même de la compétence* (...) *cherche, sous prétexte de rigueur et d'objectivité scientifique, à détailler les moments, les étapes d'un enseignement sinon voué à un impressionnisme et à un implicite favorisant une connivence avec les élèves familialement prédisposés.* » (p. 52).

délivrées et donc à leur conférer un caractère universel immuable. Dans le champ de l'urbain, il apparaît que les compétences s'inscrivent dans un espace-temps unique et artificiel (au sens de créé par une pratique) qui serait celui du projet urbain.

« *Or, s'il est relativement possible de décrire l'action (ce que l'on fait, comment on le fait, pour quels buts ou pour quelles raisons), il est souvent plus difficile d'identifier ou d'énoncer les modes de raisonnement, les jeux d'esprit, bref la part des opérations cognitives qui composent l'action.* » (Métral, 2009, p. 3). Autrement dit, si l'approche par les compétences se concentre sur des savoirs proactifs (supposés alimenter l'action), elle n'en délivre que les traductions opérationnelles sans s'intéresser aux modalités de construction de son schème d'entendement (ici instrumental et isonomique - cf. chapitre 1) et aux représentations socio-territoriales qu'il charrie (ici urbaines et réductrices de l'environnement à des réalités bio-chimiques - cf. chapitre 2). Il convient donc de différencier les savoirs produits *pour* l'action (dans une finalité de réalisation de celle-ci) des savoirs produits *par* l'action (par un retour critique sur les choix d'action, comme les méthodes ou la répartition des tâches avec d'autres acteurs) et des savoirs produits *dans* l'action (liés à la situation socio-territoriale). En se focalisant sur l'efficacité de l'action, l'approche par les compétences néglige la dimension cognitive qui précède l'action et les choix qu'elle suppose (savoirs par l'action), ainsi que les connaissances que l'action suscite (savoirs dans l'action).

Afin de diversifier les rapports entre savoirs et actions dans les métiers, certains proposent de s'intéresser à ce qui, dans une situation donnée, permet de qualifier un praticien de « compétent », c'est-à-dire de soulever les savoirs et habiletés qui lui assurent la capacité à répondre à une situation. Nommée didactique professionnelle, cette approche inverse le processus de construction de la compétence, en recentrant la compétence autour d'une situation, ce qui conduit de fait à refuser la perspective isonomique et atemporelle de l'action. Plutôt que de substantiver la compétence en vue d'en dresser une liste de caractéristiques décontextualisées et objectivées (pour évaluation individuée et grille de référencement), l'approche situationnelle des compétences s'intéresse d'abord aux conditions structurelles du métier (ex : rapports aux élus, répartition du travail entre les métiers), aux contingences pratiques, aux nécessités économiques, aux injonctions sociales, etc. (Mayen, Métral et Tourmen, 2010)[191]. La didactique professionnelle pose la situation d'action comme à la fois la finalité et l'origine de la compétence qui serait toujours située, considérant tout d'abord que « *[d]'un poste à un autre, les conditions du travail pour deux situations de la même classe peuvent être différentes* », ensuite que « *[d]ans une situation singulière, même procéduralisée et contrainte fortement par un système technique, chaque occurrence de la tâche peut varier par rapport à un état « normal »* » (Mayen, Métral et Tourmen, 2010).

Néanmoins, parler de compétence située ne signifierait pas nécessairement renoncer à la théorisation de la pratique et sa montée en généralité, à condition de faire émerger ce qui, dans les situations même, se révèle invariant (conditions économiques, institutionnelles,

---

[191] « *Une des voies possibles pour réduire les confusions engendrées par la primauté accordée à la notion de compétence consiste à la mettre au second plan des préoccupations, en commençant par ne pas en faire une substance. Le premier pas dans ce sens consiste à ne pas définir la compétence mais à partir de la définition de ce qu'est un professionnel compétent* » (Mayen, Métral et Tourman, 2010).

sociales...) plutôt que de chercher à construire des savoirs généralisés pour l'action[192]. Autrement dit, ce seraient davantage les conditions de réalisation des pratiques qui créeraient des régularités et similitudes de métier, que des savoirs techniques et opérationnels partagés *a priori* - car enseignés en formation (même par des praticiens, selon des cas d'études, etc.).

Penser la compétence située postule donc le déploiement d'une intelligence pratique (Vergnaud, 1992), autrement dénommée intelligence des situations, par les praticiens. A l'imposition de modèles urbains comme horizon d'attente (ville dense, ville fractale...), à la traduction opérationnelle de principes d'action (allant des « bonnes » pratiques de l'écocitoyenneté aux principes urbanistiques comme la densité), à la justification des pratiques professionnelles et habitantes par des référentiels (allant des manuels d'utilisation à la délivrance des écoquartiers aux référentiels de compétence des praticiens), l'intelligence pratique oppose une capacité de conceptualisation dans l'action. La construction de cette dialectique entre la personne qui apprend et la situation d'apprentissage repose donc essentiellement sur l'expérience vécue, d'où l'appellation que certains lui attribuent d' « *énaction* » (Varela, Thompson et Rosch, 1993 ; Durand, 2008 ; Masciotra, Roth, Morel, 2008[193]), autrement dénommée « *situations agissantes* » (Pastré, Mayen et Vergnaud, 2006).

Ces réflexions sur les situations agissantes se sont traduites par un investissement massif de la problématique sensible pour renouveler, par l'expérience sensible des lieux, les représentations professionnelles des territoires et les connaissances qui les alimentent : le sensible entrecroise en effet connaissances, représentations et transformations des lieux. Le terme « sensible » a été introduit dans l'action territoriale par des territoires aux problématiques sociales particulières (pauvreté, relégations sociales, exclusion spatiale aux échelles métropolitaine et nationale...) : les *quartiers sensibles* ont donné lieu à des politiques publiques ciblées en fonction, dites Politiques de la ville. Ce renversement dans la compréhension du terme d'un particularisme à une généralisation, d'une réalité socialement objectivable à une perspective d'analyse territoriale, nous permet de poser un postulat : l'existence d'interrelations entre le sensible et la réalité spatiale. Le sensible affecterait l'agencement spatial, inversement l'espace des formes influerait sur la réceptivité des corps et plus directement sur leurs sentir et ressentir. Béatrice Bochet parle à cet égard de « *prégnance cognitive de l'espace* » (2008, p. 253). En effet, c'est par le corps que l'individu éprouve la réalité spatiale et la manière dont il la reçoit peut le conduire à la transformer intentionnellement (comme à la suite d'une expérience désagréable) ou non (en tant que conséquence d'une pratique). « *L'espace sensible repose sur une manière concrète d'habiter la ville ou, simplement, son logement.* (...) *La sensorialité se spatialise à son tour : les*

---

[192] « *Toute situation comporte un certain nombre de traits génériques qui l'assimilent aux autres situations de la même classe, permettent la reconnaissance de la classe de situations et donc, l'orientation et l'organisation de l'action dans la situation.* » (Mayen, Métral et Tourman, 2010).

[193] « *Dans cette perspective, la connaissance relève toujours d'expériences actives qui se déploient et se développent à l'intérieur de la dynamique du processus situant/situé. La connaissance s'expériencie en action et se situe autant qu'elle est située. (...) Le terme énaction traduit ce couplage structurel situant/situé.* » (Masciotra, Roth et Morel, 2008)

phénomènes visuel, sonore, olfactif et tacile sont simulés par la forme territoriale qui se trouve, à son tour, modelée par eux. » (Frias, 2001, pp. 17 - 18).

L'activité professionnelle est considérée comme « *la scène de la (re)production de différentes émotions : peur d'avoir un accident, de tomber malade en raison du travail ou de perdre son emploi ; satisfaction et fierté d'un travail bien fait ; colère devant une injustice au travail ; joie et surprise en apprenant une promotion, etc.* » (Soares, 2003, p. 9) Mais, malgré l'importance du sensible dans la capacité à intérioriser donc répéter certaines aptitudes, malgré le rôle de la reconnaissance sociale des métiers pour l'engagement des praticiens, malgré l'appel à la prise en compte des effets de l'action pour les habitants, malgré les liens explicites entre désidérabilité de la ville et demandes habitantes de participation, etc., les ressentis sensibles des praticiens et des habitants se révèlent essentiellement exclus de l'organisation des pratiques et de la définition de leurs finalités.

La prise en compte du sensible s'accompagne souvent d'un dispositif méthodologique emboîté, considérant la multiplicité des rapports sensibles que les habitants peuvent tisser avec leurs lieux de vie. Ce bouquet méthodologique puise dans les méthodes dites qualitatives qui tendent à stimuler des ressentis sensibles du territoire (parcours, balade, baluchon multi-sensoriel...) ou à les réactiver (par un appel à la mémoire sensorielle comme dans les entretiens réactivés par écoute sonore), à les inclure dans une trajectoire personnelle révélatrice d'affects (entretien biographique, Identity Map...) ou à les formaliser par une spatialisation ou une description d'ambiance (ex : carte sensible, carte mentale).

Une première particularité méthodologique apparaît : ces différentes méthodes puisent aussi bien dans les sciences humaines et sociales que dans la conception architecturale (plus faiblement urbaine). Le sujet des méthodes se révèle primordial pour saisir la diversité des compréhensions faites du sensible et le rôle politique qui peut lui être conféré par les praticiens. En effet, le sensible dans l'espace urbain est un espace d'expérimentation, pour les chercheurs comme les praticiens, de méthodes pour recueillir et comprendre le sensible qui est alors investi d'une fonction si ce n'est de renouvellement des savoirs d'expertise voire de démocratisation de l'expertise (Grosjean et Thibaud, 2001). Ainsi, ce dispostif méthodologique se révèle loin d'être normalisé, il varie selon les publics participants, les territoires concernés (ex : plus ou moins étendu spatialement), les saisons et les finalités d'intervention recherchées (seconde particularité). Il peut aussi être progressif pour un même terrain, en connaissant des ajustements liés à des difficultés rencontrées dans sa réalisation ou pour prendre en compte de nouveaux thèmes / questionnements qui ont émergé lors de l'immersion ou de l'observation.

Nous pouvons envisager une portée politique à cei investissement méthodologique du sensible dans les expertises et recherches portant sur l'urbain (5.1.1). D'un adjectif qualifiant une réalité spatialement délimitée, le terme a été spatialement généralisé pour désigner désormais le nom d'une partie de la réalité territoriale qui serait encore largement oubliée et / ou dénigrée. Le sensible renverrait à une composante du réel, particulièrement investie pour saisir le vécu habitant de lieux urbains, souffrant d'un impensé phénoménologique pour la recherche scientifique (5.1.2) ou d'un défaut d'opérationnalisation pour les métiers (5.1.3).

Le sensible est entendu par les praticiens non pas comme un degré premier et moindre de connaissances - par rapport à la connaissance scientifique - mais comme une démarche d'observation qui permet la construction de savoirs ni modélisant, ni instrumentaux, ni opérationnels (5.2.1). A cette fin, ils opèrent une hybridation de leurs savoirs en intégrant dans l'analyse statistique de nouvelles entrées supposées ouvrir à des phénomènes jusque-là impensés par l'expertise urbaine : inégalités de genre dans l'usage des espaces urbains, vieillissement de la population et évolution des modes de vie en conséquence. Ils visent par là une complexification de savoirs quantitatifs par des perspectives qualitatives (5.2.2). Mais surtout, les praticiens aspirent à recueillir et intégrer les ressentis sensibles des habitants dans leurs pratiques professionnelles, mobilisant pour ce faire un certain nombre de méthodes scientifiques visant l'expression du sensible et d'outils scientifiques pour sa formalisation (5.2.3).

Mais si les démarches d'observation sensible participent d'une complexification des représentations territoriales et diversification des connaissances au sein des métiers, elles reposent sur une conception de l'urbanisme comme l'assemblage pluridisciplinaire de compétences dont la justification reproduit quelques partages disciplinaires (5.3.1) et actionnistes (5.3.2) que les praticiens cherchent justement à éviter. La convocation des figures du philosophe ou de l'artiste renforce cet écueil : leur nature inhabituelle pour l'expertise urbaine leur confère un statut indiscutable qui dépossède les praticiens d'une posture de mise en débat politique que le sensible est sensé leur apporter (5.3.3).

5.1 De la méfiance à l'engouement généralisé : une instrumentalisation du sensible ?

Le sensible est une réalité polymorphe qui se décompose en des sensations, des émotions, des sentiments et des affects, le plus souvent indifférenciés. Cette difficulté à qualifier le sensible témoigne de sa méconnaissance qui est née d'une méfiance voire d'une vision relativement négative de son expression : faire preuve de « sensiblerie » est jugé comme le signe d'une faiblesse. Plus précisément, loin d'un désintérêt, cette méconnaissance reflète une opposition corps / raison qui puise particulièrement dans la pensée cartésienne, faisant du sensible un épanchement de l'esprit qui détournerait ce dernier de la rationalité logico-déductive.

Dès lors, il n'est pas étonnant que les critiques formulées à l'encontre de l'épistémologie positiviste se soient accompagnées d'une reconsidération progressive du sensible depuis une 50^{aine} d'années, jusqu'à connaître un fort engouement depuis une 20^{aine} d'années. Néanmoins, force est de constater que cette attention scientifique portée au sensible s'inscrit, pour l'essentiel, dans la recherche d'une autre source de connaissances, faisant du sensible une réalité à part entière qui serait perçue par les sens ou les intuitions. La tentation est forte de viser à rendre visible (donc partageable) et intelligible (donc généralisable par induction) le sensible par des méthodes scientifiques de recueillement et de qualification indépendamment du sujet, renouant par là avec une épistémologie positiviste. Le sensible apparaitrait alors comme un refoulé de la pensée scientifique, c'est-à-dire comme un des matériaux premiers de la connaissance scientifique rendu possible par le statut inférieur que lui octroie cette dernière.

Au regard de ces méthodes scientifiques objectivant le sensible, il n'est pas étonnant que la reconsidération du sensible se traduise, dans les domaines de l'action, par une tentative d'opérationnalisation du sensible, c'est-à-dire d'inclusion dans un registre légitimant les métiers par leurs capacités de transformation du réel. Les métiers de l'urbain investissent en effet le sensible comme un moyen de compensation de la distanciation temporelle entre le vécu urbain et l'expertise urbaine (cf. chapitre 3) : inclure, ou du moins convier, le sensible dans l'expertise revient à donner droit au caractère vécu des réalisations des métiers, donc à atténuer les critiques qui leur sont adressées. Il est devenu un moyen de légitimation des projets urbains, jusqu'à fonder un nouvel imaginaire opérationnel d'une qualité urbaine universelle.

Ainsi, l'emploi du terme « sensible » demande à être situé (quelle épistémologie et conception des conditions de la démocratie ?), justifié (quel usage du sensible dans l'argumentation ?) et explicité (quelle définition du terme ?) pour soulever le système axiologique qui sous-tend sa mobilisation, qu'elle s'inscrive dans un sens commun (5.1.1), dans une théorisation épistémologique (5.1.2) ou dans une traduction opérationnelle (5.1.3). La signification et le sens attribués aux différentes composantes du sensible pouvant varier selon les cultures philosophiques (cf. supra). « *Parce que les termes émotions, sentiments, passions, affects ne renvoient pas à une catégorie conceptuelle unifiée – comme d'ailleurs elles ne recouvrent pas les mêmes significations dans les différentes langues et cultures – leur intelligibilité demeure dépendante d'un certain nombre de valeurs que dénotent d'ailleurs les différentes façons que l'on a de les exprimer.* » (Feildel, 2016, p. 235). Il y a une nécessité d'expliciter comment ces termes sont compris lorsqu'ils sont appliqués à l'urbain (aménagement, architecture), particulièrement lorsqu'ils sont mobilisés par les expertises urbaines qui s'imposent comme un groupe social, dont la fondation repose de fait sur un système sentimental, émotionnel ou affectif partagé (Le Breton, 2004, p.9).

5.1.1 Le sensible dans l'opinion : une politisation par l'ordinaire

La compréhension du sensible dans l'opinion repose sur une longue tradition philosophique dualiste, c'est-à-dire construite sur une vision dialectique du réel réparti entre la matière et l'esprit. Elle a contribué à porter sur le sensible un regard négatif, par opposition à une rationalité logico-déductive valorisée dans l'épistémologie positiviste. Cette opposition s'est traduite par la déclinaison de la dialectique initiale en différentes autres : le réel / l'illusoire, la raison / le corps, les intérêts / les passions... Cette opposition raison / corps aurait structuré la conception moderne de la démocratie qui, selon Jacques Rancière (2005), repose sur la séparation des intérêts (calculés) et du sensible (ressenti immédiat), conduisant à l'exclusion de ce dernier dans les sujets, les espaces et les temporalités dédiés au politique. Cette prévalence pour une rationalité calculatrice et stratégique vise à fonder un gouvernement qui vise l'obtention d'un consensus par la représentativité des points de vue. La relégation du sensible dans des espaces - temps qualifiés de privés ou de subjectifs, reposerait donc sur une séparation moderne des formes d'intelligibilité et de prises de décision des individus. La définition de ce qui relève du sensible à l'époque actuelle serait fondamentalement politique ; la réceptivité, l'expression et la considération (positive comme négative) du sensible s'inscriraient, pour partie, dans une construction sociale.

Or, toutes les composantes du sensible n'ont pas suivi la même trajectoire dans cette modernisation démocratique. La revalorisation des ressentis sensoriels depuis une cinquantaine d'années n'a été rendue possible que par sa stricte délimitation dans les logiques de développement personnel. Les sensations sont devenues des objets consensuels qui renforcent la démocratie moderne. A l'inverse, les affects, les émotions et les sentiments sont exclus des débats de la démocratie moderne car ils suscitent de la peur pour une pensée politique ramenée à une rationalité logico-déductive à destination de la mise en ordre. Cette partition au sein des composantes même du sensible constitue, selon nous, une nouvelle forme d'expression moderne de la dialectique corps / raison.

Or, force est de constater que cette séparation culturelle se révèle de moins en moins étanche, du fait de la reconnaissance grandissante du caractère politique de l' « ordinaire » : « *A l'insu de leurs auteurs, les grandes analyses sociologiques de la modernité multiplient les références aux sentiments, à défaut d'en proposer une théorie explicite.* » (Illouz, 2006). Les politiques de l'ordinaire tendent à réinclure dans les débats politiques les émotions, les sensations et particulièrement les affects.

D'un accès à la connaissance à une construction sociale

L'une des références fondatrices de la compréhension du sensible dans la culture française est l'allégorie de la Caverne de Platon, opposant représentations du réel construites par l'habitude sensible et réalité immuable. Si Platon utilise ce récit pour défendre l'idée que l'apprentissage moral repose sur une implication des individus par leurs propres raisons[194] - que l'on retrouve dans ses choix pédagogiques de dialogues, l'opposition fondée (sensible / raison) a été particulièrement reprise par René Descartes dans l'expérience du bâton, à l'image déformée lorsqu'il est immergé dans l'eau, pour illustrer les illusions sensorielles et l'effort de construction de la vérité. D'une connaissance absolue qui serait délivrée par des efforts de rééminescence pour Platon, un glissement s'est opéré vers une construction de dépassement du monde sensible par la mise en place d'une méthode rigoureuse et universelle de questionnement des fausses opinions. Ce doute hyperbolique (le moindre soupçon d'incertitude irradiant jusqu'aux connaissances ayant une parenté éloignée) et radical (s'intéresser aux principes mêmes des phénomènes) proposé par René Descartes a figuré des principes de la méthode scientifique d'administration de la preuve et de généralisation (abstraction, modélisation, définition de lois...).

De cette différenciation du corps et de la raison, le sensible a conservé une vision plutôt négative, le ramenant à une illusion voire fragilité de l'esprit, ou du moins à un premier degré (moindre) de la connaissance qui précéderait la production scientifique. Ainsi, le sensible a été historiquement disqualifié, particulièrement par opposition avec la conception moderne occidentale de la rationalité qui s'apparente à une pensée logico-déductive mise en place à destination d'une mise en ordre. Cette dévalorisation des registres sensoriels, émotionnels, sentimentaux et affectifs s'inscrit dans une longue tradition, avec d'abord Platon sur le danger

[194] « *Aux dernières limites du monde intelligible est l'idée du Bien, qu'on n'aperçoit qu'avec peine, mais qu'on ne peut apercevoir sans conclure qu'elle est la cause universelle de tout ce qu'il y a de bien et de beau ; que dans le monde visible, c'est elle qui a créé la lumière et le dispensateur de la lumière ; et que dans le monde intelligible, c'est elle qui dispense et procure la vérité et l'intelligence.* » (Platon, 1966, p. 219).

des passions dévorantes[195], puis René Descartes sur la nécessité de juguler ces ressentis pour déployer la raison (réduite au sens logique du terme). En effet, « *[s]e diffuse corrélativement, dans la conscience commune et dans les représentations collectives, une appréhension de l'intime comme lieu de construction per se (par soi-même), de production spontanée : de ce point de vue, émotions et sentiments renverraient aux registres du subjectif et de l'absence de contrôle, en même temps qu'ils s'opposeraient aux registres de l'entendement et de la raison appréhendés plutôt comme instances facultaires de fabrication des concepts et des idées.* » (Farrugia et Schurmans, 2008, p. 12). Autrement dit, le sensible serait une production subjective et, en tant que telle, ne pourrait prétendre à participer de la connaissance dans le cadre d'une épistémologie positiviste, en dehors de la constitution d'un corpus de recherche (le sensible étant alors un matériau brut à analyser).

Or, cette « *dualité posée entre corps et raison est pour nous un positionnement « hors sol », qui exclut toute possibilité de penser l'émotion comme une expérience au monde.* » (Libois, 2013) ; cette dualité réduit le sensible à des bouleversements individuels temporaires qui n'apporteraient pas de connaissance, mais surtout ne modifieraient pas les relations des individus à leurs environnements. Elle néglige la possibilité de connaissance que charrie le sensible, ainsi que ses effets sur nos relations avec nos environnements de vie et nos interrelations avec autrui.

Ainsi le sensible n'est pas seulement le senti et ressenti d'une réalité, mais aussi une construction individuelle et collective (Le Breton, 2004 ; Bronckart, 2008 ; Feildel, 2016)[196] ; il est aussi un vecteur vers les représentations des individus et, à cet égard, il peut ébranler les manières de penser et peut constituer un facteur de doute (Boullier, 2010). Le sensible peut être transformé, plus précisément les expériences sensibles peuvent être altérées voire orientées vers un sens particulier : « (...) *l'expérience affective, les émotions, les sentiments* (…) *sont des outils performatifs de modification des expériences sensibles : opérer un changement de rythme pour se laisser habiter par une expérience, ralentir ; accepter de ne plus savoir ce que l'on croyait savoir, hésiter* (…) » (Despret, 2001, p. 265). En tant que ressenti individuel aux qualités (positives comme négatives) orientées socialement, le sensible constituerait une manière d'appréhender les phénomènes que nous rencontrons et de les rendre intelligibles, bref il déterminerait les connaissances (Charmillot et *al.*, 2008a).

Dès lors, le sensible bouleverse les processus de construction et de légitimation de la connaissance de la modernité, par (1) une rupture avec un universalisme et atemporalisme des connaissances, par (2) la quête d'une émancipation par les seules connaissances que détiendrait l'individu. En effet, cette hypothèse de la construction sociale s'oppose à la

---

[195] « *La « passion », qui englobait auparavant un ensemble vaste de phénomènes affectifs - comme les émotions, les plaisirs ou encore les désirs - désigne aujourd'hui plus spécifiquement une émotion particulièrement intense et souvent dirigée vers une ou des personnes, comme c'est le cas dans l'amour érotique ou la haine.* » (Petit, 2015, p. 11).

[196] Jean-Paul Bronckart distingue ainsi « *d'une part l'individu-personne comme lieu au sein duquel se réalise une part au moins du travail de reconstruction des émotions ou sentiments, d'autre part les ingrédients et les instruments de ce travail, qui sont de nature socio-historico-culturelle, et qui justifient que cette construction soit qualifiée de sociale.* » (2008, p. 38).

naturalisation des émotions comme des « *phénomènes purement physiologiques ou psychologiques* » (Le Breton, 2004, p. 9), donc transposables d'un individu à un autre et universalisables peu importent les lieux. Pour autant, elle ne pose pas l'individu-sujet comme initiateur de la connaissance car cette « *hypothèse d'une construction sociale des émotions évince la théorie d'un sujet qui serait seul à l'origine de la manifestation des émotions comme événements psychiques ; un sujet libre, volontaire et seul responsable de ses actes, comme de ses affects.* » (Libois, 2013). En reconaissant la fragilité des individus face à des perceptions qui peuvent être trompeuses - car imaginées, car socialement construites, car partielles, etc. - elle repose sur la figure « *d'un sujet émancipé d'un certain nombre d'illusions, qui se comprend comme n'étant plus le maître absolu, ni du savoir, ni du monde extérieur, ni de son monde intérieur, d'un sujet faisant l'expérience subjective-objective complexe de cette perte, qui est un gain en lucidité, et une promesse d'émancipation.* » (Farrugia et Schurmans, 2008, p. 21).

En somme, si les différents ressentis sensibles sont certes produits par une activité sociale et inscrits dans des phénomènes culturels, ils sont surtout des expériences subjectives construites. Ils fondent à cet égard un monde social subjectif, c'est-à-dire une façon subjective d'éprouver et d'interpréter le monde (Charmillot et *al.*, 2008a).

De la dialectique corps / raison à la partition moderne sensation / relation

Or, dans cette construction sociale, un fait a retenu notre attention : le décrochage des sensations par rapport aux autres composantes du sensible. Un revirement des représentations s'est en effet opéré en faveur des sensations depuis le XVIIIème siècle (Flahault, 2013) - ce qui correspond à l'entrée dans la modernité selon Michel Foucault[197] - et il se serait accéléré ces cinquantes dernières années sous l'égide du développement personnel voire du « *dépassement de soi* » (Nicolas-le-Strat, 2015, p. 32). La perception sensorielle a désormais bonne presse, car elle témoignerait d'un équilibre des individus entre leurs ressentis sensoriels et leurs esprits. L'expérience sensorielle est valorisée comme un exercice d'apprentissage de soi par l'ouverture à des stimulis sensoriels qui nous renseigneraient sur nos capacités ou préférences. L'expérience sensorielle n'est pas pensée ici comme une expérience au monde, mais comme une expérience de soi c'est-à-dire une expérience immédiate inscrite dans le registre de l'intime et favorisant la conscience de son unité (corporelle et psychique). Les ressentis sensoriels auraient contribué à confondre la « *conscience de soi* » avec le « *sentiment d'exister* » (Flahault, 2013, p. 319)[198], autrement dit la représentation de son unicité (psychique et physique) avec la croyance en une significiation sociale de son existence.

La différenciation des sensations avec les émotions, sentiments et affects repose sur une différenciation temporelle, qui reproduit le partage des savoirs habitants circonscrits à l'immédiateté et des savoirs experts orientés vers la production d'un devenir (temps du projet, de la planification, de la projection) (cf. chapitre 3). En effet, comme l'explique Benoît

---

[197] Pour plus de précisions, voir l'introduction de la première partie.

[198] « *Au XVIIIe siècle, la conscience de soi, qui passait jusqu'alors pour une pure propriété de l'âme, est davantage regardée comme la propriété d'une âme incarnée ou même, chez Condillac, d'un corps animé. Le sentiment d'exister se fonde dans les sensations.* » (Flahault, 2013, p. 319).

Feildel (2013), il y a une tendance générale à dissocier temporellement les sensations (impressions perçues par les sens) du ressentir (autrement dénommé affects) : « *ressentir (« re-sentir »), c'est-à-dire [la façon] de conférer un sens particulier au vécu affectif* » (Feildel, 2013). Or, « *en cloisonnant sensations et affections, et en conférant une primauté – ne serait-ce que d'ordre temporel – aux premières sur les deuxièmes, les théories psychologiques opèrent une scission et un renversement qui sont préjudiciables à la compréhension de ces phénomènes en tant que tels, mais également à l'appréhension des phénomènes affectifs qui lient entre eux, les individus, les sociétés et leurs espaces.* » (Feildel, 2013). Alors que la sensation renvoie à l'immédiateté des sens, l'affect fait écho à des expériences vécues auparavant, il fait le lien avec la trajectoire de l'individu. Ainsi, la différence entre sensations et affections reposerait, selon Benoît Feildel (2013), sur leur dimension temporelle qui ne supposerait pas néanmoins de hiérachie[199].

Ainsi, si les ressentis sensoriels sont réduits à l'époque contemporaine à une visée de connaissance personnelle, les émotions, les sentiments et les affects relèveraient d'une expérience au monde et donc peuvent influer nos représentations de celui-ci, voire participer à le transformer. Ils sont des « *pensées en acte, étayées sur un système de sens et de valeurs* » (Le Breton, 2004a, p. 9), c'est-à-dire la projection corporelle d'une situation, une activité de connaissance de son environnement qui influe aussi l'individu éprouvant[200]. Cela conduit à les considérer de manière suspicieuse au prisme de la tradition philosophique susmentionnée.

Or, cette ouverture au monde propre aux ressentis sentimentaux, émotionnels et affectifs conduit à doubler la dévalorisation épistémologique d'une méfiance anthropologique, considérant que ces premiers devraient être gérés pour éviter de transformer des individus en des masses, pour éviter des actes passionnels jugés inconsidérés... Cela supposerait un contrôle corporel et la sortie de l' « *état de passivité* » (Feildel, 2016, p. 236) dans lequel ils nous plongeraient. « *L'émotion est ce qui est intérieur au corps, ce qui, dans notre culture occidentale, doit en être séparé pour éviter le pire. L'émotion est ce que nous devons apprendre à gérer, faute de quoi, nous prenons le risque qu'elle nous déborde.* » (Libois, 2013). Le débordement des individus par leurs ressentis émotionnels ou sentimentaux a notamment alimenté la figure de la foule (Paul, 2004)[201] ou de la folie (Foucault, 1961). Emotions, sentiments et affects sont donc pensés comme potentiellement dangereux pour le projet de la modernité qui supposerait une régulation et détermination rationnelles du politique. Ils sont à cet égard souvent associés au populisme entendu comme l'expression politique réactive à la délimitation du politique au calcul stratégique et intérêt consensuel

---

[199] « *À la stricte instantanéité de la sensibilité, réponse immédiate à une perception du fait stimulant, nous accordons à l'affectivité cette spécificité de dépendre de l'expérience humaine et donc de s'incarner, au moins en partie, dans une perspective temporelle élargie.* ». (Feildel, 2013).

[200] « *La culture affective donne des schémas d'expérience et d'action sur lesquels l'individu brode sa conduite selon son histoire personnelle, son style et surtout son évaluation de la situation. L'émotion ressentie traduit la signification donnée par l'individu aux circonstances qui résonnent en lui.* » (Le Breton, 2004, p. 9).

[201] Pour plus de précisions, voir l'introduction du chapitre 4.

(Mouffe, 2004[202] ; Rancière, 2013)[203]. La critique de l'instrumentalisation politique des émotions constitue un thème récurrent de débat (ex : l'article d'Anne-Cécile Robert dans *Le Monde Diplomatique* de février 2016), témoignant par là selon Benoît Feildel (2016) de l'ancrage axiologique et parfois idéologique de nos représentations des émotions et plus largement du sensible.

En effet, cette opposition corps / raison traverse les liens qui ancrent le sensible en politique. Ainsi, nous observons une politisation du sensible qui reprend les deux conceptions opposées du débat en politique que Jacques Rancière a mis en avant dans son ouvrage *La haine de la démocratie* (2005) : il soulève une opposition entre une conception qui vise l'obtention d'un consensus par la représentativité des points de vue (faisant de la démocratie une forme de gouvernement) et une seconde qui considère le politique comme la création d'unités et de frontières et revendique à cet égard le dissensus (faisant de la démocratie l'expression de l'hétérotopie). Dans la première acception, la rationalité logico-déductive s'avère fortement sollicitée afin de construire des solutions qui permettent au maximum de concilier les intérêts de tous : le politique est alors ramené à des procédures délibératives et une pensée calculatrice. Dans la seconde, le sensible est considéré comme une des composantes du politique à part entière.

Or, ce décrochage entre les registres sensoriels d'une part, les registres émotionnels, sentimentaux et affectifs de l'autre, tend à dissimuler le caractère construit des sensations : si les sensations sont pensées comme la fin de la séparation entre le corps et la raison, alors leur reconsidération est pensée comme un retour à un état « naturel » qui précéderait et serait inné. Derrière l'apparente sortie du politique des sensations, s'exprime une volonté de création d'un consensus autour de leur revalorisation, ce qui s'avère une particularité des démocraties modernes (Rancière, 2005). A cet égard, ce décrochage apparaît comme un geste fondamentalement moderne (Flahault, 2013), auto-fondé par sa nature innée et auto-institué par opposition à un groupe identifié d'Anciens (soumis à la séparation corporelle).

---

[202] « *En se limitant à des appels à la raison, à la modération et au consensus, les partis politiques démocratiques montrent qu'ils ne comprennent pas la logique du politique. (...) Plutôt que d'opposer l'intérêt au sentiment et la raison aux passions, ils devraient offrir des formes d'identité qui puissent concurrencer celles proposées par les populistes. Cela ne veut pas dire que la raison devrait disparaître de la politique mais que sa place devrait être repensée.* » (Mouffe, 2004, p. 192 - les mots soulignés dans cette citation sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original).

[203] Selon Jacques Rancière, le populisme « *construit un peuple caractérisé par l'alliage redoutable d'une capacité – la puissance brute du grand nombre – et d'une incapacité – l'ignorance attribuée à ce même grand nombre* » (2013, p. 139).

Le sensible comme médiant politique : l'épistémologie de l'ordinaire

Si comme vu le sensible est *a priori* dépolitisé ou du moins exclu des démocraties modernes, cette séparation se révèle de moins en moins étanche pour deux raisons :

- la reconnaissance du rôle des ressentis sensibles dans la réception habitante de la participation dans ses cadres institutionnels ;
- la politisation croissante des espaces-temps de l'ordinaire qui délimitent les scènes d'expression valorisée du sensible.

En effet, il est désormais fortement souligné que le sensible aurait des conséquences dans « *la réception et la discussion de l'action publique par les habitants* » (Feildel, 2011, p. 2) car il constituerait un outil de communication tacite qui laisserait à penser une forme de relation privilégiée entre des individus de statuts distincts (ex : habitants *versus* experts), influant de la sorte sur la réceptivité des arguments : ainsi « *un négociateur manipulera par exemple les expressions de ses émotions (colère, tristesse, déception, contentement, etc.) pour influencer à son insu son partenaire ou pour, au contraire, lui signifier son désir de coopérer* » (Petit, 2015, p. 12). D'une manière générale, les émotions joueraient un rôle prépondérant dans le jugement, c'est-à-dire dans la capacité à prendre une décision individuelle ou collective (Damasio, 1995). Elles seraient particulièrement sollicitées en « *contexte de prise de risque ou en présence d'incertitude* » (Petit, 2015, p. 5) afin d'éviter l'identification de schèmes répétés de « cause à effet » et donc éventuellement de reconnaitre une responsabilité.

Néanmoins, si le sensible, surtout dans le registre émotionnel, constitue un nouveau registre de négociation, de coordination et de coopération de l'action publique, il est rarement revendiqué comme tel. Autrement dit, le sensible orienterait l'action de manière discrète, sans être mobilisé comme argument de justification. Ce refus de reconnaitre le rôle du sensible dans l'action publique s'explique par la répartition du sensible et de la rationalité logico-déductive entre les différents espaces-temps de la prise de décision :

- les espaces-temps de la dite vie privée voire de l'intime, de l'ordinaire voire de la banalité, délimiteraient les scènes d'expression et de valorisation du sensible ;
- les espaces-temps publics, de la vie politique et de la participation institutionnelles (élections, débat public, conseil de quartier...) se concentrent sur la rationalité logico-déductive comme registre argumentatif des négociations et des délibérations.

Ainsi, selon Emmanuel Petit, les ressentis émotionnels s'inscrivent dans « *un processus à part entière qui guide nos décisions et influence nos jugements dans la vie quotidienne*. » (2015, p. 3). Ils moduleraient nos attitudes, conduites et comportements. Ainsi, le sensible relève du domaine et de l'espace-temps du quotidien (Cordeiro, 20001 ; Thomas, 2007 ; Grésillon, 2008 ; Martouzet, 2013 ; Petit, 2015) voire de l'intime (Manola, 2013b).

Or, selon Jacques Rancière (2000), le sensible serait l'espace du politique, c'est-à-dire de la rencontre et confrontation de corps parlant ; c'est pourquoi, le politique serait le « *partage du sensible* », c'est-à-dire la structuration de l'espace social pour assigner une « *place* » (négociée, délibérée, contrainte, rejetée...) aux corps dans cet espace, ainsi que distribuer les « *fonctions* » dans les modes d'action . Le politique assignerait la distribution des corps et leur

attribuerait des activités inscrites dans une structure sociale. Néanmoins, il s'agirait de moins en moins d'une disciplinarisation des corps face à une souveraineté reconnue comme telle, que d'« *un pouvoir de constitution, de territorialisation et d'agencement des processus de subectivation ; son objet est bien alors d'affecter les mécanismes subjectifs par lesquels une situation est qualifiée, une présence appropriée, une fonction investie.* » (Nicolas-le-Strat, 2016, p. 166).

Ainsi, en reconnaissant la pluralité des formes d'intelligibilité du monde, le sensible contribuerait à un mouvement en cours de politisation du registre de l'ordinaire. « *L'espace du politique ne se limite plus alors à un espace public institutionnalisé. Les controverses savantes, les débats militants, les disputes de la vie ordinaire peuvent être également des lieux d'investigation* (...) *ce serait alors non plus penser le politique comme un espace public délimité et constitué une fois pour toutes, mais être attentif à la pluralité des formes que peuvent prendre dans une société les processus de politisation.* » (Pereira, 2012, p. 55). D'une conception relativement unifiée et stabilisée de ce qui ferait politique, nous cheminons vers une diversité de réalités et d'expériences situées d'expressions autres de politique, politique dont les citoyens ne seraient dès lors plus des acteurs en voie de distanciation. « *La notion de rapport ordinaire au politique suppose de travailler à une définition extensive du rapport au politique, pour repérer ce qui en relève sans pour autant être formalisé ou trouver un débouché spécifique* » (Lefébure, 2009, p. 376).

Particulièrement, cette politisation de l'ordinaire se traduit par des pratiques enchâssées dans des itinéraires et trajectoires socio-spatiaux : pratiques de sociabilités par le jardinage, choix raisonnés de consommation, réduction de la dépendance aux transports, redéfinition de ses critères de confort, tempérance voire décélération des besoins de déplacement (Forum Vies Mobiles, 2016). Outre la répartition institutionnelle du politique entre les espaces-temps privés et publics, cet enchâssement explique les difficultés d'identification de ces pratiques politiques, conduisant certains à les identifier comme « *des prétentions à faire de la politique « autrement » et « ailleurs »* » (Arnaud et Guionnet, 2005, p.12) ou de « *la politique sans en avoir l'air* » (Le Gall, Offerlé et Ploux, 2012).

L'ordinaire ne se restreint donc plus à ce qui est relatif à la mise en ordre, ne renvoie plus à la signification d'une banalité que lui a conféré le sens commun, mais relève d'une délimitation par défaut : serait un sujet politique ordinaire, tout sujet qui ne relève ni du registre professionnel, ni du registre du politique institutionnel. L'ordinaire s'oppose donc aux « *constructions locales du politique* » (Bertheleu et Bourdarias, 2008), pensées comme une consensualisation des dispositifs de participation locale autour de sujets concrets et mineurs au nom d'une finalité de participiption et représentativité habitantes...

Néanmoins, relevons que l'ordinaire est marjoritairement pensé selon un prisme urbain, ce qui pose la question des représentations professionnelles territoriales qui déterminent la prise en compte du sensible comme une entrée vers des politiques de l'ordinaire. L'imaginaire institué de la représentation assimile durablement ville et politique (Salomon-Cavin et Marchand, 2010), consacrant les modes d'*habiter* urbain comme fondement du politique (Bédard, Augustin et Desnoilles, 2012 ; revue *Mouvements*, 2015). Ainsi, même les rares travaux portant sur les pratiques quotidiennes (Frère et Jacquemain, 2013) et ordinaires du politique

(Carrel et Neveu, 2014) ont pour seul prisme l'urbain (modalités d'action, identification de ressources, initiatives de capacitation…), voire situent ostensiblement leurs analyses vis-à-vis des héritages politiques de la citoyenneté urbaine comme dans les quartiers d'habitats populaires (Béroud, Bouffartigue, Ekert et Merklen, 2016).

5.1.2 L'engouement de la recherche scientifique pour le sensible en milieu urbain

Dans la recherche scientifique, le sensible revêt différentes significations, notamment selon les disciplines conviées qui mettent un accent sur une des caractéristiques (sociale, physiologique, psychologique...). A cet égard, nous proposons une analyse sémantique des différentes notions qui composent le registre sensible appliqué à l'urbain, afin de dessiner un arrière-plan notionnel stabilisé que nous pourrons appliquer aux études de praticiens convoquant le sensible.

Cette polysémie ne freine pas pour autant le fort engouement qu'il suscite, notamment comme révélateur d'une réalité qui serait rendue invisible par les grilles et catégories d'analyse scientifique, donc impensée dans une épistémologie positiviste.

Une réalité polymorphe d'après la littérature scientifique : sensations, émotions, sentiments et affects

Si le sensible se révèle jugé différemment selon les conceptions du politique et les épistémologies associées, ses différentes composantes s'avèrent néanmoins entendues de manière homogène - en dehors de la particularité des ressentis sensoriels. Un usage indifférencié des « émotions », « sentiments » et « affects » s'avère majoritaire dans les discours d'opinion, ce qui contraste avec la polysémie du sensible dans une lecture scientifique. La notion de « sensible » est en effet mobilisée dans différentes disciplines (psychologie, philosophie, géographie, économie...), qualifiant à la fois un être sensible (organisme vivant identifiant un environnement propice à son bien-être) ou une personnalité sensible (empathique), un parcours sensible (situation d'exclusion ou de précarité sociale) ou un quartier sensible (relégation sociale et exclusion territoriale)...

Cette polysémie s'explique à deux niveaux. Tout d'abord, elle témoigne de la nature kaléidoscopique du sensible qui constituerait une réalité aux différentes composantes : le sensible englobe des perceptions sensorielles, des émotions, des sentiments et des affects, selon un lien de dépendance entre eux. Ensuite, elle traduit des changements de focale dans la compréhension de ces composantes, selon l'attribution d'une nature plus sociale, psychologique ou physiologique au processus sensible : selon la focale privilégiée, le sensible est davantage associé à une de ces composantes.

Nous proposons à cet égard quelques définitions de chercheurs travaillant sur le sensible dans le contexte urbain. L'objectif n'est pas de prétendre à une définition exhaustive et encore moins figée de ces notions, mais de poser les contours d'une compréhension partagée dans les champs scientifiques de l'urbain, en vue de dessiner l'arrière-plan notionnel de la prise en compte du sensible dans les métiers de l'urbain, qu'il soit tacitement partagé par les praticiens ou mobilisé pour justifier d'inclure, ou du moins de convier, le sensible dans leurs métiers. Au

regard de cet objectif d'explicitation du sens attribué au sensible par les praticiens, nous proposons ci-dessous une analyse plus sémantique (sur la signification donnée aux termes employés par les chercheurs) que sémiologique (sur l'articulation des signes comme un système). Cette analyse sémantique a été facilitée par la nature tutélaire de quelques références sur le sensible en contexte urbain : ces référence sont en effet fréquemment reprises et les définitions qu'elles proposent se révèlent peu discutées. Il s'agit essentiellement de chercheurs ayant construit leurs trajectoires de recherche sur le sujet, par la réalisation (accompagnée souvent d'une publication) d'une thèse (ex : Nathalie Audas, Benoît Feildel, Lucile Grésillon) ou d'une Habilitation à Diriger des Recherches (ex : Denis Martouzet) sur le sujet.

Il ressort de cette analyse que les sensations (autrement nommées « le sentir ») sont les produits de nos perceptions par les sens et renvoient à une appréhension intuitive du monde (senti ou mémoriel) (Grésillon, 2008)[204] ; à l'inverse, les sentiments, les émotions et les affects (aussi réunis sous le terme « le ressentir ») s'inscrivent dans un registre interprétatif des phénomènes (Martouzet, 2013). La somme du sentir et du ressentir constitue ce que l'on nomme communément le sensible, parfois en mettant l'accent sur une ou plusieurs de ses quatre composantes. Selon plusieurs auteurs, les sensations (Berthoz, 2003), émotions (Damasio, 1995) et affects (Lordon, 2013) constituent les temps de la réflexion sur le présent, de l'anticipation d'autres perceptions et ressentis à venir, ainsi que celui de la décision et de l'action eu égard à cette anticipation.

En tant qu'actes de ressentir et résultats de celui-ci, les sentiments se différencieraient des émotions par leur caractère construit et leurs liens ténus à l'action et la connaissance. Les sentiments, comme la honte ou le désir, induisent un assentiment ou une croyance fondé sur une impression (ex : avoir le sentiment que) : le sentiment est intimement lié à la prise de décision. A l'inverse, l'émotion serait un mouvement physiologique peu durable subi par le corps suite à un phénomène extérieur précis : tels que la joie ou l'envie, les émotions seraient un mouvement brusque et momentané de l'être en réaction à une expérience vécue (Bronckart, 2008, p. 31). « *Une caractéristique de l'émotion est donc de posséder un « objet intentionnel », c'est-à-dire de porter sur quelque chose ou quelqu'un. Cela fait donc toujours sens de se demander « sur quoi » porte notre tristesse et « de qui » nous avons peur.* » (Petit, 2015, p. 10).

Selon Baldine Saint-Girons (1989), l'affect vient renforcer l'entendement d'un individu, faisant ressurgir une expérience vécue - particulièrement ses expériences spatiales (Audas et Martouzet, 2008)[205] - s'inscrivant dans des représentations sociales, confrontant à des contraintes structurelles et impossibilités socio-culturelles, etc., se liant ainsi à la trajectoire de

---

[204] « *La perception est le processus par lequel notre organisme prend connaissance de son environnement au moyen de ses sens. Bien que pressentie comme immédiate, la perception est le résultat d'activités complexes de traitement d'informations. Il y a perception quand la représentation de l'objet provenant de l'environnement est parvenue à la conscience c'est-à-dire quand il y a identification de l'objet.* » (p. 3).

[205] « *Le rapport affectif à l'espace est de l'ordre de l'intime, il est unique dans le sens où, étant donné ses caractéristiques (expériences, connaissances, préférences, sensibilité et capacité d'émotion), chaque individu a un rapport spécifique à l'espace, à tel espace, à tel lieu, à telle ville ou à la ville en général.* » (p. 63).

l'individu (cf. introduction du chapitre 1 sur la notion d'entendement). L'affect est une construction unique évolutive des rapports qu'un individu entretient avec une expérience, ainsi que des apprentissages qu'il en tire pour des expériences à venir.

A cet égard, les affects sont des ressentis plus stables dans le temps que les émotions qui sont liées directement à une situation : telle la compassion, les affects reposent sur une posture née des apprentissages expérientiels. L'affect est le produit socialement et psychologiquement construit de « *la façon dont nous expérimentons l'activité sensorielle, la signification que nous lui conférons pour laquelle sont mobilisées l'histoire, la culture des individus et des groupes sociaux, leurs systèmes de représentation, leurs manières de penser et d'agir* » (Feildel, 2016, p. 237). Ainsi, l'affect ne se résume pas à la seule intériorité de l'individu mais est aussi la traduction dans une action d'un milieu social ou professionnel, de valeurs et de cultures, de principes et de convictions[206].

D'un impensé à une multitude de traductions notionnelles et principielles du sensible

Prenant le contrepied de l'acception du sensible comme un degré premier et moindre de connaissances, la littérature scientifique contemporaine tend de plus en plus à reconsidérer de manière méliorative le sensible. Il y a une vingtaine d'années, nombre de chercheurs - particulièrement du champ de la psychologie environnementale puis de la géographie culturelle[207] - ont pointé l'impensé que constituaient le sensible dans la connaissance des relations qui lient l'individu à l'espace, surtout urbain (ex : Schmitz, 2001 ; Bavoux, 2002 ; Bochet et Racine, 2002 ; Bochet, 2008), et dans la compréhension de l'attachement qu'il noue à son environnement (ex : Altman et Low, 1992 ; Augoyard, 1995 ; Moser et Weiss, 2003). Les travaux existants sont alors considérés comme restreints, car ils portent soit sur des émotions collectives associées à des ambiances urbaines (ex : Amphoux et al., 1998 ; Bordas, 1999 ; Viard, 2000), soit sur des perceptions que procurent certains espaces délimités à des groupes sociaux identifiés (ex : Ramadier et Bronner, 2006). Malgré les travaux déjà menés par Henri Lefebvre sur les pratiques sensibles dans la ville (1968), cette approche corporelle du vécu urbain ne serait pas parvenue à s'imposer face à une approche fonctionnaliste dominante. Ils ont ainsi soulevé la nécessité « *[d]e lutter, en d'autres termes, contre cet effacement d'une dimension essentielle de l'expérience humaine que sont les affects et leurs soubassements psychanalytiques, et d'investir le champ des sentiments et des émotions qui font que le monde que nous connaissons et dans lequel nous vivons reste encore un domaine spectaculairement inexploré, inconnu dans bien des choses que nous faisons et, pire encore, dans virtuellement toutes les politiques que nous recommandons.* » (Bochet et Racine, 2002,

---

[206] « *Les affects ne sont pas seulement des indicateurs de pertinence ou, autrement dit, des révélateurs de la valeur que nous accordons aux choses et aux êtres. Ils priment sur nos intentions, nos actions. Ils instituent la relation et, ce faisant, ils sont un puissant moteur de la construction des valeurs, des identités et des comportements humains. Les affects ne s'opposent pas à la raison, ils l'accompagnent. Enfin, les affects ne sont pas des états ou des substances, ce sont des processus de composition de relations, dont certaines d'ordre rationnel. Les affects sont des moteurs de la composition de nos relations.* » (Feildel, 2016, p. 256).

[207] S'inscrivant ainsi en continuité de la géographie des représentations (Bailly, 1989) - que nous avons développée en introduction de cette thèse - et notamment de son postulat d'un rapport subjectif aux lieux qui articule réel (ex : sensations) et imaginaire (ex : idéologies) : si les espaces seraient une donnée géographique physique, les lieux seraient le rapport qu'établissent les hommes avec ces espaces.

p. 117). Ainsi, cet impensé conduirait à mener des politiques reposant sur des représentations décalées par rapport au vécu des lieux, se traduisant concrètement par un décalage entre l'ambition portée par les projets urbains et la réalité du vécu urbain.

Depuis ce constat partagé, de multiples travaux de recherche se sont saisis du sensible en milieu urbain (par exemple, récemment, le colloque Cerisy de 2018), à tel point que les prémisses annoncées d'un « *tournant sensible* » (Thibaud, 2010)[208] se sont sans doute généralisées - à l'instar du « *tournant géographique* » une décennie plus tôt (Lévy, 1999)[209]. Le sensible aurait définitivement marqué son entrée dans les sciences sociales comme une perspective analytique ou une démarche méthodologique, sous des appellations différentes qui traduisent différentes manières de combiner les composantes du sensible, selon que l'on privilégie un registre « *sensoriel* », « *cognitif* » ou « *affectif* » (Martouzet, 2013) dans les liens aux espaces urbains : « *urbanisme sensible* » (Feildel, 2013) ou « *urbanisme désirable* » (Grésillon, 2010) ou « *Affective urbanism* » (Anderson et Holden, 2008), « *ville aimable* » (Martouzet, 2014) ou « *ville charnelle* » (Thomas, 2007), « *paysages multisensoriels* » (Manola, 2012) ou « *paysage odorant* » (Balez, 2017), « *rapport affectif à la ville* » (Martouzet, 2007 ; Feildel, 2010)... Ainsi, il existe « *aujourd'hui un engouement croissant, dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, et plus généralement encore dans les sciences de l'espace, pour la thématique de l'affectivité* » (Feildel, 2013)[210] qui se traduit par une attention croissante portée aux notions d'ambiance (ex : Thibaud, 2010), de bien-être (ex : Grésillon, 2008), de mémoire et d'événement culturel (ex : l'« *Affective urbanism* » d'Anderson et Holden, 2008), etc., particulièrement dans les modèles esthétiques qui alimentent les politiques dites de durabilités (ex : Manola, 2013a ; Bourdin et Idt, 2016).

Ainsi, les recherches portant sur le sensible se traduisent souvent en des préceptes pour l'entendement aménagiste (ex : Bourdin et Idt, 2016 ; Beaucire et Desjardins, 2015 ; Grésillon, 2008). De plus en plus de chercheurs proposent des démarches empiriques d'observation et d'analyse du sensible qui peuvent, voire visent à, être traduites en principes d'action pour des projets territoriaux : « *ville aimable* » (Martouzet, 2014), « *ville charnelle* » (Thomas, 2007), « *urbanisme désirable* » (Grésillon, 2010), « *Affective urbanism* » (Anderson et Holden, 2008)...

---

[208] « *S'il est sans doute exagéré et prématuré de parler de tournant sensible de la recherche contemporaine, on peut néanmoins relever la prégnance croissante de ce questionnement dans les sciences humaines et sociales.* » (p. 198).

[209] Ce tournant sensible se différencie du « tournant émotionnel » qui ne concerne que les sciences économiques et le registre émotionnel, pour revisiter la figure de l'individu en économie réduite par la pensée logico-formelle à l'*homo oeconomicus* (Petit, 2015).

[210] « *La prégnance des thématiques relatives à la qualité du cadre de vie, la question du bien-être, de l'esthétique et de l'ambiance, mais aussi les rapports à la mémoire et/ou à la communauté, à travers le sentiment d'appartenance, l'ancrage territorial ou l'attachement aux lieux, nous renseignent sur l'importance que revêtent aujourd'hui, dans et pour nos sociétés, les dimensions liées à la sensibilité et à l'affectivité.* ».

L'observateur distancié d'une réalité sensible dissimulée

Or, le passage d'un individu sensible à un urbanisme sensible, voire une ville sensible, n'est pas neutre dans les conceptions du politique, car il charrie deux représentations précises de l'individu et du sensible :

- la représentation du sensible comme une réalité immédiate mais dissimulée par les habitudes et contraintes qui rendraient aveugles à tout ce qui n'est pas fonctionnel ; afin de rendre accessible et partageable le sensible, il conviendrait de mobiliser des méthodes de dévoilement, donc inscrites dans un processus de connaissances ;
- la représentation du citoyen éclairé qui aspire à sortir de son état de tutelle par la connaissance - ici l'aveuglement quotidien rendant insensible.

Les théories d'un urbanisme sensible et de sa production d'une ville sensible reposent donc sur une double représentation moderne « *donnant du monde urbain des images macroscopiques et centrées sur l'expérience particulière de l'observateur distancié* » (Cordeiro, 2001, p. 57). En effet, la compréhension du sensible en milieu urbain s'est historiquement construite autour de la figure de l'observateur distancié qui décrit une réalité, c'est-à-dire qu'il rapporte de manière factuelle et objective (au sens premier du terme de ce qui se rapporte aux objets).

Le prisme urbain a historiquement balisé le sensible par l'expérience sensorielle et émotionnelle du poète qui marche ou déambule dans la ville en posant un regard étranger sur les pratiques quotidiennes (ex : Charles Baudelaire, Rainer Maria Rilke, Walter Benjamin). Ainsi, « *[p]lutôt que de proposer un système clos sur lui-même, la démarche consiste à démultiplier les scènes microscopiques de tous les jours pour dresser le portrait de la culture sensible moderne.* » (Thibaud, 2010, p. 202). En continuité, les chercheurs ont saisi le sensible en milieu urbain comme une expérience vécue de manière fragmentaire et successive, plus précisément comme une juxtaposition de ressentis qui sont transmis dans un registre descriptif par les habitants (Martouzet, 2014) et les chercheurs (Sansot, 2004), reprenant ainsi la métaphore usitée conférant à la ville une qualité d'organisme vivant « *mystérieux* » (Sansot, 2004) ou « *sensuel* » (Thomas, 2007). Cette perspective d'une écologie urbaine sensible a particulièrement alimenté les recherches sur les ambiances urbaines, qui sont dans les premières à se saisir du sensible urbain comme d'une unité de perception (Thibaud, 2010)[211]. La ville serait devenue un laboratoire de différentes ambiances urbaines (Grosjean et Thibaud, 2001)[212].

---

[211] « *Tout comme l'atmosphère ou le climat, l'ambiance fonctionne comme un médium qui relie les composantes les plus diverses d'une situation sous une même tonalité, lui conférant par là même son unité et sa physionomie d'ensemble (Thibaud, 2004). Au découpage de la réalité en entités discrètes se substitue le caractère diffus, indivisé et intangible du monde ambiant.* » (p. 209).

[212] « *Laboratoire grandeur nature de la vie sociale, la ville a donné lieu à une longue tradition d'expérimentation méthodologique. De l'écologie urbaine à l'anthropologie de l'imaginaire, de la sociologie des modes de vie à la sémiologie de l'espace, nombre d'approches de terrain ont été appliquées — sinon inventées — dans ce domaine de recherche.* » (p. 5).

Cette singularité dans la compréhension du sensible en milieu urbain s'explique par une qualification de l'urbanité comme un espace de rencontres et d'événements. Ces derniers se réaliseraient particulièrement dans les rues (Paquot, 2006 ; Di Méo, 2009) et les espaces publics (Chelkoff et Thibaud, 1992), c'est-à-dire dans des espaces de l' « *expérience du public* » (*ibid.*, p. 8) qu'elle soit éphémère (ex : coprésence visuelle) ou imprévue (ex : rencontre) (Bochet et Racine, 2002, p. 127). Mais l'intensité de cette sociabilité spontanée et contrainte pourrait aussi provoquer des conduites réactives de distanciation sociale (Simmel, 2013) ; ainsi, selon ces auteurs, le sensible urbain contraindrait (Simmel, 2013) le corps tout en lui assurant une forme de liberté (Chelkoff et Thibaud, 1992), il orienterait les corps tout en étant modifié par les transformations corporelles. Cette interaction façonnerait un « *corps urbain* » (Paquot, 2006)[213], c'est-à-dire un corps socialement construit autour d'une réceptivité favorable aux esthétiques et cultures urbaines selon Thierry Paquot, mais aussi « *expressif de son appartenance sociale, de son genre, de ses origines* » et particulièrement d'un ordre social économique mondialisé selon Guy Di Méo (2009, p. 23). Dès lors, le corps urbain peut renvoyer à la charge symbolique d'une image de la ville liée à son histoire ou une politique de marketing territorial (Ledrut, 1973 ; Cordeiro, 2001), investissant à cet égard particulièrement ses qualités patrimoniales (Wunenburger, 1997).

5.1.3 Entre mise à distance et opérationnalisation du sensible dans l'expertise urbaine

Malgré cet engouement généralisé, les praticiens témoignent d'un sentiment d'inadaptation de leurs pratiques professionnelles habituelles avec les phénomènes sensibles qui traversent les territoires et leurs vécus. Le sensible ne semble pas être intégré dans les processus de négociation et de délibération des métiers de l'urbain ; considérés comme un risque de biais dans l'expertise, les sensations, les sentiments, les émotions et les affects des praticiens y sont absents, supposés restreints dans un domaine de l'intime. Cela peut sans doute s'expliquer par l'entendement aménagiste, reposant, pour rappel, sur un registre instrumental de l'action, une représentation isonomique et atemporelle de l'espace et une figure de la rationalité individuelle réduite au calcul des intérêts.

Néanmoins, si les perceptions et ressentis sensibles des praticiens sont supposés maîtrisés, les perceptions sensorielles des habitants sont de plus en plus conviées dans les métiers pour justifier des choix d'aménagement. Plus précisément, l'anticipation experte des perceptions sensorielles des habitants semble s'imposer comme un nouveau critère d'évaluation de la qualité urbaine des projets. L'universalisme revendiqué de cette qualité sensorielle des villes n'est pas sans poser la question de la représentation d'un urbain généralisé entendu comme une extension souhaitée d'un mode de vie urbain (cf. chapitre 2).

---

[213] « *Le corps contorsionné ici se libère, là semble adhérer à la ville elle-même, à sa vastitude. Le corps alterne constamment entre cette libération et cette discipline que la ville – et le regard d'autrui – souhaite privilégier.* » (p. 10).

Une maîtrise du sensible dans les métiers par des méthodes scientifiques

Le sensible semble peu imprégner les pratiques professionnelles. En effet, « *la pratique de l'aménagement et de l'urbanisme n'accorde encore que relativement peu d'importance à cette dimension affective* » (Feildel, 2013). Plus précisément, les praticiens rencontreraient une difficulté à évoquer le sensible dans leurs métiers (Marie, 2014), car ils sont confrontés à des imaginaires professionnels de la neutralité et de la rationalité qui inspirent une méfiance vis-à-vis du sensible.

Le sensible est en effet rarement considéré comme une source de connaissances fiables dans les métiers de l'urbain, alors même qu'il sollicite des aptitudes relationnelles (d'interprétation et d'anticipation de nos émotions et celles d'autrui) que nous manions quotidiennement de manière inconsciente[214]. Ces aptitudes sont négligées, mais surtout dévalorisées du fait de la méfiance portée à l'encontre des émotions, sentiments et affects - qui se révèle particulièremet forte dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement. Ainsi « *[l]es aménageurs apprennent, pour la plupart, à considérer les (leurs) émotions comme une source de distorsion, responsable d'un certain nombre d'erreurs de jugement* » (Feildel, 2013). Les métiers de l'urbain partagent avec « *les métiers de l'humain, [que] les compétences liées à la gestion des émotions, les siennes et celles des autres, sont difficilement prises en compte, par soi-même, par les pairs ou par la hiérarchie. Le corps dans l'activité n'est pas vécu comme outil professionnel engagé dans la relation. Le discours usuel est une posture de déni. Etre professionnel est massivement défini par la capacité à dominer ses sentiments, à ne rien laisser transparaître, à savoir se protéger et surtout à ne rien en dire.* » (Libois, 2013, p. 240). La norme professionnelle est celle d'une prise de recul et d'une méfiance généralisée vis-à-vis des sensations et surtout des affects, particulièrement ceux des praticiens eux-mêmes, alors même que les injonctions de démocratisation de l'action incitent, de fait, à une implication affective tacite dans l'interaction avec les habitants (cf. 5.1.1). Il conviendrait aux praticiens de gérer la part sensorielle et affective de leur métier, afin d'assurer un contrôle rationnel de leurs pratiques professionnelles et prises de décision.

C'est pourquoi, la confrontation au sensible par l'immersion territoriale est souvent pensée, dans les métiers de l'urbain, comme l'apanage de méthodes scientifiques qui se réaliseraient selon un protocole systématique limitant les potentiels biais, en assurant objectivité (par l'éviction des facteurs émotionnels, affectifs et idéologiques dans l'observation) et en favorisant la capacité de généralisation (par suppression des données contingentes). C'est un imaginaire moderne des sciences qui est particulièrement prégnant dans les métiers de l'urbain, notamment car il a été largement défendu par une des figures tutélaires de l'urbanisme et l'architecture qu'est Le Corbusier : ce dernier a défendu pour les praticiens « *une configuraiton idéologique qui repose sur l'objectivité de la science* » (Bochet et Racine, 2002, p. 119). Cela l'a conduit à favoriser des formes urbaines et architecturales rectilignes considérées comme plus rationnelles que les lignes courbes.

---

[214] « *Dans notre vie quotidienne, nous possédons tous un savoir-faire concernant l'expression de nos états affectifs ou de ceux d'autrui. Nous avons, la plupart du temps, une lecture sensible et lucide du domaine de l'émotion et de ses effets. Nous évaluons souvent, par exemple, l'état de notre humeur, celle de nos proches ou même celle de quelqu'un que nous croisons dans la rue.* » (Petit, 2015, p. 9).

Dès lors, convoquer le sensible dans les métiers de l'urbain apparaît comme un moyen pour les praticiens de revendiquer une manière différente de produire la ville que celle prônée par une « *architecture fonctionnaliste* » et un « *urbanisme désincarné* » (Frias, 2001, p. 17)[215]. Il s'agit notamment pour les praticiens de faire reconnaître le rôle de leurs sensations, leurs émotions et leurs affects dans leurs pratiques professionnelles, dans leurs facteurs de jugement et leurs prises de décision , avec le risque de « *laisser surgir en soi une part risquée par la dimension inconnue de ce qui survient et de la traduire en matière d'échange à ce qui se joue en situation.* » (Libois, 2013).

Néanmoins, la prévalence scientifique dans les démarches de recueil et d'analyse du sensible semble déterminer fondamentalement la manière dont le sensible est intégré dans les métiers. Elle s'explique par une relative attente légitimaire des métiers de l'urbain qui se sont historiquement construits sur une rationalité calculatrice (Claude, 2006), renforcée par un caractère prescriptif véhiculé par certains chercheurs : « *[c]ette aspiration à une ville plus intuitive, au-delà de son caractère souvent « marketing », exprimerait le besoin d'une conception moins techniciste et plus respectueuse des rapports subjectifs aux lieux.* (...) *L'enjeu est d'intégrer dans les projets d'aménagement des dimensions plus humanistes centrées sur une approche scientifique du sensible.* » (Bailly et Marchand, 2016). Tout se passe comme si, à l'inverse des métiers de l'urbain, il n'y avait pas de technicité dans les démarches et protocoles scientifiques, pouvant alors appréhender les rapports subjectifs que les individus tissent aux lieux.

Cette prescription est justifiée par la méfiance à l'égard du sensible des expertises territoriales et de leurs imaginaires professionnels, qui aurait conduit à une méconnaissance méthodologique dans la prise en compte du sensible habitant. Ainsi, pour Emeline Bailly (2016), « *[l]a réception par les professionnels de l'aménagement de ces méthodes de recueil du sensible reste à construire. Ceux-ci valorisent les postures d'expert, au service d'une d'objectivation et d'une maîtrise rationnelles du réel.* ». Or, comme le soulève Joëlle Libois, inscrire les ressentis sensoriels, émotionnels et affectifs dans une grille d'analyse scientifique conduit à « *saisir à partir d'événements construits les mécanismes d'une émotion universelle, non contingente, imperméable à la culture et au social* » (Libois, 2013). Il s'agit d'une reconstruction de la réalité qui véhicule des représentations, bref d'un artefact qui formalise la prise en compte des expériences sensibles dans les métiers.

L'opérationnalisation des sensations habitantes

Cette scientifisation du sensible s'opère, dans les métiers de la conception architecturale et urbaine, en faveur des sensations qui s'avèrent de plus en plus investies (Manola, 2013a). D'une manière générale, les sensations y sont intégrées en vue de leur opérationnalisation (ex : Bochet, 2008 ; Bailly et Marchand, 2016)[216].

---

[215] « *La ville sensible se démarque d'une architecture fonctionnaliste et d'un urbanisme désincarné qui conçoit l'habitat sans l'habiter et même sans les habitants.* » (Frias, 2001, p. 17).

[216] « *D'un point de vue pragmatique, l'enjeu est de faire évoluer la pratique de l'urbanisme opérationnel ordinaire en intégrant cette dimension des affects.* » (Bochet, 2008, p. 255).

La traduction opérationnelle du sensible conduit à sa réduction à une approche multi-sensorielle du rapport habitant à la ville. Plus précisément, les sensations sont prises à la fois comme des prismes de compréhension du bien-être urbain, de ses facteurs sensoriels et de l'organisation socio-spatiale induite par ces expériences sensorielles (Corbin, 1982), à la fois comme des leviers vers la théorisation d'un « *urbanisme désirable* » (Grésillon, 2010, p. 147) c'est-à-dire qui vise à créer des espaces qui reproduisent des expériences sensorielles agréables. Ainsi, il n'est pas étonnant de noter une attention croissante portée au sensible par certaines formations en conception urbaine, dans une perspective souvent d'implication habitante par la prise en compte de ses sentirs et ressentirs des aménagements qui seraient eux-mêmes (par une rétro-pensée) adaptés à ceux-là (Broc, 2015).

Les perceptions sensorielles fondent d'ores et déjà un nouvel imaginaire opérationnel d'une qualité urbaine universelle qui saurait susciter la sensibilité humaine : comme s'il existait un modèle urbain qui assurerait une ville désirable pour les sens par l'identification de qualités sensorielles socialement valorisées. En attestent diverses productions récentes qui mêlent les publics nécessaires à la production d'un imaginaire urbain opérationnel, universel et reconnu, avec :

- des collectivités territoriales qui représentent la commande publique et la reconnaissance sociale par la décision politique ;
- des agences de conception architecturale et urbaine au rayonnement international, qui participent du rayonnement dans la compétition territoriale, donc de l'attractivité et de la désirabilité des qualités sensorielles ;
- des promoteurs immobiliers qui assurent le caractère opérationnel des qualités produites ;
- des chercheurs qui permettent une généralisation vers un universalisme sensoriel, par l'objectivation des sensations et leur analyse synthétique (Ville & Aménagement Durable, 2015).

Parmi ces productions, nous relevons l'émergence du concept de « *patrimoine sensoriel* » qui caractérise des qualités sensorielles désirables pour une collectivité territoriale (par la ville de Nantes dans le cadre d'une exposition - Simonnot et Siret, 2014) et un promoteur (Bouygues Immobilier, 2017a) ; la construction du Pavillon français à l'exposition universelle de Shanghaï (Ferrier, 2009) ; ou, plus récemment, le projet *Sense-City*[217] inspiré des recherches menées par Carlo Ratti sur la modélisation de la ville sensible par les réseaux de captation[218] sensorielle (*Senseable City Lab*[219]). La confiance en l'universalité de ces qualités est telle que, si ces qualités sensorielles promues par ces acteurs ne correspondent pas aux ressentis habitants, cela ne témoignerait pas nécessairement de l'échec de ces opérations : ces acteurs

[217] Voir le site internet du projet *Sense-City* : http://sense-city.ifsttar.fr/

[218] D'une manière générale, les outils de la réalité augmentée sont largment mobilisés par les promoteurs immobiliers dans cette opérationnalisation du sensible, dans la mesure où ils créent une expérience de ces projets urbains à venir.

[219] Voir le site internet des recherche Senseable City Lab : http://senseable.mit.edu/

n'hésitent pas à remettre en cause des représentations habitantes erronées, notamment sur la densité (Bouygues Immobilier, 2017b).

Cette confiance conduit à étendre le champ d'application de ces qualités urbaines. Ainsi, de la conception architecturale et urbaine, la figure de la ville sensible s'étend de plus en plus aux projets de territoire, marquant leur inscription politique (ex : la campagne d'Anne Hidalgo pour la municipalité parisienne sur « Paris ville sensible »). En effet, le décrochage entre les sensations et les affects dans les métiers de l'urbain[220] rappelle le consensus moderne autour de la sensorialité (cf. *supra*). Ainsi, Jean-Paul Thibaud (2010) souligne que les choix esthétiques en matière d'aménagement urbain sensible ne sont pas neutres et peuvent être porteurs de dérives :

- par un hygiénisme sensoriel qui muterait en un hygiénisme social : « [q]*ue l'on parle d'imaginaire écosanitaire (Parazelli, 2002), d'urbanisme clean (Dollé, 2005) ou de nouvel hygiénisme (Matthey, Walther, 2009), tout se passe comme si la recherche d'un environnement aseptisé allait de pair avec la relégation de certaines catégories sociales jugées indésirables* » (p. 209) ;
- par une anticipation des conduites et des comportements qui limiterait les occasions d'échanges impromptus considérés comme le propre de l'urbanité dans ce courant de pensée : « *la maîtrise croissante de l'environnement sensoriel des villes – au moyen de techniques d'illumination, sonorisation, ventilation, odorisation et autres stratégies d'animation – tend à produire des espaces de plus en plus conditionnés, laissant peu de place aux rituels d'interaction entre passants et aux possibilités d'improvisation du public (Hajer, Reijndorp, 2001).* » (p. 208).

Le sensible peut constituer un outil de construction de politiques d'attractivité de certaines populations. A cet égard, « (...) *la compréhension du désir d'habiter l'urbain, de le fuir (étalement urbain), de l'éviter (par multiplication des gated communities), voire de comprendre son renouveau actuel, tel que l'exprime l'expression devenue courante dans la littérature: «back to the city»* » (Bochet, 2008, p. 253) [221] traduirait l'émergence d'imaginaires urbanophobiques ou urbanophiles qui sont pensés comme révélateurs d'imaginaires politiques (Salomon-Cavin, 2005 ; Bédard, Augustin et Desnoilles, 2012).

Ainsi, cette opérationnalisation du registre sensoriel est porteuse de représentations professionnelles de la désidérabilité urbaine qui peuvent être mises au service de politiques de maîtrise des classes sociales et des modes de vie, s'opposant à l'épistémologie de l'ordinaire émergeante (5.1.1) qui suppose la construction de subjectivités politiques habitantes par le vécu des lieux. Or, cette opérationnalisation repose notamment sur des principes d'actions et des démarches de recueil issus du milieu scientifique qui s'est emparé du sujet (le sensible en milieu urbain) comme d'un impensé qui conduirait à mener des politiques en décalage du vécu (5.1.2). Dès lors, il convient d'interroger l'origine des représentations professionnelles

[220] Les émotions et particulièrement les sentiments se révèlent moins traitées dans les recherches appliquées à l'urbain que les affects.

[221] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

qui fondent la compréhension et l'inclusion du sensible dans les métiers, afin de savoir si elles reproduisent ce décalage entre politiques menées et vécu ordinaire.

5.2. Renouvellement des représentations territoriales dans les métiers par le sensible

A contrario des métiers de la conception urbaine et architecturale, les métiers de l'urbain ne cherchent pas la traduction formelle d'une qualité sensible qui serait universelle, mais la compréhension de ressentis sensibles situés, de leurs causes et de leurs effets dans l'organisation spatiale et l'attachement aux lieux. Ainsi, le sensible apparaît pour eux davantage comme une modalité de construction de connaissances, qu'un instrument d'action ou une source de connaissances. Autrement dit, le sensible ne constitue pas tant une réalité convoquée, qu'une posture professionnelle par rapport aux savoirs scientifiques et experts. Plus précisément, le sensible est mobilisé comme un moyen de complexifier leurs connaissances[222] : le convoquer n'induit pas l'émergence de nouveaux enjeux, phénomènes et interrelations, mais la reconnaissance d'incertitudes et de sujets que les savoirs scientifiques modernes (soit logico-formels) ne peuvent expliquer. La prise en compte du sensible constitue un aveu de fragilité des savoirs professionnels et une méthode de doute : en ce sens, il s'agit bien d'une épreuve de professionnalité (5.2.1).

Dans cet exercice, les méthodes qualitatives (de la production de matériaux) se révèlent particulièrement investies par les métiers de l'urbain, car elles sont pensées comme le moyen d'ouvrir à d'autres registres d'entendement, particulièrement subjectifs. En effet, ces méthodes sont pensées comme un moyen efficace d'ouvrir les pratiques professionnelles à des sujets aux frontières de domaines d'action distincts comme la santé environnementale et le bien-être social, les inégalités sociales et le genre, les pratiques de la terre et les cultures urbaines… Les praticiens que nous avons rencontrés plébiscitent à cet égard l'hybridation de méthodes quantitatives habituelles et reconnues dans les expertises urbaines (assurant ainsi la légitimité des résultats produits) avec des sujets qui ne relèvent pas d'ordinaire de leurs champs d'étude (5.2.2).

A cette hybridation s'ajoute l'ambition de recueillir, analyser et mobiliser les ressentis sensibles habitants : produire eux-mêmes la connaissance sur le sujet constitue une prise de position importante pour les praticiens qui visent ainsi à administrer la preuve de leurs choix en termes de pratiques professionnelles. Cette ambition répond du constat d'un décalage (cf. chapitre 2) entre d'une part les représentations territoriales charriées par leurs métiers (ex : assimilation du politique à la ville), de l'autre les évolutions des modes de vie et des recompositions spatiales ainsi que leurs enseignements en termes de désidérabilités territoriales (ex : attractivité des périphéries). Afin de garantir la reconnaissance des nouvelles représentations territoriales (5.2.3), les praticiens mobilisent essentiellement des méthodes scientifiques de recueil, de critérisation et de formalisation des ressentis sensibles habitants.

---

[222] Pour plus de précisions sur la notion de complexité, voir le chapitre 1.

5.2.1 La prise en compte du sensible habitant comme exercice réflexif

Le sensible n'est pas mobilisé dans les professionnalités comme une source de connaissances à dévoiler, ce qui reviendrait à reconstituer une épistémologie positiviste et refouler le sensible à nouveau. Il est entendu davantage par les praticiens rencontrés comme une modalité de connaissances c'est-à-dire une condition épistémologique de validation de la preuve.

Comme vu en première partie, les praticiens éprouvent des difficultés à inclure les habitants, auxquelles s'ajoutent une méfiance du milieu socio-professionnel vis-à-vis du sensible et une difficulté d'ordre épistémologique à parler de celui-ci. Les praticiens sont donc en recherche de méthodes pour déployer la parole habitante sur le sensible : ils puisent essentiellement dans des méthodes scientifiques.

Si certains mettent en avant la dimension axiologique dans notre représentation des affects et de leurs fonctions dans notre compréhension de notre environnement de vie (Feildel, 2016), force est de constater qu'ils mettent à l'écart cette dimension lors de la constitution des postulats méthodologiques.

Le sensible comme modalité de (mé)connaissances

Les praticiens réunis au séminaire DOIT ont soulevé un sentiment partagé : celui d'être submergés par la multiplication d'études - aussi bien de diagnostics territoriaux que de recherches scientifiques - sans pour autant juger « bien » saisir la réalité. Mais, paradoxalement, ce sentiment ne freine pas l'intérêt porté aux études territoriales et même s'accompagne d'une quête constante de production de nouvelles. Ce sentiment ne témoigne dès lors pas tant d'une méfiance vis-à-vis de la convocation de savoirs tirés d'études, que de quelques questions quant à leurs constructions : délimitation des savoirs par des objets (ex : disciplinaires) et catégories (ex : d'action publique), hypothèses fondées sur des théories sociales (ex : émancipation sociale par la ville) ou modèles territoriaux (ex : la ville durable par la densification), principes orientant les choix empiriques (ex : immersion territoriale *vs* représentativité) et méthodologiques (ex : questionnaire fermé, entretiens libres ou semi-directifs)... Emerge ainsi un discours sur la pertinence des études, dont les critères de jugement restent largement à définir. « *On est parti du constat - comme beaucoup parce que en administration centrale mais comme nos contacts avec les collectivités, les villes, les réseaux associatifs, les fédérations, en fait avec tous les acteurs dits du territoire - que l'on est tous submergés par je dirais l'inflation de productions scientifiques et, dans cette production là (avec un statut particulier car elle n'est pas scientifique), la place importante, récurrente, donnée aux diagnostics territoriaux par les acteurs publics. Donc on part de cela, on constate que l'on est toujours et encore en train de demander des diagnotics ou des études pour agir et plus l'on parle avec les gens, plus l'on constate une relative insatisfaction à le faire ou à les utiliser.* » (séminaire DOIT - CGET)

Dans cette recherche de nouveaux critères de pertinence, la prise en compte des ressentis sensibles habitants s'est affirmée comme un facteur de jugement et de légitimation des praticiens, faisant ainsi épreuve (par l'affirmation de jugements) et preuve (capacitation) de professionnalité. Le sensible n'est pas entendu par les praticiens comme un phénomène

premier fondateur des connaissances, une pré-connaissance de la raison expérimentale, mais comme un registre d'entendement à part entière : le sensible est d'abord un révélateur de méconnaissances dans la mesure où il donne à voir des défauts de connaissances (impensés) ou des décalages dans les représentations territoriales. Le sensible est considéré par les praticiens rencontrés comme une méthode d'accès premier à la réalité (limitant l'impact des représentations socio-territoriales babeliennes des métiers). A cet égard, le sensible n'est pas pensé par les praticiens rencontrés selon les critères que lui attribue son opérationnalisation comme qualité urbaine universelle.

Néanmoins, le recours à plusieurs qualifications du sensible par les praticiens donne à voir des acceptions fort différenciées qui peuvent renvoyer à des natures différentes allant du décalage de perception du praticien à des données d'opinion, en passant par la reconnaissance d'une affectivité dans les choix de pratiques professionnelles : « *nouveau regard* », « *données d'opinion* », « *rapport sensoriel à l'espace, rapport affectif à l'espace* », « *nouvelle perception des choses* »... Si le sensible est pensé par les praticiens comme porteur de connaissances territoriales, les rapports tissés avec la transformation volontaire de l'espace semblent donc à préciser : « (...) *la question demeure posée de la liaison entre une problématique de la relation socio-affective à la ville et les partis pris possibles d'une géographie volontaire de la ville conçue en termes de projet urbain* » (Bochet et Racine, 2002, p. 124). Le sensible ne serait pas une fin en soi, il ne serait pas une connaissance du réel qu'il conviendrait de dévoiler pour qu'elle vienne supplanter les précédentes. Le sensible est pensé comme complémentaire de l'entendement aménagiste, comme une manière de porter un regard critique sur ses pratiques professionnelles habituelles afin d'en construire d'autres.

Le sensible s'opposerait à une vision du monde véhiculée par des savoirs quantitatifs : « *On a discuté un petit peu avec les élus et ils nous ont dit : « A l'agence, vous nous présentez des chiffres statistiques, de l'INSEE, très bien cela nous donne des éléments, des indicateurs, une lecture du territoire. Mais visiblement il nous manque quelque chose. On a de la donnée froide, on voudrait de la donnée chaude » - c'est comme cela que l'on dit à l'agence* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). Par le biais d'intuitions sensibles (« *c'est très intuitif* », séminaire DOIT - agence d'urbanisme) qui s'imposeraient à nous - notamment du fait de notre coporéité et de l'apprentissage tiré de nos expériences - il s'agirait de construire un régime de connaissances, certes territorialement situé donc difficilement reproductible, que les praticiens pourraient mobiliser dans leurs métiers avec une relative confiance.

Les deux sources du sensible : la géographie des représentations et la philosophie pragmatique

Les praticiens entendent le "sensible" d'une manière qui leur est particulière, éloignée des entrées défendues par la littérature scientifique foisonnante sur le sujet. Il l'entendent d'une manière plus proche d'une géographie des représentations produite par l'observation et l'expérience (cf. introduction), que d'une perspective opérationnelle par les ambiances, ou d'une perspective objectivante cherchant à critériser les ressentis d'une qualité de vie. Pour les praticiens, le sensible a, au contraire, été qualifié par son rapport à l'environnement de vie. Ils puisent dans deux courants de pensée pour comprendre le sensible : une géographie des représentations (ordinaire, expérience) et la philosophie pragmatique. Ces deux sources sont

parfois explicitées comme des références, mais sont le plus souvent tacitement mobilisées comme des schèmes d'entendement, reprenant par exemple les liens qui unissent les représentations d'un groupe social et de ses modes de vie avec son organisation spatiale. Ainsi, ces sources ne signifient pas une nécessaire connaissance de ces deux courants de pensée, mais davantage une acculturation informelle par des discussions avec des collègues, des lectures d'articles, des observations pratiques... Dans le fragment de discours ci-dessous d'une praticienne en agence d'urbanisme lors du séminaire DOIT[223], nous retrouvons les deux cas de figure - d'une une référence énoncée explicitement à la philosophie pragmatique et d'une logique de refus du réductionnisme fonctionnaliste des métiers (le dessin d'une façade) au regard de la diversité des manières et désirs d'habiter : « *Et là, je découvre tout le vaste champ des sciences cognitives, de l'optique à la philosophie jusqu'aux sciences de l'éducation, la philosophie pragmatique jusqu'à Piaget. Cela m'a bien dégrossi à l'époque et cela m'a permis de comprendre l'écart monstrueux qu'il y avait entre le dessin de la façade et le vécu*[224]*.* »

Or, ces deux sources nous renseignent sur les finalités attribuées à la prise en compte du sensible : le sensible constitue d'abord une perspective réflexive sur les représentations professionnelles des territoires et de leurs habitants, ainsi que sur les pratiques professionnelles mises en place en fonction. Il s'agit par là d'apprécier autrement leurs pratiques professionnelles en dévoilant des représentations territoriales et des effets non-intentionnels de l'action. Il s'agit de reconsidérer les représentations professionnelles des territoires au regard des recompositions accélérées qu'ils connaissent : métroppolisation, urbanisation généralisée, crises écologiques... Autrement dit, l'enjeu du renouvellement de l'ingénierie territoriale réside dans la concomitance des représentations territoriales avec le vécu habitant des territoires. D'une certaine manière, c'est assez proche de l'acception défendue par Jacques Lolive et Nicole Blanc selon lesquels, par le sensible, « *il ne s'agit plus simplement d'expliquer, mais de saisir ce qui est important à comprendre* » (2009, p. 261).

« *Cela m'a permis aussi de rentrer dans une vision, alors probablement épistémologique, je dirais ontologique mais je ne sais pas si c'est le bon mot, en tout cas de quelque chose qui existe depuis très très longtemps, beaucoup plus longtemps que ce que l'on imagine, qui est une vision qui va à l'encontre de la sacro-sainte division que l'on fait dans notre culture entre le corps et l'esprit. Donc toute notre culture est basée sur cette distinction le corps et l'esprit, l'objectif et le subjectif, l'intérieur et l'extérieur, l'homme et son environnement, etc. Ces sciences cognitives qui existent depuis très longtemps mettent à mal cette distinction et présentent l'homme comme une espèce de machin grouillant plus qu'une enveloppe avec des choses à l'intérieur et des choses à l'extérieur... C'est une autre façon de voir l'homme* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

[223] Sauf indications contraires, les citations dans les paragraphes suivant relèvent du séminaire DOIT.

[224] Les mots ont été soulignés par l'auteur de cette thèse pour mettre en avant les deux sources.

Le sensible habitant comme mise en doute des injonctions professionnelles

Les praticiens dressent en fait un constat unanime : le sentiment d'avoir été dépossédés de leurs pratiques professionnelles (partculièrement des facteurs de choix dans les pratiques) par des injonctions à respecter certains modèles territoriaux (ex : de la ville durable), normes d'aménagement (notamment reprises dans les cahiers des charges), registres instrumentaux et procéduraux de l'action (ex : dans les dispositifs participatifs). Ils sont confrontés à « *la pleine montée en puissance du développement durable et d'injonctions paradoxales : on nous dit de faire cela puis cela en même temps, et ça, puis ça...* (...) *Face à cela on se dit comment on peut faire évoluer nos méthodes de travail et comment on peut innover dans nos méthodes de travail* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

La convocation des ressentis sensibles des habitants apparaît comme un exercice réflexif qui permet d'ajuster les représentations territoriales fondatrices des pratiques professionnelles. *« Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'élargir le modèle de rationalité planificateur des politiques publiques d'aménagement urbain et territorial* (…). *Les modalités d'approche, d'analyse et de représentation des territoires constituent autant de cadres préconçus qu'il convient d'interpeller, de déstabiliser, pour ouvrir la faille de l'innovation. Il nous faut aujourd'hui développer d'autres approches de la ville et des territoires, d'autres modèles de lecture, de compréhension et d'action. »* (fiche B2.2-1).

Il s'agit par exemple de dépasser les « *clichés* » de la banlieue et proposer d'autres représentations du lieu à partir de témoignages et de récits d'expériences vécues : « *Loin des clichés, ils* [les jeunes participant] *apportent avec dynamisme et enthousiasme un regard neuf sur la banlieue. »* (fiche A2.3-2). Mais ce sont surtout les représentations professionnelles qui accompagnent la densification que les praticiens souhaitent faire évoluer, en lieu et place de discours qu'ils jugent d'eux-mêmes moralisateurs sur les choix de localisation résidentielle et les stratégies de déplacement qui les entourent. Ils vont même jusqu'à questionner les fondements politiques annoncés du modèle de la ville durable qui s'accompagne d'un principe d'action de densification : « *Si les préceptes à la base de ces politiques publiques avaient une origine généreuse, s'appuyant sur le paradigme du développement durable pour considérer la ville compacte comme seul modèle de développement légitime ou promouvant la propriété du logement comme horizon souhaitable pour les classes moyennes et populaires, l'articulation entre les deux semblait quasi schizophrénique.* » (fiche B2.1-1).

Néanmoins, certaines études s'inscrivent encore souvent dans une perspective de réassurance des pratiques professionnelles, en réponse à des injonctions professionnelles de densification (« *Face à la nécessité de construire, à quels argumentaires sont sensibles les habitants ?* » - fiche B1.1-6). Cela conduit notamment à construire un discours officiel - à partir des ressentis habitants - qui favoriserait l'acceptabilité sociale de la densification *: « Même si deux tiers des habitants estiment que leur quartier ne peut plus accueillir de nouveaux logements à l'avenir, ils paraissent sensibles à un certain nombre d'arguments en faveur de la densification. Celle-ci permettrait de proposer des logements accessibles en termes de prix, de meilleure qualité sur le plan environnemental et de préserver les espaces naturels et agricoles en dehors de l'agglomération. »* (fiche B1.1-6)

5.2.2 L'hybridation des savoirs conventionnels par des entrées sensibles

La prise en compte des ressentis sensibles habitants semble témoigner d'une volonté des praticiens de sortir des cadres préconçus voire de la pré-pensée quantitativiste des catégories de recueil des données. Pour ce faire, nombre d'études visent une hybridation de savoirs jugés conventionnels par une approche sensible. Le sensible est convoqué comme une forme de mise en doute des connaissances professionnelles, plus précisément des représentations territoriales qui fondent les connaissances par l'identification de thématiques de questionnement, la réduction des grilles d'analyse à des catégories d'action publique, l'éviction d'enjeux transversaux...

Cette hybridation donne lieu à une forme de couplage entre des méthodes du ressort de la quantification directe (analyse statistique, enquête téléphonique...) et une entrée par des sujets impensés ou transversaux. La forme choisie pour cette hybridation s'explique par sa nécessité de justification professionnelle : elle assure une forme de complémentarité statutaire des savoirs produits, entre des savoirs conventionnels assurant une légitimité pour l'expertise et une approche sensible permettant d'ouvrir à des phénomènes encore impensés ou méconnus. Il s'agit de renouveler les représentations territoriales particulières aux métiers de l'urbain sans pour autant modifier les contours de l'expertise.

Néanmoins, si les contours de l'expertise ne sont pas appelés à être modifiés, cette hybridation participe d'une politisation par l'ordinaire des savoirs produits : les entrées sensibles, comme les usages genrés des espaces publics urbains et l'évolution des modes d'habiter suite au vieillissement démographique, contribuent à dévoiler puis mettre en débat le partage du sensible inhérent à l'organisation des villes.

De nouvelles entrées statistiques comme complexification des savoirs

Près de la moitié des études recensées dans le cadre de la recherche DOIT proposent une forme d'hybridation des méthodes d'observation et d'analyse du vécu habitant : elles présentent une complexification des méthodes de recueil quantitatif de données, soit par leurs croisements avec des méthodes dites qualitatives, soit par leurs croisements avec des sujets d'analyse largement moins habituels pour les expertises urbaines. Cette hybridation des méthodes donne lieu à un assemblage entre d'une part des savoirs jugés conventionnels par les praticiens, de l'autre des savoirs qui seraient ouverts aux ressentis sensibles habitants.

Les savoirs pensés comme conventionnels par les praticiens sont des savoirs qui reproduisent l'expertise urbaine, c'est-à-dire des savoirs produits par et pour l'expertise :

- produits pour l'expertise car ils ont recours à des méthodes de recueillement quantitatif visant la représentativité et la systématisation des informations ce qui permet leur exportation décontextualisée dans les domaines de l'expertise ;
- produits par l'expertise car l'analyse des données recueillies reprend des entrées sectorielles, faisant un lien immédiat avec les catégories de l'action publique.

Afin d'assurer cette hybridation, les praticiens ont recours à une diversité de méthodes de quantification, allant de l'analyse de données INSEE à l'enquête par questionnaire fermé, en passant par l'enquête téléphonique. A l'inverse, les savoirs relatifs au sensible habitant

seraient issus de démarches qualifiées d'« *expérimentales* » et/ou d'« *innovantes* » par les praticiens et qui porteraient sur des phénomènes moins habituels des métiers, car émergeants (qualifiés de signaux faibles) ou impensés (par la délimitation sectionnée des domaines d'action).

Le choix d'une hybridation des méthodes repose sur le postulat d'une complémentarité, pas tant des savoirs produits que de leurs reconnaissances socio-professionnelles. Les savoirs sur les ressentis sensibles habitants viendraient questionner les représentations territoriales des métiers jugées inadaptées aux mutations spatiales et recompositions sociales, marquant ainsi ces études comme un exercice réflexif. Ils visent à dévoiler les impensés de l'expertise territoriale, les phénomènes rendus invisibles par les catégories d'analyse usuelles ou écartés pour des raisons politiques justifiées par l'ordre statistique (ex : discriminations). Les savoirs conventionnels atténueraient le caractère perturbateur de l'approche sensible par leur reconnaissance dans l'expertise : ils dessineraient un arrière-plan stabilisé de compréhension des phénomènes territoriaux, sur lesquels se grefferaient les ressentis sensibles habitants qui seraient réactifs à ces phénomènes ou, au contraire, les influant. Ils composeraient « *un premier balayage strictement quantitatif, sorte de toile de fond pour mieux resituer les explorations qualitatives, sociales et spatiales* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). Les savoirs conventionnels sont mobilisés pour leur gageure légitimaire de l'expertise ; cela faciliterait la prise en compte des démarches sensibles par le milieu socio-professionnel.

Ainsi, l'hybridation des méthodes est pensée pour les praticiens comme un moyen d'ouvrir leurs métiers à de nouveaux phénomènes sans pour autant modifier les contours de leurs cadres d'expertise. A cet égard, l'hybridation constituerait une forme de négociation entre les attentes d'un praticien en termes d'action et les contours de son périmètre (thématique, spatial, de compétence...) d'expertise, opérant ici particulièrement par une négociation de son activité et/ou de temps libérés de contraintes d'évaluation. « *On n'était pas parti pour se mettre dans une position déterminée au départ, chacun on est dans l'exercice de notre quotidien de notre profession où, a priori, il n'y a pas tellement de place pour cela. Du coup, comment on est arrivé chacun à négocier par rapport à notre quotidien professionnel pour arriver à se saisir de questions qui nous ont déstabilisés ?* » (séminaire DOIT - CAUE). L'hybridation des méthodes apparaît donc comme une épreuve de professionnalité par la rupture avec les habitudes professionnelles et la négociation qu'elle demande, et une preuve de professionnalité par la production de connaissances qui peuvent être incluses dans les métiers par la légitimité assurée par les méthodes conventionnelles.

A l'origine de cette professionnalité, nous trouvons deux constats partagés par les praticiens. Tout d'abord, ils relèvent que l'analyse statistique ne suffirait plus pour proposer des schémas interprétatifs cohérents des désirs habitants en termes de manières d'habiter et de lieux de vie. La comparaison des pratiques habitantes aux données statistiques permettrait de relativiser les données chiffrées afin de saisir la diversité des trajectoires habitantes, des désirs qui fondent les modes de vie et des convictions qui animent les manières d'habiter : « *Le premier constat est qu'il est devenu difficile de penser les besoins en logement seulement grâce à l'analyse statistique actuelle des ménages* » (fiche B1.1-1). Ensuite, les praticiens observent que des mutations socio-spatiales de ce jour (ex : vieillissement, périurbanisation) souffrent encore d'un défaut de connaissances de leurs causes ou mécanismes, ainsi que d'analyse de leurs

effets sur les modes de vie et modes d'habiter : « *déficit de connaissance précise du phénomène et de son impact territorial* » (Fiche B1.1-5), « *enrichir la connaissance sur cette génération* [de population] » (Fiche B1.1-3), « *mieux comprendre les attitudes des habitants* » (Fiche B2.1-2), « *comprendre comment fonctionne la périurbanisation* » (Fiche B2.1-3).

Les corps vieillissants et féminins : un partage du sensible

Nous allons développer deux exemples de nouvelles entrées d'analyse statistique de plus en plus fréquemment abordées dans les métiers de l'urbain : d'une part le vieillissement de la population et les évolutions des modes d'habiter en conséquence, de l'autre les usages genrés des espaces publics urbains et les inégalités dont ils témoignent. Ces deux exemples sont intéressants car ils donnent à voir comment les professionnalités s'inscrivent, à des degrés différents, dans un processus de politisation par une épistémologie de l'ordinaire. En effet, ces deux phénomènes relèvent d'une réalité ordinaire du vécu des villes qui donne lieu à des ressentis sensibles et des effets subjectifs. Plus précisément, les corps vieillissants ou genrés se voient assignés à une place dans l'espace public voire soumis à une détermination de leurs comportements et conduites, ce qui participerait d'un partage du sensible dans l'espace urbain. La vieillesse et le genre féminin seraient des critères de soumission dans le milieu urbain ; ils sont pensés comme des signes de faiblesse, c'est-à-dire « *une entrave, un obstacle à cette volonté de domination* » (Benasayag, 2004, p. 196). « *Le vieillissement est un état de faiblesse, tout comme le handicap, ainsi que le fait d'appartenir à certains groupes qui, de par la place qu'ils occupent dans nos sociétés, se situent de fait au sein de la « faiblesse ».* » (p. 197). Certaines études vont directement dans le sens d'une inégalité d'accès à la ville, soulignant que « *les référentiels urbains, conçus comme universels, s'avèrent pensés en priorité pour un modèle d'homme jeune, actif et valide. Certains aménagements de l'espace public se révèlent de fait non seulement « handicapogènes » et « jeunistes » mais également « androcentriques ».* » (fiche B1.1-2).

Le vieillissement est une thématique transversale de l'action publique renvoyant à différentes problématiques urbaines (économie, logement…) et, à cet égard, échappant le plus souvent à la répartition des compétences par l'expertise territoriale : « *La problématique du vieillissement traverse une multitude de thématiques, et donc de domaines de compétences* » (fiche B1.1-5). Dès lors l'hybridation des méthodes apparaît comme un moyen d'inclure cette problématique dans les métiers de l'urbain, tout en conservant son caractère politique (par la prospective). Ainsi, les agences d'urbanisme de Lyon (fiche B1.1-5) et Brest (fiche B1.1-3) se sont particulièrement intéressées au vieillissement de la population en mettant en place une analyse pérenne de ses conséquences sur l'habitat et des actions à mener en conséquence, par la mise en place d'une expertise exploratoire des politiques en cours ou d'un observatoire du vieillissement[225].

De plus, le vieillissement démographique est traversé de nombreuses représentations parfois source d'affects pour les praticiens, ce qui a justifié pour certains le choix d'une hybridation des méthodes pour assurer « *un cadre de réflexion serein, objectivé et sans misérabilisme sur*

[225] Pour voir l'observatoire de l'agence d'urbanisme de Brest : https://adeupa-brest.fr/nos-publications/etude-sur-lhabitat-des-seniors

les conséquences de ce bouleversement démographique » (fiche B1.1-3). Le recours à des données quantitatives permettrait d'atténuer les affects des praticiens dans l'analyse de ce phénomène, ce qui nous renseigne sur la méfiance qui perdure concernant les affects mêmes dans des démarches dites sensibles. Deux grandes représentations dichotomiques structurent les politiques territoriales menées sur le sujet (« *celle de la personne âgée en pleine forme et active et celle du vieux dépendant et apathique* » - fiche B1.1-3). En proposant une hybridation des savoirs, il s'agit de donner à voir la diversité des situations (sociale, sanitaire, physique...) des personnes âgées, pour pouvoir ensuite « *[p]roposer des « solutions intermédiaires » entre l'institutionnalisation (fortement médicalisée) et le maintien à son domicile en l'état, afin de répondre à la diversité des situations.* » (fiche B1.1-3).

De la même manière, les études s'intéressant aux usages genrés des espaces publics cherchent à souligner les écarts entre les représentations collectives des espaces publics urbains (ex : mixtes, ouverts, accessibles à tous - Zask, 2018) et la réalité vécue de discrimination genrée des aménagements. Bien que reposant majoritairement sur des méthodes qualitatives, l'étude de l'agence d'urbanisme de Bordeaux sur le genre (fiche B1.1-2) débute par une analyse de « *statistiques genrées* », c'est-à-dire par une relecture des données statistiques de l'INSEE au prisme du genre. Cette relecture des données statistiques de l'INSEE permet tout à la fois de soulever les inégalités existantes entre les individus selon leurs genres et « *d'évaluer la sensibilité des indicateurs à la variable genre* ».

Autrement dit, ces études viennent bouleverser quelques imaginaires urbanophiliques par la compréhension des effets des ressentis sensibles sur les pratiques habitantes ; en effet, « *[à] première vue, la mixité d'appropriation de la ville semble un fait acquis et nous pourrions nous étonner de devoir y revenir. D'aucuns trouveront même banal voire dépassé de s'intéresser encore aux droits des femmes à sortir dans la ville. C'est précisément dans l'interstice qui sépare blocs de certitudes et pratiques quotidiennes collectives qu'il s'agit d'explorer ce qu'il en est, en réalité, de la justice spatiale dans la société globale.* » (fiche B1.1-2). Cette variable du genre vient contrebalancer le caractère universel et immuable des imaginaires de la ville comme espace de sociabilité, de rencontre et de partage (cf. chapitre 2). L'égalité d'accès et d'usage des espaces urbains apparaît comme le « *[p]rincipal enjeu pour la ville « désirable et durable » qu'ils [les élus de la métropole] appellent de leurs vœux : rejeter les modèles urbains obsolètes qui excluent et divisent la population afin de refonder un mieux vivre ensemble.* » (fiche B1.1-2).

Or, la mise en doute de ces imaginaires urbanophiliques n'est pas neutre politiquement, car les imaginaires spatiaux sont construits politiquement, voire contribuent à formaliser des imaginaires politiques (Salomon-Cavin, 2005 ; Bédard, Augustin et Desnoilles, 2012) : la mise en avant de ces imaginaires contribuerait à une « *lutte* » pour le « *droit à la ville* » des femmes, entendu dans leur droit d'accès aux ressources urbaines (ex : équipements publics) et à l'ensemble des territoires urbains, droit à la mobilité (diurne et nocturne)… A cet égard, cette professionnalité repose sur un changement de posture du praticien qui refuse la stricte posture de neutralité pour affirmer des convictions par la production de connaissances - sans pour autant orienter ses actions formelles en la faveur, ce qui serait considéré comme un acte de militantisme : « *Sans être forcément militant, il s'agit bien d'adopter une position politique*

« sensible » qui ne tolère pas que des segments entiers de la population soient ainsi privés du droit à la ville. » (fiche B1.1-2).

5.2.3 Les méthodes de recueil du sensible (habitant)

Mais, selon les praticiens, tous les ressentis sensibles des habitants ne pourraient pas être saisis par les entrées statistiques qui négligeraient une certaine réalité sensible. Ainsi, « *les perceptions et opinions des habitants* » (fiche B1.1-6) relèveraient d'une catégorisation plus sensible, dont l'examen rendrait incompatibles les méthodes de production de données quantitatives et de modélisation.

Afin de parvenir à prendre en compte ces réalités sensibles, les praticiens ont recours à des méthodes dites qualitatives issues des sciences humaines et sociales. Plus précisément, les praticiens puisent dans les méthodes scientifiques tout en les adaptant aux contextes de l'expertise, notamment par un souci apporté à la formalisation et diffusion des résultats.

Nous allons d'abord voir les méthodes scientifiques existantes pour faire émerger un discours ou formaliser de manière spatiale des ressentis sensibles habitants, avant de nous intéresser aux méthodes spécifiquement déployées par les praticiens ainsi que les justifications qu'ils avancent. Les méthodes choisies seront présentées en quatre grandes catégories définies selon les résultats attendus identifiés à partir de deux critères : la nature des résultats (subjectif / collectif) et leur formalisation (discursive / spatialisée). Les méthodes privilégiées par les praticiens permettent de construire un discours collectif d'habitants sur leurs ressentis ou de se les remémorer individuellement, de spatialiser des ressentis sensibles ou de les éprouver collectivement par des balades urbaines différenciées :

- expression collective et formalisation discursive : la construction d'un discours collectif ;
- expression collective et formalisation spatialisée : la cartographie sensible ;
- expression subjective et formalisation spatialisée : les méthodes de réminiscence ;
- expression subjective et formalisation discursive : les balades urbaines différenciées.

Des méthodes scientifiques pour faire émerger le sensible habitant

Il y aurait une nécessité de porter une réflexion méthodologique sur le sensible dans la mesure où « [r]*évéler le sensible dans un monde qui freine son expression et exige un discours rationnel conduit à des discours convenus pour faire montre d'une certaine maîtrise de soi et du Monde.* » (Manola, 2013b). D'une difficulté épistémologique (primauté voire prédominance de la rationalité logique dans la connaissance) aurait découlé une lacune méthodologique dans l'expression, le recueil et l'interprétation des ressentis sensibles habitants (Audas, 2010 ; Manola, 2013b)[226].

[226] « *Actuellement, ce n'est pas tant d'un manque d'intérêt dont souffre la question du rapport affectif, mais plutôt d'un problème de positionnement méthodologique dans lequel la difficulté principale réside dans le fait de rationaliser ce qui a priori ne l'est pas.* » (Audas, 2010, p. 195)

Or, inclure le sensible demande notamment qu'il soit partagé entre habitants et praticiens, ce qui n'est pas forcément réalisé de manière explicite : à cet égard, cela induit un nécessaire changement de posture professionnelle afin de pouvoir se mettre à la place d'autrui et de son ressenti sensible, accompagnant ainsi l'expression des ressentis habitants. Etre empathique serait la capacité à s'imaginer vivre les ressentis sensibles d'autrui et à en comprendre ses effets dans les comportements, supposant par là un déplacement de la focale ontologique moderne d'un individu autonome même dans ses ressentis à un individu aux ressentis partageables voire interractionnels, soumis aux jugements d'autrui (Berthoz, 2004)[227] : l'empathie traduirait donc une capacité « *de connaissance, non seulement d'autrui, mais aussi du monde et de nous-mêmes*. » (Libois, 2013, p. 245).

Ces triples difficultés, épistémologique, méthodologique et ontologique, expliquent le paradoxe de la situation avec un engouement scientifique pour le ressenti sensible des villes qui dissimule un débat confiné « *au sein de certaines disciplines (ex. anthropologie) et laboratoires (ex. UMR Ambiances, Lab'urba, UMR ESO).* » (Manola, 2013b), témoignant pour certains d' « *une faible conceptualisation du domaine du sensible* » (Feildel, 2018). Les nombreux travaux portant strictement sur les méthodes scientifiques d'observation et d'expression sensibles semblent pallier ce défaut de conceptualisation. Par la description du déroulé des méthodes, par la précision de leurs organisations, par l'explicitation de leurs conditions de réalisation et par la formalisation des résultats attendus, ces travaux s'emploient à légitimer ces méthodes c'est-à-dire à leur assurer des cadres de reconnaissance scientifique ainsi que les possibilités de généralisation (ex : Ramadier et Bronner, 2006 ; Feildel et al., 2016 ; Dias et Ramadier, 2017 ; Bronner et Troin, 2018a et 2018b). Ces travaux ont été menés particulièrement par le laboratoire Ambiances (Grosjean et Thibaud, 2001 ; Toussaint, 2016) et, dans une moindre mesure, le laboratoire Citeres (Audas et Martouzet, 2008 ; Audas, 2010).

Entre observation distanciatrice par la méthode et participation habitante par les outils

Parmi ces méthodes, il convient de différencier les méthodes d'enquête (par observation, entretien, focus group...) qui produisent des données directement analysées par le chercheur, des méthodes reposant sur des outils participatifs réflexifs (entretien réactivé, baluchons multisensoriels, carte mentale...) qui produisent à la fois un premier matériau (ex : une carte, des enregistrements sonores, des photographies prises par les habitants) et sa formalisation ultérieure (ex : justification des lieux répertoriés par leurs significations personnelles ou sociales, symboliques ou pratiques...). Les outils participatifs réflexifs nécessitent donc au moins deux temps d'échanges avec les habitants - un premier pour recueillir les ressentis, un second, individuel ou collectif, pour porter un discours construit et approfondi dessus - ce qui ne réfute pas la portée en connaissances de la description des ressentis sensibles, mais témoigne d'une volonté de formaliser un discours partageable donc réinscrit dans des référentiels professionnels, des registres axiologiques... A cet égard, les outils participatifs réflexifs considèrent les habitants comme de potentiels producteurs de connaissances sur leurs

[227] L'empathie s'inscrirait dans un « *processus dynamique d'interaction vécue qui exige simultanément d'être soi et un autre, de se vivre soi-même et en même temps d'échapper à ce point de vue égocentré pour adopter un point de vue hétérocentré, ou allocentré, associé à un jugement.* » (Berthoz, 2004, p. 254 - cité par Libois, 2013)

ressentis sensibles, tandis que les méthodes d'enquête sensible privilégient une prise de distance par rapport au sensible.

Nous parlons d'*outils* participatifs réflexifs dans la mesure où la formalisation se révèle importante dans la construction d'un discours partageable ; la participation y est entendue comme l'explicitation de la reconnaissance d'autres formes de rationalité que la seule logique démonstrative ; enfin, la réflexivité s'explique par le retour aux pratiques que suscite le second temps. Il arrive que le premier temps repose sur une méthode d'enquête directe, ensuite complété d'un outil visant la formalisation (spatiale, analytique...) ; c'est le cas par exemple de l'entretien réactivé, qui repose sur un entretien individuel souvent ouvert, suivi d'une écoute sonore d'extraits à commenter ou d'une cartographie mentale à réaliser pour exemplifier ses propos.

Nous proposons ci-dessous un tableau récapitulatif (Figure 1) des principales méthodes d'enquête sensible auprès d'habitants, ainsi que des outils participatifs réflexifs qui peuvent leur être associés.

Figure 1. Les principaux méthodes et outils scientifiques de recueil et de formalisation du sensible habitant			
Méthodes d'enquête sensible		**Outils participatifs réflexifs complémentaires**	
Nom	*Objectifs et références*	*Nom*	*Objectifs et références*
Observation active	Observation active et sans idée préconçue des comportements individuels et des conduites collectives dans un lieu à des horaires distintcs (pour assurer la comparaison) (Cosnier, 2001 ; Audas, 2010)	Carte mentale	Spatialisation mémorielle d'une expérience urbaine spontanée dans un lieu précis, individuelle (Feildel, 2013 et 2016) ou collective (Ramadier et Bronner, 2006)
		Spatiogramme	Schématisation mémorielle des lieux significatifs du récit de vie, c'est-à-dire représentation schématique de références spatiales et des relations que l'individu noue à ces espaces référentiels (Feildel, 2016)
Entretien individuel de type sociologique	Entretien semi-directif ou ouvert, accordant autant d'importance aux réalités factuelles décrites, qu'aux choix des habitants [228] des sous-thèmes traités (Audas, 2010 ; Feildel, 2016) ; il porte souvent sur les récits de vie, les modes de vie, les usages spatialisés...	Entretien réactivé par écoute sonore	Discussion collective menée à partir d'extraits sonores d'entretiens individuels réalisés préalablement, sous la forme de commentaire des mots choisis, d'exemplification, de mise en débat des désaccords (Augoyard, 2001 ; Audas, 2010)
		Eentretien réactivé par cartographie mentale	Spatialisation des pratiques quotidiennes réparties dans différents lieux, des usages d'un lieu précis (micro-géographie), ou d'un récit de vie présentés en entretien (Feildel, 2016)
		Cartographie sensible	Cartographie revendicant la subjectivité des choix de figuration spatiale, particulièrement utilisée pour les espaces domestiques et pratiques ordinaires, l'expression des émotions et affects (Olmedo, 2011 ; Rekacewicz, 2016)
		Identity Map	Cartographie théorisée par Rekacewicz, qui vise la représentation du récit de vie ou d'une séquence temporelle, supposant que la figuration est un exercice de connaissances biographiques, des représentations sociales, des imaginaires territorialisés, etc. (Bronner et Troin, 2018a)

[228] Pour plus de précision sur cette méthode, voir 4.1.2.

		Baluchon multi-sensoriel	Forme d'expression, sur des supports divers (photgraphies, notes descriptives ou émotionnelles, croquis, enregistrements sonores...), de ressentis sensoriels familiers et de leurs effets, réalisée *in situ* ou par remémoration en fin de journée ; les baluchons sont tenus par les habitants sur plusieurs jours (petite semaine) d'affilés (Manola, 2013b)
Focus group	Entretien collectif habitant, souvent d'un groupe social homogène, portant sur des pratiques (ex : détournement d'usage d'aménagements), une thématique (ex : d'action publique), des imaginaires (ex : des lieux)... (Duchesne et Haegel, 2004)	Atelier de cartographie expérimentale	Atelier collectif de spatialisation de son récit de vie (IdentityMap) ; chaque participant réalise sa propre carte, dans le cadre d'un atelier (1h30) c'est-à-dire accompagné d'un acartographe professionnel et pouvant échangers avec d'autres participants (Bronner et Troin, 2018b) ; l'atelier porte davantage sur les processus de représentation spatiale et les choix de sélection des lieux/liens/qualités représentés, que sur l'acte géographique (synthétique) en soi.
Parcours commenté	Promenade urbaine et expression de ressentis sensibles *in situ*, réalisées par petits groupes selon un parcours et des arrêts prédéfinis par les chercheurs ; à chaque arrêt, l'interviewé décrit ses perceptions et ce qu'elles suscitent en termes d'émotions ou d'affects (Thibaud, 2001 ; Audas, 2010 ; Feildel et al., 2016)	Carte mentale d'un parcours commenté	Carte mentale réalisée suite à un parcours commenté, pour commenter les lieux d'arrêts, formaliser les ressentis et ainsi les comparer (entre les participants pour un même lieu, entre lieux parcourus) (Audas et Martouzet, 2008 ; Audas, 2010 ; Olmedo, 2015) ; elle peut être figurative pour souligner les représentations sociales qui déterminent les représentations des lieux (Dias et Ramadier, 2017).
		Parcours commenté inversé	Parcours commenté inversé c'est-à-dire conçu par des habitants et suivi par des chercheurs ; le parcours est construit par des habitants, selon des critères personnels (expérientiels) ou collectifs (ex : histoire du lieu, espace de pratiques partagées) qu'ils explicitent au fur et à mesure, amenant les chercheurs à questionner leurs catégories d'observation et d'analyse
		Itinéraire commenté	Balade urbaine inversée c'est-à-dire conçue par des habitants et suivie par des chercheurs ; il n'y a pas de parcours préparé, mais un itinéraire (début et fin définis) suivi selon les envies et inspirations du moment, souvent en sollicitant des ressentis mémoriels (Petiteau et Pasquier, 2001 ; Toussaint, 2016)

Girault, 2019, pour thèse de doctorat.

Construction d'un discours collectif : le focus group et l'enquête photographqiue

La première catégorie de méthodes sensibles déployées par les praticiens suppose la construction sociale de nos perceptions sensibles, à la fois dans l'attention portée aux stimuli sensoriels (ex : primauté de la vue), et dans le jugement émotionnel et affectif qui leur est porté (qualification de ce qui est agréable, désagréable ou neutre). Elle s'inscrit dans l'hypothèse de représentations sociales d'un environnement urbain idéal (Félonneau et Lécigne, 2007) et considère que celles-ci joueraient un effet rétro-actif sur nos perceptions en orientant notre attention vers des qualités sensorielles propres à des ambiances urbaines types. Ce postulat est visible dans la volonté des praticiens de produire un discours collectif, voire partagé, sur les ressentis sensibles d'un lieu ou de plusieurs lieux précis. Sa formalisation peut reposer sur un support, comme une exposition photographique ou un journal collectif, qui assurera la diffusion des résultats.

Or, cette diffusion des résultats à partir de réalisations habitantes témoigne de la reconnaissance, par les praticiens, du sensible habitant comme une donnée à intégrer dans les dispositifs décisionnels de l'aménagement. En effet, ils acceptent par là de ne pas avoir la maîtrise entière des outils de communication des résultats et ce en faveur des habitants, alors que la parole habitante se révèle d'habitude contrainte par les cadres de l'expertise, notamment par la citation de fragments de discours habitants décontextualisés et mobilisés comme arguments dans les études d'expertise. S'il apparaît certes pour l'expertise comme le critère premier de connaissance des territoires ainsi que d'évaluation de l'efficacité des aménagements réalisés, le sensible s'impose surtout pour les praticiens comme vecteur d'identification des représentations sociales d'un environnement urbain idéal. Ainsi, par le sensible, les habitants voient leurs discours alloués d'une portée politique. Le sensible n'est donc pas convoqué ici pour venir (re)légitimer les expertises urbaines en donnant une illusion de co-temporalité par la prise en compte des points de vue habitants (cf. chapitre 3), mais pour faire place dans les dispositifs de négociation à l'expérience vécue d'un lieu et sa qualification sensible (lieu désirable, indésirable ou neutre), soulignant par là la conception corporelle et sensible du politique chez les praticiens (cf. introduction de la deuxième partie).

Parmi les méthodes mobilisées pour construire un discours collectif sur le sensible, le focus group, autrement dénommé par les praticiens « *atelier* », a une place importante au regard du nombre d'études qui y ont recours, et une place première dans la mesure où cette méthode est souvent combinée à des outils participatifs réflexifs (ex : carte mentale, carnet d'étonnement). Cette méthode a notamment été choisie pour étudier les usages genrés des espaces publics par l'Agence d'urbanisme de Bordeaux qui y a vu une méthode permettant une « *approche compréhensive* » (fiche B1.1-2) de détournements d'aménagements fonctionnels, de stratégies d'évitement spatialisées, bref de pratiques habitantes qui rompent avec les imaginaires de la ville fondateurs de ces métiers : la ville comme un espace de diversité par son accueil et de brassage par les rencontres opportunes. L'appel à la compréhension s'adresse ici davantage aux praticiens, voyant leurs représentations professionnelles (ex : mixité) interrogées voire révisées, qu'aux habitants.

Cette méthode s'accompagne aussi de la reconnaissance des habitants à produire collectivement des connaissances territorialisées, même si la constitution des groupes se

réalise par des biais experts et/ou institutionnels. En effet, par la réalisation de trois ateliers (de 2h30 à 3h) réunissant exclusivement des femmes (réparties par âge), les praticiens ont discuté des sensations éprouvées dans différents espaces publlics et à différents moments de la journée, des éventuelles adaptations de leurs pratiques en conséquence, de leurs représentations des espaces métropolitains et de leurs aménagements en conséquence (ex : identification de mobilier ou d'infrastructure participant de la domination physique, symbolique, psychologique). Ces ateliers s'inscrivent donc dans une posture professionnelle réflexive de prise en compte des effets non intentionnels (parfois opposés aux principes défendus) des aménagements.

La construction d'un discours habitant collectif a aussi été privilégiée par le CAUE de l'Essonne et des Yvelines (fiche A2.3-1), notamment pour mettre en débat la désidérabilité de six territoires urbanisés précis et de leurs devenirs pressentis, ainsi que d'une manière générale des qualités sensibles d'un environnement urbain désirable. Comme support de médiation de la parole habitante sur les ressentis sensibles, le paysage a été convoqué dans les consignes ouvertes adressées aux habitants, comme celle-ci : « *Désignez un paysage de votre territoire qui illustre un changement que vous ne vouliez pas ou que vous ne voulez pas. Pour quelles raisons ?* ». Ces paysages choisis sont ici illustrés d'exemples photographiques, car la discussion collective a été construite à partir d'une enquête photographique réalisée par les habitants mêmes. *« Tous les habitants de l'Essonne [ont été] invités à participer à la démarche. Poser des questions dont les réponses sont des photos commentées, regarder ce qui est dit et montré, par territoires, s'en étonner et faire que chaque parole compte... »* (fiche A2.3-1).

Pour chaque photographie, les participants répondent à six questions consituant au final un commentaire photographique. Ces questions amènent les habitants à justifier la photographie réalisée donc l'intérêt qu'ils y portent (thème, espace familier...), questionnant les rapports (similitude, décalage...) entre la désidérabilité du paysage photographié et les devenirs territoriaux annoncés, mettant en lien cette photographie avec le projet territorial qu'ils souhaiteraient voir porté : « Q*uel paysage de l'Essonne est en contradiction avec l'image que vous voulez donner de votre projet ?* » (exemple de question posée aux habitants). Ainsi, les 78 photographies récoltées et leurs commentaires (enjeux soulevés par les photographies, héritage historique, comparaisons, qualités positives et négatives…) convient les praticiens à s'interroger sur les projets territoriaux qu'ils portent, leurs pertinences au regard des représentations habitantes de la désidérabilité paysagère et de l'image héritée du territoire. La réalisation d'une exposition publique de ces photographies et leurs commentaires apparaît à cet égard comme une épreuve de professionnalité, c'est-à-dire comme la reconnaissance de doutes dans la pertinence des choix d'aménagement et l'efficacité des pratiques.

Les méthodes de réminiscence : carte mentale et carnet de mémoire

La spatialisation des ressentis sensibles habitants se révèle une approche assez privilégiée par les praticiens, car elle leur permet de traduire les paroles habitantes en des réalités situées et pratiques, donc plus aisément intégrables dans leurs expertises. En effet, elle facilite :

- la mise en lien avec les pratiques de métier, par la localisation des effets des aménagements réalisés et / ou des infrastructures créées ;
- la mise en lien avec des politiques publiques, par la localisation de réalités vécues comme problématiques, par la délimitation des bassins de vie révélant les logiques spatiales et de mobilité dans les modes de vie, ainsi que les lieux ou aménagements attractifs.

La carte mentale constitue un outil particulièrement sollicité pour représenter géographiquement « *les lieux de vie* » des interviewés et par là reconstituer leurs bassins de vie (B1.1-1 ; B1.1-2). Elle opère par réminiscence des modes de vie et des lieux fréquentés ; les interviewés ne sont généralement pas obligés de tenir des notes journalières de leurs activités. En effet, la familiarité des lieux compte ici davantage que l'identification exhaustive des lieux fréquentés et des déplacements qui réinscrivent l'analyse dans un entendement aménagiste. Les lieux retenus lors d'un exercice de réminiscence sont ceux qui marquent par la régularité de leurs fréquentations, par les sensations agréables ou désagréables qu'ils suscitent, par les expériences initiatiques qu'ils ont permis, bref qui s'inscrivent dans un rapport sensible aux lieux et non strictement fonctionnel. Parmi les outils d'expression des ressentis sensibles habitants, les parcours commentés et les cartes mentales sont les outils les plus employés dans la participation citoyenne (Muis, 2016)

Le carnet de mémoire valorise le caractère réminiscent de la spatialisation sensible afin de la mettre en perspective avec la construction mémorielle : le carnet mêle la mémoire du ressenti sensible des habitants et la mémoire du territoire. Il cherche à souligner quelle place jouent les « *lieux de mémoire* » subjective (ex : liée à une expérience propre à la trajectorie d'un individu) et collective (fiche A2.3-4) dans l'organisation socio-spatiale actuelle, dans les représentations du territoire... A partir d'ateliers habitants, les praticiens ont cherché à identifier des lieux de mémoire d'identification collective, relever les caractéristiques culturelles du territoire et construire une histoire locale ; la présentation des lieux identifiés et la justification de leurs choix ont ensuite été retranscrits dans un livrable augmenté d'illustrations produites par les habitants (ex : photographie). La remise du carnet de mémoire aux habitants, lors de la fête de quartier annuelle, a permis de pérenniser le lien entre habitants et praticiens qui s'était noué.

Les méthodes de cartographie sensible par la micro-géographie

La micro-géographie est conviée en tant que méthode de spatialisation des usages sur un espace défini de petite envergure spatiale. C'est une monographie des usages d'un lieu ainsi que de leurs conséquences dans son organisation fonctionnelle et sa structuration territoriale : elle assurerait une « *approche de terrain qui reproduit que partiellement les usages métropolitains, mais éclaire systématiquement (comptages, relevés de présence, témoignages), comment se façonnent les espaces publics* » (fiche B1.1-2). Cette recherche

d'exhaustivité temporelle des usages et pratiques traduit une volonté de reconstruction d'un milieu urbain miniature, faisant de la micro-géographie un laboratoire sensible pour la ville.

Néanmoins, force est de constater que la micro-géographie est réduite par les praticiens à la localisation et la représentation figurative de perceptions. Bien que partageant une approche géographique localisée et visant l'expression du sensible, elle s'avère assez éloignée des méthodes de psychogéographie situationniste sur la subjectivité des perceptions et les détournements fonctionnels qu'ils peuvent susciter (Muis, 2016). Cette difficulté s'explique peut-être par le défaut de conceptualisation de cette méthode par des chercheurs contemporains qui « *consid[èrent] cette approche sensible de l'espace comme une expérimentation du terrain et non comme un objet de recherche en soit.* » (Muis, 2016).

Les balades urbaines différenciées par un carnet d'étonnement ou selon un processus inversé

Nous parlons de balades urbaines « différenciées » pour qualifier des balades urbaines réalisées en dehors des cadres des politiques territoriales qui ont fortement investi cette méthode scientifique comme outil de la participation citoyenne (Muis, 2016), permettant notamment d'orienter les débats par le choix du parcours et de ses arrêts, de son guide et de ses commentaires. L'engouement sur les quelques dernières années pour les marches exploratoires de femmes dans les quartiers dits Politique de la ville[229] traduit d'une certaine manière une délimitation du sensible par les contours de l'expertise. Si des préconisations d'aménagements ou de mobiliers urbains émergent de ces marches exploratoires, le caractère institutionnel de l'initative puis de son organisation font perdre les revendications militantes d'empowerment à l'origine des premières marches exploratoires au Canada dans les années 1990. Ainsi, la parole habitante et les imaginaires sont restreints à la problématique de la sécurité et à des réponses relevant de l'organisation spatiale des espaces publics.

A cet égard, une balade urbaine différenciée se distingue soit par les cadres de son organisation (qui est à l'origine de l'initiative, qui guide et commente ?), soit par les conditions de sa réalisation (comment se décide le chemin parcouru et sur quels critères?). Autrement dit, les praticiens adaptent la méthode en modifiant deux grandes variables qui témoignent de l'ambition politique (relégitimation experte, place de la parole habitante...) accordée à la balade urbaine : soit la balade urbaine différenciée est réalisée par des habitants voire à leur initiative ce qui induit de considérer les habitants comme porteurs de connaissances territorialisées pertinentes pour l'expertise (fiche A2.3-2 ; fiche A2.3-4) , soit elle ne repose pas sur un itinéraire prédéfini mais improvisé selon des perceptions *in situ* qui sont notées dans des carnets dédiés (carnets d'étonnement) se rapprochant par là de la dérive urbaine situationniste (fiche B2.2-1 ; fiche A1.1-1). Les deux cas peuvent aussi s'accumuler, donnant lieu à des balades urbaines menées par des habitants de manière improvisée selon les perceptions, parfois informelles.

Les balades urbaines menées par des habitants sont centrées sur le vécu de lieux familiers et les ressentis qu'ils suscitent, sur des repères collectifs d'identification et leurs rôles dans la

[229] En atteste notamment la publication en 2012 d'un « Guide méthodologique des marches exploratoires. Des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier » par le Comité Interministériel des Villes.

structuration des pratiques spatiales. Il y a une volonté de croiser vécu habitant quotidien des lieux et approche historique de l'organisation (sociale, morphologique, paysagère...) du territoire, à l'instar des balades urbaines mises en place par le CAUE d'Essonne et des Yvelines dans un quartier d'Essonne concerné par d'importantes rénovations urbaines dans le cadre de la Politique de la ville. Ces balades sont certes à l'initiative du CAUE, mais sont réalisées par des jeunes (18 - 25 ans) accompagnés d'hsitoriens, d'architectes et de paysagistes qui apportent des informations sur les transformations (patrimoniales, morphologiques, sociales, paysagères, symboliques…) du quartier et qui apportent des grilles d'analyse de leurs évolutions : « *Sensibilisés à l'histoire et aux transformations du quartier par des historiens, des architectes et des paysagistes, les jeunes ont conçu ces visites en croisant leurs connaissances et leurs expériences.* » (fiche A2.3-2). Ces balades ont été testées par les participants, puis menées lors des journées du Patrimoine.

Mais l'essentiel des balades urbaines menées par des habitants s'adressent à un public praticien, comme cela a été le cas pour les balades informelles dont ont bénéficié des praticiens du CAUE de Seine-Saint-Denis avant de monter des ateliers habitants sur les thèmes de la mémoire, de l'intergénérationnel et de la double culture (fiche A2.3-4). Avant de participer à la production d'un discours habitant collectif par des ateliers, les praticiens se sont vus partager des expériences quotidiennes des participants soucieux de rompre avec des représentations négatives de ces quartiers : « *Pour l'approche et la mise en confiance, on s'est beaucoup baladé sur le quartier et on s'est fait promener* » (séminaire DOIT - CAUE).

Cette posture d'observateur distancié est aussi recherchée dans le cas de balades urbaines aux parcours improvisés. Ainsi, les « *ateliers d'innovation urbaine* » de l'agence d'urbanisme de Lyon reposent dans un premier temps sur des déambulations libres par de petits groupes mixtes de participants mêlant praticiens, élus, chercheurs et artistes (fiche B2.2-1). Cette déambulation dure une journée pendant laquelle ils peuvent interroger les passants de façon informelle et ouverte sur leurs vécus et leurs interprétations des lieux pour répondre aux questions du *« carnet d'étonnement* » qui leur a été fourni. Néanmoins, afin d'obtenir une telle posture d'observateur distancié, afin de renouer avec un regard étranger, les praticiens ont mis en avant durant le séminaire DOIT la nécessité de combiner les déambulations avec quelques techniques : « *Je ne voudrais surtout pas que l'on pense que là, c'est juste de marcher. Il y a un protocole derrière qui va beaucoup plus loin que de la marche et ce n'est pas de la balade. Parce que la balade maintenant cela se fait partout ; alors c'est vrai que ce n'est déjà pas inintéressant parce que le rapport concret du corps au territoire cela donne autre chose qu'un rapport à une table dans une salle. Mais derrière il y a autre chose qui permet de lâcher les statuts, qui permet de prendre conscience de son rapport sensoriel à l'espace, de son rapport affectif à l'espace, etc., qui sont des prises de conscience que tu n'as pas quand tu te balades.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). A cet égard, la liste des participants se révèle particulièrement soignée, notamment pour inclure des artistes considérés comme des acteurs aux regards décalés ; les jeux de rôle constituent un exercice fréquemment repris car il permettrait de prendre conscience de son statut social ; quelques exercices de stimulation sensorielle sont régulièrement suggérés aux participants, comme fermer les yeux et écouter la diversité des sons urbains, comme se poser dans un espace ouvert (rue, espace public) quelques minutes et décrire ses observations...

5.3 La pluridisciplinarité : une mise à distance du sensible dans les métiers (Babel)

Nous venons de voir que les ressentis sensibles habitants sont conviés par les praticiens pour renouveler les représentations territoriales de leurs métiers - se différenciant à cet égard des métiers de la conception architecturale, urbaine et paysagère - avec une préférence pour l'expression de sensations et d'émotions. En effet, les sentiments se révèlent relativement absents des métiers ce qui n'est pas étonnant au regard de la recherche scientifique sur le sensible en milieu urbain qui s'en est détournée (cf. 5.1.2), mais l'est davantage pour les affects qui sont largement interpellés par ces travaux de recherche.

Or, les affects sont des émotions structurées socialement par les institutions publiques et ce particulièrement dans le cadre d'une activité professionnelle (Lordon, 2013) ; les affects peuvent jouer un rôle important de normalisation du sensible notamment par la création d' « *imaginaires collectifs* » (*ibid*., p. 87) de la désidérabilité, renforcée dans les métiers de la conception architecturale, urbaine et paysagère qui peuvent incarner ces imaginaires dans des ambiances. Dès lors, l'absence des affects s'avère révélatrice d'une mise à distance des praticiens de leurs propres ressentis sensibles.

Si le sensible est pensé par les praticiens comme une modalité de connaissances par une posture professionnelle de questionnement des savoirs habituels des métiers, pour l'essentiel les praticiens ne considèrent pas leurs propres ressentis sensibles comme participant de cette mise en doute. Le sensible est pensé comme une démarche visant la réflexivité, mais qui n'engage pas la subjectivité du praticien à l'instar des récits de vie. Seul le sensible des habitants est convié dans les épreuves de professionnalité susmentionnées : les praticiens délèguent à d'autres l'expression de ressentis sensibles qu'ils analysent, se plaçant parfois dans une position d'extériorité. Le recours à la parole habitante pour l'expression du sensible témoigne de difficultés des praticiens à se positionner en exprimant leurs propres ressentis sensibles, leurs propres singularités d'observation... Plus précisément, la place accordée aux démarches sensibles apparaît comme le signe d'une quête légitimaire d' « *intuitions* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme) de praticiens qui entrent en contradiction avec les imaginaires professionnels de la maîtrise de soi pour la maîtrise de ses pratiques professionnelles.

Cette reproduction d'une crainte de perte de légitimité voire d'expertise puise particulièrement dans le mythe de Babel et de l'uniformisation des savoirs territoriaux par la pluridisciplinarité. *A priori*, la pluridisciplinarité assure les cadres d'une diversification des registres de connaissances, à l'instar de la démarche sensible. Néanmoins, la pluridisciplinarité a été portée au statut de compétence par les métiers de l'urbanisme qui se sont historiquement attribués cette qualité discriminante sur le marché concurrentiel des appels d'offre et commandes publiques. En tant que compétence, la pluridisciplinarité est soumise à critérisation et évaluation qui sont définies selon un prisme actionniste. Ainsi, une lecture pluridisciplinaire du sensible par l'urbanisme reviendrait à reproduire l'opérationnalisation du sensible que les praticiens cherchent justement à éviter (5.3.1).

En réaction, nous pouvons observer que les praticiens tendent à convoquer deux types d'acteurs particuliers qui joueraient un rôle de médiateur entre la réalité sensible et l'entendement aménagiste : l'artiste et le philosophe. Or, la compréhension uniforme de ces derniers ainsi que le caractère immuable de leur supposé regard décalé, viennent rompre avec la subjectivité même de la démarche sensible : qu'importent leur trajectoire, leur spécialité, leur familiarité avec l'action territoriale, tandis que les qualifications « philosophe » et « artiste » sont justifiables... Paradoxalement, les médiateurs supposés faciliter l'inclusion du sensible dans les métiers sont construits à partir de représentations isonomiques et atemporelles (5.3.2).

5.3.1 La traduction praxéologique des savoirs disciplinaires

Afin de renouveler des représentations territoriales jugées inadaptées voire contreproductives, les praticiens aspirent à une pensée se réclamant de l'hétérodoxie. Dans ce contexte, l'appétence au tâtonnement et au bricolage témoigne d'une volonté de plus en plus forte des praticiens de diversifier leurs champs de connaissances, ce qui se traduirait par des trajectoires hybrides sans pour autant être contrariées (car voulues).

Or l'évaluation de cette hybridité reposerait essentiellement, pour les praticiens, sur la nature pluridisciplinaire des savoirs ainsi acquis. Dans l'action aménagiste, la pluridisciplinarité a été historiquement valorisée comme une qualité discriminante dans le marché concurrentiel avec les métiers de l'architecture et du paysage : elle est pensée comme un gage de diversification des registres de connaissances qui permettrait une meilleure compréhension de la diversité des phénomènes et surtout de leur complexité (à savoir leurs interrelations). Néanmoins, cet apanage revendiqué de la pluridisciplinarité par un domaine d'expertise n'est pas neutre pour cette dernière qui se voit alors instrumentalisée comme un moyen de justification de projets urbains.

L'identité professionnelle par les savoirs disciplinaires

Si la pluridisciplinarité s'est imposée, dans le champ de l'action territoriale, comme une compétence discriminante des métiers de l'urbanisme et de l'aménagement dans un marché concurrentiel, cela signifie alors que les savoirs disciplinaires participent en soi de la construction d'identités professionnelles. En effet, il apparaît que lorsque les praticiens relatent leurs trajectoires, les disciplines dessinent des registres d'entendement dans lesquels les praticiens se positionnent. Par exemple, les praticiens interviewés dans le cadre de l'observation participante à la préfiguration au programme de recherche « Paysages, Territoires, Transitions » (PTT)[230] sont toujours revenus aux disciplines (géographie, économie, biologie...) et champs disciplinaires (paysagisme et architecture) pour raconter leurs trajectoires, qu'il s'agisse aussi bien de qualifier leurs formations que de présenter des expériences jugées formatrices : « *C'était un cabinet d'urbanisme qui faisait beaucoup d'études et de documents d'urbanisme (des POS à l'époque), et cherchait un paysagiste.*

[230] Les discours issus des entretiens menés sur les conditions de préfigiuration d'une recherche impliquant des praticiens, à partir du cas de la recherche « Paysages, Territoires, Transitions », seront annotés « entretien PTT », accompagnés, à chaque fois, d'une précision sur la fonction de l'interviewé (chercheur ou praticien).

C'était une équipe pluridisciplinaire : une géographe, une socio-économiste, un architecte et ils cherchaient un paysagiste. » (entretien praticien PTT).

Cette perception identitaire des savoirs disciplinaires se révèle même institutionnalisée de manière indirecte. En effet, le répertoire des métiers des agences d'urbanisme réalisé par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) désigne la pluridisciplinarité comme une compétence partagée apprise individuellement lors de « *parcours initiatiques* » (2007, p. 7)[231], ce qui induit de fait que la différenciation des praticiens d'une même structure se réalise pour partie en fonction de leurs appartenances disciplinaires de formation (initiale ou continue). Les appartenances disciplinaires garantissant des savoirs techniques, précis et légitimés sont accompagnées de revendication d'une pluridisciplinarité au sein des agences d'urbanisme : « *L'approche complémentaire, c'est le côté pluridisciplinaire de l'agence. On a des spécialistes de l'environnement, des spécialistes de mobilité, des spécialistes de commerce, des spécialistes de l'habitat, etc., il y a un panel pluridisciplinaire en termes de complémentarité. Il y a une ambition qui n'avait pas été forcément identifiée au départ qui est que l'agence amène une plus-value au projet.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). L'urbanisme sollicite donc les disciplines comme un système de références partagées qui permet de situer les praticiens dans les secteurs d'action.

Or, du positionnement des praticiens dans des registres d'entendement à un positionnement au sein d'un système d'acteurs archétypé (chaque acteur étant identifié à un registre), il n'y a souvent qu'un pas, à tel point que certains accolent la formation disciplinaire à leurs fonctions sur leurs cartes de visite, dans leurs signatures numériques ou même dans leurs présentations orales (ex : « *géographe, chargé de mission* »). Ce glissement témoigne de l'investissement praxéologique des disciplines par les praticiens. La répartition des compétences au sein de l'ingénierie territoriale ou la répartition des activités au sein des structures professionnelles donnent à voir l'assimilation des disciplines à des démarches singulières, particulièrement pour la sociologie pensée comme la discipline de la distance critique à l'opérationnel. Par le choix disciplinaire, c'est souvent le choix d'un pouvoir d'agir particulier (attribué aux savoirs disciplinaires) qui est formulé. Ainsi, les formations disciplinaires participent de l'identification d'un champ d'action, au regard des représentations de pouvoirs d'agir projetées dans les savoirs disciplinaires. Même dans le cas de bifurcation, ces potentialités d'action associées à des disciplines jouent un rôle important dans les choix de réorientation de la formation initiale mais aussi de reprise d'études : « *J'ai rencontré des géographes assez spécialisés dans ce milieu là et des sociologues, et cela m'a donné envie de poursuivre vers… Je n'avais pas réussi à ouvrir toutes les portes dans mon école de paysage qui était assez projet, du coup j'ai eu envie de reprendre mes études.* » (entretien praticien PTT).

Cette construction des identités professionnelles à partir des savoirs disciplinaires repose sur l'observation de partitions induites par ces derniers, dont la structuration en objets d'études et

---

[231] « *La maîtrise pluridisciplinaire résulte de parcours individuels « initiatiques » et d'une compétence obligatoirement collective. Le terme d'urbaniste, comme les termes caractérisant les formations initiales (ingénieur, géographe, architecte, paysagiste…) n'ont pas été retenus pour désigner les métiers spécifiques des agences car les spécialités des uns et des autres sont rapidement dominées par l'approche globale pluridisciplinaire à conduire.* ».

catégories d'analyse conduirait à quelques impensés voire refoulés. Ainsi, il s'agit aussi bien de partitions entre les disciplines (induisant quelques impensés, corsetant quelques sujets à des thématiques disciplinaires), que de partitions au sein des disciplines qui reposent sur des analyses dialectiques (subjecif / objectif, objet / acteur, expert / citoyen, quantitatif / qualitatif…).

La pluridisciplinarité : une compétence discriminante de l'urbaniste ou de l'action territoriale ?

Afin de recomposer cette pluridisciplinarité des trajectoires à l'échelle des études territoriales menées, les praticiens entendent le plus souvent mêler les savoirs disciplinaires en mêlant les individus. Il y a comme une identification des individus à des savoirs disciplinaires ; réunir physiquement les individus permettrait une *« mutualisation »* de connaissances d'une *« communauté de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage »* (fiche B1.2-2). Les différents participants au séminaire DOIT ont ainsi confirmé chercher, par leurs choix méthodologiques en faveur de démarches dialogiques collectives (« *une démarche de créativité collective* »), à construire une « *dynamique participative* » entre les différents « *acteurs* » d'un territoire (élus, praticiens du secteur public ou privé, associations...), plus précisément à constituer une « *équipe* » qui réunit différents savoirs (sociologie, philosophie, design urbain…). Ils postulent que la mise en réseau des acteurs d'un territoire assure la mutualisation de leurs connaissances, ce qui se traduit dans leurs études par l'emploi de termes comme *« coproduction de connaissances »* (fiche B1.2-2), « *produire de la pensée commune* » (fiche B1.1-6) ou « *intelligence collective* » (fiches : A1.1-1, B2.2-2).

Or, dans cette équipe, l'urbaniste se voit conféré un rôle singulier, justifié par l'accaparement historique de l'urbanisme de cette qualité qu'il a érigée comme une compétence qui lui serait singulière et donc lui assurerait un avantage concurrentiel sur le marché des appels d'offre et commandes publiques (Claude, 2006 ; Blanc, 2010 ; Verpraet, 2005). Ainsi, le document fixant la *Déontologie des urbanistes*, auto-proclamée par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU, 2015), pose la pluridisciplinarité comme une des conditions de l'exercice du métier : « *L'urbaniste fonde sa compétence professionnelle sur une formation alliant savoirs théoriques pluridisciplinaires et savoir-faire pratiques, ainsi que sur son expérience professionnelle.* » (2015, p. 5). En tant que familier de la pluridisciplinarité, l'urbaniste se voit assignée une fonction de traducteur qui assure le passage cohérent d'une expertise à une autre, donc d'un savoir disciplinaire à un autre au regard de l'identification professionnelle à une discipline (cf. *supra*). L'urbaniste garantirait une vision d'ensemble, il ferait tenir l'ensemble des savoirs dans un récit territorial partagé, ce qui se traduit concrètement par un statut de mandataire de la maîtrise d'ouvrage auprès de la maîtrise d'oeuvre : « *L'urbaniste peut assurer toute mission d'aménagement en tant que mandataire d'équipe pluridisciplinaire. Il représente alors l'ensemble des intervenants auprès de la personne qui le missionne.* » (*ibid*, p. 15).

Si les études territoriales expérimentales recensées revendiquent aussi la pluridisciplinarité comme condition de la co-construction de connaissances du territoire, elles opèrent néanmoins un déplacement de la fonction de traduction praxéologique des savoirs disciplinaires vers leurs structures d'appartenance. Par exemple, l'entente et la coordination

de la pluralité des participants (élus, agents de collectivités territoriales, praticiens en agences privées, associations) aux ateliers de territoires menés par l'agence d'urbanisme de Toulouse (fiche B2.2-2) sont attribuées à leur accueil par l'agence d'urbanisme. Selon eux, dans le cadre d'ateliers visant à débattre des projets d'aménagement assurant la meilleure concomitance sensible avec les désirs habitants, « *[l]'agence peut véritablement jouer son rôle de terrain neutre, c'est-à-dire ni celui de Toulouse métropole, ni celui d'un acteur privé, ni celui d'une commune particulière* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme) : elle échapperait à la tentation de réinscrire les projets dans une échelle métropolitaine et ses ambitions de rayonnement concurrentiel, tout en évitant une réduction à des enjeux localistes ou pécuniers. « *L'atelier s'est exprimé comme un choix délibéré de créer un espace transversal, neutre dans lequel vont pouvoir s'exprimer les différents protagonistes de l'atelier. Ça c'était déjà un premier pas énorme que l'atelier soit le moment privilégié d'interroger les gens dans leurs propres logiques et qu'ils viennent débattre autour de la table pour expliquer ces choix.* » (*ibid.*). Ainsi, pour les praticiens rencontrés, ce ne serait pas tant les compétences pluridisciplinaires d'un praticien particulier qui assureraient les conditions de la co-construction de connaissances, que la revendication d'une posture de mise en débat des différents champs de connaissances. Plutôt que de rechercher un croisement de savoirs disciplinaires, ils privilégient leurs confrontations autour d'un projet précis.

Un prisme actionniste dans la sélection des connaissances disciplinaires

Que la pluridisciplinarité soit assignée par les associations professionnelles à un domaine d'action précis qu'est l'urbanisme ou par les praticiens à une démarche de mise en débat de projets de territoire, se pose dans les deux cas la question des critères de sélection des disciplines mobilisées et en leur sein des théories, notions et méthodes. L'idée de « compétence » pluridisciplinaire suppose des savoirs descriptibles et évaluables, mais surtout des savoirs identifiés comme nécessaires aux métiers par le milieu socio-professionnel (cf. introduction du chapitre). A cet égard, l'intervention physique sur les territoires semble s'imposer comme un référentiel constant de l'ingénierie territoriale : le territoire est qualifié en fonction de ses potentielles prises pour un « projet » (urbain, paysager, architectural...), une « opération » foncière, un « développement » économique, une « programmation » de services, un « aménagement » d'infrastructure... De la prospective à la gestion de chantier, en passant par le diagnostic territorial et la planificiation, toutes les pratiques professionnelles se répartissent, de manière plus ou moins distanciée, sur une même échelle de valeur qu'est la modification physique durable du vécu par l'action.

Selon cette logique, le projet et sa réalisation s'imposent comme facteur d'évaluation de la pertinence (pour le territoire) et de l'efficacité (au regard des critères professionnels d'une qualité urbaine sensorielle universelle - cf. 5.1.3) de la pratique professionnelle. Sans doute car le projet modifie physiquement le réel et laisse des traces facilement identifiables et imputables à la rationalité des études préalables. Même dans le cadre des études jugées expérimentales, le projet apparaît encore comme une finalité, explicite pour certains mais le plus souvent latente. Le projet n'est pas l'objectif premier (qui est la construction de connaissances sensibles et la réalisation des conditions de leurs prises en compte dans les métiers), mais constitue une perspective au plus long terme voire un signe d'aboutissement de la démarche entreprise, comme en atteste la citation suivante d'un praticien relatant les

apprentissages de son épreuve de professionnalité : « *Ce que j'ai appris de cette expérimentation, c'est la capacité d'adaptation (savoir s'adapter aux processus), la capacité d'écoute (lâcher prise pour laisser la parole advenir, donc savoir prendre du temps et être surpris), la capacité d'anticipation (en même temps tout peut arriver, mais en même temps essayer de tenir les choses en ayant un coup d'avance pour que cela continue), la capacité à saisir des occasions pour construire des projets*[232] *(aller chercher des partenariats, dès que l'on entend parler de quelque chose faire le lien avec le projet...)* » (séminaire DOIT - CAUE).

Ainsi, construire un projet voire assurer une finalité opératoire à l'étude est pensé comme une gageure de sa reconnaissance dans l'expertise urbaine ; cela lui offre la possibilité de faire preuve de professionnalité et donc d'investir les processus délibératifs. Les praticiens rencontrés n'envisagent donc pas le projet comme la finalité de leur démarche sensible, mais comme un moyen de la légitimer dans leurs métiers et par là d'asseoir les acquis en termes de reconnaissance d'autres formes d'intelligibilité. « *Peut-être que la pluridisciplinarité c'est l'ouverture juste au « faire avec », avec peut-être les fameux habitants, les fameux individus. Ce sont des individus au même titre que les autres. A un moment, c'est comment on fait ensemble quoi. Je suis bien d'accord que dans un cas on ait des gens entre guillemets « entre sachants » avec des disciplines et dans l'autre on ait des gens soit disant « non sachants » soit disant « sans discipline ». Parce que ce sont toujours des « soit disant » car l'on n'est jamais sans rien : ce n'est pas sous prétexte qu'ils ne sont ni urbanistes ni sociologues, qu'ils ne savent rien.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). Il s'agirait pour ces praticiens de s'extraire des finalités immédiatement opératoires et par là des sentiments d'urgence et d'exécution, pour envisager le « sens » de sa pratique professionnelle dans le long terme.

A cet égard, les praticiens cherchent à réunir, pour leurs ateliers, les conditions d'un espace de neutralité par rapport aux projets d'aménagement - plus précisément par rapport à la finalité opératoire de l'étude (de diagnostic, de faisabilité) et opérationnelle des politiques publiques - tout en étant relativement proche des scènes décisionnelles. « *Requestionner le projet est un peu le nerf de la guerre ; nous [les CAUE en opposition aux agences d'urbanisme], quelque part, on a la chance de pouvoir s'affranchir de cette notion de projet posée de façon traditionnelle. Et dans les métiers de l'aménagement tant que les projets seront déjà prédéfinis à l'arrivée sur un territoire, je pense que le jeu des acteurs est déjà extrêmement biaisé.* » (séminaire DOIT - CAUE). Ils observent à cet égard une différence dans les capacités des agences d'urbanisme et des CAUE à s'extraire de ces impératifs opératoires et opérationnels : les agences d'urbanisme seraient au coeur des actions publiques en raison de leur mission d'accompagnement des collectivités territoriales, ce qui constituerait évidemment un frein à leurs ambitions : « *Pour les trois exemples des CAUE, l'objectif était d'embarquer, alors que pour les trois exemples d'agence l'objectif est plutôt de faire du projet, de faire du SCoT, de faire du projet de territoire, etc. Alors ce n'est pas du tout le même objectif.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

---

[232] Les mots ont été soulignés par l'auteur de cette thèse pour mettre en avant la perspective « projet » qui persiste au final comme un aboutissement concret de l'étude.

5.3.2 L'artiste et le philosophe : figures « naturelles » de la médiation sensible

Dans une (é)preuve de professionnalité, il s'agit pour les praticiens de construire des savoirs qui viennent mettre en doute leurs certitudes expertes (affronter l'épreuve), tout en respectant certains cadres de leurs champs d'action afin d'assurer la reconnaissance des savoirs produits (fonder la preuve). Ainsi, dans le cas de l'observation sensible des territoires, les praticiens affirment une volonté de mettre en place des démarches sensibles qui font valoir d'autres formes de rationalités (notamment habitantes), tout en conservant quelques gageures légitimaires (ne pas inclure leurs propres ressentis, s'inscrire dans des cadres disciplinaires) qui permettent les conditions de reconnaissance de leurs résultats.

Parmi ces cadres professionnels difficilement transgressables, il y a les injonctions professionnelles à assurer le rôle de traducteurs praxéologique de la pluridisciplinarité. Or, le sensible transcende les cadres disciplinaires, ce qui met les praticiens dans une situation délicate. La réponse principalement plébiscitée est de convier d'autres acteurs jouant un rôle de médiateur permettant aux individus d'exprimer leurs ressentis sensibles et aux praticiens de les intégrer dans leurs champs de compétence. A cet égard, la figure de l'artiste doublée de celle du philosophe ont été particulièrement conviées pour introduire des savoirs qui perturberaient les habitus (dispositions à l'agir) des études territoriales (ex : dans leurs entrées thématiques). Ils joueraient le rôle de médiateur entre les ressentis sensibles et les études territoriales par leur regard décalé sur les phénomènes qui ouvrirait ainsi une brèche d'observation de la réalité sensible.

Une légitimité évidente et universelle dans le dévoilement sensible

Il ne s'agit pas tant de remettre en cause la participation d'artistes et de philosophes dans ces démarches sensibles, que de soulever l'absence de questionnement que suscite leur participation. Leur présence ne motive quasiment jamais de justification, comme si la pertinence de leurs propos et leur légitimité apparaissaient comme immédiatement évidentes et irréfutables, voire naturelles[233]. Cette intuition se traduit par l'omniprésence du singulier pour désigner ces deux « *figures* », un terme largement repris par les praticiens lors du séminaire DOIT et qui les inscrit dans un registre de l'universalité. Pour le cas de l'artiste, s'ajoute le plus souvent l'absence de précision sur les types d'art concernés, ce qui suggère une palette très élargie allant des habituels designer urbain, plasticien, danseur, peintre aux occasionnels potier, céramiste...

Ce déni de toute forme de subjectivité attribuée à l'artiste et au philosophe semble d'autant plus étonnant qu'ils sont invités dans ces démarches pour leurs supposées aptitudes particulières à observer des réalités sensibles invisibles et à les exprimer dans des formats artistiques qui seraient partageables avec tous et sans condition. Ces aptitudes reposeraient pour l'artiste sur la maîtrise de techniques de stimulation sensorielles et, dans une moindre mesure, émotionnelles ; quant au philosophe, sa discipline lui assurerait une prise de distance

[233] Cela concerne aussi des scènes de discussion n'incluant pas d'habitant, l'argument d'une participation tacite ouverte à tous ne tient donc pas.

par rapport aux phénomènes et leurs effets. La conception du sensible évolue alors, devenant plus proche d'une réalité rendue invisible par les méthodes scientifiques et professionnelles ordinaires, que d'une posture revendiquée de diversification des rationalités (notamment habitantes). « *On s'est dit qu'on allait mettre à leur disposition* [des habitants] *une équipe : nous deux bien sûr [sociologie et urbanisme] et un philosophe pour apprendre à dialoguer, à parler, à ressentir et à aider à récupérer un peu de cette mémoire. (...) Et un designer puisque l'idée qu'on avait était que, à la fin de la fin, sur l'espace public il y ait des totems* » (séminaire DOIT - CAUE).

Cette perspective est largement reprise dans le champ scientifique qui convie régulièrement des artistes à des séminaires[234], sans qu'une justification plus précise de cette intuition ne soit avancée. Pour d'aucuns, « *il faudrait pouvoir mettre en forme leur expérience sensible afin qu'elle puisse être restituée, devenir recevable, circuler et être mise en débat. Pour cela, on pourrait utiliser les savoir-faire des spécialistes de la mise en forme du vécu (artistes, romanciers, paysagistes, scénographes...) et recourir aux formes communes de sa représentation et de son énonciation (ambiances, paysage, récits, images...) dont ils sont les maîtres d'oeuvre par excellence* » (Lolive et Blanc, 2009, p. 258).

Le philosophe : la distanciation conceptuelle

De la partition disciplinaire des savoirs découle logiquement l'identification de « rôles » différenciés des disciplines au sein des études expérimentales menées par les praticiens. Or, parmi les disciplines des sciences sociales, la philosophie a été historiquement mise à l'écart depuis un siècle du fait de la nature de ses sujets dont l'administration de la preuve est impossible (Calafat, Lavergne et Monnet, 2013). La philosophie a été accusée de spéculation théorique sans constitution de domaine d'objets propres, sans méthode d'immersion empirique : « *A la philosophie, donc, les « concepts » et à la science les « fonctions » selon une répartition en laquelle, un peu hypocrites sur les bords, Deleuze etGuattari demandent de ne voir aucune hiérarchie de dignité.* » (Lordon, 2013, pp. 47 - 48). Cette « *philosophie en grande partie devenue conceptuelle* » aurait fini par perdre ses liens historiques avec les modes de vie et le quotidien, entérinant une rupture entre deux concepts, « theôria » et « praxis », qui n'étaient pas opposés dans la philosophie antique (Pavie, 2014, p. 13).

Cette mise à l'écart a contribué à l'attribution à la philosophie d'une capacité de distanciation par les concepts, conférant l'imaginaire de savoirs immuables et universels. Cela a conduit les praticiens à solliciter des philosophes pour orienter les débats sur des sujets politisés qu'ils ne souhaitent pas voir traités de manière conflictuelle. Autrement dit, la philosophie assurerait une certaine neutralisation des débats selon les praticiens, qui la convient par exemple sur la question des mémoires (ancienne, contemporaine, quotidienne), de leurs inscriptions dans un vécu subjectif (ex : réminiscence d'une expérience) et de leurs constructions sociales (ex : identification de symboles) (fiche A2.3-4).

Le fantasme de l'artiste : l'émancipation du partage vie professionnelle / vie sociale

---

[234] Par exemple le séminaire co-organisé par le Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA) et l'équipe Chôros à Paris les 05 et 06 2018 en vue de « Questionner le diagnostic territorial », qui a notamment invité à participer un artiste plasticien espagnole.

Si la distanciation conceptuelle assure au philosophe une capacité de déconflictualisation des débats, l'absence de contrainte statutaire permettrait à l'artiste d'offrir des conditions de discussion exemptes des rapports de domination propres à l'ingénierie territoriale (même si d'autres restent). Comme le souligne le dialogue ci-dessous, les praticiens associent souvent l'absence de contrainte stautaire à une liberté de posture (ex : vestimentaire) qui permettrait une meilleure attention aux ressentis sensibles.

« *- Comment physiquement, concrètement, vous parvenez à ce qu'un élu auprès de gens qu'il ne connait souvent pas laisse son statut de côté pour être lui-même ?*

- Beaucoup de gens savent faire cela, en sociologie de groupe, les artistes de rue... déjà, avant, on leur dit vous allez marcher donc venez en basket. Cela commence comme cela : vous allez marcher, donc les talons, les costards, les pantalons à pince, etc., vous laissez tomber et vous allez être avec les autres. (...) Et c'est pour cela que l'on invite des chercheurs qui font venir des étudiants, des artistes contribuent à bousculer un peu. Donc il y a des figures qui aident à cela. » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Or, cette supposée absence de contraintes des artistes s'expliquerait par la croyance d'un rassemblement du partage moderne entre vie professionnelle et vie sociale. En effet, Luc Boltanski et Eve Chiapello (1999) ont montré que la critique artistique cherche à s'incarner dans des manières d'habiter, à réconcilier vie professionnelle et vie sociale : ils oseraient affirmer leurs convictions dans leurs pratiques professionnelles et modes de vie. Ainsi, la mobilisation des artistes dans les démarches sensibles traduirait la politisation du sensible par l'ordinaire.

Paradoxalement, ce qui attire dans la figure de l'artiste serait donc ce que les expertises n'arrivent pas à reconnaître aux habitants, à savoir leur capacité à exprimer des convictions politiques dans leurs modes de vie, leurs lieux d'habiter, leurs détournements fonctionnels... Cette acception est couramment véhiculée par les starchitectes qui participent à la théorisation de la fabrique de la ville : « *L'artiste contemporain se propose de « montrer » le monde et de questionner ses valeurs fondamentales. Critique, il peut révéler des fractures sociales et des contradictions et se mobiliser sur des questions écologiques.* » (Masboungi, 2016, p. 129)

Conclusion du chapitre 5

Les démarches dites sensibles suscitent un engouement auprès des praticiens pour renouveler les représentations territoriales de la désidérabilité urbaine qu'ils jugent uniformisées selon des caractéristiques sensorielles. Les compétences de l'opérationnalisation participeraient activement de cette uniformisation sensorielle, notamment par l'identification d'ambiances types.

En fait, ces démarches témoignent d'une quête de légitimation par la neutralisation de la « subjectivité » du praticien, s'opérant par le recours à des « témoins » que seraient les habitants. Mais cette tentative de complexification des représentations territoriales dans les métiers se révèle freinée par des injonctions normatives à la pluridisciplinarité qui est identifiée selon des critères actionnistes.

Chapitre 6. Par l'immersion dans les marges

Malgré l'engouement que suscitent les démarches sensibles auprès des praticiens pour renouveler les représentations territoriales uniformisantes d'une désidérabilité urbaine aux qualités essentiellement sensorielles, ces premières ne suffiraient pas, selon les praticiens, pour comprendre certains phénomènes urbains encore inconnus voire méconnus. En effet, ces phénomènes résulteraient des effets non intentionnels des politiques urbaines ; à cet égard, ils seraient refoulés en dehors des cadres de l'expertise urbaine, c'est-à-dire exclus et déniés de toute relation de causalité avec elle. L'expertise urbaine ne pourrait donc pas saisir ces phénomènes qui échapperaient à la délimitation de ses prérogatives et à l'analyse de ses mécanismes. Les praticiens relèvent ainsi l'existence de « *marges* » sociales, territoriales et actionnelles produites par certaines politiques urbaines, particulièrement de métropolisation.

Les marges sont comprises par les praticiens comme le résultat du croisement des processus socio-économiques de métropolisation et leurs effets d'exclusion territoriale avec les dispositifs délibératifs de l'aménagement et leurs effets d'exclusion sociale. Relevons ici la concordance avec les caractéristiques des marges territoriales dressées par d'autres praticiens interviewés (cf. chapitre 2). Plus précisément, les praticiens entendent les marges comme la territorialisation d'une exclusion engendrée par des processus socio-économiques de concentration et d'attractivité métropolitaines normalisantes (Reigner, 2013). Les marges se composeraient des populations et activités rejetées par la métropolisation car ne concourant pas à ses ambitions politiques de rayonnement concurrentiel. Ainsi, les marges seraient certes produites par certaines pratiques d'aménagement qui refouleraient les indésirables, mais elles s'en libéreraient par ancrages politiques différenciés.

Néanmoins, si ces marges accueillent des populations oubliées des politiques urbaines, le terme renvoie ici à des territoires auxquels sont identifiées ces populations. La marginalisation serait le processus d'exclusion socio-économique, les marges seraient l'identification des populations exclues à des caractéristiques spatiales, morphologiques, architecturales ou paysagères. Les métiers de l'urbain véhiculent une forme d'identification territoriale des populations exclues, ce qui confirme la causalité que les praticiens attribuent à cette marginalisation : les politiques publiques territoriales.

Or, cette identification territoriale se réduit à des caractéristiques formelles immédiatement assimilables à des compétences, ce qui tend à dénier la diversité sociale, culturelle, paysagère et architecturale des marges ainsi que des manières de les habiter en termes de pratiques et d'investissements affectifs. Par ce prisme de la conformité des usages avec les finalités aménagistes, l'identification territoriale délivre une vision uniformisée des manières d'habiter les marges, rendant invisibles les détournements fonctionnels, les stratégies d'évitement de certains lieux ou équipements, le bricolage de pratiques selon des opportunités matérielles et occasions situationnelles, les préférences environnementales contingentes aux trajectoires résidentielles... Ainsi, à l'instar de la notion de « crise généralisée », les marges supposent un « *singulier collectif* » (Revault d'Allonnes, 2012, p. 9), déplaçant ainsi les pratiques d'aménagement métropolitain d'un registre situé et opérationnel à un processus de

normalisation des vécus dans les marges en tant que refoulé métropolitain[235]. Cette uniformisation de l'habiter tend à restreindre les capacités habitantes de transformation voire d'aménagement du territoire (par exemple par les modes de vie - cf. chapitre 2) ; elle prive les habitants de la reconnaissance d'un pouvoir d'agir sur l'aménagement de leurs lieux de vie.

Ainsi, ces marges souffrent d'un défaut de connaissances voire de méconnaissances, que les praticiens expliquent souvent par le décalage spatial avec les lieux d'implantation de leurs structures d'appartenance professionnelle. Toutefois, les marges offrent les conditions idéales pour faire (é)preuve de professisonnalité car, en tant que refoulé, les marges sont des espaces libérés des injonctions urbanistiques, tout en étant révélatrices en filigrane des logiques et modèles qui fondent les politiques d'aménagement. Elles assurent, en ce sens, une forme d'affranchissement aux modes de fonctionnement habituels des métiers, tout en assurant les cadres d'« *un processus d'autoréflexivité soit à critiquer les institutions-mères, soit à réinventer des cadres d'actions en fonction d'une évaluation sur le terrain, de ce qui « semble aller et ne pas aller »* » (Laval, 2009). Plus précisément, les praticiens investissent les marges pour construire de nouvelles connaissances territorialisées car :

- les pressions de la pratique professionnelle y étant moindres, ils bénéficient de possibilités de manoeuvre importantes pour éprouver des démarches inhabituelles ;
- en tant que territoires refoulés des expertises urbaines et de leurs imaginaires, toute pratique en leur sein implique une perspective réflexive donc un retour dans les métiers.

Or, l'un des enjeux de la production de connaissances sur les marges (relatives aux manières d'habiter ces territoires et aux logiques d'organisation qui en découlent, aux relations affectives nouées avec ces lieux et aux imaginaires territorialisés de la désidérabilité environnementale qu'elles produisent) et pour les marges (reconnaissance de la diversité territoriale et de leur qualité pour des manières d'habiter différenciées) réside dans la production de connaissances qui ne sont pas marginalisées par l'expertise urbaine. Pour ce faire, les praticiens défendent une production de connaissances dans les marges qui, sous certaines conditions de réalisation et d'administration de la preuve, peuvent être réinscrites dans les métiers de l'urbain.

L'expérimentation apparaît, pour les praticiens, comme une situation de production de connaissances qui respecte ces conditions. En effet, l'expérimentation repose sur une logique inductive qui part d'un cas particulier pour remonter à des mécanismes de corrélations et, à cet égard, elle ne remet pas en cause fondamentalement les principes d'action aménagistes. Une argumentation relativiste portant sur la singularité du cas d'étude peut même venir atténuer la portée à la généralisation si nécessaire : absence de points de comparaison, difficulté de confirmation des liens de causalité, manque d'information sur les interractions...

---

[235] Comme mentionné, les expertises urbaines considèrent les marges comme en dehors de leurs prérogatives, donc elles ne les investissent pas sous la forme d'action, à moins qu'elles cherchent à les réintroduire dans un registre de « normalité ». Le plus souvent, les expertises urbaines cherchent simplement à comprendre le fonctionnement de ces marges donc y projettent quelques représentations de la désidérabilité urbaine pour comprendre ce choix résidentiel qui serait de fait contraint.

Or, la logique inductive suppose de développer une raison interprétative, s'opposant ainsi à la prédominance de la raison instrumentale dans l'entendement aménagiste. Comme vu en première partie, celle-ci s'explique par un imaginaire de la neutralité instrumentale largement véhiculé au sein des métiers de l'urbain et nous verrons que les praticiens l'identifient comme un facteur de refoulement des marges métropolitaines (6.1). En effet, si les instruments d'aménagement sont supposés être maîtrisés et ne pas porter d'ambitions politiques, il n'est pas envisageable qu'ils puissent produire, même de manière non intentionnelle, ces marges. L'expérimentation suppose donc le refus d'une épistémologie de la neutralité expérimentale, une situation que les praticiens investissent comme une occasion de politiser leurs pratiques professionnelles.

Or, le politique s'éprouvant surtout de manière corporelle pour les praticiens[236], cela les conduit à privilégier l'immersion comme méthode d'exprimentation (6.2). En effet, l'immersion leur permet de ressentir eux-mêmes les phénomènes à interpréter, renouant par là avec une conception du sensible comme une pré-pensée (en opposition avec la lecture opérationnelle, prévalant dans la fabrique de la ville, d'une réalité à dévoiler par des aménagements sensoriels).

Mais nous avons vu que les métiers de l'urbain se sont construits par épuration des ressentis sensibles des praticiens qui ne sont donc pas habitués à cet exercice. Afin de s'aider, les praticiens convoquent des méthodes d'enquête scientifique - principalement de la géographie, la sociologie et l'anthropologie - qu'ils croisent avec des perspectives pratiques et des imaginaires territoriaux de leurs métiers (6.3). Ils témoignent par là du rôle de plus en plus important de la production de connaissances territoriales dans les métiers de l'urbain : « *L'hypothèse doit être maintenant envisagée de l'existence d'une porosité de plus en plus nette dans certains cas entre la méthodologie de l'expertise et celle du chercheur qui analyse.* » (Prévot et Simard, 2008, p. 91). Au-delà de l'investissement de méthodes d'enquête scientifique, les praticiens invitent les chercheurs à participer à leurs expérimentations afin de les aider à saisir les signaux faibles émergeant dans un territoire et à monter en généralité leurs analyse. Ces expérimentations apparaissent ainsi comme des « *communautés éphémères pour problématiser les questions, ré-énoncer un certain nombre de questionnements* » (Chapuis, colloque POPSU 2, 2014). Si cette évolution s'avère dans la plupart des cas encore balbutiante, la production de travaux écrits (comme les études recensées) associant praticiens, enseignants-chercheurs et chercheurs s'accélère et se formalise dans des écrits à plusieurs voix par exemple (Viala, 2014).

[236] Pour plus de précisions, voir l'introduction de la deuxième partie.

6.1 L'expérimentation face à la neutralité instrumentale

La tenue d'une expérimentation apparaît comme une (é)preuve de professionnalité. En effet, elle éprouve les cadres de l'expertise construits sur des savoirs reproductibles issus de la pratique, particulièrement dans le domaine de l'urbanisme qui s'est historiquement positionné comme accompagnement technique des politiques territoriales dont la reproduction à l'identique des résultats serait assuré par le registre instrumental (Claude, 2006 ; Blanc, 2010 ; Caudron, 2014). Néanmoins, elle avance aussi des preuves empiriques des connaissances produites, assurant par là une reconnaissance suffisante pour les réinclure dans les champs d'expertise. Expérimenter c'est se donner le droit d'inclure de nouveaux savoirs dans l'expertise et par là de bouleverser son agencement (Nicolas-le-Strat, 2009, p. 38).

A cet égard, l'expérimentation constitue une pratique politisée (6.1.1), selon la nature distributive qu'attribue Jacques Rancière (2000) au politique. Plus précisément, l'expérimentation modifie les lignes de l'expertise : elle redistribue la place de ses connaissances fondatrices (qui les produit ?) et leur fonction (pour quelle finalité sont-elles produites ?). Néanmoins, le succès de sa réalisation (modifier de l'intérieur des frontières de l'expertise) requiert une certaine reconnaissance par l'expertise, d'où une tendance à rendre tacites les intentionnalités de l'expérimentation.

Or, poser l'expérimentation comme une pratique politisée suppose que la production de connaissances a des effets sur le réel, soit en délivrant des inforrmations qui vont orienter ensuite les conduites (professionnelles ou ordinaires) des individus, soit par les interrelations que suscitent la confrontation directe au « terrain ». Ainsi, l'expérimentation invite les praticiens à se positionner sur les fondements éthiques de leurs connaissances puis des pratiques professionnelles ainsi fondées (6.1.2), ce qu'ils opèrent en faveur d'une démocratisation de la production de savoirs différenciés de ceux habituels des expertises urbaines.

6.1.1 L'expérimentation comme infrapolitique

Si l'expérimentation ne s'oppose pas directement aux expertises urbaines, elle élargit néanmoins les frontières de l'entendement aménagiste et de ses savoirs instrumentaux, en incluant une logique inductive et sa raison interprétative des phénomènes. Ainsi, à l'étude des corrélations, elle intègre la question de la subjectivité des ressentis phénoménologiques et surtout, à l'analyse opératoire des phénomènes par les diagnostics, elle appose un questionnement sur le sens des phénomènes. Or, un sens n'est pas toujours manifeste ni immuable, il se construirait par l'interprétation et la manière d'appréhender les phénomènes, faisant de la construction / production de connaissance une expression d'une forme de pouvoir. A cet égard, l'expérimentation apparaît comme une manière de construire un sens qui se différencierait de la production normalisée de sens par l'entendement aménagiste.

Ainsi, cette prise de risque peut être investie à différents degrés selon les praticiens (praticiens à l'initiative, participants ou désintéressés de ces expérimentations, élus, chercheurs...) et donner lieu à une pluralité de registres discursif selon les situations (lors de l'enquête, lors de la valorisation des résultats...). Cette diversité des formes de narration de l'expérimentation et

des degrés de compréhension de son intentionnalité nous conduit à penser l'expérimentation comme une « *infra-politique* » (Scott, 2008), c'est-à-dire une pratique politisée menée de manière insidieuse et moins directe que certaines des expressions les plus formelles et les plus figuratives d'une autorité. Les infra-politiques sont « *des formes discrètes de résistance qui n'osent pas dire leur nom* » (*ibid*., p. 33), considérant que certains contextes ne leur sont pas favorables : l'intentionnalité des infra-politiques n'est rendue visible qu'auprès de certains publics et dans certaines temporalités. Cela se traduit par une dissimulation de la nature politique des expérimentations, prenant une forme non organisée et non structurée de micro-résistance aux tentatives de normalisation urbanophilique des imaginaires, de codification opérationnelle de la pensée, de détermination instrumentale des formes d'action...

Nous verrons que cette infra-politique se rend discrète tout d'abord en choisissant des sujets marginalisés par l'expertise (l'ordinaire), avant de voir que cela conduit à une diversité de compréhension des degrés de radicalité de l'expérimentation (jusqu'à quel point critique-t-elle les fondements de l'expertise ?) qui crée des lignes de partage évolutives entre expérimentation et expertise.

L'expérimentation par enquête sur l'ordinaire

L'expérimentation est entendue par les praticiens comme une « *démarche* » (fiches : A2.2-2, B1.1-3, B2.2-2, B2.2-3), diversement qualifiée d'originale, de singulière, d'innovante, etc., appliquée à un sujet inhabituel pour les expertises urbaines, comme la densification des sites d'activités économiques par l'agence d'urbanisme et de développement Essonne – Seine – Orge (fiche B1.1-7). Ainsi, l'expérimentation est qualifiée de « *méthode originale par sa conception et son objet* » (fiche A2.2-2), entérinant ainsi une double rupture (méthodologique et objective) avec l'expertise urbaine. En portant sur des sujets ordinaires marginalisés et en choisissant une méthode d'expérimentation, l'enquête s'inscrit doublement dans un registre politique.

La rupture méthodologique se traduit par la convocation, par les praticiens, d'un travail d'enquête permettant d'interpréter des signaux faibles, c'est-à-dire de dévoiler des phénomènes encore marginalisés par l'expertise : il s'agirait de chercher les signes éparses annonciateurs d'une mutation afin de rendre intelligibles les bouleversements qu'ils préparent des pratiques. L'expérimentation par enquête serait une investigation qui reposerait sur une curiosité et un désir de prise d'autonomie par rapport à des savoirs vécus par les praticiens comme imposés (par le corps professionnel, les formations, les élus...). Ainsi, l'expérimentation ne porterait ici pas sur la maîtrise d'outils, même inhabituels pour les métiers de l'urbain car issus d'autres champs pratiques comme l'architecture par exemple, mais sur des phénomènes dont les liens avec les expertises urbaines n'auraient pas encore été explicités car relevant des crises socio-écologiques (cf. partie I). « *On se met autour de la table avec un constat commun qui n'était pas majoritaire dans notre milieu, ni des uns, ni des autres : constat commun de dire que nos méthodes, nos modes de faire en urbanisme ne vont plus. La planification cela ne va plus, dessiner un projet cela ne va plus... Et pourquoi cela ne*

va plus ? Parce que l'on est face à un monde qui est complètement incertain[237] *; or, tout ce que l'on fait ce sont des outils qui sont faits pour maîtriser l'avenir : la planif' en est typique. Aujourd'hui tout le monde sait que maîtriser l'avenir, cela ne va plus.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme)

Or, cette politisation affirmée de la méthode s'oppose à la neutralité instrumentale revendiquée par l'entendement aménagiste[238] et ses fondements épistémologiques de distanciation d'un terrain de recherche (Calbérac, 2007). Les praticiens aspirent à réduire voire briser la distance induite par les outils d'observation entre les praticiens d'une part, les manières d'habiter un lieu de l'autre. Les enquêtes praticiennes assumeraient d'être porteuses d'effets présentiels sur les lieux, s'opposant ainsi aux effets projetés, par certaines méthodes scientifiques, sur un terrain de recherche « *précisément délimité par celui qui a l'ambition de l'étudier, et qui, de ce fait, a un projet (de recherche) pour lui* » (Steck, 2012, p. 75). Elles poseraient donc les lieux de vie comme une condition de la connaissance (par essai et tâtonnement), à l'instar de la place accordée au sujet dans la connaissance *a priori* par Emmanuel Kant (cf. chapitre 1). Les lieux de vie ne seraient pas des réalités indépendantes des savoirs produits à leurs sujets ; ils ne pourraient pas être compris à travers des savoirs de nature seulement descriptive des phénomènes et objectivante de leurs caractéristiques (objets urbains, naturels, architecturaux en présence). Plus précisément, l'expérience de ces lieux lors de l'enquête orienterait la connaissance et conduirait à envisager une approche sensorielle, sensible, affective, imaginative, etc., de ces lieux.

En s'intéressant aux lieux de vie, l'enquête se porte sur des situations ordinaires qui ne sont pas considérées comme problématiques par l'expertise et / ou relevant de ses domaines de compétence, car sinon elle les aurait déjà inclues. Ce décalage en termes d'objets d'investigation constitue la seconde rupture puisque l'ordinaire dépasse historiquement des cadres de l'expertise, même si cette dernière tend de plus en plus à les intégrer dans un gouvernement des conduites par des aménagements facilitant des modes de vie préalablement identifiés (cf. chapitre 2) et un gouvernement des corps par l'identification d'ambiances sensorielles socialement désirables. Les manières d'habiter sont entendues ici comme la partie la plus immédiatement visible dans les territoires de positionnements politiques par l'ordinaire, c'est-à-dire qui reposent sur des référentiels extérieurs aux cadres institutionnels du politique (cf. chapitre 2). Il s'agit par là de rechercher, par l'enquête, les signaux faibles en termes de pratiques quotidiennes, attachements affectifs, stratégies de comportement, etc., c'est-à-dire des manières d'habiter qui n'ont pas encore été codifiées comme modes d'habiter par l'aménagement, donc qui relèvent de choix investis de sens par les habitants.

Les lieux sont pensés par les praticiens comme les leviers, les ressources et les desseins de ces pratiques politisés. Dès lors, les praticiens recherchent les signes d'un investissement politisé des habitants dans et par leurs lieux de vie : « *Exploiter les traces du passé, l'histoire d'un lieu, ne sont pas pour eux [praticiens des CAUE impliqués dans des études expérimentales]*

---

[237] Le mot a été souligné par l'auteur de cette thèse pour mettre en avant l'ancrage du sensible dans un questionnement de la mâitrise instrumentale, puisque l'incertain vient bouleverser le motif prométhéen des métiers de l'urbain (cf. chapitre 1).

[238] Pour plus de précisions sur l'entendement aménagiste, voir le premier chapitre.

de vains mots et constituent une garantie contre des espaces publics certes plus rationnels, sécurisés, organisés, mais au final… aseptisés. Leurs réalisations – un jardin, une place un carrefour, un parking… - sont toutes motivées par une volonté tenace de faire émerger une harmonie du lieu, quel qu'il soit. » (fiche A2.2-1). A cet égard, l'expérimentation par enquête mime le déplacement susmentionné d'initiatives citoyennes supplétives des politiques publiques (ex : ONG, ESS) vers l'imagination de formes d'entraides et de solidarité subversives par leur indépendance aux politiques publiques.

Le croisement de ces deux ruptures témoigne d'une volonté de renouvellement des professionnalités par la prise en compte des manières d'habiter en tant que révélatrices des subjectivités politisées.

Quelle radicalité de l'expérimentation ? Inconfort *versus* doute, supplétion *versus* subversion, éphémère *versus* intériorisé

Les praticiens réunis au séminaire DOIT partagent le constat que l'expérimentation est une prise de risque car elle place le praticien en marge de son domaine d'expertise et du système d'acteurs composant l'ingénierie territoriale. En effet, ils se mettent en marge de leur expertise car l'expérimentation suppose une mise en doute des savoirs de l'expertise, qu'il s'agisse d'un doute radical (incertitude quant à l'analyse des causes et conséquences des phénomènes), d'un doute situé (méconnaissance de la situation qui conduit à négliger un phénomène et ses effets) ou d'un doute finalisé (questionnement de la pertinence des politiques menées au regard du diagnostic). Un sentiment d'« *inconfort* » est largement repris pour venir euphémiser les déstabilisations engendrées, qu'elles soient cognitives (doute de ses savoirs), statutaires (remise en cause de son statut d'expert) et imaginatives (questionnement des imaginaires politiques fondant les principes de l'action comme la densité).

La convocation de ce sentiment permet à la fois de relativiser sa situation et de se rassurer dans ses capacités d'action, à la fois de faire valoir timidement l'expression de leurs ressentis sensibles comme le signe d'une différenciation, comme en atteste ce praticien par exemple : « *[l]'inconfort est formateur et il faut savoir se mettre en situation d'inconfort pour avancer. Je pense que c'est un de nos points communs ici.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). Cette différenciation se révèle relativement bien comprise par les participants à ces expérimentations et les autres praticiens, mais toujours exprimée de manière tacite : « *Les documents de préparation que l'on envoie avant aident car ceux qui ne veulent pas, ils le savent et ne viennent pas. On a des protocoles mais il faut reconnaitre ce qui est : ceux qui ne veulent pas rentrer - et il y en a ! - ils ne sont pas là. Et quand ils viennent, c'est arrivée pour quelques-uns, ils se font exclure par le groupe, très vite, très très vite. Car tout le monde se rend compte intuitivement de ce qui se passe : celui qui continue à jouer le sachant est très vite exclu par les autres et cela peut être n'importe qui. Il y a des élus évidemment, mais ce ne sont pas les pires, les pires ce sont les chercheurs. Les professionnels aussi, mails ils se taisent donc c'est difficile à savoir, par contre les chercheurs ils parlent et quand ils ne décollent pas de leurs statuts de chercheur, cela se voit.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Or, cette prise de risque induit un investissement en temps et énergie de la part des praticiens pour convaincre de l'intérêt des démarches expérimentales auprès d'autres praticiens ou de la

direction de leurs structures d'appartenance : « *On a des idées, mais on se dit qu'on veut les expérimenter. Alors, on fait ça quand ? On se regarde, tour de table : quand est-ce que l'on peut innover ensemble ? Et, résultat du tour de table : on dispose de deux jours dans l'année, pas plus, pour pouvoir innover. Les universitaires comme nous*. » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). En ce sens, l'expérimentation apparaît comme un engagement, né de situations de nécessité d'expertise que partageraient les praticiens réunis : « *Je veux dire que tous les jours, on voit que cela ne marche pas et chacun on s'est décalé et on s'est mis dans une position inconfortable*[239]*, chacun avec son angle d'attaque de projet donc on a tous des angles d'attaque différents.* (...) *Ce que je trouve intéressant c'est que dans des « institutions » (entre guillemets) différentes, on en est chacun à notre manière à avoir besoin de faire cela. Donc moi je ne serai pas négative, je serai positive car quelque part on est obligé de bousculer nos savoirs car on voit bien que nos outils opérationnels ne sont satisfaisants pour personne.* » (séminaire DOIT - CAUE).

Néanmoins, la nécessité n'enferme pas l'expérimentation dans un rôle supplétif, même si elle peut être justifiée comme tel afin de garantir la légitimation des temps et énergies qui y sont consacrés, ainsi que la possibilité d'usage de ses résultats au sein des métiers. L'expérimentation apparaît davantage comme un espace subversif par la place qu'elle accorde à l'imagination, donc à la possibilité de sortir des stricts cadres de la prévision des phénomènes, de la planification de l'action et de la maîtrise instrumentale. Elle permet l'expression d'un « *état d'esprit expérimental* » (Barthe et Linhardt, 2009) qui naitrait en réaction à un certain nombre de controverses propres à l'expertise : concrètement, ce serait « *une manière d'appréhender les choses qui, par opposition à la manière planificatrice, valorise non plus l'exécution d'un script préétabli, mais l'éveil à l'émergence de la nouveauté, la sensibilité à la trajectoire des problèmes rencontrés et l'ouverture aux réorientations induites par des phénomènes d'apprentissage collectif* » (*ibid*.).

Plus précisément, dans le cadre du séminaire DOIT, les praticiens ont convoqué l'expérimentation pour affirmer leurs capacités - autorisations et aptitudes - à produire par eux-mêmes des connaissances et à délimiter les contours de leurs expertises. Elle traduit une posture d'indépendance par rapport aux savoirs de l'expertise. Ils revendiquent une capacitation, c'est-à-dire le droit et la possibilité de construire des conditions de réalisation de leurs capacités. « *Je parle de notre expérience sur XX, finalement personne ne nous demandait rien. Pour le coup c'est nous qui avons eu l'idée et personne n'était partant. On s'est posé la question : est-ce que l'on est légitime si personne ne nous demande rien ? Mais au bout du compte, au bout de trois ans, il semble que les gens continuent à suivre, que les jeunes sont toujours là et que mine de rien ils ont fait des choses. Cela n'a pas valeur de preuve, mais c'est la raison pour laquelle on continue.* » (séminaire DOIT - CAUE).

Néanmoins, cette indépendance peut être relativisée en assimilant l'expérimentation à une parenthèse temporelle dans la pratique professionelle, ce qui pose tacitement la question de la généralisation des résultats d'une expérimentation précise et de la reproduction des méthodes de l'expérimentation. Par là, cette lecture temporelle permet de ne pas inclure ses résultats

[239] Ce mot a été soulignés par l'auteur de cette thèse pour mettre en avant l'euphémisaion du risque que constitue le terme d' « inconfort ».

dans les métiers et encore moins de remettre en cause ses habitudes pratiques, méthodologiques ou de pensées. Si cet enfermement temporel résulte certes des contraintes temporelles susmentionnées, il se révèle néanmoins repris dans des justifications, positives comme négatives, d'une inertie qui succéderait l'expérimentation : la restriction de l'expérimentation à une parenthèse temporelle peut conduire à penser ses résultats comme éphémères. Dans une perspective positive, les praticiens considèrent l'expérimentation comme une soupape qui permet de libérer des tensions liées aux injonctions professionnelles ou des énergies créatrices réfrénées par la normalisation des imaginaires urbains ; ainsi, l'expérimentation assurerait un équilibre au sein des expertises. Par exemple ce serait, pour certains, un temps de latence dans la prise de décision par la réalisation d'un débat « *dans lequel chacun va pouvoir s'exprimer sans pour autant en tirer des conclusions immédiates* » (séminare DOIT - Agence d'urbanisme). A l'inverse, le caractère éphémère peut aussi être apposé aux résultats par des personnes qui ont participé à l'expérimentation sans en être à l'initiative et qui n'adhèrent pas aux convictions portées : « *Le monde technique professionnel freine à fond la caisse sur ce type de démarche, vraiment ils ne prennent pas, même s'ils viennent. Ils aiment bien venir mais après...* (...) *Le monde technique, les gens de la Mairie disent « c'était super, c'était très intéressant, cela nous a permis de sortir de nos routines et tout. C'était très sympathique, très convivial, par contre c'était en dehors de notre champ d'action quotidien et l'on ne sait pas comment réintégrer cela dans notre champ d'action de tous les jours. »* » (séminaire DOIT - CAUE)

En somme, d'une mise en doute des savoirs d'expertise à la revendication d'une capacitation, en passant par une prise de risque par rapport à sa structure socio-professionnelle, l'expérimentation peut donc être comprise de différentes manières.

Refondation des lignes d'appartenance par l'expérimentation

Comme nous venons de le voir, l'expérimentation constitue, par l'enquête sur l'ordinaire, une pratique politisée mais dont les intentionnalités sont plus ou moins variables selon les individus interprétant les résultats et les situations d'énonciation, autrement dit selon la nécessité ou non de dissimuler le caractère politique. Cette politisation de l'expérimentation conduit les praticiens à chercher, d'un avis partagé, à fonder d'autres lignes de démarcation au sein de l'expertise, plus précisément à créer de nouveaux « *collectifs* » (séminaire DOIT) qui se structurent à deux niveaux : soit au sein même des acteurs de l'expérimentation (par exemple dans la composition des tours de table), soit entre des porteurs d'expérimentation et des collègues.

Les critères de constitution de ces collectifs sont notamment l'appartenance ou non aux métiers de l'urbain (élus, associations, chercheurs et enseignants-chercheurs, étudiants...), pour les praticiens les domaines d'action (urbanisme, architecture, paysagisme) mais aussi leurs disciplines de formation (cf. 5.3.1) comme pour les chercheurs : « *Autour du travail de traduction, on aurait pu créer un collectif. Et là, les chercheurs ils avaient toute leur place, à condition qu'ils n'utilisent pas leurs pré-pensées, c'est pour ça que je dis que pas des sociologues mais des anthropo', des ethno' à condition qu'ils travaillent avec des urbanistes, des architectes et des sciences cognitives*. (...) *Les sociologues français font de la mesure, ils ne font pas du sensible.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Autour de ces nouveaux collectifs qui se sont composés spontanément autour d'une d'expérimentation, s'opère une déconstruction de certains partages professionnels et une reconstruction des critères d'interprétation des phénomènes territoriaux. Par exemple, la remise en cause des découpages statistiques par l'INSEE, considérés comme fort éloignés des réalités urbaines, s'accompagne d'une proposition de lecture spatiale, « *dépassant le clivage urbain-rural* » (fiche B2.1-2), des tendances périurbaines (sociales, paysagères, morphologiques, en termes de modes de vie…). La réintégration du périurbain dans une logique spatiale plus globale, comme le polycentrisme ou la recherche d'un environnement de vie passant par « *la distance à la ville* », permettrait une évolution des lignes de compréhension du « périurbain » encore largement construites autour de l'urbain (ex : logiques d'éloignement des centres-villes) et de son imaginaire de la croissance comme seul signe de réussite (ex : critères de comptabilité statistique).

6.1.2 Fondement éthique de l'expérimentation

En tant que pratique politisée, l'expérimentation suppose une intentionnalité de l'action distincte de celle de l'entendement aménagiste. L'expérimentation ne signifie pas ici une innovation instrumentale ou une adaptation situationnelle, mais une refondation des principes de l'action : il ne s'agit pas d'innover pour adapter les thématiques ou formes de l'action à une évolution des cadres de l'action (ex : métropolisation, participation institutionnelle), mais bien de penser d'autres formes de l'agir plus démocratiques, prenant en compte l'incertain.

Elle reposerait donc sur des principes d'action (fondement éthique) distinct, qu'elle va puiser au sein des manières d'habiter considérant que cela assure pertinence et légitimité aux pratiques professionnelles qui se fonderont ensuite sur les résultats de l'expérimentation.

L'expérimentation comme acte particulier de l'agir habitant

L'expérimentation est souvent présentée par les praticiens comme une particularité de l'agir habitant qui favoriserait le tâtonnement selon les situations, le détournement fonctionnel, le bricolage à partir d'outils peu adaptés, etc., s'opposant à cet égard à des actions du registre de l'opérationnel (application de savoirs techniques) ou scientifique (reproductibilité des savoirs). Or, nous avons vu que l'expérimentation constitue une activité politisée, particulièrement lorsqu'elle s'applique à des comportements et pratiques ordinaires, et cette règle ne dépend pas de qui est à l'initiative de l'expérimentation. Selon les praticiens, les expérimentations habitantes sont également porteuses de « *principes* » d'organisation, de gestion ou d'animation des lieux de vie et, à cet égard, les métiers de l'urbain devraient accompagner ces initiatives dans l'application de ces principes, c'est-à-dire leur assurer les conditions materielles ou relationnelles pour ce faire sans déterminer leurs actions : « *Soutenir les expérimentations pour un habitat adapté à différents modes de vie et leurs évolutions* » (fiche B1.1-1). Fort de ce constat relativement partagé, les praticiens étendent ce partage de l'action à la réalisation de leurs propres expérimentations en voulant associer les habitants au-delà de la participation aux outils mis en place (ex : balade urbaine) qui orienteraient les informations recueillies : « (...) *on peut faire l'hypothèse que les habitants détiennent un potentiel d'innovations qu'il s'agit alors d'explorer en identifiant les tendances émergentes.* »

(fiche B2.1-2). Cela se traduit le plus souvent par une implication en aval par une co-écriture des études (ex : réalisation d'un « *carnet de mémoire* » - fiche A2.3-4).

Dans le cadre de la recherche DOIT, nombre de praticiens différencient l' « expérimentation » de l' « innovation » qui s'inscrirait fondamentalement dans une logique de reproduction des principes de l'urbanisme par adaptation aux situations (sociale, économique, spatiale, démographique...), alors que l'expérimentation témoignerait d'une politisation conscientisée de l'étude. A cet égard, l'expérimentation pourrait tout aussi bien critiquer les principes de l'urbanisme, qu'aller dans leurs sens mais avec une justification explicite en lieu et place d'une argumentation par des injonctions socio-professionnelles. A l'inverse de l'innovation, l'expérimentation assurerait donc un déplacement de position du praticien en affirmant une ambition politique pour le territoire.

Une démocratisation de l'action : entre démocratie délibérative et participation locale

Renversant les conceptions du désintérêt social et d'un égoïsme généralisé, même pour les populations les plus stigmatisées (jeunes habitants des quartiers dits Politiques de la ville - fiches : A2.3-2, A2.3-3, A2.3-4), l'expérimentation est pensée comme une modalité abductive d'analyse d'une désaffiliation démocratique. Elle opérerait par une différenciation entre, d'une part, l'intérêt à la chose publique, à ce qui fait commun (objet du politique), de l'autre, la distanciation et la perte de confiance vis-à-vis des acteurs, des dispositifs et des scènes du politique institutionnel (représentatif comme participatif). En effet, si les praticiens partagent le constat, somme toute classique, d'une défiance citoyenne vis-à-vis du politique institutionnel, ils infirment l'hypothèse explicative d'un égoïsme généralisé et d'une défense des intérêts communautaristes. En réaction, ils appellent par l'expérimentation à en soulever les causalités (« *On aurait besoin de qualitatif et de comprendre notamment pourquoi on a un décrochement dans le dialogue citoyen, notamment dans le périurbain.* », séminaire DOIT - agence d'urbanisme), aspirant par là à « *rompre le sentiment d'abandon perceptible chez certains* » (fiche A2.3-4).

Ainsi, les réponses apportées par l'expérimentation ne convergent pas vers l'hypothèse largement partagée dans les scènes de la participation citoyenne que seuls des sujets de la proximité (géographique, sociale et communicationnelle - Sintomer, 2008) permettraient de susciter l'intérêt des habitants[240], ce qui reviendrait à reproduire l'hypothèse susmentionnée d'une prédominance d'un prisme égoïste et communautariste dans les délibérations habitantes. Elles plaident certes pour une démocratisation de l'action publique, particulièrement locale, mais sans restriction des sujets selon une représentation *a priori* de leur capacité d'attractivité pour une participation habitante élargie, s'opposant ainsi à des choix opérés dans certains dispositifs participatifs comme les Conseils de la Vie Locale (CVL) à Tours qui ont été dirigés vers des sujets mineurs, concrets et consensuels comme la mise en place de bancs, d'un panneau d'accueil pour le centre socio-culturel, d'illuminations de bacs à fleurs, de barrières de sécurité, etc. (Bertheleu, 2008). L'absence de pré-détermination des sujets ne doit pas faire oublier la détermination finalisée des débats, qu'il

[240] Pour plus de précisions, voir le troisième chapitre.

s'agisse d'un projet urbain (Pichon, 2009) ou d'une définition cognitive de l'intérêt général par les élus et acteurs de la fabrique urbaine : « *Qui détermine l'intérêt général ? Jusqu'à présent, je crois que l'on a des élus qui sont plus ou moins fait pour assumer la décision, mais qui justifient beaucoup - pas seulement eux d'ailleurs, tout le monde justifie l'intérêt général - par le biais de l'expertise du savoir. Le savoir qui en général est incarné par un expert, quel qu'il soit, que ce soit un expert-urbaniste ou un expert-universitaire. Mais voilà la justification de l'intérêt général passe par le savoir et aujourd'hui c'est cela qui est remis en cause. Je crois que c'est beaucoup remis en cause.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme). Les praticiens semblent aspirer à la mise en place d'une « *démocratie contributive* [ce qui] *suppose de l'audace, de l'inventivité mais surtout une volonté politique forte à même de dégager les moyens nécessaires* » (fiche B2.2-3), en faveur desquelles les praticiens auraient un rôle à jouer qui resterait à identifier.

Pour ce faire, les praticiens revendiquent l'expérimentation comme un outil de capacitation habitante par l'implication habitante dans des activités aux formats souvent ludiques et discursifs, c'est-à-dire qui leur permet d' « *élever leur capacité de pouvoir, sur le cours de leur vie, en les rendant acteur de leur territoire.* » (fiche A2.3-2). Ainsi, elles reposent encore sur une logique d'instruction civique de la démocratie locale, considérant les lacunes actuelles dans l'apprentissage de « *savoir-faire* » de la citoyenneté locale, comme la prise de parole en public, le travail en groupe, etc. Il s'agirait d'« *initier un apprentissage de la prise de parole pour des habitants qui s'en sentent dépossédés* » (fiche A2.3-4), d'« *impliquer les jeunes dans une action citoyenne favorisant leur autonomie et leur insertion professionnelle.* » (fiche A2.3-2).

Or, cette capacitation se révèle le plus souvent mise au service de la participation locale, qu'elle relève de dispositifs institués régulier ou de projets (ex : conseil de quartier, débat public), ou qu'elle s'inscrive dans des actions menées dans le champ de l'urbanisme comme la création d'une « *assemblée des conseils participatifs* » qui vise à « *faire le lien entre le SCoT et les habitants* » en constituant « *un groupe citoyen intéressé pour s'impliquer sur les enjeux d'aménagement du territoire actuel et en donner une traduction en terme de qualité de vie* » (fiche B2.2-3). Ainsi, un certain nombre d'expérimentations posent encore comme critère de leur réussite la participation des habitants à des dispositifs de participation locale : « *Ils [les jeunes participant à l'expérimentation] ont démontré l'acquisition d'un regard critique sur le paysage urbain et un vrai savoir-faire dans la construction des visites guidées (programmation, accueil du public et interaction avec les autres acteurs du projet).* » (fiche A2.3-2). En effet, cet apprentissage est jugé nécessaire pour favoriser le bon déroulement des dispositifs de participation citoyenne et rééquilibrer les inégalités (sociales, genrées, familiales...) de participation aux séances et de prises de parole, bien connues (ex : Bacqué, Rey et Sintomer, 2005 ; Fromentin, 2008), qui entraveraient la réalisation d'un imaginaire moderne d'une citoyenneté universelle (Gaxie, 1978 ; Rosanvallon, 1992) et la visée de représentativité partagée aussi bien par les dispositifs électifs que participatifs (Birck,

2011)[241]. D'une certaine manière, ces expérimentations appliquent au champ politique institutionnel la quête aménagiste d'une « échelle optimum » d'activité.

6.2 L'immersion : inclure les exclus du récit métropolitain

Les praticiens dressent le constat que la métropolisation participe d'une méconnaissance de phénomènes de plus en plus complexes. Ils observent en effet des « *mutations* » méconnues de l'expertise territoriale, les qualifiant alors à l'aune de leurs domaines de compétences de *« défis contemporains : étalement urbain, densification, rénovation des quartiers, mixité sociale, performance énergétique…* » (A2.3-3). Cette situation s'expliquerait par l'imbrication de ces mutations avec des initiatives habitantes ou d'autres manières d'habiter, échappant alors aux cadres d'analyse et d'action de l'expertise urbaine (cf. 6.1.1). Plus précisément, la nature spontanée de ces mutations traduirait des « *territoires en mouvement* » (fiche A2.1-1) et dont la multitude de phénomènes en interaction créerait une « *complexité* » (fiche A1.2-2) - relevons ici encore la personnalisation des territoires qui euphémise l'intentionnalité de l'agir habitant, témoignant par là de la nature infrapolitique des justifications accompagnant les expérimentations.

Or, ces mutations auraient la particularité de se réaliser essentiellement dans les marges des expertises urbaines et de leurs imaginaires de la métropolisation (ex : croissance comme gage de réussite). Elles viendraient en ce sens perturber le récit de l'attractivité métropolitaine qui revêt les caractéristiques du récit babélien en uniformisant les paysages urbains, en homogénéisant les populations, en codifiant les pratiques en des usages, en fonctionnalisant les rapports affectifs aux lieux... (cf. chapitre 2). Certains praticiens invitent ainsi à : *« alerter sur* (...) *les phénomènes de transformation des paysages, notamment avec les projets du Grand Paris en cours (gares du Grand Paris, contrat de développement territorial...) qui contribuent à construire à la fois une représentation unifiée de la métropole et une identité territoriale spécifique.* » (fiche A2.2-2).

A cet égard, l'immersion est considérée comme un moyen de produire des connaissances plus adaptées à ces mutations, plus précisément de construire une culture professionnelle partagée de ces mutations. L'immersion peut revêtir deux formes distinctes dans les métiers de l'urbain :

- l'immersion dans un territoire échappant au récit babélien (aux marges du récit métropolitain), ce qui constitue une activité inhabituelle pour les praticiens du fait de la mise à distance, temporelle et sensible, de leurs propres expériences pour fonder la légitimité de leurs expertises (6.2.1) ;
- l'immersion par le débat dans des problématiques territoriales, notamment par l'inclusion d'acteurs locaux ou d'habitants dans des ateliers, accordant une place importante à l'expression discursive des convictions politiques tout comme les théories autour de l'infrapolitique (Scott, 2008) (6.2.2).

---

[241] Les dispositifs de participation locale viseraient à « *refléter une certaine diversité socioculturelle suffisamment large pour dépasser les limites classiques observées dans le cadre de la représentation politique* » (Birck, 2011, p. 1)

6.2.1 Agir dans les marges métropolitaines

En contexte d'épreuve de professionnalité, les praticiens concèdent un avantage indéniable aux marges métropolitaines qu'ils considèrent comme des scènes de discussions libérées de l'expertise et l'action territoriales ; par l'absence d'habitudes professionnelles et surtout de surveillance du milieu socio-professionnel (notamment de l'expression de leurs propres ressentis et d'affirmation de points de vue politique), cette situation facilite la mise en visibilité d'infrapolitiques. Il n'est donc pas étonnant qu'elles constituent la préférence en termes de terrain d'immersion pour les praticiens : l'ensemble des études recensées qui reposent sur une immersion territoriale se réalisent dans les marges métropolitaines (fiches : A2.2-1, A2.2-3, A2.3-1, A2.3-2, B1.1-2, B1.1-7, B2.2-1, B2.2-3).

Les praticiens identifient deux grands types de marges métropolitaines que nous verrons tour à tour :

- les espaces relégués ou exclus de la métropolisation sur lesquels portent par exemple « *[l]es ateliers de composition urbaine* [qui] *répondent ainsi à un besoin d'ingénierie et d'expertise à la fois souple et rapide sur des sites circonscrits, hors des grandes opérations, tout en créant une dynamique nouvelle de recherche de solutions partagées autour de constats et d'objectifs communs : intégration d'un urbanisme durable, valorisation des identités de quartier, innovation urbaine et architecturale* » (fiche B2.2-2) ;
- les thèmes impensés ou insuffisament balisés dans des politiques métropolitaines construites à l'aune d'imaginaires progressistes de la ville, comme le renversement culturel que constitue la prise en compte du changement climatique : *« [g]rande absente des questions et négociations sur le climat, elle [la culture] se pose ici [dans le journal du Grand Paris] comme ingrédient essentiel : éducation, pédagogie, sensibilisation, appropriation. »* (fiche A1.1-1).

Les marges spatiales de la métropolisation

Les territoires en marges sont investis par les praticiens en tant que pendant de la ville et de ses imaginaires sociaux (diversité, rencontre, anonymat émancipateur...), d'une organisation urbanistique et des modes de vie qu'elle détermine. Plus précisément, ces démarches émergent dans des territoires soit souffrant de représentations sociales négatives (fiche : A1.1-2), soit ne répondant pas aux critères d'attractivité économique qui animeraient de plus en plus – outre les bureaux d'études privés et la promotion immobilière – l'ingénierie territoriale, d'après les praticiens porteurs de ces démarches (fiches : A2.2-1, A1.2-2, B2.1-1, B2.2-1) : *« La ville [d'Oullins] doit en permanence se ressaisir, toujours en lien avec la métropole, car cette dernière la marque spatialement, temporellement et dans son devenir.* » (fiche B2.2-1). La métropole apparaît, pour les praticiens,comme un référentiel spatial, pratique et politique, pour qualifier un gouvernement des conduites par l'urbanisme, par opposition avec des modes d'habiter qui sont jugés plus anciens et régulés par les habitudes : « *Autour de ce noyau, et à l'intérieur même de celui-ci, il y a le périurbain ou « péri-machin », dont on ne sait pas si c'est un tour de passe-passe des urbanistes pour lier la campagne à la ville ou si c'est une campagne que l'on aurait vidée de son système économique rural. »* (fiche B1.1-1).

Cette immersion se réalise le plus souvent par un travail d'observation (qui n'est pas forcément systématisée), la tenue d'entretiens sociologiques auprès d'habitants ou la réalisation d'une immersion intensive sur un temps court (de une journée à trois jours) en groupes réunissant praticiens de différents domaines de compétences (planification, prospective, participation, paysage...) et structures (du cabinet privé aux services déconcentrés, en passant par la collectivité territoriale et le para-public), élus, associations, chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants, artistes et de rares fois des habitants (fiches : A2.3-2, A2.3-4, A2.2-3 et B1.1-2). Nous comprenons bien que ces immersions ne visent pas une compréhension exhaustive d'un territoire mais une confrontation à des ressentis sensibles et un espace d'expression : « *Moi j'ai le sentiment que dans mon métier - je suis urbaniste, j'ai une formation de géographe et d'urbaniste - plus j'avance moins je sais, plus j'avance plus je doute, plus j'avance plus je m'interroge sur mes méthodes, celles de mes collaborateurs... Quand mon collaborateur à l'agence, chargé d'étude économique, compte les chômeurs, j'ai envie de lui dire arrête de compter les chômeurs, va les voir. Cela réinterroge complètement ce que doit être l'observation dans une agence d'urbanisme qui est figée, statistique, codifiée, froide, moins chaude... Aujourd'hui, tout cela est en train de voler en éclat et si on se réinterroge pas dans nos postures d'observant et d'urbaniste, d'autres vont passer à côté et d'autres vont prendre le pouvoir (je ne sais pas) ou vont mettre en place d'autres méthodes qui vont interroger nos métiers.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Sortir des imaginaires progressistes de la ville

Mais cet agir par bricolage n'est pas seulement le fruit de nécessités concrètes, mais aussi un choix : ne pas reproduire une pensée du modèle, mais surtout ne pas reproduire les imaginaires des modèles actuels (ville durable, ville intelligente...). Au-delà de la fragmentation spatiale, le contexte de métropolisation semble dessiner un horizon commun à ces démarches qui questionnent toutes en filigrane la désidérabilité de la grande ville devenue métropole. Ainsi, les immersions territoriales portent sur des sujets moins habituels car émergeants (qualifiés de signaux faibles), donc qui n'ont pas encore été mis à profit de la métropolisation par les imaginaires progressistes de la ville qui ont fondé les expertises urbaines[242] et détermineraient encore les priorités dans les politiques d'aménagement : « *Tous les grands projets urbains de Toulouse-Métropole sont aujourd'hui quasiment lancés, souvent sous forme de ZAC en bénéficiant d'un niveau d'ingénierie privée important. L'heure n'est plus à l'engagement de nouvelles grandes opérations mais à la promotion du renouvellement urbain, par la multiplication d'opérations plus modestes en taille, maîtrisées, dans tous les quartiers de la ville.* » (B2.2-2).

Par l'immersion dans les marges, différents imaginaires sont donc amenés à se confronter : les imaginaires territoriaux habitants (que traduisent les modes d'habiter, tout particulièrement dans le périurbain), les imaginaires progressistes de la ville (comme lieu de l'émancipation sociale et de l'égalité territoriale) sur lesquels s'est historiquement construite l'ingénierie territoriale. L'immersion dans le périurbain fait notamment ressurgir deux imaginaires esthétiques, relativement prégnant dans les métiers de l'urbain (Salomon-Cavin, 2005) : un

[242] Pour plus de précisions sur le rôle des imaginaires progressistes de la ville dans la fondation légitimaire des expertises urbaines, voir le chapitre 3.

premier de la ville comme milieu progressiste et donc de la campagne comme milieu de la tradition. Ville et campagne reposent ici sur une dialectique faisant du périurbain un milieu hybride, un entre-deux : « *Le concept de campagne se décline en deux principaux stéréotypes. La « vraie » campagne est celle qui est trop loin, celle où personne ne vient vous rendre visite, à part en été. Depuis la ville pourtant, cette campagne est proche. La « vraie » campagne est agréable pour les loisirs, pour quelques jours, mais pas plus. La campagne de la ville est la campagne cohabitante, complémentaire. La métropole n'est pas que de la ville. Il n'est donc pas question de « pavillons » dans le péri-machin mais de « maisons » dans cette campagne de ville.* » (fiche B1.1-1).

En tant qu'entre-deux, le périurbain se révèle souvent au centre de ces immersions, au prisme de ses modes d'habiter (fiches : A1.1-1, A2.1-1, A2.3-1, B1.1-1, B2.2-3 et B1.1-6) : « *Pour nous la notion de périurbain est à réinterroger : déjà je vous invite juste à étudier l'étymologie du mot « péri-urbain », vous n'êtes pas dans l'urbain, vous êtes juste à côté de la ville, en marges.* » (séminaire DOIT - Agence d'urbanisme). Par exemple, la création de l'observatoire sur les mutations pavillonnaires (fiche A2.1-1) participe de la recension de différentes formes d'évolution physique de l'habitat pavillonnaire : des projets de réaménagement ou d'agrandissement de maisons, des constructions avec de nouveaux matériaux ou des matériaux de récupération, le partage de maisons (colocation intergénérationnelle, espace mutualisé). Cela s'accompagne plus généralement d'une mise en avant d'initiatives ou projets à vocation sociale et économique dans les modes d'habiter, considérés comme des expérimentations habitantes (cf. 6.1.2) : le covoiturage, la valorisation des produits locaux (ex : circuit court), les pratiques renouant avec la solidarité (ex : potager partagé, nourriture gratuite, bourse d'échange)...

Par leurs confrontations par l'immersion territoriale, les praticiens aspirent à créer d'autres imaginaires pours leurs métiers, notamment des prospectives urbaines utopiques mais aussi dystopiques. Ils invitent pour ce faire les habitants à une mise en discours des devenirs urbains qu'ils imaginent, en leur adressant différentes questions dans ce sens : « *En me projetant à 2040, quel rêve – ambition, projet, situation ou évolution – est-ce que je fais pour ce territoire ? », « En me projetant à 2040, quelles craintes est-ce que je ressens pour ce territoire ?* » (fiche B2.2-3).

Cette diversification des imaginaires professionnels les conduit par exemple à s'intéresser à la densification des activités économiques qui est à la fois une problématique peu explorée voire impensée (« *La densité est souvent abordée en matière de logement, mais moins du point de vue des activités économiques.* » fiche B1.1-7), à la fois un lieu soumis le plus souvent à une seule logique organisationelle métropolitaine. Après avoir mené une analyse statistique des densités bâties et des emplois (nature, fonction, répartition spatiale…), visant une classification des sites étudiés selon les morphologies et activités, l'agence d'urbanisme d'Essonne - Seine - Orge a mené un travail de terrain approfondi par l'observation et l'analyse de l'occupation des sols dans les 11 sites sélectionnés en vue d'une compréhension de la diversité des activités, de leurs organisations endogènes (sur les zones d'activité), de leurs stratégies économiques exogènes, avant d'entreprendre des entretiens auprès de décideurs des entreprises implantées sur ces zones (43 dirigeants rencontrés) et d'autres personnes clés

(gestionnaires des parcs d'activités, commerciaux, techniciens) afin de mieux saisir leurs besoins en termes d'équipements notamment.

6.2.2 Le débat comme immersion cognitive

Si la production de connaissances par immersion est considérée dans le cadre de l'expérimentation comme une forme d'agir sur les territoires, alors la mise en débat d'enjeux territoriaux peut être considérée comme une forme d'immersion territoriale. En effet, nombre de praticiens considèrent que réunir différents acteurs d'un territoire pour débattre des enjeux concernant ce dernier, constitue une manière de mettre en débat, à partir de perspectives et finalités distinctes, une problématique commune (fiches : A1.1-1, A2.2-2, A2.3-4, B1.1-1, B1.1-2, B1.1-5, B2.2-1, B2.2-2, B2.2-3) : « *Cette démarche s'appuie assez peu sur des projections statistiques ou sur des dires d'experts nationaux. Pour construire ce projet collectif au plus près des problématiques du territoire, la priorité a été donnée à l'intelligence et aux savoirs des acteurs de terrain.* » (fiche B2.2-3). Ces études visent la construction de connaissances par la coopération d'une diversité de participants dans le cadre de rencontres, plus ou moins longues (d'une demi-journée à deux jours), plus ou moins régulières (de l'unique rassemblement à deux ans de travail collectif) : en sortant des cadres habituels du débat, les praticiens aspirent à « *[r]etrouver les lieux de la rencontre et du débat, sortir du virtuel pour se confronter au terrain, investir l'espace public, croire en des solutions qui répondent à des questions concrètes, négocier et argumenter pour édifier des règles d'usages.* » (fiche A1.1-1).

Le débat comme finalité de l'immersion

Deux types d'ateliers sont à différencier : ceux réunissant des praticiens et des acteurs locaux (fiches : A1.1-1, A2.2-2, B1.1-5, B2.2-1, B2.2-2, B2.2-3), ceux impliquant directement des habitants (fiches : B1.1-1, B1.1-2, A2.3-4). Il convient de différencier parmi les ateliers mêlant des acteurs locaux ceux qui se construisent autour d'un projet d'aménagement précis (fiche B2.2-2) ou d'un document de planification (réglementaire ou non – fiches : A2.2-2, B2.2-3), de ceux construits sans finalité préétablie hormis les modalités même de l'action (fiches : A1.1-1, B1.1-5, B2.2-1). Dans ces derniers cas, la préfiguration de l'agir se dévoile dans la même séquence que celle de la construction des connaissances. Moyens et fins se trouvent autrement réunis par des méthodes collaboratives et ouvertes : « *Il [l'atelier] se veut avant tout un temps de travail transversal, de partage des différentes logiques d'acteur… Il est un lieu de construction d'intelligence collective.* » (fiche B2.2-2). Par exemple, l'atlas des paysages construit par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Saint-Denis (fiche A2.2-2) constitue à la fois un outil méthodologique (« *un outil partagé par tous* ») et le résultat de la démarche de coopération (« *socle commun de connaissances partagées* »).

Dans ce cadre, le praticien ne se réclame plus d'une position de sachant, mais plutôt d'une habileté à la coopération et, pour ce faire, à l'animation (d'ateliers, de réseaux…). Les termes « *atelier* », « *réunion* », « *séminaire* », « *groupe de travail* » sont entendus de manière indifférenciée dans les études menées par les praticiens : il s'agit à chaque fois de séquences (de quelques heures à une demi-journée, uniques ou répétées dans le temps) de discussion

collective que nous regrouperons sous le terme d' « atelier » afin de souligner la progressivité dans la construction de savoirs que cela implique, ainsi que la dimension bricolée du déroulement de ces moments. Le décentrement en termes de modes de vie, paysages ressentis, environnements immédiats, etc., est supposé assurer une portée mobilisatrice des ateliers : « *[d]ans ce genre de choses, on emmène des gens très différents, on emmène des élus, on emmène des spécialistes de l'agence d'urbanisme si possible de différentes disciplines, on emmène des techniciens des communes et si possible des techniciens des autres collectivités concernées, on emmène des chercheurs, des associations et des artistes. Sur les cinq [ateliers], on a été des groupes entre 30 et 50 personnes.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme).

Par la confrontation des savoirs historiques de l'ingénierie territoriale avec des résistances du réel, l'immersion de terrain poursuit ici l'objectif « *de mettre en questions les expertises, de décloisonner les savoirs et les pratiques, pour construire de nouvelles approches hybrides.* » (Fiche B2.2-1).

Le débat comme moyen de déconstruction

L'immersion dans les débats entre praticiens ou avec des acteurs locaux est également pensée comme un moyen de déconstruire les représentations territoriales de l'ingénierie, comme les territoires stigmatisés de la périphérie d'Ile-de-France ou de la périphérie métropolitaine, notamment en dévoilant des grilles d'analyse « *catégorielles et synchroniques* » (fiche : A2.2-1). Il s'agit par exemple d' « *utiliser les contraintes pour se greffer habilement dans l'existant ou provoquer la rupture [ce qui] leur a permis d'aboutir à des projets d'espaces publics cohérents et cette démarche conceptuelle en dit long sur la manière dont ils envisagent leur métier.* » (fiche A2.2-1).

Les praticiens aspirent par là à un (re)positionnement de leurs métiers par rapport à une logique démonstrative considérée comme « *technocratique* » et « *tentée par des logiques de modèle* », au risque d'être « *guettée par des logiques entrepreneuriales* », (fiches : A2.2-1, B2.2-1) conduit à une repolitisation des métiers et savoir-faire pratiques, c'est-à-dire à leurs inscriptions explicites dans une logique justifiée des fins et des moyens : « *[r]etrouver les lieux de la rencontre et du débat, sortir du virtuel pour se confronter au terrain, investir l'espace public, croire en des solutions qui répondent à des questions concrètes, négocier et argumenter pour édifier des règles d'usages* » (fiche A1.1-1).

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône évoque par exemple une « *démarche originale* » (fiche B2.2-3) pour présenter la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui ouvre aux habitants le débat sur le devenir territorial et interroge les praticiens sur leurs habitudes de travail : elle « *s'appuie[rait] assez peu sur des projections statistiques ou sur des dires d'experts nationaux. Pour construire ce projet collectif au plus près des problématiques du territoire, la priorité a été donnée à l'intelligence et aux savoirs des acteurs de terrain.* ». Pour ce faire, deux séminaires et deux visites de terrain (réunissant praticiens des collectivités et élus) ont été menés visant d'abord l'expression libre et spontanée des participants sur différentes thématiques liées au territoire : solidarité, agriculture, environnement, développement économique...

Puis, quatre ateliers créatifs réunissant environ 40 personnes (élus, praticiens des collectivités publiques, représentants de la société civile et du monde associatif), ont suivi pour construire, à partir des résultats du premier temps, un imaginaire prospectif sur le devenir des Rives du Rhône : production de huit imaginaires collectifs, intitulés *« les caracterres »* du territoire (éco-logique, affilié, ressources, coopétitif, promoteur, solidaire, morcelé, résidentiel) qui constitueront *« un outil de veille pour suivre l'évolution du territoire et construire un SCoT au plus près des enjeux locaux* ». Par le recours à différents exercices (analyse de coupures de journaux, imagination de micro-trottoir de demain, débat thématisé…), l'immersion par le débat a ici conduit à produire des résultats formalisés.

6.3 Une ambiguïté des rapports à la recherche : une gageure légitimaire (Prométhée)

Les pratiques d'immersion, territoriale comme cognitive, reposent pour beaucoup dans des méthodes scientifiques et / ou la participation de chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants. Plus généralement, les praticiens investissent de différentes manières le champ de la recherche : en collaborant pour des études avec des chercheurs et enseignants-chercheurs, en mobilisant des références scientifiques, en convoquant des champs disciplinaires distincts de ceux fondateurs de leurs expertises...

Ils témoignent par là d'un doute opérant au sein même des métiers sur leurs capacités à produire de la connaissance sur les territoires. Plus précisément, la recherche scientifique participe de la légitimation des pratiques de démocratisation de l'expertise par la prise en compte de l'agir habitant comme expérimentation (cf. 6.1.2). Il est ainsi attendu de la recherche qu'elle vienne « *explorer la diversité des liens [normatifs du parcours de vie ou subjectifs de la trajectoire, sensoriels ou affectifs, esthétiques ou rationnels] qu'entretiennent les sujets avec leurs territoires de vie (lieu, habitation, milieu de vie, monde, paysage, etc.) pour pouvoir réhabiliter la richesse de leurs ressources cognitives essentielles et justifier leur intervention massive dans les décisions* » (Lolive, 2006, p. 161). Les praticiens en appellent ainsi à la recherche pour expliciter davantage les intérêts opérationnels d'approches fondées sur l'expérience et pour les accompagner dans la définition des méthodologies à mettre en oeuvre (Breux et Torres, 2010). Autrement dit, une double attente des praticiens structure les rapports que ces derniers entretiennent avec la recherche :

- capacité d'observation des expériences habitantes, de leurs corrélations, finalités et ambitions, considérées comme porteurs d'enseignements pour la mise en place de pratiques professionnelles ;
- capacité de généralisation, par l'identification de facteurs de causalité par exemple, permettant d'exporter les savoirs produits à d'autres situations d'action.

Nous verrons que cette double attente conduit à privilégier deux manières particulières d'inclure la recherche scientifique dans la production de connaissances territoriales. Tout d'abord la collaboration avec des chercheurs assure à la fois une ouverture du débat à de nouveaux registres de connaissances, notamment disciplinaires, et permet une problématisation des enjeux donc une prise en compte qui ne reproduit pas les catégories d'analyse sectorielles mobilisées par les métiers et mimées sur des thèmes d'action publique

(6.3.1). Bien que ces connaissances territoriales soient produites en collaboration avec des chercheurs, elles rencontrent des difficultés de généralisation et donc de reconnaissances comme savoir mobilisable par les expertises urbaines (6.3.2).

6.3.1 Collaborer avec des chercheurs

La justification de la convocation de la recherche scientifique au sein même des études territoriales s'explique par le besoin de légitimation des professionnalités éprouvées par les praticiens eux-mêmes, c'est-à-dire le besoin de produire des connaissances depuis leurs métiers. Paradoxalement, la collaboration avec des chercheurs serait une solution trouvée par les praticiens pas tant pour apporter de nouvelles connaissances, que sécuriser les méthodes qu'ils ont mises en place.

En effet, produire de la connaissance ne suffirait plus pour renouveler les expertises urbaines et par là assurer aux métiers la légitimation dont ils auraient besoin (cf. chapitre 3). La production de connaissances ne pourrait se réaliser que dans certaines conditions qui sont celles des fondements éthiques de l'expérimentation, à savoir considérer le rôle accordé à l'agir habitant comme le révélateur du degré d'engagement et de mise en invisibilité d'une infrapolitique portée par les métiers. Ainsi, à l'origine du séminaire DOIT, nous avons pu relever « *une interrogation sur la place qu'occupaient les sciences sociales là-dedans [les études expérimentales]. Parce que les sciences sociales, traditionnellement, ont servi de point d'appui, de point de sécurisation pour les professionnels, pour les élus, pour les acteurs du territoire : quand on fait une étude, un diagnostic, une évaluation, on se sécurise aussi en disant :« Bon ben là c'est quand même de la sociologie, c'est quand même de l'économie, c'est quand même de la statistique... ». Cette sécurisation est en train d'exploser complétement. Les sciences humaines qui accompagnaient le phénomène traditionnel de diagnostic et de politique publique sont en pleine réinterrogation sur leurs propres pratiques et cela nous interrogeait aussi.* » (séminaire DOIT - CGET).

Multiplication des scènes de discussion entre chercheurs et praticiens

Le nombre de pratiques d'immersion associant praticiens, enseignants-chercheurs et chercheurs s'accélère depuis quelques décennies (ex : Viala, 2014). Plusieurs des matériaux mobilisés dans cette thèse s'inscrivent dans ce cadre[243] : la phase de préfiguration de la recherche ministérielle « Paysages, Territoires, Transitions » menée par son Equipe projet (réunissant chercheurs, agents du ministère et de services déconcentrés comme le Cerema et la Dreal, praticiens de CAUE et de Parcs Nationaux), le séminaire de la recherche sur les « Démarches d'Observation dites expérimentales ou innovantes pour l'Ingénierie Territoriale » réunissant praticiens en CAUE et agence d'urbanisme, enseignants-chercheurs et étudiants, le séminaire interne à l'agence d'urbanime de Lyon qui a été animé par des enseignants-chercheurs et a associé des étudiants, les réunions du conseil de perfectionnement du master *Ville et Environnements Urbains* qui ont mis en débat les besoins d'évolution des

[243] Pour rappel, ces matériaux ont fait l'objet d'une présentation plus approfondie dans le préambule méthodologique.

formations auprès d'agents de collectivités territoriales, services déconcentrés et centralisés, agences d'urbanisme et bureaux d'étude.

En effet, de plus en plus de scènes ponctuelles émergent pour mettre en débat les contours de l'expertise urbaine, voire appeler à une expertise « collaborative » entendue comme une diversification des publics conduisant à un renouvellement des questionnements : différents métiers de l'urbain, acteurs de l'économie, habitants, milieu scientifique... La différenciation entre les métiers de l'urbain y est faite souvent soit selon un objet (architecture, paysagisme, réseaux...), soit le plus souvent selon leurs degrés de proximité avec une volonté de transformation physique de l'espace (par exemple avec d'un côté les métiers de la planification et du projet, ceux de l'animation territoriale de l'autre).

Cette diversification des acteurs engagés dans les nouvelles modalités d'action urbaine induit un nécessaire effort d'inter-cognitivité (entre praticiens issus de différents métiers et chercheurs) et d'interdisciplinarité (au sein du milieu universitaire) ce qui amène les acteurs à prendre « *des risques par rapport à la discipline* [mais aussi aux champs professionnels] *qui les autorise*[nt] *et à la culture disciplinaire* [ainsi que professionnelle] *qui les sécurise*[nt]. » (Stengers, 1999, p.11). Afin de prendre la mesure de la complexité des situations devenues étrangères pour les acteurs, il convient de « *construire des espaces d'hésitations* » qui font « *bégayer les assurances* » et « *ralentir les raisonnements* » (Stengers, 2002). L'inter-cognitivité et l'interdisciplinarité accroît la complexité des savoirs, car elles bouleversent les habitus professionnels dans leurs diversités : les méthodologies d'observation, d'enquête et d'analyse, les parlers et formulations (pouvant être sources de conflits latents ou « *situations de mésentente* », telles que définies par Jacques Rancière en 1995), les savoir-faire, les outils d'intervention, mais surtout les sujets d'études.

Reproduire l'argumentation scientifique : l'administration de la preuve

Parmi ces différentes formes de collaboration, il convient selon nous de différencier :

- les recherches s'inscrivant dans une démarche compréhensive qui laissent la parole aux praticiens pour décrire ou expliquer leurs pratiques professionnelles, leurs conditions d'expertise, etc. ;
- les travaux initiés par des praticiens qui sollicitent ponctuellement des chercheurs pour venir présenter leurs recherches sur des domaines précis ;
- les travaux de collaboration qui associent chercheurs et praticiens dans une finalité partagée et qui passent, pour ce faire, par une problématisation conjointe des enjeux (identification des signaux faibles, mise en lien avec de supposées corrélations, assimilation à d'autres phénomènes par comparaison...

Or, parmi les méthodes d'immersion, force est de constater que ce sont essentiellement les travaux de collaboration entre le monde de la pratique et le monde de la recherche qui sont particulièrement plébiscités, car ils assurent une problématisation des enjeux donc une approche transversale qui ne reproduit pas les thèmes de l'action publique. Il s'agit pour les praticiens de reproduire l'argumentation scientifique, c'est-à-dire la manière de problématiser une pensée en la fondant sur des théories sociales puis d'en administrer la preuve. Ils supposent par là que la différence fondamentale entre les savoirs qui fondent leurs pratiques

professionnelles et les savoirs scientifiques n'est pas fondamentalement liée à la nature du savoir (pratique *versus* théorique, opérationnel *versus* méthodologique) mais à leurs degrés de justification.

Ce lien à l'argumentation scientifique est notamment visible dans les choix terminologiques : les séquences d'immersion cognitive entre acteurs territoriaux sont par exemple nommées des « *séminaires* » (exemple : fiche B2.2-3). Il se traduit aussi par une définition des territoires comme des « terrains de recherche », c'est-à-dire comme une médiation spatiale qui assure une prise de recul dans l'observation des phénomènes et une tentative de description objective (Steck, 2012). Enfin, l'argumentation scientifique apparaît surtout comme un moyen de défendre ses convictions issues d'intuitions sensibles alors que les praticiens éprouvent un malaise à se poser comme sujet du sensible : « (...) *dans nos métiers ce serait bien que l'on ait un minimum de cours, que les jeunes dans leurs formaitons initiales aient un minimum de cours dans les sciences cognitives - quand même cela nous concerne un tout petit peu l'homme dans son environnement - et puis un tout petit peu de cours sur la sociologie des organisations et notamment tout ce qui relève de la sociologie de la création d'accord : comment est-ce que les gens se mettent d'accord entre eux. Car quand même, on en parlait ce matin, en agence d'urbanisme on passe 95% de notre temps à mettre des gens d'accord. On utilise un tout petit peu de notre potentiel : on fait des diagnostics, des visites, des dessins, on fait plein de choses, mais c'est pour l'instant très intuitif et on ne sait pas vraiment expliquer et dire ce que l'on fait.* » (séminaire DOIT - agence d'urbanisme)

6.3.2 La prétention à la généralisation par les méthodes scientifiques

Les méthodes scientifiques se révèlent particulièrement sollicitées pour assurer la généralisation des savoirs issus des immersions aux expertises urbaines. La généralisation est entendue par les praticiens comme leurs capacités d'abstraction conceptuelle ou modélisante, c'est-à-dire comme leurs capacités à créer des lois générales à partir de cas particuliers en différenciant ce qui relève d'effets de contexte et ce qui résulte de corrélations phénoménales. Ainsi, ce qui garantit la généralisation des savoirs scientifiques est leur capacité à être représentatifs d'une diversité de situations dont les conditions sont explicitées : la représentativité ne serait pas immuable, mais soumise à une explicitation des cadres de la connaissance.

La généralisation comme abstraction modélisante

Les praticiens portent une attention particulière à la généralisation, car celle-ci assure la validation de la preuve (sortie du cas particulier) et sa reconnaissance au sein des expertises urbaines (capacitation des praticiens). Généraliser revient donc à exporter les connaissances produites par la situation et l'action à des contextes aux caractéristiques plus générales et aux mécanismes de corrélation balisés. Ainsi, la généralisation passe par l'abstraction modélisante et la définition de lois... Elle vise le passage d'une pensée inductive à une pensée déductive où l'on appliquerait à des contextes une grille d'analyse pré-réalisée. La formalisation des résultats se révèle donc centrale dans l'argumentation d'une capacité de description puis d'évaluation des savoirs ainsi produits. Les praticiens posent par là le postulat que « *[l]'expérience est une connaissance tirée de la pratique. Mais la connaissance ne suffit pas*

à faire expérience, une aptitude à sa transposition est en outre requise. L'expérience engage une dimension cognitive appliquée et implique une maîtrise du travail et de l'environnement, de sorte que les connaissances acquises permettent de résoudre et surmonter les difficultés du présent. » (Zimmermann, 2014, p. 54). Cela se traduit notamment par un plebiscite remarqué pour trois formats qui assurent une distanciation, objective, temporelle ou actionniste, avec le vécu des territoires : l'exercice de typologie, la mise en place d'un observatoire pérenne, l'élaboration d'un label.

Ainsi, l'étude portant sur les perceptions de la densification et sur les opinions en découlant chez les habitants de la métropole nantaise (fiche B1.1-6) a donné lieu à une typologie des opinions habitantes différenciant trois types de positionnement habitant par rapport à la densification : « *les réfractaires* », « *les indifférents* » et « *les enthousiastes* ». Les praticiens ont témoigné ici d'une volonté de mettre en perspective les pratiques quotidiennes et représentations habitantes du cadre de vie, au regard d'un autre modèle, non plus explicatif de la totalité mais du développement urbain de l'ingénierie territoriale : la densification urbaine. S'ajoutent aussi des exercices de typologie plus habituels qui ne concernent pas les ressentis sensibles habitants, mais des objets de l'aménagement comme la typologie menée par le CAUE du Gard sur des espaces publics selon trois critères reprenant l'organisation des domaines de compétence des métiers : les fonctions de l'espace, leurs végétalisations et la morphologie du bâti proche (séminaire DOIT - CAUE).

A l'opposé de cette caractérisation opérationnelle ou objective, les observatoires cherchent une généralisation par la pérennisation des expérimentations dans un cadre reconnu et formalisant les résultats, qu'ils concernent aussi bien le périurbain et ses mutations pavillonnaires (fiche A.2.1-1), le vieillissement démographique (fiches B1.1-3 ; B1.1-5) ou la mixité genrée des usages (fiche B1.1-2). Ainsi la création de l'observatoire du vieillissement par l'agence d'urbanisme de Brest en 2015 est considérée comme le passage d'une « *action expérimentale à durée déterminée* » à une réflexion fixe qui peut orienter les politiques publiques (fiche B1.1-3). De même, l'agence d'urbanisme de Bordeaux préconise, en conclusion de ses études sur le genre (fiche B1.1-2), la création d'un observatoire sur les inégalités genrées car « *[l]es gender studies, reconnues d'intérêt majeur par l'Union Européenne, se trouvent désormais relayées à l'échelle métropolitaine. Aussi, l'étude s'achève-t-elle sur une recommandation : créer un observatoire transversal des inégalités genrées.* » (fiche B1.1-2).

Enfin, inscrivant cette volonté de généralisation directement dans une perspective actionniste, la labellisation d'expérimentation habitante assure un pilotage à distance des politiques publiques, donc garantit la supposée nécessaire distanciation critique pour la prise en compte des ressentis sensibles habitants. Le label « logement bleu » attribué aux logements sociaux facilitant le maintien à domicile des personnes âgées par l'accès à des services et la rénovation de l'habitat en est un exemple qui est ressorti de la recherche DOIT (fiche B1.1-5).

La généralisation comme représentativité

Les praticiens puisent dans l'argumentation scientifique pour assigner aux connaissances qu'ils produisent une capacité de généralisation : ils y puisent des références théoriques, des topos qui semblent universellement reconnus et compréhensibles, des outils méthodologiques

dont les résultats sont systématisés... Ainsi, l'abstraction est donc dans un premier temps formalisante dans des modèles : on expérimente une théorie et ses concepts. Mais très rapidement se pose la question de la valeur accordée à ces cas particuliers que sont les expérimentations.

Il s'agit de sortir de l'idée d'un cas d'étude, du particularisme qui justifie de ne pas en tirer des conséquences pour la pratique professionnelle ou de ne pas interpréter les causalités conduisant à cette situation. Poser la question de la généralisation revient à poser celle du statut du cas particulier et de sa représentativité (Vermersch, 2000). A cet égard, les méthodes scientifiques d'immersion sont pensées comme un moyen de sortir de la singularité des cas d'études. Chez les praticiens, perdur un imaginaire de la recherche scientifique comme production de savoirs universaux par généralisation des situations, malgré l'impossibilité, selon eux (cf. 6.1.1), de produire des savoirs indépendants des lieux de vie.

Mais si le désir de se référer à des méthodes qualitatives progresse au sein des métiers de l'urbain, il se confronte aux marqueurs des méthodes quantitatives, toujours décrites comme « *objectives* » et « *représentatives d'un plus grand nombre de personnes* », (B1.1-3 ou B1.1-5) donc donnant *a priori* légitimité aux études, persistent fortement. Les praticiens sont confrontés à une demande constante de représentativité comme gageure légitimaire des connaissances produites, particulièrement lorsque celles-ci posent la démocratisation de l'action publique comme finalité de l'expérimentation.

« *Je sais que, pour nous, l'approche anthropologique, les gens ne comprennent pas, ce n'est pas ce qu'ils veulent : les gens veulent du quantitatif, du représentatif.*

- Les gens qui ?

- Euh, le Conseil général, DRIE, DRIA, etc. On a eu une expérience comme cela et toutes les séances de travail qui étaient destinées à étudier la matière, on les a faites à re-expliquer que l'on n'était pas dans une approche quantitative et que l'anthropologie c'est une vraie méthode. Cela a été une vraie difficulté. Après, quand il y a eu les résultats, ils étaient tout contents, mais ouf. » (séminaire DOIT - CAUE)

Conclusion du chapitre 6

Les praticiens reconnaissent l'expérimentation comme une expérience orientée et travaillée qui leur permet de faire (é)preuve de professionnalité : elle assure les cadres experts du renouvellement des savoirs des métiers.

Dans ces conditions sécurisantes, les praticiens investissent une méthode d'enquête particulièrement déstabilisante pour eux car elle les oblige à s'impliquer corporellement et donc à se positionner politiquement : l'immersion territoriale ou cognitive.

Néanmoins, le rôle central accordé à la recherche dans ces expérimentations vient quelque part atténuer la perspective politisée de l'expérimentation. Si la collaboration avec des chercheurs, l'invocation de théories scientifiques ou le croisement méthodologique assurent une intrerdisciplinarité qui complexifie les savoirs aussi bien pratiques que scientifiques, ils sont investis par les praticiens comme un moyen de justifier par procuration les savoirs terrioriaux construits et ainsi éviter leurs positionnements. De plus la capacité de

généralisation attribuée à la recherche scientifique vient renforcer cette possibilité de désengagement pour les praticiens.

Conclusion de la deuxième partie

Nous avons essayé, dans cette deuxième partie, de différencier les intentionnalités qui animent les professionnalités et les pratiques en acte, soulignant par là les difficultés à sortir de la constellation mythologique lors des choix d'études territoriales alternatives. Pour ce faire, nous avons tout d'abord tenté de montrer comment il est possible de construire un positionnement individué sur ses pratiques dans le champ de l'urbain (chapitre 4). Cette individuation nous a conduit à souligner le rôle central des situations territoriales dans la production de connaissances sur l'urbain (chapitre 5), rompant ainsi avec les représentations isonomiques et atemporelles de l'entendement aménagiste (chapitre 6).

Nous partageons la conclusion de Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran (2012) sur les révélations de l'incertitude, considérant que cette dernière fait ressortir *« la hantise de l'aménageur de perdre la maîtrise de son action, mais aussi sa volonté de la dépasser dans la recherche de démarches nouvelles. La crise environnementale, et a fortiori l'adaptation au changement climatique, ont fait puissamment ressortir ces enjeux, notamment en raison des conséquences non intentionnelles de l'action aménagiste. »* (p. 175). Néanmoins, nous complétons cette conclusion d'une perspective politique, considérant que ce besoin de maîtrise s'inscrit dans un projet politique de Modernité par des savoirs formels (chapitre 4), participe d'un partage du sensible entre ceux qui maîtrisent et ceux qui subissent (chapitre 5) et puise dans des imaginaires territoriaux politisés (notamment par les exclusions sociales, par les immunisation de certains espaces...) (chapitre 6). Nous retenons donc que les professionnalités constituent une épreuve d'auto-fondation subjective des savoirs et des habiletés jugés pertinents pour les métiers, par leur diversification ou leur hybridation.

Ces professionnalités ne concernent pas des concepts scientifiques, des savoirs modélisant ou des savoir-faire instrumentaux qui fondent l'entendement aménagiste assez classiquement, elles ne cherchent pas une traduction opérationnelle de ces savoirs à l'inverse de l'évaluation des savoirs expérientiels des ingénieurs[244] : les professionnalités ne reposent pas sur des savoirs dont on chercherait à prédéfinir l'utilité et la finalité, bref sur des savoirs qui conditionneraient les pratiques. Au contraire, elles portent sur la capacité des praticiens à créer une place légitime dans l'expertise à d'autres registres d'entendement (affectif, sensible, imaginatif...) qui s'hybrideraient aux savoirs aménagistes ou à des savoirs disciplinaires (ex : anthropologie).

Ainsi, les professionnalités s'inscrivent moins dans une perspective substantialiste qu'elles fondent une reconnaissance socialement construite d'une capacité à agir par la production de connaissances. Cela signifie puiser dans des gages légitimaires comme ceux la recherche scientifique et donc rentrer dans une certaine logique hirérachique des savoirs et de leurs légitimités, ainsi que associer la professionnalité à la situation dans laquelle elle se réalise. La nécessité de compréhension d'une société en perpétuelle mutation s'amplifierait et la

[244] Dans le cadre des dispositifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les ingénieurs sont jugés sur « *les connaissances [qui] sont intégrées à l'action, dans les phases de diagnostic, de choix d'action, de justification de ceux-ci, d'interprétation après-coup des effets de l'action.* » (Métral, 2014).

perspective de renouvellement de la pensée aménagiste prendrait de l'ampleur, car « *[l]'urbanisme, comme toutes disciplines universitaires, et comme la plupart des savoir-faire, doit périodiquement être réévalué, actualisé, réorienté, renouvelé* » (Thierry Paquot, 2013, p.11).

Quelques forces de reproduction de l'entendement aménagiste

Néanmoins, force est de reconnaître que les savoirs mobilisés et produits par les professionnalités se juxtaposent plus qu'ils ne se confrontent, qu'ils se posent en synthèse plus qu'en controverse (Faburel, 2014b), bref de difficultés à rompre entièrement avec l'entendement aménagiste. Par sa constellation mythologique, l'urbanisme reste prégnant dans la définition des critères de pertinence des professionnalités ; autrement dit, les savoirs mobilisés ou produits par les études territoriales alternatives sont partiellement sélectionnés au prisme de la constellation mythologique de l'urbanisme. Concrètement, ces inerties se traduisent dans la permanence d'une échelle de valeurs opérationnelle tacite dans les métiers, conduisant notamment à la désubjectivation des pratiques professionnelles (cf. 4.1.1), une opérationnalisation des ressentis sensibles habitants dans la définition d'une qualité sensorielle urbaine universelle (cf. 5.1.3), un prisme d'évaluation de la pertinence des savoirs produits par les praticiens (cf. 5.3.1), ou encore une réduction des fondements éthiques de l'expérimentation par les praticiens (cf. 6.1.2).

La nature de ces inerties reste à préciser : elles peuvent être disciplinaires et épistémologiques, professionnelles et opérationnelles, sociales et affectives... Pour ce faire, nous nous demanderons, en troisième partie, comment expliquer ces difficultés à sortir de la constellation mythologique de l'urbanisme. Il s'agit de comprendre les professionnalités comme un double mouvement de résistance puis de légitimation : traverser une épreuve qui devient preuve d'un savoir détenu, donc requiert de puiser dans quelques cadres interprétatifs partagés voire légitimaires.

TROISIEME PARTIE - Les fondements modernes de l'urbanisme : sa puissance reproductive

L'analyse des professionnalités de l'urbain a souligné la persistance de la constellation mythologique de l'urbanisme dans leurs justifications formulées par les praticiens. Si les professionnalités émergent en réaction à des doutes radicaux suscités par les crises écologiques, leurs formalisation puis valorisation se réalisent dans des cadres déterminés par l'urbanisme. Les savoirs issus des épreuves de professionnalité se révèlent préfigurés par une épistémologie construite autour de finalités urbanistiques, définissant leur pertinence (actionniste), leur cohérence (mimétique de la fabrique de la ville) et leur diffusion (par la socialisation dans les formations). Autrement dit, la sélection, la structuration et la reproduction des savoirs issus des professionnalités sont soumises à des critères définis par une épistémologie liée à l'urbanisime et véhiculés par sa constellation mythologique.

Nous consacrons chaque chapitre de cette partie à un des trois dispositifs inertiels des savoirs dans les métiers de l'urbain, soit la recherche académique, l'action corporatiste et les formations universitaires. Nous placerons ces dispositifs dans des stratégies visant la légitimation de l'urbanisme en tant que théories et champ d'action. Pour ce faire, il s'agit de mener une déconstruction épistémologique de l'urbanisme, c'est-à-dire de ses conditions d'entérinement et de valorisation de ses savoirs : ses arguments et ses principes, ses acteurs et leurs scènes, son épistémè et ses filiations politiques...

Pourquoi les praticiens éprouvent-ils des difficultés à se dessaisir de la constellation mythologique de l'urbanisme lorsqu'ils font preuve de professionnalité ? Cette épistémologie urbanistique est-elle intériorisée par les praticiens tel un « habitus » et exerce-t-elle une pression en tant que porteuse d'une légitimité ? A cet égard, quels principes fondent la détention de ce pouvoir : est-elle institutionnalisée dans des dispositifs qui créent une communauté encadrant les professionnalités ?

Au regard des convictions politiques revendiquées et de l'individuation construite par les trajectoires dans les épreuves de professionnalités, il nous paraît difficilement conciliable de penser que la constellation mythologique de l'urbanisme s'imposerait comme un *habitus* (Wacquant, 2010), ce qui supposerait que les tentatives des théories et principes de l'urbanisme à se naturaliser aient réussi. Si tel était le cas, alors les crises écologiques n'auraient pas ébranlé de manière aussi forte les conditions et les finalités d'exercice des métiers, mais auraient conduit à leurs ajustements. Nous retiendrons donc, dans cette troisième partie, les deux raisons restantes : une légitimation construite par des principes épistémologiques reconnus comme valables et reproduite par des dispositifs (académique, corporatiste et universitaire) dédiés.

En explicitant les raisons de la mobilisation de cette constellation mythologique, cette troisième partie identifiera les dispositifs de nature épistémologique mis en place par l'urbanisme, dès sa théorisation au début du XXème siècle, pour se poser comme le seul savoir légitime pour penser l'organisation de la ville.

Autrement dit, il s'agira de déconstruire la puissance reproductive de l'urbanisme qui opère par des dispositifs singuliers mis en place à partir d'une épistémologie répondant de critères urbanistiques de pertinence, de cohérence et de diffusion. Après avoir vu en quoi les crises écologiques incitent les praticiens à faire « autrement » (partie I) et comment cela se traduit par des modes d'action et de pensée engageant les praticiens dans leurs pratiques sans pour autant rompre avec la légitimité assurée par la constellation mythologique de l'urbanisme (partie II), nous verrons comment ces professionnalités se confrontent à une épistémologie construite à l'aune de critères urbanistiques, qui détermine leurs savoirs, leurs organisations socio-professionnelles et leurs formations.

Des épreuves de professionnalité reproductrices de critiques connues

Les critiques de l'urbanisme émises par les praticiens en réaction aux crises écologiques (cf. partie I) et motivant leurs épreuves de professionnalité (cf. partie II) ont déjà bénéficié d'une attention accrue dans le milieu de la recherche scientifique. Les professionnalités font émerger de manière non intentionnelle des critiques relativement connues et anciennes. Nous pensons particulièrement aux travaux de sciences sociales qui ont fondé les études urbaines françaises à la fin des années 1960, en réaction aux programmes nationaux d'aménagement du territoire mettant en place une détermination des comportements par une lecture fonctionnaliste de la vie quotidienne dans les champs de l'urbanisme, de l'architecture et du génie civil. Or, « *peu de chercheurs, enseignants, universitaires se réfèrent de nos jours à eux ; ils sont tombés un peu en désuétude en dépit de l'actualité des sujets* » (Fixot, 2017, p. 155). Cette méconnaissance interroge dans la mesure où ces travaux soulèvent des questionnements similaires à ceux portés par les praticiens, à savoir une analyse de la performativité et de la finalité des savoirs de l'expertise urbaine. La négation de ces travaux constitue un potentiel frein dans la mise en preuve des professionnalités, car ils pourraient identifier des pistes de questionnement, valider certaines hypothèses, apporter des études de cas comparatives, etc.

Dès lors, interroger les raisons de cette mise à l'écart peut nous renseigner sur les dispositifs de reproduction de la constellation mythologique de l'urbanisme. Nous pouvons nous demander s'il s'agit d'une mise à l'écart d'ordre épistémologique suite à des mutations urbaines, notamment le passage à l'urbain généralisé, qui contraindraient à une transformation des conditions de production de la connaissance, ou d'un resserrement intentionnel des métiers de l'urbain à une opérationnalité qui, par nature, est exempte de ces critiques radicales sur les savoirs. Dans les deux cas, au regard des critères épistémologiques de la méconnaissance et de la nature scientifique des savoirs écartés, il ressort un lien consubstantiel entre la recherche scientifique portant sur la ville et la puissance reproductive de l'urbanisme. Plus précisément, dans le premier cas, certains critères de validité de la connaissance scientifique sur l'urbain semblent plutôt restrictifs voire simplificateurs, et, dans le second, les dispositifs de valorisation des savoirs scientifiques seraient soumis à des critères opérationnels de pertinence. Autrement dit, la mise en recherche de la ville et la valorisation des théories sociales ainsi produites, contribueraient aux inerties ou aux transformations de la pratique. Dès lors, bien qu'inscrites dans les cadres des institutions scientifiques et soumises à des conditions épistémlogiques, les raisons de cette méconnaissance peuvent nous aider à

renseigner les difficultés des praticiens à sortir de la constellation mythologique de l'urbanisme.

La connaissance théorique comme levier de la reproduction

En soulignant le lien substantiel entre l'épistémologie de l'urbanisme et sa puissance reproductive, nous renouons ici avec un des postulats de cette thèse sur la capacité performative de la connaissance théorique, donc potentiellement transformatrice ou inertielle.

Le rôle central des savoirs dans la puissance reproductive de l'urbanisme témoigne de l'ancrage des théories et principes de l'urbanisme dans le projet politique de Modernité qui repose, pour rappel, sur une vision de progrès social par une amélioration des conditions de vie et un accroissement des connaissances comme conditions d'émancipation. Autrement dit, cette vision téléologique d'un progrès social repose sur une forte croyance dans les capacités de connaissance des villes par les sciences, mais aussi de la mise en récit de leurs sociétés par celles-ci. Cette vision confère aux sciences modernes l'enjeu de la mise en intelligibilité et la construction de sens collectif pour les sociétés.

Or, nous avons vu, en introduction, que le mythe moderne apparaît en filigrane des discours scientifiques modernes, mobilisé pour venir donner sens à des moments où la rationalité logico-formelle ne suffit plus à expliquer les choix qui sont pris. La pensée mythologique constitue le schème de penser que revêtent publiquement les arbitrages politiques qui ne peuvent pas s'annoncer comme tels au regard de la rationalisation des actions (Giddens, 1994) et des choix du sujet (Touraine, 1993). Or, le champ de l'urbanisme n'a eu de cesse de se présenter et légitimer par des théories de prétention scientifique (Lefebvre, 1961 ; Dreyfus, 1969 ; Choay, 1971 ; Verpraet, 2005 ; Claude, 2006 ; Beaudet, 2007). Il s'est notamment constitué un appareil théorique puisé dans différentes disciplines et qui présenterait les atours de l'objectivité et de la généralité (Douay, 2018)[245] : la théorisation se révèle primordiale pour l'urbanisme pour mettre en lien ses différents dispositifs de reproduction qu'il s'est créé à savoir la recherche académique, l'action corporatiste et les formations universitaires.

La mobilisation de la constellation mythologique de l'urbanisme serait donc un moyen de combler des manques dans la justification des théories urbanistiques et de taire des arbitrages politiques inhérents à l'urbanisme. Elle servirait « *le refoulement de la normativité* » en urbanisme (Pinson, 2018) qui perdurait de manière dissimulée par le schème de penser mythologique : ainsi, « *si les Modernes ont été à l'avant-garde d'un rationalisme intransigeant, leur liquidation radicale de la valeur n'est en réalité qu'apparente ; pour preuve, dans la version de la charte d'Athènes rédigée par Le Corbusier, le constat des maux de la ville est prolongé par des injonctions catégoriques : « il faut exiger… »* » (Pinson, 2018).

Ces fondements modernes des théories urbanistiques auraient logiquement configuré le champ de la pratique contemporaine selon Gérard Beaudet. « *L'urbanisme, comme le soulignaient les documents gouvernementaux de la fin des années 1970 et comme le révèle*

[245] « *Dans l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme, mais aussi dans les domaines de la recherche et de la pratique professionnelle, la nécessité d'une montée en généralité et d'une prise de recul par rapport à la pratique repose, entre autre, sur le recours aux théories.* ».

presque quotidiennement l'actualité, est d'emblée politique. Il relève de choix de société qui peuvent être éclairés par une expertise professionnelle, mais qui ne sauraient lui être entièrement subordonnés. Or, (...) *[la] décision politique en matière d'urbanisme a conservé certains réflexes d'une période qu'on pourrait qualifier de plus insouciante, d'une époque, pas si lointaine, caractérisée, dans l'ensemble des sociétés occidentales, par une foi inébranlable dans le progrès continu, la puissance de la technologie et une corrélation étroite entre croissance et mieux-être* » (Beaudet, 2007). La persistance de la constellation mythologique dans les professionnalités témoignerait des fondements modernes de l'urbanisme qui ne seraient pas explicités et encore moins débattus.

Une épistémologie positiviste en urbanisme

Ainsi, l'épistémologie de l'urbanisme se revendique d'une dépolitisation, qui est rendue apparente par une délégation du politique à un schème de penser mythologique. Or, « (...) *l'argumentation des géographes travaillant sur l'aménagement du territoire, bien que ces derniers puissent être épris d'objectivité, ne peut se départir de leur propre système de valeurs, de leur propre idéologie, qu'ils transmettent à l'ensemble de la communauté humaine dont ils font partie dans une sorte de légitimité scientifique qui semble pourtant poser un problème éthique en rapport avec la réalité des choses telles que les vivent les habitants qui font ce/ces territoire(s) !* » (Hoyaux, 2002).

En refusant de questionner ses méthodes et ses conditions socio-culturelles d'administration de la preuve, l'urbanisme s'imposerait selon Juan Torres et Sandra Breux comme une théorie « *dont les fondements épistémologiques positivistes supposent que la compréhension de la réalité n'est possible que par l'addition de connaissances objectives et indépendantes de la pratique* » (2010, p. 118). Ce refus de questionnement s'expliquerait par une auto-fondation rationalisante des postulats, notamment méthodologiques et instrumentaux, qui est le propre de l'épistémologie positiviste en tant que mode d'action moderne par les sciences, comme nous avons pu le voir en introduction de cette thèse (cf. notre première hypothèse). L'urbanisme constituerait un champ de pratiques dans lequel l'épistémologie positiviste serait mise au service d'un projet politique de Modernité ; il serait un des nombreux champs qui permettraient à la Modernité de se réaliser par une boîte à outils méthodologiques positiviste (de la méthode d'observation à la méthode de formalisation, en passant par la méthode d'analyse) (Dreyfus, 1969 ; Morvan, 1996 ; Beaudet, 2007). Par exemple, Jacques Dreyfus critiquait déjà le « *mythe d'un urbanisme scientifique* (...) *où l'on retrouve la rationalité positiviste qui, depuis Auguste Comte, imprègne toute une certaine conception des sciences humaines* » (1969, p. 488).

Le positivisme, tel que définit par Auguste Comte, suppose une nécessité d'expérimentation pour accéder au réel et de médiation pour le rendre intelligible : méthodes d'observation, catégories d'analyse, posture de distanciation... Se dessinent deux corollaires mêlant étroitement la méthode de recherche et la qualité attribuée aux résultats : une représentation objectivante de la connaissance qui s'attacherait aux événements et faits existants indépendamment d'un sujet d'une part, et une valeur universelle attribuée à la connaissance produite (modèles, lois...) facilitant son usage social de l'autre.

Ainsi, une épistémologie positiviste définit ses propres méthodes d'expérimentation du réel et de médiation de son analyse des matériaux : elle valide et valorise ses travaux à partir de critères qu'elle a elle-même construits à partir du postulat de la nécessité expérientielle. « *Toute épistémologie devient "positive" dès le moment où elle ne traite pas l'objet de ses propres croyances qui, du coup, deviennent les fondements implicites de sa démarche. Par cette pré-conceptualisation du réel, les sciences sociales sont nécessairement "positivistes" même si elles s'en défendent parce que leurs objectifs critiques concernent essentiellement les croyances des autres.* » (Jeudy, 1997, p.67). Le positivisme confère aux connaissances scientifiques une capacité d'argumentation qui serait consubstantielle à leur nature, mais surtout une capacité de mobilisation autour des connaissances revendiquées comme objectives et universelles au nom de leur scientificité. C'est une manière de penser et d'agir à visée d'exclusion du politique dans les débats et délibérations.

Objectifs de la troisième partie

La pérennisation de la constellation mythologique de l'urbanisme dans la justification des professionnalités de l'urbain (cf. partie II) conduit à relativiser les effets des crises écologiques sur l'expertise urbaine en termes d'incertitude des savoirs, de complexification des représentations territoriales et de légitimité (cf. partie I). Nous chercherons, dans cette dernière partie, à expliquer les difficultés des praticiens à se dessaisir de cette constellation mythologique héritée de l'urbanisme, dévoilant en filigrane les arbitrages politiques auxquels se dérobent les praticiens. C'est l'épistémologie positiviste de l'urbanisme qui lui a historiquement assuré les conditions d'une légitimité dépolitisée, conduisant à mobiliser un schème de penser mythologique pour poser ses postulats issus d'arbitrages politiques, puis qui a préfiguré les conditions de sa reproduction dans des dispositifs (académique, corporatiste et universitaire) dédiés.

Au regard de l'épistémologie positiviste de l'urbanisme, il nous semble important de commencer en étudiant les liens qui unissent recherche scientifique, institutions académiques et urbanisme (chapitre 7). Nous verrons que, dans la perspective d'auto-justification du positivisme, l'urbanisme repose sur une justification scientifique labile (7.1.1) issue de savoirs que ses théoriciens ont eux-mêmes sélectionnés au sein d'autres disciplines (7.1.2) ou construits à l'aune d'une finalité urbanistique d'intervention spatiale sur l'organisation sociale de la ville (7.1.3). Cette situation confère aux savoirs de l'urbanisme la relative autonomie nécessaire à la réalisation d'une épistémologie positiviste (7.2.1) qui les dissocie des scènes de métier (7.2.2). Par cette autonomie, il rentre ainsi en concurrence avec une autre épistémologie (de la recherche urbaine) et une autre épistémè (des études urbaines) (7.2.3). Ainsi, dans cette capacité de l'urbanisme à se reproduire aussi bien en tant que théories sociales que champ de pratique, il semblerait que « *[l]'organisation institutionnelle de la recherche et de l'enseignement n'y est évidemment pas pour rien : s'il existe des instituts d'aménagement et d'urbanisme, une bonne partie de la recherche et de l'enseignement supérieur sur les villes et l'urbain s'effectue dans des facultés de géographie, d'histoire, de sciences sociales, de science politique, etc., le plus souvent distinctes, et dans des écoles d'architecture ou d'ingénierie elles-mêmes séparées des universités* » (Collet et Simay, 2013). Après avoir déjà souligné la construction de son épistémologie positiviste par la pluridisciplinarité (7.1), cette situation concurrentielle nous conduira à expliciter l'épistémè

de l'urbanisme qui, nous le verrons, puise dans des imaginaires modernes de l'environnement (7.3.1) et de la ville (7.3.2).

Si les théories et principes de l'urbanisme puisent historiquement dans une justification scientifique, donc profitent d'une forte légitimité à l'aune d'une épistémologie positiviste, alors les métiers se revendiquant de l'urbanisme bénéficient d'avantages concurrentiels par rapport aux autres métiers (chapitre 8). Les associations dites professionnelles naturalisent cette différenciation sous les traits d'un récit d'une profession réglementée, progressif dans l'apprentissage de compétences techniques (donc adaptées à l'évolution des savoirs) mais respectueux de ses héritages théoriques (rendant inutile le questionnement de ses postulats) (8.1.1). Ce récit officiel et unique de la profession en devenir permet de délimiter les contours d'un marché économique fermé (8.1.2). Par différents dispositifs de labellisation, certification, opérationnalisation, etc., les associations dites professionnelles instituent concomitamment une normativité sur des sujets urbain (qualité urbaine) (8.2.1), professionnel (sélection de « bonnes » pratiques de métier) et expert (rapport convictionnel à l'urbanisme), faisant de l'urbanisme une biopolitique qui s'imposerait d'une part aux habitants, d'autre part aux praticiens dans leurs expertises et leurs subjectivations politiques (8.2.2).

Or, ce corporatisme de l'urbanisme se reproduit dans les formations universitaires qui, au nom d'un souci d'insertion socio-professionnelle de leurs étudiants, se construisent dans une finalité de professionnalisation (chapitre 9). Les formats pédagogiques miment des pratiques de l'architecture et de l'ingénierie, y puisant la reconnaissance symbolique de professions réglementées et la reconnaissance sociale de savoirs techniques (9.1.1), sans pour autant faire valoir l'arbitrage que cette orientation constitue par rapport aux débats épistémique (cf. chapitre 7) et pratique (cf. chapitre 8) qui traversent l'urbanisme en contexte de crises écologiques (9.1.2). Or, les étudiants intègrent ces formations avec l'ambition d'acquérir les connaissances nécessaires pour se construire un pouvoir d'agir environnemental ; en associant l'urbanisme à un savoir facilitant l'émancipation sociale, les étudiants témoignent par là d'une adhésion à des imaginaires modernes de la ville (9.2.1) qui s'opposent à leurs attentes de savoirs reposant sur une épistémè ouverte aux doutes radicaux suscités par les crises écologiques (9.2.2). Nous essaierons dans un dernier temps, d'ordre plus descriptif, de voir si les attentes étudiantes - d'une formation visant l'apprentissage d'une réflexivité environnementale - peuvent se retrouver dans d'autres formations que celles du champ de l'urbanisme, notamment par des dispositifs pédagogiques de la coopération (9.3.1), par la recherche (9.3.2) ou le récit de vie (9.3.3).

Chapitre 7. Un registre de justification scientifique

Il existe un lien ténu entre la recherche académique et l'urbanisme, qui peut revêtir différentes formes comme : la mobilisation de savoirs scientifiques dans les métiers, la légitimation de modèles urbanistiques, la mission d'expertise attribuée aux chercheurs, l'intervention de praticiens dans des formations universitaires... La recherche scientifique assure à la fois un canal de circulation de savoirs et théories dans lesquels l'urbanisme peut puiser, ainsi qu'un support de légitimité pour les modèles et les principes qui orientent les métiers.

Plusieurs chercheurs, notamment Henri Lefebvre (1961), Jacques Dreyfus (1969), Françoise Choay (1971), Gilles Verpraet (2005) et Viviane Claude (2006), ont montré l'ambition scientifique initiale de l'urbanisme et son rôle dans la préfiguration d'une fonction, pour l'urbaniste, de traduction opérationnelle de théories sociales. Ce lien a été initié dès les premiers écrits théorisant l'urbanisme, comme le texte d'Ildefonso Cerda (1867) qui « *deviendra, rétrospectivement, à la suite d'un travail de redécouverte tardive de son œuvre (par Françoise Choay notamment), le texte fondateur d'une « science » (l'urbanisme) se voulant à la fois connaissance rationnelle des lois de l'urbanisation et théorie de l'aménagement vertueux fondé sur ladite connaissance. Le tout marqué par une foi dans le progrès, bien de l'époque.* » (Lussault, 2014, p. 10). Dès la fin du XIXème siècle, les théoriciens de l'urbanisme ont, en effet, revendiqué une pensée scientifique de l'organisation socio-spatiale, posant ainsi l'urbanisme comme un savoir appliqué qui proposerait des outils et modèles de réalisation de certaines théories de sciences sociales. Concrètement, cela s'est traduit par le recours à une rationalité logico-formelle identifiée par le positivisme comme seule rationalité scientifique (par son instrumentalité, sa modélisation, la définition d'objets de recherche...)[246], ainsi que la mobilisation de théories sociales de production académique.

Cette proximité de la recherche et de l'urbanisme a eu tendance à se renforcer jusqu'à parfois créer un enchâssement des milieux scientifiques et urbanistiques, et ce pour de multiples raisons : la similarité des objets, le croisement des théories, les doubles fonctions (enseignants-experts, praticiens-intervenants), le besoin d'ancrage social de la recherche... Dès lors, les formes de ces liens se sont diversiées. Si cette proximité se traduit souvent par la mobilisation de savoirs scientifiques dans les métiers, force est de constater que certains acteurs privilégient une hybridation des fonctions : par exemple, la Charte de l'urbanisme européen enjoint aux praticiens de développer « *une approche scientifique* » (Conseil Européen des Urbanistes, 2013, p. 70).

Cet enchâssement présente une telle force que les savoirs de l'urbanisme sont pensés, par certains, comme une « *discipline* ». La définition d'une dicipline scientifique constituerait un sujet de thèse à part entière, mais la récurrence de trois sujets nous permet de les retenir comme caractéristiques principales (Barbier, 2010 ; Lemaître, 2015 ; Pinson, 2003), à savoir : « *la détention d'un corps propre de savoir et savoir-faire, un système de formation permettant la transmission de ces savoirs, une structuration professionnelle participant à l'application de ces savoirs et à leur reconnaissance* » (Pinson, 2003, p. 505). « *Néanmoins, cette*

[246] Pour plus de précisions, voir le chapitre 1.

focalisation sur les institutions peut laisser de côté l'observation des référentiels cognitifs et des pratiques effectives de recherche qui ne coïncident pas toujours avec les découpages institutionnels des « disciplines » constituées – autrement dit, une « matrice disciplinaire » peut connaître des déformations et des écarts sans pour autant que les institutions de la discipline ne s'effacent complètement. » (Pichon, 2018, p. 258). Ainsi, pour Denis Lemaître, les disciplines « *se construisent et se reconfigurent selon des principes internes – les avancées des sciences –, et des principes externes – les attentes de la société* » (2015, p. 151) : les disciplines seraient « *des construits sociaux, évoluant sensiblement selon les époques et les contextes institutionnels* » (*ibid.*), ce qui serait loin de la conception dominante dans les établissements d'enseignement supérieur qui conçoivent les disciplines comme « *des catégories naturalisées, préexistantes à l'activité de formation ou de recherche* » (p. 152). Il convient donc de maintenir dans notre analyse la différenciation entre communauté disciplinaire et communauté épistémique, c'est-à-dire entre, d'une part, des règles épistémologiques internes à des connaissances réunies autour de sujets de recherche communs, et, d'autre part, un corpus de connaissances construit autour de théories et de principes partagés.

La production des savoirs de l'urbanisme revêtirait dès lors des atours normatifs des institutions académiques et communautaires d'un corpus épistémique. Autrement dit, le terme de discipline est mobilisé en urbanisme « *autant en référence à un savoir constitué qui proposerait descriptions, analyses et interprétations de la ville, qu'en pensant aux lieux, écoles ou universités, dans lesquels des connaissances sont accumulées, authentifiées et transmises. L'importance accordée à l'institutionnalisation permet de relier la mise en discipline à la mise en politique de la question de la ville.* » (Claude, 2006, p. 18). Ainsi, loin de signifier une neutralité politique, la disciplinarisation de l'urbanisme témoignerait de sa politisation par la définition de normes et de règles, d'acteurs et de modes d'action.

Or, malgré son ampleur et sa portée politique, cette prétention scientifique de l'urbanisme se révèle rarement questionnée, alors que des références sur le sujet soulèvent largement ses limites (ex : Chevalier, 2000 ; Claude, 2006 ; Marshall, 2012). Stephen Marshall (2012) souligne notamment l'absence de validité des principes urbanistiques (ex : le rôle de la densité dans l'animation urbaine), pourtant identifiés comme scientifiquement légitimés, ce qui conduit les praticiens à leur accorder une confiance entière. Il assimile ainsi ces principes à une « *pseudo-science* », c'est-à-dire à des orientations de l'action puisant dans des savoirs scientifiques sans pour autant en subir sa *discipline* épistémologique : l'urbanisme hériterait du fonctionnement des sociétés savantes. Cette absence d'évaluation scientifique expliquerait le rapport de force à l'origine de l'entrée de l'urbanisme dans les formations universitaires selon Gérard Chevalier (2000) : en effet, dès le début du XXème siècle, « *la science des villes entendait fonder la conception des plans urbains sur une synthèse de connaissances historiques, géographiques, juridiques, économiques et sociales, mais elle n'était pas enseignée en tant que telle à l'université* » (*ibid.*, p. 98).

Plus qu'une analyse de la réelle scientificité des savoirs véhiculés par l'urbanisme, nous considérons cette situation comme révélatrice de la place accordée aux institutions et pratiques scientifiques dans la justification de l'urbanisme. Etudier l'intentionnalité des

discours d'ancrage scientifique de l'urbanisme revient à soulever la force (performative, mobilisatrice, globalisante...) qu'attribuent les théoriciens de l'urbanisme à la recherche et ses institutions. A cet égard, la revendication d'une scientificité de l'urbanisme témoignerait, selon nous, d'une volonté d'annihiler les délibérations d'ordre politique qui fondent ce champ d'action, considérant la science comme la production de connaissances objectives et neutres (Madden, 2015)[247]. Si les hypothèses à l'origine des principes urbanistiques ne sont jamais confrontées à une épreuve de validité tout en se revendiquant d'une scientificité, cela s'expliquerait, selon nous, par une volonté de s'extraire des arbitrages et des intérêts politiques de l'urbanisme, notamment pour assurer une adhésion à son action. En entérinant cet ancrage scientifique, la disciplinarisation de l'urbanisme serait un moyen de faire valoir la portée normative des modes d'action urbanistiques : « (...) *l'urbanisme semble bien écartelé entre une prétention scientifique à dire ce qu'est l'urbain et une composante technique à formuler des méthodes pour bien*[248] *fabriquer ce dernier* » (Bonicco-Donato, 2018, p. 182). La discipline fournirait « *concepts, méthodes, instruments et valeurs* » pour l'évaluation « *des écarts avec ce qui est supposé être la « bonne » ville* » (Claude, 2006, p. 204)[249]. Dès lors, nous observons un lien entre théories et modes d'action de l'urbanisme, recherches et institutions scientifiques, ainsi que délibérations politiques.

Ce rôle de légitimation attribué aux sciences est à replacer dans le contexte d'émergence des théories puis des métiers en urbanisme. Plus précisément, il semble viser, selon nous, à écarter tout suspicion de dimension idéologique susceptible d'invalider la légitimité de l'urbanisme en cours de construction dans un contexte concurrentiel (Blanc, 2010). Par là, l'urbanisme a cherché à se différencier d'autres métiers et professions portant sur la ville (architecte, ingénieur et géomètre) : en affirmant l'ancrage scientifique de ses modèles et principes, l'urbanisme s'est construit une légitimité qui lui assure un avantage concurrentiel dans un marché compétitif évolutif. Les savoirs de l'urbanisme sont ainsi parvenus à s'introduire dans les services centraux de l'Etat dans les années 1940 par quelques « *intellectuels* » se réclamant de l'urbanisme dont l'« *origine universitaire* (...) *tout comme leur âge les placent à distance des agents de l'administration aussi bien que des anciennes figures de l'homme de l'art [à savoir les architectes]* » (Claude, 2006, p. 145).

Ainsi, il s'est agi pour un mode d'action publique de puiser dans des savoirs scientifiques une forme de légitimité, bref de se construire une argumentation *a posteriori*. Nous verrons dans ce chapitre que l'urbanisme s'est historiquement inscrit dans un registre de justification scientifique, c'est-à-dire un discours d'argumentation reposant sur des critères d'administration de la preuve spécifique aux sciences. La mise en place d'un registre de

---

[247] « *Urbanists cannot avoid mobilising concepts; the choice is between doing so explicitly, in a way that is open to critical scrutiny and disputation, or implicitly, in a manner that disguises one's assumptions and politics.* » (p. 298).

[248] Le mot souligné est mis en exergue (italique) dans le texte original.

[249] « *Cette relation opportuniste à la science est une caractéristique durable et constitutive de l'urbanisme. Il s'agit d'accumuler des modes de lecture et d'analyse des réalités urbaines et de relever des écarts avec ce qui est supposé être la « bonne » ville. Pour cela la science instituée fournit concepts, méthodes, instruments et valeurs. Il s'agit aussi de tenter de mettre en cohérence des savoirs.* » (Claude, 2006, p. 204).

justification scientifique suppose un régime de pouvoir fondé et légitimé à partir d'un schème de penser (observation, liens logiques, administration de la preuve) relevant de critères scientifiques. Dès lors, une confiance et une force structurante seraient attribuées aux savoirs scientifiques dans les théories de l'urbanisme.

Or, cela n'est pas sans rappeler le rôle émancipateur et performatif attribué aux savoirs scientifiques dans le projet politique de la Modernité qui, pour rappel, pose la connaissance des phénomènes sociaux comme condition d'émancipation sociale et la connaissance technique comme moyen de maîtrise améliorative de son cadre de vie. « *La science – qu'il s'agisse des sciences naturelles ou des sciences sociales – constitue pour les modernes un mode privilégié de leur engagement dans le monde, c'est-à-dire d'affirmation de ce qu'ils veulent être, socialement et politiquement.* » (Karsenti, 2017, p. 359). Il s'agira donc, dans ce chapitre, de voir en quoi la place accordée dans l'urbanisme à certaines épistémologies scientifiques témoigne d'un ancrage moderne de l'urbanisme. Pour ce faire, nous nous intéresserons au rôle de ces savoirs dans la justification des pratiques urbanistiques, c'est-à-dire leur usage argumentatif pour dépolitiser (sortir des délibérations et du débat politiques) les métiers.

L'analyse de la pluridisciplinarité de l'urbanisme (7.1.1), revendiquée comme une force différentielle par rapport aux autres champs d'expertise de l'urbain (7.1.2), nous permettra particulièrement de soulever la composition politique qui prévaut dans la sélection des savoirs disciplinaires et des thèmes d'actions, ainsi que dans leurs hiérarchisations (7.1.3). Nous verrons que cette justification scientifique de l'urbanisme bénéficie d'une historicité qui assure une performativité des théories scientifiques de l'urbanisme (7.2.1) et nourrit des imaginaires, dans les métiers, d'une recherche hermétique à l'action et aux territoires (7.2.2). Néanmoins, nous voulons essayer ici de sortir des deux critiques, opposées, qui structurent les débats différenciant les recherches urbaines et les études urbaines (7.2.3) : soit de perversion de la démarche scientifique par une idéologie, soit d'instrumentalisation de la pensée critique (marxiste, situationniste, foucaldienne) par « *des stratèges de l'aménagement urbain* » (Garnier, 2008, p. 52). Nous verrons que ces critiques sont en fait inhérentes à l'épistémè de l'urbanisme moderne qui charrie déjà des finalités attendues de la recherche scientifique (7.3.1) et des imaginaires de la qualité urbaine (7.3.2). En effet, nous considérons que les questionnements inhérents aux recherches relatives à la ville (études urbaines comme recherche urbaine) s'inscrivent dans des conditions culturelles et urbaines soulignant particulièrement une adhésion au projet politique de la Modernité.

7.1 La place ambivalente de l'urbanisme dans les sciences humaines et sociales

Si l'urbanisme repose sur un registre de justification scientifique, il doit alors produire des critères explicites de scientificité pour légitimer ses savoirs et leur pertinence eu égard aux contextes urbains. Dès lors, l'urbanisme semble bénéficier d'une place plénière dans les sciences humaines et sociales. Pourtant, nombre de chercheurs évoquent le statut « *flou* » de l'urbanisme dans les sciences humaines et sociales (ex : Bognon et Léhec, 2018). Nous nous intéresserons à ces difficultés de définition et / ou délimitation académique(s) et scientifique(s) de l'urbanisme. Il s'agit par là de préciser quelle reconnaissance est accordée à l'urbanisme au sein du milieu académique, ainsi que d'en déduire les liens entre la recherche et les métiers : les pratiques de métier sont-elles des objets de recherche ou contribuent-elles à celle-ci, et comment sont intégrés dans les métiers les savoirs produits par la recherche ?

Nous verrons dans ce chapitre que la place de l'urbanisme dans les sciences humaines et sociales dépend du statut qui lui est conféré, soit de discipline, soit de champ de pratiques. Il en découle l'émergence de deux polarités épistémologiques distinctes qui structurent l'enseignement supérieur et la recherche, mais aussi les savoirs de métiers. Ainsi, Marie-Hélène Bacqué et Mario Gauthier parlent de « *deux traditions des études urbaines et de l'urbanisme et deux structures du champ professionnel et de la recherche* » (2011, p. 38).

Si ce flou se révèle regretté dans les recherches anglo-saxonnes sur la ville comme un défaut de positionnement épistémique constituant un frein à la recherche (Schafran, 2014 ; Addie, 2017)[250], il semble plutôt favorablement accueilli dans le contexte français : cette indétermination assurerait les cadres d'une recherche « *labile* » (Devisme, 2012). En effet, ce statut flou ne constitue pas toujours une contrainte ou un obstacle : les contours indéterminés permettent de se positionner de différentes manières par rapport aux critères académiques de validation de la preuve, donc autorisent à une pluridisciplinarité qui puise dans des référentiels disciplinaires aux fondements épistémologiques distincts (7.1.1).

« *Ce trouble [sur le statut de l'urbanisme] nous semble alimenté par la place marginale qu'occupent les constructions et débats théoriques au sein de la recherche en urbanisme et aménagement, en particulier dans le monde francophone.* » (Collectif Champ Libre ?, 2018). Ainsi, le champ de l'urbanisme se différencie des disciplines scientifiques par le rôle attribué à la fabrique de la ville dans son identification et sa constitution. La pluralité des métiers qui animent la fabrique de la ville et l'organisation concurrentielle de son marché conduisent à privilégier une composition pluridisciplinaire de ce champ (7.1.2).

Ainsi, la transformation physique de la ville constitue un critère de pertinence des savoirs pour l'urbanisme. La sélection et l'évaluation des savoirs se font à l'aune d'un critère d'action urbanistique (projet urbain, opération bâtie...). A cet égard, la pluridisciplinarité revendiquée

---

[250] « *The urban academy is internally heterogeneous, fractious and comprised of diverse actors with competing interests.* » (Addie, 2017, p. 70) ; « *We are too disjointed, too fragmented, too divided, too alone.* » (Schafran, 2014, p. 322).

par l'urbanisme apparaît comme une construction politique, comme un argument de légitimation des actions urbanistiques (7.1.3).

7.1.1 Un statut flou de l'urbanisme : entre discipline et champ de pratiques

Se poser la question de la place de l'urbanisme dans les sciences sociales suppose, dans un premier temps, de définir la nature des savoirs de l'urbanisme : composent-ils une discipline ou un champ de pratiques ? Or, les réponses apportées varient selon les chercheurs, notamment selon leurs formations d'origine et les finalités qu'ils attribuent à la recherche. Il ressort que l'urbanisme est de plus en plus pensé comme à la fois une pratique professionnelle et une discipline scientifique.

Nous commencerons par préciser l'argumentation des deux pôles qui structurent le débat, ce qui nous conduira à expliciter les conditions de la reconnaissance académique de l'urbanisme. Nous verrons, ensuite, comme ce débat structure la recherche relative à la ville de manière holistique, posant tacitement un postulat de compatibilité des deux pôles qui contraint leur mise en relation. C'est pourquoi, nous chercherons, dans un dernier temps, à identifier le sujet latent à cette compatibilité supposée : assurer une place à l'action dans la construction (recherche) et la hiérarchisation (reconnaissance académique) des savoirs.

Quelle reconnaissance académique de l'urbanisme ?

Force est de constater une qualification floue de l'urbanisme qui contraint les chercheurs dans un continuel exercice de délimitation (Scherrer, 2013 ; Bognon et Léhec, 2018). Même parmi ceux se réclamant d'une recherche en urbanisme, des positionnements différents persistent, comme en atteste (pour prendre un exemple récent) le dernier appel à communication de la Revue Internationale d'URBAnisme (RIURBA), selon lequel « *[l]e champ de l'urbanisme peut être entendu de façons très larges ou selon des géométries variables et c'est d'ailleurs en filigrane, un des enjeux de ce numéro que de réinterroger le contenu et les porosités du champ.* » (Arab et Dang Vu, 2018). Cette situation s'expliquerait par le « *caractère hybride de l'urbanisme qui comprend un versant théorique et un versant opérationnel, de sorte que la production de connaissances possède toujours une articulation avec le faire et la production d'effets extérieurs distincts* » (Bonicco-Donato, 2018, p. 182). Ces cadres flous de l'urbanisme conduisent à poser les questions de la finalité d'une recherche relative à la ville qui serait « *à cheval entre savoir et action* » (Chadoin, 2010, p. 153), qui reposerait sur une « *évidente relation entre savoirs et action publique* » (Van Damme, 2013).

Si Paul-Henry Chombart de Lauwe préconisait une distinction entre le travail de recherche sur la ville et celui de mise en pratique des théories d'organisation spatiale de faits sociaux (1961)[251], une évolution semble avoir eu lieu en faveur d'une collaboration sous la forme d'une recherche par contrat dès les années 1970 (Milanovic, 2005), puis d'une proximité qui ne semble cesser de s'accroître notamment par une proximité des acteurs. En effet, il

[251] « *Les méthodes d'observation, d'explication et d'expérimentation auxquelles nous ferons allusion correspondent certes à une partie importante de l'activité du chercheur. Mais il a aussi pour mission de présenter à l'urbaniste, à l'architecte, à l'ingénieur, une vision assez large de l'humanité et de son devenir pour permettre d'y situer l'œuvre nouvelle qu'ils ont à créer.* » (pp. 687 - 688).

semblerait que les formations aient contribué ces dernières années à l'adhésion d'une certaine partie de cette recherche à l'urbanisme. Les formations en institut d'urbanisme participent particulièrement de ce croisement, car « *[p]lusieurs générations de chercheurs en sont aujourd'hui issues et s'affichent avant tout comme urbanistes et aménageurs* » (Bognon et Léhec, 2018, p. 145), laissant à supposer par là la constitution de l'urbanisme comme discipline scientifique. Ainsi, certains réunissent sous la même appellation « *l'urbaniste, qu'il soit praticien ou chercheur* » (Pinson, 2003, p. 504), conduisant à qualifier l'urbanisme comme à la fois un champ de pratique et une discpline, ainsi qu'à alterner savoirs analytiques des phénomènes urbains, prescriptifs de l'urbanisation et compréhensifs des pratiques de métier (Le Champ Libre ?, 2018). C'est cette double acception qui semble dominer dans les travaux scientifiques se revendiquant de l'urbanisme (ex : Knobloch, 2009)[252].

Si pour certains l'ouverture en 1992 de la section « Géographie, Urbanisme, Aménagement » au Conseil national des universités (CNU) a entériné la reconnaissance de l'urbanisme comme discipline par les institutions académiques et la communauté scientifique (Knobloch, 2009, p. 22 ; Bognon et Léhec, 2018, p. 145 ; Devisme et Breux, 2018), d'autres n'y voient pas d'effets systématiques dans la mesure où il existe aussi une section dédiée à l'architecture qui, comme l'urbanisme, « *par l'infini des savoirs et des compétences qu'elle représente, ne peut se circonscrire dans le cadre étroit d'une discipline académique ou universitaire* » (Verdier, 2014, p. 42). Le foisonnement thématique et la multiplication territoriale des savoirs composant l'urbanisme ne permettraient pas de considérer ce dernier comme une discipline (Philippart, 2005)[253], soit *« une branche du savoir développée par une communauté de spécialistes adhérant aux mêmes pratiques de recherche* [c'est-à-dire aux] *mêmes critères de démarcation assujettis à la réfutabilité, autrement dit la possibilité d'invalider un résultat de recherche, et la théorie qui lui est associée, si des évidences contraires voient le jour. »* (Mantziaras, 2014). Ainsi, la recherche portant sur la ville et l'urbain ne constituerait pas une discipline, ne réunissant pas des savoirs selon une épistémologie partagée.

Néanmoins ce défaut de constitution disciplinaire n'excluerait pas l'urbanisme du milieu académique. Tout d'abord, en tant que champ de pratiques, l'urbanisme peut être l'objet de recherche ; Laurent Devisme met en avant les avantages de mener une recherche sur un champ de pratiques, car dans ce cas les objets « *débordent du seul univers de la recherche* » (2012, p. 19). De plus, si « *[l]a ville, en France, ne fait pas l'objet d'un savoir spécifique (malgré la précieuse entreprise dictionnariste conduite par Pierre Merlin et Françoise Choay), d'une formation ad hoc*[254] *ou d'une filière précise, en revanche elle fédère comme thème commun d'étude, et ce depuis peu, plusieurs programmes de recherche* (…)*, et divers enseignements au sein d'une école doctorale* » (Paquot, 2000, p.5). Des revues spécialisées et

---

[252] « (...) *l'urbanisme constitue à la fois une discipline, au nom de laquelle sont menées des recherches, des analyses, et un domaine professionnel avec une forte vocation opérationnelle*. » (p. 22).

[253] « (...) *certains peuvent considérer que l'urbanisme n'est pas une discipline dans le sens où c'est une pratique, une intervention volontaire utilisant un ensemble de méthodes et d'outils pour agir sur notre milieu de vie. Dans cette logique, on peut considérer que l'urbanisme est un champ d'action pluridisciplinaire* » (p. 187)

[254] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

des événements scientifiques se réclamant de l'urbanisme alimentent les débats, particulièrement par des membres de la section CNU qui y est dédiée.

Comme les choix terminologiques ont pu le renseigner jusque-là, nous ne considérons pas, dans cette thèse, l'urbanisme comme une discipline mais comme un « *champ de pratiques* » (Barbier, 2001) c'est-à-dire un ensemble de positions de praticiens qui s'organisent (de manière compétitive, collaborative, coopérative...) autour d'un enjeu identique.

Recherche urbaine ou recherche en urbanisme ?

Ces deux acceptions différenciées de l'urbanisme (ancrage disciplinaire *versus* champ de pratiques) se retrouvent dans le positionnement de la recherche par rapport au phénomène d'urbanisation, ses formes, ses acteurs et ses temporalités. Certains chercheurs parlent de recherche urbaine portant *sur* la ville et son organisation socio-spatiale (spontanée par l'urbanisation et / ou intentionnelle par l'urbanisme) (ex : Pichon, 2018), alors que d'autres se revendiquent d'une recherche *en* urbanisme (ex : Barles, 2018) comme en atteste l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en urbanisme (APERAU). La recherche urbaine vise un mode d'intelligibilité des phénomènes urbains et une grille d'interprétation des pratiques de métier et des théories qui les fondent, tandis que la recherche en urbanisme reproduit le registre d'entendement associé à l'urbanisme[255] par le recours à ses catégories analytiques, outils, modèles territoriaux jusqu'à parfois s'inscrire dans ses finalités. C'est la différence entre, d'une part, rendre intelligible la réalité urbaine pour alimenter éventuellement par la suite des actions sur elle, de l'autre, identifier la manière dont il faudrait la modifier en fonction d'un devenir urbain souhaité. Cette différence pose la question de la finalité (pour quoi ?) et du rôle social (pour qui ?) des savoirs ainsi produits.

Or, loin d'être mise en débat au sein du milieu académique, cette différence épistémologique est le plus souvent posée comme fructueuse, comme si les savoirs produits étaient nécessairement cumulatifs. Si certains chercheurs soulèvent l'existence de deux champs de recherche distincts qu'ils associent souvent à l'opposition *urban studies* / *urban planning* (ex : Scherrer, 2013), ils posent comme postulat tacite leur compatibilité et la cohérence épistémologique de leur co-existence dans une même coordination des savoirs - avec la possibilité dès lors de passer d'un champ à l'autre. Le caractère hétéronème, c'est-à-dire épistémologiquement différencié, de ces deux champs se révèle rarement reconnu.

Ce postulat d'une compatibilité traverse par exemple des dossiers thématiques de revue, attestant par là d'une absence de positionnement de ces espaces de l'animation scientifique. C'est le cas par exemple du dossier « Quelle place pour l'urbanisme et l'aménagement dans les sciences sociales ? » dans la *Revue européenne des sciences sociales* (2018, vol. 1, n° 56). Nous y retrouvons les articles susmentionnés de Sabine Barles et Matthieu Pichon au positionnement différencié dans le débat, ainsi qu'une introduction par Sabine Bognon et Elisabeth Léhec qui identifient les deux polarités épistémologiques (p. 145) avant de présenter tour à tour un enseignant-chercheur comme « *professeur d'urbanisme* » (p. 148) et un second comme « *sociologue et urbaniste* » (p. 149). Ce balancement ne concerne donc pas seulement les articles de chercheurs distincts, mais traverse également les lignes éditoriales de ces

[255] Pour des précisions sur le registre d'entendement de l'urbanisme, voir le chapitre 1.

numéros qui sont présentées dans leurs introductions. Il s'agit même d'une posture de neutralité revendiquée parfois : par exemple, Stéphane Cadiou et Julie Pollard associent « *le succès de la revue [Métropoles]* (...) *au fait d'apparaître comme un espace éditorial suffisamment neutre et, du même coup, assez peu marqué théoriquement et politiquement* ».

7.1.2 La pluridisciplinarité : une réponse aux besoins du marché

Malgré cette différence de positions épistémologiques sur le statut de l'urbanisme, les chercheurs et enseignants-chercheurs partagent l'idée que les mutations urbaines de la seconde moitié du XXème siècle ont fragilisé les contours disciplinaires des savoirs appliqués à la ville, soit par l'émergence de nouvelles problématiques, soit par la complexification des analyses, soit par la mise en doute de savoirs d'expertise hérités. La réponse apportée a été celle d'une mise en collaboration voire coopération de plusieurs disciplines. « *L'urbanisme, présenté tantôt comme un champ, tantôt comme une discipline, entre simple pratique et discipline reconnue, jouit d'une image interdisciplinaire peu contestée.* » (Dupuy et Benguigui, 2015).

Si Gabriel Dupuy et Lucien Gilles Benguigui (2015) préfèrent le terme d'interdisciplinarité qui qualifie un recoupement de discipline plutôt que celui de pluridisciplinarité qui suppose une juxtaposition des savoirs, cette dernière semble davantage consubstantielle à l'urbanisme. En effet, l'interdisciplinarité voire la transdisciplinarité sont plutôt appelées de leurs voeux par les chercheurs et enseignants-chercheurs (ex : Paquot, 2013), s'inscrivant ainsi dans un cadre de recherche urbaine, tandis que la pluridisciplinarité apparaît liée aux pratiques de métier et, à cet égard, a été rapidement associée aux savoirs de l'urbanisme (Auzelle, 1971).

La pluridisciplinarité revendiquée par l'urbanisme est construite pour répondre aux besoins du marché de la fabrique de la ville : elle est inhérente à l'organisation de l'ingénierie territoriale. La pluridisciplinarité apparaît, dans le champ de l'urbain, comme une réponse à l'organisation du marché économique, définie à l'aune de ses objets et de ses acteurs. Ainsi, elle est présentée comme une composition cumulative de savoirs disciplinaires, construite au fur et à mesure des mutations urbaines, permettant d'adapter les domaines de compétence à des objets ou sujets émergents. Cette capacité évolutive lui assurerait une différenciation dans la mise en concurrence avec d'autres acteurs.

Une interdisciplinarité cumulative par les objets

Laurent Devisme souligne le fait que la recherche urbaine se subdivise en sous-champs disciplinaires (géographie, sociologie, économie...) ce qui la rendrait « *plus facilement identifiable* » comparativement à la recherche architecturale (2012, pp. 10 - 11), conduisant à ce qu'il nomme ensuite une « *interdisciplinarité cumulative* » autour d' « *objets intuitifs* » c'est-à-dire dont la compréhension ne peut pas être présagée par leurs inscriptions disciplinaires (p. 17). Parmi ces objets intuitifs, Laurent Devisme relève « *« la ville » qui certes peut aussi passer par des modes de conceptualisation propres à chaque paradigme, mais qui continue à pouvoir échapper à la seule codification disciplinaire* » (p. 17). Ces objets intuitifs jouent un rôle d' « *attraction* », suscitant de la curiosité auprès d'acteurs différenciés aussi bien par leurs répartitions disciplinaires que leurs distances à l'action.

Sabine Barles explique que l'interdisciplinarité de l'urbanisme reléverait de sa « *position d'interface : interface par l'objet même puisqu'il se situe à la rencontre de la société et de l'espace, interface des théories et cadres d'analyse qu'il convoque* » (2018, p. 207). A cet égard, la pluridisciplinarité de l'urbanisme résulterait de la substantification des métiers émergeants suite à l'arrivée de nouveaux objets liés à l'urbain, notamment par le mobilier ou les réseaux divers, le numérique, les modes de vie, etc. (Biau et Tapie, 2009).

Une pluridisciplinarité d'opportunité actorielle

Si l'urbanisme revendique dès sa naissance au XIXème siècle une posture pluridisciplinaire dans le milieu académique et l'ingénierie territoriale en puisant dans l'histoire, l'économie, le droit, la géographie et les sciences naturelles (Chevalier, 2000 ; Pinson, 2003 ; Claude, 2006), il s'agirait néanmoins d'une pluridisciplinarité de contrainte, plus précisément liée à des pressions exogènes qui dépendraient des contextes d'activité. Cette pluridisciplinarité résulterait, pour le milieu de la recherche, d'un déplacement de problématiques sociales vers la ville et l'urbain (Pinson, 2003, p. 503) et, pour les praticiens, par des équipes de projet mêlant architecture, paysagisme, génie civil, etc. (Knobloch, 2009 ; Dupuy et Benguigui, 2015). Karell Knobloch met notamment en avant l'importance du *« travail en équipe »* dans la constitution d'une identité professionnelle en urbanisme : *«* (...) *les motivations à constituer une association reflètent une caractéristique importante de l'activité professionnelle, le travail en équipe. Le croisement des approches et le besoin de multiplier les compétences sur un projet donnent en effet à la pratique une dimension pluridisciplinaire, qui demande une forte coopération et des structures pour que celle-ci naisse.* » (2009, p. 129). Ainsi, cette pluridisciplinarité serait liée au jeu d'acteurs produit par les activités d'urbanisme.

La spécialisation technique de l'expertise, en réponse à l'incertitude généralisée, n'aurait eu de cesse de renforcer la pluridisciplinarité. Par exemple, le positionnement des établissements d'enseignement supérieur sur le créneau de formations autour de la ville puis de l'urbain dans les années 1960, a contribué à diversifier toujours plus les potentiels praticiens à réunir dans les équipes (Paquot, 2000)[256]. Ce lien consubstantiel entre l'évolution des contextes urbanistiques et la revendication d'une pluridisciplinarité, nous amène à questionner l'éventuel usage de la pluridisciplinarité comme un argument de différenciation par rapport aux autres métiers de l'ingénierie territoriale liée à la ville. En effet, si la pluridisciplinarité de l'urbanisme est une construction de fait voire de contrainte actorielle, force est de constater qu'il obtient par là un rôle de choix dans ces équipes pluridisciplinaires : l'urbaniste opérerait le plus souvent un travail de synthèse, tandis que les architectes, les ingénieurs, les paysagistes, etc., seraient relégués à un rôle d'auxiliaire. La nature pluridisciplinaire de l'urbanisme contraindrait à « *rassembler au sein d'une même équipe de travail des personnes de disciplines différentes pour les faire collaborer. Le « chef d'orchestre » distribue le travail*

[256] « *A partir du milieu des années soixante, l'université fabrique des « spécialistes » qui viennent rejoindre les ingénieurs des Ponts, les architectes plus ou moins autoproclamés « urbanistes », les énarques et autres hauts fonctionnaires de l'Etat, dans les agences d'urbanisme, les commissions du Plan, les jeunes établissements publics d'aménagement des villes nouvelles, etc., et toutes ces cultures techniques, bien souvent identifiées et souvent exclusives, vont cohabiter et, de fait, élaborer un savoir dispersé sur la ville.* » (Paquot, 2000, p. 9)

et se charge ensuite de combiner les différentes approches et d'en faire la synthèse. » (Dupuy et Benguigui, 2015).

Or, faire une synthèse est un exercice de pouvoir dans la mesure où il demande une sélection, une hiérarchisation et une polarisation des informations : cet exercice à la fois suppose des critères de pertinence des informations à retenir et impose un cadre interprétatif de leurs conséquences (Blanc, 2010). Nous pouvons donc nous demander s'il s'agit d'un contexte imposé par des pressions exogènes ou une construction du milieu socio-professionnel. N'y aurait-il pas une « *instrumentalisation* » de la pluridisciplinarité (Dupuy et Benguigui, 2015) comme un argument de différenciation voire d'autorité par rapport aux autres métiers de l'ingénierie territoriale liée à la ville ? Par exemple, Ariella Masboungi stipule qu'« [ê]*tre urbaniste, c'est n'être spécialiste de rien, sinon du lien entre les hommes, les fonctions et les espaces ; l'urbaniste est celui qui sait l'art de faire travailler ensemble tous les professionnels concernés par un projet urbain, que celui-ci porte sur un quartier, une portion de ville ou un grand territoire. »* (Masboungi, 2016, p. 22). Il semblerait que la pluridisciplinarité permette à l'urbanisme de s'inscrire dans une position de supériorité par rapport aux autres acteurs de la fabrique de la ville.

Au regard de cette situation de force, l'urbanisme devrait, selon Daniel Pinson (2003), entreprendre un travail exploratoire sur ses fondements justificatifs, c'est-à-dire identifier ce qui constitue sa singularité et par là ses lignes de partage avec les autres disciplines ou domaines de compétences. Le risque serait sinon de perdre son identité et son autonomie par rapport aux autres disciplines, bref d'être « *réduit ainsi à l'émergence subreptice d'un lobby intellectuel et professionnel qui aura tenté, au cours du siècle passé, de se donner une base à prétention scientifique à la hauteur de ce que les sciences exactes avaient accompli dans leur domaine.* » (p. 503).

7.1.3 La pluridisciplinarité : une composition par l' « action »

La pluridisciplinarité se construit par la sélection des disciplines et en leur sein des courants de pensée (théories, notion, outils d'enquête...), en respectant les conditions de validité liées à leurs modes de production. Il s'agit par là d'assurer une cohérence au champ pluridisciplinaire composé : cette cohérence concerne aussi bien les théories et méthodes d'interprétation du réel, que la finalité sociale attribuée au champ de connaissances qui dès lors ne tient pas « *à la seule vertu de l'enrôlement de communautés épistémiques variées, elle réside [aussi] dans sa capacité à réunir des groupes sociaux hétérogènes.* » (Van Damme, 2013).

Or, en se revendiquant d'une composition autour d'un objet ou d'une équipe, la pluridisciplinarité s'inscrit en urbanisme dans une ambition de « *dépasser les oppositions disciplinaires en agrégeant large* » (Chadoin, 2010, p. 158). Si la cohérence pluridisciplinaire relèverait en urbanisme d'un dépassement, cela suppose alors l'existence de cloisonnements ou d'inerties disciplinaires à dépasser (Pichon, 2018) qui seraient identifiées à l'aune d'une finalité prédéfinie de l'urbanisme. Dès lors, la pluridisciplinarité ne serait pas neutre politiquement mais viserait la production d'une action répondant d'une finalité urbanistique ; l'action urbanistique constituerait le cadre de référence pour la sélection et l'agencement des savoirs disciplinaires dans l'urbanisme, avec le risque d'une normativité urbanistique des

savoirs sélectionnés (Martouzet, 2002b). En effet, nous avons vu au cours de cette thèse que les pratiques professionnelles tendent, en contexte de crises écologiques, à questionner leurs registres instrumentaux de l'action, leurs modèles normatifs et leurs principes d'intervention (cf. partie I), en faveur d'une subjectivation des savoirs de l'expertise (cf. partie II). La fabrique de la ville ne constitue donc pas un critère stable et déterminé de la pluridisciplinarité, mais un critère orienté vers une perspective orphéique (interventionniste) et prométhéenne (instrumentale) de l'action, ainsi qu'une ambition d'organisation socio-spatiale déterminée par des imaginaires babéliens de la ville (de la croissance et de la normativité).

Ainsi, si deux formes de la pluridisciplinarité émergent en urbanisme, elles s'inscrivent toutes deux dans une pré-pensée des savoirs de l'urbanisme selon des critères de pertinence définis par la finalité attribuée à l'urbanisme. Dans le cas d'une pluridisciplinarité de synthèse, l'urbanisme est posé comme un savoir qui propose une vision pour les modes d'habiter, qui institue un récit de territoire : c'est un savoir fondamentalement politique tel que défini par Jacques Rancière. Dans le cas d'une pluridisciplinarité par effet de contrainte d'une évolution des objets et enjeux rattachés à l'urbain, l'urbanisme s'instaure comme un savoir répondant de nécessité qui sont elles-mêmes produites par les contextes urbains donc un savoir qui agit sur ses propres effets : c'est un savoir totalisant (cf. Paquot, 2013). Il y a donc des arbitrages politiques inhérents à la composition d'une pluridisciplinarité, alors que l'urbanisme pose celle-ci comme une source de neutralité et d'avantage concurrentiel par rapport aux autres champs d'expertise sur l'urbain.

Défaut d'explicitation de la pluridisciplinarité : une aspiration à la neutralité

Si pour certains la pluridisciplinarité est contrainte par l'objet d'étude ou le contexte actoriel que serait l'urbain, il apparaît pourtant que « *[l]a pluralité des points de vue disciplinaires est constitutive de la recherche urbaine en France quand, dans le monde anglophone, les études urbaines sont davantage considérées comme une approche singulière reposant sur des conceptualisations et des controverses propres* » (Cadiou et Pollard, 2018). A cet égard, il s'agit donc d'un choix épistémologique répondant d'une finalité précise.

Pourtant, force est de constater un défaut d'explicitation des critères de sélection des savoirs pluridisciplinaires en urbanisme. Déjà, « *[e]n 1992, lorsque le CNRS* [Centre National de la Recherche Scientifique] *tenta d'articuler ces recherches en mettant en place un programme interdisciplinaire et transversal sur la ville, il fut vite abandonné en raison d'une trop faible cohésion des projets engagés* » (Van Damme, 2005, p. 4). Ainsi, malgré des réseaux de recherche dédiés et des manifestations scientifiques annuelles sur le sujet, même les recherches se réclamant de l'urbanisme éprouvent des difficultés à « *identifier précisément les cadres théoriques qui fondent la recherche en aménagement et urbanisme qui semble butiner par ci par là plus que s'appuyer sur un corpus clairement identifié : on en aura un bon aperçu en assistant aux congrès annuels de l'AESOP (depuis 1987) ou bien aux rencontres internationales de l'APERAU (Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en urbanisme) qui se tiennent annuellement depuis 1999 pour ne citer que ces deux exemples* » (Barles, 2018, p. 204).

Il semblerait que ce défaut d'explicitation suppose une représentation de la pluridisciplinarité comme un moyen de neutraliser les particularismes épistémologiques des disciplines avec leurs théories et valeurs, leurs méthodes et objets, etc. (Lemaître, 2015[257]). Plus la portée discriminante des disciplines dans l'identification des sujets et objets est critiquée, plus la pluridisciplinarité est drapée des atours de la neutralité et de l'ouverture, c'est-à-dire d'un champ de connaissances avec moins d'impensés et de torsions du réel. Autrement dit, la pluridisciplinarité refléterait mieux la réalité observée.

En effet, depuis la seconde moitié du XXème siècle, la pluridisciplinarité a été défendue en France pour la recherche en urbanisme, considérant que les disciplines ne permettent pas de saisir les objets liés à la ville, donc enfermeraient dans un séquençage artificiel. Maurice Halbwachs a été un des pionniers de cette position pluridisciplinaire en proposant au début du siècle de remplacer les monographies territoriales par des études de morphologie urbaine : il cherchait ainsi à « *désencombrer ce domaine des disciplines illégitimes qui le recouvrent de leurs découpages non pertinents, et d'y construire les objets nouveaux et les relations nouvelles qui en feront un domaine conquis par la science* » (Amiot 1986, p. 14)[258].

Critères de sélection : des savoirs pertinents pour l'action

Pour le savoir de gouvernement que constitue l'urbanisme (Faburel, 2017a), l'action détermine les fondements de la problématisation et les questionnements de recherche. Les savoirs composant la pluridisciplinarité de l'urbanisme sont donc choisis, dans un souci d'efficacité, au regard de leurs capacités à accompagner l'action dans sa réalisation (Martouzet, 2002b ; Milanovic, 2005 ; Le Breton, 2009). L'action apparaît comme un critère discriminant dans la sélection et la structuration des savoirs de la pluridisciplinarité de l'urbanisme : dans le choix des disciplines mobilisées, des objets / sujets puisés dans les disciplines, des acceptions notionnelles retenues quand il y des divergences épistémiques entre les disciplines... Nous invitons par là à poursuivre le questionnement de Daniel Pinson, considérant que « *[l]'urbanisme n'a donc pas tant à figer des attributs de connaissances immuables, que de repérer comment s'est construit, à la fois par des emprunts appropriés et des apports propres, un ensemble de compétences originales fondant les raisons d'une existence et d'une présence identifiables* » (2003, p. 505).

Au-delà des critères de pertinence dans la sélection des savoirs disciplinaires, l'action prévaut à la problématisation en urbanisme et surtout la détermine : les savoirs sont pro-actifs et préemptibles, c'est-à-dire construits selon des finalités actionnistes. Ce sont des savoirs visant à réaliser une action prédéfinie (Milanovic, 2005 ; Le Breton, 2009 ; Faburel, 2017a ; Barles, 2018 ; Bonicco-Donato, 2018). Ainsi, « *[l]a recherche en urbanisme ne se confondrait pas pour autant avec la recherche sur l'urbanisation, parce qu'elle garderait comme point*

---

[257] « *Les recompositions disciplinaires sont donc à regarder comme les mouvements de « territoires scientifiques » détenus par des communautés d'enseignants et de chercheurs, qui défendent collectivement des intérêts et des valeurs. Les enjeux identitaires sont très présents dans cette question des disciplines, et expliquent la manière polémique dont sont abordées en général les questions de pédagogie et d'organisation des savoirs.* » (p. 152).

[258] Cité par Stéphane Van Damme (2013).

d'entrée l'action » (Barles, 2018, p. 214). Néanmoins, ces liens à l'action dans la composition pluridisciplinaire peuvent fortement varier entre des savoirs *sur*, *dans*, *pour*, *de* ou *par* l'action. Par exemple, selon Françoise Choay (2018), l'urbanisme est à la fois la mise en intelligibilité des processus, mutations et volontés d'organisation spatiale, leur montée en généralité dans une théorie générale, ainsi que leur traduction opérationnelle dans des conceptions et projets urbains. Relativement à la ville et l'urbain, les savoirs tissent des liens différents à l'action, qui peuvent parfois se combiner :

- une pensée sur l'action avec la théorisation des pratiques professionnelles et de leurs organisations, sociologique, économique, administrative, etc. (ex : sociologie des organisations) ;
- avec son pendant d'une pensée dans l'action, correspondant à une théorisation de la pratique professionnelle réalisée par les praticiens eux-mêmes (réflexivité) ou à une pratique itérative qui évolue au fur et à mesure de la prise en compte d'effets réels non intentionnels ;
- une pensée pour l'action visant l'opérationnalisation de théories sociales pour l'urbain, qui apporterait un appareil conceptuel à la pratique - que Sabine Barles identifie comme une « *recherche en urbanisme* » (2018, p. 214) ;
- avec son opposé d'une pensée de l'action qui pose les effets de la pratique et de son organisation comme objet de recherche, notamment pour expliciter les effets et enjeux politiques des choix urbanistiques (ex : gentrification) - que Sabine Barles identifie à une « *recherche sur l'urbanisation* » (2018 p. 214) et que nous qualifierons plus tard de recherche urbaine pour étendre à d'autres phénomènes associés et aux effets de l'urbanisation ;
- une pensée par l'action qui prend la forme d'expérimentations urbaines notamment pour analyser les effets des expériences urbaines (sensorielles, affectives, familières...) sur les comportements habitants.

Ainsi, si ce prisme actionniste tend à déterminer les conditions de pertinence et validité de la connaissance pluridisciplinaire, son orientation de la problématisation (par la définition des objets et / ou sujets de recherche) peut varier selon les finalités accordées à l'action et la forme qui lui est attribuée en fonction.

Or, force est de constater que dans les travaux se réclamant de l'urbanisme, prévaut une épistémologie opérationnelle à finalité interventionniste. Ainsi, l'étude est entendue en urbanisme comme l'analyse d'une situation en vue d'une action à venir, ou comme l'analyse des effets d'une action. Dès le début du XXème siècle (Bentayou et Benbouzid, 2009, pp. 74 - 75), la production de connaissance sur le contexte territorial est pensée comme une condition pour justifier et définir l'action, notamment par des monographies urbaines puis des études sectorielles à partir des années 60 mêlées à des monographies de lieu (espaces publics, quartiers dits Politiques de la ville...). Si les tentatives d'opérationnalisation des études sectorielles ont partiellement échoué (Claude, 2006, pp. 136 - 137), elles déterminent néanmoins la connaissance par l'identification de secteurs d'intervention et d'une prérogative publique sur le sujet. « *L'urbanisme ne peut se structurer de manière cohérente et consistante*

comme discipline que s'il produit des cadres théoriques et donc des savoirs qui peuvent guider cette organisation en réfléchissant à cette ambiguïté. En effet, il ne s'agit pas pour lui de produire des savoirs sur l'aménagement (d'autres disciplines le font déjà : la sociologie de la ville, les sciences politiques, la géographie, l'économie, etc.) mais surtout et avant tout du savoir pour l'aménagement, en assumant cette instrumentalisation et donc le fait que la recherche produise des effets dans le monde. » (Bonicco-Donato, 2018, p. 190).

Les études sont donc entendues en urbanisme comme des outils de la production urbaine ; elles alimentent la décision, la conception, la mise en œuvre concrète et l'évaluation. « *À la différence de l'univers anglo-saxon, où l'usage du terme « études » vient désigner des champs de recherche (cultural studies, urban studies, gender studies...), une sorte de ligne de démarcation apparaît s'être installée [dans le champ de l'urbanisme] entre études et recherches. Si ces dernières font l'objet de controverses, de débats publics ou d'évaluation entre pairs, les premières sont laissées à l'appréciation de ceux qui les suscitent, au respect des prescriptions de la loi et aux lois du marché (avec le fameux « moins disant »).* » (Claude, 2010, p. 333). Lorsqu'il est question des « *études urbaines au sens de l'aménagement opérationnel* » (Verdier, 2014, p. 42), il s'agit de diagnostics territoriaux, d'études de faisabilité, d'études d'impact environnemental en amont d'une opération d'aménagement, d'études de marché pour un programme de logements, d'étude des capacités foncières, d'études de plan-masse, d'études d'aménagement, d'études de risque... Les études urbaines sont restreintes, dans les métiers, à des « études » de préfiguration de l'action, alors qu'il s'agit aussi d'un courant de pensée critique sur les mutations urbaines et le rôle structurant de l'organisation socio-économique de la fabrique urbaine dans leur réalisation, comme nous allons le voir.

7.2 Recherche et action sur l'urbain : quand penser c'est agir

Si, malgré une neutralité annoncée de la pluridisciplinarité, celle-ci se révèle déterminée par l'épistémologie opérationnelle de l'action urbanistique, il convient alors d'éclaircir les conditions de production de ces connaissances aux contours paradoxaux. Nous proposons, pour ce faire, de poser le fonctionnement technique et social de la recherche comme cadre préfigurant le choix des sujets (Clavandier, 2011), les méthodes d'enquête, les cadres d'analyse, la formalisation des résultats (Callon et Latour, 1990), etc. « *Les rapports "pouvoir-savoir" ne viennent pas d'un "sujet de la connaissance", ils tiennent aux modalités mêmes de la connaissance et à leurs transformations historiques. La fonction de l'éthique est de légitimer l'apparence d'une relation harmonique entre le savoir et le pouvoir. Elle établit le lien qui masque la violence inhérente aux relations de pouvoir et qui permet de refouler la puissance critique de la connaissance.* » (Jeudy, 1997, pp. 159 - 160).

Dans le champ de l'urbanisme, la recherche scientifique et les pratiques d'intervention spatiale se révèlent étroitement liées, notamment en raison du rôle attribué historiquement à la recherche scientifique dans la légitimation des théories de l'urbanisme (Lefebvre, 1961) et de ses métiers (Claude, 2006). Cela se traduit, par exemple, par l'imbrication des fonctions. En effet, nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs ont une double casquette dans des bureaux d'études, au sein de collectivités, etc. (Faburel, 2017a), ce qui conduit à certains paradoxes : « (...) *l'étude d'urbanisme est peu valorisée dans le champ du savoir académique*

– alors même que certains universitaires établis sont aussi producteurs réguliers d'études pour les collectivités » (Bentayou et Benbouzid, 2009, p. 78). Or, ces mêmes chercheurs sont souvent aussi enseignants dans les formations ; ils ne participent donc pas seulement de la construction des savoirs de l'urbanisme mais aussi de leur reproduction. Ils contribuent à l'intériorisation - par la socialisation que constitue la formation - de ce champ de pratiques. En somme, cette situation produit « *le développement de profils de triple compétence (enseignants - chercheurs - professionnels)* » (Barbier, 2001, p. 315).

Il semble important de rappeler ici un des postulats de ce travail doctoral (cf. notre troisième postulat) : la construction de connaissances formalisées serait en soi un mode d'action. « *Par la mesure ou l'observation des phénomènes urbains, l'étude contribue à désigner ce qui « fait » problème à un moment donné, autant que les types de réponses qu'on juge concevable d'apporter. En ce sens, et à l'inverse d'une conception qui voudrait que les uns étudient pour que les autres décident, étudier est déjà agir*[259]. » (Bentayou et Benbouzid, 2009, p. 102). La construction de connaissances sur les phénomènes urbains et leurs modes d'organisation (spontanée ou intentionnelle) contribuerait à leurs mises en intelligibilité et, par là, assurerait des prises pour de potentiels acteurs diversifiés.

Ainsi, nous verrons tout d'abord que la recherche en urbanisme et la recherche urbaine contribuent à la production de la ville, notamment en proposant des récits territoriaux ou en orientant l'attention vers certains processus professionalisant en cours (7.2.1). Pourtant cette performativité de la recherche se révèle méconnue dans les métiers de l'urbain qui associent la recherche à un travail délié de l'action, car supposé distancié par des méthodes d'objectivation de la réalité et déterritorialisé par le choix de sujets généralistes ou exceptionnels (7.2.2). Ces imaginaires traduisent la différenciation, construite par la fabrique de la ville, entre urbanisme et études urbaines, alors que historiquement les deux sont étroitements liés par une même ambition politique de transformation de la ville (comme lieu de vie) par la connaissance - même si les orientations choisies pour les villes sont opposées. Cette différenciation s'est opérée en faveur d'un troisième type de pratique : la recherche urbaine dont les contours épistémologiques restent instables, mais qui se différencie des deux autres par son ancrage disciplinaire premier (7.2.3).

7.2.1 La performativité de la recherche sur la ville

Parler de performativité de la recherche signifie qu'elle oriente, pour partie, le réel en même temps qu'elle produit de la connaissance sur le sujet, sans pour autant s'inscrire systématiquement dans un dispositif créé à cette fin (recherche-action, recherche finalisée, etc.). Nous posons ici la recherche comme influençant l'action, voire y participant, dans la mesure où elle rend intelligibles des phénomènes, dévoile des jeux d'acteurs, renseigne sur l'efficacité des instruments et outils de l'action...

La recherche académique est généralement reconnue d'une double capacité performative dans le champ de l'urbain par : d'une part, la production de connaissances sur l'urbain expliquant, assez classiquement, ses rapports de domination inhérents et leurs processus de

[259] Le mot souligné est mis en exergue (italique) dans le texte original.

renouvellement (ex : gentrification - Gintrac et Giroud, 2014), de l'autre, ses capacités d'enrôlement autour d'une théorie d'émancipation sociale par l'urbain (Addie, 2017[260]). A cet égard, nous verrons que la recherche est amenée à se positionner par rapport à des récits politiques territoriaux, en assurant une intelligibilité de certains phénomènes (par une réinclusion dans une vision plus globale) et en interprétant les causalités phénoménales, ce qui permet de dévoiler les intentionnalités sous-jacentes ou les incapacités de maîtrise instrumentale (conduisant à des effets non intentionnels de l'action). A l'inverse, la recherche produit parfois ses propres récits d'émancipation sociale qui peuvent être saisis par des mouvements locaux pour susciter une mobilisation. Dans les deux cas, en construisant un cadre rationnel - plus ou moins continu - à ces récits politiques, la recherche participe de leur légitimation.

La recherche influence aussi directement les métiers de l'urbain en réifiant certaines catégories d'analyse de la professionnalisation. A cet égard, nous montrerons que les recherches sur les groupes professionnels traduisent une volonté d'accompagnement de leur processus de réalisation et ce, le plus souvent explicitement. En renseignant leurs arguments et stratégies de réalisation, leurs degrés de progression et capacité d'enrôlement en conséquence, ces recherches participent de leur assimilation à un discours cohérent et unifié.

La recherche en soutien aux récits territoriaux : la production d'une rationalité fictionnelle

L'urbanisme propose des « projets de territoire » ou des « visions de territoire », des « récits de ville » ou des « mémoires collectives »... Il a fréquemment pour fonction de produire des récits pour le territoire, soit de son passé, de son présent ou de son devenir. En ce sens, il crée une rationalité du territoire, de ses mutations et de son organisation socio-spatiale. Comme nous avons vu (cf. chapitre 2), cette rationalité répond d'une ambition totalisante de l'urbanisme, donnant lieu à des récits qui prétendent à l'exclusivité, aspirent à l'universalité et surtout s'étendent de plus en plus aux registres de l'ordinaire.

Or, Jacques Rancière (2017) a montré que les sciences humaines et sociales ainsi que la littérature moderne sont liées par une même rationalité prenant la forme d'un récit, en rupture avec la poétique aristotélicienne qui a fondé « *la matrice stable de la rationalité fictionnelle classique en Occident* » (p. 8). Cette rupture correspond, peu ou prou, à la naissance du projet moderne au XVIIIème siècle ; elle a certes refondé les principes esthétiques de la littérature, mais surtout elle a remanié les liens entre savoir et fiction par une recomposition des liens entre particulier et général, entre exceptionnel et ordinaire, entre action et passivité. Cette recomposition aurait donné lieu à des sciences dites herméneutiques comme la psychanalyse des rêves ou l'histoire de la longue durée, visant l'interprétation des effets de lois sociales sur l'ordinaire et le quotidien.

Alors que la poétique aristotélicienne porte sur des événements mettant en scène des individus héroïques dans un cadre interprétatif généralisant, le roman moderne constitue un récit fictionnel sur un vécu ordinaire et particulier réinscrivant ainsi ses péripéties dans un contexte

[260] La recherche est pensée comme « *an institution of urban knowledge production, a process of radical critique and driver of progressive social transformation* » (p. 66).

situé historiquement, socialement et spatialement. Le roman moderne ne porte pas sur des individus qui composent les scènes de la vie politique ; il porte au contraire sur des individus qui ne sont pas identifiés comme actifs mais comme reproductif. A une fiction aristotélicienne identifiant des sujets mythologiques, aurait succédé une fiction portant sur des individus ordinaires c'est-à-dire occupés à la reproduction de leur vie matérielle quotidienne. Le roman moderne s'intéresse à ce que nous avons précédemmment qualifié de vie ordinaire[261], ce que Jacques Rancière nomme « *la trivialité des petites gens et* (...) *l'embarras des choses mesquines* » (p. 21). Le roman moderne pose l'ordinaire comme un monde d'action, rompant ainsi avec la représentation d'une progression historique qui passerait par des actions héroïques et des événements majeurs : renouer ordinaire et action est « *le processus essentiel qui fonde en même temps la littérature et la science sociale modernes* » (p.10).

Si la littérature moderne et les sciences humaines et sociales reposent sur une même rationalité, ils n'entretiennent pas pour autant le même rapport au particulier et au général. Elles récusent certes toutes deux « *la sépration entre la raison des fictions et celle des faits ordinaires* » (p. 10), mais elles le traduisent de manière distincte en s'hybridant l'une à l'autre[262] : la littérature emprunte les méthodes scientifiques d'observation, tandis que les sciences humaines et sociales puisent dans la rationalité fictionnelle. D'un côté, les sciences humaines et sociales vont mobiliser la rationalité causale, forte et totalisante de la fiction aristotélicienne, notamment en établissant des habitudes de comportements sociaux : plutôt que d'expliquer une réalité factuelle et singulière, les sciences humaines et sociales chercheraient à dessiner une compréhension du déroulement des phénomènes (des causalités, des facteurs de choix, des dispositifs d'arbitrage...) et des signes latents de cette évolution qui n'étaient pas perçus. C'est la naissance du macro-récit socio-historique reposant sur une analyse structuraliste, ainsi que de la représentation hegelienne d'une progression dialectique de l'histoire qui alimentera notamment la pensée marxiste. De l'autre, la littérature reproduit la logique de faits singuliers, inscrits dans des situations et des trajectoires d'individus pour composer une fiction dans laquelle le lecteur peut se reconnaitre. C'est la naissance du roman réaliste qui traite de la vie quotidienne des contemporains plutôt que de héros tirés de la mythologie ou d'aventures extra-ordinaires, ainsi que de son sous-genre que sont les romans urbains[263].

Ainsi, les sciences humaines et sociales mobilisent des motifs narratifs du récit moderne pour proposer un mode d'intelligibilité du monde. En rendant compréhensibles les phénomènes et

---

[261] Pour plus de précisions, nous renvoyons à la partie II.

[262] « *L'opinion dominante voudrait que cet âge soit celui d'une claire séparation : d'un côté, la science des rapports réels, enfin libérés des artifices de la fiction ; de l'autre, la littérature et l'art enfin libérés des servitudes du réel et de son imitation. C'est bien plutôt le contraire qui est vrai : le processus essentiel qui fonde en même temps la littérature et la science sociale modernes, c'est l'abolition de la division qui opposait la rationalité fictionnelle des intrigues à la succession empirique des faits. Toutes deux récusent la séparation entre la raison des fictions et celle des faits ordinaires. Mais elles le font de deux manières opposées.* » (p. 10).

[263] Le roman urbain s'inscrit dans le roman réaliste par « *leur ambition de peindre le quotidien et son décor indispensable : le milieu urbain contemporain* » et se singularise par « *son souci particulier de faire de la ville le véritable point focal, voire le protagoniste du récit* » (Horvath, 2007).

en soulignant leur cohérence, les sciences humaines et sociales contribuent à renforcer l'adhésion aux récits produits par l'urbanisme : « *[e]n explicitant les cadres théoriques des processus sociaux à l'œuvre, le chercheur donne à lire la transformation des systèmes de relations, et contribue à renforcer le sens des projets urbains, en accord avec les sociétés qui s'y projettent* » (Rozenblat, 2007, p. 81). Par exemple, « *[l]'émergence de l'archéologie urbaine se conçoit comme l'écriture d'une histoire locale qui apparaît avec force à l'époque moderne, en particulier au siècle des Lumières dans le sillage d'une défense des libertés locales et des revendications provinciales.* (...) *On retrouve ainsi ce rapport à l'histoire dans la formulation de l'urbanité à l'aube des Lumières, qui s'appuie sur la fondation d'une mémoire collective durablement établie par l'inventaire des richesses locales (Roche 1988).* » (Van Damme, 2013). La prospective urbaine dont les atours « *prospectifs, concourant ainsi à la production d'une carte – évidemment partielle – de la géographie urbaine à venir* » (Da Cunha et Matthey, 2007, p. 16), constitue l'archétype de cet enchâssement entre un récit urbain et les sciences sociales.

La capacité de mobilisation des théories d'émancipation sociale

Ce rôle tacite de la recherche académique dans la construction de récits territoriaux de l'urbanisme nous amène à questionner l'intentionnalité et / ou l'exploitation de la recherche dans la transformation sociale. A l'instar d'Olivier Chadoin, nous cherchons à expliciter les « *usages sociaux et scientifiques* » des « *notions et approches* » produites par la recherche architecturale et urbaine (Chadoin, 2010, p. 153).

Il semblerait que la recherche urbaine propose des théories d'émancipation collective par l'urbain - à différencier ici de théories strictement progressistes qui reposent sur une amélioration continue, croissante et immuable des conditions de vie individuelle par un accès à certaines connaissances[264]. Par exemple, la théorie du « droit à la ville » proposée par Henri Lefebvre (1968) répond d'une double ambition : ambition scientifique d'analyse des logiques financières de la production fonctionnaliste de la ville et ambition militante d'émancipation de la classe ouvrière par la réappropriation de la vie quotidienne urbaine. Pour Henri Lefebvre, l'interprétation des mécanismes d'organisation socio-spatiale s'accompagne d'une volonté d'action qui se traduit par un projet politique pour la ville ; autrement dit, la théorie du « droit à la ville » s'inscrit dans « *un combat à la fois théorique et pratique* » (Garnier, 2014, p. 60). Dès lors, en continuité de la dialectique socio-spatiale de la pensée marxiste sur la ville (cf. 7.3.2), Henri Lefebvre considère cette dernière comme un espace à la fois d'aliénation et d'émancipation. Il analyse les effets des outils de l'urbanisation fonctionnaliste et en déduit leurs logiques capitalistes inhérentes, tout en dessinant la vision d'une ville dans laquelle les habitants revendiqueraient leurs droits à la ville. Il pose comme postulat l'idée que l'organisation spatiale est le produit des rapports de classe et l'outil de sa reproduction.

A cet égard, cette théorie « *est à la fois l'objet d'un grand intérêt scientifique mais aussi pratique : de nombreuses luttes, implantées dans les villes, tentent de se fédérer à travers ce mot d'ordre* » (Revol, 2012b, p. 112). Elle a notamment facilité certains mouvements sociaux

[264] Pour plus de précisions, nous renvoyons à l'introduction de la première partie.

particulièrement en Amérique Latine (Purcell, 2009 ; Pattaroni, 2011)[265], remplissant alors son ambition performative. Elle s'est aussi institutionnalisée dans une « Charte mondiale du droit à la ville » créée en 2004 par des Organismes Non Gouvernementaux (ONG) à la suite du Forum social des Amériques à Quito et du Forum mondial urbain à Barcelone : « *[c]ette charte vise, notamment, à contribuer aux luttes urbaines et au processus de reconnaissance de ce droit à la ville dans le système international des droits humains* » (Costes, 2010, p. 185).

Nous relevons que la théorie du droit à la ville est entendue comme un manifeste de justice socio-spatiale, c'est-à-dire un texte qui assure une critique de l'organisation socio-spatiale et de ses outils, tout en revendiquant des valeurs à incarner dans l'espace : « *le droit à la ville n'est pas simplement animé par la revendication d'une justice distributive et individuelle (la répartition juste des richesses de la ville dans l'espace des différents groupes sociaux) mais* (...) *doit se traduire dans la production de l'espace urbain lui -même* » (Revol, 2012a, p. 113). Toutefois, cette théorie ne revêt pas de caractère opératoire ni pour Henri Lefebvre, ni pour les chercheurs qui l'ont reprise : le discours « *reste imprécis et incertain sur les voies et les moyens permettant d'y parvenir* » (Garnier, 2014, p. 62), aussi bien dans sa perspective scientifique que militante (Carlos, 2012)[266], ce qui lui permet d'être englobée dans une diversité de contextes territoriaux et de positions politiques (Brenner et Schmid, 2015)[267]. Il n'y a ni stratégie mise en place, ni outil de concrétisation. La puissance de cette théorie réside donc dans sa capacité à mobiliser les forces autour d'un récit de lutte et d'un récit d'un devenir commun souhaité.

Ces mobilisations sociales à partir de la théorie lefebvrienne se rapprochent de « *la géographie radicale de bibliothèque* » qui, par l'abstraction, met en lumière les groupes, les mécanismes et les outils de domination, et, par ses forces argumentatives, accompagne les populations dominées à construire leurs pouvoirs d'agir (Vergnaud, 2012). Il s'agit à la fois de dénoncer une situation de manière globalisante et concrète, ainsi que de susciter, par l'argumentation, un sentiment de concernement pour l'interlocuteur. D'une manière générale, ces théories d'émancipation « *participent activement à la problématisation, à l'intéressement, à l'enrôlement et à la mobilisation des acteurs sociaux autour de la question urbaine.* » (Van

---

[265] « *J'ai suggéré que le droit à la ville puisse être utile aux mouvements urbains contemporains. Il est naturellement toujours utile pour les mouvements de pouvoir se regrouper autour de certaines idées.* » (Purcell, 2009, p. 48) ; « *En résumé, on peut dire que ce mouvement [de multiplication des squats genevois dans les années 1990] a placé au cœur de la cité l'exigence d'un « droit à la ville » telle que l'avait formulée le philosophe marxiste Henry Lefebvre dans les années 1960.* » (Pattaroni, 2011, p. 45)

[266] « *Les contenus de cette notion ne sont cependant pas des plus clairs dans la sphère universitaire ou politique.* » (p. 68)

[267] « *Since the long 1980s, the demand for the right to the city has become even more widespread around the world, and its political content has meanwhile been differentiated to encompass a variety of normative and ideological positions, policy proposals, movement demands and popular constituencies in diverse local and national contexts across the world* » (p. 177).

Damme, 2013). Le courant de la géographie dite critique[268] revendique particulièrement cette double perspective scientifique et politique, à l'instar de l'ouvrage de Cécile Gintrac et Matthieu Giroud (2014) qui renseigne l'émancipation des habitants des villes dans une période marquée par l'idéologie néolibérale.

Les groupes professionnels : quand la recherche crée l'« objet »

Dans une autre culture scientifique reposant sur une méthode distincte, nous retrouvons une démarche similaire, mais qui ne revendique pas son engagement vis-à-vis de son sujet de recherche. Parmi les travaux qualifiant les métiers de l'urbanisme, nous différencions ceux relevant 1/ de la sociologie du travail avec ses tentatives de régulation des activités notamment par la coopération interprofessionnelle (Biau et Tapie, 2009), 2/ de la sociologie des professions analysant une culture professionnelle de leurs organisations et savoir-faire (Claude, 2006 ; Verpraet, 2005), ainsi que 3/ de leur hybridation émergente dans la sociologie française que constitue la « *sociologie des groupes professionnels* » (Philippart, 2005 ; Knobloch, 2009 ; Verpraet, 2015). Les groupes professionnels sont des communautés de pratiques reposant sur une certaine forme de cohésion et d'homogénéité, respectant des règles professionnelles partagées et s'inscrivant dans un processus de professionnalisation. Plus précisément, par groupe professionnel, on désigne « *des ensembles de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique* » (Demazière et Gadéa, 2009a, p. 20).

La notion de groupe professionnel connait un regain d'intérêt dans la sociologie française depuis la fin des années 1980 (Demazière et Gadéa, 2009a ; Dubar, Tripier, Boussard, 2015[269]). Elle apporte un cadre analytique des restructurations de l'organisation des métiers liées à une spécialisation du marché économique, une diversification des activités, de nouveaux modes de différenciation des métiers, des reconfigurations de l'ingénierie territoriale (répartitions des domaines, des fonctions)... Elle permet d'élargir « *le champ d'analyse au-delà du périmètre étroit des professions libérales ou réglementées, mais sans en diluer les significations. Elle désigne alors des ensembles de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique. Ils ne bénéficient pas nécessairement d'une reconnaissance juridique, mais du moins d'une reconnaissance de fait,*

---

[268] « (...) *les deux principaux critères de définition d'une approche critique, à savoir la remise en cause de relations de pouvoir établies et la volonté d'exercer un impact sur les processus sociaux et politiques des sociétés étudiées, impliquent une évolution du statut, du rôle et des pratiques de l'enseignant-chercheur.* » (Vergnaud, 2012).

[269] La sociologie française a redécouvert cette notion issue des chercheurs de l'Ecole de Chicago (notamment Hughes, 1996) à partir des années 1980, connant lieu à la réalisation de colloques, d'ouvrages, d'articles et de thèses qui ont progressivement structuré une sociologie des groupes professionnels (Dubar, Tripier, Boussard, 2015, p. 8).

largement partagée et symbolisée par leur nom, qui les différencie des autres activités professionnelles. » (Demazière et Gadéa, 2009a, p. 20).

Or, les groupes professionnels renvoient à « *des processus évolutifs, vulnérables, ouverts, instables* » (Demazière et Gadéa, 2009a, p. 20) qui sont largement dépendants, dans notre cas, des mutations urbaines et des évolutions de l'ingénierie territoriale : « *les groupes professionnels concrets ne forment jamais une figure achevée ou accomplie, ils sont indissociables de dynamiques professionnelles qui les forment, les déforment, les transforment* » (Demazière et Gadéa, 2009b, p. 438). Ils ne renvoient pas à des organisations, pratiques et identités de métier unifiées et stabilisées, mais à « *des processus historiques de segmentation incessante, de compétition entre segments, de « professionnalisation » de certains segments et de « déprofessionnalisation » d'autres segments, de restructuration périodique sous l'effet des mouvements du capital, des politiques des États ou des actions collectives de ses membres* » (Dubar, 2003, p. 58). De plus, en tant que réalités construites dans des cadres historiques et structurés de l'action, les groupes professionnels « *héritent ou se dotent de ressources culturelles pour tenter de faire valider leur vision du monde* » (Dubar, Tripier et Boussard, 2015b, p. 119). Les groupes professionnels sont donc porteurs d'une représentation de l'action (publique, collective...) qui leur est inhérente et parfois non explicitée.

Au regard de ce caractère processuel et de cette représentation actionnelle tacite, la recherche sur le sujet peut s'avérer un levier puissant dans le développement de ces groupes professionnels. Cette potentielle performativité de la recherche sur le sujet n'est jamais explicitée dans le champ de l'urbanisme, alors que trois causes, d'ordre méthodologique, peuvent être facilement identifiées :

- le dévoilement, par la recherche, de points de convergence dans les pratiques et les situations d'exercice, ainsi que d'intérêts partagés entre les acteurs, qui peut fournir des arguments à la production d'une rhétorique professionnelle cohérente et unique ;
- l'assimilation de la reconnaissance académique des savoirs à la légitimité professionnelle, ce qui historiquement a placé les chercheurs sur le sujet dans une situation d'identification à leur sujet[270] ;
- la tentation de réification des groupes professionnels conduisant davantage à évaluer la réalisation de leur professionnalisation qu'à les réinscrire dans une organisation macro-professionnelle et un vécu pratique.

Précisons comment ces trois leviers, d'ordre méthodologique, de performativité de la recherche trouvent à s'incarner dans le cas des groupes professionnels.

Tout d'abord, la recherche sur le sujet peut contribuer à la construction d'une unité professionnelle par l'identification de points communs au sein du groupe professionnel et de ses particularités par rapport à d'autres acteurs, la délimitation des contours d'activités propres au groupe professionnel et la segmentation du marché économique avec les autres

[270] En sociologie des professions puis en urbanisme dans notre cas, comme nous allons le voir dans les paragraphes suivants.

acteurs, la catégorisation des pratiques, la définition des tâches à accomplir... La recherche crée un discours sur les groupes professionnels qui vient suppléer des manques dans l'identité professionnelle : en effet, « *l'unité des groupes professionnels ne doit pas être surestimée, même si elle peut être l'objet de rhétoriques à visée performative ou de stratégies de conquête de légitimité* » (Demazière et Gadéa, 2009b, p. 440). Si nous ne considérons pas de liens déterministes entre le sujet de recherche et son évolution, néanmoins une recherche portant sur un processus contribue à sa mise en lumière en identifiant une rhétorique partagée et à sa mise en intelligibilité par le dévoilement d'une cohérence entre les différentes actions entreprises. Autrement dit, « *si la définition de l'unité du groupe est elle-même un enjeu social interne, on fait courir au sociologue le risque d'être partie prenante d'une des fractions de ce dernier dans les jeux de concurrence pour sa définition unitaire* » (Champy, 2011, p. 3).

Ensuite, l'intérêt scientifique grandissant pour les groupes professionnels est particulièrement révélateur d'un positionnement des chercheurs sur le sujet. Comme le rappellent Claude Dubar, Pierre Tripier et Valérie Boussard (2015, p. 98), Everett Hughes a souligné les liens historiques entre la situation des chercheurs en sociologie des professions en quête de reconnaissance et le choix d'un sujet sur des groupes en voie de professionnalisation, faisant « *entendre que le choix privilégié des sociologues pour l'étude des professions*[271] *est loin d'être innocent et porte en germe un biais considérable : celui d'être dupe des discours que ces « professionnels » portent sur eux-mêmes et qui est justement celui que les sociologues veulent enendre, en tant que « professionnels » eux-mêmes.* ». Par là, Everett Hughes (1996) met en garde contre un choix de sujet orienté par un besoin de reconnaissance d'une sociologie sur les groupes professionnels qui vise à se différencier d'une recherche sur les activités rémunératrices (*occupations* en anglais). Or, cette situation des sociologues peut se révéler similaire à celle de nouvelles générations de chercheurs (cf. 7.1.1) issus d'instituts d'urbanisme et se revendiquant d'une recherche en urbanisme dans un contexte où ce dernier repose sur un statut flou (entre discipline et champ de pratiques).

Enfin, cette situation peut influer sur les contenus de la recherche dans le cadre d'une analyse fonctionnaliste des professions, comme cela a déjà été critiqué par Everette Hughes (1996) puis Catherine Paradeise (1988) lors des premiers travaux français sur le sujet. Le risque est de considérer la rhétorique professionnelle comme d'ores et déjà en cours de réalisation, alors qu'elle s'inscrit le plus souvent dans un rapport de force conduisant les défenseurs de la professionnalisation à en délivrer une vision cohérente et aboutie. C'est une tentation de réification des groupes professionnels à laquelle certains mettent en garde : « *il s'agit, en sociologues, de considérer les groupes professionnels comme des entrées analytiques et non comme des objets substantifs* » (Demazière et Gadéa, 2009b, p. 451). En se focalisant sur la rhétorique professionnelle, ces recherches risquent d'écarter le vécu des pratiques et les délibérations individuées structurant les trajectoires ; elles s'apparentent alors à une validation de la liste de critères constitutifs d'une profession et une évaluation de son degré de

[271] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

réalisation, sans s'intéresser au rôle social attribué à cette profession émergeante (Paradeise, 1988)[272].

Or, ces critiques de la sociologie des groupes professionnels peuvent s'appliquer aux travaux identifiant l'urbanisme comme tel[273]. D'une manière générale, selon Maurice Blanc, une analyse des métiers par la professionnalisation est en soi porteuse d'un potentiel piège méthodologique dans la mesure où elle repose sur un critère de hiérarchisation qui est contruit par les métiers eux-mêmes : « *les chercheurs ont été victimes d'une erreur de focale, restant prisonniers des frontières tracées par les professions elles-mêmes* » (2010, p. 132). Même si les chercheurs sont peu nombreux à défendre une entrée par la notion de « groupe professionnel » (Verpraet, 2005 et 2015 ; Philippart, 2005 ; Knobloch, 2009), la faible envergure de la littérature scientifique dédiée uniquement aux métiers de l'urbain ou à la profession d'urbaniste leur apporte un poids relatif. Nous pouvons donc nous demander si ces recherches ne participent pas de l'entérinement de ces groupes professionnels.

En effet, ces recherches participent de la compréhension de ce processus qualifié par ces mêmes auteurs comme une profession en « *phase d'émergence, de transformation ou encore d'organisation* », comme « *une réalisation imparfaite du type-idéal des professions* » Philippart, 2005, p.7). La nature processuelle fonde ici l'intérêt scientifique : il s'agit d'étudier le degré de réalisation de la professionnalisation et les méthodes déployées, tout en reconnaissant la structuration actuelle de métier de l'urbanisme[274]. Or, ce décalage entre une rhétorique et une stratégie de professionnalisation d'une part, la réalité des pratiques de l'autre, ne suscite pas de questionnements scientifiques hormis sur la difficulté d'adhésion identitaire des praticiens au récit de profession[275] : c'est un premier paradoxe lié à la nature processuelle de la professionnalisation. Alors qu'elle reconnait l'urbanisme comme « *un terrain de lutte entre plusieurs groupes de professionnels* » (p. 108), Anne Philippart ne

---

[272] « *Ainsi conçue, l'analyse sociologique se limitait à entériner les critères de reconnaissance des professionnels socialement et juridiquement admis, sans se donner les moyens de saisir les fondements sociaux de l'existence du fait professionnel* » (p. 11).

[273] Olivier Chadoin (2011) porte une critique similaire sur la *Nouvelle théorie sociologique des professions* menée par Florent Champy (2011), dans laquelle ce dernier traite de la « *déprofessionnalisation* » de l'architecture - l'associant par là aux mêmes dynamiques qu'un groupe professionnel. Olivier Chadoin lui reproche notamment d'objectiver la profession d'architecte conduisant à la restreindre à un travail de maîtrise d'œuvre, déniant par là une diversification des pratiques se rapportant à une grille analytique architecturale.

[274] « *Sous l'influence des interactionnistes américains, le terme de « profession » désigne le plus souvent, en France, une activité rémunérée, avec un pouvoir social, dont le recrutement et la formation sont contrôlés par les pairs et au sein de laquelle il existe une solidarité entre ses membres. Le groupe des urbanistes se rapproche davantage de la notion de métier que l'on peut définir comme une activité dont on tire un revenu afin de subvenir à ses besoins, l'exercice d'une compétence spécialisée dans une division du travail ; il implique une formation et une identification de ses membres.* » (p.8)

[275] « *Il y a donc une sorte de cercle vicieux qui se met en place : le groupe des urbanistes n'a pas de reconnaissance sociale, c'est pour cette raison que se met en place une action collective avec la création d'associations professionnelles comme Profession Urbaniste et le CFDU. Mais comme la profession n'est pas reconnue, de nombreux urbanistes ne s'identifient pas au groupe, ce qui rend plus difficile la tâche de ces associations professionnelles. Plus elles seront reconnues et plus les urbanistes s'y identifieront, plus le sentiment d'appartenance au groupe se renforcera.* » (2005, p. 206).

questionne pas les effets de ses travaux scientifiques sur ce jeu d'acteurs : c'est un second paradoxe puisant dans les tensions voire les conflictualités inhérentes à la professionnalisation.

Ce double paradoxe se retrouve dans d'autres recherches sur les groupes professionnels de l'urbanisme. Par exemple, Karell Knobloch relève que les praticiens produisant une expertise sur l'urbain ne se reconnaissent pas dans l'étiquette « urbanistes »[276] notamment par un manque de visibilité sur la nature de l'urbanisme et par des trajectoires professionnelles hybrides sans vocation sur le sujet, mais elle maintient « *l'hypothèse de la réalité d"un groupe« urbaniste » de professionnels, défini par des façons d"exercer et une organisation du travail qui reste à construire* » (p. 10). Si l'urbanisme suscite des questionnements comme reconnaissance pratique, alors pourquoi analyser l'identité professionnelle comme inscrite dans le champ professionnel (paradoxe lié à la conflictualité inhérente à la professionnalisation) ? Cette identité annoncée par la recherche devient ainsi la face visible du processus de professionnalisation mis en place : il s'agit d' « *envisager comment l'identité peut participer à la définition d'une organisation du travail pour les professionnels* » (Knobloch, p. 10). Cette attention portée à la mise en visibilité et reconnaissance d'une identité professionnelle témoigne d'une recherche qui vise à construire, par la reconnaissance d'un entendement ou d'une mission partagés, un récit commun pour les praticiens qui leur permettrait de se constituer en groupe professionnel voire en profession réglementée (paradoxe lié à la nature processuelle de la professionnalisation).

7.2.2 Imaginaires de la recherche dans les métiers : une rupture avec l'action

Au regard de cette relative performativité de certains travaux scientifiques, il convient selon nous de s'intéresser aux imaginaires de la recherche dans les métiers de l'urbain, afin de voir si cette première peut être saisie par les praticiens comme un levier d'évolutions de leurs pratiques, voire répondrait à quelques attentes adressées aux chercheurs. Il s'agira de soulever les conditions de prise en compte de ces savoirs scientifiques dans les métiers qui sont préfigurées par des imaginaires de la recherche dans les métiers, identifiant des usages sociaux pour la connaissance scientifique.

Nous avons déjà pu étudier le contexte dans lequel se sont construits et se reproduisent ces imaginaires, expliquant par là le rôle qu'ils jouent dans la stabilisation des pratiques de métier. En contexte de crises écologiques avec ses incertitudes (cf. chapitre 1), ses questionnements des représentations territoriales homogénéisantes de l'urbanisme (cf. chapitre 2) et la remise en cause de la légitimité de l'expertise (cf. chapitre 3), ces imaginaires dessinent une figure rassurante du chercheur et des savoirs produits. Ils viennent atténuer quelques hésitations quant aux épreuves de professionnalité par des apports méthodologiques et une portée à la généralisation (cf. partie II).

[276] Un refus que nos propres matériaux de recherche semblent confirmer sans que pour autant nous ayons orienté nos réflexions sur l'identité professionnelle et l'adhésion à la rhétorique professionnelle.

Nous verrons que le chercheur apparaît, pour les praticiens, comme un acteur porteur d'un discours cohérent, stable et prévisible dans les finalités recherchées. Ces qualités lui sont attribuées du fait de méthodes scientifiques identifiées comme un moyen de distanciation sociale par rapport aux vécus territoriaux. Dès lors, la recherche est pensée comme un exercice déterritorialisé ce qui lui assurerait une portée à la généralité et une réplicabilité de l'analyse.

Le chercheur : figure rassurante en contexte d'incertitudes

Les chercheurs semblent bénéficier, dans les métiers de l'urbain, d'un regard plutôt positif, motivant, pour partie, la participation de praticiens à des scènes collaboratives comme l'Equipe Projet de la recherche « Paysages, Territoires, Transitions » (« *Il y a un côté très attractif du concept de « chercheur » pour un certain nombre d'acteurs de terrain. Ce n'est pas du tout péjoratif.* »[277]). Cette valence positive s'explique par des représentations praticiennes des connaissances scientifiques : la cohérence (entre les hypothèses et les méthodes, entre les théories scientifiques...) et la stabilité dans le temps de sa trajectoire intellectuelle (pas de contradiction, pas de changement épistémique...), qui conduiraient à la vision d'une pratique de recherche prévisible, particulièrement lors d'un ancrage disciplinaire annoncé.

Ces trois qualités (stabilité, cohérence, donc prévisibilité) assurent un cadre de collaboration rassurant pour les praticiens qui pevent anticiper la nature (opérationnelle, méthodologique, typologique, pragmatique...) des savoirs produits par des chercheurs connus lors d'une collaboration avec le milieu scientifique (« *Pourquoi est-ce que l'on a une vision si claire des différents types de chercheurs et pas des acteurs ?* »). Ces préjugés des savoirs scientifiques produits selon les disciplines, les courants de pensée et certains chercheurs, permettent aux praticiens de pouvoir les solliciter de manière stratégique pour justifier une prise de décision ou anticiper les effets d'une intervention territoriale.

Des méthodes de distanciation sociale : moteur des collaborations avec la pratique

Le deuxième imaginaire de la recherche dans les métiers paraît étonnant, particulièrement pour ce qui concerne la recherche en géographie, car il suppose une reproduction du partage moderne[278] savoir / action entre la recherche et les métiers. Plus précisément, la proximité au terrain et la traduction opérationnelle sont pensées par les praticiens comme leur apanage, tandis que la recherche relèverait d'une posture distanciée par rapport aux phénomènes sociaux, lui assurant une perspective critique et globale. La collaboration avec la recherche reposerait sur ce besoin des praticiens d'une mise à distance par rapport à leurs activités professionnelles (« *En service déconcentré, on a besoin de la recherche, de cette mise à distance.* »).

Or, parler de distanciation sociale suppose l'idée d'une différenciation sociale : le chercheur ne serait ni concerné, ni impliqué par son sujet de recherche. Nous retrouvons par là, à l'instar

[277] Sauf précision contraire, dans cette sous-partie les citations renvoient à la phase de préfiguration de la recherche ministérielle « Paysages, Terrritoires, Transitions ».

[278] Pour plus de précisions sur le partage moderne savoir / action, voir 7.3.2.

de la différenciation experte (cf. chapitre 3), la construction d'une temporalité habitante du vécu distincte de celle de la problématisation scientifique et de sa méthode. Ainsi, cet imaginaire suppose une identification de savoirs légitimes pour l'action, validés à partir d'un protocole voire des nomenclatures, et se différenciant de l'opinion qui donnerait à voir la diversité des situations et passions (« *Les chercheurs, quand ils parlent, ce n'est pas leur avis, ce sont des choses qui sont construites : il y a de l'épaisseur.* »).

Plus qu'une mise en débat des méthodes choisies (pertinence au regard du terrain, biais éventuels...), cette distanciation reposerait selon les praticiens sur des méthodes d'objectivation, c'est-à-dire des méthodes d'observation des faits et de catégorisation des désirs et des aspirations habitantes, ce qui permettrait de rationaliser les conduites et comportements. Il s'agit d'écarter toute passion des prises de décision (délibératives ou tacites) pour laisser la place à des arguments qui en seraient dépourvus (« *C'est le propre de la recherche que de préciser sa méthode, pour suivre une démarche scientifique ; du coup leurs propos sont annotés, alors un peu en décalage avec les praticiens qui viennent avec des idées liées à des exemples et non une méthode très précise* »). La distanciation est pensée comme un garant de la neutralité axiologique, du désintéressement économique et de toute forme d'attente de reconnaissance sociale.

Le chercheur serait donc le spécialiste de la méthodologie pour la distanciation ; à cet égard, il est investi par les praticiens d'une mission de recommandations pour l'action (« *Tu nous dis, il faudrait passer du PIB à Stiglitz [en matière d'approche du bien-être] et l'appliquer au paysage. Et moi je m'attendais que l'universitaire - mais c'est un clin d'œil – nous dise « comment ». Tu nous dis « quoi » mais tu ne nous dis pas « comment ».* (…) *Tu nous lances un fil qui nous intéresse, car il invite à penser autrement et révéler l'économie du paysage dans un développement territorial, et tu nous laisses au bord du chemin* »). La distanciation sociale par des méthodes est donc pensée comme une action d'accompagnement à la prise de décision.

La recherche : un exercice déterritorialisé

Le troisième et dernier imaginaire est directement lié au précédent, car la distanciation sociale produirait des résultats déterritorialisés. Autrement dit, la recherche est associée à une capacité à « *monter en généralité* », c'est-à-dire à produire un discours déterritorialisé à partir d'un travail empirique. Cette qualité constituerait un critère de validation des connaissances, assurant ainsi une réplicabilité des modèles d'intelligibilité construits.

Si le deuxième imaginaire suppose des méthodes particulières, le troisième tend plutôt à 1/ délimiter les sujets de la recherche (à des causalités, des lois, des régularités dans les comportements, etc.), 2/ préfigurer l'argumentation scientifique par un positionnement systématique dans un terrain (explicitation de la situation, des acteurs en présence, etc.) et une école de pensées (références scientifiques, notions, théories), ainsi que 3/ formaliser ses résultats (dans des modèles territoriaux, des typologies comportementales...).

Dès lors, si l'analyse du détail des situations caractérise avant tout les praticiens, les chercheurs s'intéresseraient uniquement à des situations territoriales particulières (« *Sur cette question des infrastructures [de transport], est-ce qu'il y a des territoires qui sont moteurs et*

est-ce qu'il y a des groupes de recherches qui travaillent dessus ? »). Autrement dit, les sujets, les temporalités et les lieux de l'ordinaire ne seraient que peu concernés ou, alors, dans une lecture visant à en déceler des règles valables dans certains types de situation. Cela pourrait conduire à un certain décalage entre les préoccupations de la recherche et celles des praticiens (« *Quelles est la place du concepteur ou du médiateur par rapport à la connaissance scientifique ?* »).

7.2.3 Des études urbaines à la recherche urbaine : un ancrage du politique dans l'urbain

A ce stade de la réflexion sur les liens entre recherche et action urbaines, nous sommes confrontés à un certain paradoxe : la recherche relative à la ville et sa production peuvent accompagner certaines pratiques puisqu'elles posent l'action urbanistique comme critère de pertinence, mais les imaginaires de la recherche chez les praticiens se construisent sur le principe d'une dissociation de la recherche et de l'action urbaines. Il semblerait que les attentes vis-à-vis de la recherche soient différentes dans les théories de l'urbanisme et leurs traductions opérationnelles d'une part, et auprès de praticiens se réclamant d'une subjectivation de l'expertise de l'autre. En effet, depuis la naissance des théories urbanistiques à la fin du XIXème siècle, les premières lois d'urbanisme en 1919, la structuration des métiers de l'urbanisme dans les années 1940[279], les programmes étatiques d'urbanisme pour la reconstruction dès les années 1950, etc., le lien entre les théories de l'urbanisme, les métiers de la ville puis de l'urbain, ainsi que la recherche a radicalement évolué.

Nous verrons que c'est particulièrement la recherche relative à la ville qui s'est transformée, en réaction à une mutation des liens entre politique et urbain, ce qui a conduit à modifier la commande publique de connaissances, les attentes praticiennes vis-à-vis de la recherche, les types de collaboration... Si les études urbaines ont prédominé dans les années 1960 - 1970[280], elles ont eu tendance à s'homogénéiser pour s'inscrire dans la répartition disciplinaire des objets, des critères de validité méthodologique et des formats de valorisation académique : cette évolution est telle que nous parlons essentiellement de recherche urbaine pour la période contemporaine.

Tout d'abord, l'entendement urbanistique s'est progressivement approprié le qualificatif d' « étude », conduisant à poser la production de la ville comme critère de pertinence des savoirs produits. Cette opérationnalisation a détourné les études urbaines des pratiques de réflexivité visant une production subjective et / ou située du sens de l'action[281], malgré des études urbaines françaises formulant historiquement la problématisation de la recherche à partir des contextes urbains. Or, dans le même temps, la recherche académique a circonscrit

---

[279] Pour rappel, comme nous l'avons vu en introduction de thèse, les métiers de l'urbanisme seraient nés dans les années 1940 selon Gilles Verpraet (2005), ce qui correspond à l'arrivée dans les administrations locales d'intellectuels formés à l'urbanisme.

[280] Dans cette partie, quand nous parlons des études urbaines nous renvoyons aux recherches françaises sauf explicitation contraire.

[281] Pour plus de précisions sur la réflexivité, nous renvoyons à la partie II et particulièrement au chapitre 4.

les études urbaines à leur contexte d'émergence et / ou à un courant de pensée de tradition néo-marxiste. Entre une attente d'opérationnalisation et un réductionnisme à leurs contextes (social et épistémologique) d'émergence, l'urbanisme et la recherche académique ont donné l'illusion d'une incapacité des études urbaines à s'adapter aux efforts de théorisation forte d'un urbain généralisé.

Des études urbaines opérationnalisées par l'urbanisme

Au regard des travaux scientifiques actuels, croiser actions urbaines et études urbaines constitue une association qui n'est ni spontanée, ni courante d'un point de vue épistémologique. En effet, les métiers de l'urbain sont orientés vers l'action territoriale et ses modalités pratiques, voire s'inscrivent dans un prisme opérationnel pour les métiers se réclamant de l'urbanisme, alors que les études urbaines constituent un champ de recherche issu du monde anglosaxon (*urban studies*) qui porte une critique de la quotidienneté produite par les villes et de leur vécu - parfois déviant voire résistant aux usages quotidiens attendus par la fabrique de la ville. Autrement dit, les études urbaines s'intéressent aux effets de la fabrique de la ville sur les ressentis, les pratiques et les désirs de la vie quotidienne urbaine, qui résultent aussi bien des finalités intentionnelles de l'urbanisme, de la répartition des fonctions selon les métiers, du registre instrumental d'action...

Pourtant, malgré le lien historique avec les sciences[282], l'urbanisme n'a pas investi de travail de définition des « études », ni même dans ses écrits les plus formalisés comme les disctionnaires (Bentayou et Benbouzid, 2010). Tout se passe comme si le flou était utile dans la légitimation de son expertise, tout comme le flou autour des contours de la pluridiciplinarité recherchée assure un avantage dans le marché concurrentiel entre les métiers (cf. 7.1.2).

Il existe certes des travaux scientifiques annonçant un croisement des études urbaines et d'une perspective opérationnelle (Claude, 2010)[283] ; mais, portés par des personnes se revendiquant « urbanistes » (praticiens comme chercheurs), ils assimilent souvent les études urbaines aux savoirs théoriques de l'urbanisme (ex : Scherrer, 2010), voire aux études préfigurant l'action urbanistique (cf. 7.1.3). A cet égard, les études urbaines sont pensées comme des savoirs scientifiques pluridisciplinaires portant sur un objet fédérateur que seraient la ville et ses différentes formes, dont la composition disciplinaire et l'assemblage seraient orientés par une finalité opérationnelle. Sur cet objet, les disciplines appliqueraient leurs méthodes différenciées, assurant de la sorte l'import en leur sein de nouvelles thématiques : les études urbaines n'auraient pas de « *savoir spécifique* » (Paquot, 2000, p. 5), c'est-à-dire de délimitation formelle de leurs savoirs car leurs contours seraient le fruit des mutations urbaines (ex : alimentation)[284].

---

[282] Pour plus de précisions, nous renvoyons à l'introduction du chapitre 7.

[283] « (...) *les études commencent à faire question au milieu des années 1970. Pour preuve certaines manifestations où des échanges se tiennent, ayant donné lieu à publications : séminaires, colloques, groupes de réflexion, etc. Ces échanges ne sont pas confidentiels. Publiés, ils ont des impacts ; ils touchent un public d'autant plus large que les contributeurs ne sont pas tous chercheurs.* » (Claude, 2010, p. 334)

[284] Nous invitons à cet égard à jeter un rapide regard sur la catégorie « Etudes urbaines » de *Calenda*, qui témoigne de l'émergence d'un certain nombre de thématiques dans ce champ de recherche (ex : l'alimentation).

Par extension, les études urbaines sont pensées dans les métiers comme une réponse à une commande d'expertise dans le champ de l'urbain (ex : Audouin, 2008 ; Bentayou et Benbouzid, 2009 ; Devisme et Breux, 2018). Des études de diagnostic territorial aux études d'évaluation d'opération, en passant par les études de cadrage qui précèdent le projet urbain, les études sont pensées dans une perspective opérationnelle. L'étude apporterait des connaissances en vue de la réalisation d'un projet urbanistique ou d'un projet de territoire. Plus précisément, l'étude se voit conférer une fonction instrumentale dans la négociation ou la justification de projets, notamment de façon contractuelle par les commandes publiques (Huré, 2010 ; Enault, Garnier et Reigner, 2015). Celle-ci corsète alors les études urbaines au marché des études dans les milieux socioprofessionnels (ex : Verdier, 2014 ; Von Hafenpark, 2015) ou encore à la théorisation des pratiques professionnelles de l'urbanisme, et ce en France (ex : Bacqué et Gauthier, 2011) comme à l'étranger dans une moindre mesure (ex : descriptif de la formation canadienne « Etudes urbaines » du centre « Urbanisation Culture Société » de l'Institut National de la Recherche Scientifique[285]).

« *Par leur lien à l'action, les études d'urbanisme doivent être distinguées clairement de ce qui est souvent nommé « études urbaines » pour désigner la manière dont les différentes disciplines académiques en sont venues à appréhender le fait urbain* » (Bentayou et Benbouzid, 2009, p. 72). Pourtant, les chercheurs reprennent souvent cette définition de l'étude par ses finalités ; par exemple, Maryvonne Prévot et Christophe Leclercq entendent les études comme « *les documents qui servent à l'exposition publique du projet, par laquelle il est présenté, négocié, avalisé et diffusé.* » (2010, p. 283). Cette compréhension restrictive des études urbaines se révèle renforcée par la structuration disciplinaire de la recherche académique française avec la reconnaissance de l'urbanisme comme discipline (Devisme et Breux, 2018)[286], conduisant à invisibiliser les études urbaines comme champ de recherche (Collet et Simay, 2013). A l'inverse, les *urban studies* se sont structurées comme un champ de recherche spécifique, dès leur émergence dans les années 1960 aux Etats-Unis, se sont structurées (Bowen, Dunn et Kasdan, 2010).

Des études urbaines peu enclines à la réflexivité pratique

Si l'urbanisme tend à inscrire les études urbaines dans une finalité et des cadres opérationnels, à l'inverse les études urbaines s'intéressent peu aux métiers, comme leurs fonctionnements, leurs répartitions des fonctions, etc., qui sont renvoyés à une sociologie des professions et de l'organisation. Pourtant, à l'origine des études urbaines françaises, il y a une recherche portant sur la ville et sa rationalisation, depuis les années 1970, opérant de manière contractuelle pour l'Etat dans des bureaux de recherche qui s'intéressaient aux modèles socio-territoriaux de la production urbaine. Les études urbaines se sont construites en France pour orienter la production de connaissances et de savoirs vers une problématisation des enjeux publics et prioritaires, en les sortant de la seule étude pour l'aide à la décision.

---

[285] Description de la formation : http://www.ucs.inrs.ca/ucs/etudier/programmes/etudes-urbaines

[286] « *Si dans la plupart des pays, l'aménagement-urbanisme et les études urbaines se sont clairement différenciés, il en va différemment en France où la plupart des promoteurs des études urbaines se situent dans le champ de l'aménagement-urbanisme ou tout contre.* » (Devisme et Breux, 2018)

En effet, la recherche sur la ville a été incitée par l'Etat dès la fin des années 1960 par les plans V et VI (Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique et le Commissariat général au Plan) qui identifient des sujets de recherche à l'aune de problèmes d'action publique. Dans un contexte d'industrialisation économique, d'expansion urbaine et d'amélioration des conditions de vie, les transports, l'habitat et le foncier sont perçus comme des enjeux forts de la décennie (Milanovic, 2005). Ont notamment été pointés par ces recherches les déterminants économiques des phénomènes urbains comme les rapports de classe dans la préfiguration urbanistique de la vie quotidienne (Lefebvre, 1968), le monopole d'un capitalisme d'Etat dans la production de grands projets urbains (Castells et Godard, 1974), ou encore les logiques d'investissement de la promotion immobilière (Topalov, 1974). Ces recherches ont fait droit à des cadres de la pensée politique clairement situés (ex : théories marxistes et structuralistes), à des agendas politiques contingents (ex : production immobilière) ou encore à des sujets en voie rapide de médiatisation (ex : qualité de vie).

Cette orientation étatique de la recherche a pris la forme d'« *instruments contractuels et financiers* » (Pichon, 2018, p. 162) comme les « actions thématiques programmées » (ATP) ou les « recherches coopératives sur programme » (RCP). Si, dans un premier temps, ce sont des bureaux d'étude qui répondent à ces contrats de recherche, les chercheurs académiques se sont de plus en plus se positionnés dessus (Milanovic, 2005), ce qui correspond à une évolution plus générale de la recherche vers un financement sur projet. Cette recherche par contrat va orienter une génération de chercheurs de formation disciplinaire différentes vers des sujets liés à la ville, créant ainsi un effet générationnel des études urbaines (Topalov, 2013a[287] ; Préteceille, 2016). A cet égard, en investissant indirectement les lieux de la décision, la recherche en études urbaines apparaissait comme un mode d'action voire de militantisme pour certains, donnant lieu à des trajectoires hybrides (Garnier, 2008 ; Topalov, 2013b)[288].

Pour comprendre ce croisement d'enjeux étatiques et scientifiques, il convient de remonter aux années 1960 - 1970 qui connaissent, simultanément :

- l'émergence de problématiques dites urbaines (production et gestion des quartiers d'habitat populaire, conception des grands réseaux...) donnant lieu à l'éclosion de recherches « *suscitées, administrées et financées par des institutions publiques au service des réformes ou des politiques publiques menées par l'État* » (Milanovic, 2005, p. 118) ;
- et la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en prévision de la massification universitaire, donnant lieu à l'ouverture de filières de formation à l'urbain (Paquot, 2000).

---

[287] « *Les prof's ne répondant guère, il firent travailler les jeunes chercheurs que nous étions.* (...) *C'est de cette façon que moi-même et beaucoup d'autres sommes devenus sociologues urbains : il y avait d'un côté des ressources à distribuer, de l'autre des étudiants disponibles pour la recherche sans projet bien arrêté.* » (p. 64).

[288] Cette continuité entre mondes a donné lieu à des trajectoires hybrides de chercheurs, parmi lesquelles Pierre Lassave (1997) a par exemple identifié deux portraits types du sociologue des années 1970 à 1990 : de l'expert-militant au savant-enseignant (à l'instar de Christian Topalov) et de l'enseignant-militant à l'expert-savant (à l'instar d'Isaac Joseph).

C'est dans ce contexte que les études urbaines ont commencé à être développées, mais selon une « *extraterritorialité* » vis-à-vis des institutions scientifiques et, ce faisant, de plus en plus de l'enseignement en voie de restructuration rapide (Milanovic, 2005)[289]. Cela a conduit à quelques différences dans la problématisation des sujets et dans la répartition disciplinaire des objets, dans les méthodologies empruntées et les publics impliqués, dans l'administration de la preuve et dans les formats de valorisation des connaissances ainsi produites. Néanmoins, cette extra-territorialité scientifique a été rapidement révoquée car, dès le milieu des années 1970, ces jeunes chercheurs ont, pour l'essentiel, été intégrés au Centre National de la Recherche Scientifique, ce qui a initié une homogénéisation formelle des résultats de recherche (Topalov, 2013a)[290].

A l'aune de ce double contexte (scientifique et urbain) d'émergence, les études urbaines ont tôt nourri des réflexions sur les différentes manières de mobiliser la recherche *pour* l'action - et non uniquement *dans* l'action, ce qui orienterait les savoirs produits vers la réalisation d'une action prédéfinie (savoirs performatifs). Par exemple, si la théorisation des études urbaines est assez forte, elle se révèle contrebalancée par de amples enquêtes de terrain (ex : Topalov, 1974). Plusieurs questionnements sur la place de la recherche (autonomie ? utilité sociale ?...) et son rôle politique (finalités critiques, techniques, catégorielles, opératoires...), sur ses méthodes et publics cibles, etc., traversent ainsi, dès l'origine, les études urbaines.

Nous avons déjà défendu l'hypothèse que ce ne sont pas les thèmes développés qui créent la cohérence des études urbaines, mais leur fondement épistémologique, *a minima* une position inhérente d'explicitation des finalités de la recherche et des conditions socioculturelles de validation des processus de mise en intelligibilité (Girault, 2017b). Les études urbaines charriraient quelques questionnements sur les fondements sociaux des connaissances scientifiques, sur la légitimité de ses propres productions, sur les critères d'administration de la preuve ou encore sur les moyens de sa propre évaluation. Les études urbaines se seraient historiquement inscrites comme véhicule d'une conception singulière de la recherche qui nouerait des liens explicites et critiques avec le politique, détachée de la stricte lecture additive de connaissances disciplinaires en voie de raffinement actoriel ou de la seule opérationnalisation de savoirs présentés comme pratiques.

Construction épistémique des études urbaines *versus* disciplinarisation de la recherche académique

Si les études urbaines se sont rapidement orientées vers un questionnement épistémologique, soit une mise en doute des modalités d'administration de la preuve héritées (méthodes d'enquête, outils de recueillement, catégories d'analyse...), c'est en réaction à un postulat qui leur est propre : une transformation de la nature du politique suite à son ancrage dans l'urbain, se traduisant notamment par un déplacement vers la vie quotidienne (Lefebvre, 1968), par

---

[289] Avec notamment la naissance de la très grande majorité des instituts d'urbanisme et d'aménagement : six des quatorze ont vu le jour en France dans les années 1970 et sept autres dans les années 1980.

[290] « *En un sens, nous sommes rentrés dans le rang. Ce qui avait beaucoup d'avantages : nous commencions à écrire des articles, à travailler plus paisiblement, à repenser les sujets de nos travaux antérieurs, etc. En même temps, il s'agissait d'une sorte de normalisation.* » (p. 65).

l'émergence d'objets politiques associés à une forme urbaine comme les « banlieues » (Topalov, 2013a). De cet ancrage tacite et évolutif du politique dans l'urbain, les études urbaines ont retiré un risque d'instrumentalisation : les phénomènes urbains résultent de politiques qui peuvent se saisir des critiques dans une démarche de résilience, c'est-à-dire une démarche d'adaptation des formes urbaines sans remise en question de la production capitaliste de la ville (Brenner et Schmid, 2015)[291]. Les études urbaines se sont donc construites « *contre la ville qui émerge à ce moment. C'est en fait l'urbanisme qui focalise les critiques qui le déconstruisent sur deux plans : l'urbanisme en tant que démarche de production d'une ville jugée déshumanisante, mutilante, destructrice des modes de vie, populaires en particulier ; mais aussi l'urbanisme en tant qu'élément d'un projet de l'Etat qui développerait un pouvoir technocratique quasi-totalitaire.* » (Le Breton, 2009, p. 1). Ainsi, les études urbaines suivent l'évolution de leur sujet de recherche (l'urbain) en même temps qu'elles essayaient de le transformer (Le Breton, 2009 ; Brenner et Schmid, 2015 ; Bowen, Dunn et Kasdan, 2010)[292].

Il nous semble que ce questionnement sur les finalités et usages sociaux de la recherche différencie les études urbaines de la recherche urbaine, autrement dénommée « *sciences de la ville et des territoires* » (Paquot, 2000). Les études urbaines se distinguent de la recherche urbaine par leur perspective d'« études » qui, dans le milieu universitaire anglo-saxon, renvoie à une déconstruction critique et radicale : les études urbaines questionnent les fondements politiques et axiologiques des phénomènes, expériences et acteurs urbains (Brenner et Schmid, 2015)[293]. C'est cette cohérence épistémique qui constituerait le fondement des études urbaines (Bowen, Dunn et Kasdan, 2010)[294], plutôt qu'un objet (la ville, les formes de l'urbanisation) ou un sujet (les acteurs, processus, outils et effets de l'urbanisation) de recherche particulier. Si cette entrée épistémique alimente des critiques épistémologiques des études urbaines (Bowen, Dunn et Kasdan, 2010)[295], elles défendent cette posture de recherche

---

[291] « *The contemporary crisis of urban studies is thus not only an expression of epistemic perplexity (though the latter is still abundantly evident). From our point of view, rather, it stems from an increasing awareness of fundamental uncertainties regarding the very sites, objects and focal points of urban theory and research under contemporary capitalism.* » (p. 255).

[292] « *Since its origins in the early 20th century, the field of urban studies has been regularly animated by foundational debates regarding the nature of the urban question, often in quite generative ways.* » (Brenner et Schmid, 2015, p. 154) ; « *"What is Urban Studies?" In our view, it is overall a structured field of inquiry steered by the complex, ever-changing, and often large-scale realities presented by evolving human settlements. These realities comprise the context for the field and steer the corpus of knowledge within it.* » (Bowen, Dunn et Kasdan, 2010, p. 217).

[293] « (...) *rather than developing through a simple accretion of concrete investigations on a pre-given social condition or spatial arrangement, the field of urban studies has evolved through ongoing theoretical debates regarding the appropriate demarcation, interpretation and mapping of the urban itself.* » (p. 164).

[294] « *Our research leads to the conclusion that the field of Urban Studies is a coherent field and is of practical value especially insofar as it remains oriented toward the creation, preservation, transmission, and validation of knowledge about urban settlement systems, integration of otherwise isolated facts relevant to such systems, and/or the application of such knowledge in service of urban communities* » (p. 201).

[295] « *This field was founded upon two propositions roughly stated as follows: first, urban areas are a phenomenon worthy of investigation in their own right, and second, the development of knowledge specifically*

considérant la vision « *passive* » des villes qui ressort des recherches urbaines et la négation inhérente du pouvoir d'agir citoyen (Harris et Smith, 2011).

Néanmoins, les études urbaines souffrent d'un défaut de visibilité dans le milieu académique, particulièrement en France en raison d'une structuration institutionnelle de la recherche autour de sujets et objets (Paquot, 2000 ; Van Damme, 2005). Ainsi, si une recherche comparative sur les études urbaines dans le monde a été entreprise à partir de 2007 par le réseau Villes Régions Monde (Collin et Labrecque, 2011), il s'agit moins d'une analyse des convergences et divergences épistémiques et épistémologiques des études urbaines dans le monde, que d'un référentiel des institutions académiques s'en réclamant (les revues scientifiques et leurs référencement des publications, les universités et leurs formations, les laboratoires et leurs pôles / équipes de recherche). De plus, les études urbaines sont, pour l'analyse française, réduites à une « *recherche urbaine* » « *qui rassemble notamment historiens, géographes, aménageurs, sociologues, économistes, politologues et architectes*. » (p. 135). Cette absence de visibilité témoigne d'un manque de reconnaissance de la scientificité des études urbaines, freinant la valorisation de leurs travaux alors qu'ils pourraient alimenter les preuves de professionnalité (cf. introduction de la partie III). Si ces travaux tendent depuis quelques années à resurgir marginalement, c'est essentiellement comme matériau de recherche : soit dans une perspective historique, notamment lors de l'anniversaire des 50 ans du mouvement de Mai 68 et des théories du Droit à la ville, soit par une approche biographique notamment de Paul-Henry Chombart de Lauwe (*Espaces et sociétés*, n° 103, 2001) et de Henri Lefebvre (Revol, 2012b). Il en ressort que les études urbaines se révèlent essentiellement réduites à leur contexte social et scientifique d'émergence (années 1960 - 1970) et / ou à une perspestive néo-marxiste enchâssée dans une trajectoire de pensée d'un auteur singulier.

Les études urbaines à l'ère de l'urbain généralisé...

Ce biais historique et / ou biographique peut conduire à imaginer un décalage croissant entre, d'une part, l'épistémè des études urbaines et, de l'autre, les mutations de l'urbain généralisé nécessitant une évolution contrainte des critères épistémologiques. Ainsi, en contexte d'urbain dit généralisé, la faible (re)connaissance académique et la méconnaissance urbanistique des études urbaines se seraient renforcées depuis ces 40 dernières années... Paradoxalement, loin de faire valoir les études urbaines comme champ de recherche, la multiplication et la diversification des formes urbaines (de la ville industrielle à un urbain généralisé) auraient contraint progressivement les études urbaines à restreindre leurs sujets : par la méthode de la monographie socio-territoriale (Rousseau, 2013 ; Béal, Fol, Rousseau, 2016), en se délimitant aux contours de catégories d'actions publiques (ex : mobilités, habitat - Le Breton, 2018), en investissant des actualités socio-spatiales (ex : les banlieues françaises - Préteceille, 2009 ; Topalov, 2013a). Les difficultés grandissantes à qualifier l'urbain et le saisir comme objet de recherche (c'est-à-dire le délimiter par les disciplines) tendent à un morcellement des études urbaines.

---

about urban areas can help in the solution to urban problems (American Behavioral Scientist, 1963, pp. 3 - 4). Despite the intellectual coherence of these propositions, the domain of interest in Urban Studies is criticized for being insufficiently conceptualized, restricted, and narrow for the field to obtain the status of a formal academic discipline. » (Les mots soulignés sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original - p. 199).

Si pour certains cette territorialisation des objets de recherche répond d'une fragmentation urbaine accompagnée d'une décentralisation de l'action ; pour d'autres, elle naît d'une stratégie de détournement d'une « *petite bourgeoisie intellectuelle* » (Garnier et Goldschmidt, 1978) des théories critiques vers le local et une quotidienneté qui, bien que dépolitisés selon eux, leur confère un certain pouvoir urbain (Garnier et Goldschmidt, 1978 ; Garnier, 2008[296]). Par ces deux biais (fragmentation urbaine *versus* détournement critique) se serait opéré un « *rétrécissement de la focale d'analyse (du macro au micro)* » (Milanovic, 2005, p.128), avec en conséquence une « *division méthodologique qui s'opère du fait des niveaux d'analyse choisis* » (Boisseuil, 2018).

Or, nous avons vu que les études urbaines postulent une transformation du politique par son ancrage dans l'urbain, une transformation de l'urbain conduirait donc logiquement à une transformation de la nature du politique étudié et, par ricochet, à une évolution des conditions épistémologiques pour l'étudier (Brenner et Schmid, 2015)[297]. Ainsi, pour Eric Le Breton (2018), cette mutation locale et quotidienne des contenus de la critique aurait conduit à invisibiliser des théories critiques contemporaines qui seraient bien vivaces mais prendraient davantage la forme de « *postures critiques* » sur l'urbain que de théories structurantes proposant un récit explicatif (ex : marxisme). Cette transformation contemporaine des études urbaines, françaises comme anglo-saxonnes, serait à associer à une transformation du politique : de méta-récits (Lyotard, 1988, p. 34), le politique s'est déplacé vers la production de critiques situées (Ion, 2012), ce qui s'est traduit en termes de recherche d'une perspective structurante notamment d'inspiration néo-marxiste (ex : Castells, 1968 ; Préteceille, 2009) à des postures critiques portant sur des sujets précis (Le Breton, 2018 ; Brenner et Schmid, 2015[298]).

7.3 L'épistémè de l'urbanisme : ses filiations politiques

Ces interrelations entre recherche et urbanisme tendent actuellement à se reproduire sans questionnement de leurs postulats (notamment de leurs inscriptions dans la modernité - cf. 7.3.1) et des finalités recherchées (s'incarnant notamment dans des imaginaires de la ville - cf. 7.3.2), car elles bénéficient des cadres rassurants de l'institutionnalisation académique et d'une épistémologie positiviste. Les théories de l'urbanisme épousent « *un point de vue téléologique trop souvent reconduit à la fois par une histoire des idées et par une histoire des champs institutionnels* » (Van Damme, 2005, p. 4). Ainsi, à l'inverse « *d'autres disciplines*

---

[296] « *Ainsi, dans le milieu de la recherche urbaine comme ailleurs, les vastes systèmes d'interprétation échafaudés dans l'intention de « comprendre le monde pour le transformer » cédèrent la place à des « paradigmes locaux » où le descriptif succédait au prescriptif. En fait, sous couvert de « démarche plus compréhensive qu'explicative », l'esprit critique sera peu à peu évincé au profit d'une apologie plus ou moins subtile de l'ordre des choses.* » (Garnier, 2008, p. 58).

[297] « (...) *is there - <u>could</u> there be - a new epistemology of the urban that might illuminate the emergent conditions, processes and transformations associated with a world of generalized urbanization?* » (Le mot souligné est mis en exergue, par l'italique, dans le texte original - p. 155).

[298] « *In contrast to the unapologetically selfassured universalism of urban age ideologies, the core agendas of critical urban social science have become rather disjointed in recent years.* » (Brenner et Schmid, 2015, pp. 158 - 159).

des sciences sociales, [où] des cadres théoriques et concepts sont aujourd'hui connus et nourrissent les débats scientifiques, au sein et au-delà des limites disciplinaires, il semble difficile d'identifier les théories mobilisées dans les travaux de recherche en urbanisme et aménagement » (Collectif Champ Libre ?, 2018).

Pourtant, en soulignant les filiations historique et intellectuelle entre les théories urbanistiques et certaines formes d'utopies, Françoise Choay (1965) a initié un questionnement épistémologique radical sur l'urbanisme : elle a mis en avant le caractère idéologique de l'urbanisme qui a préfiguré l'urbanisme moderne. Ces filiations ont certes été invisibilisées par l'urbanisme moderne et son registre de justification scientifique, mais elles perdurent dans les modèles d'organisation socio-spatiale. Il y a donc un décalage entre, d'une part, le discours de neutralité de l'urbanisme permettant d'entériner une pluridisciplinarité sans explicitation des critères de choix (cf. 7.1.3), produisant des imaginaires d'une recherche déterritorialisée dans les métiers (cf. 7.2.2), et, de l'autre, un ancrage historique de l'urbanisme dans des récits politiques assurant une certaine performativité de la recherche en urbanisme (cf. 7.2.1) et transformant les objets de recherche des études urbaines (cf. 7.2.3).

Ce décalage nous incite à relativiser le registre de justification scientifique charrié par l'urbanisme, qui s'est imposé comme argument d'autorité, c'est-à-dire comme un argument qui ne souffre ni de questionnement ni d'explicitation radicale. Nous proposons de déconstruire l'épistémè de l'urbanisme, c'est-à-dire les cadres sociaux et culturels de validité des savoirs (Foucault, 1966), ce qui rompt fondamentalement avec les critères positivistes de scientificité. « *La délimitation d'épistémès*[299] *et leur chronologie respective restent à faire en liaison avec, d'une part, la généalogie des institutions et, d'autre part, l'histoire culturelle des pratiques et des réalisations, dans le domaine de l'urbanisme et des politiques urbaines* » (Paquot, 2000, p. 8). Comme nous l'avons fait pour les études urbaines, nous cherchons ici à souligner les postulats et finalités de recherche qui ont préfiguré (explicitement ou non, intentionnellement ou non) la production des savoirs de l'urbanisme. Dès lors, nous supposons que les modalités de la recherche (démarche et méthode, sujet et objet, temporalité et acteurs...) se construisent en même temps que se formulent les problèmes auxquels elle est censée répondre. Le risque est sinon que, sortis de leur épistémè, les courants de pensée peuvent être instrumentalisés ou, à l'inverse, être produits *a posteriori* a partir d'une cohérence imposée à des chercheurs différents simplifiant leurs interprétations (Topalov, 2013a)[300].

Néanmoins, cette déconstruction se révélera partielle, préfigurée par nos précédentes réflexions sur la constellation mythologique de l'urbanisme. Il s'agit par là de voir ce qui, dans l'épistémè de l'urbanisme, peut constituer un frein aux professionnalités étudiées. Nous avons vu le rôle central des imaginaires territorialisés dans les pratiques de métier (cf. chapitres 2 et 6), dès lors nous chercherons à dévoiler les imaginaires de la ville moderne dans

---

[299] Le mot souligné est mis en exergue (italique) dans le texte original.

[300] « *Je me suis rendu compte beaucoup plus tard qu'on pouvait étudier ces objets – une école sociologique, philosophique ou de peinture – comme des constructions sociales, qui ne sont pas nécessairement contemporaines d'elles-mêmes mais ont pu être fabriquées plus tard, dans un but intelligible seulement dans un nouveau contexte.* » (p. 71).

les modèles territoriaux de l'urbanisme pour confirmer notre hypothèse d'un fondement moderne de l'urbanisme (7.3.2). Nous nous intéresserons aussi aux postulats modernes de l'urbanisme qui orientent sa construction méthodologique (7.3.1).

7.3.1 Postulats modernes des théories d'urbanisme

Dans le champ de la recherche, la modernité impose un partage entre d'un côté, une science descriptive, objective (soit retranchée dans l'ordre des faits) et de neutralité axiologique, de l'autre, une entité politique qui concentre toute la responsabilité de la prescription de l'action et le jugement de valeurs (Latour, 1997 ; Stengers, 2013) : ce serait « *le « grand partage » entre le point de vue scientifique et le reste, qui serait valeurs subjectives ou facteurs contingents* » (Stengers, 2013, p. 131). Il imposerait une visée, commune aux politiques et aux sciences modernes, de purification de toute trace sociale dans les productions politiques et scientifiques.

Ce partage se traduit, dans les expertises urbaines, par une partition des rôles entre production de savoir et élaboration d'action, ainsi qu'une vision objective du savoir c'est-à-dire d'un savoir qui est construit indépendamment d'un sujet. Nous retrouvons ici « *la prétention scientiste et universaliste de la tradition de l'aménagement de l'espace* » (Choay, 1971, p. 271).

Le partage entre savoir et action

La recherche en urbanisme s'inscrit dans les deux « *traditions* » susmentionnées qui traversent la recherche urbaine (Blanc, 2001, p. 17). Répondant de deux finalités distinctes, ces deux traditions sont pourtant réunies dans la recherche en urbanisme qui retire les avantages de chacune pour la construction d'une légitimité.

La première tradition repose sur la théorie d'une nécessaire « *rupture épistémologique* » entre toute idéologie qui serait un discours au service de la domination et la « *pureté des concepts* » (p. 19). Elle s'inscrit dans une finalité de dévoilement de la « *reproduction de la société* », plus précisément des mécanismes de reproduction d'un rapport de domination sous des formes renouvelées (acteurs, outils, discours de justification...) (p. 18). A cet égard, le marxisme structuraliste et particulièrement les travaux de Louis Althusser auraient contribué, selon Maurice Blanc (2010), à l'ancrage de cette tradition dans la pensée urbaine. Cette tradition se serait traduite par une distanciation entre le travail de recherche et son objet.

A l'inverse, la seconde tradition prendrait la forme d'une « *recherche appliquée* » (Blanc, 2010, p. 22), dont les contours seraient définis par une finalité pratique voire opératoire ; il s'agit de répondre à un problème existant et déjà identifié comme tel par les acteurs territoriaux. Elle repose donc sur une collaboration entre ces acteurs et les chercheurs. Néanmoins cette recherche appliquée souffre d'un « *discrédit* » qui est « *une des conséquences d'un phénomène plus global de disqualification des acteurs sociaux, supposés incapables de comprendre quoi que ce soit à la société dans laquelle ils vivent sans la « révélation » (au sens fort) de la science.* » (p. 22).

Or, Maurice Blanc soulève l'hypothèse que ces deux traditions ont en commun un schème de pensée qui pose la connaissance comme précédant l'action, donc préfigurant voire

déterminant celle-ci (p. 23). Le partage entre savoirs et actions est lié à un grand partage moderne séparant faits de nature et faits de société (Latour, 1999) : ce partage constitue le partage entre le savant (réflexion) et le politique (action). Cela correspondrait à une forme de « *division du travail* » (ibid.) où chacun reste dans son rôle : cela suppose que les deux s'inscrivent dans un même sens commun. En effet, selon Maurice Blanc (2001), si la distanciation critique est nécessaire pour « *résister aux pressions des acteurs qui voudraient subordonner la recherche à l'action* » (p. 28), elle ne doit pas conduire à réaliser de la recherche en vase-clos ce qui risquerait de produire un laboratoire d'une réalité sociale artificielle (avec des impensés liés aux découpages disciplinaires, une vision déformée par les méthodes d'observation...) qui deviendrait l'objet de la recherche.

Or, ce partage constitue un frein à la réflexivité dans les métiers, car comme l'a montré Schön, les praticiens doivent s'adapter aux situations et ne peuvent appliquer des connaissances modélisantes. Ce postulat conduit donc à nier un certain nombre de pratiques qui font (é)preuve de professionnalité. Par exemple, la production de connaissance dans les métiers - sous un format d'étude - se révèle suspicieuse alors qu'il s'agit d'une des principales professionnalités déployées par les praticiens (cf. chapitre 6). En effet, « *[l]'étude est un genre hybride, entre savoir et action, et à ce titre suspecte de produire un savoir « impur » (en comparaison du savoir académique) en raison de son asservissement à l'action. Ce caractère dual de l'étude explique peut-être qu'elle soit souvent appréhendée suivant l'une ou l'autre de ses composantes, connaissance ou action, et non suivant les deux ensemble* » (Bentayou et Benbouzid, 2009, p. 77).

L'objectivité comme neutralité axiologique et universalité

Pour l'urbanisme moderne, les politiques publiques et les savoirs scientifiques doivent pouvoir être justifiés et pensés comme des certitudes ; à cette fin, s'est imposée l'idée d'une nécessité de les dissocier des intérêts de leurs créateurs qui pourraient générer des conflits d'intérêts. Cela se traduit par la focalisation sur des objets, c'est-à-dire des réalités qui peuvent être saisies indépendamment d'un sujet - habitant, praticien ou chercheur. Plus précisément, la partition objet / sujet est posée comme condition épistémologique même de la connaissance scientifique. A cet égard, certains expliquent la difficulté de reconnaissance des études urbaines comme champ de recherche en France par le caractère « *engagé* » des chercheurs des *urban studies* anglo-saxonnes, dont l'exportation en France interpelle la neutralité axiologique et son épistémologie objectivante (Bacqué et Gauthier, 2011).

L'objectivité préfigure les sujets de recherche, les méthodes d'enquête, les critères de catégorisation... Il y a un glissement de l'objet (par opposition au sujet) à une objectivité rationnelle (une neutralité), opérant sur une distinction fait / valeur. La valeur est alors devenue un impensé structurant de la science moderne. Cette objectivité assurerait le partage hermétique entre savoir et croyance, fondant le savoir comme une réalité neutre axiologiquement : à cet égard, l'objectivité constitue une des clés de voûte de la modernité (Foucault, 1966). Le savoir est pensé comme un ensemble de repères cohérents, stables dans le temps et l'espace, vérifiables ; à l'inverse, la croyance est cantonnée au domaine du religieux ou de la spiritualité, voire de la supersitition - sans prise en compte du besoin de

croyance des individus, à la fois en tant que préjugés tels que définis par Hannah Arendt et en tant que réponse à des questions sans réponse scientifique.

En tant que repères, les savoirs modernes répondent d'une visée universelle qui se traduirait par l'absence de subjectivité et une extra-territorialité. L'universalité focalise l'attention sur des invariants. Selon Françoise Hatchuel, la science moderne ne traite plus de pratiques habitantes ordinaires, car la « *science moderne, en découplant savoir et sujet* (...) *fait du savoir une abstraction qui ne permet plus de le relier aux routines du sujet* » (2013, p. 125). Ainsi, comme l'ont notamment montré Joëlle Salomon-Cavin et Dominique Bourg (2010), l'urbanisme moderne défend un universalisme par une lecture fonctionnaliste des besoins et désirs pour le cadre de vie : le vécu urbain est traité à l'aune des théories urbanistiques. Si cette objectivité est posée comme une « *[v]ision naïve, sans doute, déjà battue en brèche à plusieurs reprises en ce qui concerne le monde de l'expertise ou celui de la science, [elle est] pourtant solidement ancrée dans l'univers des professionnels de l'aménagement* » (Bentayou et Benbouzid, 2009, p. 79).

Ainsi, pour certains la place ambivalente de l'urbanisme dans les sciences humaines et sociales ne résulterait pas du statut flou de son appartenance disciplinaire ni de sa pluridisciplinarité imposée qui accentueraient seulement ses conséquences en termes d'imprécision, mais relèverait d'un postulat épistémique propre aux sciences humaines et sociales (Bonicco-Donato, 2018)[301] de neutralité axiologique, construit à partir d'un détournement de la notion de « *Wertfreiheit* » de Max Weber (Kalinowski, 2005). En effet, ce dernier ne défendait pas l'idée d'une neutralité axiologique des savoirs ; au contraire, il a mis en avant la posture sociale dominante des chercheurs qui leur assoit une parole d'autorité. Loin de s'opposer à l'engagement politique du chercheur, Max Weber a mené une mise en garde à destination du milieu académique pour la valorisation et la communication des travaux de recherche, soulignant que la prétention à la neutralité des savoirs scientifiques exploitait ces derniers comme outil de propagande : il proposait, à l'inverse, une explicitation des intentionnalités politiques qui ont suscité puis animé la production des savoirs.

7.3.2 Imaginaires de la ville moderne

Anthonio Da Cunha et Laurent Matthey (2007) relèvent l'émergence de savoirs géographiques urbains répondant à la fois de l'apparition de nouveaux objets d'analyse, à la fois d'une évolution des contextes socio-spatiaux et des schèmes de pensée en conséquence, sans pour autant s'inscrire dans une rupture épistémologique[302]. La perspective continuiste, soulevée par les auteurs, dans la forme urbaine (par le développement urbain), dans l'identité (entre l'identité de la ville et celle de ses habitants) ou encore entre les phénomènes

---

[301] « (...) *les difficultés épistémologiques de l'urbanisme sont en réalité communes aux autres sciences humaines et se voient seulement radicalisées par son statut disciplinaire hybride, déployant un corpus de connaissances orientées vers une finalité bien précise : l'organisation des activités humaines dans l'espace.* » (p. 190).

[302] « *De fait, l'émergence de nouveaux objets de savoir est toujours inscrite dans un contexte et une durée. Elle reformule des héritages ; elle use de la caisse à outils conceptuels alimentée par l'histoire d'une discipline. Elle mobilise ce qu'on appelle un œil ou une imagination disciplinaire* » (p. 15).

(conduisant à la complexité)[303], semble révélatrice d'une conception progressiste de la ville dans ces savoirs.

En effet, malgré des postulats modernes, la ville est rarement pensée dans la recherche comme un « *objet empirique* », mais davantage comme une « *catégorie théorique* », c'est-à-dire une construction théorique (Brenner et Schmid, 2015)[304]. Cette différence s'explique par le rôle des liens affectifs, des représentations sociales et des imaginaires territoriaux dans nos relations à la ville. Dès lors, les caractéristiques de la ville dans les recherches peuvent révéler certains imaginaires qui prévalent dans les contextes de production de la connaissance. Ces imaginaires déterminent la formulation des problématiques et le choix des thèmes de recherche, conditionnent la sélection des terrain et des méthodes (Raffestin, 1983)[305].

Dans le cadre de l'urbanisme, « *[s]ont sous-tendues des valeurs urbaines et des représentations de la ville rarement explicitées, qu'elles soient formelles ou sociales, mais défendues au nom de savoirs techniques mis au service d'un dessein politique.* » (Bacqué et Gauthier, 2011, p. 40). Cette confiance accordée à la nature progressiste et développementaliste des villes conduit certains à questionner la place des villes dans le projet de Modernité (Van Damme, 2005 ; Brenner et Schmid, 2015)[306]. En tant qu'incarnation spatiale d'un projet social, la ville serait un levier dans la réalisation du projet politique de Modernité. Ces imaginaires de la ville ne sont pas éloignés du positionnement politique de l'urbanisme, tout autant comme facteur de sa dépolitisation (Brenner et Schmid, 2015) que potentiel levier de sa repolitisation (Madden, 2015)[307].

---

[303] Les savoirs émergeants sur l'urbain se composeraient autour de l'identité (considérant qu'en tant que lieu de vie et notamment espace culturel, la ville est le terreau de lieux d'ancrages identitaires), la complexité (au sens d'Edgar Morin) et la durabilité (comme conscience d'une finitude des ressources urbaines conduisant à la nécessité d'arbitrages dans les choix de développement urbain).

[304] « *In most mainstream traditions, the urban is treated as an empirically self-evident, universal category corresponding to a particular type of bounded settlement space, the 'city'. While such empiricist, universalistic understandings continue to underpin important strands of urban research and policy, including contemporary mainstream discourses on global urbanism, we argue that the urban, and the closely associated concept of urbanization, must be understood as theoretical abstractions; they can only be defined through the labor of conceptualization.* » (p. 163).

[305] « *Le regard géographique n'est pas conditionné par la réalité que l'on a sous les yeux, il est une fonction de ce que la société considère comme important et significatif.* (...) *L'imagination géographique consiste alors à récupérer dans la réalité les indices concrets qui dénotent l'émergence de formes dont la fonction n'est pas encore idéologiquement connotée.* » (p. 31).

[306]« *Dans le champ des sciences sociales, la ville moderne se définit comme objet d'études au XIXe siècle selon des modalités variables et souvent aux marges de l'État et de ses institutions universitaires : pensée néo-hypocratique des médecins, pensée hygiéniste, pensée saint-simonienne des ingénieurs pour ne citer que trois mouvements intellectuels qui se proposent de comprendre les mutations du corps urbain compris comme un espace à aménager et une société à réformer.* » (Van Damme, 2005, p. 6) ; « *The urban is thus a theoretical category, not an empirical object: its demarcation as a zone of thought, representation, imagination or action can only occur through a process of theoretical abstraction.* » (Brenner et Schmid, 2015, p. 163).

[307] « *But perhaps the current era of radically intensified urbanization, even if it now appears as a succession of alienating forms, can repoliticize urbanism and allow for new channels connecting actually-existing cities and*

Nous parlons ici d'imaginaires de la ville dans la mesure où ils constituent une « *force référentielle de second degré* » (Ricoeur, 1986, p. 245), c'est-à-dire composent un référentiel partagé et non discuté contrairement aux intérêts de premier degré que le présentisme tend à rendre prédominants (cf. chapitre 3). Nous soulevons trois imaginaires dominants de la ville dans les théories de l'urbanisme : un premier posant la ville comme seul espace de réalisation du politique ; un deuxième s'inscrivant dans un interactionnisme spatial qui témoigne d'une logique réticulaire de l'urbanisme ; un troisième qui soulève que les différentes lectures urbanistiques des crises écologiques (de la durabilité à l'Anthropocène) reposent sur une visée utilitariste d'un environnement extérieur pensé comme une somme de ressources pour la ville.

La ville comme lieu unique du politique

Alors que les études urbaines reposent sur un questionnement de la transformation du politique au contact d'un urbain généralisé et ancré dans une visée capitaliste (cf. 7.2.3), la ville s'impose toujours en urbanisme comme une forme unique d'établissement des sociétés (Brenner et Schmid, 2015)[308]. Ce paradoxe témoigne de la prégnance d'un imaginaire de la ville comme unique lieu d'organisation des sociétés humaines et, par là, de réalisation de la nature humaine (cf. chapitre 1).

Dès lors, la ville apparait en urbanisme comme une réalité aux formes fixes, aux composantes sociales régulières et à la circonscription spatiale délimitée (Brenner et Schmid, 2015, p. 165) ; à l'inverse, les études urbaines entendent l'urbain ni comme une forme morphologique ou une échelle d'action, mais comme 1/ un phénomène politique (construit par une action publique et une fabrique urbaine charriant des enjeux de pouvoir, entretenue par des dispositifs de gouvernement, de gestion, de régulation...) et 2/ des conditions de vie politisée (avec des formes et rythmes de vie particuliers, des organisations et mobilisations collectives...).

De cette prédominance urbaine dans l'organisation des sociétés humaines découle l'assignement du politique à l'urbain. Autrement dit, la ville s'est imposée dans nos imaginaires comme seul lieu du politique dans les pays de tradition greco-latine, institutionnalisant ainsi les gouvernements urbains, invisibilisant des formes historiques plus communalistes (communaux agricoles, coopératives économiques, communautés habitantes...) (Ros, 2012 ; Revue *Mouvements*, 2015 ; Zask, 2016), voire rendant impossible l'imagination de revendications politiques en dehors des villes (Landy et Moreau, 2015).

Puisant dans l'héritage de la cité antique comme lieu premier de l'exercice du politique (Agamben, 2015), cet imaginaire s'est renforcé dans le mouvement d'avènement de l'Etat

---

the urbanist imagination. (...) *It needs to understand itself in relation to the broader processes and struggles of which it is inherently a part.* » (p. 301).

[308] « *Paradoxically, however, rather than directly confronting the radically transformed conditions for urban theory and research, the mainstream of contemporary discourses on global urbanism has embraced a strong, even triumphalist, reassertion of a traditional, universal, totalizing and largely empiricist concept of 'the city'. Within this mainstream framework, the nature of contemporary urban restructuring is narrated simply as an increasing importance of cities to worldwide social, economic, political and ecological processes. The question of what 'cities' and the 'urban' are, and how their constitutive properties and geographies may be changing in qualitative terms, is thereby effectively 'black-boxed'.* » (p. 155).

moderne qui a fait de la ville le lieu historique où se construirait une citoyenneté active par la fin de l'asservissement[309], le brassage des populations, le frottement des cultures... Ainsi, « [l]*'idée de ville comme progrès pour l'humanité est développée par Voltaire, Adam Smith, ou Johann Fichte* » (Salomon-Cavin et Mathieu, 2014, p. 137). De plus, au XIXème siècle, la ville s'est vue conférer une fonction plus collective d'émancipation sociale : la ville constitue le plus souvent le lieu de construction d'une entité collective par l'assimilation à une condition de classe, l'acculturation à une action politique...

Néanmoins, une conception plus dialectique s'est imposée après la révolution industrielle - même si elle était déjà présente, comme consubstantielle à la ville en tant que lieu de vie selon Joëlle Salomon-Cavin et Nicole Mathieu (2014). Si la ville reste le lieu de réalisation de la Révolution ouvrière dans la mesure où elle réunit les forces, leur permet de se constituer comme corps politique, etc., elle est aussi condamnée pour les souffrances qu'elle impose à la classe ouvrière par les monographies sur Londres ou Manchester d'Engels par exemple. Or, ces conditions de vie contraindraient le pouvoir d'agir des citadins selon Georg Simmel qui parle d'un « *caractère blasé* » éloigné d'une volonté de transformation urbaine, puis Henri Lefebvre et sa théorie du « droit à la ville » dont nous avons déjà parlé.

L'interactionnisme spatial : du réseau de villes au fait urbain total

Or, cette ville historique, répondant d'une fonction de gouvernement territorial et d'émancipation collective, serait confrontée à des mutations urbaines liées à une mondialisation et métropolisation de l'économie : elle serait devenue un « *objet de nostalgie* » (Van Damme, 2005, p. 12) qui néanmoins perdurait dans la formalisation spatiale du politique qui ne pourrait être qu'urbain. L'organisation spatiale des villes reléverait désormais d'une lecture interactionniste. Hérité de l'Ecole de Chicago, l'interactionnisme spatial pose la ville comme un lieu de relations. Si plusieurs auteurs ont déjà analysé l'héritage culturel de l'interactionnisme spatial dans les métiers de l'urbanisme (Chalas, 2004 ; Lussault, 2014 ; Collet et Simay, 2013 ; Paquot, 2015), leurs travaux dévoilent, selon nous, relativement peu la prégnance de ces imaginaires dans les pratiques.

Pourtant, la familiarité des figures spatiales de l'interactionnisme, comme la circulation et la délocalisation (Augé, 1992), laisse à penser qu'il a su s'incarner et se maintenir malgré les fortes mutations urbaines en un siècle. En effet, l'interactionnisme spatial a fondé les théories urbanistiques modernes, mais la traduction spatiale de ses cadres interprétatifs a évolué passant de la figure de la ville - réseau au fait urbain total. Si la ville et son organisation spatiale sont toujours pensées comme relevant de « *systèmes à la fois ouverts et fermés, autonomes et interdépendants, organisés et chaotiques* » (Da Cunha et Matthey, 2007, p. 12), les formes spatiales auraient néanmoins évolué pour s'étendre aux formes de la mondialisation et de la normalisation des modes de vie (par l'urbain).

Tout d'abord, il convient de préciser les formes spatiales de la ville-réseau, à savoir l'identification de points de polarité, leur hiérarchisation et leur mise en connexion

[309] Au sens premier du terme, de conditions de servitude.

(Rozenblat, 2007 ; Da Cunha et Matthey, 2007[310]). Avec la mondialisation de l'économie, cette lecture réticulaire de l'espace s'est traduite par des cadres interprétatifs d'une « *économie d'archipels* » (Veltz, 1996) qui structurerait le réseau des métropoles à l'échelle mondiale. La ville-réseau est donc une ville mondialisée, dont les particularités territoriales sont de faible portée structurante au regard des flux et des échanges entre les différentes polarités du réseau mondial.

Si la ville-réseau est désormais posée comme une lecture spatiale de phénomènes indépendants de leurs cadres d'analyse, elle a auparavant inspiré de multiples modèles d'organisation socio-spatiale, notamment dans l'urbanisme fonctionnaliste de Le Corbusier. Ainsi, cette logique réticulaire est reprise dans la Charte de l'urbanisme européen[311], rédigée par le Conseil Européen des Urbanistes (CEU), qui pense une extension de la logique fonctionnaliste de la ville à l'ensemble du territoire européen, considéré comme « *un réseau de villes et de territoires* [*regions* en anglais] *qui* (…) *deviendra connecté plus étroitement à travers une large diversité de liaisons fonctionnelles, sociales et culturelles* » (CEU, 2013, p. 50). Autrement dit, le fonctionnalisme socio-spatial s'est hybridé à la mise en compétitivité des territoires, donnant à voir « [u]*n réseau de villes connectées entre elles dans un système flexible d'échanges de biens et de services ou partageant des intérêts communs économiques sociaux et/ou culturels pour renforcer leur profil et par conséquent leur avantage compétitif* » (p. 59). Dans ce contexte, les particularités territoriales seraient annihilées par une « *intégration spatiale* » (p. 66) dans des réseaux de villes et de territoires européens qui respecteraient les mêmes principes urbanistiques modernes (p. 52), car ils rencontreraient les mêmes enjeux : bien-être et qualité de vie ; richesse culturelle et ancrage historique ; diversification des connexions et liaisons fonctionnelles, sociales et culturelles ; compétitivité économique et attractivité démographique ; lutte contre le changement climatique et intégration de l'environnement anthropique aux écosystèmes naturels (p. 50 et p. 62). En effet, cette logique intégrative apparaît fortement à la lecture de la Charte de l'urbanisme européen, avec près d'une centaine d'occurrences au terme "intégrer" et ses différents dérivés, soit près du double que pour le terme "urbaniste"[312].

Ce passage d'une ville - réseau à un réseau économique mondialisé, en passant par un modèle réticulaire européen, traduit une volonté de mise en conformité de réalités territoriales distinctes dans une réalité sociale urbaine. Autrement dit, les formes de l'interactionnisme spatial ont évolué vers l'idée d'un urbain généralisé, entendu comme une extension spatiale de modes de vie qui seraient nés dans les villes. L'urbain serait devenu cette « *variable*

---

[310] « *Ensemble de composants en interaction, les villes, les agglomérations urbaines et les métropoles vivent au rythme de leurs réseaux. Les faits urbains peuvent ainsi être décrits à différents niveaux d'analyse comme des structures organisées, connectées et connectantes. La notion d'interaction spatiale est venue préciser et éclairer la façon dont les systèmes urbainsfonctionnent, se transforment et sont organisés en champs urbains polarisés par des lieux, qui sont des lieux d'exercice d'un pouvoir toujours relationnel.* » (Da Cunha et Matthey, 2007, pp. 17 - 18).

[311] Pour plus de précisions concernant cette charte, voir 8.1.1.

[312] Nous relevons 97 occurrences pour le verbe « intégrer » et ses dérivés (participes passés et présents, nom, adjectif et adverbe) contre, par exemple, 54 décomptées pour le nom « urbaniste ».

explicative » de comportements sociaux et de modes de vie, de politiques sociales et économiques, etc., par une « *acculturation à la « vie moderne »* », c'est-à-dire au *« processus de changement rapide qui caractérise la société industrielle* » (Castells, 1968, p. 86). Il semblerait que « *[l]es sociétés modernes [soient] entrées dans l'ère post-urbaine annoncée dès 1968 par Melvin Webber, sous le nom de* <u>*post-city age*</u>*.* (...) *Les exigences de la lucidité conduisent à se demander si le terme même d'urbanisme, si connoté par l'*<u>*urbs*</u> *et par la cité, ne doit pas désormais être confiné dans le champ du droit où il désigne une réglementation liée aux nouvelles modalités de l'urbanisation.* » (Choay, 2018)[313].

Or, si la lecture réticulaire est présentée comme un cadre interprétatif de phénomènes urbains existants et non plus comme un modèle urbanistique, force est de constater qu'elle conduit à quelques impensés et, surtout, témoigne d'au moins deux visions politiques par l'urbain. En termes d'impensés, soulignons le fait que cette lecture tend à orienter la focale sur les grandes villes qui bénéficient d'une forte connection entre elles (flux de capitaux, infrastructures de transport...), déniant par là des réalités urbaines quotidiennes diversifiées (Demazière, 2017)[314] et conduisant à douter de la pertinence des échelles d'analyse du phénomène urbain (Van Damme, 2005)[315].

La première vision politique renvoie à la hiérarchie inhérente à la structuration réticulaire de l'espace. Ainsi, malgré une apparente neutralité, la lecture en réseau de la planification puis la notion d'urbain généralisé confèrent une fonction dominante à la ville par rapport aux autres types de territoires. Par exemple, « *ce qui caractérise la relation [ville / campagne], énoncée par le terme irréversible d'« urbanisation », c'est l'intégration ou l'absorption du rural par l'urbain qui est synonyme de progrès et de modernité tandis que la campagne « archaïque » est destinée au « désert », conséquence inéluctable de la modernisation. La ville, moteur de toute évolution, est donc conquérante d'hommes et d'espaces.* » (Salomon-Cavin et Mathieu, 2014, p. 143).

La seconde vision politique porte sur les autres courants de pensée se référant à une lecture réticulaire. En effet, le réseau est une figure de pensée fondamentalement moderne, comme l'a souligné Bruno Latour (1997)[316]. Dès lors, l'urbanisation apparaît comme une tentative de

---

[313] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

[314] « *Les petites ou moyennes villes font partie de l'expérience quotidienne de nombreux citoyens, mais elles sont aujourd'hui relativement en marge de la recherche urbaine.* » (p. 29).

[315] « *Aujourd'hui les analyses en réseau entraînent de nouvelles interrogations sur les échelles d'analyse à déployer et le rôle des pratiques de circulation dans la représentation de la totalité urbaine. La ville ne se définit plus par sa seule fonctionnalité mais est avant tout présentée comme un nœud dans un système circulatoire.* » (p. 11).

[316] « *Même le plus rationaliste des ethnographes, une fois envoyé au loin, est tout à fait capable de lier dans une même monographie les mythes, les ethnosciences, les généalogies, les formes politiques, les techniques, les religions, les épopées, et les rites des peuples qu'il étudie. Envoyez-le chez les Arapesh ou chez les Achuar* (...)*, et vous obtiendrez un même récit pour lier le ciel [et tout le reste]. Pas un élément qui n'y soit à la fois réel, social et narré. Si l'analyste est subtil, il vous retracera des réseaux qui ressembleront à s'y méprendre aux imbroglios sociotechniques que nous dessinons en suivant les microbes, les missiles ou les piles à combustible dans nos propres sociétés* » (p. 15).

production d'un nouveau méta-récit moderne qui répondrait de l'ancrage du politique dans l'urbain susmentionné. « *La « chute des murs », matérielle et symbolique, la mondialisation des échanges et le nomadisme des mobilités, la globalisation des risques et des enjeux environnementaux ont généralisé une infusion idéologique et promu de nouveaux métadiscours simultanément producteurs et révélateurs de nouveaux enjeux collectifs.* » (Lefort, 2010).

De la ville durable à la ville de l'Anthropocène

Dans l'urbanisme moderne, la ville apparaît comme une réalité objective, c'est-à-dire qui peut être décrite et déterminée indépendamment d'un sujet, qu'il soit habitant comme praticien. Cela « *s'exprime par exemple dans la Charte d'Athènes, qui préconise des principes universels d'organisation pour une ville en vue d'un assainissement et d'une adaptation à la révolution technoscientifique* » (Torres et Breux, 2010, p. 119) ; or, nous verrons dans le chapitre suivant que la Charte d'Athènes est encore structurante de l'organisation des métiers et de la prescription des pratiques. L'environnement est alors réduit à un cadre formel prévisible dans lequel s'inscriraient les actions urbanistiques : l'environnement est pensé par l'urbanisme comme un contexte qui déterminerait les actions possibles, sans pour autant que celles-ci transforment la perception de l'environnement. Ainsi, dans la Charte de l'urbanisme européen (version actualisée de la Charte d'Athènes - cf. 8.1.1), l'environnement apparaît comme une somme de ressources pour le développement économique (« *Une approche écosystémique doit donc être développée à travers la théorie et la pratique de l'aménagement du territoire, par la recherche et dans l'enseignement de l'urbanisme pour reconnaître la valeur économique des ressources naturelles, de la biodiversité, des énergies, de l'eau, de la gestion des déchets, et pour limiter et atténuer les effets du changement climatique qui sont déjà bien perceptibles* », p. 62). Dans ce contexte, le développement durable est pensé comme un moyen de retourner à une situation d' « *équilibre* » entre développement (économique et social) et protection de la biodiversité, en amenuisant les effets des crises écologiques (p. 65). En somme, l'environnement serait une ressource ou une contrainte pure pour l'action urbanistique (Charles, 2001)[317].

Cette approche économique de la gestion des ressources témoigne dans la Charte de l'urbanisme d'une différenciation affirmée de l'« *environnement anthropique* » des « *écosystèmes naturels* » (p. 50). En effet, l'opposition de la ville à la nature est structurante de la Modernité (Salomon-Cavin et Bourg, 2010)[318], ce qui la différencie de la Cité antique - telle que pensée par Aristote - qui allie structure anthropologique et forme politique. Elles ont certes en commun un rôle central accordé à la ville pour le déploiement de la raison - la ville étant le lieu de réalisation de la nature des hommes libres par la raison ; toutefois la nature est pensée en Grèce Antique comme l'essence des choses (avec leurs capacités intrinsèques) et

[317] « (...) *la constitution de villes et les différenciations sociales dont celles-ci ont été à l'origine sont des témoins anciens de mises en œuvre très complexes et de la part de la technique dans cette relation, traduisant l'antériorité forte de l'aménagement par l'homme de son environnement et l'effort de très long terme pour en exploiter les ressources* » (p. 60).

[318] « *Le projet moderne est à l'origine d'une conception de la ville comme opposée à la nature.* » (p. 118).

leur mise en ordre dans un cosmos, alors que la nature entendue par les modernes s'apparente à une extériorité des sociétés urbaines.

Dès lors, la modernité est une recherche d'un arrachement à la nature qui peut revêtir différentes formes : de l'éloignement à la domination, en passant par l'indépendance. « *La ville n'est plus, comme pour Aristote, naturelle, mais l'expression même de ce travail de négation et de distanciation de la nature. Elle apparaîtra comme l'œuvre par excellence de la civilisation conçue comme une distanciation progressive d'avec la nature, grâce à l'intensification de la division du travail social et à ses conséquences en termes de productions culturelles.* » (*ibid.*, p. 121). Pourtant annoncé comme un moyen de réarticulation des séparations entre enjeux environnementaux et enjeux sociaux, le modèle de la ville durable[319] reproduit cet arrachement : « *la « durabilité » pérennise en le recyclant le paradigme moderne et économiste de l'espace des hommes, mais lui appose une nécessité globale/globalisante à très forte injonction idéologique, sous la forme d'un storytelling planétaire aux composantes géopolitiques essentielles*. » (Lefort, 2010).

A l'opposé d'une perspective d'arrachement, nous trouvons *a priori* l'idée d'une anthropisation de la nature qui serait une forme de retour des actions humaines vers la nature : par biomimétisme ou dans une volonté de transformation de son cadre de vie ou encore dans une perspective d'anticipation d'un risque naturel. Or, cette anthropisation serait devenue, selon certains, totale : il n'y aurait plus de nature sauvage, qui aurait échappé à la transformation par les mains de l'homme, mais une multitude d'hybrides. Les effets des actions humaines seraient d'une telle puissance sur l'environnement qu'il est largement répandu l'idée que nous serions rentrés dans l'ère de l'Anthropocène[320].

Joëlle Salomon-Cavin et Dominique Bourg relèvent trois conséquences dans les théories urbaines de cette multiplication des hybrides. La première conséquence est d'étendre les sujets qui dépendent de l'homme à des sujets qui dépassent de loin l'organisation de nos cadres de vie. Nous nous serions rendus dépendants d'un certain nombre de réalités qui, auparavant, ne semblaient pas requérir de prise en charge. « *L'arrachement moderne à la nature a fini par produire un effet boomerang : nous sommes désormais contraints de prendre en charge ou, au moins, de surveiller des mécanismes autrefois naturels, c'est-à-dire spontanés, telle la qualité de l'air, de l'eau et des sols.* » (Salomon-Cavin et Bourg, 2010, p. 125). La deuxième conséquence est l'obsolescence des partages modernes d'organisation fonctionnelle des territoires (urbain / rural, ville / campagne) : « *[l]es territoires urbanisés et naturels sont inextricablement entremêlés. Loin de la séparation voulue par les modernes, le territoire se fait le miroir d'une hybridation croissante entre urbanisation et nature* » (p. 126). La troisième conséquence pose la question de l'intentionnalité de la transformation de la nature : « *[l]'évolution des paysages urbanisés toujours plus hybrides brouille une séparation autrefois évidente entre ville et nature, autrement dit entre ce qui doit être protégé et ce qui est « abandonné » au développement* » (*ibid.*).

---

[319] Pour plus de précisions sur le modèle de la ville durable, nous renvoyons au premier chapitre.

[320] Nous renvoyons une nouvelle fois au premier chapitre pour plus de précisions autour des enjeux politiques du récit de l'Anthropocène.

Mais si les villes à l'ère de l'Anthropocène se caractérisent par une époque et une composition géologiques particulières, « *[l]eur avenir est souvent envisagé en fonction des cycles d'élection politique ou d'investissement financier* » (Zalasiewicz, Waters et Williams, 2017, p. 351). Ce cadre interprétatif est loin de réaliser l'ambition vue précédemment (cf. chapitre 1) de poser le récit de l'Anthropocène comme moteur d'une explicitation des fondements politiques des théories urbanistiques et des politiques environnementales. Ainsi, malgré des forces opposées d'exclusion et d'inclusion, les perspectives d'arrachement à et d'anthropisation de la nature par l'urbain reposent sur une même conception moderne de la nature : celle-ci est pensée comme une ressource consommable ou une entité extérieure à préserver, renforçant par là la représentation de l'artificialisation de la ville. Exploitation des ressources naturelles et protection de la nature apparaissent comme les deux facettes d'une même conception moderne de la nature, construite en filigrane des imaginaires modernes de la ville.

Conclusion du chapitre 7.

Malgré la « *relation opportuniste à la science* » des théoriciens et praticiens de l'urbanisme (Claude, 2006, p. 204), force est de constater que l'épistémologie de l'urbanisme n'est stabilisée ni dans ses liens à l'action, ni dans ses fondements disciplinaires pluriels (7.1.1). Les savoirs de l'urbanisme sont assez diversifiés en termes d'objets et de sujets, de pratiques et d'outils, mais aussi de méthodes de production et de diffusion (7.1.2). Cela interroge en termes de cohérence épistémique et de compatibilité épistémologique ; cette question se révèle rarement posée, comme si « *[l]e fait de baigner dans une culture scientifique fai[sai]t perdre de vue la dimension politique de l'organisation disciplinaire.* » (Lemaître, 2015, p. 152). Ainsi, nous avons vu que l'urbanisme n'est pas une discipline, encore moins une discipline de l'interface, mais un assemblage de connaissances issues de différentes disciplines pour leurs capacités à orienter l'action urbanistique (7.1.3). Au regard de la définition de l'action en urbanisme, il apparaît que la pluridisciplinarité de l'urbanisme répond d'une épistémologie opérationnelle à finalité interventionniste.

En témoigne l'hétéronomie de la recherche en urbanisme, de la recherche urbaine et des études urbaines : ces trois pratiques de recherche s'inscrivent dans une épistémologie et une épistémè distinctes, parfois même concurrentielles. Par une entrée sur les interrelations entre recherche et ville (7.2.1), nous avons pu réinscrire le champ de pratiques et ces trois types de recherche sur la ville dans une lecture politique croisée. « *En fait, la ville apparaît comme le lieu où se nouent des alliances, des combinaisons, des associations entre sphère savante, sphère politique et grand public, où les intérêts des uns reconfigurent les recherches des autres, et modifient en profondeur l'agenda de la recherche, mais aussi, et de manière plus inattendue, l'identité de la ville.* » (Van Damme, 2005, p. 9). Si cet enchâssement rentre en opposition avec les imaginaires de la recherche dans les métiers, largement puisés dans le projet politique de Modernité (7.2.2), il semble conforter l'épistémè des études urbaines d'un ancrage du politique dans l'urbain (7.2.3). En effet, ces dernières connaissent une évolution concomitante de leur épistémologie et du récit politique sur la ville (des méta-récits aux micro-récits) : de la contractualisation d'études et recherches portant sur la ville dans les années 1970, à l'élaboration de scènes hybrides d'échanges (mêlant chercheurs, agents des

administrations centralisées et des collectivités territoriales, élus, acteurs économiques et praticiens - Milanovic, 2005), évoluant parfois difficilement vers des scènes moins formelles associant des collectifs en tous genres (Le Breton, 2018).

Or, la recherche en urbanisme et une partie de la recherche urbaine présentent cette variation épistémologique des études urbaines comme révélatrice de leur incapacité à répondre soit au critère d'opérationnalisation des savoirs pour l'urbanisme, soit à la finalité totalisante attendue pour une recherche portant sur un urbain généralisé. Elles puisent pour ce faire dans une épistémè reprenant les postulats épistémologiques modernes (7.3.1), se traduisant par la prégnance d'imaginaires modernes de la ville dans les savoirs ainsi produits (7.3.2). Nous rejoignons par là l'observation de Stéphane Van Damme d'une « *co-construction des sciences de la ville et des représentations de la ville elle-même* » (2005), considérant que les représentations territoriales dans la recherche se révèlent souvent consubstantielles des représentations des territoires dans l'action (professionnelle, technique, associative...).

Chapitre 8. Le corporatisme : entre normalisation et incorporation

La structuration des métiers portant sur l'urbain (partage des fonctions, délimitation des domaines de compétence...) est marquée à ce jour par la quête appuyée de reconnaissance de l'urbanisme comme profession. Les associations[321] dites professionnelles semblent un acteur premier de cette revendication, car elles produisent de nombreux discours qui donnent à voir l'idée d'une communauté existante de praticiens réunis autour de compétences communes, d'une vision partagée du devenir urbain, de fonctions professionnelles imposées par l'ingénierie territoriale, ou encore de postures inscrites dans une même finalité de l'action publique. Ces associations dessinent, par leurs discours, une matrice autour d'une profession unique et unifiante : une profession unique car elle se différencierait d'autres métiers sur le marché concurrentiel (ex : des appels d'offre) par son expertise, et une profession unifiante car l'épreuve de sa pratique (avec ses contraintes, ses stratégies, etc.) fonderait une identité professionnelle, c'est-à-dire un sentiment d'appartenance à une même communauté qui assurerait une reconnaissance sociale et une solidarité professionnelle.

Toutefois, la diversité de ces associations (dans leurs membres, formats, sujets et dates de constitution) dans le contexte français conduit à douter *a priori* de leur capacité à constituer un discours unique, entre : la Société française des urbanistes (SFU), l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU), le Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU), le Syndicat des nouveaux urbanistes (SNU), l'Association des consultants en aménagement et en développement des territoires (ACAD) et le Conseil européen des urbanistes (CEU)[322]... Ce doute est accentué par la connaissance des conditions socio-professionnelles de constitutions de ces associations qui n'ont pas été créées dans les mêmes contextes d'urbanisation, donc *a priori* ne répondent pas aux mêmes attentes vis-à-vis de l'action territoriale ni à la même structuration des métiers. Par exemple, la SFU apparaît dès 1911 dans un contexte de prévision des premières lois d'urbanisme, alors que le CEU date de 1985 et la période d'extension urbaine en Europe, ou encore le SNU a été constitué en 2011 suite à la limitation de l'accès aux concours de la fonction publique territoriale.

Il semblerait que ces associations parviennent à constituer une identité professionnelle relativement uniforme (8.1), notamment par la construction d'un récit officiel mobilisant des références communes et jugées fondatrices de principes d'action pour l'urbanisme (8.1.1) ; la reconnaissance symbolique et les avantages économiques en jeu contribuent sans doute à ce

---

[321] Nous entendons le terme « association » au sens élargi de regroupement officiel et non selon son strict statut réglementé (loi 1901) : ainsi, nous pouvons parler ici d'association pour des regroupements qui reposent sur un autre statut, par exemple celui de syndicat (ex : Nouveaux urbanistes).

[322] Nous n'incluons pas ici les fédérations nationales de structures professionnelles comme la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU, 1979), la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE, 1980), la Fédération nationale des centres pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie (FNC PACT-ARIM, 1951) : elles se composent d'élus et cherchent moins la défense d'un intérêt économique présupposé, qu'une substantification de la diversité des métiers qui les composent pour identifier précisément leurs capacités d'action.

consensus (8.1.2). Or, « *c'est souvent l'adhésion massive de décideurs politiques et économiques à une croyance telle celle des bienfaits universels du libéralisme qui est à la source de phénomènes présentés comme nécessaires ou inévitables* » (Gadéa et Grelon, 2009, p. 120). Tout marché professionel constitue donc une réalité construite socialement, politiquement et professionnellement, à laquelle les associations professionnelles peuvent participer, notamment en proposant un récit unique et cohérent de la profession - nous avons déjà vu l'importance de ces constructions narratives en deuxième partie de thèse.

Dès lors, ces associations se différencieraient par la répartition des rôles dans la constitution de la profession d'urbaniste, plus précisément dans la production d'une identité professionnelle et d'une envie d'y adhérer chez les praticiens (8.2). Elles produiraient leurs propres dispositifs de reproduction professionnelle, allant d'une caractérisation des pratiques urbanistiques pour en souligner leurs convergences (ex : référentiel) et pour faire valoir certaines au regard de leurs exemplarités (ex : prix d'urbanisme) à la construction de dispositifs qui apportent une reconnaissance symbolique (ex : certification), en passant par des groupements ponctuels (ex : rencontres) ou instituants (ex : syndicat) de praticiens se reconnaissant des intérêts communs (8.2.1). Or, en adhérant à l'identité professionnelle préfigurée par les associations, les praticiens se reconnaissent dans des parcours types qui orientent les récits de leurs motivations vocationnelles : les choix de formation et d'orientation professionnelle sont reconstruits à l'aune du parcours type identifié. Mais surtout, cette identité professionnelle véhicule des imaginaires de la ville moderne propres à l'urbanisme (cf. 7.3.1) que les associations tendent de mettre en conformité avec les désirs de ville des praticiens. A cet égard, la professionnalisation fonde une biopolitique, c'est-à-dire met en place des stratégies qui orientent la forme du vivant, ici l'identité sociale des praticiens (8.2.2).

Ainsi, la professionnalisation apparaît comme la face visible d'une stratégie corporatiste mise en place par les associations dites professionnelles[323] : ces dernières défendent la création d'un corps professionnel unique, reconnu et protégé comme tel. Le corps professionnel est ici une unité collective dans laquelle des individus se reconnaissent particulièrement du fait d'un parcours professionnel engageant leurs identités et, surtout, de visions communes pour l'urbain en conformité avec leurs vécus et désirs en termes de lieux de vie. Ainsi, le corporatisme s'incarne dans le sentiment d'une qualification partagée et dans une posture engageante par rapport à l'activité. Les deux acceptions du terme « corps » (physiologique et sociale) se croisent dans la définition d'un « corps professionnel » : c'est un corps (physiologique) du praticien dont les désirs pour ses lieux de vie - d'ores et déjà orientés par des expériences urbaines (Paquot, 2006) - s'hybrident aux visions de la ville produites par un corps (social) que sont les urbanistes. Les expériences urbaines et les ressentis du corps (physiologique) constituent un mode de régulation des pratiques professionnelles, tandis que le corps (social) des urbanistes détermine des désirs de ville par la qualification de critères de la qualité urbaine. Il s'agit donc d'une forme de corporatisme « *ouvert* » (Segrestin, 1985) dans la mesure où les pratiques professionnelles sont négociées.

---

[323] Ce chapitre reprend pour partie un article publié dans la revue *Cybergeo* (Girault, 2016) sur le corporatisme construit par les associations dites professionnelles.

Mais l'identification des acteurs de la négociation pose question car les expériences urbaines sont vécues, par les praticiens, au prisme des discours urbanistiques sur la qualité urbaine : les désirs de ville et ressentis sont déterminés urbanistiquement. Alors que le corporatisme laisse à penser *a priori* une maitrise des praticiens sur leurs métiers (de leurs logiques et intelligibilités territoriales à leurs pratiques quotidiennes), il apparaît plutôt que ce corporatisme se réalise par des dispositifs (réseaux de formation, titres de reconnaissance professionnelle, charte…) pris en charge par des associations professionnelles qui n'hésitent pas à prendre part à une normalisation (contrôlée) des pratiques.

De plus, la Modernité repose fondamentalement sur la séparation de l'action et de l'être (Agamben, 2015) qui fonde la définition d'une posture professionelle en urbanisme par la défense d'un « intérêt général » (Chevallier, 2013) qui s'opposerait aux intérêts particuliers ; cela se traduit par exemple par les critiques sur les revendications NIMBY[324]. Dès lors, les représentations que les praticiens ont de leur capacité à agir s'en trouvent diminuées : ils se posent comme « techniciens », come méfiants vis-à-vis de leurs propres ressentis sensibles comme nous avons pu le voir (cf. chapitre 5). Le praticien se voit confisquer la création de sens de son métier, dans la mesure où les pratiques et conduites professionnelles posées comme principes par les associations professionnelles sont relativement liées à l'entendement aménagiste et ses imaginaires urbains (cf. chapitres 1 et 2). Les praticiens apparaissent comme la puissance d'agir d'une pensée urbanistique qu'ils se devraient d'appliquer mécaniquement et même d'incorporer.

En somme, si le corporatisme se construit par une normalisation des pratiques professionnelle par des référentiels, une exemplarité prédéfinie, etc., il se reproduit par détermination des désirs pour la ville (par les critères urbanistiques de la qualité) et une représentation de la capacité à agir (par l'identification d'une posture professionnelle). Dès lors, ce corporatisme peut être lu comme une technique de gouvernement des corps dans les métiers (Foucault, 1997)[325]. Autrement dit, ce corporatisme s'inscrit entre normalisation et incorporation de pratiques professionnelles pour une certaine forme de ville.

---

[324] Pour plus de précisions, nous renvoyons à la partie I.

[325] A la lecture du tome 2 de l'*Histoire de la sexualité* (1997), nous identifions quatre degrés de gouvernement des corps, de plus en plus intrusifs et déterminant des individus : 1/ disciplinarisation des corps et de leurs pratiques (respect des règles et surveillance), 2/ normalisation des corps et de leurs pratiques (identification d'une poesture professionnelle, 3/ détermination des désirs (ex : de mobilité, de consommation), 4/ orientation des représentations de soi (de ses capacités, de son rôle par la figure du citoyen…).

8.1 La professionnalisation : une différenciation concurrentielle par une identité professionnelle

Nous avons vu en introduction de thèse que, de manière récurrente, se pose un besoin de référencement des métiers opérant sur et dans les territoires de l'urbain, que ce soit dans les écrits de la recherche (ex : Biau, Fenker et Macaire, 2013), dans les discours des réseaux professionnels (ex : *Urbanisme* n° 335, 2004 ; *Lettre Astee*, 2010), ou encore dans les travaux croisant les deux regards (ex : PUCA, 2008 ; Viala, 2014 ; Chapuis, 2015). Or, ce sont essentiellement les mêmes courants voire cadres d'analyse qui peuplent ces discours (Blais, 2000), visant la délimitation des domaines de compétence et des territoires d'intervention, des prérogatives professionnelles et des connaissances singulières... La substantification des pratiques (en termes de territoires, sujets, outils d'action, etc.) et leur conformité avec une identité professionnelle y sont traitées le plus souvent à des fins de différenciation des métiers selon des critères définis par un marché économique concurrentiel.

La récurrence de cadres d'analyse professionnalisant trouve à s'incarner dans la forte polarisation, pour ne pas dire circularité, de certains arguments déployés par les associations professionnelles, visant essentiellement la maîtrise voire la fermeture du marché professionnel. Par l'identification et la différenciation des métiers, ces écrits viennent alimenter, intentionnellement ou non, les discours visant la professionnalisation de l'urbanisme. Il convient de préciser ce que nous entendons pas « profession » car le terme renvoie, dans le langage courant en France, à une diversité d'acceptions : « *[d]epuis la « profession de foi » des moines ou des premiers communiants jusqu'aux « Professions et Catéories Sociales » (PCS) de l'INSEE, en passant par l'expression « profession libérale » ou la « profession » comme branche professionnelle (mécanique, chimie, travail social...), sans parler des rubriques « nom, prénom, âge et profession » des questionnaires administratifs ou policiers...* » (Dubar, Tripier et Boussard, 2015, p. 7). Jusque dans les années 1990, la sociologie française a peiné à dégager une compréhension commune, alors que cette multitude de significations puise dans de nombreuses constructions sociales qu'elle pose en objet de recherche : la rémunération d'une activité, la transmission des savoirs de métier, la reconnaissance sociale et son objectivation classifiante de l'INSEE, les leviers identitaires (affectifs, fonctionnels, etc.) de la profession...

A l'inverse, la sociologie anglo-saxonne a nourri très tôt une réflexion féconde sur le sujet, dont vont s'inspirer dans les années 1980 des chercheurs français comme Catherine Paradeise (1988) et Jean-Michel Chapoulie (1973), jusqu'à constituer dans les années 1990 une sociologie française des professions. Ils vont alors attribuer au terme un sens proche de la traduction anglo-saxonne[326], c'est-à-dire d'une réglementation de l'activité [327] par l'obtention

[326] La sociologie anglo-saxonne s'oriente davantage vers les cadres réglementaires de la profession et les processus de légitimation, que la sociologie française qui - privilégiant une entrée économique - s'intéresse au monopole d'exercice, aux dispositifs de reproduction de la profession, ainsi qu'aux luttes entre professions ou avec des métiers (Paradeise, 1988 ; Dubar, Tripier et Boussard, 2015).

[327] « *Des approches diverses s'y côtoient, mais un point de vue d'ensemble s'en dégage, privilégiant la question de la fermeture des marchés du travail* » (Dubar, Tripier et Boussard, 2015, p. 8)

de droits spécifiques comme : un contrôle de l'accès à la profession et de la formation, un encadrement de la socialisation de ses membres, une définition des activité professionnelles et de leurs règles éthiques (formalisées dans un code de déontologie), ainsi qu'une reconnaissance de compétences singulières. A cet égard, en France, l'architecture constitue une profession, à l'inverse de l'urbanisme et du paysagisme.

La définition de ces droits repose sur des formes historiques d'organisation des fonctions et compétences dans un domaine d'expertise, conduisant à l'identification de savoirs nécessaires qui fondent une culture professionnelle dans laquelle viennent se nicher des repères identitaires (Demazière et Gadéa, 2009a ; Dubar, Tripier et Boussard, 2015). Ainsi, le terme de profession renvoie généralement à ces trois cadres d'analyse que nous pourrions résumer par une professionnalisation des activités, des organisations et des acteurs (Dubar et Tripier, 2005 ; Wittorski, 2008 ; Dubar, Tripier et Boussard, 2015) :

- la délimitation des domaines de compétence entre des professions par l'identification de sujets, territoires, outils ou perspectives spécifiques à chaque profession, ce qui est indissociable ici d'une ingénierie territoriale (décentralisation, positionnement des villes comme acteurs politiques, émergence de nouveaux enjeux...),
- conduisant à des coalitions d'acteurs pour la défense de leurs intérêts (fermeture du marché du travail par un monopole sur certaines activités, reconnaissance de ldiplômes et filières de formation...) et des dispositifs de régulation et de contrôle associés (accès au-x diplôme-s, ordre de la profession, charte déontologique, monopole sur certains marchés économiques...),
- qui se maintiennent par la construction d'une communauté professionnelle se reconnaissant dans une identité professionnelle partagée (imaginaires, références, principes d'action, savoirs...) et construisant des rapports affectifs à la profession.

La professionnalisation correspond à la construction progressive de ces droits, sur le mode d'un regroupement d'acteurs produisant un discours unifiant sur leurs expertises et leur identité professionnelle pour se différencier sur un marché économique concurentiel (Dubar, 2003, p. 8). Dès lors s'intéresser à une stratégie de professionnalisation revient à se demander quelle est la fonction sociale et la spécialisation d'une pratique professionnelle, ainsi que les leviers de pouvoir pour construire un discours légitime sur la profession allant de l'auto-fondation symbolique (ex : associations de praticiens) aux rapports de force avec les institutions, en passant par la justification scientifique des savoirs d'expertise. La professionnalisation ne porte dons pas seulement sur l'accès au statut réglementé de *profession*, avec ses particularités et privilèges obtenus, mais surtout sur les stratégies et dispositifs mis en place pour y parvenir, c'est-à-dire pour « *définir et contrôler leur espace spécifique d'intervention et obtenir des formes de reconnaissance ou de protection de la part d'autorités publiques, dans un contexte mouvant* » (Demazière et Gadéa, 2009a, p. 21). Les acteurs de la professionnalisation de l'urbanisme jouent de la polyvalence du terme : en l'employant, ils créent un espace discursif dans lequel la profession au sens réglementaire serait déjà embryonnaire.

Ainsi, si la profession a d'abord revêtu une signification religieuse, désignant une voie de salut terrestre qui entérinerait une vocation au sens spitrituel du terme, elle s'inscrit désormais dans la sociologie française dans un cadre analytique de concurrence économique, de reproduction sociale et de reconnaissance identitaire, avec le plus souvent les professions libérales comme modèle d'indépendance de l'activité (Paradeise, 1988 ; Demazière et Gadéa, 2009a ; Dubar, Tripier et Boussard, 2015). En effet, « *avec le basculement introduit par le capitalisme et le protestantisme, la rationalisation économique des activités et le désenchantement du monde qui l'accompagne, l'enjeu des activités professionnelles devient la monopolisation des chances de gains sur un marché.* » (Dubar, Tripier et Boussard, 2015, p. 120). Si dans la professionnalisation se joue bien une quête identitaire des praticiens et un besoin de reconnaissance sociale de leurs activités, toutefois ces facteurs se révèlent inscrits le plus souvent dans des cadres analytiques économiques dans la recherche française. Les chercheurs mettent en avant l'ancrage de l'identité professionnelle et du capital symbolique dans une structuration concurrentielle des relations entre les métiers et / ou avec les professions : soit ils motiveraient le travail de construction d'un récit unifié de la profession, soit ils seraient mobilisés *a posteriori* pour souligner les différences et singularités professionnelles dans la mise en concurrence. Nous allons voir que le récit officiel de la profession produit par les associations en urbanisme (8.1.1) n'échappe pas à cette finalité de différenciation pour se construire une place dans un marché économique concurrentiel (8.1.2).

8.1.1 La construction d'un récit officiel de la profession

Il semble intéressant de voir comment les associations dites professionnelles se sont saisies des mutations des conditions de l'action pour créer un *récit de la profession*, reprenant à des fins professionnalisantes les doutes qui traversent les métiers suite aux crises écologiques. Ce récit de la profession est à la fois un récit des évolutions urbaines et environnementales, et un récit des formes d'intervention réactives à ces premières. Il souligne les capacités d'adaptation des pratiques aux mutations des conditions d'action, dessinant ainsi une représentation d'une activité stable dans ses principes d'action et dans ses fondements éthiques.

Le rôle premier des associations dites professionnelles

Les associations dites profesionnelles sont identifiées comme des acteurs du champ de l'urbanisme participant, selon Sabine Barles (2018)[328], de sa constitution. En effet, ces associations se positionnent en tant que corps intermédiaires de la professionnalisation, car elles assureraient une autorité morale et normative des praticiens, renouant par là avec la fonction sociale de la communauté professionnelle selon Emile Durkheim (1902). « *Les associations professionnelles jouent un rôle primordial dans la dynamique de constitution d'une profession. Tout d'abord, leur création est le signe d'une avancée dans le processus de professionnalisarion dans le sens où les professionnels se sont mobilisés, structurés pour défendre les intérets de leur groupe. Les associations professionnelles développent leur stratégie en fonction du modèle des professions établies. Elles cherchent, par leurs actions, à*

[328] « (...) *ce champ, qui a ses formations, ses professionnels, ses chercheurs et enseignants-chercheurs, ses associations professionnelles ou savantes, ses revues.* » (p. 204).

se rapprocher de la structure organisationnelle des professions. » (Philippart, 2005, pp. 11 - 12).

Ces associations sont multiples, témoignant par là de la diversité des métiers et des structures se réclamant de l'urbanisme (Donnet, 2001). Ainsi, la première association, la Société française des urbanistes (SFU), a été créée par des architectes en 1911. Ont suivi à partir des années 1960 une diversité d'associations professionnelles de regroupement de praticiens d'un même statut ou d'une même structure (Knobloch, 2010) :

- l'Association des urbanistes d'Etat (AUE, 1963) dont l'inclusion des architectes donnera lieu plus tard à une subdivision avec l'Association des urbanistes et aménageurs dans l'Etat (AUDE, 1996) ;
- l'Association des professionnels de l'urbanisme en collectivité territoriale (APUCT, 1982) qui deviendra un peu plus tard Urbanistes des territoires (UT, 1998) ;
- l'Association des consultants en aménagement et en développement des territoires (ACAD, 1998) ;
- l'Association française des urbanistes d'agences (AFUA, 1999).

S'ajoutent des associations qui visent la défense d'un intérêt singulier ou reposent sur un dispositif de professionnalisation ciblé, fonctionnant, à cet égard, davantage en réseau autour :

- des formations avec l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU, 1984) qui a créé une charte des formations et le Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU, 2010) qui s'est positionné en faveur d'un diplôme unique (cf. Livre blanc, 2013) ;
- d'une certification de l'expertise avec l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU,1998) et le syndicat des Nouveaux Urbanistes (UN, 2011) ;
- des conditions de travail avec la confédération d'associations que constitue le Conseil Français Des Urbanistes (CFDU, 1996)[329].

Or, il est intéressant de relever que les appellations des associations ont évolué, renforçant l'idée d'une reconnaissance partagée dans la profession d'urbaniste davantage qu'une expertise en urbanisme. Ainsi, les références à d'autres professions ou métiers (architectes, ingénieurs, géomètres) ou à d'autres statuts (comme les associations de la fonction publique) diminuent :

- soit les associations changent de nom comme cela a été le cas de la SFU (*ex* Société française des architectes et urbanistes) ou de l'APUCT (*ex* Associations des professionnels de l'urbanisme des collectivités territoriales)[330] ,

[329] Réunissant SFU, APUCT, AUE, FNAU, FNCAUE et FNC PACT-ARIM.

[330] Dans un souci de simplification de la lecture, nous nous référons toujours dans cette thèse aux noms actuels de ces associations, même pour évoquer un événement durant lequel ces associations portaient leurs anciennes appellations (par exemple la constitution du CFU).

- soit les nouvelles privilégient une appellation se revendiquant strictement de l'urbanisme.

Ainsi, le rôle premier et principal des associations dites professionnelles est de constituer un discours cohérent (unique et unitaire) de la professionnalisation : elles cherchent, à cette fin, à créer une unité dans la totalité des métiers, postes et fonctions se réclamant de l'urbanisme. Elles témoignent notamment d'une volonté affirmée de normalisation des pratiques professionnelles (« *La profession d'urbaniste est unie autour de ces engagements afin de promouvoir des standards professionnels et un programme partagés pour toutes les communautés* », CEU, 2013, p. 49). A cet égard, le singulier usité par de nombreux documents pour discuter de « *la profession d'urbaniste* » (CNJU, 2013) ou « *la finalité du métier* » (APEC, 2015[331]) n'apparaît pas comme anodin : l'unicité - et par là la spécificité qu'elle charrie - entérine une certaine normalisation et reconnaissance de la profession.

Néanmoins, ce discours unitaire est porteur de contradictions qui relèvent du décalage entre la réalité de la diversité des fonctions et activités d'une part, la revendication d'une profession d'urbaniste de l'autre (Blais, 2000)[332]. Ainsi, la SFU définit ses membres comme exerçant le même métier mais sous des statuts distincts (fonctionnaire, contractuel, salarié ou libéral) dans un fascicule de présentation de l'association (1989). Cette contradiction se retrouve parfois dans les écrits de praticiens adhérant aux associations dites professionnelles, et ce à quelques lignes d'intervalle : « *[p]lusieurs professions*[333] *travaillent l'espace, les architectes, les paysagistes, les ingénieurs… Différentes formations collaborent, économistes, sociologues, spécialistes des transports ou de l'habitat… Les structures d'exercice sont elles aussi diverses, en libéral, au sein des collectivités locales, au sein de l'état, dans le secteur parapublic… L'organisation de cette diversité en une profession pour permettre sa visibilité, en faire un interlocuteur identifiable et pour faciliter une mobilité interne s'est imposée.* » (Donnet, 2001, p. 224).

Des textes fondateurs des débats sur les métiers

L'adhésion à ces associations ne constitue pas une condition à l'exercice d'activités d'urbanisme, ce qui suscite parfois un partage entre des acteurs des associations dites professionnelles et des praticiens qui « *restent attachés à l'importance de l'ouverture de ce milieu pour assurer son dynamisme et son renouvellement* » (Knobloch, 2009, p. 129). C'est pourquoi, si l'OPQU opère par la mise en place de référentiel et de certification

[331] La SFU a contribué à la réalisation de la fiche métier de l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC).

[332] « *Les pratiques professionnelles françaises des architectes (-urbanistes), des ingénieurs (-urbanistes) et des géomètres (-urbanistes) s'opposent aujourd'hui à la recherche par des organismes professionnels (CFDU, SFU notamment) d'une autonomie de la profession d'urbaniste. Pour les urbanistes est en jeu une réduction du poids des compétences techniques de l'ingénieur et du géomètre ou des gestes artistiques de l'architecte.* » (p. 73)

[333] Les mots soulignés dans cette citation l'ont été par l'auteur de cette thèse afin de mettre en avant les contradictions mentionnées.

professionnels et si d'autres soutiennent explicitement cette stratégie (ex : CNJU), ils ne peuvent pas constituer les seuls leviers pour la professionnalisation[334].

Le principal outil mis en place par les associations est la constitution d'un récit officiel de la profession. Cette littérature revêt un caractère officiel dans la mesure où elle est produite par des acteurs reconnus comme légitimes sur le sujet et où les textes qui la composent se réfèrent les uns aux autres constituant ainsi une trame argumentative.

En effet, les association dites professionnelles ont produit des textes fondateurs de la profession, c'est-à-dire une littérature reconnue qui identifie les caractéristiques de la profession. L'adhésion forte (sans perspective critique) et unanime (réunissant les différentes associations) à ces textes permet de soutenir un discours unique et cohérent sur la profession dans les débats, malgré la diversité des associations dites professionnelles. Ces textes peuvent revêtir des formats différents, répondant alors d'ambitions distinctes :

- certains sont directement produits par les associations dites professionnelles à des fins de revendications de droits professionnels comme un Livre Blanc des revendications du CNJU (2013), une charte de l'urbanisme européen pour le Conseil européen des urbanistes (CEU - 2013) et l'ACAD (2014) et un code de déontologie pour l'OPQU (2015) ;
- d'autres issus des associations s'inscrivent dans une stratégie de mise en lumière d'une activité professionnelle en urbanisme qui serait d'ores et déjà existante et qu'il conviendrait, à cet égard, d'encadrer comme des référentiels de compétences (Ecrément, 2004 ; OPQU, 2006), des journées de restitution d'une enquête annuelle d'insertion professionnelle des étudiants en urbanisme pour le CNJU (ex : Printemps des urbanistes, 2015), l'analyse d'offres d'emploi dans les journaux dédiés à l'urbanisme (Meunier, 2004) ;
- enfin d'autres sont issus d'acteurs *a priori* extérieurs à cette stratégie de professionnalisation maus véhiculant leurs revendications en donnant essentiellement la parole à des représentants d'associations voire en adhérant explicitement à leurs intérêts (Laugier, 2005 ; Frébault et Pouyer, 2006 ; Jarlier, 2012 ; RAMAU, 2015), des référentiels métiers (FNAU, 2007), des fiches métiers (ex : ROME, 2009[335] ; APEC, 2015)...

Que le propos parte des formations ou des pratiques, l'objectif de ces écrits apparaît toutefois le même : mettre en visibilité une conception unifiée de la profession d'urbaniste pour en définir une fonction professionnelle stable au sein d'un espace concurrentiel. Cet objectif se révèle le plus souvent explicité, sans que pour autant les rapports de pouvoir inhérents à la professionnalisation ne soient posés. La professionnalisation est présentée ici strictement comme un processus positif de fondation d'une identité professionnelle et de reconnaissance

---

[334] « *C'est en cela que la mise en place de l'OPQU et la démarche que cet office poursuit (à savoir qualifier des professionnels et organiser les marchés publics en fonction de cette étiquette) a suscité de nombreux débats, au sein même des professionnels.* » (Knobloch, 2009, p. 129).

[335] Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois – Fiche K1802 (Catégorie *Développement local*).

sociale de praticiens, d'où l'approbation tacite qu'elle suscite : « *[u]ne autre motivation de cette étude est liée au constat d'une visibilité insuffisante (ou le manque d'un contour net) de la profession d'urbaniste en France.* » (Laugier, 2005, p. 1). Ainsi, dans ces écrits, il n'est pas rare de voir le propos glisser d'une mise en relations des métiers de l'ingénierie territoriale dans leur diversité à un plaidoyer pour la professionnalisation au sens réglrementaire du terme. Par exemple, d'une analyse de l'architecture territoriale de l'ingénierie en matière d'urbanisme (décentralisation, répartition des compétences, jeu d'échelles territoriales), le rapport dit Jarlier (2012) s'est transformé en plaidoyer pour « *réglementer cette profession* » et « *harmoniser la formation des urbanistes* » (p. 72).

Or, il apparaît ici que ces écrits reposent pour l'essentiel sur une référence commune, donc immuable et fondatrice de la profession : la Charte de l'urbanisme européen, validée par le CEU en 2013. Par un jeu de références (cf. Figure 2), cette charte s'impose en effet comme un texte qui pose certains principes non discutables de la profession. Prenons un exemple : le rapport (2012) du sénateur - maire Pierre Jarlier (président de l'Association des maires de France) s'appuie régulièrement sur les constats dessinés par l'OPQU (dans son référentiel et par une délégation) d'un manque de reconnaissance d'une spécificité urbanistique (pp. 41 - 42 et pp. 71 - 73). Or, l'OPQU prend appui sur cette charte pour la construction de sa procédure de qualification et de ses critères, mais surtout inscrit plus globalement dans ses objectifs la création d'une conception unifiée de l'agir professionnel. Cette fiiliation intellectuelle est annoncée sur le site internet de l'OPQU qui « *place son action dans le cadre de la Charte européenne des urbanistes, charte de 1988 renouvelée en 2013 reconnue par l'Union européenne et dont l'objectif est l'harmonisation d'une profession d'intérêt public (non réglementée au niveau européen) qui fabrique de l'espace social et qui vise à l'amélioration du cadre de vie des habitants de nos territoires* »[336].

Figure 2 : La Charte de l'urbanisme européen : ressource normative des métiers de l'urbain

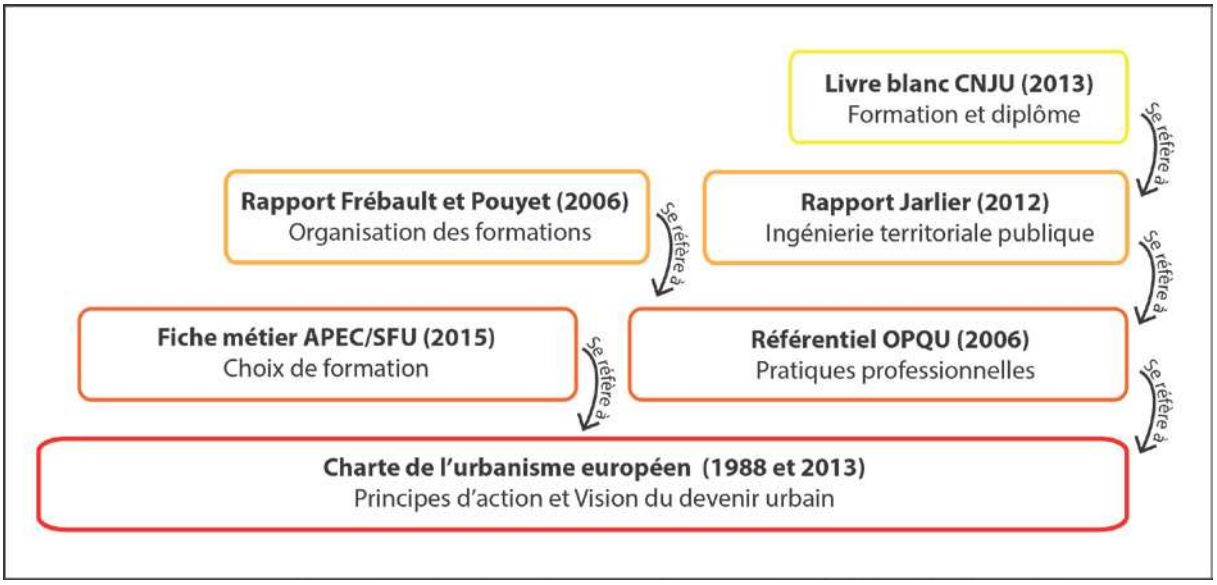

Publié dans *Cybergéo* (Girault, 2016b).

[336] Cf. www.opqu.org/index.php

Or, cette filiation n'est jamais mise en débat. La Charte se pose même comme une ressource normative première, considérant que « *[l]es principes mis en avant dans cette Charte de l'urbanisme européen doivent être adoptés par tous au sein des gouvernements, des autorités locales, des agences, de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Ainsi, cette charte offre un point commun de référence pour toutes les personnes responsables ou influentes sur l'avenir des villes et des territoires (regions en EN) européens.* » (CEU, 2013, p. 47). A cet égard, la dérogation aux principes d'action énoncés, même par souci d'adaptation aux situations comme peuvent le revendiquer certains référentiels susmentionnés, est considérée comme un défaut d'exercice : « [d]*ans certaines situations, une approche moins formelle et plus expérimentale peut être souhaitable ou nécessaire. Néanmoins les principes s'appliquent* » (p. 65).

Par une prétention à la définition de « *[l]a Vision Commune et les Principes sur lesquels les urbanistes de toute l'Europe se sont engagés* » (p. 47), cette charte dévoile une conception unique d'un devenir urbain souhaité, des cadres d'actions et de ses moyens de réalisation. Or, cette vision commune puise directement dans le projet politique moderne, de réalisation architecturale et urbanistique, que constitue la Charte d'Athènes de 1933[337] : la charte de l'urbanisme européen est énoncée comme « *une refonte en un seul texte de l'additif d'Istanbul et de la Charte de 2003* »[338] (p. 81). Si elle se défend de développer comme la Charte d'Athènes « *une vision prescriptive de la manière dont les villes devraient se développer, avec de fortes densités de zones d'habitation et de travail, connectées par des systèmes de transports collectifs efficaces et denses* » (*ibid.*), la Charte de l'urbanisme européen consacre néanmoins une grande partie de son contenu à la définition de « *principes d'action* », impératifs et immuables, dont le schéma de construction dessine une conception unifiée et unifiante du devenir urbain.

Encadrement éthique de la pratique urbanistique ou vision messianique de l'urbaniste ?

Les discours des associations professionnelles visent à assurer un encadrement éthique sur les pratiques urbanistiques. Il s'agit de réaliser un « *encadrement de l'exercice professionnel* » (CNJU, 2013, p. 13 ; OPQU, 2015, p. 13), par la définition de postures de techniciens par rapport à la décision politique, par des règles dans la réponse aux appels d'offre, mais aussi par l'identification de principes d'action et d'une « *Vision* » de l'urbanisme (CEU, 2013). Cet encadrement est officialisé par des chartes (CEU, 2013 ; ACAD, 2014) et, récement, par un

[337] « *La Charte d'Athènes (1933), manifeste du mouvement moderne en urbanisme, aussi appelé fonctionnalisme ou modèle progressiste, peut être aisément analysée comme l'application du projet moderne à la conception de la ville. Le postulat d'une nature tout entière dominée par l'homme inspire en effet directement ce modèle. La Charte d'Athènes définit le type idéal de l'établissement humain dans le cadre de quatre grandes fonctions : habiter, travailler, circuler, se cultiver le corps et l'esprit.* » (Salomon-Cavin et Bourg, 2010, p. 127).

[338] La charte dite de 2003 s'intitule en réalité « Nouvelle charte d'Athènes » et constitue une réponse à la charte d'Aalborg (1994), très critique vis-à-vis de la pensée progressiste et moderniste développée dans la Charte d'Athènes de Le Corbusier.

code déontologique qui se pose comme défenseur du cadre normatif de la charte européenne de l'urbanisme (OPQU, 2015)[339].

Les associations opèrent le plus souvent par l'affirmation *a priori* de « *principes d'action* », par une définition d'un « *rôle des urbanistes* » unifié en tant que « *'leaders du changement', conseillers politiques, concepteurs, gestionnaires urbains et scientifiques* » (CEU, 2013, p.73). La Charte de l'urbanisme européen avance qu'« *[il] est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour les urbanistes de s'ouvrir vers l'extérieur, d'affirmer la valeur de l'urbanisme et de rechercher à influencer plus largement les acteurs de l'aménagement du territoire (par exemple les organisations non gouvernementales et le secteur privé), les gouvernements et collectivités territoriales* » (*ibid.*, p. 67). L'évocation de l'intérêt général assoit ici cette quête d'extension d'une reconnaissance et d'une influence des acteurs se revendiquant de l'urbanisme (« *Les urbanistes sont fortement attachés à servir et préserver l'intérêt général et la démocratie locale* » – *ibid.*, p. 69), mais ne saurait dissimuler une réaction de crainte de « *perte de l'expertise en urbanisme* » (*ibid.*), suscitée essentiellement par la baisse des finances publiques, ou encore les turbulences introduites par les enjeux écologiques et les défis démocratiques (Faburel, 2014b).

Or, la notion d'« *intérêt général implique la représentation d'un espace social divisé en deux sphères distinctes : d'un côté, la sphère privée, ou société civile, formée des individus défendant leurs intérêts particuliers ; de l'autre, la sphère publique, incarnée par la figure emblématique de l'État, qui porte l'intérêt général* » (Chevallier, 2013), et composée aussi de praticiens qui, par leur posture ensemblière, joueraient le rôle de médiateur entre l'intérêt général et les intérêts particuliers de la société civile. Ainsi, la défense de l'intérêt général par ces métiers supposerait de la part des praticiens une analyse distanciée que seule rendrait possible une extériorité, voire un arrachement, à leurs appartenances personnelles (identitaire, sociale, politique…) : « *Leur propre indépendance et objectivité sont essentielles s'ils veulent s'acquitter du rôle de pilote du changement dans la société vers un futur plus durable et plus sûr pour le continent.* (...) *Il est aussi partie prenante d'un processus politique qui a pour but d'équilibrer tous les intérêts en jeu* » (CEU, 2013, p. 69-70). Le praticien se voit délié de toute forme de singularité, et ce au profit d'une identité fondée sur l'appartenance corporatiste à la profession. Plus précisément, la charte attribue aux urbanistes un rôle d'initiateur, de cheville ouvrière et de protecteur de la réalisation d'un Progrès : « *Les urbanistes sont ainsi les gardiens du futur de l'Europe* » (CEU, 2013, p. 48). Il apparaît donc que s'opère un glissement dans les espaces et acteurs de construction de l'intérêt général, de l'État vers les professions qui agissent pour le « *bien-être futur de l'humanité* » (CEU, 2013, p. 54). « *C'est donc à une distanciation progressive des processus politiques classiques de légitimation auquel on assiste parfois* » (Faburel, 2014b), en faveur d'autres arènes tout particulièrement techniques et opérationnelles.

Cette distanciation constitue une condition *sine qua none* dans la construction d'une posture presque messianique de l'urbaniste. En attestent des similitudes dans les expressions utilisées

---

[339] « *En ce qui concerne son inscription européenne, la déontologie de l'urbaniste prévoit que ce dernier « « promeut les valeurs et défend les principes et objectifs de l'urbanisme tels que notamment exprimés dans la Charte de l'urbanisme européen ».* » (pp. 6 - 7).

avec les récits religieux monothéistes, ainsi que dans la structuration du récit. Ainsi, l'urbaniste revêtirait un rôle de « *visionnaire* » (CEU, 2013, p. 69) en annonçant les changements urbains et sociaux, en imposant des principes à respecter ainsi qu'en indiquant les comportements à suivre en conséquence[340]. De même, l'urbanisme moderne se compose d'une série de dispositifs narratifs similaires avec les récits religieux : l'urbanisme revêtirait ainsi les habits d'un récit étiologique à visée progressiste, avec la figure de l'urbaniste comme prophète, la Charte de l'urbanisme européen comme Bible et ses principes d'action comme dix commandements (« *Les urbanistes doivent* <u>*montrer le chemin*</u> *en apportant les changements qui s'imposent à la conception et la gestion des villes et des territoires. Les défis du 21e siècle exigent des urbanistes qu'ils s'engagent en tant que* <u>*"leaders du changement"*</u>*, conseillers politiques, concepteurs, gestionnaires urbains et scientifiques. Ces engagements énoncent les valeurs fondamentales défendues par les urbanistes dans leur rôle de conseil auprès des décideurs publics et du grand public en s'efforçant à la fois d'*<u>*atteindre la Vision*</u>*, et d'*<u>*appliquer les Principes*</u>[341] *qui sont énoncés dans cette Charte* », CEU, 2013, p. 72).

Or, cette posture messianique et même l'encadrement éthique des pratiques ne sont jamais explicités, et surtout sont imposés aux praticiens selon une adhésion tacite. Ainsi, l'OPQU, qui a été créé à partir de la Charte européenne de l'urbanisme (version de 1988) reprenant elle-même les principes modernistes de la Charte d'Athènes, engage tous certifiés à adhérer à la Charte européenne de l'urbanisme : tous les praticiens demandant une certification OPQU s'engagent à respecter cette charte, mais aucun travail de mise en connaissance de celle-ci n'est réalisé. De même, l'adoption du code de déontologie par les praticiens suit une stratégie d'adhésion progressive par la reconnaissance institutionnelle : l'adhésion aux institutions professionnalisantes (ex : certifications, associations) conduit tacitement les praticiens à s'engager à respecter le code (OPQU, 2015)[342]. Dès lors, le caractère normatif de cette littérature peut être questionné dans la mesure où ces écrits ne sont jamais mentionnés par les praticiens lors d'entretiens, de discussions informelles, de récits biographiques, de justifications de leurs positions professionnelles... Leur connaissance de ces textes est à questionner.

Toutefois, cette littérature fait écho à des imaginaires professionnels de la diférenciation sociale de l'expertise urbanistique que nous avons déjà pu étudier[343] : de par leur ancienneté, leur réseau constitué, leurs multiples dispositifs de légitimation renforcés par des pratiques d'auto-référencement internes au réseau (par exemple, les référentiels), les métiers de l'urbanisme semblent bénéficier d'un statut de supériorité par rapport à d'autres domaines de

---

[340] « *Montre-moi ton chemin, Seigneur, que je marche suivant ta vérité* » (Bible, psaume 85).

[341] Les mots soulignés dans cette citation l'ont été par l'auteur de cette thèse afin de mettre en avant le caractère injonctif de l'urbanisme tel qu'il est décrit.

[342] « *Une autre modalité d'application de la déontologie est l'adoption par des organisations professionnelles, associations, sociétés savantes, syndicats : la déontologie s'applique alors à leurs membres. Pour donner plus de poids et de force symbolique à cette intégration, l'article 1.4 de la déontologie prévoit que « l'urbaniste déclare sur l'honneur et par écrit qu'il a pris connaissance de la présente déontologie et s'engage à la respecter ».* » (p. 10).

[343] Pour plus de précisions, nous renvoyons au chapitre 3.

l'action territoriale. Par exemple, plus qu'une normalisation des pratiques, le code de déontologie réaffirme davantage la prétention de maîtrise urbanistique sur d'autres domaines d'action territoriale, reposant sur des aptitudes ubiquistes (« *L'urbaniste prend en compte, dans l'ensemble de ses interventions : - Toutes les échelles de territoire - Le court, le moyen et le long terme.* », p.17) et des représentations culturelles homogénéisantes (« *L'urbaniste veille à promouvoir et à concilier, dans l'ensemble de ses interventions :* (...) *- La préservation du patrimoine, naturel comme bâti - La prise en compte de l'histoire, de la culture et des paysages - La défense de la qualité de l'espace de vie, de la non discrimination et de la diversité culturelle ainsi que celle de la cohésion sociale et territoriale* », p. 17), telle que nous les avons vues dans le mythe de Babel (cf. chapitre 2). Cette posture renoue avec quelques imaginaires du chef d'orchestre dans la planification et dans l'aménagement (Claude, 2006 ; Soubeyran, 2014), et ce parfois de manière explicite (Ecrément, 2004, p. 32). Cette posture en surplomb des associations professionnelles ne va pas sans poser problème dans les relations entretenues avec les autres métiers de l'urbain, qui plus est lorsque la concurrence de marché motive un tel besoin de reconnaissance...

8.1.2 Les avantages économiques de la professionnalisation : production d'un marché fermé

L'origine des associations dites professionnelles nous renseigne sur les finalités recherchées par la professionnalisation. Plus précisément, une étude des contextes de coalition en urbanisme nous révèle la finalité fondamentalement économique de la professionnalisation, ce qui détermine les stratégies mises en place pour sa réalisation : il s'agit d'obtenir une maîtrise de l'accès au marché économique pour les urbanistes, par une délimitation des différents domaines d'expertise et l'attribution de fonctions dans cette recomposition. Pour ce faire, il conviendrait de créer un monopole sur un marché économique identifié à partir de commandes publiques, de prérogatives institutionnelles, de délégations de services publics, de projets urbains, d'opérations de construction...

Or, « *[l]a création d'un monopole de marché du travail est subordonnée à la reconnaissance sociale d'une compétence spécifique, comme valeur d'usage attachée à des savoirs et savoir-faire incorporés par certains travailleurs jugés non substituables à un moment et dans un univers de production donnés (firme, branche, nation).* » (Paradeise, 1988, p. 13). Les stratégies de professionnalisation en urbanisme ont donc pour conséquence le développement d'un cadre normatif des compétences et des pratiques, permettant d'assurer une reproductibilité des effets de l'action, donc la mise en place d'une qualité urbaine prédéfinie notamment par le récit officiel de la profession.

Cette lecture économique des stratégies de professionnalisation et de ses effets normatifs sur les pratiques se retrouve dans certaines recherches urbaines. Par exemple, Véronique Biau (2009, p. 81) souligne que la quête identitaire par la professionnalisation se double d'une volonté de différenciation concurrentielle pour les praticiens : en effet, la moitié des certifiés en urbanisme (cf. infra) sont des architectes et ce taux n'a cessé d'augmenter depuis la création de la certification ; or, si le discours de professionnalisation de l'urbanisme répond uniquement d'un besoin de légitimation socio-professionnelle d'une expertise, il aurait alors

dû conduire à valoriser des parcours où l'urbanisme ne se pose pas comme une formation complémentaire. La professionnalisation de l'urbanisme s'inscrit donc dans une certaine conception libérale du travail, tout en évitant néanmoins au maximum la confrontation compétitive entre les métiers par la maîtrise du marché (clôture externe et extension en interne de ses domaines d'activités). La professionnalisation réunit les « *deux figures de référence* » en urbanisme de la structuration socio-économique d'une activité, que sont l'activité libérale et le grand corps de l'Etat (Biau, 2011)[344] : elle véhicule la posture du professionnel en libéral calquée sur quelques imaginaires de l'architecte (cf. 9.1.1), tout en revendiquant une maîtrise du marché économique au nom de connaissances techniques associées d'ordinaire aux grands corps de l'Etat en ingénierie.

Retour sur les contextes de coalition en urbanisme : le cadre de vie

Par la professionnalisation, ces associations cherchent à construire un monopole dans l'exercice d'activités en lien avec un cadre de vie urbain. Plus généralement, c'est la production d'un marché fermé qui est espéré, en réaction à des pressions exogènes exercées sur l'urbanisme par l'émergence de « nouveaux » métiers[345] et une apparente hausse de la concurrence. Selon cette logique de compétition, l'enjeu pour ces associations réside tout aussi bien dans la clôture de l'accès à certains marchés aux autres métiers, que dans l'extension du périmètre de ses propres fonctions.

Cette quête de professionnalisation conduit les associations à renouer avec la question, intrinsèque à la constitution de l'urbanisme (Blanc, 2010), de la concurrence entre les métiers au sein d'un marché du travail partagé. En effet, les champs de métiers et les professions relatifs à l'urbain se sont structurés, historiquement, autour d'une compétition dans l'accès à certains marchés et commandes publiques liés au cadre de vie. « *Architectes, urbanistes et paysagistes ont en commun de revendiquer une compétence dans la maîtrise d'œuvre de notre cadre de vie* » (Champy, 2000a, p. 215), tandis que les ingénieurs se sont spécialisés dans des savoirs techniques (ex : du réseau) au XXème siècle. La littérature scientifique (Champy, 2000a ; Verpraet, 2005 ; Claude, 2006 ; Blanc, 2010) a mis en évidence quatre grandes périodes correspondant à la mise en place progressive de stratégies de différenciation toujours plus marquées par les acteurs de la fabrique de la ville : l'ingénieur, le géomètre, l'architecte, l'urbaniste et le paysagiste cherchent à se différencier les uns des autres et par rapport à des métiers émergeants, ce qui les conduit à chaque fois à un ajustement des compétences revendiquées.

La première période reflète une réponse à une évolution du marché par l'arrivée de nouveaux documents réglementaires avec des prérogatives inhérentes, ainsi que de nouveaux marchés

---

[344] Au sein des débats sur la profession en urbanisme, « (...) *deux figures de référence sont restées très, et peut-être trop, prégnantes : celle des grands corps de l'État, incarnée par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, les Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et, dans une moindre mesure, par les Architectes-Urbanistes de l'État d'une part ; celle des professions libérales, architectes et à titre secondaire géomètres, d'autre part* » (Biau, 2011).

[345] Pour rappel sur la substantification des thèmes et savoirs, acteurs et territoires, outils et principes d'action, compétences et production de ces « nouveaux » métiers, ainsi que sur les conditions de leur émergence, nous renvoyons à l'introduction générale.

publics. En effet, lorsque la loi Le Cornudet est mise en place en 1919, il n'y a pas de structures dédiées à la réalisation des plans de planification, c'est donc un marché qui s'ouvre aux praticiens et professionnels existants à savoir les architectes, les ingénieurs et les géomètres (Claude, 2006). De plus, cette loi est accompagnée de nouvelles commandes de production de bâtiments publics, notamment d'hôpitaux (Champy, 2000a). En prévision de cette loi et de ces commandes annoncées, les architectes ont élaboré une stratégie de différenciation par rapport aux ingénieurs afin de se positionner sur ces nouveaux créneaux[346] : ils créent la SFU en 1911 pour se réclamer d'une compétence nouvelle que serait l'urbanisme défini comme une attention portée à l'amélioration du cadre de vie. La SFU est constituée à partir du Musée social créé en 1894 et, plus précisément, à partir de la section « Hygiène rurale et sociale », composée d'architectes, d'ingénieurs, de juristes et d'élus (Philippart, 2005, p. 76). L'urbanisme apparaît alors comme un savoir complémentaire et une activité subsidiaire pour l'architecte et, dans une moindre mesure, le géomètre (Champy, 2000a ; Claude, 2006)[347]. Si le terme d' « urbaniste » commence à être employé, il est peu connu et l'activité professionnelle reste très floue ; les différents praticiens utilisent des dénominations variées pour se désigner comme « *artiste* », « *clinicien* » ou encore « *chirurgien* » (Philippart, 2005).

La deuxième période traduit la forme d'un investissement progressif des espaces décisionnels (administrations) et symboliques (universités) pour l'ingénierie territoriale par l'ancrage des théories urbanistiques dans certains milieux « *intellectuels* » (Claude, 2006). Si les architectes et les ingénieurs sont dans une relations conflicutelle au début du XXème siècle pour obtenir l'accès à ces nouveaux marchés (de planification et de maîtrise d'œuvre), force est de constater que jusque les années 1970 ils « *s'allient pour faire efficacement barrage à l'entrée de nouvelles professions et/ou les cantonner dans les marges* » (Blanc, 2010, p. 135). Cet équilibre a été rompu après la Seconde Guerre Mondiale, car l'urbanisme s'est imposé comme le troisième pôle d'action urbaine pour la reconstruction, grâce à sa structuration comme champ de pratiques dans les années 1940 (Verpraet, 2005) et l'arrivée massive sur le marché du travail d'étudiants issus des nouvelles formations universitaires dans les années 1970 (Paquot, 2000). Cette reconnaissance professionnelle de l'urbanisme traduit une transformation de l'ingénierie territoriale qui, jusque les années 1930, repose sur des pratiques relationnelles avec l'Administration centrale et / ou les élus locaux conférant ainsi un avantage considérable aux professions (d'architecte et d'ingénieur) déjà installées : elle est rationalisée par des métiers associée à un registre de justification scientifique (cf. chapitre 7) et accueille, dès lors, des théories de fonctionnalisme socio-spatiale (Claude, 2009).

---

[346] « *La profession* [d'architecte-urbaniste] *naît en tant que telle, avec une identité distincte de celle de l'ingénieur, entre 1908 et 1929, c'est-à-dire entre le début d'un débat politique sur les plans de l'urbanisme qui conduit à la loi Cornudet de 1919 mettant en place des institutions administratives de la régulation des pratiques d'urbanisme et la première phase d'application de cette loi (Gaudin, 1987). Nombreux sont les professionnels qui revendiquent alors de pouvoir répondre à la volonté étatique d'intervention sur le cadre de vie.* » (Champy, 2000, p. 216)

[347] « *A partir de la création en 1911 de la Société française des architectes et des urbanistes, les architectes occupent une position de force parmi les urbanistes. Que l'urbanisme soit avant tout de leur compétence ne fait pour eux aucun doute.* » (Champy, 2000, p. 216)

La troisième période correspond à la prise en compte de problématiques portées par des revendications habitantes et jusque-là négligées ou méconnues. Dans les années 1970, la répartition des fonctions au sein de l'ingénierie territoriale a été bouleversée par l'arrivée d'un nouveau champ de métier, le paysagisme, qui s'est positionné autour des problématiques des ressentis et affects habitants ; en effet, ces dernières étaient alors pensées comme négligées par l'architecture et déformées par l'urbanisme leur conférant une réponse fonctionnaliste. « *Comme les urbanistes avaient profité de l'abandon par les architectes de la question sociale pour s'imposer, les paysagistes utilisent au cours des années soixante-dix la notion de paysage, dont découle l'attention croissante portée à la qualité du cadre de vie, à laquelle les professions déjà installées répondent mal : les urbanistes sont absorbés par une pratique largement technicienne et réglementaire et sont entravés par l'opposition de moins en moins défendable entre urbain et rural (Marot, 1995). Toujours centrés sur l'objet, les architectes ont, pour leur part, tendance à négliger la dimension globale des problèmes.* (...) *En se présentant comme spécialiste du paysage, les paysagistes placent en revanche une matière délicate et exigeante, puisque vivante, au cœur de leur pratique.* » (Champy, 2000a, p. 217). Nous avons déjà souligné cette difficulté de positionnement de l'urbanisme sur les ressentis sensibles et les affects liés au vécu, conduisant les praticiens rencontrés à faire épreuve de professionnalité (cf. chapitre 5). L'urbanisme a répondu à ces problématiques liées aux ressentis et affects, par une perspective fonctionnaliste du vécu et des conditions de bien-être, qui se retrouve dans la notion de « cadre de vie ». Cette notion émerge régulièrement des discours des associations dites professionnelles sur la stratégie de positionnement de l'urbanisme dans l'ingénierie territoriale, comme en atteste les recommandations de trois membres de l'association Urbanistes des territoires : « *Pour clarifier nos objectifs, il est bon de changer de braquet, afin de repositionner notre discipline aux avant-postes du service à la population, afin d'assurer son bien-être et la qualité de son cadre de vie.* » (Lensel, Maul et Raimondeau, 2015, p. 28).

La période contemporaine se caractérise par de nombreuses tensions suscitées par la fermeture en 2009 du concours d'ingénieur de la fonction publique territoriale aux formations en urbanisme, donnant lieu à quelques tribunes de représentants des associations (ex : Gallardo, 2010), ainsi qu'à la création du Collectif national des jeunes urbanistes en 2009 et du syndicat des Nouveaux urbanistes en 2011. Ainsi, le CNJU met au cœur de ses activités la constitution d'un monopole économique dans des domaines d'intervention considérés comme particuliers à l'urbanisme (printemps du CNJU, 14 mars 2015, Grenoble).

S'adapter aux évolutions des cadres d'action

Renforcée de manière réactive par les complexités, incertitudes et difficultés prospectives, la quête de maîtrise de ses conditions d'exercice se traduit de plus en plus par l'identification des membres de la « profession » par des référentiels de métiers. Ce besoin de caractérisation des activités témoigne d'une crainte suite à des frontières de plus en plus floues entre les métiers de l'urbain du fait d'une évolution des conditions, des logiques et des finalités d'action (cf. partie I). « *En effet, si on observe un mouvement de spécialisation des expertises et de fragmentation des fonctions dans l'élaboration, la conception et la conduite des projets architecturaux et urbains, il s'accompagne d'un mouvement de recomposition qui instaure de nouveaux dispositifs d'interventions professionnelles, sous des formes intégrées ou au*

contraire en réseau. Ce double mouvement est marqué par le déplacement, le recouvrement ou l'effacement des frontières entre acteurs, par exemple entre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, et entre des groupes professionnels autrefois plus fermement campés sur des territoires distincts. » (Evette et Secrétariat RAMAU, 2001, p. 10).

Ainsi, la différenciation des métiers par leurs régimes d'expertise et la maîtrise d'un marché fermé se révèlent des acquis fragiles, d'autant plus en contexte de crises écologiques. Elle doit progresser en même temps qu'une hybridation contrainte des savoirs par la complexification des phénomènes et la montée d'une incertitude généralisée. Le risque est d'aboutir à une forme d'indifférenciation des contours et domaines de compétences professionnels, permettant à des métiers d'entrer dans la compétition pour l'obtention de marchés publics par exemple. L'arrivée de nouvelles problématiques, particulièrement écologiques et participatives, a fortement remanié l'ingénierie territoriale, c'est-à-dire les relations entre les différents métiers de l'action territoriale, les dispositifs décisionnels et leurs critères, particulièrement en faveur des ingénieurs et économistes et en défaveur des architectes de la conception (Symes, 2001).

A cet égard, certains écrits de la littérature dite professionnelle revendiquent un effort d'ouverture au lieu d'une normalisation des conduites et pratiques par la professionnalisation. Sous la forme de référentiels, ils partent de pratiques professionnelles situées et postulent une activité adaptative dans un environnement urbain et professionnel mutable. Il s'agit pour eux d'« *identifier l'évolution des métiers "traditionnels",* (…) *intégrer l'émergence de nouveaux métiers et* (…) *abandonner le cas échéant les métiers devenus obsolètes* » (Fédération des parcs naturels régionaux de France, 2013, p. 5). Plutôt qu'une définition *a priori* des conditions et principes d'action, ces écrits dressent un panel de métiers relatifs à l'aménagement du territoire selon les fonctions menées (de direction, de management, d'études, de coordination, d'évaluation, de projet…), les thématiques de travail (économie et emploi, mobilités et transport, développement local et social, habitat et logement…), les territoires concernés (métropolitains, périurbains, ruraux, petits bourgs requalifiés…), etc. Autrement dit, les métiers se différencient les uns par rapport aux autres (architecture, paysagisme, promoteurs, bailleurs sociaux, BET VRD…) et ce, de plus en plus en fonction de leurs places et rôles par rapport aux organes décisionnels et participatifs, ce qui correspond à une acception élargie et complexifiée de la fabrique de la ville (« *Ces évolutions, ces nouveaux défis [exigences environnementales, démocratie participative, prise en compte des territoires périurbains] demandent plus que jamais une réponse à la bonne échelle du monde professionnel. Ils remettent en cause les schémas conceptuels hérités des trente glorieuses, et appellent à éviter le risque de "l'entre-soi professionnel".* », Frébault et Pouyet, 2006, p. 31).

Nous retrouvons par là la représentation d'un praticien « *hybride ayant une spécialité d'origine mais ayant acquis une culture urbaine solide, à spectre plus large (par leur formation et leur expérience), que l'on peut certainement qualifier d'urbanistes (architectes-urbanistes, ingénieurs-urbanistes, géographes-urbanistes...)* » (Frébault et Pouyet, 2006, p. 28). Cette figure est pensée en opposition à celle de *« l'urbaniste polyvalent (voire touche-à-tout)* [qui] *ne peut constituer le modèle universel, d'autant que la complexité croissante des problèmes urbains requiert souvent des profils de plus en plus spécialisés.* » (Frébault et

Pouyet, 2006, p. 29). Autrement dénommé « *spécialiste de la généralité* » (Jarlier, 2012, p. 72), cette figure de la polyvalence, se traduisant en termes de savoirs par une pluridisciplnarité revendiquée (cf. 7.1.2), bénéficie d'une forte reconnaissance notamment pour son rôle d'animateur dans la coopération professionnelle ; ainsi, Véronique Biau et Guy Tapie (2009) considèrent que cette mission demande à la fois une reconnaissance sociale de savoirs techniques, et une capacité de négociation. L'émergence des réflexions sur une hybridité des savoirs et des postures dans les métiers de l'urbain se révèle donc contrainte par la prévalence historique et professionnelle de la figure babélienne de l'urbaniste, diversement nommée : l' « urbaniste polyvalent », le « spécialiste de la généralité », l' « ensemblier » ou le « traducteur ».

8.2 Dispositifs de reproduction professionnelle et sociale

Afin de réifier ce récit officiel de la profession et faire perdurer ses stratégies de clôture du marché, les associations dites professionnelles mettent en place des dispositifs de reproduction des conditions et identités professionnelles, ainsi que de la reconnaissance sociale qu'elles ont créées. Après avoir étudié les revendications des associations et leurs motivations, nous nous intéressons aux modalités de reproduction et mobilisation autour de la professionnalisation, plus précisément aux dispositifs créés (ex : réseau, certification, charte) ou revendiqués (ex : diplôme national) par les associations. Ils assureraient des formes de régulation mises en œuvre essentiellement par les associations pour, dans un contexte mouvant, contrôler leur espace spécifique d'intervention, définir leurs membres et obtenir des formes de reconnaissance sociale auprès des pouvoirs publics ou des habitants.

Par là, les dispositifs de reproduction dans le champ des métiers de l'étude se différencient de ceux des métiers à visée opérationnelle (conception, maîtrise d'oeuvre, suivi de chantier...), de part leur origine : pour le champ opérationnel, les dispositifs sont réglementaires et imposé par des procédures de qualité (normes ISO, Clubs Constructions Qualités), tandis que, pour les études, ils sont endogènes donc potentiellement normatifs (produits par les acteurs, selon leurs propres critères de pertinence, avec appui légitimant de la proximité à la recherche) (Melhado et Henry, 2001)[348]. Ainsi, malgré les cadres de plus en plus « *flous* » de l'action publique (Jeannot, 2005), les enseignements des *catastroph studies* (Beck, 2008) avec notamment l'expansion des pratiques « *prudentielles* » (Champy, 2009 ; Bensoussan et Barbier, 2013) voire « *improvisationnelles* » (Lévy, 2013), les associations dites professionnelles persistent à définir *a priori* la qualité et les dispositions requises pour l'agir professionnel (Soubeyran, 2014).

Cette définition *a priori* des « bonnes » pratiques de la profession demande une vision unifiée de l'activité dans ses modes d'actions, ses objectifs, etc., prenant la forme de référentiels, prix, benchmarking... (8.2.1). De plus, le passage d'une définition *a priori* des pratiques

[348] « *Alors, crispées dans un réflexe corporatiste fermé, les organisations professionnelles de la maîtrise d'œuvre refusaient le principe même de management de la qualité, mais à partir de 1996 des changements sensibles ont pris consistance dans les professions d'architectes. À cette époque, une association d'architectes, Archinov, créa un référentiel de « gestion par processus » pour les agences d'architecture, présenté sous forme d'une cartographie détaillée de processus fonctionnels typiques.* » (p. 180).

professionnelles à leurs réalisations suppose une certaine forme d'implication des praticiens, qui puise dans une recherche de mise en conformité de leurs vécus professionnels et désirs urbains avec le récit de la profession susmentionné (posture du technicien, parcours de formation, critères modernistes de la qualité urbaine...) : il s'agit pour eux de s'identifier à un parcorus type d'urbaniste, renouant les deux dimensions, vocationnelle et économique, de la profession (8.2.2).

8.2.1 De l'auto-fondation à l'auto-institutionnalisation des « bonnes » pratiques

Les dispositifs de professionnalisation mis en place ou souhaités par les associations dites professionnelles, participent d'une normalisation des pratiques par leur encadrement : référentiel de compétence et certification OPQU, charte et évaluation APERAU des formations, diplôme unique du CNJU... Ils assurent à la fois la définition des critères normatifs de la qualité urbaine et professionnelle, et l'évaluation de leurs réalisations : ainsi, ces dispositifs assurent 1/ l'auto-fondation des « bonnes » pratiques et 2/ leur institutionnalisation par un contrôle et une régulation en interne des pratiques.

Les référentiels de compétence : outil prescriptif de délimitation des activités

La construction de tout marché « *est subordonnée à la reconnaissance sociale d'une compétence spécifique, comme valeur d'usage attachée à des savoirs et savoir-faire incorporés par certains travailleurs* » (Paradeise, 1988, p. 13). Autrement dit, dans la compétition entre les métiers d'un même secteur d'activité, l'attribution de compétences jouerait un rôle de « *valeur comparative* » entre les métiers (Pastré, Mayen et Vergnaud, 2006) - avec, pour l'urbanisme, la technicité et la spécialité comme échelles de valeurs (cf. chapitres 1 et 2). La compétence se différencie alors de la connaissance par sa fonction légitimante pour l'exercice d'activités professionnelles dans un marché concurrentiel.

La construction de compétences singulières pour les métiers constitue donc un argument de la professionnalisation. Il en résulte la création de différents dispositifs ou mécanismes mis en place par les associations professionnelles pour faire valoir leurs compétences, leur permettant ainsi d'« *imposer la croyance que leurs attributs culturels socialement acquis sont nécessaires à l'accomplissement des exigences techniques inscrites dans le poste et que le monopole des privilèges repose sur un monopole des capacités* » (Bourdieu, 1989, p. 167-168). L'effervescence au cours des quinze dernières années autour des référentiels de compétences s'explique par ce besoin de construction d'une légitimité professionnelle différentielle.

Or, cette portée légitimante des compétences tend à orienter leurs référentiels davantage vers « *un référentiel des situations de travail* » qu'un référentiel qui décrirait et définirait des compétences (Mayen, Métral et Tourmen, 2010). En effet, dans une tentative apparente de substantification des compétences, ces référentiels soulignent davantage des caractéristiques invariantes des cadres de l'action urbanistique et des finalités de l'action génériques. Autrement dit, en précisant les habiletés requises (savoir-faire et savoir-être), en soulignant les singularités de l'action dans un territoire urbain, en exemplifiant les domaines d'activités et fonctions d'exercice de l'urbanisme, etc., les associations délimitent les champs

d'intervention des métiers. A cet égard, plus de fonctions et secteurs d'activités sont énumérés, plus le champ d'intervention des métiers est étendu, donc plus l'opportunité d'obtenir des marchés est élevée.

Il en résulte des conséquences sur le recueil des données qui repose alors sur des critères de pertinence urbanistiques (reproduisant l'entendement aménagiste avec ses représentations territoriales d'un urbain homogénéisant et sa différenciation temporelle de l'expertise - cf. partie I), ansi que sur la structure des référentiels construits qui « *présentent alors des listes de capacités, connaissances, savoir-faire, savoir-être, habiletés, aptitudes, qualités, etc., et compétences, plus ou moins généraux, décontextualisés et non hiérarchisés* » (Mayen, Métral et Tourmen, 2010). Dès lors, les référentiels de compétences en urbanisme prônent une qualité urbaine à visée universelle et une expertise légitimée par un discours d'intérêt général.

Afin de dévoiler la diversité des situations de travail, ont émergé différents types de référencement (cf. la liste complète en annexe Q) donnant à voir un panel de fonctions exercées (de direction, de management, d'études, de coordination, d'évaluation, de projet…), de thématiques d'intervention (économie et emploi, mobilités et transport, développement local et social, habitat et logement…), de territoires concernés (métropolitains, périurbains, ruraux…), etc. S'ils se distinguent par leurs formats (ex : la fiche métier), leurs auteurs (ex : réseau d'une structure *versus* association professionnelle) et leurs catégories d'entrée (ex : l'ingénierie territoriale, les offres d'emploi), ces référentiels ont en commun une prétention plus ou moins forte à l'exhaustivité, visant par là un classement des fonctions et activités :

- par des « *domaines d'activités* » recensés au sein de groupes de travail (OPQU, 2006), notamment grâce à l'analyse d'offres d'emplois (Meunier, 2004) ou par l'observation fine de certains comme la maîtrise d'œuvre (Tapie, 2001) ;
- par la partition des fonctions, par exemple entre l'ingénierie publique d'État et les métiers de l'ingénierie territoriale (Jarlier, 2012) ;
- par des structures avec une analyse ciblée de certaines d'entre elles comme les agences d'urbanisme (Ecrément, 2004 ; FNAU, 2007), les métiers du développement territorial (UNADEL, 2005) ;
- ou encore par des fiches descriptives de métier, tout particulièrement à destination des étudiants (ex : APEC, 2015).

L'exemplarité des pratiques : les outils de normalisation

Alors que les référentiels de compétences contribuent à prescrire une délimitation des métiers, les pratiques ne sont pas pour autant négligées de la professionnalisation. Nous avons déjà vu l'importance des modèles, notamment de la durabilité, dans l'entendement aménagiste (cf. chapitre 1), auxquels s'adjoignent un certain nombre d'outils mis en place par les associations dites professionnelles afin de normaliser les pratiques. Ces outils opèrent « *un contrôle distancé et modulé* » (Zarifian, 2009) des activités exercées par les praticiens, car ils dessinent une projection de ce que constituerait une *bonne* pratique professionnelle, en termes d'objectifs et de modalités de faire. Par là, le regard « *porte de moins en moins sur le travail lui-même, mais sur l'engagement des individus dans l'activité qu'il doit réaliser (ses objectifs,*

ses missions) et les résultats de cet engagement, avec, en parallèle, un respect des procédures » (Zarifian, 2009).

Cette normalisation est opérée particulièrement par l'identification d'une exemplarité aussi bien en termes de résultat (qualité urbaine universelle) que de modalités de sa réalisation. Ainsi, les associations professionnelles identifient à la fois des critères de qualité et des procédures d'évaluation des pratiques. Parmi ces outils, nous relevons : le benchmarking, les prix de l'urbanisme et la certification professionnelle.

Le benchmarking[349] assure l'identification de bonnes pratiques réalisées lors de projets mis en avant dans le cadre de la compétition territoriale, de retours d'expériences pratiques véhiculés dans la littérature opérationnelle notamment autour du DUD... L'urbanisme opère beaucoup par comparaison, à la fois dans sa manière de penser et dans ses représentations territoriales (cf. chapitres 1 et 2). Ces bonnes pratiques sont ensuite partiellement normalisées par le grand prix de l'urbanisme depuis 1989 et le palmarès des jeunes urbanistes créé en 2005. Ces prix de l'urbanisme récompensent et mettent en lumière certaines pratiques qui deviennent ainsi des références dans le champ de l'urbanisme.

Si ces outils visent une normalisation des modes de faire par l'exemplarité des résultats produits, la certification professionnelle porte davantage sur une normalisation des champs d'intervention sélectionnés. Créée par l'OPQU en 1996 et officiellement reconnue par le Ministère du Logement en 1998, elle régule les pratiques professionnelles à la fois de manière préventive et prédictive dans les parcours de praticien. En effet, l'évaluation du dossier pour l'obtention de la certification repose sur la reconnaissance *a posteriori* de la qualité urbanistique des activités des postulants qui ont orientés leurs récits professionnels en fonction ; puis, une fois la certification obtenue, elle constitue une labellisation des pratiques, influençant les modalités de faire. Elle a été pensée pour être « *une arme dans la compétition contre les architectes. Il doit en effet permettre aux urbanistes de pallier l'absence d'un Ordre, d'une protection du titre et d'un monopole d'exercice notamment grâce à une clause qui stipule que, pour bénéficier de cette labellisation, il est nécessaire de réaliser au moins 70 % de son chiffre d'affaires : les architectes pour qui les études d'urbanisme constituent une part mineure de l'activité, seront exclus de la labellisation, qui risque d'être de plus en plus réclamée pour accéder à des commandes.* » (Champy, 2000a, p. 220).

8.2.2 Une biopolitique de l'urbanisme ?

Au-delà des dispositifs de reproduction professionnelle de l'urbanisme, les associations dites professionnelles étendent leur auto-institutionnalisation à des pans relevant du contrôle de la vie. De la même manière que l'urbanisme a étendu ses sujets à la vie quotidienne (cf. chapitre 2), la professionnalisation concerne de plus en plus de réalités liées à l'identité sociale. Plusieurs raisons expliquent ce lien intrinsèque entre la professionnalisation de l'urbanisme et

[349] L'article de Maxime Huré (2010) présente un exemple, parmi tant d'autres, d'un recensement de différentes expériences européennes, réalisé par une chargée de mission d'une collectivité territoriale (le Grand Lyon), en vue de réaliser un cahier des charges pour un marché public de vélos en libre service (Huré, 2010).

le contrôle de la vie, qu'il s'agisse de l'hygiénisme, des théories du risque, mais aussi d'un possible gouvernement des corps (par le fonctionnalisme, le mobilier urbain...).

Ainsi, les associations de l'urbanisme tendent à opérer un pouvoir sur la vie, tout d'abord par la sélection de ses membres. Il n'y a pas en urbanisme de contrôle du recrutement (en nombre, en origines disciplinaires), ce qui est synonyme de sélection et de prestige. En effet, l'urbanisme, contrairement à l'architecture, ne bénéficie pas d'un titre protégé, c'est-à-dire d'une licence d'exercice qui assure une reconnaissance aussi bien sociale qu'institutionnelle de la profession. Le titre atteste d'une compétence à exercer une activité appliquée spécifique. Si le titre s'obtient par le diplôme, tous les diplômes ne délivrent pas un titre, d'où l'importance de l'identification d'un parcours type pour les associations professionnelles souhaitant créer un contrôle d'accès au métier.

Contrôle d'accès par les formations : identification d'un parcours type

Les associations définissent un parcours type de l' « urbaniste » passant par des formations ciblées par les associations professionnelles ; il s'agit par là d'assurer un contrôle d'accès au métier. La création d'un diplôme homologué, couplé de la certification professionnelle susmentionnée, constitue la justification liminaire pour parvenir à la création d'un titre d'urbaniste, c'est-à-dire d'une licence d'exercice délivrée par l'État qui appuie une reconnaissance sociale des activités appliquées.

En effet, le CNJU propose depuis sa création la labellisation officielle d'un « *diplôme d'urbaniste* » (CNJU, 2013, p. 9), garantissant un contrôle du recrutement à certains postes et fonctions, ainsi qu'une restriction des droits d'accès aux marchés publics opérationnels pour les praticiens (et leurs structures d'appartenance) n'ayant pas validé de diplôme en urbanisme. La mise en place d'un diplôme d'urbaniste labellisé repose sur une triple stratégie : de restriction des formations autour d'un intitulé unique mimétique du récit officiel de la profession, de communication sur les voies d'accès à la profession par des formations ciblées, de valorisation des formations longues et intégrées en institut pour l'obtention de la certification professionnelle.

Cette ambition de création d'une voie d'accès unique et reconnue par l'Etat, a conduit plusieurs associations à se positionner, lors de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2013 (dite réforme Fioraso, du nom de la ministre), en faveur d'une restriction du nombre de formations relatives à la ville et l'urbain. Le critère de sélection qu'ils ont défendu est alors la labellisation par l'APERAU - elle-même définie selon des critères explicités dans une charte des formations. L'enjeu résiderait, selon les associations, dans la visibilité des formations auprès des étudiants et dans l'identification des débouchés associés : « *Ainsi, dans le cadre de la refonte de la nomenclature officielle des mentions de master, l'APERAU, associée au milieu professionnel et au bureau de la section « aménagement de l'espace, urbanisme », ont œuvré pour le maintien de l'appellation « urbanisme et aménagement ». Au nom de la visibilité des cursus auprès des étudiants et des employeurs, nous restons très attachés à cet intitulé et interrogatifs face à d'autres tels que « villes et*

environnement urbain[350] *», « gestion des territoires et développement local », ou « architecture, urbanisme et paysage ». Il y a un risque de brouillage* » (Demazière et Goze, 2015, p. 42). Les associations défendent la finalité professionnelle des formations ciblées en urbanisme, qu'ils cherchent à entériner par leur enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). A plusieurs reprises, le CNJU s'est positionné en ce sens, posant ainsi les masters en « Urbanisme et aménagement » comme cadres de référence de la profession en devenir : par une lettre ouverte du 21 septembre 2015 de son président, François Favard, à destination du secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, Thierry Mandon ; par un communiqué co-signé du CNJU et de l'association UT, en date du 21 août 2017... Le CNJU vient d'obtenir victoire car, depuis le 20 décembre 2018, les masters de la mention « Urbanisme et aménagement » sont inscrits au RNCP ; il s'agit d'une première étape dans la constitution du diplôme labellisé recherchée par le CNJU.

De plus, les formations constituent un moyen de faire connaitre la profession et rendre visible le parcours type auprès de ses futurs membres. A cet égard, les nombreuses « fiches métier » apparaissent comme des outils de communication puissants car elles sont facilement accessibles par les publics jeunes lors de leurs recherches d'orientation. Ces fiches sont réalisées particulièrement à partir du récit officiel de la profession réalisé comme les référentiels de compétences, témoignant de la reconnaissance des associations dites professionnelles comme interlocuteurs, voire sont produites par une collaboration avec certaines associations comme la fiche APEC co-écrite avec la SFU (2018). Dès lors, malgré leur diversité (nationale ou régionale, destinée aux cadres, aux jeunes ou à un public plus large, relative au secteur de la construction ou de l'environnement, etc.), ces fiches assurent une diffusion élargie de la vision unique et unifiante de l'urbanisme développée par les associations dites professionnelles.

Enfin, cette volonté d'identification d'une formation unique et reconnue (par l'enregistrement RNCP, le contrôle des intitulés de diplôme et les fiches métiers) connait son pendant pratique avec la Validation des Acquis de l'Expérience par la certification professionnelle de l'OPQU. En effet, fin 2016, l'OPQU a modifié les conditions de candidature à la qualification[351] en posant les formations suivies comme critère discriminant. Désormais, l'ouverture des droits à la candidature différencie :

- les praticiens ayant suivi une formation en urbanisme en trois ans (de L3 à M2) qui peuvent postuler après seulement deux ans d'exercice professionnel,
- des praticiens ayant suivi une formation en urbanisme de niveau second cycle uniquement (M1 et M2 chaînés en urbanisme, ou architecte ayant réalisé un M2 en

[350] La faute dans l'intitulé de la mention est dans le texte original ; elle nous renseigne vraisemblablement sur un défaut de compréhension de l'épistémologie sous-jacente car elle suppose une représentation moderne de l'environnement comme le produit d'aménagements urbains de gestion ou protection de ressources environnementales (cf. 7.3.1).

[351] Pour information, les autres conditions de candidature sont : cinq ans d'exercice professionnel pour ceux venant de métiers connexes, relevant de la production de la ville (géographe, architecte ou ingénieur) ; sept ans d'exercice professionnel pour ceux venant de métiers plus éloignés de la production de la ville (ex : participation) ; dix ans : sans diplôme ni VAE, pour des dossiers exceptionnel.

urbanisme) qui doivent témoigner de trois ans d'exercice professionnel pour candidater.

Ce changement des conditions d'accès témoigne de la préférence de l'OPQU pour une formation longue, ce qui correspond, dans l'architecture des formations existantes, aux formations intégrées dans un institut d'urbanisme, qui peuvent inclure une spécialisation en troisième année de Licence. L'OPQU a donc entériné une hiérarchisation des formations en faveur de formations historiques de l'urbanisme, bénéficiant depuis leur origine d'un fonctionnement relativement indépendant des institutions universitaires à l'époque où les formations universitaires se sont massifiées, comme nous allons le voir (cf. chapitre 9).

En somme, par ces différentes stratégies de fléchage des formations permettant d'accéder à cette reconnaissance professionnelle, l'objectif est de perpétuer la filière historique de l'urbanisme, opérationnelle et planificatrice (liée à ses conditions d'émergence au début du XXème siècle - cf. 8.1.2), face à l'émergence de nouveux métiers de l'urbain, voire de l'imposer au nom des besoins croissants de visibilité des cursus auprès des employeurs.

Une mise en conformité du vécu urbain et des principes urbanistiques

Si l'identification d'un parcours type répond d'un certain nombre d'étapes jugées structurantes pour la professionnalisation (formation, poste, fonction...), elles orientent alors les expériences vécues (de formation, de métier et de l'urbain). Dans le cadre de l'urbanisme, le risque de normativité des expériences par le parcours type nous semble particulièrement fort pour deux raisons. Tout d'abord, il s'agit de travailler sur un espace vécu dont l'étudiant et le praticien fait régulièrement voire familièrement l'expérience. Ensuite, une littérature déjà abondante tend à identifier un « *corps urbain* » dans le milieu scientifique et artistique (Paquot, 2006) et opérationnaliser une qualité urbaine universelle dans le milieu de la pratique (cf. chapitre 5). Par la détermination des activités choisies (formation, poste, stage, engagement associatif...) et surtout par l'anticipation des ressentis éprouvés (sensoriels et affectifs), le parcours type peut contribuer à une mise en conformité du vécu urbain (avec les principes urbanistiques). Le risque est que le corps même du praticien devienne un outil de normativité pour les pratiques professionnelles.

Les discours des associations professionnelles cherchent à mettre en conformité la pensée urbanistique et le vécu urbain ; cela revient à réunir, d'une part, théories et principes urbanistiques qui fondent les pratiques professionnelles, de l'autre, les modes de vie et ressentis du vécu territorial. Il convient à cet égard de rappeler le lien historique entre l'urbanisme et le vivant par les théories hygiénistes (Reigner, 2013 ; Lussault, 2014 ; Garcia, 2015 ; Taylan, 2018), constituant un bio-pouvoir au sens de Michel Foucault (1976), c'est-à-dire un pouvoir qui ne revendique plus le droit de mort sur ses administrés mais porte sur le maintien et la régulation des populations : depuis le passage dans la Modernité, « *le pouvoir se situe et s'exerce au niveau de la vie, de l'espèce, de la race et des phénomènes massifs de population* » (p. 180). Le biopouvoir politise le vivant et pose les corps comme un sujet de l'action politique. Il se ventile en différentes politiques dédiées : contrôle migratoire, programme familial, règles d'hygiène publique, accès aux soins de santé... Par les théories hygiénistes, l'urbanisme s'est fondamentalement posé comme une technique de biopouvoir, par exemple en hiérarchisant les quartiers d'intervention dans les politiques hygiénistes selon

des critères de classes ou, à l'inverse, des principes de justice sociale (Taylan, 2018). Autrement dit, *« l'aménagement du territoire contemporain s'inscrit dans la perspective plus large d'un pouvoir sur la vie. En effet, on peut caractériser l'objectif général de l'aménagement comme étant celui de faire vivre sa population par l'organisation du territoire et du milieu dans les meilleures conditions possibles. »* (Garcia, 2015, p. 334).

Or, ce lien intrinsèque de la planification au contrôle des populations s'est transformé en bio-politique dans le cadre de l'urbanisme[352], c'est-à-dire en modèle de gouvernement reposant sur la partition moderne corps / esprit[353] pour gouverner, indirectement, le vivant dans sa globalité : à la fois les êtres vivants (les populations), mais aussi leurs formes (les corps), leurs conduites (normes de vie) et leurs articulations entre eux (rapports sociaux). La biopolitique est une rationalité politique qui anticipe le comportement des individus pour essayer de le discipliner, l'orienter ou le normer, à l'instar des programmes de vaccination massive qui anticipent les comportements des individus à partir d'une logique rationalisante (Fressoz, 2010)[354]. Pour ce faire, elle conditionne les comportements selon des critères prédéfinis par tranches d'âge, classe sociale, genre... Ainsi, le passage du biopouvoir à une biopolitique est le passage d'un pouvoir portant sur la régulation des populations à une stratégie de normalisation des corps (Fassin, 2006)[355] : du contrôle de leurs pratiques aux représentations de leurs capacités, en passant par la détermination de leurs désirs. En s'insinuant dans les organisations socio-spatiales des établissements humains, l'urbanisme constitue fondamentalement « *un programme pratique de vie* » (Lefebvre, 1961, p. 193), définissant par exemple des activités et des besoins quotidiens. Par la planification spatiale, les infrastructures de transport, les programmations de projet, le mobilier urbain, les politiques temporelles, etc., l'urbanisme s'est imposé comme une technique d'application d'une biopolitique.

---

[352] Michel Foucault (1976, pp. 182 - 184) différencie deux stratégies, non excluantes, du bio-pouvoir : un modèle disciplinaire qui repose sur des règles de régulation des populations et un contrôle de leur respect, ainsi qu'un modèle de gouvernement qui définit des normes pour les conduites et les formes des corps. « *Les disciplines du corps et les régulations de la population constituent les deux pôles autour desquels s'est déployée l'organisation du pouvoir sur la vie* » (p. 183).

[353] Pour rappel (cf. chapitre 5), la partition moderne différencie le corps (sensoriel et influençable) de l'esprit (en conscience et dirigé vers la quête de vérité), faisant donc du corps un support pour un gouvernement indirect des conduites.

[354] « *Le risque, l'application du calcul des probabilités aux affaires de vie, de mort et de santé constituent les techniques généralement employées pour guider les individus dans la gestion de leurs corps. Confrontés au choix de se faire vacciner ou non, nous devons nous en remettre à de simples fractions et subsumer nos vies et nos corps à de vastes ensembles. Nous sommes sommés de nous comporter en individus rationnels cherchant à maximiser nos espérances de vie.* ».

[355] « *Dans une certaine mesure, on pourrait dire que, plus que la vie en tant que telle, ce qui intéresse alors Michel Foucault, ce sont les pratiques sociales qui s'exercent sur les corps et les populations et qui, bien entendu, influent sur le cours des existences individuelles et histoires collectives : c'est donc le gouvernement des corps et le gouvernement des populations, plutôt que le gouvernement de la vie - du vivant et des vivants - en somme.* » (p. 36).

Si le lien entre biopolitique et urbanisme a particulièrement initié puis animé les études urbaines françaises dans les années 1960 - 1970 (cf. 7.2.3), il semble n'avoir cessé de se renforcer par un glissement d'un gouvernement des territoires à un gouvernement des conduites, particulièrement à travers les problématiques de la gestion des flux et des formes de mobilité (Reigner, 2013)[356]. En effet, les récits contemporains d'un urbain généralisé tendent à renforcer l'emprise de l'urbanisme sur les modes de vie et les comportements collectifs, dans la mesure où les critères de qualification de l'urbain relèvent de moins en moins sur des formes (architecturales, morphologiques, paysgères...) et des fonctionnalités (services publics, infrastructures de transport...) pour se focaliser sur les comportements habitants et les processus de transformation spatiale d'origine économique (Brenner et Schmid, 2015, p. 165). Contrairement à la ville, l'urbain n'est ni une forme morphologique fixe, ni un type d'établissement humain, ni une unité spatiale circonscrite, mais une réalité polymorphe et mouvante liée à la diversification des modes d'habiter[357]. « *Le choix d'une définition territoriale (rempart, citoyenneté), géographique (site, agglomération, densité de peuplement…), sociologique ou culturelle (style de vie, comportement, équipement…), ou bien encore économique (artisanat, industrie…) entraîne des discussions sans fin sur les contours à donner au phénomène urbain.* » (Van Damme, 2005, p. 7). Dès lors, parler d'urbain généralisé, d'autant plus au singulier, suppose l'imposition d'une norme urbaine universelle pour l'habiter.

Or, les théories scientifiques d'un urbain généralisé ne sont pas extérieures à la construction de cette norme urbaine : elles dépasseraient la stricte analyse des observations concrètes d'extension et d'agrandissement spatiaux des villes. Si pour certains les recherches scientifiques sont orientées par le prisme urbain dans l'analyse de l'organisation sociale (Boudreau, 2018)[358], d'autres vont jusqu'à poser les théories de l'urbain généralisé comme une hypothèse auto-réalisatrice d'une urbanisation des modes d'habiter (Rickards et *al.*, 2016)[359]. Plus précisément, en tant que catégorie d'analyse des modes d'habiter, l'urbain serait devenu concomittament un cadre d'organisation souhaité pour les existences : la capacité performative de la théorie d'urbain généralisé explique, pour partie, sa mobilisation (Soja et Kanai, 2007)[360]. Les théories d'un urbain généralisé reviennent à renouer avec la tentation d'un « *savoir urbain total* » (Paquot, 2013 ; Van Damme, 2005 et 2013), déjà

---

[356] « *L'ordre urbain, le contrôle social, le contrôle des flux et des circulations dans la ville a toujours été une préoccupation et un enjeu de pouvoir. La circulation libre et incontrôlée des flux est perçue comme un facteur de désordre et de danger que les pouvoirs en place ont toujours cherché à canaliser et à planifier.* » (p. 36).

[357] Pour plus de précisions, nous renvoyons au deuxième chapitre.

[358] « *La généralisation de l'urbain apporte un rapport différent à l'organisation de nos sociétés, à l'espace, au temps, à la rationalité.* (...) *Nos conceptions fondamentales de l'organisation sociale changent et il faut accorder nos façons de faire de la recherche à ce changement.* »

[359] « *Even if the complete urbanisation of society is still not, nor possibly ever will be, an empirical reality, the concept nevertheless functions as an 'illuminating virtuality' that can clear the ground for new theoretical and epistemological entry-points to help the discipline grapple with the challenges posed by 21st century urbanisation.* » (p. 1531).

[360] « (...) *the urbanization of the entire globe and the globalization of urbanism as a way of life* » (p. 54)

décriée par Manuel Castells (1968) comme une tentative d'extension de certains savoirs disciplinaires sur des sujets qui débordent de leurs cadres analytiques historiques mais pour lesquels ils portent un projet politique inavoué : l'« *instabilité du référentiel [urbain] longtemps perçu négativement repousse toujours plus loin les tentatives d'arrimages théoriques.* » (Van Damme, 2005, p. 7). La biopolitique de l'urbanisme repose donc sur des théories scientifiques socio-spatiales qui déterminent une norme urbaine pour le vivant.

En somme, de la planification comme technique d'un biopouvoir hygiéniste à la théorie de l'urbain généralisé comme biopolitique de l'habiter, l'urbanisme entretient un double lien au vivant à la fois de contrôle et de normalisation. Il semblerait que l'urbanisme qualifie ce que serait une vie conforme aux théories et principes urbanistiques, tout en assurant les moyens de sa réalisation. Cela revient à produire une vie urbanistiquement qualifiée pour les habitants.

Cette biopolitique s'étend aussi aux praticiens contraints, par les dispositifs mis en place par les associations dites professionnelles, à une mise en conformité de leur vécu avec une vie professionnellement qualifiée, c'est-à-dire une vie définie à partir de critères professionnels de caractérisation et d'évaluation. Cette hypothèse pose l'urbanisme comme une « *forme-de-vie* » telle que définit par Giorgio Agamben (2015), c'est-à-dire une manière d'articuler théorisations et manières de vivre[361], de renouer une vie inscrite dans une signification sociale (*bios*) et une vie dirigée par des besoins physiologiques (*zoé*). Etre urbaniste serait un choix de vie qui correspondrait à un engagement de tout l'être : ce serait à la fois le désir d'une certaine forme de ville pour la créer et la vivre, les modes de faire ne seraient pas totalement déliés de désirs de ville. Par exemple, Alexandre Chemetoff a annoncé, lors de la remise du Grand Prix de l'urbanisme, être « *urbaniste par conviction* » (2016, p. 20), supposant par là une adhésion aux principes et schèmes de croyance de l'urbanisme : l'action urbanistique répondrait donc d'une volonté de s'engager ou, du moins, de choisir une activité qui serait en conformité avec ses valeurs. De plus, le code de déontologie de l'OPQU précise que l'urbaniste peut intervenir comme « *bénévole, pour des raisons philosophiques, philanthropiques ou humanitaires* » (2015, p. 31) : ce mode d'action donne droit à la prétention à l'universalité de l'urbanisme (donnant lieu au mythe de Babel), comme en atteste la création récente d'Organismes Non Gouvernementaux orientés vers l'urbanisme (l'ONG Urbanistes sans frontière en 2004 et l'ONG Urbanistes du Monde en 2005).

Toutefois, cette imbrication annoncée des pratiques urbanistiques et des vécus urbains, ainsi que l'imposition de l'urbanisme comme universalisme ne semblent pas aller de soi pour les praticiens. En effet, ces discours nourris du récit de la profession ne correspondent pas à l'analyse des situations de travail que nous avons pu mener en première partie de thèse,

---

[361] Avec Giorgio Agamben, par forme-de-vie « *nous entendons une vie qui ne peut jamais être séparée de sa forme, une vie où il n'est jamais possible d'isoler et de maintenir à part quelque chose comme une vie nue. Une vie qui ne peut être séparée de sa forme est une vie pour laquelle, dans sa manière de vivre, il en va du fait de vivre lui-même et pour laquelle, dans le cours de sa vie, il en va d'abord de sa manière de vivre. Que signifie cette expression ? Elle définit une vie - la vie humaine - dont les manières, les actes, le déroulement ne sont jamais de simples <u>faits</u>, mais sont d'abord et toujours des <u>possibilités</u> de vie, d'abord et toujours en puissance. Et la puissance, dans la mesure où elle n'est autre que l'essence ou la nature de chaque être, peut être suspendue et contemplée, mais jamais absolument séparée de l'acte.* » (Les mots soulignés sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original - 2015, pp. 287 - 288).

conduisant les praticiens à faire épreuve de professionnalité. Fondamentalement, il semblerait que cette ambition de biopolitique de l'urbanisme rencontre des difficultés auprès des praticiens, du fait des fondements moderne de l'urbanisme. La modernité conduit l'urbanisme à prôner des modes d'existence modernes (Latour, 2012), c'est-à-dire des modes d'existence qui dédoublent les expériences professionnelles et sociales avec de possibles décalages entre les injonctions professionnelles pour la ville et les désirs des praticiens concernant leurs lieux de vie, les interprétations urbanistiques des phénomènes et les vécus des praticiens, les activités professionnelles et leurs intentions mlitantes... Rappelons deux exemples, déjà traités, de cette scission moderne qui traverse l'urbanisme : la définition d'une mission d'intérêt général qui transcenderait le praticien dans la Charte de l'urbanisme européen, lui permettant de se détacher de ses passions et ses émotions, de ses besoins et ses désirs personnels ; la définition d'une posture de neutralité dans le Code de déontologie de l'OPQU vis-à-vis des marchés publics, ce qui induit une détermination des principes déontologiques par une règle de marché et la composition du système d'acteurs.

Il semblerait donc que la qualification professionnelle d'une vie d'urbaniste constitue davantage un dispositif d'entérinement de la profession en renouant avec l'engagement que suppose le sens premier du terme (*profession de foi*), qu'un ressenti des praticiens rencontrés. Les modes d'écriture des textes fondateurs de la professionnalisation semblent le confirmer : en privilégiant le nom « urbaniste » comme sujet grammatical - plutôt que le nom « urbanisme », ces textes incitent à l'identification[362].

Conclusion du chapitre 8.

La circularité référentielle autour d'une ressource première (la Charte de l'urbanisme européen), l'application systématique de principes d'action, les pratiques de référencement des compétences, la normalisation des pratiques par le benchmarking et une exemplarité construite par des labels ou des prix… il apparaît aisément que le champ de l'urbanisme opère par une « *pensée répétitive* » (Blais, 2000, p. 25) visant la réification du récit, unique, continu et cohérent, de la profession (8.1.1).

Ce récit constitue à la fois un argument et une justification de la professionnalisation, c'est-à-dire la reconnaissance comme une profession réglementée, pour les associations dites profesionnelles : autrement dit, il contribue à faire adhérer à l'identité professionnelle d'urbaniste (8.1.1) tout en diffusant l'idée que l'organisation de l'ingénierie territoriale serait déjà structurée autour de pratiques urbanistiques similaires et prévisibles (8.1.2). Ainsi, la professionnalisation cherche à créer un système cohérent qui lierait marché économique régulé voire fermé (8.1.2) et structuration sociale de la profession (8.1.1) : plus précisément, la professionnalisation constitue une stratégie de légitimation dans laquelle le marché permettrait un encastrement de l'urbanisme dans un système d'acteur de l'action urbaine. La professionnalisation est donc une construction à la fois sociale (identité professionnelle, relation aux autres métiers...) et économique (intégration dans un marché) : autrement dit, loin

[362] Par exemple, le code de déontologie explique que « *[l]'urbaniste entretient en permanence une veille intellectuelle et technique, perfectionne ses connaissances, adapte ses compétences tout au long de sa vie professionnelle, notamment dans le cadre de la formation continue.* » (OPQU, 2015, p. 20).

de considérer le marché comme une donnée exogène et unitaire à partir de laquelle se créerait de manière réactive une profession répondant à la demande, il apparaît comme une construction de la professionnalisation.

Au-delà de la continuité des « *thèmes corporatifs* » (Segrestin, 1985), le récit de la profession relayé par les associations professionnelles est révélateur d'une fragilisation, complexification et diversification des métiers de l'urbain, tout particulièrement face aux enjeux sociaux (de l'exacerbation de la fracture sociale jusqu'à la prise de responsabilité habitante), institutionnels (ex : avènement des Métropoles et des nouvelles Régions), économiques (de la raréfaction budgétaire aux nouveaux modèles de développement territorial), territoriaux (entre l'émergence de ruralités créatives et dynamiques à la métropolisation, en passant par la périurbanisation) et plus encore écologiques (dérèglement climatique, défis énergétiques et alimentaires, demandes de qualité de vie…). A cet égard, les acteurs de la professionnalisation ont mis en place une très forte diversité de dispositifs visant à incarner l'urbanisme dans un corps professionnel et social. Il s'est agi notamment de reproduire les pratiques identifiées comme constitutives de l'urbanisme par des dispositifs d'évaluation, de récompense et de comparaison conduisant à une normalisation des méthodes, outils et diagnostics (8.2.1). Or, ces pratiques sont définies à l'aune d'une certaine conception de la qualité urbaine (à visée universalisante comme nous avons vu au chapitre 5) : s'opère ainsi un glissement d'un corps professionnel à un corps social urbain conforme aux principes urbanistiques (8.2.2). En définissant les théories de l'urbanisme comme convictions et la posture d'urbaniste comme engagement, certains discours explicitent la politique biopolitique qui animerait les dispositifs corporatistes de l'urbanisme.

Chapitre 9. Les formations : caisse de résonnance des débats épistémique et pratique

Les formations constituent une caisse de résonnance des différentes postures épistémiques sur la ville (cf. chapitre 7), ainsi que du débat sur la diversification *versus* la professionnalisation des pratiques (cf. chapitre 8). Elles reproduisent de manière amplifiée les oppositions entre, d'une part, la constitution de l'urbanisme comme savoir légitimé par une justification scientifique et différencié des autres expertises par sa professionnalisation, de l'autre, la capacité transformatrice des études urbaines par la production de théories sociales structurantes de luttes urbaines et stimulantes de professionnalités. Par là, le débat épistémique (cf. chapitre 7) rejoint le débat sur la pratique (cf. chapitre 8) : ces formations permettent de croiser les débats pratique et épistémique.

Si les formations assurent ce rôle de caisse de résonnance de ces débats pratique et épistémique, cela traduit leur fort investissement par les acteurs de ces débats : praticiens de l'urbain et acteurs de la professionnalisation, chercheurs en urbanisme ou en études urbaines. Elles ont été investies comme objet stratégique dans l'entérinement de chaque position de débat : en tant que premier espace de socialisation à un milieu socio-professionnel et d'apprentissage de théories scientifiques. Parce qu'elles forment les générations futures, les formations universitaires assurent une initiation reproductrice d'une position, pratique ou épistémique, dans le débat. A force, nous pouvons nous demander si elles ne sont pas devenues des symboles de la domination d'une position sur l'autre dans le débat.

Or, en contexte de crises écologiques, cette fonction entérinante des formations se révèle renforcée : chaque position dans chaque débat mobilise les formations pour le redéploiement de leurs stratégies. Si historiquement les formations universitaires se sont construites concomitamment à une réflexion sur les rôles sociaux des savoirs transmis (Granger, 2015), les formations relatives à la ville et l'urbain semblent actuellement cristalliser particulièrement ces questionnements pour une diversité d'acteurs. Plus précisément, les formations en urbanisme constituent un levier de la professionnalisation pour ses promoteurs (cf. 8.2.2), tandis que les praticiens témoignent d'une attente de la part des formations pour enseigner une posture réflexive (cf. chapitre 4), déconstruire des catégories d'analyse (cf. chapitre 5) ou initier à des méthodes d'enquête de terrain (cf. chapitre 6) à l'origine de leurs professionnalités revendiquées comme échappant à l'urbanisme. Ainsi, une analyse de ces formations nous permet de dessiner un état des lieux du débat, de ses acteurs, des arguments, mais surtout de leurs dynamiques et d'éventuels ajustements en contexte de crises écologiques. Nous verrons dans ce chapitre que si les études urbaines renouent avec les formations pour dévoiler leurs fondements épistémiques et, par là, poser des conditions du débat pouvant fonder en preuve les professionnalités, les formations sur la ville et l'urbain se révèlent essentiellement inscrites dans une finalité professionnalisante facilitée par une évolution des établissements de l'enseignement supérieur, à la fois soumis à des directives de professionnalisation et contraints à un fonctionnement compétitif conduisant à une certaine normalisation des maquettes.

Tout d'abord, il convient de replacer les débats sur les formations relatives à la ville et l'urbain dans les politiques qui déterminent les fonctionnements universitaires (Addie, 2017)[363]. En effet, le rôle attribué aux formations pour la professionnalisation de l'urbanisme est facilité notamment par un mouvement, injonctif et normatif, plus général de professionnalisation des formations d'enseignement supérieur notamment suite à des réformes européennes (Wittorski, 2008). Assez simplement, il semblerait que « *[p]arler de professionnalisation dans l'enseignement, c'est tenter de lier connaissances et activités professionnelles*[364] » (Decomps et Malglaive, 2011, p. 57).

Or, nous avons vu que le terme de « profession » se révèle polysémique (cf. introduction du chapitre 8). Il semblerait que la professionnalisation témoigne dans ce cadre d'« *une volonté d'insertion dans des marchés du travail hors de l'enseignement et de la recherche* » (Pichon, Leininger-Frézal et Douay, 2017)[365], reprenant la séparation moderne actionniste dans la définition de la profession. Dès lors, la professionnalisation conduit les formations à une diversification voire mutation des savoirs transmis, qui seraient désormais moins théoriques et plus orientés vers l'action, telle que définie par le marché de l'emploi (Barbier, 2001)[366] ou par les outils (Rufat, 2017). Justifiée par des intérêts étudiants d'insertion socio-professionnelle, la professionnalisation a donc été pensée en opposition à une épistémologie moderne identifiée comme neutre, soit désintéressée (cf. 7.3.1) : « *On en revient ainsi, hélas, à une opposition caricaturale entre des savoirs qui seraient « fondamentaux », uniquement préoccupés de connaissance, et d'autres « utilitaires », au service de la seule compétitivité industrielle, chaque camp se définissant par le rejet des pratiques de l'autre et un même appel à l'arbitrage régalien.* » (Cornu et Flipo, 2014, p. 83).

Or, les méthodes de transmission entre ces savoirs varient énormément : « *Ce mouvement de professionnalisation conditionne fortement les pratiques pédagogiques, dans la mesure où il incite les communautés enseignantes à délaisser les pédagogies les plus transmissives, centrées sur les savoirs, pour favoriser les pédagogies orientées vers la pratique, favorisant l'acquisition de savoir-faire* (...) *[comme] des visites, des stages, des cours externalisés, ou des dispositifs de formation par apprentissage.* » (Lemaître et Thépaut, 2015, p. 2 et p. 5). Il semblerait donc que la professionnalisation ne concerne pas seulement les savoirs transmis, mais aussi les formats pédagogiques, le statut des enseignants, les attentes et la posture des étudiants, les cadres des institutions et la communication des établissements sur leurs

---

[363] « *The academic production of urban knowledge is not just political in relation to our 'amateurism' / 'professionalism': it is political in the context of shifting and regressive neoliberal higher education regimes grounded in institutional corporatization, the casualization of academic labor, the commodification of knowledge, and an invasive culture of competition for funding, students and global talent* » (p. 69).

[364] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

[365] « *A noter que dans cette perspective les enseignants-chercheurs ne sont pas considérés comme des professionnels !* »

[366] « *De manière plus générale on constate aujourd'hui un important développement dans l'enseignement supérieur de nouveaux champs de recherches correspondant à des champs de pratiques : recherches en gestion, en ergonomie, en éducation, en communication, en travail social, en thérapie, en santé par exemple.* » (p. 306).

formations (Wittorski, 2008). Plus qu'une professionnalisation des formations, il s'agirait d'une professionnalisation des établissements d'enseignement supérieur dont la préoccupation première serait désormais l'insertion de leurs étudiants sur le marché de l'emploi dans le respect des équivalences entre niveaux de poste et niveaux de diplôme (Felouzis, 2008 ; Lemaître, 2015). Les établissements de l'enseignement supérieur « (...) *sont amenés à se professionnaliser comme organisations délivrant un service mesurable et évaluable, en direction d'une population d'étudiants parfois vus comme des clients, voire des consommateurs. Il s'agit également bien sûr de la professionnalisation des étudiants, au sens où le diplôme obtenu en fin de cursus doit être en mesure de garantir les compétences professionnelles reconnues et demandées par les entreprises.* » (Lemaître et Thépaut, 2015, p. 2). Ainsi, la professionnalisation des établissements se traduirait par leur gestion manageriale, l'inclusion de la logique des compétences dans les formats pédagogiques, l'identification explicite de débouchés, l'adaptation aux standards internationaux, l'insertion professionnelle comme critère d'évaluation, etc. (Lemaître, 2011).

Néanmoins, si ces politiques de professionnalisation des universités rejoignent les stratégies de professionnalisation de l'urbanisme, leur rôle moteur est à questionner pour les formations en urbanisme au regard de la particularité de la place historique de ces dernières dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il convient de rappeler, qu'en France, les formations dédiées à l'urbanisme ont émergé durant une période de forte urbanisation et de montée des villes comme acteurs politiques (Douay, Leininger-Frézal et Pichon, 2018)[367] : six instituts d'urbanisme et d'aménagement ont été créé dans les années 1970, complétés de sept autres dans les années 1980. Ce contexte favorable leur a permis de se construire dans des cadres institutionnels se posant dans un relatif décentrement par rapport aux universités, du moins pouvant s'en revendiquer en tant qu'institut (Douay, 2018). Hormis la particularité de l'Institut d'histoire de géographie et d'économie urbaines qui devient en 1924 l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris (Champy, 2000a, p. 217), l'urbanisme de la première moitié du XXème siècle s'est construit comme « *un savoir sans référent propre dans l'enseignement supérieur* » (Chevalier, 2000, p. 98). Or, cette différenciation par rapport aux institutions universitaires se réalise à une période où les effectifs étudiants se sont accrus de manière forte dans les universités : elle constitue alors un argument favorable aux formations en urbanisme dans la concurrence entre formations. Cette image de différenciation expliquerait désormais quelques « *réticences d'une partie de l'université* (…) *pour qui la ville, l'urbain et les politiques sociales sont une sorte de chasse gardée* » (Jacquier, 2000, p.19).

Néanmoins, rappelons que cette posture d'indépendance eu égard aux universités n'a pas conduit à une rupture pour deux raisons. Tout d'abord, ces formations ont formé plusieurs générations de chercheurs se réclamant de l'urbanisme (Bognon et Léhec, 2018, p. 145 - cf. 7.1.1). Ensuite, leur statut de spécialisation dans les cursus (au second cycle universitaire, voire fin du premier) les contraint à tisser des liens privilégiés avec certaines disciplines qui

[367] « *Les nouveaux instituts d'urbanisme se développent après 1968 sous l'impulsion d'un boom économique et démographique.* » (Douay, Leininger-Frézal et Pichon, 2018).

constituent la formation initiale de leurs étudiants, particulièrement la géographie et dans une moindre mesure la sociologie (Champy, 2000a)[368].

Cette particularité historique des formations en urbanisme se retrouve dans l'état des lieux des formations actuelles relatives à la ville et à l'urbain, qui nous renseigne sur le fort décalage en France entre, d'une part, les formations se revendiquant de l'urbanisme, souvent intégrées en institut et s'organisant selon une finalité professionnalisante, de l'autre, le peu de formations s'inscrivant dans le champ des études urbaines (Collin et Labrecque, 2011)[369]. Il y a encore quatre ans, s'observait une multiplication des lieux de formation portant sur la ville et l'urbain (Knobloch, 2008 ; Pichon, Leininger-Frézal et Douay, 2017), témoignant par là de l'extension des problématiques associées à l'urbain ainsi que du rôle grandissant des villes comme sphères décisionnelles. Il s'avère néanmoins difficile d'évaluer le nombre d'étudiants concernés car il n'y a pas d'état des lieux actualisé des formations en urbanisme (Champy, 2000a ; Loubière, 2015[370]), ce qui conduit à l'élaboration de recensements fortement variables : par exemple, le rapport de Jean Frébault et Bernard Pouyet (2006) a relevé environ 3 650 étudiants pour l'année 2003 - 2004, alors que la revue *Urbanisme* n°364 (janvier - février 2009) relaye le nombre de 1 200 diplômés pour l'année 2008. Même si un recensement des étudiants des formations labellisées APERAU pourrait aisément alimenter le récit officiel de la profession, force est de constater que cette option ne convient pas, considérant les difficultés d'évaluation des formations relevant de l'urbanisme et de l'aménagement. Nous relevons trois raisons aux difficultés de recensement des étudiants en urbanisme et aménagement :

- la concentration de ces formations dans des cursus de second cycle entendus parfois comme des spécialisations (Champy, 2000a)[371] ;

---

[368] « *Une formation d'urbaniste ouverte aux non-architectes est dispensée à l'Institut d'histoire de géographie et d'économie urbaines créé en 1916, qui devient Ecole des hautes études urbaines en 1919 puis Institut d'urbanisme de l'université de Paris en 1924. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les étudiants venus de disciplines universitaires y entrent en force : les sociologues de façon « aussi tonitruante qu'éphémère » et surtout les géographes, plus massivement et plus durablement (Merlin, 1998).* » (p. 217)

[369] « *La diffusion des savoirs et la formation de spécialistes en études urbaines par le biais de programmes universitaires spécialisés sont peu développées en France. Peu de programmes de maîtrise et doctorat offrent une formation exclusivement centrée sur la recherche urbaine. Le plus souvent, les questions urbaines se retrouvent proposées dans des diplômes de master (maîtrise) généralistes, en géographie ou en aménagement au sein desquels une « filière » urbaine est proposée.* » (p. 139).

[370] « *On ne dispose même pas d'un état des lieux actualisé des formations, auquel la revue Urbanisme avait contribué en publiant à l'été 2001, en partenariat avec la Délégation interministérielle à la ville (DIV), un Répertoire des formations aux métiers de la ville, qui n'a jamais été remis à jour.* » (Les mots soulignés sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original - p. 25)

[371] « *En l'absence de protection du titre d'urbaniste et de monopole, les lieux de formation se sont multipliés et un recensement exhaustif est impossible. Il ne s'agit pas, comme pour les architectes, de formations professionnelles qui prennent en charge l'étudiant de son baccalauréat à l'obtention de son diplôme, mais de compléments de formation (en un à trois ans)* (…) *à un public qui a déjà fréquenté l'enseignement supérieur, en architecture, en sciences humaines ou en ingénierie.* » (p. 218).

- l'imprécision des critères de sa pluridisciplinarité contraignant la différenciation avec des formations disciplinaires ayant aussi la ville comme objet (ex : sociologie urbaine - Grafmeyer, 2012) ;
- et le statut flou de l'urbanisme conduisant certaines formations disciplinaires à poser l'urbanisme, en tant que savoirs appliqués (instrumentaux, opérationnels...), comme « *un débouché ou un prolongement pour leur discipline* » (ex : géographie urbaine - Pichon, Leininger-Frézal et Douay, 2017).

Or, cette structuration des formations connait actuellement un changement avec 1/ le positionnement d'autres établissements dans le champ de l'urbanisme en proposant des spécialités sur le sujet, 2/ la réforme dite Fioraso qui a modifié les intitulés de master et mis en équivalence les formations en urbanisme et en études urbaines.

Tout d'abord, nous relevons l'émergence de cursus en urbanisme intégrés dans des établissements d'enseignement supérieur qui ne sont pas dédiés à cela, comme des Instituts d'Etudes Politiques ou des écoles d'ingénieur. Loin de composer entièrement les diplômes, ces cursus proposent une spécialisation en urbanisme tout en préservant les savoir-faire et les compétences autour desquels ces formations ou établissements se sont construits. Par exemple, c'est l'officialisation rapide de cursus d'urbanisme dans les écoles d'architecture, la création de l'École urbaine de Sciences Po Paris en 2015, ou l'année de spécialisation (bac + 6) de l'Ecole des Ponts ParisTech nommée « Aménagement et maitrise d'ouvrage urbaine ». Si les formations en urbanisme ont toujours été des spécialisations de fin de premier cycle universitaire (troisième année de licence) ou de second cycle universitaire (niveau master), la professionnalisation conduit pourtant à défendre des formations dédiées et de plus en plus longues afin de prévaloir une spécialité différenciante. Or, ce décentrement par rapport aux instituts d'urbanisme conduit à ouvrir massivement les formations en urbanisme à des étudiants issus d'autres origines disciplinaires que celles prévalant historiquement, à savoir la géographie et plus marginalement la sociologie (Champy, 2000a ; Berdoulay et Soubeyran, 2010) : plus précisément, ces formations s'ouvrent essentiellement à des cursus d'architecture, de sciences politiques et de droit. A cet égard, cette diversification des formations en urbanisme, anciennes et dédiées ou récentes et intégrées, contribue à brouiller encore plus le statut de l'urbanisme comme champ ou discipline de connaissances.

A cette diversification des offres de formation en urbanisme s'ajoute une potentielle concurrence avec de nouvelles formations positionnées dans le champ des études urbaines. La réforme dites Fioraso a en effet instauré deux mentions de master relatives à la ville et l'urbain : une première reproduisant la spécialisation historique en « Urbanisme et Aménagement », une seconde orientée vers une lecture phénoménologique qui s'intitule « Ville et environnements urbains ». Même si les traditions épistémologiques, les épistémès et le positionnement par rapport aux métiers sont distincts entre l'urbanisme et les études urbaines (cf. 7.2 et 7.3), ces formations ont la ville et l'urbain comme sujet commun, ce qui peut conduire à des situations de mésentente pour des étudiants ayant peu ou pas de connaissance sur le sujet. Toutefois, nous parlons d'une potentielle mise en concurrence dans la mesure où des stratégies corporatistes ont largement défendu le maintien de la seule mention « Urbanisme et aménagement » (cf. 8.2.2). S'il est difficile d'établir un lien de

causalité en renseignant des projets voires des ambitions non formalisés de formation, force est de constater que, dès la première année de la réforme, seules deux formations « Ville et environnements urbains » ont été créées à Lyon et à la Réunion - sachant que cette dernière relève d'une formation technique en gestion de réseaux et études d'impacts environnementaux, ce qui l'inscrit dans une proximité avec les formations en urbanisme comme nous le verrons (cf. 9.2.1). Ont suivi la formation de deux autres masters : un premier au sein de l'université du Mans[372], et un second co-dirigé par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes et l'Ecole Centrale de Nantes[373].

A l'opposé de la professionnalisation recherchée des formations en urbanisme - supposant l'identification de rôles sociaux des savoirs transmis, les études urbaines investissent les formations comme un espace de débat des finalités des formations universitaires et de leurs savoirs. En effet, nous relevons de récents débats au sein des études urbaines anglo-saxonnes interrogeant leur capacité à susciter une émancipation sociale favorable à une transformation urbaine (ex : Madden, 2015 ; Addie, 2017). Dans un contexte d'affaiblissement des méta-récits, les politiques qui orientent la production des savoirs universitaires ont perdu en visibilité, laissant un espace de débat pour questionner les fondements épistémiques des études urbaines. Dès lors, les formations sont notamment identifiées comme un moyen de relancer le débat sur ces postures épistémiques, considérant que leur organisation au sein des universités, la sélection des savoirs de formation et les choix de formats pédagogiques témoignent d'une orientation épistémique (Addie, 2017)[374]. D'une manière générale, l'affaiblissement des méta-récits invite à repenser la finalité des formations en sciences humaines et sociales : les formations universitaires seraient passées au début du XIXème siècle « *du projet moderne de totalisation des savoirs à sa critique insistante et multiforme par une pensée contemporaine bien davantage confrontée, désormais, à l'éclatement de la rationalité en rationalités multiples et fragmentées. Tant et si bien que, face à cette dispersion de savoirs devenus non totalisables, force serait de reposer désormais le problème d'une nouvelle conception de la « formation universitaire »* » (Renaut, 2008, p. 35).

Nous verrons dans ce chapitre que les étudiants intègrent les formations en urbanisme dans un but de préparation à un pouvoir d'agir environnemental qui assurerait la reconstruction de récits subjectifs d'émancipation par la ville (9.2.1) tout en refusant de penser l'environnement comme une externalité maîtrisable voire utilitaire (9.2.2). Les étudiants témoignent d'une forte aspiration de transformation des villes en tant qu'environnements de vie. Or, ce parcours

---

[372] Pour plus de précisions, voir le site internet de la formation : http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/catalogue-des-formations/master-lmd-MLMD/sciences-humaines-et-sociales-0001/master-ville-et-environnements-urbains-program-master-ville-et-environnements-urbains.html

[373] Pour plus de précisions, voir le site internet de la formation : http://www.nantes.archi.fr/fr/le-master-ville-et-environnements-urbains

[374] « (...) *I argue that we need to pay more attention to the impact that the overarching political economy of higher education and entrenched academic cultures have in perpetuating the limited efficacy of critical urbanism. Rather than engaging in a debate on the practice of critical urbanism per se, my intent is to highlight, and challenge, the institutional infrastructures of the university as a vital context through which the work of critical urban theorists and scholar-activists is operationalized.* » (p. 65).

de formation rêvé se confronte à des formats pédagogiques construits à l'aune d'une professionnalisation de l'urbanisme (9.1.1), dont le caractère largement tu suscite auprès des étudiants un sentiment d'instrumentalisation (9.1.2). Face à ce décalage entre aspirations étudiantes initiales et stratégies de professionnalisation des formations, nous nous intéresserons aux choix pédagogiques qui permettraient de donner droit à une réflexivité environnementale (9.3). Si les étudiants mettent en avant l'apprentissage d'une nécessaire coopération par des formats pédagogiques (9.3.1), d'autres formations privilégient l'apprentissage de la réflexivité par des exercices et méthodes de recherche (9.3.2), ou se focalisent sur les conditions d'écriture de micro-récits subjectifs réincluant les formations dans une trajectoire biographique (environnementale ou de formation - 9.3.3).

9.1 Des formations reproductrices d'imaginaires professionnels

« Nous devons travailler sur la question d'un titre professionnel en tant que tel, mais nous devons au préalable avancer sur la certification des diplômes » a déclaré Sylvia Pinel, alors Ministre du Logement et de l'Egalité des territoires, lors de la *Journée Mondiale de l'urbanisme* le 12 novembre 2014, associant les formations aux enjeux de professionnalisation de l'urbanisme. En tant que premier espace de socialisation aux métiers, les formations universitaires sont investies d'un rôle initiatique dans l'identification au récit de la profession. Or, dans le même temps, les formations de plus en plus saisies par les champs de la pratique comme un espace-temps de l'évolution des connaissances et de leurs expériences, car elles préparent les futurs praticiens et chercheurs, elles réunissent différents acteurs, elles autorisent à des réflexions échevelées... Il semblerait donc que les formations sont particulièrement interpellées par les incertitudes liées aux crises écologiques, à la fois par les praticiens revendiquant des professionnalités différenciées que par les acteurs de la professionnalisation de l'urbanisme.

Si les formations en urbanisme se révèlent soumises à des pressions distinctes selon les finalités qui leur sont attribuées, leur analyse révèle une préférence pour la reproduction d'imaginaires véhiculés par le récit officiel de la profession que pour la composition de nouveaux en réponse aux crises écologiques. Force est de constater que les formations en urbanisme sont, en France particulièrement, essentiellement réduites à un espace de transmission de savoirs appliqués (Berdoulay et Soubeyran, 2012 ; Faburel, 2017a ; Le Champ Libre ?, 2018), reproduisant par là un fonctionnement hermétique d'imbrication entre une science et son art (Claude, 2006 ; Torres et Breux, 2010). Les formations se confronteraient au « *modèle en vigueur, qui sépare de manière nette la recherche de la pratique. Autrement dit, il ne s'agit pas simplement d'une difficulté des praticiens à appliquer des connaissances, mais d'une difficulté à dépasser le paradigme selon lequel la recherche ne constitue qu'une source de connaissances pour être appliquées a posteriori dans la pratique. Ce paradigme (...) se perpétue par le modèle pédagogique dominant.* » (Torres et Breux, 2010, p. 122).

A cet égard, les formations reproduiraient des imaginaires professionnels. Ces derniers ne sont pas seulement des révélateurs d'une profession idéale sous les contours de figure type (ex : chef d'orchestre), mais contribuent aussi à l'adaptation des pratiques aux évolutions des cadres de l'action. Prenons l'exemple de l'architecture où les imaginaires professionnels

puisent dans une tradition d'art de la fabrique urbaine se déclinant dans : une posture d'artiste, une vision de la ville comme chef d'œuvre, un mode d'action fondamentalement unique... Ces imaginaires se révèlent éloignés des conditions d'exercice du métier, avec notamment une visibilité prédominante des grandes structures d'architecture (souvent internationales) dans un contexte donnant à voir (par les statistiques) une grande vitalité des petites structures (Chadoin, 2013). Pourtant, ces imaginaires constituent une opportunité pour la diversification des métiers de l'architecture, c'est-à-dire le déploiement de ces petites structures et une hybridation des pratiques. En effet, ces imaginaires assurent un capital symbolique fort à la profession ce qui lui assure des conditions d'exercice, et ancrent la profession dans des pratiques aux contours indéterminés (justifiés par la visée artistique) ce qui autorise à pouvoir sortir des pratiques normalisées. La nature artistique des imaginaires professionnels de l'architecture ôtent toute dimension normative de la professionnalisation et confèrent à la pratique la capacité à se transformer. A cet égard, les formations en architecture ont évolué pour former à cette diversité des métiers de l'architecture (*ibid.*).

De cet exemple, nous retenons l'idée que les imaginaires professionnels renvoient davantage à des postures qu'à des compétences : plus qu'une substantification des savoirs techniques, les imaginaires nous renseignent sur la distribution des rôles au sein d'une ingénierie territoriale et sur les finalités prédéfinies de l'action politique territoriale (Genestier, 2004). Ils composeraient un ensemble cohérent qui définit, tout à la fois, les savoirs qui doivent être maîtrisés pour être un praticien légitime dans l'action de transformation des espaces urbains, ainsi que les modèles urbains souhaités. Ainsi, assez loin d'un « *imaginaire aménageur en mutation* » (Chalas, 2004)[375], il semblerait que les formations en urbanisme participent de la reproduction (adaptative) de finalités d'action héritées du fonctionnalisme et de sa totalité (Paquot, 2013 ; Lussault, 2014). Plus précisément, par des dispositifs pédagogiques assurant une immersion ou un encadrement professionnel, l'orientation pédagogique des formations répondrait d'un rôle social prédéfini pour l'urbanisme dans la transformation volontariste de la ville et l'urbain (9.1.1), tandis que les savoirs de formation sont sélectionnés et structurés à partir de l'entendement aménagiste[376] c'est-à-dire d'un schème de penser reposant particulièrement sur une confiance instrumentale et une réduction du social au spatial (9.1.2).

Afin de donner à voir les imaginaires professionnels dans les formations en urbanisme, nous nous intéresserons aux références cognitives, outillages conceptuels, théories sociales et principes d'action que véhiculent les formations et qui les fondent. Nous mettrons en évidence les logiques de construction pédagogique des formations, c'est-à-dire l'identification de formats pédagogiques et savoirs jugés pertinents à l'aune des finalités prédéfinies pour les formations en urbanisme.

---

[375] « *Par imaginaire aménageur en mutation, il faut donc entendre l'ensemble nouveau et ouvert des représentations, des significations, des idées prégnantes ou récurrentes, des référents et des référenciations, des orientations, etc., implicites ou explicites, contradictoires mais aussi complémentaires, qui paraissent désormais structurer les pratiques urbanistiques.* » (p. 15)

[376] Pour plus de précisions concernant l'entendement aménagiste, voir l'introduction du chapitre 1.

9.1.1 Une pédagogie mimétique de la fabrique de la ville

La reproduction d'imaginaires professionnels se traduit, dans les formations en urbanisme, par des choix pédagogiques mimétiques d'autres professions et expertises liées à l'action territoriale. Bien que confrontées à une incertitude généralisée, une forte mutabilité urbaine et une complexité écologique, les formations en urbanisme persévérent dans une quête de professionnalisation par mimétisme des pratiques professionnelles existantes. Nous posons l'hypothèse que ce mimétisme cherche à puiser dans les forces symboliques des professions et expertises prises en modèles pour assurer la reconnaissance de l'urbanisme. Il s'agirait par là d'un moyen de répondre aux incertitudes liées à la qualité des formations universitaires « *qui proposent des cursus pédagogiquement peu normés, dont le contenu et les compétences à acquérir par les étudiants dépendent largement du contexte local, et dont les critères d'évaluation et d'attribution des diplômes restent eux aussi très divers et dispersés* » (Félouzis, 2008, p. 144).

Pour ce faire, les formations reposent sur l'identification d'invariants de la fabrique de la ville, comme des références cognitives, des outillages conceptuels, des théories sociales et des principes d'action qui échapperaient aux mutations des cadres et des conditions de l'action urbanistique. Les invariants reposent sur une lecture essentiellement moderne de l'urbanisme, faisant systématiquement des formations un levier de sa justification et de son entérinement. En érigeant l'action comme valeur structurante de l'organisation socio-professionnelle, les formations en urbanisme peuvent s'auto-fonder par un récit continu et singulier de la formation à la profession d'urbaniste, ainsi que s'auto-instituer en puisant dans la force symbolique de la profession d'architecture *via* ses formats pédagogiques.

L'action : de l'échelle de valeur à la valeur universelle

Force est de constater que ce sont des prismes opérationnels et le plus souvent techniques qui sont retenus pour choisir les savoirs de formation en urbanisme (Faburel, 2017a ; Le Champ Libre ?, 2018). Plus précisément, c'est *l'action* qui est posée unanimement comme critère de pertinence pour la sélection des savoirs qui composent les formations en urbanisme, ainsi que leur hiérarchisation par l'attribution de crédits ECTS et la répartition horaire. L'action y est entendue comme une transformation volontariste des formes spatiales des territoires (morphologie, architecture, paysage...), de leur régulation sociale et de leurs activités (infrastructures, économies...).

Dès lors, ce prisme actionniste dans les formations favorise des savoirs instrumentaux et à visée performative, à des savoirs théoriques ou conceptuels, reproduisant par là le partage moderne entre savoir et action (cf. 7.3.1) (Faburel, 2017a ; Garnier, 2017 ; Le Champ Libre ?, 2018[377]). A cette sélection actionniste des savoirs, s'ajoute une ventilation dans les

[377] « *Abritée derrière la professionnalisation, cette orientation globale [de refus des perspectives critiques et analytiques] déploie, en premier lieu, par le processus de projet et les méthodes de sa conduite, un registre d'entendement préférentiellement actionniste.* » (Faburel, 2017a) « *La formation des étudiants en urbanisme proprement dit, c'est-à-dire la planification de l'espace urbain ou la conception architecturale, c'est un enseignement à dominante technique avec une certaine fascination technologique* » (Garnier, 2017) ; « *En effet, les enseignements présentés comme théoriques dans les formations en urbanisme et en aménagement portent*

enseignements qui reproduit la fragmentation de l'action dans la fabrique de la ville ; elle opère le plus souvent par domaines d'intervention (planification, programmation urbaine, génie civil...), thématiques de l'action (ex : logement, transport), ou encore techniques de l'action (ex : systèmes d'information géographique, gestion foncière). Cette sélection et cette structuration des savoirs dans les maquettes traduit la une faible considération des études dans le domaine de l'urbanisme (cf. 7.2.3), comme en atteste leur discrédit et le peu de place qui leur accordée dans l'analyse du fonctionnement de l'urbanisme (Bentayou et Benbouzid, 2009, p. 78).

Cette focalisation autour de l'action vise à éviter une « *académisation* » des formations jugée peu favorable à l'insertion socio-professionnelle des étudiants (Lemaitre, 2011)[378] ; elle remplace pour ce faire les critères académiques de sélection et hiérarchisation des savoirs par un critère de proximité à l'action. Dès lors, les débouchés s'imposent comme un critère de plus en plus important d'évaluation et de justification des formations : ils constituent des « *référentiels de formation* » (Solaux, 1991)[379]. Les formations sont notamment construites en vue de répondre à des débouchés disponibles qui sont identifiés à partir d'imaginaires professionnels combinés à une analyse du marché de l'emploi. Or, cette analyse des besoins professionnels repose sur des catégories (de thèmes, de territoires, de types d'intervention...) directement puisées dans les discours de la professionnalisation (ex : Frébault et Pouyer, 2006)[380]. Ainsi, par l'identification de débouchés, le récit officiel de la profession est réinséré dans les formations en urbanisme, jusqu'à être érigé en critères d'évaluation des formations reconnues par l'APERAU (Champy, 2000a)[381] et constituer une justification pour contraindre la création de formations sur la ville ne s'inscrivant pas dans le champ de l'urbanisme (Jacquier, 2000)[382].

---

souvent principalement sur les théories pour l'aménagement et l'urbanisme. Tournées principalement vers la formation de praticiens, celles-ci comportent plus rarement des enseignements à visée épistémologique ou d'initiation à la recherche, incluant un état des débats théoriques au sein du champ » (Le Champ Libre ?, 2018 - Le mot souligné est mis en exergue, par l'italique, dans le texte original.)

[378] L'académisation « *désigne la sélection, l'organisation et la transmission des savoirs correspondant au système de l'université classique, avec une forte disciplinarisation autour des disciplines fondamentales instituées (ex. : mécanique, mathématiques, sociologie, économie), une forte hiérarchisation des savoirs avec une valorisation des plus théoriques et des plus généraux, et des modes de transmission de type magistral (cours, travaux dirigés).* » (pp. 94 - 95).

[379] « *Un référentiel de formation repose sur un référentiel d'emploi à partir duquel les capacités et les compétences professionnelles attendues du titulaire du diplôme sont définies.* »

[380] « (...) *parce que les métiers de l'urbanisme sont divers, les professionnels souhaitent que dès la formation, soit développée une culture de la pluridisciplinarité, du projet, des dynamiques en œuvre aux différentes échelles du territoire* » (p. 12)

[381] « *L'APERAU a ensuite mis en place une évaluation des formations, conduite conjointement par des universitaires et des professionnels, dont les conclusions sont rendues publiques.* » (p. 219).

[382] « (...) *une des principales critiques qui nous a été opposée concernait l'absence de débouchés pour des professions et des métiers aussi mal identifiés et qui ne figuraient pas (et pour cause) dans les grilles d'emplois, les conventions collectives et les statuts. Ces critiques disent bien l'état du débat sur les évolutions organisationnelles et professionnelles ainsi que la difficulté qu'éprouvent les institutions à anticiper ou tout simplement à saisir le sens des mutations à l'œuvre dans nos sociétés* » (p. 19).

L'action joue alors un rôle de valeur, au sens métrique du terme, de la professionnalisation de l'urbanisme à la fois :

- en tant que point de comparaison avec d'autres métiers portant sur la ville et l'urbain, mais ne relevant pas de la « fabrique de la ville » ;
- et en tant qu'échelle de graduation des différents domaines d'intervention associés à l'urbanisme, des plus opérationnels (programmation, gestion de projet...) aux plus anticipateurs (gestion des risques, prospective, planification...).

Or, poser l'action comme critère de pertinence pour les formations interroge dans la mesure où nous pourrions parler d'obsolescence programmée des savoirs techniques dans les formations universitaires. En effet, à l'intégration de nouveaux savoirs dans les formations exige toujours une durée incompressible liée par exemple au changement des maquettes de formation, d'où un décalage constant entre les enseignements techniques d'une part et la réalité pratique de l'autre (Ribeiro, 2008)[383]. De plus, cette obsolescence se révèle d'autant plus forte concernant l'urbanisme en contexte de crises écologiques. S'il est courant de penser que la proximité entre un milieu socio-professionnel et les formations constitue un gage d'employabilité des étudiants et une garantie de pertinence des compétences enseignées, il semblerait que les crises écologiques et la vulnérabilité particulière des territoires urbains témoignent d'une situation fortement mutable pour laquelle les orientations politiques varient et l'évaluation des compétences nécessaires est jugée instable.

A l'aune de cette obsolescence, le prisme actionniste ne peut s'expliquer que par une stratégie de positionnement dans la compétition entre les institutions de formation (Lemaître, 2011) et les disciplines relatives au territoire (Berdoulay et Soubeyran, 2010 ; Pichon, Leininger-Frézal et Douay 2017 et 2018). Dès lors, si l'action se maintient comme critère de pertinence et de hiérarchisation des savoirs dans les formations, c'est vraisemblablement en tant que valeur universelle de l'urbanisme moderne comme nous avons déjà pu le voir. En tant que tel, l'action bénéficie d'une valence positive et ne nécessite pas de justification.

La mise en situation professionnelle comme mode d'apprentissage

Cette prégnance de l'action dans les formations se traduit dans les choix pédagogiques par une préférence pour les exercices de mise en situation professionnelle. Cela se traduit par des formats pédagogiques rendus classiques par les politiques d'orientation professionnelle des formations universitaires (ex : stage, étude de cas), mais aussi par d'autres dont la portée innovante (par rapport aux formations strictement disciplinaires) est largement renseignée et revendiquée par les enseignants-chercheurs en urbanisme : l'atelier de projet (ex : Vivant, 2018), les intervention de praticiens (Knobloch, 2009), la réponse à une commande (ex : Pichon, Leininger-Frézal et Douay, 2017 ; Carriou, 2018 ; Gomes et Bognon, 2018) ou encore la visite d'opérations (ex : Masboungi, 2016). Ainsi, dans les formations en urbanisme,

[383] « *Il est faux d'affirmer qu'une filière est d'autant plus moderne qu'elle est calquée sur le marché du travail. Les entreprises évoluent à toute vitesse. Les techniques que l'on apprend aujourd'hui seront valables peu de temps. Pour ce qui est de la routine de travail, l'entreprise s'en charge. L'université ne doit pas cloner ce que le milieu de l'entreprise fera bien mieux, elle ne doit pas faire mal ce que l'entreprise fait bien* » (p. 122).

« *l'enseignement est aujourd'hui encore organisé pour une large part autour d'intervenants extérieurs (au corps enseignant).* » (Knobloch, 2009, p. 134).

La mise en situation professionnelle est censée préparer les étudiants à leurs futurs métiers. Autrement dit, elle serait un garant d'une meilleure intégration socio-professionnelle des étudiants, considérant même qu'il s'agit d'un avantage différencié du contexte français : « [a]*lors que, dans certains pays, les relations entre l'université et la profession sont lâches, voire distantes, en France, les cursus d'aménagement et d'urbanisme ont la chance d'être reconnus par les professionnels du secteur et quelques décideurs.* » (Demazière et Goze, 2015, p. 40).

Néanmoins, force est de constater que cette mise en situation inclut peu les épreuves de professionnalités pour privilégier un apprentissage de compétences (ex : Huchette, Cormier, Vivant et Larrue, 2018), c'est-à-dire de savoirs objectivables, évaluables et opérationnels[384]. Comme nous avons déjà pu le constater, le référentiel d'action choisi (opéraitonnel *versus* pratique, technique *versus* théorique, modélisable *versus* subjectif...) détermine considérablement la finalité des exercices pédagogiques. Dans le cadre des formations en urbanisme, l'orientation recherchée correspond à un rétrécissement des pratiques liées à la ville et l'urbain vers des situations professionnelles faisant appel à des savoirs performatifs et affirmés comme historiques par le récit de la profession. Il s'agit par là de rassurer le milieu socio-professionnel face à un sentiment généralisé de perte de légitimité dans un monde en rapide mutation (par les revendications habitantes, les irréversibilités écologiques, les fractures spatiales...). Ces exercices de mise en situation semblent participer de l'enclosure corporatiste de l'urbanisme, notamment en incluant les formations dans le récit officiel de la profession ; par exemple, « (...) *la « culture d'atelier », avec son lot de corrections subjectives et d'énoncés péremptoires, avec sa logique de la référence admirable et ses coups de crayon autoritaires, n'existe que par la quête d'une preuve ontologique autoproclamée* » (Verdier, 2014, p. 43), correspondant au récit moderne de la professionnalisation susmentionné. Plus précisément, ces exercices permettent aux étudiants de se projeter dans un récit continu et spécifique de la formation à la profession en urbanisme.

A cet égard, les associations dites professionnelles assurent le rôle transitionnel entre les formations en urbanisme d'une part, certains postes ou fonctions identifiés par les référentiels de l'autre. Elles se révèlent en effet fort présentes dans différents moments de la formation des étudiants. Outre leur présence logique lors de la présentation de débouchés professionnels (ex : forum des métiers), elles interviennent aussi de manière plus incidieuse : aussi bien dans les scènes instituées de la vie étudiante avec notamment des Bureaux Des Etudiants (BDE) qui induisent une adhésion tacite au CNJU en tant que collectif des jeunes diplômés et jeunes professionnels, que dès le choix de formation avec une co-écriture de certaines documentations sur les parcours professionnels (ex : la fiche métier APEC co-écrite avec la SFU). Cette présence des associations les amène à être considérées comme un interlocuteur principal pour débattre de l'évolution des formations en urbanisme et aménagement, souvent seul représentant du milieu praticien dans les recherches comme lors du séminaire

[384] Pour plus de précisions concernant la notion de compétence, nous renvoyons au chapitre 5.

exploratoire du programme scientifique sur les formations du Réseau des Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (Paris, novembre 2015).

Une fois la continuité dessinée dans le récit des formations à la profession en urbanisme, s'impose la nécessité d'en souligner la singularité. Ainsi, une rupture doit être dessinée entre des formations initiales disciplinaires et les formations professionnalisantes en urbanisme. Or, « [t]*rop d'étudiants disent avoir développé une passion pour une discipline ou un sujet grâce à un professeur qui a réussi à attiser leur passion grâce à des méthodes pédagogiques originales* » (La Branche et Milot, 2010) ; les formats pédagogiques se révèlent donc investis d'un rôle important dans la construction d'une identité sociale des étudiants en urbanisme. Ainsi, en réaction à des formations disciplinaires initiales qui prévalent le plus souvent dans la construction d'une identité sociale sur la figure de l' « urbaniste » (Knobloch, 2009), les exercices de mise en situation professionnelle sont mobilisés pour assurer un apprentissage complémentaire en compétences et méthodes particulières à l'urbanisme (Philippart, 2005) [385]. La justification de ces choix pédagogiques repose donc sur le statut flou de l'urbanisme qui est alors pensé comme un savoir opérationnel et technique complémentaire d'une formation initiale disciplinaire.

Mimétisme des formations en architecture : exemple du projet urbain

Il est frappant d'observer l'influence des formats pédagogiques en architecture dans les formations en urbanisme. Le modèle de la formation architecturale fait l'objet d'un surinvestissement significatif. Outre le *design thinking* (ex : Vivant, 2015), les formations en urbanisme empruntent tout particulièrement la pédagogie du projet urbain (ex : Trotta-Brambilla, 2015 ; Bertoncello et Romeyer, 2018), mise en avant pour sa créativité et sa capacité à faire lien par une approche « *continuiste* » qui caractériserait les professions architecturales (Chadoin, 2011). En effet, le projet urbain ferait liaison entre une interprétation de la situation et la production d'une stratégie, puis entre une stratégie et sa traduction opérationnelle. (Masboungi, 2016)[386].

Dès lors, le projet renvoie davantage à une habileté intellectuelle et relationnelle qu'à une compétence ou une méthode formelle (Verdier, 2014)[387]. En tant que tel, les formats pédagogiques d'enseignement du projet urbain peuvent être similaires dans les formations en architecture et en urbanisme : « *Enseigner le projet urbain en école d'architecture comme en*

---

[385] « (...) *l'enseignement de l'urbanisme ne viendrait qu'en complément d'une formation initiale dans les disciplines pré-citées ; ce serait un enseignement de pratiques et de méthodes venant compléter la formation de base dans une branche de la connaissance.* » (p. 188).

[386] Le projet est entendu comme « *une attitude, un mode de pensée, une façon de lire le contexte urbain et de proposer un avenir à son évolution.* (...) *Le projet urbain est une articulation entre une stratégie et des actions qui lui donnent corps, entre « dessein et dessin »* » (p. 86)

[387] « *Le projet correspond à ce moment de la conception qui voit émerger un objet dans le déploiement d'une formalisation provisoire – l'objet n'étant pas nécessairement une chose définie formellement, et la formalisation n'usant pas nécessairement des cadres traditionnels de la représentation. Le « projet » est donc cette culture de la critique qui peut se circonscrire dans une démarche itérative capable de fédérer des informations complexes et parfois même contradictoires. Il s'agit d'une manière de penser, non d'un objet identifiable. Il s'agit d'une démarche, d'une posture, non d'une expression.* » (p. 44).

institut d'urbanisme nécessite de développer chez les étudiants une grande curiosité, une ouverture sur le monde, une créativité, une adaptabilité, une aptitude au dialogue. » (Masboungi, 2016, p. 86).

Mais pourquoi choisir des formats pédagogiques qui, sans pour autant être en déshérence dans les écoles d'architecture, ne correspondent pas à la diversification des activités en architecture (Champy, 1999) ainsi que de l'évolution des formations en conséquences (Melhado et Henry, 2001 ; Chadoin, 2013) ? Il semblerait que ce ne sont pas tant les formats pédagogiques que recherchent les formations en urbanisme, mais le capital symbolique qu'ils charrient. En effet, par leur association à des imaginaires associés à la profession architecturale, ces formats pédagogiques sont investis d'une mission de transfert du capital symbolique de l'architecture, à savoir selon Florent Champy (2000b) une reconnaissance sociale (culture des beaux-arts) et technique (sciences de l'ingénierie). Autrement dit, les formations en urbanisme puisent dans l'architecture une légitimité historiquement construite à partir d'une double source de connaissances : celle des beaux-arts d'un côté (la créativité comme savoir-être), et celle des sciences de l'ingénierie de l'autre (l'innovation technologique comme savoir-faire). Alors que les formations architecturales s'en détachent pour se diversifier (Chadoin, 2013), les formations en urbanisme, continuent d'y chercher une source de reconnaissance technique et sociale, à même d'asseoir une identité symbolique forte sur le modèle de la profession libérale.

En effet, il semblerait que ces imaginaires du professionnel architecte bénéficient d'une forte stabilité. Malgré les possibilités ouvertes par la diversification des métiers en architecture, Silvio Melhado et Eric Henry relèvent « *une forme d'idéal fondateur et identitaire qui demeure très fort dans une large frange du milieu professionnel public et dans les Écoles d'architecture, malgré des efforts d'enseignants pour se rapprocher d'Écoles d'ingénieurs de génie civil ou d'Universités* » (2001, pp. 170 - 171). Ces imaginaires persistent dans les formations *via* les formats pédagogiques, notamment les pédagogies du projet urbain, qui participent à l'apprentissage d'une posture professionnelle (Verdier, 2014)[388].

9.1.2 Naturalisation de l'entendement aménagiste : un sentiment étudiant d'instrumentalisation

Les savoirs et pédagogies des formations en urbanisme se révèlent peu étudiés, sinon dans une finalité professionnalisante. Hormis quelques rapports donnant essentiellement la parole aux associations professionnelles de l'urbanisme et relayant le récit officiel de la profession (ex : Laugier, 2005 ; Jarlier, 2012), hormis des retours d'expérience d'enseignants-chercheurs dont la portée descriptive laisse peu de place à un questionnement sur les finalités recherchées (ex : Carriou, 2018 ; Trotta-Brambilla, 2015), il existe peu de travaux scientifiques sur les

[388] « *Il est certes incontestable que l'enseignement dans les écoles d'architecture françaises s'est considérablement amélioré. Mais cela tient davantage de l'enrichissement du corpus de références admissibles (pourrait-il en être autrement dans un monde où l'échange et le virtuel ont rétréci l'échelle d'appréhension de l'infini ?) que d'une métamorphose radicale des modes pédagogiques.* » (Le mot souligné est mis en exergue, par l'italique, dans le texte original - p. 43)

pédagogies dans ces formations et encore moins sur les choix épistémiques dans la sélection des savoirs.

Ce défaut d'explicitation des formations en urbanisme traduirait la volonté de les extraire des débats épistémique et pratique qui traversent pourtant l'enseignement supérieur relatif à la ville et l'urbain (Berdoulay et Soubeyran, 2012). Il s'agirait par là de naturaliser l'entendement aménagiste, c'est-à-dire l'imposer comme une évidence pour les futurs praticiens que sont les étudiants. A cette fin, la professionnalisation des formations en urbanisme apparaît comme un argument pour justifier la sélection des savoirs, les formats pédagogiques et la structuration des formations, en évitant au maximum les remises en question. Les formations sont annoncées comme répondant uniquement d'intérêts d'insertion socio-professionnelle des étudiants : elles se révèlent parées des atours d'un désintéressement pour leurs enseignants-chercheurs et leurs intervenants.

Or, les étudiants interviewés dans les formations en urbanisme mettent en avant le caractère politisé des savoirs qui y sont transmis, renseigné par leurs capacités modélisables et performatives. Les étudiants ont le sentiment d'une instrumentalisation, dans la mesure où ces savoirs leurs sont transmis sous les atours d'une dépolitisation, soit à partir d'une justification scientifique moderne pour les savoirs modélisateurs, soit à partir d'une justification professionnelle pour les savoirs instrumentaux. Ainsi, il semblerait que les formations en urbanisme visent l'apprentissage d'outils et de modèles territoriaux sans perspective critique, c'est-à-dire sans explicitation de leurs finalités ni des théories sociales qui les fondent. Il y aurait une forme de dépolitisation apparente des savoirs urbanistiques qui se justifierait par la qualité professionnalisante de la formation.

Au nom de la professionnalisation : un défaut de mise en débat des formations

Force est de constater une absence de mise en débat scientifique des formats pédagogiques dans l'enseignement universitaire d'une manière générale (Lussault, 2008) : « *la pédagogie en milieu universitaire demeure un tabou, une chasse gardée secrète et sacrée de l'enseignant. La réflexion sur la pédagogie universitaire en sciences sociales n'en est encore qu'à ses débuts.* » (La Branche et Milot, 2010). Stéphane La Branche et Nicolas Milot (2010) expliquent cette situation par un manque de temps face aux pressions de production académique dans des revues classées, une conception du savoir comme se suffisant à lui-même (celui qui sait peut enseigner) ce qui reporte toute critique de l'enseignement sur le savoir [389], ainsi qu'un manque de formation dans les parcours de formation des enseignants-chercheurs. Si ces interprétations se retrouvent dans le champ de l'urbanisme, il convient selon nous d'en ajouter une qui renvoie au statut flou de l'urbanisme : la volonté d'affirmer sa maîtrise du sujet pour garantir la place de l'urbanisme dans les sciences humaines et sociales, sans pour autant ôter la finalité professionnalisante de ces formations (Jacquier, 2000). Les formations assurent un rôle de justification de la recherche en urbanisme et d'entérinement de la professionnalisation, se révélant à cet égard particulièrement frileuses en matière de confrontation.

[389] Comme si les capacités d'enseignement des enseignants-chercheurs remettaient en cause la véracité et/ou pertinence de leurs savoirs voire recherches.

Dès lors, ce constat se révèle particulièrement prégnant pour les formations en urbanisme. Si elles suscitent quelques débats dans le milieu scientifique[390] et alimentent des dossiers de revue dédiés[391], elles ne donnent que rarement lieu à des travaux empiriques sur leurs déroulés ou des travaux critiques des épistémologies qui fondent leurs savoirs et des imaginaires professionnels qui préfigurent les formats pédagogiques. Elles sont essentiellement étudiées :

- soit à partir de retours d'expériences descriptifs d'un format pédagogique dédié comme le projet urbain (ex : Trotta-Brambilla, 2015 ; Bertoncello et Romeyer, 2018) ou l'atelier de commande (ex : Pichon, Leininger-Frézal et Douay, 2017 ; Gomes et Bognon, 2018) ;
- soit sous la forme de récit de parcours d'enseignant notamment dans le cadre d'habilitations à diriger des recherches ou d' « *hagiographies institutionnelles réalisées à l'occasion des anniversaires des instituts* » (Dang Vu et Devisme, 2018),
- soit pour l'essentiel à partir de sources indirectes, comme des informations recueillies sur les sites internet d'organisations professionnelles et d'établissements d'enseignement supérieur (ex : Laugier, 2005) mais surtout des informations recueillies auprès de délégations d'associations professionnelles et de leurs documents d'études (ex : Jarlier, 2012).

Ainsi, s'opère une apparente distanciation entre les activités de recherche et d'enseignement en urbanisme. Cette situation questionnne d'autant plus que les formations en études urbaines sont, quant à elles, investies d'un rôle central dans le revigorement du débat anglo-saxon (Schafran, 2014 ; Madden, 2015 ; Addie, 2017 ; Davidson, 2018). En effet, les formations universitaires se voient reconnaitre un rôle dans le renouvellement des métiers par une repolitisation de leurs théories sociales, c'est-à-dire une reconnaissance de leurs fondements politiques - ici par une posture d'adhésion ou de rejet du projet politique de la Modernité. Certains considèrent que c'est une reproduction d'une pensée positiviste que de supposer que les sciences sont légitimantes à elles seules (Madden, 2015, p. 299), d'autres comme Alex Schafran appellent les chercheurs à affronter leur peur de positionnement politique qui les a conduits à une « *marginalité collective* » (2014, p. 327) par rapport aux décideurs des actions territoriales. Dans les deux cas, il s'agit de conduire les métiers à contribuer au débat politique, ce qui suppose à la fois d'expliciter les polarités épistémiques et leurs traductions dans des imaginaires professionnels (Addie, 2017[392]), et de poser les universités comme des espaces de débat démocratique (Schafran, 2015)[393].

---

[390] Par exemple : le programme de recherches scientifiques Ramau 2015 - 2017 ; le débat lancé, en 2016, par la revue *Cybergéo – Revue européenne de géographie* à propos des métiers de la ville.

[391] Par exemple : le dossier de la revue *Urbanisme* paru à l'automne 2015 (Loubière, 2015) ; le dossier de la revue *Tous urbains* de décembre 2018 (Lussault et Faburel); le dossier de la revue *Territoires en mouvement*, 2018, n° 39 - 40 (Douay, Geppert, Leininger-Frézal et Prévot, 2018).

[392] « *Deploying the conceptual tools of critical urbanism to reimagine the institutional sites and practices of urban knowledge production can enable us to claim a vigorously redefined urban university on our own terms,*

Relevons toutefois que les formations en urbanisme et en *urban studies* se rejoignent ici sur une de leurs conséquences : leur inscription dans des stratégies scientifiques (de distanciation *versus* de re-politisation) tendent à les extraires de leurs contextes de réalisation, c'est-à-dire à dénier le public étudiant. Bien que les premiers concernés, les étudiants se révèlent exclus des scènes de discussion des formations en urbanisme et aménagement, cantonnés aux seuls cadres autorisés pour l'expression de points de vue (ex *:* associations étudiantes, évaluations d'enseignement). Ils se trouvent réduits à un rôle d'usagers des formations recevant passivement des savoirs transmis, alors que plusieurs travaux en sciences de l'éducation soulignent le caractère nécessairement participatif de toute formation

Ainsi, cette exclusion ne freine pas seulement la capacité d'intervention des étudiants dans l'évolution des formations, mais dénie leurs savoirs accumulés notamment dans d'autres formations, leurs convictions notamment celles ayant orientées leurs choix de formation... Considérer les étudiants comme des individus sans expérience (urbaine, de formation, pratique...) entrave l'appropriation des savoirs enseignés, c'est-à-dire les capacités étudiantes de compréhension, d'adaptation à d'autres situations voire de traductions opérationnelles. « *L'appropriation doit donc tenir compte des objectifs professionnels des publics étudiants rencontrés, mais aussi, dans la mesure du possible, des parcours étudiants antérieurs.* » (Villalba, 2010b).

C'est pourquoi, nous avons postulé dans ce travail de doctorat que les étudiants intègrent ces formations avec, déjà, des représentations plus ou moins formelles du ou des métier(s) (de ses activités, de son rôle social, du modèle territorial à suivre, etc.), qui ont été construites à partir d'observations territoriales, d'informations recueillies notamment auprès de la littérature d'orientation professionnelle (ex : fiches métier) ou des descriptifs de formation, de discussions avec des connaissances (praticiens ou étudiants) qui sont implantés en urbanisme ou dans un domaine de métier connexe (architecture, ingénierie civile, gestion urbaine...).

Nous verrons[394] que ces représentations orientent le choix de formation et, à cet égard, constituent des référentiels à partir desquels seront perçus les enseignements de la formation (Félouzis, 2008)[395] : avec plus ou moins d'adhésion ou de distance, de critique ou d'étonnement... Ces représentations ne sont pas pour autant immuables et peuvent évoluer selon les expériences de formation (enseignement, stage, travail de terrain, ateliers...). Ainsi,

---

and in a manner that more adequately reflects the conditions, complexities and potential of contemporary urbanism. » (p. 71).

[393] « *By the time urban change is debated in the council chambers, in the board room or in the streets, it is often too late. By the time it is debated in the current version of the academy, it is beyond too late, for it is usually in reaction to what is happening elsewhere. We must flip the script completely, making the university into the true urban agora for the 21st century, a place where ideas and arguments, cries and demands, problems and solutions find their initial footing, not where they come for a postmortem.* » (p. 304)

[394] Sauf indication contraire et jusqu'à la sous-partie propositionnelle (9.3), les citations renvoient aux entretiens semi-directifs menés auprès de 10 étudiants en formation en urbanisme.

[395] « *Ce ne sont pas les universitaires qui « offrent » simplement un service en enseignant. Leur travail et ses conséquences dépendent toujours des étudiants qui participent nécessairement à leur propre formation, ne serait-ce qu'en consentant à des degrés divers à participer au processus de formation* » (p. 137)

les étudiants apparaissent comme un public entre deux postures : pas encore praticien, mais ayant une connaissance (ou du moins sa prétention) des conditions, cadres et finalités de la pratique des métiers.

A l'aune de ce postulat, l'invisibilisation des étudiants dans les débats et leur neutralisation par un rôle d'usager, ont certes des effets sur la réception des savoirs de formations, mais surtout sur les représentations que les étudiants se font de leurs propres capacités. Ils ont le sentiment d'être *formatés* par des savoirs techniques et instrumentaux qu'ils devraient appliquer, d'où une certaine suspicion ou du moins une volonté d'explicitation des postulats.

Suspicion étudiante sur le récit officiel de la profession[396]

L'ensemble des étudiants rencontrés témoignent de difficultés à se projeter dans une situation professionnelle bien identifiée ou du moins à dessiner les contours précis des profils d'emploi, même si ce sentiment diminue, en toute logique, avec la progression dans la formation (« *Derrière la formation en urbanisme et aménagement, je ne sais pas quel métier je peux faire, je n'arrive pas à me projeter, je ne vois pas le métier exact que je peux réaliser. Je ne sais pas si c'est la formation ou si c'est moi qui n'ai pas compris.* », Erwan, 20 ans, L3)[397]. De nombreux étudiants pointent à cet égard un défaut d'information sur la période post-diplôme et cherchent alors des informations par ailleurs, soit sur des sites web d'orientation professionnelle, soit en s'intéressant aux parcours de praticiens (« *C'est très flou. Je crois que c'est le défaut de l'orientation générale. Ils veulent vendre leurs trucs, chacun prêche pour sa paroisse, mais du coup ce n'est pas clair. Même sur le site de l'Étudiant... À un moment j'y suis allée, car je ne savais pas ce que j'allais faire comme métier...* », Elodie, 21 ans, L3).

Mais les étudiants n'adhèrent pas pour autant aux représentations professionnelles de ces sites web lorsqu'elles vont dans le même sens que celles annoncées explicitement par leur formation (« *À la fois les profs, à la fois en cherchant sur internet : quand tu tapes "urbaniste" sur L'Étudiant ou l'ONISEP, on trouve le gars qui a son cabinet et embellit vachement le métier. On ne trouve pas la petite main qui, dans la mairie, va faire des permis de construire… Je m'en suis rendue compte plutôt cette année, par des cours très techniques (comme l'analyse d'un SCoT).* », Florence, 21 ans, L3). Cette prise de distance s'explique souvent par l'impression qu'on leur a « vendu » une représentation idéale du métier afin qu'ils intègrent la formation. Au-delà de la déception, c'est parfois un sentiment de tromperie qui les conduit à prendre de la distance par rapport à leur formation : « *On aurait dû nous le dire au lieu de nous faire miroiter un truc. Moi, on me l'aurait dit, je pense que je serais venue quand même, c'est juste que je m'y serais attendue. C'est la présentation qu'on nous en fait, on nous vend un truc.* » (Elodie)

---

[396] Les paragraphes qui suivent reprennent pour partie un article publié dans les Cahiers RAMAU n° 9 (janvier 2018) et intitulé : « Les métiers de l'urbain en débat : point de vue du public étudiant ».

[397] Comme nous l'avons vu dans le préambule méthodologique, tous les prénoms ont été changés afin de garantir l'anonymat et ce, dans le respect des indicateurs que portent les prénoms - ici tout particulièrement sociaux et régionaux.

En fait, les étudiants perçoivent un tiraillement entre la figure de l'urbaniste « spécialiste de la généralité » véhiculée dans leurs formations, et la diversité des métiers que les cours semblent distiller de manière implicite (« *J'ai un peu l'impression que « le » métier d'urbaniste n'existe pas...* », Marie-Laure, 20 ans, L3). Si les étudiants semblent préférer la perspective d'une diversité de métiers liés aux multiples problématiques enchevêtrées de l'urbain généralisé (assurant le réconfort de reconversions possibles entre les formes et catégories d'action, situations territoriales et sociales...), leurs discours se révèlent néanmoins encore traversés de partages historiques d'un registre de pensée positiviste : identification de deux domaines d'action (la planification appliquée dans des projets urbains), segmentation de l'action en catégorie (habitat, transport, économie, etc.), fonctionnalisme spatial...

Ainsi, Cécile (22 ans, M2) voit son discours évoluer au fur et à mesure de l'entretien, se rendant compte des contradictions qu'il porte dans sa tentative de concilier des conceptions opposées entre le récit de la profession et le champ de la pratique. Si elle explique s'être engagée dans une formation en urbanisme après avoir observé les effets d'une opération d'aménagement, donc avec une vision opérationnelle et située sur une « *portion de territoire* » de l'urbanisme, elle semble s'être approprié le récit de la profession, évoquant notamment un métier « *généraliste* » qui supposerait des compétences « *pluridisciplinaire*s ». Or, une simple demande de précisions de notre part sur l'origine de ces imaginaires a constitué un point de bascule dans l'entretien et le début d'un questionnement de sa part sur le rôle de sa formation dans leur construction (cf. extrait ci-dessous). Cela témoigne d'une forme de fragilité dans l'adhésion au récit de la profession.

> Cécile : « *On nous dit souvent que l'urbanisme c'est avoir une vision large de la façon dont on développe le territoire, dont on gère une ville. On est là pour avoir une vision assez large.*
>
> *– Qui est ce "on nous dit" ?*
>
> *– On nous dit, on nous dit… Bonne question. Peut-être que c'est moi qui m'en fais cette représentation, mais je pense que cela vient forcément de quelque part et je dirais plutôt de l'enseignement que j'ai pu en avoir, sans vouloir accuser quiconque. C'est vrai que c'est l'image que l'on m'a donnée de l'urbaniste au départ.* »

Par la suite, Cécile a qualifié sa formation de « *spécialisation* », terme qu'elle emploie pour ensuite, à chaque fois, se reprendre et le tempérer par une autre formule (un champ d'action « *plus restreint* », « *pour lequel on est désigné* »), jusqu'à finalement conclure que sa deuxième année de Master est déjà une « *orientation* ». A l'origine de ce constat, l'observation que la structure même de sa formation tend à une segmentation en domaines (opérationnel, réglementaire, diagnostic territorial...) et à l'intérieur en secteurs d'action (habitat, politique de la ville, transport...). Ainsi le format même de la formation entrerait en contradiction avec l'imaginaire d'un praticien porteur d'une « *vision large* » susmentionnée (« *Maintenant, je vois bien que c'est un domaine d'action très large et qu'il y a des métiers qui sont… pas plus spécialisés mais vont concerner un champ d'action beaucoup plus restreint.* (...) *Je pense que dès la formation, enfin moi en tout cas je pense que je suis déjà*

spécialisée par le choix de mon master 2. (...) *Après la structuration de la formation prouve qu'il y a des spécialisations.* »).

En somme, les étudiants cherchent à se positionner dans le débat pratique, en sollicitant des sources d'informations extérieures aux formations (site web, rencontres, expériences territoriales...), en tentant de bricoler (au sens anthropologique du terme : d'assemblement de fragments divers) un sens qu'ils pourraient partager face aux multiples et parfois contradictoires perspectives socio-professionnelles qui leur sont énoncés ou amenés à observer dans leurs formations.

Derrière la dépolitisation, des savoirs instrumentaux idéologiques

A l'ère de l'Anthropocène, introduire dans les formations la question environnementale pose certes la question des effets de l'action sur l'environnement (ex : gestion des risques), mais surtout rend sous-jacente la question de l'intentionnalité des politiques de transformation des environnements. L'urbanisme apparaît, à cet égard, directement interpellé par les réflexions suscitées par les observations anthropocéniques[398]. Pourtant, les étudiants ont l'impression que les enseignements instrumentaux de l'urbanisme ont abouti, dans les formations, à la négation de visions de la ville comme projet politique de société : la ville serait le résultat de processus, de jeux d'acteurs, de structuration institutionnelle des compétences, etc., bref s'inscrirait dans une dépendance pratique et institutionnelle au sentier. Il devient dès lors difficile de dévoiler, et encore de plus questionner, l'intentionnalité des politiques et pratiques urbanistiques, même celles relatives à l'environnement à l'ère de l'Antropocène.

Plus précisément, les étudiants relèvent une dépolitisation apparente de l'urbanisme qui s'opérerait par une argumentation technique des pratiques et une rationalité instrumentale dans les orientations stratégiques (« *Il y a une croyance dans la maitrise scientifique et technique, comme si cela ne devait pas être remis en question, alors que par ailleurs la démocratie participative essaie de faire un peu participer les gens, retenir leurs attentions déjà et leurs avis surtout… Ne pas se dire, je vais construire cela là et puis de toute façon cela va marcher…* », Eva, 22 ans, L3). Cette justification instrumentale d'une dépolitisation de la fabrique de la ville suppose de poser une neutralité axiologique des instruments et outils, à la fois dans leurs conceptions et dans leurs usages. Or, derrière cette dépolitisation apparente, plusieurs étudiants relèvent une « *idéologie* » tue, voire masquée : la nécessité de développement des villes. Ainsi, selon les étudiants, les savoirs instrumentaux de l'urbanisme justifieraient la revendication d'une posture dépolitisée en urbanisme, alors que ces savoirs sont porteurs d'une idéologie tacite.

Les formations contribueraient de la reproduction de cette idéologie, notamment *via* des enseignements qui n'expliciteraient pas leurs postulats (« *Cela me dérange que ce soit le postulat de départ parce que c'est une idéologie et ce n'est pas absolu (on pourrait imaginer d'autres manières de faire) d'une part, parce que c'est sous-entendu et ce n'est pas exprimé d'autre part.* », Viana, 19 ans, L3). Les enseignements relatifs à l'économie semblent avoir particulièrement joué un rôle moteur dans ces questionnements des étudiants. Ceux-ci mettent en avant l'ancrage des modèles territoriaux de l'économie urbaine dans des stratégies

[398] Pour plus de précisions, nous renvoyons au premier chapitre.

politiques, sans explicitation et encore moins de mise en controverse par d'autres modèles. Les modèles apparaissent comme des outils de représentation territoriale.

Les étudiants relèvent deux modèles territoriaux véhiculés dans leurs formations :

- la ville dense répondant d'un principe de durabilité (« *On nous dit comment faire pour rendre une ville attractive en partant d'un postulat qui n'est pas dit, qui est sous-entendu sans que cela soit explicité, qui est : il faut que la ville soit attractive, qu'elle attire des emplois et des entreprises, qu'elle soit compétitive. Et cela me pose problème ! Cela me dérange que ce soit le postulat de départ parce que c'est une idéologie et ce n'est pas absolu (on pourrait imaginer d'autres manières de faire) d'une part, parce que c'est sous-entendu et ce n'est pas exprimé d'autre part.* », Viana) ;
- et la métropolisation traduisant la recherche d'attractivité dans la concurrence inter-territoriale (« *Par exemple le fait de dire "on va densifier les centres et éviter l'étalement urbain", c'est quelque chose que l'on ne mettra pas forcément en cause immédiatement car cela nous est transmis comme un idéal à suivre, et on n'a pas forcément l'occasion de remettre cela en cause. Mais au fur et à mesure des études, on commence à se poser des questions, à se demander "pourquoi on ferait cela, est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions ?". C'est moins présenté comme un idéal que comme une norme qui nous est énoncée dès le début des études, je dirais*. », Cécile).

Forts d'un constat de l'illusion de neutralité des savoirs disciplinaires, les étudiants étendent d'autant plus facilement cette perspective aux savoirs urbanistiques de nature opérationnelle. La planification se révèle à cet égard particulièrement interrogée, dans la mesure où les étudiants considèrent apprendre ses procédures, ses règles, ses principes d'action réglementaires (ex : la densification), mais assez peu comment l'orienter, comme porter une stratégie par la planification... Les étudiants rejoignent par là des critiques adressées aux formations en urbanisme de masquer l'intentionnalité de l'urbanisme derrière un discours apparemment dépolitisé par une justification instrumentale (Faburel, 2017a) ou de défense d'un intérêt général qui n'est jamais appronfondi (Garnier, 2017)[399].

Un appel étudiant à renouer avec l'idéologie dans les formations

Les étudiants se révèlent d'autant plus attentifs aux stratégies sous-jacentes aux savoirs instrumentaux, que leurs choix de formation en urbanisme puis d'orientation (stage, spécialisation...) ont été animés par quelques « *principes* » (Elodie), « *idéaux* » (Cécile) voire « *utopie* » (Eva et Louis, 22 ans, M1) pour les territoires. À cet égard, les étudiants revendiquent une vision politique des métiers, faisant des formations le lieu d'apprentissage d'une « *culture générale* » pour la mise en controverse des stratégies d'orientation territoriale et de programmation de l'action.

[399] L'enseignement, technique et opérationnel, de l'urbanisme serait « *accompagné d'un discours philosophique pour donner une aura intellectuelle à des lieux communs, ce qui permet de masquer la finalité réelle de l'urbanisme et de l'aménagement.* » (Garnier, 2017).

L'objectif est de pouvoir, par la suite, au sein des métiers, « *se positionner* » par rapport aux différentes stratégies et opérer des choix techniques porteurs d'un sens politique. Autrement dit, les étudiants revendiquent leurs possibilités ultérieures par leurs choix d'orientation professionnelle (de thèmes et formes d'action, de territoires d'intervention...) de choisir de contribuer à ces stratégies urbanistiques ou à d'autres (« *Penser en termes d'idéaux, c'est se demander si en gros j'entre dans le système, dans le système capitaliste, en produisant de la ville compacte, performante, etc., ou si je choisis de faire des choses un peu moins orienté croissance. Là je prends les extrêmes, mais c'est se positionner par rapport aux tendances globales : est-ce que l'on choisit de les suivre ou non, et ce n'est pas toujours évident.* », Cécile). Ainsi, à l'exception d'Eva qui s'inquiète de la « *croyance dans la maîtrise scientifique et technique* » de l'urbanisme, les étudiants supposent une compatibilité entre l'affirmation d'une vision politique de la ville et un registre urbanistique de l'action. Ils témoignent d'une volonté de concilier approche pragmatique (penser les conséquences de l'action) et pensée instrumentale (par la cartographie et des techniques de participation notamment). Par cette recherche de conciliation, les étudiants manifestent le besoin d'être rassurés dans leurs capacités à faire, tout en poursuivant leurs ambitions pour les villes qui ont animé leurs choix de formation (cf. *infra*). A cet égard, ils tendent à surinvestir, par anticipation, le stage comme épreuve de vérité, c'est-à-dire une occasion de confronter leurs ambitions personnelles pour les villes avec les conditions et les contraintes de la pratique de l'urbanisme (« *J'aimerais bien faire un stage cet été, avant mon stage long l'année prochaine.* (…) *C'est avoir une expérience dans la vraie vie, sortir des bancs de l'école : car on ne voit pas… J'ai du mal à voir à quel point ce sera différent entre la formation et la vraie vie et je pense que cela va être une différence énorme. C'est le passage à la pratique : c'est différent d'analyser un projet de le réaliser.* », Florence).

Nous observons que, pour les étudiants, la notion d'idéologie n'apparait pas comme radicalement négative ; ils l'entendent comme un système d'idées reposant sur des valeurs, qui articulerait des principes d'action et des modalités opératoires. Néanmoins, le contexte d'énonciation de ces idéologies, sans explicitation ni reconnaissance par le corps enseignant, conduit les étudiants à lui conférer également une signification proche de la lecture marxiste, c'est-à-dire de discours émis par des personnes dans une posture (socialement et symboliquement) dominante et dissimulant une finalité politique.

Dès lors, les étudiants appellent à des formats pédagogiques qui leur permettent et les incitent à se positionner dans les débats, à prendre connaissance de leurs « *idéaux* » ou « *utopies* ». En dehors de l'explicitation systématique des postulats idéologiques et d'un enseignement dédié sur les modèles de développement (notamment de la post-croissance), les étudiants proposent des formats pédagogiques qui favorisent la controverse par sa mise en scène comme le jeu de rôles, invitent au questionnement de ses propres représentations environnementales comme l'autobiographie environnementale, et mobilisent les désirs étudiants pour la transformation urbaine comme l'analyse d'un ouvrage critique de son choix. Les formats pédagogiques plébiscités par les étudiants allient dévoilement critique des finalités de l'action et connaissance de soi (« *Dejà nous laisser le choix du livre, cela nous permet de travailler sur ce qui nous plait. C'est plus formateur je pense : j'ai beaucoup appris sur moi, sur ce que je*

pensais, sur ce que je ne savais pas… J'ai un peu appris ce que je voulais. C'est plus intéressant, surtout que l'on était en groupe donc il y avait des échanges. », Erwan).

9.2 Désillusions étudiantes sur le pouvoir d'agir environnemental

La capacité reproductrice des formations en urbanisme justifiée par leur professionnalisation, aplanie la question de l'intentionnalité de l'action et de ses fondements, au profit d'une perspective centrée sur l'opérationnalisation des notions (ex : spatialisation de la mixité sociale), le management des conduites de l'action (ex : gestion de projet) et leurs évaluations (ex : analyse des usages et de leurs écarts aux pratiques attendues). Cette focalisation sur les formes de l'action conduit à se demander si les formations en urbanisme ne poursuivent pas la perspective développementaliste de l'urbain[400], c'est-à-dire supposent que la forme urbaine est en soi porteuse d'une finalité tacite, auto-réalisatrice et processuelle (Faburel, 2017a).

Dès lors, il est possible d'interroger la capacité des formations en urbanisme à faire valoir l'épistémologie pratique réactive aux crises écologiques, qui 1/ accepte l'incertitude liée aux conséquences non intentionnelles de l'action, donc remet en cause la croyance en une performativité totale des outils et instruments de l'action, et 2/ défend une posture de réflexivité environnementale pour les praticiens, donc suppose une conscience individuée des crises écologiques. « *Il est possible que l'enseignement supérieur reste encore un lieu refuge du paradigme de l'action « en plan » (avec tous les assouplissements que l'on voudra, y compris lorsque l'on évoque le projet) parce qu'il semble la source irremplaçable de sens et de légitimation du métier (Gaudin, 1985 ; Thévenot, 2006, p. 113-130). Pourtant, cette conception tend à être de plus en plus déconnectée de l'épistémologie pratique et des « métiers flous » en émergence.* » (Berdoulay et Soubeyran, 2012, p. 175).

Pourtant, malgré cette pédagogie mimétique et cette visée développementaliste, les formations en urbanisme sont investies par les étudiants pour réaliser une certaine transformation urbaine. Loin de la passivité que laisse supposer leur absence des débats, les étudiants intègrent ces formations avec quelques aspirations socio-professionnelles ancrées dans des expériences territoriales et nourries de convictions personnelles (notamment écologiques). Nous retrouvons là la dialectique propre aux formations relatives à la ville et à l'urbain que nous avons vu en introduction de chapitre, posant les formations à la fois comme un espace de reproduction d'une épistémè moderne et un espace cristallisant les attentes pour la transformation urbaine.

Plus précisément, les étudiants choisissent une formation en urbanisme en nourrissant l'espoir de pouvoir transformer l'espace urbain à l'image de la ville moderne (pensée comme un levier d'apprentissage et d'expression du pouvoir d'agir habitant), posant par là l'urbanisme comme un savoir performateur (9.2.1). La capacité d'enrôlement, de mobilisation et d'émancipation des villes modernes est mobilisée, par les étudiants, en faveur des problématiques écologiques ; mais ils se trouvent confrontés à des représentations de l'environnement qui ne coïncident pas avec celles qu'ils défendent (9.2.2). Il en découle des désillusions étudiantes

[400] Pour plus de précisions, nous renvoyons au premier chapitre.

par rapport au pouvoir d'agir environnemental que leur permettrait d'acquérir les formations en urbanisme.

9.2.1 Facteur de choix des formations : les imaginaires modernes de la ville

Les étudiants regrettent la permanence d'une posture d'apprentissage relativement passive, malgré de nombreux exercices de mise en situation professionnelle censés justement éviter la distanciation théorique des cours magistraux (Leduc et Lynn Wells, 2010)[401], ainsi que de mise en situation territoriale par une « *pédagogie active* » engageant corporellement les étudiants dans des conditions encadrées (ex : balade urbaine) (Gwiazdzinski et Drevon, 2018). Ce ressenti s'expliquerait, selon nous, par la différenciation forte opérée entre savoirs et actions au sein de l'urbanisme, se traduisant :

- aussi bien par la professionnalisation des formations qui impose aux formats pédagogiques une visée initiatrice à la profession, donc nie toute forme de savoirs issus de l'expérience *a priori* chez les étudiants ;
- que par la reconnaissance d'un caractère immuable (universel, atemporel et neutre) des savoirs instrumentaux de l'urbanisme, qui les immunise des perspectives critiques sur les finalités de l'action et contraint les formations à un rôle de transmission.

Cette différenciation conduit à considérer les étudiants comme des néophytes de l'observation et l'analyse des phénomènes urbains, que seule une formation en urbanisme permettrait d'acquérir - une représentation temporelle de l'apprentissage reproduisant le mythe orphéique. Or, les entretiens menés auprès des étudiants nous ont permis de soulever le rôle central joué par certains présupposés dans un choix de formation en urbanisme ; les étudiants intègrent ces formations avec des représentations des capacités d'action qu'ils vont acquérir et pouvoir mettre au service d'une transformation urbaine orientée vers leurs imaginaires de la ville. Lors de leurs formations, les étudiants peuvent observer un décalage,voire une rupture, entre leurs représentations *a priori* des métiers et les imaginaires du récit de la profession véhiculés par les formations.

Malgré le caractère idéalisé des présupposés étudiants, il y a néanmoins nécessité selon nous de les accueillir, c'est-à-dire d'accepter leurs existences, pour pouvoir les déconstruire. En effet, comme nous l'avons vu, les attentes étudiantes en termes d'apprentissage orientent la réception des savoirs de formation et l'investissement des étudiants. Afin de reconnaitre ces présupposés, il convient de s'intéresser aux facteurs de choix d'une formation en urbanisme qui relèvent essentiellement d'imaginaires de la ville, vécue, passée, hypothétique, imaginée, rêvée, etc. (Bédard, Augustin et Desnoilles, 2012). Ces imaginaires sont construits à partir 1/ d'expériences territoriales des futurs étudiants qui ont donné à voir la nature socialement construite des formes urbaines, dévoilant ainsi la possibilité d'intervenir et nourrissant une

[401] Les cours magistraux « *dispensent un savoir pré-structuré et pré-interprété par l'enseignant à une assemblée d'étudiants essentiellement passifs. Si de tels cours permettent de présenter efficacement l'« état de l'art » d'une discipline, ils transmettent des connaissances qui restent théoriques et face auxquelles les étudiants se sentent désengagés.* »

volonté d'agir sur son environnement de vie ; 2/ d'attentes sociales attribuées aux savoirs de l'urbanisme en termes de capacitation et d'émancipation collective.

Faire l'expérience de la diversité des référentiels urbains

Presque l'essentiel des étudiants rencontrés (neuf sur dix) justifient le choix d'une formation en urbanisme par une observation personnelle liée à une situation urbaine, le plus généralement rendue familière par le vécu. Il peut s'agir d'un projet urbain restructurant son lieu de vie (ex : infrastructure de transport), d'une fracture socio-spatiale avec une banlieue proche, d'un voyage dans une mégalopole étrangère... Les étudiants témoignent avoir fait l'expérience de la diversité, dans l'espace (ex : découverte d'une mégalopole étrangère) et surtout dans le temps (ex : transformation de son lieu de vie par un projet urbain), des espaces urbains.

L'expérience dans l'espace permet de comprendre le poids culturel dans les formes urbaines, lié à des modes d'habiter et organisations sociales distincts, tandis que l'expérience dans le temps interpelle sur la capacité à agir de certains acteurs sur les villes. Ainsi, une expérience étrangère, par la rencontre de l'altérité, constitue assez classiquement un révélateur des héritages culturels qui traversent la construction des villes, comme cela a été le cas pour Louis qui a connu un « *choc culturel* » lors d'une visite de Tokyo à 13 ans (« *Je me suis dit : on ne fait pas les villes de la même manière partout. On ne construit pas aussi haut ici [en France] : il n'y a pas de R + tant, même si à l'époque je ne connaissais pas ce terme technique.* »). De la même manière, l'observation d'une transformation intentionnelle de son lieu de vie par un projet d'aménagement conduit à s'interroger sur les domaines d'action qui en prennent la charge (« *A Dijon, ils ont créé un tram et du coup j'ai vu que c'était une compétence d'urbanisme et j'ai fait le rapprochement, en me disant que cela pouvait être intéressant.* (…) *J'avais beaucoup l'image du tramway, car dans ma ville d'origine puis à Dijon ils ont construit un tramway, j'avais aussi l'image de l'aménagement de portions de territoires (créer des zones commerciales, etc.).* », Cécile)

En prenant conscience de la diversité des référentiels urbains dans le monde, les étudiants rompent avec une vision d'une ville immuable, dont la forme dépendrait uniquement de la dépendance au sentier. Dès lors, la ville est entendue par les étudiants comme le réflet d'une société, de son organisation et sa structuration, de ses modes d'habiter et politiques (« *Toute la construction d'une ville est idéologique* », Viana). L'urbanisme a été identifié, par les étudiants, comme l'un des principaux domaines d'action permettant de construire la ville à l'aune d'une idéologie, avec des effets jugés positifs comme négatifs (« *Je ne pourrais pas dire exactement quand cela m'est venu, mais j'ai toujours été un peu sensible aux problématiques de la ville et je pense que c'est – ça fait un peu cliché – parce que je viens d'une banlieue parisienne, une ville assez clivée. Il y avait deux villes : la ville pavillonnaire, accessible, près de la station de RER, etc., et puis la ville en haut de la colline avec les logements sociaux, la ZEP, tout ça. Et c'était très très clair qu'il y avait une partie de la ville dans laquelle on n'allait pas – moi j'habitais dans la ville pavillonnaire.* », Violette, 20 ans, L3). Ces expériences, donnant lieu parfois à des premières analyses critiques de la production de la ville, soulignent la possibilité de transformation urbaine et ont, à cet égard, alimenté

auprès des futurs étudiants la volonté de devenir acteur de ces phénomènes - notamment afin de les réorienter lors d'une lecture critique de la ville.

A la recherche d'un pouvoir d'agir

A l'origine d'un choix de formation en urbanisme, nous observons un désir d'accéder à des connaissances sur son environnement de vie et ses facteurs d'évolution, afin de pouvoir en devenir acteur. Ce choix naît donc en réaction à un sentiment d'ignorance et de passivité (observatrice) des transformations urbaines. Ce désir d'implication traduit parfois déjà quelques observations critiques de ces environnements urbains, notamment des ressentis sensoriels et sensibles (« *D'un côté, oui, je subis les désagréments de la ville, des choses que je n'aime pas, c'est-à-dire la pollution (depuis que je vis ici je la sens beaucoup alors qu'à Strasbourg, on la vit moins), de même le métro tous les jours ce n'est pas très agréable… En même temps, je suis une vraie citadine et j'ai besoin qu'il y ait des gens autour, de la vie, tout en pouvant faire des choses différentes dans la banlieue autour…* », Eva, 22 ans, L3).

Le choix d'une formation en urbanisme s'est imposé aux étudiants comme la condition *sine qua non* pour acquérir les savoirs nécessaires au pouvoir d'agir sur leurs lieux de vie. Les étudiants témoignent par là de représentations d'un pouvoir d'agir qui nécessiterait des connaissances théoriques voire des compétences techniques particulières, puisqu'il leur faut entamer une formation spécifique pour en devenir acteur (« *Initialement, je me suis dit qu'avec une formation d'urbanisme je pourrais participer à mon environnement – car en étant habitant, on peut participer mais différemment…* », Marie-Laure, 20 ans, L3). Le pouvoir d'agir s'acquérait par de nouveaux savoirs selon les étudiants.

Par là, un glissement s'opère, dans les discours, de la figure de l'étudiant (par rapport à sa formation en urbanisme) à la figure de l'habitant (par rapport aux politiques d'urbanisme) : ils sont tous les deux concernés mais non impliqués pour une mise en débat de l'urbanisme, écoutés mais non reconnus comme interlocuteur crédible dans les choix d'aménagement. Cette situation semble faciliter la capacité des étudiants à se mettre à la place des habitants lors de projets d'aménagement (« *Sentir qu'il y a des choses qui sont possibles, que l'on peut être étudiant et agir, que nos propositions seront entendues* (…) *peut-être simplement se dire que notre action peut avoir un sens et que l'on peut servir à quelque chose.* (...) *Je pense que j'aimerais bien travailler dans des alternatives qui tentent de faire de l'urbanisme autrement, en impliquant plus les habitants ou en intégrant des problématiques un peu nouvelles…* », Violette). Ici la construction des conditions d'un pouvoir d'agir habitant rejoint la quête d'un pouvoir d'agir individué des étudiants eux-mêmes. Autrement dit, par leurs formations, les étudiants cherchent à construire les conditions d'un pouvoir d'agir habitant.

Néanmoins, inscrire son choix de formation en urbanisme dans une quête d'un pouvoir d'agir habitant est révélateur d'imaginaires modernes de la ville (cf. 7.3.2). Par les analyses critiques nourries d'expérience, la ville apparaît comme un lieu d'aliénation individuelle ; mais, elle continue de représenter le lieu de réalisation d'une émancipation sociale collective.

9.2.2 Rupture dans les représentations environnementales

Le pouvoir d'agir habitant recherché par les étudiants est particulièrement orienté vers les problématiques écologiques : il s'agit de trouver des moyens pour mobiliser les habitants sur les problématiques écologiques et, ensuite, opérer des actions avec eux. Les étudiants associent l'urbanisme à un savoir qui permettrait une meilleure gestion voire préservation environnementale (« *Je me situe tout d'abord du point de vue de l'écologie, car c'est par là que je me suis vraiment intéressée à l'aménagement des villes, à cette possibilité de mieux gérer les villes déjà écologiquement.* », Viana, 19 ans, L3).

Or, nous relevons à ce sujet une forte déception des étudiants, du fait d'un décalage entre leurs attentes concernant la prise en compte des crises écologiques dans leur ampleur et la diversité de leurs effets (risques sanitaires, enjeux alimentaires, perte de biodiversité...) et la réalité des savoirs de formation. Nous verrons que les crises écologiques constituent un grand impensé des formations en urbanisme et aménagement, ou à la rigueur sont mobilisées comme un argument d'autorité dans l'évolution des formations sans explicitation des phénomènes et des enjeux sous jacents (Cohen et Devisme, 2018b, p. 9).

Ce décalage s'explique, selon nous, par une rupture entre les représentations de l'environnement des étudiants et celles des formations qui ont fait perdurer une ambition de maîtrise environnementale par une approche rationnelle et une confiance instrumentale (Faburel, 2017a). Les crises écologiques n'auraient pas initié de modification des épistémologies fondatrices des formations.

Les crises écologiques : grand oublié des formations en urbanisme

Alors que les étudiants intègrent ces formations afin d'apprendre des formes d'agir qui sortent d'un modèle de développement par l'exploitation et la maîtrise environnementales, ils relèvent avec regret un manque d'enseignements dédiés déjà aux problématiques écologiques (« *Pour un urbaniste, l'environnement c'est primordial et j'aurais aimé avoir plus de cours là-dessus : je n'en ai pas eu là-dessus cette année. On peut être appelé à travailler avec des écologues pour les études d'impacts, des paysagistes... Ce n'est pas grave si l'on n'a pas cette compétence-là, mais pour moi c'est important.* », Cécile, 22 ans, M2). Si la recherche s'entend sur l'émergence de grands enjeux socio-écologiques (changement climatique, inondations, fracture sociale, oppositions à des projets d'aménagement…) et les métiers ont déjà fait évoluer leurs pratiques en conséquences (participation voire implication habitante, incertitude voire improvisation dans l'action, culture du risque…), la focale se déplace rarement vers les formations.

En effet, les formations en urbanisme et aménagement proposent encore marginalement des réflexions sur les principaux enjeux écologiques. Assez peu de cours y sont dédiés, sans doute car les enjeux environnementaux sont associés à des savoirs non stabilisés, c'est-à-dire sujets à controverse, ce qui ne correspond pas au fonctionnement habituel de l'entendement aménagiste : cette incertitude concernant les enjeux environnementaux et donc la difficulté de le traduire en termes d'action urbanistique, seraient « *la raison pour laquelle ces cours paraissent parfois marginalisés (optionnels, faible nombre d'heures, isolés par rapport aux autres enseignements, etc.).* » (Didier et Huët, 2010). Lorsque ces enjeux sont présents, ils sont le plus souvent traités dans une perspective de sensibilisation aux problématiques environnementales (ex : les sources d'émissions de particules fines), à leurs acteurs

d'expertise internationale (ex : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), aux dispositifs créés (ex : les Conférences des Parties, organisées par les Nations Unies) et aux stratégies mises en place notamment par méta-récit (ex : l'effet de seuil des 2° celsius).

Si les formations peinent à dresser les constats écologiques, elles sont alors encore loin des aspirations étudiantes à transformer les environnements urbains de manière écologique, c'est-à-dire à poser l'écologie comme critère de pertinence des pratiques et politiques urbanistiques. Autrement dit, les étudiants posent l'écologie comme paradigme explicatif d'un urbanisme différencié. Cela se traduit par un rôle réflexif attribué aux crises écologiques : elles ne conduiraient pas seulement à de nouveaux réglementations, processus et outils professionnels, mais aussi à interroger les critères de la qualité urbaine dans les métiers (« *Arriver à construire une ville qui tend vers une certaine résilience au long terme, un certain développement économique et territorial durable, fait un bon fil rouge pour la formation : de garder en tête que le but est que les gens finissent par avoir un vivre-ensemble réel. C'est un peu utopique, mais il faut avoir une utopie pour avoir un but.* (...) *La question c'est qu'est-ce que l'on vise : est-ce que l'on vise le bien-être temporel des générations maintenant, est-ce que l'on vise le bien-être un petit peu moins bien, le moyen-être, de toutes les générations qui vont venir et vivre, ou est-ce que l'on ne vise rien du tout simplement son édifice personnel ?* », Louis). Les étudiants aspirent donc à l'apprentissage d'une réflexivité environnementale dès les formations, ce qui ne se révèle pas une particularité aux formations en urbanisme « [c]*ar il ne faut pas se le cacher : œuvrer dans le monde de l'environnement, c'est faire de la recherche tout en se tournant vers l'action. La majorité des étudiants ayant choisi le programme de l'Université du Québec à Montréal sont conscients de l'état du monde dans lequel ils vivent et souhaitent* <u>*participer au changement*</u>[402]. » (Milot, Bisson et Tardif, 2010).

Une maîtrise environnementale pour le Progrès social

Cette place marginale accordée aux crises écologiques dans les formations en urbanisme et aménagement dénote avec l'ancienneté de politiques environnementales associées à une pensée aménagiste, qu'il s'agisse d'une recherche de prévention des risques (Allard, 2006) ou de gestion des forêts (Taylan, 2018), héritées toutes deux de perspectives ingénieuriales du XIXème siècle. L'ancienneté de ces politiques environnementales nous conduit à déduire l'existence d'une réflexivité environnementale dès la naissance de l'aménagement puis l'urbanisme dans les villes industrielles (cf. chapitre 1). Dès lors, si les grands enjeux écologiques ont encore peu pénétré les formations en urbanisme, cela s'expliquerait par la conception moderne de l'environnement en urbanisme, le réduisant à une entité biophysique extérieure aux réalités sociales (particulièrement urbaines) et inscrite dans un régime de la maîtrise.

[402] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

De cette conception moderne de l'environnement découle un ancrage des enseignements dans une confiance instrumentale et une visée de maîtrise (voire exploitation) environnementale[403]. En effet, es formations semblent reproduire le Grand Partage moderne entre nature et culture, réduisant les enjeux écologiques à une visée de domestication ou d'esthétisation (Faburel, 2017b). Ainsi, les enjeux écologiques sont le plus souvent intégrés dans des enseignements portant sur un autre objet ou un type d'action précis : ils dessinent alors les cadres réglementaires ou des contingences (pratiques ou méthodologiques) pour l'action, perpétuant alors une perspective actionniste. Ces formations auraient « *globalement raté la portée interrogative des crises écologiques et enjeux socio-environnementaux, par-delà l'approche là aussi essentiellement managériale des problématiques induites* » (Faburel, 2017a). Concrètement, les problématiques écologiques renvoient dans les formations à une perspective de gestion des risques, d'évaluation de l'action et de réglementation de la compensation environnementale, donnant lieu à des enseignements de nature souvent instrumentale, réglementaire ou méthodologique.

Une rapide analyse des rares intitulés de cours des enseignements en institut d'urbanisme (incluant l'Ecole urbaine de Paris)[404] se référant à l'environnement, l'écologie ou la durabilité, nous permet de retrouver les trois conceptions modernes de l'environnement en urbanisme (cf. 7.3.2), qui définissent ce dernier à l'aune de l'action urbanistique (de l'utilité à la contrainte) : l'environnement comme ressource, l'environnement comme contrainte réglementaire et l'environnement comme cadre méthodologique (cf. Figure 3).

[403] Pour plus de précisions sur la confiance instrumentale et la visée de maîtrise environnementale modernes, nous renvoyons au premier chapitre ; pour plus de précisions sur leurs traductions en termes de forme urbaine, nous renvoyons à la sous-partie 7.3.2.

[404] Nous reprenons ici les intitulés des formations de master indiqués sur les sites internet des instituts, qui correspondent au nom donné aux spécialisations - se détachant des intitulés des mentions de master.

Figure 3 : Analyse des intitulés de cours se référançant à l'environnement dans les instituts d'urbanime

- **L'environnement comme ressource**

« Services environnementaux » en Master 1 (tronc commun) de l'Ecole urbaine de Paris ;

« Ressources territoriales et politiques de développement » en Master 2 *Développement et Territoires : ressources, politiques et stratégies* de l'Ecole urbaine de Paris ;

« Gestion des natures urbaines » en Master 2 *Environnements urbains : stratégies, projets, services* de l'Ecole urbaine de Paris

« Intégrer la biodiversité dans un projet d'aménagement » en Master 2 *Environnement et ville durable* de l'Institut de Lille

- **L'environnement comme contrainte réglementaire**

« Outils de certification environnementale du bâti et des aménagements » en Master 2 *Environnements urbains : stratégies, projets, services* de l'Ecole urbaine de Paris

« Besoins énergétiques, qualité et performance des projets » en Master 2 *Construction et aménagement durable* de l'Institut de Lille

- **L'environnement comme cadre méthodologique**

« Pilotage et gestion d'opérations d'aménagement durables » en Master 2 *Environnements urbains : stratégies, projets, services* de l'Ecole urbaine de Paris

« Durabilité et projet d'urbanisme » en Master 1 (tronc commun) de l'Institut d'Aix Marseille

« L'urbanisme durable : principes, objets et méthodes » en Master 2 *Urbanisme durable, projet et action opérationnelle* de l'Institut d'Aix Marseille

« Méthodologie de conduite de projets de quartiers durables et montage d'opérations » en Master 2 *Urbanisme durable, projet et action opérationnelle* de l'Institut d'Aix Marseille

Girault, 2019, pour thèse de doctorat.

L'environnement apparaît alors comme un élément perturbateur de systèmes économiques ou d'habitudes professionnelles. Il semblerait que les formations en urbanisme rejoignent celles étudiées par Christian Didier et Romain Huët (formations d'universités et d'écoles d'ingénieur en droit, sciences économiques, management, communication et gestion de l'environnement) où « *la valeur [des enseignements portant sur l'environnement] ne réside pas tant dans son potentiel d'émancipation ou dans ses perspectives scientifiques (même si elle peut le devenir), que dans sa capacité à répondre aux besoins du marché.* » (Didier et Huët, 2010). Malgré une prédominance de mise en situation (stage, étude de cas, atelier...), les formations en urbanisme participent de la reproduction de modèles de l'expertise déliés de la mutabilité des environnements urbains, des incertitudes écologiques...

9.3 Quels choix pédagogiques pour faciliter une réflexivité environnementale ?

L'environnement alimente peu les formations en urbanisme et aménagement ; il est mobilisé le plus souvent comme une métaphore d'un changement nécessaire dans les formations, sans pour autant prendre la mesure des questionnements épistémiques induits (Cohen et Devisme, 2018b, p. 9). Les formations universitaires intègrent le plus souvent les problématiques environnementales soit dans une perspestive de sensibilisation, soit comme un apprentissage de procédures et réglementations.

De leur finalité de reproduction d'imaginaires professionnels, les formations en urbanisme en retirent des représentations de l'environnement réductrices à une réalité exogène maîtrisable (ex : politiques de gestion), instrumentale (ex : politiques de services environnementaux) et interchangeable (ex : politique de compensation) (Didier et Huët, 2010). Dès lors, les formations suscitent des désillusions, voire déceptions, étudiantes quant à l'acquisition d'un pouvoir d'agir environnemental, c'est-à-dire d'une action reposant sur une épistémè incluant les crises écologiques dans leurs incertitudes, complexités et affections. Cette représentation moderne de l'environnement se révèle aussi peu propice à répondre aux attentes praticiennes de reconnaissance de leur expertise subjective et située qui découle de leurs épreuves de professionnalité, vécues comme des exercices d'affirmation d'un pouvoir d'agir par le questionnement des habitudes cognitives de métier.

Pourtant, ces formations ont les capacités d'alimenter un « *contre-récit* » des pratiques modernistes en urbanisme et aménagement, c'est-à-dire de produire une « *unité narrative de dimensions et de substrats variables* (…) *qui introduirait dans la réalité un décalage fictionnel ayant pour finalité ou pour effet d'enrayer la reproduction systémique de cette réalité, afin d'en bloquer ou d'en infléchir le cours* » (Rédaction de *Multitudes*, 2012, p. 71). Autrement dit, ces formations présentent les capacités, structurelles et conjoncturelles, de puiser dans d'autres théories scientifiques environnementales et de les imposer dans les formations par la justification de leurs pertinences pour l'action : essentiellement par leurs liens à la recherche, par leurs fonctionnements historiquement indépendants des politiques universitaires, et par les l'investissement de praticiens espérant y puiser une preuve de leurs professionnalités.

Certes, l'environnement n'a émergé que récemment comme « *un sujet d'observation qui englobe à la fois des pratiques cognitives et des pratiques sociales dans le monde de la recherche et, ensuite, dans le domaine de l'enseignement* » (Villalba, 2010b)[405], mais des enseignements se sont ouverts à d'autres épistémès environnementales et leurs principes d'action en dehors des formations professionnalisantes de l'urbanisme et de l'aménagement. Ils font notamment valoir des savoirs qui intègrent les problématiques d'incertitudes et de complexités environnementales, ainsi que d'irréversibilité des actions et d'évolution en

[405] « *Il a fallu attendre de nombreuses années avant que l'environnement ne devienne un sujet d'observation qui englobe à la fois des pratiques cognitives et des pratiques sociales dans le monde de la recherche et, ensuite, dans le domaine de l'enseignement. Ce n'est que récemment que l'environnement a été constitué comme un objet de recherche dans le domaine des sciences sociales.* » (Villalba, 2010b).

conséquence des cadres démocratiques de la prise de décision (principe de précaution, partage de la responsabilité...). Nous pensons par exemple aux enseignements délivrés par Bruno Villalba (2010b) à l'Institut d'études politiques de Lille avec un cours de « Sociologie de l'environnement » ou à l'université Lille 2 au sein du master « Action publique locale ». Ces enseignements posent l'environnement comme paradigme explicatif des mutations écosystèmiques, des refondations en cours des légitimités expertes, d'une évolution des référentiels de l'action publique. Cette place structurante attribuée à l'environnement dans l'épistémè de l'action publique rend « *alors difficile de réduire l'environnement à un simple appendice de cours généraux, ou bien de le cantonner à une approche conservatrice, voire à le soumettre à une logique d'ingénierie écologique. L'approche théorique peut alors difficilement se complaire dans une vision mono-disciplinaire ou bien encore se satisfaire des divisions académiques ayant encore vocation à construire l'offre professionnelle des étudiants*. » (Villalba, 2010b).

S'il existe peu de recherches scientifiques portant sur les formations en sciences humaines et sociales (Lussault, 2008 ; La Branche et Milot, 2010), il s'avère néanmoins possible de renseigner quelques cas d'expérimentations dont nous tirons des exemples de dispositifs pédagogiques et / ou sujets qui permettent la mise en controverse autour des crises écologiques souhaitée par les étudiants (cf. 9.1.2).

Nous allons ici présenter de manière descriptive quelques pistes de formats pédagogiques ou sélection de connaissances construits selon une épistémè reposant sur les constats des effets des crises écologiques. Nous nous intéresserons tout d'abord aux propositions étudiantes pour des enseignements qui initieraient un sentiment de capacité à agir, notamment par une coopération diminuant le sentiment d'inexpérience inhérent au statut d'étudiant (9.3.1). Nous verrons ensuite comme la recherche peut constituer un exercice pédagogique qui pose les étudiants dans une posture active vis-à-vis des savoirs appris (expérience méthodologique, veille scientifique...) (9.3.2), avant de nous intéresser aux récits de vie dans les formations qui engagent les étudiants dans leurs formations en réincluant celles-ci dans une trajectoire choisie et orientée par les étudiants (9.3.3).

9.3.1 Propositions étudiantes : l'apprentissage d'une coopération

Etant donné que les étudiants regrettent leur enfermement dans un rôle d'usager des formations ainsi que le manque de mise en controverse des savoirs de formation, il nous a semblé pertinent de commencer en présentant des propositions émises par les étudiants à destination de leurs formations. Pour ce faire, nous mobilisons ici deux matériaux de recherche : les dix entretiens semi-directifs menés auprès des étudiants sur leurs parcours de formation, mais surtout les trois réunions collectives menées avec, à chaque fois, une dizaine d'étudiants[406] dans le cadre de la création du master *Ville et environnements urbains* par l'Université de Lyon.

Au regard de la diversité des métiers de l'urbain et de la complexification de leur expertise, les étudiants considèrent que l'apprentissage de la coopération constitue une condition *sine*

[406] Etudiants de second cycle en urbanisme, architecture, sciences politiques et géographie.

qua none à leur bonne insertion socio-professionnelle. Si des formats pédagogiques sont déjà sensés y contribuer, les étudiants les jugent trop factices, c'est-à-dire mettant en scène des points de vue sans opérer de controverse. Plus précisément, ils critiquent :

- les jeux de rôles qui reproduiraient une pensée de la nécessaire distanciation experte pour faire preuve de lucidité ou d'esprit critique[407], leur préférant des dispositifs plus impliquants qui leur permettent d'assumer leurs propres positionnements sur les sujets ;
- les séances d'évaluation orale collective, dont les formats resserrés sur des sujets distincts conduisent à privilégier des présentations communicationnelles qui n'incitent pas à l'échange et l'émulation collective.

Les étudiants proposent d'y substituer des formats pédagogiques nécessitant leur implication corporelle (par la mise en situation, l'observation...) et leur permettant ainsi de s'affirmer comme des acteurs à part entière dans des dispositifs de controverse décloisonnés.

De l'implication corporelle à l'engagement

Des propositions étudiantes à l'adresse des formations, il ressort assez unanimement le refus du postulat d'une neutralité politique des savoirs par des dispositifs d'objectivation et de distanciation. Dès lors, les étudiants ont inité un questionnement sur le rôle social des savoirs transmis, ainsi que sur leurs épistémologies c'est-à-dire leurs méthodes de production et de validation qui détermineraient ensuite leur rôle social. Le constat d'un besoin des étudiants de se positionner par rapport aux grandes théories sociales, particulièrement celles relatives à l'environnement, s'avère partagé par des étudiants de l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal : « *Nous croyons par ailleurs, et bien que l'exercice puisse sembler inutile ou fastidieux pour certains, que chacun des enseignants venant présenter différents visages de l'environnement en classe devrait se positionner face à un certain nombre de concepts clés : interdisciplinarité, environnement, développement durable et autres termes qui portent à confusion. Cet exercice est nécessaire afin de montrer la pluralité des points de vue et ainsi saisir toute la complexité d'un champ de recherche aussi vaste. Les étudiants seraient de plus mieux outillés pour développer leur propre positionnement sur ces questions.* » (Milot, Bisson et Tardif, 2010).

Les étudiants ont pour ce faire questionné le rapport au terrain dans les savoirs transmis et, par extension, le rapport au corps dans l'enseignement. Ce prisme traduit une volonté des étudiants de se former aux méthodes et outils de production d'une expertise différenciée, correspondant en de nombreux points à la subjectivation de l'expertise par des épreuves de professionnalité telle que nous l'avons vue en deuxième partie. En effet, les étudiants aspirent à l'apprentissage de méthodes dites « *alternatives* » ou « *innovantes* » à l'aune d'un diagnostic territorial « *classique* ». Ces méthodes jugées nouvelles pour le domaine de l'urbanisme correspondent assez fortement à celles que les praticiens vont puiser dans les

[407] Pour y remédier, certains réalisent des jeux de rôle à partir d'études de cas (Paran, Sébastien et Graillot, 2010).

sciences humaines et sociales (cf. chapitres 5 et 6) : l'analyse sensible, les méthodes d'entretien collectif...

Or, le manque de légitimité des savoirs issus de ces méthodes dites qualitatives (précisément ici sensibles et dialogiques), particulièrement lorsqu'elles sont mises en place par des praticiens, conduit les étudiants à demander des formats pédagogiques qui initient à la coopération. La coopération apparaît comme un savoir-faire dont il faudrait prendre l'habitude et, à cet égard, les étudiants manifestent le désir de l'expérimenter dès la formation : cela permettrait de s'essayer aux méthodes de la coopération au plus tôt et dans des cadres rassurants. Ils proposent notamment la création d'une plateforme de mutualisation des savoirs produits lors de la formation (publications collectives validées et corrigées par les enseignants, journal des étudiants sur les méthodes alternatives selon l'idée d'une veille) ou lors de l'insertion professionnelle (techniques d'entretien d'embauche, démarche de la création d'entreprise, modèle économique de la coopérative, conditions du service civique...). Cette plateforme serait donc alimentée par son propre public : les étudiants et les jeunes diplômés.

La proposition de cette plateforme a conduit les étudiants à faire valoir des savoirs expérientiels qui débordent des cadres académiques. Dans la mesure où ces savoirs sont orientés vers leur insertion socio-professionnelle, les étudiants n'ont pas soulevé de questionnement sur la légitimité de ce type de savoirs dans les formations universitaires soumises aux pressions de professionnalisation. Mais lorsque, par glissement, le sujet s'est étendu à la valorisation de savoirs habitants, des débats ont timidement émergé sur le rôle social des universités. La définition du collectif dans ces formations s'est alors étendu de la coopération entre étudiants à la coopération avec des initiatives d'associations ou de collectifs habitants. Les étudiants ont notamment proposé d'attribuer des crédits ECTS lors d'engagements étudiants pour accompagner ou porter des « *initiatives issues de la société civile* », c'est-à-dire des initiatives portées par des habitants et qui répondraient à des problématiques identifiées par les habitants. La reconnaissance universitaire de cet engagement serait soumise à la production d'une expertise sur le sujet, par exemple sous le format d'un dossier présentant aussi bien les enjeux, acteurs et actions de l'initiative habitante que l'engagement étudiant.

Des formats pédagogiques de décloisonnement des formations

Ce questionnement sur le rôle des savoirs de formation a conduit à tisser un critère de pertinence des formats pédagogiques : le décloisonnement des formations. En effet, les rapports entre enseignants, étudiants et praticiens ont particulièrement animé les discussions. Les étudiants se sont demandés comment, par les formations, décloisonner le monde de la recherche, le monde de la formation et le monde de la pratique.

Loin de proposer des mises en situation professionnelle encadrées, les étudiants proposent, à cette fin, un recentrement des formations autour des savoirs théoriques et de leurs mises en débat. Nous retrouvons par là l'attente étudiante d'apprentissage d'une culture des différentes théories sociales relatives à la ville et leurs traductions opérationnelles, afin de pouvoir par la suite prendre position (cf. 9.1.2). Il s'agirait de structurer les formations de telle manière à

faire ressortir les grands courants de pensées ainsi que leurs points de convergence et de divergence.

Les étudiants appellent à cet égard à accorder plus de place aux lectures dans les formations, notamment en adaptant les emplois du temps autrement et en facilitant la sélection par la remise systématique, en début d'une unité d'enseignement, d'une bibliographie classée par thèmes et / ou courants critiques. Afin de ne pas se maintenir dans une position passive, les étudiants manifestent le désir d'être impliqué dans l'organisation de débats contradictoires ou la modération de table-ronde lors de journées d'échange - des débats contradictoires et des journées d'échange qui rythmeraient les formations.

De plus, les savoirs de formation s'inscriraient essentiellement dans une épistémologie pragmatique, c'est-à-dire interrogeraient les effets de l'action (intentionnels et non intentionnels) et leurs adéquations avec les finalités annoncées, ainsi que la cohérence entre les principes d'action et les formes retenues. Cela donnerait lieu à des enseignements par enjeux assuré par un binôme enseignants-chercheurs / praticiens, notamment sur les valeurs et principes de la fabrique de la ville (justice urbaine, solidarité territoriale…), les politiques temporelles, les nouvelles formes d'engagement professionnel (ex : Economie sociale et solidaire), l'évolution des modes de vie et leurs décalages aux usages fonctionnels...

Le lien avec le monde de la pratique ne reposerait donc pas sur l'apprentissage d'outils ou de démarches, mais par un questionnement des finalités (tacites, implicites...) de l'action. Les étudiants adhèrent par là au postulat de la force performative des théories sociales (cf. 7.2.1).

9.3.2 La formation par la recherche

Certaines offres de formation existantes sont contruites dans une proximité avec la recherche, considérant que cela constitue une aide précieuse dans l'apprentissage de méthodes d'obervation de signaux faibles et de questionnements critiques, bref dans une initiation à une réflexivité (ex : Rufat, 2017)[408]. En effet, l'exercice de la recherche favoriserait l'autonomie de la pensée, à l'inverse de l'acquisition de savoirs pré-normés évaluée par des travaux eux-mêmes formatés. Mobiliser la recherche dans les formations oblige à faire un pas de côté par rapport aux finalités progressistes associées à la production de connaissances : ici ce sont moins les savoirs produits qui intéressent, que l'épistémologie sur lesquels ils reposent. « *En ce sens, les compétences analytiques et réflexives nées de l'exercice de la recherche n'éclairent pas le professionnel, par exemple en lui amenant un regard « neuf ». Elles peuvent en revanche lui procurer les matériaux par lesquels il pourra contribuer à redéfinir, réhabiter, son métier.* » (Ravon, 2012b).

La visée pédagogique de ce type d'implication étudiante à la recherche doit être soulignée, au risque de se voir reprocher le « *recours de manière croissante voire systématiques à des « petites mains » de travaux d'étudiants qui viendraient se substituer aux pratiques*

[408] « *Plutôt que de voir dans la professionnalisation la porte d'entrée des acteurs économiques dans l'université, il est possible d'en faire un vecteur d'évolution des pratiques dans les entreprises, les collectivités, le tissu associatif, par la recherche et le passage d'une mise en critique de la pratique à une mise en pratique de la critique.* » (Rufat, 2017)

scientifiques, en réponse à la difficulté de recruter des chercheurs compétents, ou à la difficulté d'en associer, par exemple du fait de la distance géographique ou d'une thématique « rare ». » (Dumont, 2013, p.54).

Nous différencierons ici trois modalités d'implication des étudiants dans des travaux de recherche, se différenciant par leurs liens avec le monde de la pratique :

- la recherche académique posant les pratiques, conditions, acteurs et outils de métiers comme objet de recherche : elle donne lieu le plus souvent à des travaux de mémoire ;
- la recherche appliquée construite pour répondre à un problème émis par le monde de la pratique : elle se traduit, dans les formations, par des études collectives menées par des étudiants ;
- la recherche-action reconnaissant la capacité performative de la théorisation, donc impliquant le monde de la pratique dans les questionnements : nous la retrouvons essentiellement dans des formations continues qui valorisent des savoirs expérientiels.

Par la recherche académique : le mémoire d'initiation à la recherche dans les écoles d'architecture

Pour traiter des conditions d'inclusion de la recherche académique dans les formations sur la ville et l'urbain, nous avons fait le choix de nous intéresser aux formations en architecture dans la mesure où elles présentent des similitudes avec les formations en urbanisme : elles portent toutes deux sur des domaines d'action et ne sont donc pas considérées comme des formations préparant aux métiers de la recherche. Même si elles s'inscrivent, comme nous l'avons vu, dans des trajectoires opposées de professionnalisation pour l'urbanisme et d'ouverture à une diversité de métiers en architecture, ces formations ont en commun de préparer à une insertion vers le monde de la pratique.

Dans la formation en architecture, la recherche est considérée comme un exercice pédagogique nécessaire, qui est donc rendu obligatoire sans différenciation d'une spécialité « professionnelle » ou « recherche ». Pascal Joanne, Thomas Ouard er Nathalie Simonnot désignent la formation par la recherche comme l'apprentissage d'un « *travail d'investigation intellectuelle* » nécessaire aux métiers d'architecte (2012, p. 24). Cette situation de nécessité témoigne d'interrelations fortes entre la recherche académique et la pratique de métier en architecture, qui se sont cristallisées autour de l'évaluation professionnelle. En effet, les dispositifs d'évaluation de la qualité architecturale par la profession (« (...) *l'importance des concours d'architecture, des prix et grands prix, des revues et des publications faites par et pour les architectes et leur production* », Mantziaras, 2014) alimentent le corpus des recherches et, « *[g]râce à leurs travaux sur tout ce corpus (aussi), les professeurs sont évalués par leurs pairs selon les conventions internationales.* » (*ibid.*). Thierry Verdier semble confirmer cette analyse, en inscrivant la recherche scientifique et la pratique architecturale dans une même quête de reconnaissance académique : « *Souffrant d'une sorte de timidité vis à vis des vieilles institutions que sont les universités, les écoles d'architecture françaises n'osaient à peine affirmer leur existence scientifique. Pourtant quarante années de recherches, de production scientifique, de prix et d'excellence savante, auraient dû totalement effacer cette gêne qui marquait la petite école contrainte de rivaliser avec ses grandes aînées*

de l'enseignement supérieur. » (2014, p. 41). Autrement dit, il s'agirait dans la formation par la recherche architecturale de mêler réflexions pratiques propres aux métiers de l'architecture, théories sur la qualité architecturale et ses finalités, et analyses des œuvres architecturales (efficacité, efficience...).

La recherche académique pénétre dans les formations essentiellement sous la forme d'un mémoire individuel réalisé par les étudiants pendant toute leur première année de Master. Ce « *mémoire d'initiation à la recherche n'a pas pour but de former des chercheurs, bien qu'il puisse aussi révéler les appétences et les capacités de quelques étudiants à la recherche.* (...) *Cet exercice doit être considéré comme une activité intellectuelle à part entière nécessaire à tout architecte diplômé quelle que soit la profession qu'il exercera, d'où son caractère obligatoire dans la formation.* » (Joanne, Ouard, Simonnot, 2012, p. 24).

La différenciation de deux séquences distinctes permet de structurer la réalisation du mémoire et permet à l'étudiant d'identifier facilement les étapes méthodologiques. Elle assure les conditions théoriques d'un suivi régulier de l'étudiant dans son travail et d'une évaluation pédagogique progressive :

- au premier semestre, l'étudiant réalise une note méthodologique qui rend compte du choix d'un sujet et de sa problématisation, à partir de laquelle il propose une démarche d'enquête et méthode d'analyse ;
- au second semestre, l'étudiant met en œuvre sa méthode, analyse les résultats obtenus et rédige le mémoire.

Cette ventilation témoigne du rôle accru porté à la phase de problématisation, à tel point que l'analyse des résultats obtenus se révèle moins centrale dans l'évaluation du travail. « *L'absence de résultats n'est pas considérée comme un échec du moment que la méthode est au point.* (...) *L'objectif du mémoire réside dans la construction de la démarche de recherche ; en cela la mise au point de la méthode est fondamentale et c'est en quoi l'exercice du mémoire de recherche est formateur. À ce niveau, la production de connaissances reste secondaire en regard de la compréhension et de la mise en œuvre du mécanisme de recherche.* » (p. 30).

Dès lors, l'inclusion de la recherche académique dans les formations en architecture s'inscrit dans un apprentissage à la fois :

- méthodologique, car la mise en œuvre de la méthodes de recherche favoriserait l'apprentissage de la rigueur et de l'adaptabilité en même temps (p. 30) ;
- critique, car la définition du sujet vise à conduire l'étudiant à porter un regard critique sur les pratiques architecturales, dévoilant les « *incertitudes* » (p. 25) donc les arbitrages sur lesquels elles reposent ;
- personnel, car la définition de la problématique est assimilée à une « *prise de conscience* » (p. 27) de ses propres représentations et référentiels (souvent nourris des formations), par la recherche d'un fil conducteur (la problématique) entre les différentes informations disparates sur le sujet.

Par la recherche appliquée : les études environnementales

La recherche appliquée vise à mettre les méthodes scientifiques de déconstruction au service d'une expertise qui s'interrogerait sur sa légitimité (incertitudes, mutation des cadres démocratiques...) et / ou pertinence (sujets émergeants, complexification des phénomènes...). Elle se traduit dans les formations par des études précises commanditées ou adressées par un acteur extérieur à la formation. Prenons l'exemple du séminaire en sciences sociales de l'environnement présenté par Claire Leduc et Jennifer Lynn Wells. Il s'agit d'un séminaire sur « *les méthodologies de l'expertise en ce domaine : de la recherche et de l'évaluation environnementales, voire de l'élaboration de projets d'aménagement respectueux de l'environnement.* ». Il s'adresse le plus souvent à des étudiants en fin de premier cycle du Collège américain, ce qui correspond en France à des étudiants de niveau bac + 3 et bac + 4.

Ce séminaire vise à construire des savoirs de l'action qui prennent en compte la crise écologique, dans ses origines anthropiques, ses antériorités en termes de politiques environnementales, ses principes d'action induits du partage moderne nature / culture, son bouleversement de la hiérarchisation du vivant... Autrement dit, il s'inscrit dans une finalité de construction d'une épistémè pragmatique de la crise écologique. Il est donc centré sur un sujet d'étude « *suscitant des conflits d'usage et de protection, c'est-à-dire susceptible de mettre en valeur l'imbrication complexe des processus humains et naturels dans l'espace et dans la durée* ». Il peut s'agir par exemple d'un espace naturel protégé qui permet d'étudier les représentations de la naturalité déterminant les politiques publiques (préservation, conservation ou restauration), ainsi que les effets attendus des aménagements, les activités touristiques et les mesures de gestion environnementale sur cet espace naturel. Cela peut aussi être un site paysager remarquable, permettant aux étudiants de se confronter à des politiques de protection précises. Enfin, les étudiants peuvent être amenés à dresser une évaluation environnementale d'un organisme de service public ou d'une collectivité territoriale, en vue de sa possible rénovation, conversion ou transformation écologique. Le sujet d'étude est donc le plus souvent associé à une entité juridique qui émet une demande d'informations, d'évaluation ou de projet à l'université concernée.

Ce séminaire réunit entre 20 et 25 étudiants subdivisés en groupes (3 - 4 étudiants par groupe) de composition disciplinaire mixte, ce qui favorise une complémentarité entre les travaux de groupe formalisés dans un compte-rendu remis à l'organisme demandeur. Chaque groupe choisit une thématique distincte et propose en conséquence une problématique : cela assure une forte implication car les « *étudiants se sentent responsables du sujet qu'ils ont eux-mêmes sélectionnés* » (Leduc et Lynn Wells, 2010).

Le séminaire se tient sur un semestre, avec une séance de travail présentiel de deux heures par semaine d'encadrement. L'enseignant-chercheur est souvent aidé de deux doctorants dont le sujet de thèse porte soit sur l'organisme demandeur, le lieu d'étude ou la problématique étudiée. Claire Leduc et Jennifer Lynn Wells soulignent que cette collaboration est souvent fructueuse pour les doctorants qui acquièrent une première expérience d'enseignement, peuvent obtenir des contacts personnels et des accès à des archives, tandis que les étudiants en retirent une connaissance pointue du terrain d'études et un encadrement plus régulier que celui du seul enseignant-chercheur.

En plus des connaissances précises apportées sur la thématique choisie, ce séminaire répond d'une finalité d'insertion professionnelle car, si le travail étudiant « *satisfait l'organisme demandeur, il pourrait être valorisé par les étudiants comme une première activité d'expertise, constituer une première étape vers une publication, voire un tremplin vers l'embauche au sein de l'organisme.* »

Par la recherche-action : les formations de l'action sociale

Contrairement aux deux précédentes méthodes d'inclusion de la recherche dans des formations pratiques, la recherche-action pourrait répondre dans le champ de l'urbain d'une demande accrue des praticiens. Ces derniers appellent en effet à constituer une expertise collaborative, c'est-à-dire à « *réunir chercheurs et acteurs dans le cadre de communautés éphémères pour problématiser les questions, ré-énoncer un certain nombre de questionnements* » (Chapuis, 2014). Chercheurs (Jeannot, Goodchild et Hickman, 2008 ; Biau et Tapie, 2009) comme praticiens (Prévot et Simard, 2008) s'accordent sur l'émergence d'expérimentations méthodologiques visant une diversification des savoirs par un croisement des publics : praticiens et universitaires essentiellement, parfois aussi élus, habitants et étudiants. L'identification des finalités de cette expertise collaborative donne lieu à des questionnements collectifs mêlant chercheurs et praticiens (ex : Damon et Micheau, 2010 ; Viala, 2014).

Les expertises collaboratives prennent la forme d'une co-construction des sujets d'études en identifiant collectivement les objets d'étude et les questionnements associés. Dès lors, les rôles d'ordinaire prédéfinis par le partage moderne savoir / action, sont déstabilisés ; autrement dit, s'opère par la recherche-action une « *recomposition des interfaces recherche / expertise / décision* » (Biau et Evette, 2008, p.165). L'expertise collaborative ne constitue donc pas seulement une méthode collective de production de la connaissance, mais inclut aussi une volonté de transformation du champ d'expertise. Cela amène à s'intéresser à des savoirs jusque-là écartés, car situés aux frontières de champs (d'expertise ou disciplinaire) ou exclus par habitudes réflexives.

En tant que travail continu de construction conjointe de la recherche et de l'action (la recherche dans l'action, l'action par la recherche), la recherche-action apparaît comme le prolongement scientifique de l'expertise collaborative (Catroux, 2002 ; Berger, 2003). Elle étend la collaboration aux méthodes d'enquête, à la problématisation du sujet et aux formes de restitution, considérant que la manière dont sont produits les savoirs détermine leurs usages possibles comme justification d'une transformation sociale. Autrement dit, les conditions épistémologiques d'une recherche-action orienteraient la capacité des acteurs à se saisir des résultats produits (Barbier, 2003)[409]. Ainsi, la recherche-action transforme les cadres cognitifs et opératoires de la recherche selon des principes collaboratifs qui la lient au monde de la pratique : aussi bien les acteurs impliqués dans la problématisation (praticiens, élus, habitants…), le rapport au terrain (impliquant corporellement le chercheur) et ses méthodologies (ex : enquête sociologique, ateliers prospectifs), que les finalités

[409] « *On s'aperçoit que la plupart des instruments méthodologiques habituels à la logique académique doivent être adaptés, remis en question en fonction du groupe, du savoir du groupe, de la situation, etc.* » (p. 62).

démonstratives et les formes de restitution (pratiques et opérationnelles, politiques et optatives, sociales et territoriales, axiologiques et symboliques, etc.). Nous retrouvons par là les trois apprentissages que les praticiens peuvent retirer de la recherche-action selon Michèle Catroux : elle « *permet[rait] au praticien d'apprendre à identifier ses besoins tout en restant en contact avec son terrain d'action et d'établir une démarche pour atteindre des objectifs de changement.* » (Catroux, 2002).

Or, cette finalité transformatrice de la recherche-action s'expliquerait, selon Guy Berger (2003), par son ancrage historique dans l'épistémologie marxiste[410]. A cet égard, la recherche-action « *récuse la coupure radicale entre la pensée que toute société exerce sur elle-même et la genèse du travail scientifique* » (p. 13). Autrement dit, elle refuse l'idéal moderne de rupture épistémologique entre une société civile qui ferait valoir des passions particulières et privées d'une part, la neutralité du chercheur et l'universalité de ses savoirs d'autre part. A cet égard, la recherche-action oblige à redéfinir les critères modernes de scientificité, pour se concentrer alors « *sur l'administration de la preuve, la confrontation à la controverse, les avancées heuristiques* » (Saint-Luc, 2014, p. 17)[411]. En prenant en compte la diversité des savoirs (pratiques, techniques, sociaux, associatifs, vernaculaires…), la recherche-action entend dépasser, pour l'action, le modèle de l'expertise dans lequel seuls les savoirs scientifiques et opérationnels bénéficient d'une reconnaissance : « (...) *la question de la recherche-action, en ne situant pas le savoir comme un savoir expert, mais comme un savoir à produire, est très directement liée à la démocratisation* » (Berger, 2003, p.18).

En somme, trois changements épistémologiques semblent s'opérer par rapport aux méthodes plus académiques et conventionnelles de recherche (Dayer, Schurmans, Charmillot, 2014, p. 23) :

- un premier changement qui s'explique par la nature pragmatique de la recherche-action et se révèle, à cet égard, commun avec l'expertise collaborative (« *la progressivité de l'identification de l'objet, qui s'oppose aux prédéfinitions de l'objet de recherche ainsi qu'à l'identification* <u>*ex ante*</u> *des démarches empiriques* »[412]) ;
- un deuxième qui témoigne de l'ancrage dans une épistémologie marxiste reconnaissant une diversité des savoirs (« *l'investissement relationnel, qui s'oppose à la neutralité et à l'extériorité du/de la chercheur-e.* ») ;
- découlant de cet héritage, le dernier consiste en une lecture constructiviste de l'épistémè et l'épistémologie des savoirs, redéfinissant les critères de scientificité à

---

[410] « *Je souhaiterais situer le fondement de la recherche-action dans le renversement qui fut opéré par Marx, faisant de la pratique le point de départ d'une connaissance scientifique du monde social, en même temps que le moteur de son histoire.* » (p. 13).

[411] « (...) *la recherche-action s'appuie souvent sur une connaissance de l'intérieur, permettant un accès facile au terrain, une connaissance intuitive des enjeux, une compréhension rapide des attitudes. Par contre, cette implication n'est généralement pas acceptée sur le plan scientifique, pour qui « On ne peut à la fois être au balcon et se regarder passer dans la rue ». La scientificité doit reposer, dans ce paradigme, sur l'administration de la preuve, la confrontation à la controverse, les avancées heuristiques.* » (p. 17).

[412] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

l'aune d'une finalité de transformation sociale volontaire (« *la circularité des démarches de recherche préconisées, qui s'oppose à la linéarité des protocoles de recherche d'inspiration expérimentale* »).

Développer la recherche-action dans les formations fait écho aux deux propositions étudiantes pour les formations : à la fois de décloisonnement des milieux scientifique, pratique et étudiant, à la fois de mise en débat des fondements politiques des théories sociales enseignées (cf. 9.3.1). « *Grâce à la réflexion personnelle qu'elle produit et à son dynamisme, elle aide à sortir de l'enseignement statique qui consiste à réitérer une même stratégie sans parvenir à améliorer les résultats d'apprentissage.* » (Catroux, 2002).

Si les formations portant sur la ville et l'urbain incluent encore marginalement la recherche-action, d'autres champs d'expertise et de pratique l'ont intégré dès les années 1990 comme exercice d'aprentissage d'une réflexivité, après près de vingt ans de théorisation particulière par Henri Desroche (1971). Ce sont notamment les formations du collège coopératif de Paris depuis les années 1990 (Hermelin, 2003)[413], mais aussi, plus proche de notre cas d'étude et plus récemment, des formations universitaires de l'action sociale (Ravon, 2012b ; Denoyel, 2017) et du développement social urbain (ex : PFMET[414] et PFTU[415]).

Or, nous avons vu, en introduction de cette thèse, que ces champs d'expertise et de pratique sont dans les premiers à avoir investi la notion de professionnalité pour questionner la posture d'expert remise en question par la nature relationnelle et située de ses connaissances. La recherche-action y est apparue comme un exercice nécessaire de questionnement de la hiérarchisation épistémologique des savoirs (scientifiques, opérationnels, techniques...), par l'explicitation de leurs fondements épistémiques. Par là, elle permettrait de créer le terreau d'une valorisation des savoirs expérientiels et d'une reconnaissance de la capacité performative des savoirs théoriques.

La recherche-action apparaît comme un moyen de questionner et co-construire les représentations professionnelles à l'aune d'une finalité de transformation intentionnelle : par des scènes régulières de discussion collective qui peuvent être pérennes ou ponctuelles, officielles ou plutôt informelles, organisées ou improvisées, situées territorialement ou définies par un sujet... Elles prennent par exemple la forme de groupes d'analyse de pratiques qui sont des exercices pédagogiques fréquents dans l'apprentissage d'une perspective critique des représentations professionnelle (Bouissou et Brau-Anthony, 2005) et d'une réflexivité politique quant aux formes d'action choisies (Perrenoud, 2001). « *Ces groupes d'accompagnement peuvent prendre des formes diverses et selon les cas, être désignés comme « ateliers de pratique », « groupes de référence », « groupes d'analyse ». Ils réunissent un groupe d'enseignants encadré par un formateur qui aide à conduire l'analyse des pratiques*

---

[413] Les formations longues du Collège coopératif portent aussi bien sur les sciences de l'éducation et de la formation, l'économie sociale et solidaire, le travail social, l'intervention médicosociale, la vie associative, le syndicalisme, la santé, l'environnement, le handicap, le développement local et le développement des pays dits « du Sud », la culture, etc. (cf. site internet).

[414] Plateforme nationale des métiers du développement territorial.

[415] Plateforme de Formation Transfrontalière en développement Urbain.

(Altet, 2004). » (Bouissou et Brau-Anthony, 2005, p. 114). De manière plus pérenne, la recherche-action peut s'enchasser dans des scènes internes à une structure (fédération, association, réseau...) nationale, s'intéressant aux difficultés concrètes d'exercice du métier, comme la plateforme des métiers du développement territorial dite PFMET[416] ou, plus récemment la plateforme de formation transfrontalière en développement urbain dite PFTU[417]. Elle s'adresse alors aussi bien à des praticiens en formation continue qu'en formation initiale.

D'une manière générale, il semblerait que la mobilisation de la recherche-action dans les formations s'inscrive dans une perspective de formation continue pour les praticiens y contribuant (Catroux, 2002)[418], ainsi que de « *co-formation* » pour les chercheurs-institutionnels, les chercheurs-praticiens et les chercheurs-étudiants (Hugon et Seibel, 1988)[419].

9.3.3 La formation par le récit de vie

Comme nous avons pu le voir, le récit de vie constitue une épreuve de professionnalité, contribuant à la subjectivation de l'expertise (cf. chapitre 4). D'origine scientifique (Bertaux, 2016), cette méthode a été saisie par les praticiens pour diversifier leurs savoirs de métier : le récit de vie constitue un registre de justification différent de l'opérationnalisation et de la scientificité pour la sélection des savoirs de métier. A cet égard, il nous semble un exercice pertinent pour les formations de praticiens, en attente de reconnaissance de leurs professionnalités.

Le récit de vie constitue un exercice pédagogique largement plebiscité dans les formations susmentionnées (cf. 9.3.2) afin de répondre à une crise structurelle des vocations, liée à un défaut d'identification de la mission sociale en enseignement (ex : Desroche, 1971 ; Mével, 1999 ; Bliez-Sullerot et Mével, 2004) et à la rationalisation gestionnaire de l'action sociale (ex : Galvao, 2010 ; Libois, 2013). Cette ancienneté a permis une théorisation de cet outil pédagogique qui permettrait d'impliquer les étudiants dans leurs apprentissages, notamment en valorisant leurs savoirs « *de l'expérience ordinaire et quotidienne* » (Galvao, 2010, p. 3) et en réincluant leurs choix de parcours dans une trajectoire biographique. Le récit de vie en formation conduit les étudiants à affirmer leurs représentations *a priori* du champ d'action ou d'expertise, et de l'éventuel pouvoir d'agir qu'il leur conférerait. Cela revient à se demander « *[c]omment les individus, jeunes et adultes, intègrent-ils, dans leurs représentations d'eux-mêmes et de leur existence, les expériences d'apprentissage et de formation qu'ils connaissent aux différents âges de leur vie ?* » (Delory-Momberger, 2004).

---

[416] Voir le site internet de la plateforme de métiers : http://developpeurs-territoriaux.org/le-carrefour/la-plateforme-nationale-des-metiers-du-developpement-territorial/

[417] Voir le site internet de la formation : https://plateforme-pftu.org

[418] « *La recherche-action conduit chacun de nous à élaborer et expérimenter des méthodes originales, à contribuer à sa formation continue et à celle des membres du groupe.* » (Catroux, 2002).

[419] « *Engager une démarche de recherche-action : c'est provoquer une co-formation.* » (p. 20).

Dans les formations, le récit de vie peut revêtir des formes différentes (écriture autobiographique, journal, *curriculum vitae*, frise...) et s'inscrire dans un ou des dispositif(s) de narration distinct(s) (ateliers d'écriture, encadrement individuel, analyse de situations et de pratiques professionnelles, mémorial de formation...). Le contexte de formation (continue, initiale, tout au long de la vie...) détermine le plus souvent la manière dont le récit est structuré puis restitué. Par exemple, dans le cadre de reprises d'étude par Validation des Acquis de l'Expérience, le « *récit de pratiques* », analysant une situation professionnelle et explicitant la démarche suivie en conséquence, permet d'évaluer la capacité de distanciation par rapport à ses conditions de travail (Danvers, 2014) et celle d'appropriation de méthodes et concepts pour répondre à des finalités précises (Mayen et Métral, 2008). De même, lors de formations continues, le « *récit de vie professionnelle* » invite à retracer ses activités et fonctions, ses postes et milieux professionnels, etc., afin d'en tirer des conclusions en termes d'apprentissage par la pratique (Pineau,2007)[420] ; néanmoins, il ne s'agit pas de présenter un parcours biographique exhaustif et reprenant des catégories socio-professionnelles prédéfinies, car « *[l]a construction d'outils d'interprétation est un axe du travail* » qui permet de dévoiler les motivations du praticien (pour sa pratique et sa formation) (Mével, 1999, p. 113).

Nous nous intéresserons ici à deux formes précises du récit de vie : l'autobiographie environnementale qui se révèle en progression dans les formations universitaires portant sur des problématiques environnementales ou ayant une finalité aménagiste ; un projet de formation brésilienne individuée reposant sur une épistémologie pluridisciplinaire et postmoderne.

L'autobiographie environnementale

Dans les formations en enseignement, nous retrouvons l'exercice de « *l'autobiographie raisonnée* » théorisé par Henri Desroche (1971), considérant le facteur biographique de toute forme de production de connaissance (recherche) et de leur apprentissage (formation). Il « *s'apparente à un entretien semi directif en « face à face », d'une durée moyenne de 2 à 4 heures. L'entretien doit se faire, détaché le plus possible des contingences extérieures sociales ou économiques (lieu neutre, etc.), à un moment où la personne souhaite prendre du recul sur son parcours. L'interviewer doit adopter une posture délicate d'empathie et de distanciation, pour ne pas tomber dans l'entretien psychologisant. L'entretien ne doit pas non plus correspondre à un bilan de compétences. Il doit servir à l'autoformation de la personne, et l'aider à mieux se comprendre. Sont donc abordés l'ensemble des faits et des projets que la personne a vécu depuis l'âge de 10 / 12 ans.* » (Saint-Luc, 2014, p. 7).

Concernant les formations sur la ville et l'urbain, l'environnement peut être posé comme un fil directeur du récit autobiographique dans la mesure où il fait le lien entre, d'une part, le choix de la formation et d'une capacité à agir qu'elle déterminerait, de l'autre, la projection dans un métier et un type d'environnement urbain désirables. Il est intéressant de poser

[420] « *Le récit de vie professionnelle, par la prise en compte de la durée et de la formation expérientielle longue qu'elle façonne, travaille plus frontalement l'habitus professionnel, le style d'intervention forgé au cours des ans, tant au niveau de la manière d'agir que de donner du sens au niveau cognitif et symbolique*. » (p. 12).

l'environnement au fondement épistémique et épistémologique des savoirs de formation portant sur la ville et l'urbain. Par la notion d'Anthropocène, les crises écologiques conduisent en effet à questionner l'intentionnalité d'une action aménagiste qui se pose comme norme et règle (cf. chapitre 1), déniant ainsi le levier central que pourrait jouer l'écologisation des modes de vie dans l'aménagement des territoires (cf. chapitre 2). Les sciences sociales de l'environnement sont « *à la convergence des questions les plus scientifiques et des affaires les plus quotidiennes* » (Leduc et Lynn Wells, 2010). De plus, il semblerait que l'environnement joue, d'une manière générale, un rôle central dans nos mécanismes d'apprentissage en tant que filtre réflexif du schème de penser moderne : celle-ci détermine notamment les grandes structures sociales à partir desquelles se dessinent, en filigrane, les grands impensés environnementaux de la société contemporaine qui se retrouvent dans les formations (Cottereau, 2017).

A cet égard, des méthodes pédagogiques ont été mises en place afin que les étudiants explicitent leurs expériences et rapports à l'environnement, notamment par des exercices d'autobiographie environnementale. Puisant dans la psychologie environnementale et l'identification des conditions environnementales du bien-être (Moser, 2009), cette méthode a été particulièrement théorisée et diffusée par la paysagiste anglo-saxonne Clare Cooper Marcus (2005) qui s'est spécialisée dans les jardins thérapeutiques. Elle peut prendre différentes formes comme un récit autobiographique écrit ou oral, un livret photographique, un atelier de co-écriture... Il s'agit par là de permettre aux étudiants de comprendre le rôle structurant de leurs expériences environnementales dans leurs schèmes de penser, particulièrement révélatrices du degré d'adhésion et de vécu au projet politique de la Modernité.

Projet brésilien de formation individuée

Nous concluons ce tour d'horizon des formats pédagogiques facilitant l'apprentissage et l'exercice d'une réflexivité environnementale, par la proposition la plus englobante, même si elle n'a pas pu aboutir, car il s'agit d'un projet de formation universitaire. Porté par Renato Janine Ribeiro (2008), ce projet brésilien s'inscrit dans une volonté de dépassement des partages modernes par 1/ des formats pédagogiques inclusifs et 2/ une interdisciplinarité radicale des programmes. S'il n'a pas pu être concrétisé suite à des conflits d'intérêts universitaires d'après son porteur, ce projet nous semble intéressant à étudier dans la mesure où il met en lien des formats pédagogiques et la sélection des connaissances, contrairement aux précédents exemples.

Il s'agit d'une formation interdisciplinaire qui cherche à enseigner les « *classiques* » pour construire une culture commune et, surtout, les principaux courants de pensée des sciences sociales[421]. Parmi les disciplines et domaines culturels conviés, nous relevons un fondement

[421] « *La connaissance des classiques est une bonne boussole – non pas parce qu'ils nous donnent des leçons immortelles et invariables de morale ; mais plutôt parce que dans leur diversité, ils permettent à nos esprits de travailler librement face aux injonctions du quotidien pour que, confrontés aux changements de celui-ci, notre intellect sache trouver un nouvel abri, quoique toujours provisoire. Les classiques, loin d'ancrer le lecteur dans la répétition comme naguère, peuvent au contraire le rendre capable de faire face aux changements, bien mieux qu'un enseignement dispensé à la hâte, qui mise sur l'écume de l'éphémère. Toutefois, même les boussoles*

en sciences sociales complété d'une culture artistique et littéraire : la philosphie, la théorie politique, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la littérature, mais aussi la psychnalayse, la musique et les arts plastiques. Cette interdisciplinarité se différencie d'une pluridisciplinarité par l'affirmation d'une épistémologie partagée qui aurait pour fondement une épistémè post-moderne, entendue ici comme une réfutation de la séparation entre objet et sujet, de la neutralité qu'elle suppose apporter ainsi que la légitimité qu'elle assurerait : « *en utilisant les humanités comme point de départ, en relativisant la certitude et la vérité comme aspiration, en questionnant la possibilité de faire le tour du savoir, en considérant les études sur les textes littéraires féconds pour les sciences humaines, surgissent certaines idées associées à ce que l'on appelle la postmodernité. Par « postmoderne », on entend une perspective qui nie l'existence d'objets donnés et se méfie des vérités toute faites.* » (*ibid*., p. 131).

Pour ce faire, les enseignements disciplinaires seraient structurés autour d'une problématique unique qui changerait tous les deux ans. Le fait de choisir une problématique unique permettrait « *de s'émanciper de l'enseignement livresque pour privilégier les approches thématiques.* » (*ibid*., p. 128). Pour la première année, avait été retenue la problématique de la modernité pensée comme la « *période de triomphe sur la nature* » (*ibid*., p. 129), considérant que cela assurerait les conditions pour opérer une réflexion épistémologique tout au long de la formation, puisque celle-là constitue un projet politique reposant sur la transmission de savoirs orientés vers la maîtrise de la nature et répondant de certaines conditions de réalisation (objectivation).

A cette interdisciplinarité scientifique s'ajouterait des savoirs vernaculaires, expérientiels, sociaux, etc., par un enseignement dit de projet, qui serait empirique c'est-à-dire reposerait sur un travail d'observation des étudiants. Pour la première année, le thème de la ville de São Paulo avait été prévu, ce qui aurait conduit à s'intéresser aux mutations urbaines notamment de relégation sociale ou, au contraire, de gentrification, ainsi qu'à la diversité culturelle du territoire et particulièrement de ses populations les plus fragilisées et invisibilisées. Concrètement, « *la classe irait visiter des quartiers dégradés ou dont la vocation aurait changé en mieux ou en pire. Elle se rendrait dans des musées peu connus, tels que des maisons d'écrivains ou tout autre musée qui reflète un parti pris spécifique, irait à la rencontre des diverses manifestations culturelles propres à chaque communauté, etc.* » (*ibid*., p. 127).

Ainsi, l'interdisciplinarité scientifique s'ouvrirait, par l'observation empirique, à la reconnaissance d'une diversité de registres de connaissances ou de justification ; à cet égard, la valorisation de l' « *expérience personnelle des étudiants qui y vivent [à São Paulo]* » (*ibid*., p. 128) aurait été particulièrement incitée. D'une manière générale, cette formation est pensée comme une construction individuée par l'étudiant qui choisit ses unités d'enseignement à partir d'une trajectoire voulue alliant « *son parcours, sa motivation [représentations des capacités à agir apprises], ses attentes [vis-à-vis des formations] et surtout ses rêves* » (*ibid*., p. 126). Cette formation revendique une auto-gestion des trajectoires des étudiants, se posant

---

peuvent perdre le Nord. Nous ne proposons donc pas une reprise de l'humanisme qui, inventif à la Renaissance, s'est mué au début du XXe siècle en un apprentissage moral et civique, qui se faisait par le biais de la lecture des auteurs grecs et latins. Ces leçons de morale ne servent à rien. Le savoir, oui. » (Ribeiro, 2008, p. 123).

comme « *un cursus [de formation] taillé sur mesure au cours duquel l'étudiant se laisse guider par son intelligence plutôt que par un cadre préétabli* » (*ibid.*, p. 130). « *Chaque étudiant choisirait son parcours personnel, s'inscrivant dans les disciplines de son choix à l'université et si possible, ailleurs également. Chaque étudiant aurait alors un tuteur qui assurerait le suivi de son travail.* » (*ibid.*, p. 130). Cela se traduirait également par des modules de cours à choisir parmi une offre de « *formation culturelle libre ainsi qu'à se rendre à des séminaires de recherche sur les sujets les plus divers, auprès d'autres professeurs que les leurs.* » (*ibid.*, p. 126). Il s'agirait par là aussi de convier la curiosité dans le rapport pédagogique.

Par le rôle conféré aux étudiants dans le choix de leurs formations, par le travail d'accompagnement dans l'identification et l'explicitation de la trajectorie voulue, cette formation se rapproche d'un exercice académique ancien et reconnu au Brésil : le mémorial de formation qui, sous la forme d'un récit de parcours (étapes structurantes du *curriculum vitae*) avec pour arrière-plan sa trajectoire intellectuelle, a été mis en place dans les années 1980 pour encadrer les procédures de recrutement et d'avancement de carrière des enseignants-chercheurs. Il se retrouve notamment dans les formations au professorat au Brésil (Galvao, 2010) qui y voient la préparation à un exercice classique de la future profession, mais aussi une mise en continuité des parcours de formation et des trajectoires biographiques.

Conclusion du chapitre 9.

Les savoirs (théoriques, pratiques, opérationnels…) et les formats pédagogiques (projet urbain, atelier...) des formations en urbanisme véhiculent des représentations de la maîtrise environnementale selon une finalité développementaliste, encore très faiblement explicitées (9.1.2). Elles bénéficient, en effet, d'une justification par le souci d'insertion socio-professionnelle des étudiants conduisant à mimer les formations sur la fabrique de la ville existante (9.1.1). Nous avons montré que la professionnalisation des établissements d'enseignement supérieur détermine la sélection des savoirs et formats pédagogiques jugés pertinents pour l'insertion professionnelle des futurs étudiants : cela se traduit par une préférence accordée aux savoirs mimétiques de professions établies ou d'expertises bénéficiant d'une forte reconnaissance sociale.

Si la professionnalisation des formations en urbanisme répond donc de politiques d'orientation universitaire, ce n'est pas tant cette adaptation que nous interrogeons ici que le levier qu'elle constitue pour la stratégie de professionnalisation de l'urbanisme. Dans ces formations, la professionnalisation privilégie une épistémologie opérationnelle et, par là, ne fait pas valoir les épreuves de professionnalité en contexte de crises écologiques, alors qu'il existe des formats pédagogiques professionnalisants qui favorisent l'apprentissage d'une réflexivité (ex : Ruffat, 2017). Il semblerait que la professionnalisation des formations s'inscrive dans la stratégie d'enclôsure corporatiste de l'urbanisme (cf. chapitre 8), elle constituerait un moyen de se différencier de formations disciplinaires et de restreindre l'arrivée de nouvelles formations portant sur la ville et l'urbain. A cet égard, les formats pédagogiques, déterminant les finalités de l'action, jouent un rôle essentiel dans la différenciation concurrentielle de métiers aux connaissances portant sur des sujets et / ou des objets similaires.

En dehors de sa participation tacite au récit de la profession, cette orientation des formations pose question dans la mesure où elle suscite certaines déceptions voire frustrations étudiantes. S'il ne s'agit pas d'éviter les décalages (fréquents et normaux) entre les formations et les présupposés étudiants sur celles-ci, il convient néanmoins de soulever qu'ils suscitent un sentiment d'instrumentalisation auprès des étudiants (9.1.2). Dès lors, ils se sentent enfermés dans un rôle passif assez éloigné de la situation idoine pour un apprentissage et, particulièrement, de la capacité à agir qu'ils venaient rechercher en urbanisme. En effet, les étudiants intègrent ces formations motivés par un désir de participation à la transformation de l'urbain (9.2.1) par un régime d'action rendu nécessairement coopératif par les crises écologiques (9.2.2).

Si ces formations se construisent essentiellement par mimétisme, alors l'existence de formations mobilisant d'autres épistémologies environnementales et privilégiant des formats pédagogiques qui préparent à la réflexivité (9.3), nous renseigne sur l'intentionnalité de la reproduction, dans les formations en urbanisme, de représentations modernes de l'environnement. Les choix mimétiques ne répondraient donc pas d'une seule contrainte dans les formations en urbanisme, mais s'inscriraient aussi dans une stratégie adhésive au projet politique de la Modernité.

Conclusion de la troisième partie

Suite aux constats d'une persistance de la constellation mythologique de l'urbanisme dans les professionnalités (partie II), cette dernière partie a cherché à comprendre les raisons de ces difficultés pour les praticiens à justifier voire fonder en preuve leurs professionnalités sans recourir à certains schèmes mythologiques de l'urbanisme. Nous avons posé comme hypothèse que la puissance reproductive de l'urbanisme serait de nature épistémologique, donc que l'urbanisme s'inscrirait dans le projet politique de Modernité. Nous avons donc cherché à déconstruire les conditions d'entérinement et de valorisation des savoirs de l'urbanisme en contexte de crises écologiques.

Nous avons vu que la puissance reproductive de l'urbanisme repose sur ses fondements modernes, plus précisément sur une épistémologie positiviste mise au service d'une épistémè moderne. Cette épistémologie se révèle reproduite par des stratégies dédiées et créées par les acteurs de l'urbanisme (chercheurs, enseignants-chercheurs, praticiens et élus) afin d'assurer à l'urbanisme une puissance de légitimité, de différenciation par rapport aux métiers et de reproduction : ces stratégies s'inscrivent, respectivement, dans la recherche académique, l'action corporatiste et les formations universitaires.

Si l'urbanisme repose sur un défaut de positionnement épistémologique explicite de sa pluridisciplinarité, lui permettant de s'adapter aux contextes et critères de pertinence de l'action (savoir sur, dans, pour, de ou par l'action ?), il bénéficie pourtant historiquement d'une proximité avec la recherche académique (chapitre 7). Bénéficiant d'un registre de justification scientifique sans pour autant être questionnés sur les finalités et les conditions de cohérence de l'assemblage disciplinaire, l'urbanisme se différencie alors de deux autres pratiques de recherche puisant dans une épistémologie distincte : les recherches urbaines et les études urbaines. Si historiquement les recherches en urbanisme et les études urbaines se rejoignaient dans leur ambition politique de transformation de la ville (comme lieu de vie) par la connaissance, elles se sont différenciées par leurs épistémè, conduisant à des choix épistémologiques distincts ensuite : les études urbaines supposent un ancrage du politique dans l'urbain, alors les recherches en urbanisme reposent sur des postulats modernes donc visant à évincer le politique de la recherche. Les recherches urbaines suivent, quant à elle, une répartition disciplinaire des objets, des critères de validité méthodologique et des formats de valorisation académique ; elles ne répondent pas d'une ambition de transformation des villes, mais d'une finalité totalisante (par la généralisation territoriale, la modélisation, la théorisation...) attendue pour une recherche portant sur un urbain généralisé.

Or, ce registre de justification scientifique assure à l'urbanisme des avantages concurrentiels par rapport aux autres métiers, essentiellement de la fabrique de la ville (architecte, paysagiste, ingénieur en génie civil, géomètre...), en supposant la maîtrise de compétences singulières (par leur pluridisciplinarité et leur force théorique) dans un marché économique fermé (chapitre 8). Les associations dites professionnelles cherchent à naturaliser ces avantages dans un corporatisme certes prescriptif des activités (délimitation du champ de la profession) et normatif des pratiques (recherche d'exemplarité et de différenciation relative dans la mise en compétition des villes), mais surtout normatif des formes urbaines

(benchmarking, modélisation....) et de l'identité sociale (définition opérationnelle et universelle d'une qualité de vie urbaine). Par des discours visant la reconnaissance socio-professionnelle et supposant une unité des compétences d'ores et déjà existante, ces associations cherchent à définir un corps professionnel et un corps social : ces discours supposeraient une conformité entre les principes urbanistiques et le vécu urbain, renforçant ainsi la puissance performative des théories de l'urbanisme - déjà élevée du fait de sa proximité avec la recherche académique (cf. chapitre 7). Afin d'entériner ces corps professionnel et social esquissés, les associations posent ce corporatisme comme la seule issue, continue et cohérente, d'un parcours biographique démarrant dans des formations professionnalisantes préalablement identifiées, à l'aune de critères urbanistiques. La continuité du parcours étant anthropologiquement recherchée et socialement valorisée, elles instaurent ces formations comme préfigurative de l'appartenance à ce corporatisme.

Or, « *[e]n urbanisme, la normativité, ce qui « devrait être », pour transformer une situation d'espace insatisfaisante, c'est-à-dire « ce qui est » (et nécessite le recours aux sciences d'observation, dite « fondamentales »), est en général signalée de manière très subreptice, et rares sont les chercheurs qui, dans la discipline, en font un élément important de leurs travaux.* » (Pinson, 2018). Au regard de cette normativité fondatrice et pourtant subreptice des recherches en l'urbanisme, au regard du rôle des formations dans le déterminisme corporatiste par des parcours biographiques, les formations universitaires sont directement interpellées en tant que premier espace de socialisation professionnelle (chapitre 9). Les formations participeraient-elles de l'intériorisation de ce corporatisme, ce qui expliquerait sa normativité jusque dans les parcours biographiques et son évidence rendant rares les travaux de recherche sur le sujet ? Une analyse de l'organisation des formations relatives à la ville (concurrence entre deux mentions de master), de la structuration des maquettes (place des stages, atelier professionnel, mémoire de recherche, etc.), des savoirs convoqués (disciplines, champs d'action...) et des formats pédagogiques (analyse d'étude de cas, travail de terrain, etc.), nous a renseigné sur le rôle des formations dans la diffusion et l'institutionnalisation des imaginaires professionnels de l'urbanisme moderne. Les formations constituent le levier d'action de stratégies corporatistes de l'urbanisme (cf. chapitre 8) et le levier de diffusion de théories modernes sur la ville et l'environnement (cf. chapitre 7). Elles opèrent essentiellement en mobilisant des savoirs structurés selon la fabrique de la ville (sectorisation politique des problématiques écologiques et opérationnalisation des savoirs) et des formats pédagogiques mimétiques de certaines professions bénéficiant d'une reconnaissance sociale et symbolique (ex : modes d'action visant une maîtrise des effets de l'action). En défendant une professionnalisation des savoirs mobilisés dans les maquettes et des formats pédagogiques, au nom de l'insertion socio-professionnelle des étudiants et leur inquiétude à ce propos, les formations en urbanisme se révèlent alors assez éloignées des débats épistémique et pratique que les praticiens et une partie des études urbaines aspirent à les voir porter.

En explicitant les conditions de reproduction des savoirs de l'urbanisme (proximité à la recherche académique, continuité et cohérence des parcours biographiques, formation professionnalisante), cette partie nous a permis de préciser, en filigrane, l'épistémè moderne de l'urbanisme. Dans le cadre d'une épistémologie positiviste, l'épistémè constitue les sujets refoulés par la science, car ils relèvent d'arbitrages politiques. L'épistémè moderne de

l'urbanisme repose sur des imaginaires de la ville comme un espace d'émancipation collective et, plus généralement, un ancrage du politique dans l'urbain (cf. 7.2.3) ; sur une orientation des modes d'action urbanistique autour du vivant, en vue d'assurer une performativité des théories de l'urbanisme (cf. 8.2.2) ; et sur une certaine représentation de l'environnement comme une réalité extérieure aux sociétés humaines, objectivable, donc potentiellement maîtrisable par l'urbanisme (cf. 9.2.2). Ces trois fondements épistémiques de l'urbanisme renvoient à des sujets politiques que les praticiens ne voudraient / ne pourraient pas voir expliciter dans le cadre de leurs pratiques. Or, ils s'inscrivent tous les trois dans la constellation mythologique de l'urbanisme, respectivement une vision babélienne du lieu de vie (homogénéisante de ses caractéristiques et réductible à un projet politique), une conception orphéique de la création (mêlant trajectoire et inspiration) et une représentation prométhéenne de l'environnement et des villes. Ainsi, l'épistémè de l'urbanisme confirme la constellation mythologique des métiers que nous avons dessinée en première partie et son rôle, identifié en deuxième partie, dans la délimitation des sujets promptes aux professionnalités de par leur nature politique.

CONCLUSION

Cette thèse a cherché à renseigner l'évolution des métiers de l'urbain en contexte d'incertitudes écologiques, de doutes démocratiques et de complexités économiques et sociales. Ces évolutions dessineraient un cadre d'action incertain, complexe et mutable pour les métiers. A cet égard, elles interpellent directement l'entendement aménagiste qui préfigure une ville maîtrisable par des modèles rationnels, une planification de l'action, une prévisibilité des comportements, une gestion des risques... A l'aune de ces évolutions, les héritages théoriques, instrumentaux, axiologiques, etc., des métiers sont amenés à être questionnés. Les praticiens se posent de plus en plus vivement la question des connaissances nécessaires pour considérer et prendre en compte l'ampleur des crises écologiques, témoignant particulièrement d'une prise de recul par rapport à la technicité des actions et la normativité des manières de faire.

Face aux crises écologiques et mutations des cadres politiques, les savoirs semblent jouer un rôle primordial dans la réassurance des praticiens, à condition qu'ils marquent une rupture épistémique par rapport aux précédents savoirs embarqués dans les métiers. C'est pourquoi, nous nous sommes intéressés aux professionnalités, c'est-à-dire aux capacités des praticiens à mobiliser ou produire des connaissances exogènes au champ d'action (disciplinaire, relationnel, coopératif, expérientiel...). Les professionnalités résulteraient d'élans affectifs nés lors de situations d'exercice du métier, par exemple le sentiment d'impuissance face aux défis écologiques. Par les professionnalités, il s'agit de voir comment les praticiens recomposent leurs connaissances (acteurs impliqués, thématiques et catégories d'analyse, méthodologies et outils d'observation) et les investissent de « sens » en termes de potentialités transformatrices et de principes d'action, de représentations de l'action publique et des territoires, de projections et de croyances en l'avenir.

Or, cette remise en cause du registre d'entendement aménagiste se double d'une hausse des oppositions à des projets urbains, d'une remise en cause de la parole politique, d'une demande de démocratisation des cadres délibératifs, d'un affablissement des récits politiques et surtout des méta-récits. Dès lors, au-delà de la dotation de connaissances sur les enjeux écologiques, les métiers cherchent à reconstruire leurs capacités d'action. Ils témoignent notamment d'une volonté d'identifier de nouveaux leviers d'action (ressources, représentations territoriales, instruments...) et, surtout, de mettre en partage l'action avec d'autres métiers, des acteurs formalisés (élus, associations...) et des habitants.

Reconnaitre la capacité d'initiative des praticiens dans la littérature

Certains praticiens initient eux-mêmes un renouvellement « *prudentiel* » des savoirs pratiques de leurs métiers (Champy, 2011), c'est-à-dire une transformation ni systématique ni formalisée des savoirs afin de pouvoir les faire évoluer selon les situations. Ils s'inscrivent dans un mouvement émergeant depuis une dizaine d'années, de mise en place d'un registre de réflexion plus collaboratif dans les métiers voire d'un *« urbanisme de partage* » (Viala, 2014). Se construit tout un champ de pratiques qui donnent à voir une implication des praticiens dans

le renouvellement de leurs métiers. Ces pratiques relèvent d'habiletés d'adaptation à la complexité ou de la coopération, jouent de l'indétermination des fonctions et des responsabilités relationnelles, témoignent d'une action improvisée...

Pourtant, il existe pléthore de discours scientifiques comme issus du monde de la pratique qui visent à délimiter les champs d'action et répartir les fonctions, dresser un référentiel des métiers et flécher des formations pour y accéder. Les dissonances sur l'évolution des métiers relatifs à la ville et l'urbain se sont même amplifiées ces dernières années, au point d'être dorénavant régulièrement actualisées.

Si, plutôt que de puiser dans la littérature scientifique et spécialisée, certains praticiens préfèrent tâtonner, bricoler, expérimenter ou improviser le renouvellement de leurs savoirs, c'est parce que l'essentiel des travaux entérinent des modes d'action urbanistiques. Les deux interprétations du débat (professionnalisation *versus* diversification) supposent, en effet, l'existence d'un groupe socio-professionnel relativement homogène autour d'un socle de connaissances opérationnelles et unifié dans une finalité commune. Elles convergent vers une même compréhension urbanistique des métiers qui viseraient une transformation matérielle de la ville à partir de dispositifs aux effets planifiés. Que le débat parte d'une approche centrée sur les compétences complémentaires du registre opérationnel ou vise une compréhension de l'identité des urbanistes, il se révèle délimité par le champ d'action et d'expertise de l'urbanisme.

Ce prisme urbanistique s'explique notamment par le recours à des référentiels de métiers et des référentiels de compétences pour la délimitation des objets des recherche ou l'identification d'entrées d'analyse (Jeannot, 2007 ; Blanc, 2010). Il s'explique aussi, selon Donald Schön (1994), par l'habitude de cadres interpratifs sociologiques valorisant les savoirs formels qui sont évaluables et hiérachisables. Enfin, cette prédominance de modes d'action urbanistiques s'inscrit dans la stratégie de professionnalisation de l'urbanisme. Cette littérature foisonnante sur la profession permettrait alors la diffusion de son émergence et de son organisation, notamment auprès de futurs praticiens ; elle donnerait aussi l'impression que la profession est dynamique et déjà clairement identifiée par ses membres, telle qu'en attesterait la littérature abondante.

Dévoiler les schèmes mythologiques de l'urbanisme

Cette thèse a alors soulevé l'existence d'une constellation mythologique de l'urbanisme reposant sur trois mythes : le mythe de Prométhée, le mythe de Babel et le mythe d'Orphée. Mobilisée lorsque le champ de l'urbanisme peine à créer un récit continu et cohérent, cette constellation dessine les limites d'une légitimité qui repose historiquement sur une certaine épistémologie positiviste des savoirs mobilisés et une proximité à la recherche académique. Il y a recours à la mythologie pour suppléer le régime de justification moderne lorsqu'il est confronté à des raisons d'agir qui ne sont pas objectivement rationalisables, c'est-à-dire inscrites dans un registre des fins et des moyens. La Modernité ne reconnaît qu'un seul régime de justification d'une délibération démocratique : la rationalisation des logiques d'action (Rancière, 2005).

Nous avons ainsi vu que la reconnaissance des professionnalités comme un geste politique suppose de dévoiler le fondement mythologique de l'urbanisme et reconnaitre la part d'arbitraire dans la construction de connaissances, même scientifiques (Jeudy, 1997). Il est le plus souvent impossible de démontrer des postulats urbanistiques par exemple. Le dévoilement de la constellation mythologique permet celui des arbitrages politiques sous-jacents à la production et à la mobilisation des savoirs pratiques de l'urbanisme. En dévoilant les fondements mythologiques de l'urbanisme, les métiers de l'urbain pourront plus facilement expliciter leurs continuités et leurs ruptures épistémologiques avec les métiers de l'urbanisme.

En somme, le schème mythologique contribue à l'invisibilisation de la portée politique des savoirs en urbanisme, car il vient combler les lacunes, les impensés ou les postulats des savoirs produits par la Modernité. Ces derniers reposent sur une épistémologie positiviste (confiance instrumentale, objectivation des sujets de recherche, autonomie des dispositifs académiques...) donnant à voir une dépolitisation apparente des savoirs au nom de l'auto-fondation des sciences.

1. Quel dépassement de la dialectique Mythologie / Modernité par les professionnalités ?

Cette thèse a donc été construite en vue de répondre à la problématique suivante. Comment dépasser la dialectique Mythologie / Modernité pour créer un espace d'expression et de reconnaissance des professionnalités ? Nous avions envisagé en introduction de cette thèse que les professionnalités constituent un levier de ce dépassement.

Par une entrée à partir des effets des crises écologiques sur les régimes d'expertises, notre travail a soulevé l'existence d'une dialectique entre, d'une part, un projet politique de Modernité s'appuyant sur une théorie de Progrès social par une amélioration des conditions de vie et un accroissement des connaissances comme conditions d'émancipation, et, de l'autre, la persistance d'une constellation mythologique renouvelée sous les atours des instruments de l'urbanisme (mythe de Prométhée), des représentations territoriales (mythe de Babel) et des imaginaires de la création (mythe d'Orphée).

Loin d'être une contradiction, cette dialectique témoigne du rôle central du schème mythologique pour la réalisation de la Modernité et, surtout, le maintien de sa cohérence. En effet, la mise sous silence progressive des schèmes mythologiques témoignerait de l'avancée du Progrès et les traces mythologiques persistantes attesteraient que la vision téléologique du Progrès ne serait pas encore réalisée. Mais surtout, le schème mythologique permettrait à la Modernité de taire des points d'arbitrage politique, c'est-à-dire de donner l'illusion d'une justification logico-formelle pour des sujets relevant de choix politiques ou, plus précisément pour notre recherche, axiologiques, affectifs, imaginatifs ou sensibles (Rancière, 2005 ; Frémaux et Guillaume, 2014). De part sa nature atemporelle, universelle, structurante et familière, le schème mythologique crée une adhésion tacite et masque les modalités de prises de décisions, les facteurs d'arbitrage, bref ce qui relève du politique.

Convoquer une constellation mythologique revient donc à occulter la part politique dans la construction de l'urbanisme comme savoirs pratiques par une posture d'expertise. Cette dialectique serait révélatrice d'un défaut de positionnement politique explicite de l'urbanisme par adhésion au projet moderne. C'est pourquoi, elle est vécue comme une contradiction forte pour les praticiens, rendant leurs pratiques ordinaires de métier difficilement tenables.

1.1 Les crises écologiques : une opportunité de résurgence des refoulés modernes

Notre première partie cherchait à renseigner le(s) contexte(s) qui conduisent les praticiens à faire épreuve de professionnalité, c'est-à-dire à mobiliser ou produire des savoirs exogènes au champ de l'urbanisme. Pour ce faire, elle s'est portée sur les phénomènes socio-écologiques jugés perturbateurs par les praticiens dans leurs pratiques. Cette perturbation peut aussi bien relever d'un doute initiant un questionnement sur sa pratique que d'une difficulté concrète dans l'exercice de son activité.

En s'intéressant aux décalages entre, d'une part, les discours praticiens sur leurs doutes et leurs incertitudes pour saisir les enjeux écologiques et, de l'autre, la prescription urbanistique des pratiques par des discours normatifs et d'exemplarité, cette partie a soulevé les fragilités argumentatives de l'urbanisme. Ces décalages sont le résultat d'un défaut d'argumentation des discours prescriptifs. Or, au nom de son ancrage moderne, l'urbanisme prétend répondre d'actions uniquement décidées rationnellement. Nous avons donc supposé que ces défauts d'argumentation dissimuleraient des arbitrages de nature politique.

Les crises écologiques ont joué le rôle d'élément perturbateur du schéma narratif de la constellation mythologique de l'urbanisme. Elles révèlent la dialectique fondatrice de l'urbanisme, car les crises constituent fondamentalement les conditions, dans la Modernité, de l'éternel renouvellement de l'auto-fondation. Autrement dit, les crises constituent, pour la Modernité, les moments d'arrachement au « passé » et de définition de la société par elle-même. Par là, elles mettent en avant l'arbitraire des décisions prises derrière un discours de légitimation experte (administration scientifique de la preuve, initiation par les formations...), ce qui conduit progressivement à une distanciation jusqu'à parfois un doute radical des praticiens vis-à-vis de leur expertise. En ébranlant les certitudes de légitimité, les crises rendent possible la reconnaissance d'autres types ou registres de savoirs au sein de l'urbanisme ; ainsi, nous avons relevé que les praticiens font preuve d'un discours qui, au-delà des contraintes (réglementaires, éthiques, normatives...), pose les crises écologiques comme une opportunité pour faire resurgir des refoulés modernes.

Chapitre 1 ou le mythe de Prométhée : externalités instrumentales de l'urbanisme

Le mythe de Prométhée renvoie à la confiance instrumentale, plus précisément à la confiance dans la maîtrise des effets de l'action. Toute action urbanistique n'aurait que des effets intentionnels et ceux-ci correspondraient aux objectifs fixés *a priori* (Soubeyran, 2014). La planification territoriale incarne bien ce mythe. Le mythe de Prométhée serait convié car les crises écologiques font ressurgir de multiples incertitudes qui, même si elles ne concernent pas forcément l'urbanisme, suscitent en réaction un besoin de se rassurer sur sa capacité à agir.

Il s'est notamment traduit par un outillage de l'incertitude, dans le registre du développement durable qui répond d'une même finalité progressiste construite selon une vision téléologique (Puech, 2010). Ces outils relèvent des différents domaines de l'urbanisme : le zonage (ex : TVB, PNR), la production urbaine (ex : label écoquartier), la réglementation manageriale (ex : PPRI), la prospective territoriale locale (ex : agenda 21 locaux) et nationale (ex : scénarii de l'ADEME pour les villes durables)...

Chapitre 2 ou le mythe de Babel : externalités spatiales des catégories urbanistiques

Le mythe de Babel soulève la capacité de l'urbanisme à construire une représentation finie du monde à partir de ses catégories de l'action urbaine. L'urbanisme créerait par là une norme urbaine de l'habiter (Paquot, Lussault et Younès, 2007) faisant de la ville le référent premier de l'évolution des modes de vie mais, potentiellement aussi d'un gouvernement des corps. Les praticiens reconnaissent l'existence de marges produites par les catégories de l'action urbaine et regrettent alors des difficultés à comprendre, identifier et caractériser ces espaces et leurs habitants.

Si la littérature portée par l'urbanisme tend à privilégier une lecture opérationnelle de ces marges, en vue de les réintroduire dans une esthétique et une fonctionnalité urbaines, les praticiens ont davantage appelé à opérer des recherches scientifiques dans ces marges. Ils s'annoncent optimistes de la dynamique sociale qui caractériserait ces marges, même s'ils avouent très mal les connaitre. Ainsi nous relevons sur ce point également un retournement des représentations territoriales des marges socio-spatiales des grandes villes dans les métiers de l'urbain.

Chapitre 3 ou le mythe d'Orphée : externalités temporelles des praticiens

De part son sujet héroïque, le mythe d'Orphée est particulier car il constitue à la fois un sujet de critique et un levier de décalage et cheminement vers les professionnalités. Il nous permet de voir le rejet fort des praticiens à l'égard du statut socialement différencié d'« expert » ; il s'agit notamment pour eux de freiner leurs sentiments de responsabilité et de faire valoir leurs svoirs expérientiels dans les territoires. Ici, un travail sur la temporalité des pratiques urbanistiques serait nécessaire pour assurer le partage de l'expertise souhaitée par les praticiens.

Or, les schèmes mythologiques modernes s'inscrivent dans des cycles durant lesquels ils alternent des périodes d'« effervescence » et de « latence », faisant ainsi évoluer leur visibilité (Girardet, 1986, p. 133). En faisant émerger des externalités instrumentales, spatiales et temporelles de l'urbanisme, les crises écologiques initient un cycle d'effervescence. Les professionnalités peuvent-elles néanmoins se dessaisir de tels mythes ?

1.2 La subjectivation de l'expertise par les professionnalités

La deuxième partie a donné à voir trois types d'épreuves de professionnalité, qu'elle a, à chaque reprise, inscrit dans un discours de justification (scientifique, opérationnel, convictionnel, sensible...) et dans un cadre interprétatif plus large. Nous avons confronté les choix instrumentaux et disciplinaires opérés avec le sens recherché par les praticiens, afin d'en évaluer la pertinence.

Cette partie a décrit et analysé comment les praticiens recomposent leurs savoirs de métiers. Elle a notamment soulevé la multitude des leviers de diversification des savoirs : acteurs impliqués, thématiques et catégories d'analyse, méthodologies et outils d'observation... Néanmoins, ces professionnalités ont en commun d'opérer par des discours formalisés d'études territoriales. Ce choix peut aussi bien s'expliquer par un besoin de justifier auprès de sa hiérarchie le temps passé et / ou une volonté de véhiculer les résultats des professionnalités.

Si les études sont largement reconnues en urbanisme et sont pensées comme fondatrices du champ (Claude, 2010), elles sont de plus en plus investies par les praticiens comme un espace idoine d'expérimentation de nouvelles manières de construire la connaissance. Cet investissement des études par les praticiens témoigne d'une remise en doute croissante de la pertinence des études d'origine urbanistique pour fonder l'action, se traduisant par une volonté de décentrement voire de rupture avec les sujets et méthodes usuels. Moins formalisées et plus difficilement catégorisées, issues de doutes concrets et de pratiques situées, ces études constituent « *un ensemble de pratiques hybrides entre la connaissance experte et l'action, pratiques consignées par une documentation où se mêlent de diverses manières textes, figures et données chiffrées.* » (Bentayou et Benbouzid, 2009, p. 74). L'étude serait devenue de plus en plus le lieu de réalisation de dynamiques endogènes d'évolution des pratiques, notamment en fonction des mutations dans les représentations territoriales des praticiens et leurs convictions écologiques.

Le sens conféré à ces savoirs relève essentiellement d'une subjectivation de l'expertise, c'est-à-dire d'une expertise produite par des praticiens se réclamant de leurs convictions politiques et de valeurs fondées par leurs propres expériences (résidentielles, professionnelles, militantes...). Les praticiens souhaitent valoriser les expériences vécues et pratiques ordinaires des lieux, d'eux et des habitants. Cette valorisation s'inscrit le plus souvent dans une mise en récit d'une trajectoire socioprofessionnelle hybride, des enquêtes qualitatives, des outils participatifs de recueil du sensible ou des scènes d'immersion collaborative ou territoriale.

Chapitre 4 : la reconnaissance des individualités

Les praticiens opèrent par diversification des connaissances mobilisées (scientifiques, techniques, pratiques, vernaculaires, etc.) et ce par le croisement des publics (praticiens et universitaires essentiellement, habitants, élus et étudiants également) et par la valorisation de leurs propres expériences (résidentielles, professionnelles...). Ainsi, les praticiens se posent de plus en plus en auteurs des études territoriales qu'ils produisent non pas dans une visée de reconnaissance de leurs pratiques mais d'orientation intentionnelle de leurs sujets et des méthodes pour y répondre.

Chapitre 5 : l'observation sensible des territoires

Les praticiens ont particulièrement voulu recueillir des ressentis sensibles d'habitants car ils pensent que le sensible relève du politique. A cet égard, ils refusent le partage moderne entre raison et sensible. Cela les a conduit à étudier les usages de leurs objets d'intervention (ex : usages genrés des espaces publics) et à questionner leurs représentations (ex : attractivité sensible du périurbain).

Chapitre 6 : l'immersion dans les marges

Enfin, les praticiens peuvent aussi lier expériences habitantes et praticiennes en construisant des connaissances par une immersion dans les marges métropolitaines. Ils alternent alors entre des méthodes scientifiques de distanciation et un questionnement des externalités produites par leurs catégorisations professionnelles.

Mais ces arbitrages politiques dans la subjectivation de l'expertise reproduisent pour partie la constellation mythologique de l'urbanisme ; les études territoriales de l'aternative ne se départissent pas entièrement de cette constellation mobilisée pour administrer la preuve des professionnalités. Les praticiens continuent de puiser dans les gages de légitimation de leur expertise, préfigurant ainsi les finalités attribuées aux savoirs produits. En puisant dans la constellation mythologique, ces gages légitimaires tendent ainsi à dépolitiser ces professionnalités, c'est-à-dire taire leurs ambitions de rupture et refondation. Si une pluralisation des savoirs (scientifiques, techniques, pratiques, locaux, habitants, vernaculaires, etc.) s'opère dans les métiers de l'urbain, un défaut de controverse et d'hybridation persiste. Cela nous a conduits à questionner les causes de ce blocage.

1.3 Les fondements modernes de l'urbanisme

A l'aune de cette persistance de la constellation mythologique de l'urbanisme dans l'administration des preuves de professionnalité, nous nous sommes demandé, en troisième partie, quelles pouvaient en être les causes. Cette puissance reproductive de l'urbanisme s'expliquerait, selon nous, par son épistémologie positiviste, commune avec le projet politique de Modernité. Trois dispositifs contribueraient à la reproduction de l'urbanisme : la recherche académique, l'activité corporatiste et les formations universitaires.

Chapitre 7 : la recherche académique

Si l'urbanisme repose historiquement sur un défaut de positionnement épistémologique explicite (savoir de, dans, pour, par l'action ?), il repose néanmoins sur une proximité avec la recherche académique. Cette proximité assure une performativité aux théories sociales de l'urbanisme et lui confère une fonction en surplomb des autres savoirs de la fabrique de la ville : par sa pluridisciplinarité et sa fonction de synthèse, l'urbanisme assurerait un travail de liaison entre les métiers, ce qui lui procure une posture d'autorité (Blanc, 2010).

Chapitre 8 : l'activité de corporatisme

Cette légitimité scientifique assure à l'urbanisme des avantages concurrentiels sur le marché économique et dans les arbitrages politiques .Les associations dites professionnelles tendent à naturaliser ces avantages dans un corporatisme normatif des pratiques et des imaginaires professionnels.

Chapitre 9 : les formations universitaires

En tant que premier espace de socialisation professionnelle, les formations universitaires sont des espaces de reproduction idoine de la constellation mythologique de l'urbanisme. Dans les formations en urbanisme, les savoirs sont le plus souvent structurés selon des critères repris dans l'organisation de la fabrique de la ville (sectorisation politique, sélection opérationnelle

des savoirs...) (Faburel, 2017a). De même, les formats pédagogiques miment des pratiques de l'architecture et de l'ingénierie.

Ces critères de sélection des savoirs traduisent la prise de position dans les stratégies de professionnalisation de l'urbanisme. La possibilité de renouvellement des métiers, pour saisir les problématiques écologiques et répondre à l'affaiblissement des méta-récits modernes, s'en trouve alors fondamentalement questionnée. Pourtant, les étudiants intègrent ces formations en vue d'acquérir un pouvoir d'agir environnemental ; il est fort à parier que cette déception étudiante perdura et viendra renforcer la rupture initiée par les professionnalités de l'urbain lors l'insertion socio-professionnelle.

Le dévoilement de la constellation mythologique de l'urbanisme ne s'inscrit pas dans un geste de mise en énigme des métiers par des problématiques écologiques - à l'instar de la métaphore environnementale de Gaïa chez Bruno Latour (2015) qui désigne une puissance aux contours indéterminés et exigeante pour l'action humaine - mais cherche à (re)politiser l'urbanisme par la reconnaissance d'arbitrages invisibiliés par sa constellation mythologique. La reconnaissance de cette constellation nous a surtout permis de confirmer l'ancrage moderne de l'urbanisme.

2. Quels récits de la Modernité en contexte de crises écologiques ?

Force est de constater que les crises écologiques remettent en cause la capacité de la Modernité à se constituer comme un cadre explicatif et, par là, à orienter les stratégies politiques. « *Tout semble se passer comme si nous avions dépassé tant l'idéologie moderne du progrès que la critique la plus radicale qui lui ait été adressée, à savoir l'affirmation du caractère autonome et monstrueux de l'essor des techniques.* » (Bourg, 2000a, p. 6). Par là, Dominique Bourg souligne la fin de la structuration des méta-récits autour de la dialectique de la toute-puissance technologique (les métarcits se différenciant par leurs usages technologiques), héritée du schème de penser moderne. Nous connaîtrions un avenir soit radieux soit catastrophique, correspondant à une évolution, soit méliorative soit négative, de l'humanisme par la maîtrise de la nature et l'assujetissement technologique.

Les méta-récits de la modernité, essentiellement organisés autour de la notion de Progrès comme émancipation collective d'une société par l'amélioration de ses connaissances (Lyotard, 1979) et émancipation individuelle par le dévoilement de sa nature immanente (Benasayag, 2004), susciteraient de moins en moins d'adhésion. Plus précisément, ils ne parviendraient plus à englober la multitude de phénomènes révélés par la complexité, encore moins à les expliquer dans une vision téléologique échapant aux incertitudes quant aux interrelations croissantes et effets en chaîne. Dès lors, ils mobiliseraient plus difficilement des actions en leurs noms, d'où la mutation des formes d'engagement (Ion, 2012).

Néanmoins, au regard de la fonction de mise en relations que nous avons conférée au politique et de sa diffusion essentiellement dans des registres langagiers, il nous semble difficile d'envisager un politique qui ne s'inscrive pas dans un méta-récit, même situé, sans visée universalisante et atemporelle. Ainsi, selon Jean-François Lyotard (1979), seuls des récits de légitimation, c'est-à-dire situés par rapport à une problématique, donc restreints spatialement et limités temporellement, pourraient encore mobiliser en politique. A cet égard,

nous considérons que même l'ancrage des modes d'engagement politique dans les strictes trajectoires pose celles-ci comme des méta-récits situés à l'échelle des individus.

Si les praticiens ne veulent pas tomber dans le travers redouté de reproduction non-intentionnelle d'un récit moderne, il convient de mettre en lumière d'autres méta-récits qui pourraient venir s'y substituer. Nous nous sommes alors demandé quelle est l'évolution du discours sur le politique en contexte de crises écologiques et d'Anthropocène plus ou moins reconnue, témoignant par là des échecs de la maîtrise instrumentale, de l'arrachement environnemental et de l'amélioration continue des conditions de vie annoncées dans le projet politique de Modernité ?

Trois grands méta-récits ressortent (la Post-modernité, l'Hypermodernité et la Modernité tardive) qui correspondraient, selon Albert Lévy (2006) à une actualisation de la typologie proposée par Françoise Choay (culturalisme, progressisme et naturalisme). « *Cette typologie se poursui[vrai]t aujourd'hui. Le progressisme connaît un nouvel avatar sous le terme d'hypermodernité (ou surmodernité): on y retrouve la même idéologie de contrôle de l'espace urbain par la technoscience dominante. Le culturalisme se prolonge dans le postmodernisme avec la même critique de l'illusion progressiste et de son optimisme, et une même attitude nostalgique vis-à-vis de la ville du passé et de ses formes. Quant à la philosophie anti-urbaine, elle est présente dans certains discours écologistes qui survalorisent la nature, mettant en cause l'extension inhumaine des métropoles destructrices de l'environnement, constituant une menace pour l'humanité.* » (Lévy, 2006, p. 64).

2.1 La Postmodernité ou le relativisme généralisé

La Postmodernité est le plus souvent entendue comme un cadre explicatif de remise en question voire de sortie de la Modernité, né à la suite du mouvement de « Mai 68 » pour certains (ex : Anderson, 2010 ; Flipo, 2017) ou de la chute du mur de Berlin en 1989 pour d'autres (ex : Mongin, 1996 ; Latour, 1997). Elle se caractériserait par l'incertitude des connaissances face à des phénomènes complexifiés (Morin, 1996) et la remise en doute des croyances progressistes modernes (Flipo, 2017), suscitant à cet égard des sentiments de nostalgie et de désenchantement, de crainte et de désemparement (Best et Kellner, 1991).

Plus précisément, la Postmodernité traduirait un essouflemment croissant des principales croyances modernes associées au Progrès : (1) une capacité de maîtrise instrumentale particulièrement pour les enjeux environnementaux, (2) une délégation du politique à une économie mondialisée jugée irénique, et (3) une vision téléologique des sociétés humaines par une amélioration continue et progressive de leurs connaissances, reposant pour ce faire sur une réinvention constante de la tradition. Elle résulterait notamment (1) de la résurgence d'externalités environnementales conduisant à douter de la maîtrise annoncée, ainsi que (2) d'exclusions sociales remettant en cause la portée irénique du système économique. « *Or ces séries d'exclus, d'exclusions, de frontières étaient tout à la fois la condition et la conséquence pour que la société moderne puisse croire à sa maîtrise sur la nature et sur elle-même.* » (Lolive, 2011, p. 130) : leur resurgence conduirait ainsi à questionner (3) le métarécit moderne, prétendu unique et continu, d'un progrès social.

Cette remise en doute postmoderne induirait une perte des repères collectifs (identité, organisations sociales, structures relationnelles...), particulièrement ceux nés dans la culture de masse particulièrement répandue par la télévision et la mondialisation des échanges. (Jameson, 2007). Les doutes postmodernes seraient précédés d'une crise des identités, c'est-à-dire d'une perte des repères collectifs, des idéaux partagés et des récits téléologiques selon Jacques Le Rider (1990). S'ajouterait une perte des repères fondateurs des cadres délibératifs de l'action publique (Chevallier, 2004)[422], d'autant plus que celle-ci exprime une prétention à l'universalité de son projet politique (Lyotard, 1993). La mise en demeure de l'universalisme moderne susciterait un retour remarqué des problématiques spatiales, comme en témoigneraient les travaux d'Eward Soja (Besse, 2004).

En conséquence, la Postmodernité est associée à un « *désenchantement* » dans nos capacités à agir, de manière volontaire et maîtrisée, sur notre devenir (Mongin, 1996 ; Desage et Godard, 2005 ; Bédard, Augustin et Desnoilles, 2012). « *La croyance au progrès s'est effondrée tout au moins sous la figure d'un avenir téléologiquement orienté vers le mieux. La disparition des attentes liées à un certain « accomplissement » de l'humanité et plus généralement l'effacement d'un horizon d'espérance séculière ont fait advenir un temps sans promesse.* » (Revault d'Allones, 2012, p. 123). La Postmodernité serait une période de reconfiguration des organisations politiques et motivations, autrefois construites autour de métarécits d'émancipation (par l'accès à la connaissance, la révolution prolétarienne, la rationalité calculatrice libérale...). Plus précisément, en réaction à cette perte de confiance de la Modernité, il y aurait une évolution de la nature du pouvoir conduisant à favoriser des actions indirectes de gouvernement (gouvernement des corps, régulation sociale...) (Rouban, 2004), mais aussi des pratiques de résistance localisées elle-même (Negri et Hardt, 2004)[423]

Les expertises architecturales et urbaines ont très rapidement investi ce sentiment de désenchantement comme une mission qui leur serait attribuée de part leur domaine d'intervention. Elles renouent ainsi, comme nous l'avons vu (cf. chapitre 3), avec le mythe orphéique d'une créativité collective guidée par des savoirs d'expertise. Dans la perspective d'un réenchantement, s'opèrent donc une différenciation sociale des experts et une relative généralisation d'objets urbains censés faciliter les capacités de projection des habitants (Prévot et Leclercq, 2010). Ainsi, les esthétiques architecturale et urbaine postmodernes se ventilent en des principes de localisme, de mise en valeur du patrimoine, etc., qui, paradoxalement, « *sont reproduits un peu partout dans le monde*. » (Hamel et Poitras, 1998). Néanmoins, il convient de différencier l'esthétique postmoderniste dont peuvent se prévaloir les acteurs de la fabrique de la ville (Genard, 2000) d'une part, du cadre épistémique que constitue la Postmodernité dans les sciences humaines et sociales de l'autre (Hamel et Poitras,

---

[422] « *Il semble qu'on soit entré dans un âge nouveau, dans lequel l'architecture sociale tout entière est en passe d'être redéfinie, au prix de fortes secousses, liées à la perte des repères, à l'effritement des cadres hérités du passé, à l'ébranlement des certitudes ; la société « moderne », dont les contours ont été tracés en Occident avant d'être diffusée à l'échelle planétaire, tend à faire place à une société nouvelle* » (p. 118).

[423] « *Peut-on localiser dans la vie elle-même – c'est-à-dire bien entendu dans le travail et dans le langage, mais aussi dans les corps, dans les affects, dans les désirs et dans la sexualité – le lieu d'émergence d'un contre-pouvoir, le lieu de production d'une subjectivité qui se donnerait comme moment de désassujetissement ?* » (p. 43).

1998 ; Voyé, 2003). En effet, en architecture et urbanisme, « *le terme ne suscite[rait] pas le rejet qu'il rencontre souvent dans celui des sciences humaines* » (Voyé, 2003, p. 117).

Au regard de ces difficultés de traduction formelle des doutes post-modernes dans la fabrique de la ville, il est important de noter que Henri Lefebvre (1981) ne souscrivait pas à l'appellation de « postmoderne », considérant que la fin de la Modernité s'accompagnerait d'un « *modernisme* ». En effet, si nous validons avec Myriam Revault d'Allones (2012) une lecture de la Modernité comme un projet politique se réalisant à partir d'une dialectique Ancien / Moderne, alors le post-modernisme peut s'entendre comme une reproduction de la Modernité. A cet égard, nous partageons avec Marc Augé (1992), Jacques Chevallier (2004) et Félix Guattari (2008) l'idée que le relativisme de la post-modernité n'est que la forme réactualisée d'une modernité en accélération, c'est-à-dire une modernité qui aurait des temps de plus en plus courts et des auto-fondations de plus en plus radicales (au sens de portant sur les racines) : « (...) *le postmodernisme n'est qu'une ultime crispation du modernisme, en réaction et, en quelque sorte, en miroir des abus formalistes et réductionnistes de ce dernier, dont il ne se démarque pas véritablement* » (Guattari, 2008).

Il semblerait que la critique de la modernité conduise à un renouvellement de l'exercice d'auto-fondation et d'auto-institutionnalisation (Revault d'Allonnes, 2012)... « *Les sociétés contemporaines semblent donc être entrées dans une logique nouvelle qui, si elle ne rompt pas avec les institutions et les valeurs de la modernité mais au contraire s'y enracine, va cependant au-delà de ces institutions et ces valeurs vers un futur encore indéterminé : on assiste en effet dans le même temps à l'exacerbation de dimensions déjà présentes au cœur de la modernité et à l'émergence de potentialités différentes. C'est cela que résume et condense le concept de « post-modernité », qui souligne bien cette ambivalence, la postmodernité étant tout autant une « hyper-modernité », qui pousse à l'extrême certaines dimensions, comme l'individualisme, présentes dans la modernité, et une « anti-modernité », qui remet en cause certains schèmes de la modernité.* » (Chevallier, 2004, p. 119).

2.2 L'Hypermodernité des anthropocénologues

L'hypermodernité est une culture hypertrophiée de la consommation et extensive des effets du projet de la Modernité sur tous les aspects de notre vie. L'hypermodernité renvoie à une modernité accélérée, dans l'instantanéité et l'urgence : c'est une modernité dont les effets sont éxagérés.

Nommée par Marc Augé de surmodernité (1992), cette période conduirait à restreindre nos rapports aux lieux à un usage fonctionnel ; les espaces publics par exemple seraient traversés pour ce rendre de son domicile à une activité. Dans la continuité des travaux de Marc Augé (1992), Laurent Mattille (2009) entend la surmodernité comme la prise en compte des « *caractéristiques qui relèvent du vécu des populations en rapport avec le territoire qu'elles occupent* » : elle serait liée à la fois à la périurbanisation et au développement du secteur médiatico-culturel, car ces deux phénomènes initieraient la création physique et mentale de nouveaux horizons et paysages.

A cet égard, l'hypermodernité investirait naturellement les brèches de la postmodernité et des crises écologiques, particulièrement *via* le concept d'Anthropocène qui définirait les

conditions et le levier de justification d'une accélération de la techno-nature (particulièrement par la géo-ingénierie). « *Initialement proposé comme signal d'alarme face au pouvoir destructeur et à la puissance non maîtrisée de l'homme, le concept d'Anthropocène est devenu, chez les partisans de l'écomodernisme (aussi appelé « nouvel environnementalisme » ou « éco-pragmatisme ») ou pour certains représentants des ESS (Earth System Sciences), un signe incontestable de la capacité humaine à transformer, contrôler, voire même recréer la nature à volonté. L'originalité de ce nouveau Topos du capitalisme vert est son accaparement du thème présupposé « postmoderne » de la fin de la nature afin de défendre une écologie politique post-environnementale (ou encore une écologie « sans nature »).* » (Frémaux, 2018)

Si certains comme Ulrich Beck (1986), Bruno Latour (1991 et 1999) ou Isabelle Stengers (1997) se concentrent sur la construction de relations avec les non-humains en réunissant « *la science (chargée de comprendre la nature) et la politique (chargée de régler la vie sociale)* » (Latour, 1999, p. 15), il nous semble auparavant nécessaire de définir les relations que nous tisserions différemment avec le passé et le futur (Baschet, 2018), bref de redéfinir le projet politique par ses liens à la Modernité. Si le récit de l'Anthropocène ne pose pas la question des causes et de l'intentionnalité dans la transformation environnementale, il dénie alors la réflexivité environnementale des sociétés antérieures et dessine la socété contemporaine comme celle d'une hypermodernité victorieuse (Bonneuil et Jouvancourt, 2014 ; Bonneuil et Fressoz, 2016 ; Frémaux, 2018). L'hypermodernité serait la période où il deviendrait inutile de refouler « *la désinhibition moderne [qui] inclut tous les dispositifs rendant possible, acceptable et même désirable la transformation technique des corps, des environnements, des modes de production et des formes de vie.* » (Fressoz, 2013, p. 122).

2.3 La Modernité tardive ou redéfinir un projet politique lié à ses héritages

Selon Jacques Rancière (2017), le grand récit de la modernité remplit une fonction politique en inventant une autre manière de raconter les événements qui arrivent aux personnages d'une histoire : il permettrait de tempérer le peuple révolutionnaire dans ses ardeurs. Dès lors, s'émanciper de la Modernité revient à renouer avec un projet politique, plutôt que de renoncer à un projet moderne ou se condamner à un relativisme dogmatique comme la Postmodernité. Plutôt que de penser l'émancipation comme un méta-récit de l'arrachement aux sociétés anciennes, elle serait, selon Jacques Rancière (2008), une mise en débat des héritages et des capacités actuelles à leur aune, autrement dit « *la collectivisation des capacités investies dans ces scènes de dissensus* » (p. 55).

La période actuelle serait plutôt, selon Anthony Giddens, celle d'une « *modernité tardive* » confrontée à une « *transformation simultanée de la subjectivité et de l'organisation sociale mondiale, sur fond de risques majeurs* » (Giddens, 1994, p. 184). Prenant en compte les défaillances de la Modernité, elle ne vise pas à relativiser l'entièreté des connaissances comme la Postmodernité, mais plutôt à reconnaitre ses limites en termes de possibilité de connaissances. La Modernité tardive chercherait à reconstruire les cadres de délibération politique pour mettre en débat et réécrire le méta-récit de la société. Il s'agirait de « *[p]rendre acte d'un non-savoir - dont il fait souligner qu'il est le propre de l'existence démocratique -*

et se demander comment il se confronte aujourd'hui aux nouvelles formes de dissolution de la certitude, ce serait passer d'une crise de certitude à une expérience[424] *d'incertitude.* » (Revault d'Allonnes, 2012, p. 153). Cette compréhension de la Modernité tardive se différencie de celle d'Ulrich Beck (1986) qui, refusant les limites des certitudes en la connaissance, a conduit à un déplacement des scènes politiques démocratiques du débat, des parties, etc., aux couloirs fermés de la science et des entreprises. La Modernité tardive inviterait à redécouvrir la modernité, dans ses formes, son projet politique, ses récits, etc., pour reconstruire le rôle conféré aux savoirs dans le récit politique ainsi que l'organisation des cadres de délibération.

3. Mise en perspective de la recherche

« *La réflexivité méthodologique ne vaut pas une heure de peine si elle est produite dans un mouvement rétrospectif, qui conduit à estomper les mésaventures et désappointements, à livrer un compte rendu lissé et cohérent, voire à mettre en scène un enquêteur habile et ingénieux, triomphant des pièges du terrain.* » (Demazière, 2008, pp. 32 - 33). A l'aune de cette difficulté, nous n'opérerons pas de retour sur nos choix méthologiques au regard des difficultés épistémologiques d'une recherche sur les professionnalités de l'urbain. Nous pourrions débattre des conditions de connaissance des professionnalités selon leur nature instable (liée à la différence entre l'intentionnalité et la mise en pratique), tacite (rendant compte de stratégies de dissimulation institutionnelle) et située (selon les trajectoires professionnelles, les territoires concernés...) ; mais l'exercice se révélerait insatisfaisant car il se réduirait à une analyse de la pertinence des choix méthodologiques pour répondre aux hypothèses, sans questionner leurs fondements épistémiques. Nous préférons interroger nos choix méthodologiques à l'aune des fondements épistémiques de nos postulats de recherche ; cela nous conduit à questionner dans ce retour final la pertinence d'une entrée par les professionnalités, supposant ses capacités subversives par la mobilisation de connaissances extérieures au champ d'expertise.

A cet égard, la logique démonstrative de cette thèse - héritée d'une culture de penser - est révélatrice d'une certaine épistémologie, plus précisément d'une certaine approche de la justification dans la recherche scientifique ; elle semble incarner notre adhésion au troisième postulat de cette recherche, qui pose un rôle politique de la production de connaissances. Par cette explicitation épistémique de nos postulats, nous sommes amenés à questionner la finalité tacite de cette recherche, à savoir identifier une constellation mythologique des métiers de l'urbain qui prendrait en compte les crises écologiques, avec leurs incertitudes et complexités. Nous nous intéresserons donc aux leviers que cette thèse a produit et qui pourraient être mobilisés pour la mise en place de cette constellation mythologique alternative.

[424] Les mots soulignés sont mis en exergue (italique) dans le texte original.

3.1 Retour sur la logique démonstrative : quel postulat derrière ?

La logique démonstrative de ce manuscrit peut étonner dans la mesure où elle déroge à certaines habitudes comme l'identification d'une partie dédiée à l'état de la littérature, d'une autre à l'analyse des matériaux de recherche... Elle témoigne, à l'inverse, d'une « *circularité de la démarche de recherche* » (Dayer, Schurmans et Charmillot, 2014, p. 23) afin de questionner les liens entre nos trois hypothèses.

Nous avons mis au coeur de l'analyse des professionnalités leur capacité de conflictualisation des savoirs pratiques. Cela demande de construire un plan donnant à voir les positionnements politiques tacites inhérents à la dialectique urbanistique, ainsi que les stratégies qui se réalisent autour de son déséquilibre. La première partie a fait ressortir les limites des conditions d'équilibre de la dialectique, ici la résurgence des externalités de l'urbanisme moderne par les crises écologiques. La deuxième partie s'est intéressée aux méthodes de dépassement de cette dialectique vécue - du fait du déséquilibre - comme une contradiction. La troisième partie a visé à expliquer les limites et les freins rencontrés dans des pratiques de dépassement, en identifiant le rôle attribuée à la dialectique dans la reproduction de l'urbanisme. Si ce plan se rapproche d'une analyse d'étude de cas « faits / conséquences / causes », la démarche de recherche circulaire nous a conduit à intégrer des matériaux de recherche dès l'analyse des « faits » d'entrée. Celle-ci s'est alors révélée moins descriptive qu'interprétative du vécu de la situation d'inconfort de travail pour les praticiens, annonçant une éventuelle réaction de leur part.

Concrètement, cela aboutit à un manuscrit dans lequel l'état de la littérature est dispersé (particulièrement sur l'évolution des métiers de l'urbanisme et de l'urbain), les notions sont présentées au fur et à mesure de leur mobilisation dans le corps de texte et les matériaux de recherche sont mobilisés au gré de l'argumentation. Certaines difficultés de lecture peuvent en découler car les matériaux de recherche sont inégalement répartis entre les parties de thèse et l'identification de la démarche scientifique nécessite une compréhension des hypothèses qui structurent le plan.

Or, en choisissant une démarche de recherche circulaire, nous conférons une fonction particulière aux savoirs dans leur capacité mobilisatrice et performative, aussi bien lors des (é)preuves de professionnalité que pour la rédaction de ce manuscrit. En atteste le recours, à de maintes reprises, à des notes de bas de page qui, outre un apport en termes de précision ou d'exemplification, nous ont permis d'engager la parole de leurs auteurs sur notre sujet. En effet, si les critiques que nous avons portées sur l'urbanisme - comme savoir de gouvernement dépolitisé par la revendication d'une épistémologie positiviste - sont anciennes et connues, elles s'inscrivent le plus souvent en décalage des débats scientifiques : soit par une formulation lacunaire qui sous-entend une acception partagée de la critique, soit en phrase conclusive appelant à questionner le sujet dans de prochains travaux qui restent souvent en attente.

En somme, par différents procédés, notre démarche démonstrative témoigne d'une volonté d'entériner le troisième postulat sur le rôle politique de la production de connaissances. En voulant l'incarner, nous attestons d'une forme de fragilité du postulat qui nécessiterait encore plusieurs preuves de sa véracité ; pourtant, nous avons fait le choix de le poser, témoignant

ainsi de l'importance que nous accordons à cette idée. Elle a indéniablement une portée convictionnelle.

3.2 Quels récits politiques pour les métiers de l'urbain ?

Il semble difficile de concilier le projet politique de Modernité et une évolution des métiers par les professionnalités, car la Modernité tend à refouler les sujets contredisant sa téléologie progressiste ou ne pouvant être prouvés par son épistémologie positiviste. C'est pourquoi, nous nous demandons ici quels pourraient être les récits politiques a-modernes pour les métiers de l'urbain.

Peut-on penser un urbanisme a-moderne ?

Les professionnalités constituent la tentative pour les praticiens de sortir de cette tension Modernité / Mythologie en proposant leurs propres régimes de justification à leurs pratiques, supposant par là que les praticiens ne sont pas passifs devant les situations dites de crise mais créatifs (en puisant à d'autres sources d'entendement, en expérimentant), voire porteurs de ressources (capitalisation d'expériences personnelles). Elles relèvent davantage d'une posture réflexive sur ses pratiques ordinaires que d'un usage technique : les professionnalités constituent une épreuve d'affirmation d'un pouvoir d'agir par les savoirs et les habiletés embarqués dans les métiers. Les professionnalités de l'urbain portent spécifiquement sur la diversification et l'hybridation des savoirs pratiques par la subjectivation de l'expertise.

Nous avons posé, en hypothèse de cette thèse, que les professionnalités s'inscrivent dans une volonté de rupture avec l'ambition moderne de l'urbanisme. Or, nos matériaux de recherche ont pour partie confirmé et invalidé cette hypothèse. Certes les professionnalités sont investies par les praticiens comme un moyen de renouveler leurs savoirs de métier en renseignant les impensés, comblant les lacunes et dépassant les contradictions, mais cette intentionnalité ne se réalise pas entièrement dans les études territoriales expérimentales. La constellation mythologique s'est révélée toujours présente, mais surtout conviée de manière tacite, témoignant par là de l'ancrage de ces métiers dans une épistémologie positiviste.

S'il ressort, des discours praticiens, une volonté de rompre avec le projet politique et anthropologique de Modernité, cela revient à... reproduire un partage moderne (Anciens / Modernes). Il y a un effet paradoxal dans l'effort d'arrachement à la Modernité, car il nous replonge dans une ambition d'auto-fondation, c'est-à-dire un refus de reposer sur un ordre antérieur pour se qualifier et s'organiser.

Toute rupture avec la Modernité est fondamentalement un geste moderne initiant un nouveau cycle Anciens / Modernes. Il y a donc une nécessité de reconnaitre nos héritages modernes et leurs effets (organisations sociales, manières de penser, représentations de l'environnement, imaginaires émancipateurs de la ville...), pour pouvoir inscrire la Modernité dans un registre politique et la mettre en débat. Ainsi, si les crises écologiques sont un élément révélateur des externalités du récit moderne en urbanisme et par là du rôle de la constellation mythologique pour dissimuler les arbitrages politiques, elles ne peuvent pas entériner pour autant une prise de position politique des praticiens sans un travail préalable sur les héritages de l'épistémologie positiviste de l'urbanisme.

Or, considérant que l'urbanisme (en tant que théorie et pratique) serait né à l'ère de la ville industrielle pour la gouverner et y serait donc intrinsèquement lié, certains auteurs pensent que la transformation radicale des formes urbaines par leur éclatement spatial, leurs concentrations métropolitaines, etc., modifierait radicalement l'urbanisme (Mongin, 2007). Sous l'impulsion de la mondialisation, les villes industrielles occidentales ont déjà été transformées dans les années 1970 ; elles ont connu une délocalisation des usines, une spécialisation dans les activités du tertiaire, une multiplication des flux matériels, financiers et informationnels. Les mutations des formes et activités urbaines seraient telles que Françoise Choay invoquait déjà « *la création du concept de post-urbain* » (1970, p. 1152) [425]. La Modernité ayant émergée peu ou prou en même temps que la ville industrielle, alors la disparition de cette dernière aurait sans doute transformé ou du moins réduit l'adhésion au méta-récit moderne.

Si nous avons observé de rares écrits se questionnant sur la possibilité d'un urbanisme a-moderne, cela reste toujours sous l'angle interrogatif sans tentative d'y répondre (ex : Davidson, 2018)[426], quand la réponse n'est pas attendue de la part des institutions de recherche davantage que des chercheurs isolés (Adie, 2017)[427]. Mais penser un urbanisme a-moderne est-il simplement possible considérant la proximité intrinsèque de l'urbanisme et de l'épistémologie positiviste, ainsi que l'imbrication du politique dans l'urbain pour la Modernité considérant l'urbain comme un milieu de vie fondamentalement produit par les sociétés humaines ?

Sur plusieurs aspects, l'urbanisme repose sur des fonctionnements modernes, par exemple en créant ses propres partages interprétatifs (rural / urbain, ville / campagne) qui créent de fait des refoulés dans les territoires (ex : marges urbaines) et dans les métiers (ex : savoirs cachés de l'agir). Pour mettre en débat leurs héritages modernes, les praticiens devraient donc officiellement rompre avec l'urbanisme et pouvoir ainsi puiser ou construire leurs savoirs dans d'autres fondements épistémologiques que le positivisme. « *C'est l'hégémonie de l'urbanisme sur la compréhension et la maîtrise du fait urbain qui est mise en cause de l'extérieur (et même parfois de l'intérieur) par différentes disciplines. Le défaut de scientificité, le manque de pertinence, l'incapacité à dégager des lois générales gouvernant l'urbanisation justifient une condamnation des urbanistes que l'on se propose à mots couverts de remplacer.* » (Dupuy et Benguigui, 2015).

Nous appelons donc les praticiens à puiser ou construire leur propre méta-récit. Cela revient à définir un horizon politique (autres pratiques politiques, conditions de lutte...), un nouveau

---

[425] « *Une réflexion simultanée sur la révolution de l'informatique, la transformation des transports, la métamorphose de la ruralité, pourrait bien appeler la création du concept de post-urbain. Ce vocable contribuerait à nous débarrasser d'un lexique périmé : en particulier du mot urbanisme, déconnecté d'un monde où l'aménagement prend une nouvelle dimension critique et où l'urbs*[425] *se désagrège.* » (p. 1152 - Les mots soulignés sont mis en exergue, par l'italique, dans le texte original.).

[426] « *Why not, given all we know, reject the idea that cities promise emancipation? Why not be anti-city?* » (p. 451).

[427] « *This is a crucial juncture to rethink the urban function of universities and elevate conversations regarding the problematic potential of (critical) urban knowledge to catalyze emancipatory social change.* » (p. 74).

rapport au présent (indignation, désillusions, inclusion des externalités...) et un lien au passé (reconnaissance d'une réflexivité environnementale antérieure, dévoilement des arbitrages politiques ayant conduit à la destruction environnementale...).

Vers une mythologie écologique pour les professionnalités

La construction d'une autre constellation mythologique prenant en compte les crises écologiques, notamment dans leurs incertitudes et leurs complexités, nous apparaît ici comme une orientation intéressante. En effet, à l'ère revendiquée de l'Anthropocène et des grands bouleversements induits, il est important de relever que les grands bouleversements dans la nature du pouvoir (ex : du biopouvoir à la biopolitique déléguée) et dans ses cadres interprétatifs (ex : méta-récits de la Modernité, Postmodernité...) constituent des périodes de réffirmation ou recomposition des constellations mythologiques : « *c'est d'une étonnante effervescence mythologique que n'ont cessé d'être accompagnés les bouleversements politiques des deux derniers siècles de l'histoire européenne.* » (Girardet, 1986, p. 11). Plus précisément, ces bouleversements sociaux et politiques constitueraient les conditions de mise en visibilité de mythes existants mais mis au second plan par des mythes dominants : selon Gilbert Durand (1996), l'« *usure* » d'un mythe signerait la « *résurgence* » d'un autre, et *vice versa*.

De plus, en produisant une hybridation des savoirs pratiques, les praticiens créent les conditions de création de réécritures de récits mythologiques car, dans les sociétés modernes, celles-là ont souvent émergé en même temps que de nouveaux domaines de connaissances comme la psychologie (Dr Jekyll et Mister Hyde), la biologie (Frankenstein), la psychanalyse (Dracula, Alice au pays des merveilles) (Marret-Maleval, 2016).

A cet égard, cette thèse n'a pas cherché à strictement dévoiler la constellation mythologique de l'urbanisme, mais s'est intéressée à ses dispositifs de reproduction et aux éventuels leviers de sa transformation. Nous défendons, en conclusion, l'idée qu'il faut maintenir une constellation mythologique dans les métiers de l'urbain, à condition que celle-ci soit reconnue comme telle ; à l'instar de la réflexivité environnementale des sociétés passées, la constellation mythologique des métiers de l'urbain demande à être reconnue pour repolitiser ses savoirs pratiques. Nous invitons à une « *remythisation, c'est-à-dire recollection du sens, collectionné, vendangé, dans toutes ses redondances et soudain vécu par la conscience qui le médite* » (Durand, 1964, p. 110).

Nous ne nous essaierons pas à proposer ici les grands traits de cette constellation écologique, car ce n'est pas du ressort de la seule recherche - même si elle a contribué à la constellation urbaine moderne : cela reviendrait à mettre la recherche scientifique dans une position de légitimation des pratiques de métiers avec le risque d'y puiser une justification positiviste, donc un nouvel ancrage moderne. Néanmoins, l'analyse de la constellation mythologique de l'urbanisme nous a permis de relever quelques sujets refoulés ou marginalisés par l'ancrage du projet politique moderne dans l'urbain : l'écologie comme projet politique et la ruralité comme mode d'habiter. Elle pourrait alors par exemple puiser dans l'imaginaire écologique qui fonde et ont fondé un certain nombre de forces contestataires se traduisant par un éventail diversifié de modes d'action (Manceron et Roué, 2013). Sinon, considérant que la modernité s'est fondamentalement ancrée dans l'urbain jusqu'à phagocyter toute pensée ou action

politique, elle pourrait se focaliser sur une sortie de la dialectique moderne urbain / rural qui a structuré les théories sur la forme, les services et les fonctions autour d'un mode de vie urbain, dont plusieurs indicateurs viennent questionner à ce jour l'attractivité sociale et la pertinence écologique.

La construction de cette constellation mythologique pourrait soit s'inscrire dans un travail d'enquête de mythes issus de traditions échappant à la pensée occidentale, soit puiser dans des mythes connus qui seraient interprétés différemment et dont la constellation suivrait un fil directeur écologique.

Dans le premier cas, nous avons conscience des difficultés que cela représente pour les praticiens qui devraient négocier avec leurs directions des moments de disponibilité ou construire des stratégies d'évitement de l'action par exemple au nom d'une participation à des activités avec le milieu scientifique - lequel devrait accepter le moment voulu de se retirer ou de jouer un seul rôle de formalisation. Dans le second cas, s'ajouterait aussi la contrainte d'une réflexivité car, en tant que schème de penser structurant et tacite, le mythe se rend difficilement saisissable. Pour identifier les mythes qui composent la constellation mythologique et leurs interprétations qui l'orientent, cela suppose de « *s'ouvrir un espace cré(e)pusculaire de somnolence, où l'ombre de la nuit protège l'esprit des sollicitations de l'action. Défendre une certaine forme de passivité aura de quoi surprendre, inquiètera sans doute. Toute la raison occidentale s'est fondée sur une exclusion du muthos au profit d'une activité de rationalisation de la pensée par soi-même.* » (Neyrat, 2012, p. 142).

Nous avons ici indéniablement une préférence pour la seconde option qui a le mérite de contraindre à réfléchir à la constellation mythologique actuelle dans les métiers et à déconstruire *a priori* l'ancrage moderne de l'urbanisme. Ce type de réflexivité requerrait la mise en place d'une recherche-action, car elle demande aux praticiens une capacité de distanciation de ses propres habitudes ainsi que d'engagement par l'affirmation d'une volonté de transformation des réalités. Cela permettrait de construire des savoirs hybrides entre la pratique et la théorie, entre le bricolage et l'application d'un protocole de recherche, entre les disciplines scientifiques elles-mêmes et surtout les champs d'action entre eux.

Les professionnalités scientifiques : refonder les recherches sur les pratiques

La mise en place d'une telle recherche-action ne peut se réaliser sans poser une ultime question : quel serait cette recherche pour les métiers ? Ici aussi, le travail invite à quelque réflexivité.

Tout d'abord, cette recherche a permis de mettre en mots, donc rendre intelligibles, les doutes que les praticiens éprouvent à l'encontre de leurs savoirs pratiques en contexte de crises écologiques (partie I). Elle a également permis de dévoiler et, potentiellement, mettre en question la constellation mythologique de l'urbanisme. Nous aurions toutefois aimé confronter auprès de praticiens les trois mythes que nous avons identifiés, leurs interprétations et leur mise en cohérence dans une constellation. Cela aurait demandé un important travail de préparation (notamment pour présenter la fonction du mythe dans la société moderne) que nous n'avons pas pu déployer dans le cadre de ce doctorat.

Il nous semble plus qu'essentiel dans la perspective de la poursuite de ce travail simultanément d'analyse et de production, de penser une épreuve qui résonnerait comme telle pour d'autres métiers ou professionnalités : ceux et celles de la recherche scientifique.

Ensuite, la construction d'une partie de notre matériau de recherche s'apparente à un recensement d'études expérimentales d'hybridation des savoirs par leur subjectivation (partie II). Si ce recensement offre aux praticiens quelques pistes méthologiques pour expérimenter à leurs tours ou porter un regard réflexif sur leurs expérimentations, il assure surtout une reconnaissance du travail entrepris à l'aune de critères épistémologiques de pertinence (la subjectivation des savoirs pratiques). Ce recensement prélude par là à une valorisation des professionnalités dans les métiers.

Il nous semblerait non moins essentiel, à la suite de l'ambition précédente, de penser un dispositif d'exploration de la diversité de tels critères épistémologiques, particulièrement sous l'angle des processus de subjectivation politique dans les pratiques de production collective. Enfin, nous avons montré que la constellation mythologique alternative des métiers ne peut pas reposer sur l'épistémologie de l'urbanisme, en raison de son fondement moderne qui s'oppose aux attentes praticiennes de prise en compte des crises écologiques (partie III). A cet égard, nous avons identifié des leviers, par les formations, pour l'apprentissage d'une réflexivité environnementale : les exercices de coopération, la recherche et le récit de vie notamment environnemental.

Il nous semble alors plus qu'essentiel d'engager un tel travail à la fois d'épreuve de professionnalité scientifique et de dévoilement des processus de subjectivation politique, en partant et sur la base des formations universitaires de l'urbanisme et de l'aménagement. Les crises écologiques engagent simultanément les savoirs qui y sont véhiculés et les publics qui en seront largement détenteurs, et ce dans un futur proche de plus en plus incertain.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, thèses et habilitations à diriger des recherches

Abélès M., Charles L., Jeudy H.-P., Kalaora B. (dir.), 2000, *L'environnement en perspective. Contexte et représentations de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, collection Nouvelles Etudes Anthropologiques, 258 p.

Agamben G., 2015 (traduction, 2014), *L'usage des corps. Homo Sacer, IV, 2.* Le Seuil, collection L'ordre philosophique, 393 p.

Akoun A. et Ansart P. (coord..), 1999, *Dictionnaire de sociologie*, Editions du Seuil, Collection Le Robert, 587 p.

Alier J., M., 2014 (2nd édition, 2002), *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Editions Les petits matins, Collection Essai, 671 p.

Altman I. et Low S. M., 1992, *Place Attachment*, New-York, Plenum Press.

Anderson P., 2010 (original : 1998), *Les origines de la postmodernité*, Paris, Les prairies ordinaires, 190 p.

Arnaud L. et Guionnet C. (dir.), 2005, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 323 p.

Arnsperger Ch., 2009, *Ethique de l'existence post-capitaliste. Pour un militantisme existentiel*, Paris, Les éditions du Cerf, Collection La nuit surveillée, 314 p.

Ascher F. et Giard J., 1975, *Demain la ville ? Urbanisme et politique*, Paris, Editions sociales, Collection Notre temps, 254 p.

Ascher F., 2004, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, collection Poche essai, 110 p.

Astolfi J.-P. (coord.), 2005, *Savoirs en action et acteurs de la formation*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, Collection Education, 266 p.

Atlan H., 2003, *Les étincelles de hasard*, tome 2, *Athéisme de l'écriture*, Paris, Seuil, 448 p.

Audier S., 2017, *La société écologique et ses ennemis. Pour une histoire alternative de l'émancipation*, Paris, Editions La Découverte, Collection sciences humaines, 500 p.

Augé M., 1992, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, Collection La librairie du XXème siècle, 155 p.

Auzelle R., 1971, *Clefs pour l'urbanisme*, Paris, Editions Seghers, 272 p.

Bachelard G.,1967 (5ème édition, 1938), *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Editions Vrin, 257 p.

Balandier G., 1988, *Le désordre, éloge du mouvement*, Paris, Fayard, 252 p.

Bankoff G., 2003, *Cultures of disaster : society and natural hazard in the Philippine*s, Londres Routledge, 232 p.

Barles S., 1999, L*a ville délétère : médecins et ingénieurs dans l'espace urbain (XVIIIe-XIXe siècles)*, Editions Champs Vallon, Collection Milieux, 373 p.

Barthe Y., Callon M. et Lascoumes P., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Editions Le Seuil, Collection La couleur des Idées, 362 p.

Barthes R., 1973, *Le plaisir du texte*, Editions du seuil, collection Tel quel, 105 p.

Baschet J., 2018, *Défaire la tyrannie du présent. Temporalités méergentes et futurs inédits*, La Découverte, Collection L'horizon des possibles, 320 p.

Bavoux J.-J., 2002, *La géographie. Objet, méthodes, débats*, Paris, Armand Colin, 239 p.

Béague A. et *al.* (Boulogne J., Deremetz A., Toulze F.), 1998, *Les visages d'Orphée*, Paris, Presses universitaires Septentrion, 128 p.

Béal V., Gauthier M. et Pinson G. (coord.), 2011, *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 457 p.

Beaucire F. et Desjardins X., 2015, *Notions de l'urbanisme par l'usage*, Publications de la Sorbonne, 120 p.

Beaudet G., 2007, *Profession urbaniste*, Montréal, Les presses de l'université de Montréal, Collection Profession, 66 p.

Beck C., Luginbühl Y. et Muxart T. (coord.), *Temps et espaces des crises de l'environnement,* Versailles, Editions Quæ, Collection Indisciplines, 416 p.

Beck U., 2008 (réédition, 1986), *La société du risque. Vers une nouvelle modernité*, Editions Flammarion, Collection Champs essais, 521 p.

Bédard M., Augustin J.-P. et Desnoilles R., 2012, *L'imaginaire géographique : perspectives, pratiques et devenirs,* Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Géographie contemporaine, 376 p.

Benasayag M. et Del Rey A., 2012 (2nd édition, 2007), *Éloge du conflit*, Editions La Découverte Poche, Collection Sciences humaines et sociales, 232 p.

Benasayag M., 2004, *Le mythe de l'individu*, Paris, Editions La Découverte, Collection Sciences humaines et sociales, version numérique, 221 p.

Benasayag M., 2006 (avec la collaboration de Del Rey A.), *Connaître est agir. Paysages et situations*, Paris, Editions La Découverte, Collection Armillaire, 252 p.

Bénévolo L., 1975, *Histoire de la ville*, Roquevaire, Editions Parenthèses, Collection Architecture, 512 p.

Benmansour M., 2007, *La place de la mythologie*, Thèse de doctorat en philosophie, Université Paris 8, Soutenue publiquement en 2007, 777 p.

Berger P., Luckmann T., 1997 (2nd édition, 1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Collection Armand Collin, Collection Références, 344 p.

Bernstein R. J., 1983, *Beyond Objectivism and Relativism. Science, Hermeneutics, and Practice*, Philadelphie (Etats-Unis), University of Pennsylvania Press, 320 p.

Béroud S., Bouffartigue P., Ekert H. et Merklen D., 2016, *En quête des classes populaires. Un essai politique*, Paris, La Dispute, 216 p.

Berque A. et *al*. (Bonnin P. et Ghorra-Gobin C.), 2006, *La ville insoutenable*, Paris, Belin, collection Mappemonde, 368 p.

Bertaux D., 2016 (4ème édition, 1997), *Le récit de vie. L'enquête et ses méthodes*, Paris, Editions Armand Colin, Collection 128, 128 p.

Bertheleu H. et Bourdarias F., 2008, *Les constructions locales du politique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, collection Perspectives Villes et Territoires, 183 p.

Besse J.-M., 2009, *Le goût du monde. Exercices de paysage*, Paris, Actes Sud, 232 p

Best S. et Kellner D., 1991, *Post-modern Theory : Critical Interrogations*, The Guilford Press, 324 p.

Biau V. et Tapie G. (coord.), 2009, *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Editions Parenthèses, 222 p.

Biolat G., 1973, *Marxisme et environnement*, Paris, Éd. Sociales, 191 p.

Blanc G., Demeulenaere E. et Feuerhahn W. (dir.), 2017, *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Publications de la Sorbonne, Collection Homme et société, 350 p.

Bliez-Sullerot N. et Mevel Y., 2004, *Récits de vie en formation. L'exemple des enseignants*, Paris, L'Harmattan, 286 p.

Boltanski L. et Chiapello E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Editions Gallimard, Collection nrf essais, 843 p.

Boltanski L. et Thévenot L., 1991 (2nd édition, 1987), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Editions Gallimard, Collection nrf essais, 496 p.

Boltanski L., 1982, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éd. de Minuit, 523 p.

Bonneuil C. et Fressoz J.-B., 2016 (2nd édition, 2014), *L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, éditions Le seuil, Collection poins histoire, 336 p.

Boullier D., 2010, *La ville évènement. Foules et publics urbains*, La ville en débat, Paris, Presses Universitaires de France, 147 p.

Bourdeau V. et Macé J. (coord.), 2017, *La Nature du socialisme. Pensée sociale et conceptions de la nature au XIXe siècle*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, Collection Annales littéraires, 410 p.

Bourdeau-Lepage L. et Vidal R. (coord.), 2014, *Nature en villes : attentes citadines et actions publiques*, Editions éditopics, Collection Nature, version numérique.

Bourdeau-Lepage L. et Vidal R. (dir.), 2014, *Nature en ville : attentes citadines et actions publiques*, Editopicss, 120 p.

Bourdieu P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil, collection Essais, 252 p.

Bourdieu P., 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Editions Le Seuil, Collection Essais, 416 p.

Bourdin A. et Idt J., 2016, *L'urbanisme des modèles : références, benchmarking et bonnes pratiques*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, Collection Bibliothèque des territoires, 192 p.

Bourdin A., 2005, *La métropole des individus*, Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 192 p.

Bourdin A., 2010, *L'urbanisme d'après crise*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 140 p.

Bouretz P., de Launay M. et Scheffer J.-L., 2003, *La Tour de Babel*, Paris, Desclée de Brouwer, 188 p.

Bourg D., Dartiguepeyrou C., Gervais C. et Perrin O, 2016, *Les nouveaux modes de vie durables. S'engager autrement*, Paris, Editions Les bords de l'eau, Collection documents, 210 p.

Bréchon P., 2000, *Les valeurs des Français - Évolutions de 1980 à 2000*, Paris, Armand Colin, 280 p.

Buclet N., 2011, *Ecologie industrielle et territoriale. Stratégies locales pour un développement durable*, Paris Presses universitaires Septentrion, 310 p.

Buton F., Lehingue P., Mariot N. et Rozier S., 2016, *L'Ordinaire du Politique. Enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 410 p.

Campagne A., 2017, *Le capitalocène. Aux racines historiques du dérèglement climatique*, Paris, Editions divergences, Collection Pensées radicales, 2010 p.

Cantelli F. et Génard J.-L., 2008, *Action publique et subjectivité*, Paris, édition Librairie générale de droit et de jurisprudence, collection droit et société, 259 p.

Caroline Dayer, Marie-Noëlle Schurmans, Maryvonne Charmillot, 2014, *La restitution des savoirs. Un impensé des sciences sociales ?*, L'Harmattan, 311 p.

Carrel M. et Neveu C. (dir.), 2014, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, collection Recherches internationales, 328 p.

Cassirer E., 1993 (traduction, 1945), *Le mythe de l'Etat*, Paris, Editions Gallimard, Collection Bibliothèque de Philosophie, 408 p.

Castells M., 1972, *La question urbaine*, Paris, Maspero, 451 p.

Chadoin O., 2013 (2ème édition, 2007), *Être architecte : les vertus de l'indétermination*. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, Collection Sociologie et sciences sociales, 383 p.

Champy F., 2011, *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, Presses universitaires de France, 314 p.

Chapuis J.-Y. (coord.), 2014, *Profession urbaniste*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 271 p.

Charbonnier P., 2011, *Les rapports collectifs à l'environnement naturel : un enjeu anthropologique et philosophique*, Thèse de doctorat en philosophie, Université de Franche-Comté, Soutenue publiquement le 06 mars 2015, 528 p.

Charbonnier P., 2015, *La fin d'un grand partage. Nature et société, de Durkheim à Descola*, Paris, Editions CNRS, 314 p.

Charle Ch., 1994, *La République des universitaires 1870 - 1940*, Paris, Editions Le Seuil, Collection L'univers historique, 506 p.

Charmes E., 2011b, *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 288 p.

Charvolin F., 2003, *L'invention de l'environnement en France. Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, Paris, Editions La Découverte, Collection Anthropologie des sciences et des techniques, 134 p.

Charvolin F., Micoud A. et Nyhardt L. K., 2007, *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Chateauraynaud F. et Torny D., 1999, *Les sombres précurseurs. Une sociologie de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'EHESS, 476 p.

Chateauraynaud F., 2011, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Editions Petra, collection Pragmatismes, 477 p.

Chesneaux J., 1996, *Habiter le temps*, Pairs, Bayard, collection Société, 339 p.

Choay F., 1965, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthropologie.* Paris, Editions Le Seuil, Collection Essais, 434 p.

Chombart De Lauwe P.-H., 1965, *Des hommes et des villes*, Paris, Editions Payot, Collection Etudes et documents, 249 p.

Citton Y., 2013, *Pour une interprétation littéraire des controverses scientifiques*, Editions Quae, Collection Sciences en questions, 179 p.

Citton Y., 2014, *L'économie de l'attention. Nouvel horizon du capitalisme ?*, Paris, La Découverte, collection Sciences humaines, 328 p.

Claude V., 2006, *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle*, Marseille, Editions Parenthèses, Collection Eupalinos, 253 p.

Claval P., 1980, *Les mythes fondateurs des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Sciences sociales - Histoire, 261 p.

Clavandier G., 2004, La mort collective. Pour une sociologie des catastrophes, Paris, Editions CNRS, Collection Sociologie, 255 p.

Comby J.-B., 2015, *La Question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Editions Raisons d'agir, Collection Cours et travaux, 250 p.

Corbin A., 1982, *Le miasme et la jonquille, l'odorat et l'imaginaire sociale xviiie-xixe siècle*, Paris, Flammarion, 334 p.

Cottereau D. (coord.), 2017, *Dehors - Ces milieux qui nous transforment - Récits éco-biographiques nés d'ateliers d'écriture*, Paris, L'Harmattan, Collection « Écologie et Formation », 200 p.

Crozier M. et Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, collection Points, 512 p.

Damasio A., 1995, *L'erreur de Descartes. La raison des émotions*, Paris, Odile Jacob, 396 p.

Damon J. (coord.), 2011, *Villes à vivre. Modes de vie urbains et défis environnementaux*, Paris, Editions Odile Jacob, 275 p.

Damon J. et Micheau M., 2010, *Quarante ans d'urbanisme. Clés pour le présent*, Paris, Editions de l'Aube, collection Monde en cours, 240 p.

Dardot Ch. et Laval P., 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 600 p.

Deboulet A. et Nez H. (dir.), 2013, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection Res publica, 138 p.

Demazière D. et Dubar C., 2004 (2nd édition, 1997), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Québec, Presses de l'Université Laval, Collection presse allemande et européenne, 350 p.

Depraz S., 2017, *La France des marges. Géographie des espaces « autres »*, Editions Armand colin, Collection U : Géographie, 243 p.

Descola Ph., 2005, *Par delà nature et culture*, Paris, Editions Gallimard, Collection nrf essais, 640 p.

Despret V., 2001, *Ces émotions qui nous fabriquent. Ethnopsychologie de l'authenticité*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 359 p.

Desroche H., 1971, *Apprentissage. Sciences sociales et éducation permanente*, vol. 1, Paris, Éditions ouvrières, 200 p.

Dewarrat J.-P. et *al.* (Quincerot R., Weil M. et Woeffray B.), 2003, *Paysages ordinaires. De la protection au projet*, Sprimont, éditions Mardaga.

Dewey J., 1993 (original 1938), *Logique. La théorie de l'enquête*, Paris, Presses Universitaires de France, 693 p.

Diamond J., 2006, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard.

Dirschauer S., 2005, *Mythe et modernité dans l'anthropologie philosophique de Hans Blumenberg*, Thèse de doctorat en philosophie, Université de Montréal et Université de Paris IV - La Sorbonne, Soutenue publiquement en juillet 2005,462 p.

Dobré M. et Juan S. (coord.), 2009, *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*, Paris, Editions L'Harmattan, Collection sociologie et environnement, 312 p.

Dobré M., 2003, *L'écologie au quotidien : Eléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Paris, Editions L'Harmattan, Collection sociologie et environnement, 352 p.

Dollé J.-P., 2005, *Le territoire du rien. Ou la contre-révolution patrimonialiste*, Léo Scheer, 192 p.

Donzelot J., 2009, *La ville à trois vitesses*, Paris, Édition la Villette, Collection Penser l'espace, 112 p.

Dorlin E., 2017, *Se défendre. Une philosophie de la violence*, Paris, Zones, 254 p.

Dosse F., 1991, *Histoire du structuralisme. Tome 1 : Le champ du signe,*, Paris, La Découverte, 485 p.

Dreyfus J., 1976, *La ville disciplinaire. Essai sur l'urbanisme*, Paris, Editions Galilée, Collection L'esprit critique, 215 p.

Dubar C., 2010 (3ème édition), *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Le lien social, 256 p.

Dubar C., Tripier P. et Boussard V., 2015 (3ème édition, 1998), *Sociologie des professions*, Paris, Editions Armand Collin, Collections U, 384 p.

Dubet F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, éditions Seuil, collection La couleur des idées, 273 p.

Dubuisson D., 1993, *Mythologies du XXe siècle (Dumézil, Lévi-Strauss, Éliade)*, Lille, Presses Universitaires de Lille, Collection Racines et modèles, 348 p.

Duchesne S. et Haegel F., 2004, *L'enquête et ses méthodes : les entretiens collectifs*, Paris, Nathan, collection 128, 133 p.

Dumézil G., 1968, *Mythe et Épopée. L'Idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*, Paris, Editions Gallimard, Collection Bibliothèque des sciences humaines, 653 p.

Dumont M. et Hellier E. (dir.), 2010, *Les nouvelles périphéries urbaines. Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 216 p.

Dupuy G., 2004, (2nd édition, 2002), *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Les éditions Points, Collection Essais, 224 p.

Durand G., 1964, *L'imagination symbolique*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Quadrige, 128 p.

Durand G., 1996, *Introduction à la mythodologie*, Editions Albin Michel, Collection La pensée et le sacré, 243 p.

Edgerton D., 2013, *Quoi de neuf ? Du rôle des techniques dans l'histoire globale*, Paris, Seuil, collection L'univers historique, 320 p.

Ehrenberg A., 1991, *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, collection Essai société, 324 p.

Ehrenberg A., 1995, *L'individu incertain*, Paris, Editions Calmann-Lévy, Collection Essai société, 352 p.

Ehrenberg A., 1998, *La fatigue d'être soi*, Paris, Odile Jacob, 318 p.

Eliade M., 1963, *Aspects du mythe*, Editions Gallimard, Collection Idées, 256 p.

Elias N., 1996 (original : 1984), *Du temps*, Paris, Fayard, 226 p.

Emelianof C. et Stegassy R. (coord.), 2010, *Les pionniers de la ville durable. Récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*, Paris, Editions Autrement, Collection Villes en mouvement, 290 p.

Emelianoff C., Stegassy R., 2011, *Les Pionniers de la ville durable : Récits d'acteurs, portraits de villes en Europe,* Ed. Autrement, 294 p.

Fabian J., 2006 (original 1983), Le temps et les autres. Comment l'anthropologie construit son objet, éditions Anarchis, collection « Les essais », 313 p.

Feildel B., 2010, « Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme », thèse de doctorat en géographie, urbanisme et aménagement, Université François Rabelais - Tours, 667 p.

Flahault F., 2006, *« Be yourself ! » Au-delà de la conception occidentale de l'individu*, Paris, Editions Mille et une Nuits, Collection Essai, 270 p.

Flahault F., 2008, *Le crépuscule de Prométhée. Contribution à une histoire de la démesure*, Paris, Editions Mille et une nuits, 290 p.

Flahault F., 2013 (2nd édition), *Le sentiment d'exister*, Paris, Descartes & Cie, 703 p.

Flipo F., 2014, *Nature et politique. Contribution à une anthropologie de la modernité et de la globalisation*, Paris, Editions Amsterdam, 440 p.

Flipo F., 2017, *Réenchanter le monde : pouvoir et vérité. Essai d'anthropologie politique de l'émancipation*, Editions du Croquant, 276 p.

Florida R., 2002, *The Rise of the Creative Class and How It's Transforming Work, Leisure and Everyday Life*, Basic Books, 404 p.

Foucault 1966, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 400 p.

Foucault M., 1984, *Histoire de la sexualité. Tome 2 : L'usage des plaisirs*, Paris, Editions Gallimard, Collection tel, 350 p.

Frère B. et Jacquemain M. (coord.), 2013, *Résister au quotidien*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 298 p.

Fressoz J.-B, Graber F., Locher F., Quenet G., 2014, *Introduction à l'histoire environnementale*, Paris, La Découverte, collection « Repères », 128 p.

Fressoz J.-B., 2012, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Editions Le Seuil, Collection L'univers historique, 320 p.

Fromentin T. et Wojcik S. (dir.), 2008, *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen,* Paris, L'Harmattan, 314 p.

Garcia P.-O., 2015, *Sous l'adaptation, l'immunité. Etude sur le discours de l'adaptation au changement climatique*, Thèse de doctorat en géographie, Université Grenoble Alpes, soutenue publiquement le 25 novembre 2015, 552 p.

Garnier J.-P. et Goldschmidt D., 1978, *Le socialisme à visage urbain. Essai sur la local démocratie*, Paris, éditions Rupture, 443 p.

Genard J.-L., 1999, *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Editions Cerf, Collection Humanités, 208 p.

Georg O. et Huetz de Lemp X., 2012, *Histoire de l'europe urbaine. Tome 5 : La ville coloniale. XV - XIXème siècle*, Editions Points, Collection Sciences humaines, 464 p.

Giddens A., 1994 (traduction, 1991), *Les conséquences de la modernité*,Paris, L'Harmattan, collection Théories sociales contemporaines,192 p.

Giddens A., 2012 (réédition, 1987), *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, Paris, Presses universitaires de France, collection Quadrige, 474 p.

Gintrac C. et Giroud M., 2014, *Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Editions Les Prairies Ordinaires, Collection Penser / Croiser, 416 p.

Girardet R., 1986, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Editions du Seuil, Collection Points, 205 p.

Goffman E., 1974, *Les rites d'interaction,* Paris, Minuit, 236 p.

Gorz A., 1978 (textes rassemblés par Bosquet M.), *Écologie et politique*, Paris, Editions Le Seuil, Collection Points, 245 p.

Granger Ch., 2015, *La destruction de l'université française*, Paris, éditions La Fabrique, Collection Les belles lettres, 176 p.

Grésillon L., 2010, *Sentir Paris. Bien être et matérialité des lieux*, Editions Quae, Versailles, 191 p.

Grossetti M., 2004, *Sociologie de l'imprévisible. Dynamiques de l'activité et des formes sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Sociologie d'aujourd'hui, 232 p.

Grossin W., 1996, *Pour une science des temps. Introduction à l'écologie temporelle*, Paris, Octarès, 480 p.

Guilluy Ch., 2013, *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Editions Flammarion, Collection Champs actuel, 192 p.

Gwiazdzinski L. (dir.), 2016b, *L'hybridation des mondes. Territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation,* éditions Elya, collection L'innovation autrement, 344 p.

Haber S. et Macé A. (dir.), 2012, *Anciens et Modernes par-delà nature et société*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, Collection Annales littéraires, 252 p.

Haber S., 2009, *L'homme dépossédé. Une tradition critique, de Marx à Honneth*, Editions CNRS, 277 p.

Hache E. (coord.), 2014a, *De l'univers clos au monde infini*, Editions Dehors, 364 p.

Hache E., 2011, *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*, Paris, Editions La Découverte, Collection Les empêcheurs de penser en rond, 249 p.

Hall E. T., 1984, *La danse de la vie : temps culturel, temps vécu*, Paris, Le Seuil, collection « Points essais », 288 p.

Hardt M. et Négri A., 2004, *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, Paris, Editions La Découverte, 408 p.

Hartog F., 2003, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, collection La Librairie du XXIème siècle, 272 p.

Harvey D., 2012 (trad. 2015), *Villes rebelles. Du droit à la ville à la révolution urbaine*, Paris, essai Buchet Chastel, 296 p.

Hatzfeld H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection ADELS, 328 p.

Hatzfeld H., 2011, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, L'Harmattan, collection « Questions contemporaines », 272 p.

Hervieu B. et Viard J., 1996, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 160 p.

Heurgon E. et Stathopoulos N. (coord.), 1999, Les métiers de la ville. Les nouveaux territoires de l'action collective, actes du colloque Cerisy, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 400 p.

Hodson M. et Marvin S., 2010, *World cities and climate change : producing urban ecological security*, Maidenhead (Etats-Unis), Open University Press, Collection Issues in society, 160 p.

Hughes E., 1996 (original 1950), *Le regard sociologique*, textes rassemblés et présentés par Chapoulie J.-M., , Paris, Editions de l'EHESS, 344 p.

Hugon M.-A. et Seibel C., 1988, *Recherches impliquées, recherches-actions : le cas de l'éducation*, Bruxelles, Boeck Wesmael, 185 p.

Hurstel J., 2006, *Réenchanter la ville*, L'harmattan, collection Carnets de ville, 190 p.

Husserl E., 1976 (traduction, 1954), *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris, Editions Gallimard, Collection tel, 602 p.

Illouz E., 2006, *Les sentiments du capitalisme*, Paris, Editions Seuil, Collection Sciences humaunes, 208 p.

Ion J, 2012, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Editions Armand Colin, Collection Individu et société, 214 p.

Ion J. (coord.), 1997, *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier, 124 p.

Ion J. (coord.), 2001, *L'Engagement au pluriel*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 219 p.

Jameson F., 2007, (traduction, 1991), *Le Postmodernisme ou la logique culturelle du capitalisme tardif*, Edition des Beaux-arts de Paris, 600 p.

Jarrige F. (dir.), 2016, *Dompter Prométhée : Technologies et socialismes à l'âge romantique (1820-1870),* Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, Collection Les Cahiers de la MSHE Ledoux. Archives de l'imaginaire social, 286 p.

Jarrige F., 2016, Technocritiques. *Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte, 434 p.

Jeannot G, 2005, *Les métiers flous. Travail et action publique*, Toulouse, Octarès, 166 p.

Jeudy H.-P., 1997, *Sciences sociales et démocratie*, Paris, Editions Circé, Collection Poche, 242 p.

Jonas H., 2001 (réédition, 1979), *Le principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Editions Flammarion, Collection Champs Essais, 470 p.

Kaufmann J.-C., 1996, *L'entretien compréhensif*, Paris, Editions Nathan, Collection Université, 128 p.

Keucheyan R., 2010, *Hémisphère gauche. Une cartographie des nouvelles pensées critiques*, Paris, Editions La Découvertes, Collection Zones, 316 p.

Keucheyan R., 2014, *La nature est un champ de bataille*, Paris, Editions La Découverte, Collection Zones, 176 p.

Knobloch K., 2009, *L'urbaniste et ses métiers, délimitation d'un champ, légitimité des pratiques*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III, Soutenue publiquement le 15 mars 2010, 464 p.

Koselleck R., 1990, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, éditions EHESS, 334 p.

Koyré A., 1962, *Du monde clos à l'univers infini*, Paris, Presses Universitaires de France, 280 p.

Kuhn T., 1970 (2nd édition, 1962), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Editions Flammarion, Collection Champs sciences, 284 p.

Lacan J., 1991 (Textes rassemblés par Miller J.-A., 1969 - 1970), *Le séminaire, Livre XVII, L'envers de la psychanalyse* (1969-1970), Paris, Editions Le Seuil, Collection Sciences humaines, 256 p.

Lacan J., 2001, (Textes rassemblés par Miller J.-A., 1960 - 1961), *Le Séminaire, livre VIII, Le transfert (1960 - 1961)*, Paris, Editions Le Seuil, Collection Champ freudien, 467 p.

Larrère C. et Larrère R., 2015, *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, Editions La Découverte, Collection Sciences humaines et sociales, 336 p.

Lascoumes P. et Le Galè P. (coord.), 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection Gouvernance, 370 p.

Latour B., 1997 (2nd édition, 1991), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris : Editions La découverte, Collection Sciences Humaines et Sociales, 211 p.

Latour B., 1999, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en société*, Paris, Editions La Découverte, Collection Armillaire, 383 p.

Latour B., 2015, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La découverte, 398 p.

Le Breton D., 2004b (réédition, 1998), *Les passions ordinaires. Anthropologie des émotions*, Paris, Armand Colin, collection « Chemins de Traverse », 224 p.

Le Galès P., 2003, Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance, Paris, Presses de Sciences Po, 454 p.

Le Gall L., Offerlé M. et Ploux F. (dir.), 2012, *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 416 p.

Le Roy Ladurie E., 2007, *Abrégé d'histoire du climat du Moyen Âge à nos jours*, entretiens avec Vasak A., Fayard, 176 p.

Ledrut R., 1973, *Les images de la ville*, Paris, Anthropos, 388 p.

Lefebvre H., 1968, *Le droit à la ville*, Paris, Editions Anthropos, 164 p.

Lefebvre H., 1970, *La révolution urbaine*, Paris, Editions Gallimard, Collection Idées, 256 p.

Léger-Smith F.A., 2014, *Evolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine*, thèse de doctorat, Université d'Angers, 286 p.

Lemieux C., 2009, *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica, collection Études sociologiques, 246 p.

Lévi-Strauss C., 1974 (2ème édition, 1958), *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 452 p.

Lévi-Strauss C.,1962, *La pensée sauvage*, Paris, Editions Plon, 412 p.

Lévy J. (dir.), 2008, *Echelles de l'habiter*, Paris, Plan Urbanisme Construction Architecture, 366 p.

Lévy L., 2013, *L'improvisation en aménagement du territoire : d'une réalité augmentée aux fondements d'une discipline pour l'action ? Enquête sur un projet interdépartemental (le pôle Orly)*, Thèse de doctorat en géographie, urbanisme et aménagement, Université de Grenoble, Soutenue publiquement le 05 juin 2014, 570 p.

Libois J., 2013, *La part sensible de l'acte. Présence au quotidien en éducation sociale*, Genève, Editions IES, Collection Le social dans la cité, 304 p.

Lordon F., 2013, *La société des affects. Pour un structuralisme des passions*, Seuil, collection « L'ordre philosophique », 284 p.

Lyotard J.-F., 1979, *La condition postmoderne. Rapport sur le savoir*, Paris, Les éditions de minuit, Collection Critique, 128 p.

Lyotard, 1993, *Moralités postmodernes*, Paris, Galilée, 211 p.

Marcus C. C., 2005, *Habitat et nature. Du pragmatisme au spiritue*, Paris, éditions Infolio, 448 p.

Marret-Maleval S., 2016 (réédition, 2010), *L'inconscient aux sources du mythe moderne. Les grands mythes de la littérature fantastique anglo-saxonne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, version numérique, 196 p.

Martouzet D., 2002a, *Normes et valeurs en aménagement-urbanisme, limites de la rationalité et nécessité de prise en compte du multi-niveaux*, Habilitation à diriger des recherches, Universite Michel de Montaigne - Bordeaux III, 515 p.

Martouzet D., 2014, *Ville aimable*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, collection Villes et territoires, 303 p.

Marty F., 1990, *La bénédiction de Babel. Vérité et communication*, Paris, Les éditions du Cerf, collection La nuit surveillée, 274 p.

Masboungi A. et Bourdin A., 2004, *Un urbanisme des modes de vie*, Paris, Le Moniteur, 96 p.

Masboungi A., 2016, *Le plaisir de l'urbanisme*, Paris, éditions Parenthèses, collection « Grand Prix de l'urbanisme », 173 p.

Masciotra D., Roth W.-M. et Morel D., 2008, *Enaction. Apprendre et enseigner en situation*, éditions De Boeck Supérieur, Collection Perspectives en éducation et formation, 160 p.

Massot M.-H. (dir.), 2010, *Mobilités et modes de vie métropolitains : les intelligences du quotidien*, Paris, éditions L'oeil d'or, 336 p.

Mathieu N. et Guermond Y. (coord.), 2011 (2nd édition, 2005), *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Editions Quae, Collection Indisciplines, 286 p.

Mathieu N. et Guermond Y. (dir.), 2011 (2nd édition, 2005), *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, éditions Quae, 286 p.

Maugard A., J-P. Cuisinier, 2010, *Regard sur la ville durable : vers de nouveaux modes de vie*, Paris, Éditions CSTB, 277 p.

Mendez, A., 2010, *Processus. Concepts et méthodes pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, collection Intellection, 260 p.

Merlin P., 2009, *L'exode urbain*, Paris, La documentation française, 176 p.

Michon P., 2005, *Rythmes, pouvoir, mondialisation*, Paris, PUF, collection « Pratiques théoriques », 467 p.

Mongin O., 2007, *La condition urbaine. La ville à l'ère de la mondialisation*, Paris, Seuil, collection La couleur des idées, 332 p.

Morin E. et Viveret P., 2010, C*omment vivre en temps de crise ?*, Editions Bayard culture, Collection Philosophie, 91 p.

Moser G., 2009, *Psychologie environnementale. Les relations homme-environnement*, Editions De Boeck, 298 p.

Moser G., Weiss K., 2003, *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement.* Armand Colin, 396 p.

Mucchielli L., 2004, *Mythes et histoire des sciences humaines*, Paris, Editions La Découverte, Collection Recherches, 352 p.

Négri A., *Fabrique de porcelaine Pour une nouvelle grammaire du politique*, Paris, Editions Stock, Collection Essais-documents, 240 p.

Neveu É., 1994, *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien, 160 p.

Nicolas Le-Strat P., 2016, *Le travail du commun*, Éditions du commun, 310 p.

Nicolas-le-Strat P., 2015 (1ère édition 1996), *L'implication, une nouvelle base de l'intervention sociale*, édition électronique, 206 p.

Nicolas-le-Strat, 2009 (réédition, 2007), *Expérimentations politiques*, édition électronique, 108 p.

Olmedo E., 2015, *Cartographie sensible. Tracer une géographie du vécu par la recherche-création*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1, 516 p.

Ovide, 2012, (traduction Lafaye G.), *Les métamorphoses, livres X, XI et XII*, Editions Gallimard, Collection Folioplus classiques, 172 p.

Paperman P. et Laugier S. (dir.), 2011, *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, EHESS, collection « Raisons pratiques », 348 p.

Paquot T., 2010, *L'urbanisme c'est notre affaire*, Nantes, éditions L'atalante, 176 p.

Paquot Th., Lussault M. et Younès Ch., 2007, *Habiter, le propre de l'humain.* Paris, Editions La Découverte, Collection Armillaire, 384 p.

Parazelli M., 2002, *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue, Sainte-Foy*, Presses de l'Université du Québec.

Paugam S., 2015, *Vivre ensemble dans un monde incertain*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 96 p.

Petit E., 2015, *Économie des émotions*, La Découverte, collection « Repères », 128 p.

Pfister Ch. (dir.), 2002, *Le jour d'après. Surmonter les catastrophes naturelles : le cas de la Suisse entre 1500 et 2000*, Bern - Stuttgart, éditions Haupt, 264 p.

Philippart A., 2005, *Les urbanistes, un groupe professionnel en voie de constitution*, Thèse de doctorat en géographie, urbanisme et aménagement, Université Paris 8, Soutenue publiquement le 20 juin 2005, 458 p.

Philippot Th., 2008, *La professionnalité des enseignants de l'école primaire : les savoirs et les pratiques*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Reims - Champagne Ardenne, Soutenue publiquement le 07 janvier 2010, 500 p.

Pinson G., 2009, Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes, Paris, Presses de sciences po, 418 p.

Platon, *Le Protagoras*, 1997 (traduction Chambry E.), Editions Flammarion, Collection Philosophie, La bibliothèque électronique du Québec,1320 - 321c, 43 p.

Prigogine I. et Stengers I., 1979, *La nouvelle alliance. Métamorphose de la science*, Editions Gallimard, Collection Bibliothèque des sciences humaines, 312 p.

Puech M., 2010, *Développement durable : un avenir à faire soi-même*, Paris, Le Pommier, collection Mélété, 240 p.

Quenet G., 2005, *Les tremblements de terre aux dix-septième et dix-huitième siècles. La naissance d'un risque*, Champ Vallon, Seyssel, 587 p.

Quenet G., 2014, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Paris, Champ Vallon, 320 p.

Rancière J., 1981, *La nuit des prolétaires. Archives du rêve ouvrier*, Paris, Fayard, 451 p/

Rancière J., 1995, *La mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Editions Galilée, Collection La philosophie en effet, 200 p.

Rancière J., 2005, *La haine de la démocratie*, Paris, Editions La Fabrique, 108 p.

Rancière J., 2017, *Les bords de la fiction*, Paris, Editions Le Seuil, Collection La librairie du XXIe siècle, 189 p.

Rancière, J., 2000, *Le partage du sensible, esthétique et politique*, Paris, Editions La Fabrique, 74 p.

Reghezza-Zitt M., 2012, *Paris coule-t-il ?*, Paris, éditions Fayard, 96 p.

Reigner H., 2013, *Sous les pavés de la qualité urbaine. Gouvernement des territoires, gouvernement des conduites et formes renouvelées de la domination dans la ville néohygiéniste*, Habilitation à diriger des recherches en sciences politiques, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Soutenue publiquement le 12 août 2013, 214 p.

Revault d'Allonnes M., 2012, *La crise sans fin. Essai sur l'expérience moderne du temps*, Paris, Editions Le Seuil, Collection La couleur des idées, 197 p.

Revet S., 2007, *Anthropologie d'une catastrophe. Les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, Collection Monde hispanophone, 366 p.

Revol C., 2015, *La rythmanalyse chez Henri Lefebvre (1901-1991) : Contribution à une poétique urbaine*, Thèse de doctorat en philosophie, Université Jean Moulin Lyon 3, soutenue publiquement le 05 octobre 2015, 427 p.

Ricoeur P., 1985, *Le temps raconté, tome III : l'intrigue et le récit historique*, Seuil, 320 p.

Ricoeur P., 2004, Sur la traduction, Paris, Bayard, 120 p.

Rist G., 2013 (4ème édition, 2001), *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 512 p.

Roqueplo Ph., 1993, *Climats sous surveillance. Limites et conditions de l'expertise scientifique*, Paris, Editions Economica, 401 p.

Rosa H., 2010, *L'accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 314 p.

Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie. la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Editions Le Seuil, Collection Les livres du nouveau monde, 345 p.

Rosanvallon, 1992, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, collection Folio, 656 p.

Roux J., 2006, *Être vigilant. L'opérativité discrète de la société du risque*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 268 p.

Ruyer R., 1972, *Les nuisances idéologiques*, Paris, Editions Calmann-Lévy, Collection Liberté de l'Esprit, 342 p.

Salomon Cavin J., 2005, *La ville mal-aimée. Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en*

Salomon-Cavin J. et Marchand B. (dir), 2010, *Antiurbain. Origines et conséquences de l'urbaphobie*, Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 237 p.

Sansot P., 2004. *Poétique de la ville*, Paris, Payot, 625 p.

Sauvy A., 1965, *Mythologie de notre temps*, Paris, Editions Payot, Collection Etudes et Documents, 297 p.

Schön D., 1994 (traduction, 1983), *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Editions Logiques, 418 p.

Schurmans M.-N., 2003, *Les solitudes*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Sociologie d'aujourd'hui, 304 p.

Scott J. C., 2008 (traduction, 1990), *Domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Yale, Editions Amsterdam, 270 p.

Segrestin D., 1985, *Le phénomène corporatiste*, Paris, éditions Fayard, 283 p.

Semal L., 2012, *Militer à l'ombre des catastrophes : contribution à une théorie politique environnementale au prisme des mobilisations de la décroissance et de la transition*, Thèse doctorat en Science politique, Université Lille 2, Soutenue publiquement le 08 décembre 2012, 668 p.

Sen A., 1993 (traduction, 1987), *Ethique et économie*, Paris, Presses Universitaires de France, Colelction Philosophie morale, 364 p..

Simmel G., 2013 (original 1902), *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, Paris, Payot, collection Petite bibliothèque Payot, 107 p.

Sorel G., 1990 (réédition, 1908), *Réflexions sur la violence*, Paris, Editions Seuil, Collection Les classiques de sciences sociales, version numérique, 204 p.

Souami T. (coord.), 2011, *Ecoquartiers et urbanisme durable*, La Documentation française, Collection Problèmes politiques et sociaux, n° 981, 111 p.

Souami T., 2009, *Écoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens*, Paris, Éditions les Carnets de l'info, Collection Modes de ville, 208 p.

Soubeyran O., 2014, *Pensée aménagiste et improvisation. L'improvisation en jazz et l'écologisation de la pensée aménagiste*, Paris, Editions des archives contemporaines, 264 p.

Stathopoulos M., 2016, *La résilience urbaine : art de la crise et architectures pirates*, Thèse de doctorat en architecture, Université Paris 8, Soutenue publiquement le 05 octobre 2016.

Stengers I., 1997, *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, Paris, Editions La Découverte, Collection Syros, 117 p.

Stengers I., 2002, *L'hypnose entre magie et science*, Paris, Editions La Découverte, Collection Les empêcheurs de penser en rond, 166 p.

Stengers I., 2009, *Au temps des catastrophes*, Paris, La Découverte, Collection Les empêcheurs de penser en rond, 228 p.

Subra P., 2007, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, Editions Colin, Collection Perspectives Géopolitiques, 327 p.

Suisse : analyse, comparaisons, évolution, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 236 p.

Taylan F., 2018, *Mésopolitique. Connaître, théoriser et gouverner les milieux*, Paris, éditions de la Sorbonne, 308 p.

Théodorou S., 2008, *Lexiques de l'incertain*, Paris, Editions Parenthèses, Collection Savoirs à l'oeuvre, 304 p.

Thévenot L., 2006, *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, Éditions La Découverte, 312 p.

Theys J., Du Tertre Ch. et Rauschmayer F., 2010, *Le développement durable, la seconde étape*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, Collection Monde en cours, 240 p.

Thierry Paquot, 2013, *Repenser l'urbanisme*, Infolio Editions, 162 p.

Touraine A., 1992, *Critique de la modernité*, Paris, éditions Fayard, 464 p.

Trépos J.-Y., 1996, *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je ?, 128 p.

Valegeas F., 2014, *Concevoir et habiter un quartier dit durable : injonctions écologiques et dynamiques collectives à Beauregard (Rennes) et Les Brichères (Auxerre)*, Thèse de doctorat en géographie, urbanisme et aménagement, Université Paris Est, Soutenue publiquement le 14 avril 2015.

Vanier M., 2008, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris, Editions Economica, Collection Anthropos Ville, 160 p.

Varela F., Thompson E. et Rosch E., 1993, *L'inscription corporelle de l'esprit, sciences cognitives et expérience humaine*, Paris, éditions Seuil, collection La couleur des idées, 384 p.

Veltz P., *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, Presses Universitaires de France, 264 p.

Vernant J.-P., 1985 (3ème édition, 1965), *Mythe et Pensée chez les Grecs. Etudes de psychologie historique*, Paris, Editions La Découverte, Collection Sciences humaines et sociales, 431 p.

Verpraet G., 2005, *Les professionnels de l'urbanisme. Socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*, Paris, Editions Economica, Collection Anthropos Ville, 226 p.

Verpraet G., 2015, *Savoirs et pouvoirs dans l'analyse des groupes professionnels*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Paris Ouest, soutenue le 16 mars 2015.

Veyne P., 1983, *Les Grecs ont-ils crû à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Editions Points, Collection Esais, 176 p.

Viala L. (coord.), 2014, *L'urbanisme en partage*, Montpellier, Editions de l'Espérou, 168 p.

Viard J., 2011, *Nouveau portrait de la France : La société des modes de vie,* Arles, Editions de l'Aube, 204 p.

Villalba B., 2009, *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, Collections Espaces politiques, 388 p.

Wallerstein I., 2004, *The Uncertainties of Knowledge*, Philadelphie (Etats-Unis), Temple University Press, Collection Politics, History and Social Change, livre électronique, 224 p.

Wunenburger J.-J., 1997, *Philosophie des images*, Paris, Presses Universitaires de France, 322 p.

Zarifian Ph., 2001, *Le modèle de la compétence. Trajectoire historique, enjeux actuels, propositions*, Paris, éditions Liaisons, 114 p.

Zarifian Ph., 2009, *Le travail et la compétence : entre puissance et contrôle*, Paris, Presses Universitaires Françaises, Collection Le travail humain, 184 p.

Zask J., 2016, *La démocratie aux champs. Du jardin d'Éden aux jardins partagés : comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Editions La Découverte, collection « Les empêcheurs de tourner en rond », 256 p.

Zimmermann B., 2014 (2ème édition, 2011), *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris, Economica, collection « Etudes sociologiques », 249 p.

Chapitres d'ouvrage

Abbott A, 2010, « A propos du concept de turning point », dans Grossetti M., Bessin M. et Bidart C. (dir.), 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement,* Paris, La Découverte, collection « Recherches », 397 p.

Allard P., 2006, « Le rôle des ingénieurs des Ponts et Chaussées au XIXe siècle dans la gestion des crises environnementales », dans Beck C., Luginbühl Y. et Muxart T. (coord.), *Temps et espaces des crises de l'environnement,* Versailles, Editions Quæ, Collection Indisciplines, pp. 249 - 261.

Amphoux et al., 2003, « Le projet urbain, la pensée paysagère et l'hybridation des savoirs », dans Zepf M. (dir.), *Action publique et métropolisation. Concerter, gouverner et concevoir*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Arnsperger Ch., 2005, « La flexibilité est-elle une fatalité « naturelle » ? Essai de contestation philosophique », dans Nanteuil-Miribel (de) M. et El Akremi A. (coord.), *La société flexible*, Editions ERES, Collection Sociologie économique, pp. 79 - 105.

Augoyard J.-F., 2001, « L'entretien sur écoute réactivée », dans Grosjean M. et Thibaud J.P. (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, édition Parenthèses, pp. 127 - 153.

Bacqué M.-H., 2009, « Gouvernance et urbanisme de participation », dans Biau V. et Tapie G. (coord.), *La fabrique de la ville. Métiers et organisations*, Paris, Editions Parenthèses, pp. 17 - 30.

Bailly A. et Pocock D., 1995, « L'humanisme en géographie », dans Bailly A. (coord.), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, pp. 165 - 171.

Barbier J.-M., 2001, « La constitution de champs de pratiques en champs de recherches », dans Baudoin J.-M. et Friedrich J. (coord.), *Théories de l'action et éducation*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, Collection Raisons éducatives, pp. 305 - 317.

Barbier R., 2003, « Le sujet dans la recherche-action », dans Missote P. et Mesnier P-M (dir.) *La recherche-action Une autre manière de chercher, se former, transformer*, Paris, L'Harmattan, pp. 51 - 67.

Béal V., 2013, « La dépolitisation ambigüe de l'action publique environnementale. Sélection des acteurs et transformation des rapports policies/politics dans les villes françaises et britanniques », dans Le Naour G. et Massardier G., *L'action publique sélective*, Editions LGDJ, Collection Droit et société, pp. 203 - 225.

Bertheleu H., 2008, « Démocratie participative : entre gestion urbaine et citoyenneté », dans Bertheleu H. et Bourdarias F. (coord.) *Les constructions locales du politique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, collection Perspectives Villes et Territoires, *Les constructions locales du politique*, Tours : Presses Universitaires François Rabelais, pp. 43 - 54.

Berthoz A., 2004, « Esquisse d'une théorie de l'empathie », dans Berthoz A. et Jorland G. (dir.), *L'Empathie*, Paris, éditions Odile Jacob, pp. 251 - 276.

Besnier J.-M., 2000, « La volonté d'avenir en défaut », dans Besnier J.-M. et Bourg D. (dir.), *Peut-on encore croire au progrès ?,* Paris, Presses Universitaires de France, collection « La Politique éclatée », pp. 41-51.

Bessin M., Bidart C. et Grossetti M., 2010, « Les bifurcations, un état de la question en sociologie », dans Grossetti M., Bessin M. et Bidart C. (dir.), 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement,* Paris, La Découverte, collection « Recherches », pp. 23 - 35.

Bidart C., 2010, « Bifurcations biographiques et ingrédients de l'action », dans Grossetti M., Bessin M. et Bidart C. (coord.), 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement,* Paris, Editions La Découverte, collexction Recherches, pp. 224 - 238.

Boiral O. et Croteau G., 2004, « Du développement durable à l'entreprise durable, ou l'effet Tour de Babel », dans Guay L. et *al.* (coord.), *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, Québec, Presses de l'université Laval, pp. 259 - 281.

Bonneuil Ch. et Jouvancourt P., 2014, « En finir avec l'épopée. Récit, géopouvoir et sujets de l'Anthropocène », dans Hache E. (coord.), *De l'univers clos au monde infini*, Editions Dehors, pp. 57 - 105.

Bourg D., 2000a, « Introduction », dans Besnier J.-M. et Bourg D. (coord.), *Peut-on encore croire au progrès ?,* Paris, Presses Universitaires de France, Collection La Politique éclatée, pp. 5 - 17.

Bourg D., 2000b, « Les origines religieuses de l'idée de progrès », dans Besnier J.-M. et Bourg D. (coord.), *Peut-on encore croire au progrès ?,* Paris, Presses Universitaires de France, Collection La Politique éclatée, pp. 21 - 40.

Bravard J.-P., 2006, « La crise environnementale : entre faits objectifs et construits sociaux », dans Beck C., Luginbühl Y. et Muxart T. (coord.), *Temps et espaces des crises de l'environnement,* Versailles, Editions Quæ, Collection Indisciplines, pp. 149-156.

Breviglieri M. et Trom D., 2003, « Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville », dans Céfaï D. et Pasquier D. (dir.), Les sens du public, Presses universitaires de France, pp. 399 - 416.

Bronckart J.-P., 2008, « L'approche des émotions/sentiments chez Spinoza, James et Vigotski », dans Charmillot M., Dayer C., Farrugia F. et Schurmans M.-N. (dir.), *Emotions et sentiments : une construction sociale. Approches théoriques et rapports aux terrains*, Paris, L'Harmattan, pp. 25 - 40.

Bruyère M., Espinasse J.-M. et Fourcade B., 2005, « Trajectoires professionnelles, compétences et construction du signal », dans : Jean-François Giret éd., *Des formations pour quels emplois ?* Paris, La Découverte, « Recherches », pp. 232 - 248.

Buscatto M., 2006, « Introduction : quand la qualification fait débat(s) », *Formation Emploi*, n° 96, pp. 5 - 10. En ligne : https://journals.openedition.org/formationemploi/2496

Cabantous A., 2004, « Introduction. La ville et ses mythes », dans Cabantous A. (coord.), *Mythologies urbaines. Les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Histoire, pp. 9 - 14.

Campagnac E., 2009, « Partenariats Public-Privé : Le bouleversement des organisations de projet », dans Biau V. et Tapie G. (coord.), *La fabrique de la ville. Métiers et organisations*, Paris, Editions Parenthèses, pp. 31 - 42.

Carton H., 2013, « Une approche critique du concept de résilience », dans Signaï A. (coord.), *Penser la décroissance : politiques de l'Anthropocène*, Paris, Presses de sciences po, Collection Nouveaux débats, pp. 159 - 180.

Caudron D., 2014, « Agences d'urbanisme : la boîte à outils des collectivités territoriales », dans Chapuis J.-Y. (coord.), *Profession urbaniste*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, pp. 231 - 240.

Céfaï D. et Joseph I., 2002, « Introduction », dans Céfaï D. et Joseph I. (coord.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La tour d'Aigues, Editions de l'Aube, pp. 4 - 16.

Chakrabarty D., 2014, « Quelques failles dans la pensée sur le changement climatique », dans Hache (coord.), *De l'univers clos au monde infini*, Paris, Editions Dehors, pp. 107 - 146.

Champy F., 2000a, « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », dans Paquot T., Lussault M. et Body-Gendrot S. (coord.), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Editions La Découverte, Collection L'état des savoirs, pp. 215-224.

Champy F., 2000b, « Les architectes face à la concurrence des autres métiers », dans Contenay F., Barré F., Marquès R. et Chassel F. (dir.), *Être architecte : présent et avenir d'une profession*, Paris, Éd. du patrimoine, pp. 134 - 142.

Charmes E., 2011a, « Densité, formes urbaines et villes durables », dans Damon J. (coord.), *Villes à vivre. Modes de vie urbains et défis environnementaux*, Paris, Editions Odile Jacob, pp. 81 - 99.

Charmillot M. et Dayer C., 2007, « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques », dans Baribeau C. (coord.), *Bilan et prospectives de la recherche qualitative*, Actes de colloque, pp. 126 - 139.

Chemetoff A., 2016, « Une manière si singulière d'être urbaniste », dans Masboungi A., *Le plaisir de l'urbanisme*, Paris, éditions Parenthèses, collection Grand Prix de l'urbanisme, pp. 20 - 21.

Choay F. et Merlin P. (coord.), 1989, « Introduction », *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France.

Choay F., 1971, « Préface », dans Hall Edward, *La dimension cachée*, Paris, Editions Le Seuil, Collection Point.

Choay F., 1994, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », dans Dethier J. et Guiheux A. (dir.), *La Ville, art et architecture en Europe, 1870–1993*, Paris, Centre Georges Pompidou, pp. 26-35.

Claval P., 1998, « Les mythes, l'espace et les lieux », dans Guillaud D., Seysset M. et Walter A. (coord..), *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*, Paris, Editions Orstom, Collection Prodig, pp. 127 - 134.

Cosnier J., 2001, « L'éthologie des espaces publics », dans Grosjean et Thibaud (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, éditions Parenthèes, pp. 13 - 34.

Da Cunha A. et Matthey L., 2007, « Des champs d'émergence », dans Da Cunha A. et Matthey L. (dir.), *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Presses polytechniques et Universitaires romandes, pp. 11 - 32.

Dayer C., Schurmans M.-N. et Charmillot M., 2014, « La restitution : de l'impensable au pensé », dans Dayer C., Schurmans M.-N. et Charmillot M. (dir.), *La restitution des savoirs. Un impensé des sciences sociales ?*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », pp. 17 - 33.

Demazière D. et Gadéa Ch., 2009a, « Introduction », dans Demazière D. et Gadéa Ch. (coord.), *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, Editions La Découverte, Collection Recherches, pp. 13 - 24.

Demazière D. et Gadéa Ch., 2009b, « Conclusion », dans Demazière D. et Gadéa Ch. (dir.), *Sociologie des groupes professionnels*, La Découverte, collection « Recherches », pp. 435 - 451.

Derrida J., 1987 (réédition, 1985), « Des tours de Babel », dans Derrida J., *Psychè*, *inventions de l'autre*, Galilée, collection La philosophie en effet, pp. 203 - 235.

Devisme L. et Brenon L., 2007, « Habiter à côté (de la ville) ; être tout contre (son voisin) », dans Paquot Th., Lussault M. et Younès Ch., *Habiter, le propre de l'humain*. Paris, Editions La Découverte, Collection Armillaire, pp. 267 - 278.

Didier Ch. et Huët R., 2010, « Enseigner l'environnement dans les universités et grandes écoles. Gros plan sur trois enseignements », dans La Branche S. et Milot N. (dir.), *Enseigner les sciences sociales de l'environnement. Un manuel multidisciplinaire*, Presses universitaires du Septetrion, version électronique, pp. 83 - 106. En ligne : https://books.openedition.org/septentrion/15360

Dobré M., 2016, « Tactiques de ralentissement », dans Bourg D., Dartiguepeyrou C., Gervais C. et Perrin O, 2016, *Les nouveaux modes de vie durables. S'engager autrement*, Paris, éditions Les bords de l'eau, 210 p.

Dobry M., 2010, « Le politique dans ses états critiques : retour sur quelques aspects de l'hypothèse de continuité », dans Grossetti M., Bessin M. et Bidart C. (dir.), 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement,* Paris, La Découverte, collection « Recherches », pp. 64 - 88.

Doucet M.-C., 2014, « Une sociologie de la connaissance en contexte institutionnel : la restitution des savoirs d'action des travailleurs sociaux », dans Dayer C., Schurmans M.-N. et Charmillot M. (coord.), *La restitution des savoirs. Un impensé des sciences sociales ?*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales, pp. 171 - 185.

Duvoux N., 2009, « L'injonction biographique dans les politiques sociales. Spécifité et exemplarité de l'insertion », *Informations sociales*, vol. 6, n° 156, pp. 114 - 122.

Ernwein M., 2016, « La gestion différenciée des espaces verts. Explorer les paradoxes du vivant en ville », dans Darribehaude F., Gardon S. et Lensel B. (dir) *Le vivant en ville : nouvelles émergences. Gouvernance, intensité urbaine, agriculture et animalité urbaine*, Lyon, Métropole de Lyon/Vetagro Sup, éditions Millénaire 3, pp. 90 - 97. En ligne : http ://www.millenaire3.com/ressources/le-vivant-en-ville

Faburel G., 2016, « Inégalités environnementales », dans Choné A., Hajek I. et Hamman Ph. (coord.), *Guide des humanités environnementales*, Paris, Presses Universitaires de Septentrion, Collection environnement et société, pp. 529 - 544.

Farrugia F. et Schurmans M.-N., 2008, « Avant propos », dans Charmillot M., Dayer C., Farrugia F. et Schurmans M.-N. (dir.), *Emotions et sentiments : une construction sociale. Approches théoriques et rapports aux terrains*, Paris, L'Harmattan, pp. 11 - 24.

Faure A. et Teillet P., 2011, « La durabilité urbaine au travers des conseils de développement : une démocratie d'agglomération recomposée ou réenchantée ? », dans Béal V., Gauthier M. et Pinson G. (dir.), *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint Etienne, pp. 211-238.

Fiori S. et Régnault C., 2009, « Concepteurs sonores et concepteurs lumière : deux groupes professionnels émergents », dans Biau V. et Tapie G. (coord.), *La fabrique de la ville. Métiers et organisations*, Paris, Editions Parenthèses, pp. 103 - 115.

Fixot A.-M., 2017, « Paul-Henry Chombart de Lauwe et les enjeux d'une démocratie locale vécue », dans Allemand S., Frémont A. et Heurgon E. (dir.), *Aménagement du territoire. Changement de temps, changement d'espace*, Caen, Presses universitaires de Caen, pp. 155 - 170.

Foucault M., 1988, « Qu'est-ce que la critique ? », dans *Le Gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France 1982 - 1983*, Paris, Gallimard, leçon du 05 janvier 1983 au Collège de France, pp. 3 - 39.

Foucault M., 1994, « Commentaire d'E. Kant. Réponse à la question « Qu'est-ce que les Lumières ? », *Dits et écrits*, vol. 4, Paris, Gallimard, pp. 681- 690.

Foucault M., 2001, « L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté », *Dits et Ecrits, tome II*, Paris, Gallimard, pp. 717 - 718.

Fromentin Th., 2008, « Les conseils de quartier, une nouvelle forme de production du politique », dans Bertheleu H. et Bourdarias F. (coord.) *Les constructions locales du politique*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, collection Perspectives Villes et Territoires, *Les constructions locales du politique*, Tours : Presses Universitaires François Rabelais.

Gadéa C. et Grelon A., 2009, « Est-ce ainsi que les professions meurent ? », dans Demazière D., Gadéa C. (coord.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, pp. 118 - 128.

Galvani P., 2005, « L'autoformation, une perspective transpersonnelle, transdisciplinaire et transculturelle », dans Paul P. et Pineau G. (dir.), *Transdisciplinarité et formation*, Paris, L'Harmattan, pp. 143 - 165.

Genestier Ph., 2004, « Les conséquences urbanistiques du post-progressisme : quelles actions publiques urbaines peut-on concevoir dans l'univers actuel du pensable et du faisable ? » dans Chalas Y. (coord.), *L'imaginaire aménageur en mutation : cadres et référents nouveaux de la pensée et de l'action urbanistiques. Contribution au débat*, Paris, L'Harmattan, pp. 157 - 209.

Genestier Ph., 2015, « Durabilisme et allergie à la critique », dans Boissonade J. (coord.), *La ville durable controversée : les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, Editions Petra, Collection Pragmatisme.

Godard O., 1992, « L'environnement, une polysémie sous-exploitée », dans Jollivet M. (coord.), *Sciences de la nature, Sciences de la société, Les passeurs de frontière*, Paris, Éditions du CNRS, Collection Sociologie, pp. 337 - 345.

Hamman Ph., 2016, « Urbanisme durable », dans Choné A., Hajek I. et Hamman Ph. (dir.), *Guide des humanités environnementales*, Paris, Presses Universitaires de Septentrion, Collection environnement et société, pp. 201 - 212.

Hélardot V., 2010, « Vouloir ce qui arrive ? Les bifurcations biographiques entre logiques structurelles et choix individuels », dans Grossetti M., Bessin M. et Bidart C. (dir.), 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement,* Paris, La Découverte, collection « Recherches », pp. 160 - 167.

Henry E. et Puybaraud M., 2009, « Expertises, compétences et gestion de projets en construction durable », dans Biau V. et Tapie G. (coord.), *La fabrique de la ville. Métiers et organisations*, Paris, Editions Parenthèses, pp. 43 - 62.

Hermelin Ch., 2003, dans Missote P. et Mesnier P-M (dir.) *La recherche-action Une autre manière de chercher, se former, transformer*, Paris, L'Harmattan,

Jorro A., 2011, « Reconnaître la professionnalité émergente », *La professionnalité émergente : quelle reconnaissance ?*, Bruxelles, Editions De Boeck Supérieur, Collection Perspectives en éducation et formation, pp. 7 - 16.

Kafka F., 1920 (traduction Vialatte A.), « Les armes de la ville », *La muraille de Chine, Paris,* Editions Gallimard, collection Folio, pp. 188 - 189.

Kalinowski I., 2005, « Leçons wéberiennes sur la science et la propagande », dans Kalinovski I. (dir.), *Max Weber, La Science, profession et vocation*, Marseille, Agone, 299 p.

Kant I., 2006 (réédition, 1787), « Introduction », *La critique de la raison pure*, Paris, Editions Flammarion, Collection GF, pp. 93 - 114.

La Branche S. et Milot N., « Introduction », *Enseigner les sciences sociales de l'environnement. Un manuel multidisciplinaire*, Presses universitaires du Septetrion, version électronique, pp. 9 - 16. En ligne : https://books.openedition.org/septentrion/15349

Laffont G.-H. et Adam M., 2016, « La durabilité en pratique(s) : gestion et appropriation des principes durabilistes véhiculés par les écoquartiers », dans Tozzi P. (coord.), *Villes et quartiers durables : la place des habitants. La participation habitante dans la mise en durabilité urbaine : discours, effets, expérimentations et mises à l'épreuve*, Bordeaux, Editions des Carrières Sociales, Collection Des paroles et des actes, pp. 145-164.

Laval Ch., 2009, « Vers des interventions sociopsychiques *», Des psychologues sur le front de l'insertion. Souci clinique et question sociale*, Toulouse, Editions ERES, Collection Études, recherches, actions en santé mentale en Europe, pp. 25 - 51. .

Lebreton S., 2006, « Les enjeux de la mémoire. Le passé dans les légendes ou les mythes de fondation : une forme de régulation sociale ? Quelques exemples pour l'Asie Mineure », dans Molin M. (coord.), *Les régulations sociales dans l'Antiquité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Histoire, pp. 303 - 317.

Leduc C. et Lynn Wells J., 2010, « Changer le monde depuis la salle de classe : une initiation à l'expertise environnementale grandeur nature, inspirée de séminaires américains », dans La Branche S. et Milot N. (dir.), *Enseigner les sciences sociales de l'environnement. Un manuel multidisciplinaire*, Presses universitaires du Septetrion, version électronique, pp. 191 - 213. En ligne : https://books.openedition.org/septentrion/15367

Leeuw S., 2006, « Crises vécues, crises perçues » dans Beck C., Luginbühl Y. et Muxart T. (coord.), *Temps et espaces des crises de l'environnement,* Versailles, Editions Quæ, Collection Indisciplines, pp. 351 - 368.

Lefébure P., 2009, « Les rapports ordinaires à la politique », dans Cohen A., Lacroix B. et Riutort Ph. (coord.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris La Découverte, pp. 374 - 388.

Lejeune C. et Villalba B., 2015, « La justification durable comme extension du productivisme. Le Grand prix national des EcoQuartiers, la Zone de l'Union (Nord, France) », dans Boissonade J. et Hackenberg K. (dir.), *Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables*, Paris, Editions Petra, Collection Pragmatisme, pp. 255 - 285.

Lejeune C. et Villalba B., 2015, « La justification durable comme extension du productivisme. Le Grand prix national des EcoQuartiers, la Zone de l'Union (Nord, France) », dans Boissonade J. et Hackenberg K. (dir.), *Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables*, Paris, Petra, pp. 255-285.

Lemaître D., 2015, « Comment l'enseignement supérieur discipline-t-il les savoirs aujourd'hui ? La logique utilitariste dans l'organisation des disciplines académiques », dans Gorga A. et Leresche, J.-P. (dir.), *Transformations des disciplines académiques : entre innovation et résistance*, Paris, Les Editions des archives contemporaines, pp. 151 - 163.

Lemaître D., 2015, « Comment l'enseignement supérieur discipline-t-il les savoirs aujourd'hui ? La logique utilitariste dans l'organisation des disciplines académiques », dans Gorga A. et Leresche, J.-P. (dir.), *Transformations des disciplines académiques : entre innovation et résistance*, Paris, Les Editions des archives contemporaines, pp. 151 - 163.

Lévy J. et Lussault M., 2013, « Périphérisation de l'urbain », *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Belin. En ligne : https ://www.espacestemps.net/articles/peripherisation-de-lurbain/

Lévy-Leblond J.-M., 2000, « La science et le progrès, quel rapport ? », dans Besnier J.-M. et Bourg D. (coord.), *Peut-on encore croire au progrès ?*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection La philosophie éclatée, pp. 137 - 156

Lussault M., 2001, « Temps et récit des politiques urbaines », », dans Paquot T. (dir.), *Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes,* Paris, La Découverte, « Cahiers libres », pp. p. 145 - 166.

Marret S., 2006, « De Prométhée à Frankenstein, ou d'un mythe à l'autre », dans Renaud-Grosbras P. et Marret S. (coord.), *Lectures et écritures du mythe*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Interférences, pp. 27 - 44.

Martouzet D., 2007, « Le rapport affectif à la ville : premiers résultats », dans Paquot Th., Lussault M. et Younès Ch. (coord.), *Habiter, le propre de l'humain :villes, territoires, philosophie*, Paris, La Découverte, pp. 171 - 191.

Marx K. et Engels F., 1965, *Oeuvres*, vol. I, Paris, Gallimard, Collection Bibliothèque de la Pléiade.

Masboungi A., 2001, « Du bon usage de la chronotopie », dans Paquot Th. (dir.), *Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes*, Paris, La Découverte, collection « Cahiers libres », pp. 167-179.

Mathieu N., 2014, « Mode d'habiter : un concept pour penser les interactions hommes-milieux », dans Chenorkian R. et Robert S. (dir.), *Les interactions homme-milieux. Questions et pratiques de la recherche en environnement*, Versailles, éditions Quae, collection « Indisciplines », pp. 97 -130.

Milot N., Bisson M. et Tardif J., 2010, « Les sciences de l'environnement dans un contexte d'interdisciplinarité : une réflexion étudiante québecoise », dans La Branche S. et Milot N. (coord.), *Enseigner les sciences sociales de l'environnement. Un manuel multidisciplinaire*, Presses universitaires du Septetrion, livre électronique, pp. 67 - 81. En ligne : https://books.openedition.org/septentrion/15357

Mongin O., 1996, « Le désenchantement démocratique », *La société en quête de valeurs. Pour sortir de l'alternative entre scepticisme et dogmatisme*, Paris, Maxima Laurent du Mesnil éditeur, collection « Institut du management d'EDF et de GDF », pp. 55 - 64.

Morin E., 1996, « Complexité et liberté », , *La société en quête de valeurs. Pour sortir de l'alternative entre scepticisme et dogmatisme*, Paris, Maxima Laurent du Mesnil éditeur, collection « Institut du management d'EDF et de GDF », pp. 217 - 232.

Müller P., 2010 (3ème édition, 2004), « Référentiel », dans Boussaguet L., Jacquot S. et Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences po, Collection Académique, pp. 555 - 562.

Négroni C., 2010, « Ingrédients des bifurcations professionnelles : latence et événements déclencheurs », dans Grossetti M., Bessin M. et Bidart C. (dir.), 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement,* Paris, La Découverte, collection « Recherches », pp. 176 - 183.

Paquot Th., 2000, « Etudes urbaines ou « sciences » de la ville et des territoires ? », dans Paquot Th., Lussault M. et Body-Gendrot S. (dir.), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, La découverte, collection « L'état des savoirs », pp. 5 - 17.

Paquot Th., 2012, « Karl Marx et Friedrich Engels et l'opposition ville/campagne », Paquot Th. et Younès Ch. (dir.), *Espace et lieu dans la pensée occidentale. De Platon à Nietzsche*, Paris, La Découverte, « Sciences humaines », pp. 285 - 298.

Paquot T., 2001, « Le quotidien urbain », dans Paquot T. (dir.), *Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes,* Paris, La Découverte, « Cahiers libres », pp. 9 - 32.

Parrochia D., 2009, « Une approche scientifique des crises est-elle possible ? », dans Portal T. (coord.), *Crises et facteur humain. Les nouvelles frontières mentales des crises,* Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Crisis », pp. 189-196.

Paul J.-M., 2004, « Avant-propos », dans Paul J.-M. (dir.), *La foule : mythes et figures. De la Révolution à aujourd'hui*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 7 - 9.

Pautard E., 2015, « La rhétorique pédagogique au service de l'acceptabilité sociale. Le verdissement des conduites individuelles en question », dans Boissonade J. (coord.), *La ville durable controversée : les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, Editions Petra, Collection Pragmatisme, pp. 105 - 139.

Pavie X., 2014, « Préface », dans Hadot P., *Discours et mode de vie philosophique*, textes réunis par Hoffmann Ph., Paris, Les Belles Lettres.

Petiteau J.-Y. et Pasquier E., 2001, « La méthode des itinéraires : récits et parcours », dans Grosjean M. et Thibaud J.P. (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, édition Parenthèses, pp. 63 - 78.

Platon, 1966 (traduction Chambry E.), « Allégorie de la Caverne », *République*, livre VII, Paris, Editions Gonthier, Collection Méditations, 514a - 517c, pp. 216 - 219.

Portal T., 2009, « Avant-propos », dans Portal T. (coord.), *Crises et facteur humain. Les nouvelles frontières mentales des crises,* Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Crisis », pp. 13-31.

Prigogine I., 1996, « Le réenchantement du monde », *La société en quête de valeurs. Pour sortir de l'alternative entre scepticisme et dogmatisme*, Paris, Maxima Laurent du Mesnil éditeur, collection « Institut du management d'EDF et de GDF », pp. 209 - 216.

Provitolo D. et Reghezza-Zitt M., 2015, « Résilience et vulnérabilité : de l'opposition au continuum », dans Reghezza-Zitt M.et Ruffat S. (coord.), *Résiliences - sociétés et territoires face à l'incertitude, aux risques et aux catastrophes*, Paris, Editions ISTE, Collection Ecologie, pp. 43 - 60.

Pruvost G., 2011, « Récit de vie », dans Paugam S. (coord.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, collection Que Sais-Je ?, pp. 38 - 39.

Rancière J., 2013, « L'introuvable populisme », dans Badiou A., Didi-Huberman G., Rancière J., Butler J., Bourdieu P. et Khiari S. (coord.), Qu'est-ce qu'un peuple ?, Paris, La fabrique.

Ribeiro R. J., 2008, « Une expérience originale au Brésil. Le projet expérimental interdisciplinaire d'études supérieures d'humanités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 49, dossier : Quel avenir pour les études en sciences humaines, pp. 121 - 132.

Rondeau D., 2015, « La place des savoirs locaux (endogènes) dans la cité globale. Essai de justification », dans Mbonba E.-M. et Rondeau D. (dir.), *La contribution des savoirs locaux à l'éthique, au politique et au droit,* Québec, Presses de l'Université de Laval, pp. 27 - 48.

Roué M., 2014, « La théorie anthropologique au secours de la complexité. Comment penser et étudier les relations sociétés-natures », dans Chenorkian R. et Robert S. (dir.), *Les interactions hommes-milieux.Questions et pratiques de la recherche en environnement*, Versailles, Editions Quæ, « Indisciplines », pp. 131-146.

Rozenblat C., 2007, « Villes et réseaux « petits-mondes » », dans Da Cunha A. et Matthey L. (dir.), *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Presses polytechniques et Universitaires romandes. pp. 81 - 104.

Rumpala Y., 2009, « Le développement durable comme reconstruction narrative d'un projet commun », dans Villalba B., *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, Collections Espaces politiques, pp. 39 - 65.

Salomon-Cavin J. et Bourg D., 2010, « Deux conceptions de la durabilité urbaine : ville prométhéenne versus ville orphique », dans Paquot (dir.), *Philosophie de l'environnement et milieux urbains*, La Découverte, collection Armillaire, pp. 117 - 136.

Schiffino N., 2016, « Risque », dans Choné A., Hajek I. et Hamman P. (dir.), *Guide des humanités environnementales*, pp. 491 - 500.

Soubeyran O., 2017, « L'introduction de l'improvisation en aménagement », dans Arbore C. et Maggioli M. (coord), *Territorialita : concetti narrazioni, pratiche, Saggi per Angelo Turco*, Editions Franco Angeli, pp. 128 - 152.

Stébé et Marchal, 2017, « La nature en tension entre l'urbain et le rural. L'exemple d'un territoire émergent : le pré-urbain », dans Hamman (dir.), *Ruralité, nature et environnement. Entre savoirs et imaginaires*, édition Erès, collection Poche - sociétés urbaines et rurales, pp. 303 - 328.

Theys J., 2010, « Trois conceptions irréductibles de l'environnement », dans Coutard O. et Lévy J.-P. (coord.), *Écologies urbaines*, Paris, Editions Economica, Collection Anthropos Villes.

Thibaud J.-P., 2001, « La méthode des parcours commentés », dans Grosjean et Thibaud (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, pp. 79 -99.

Thibaud J.-P., 2010, « La ville à l'épreuve des sens », dans Coutard O. et Lévy J.-P., *Ecologies urbaines : états des savoirs et perspectives*, Economica-Anthropos, pp. 198 - 213. En ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00502591/document

Villalba B., 2006a, « La sociologie politique et l'environnement : questions sur un silence », dans Beck C., Luginbühl Y. et Muxart T. (coord.), *Temps et espaces des crises de l'environnement,* Versailles, Editions Quæ, Collection Indisciplines, pp. 369-382.

Villalba B., 2010b, « Former et se former à la sociologie de l'environnement », dans La Branche S. et Milot N. (dir.), *Enseigner les sciences sociales de l'environnement. Un manuel multidisciplinaire*, Presses universitaires du Septetrion, version électronique, pp. 49 - 66. En ligne : https://books.openedition.org/septentrion/15356

Villalba, 2006b, « Dire la crise ? L'injonction contradictoire de l'idée de crise écologique dans le champ politique », dans Beck C., Luginbühl Y. et Muxart T. (coord.), *Temps et espaces des crises de l'environnement,* Versailles, Editions Quæ, Collection Indisciplines, pp. 383 - 391.

Wunenburger J.-J., 2004, « Esthétique et épistémologie de la foule : une auto-poïétique complexe », dans Paul J.-M. (dir.), *La foule : mythes et figures. De la Révolution à aujourd'hui*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 13 - 23.

Wunenburger J.-J., 2012, « Le conflit des imaginaires du périurbain », dans Bédard M., Augustin J.-P. et Desnoilles R. (dir.), *L'imaginaire géographique : perspectives, pratiques et devenirs,* Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Géographie contemporaine, pp. 315 - 328.

Zarka Y. C., 2009, « Introduction. De la théorie politique du mythe à la mythologie politique », dans Zarka Y. C. (coord.), *Carl Schmitt ou le mythe du politique*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Débats philosophiques, pp. 9 - 13.

Articles, rapports scientifiques et actes de colloque

Aballéa F., 1992, « Sur la notion de professionnalité », *Recherche sociale*, n° 124, pp. 39 - 49.

Addie J.-P., D., 2017, « Claiming the University for Critical Urbanism », *City : analysis of urban trends, culture, theory, policy, action*, vol. 1, n° 21, pp. 65 - 80.

Allain Y.-M., 1997, « La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion différenciée en Europe », *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée*, vol. 2, n° 39, pp. 199 - 217.

Altet M., 2004, « L'analyse de pratiques : une approche fonctionnelle, réflexive en formation des enseignants », revue *Education permanente*, n° 160, pp. 101 - 111.

Anderson B., Holden A., 2008, « Affective Urbanism and the Event of Hope », *Space and Culture*, vol. 2, n° 11.

Aragau C., Bergé M. et Rougé L., 2012, « Du périurbain aux périurbains : diversification sociale et générationnelle dans l'ouest francilien », *Pouvoirs locaux*, n°94, pp. 58-64.

Arnould P. et *al*. (Le Lay Y.-F., Dodane C., Méliani I.), 2011, « La nature en ville : l'improbable biodiversité », *Géographie, économie, société*, vol. 1, n° 13, pp. 45-68. URL : https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2011-1-page-45.htm

Audas A., 2010, « La dimension du rapport au lieu des individus : techniques d'enquêtes comparées », revue *Natures, Sciences, Sociétés*, n° 18, pp. 195 - 201. En ligne : http://cressound.grenoble.archi.fr/fichier_pdf/librairie_ambiance/Audas_2010_dimension_affective.pdf

Augoyard J.-F., 1995, « L'environnement sensible et les ambiances architecturales », *L'espace géographique*, n° 4, pp. 302 - 319.

Azémar J., 2002, « Travail social : d'un impossible consensus à un espace de professionnalité », revue *Béluga*, n° 2, Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée, 8 p.

Backouche I., 2006, « Introduction. Expertise », *Genèses*, vol. 4, n° 65, pp. 2 - 3.

Bacqué M.-H. et *al*. (Blanc M., Hamel P. et Sintomer Y.), 2006, « Ville, action citoyenne et débat public », *Espaces et sociétés*, n° 123, pp. 7 - 127.

Bacqué M.-H. et Gauthier M., 2011, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein », revue *Participations*, vol. 1, n° 1, pp. 36 - 66. En ligne : https://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-36.htm

Baggioni V., 2014, « Éviter la conflictualité des opérations d'aménagement : un savoir-faire des équipes-projets ? Étude comparative de deux parcs solaires », *Participations*, vol. 3, n° 10, pp. 121-150. URL : https://www.cairn.info/revue-participations-2014-3-page-121.htm

Bailly E. et Marchand D., 2016, « La ville sensible au coeur de la qualité urbaine », *Métropolitiques*. En ligne : http://www.metropolitiques.eu/La-ville-sensible-au-coeur-de-la.html

Bailly E., 2016, « Les paysages urbains en mal d'émotions », *Carnets de géographes*, n° 9. URL : http://journals.openedition.org/cdg/594

Balez S., 2017, « Le paysage odorant existe-t-il ? », *Ambiances*. En ligne : https://journals.openedition.org/ambiances/881

Barbe F., 2016, « La « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Norois*, vol. 1 , n° 238 - 239, pp. 109-130. URL : https://www.cairn.info/revue-norois-2016-1-page-109.htm

Barbier J.-M., 2010, « Cultures d'action et modes partagés d'organisation des constructions de sens », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 1, n° 4, pp. 163 - 194. En ligne : https://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2010-1-page-163.htm

Barbier R. et Larrue C., 2011, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations*, vol. 1, n° 1, pp. 67-104. URL : https ://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-67.htm

Barles S., 2008, « Comprendre et maîtriser le métabolisme urbain et l'empreinte environnementale des villes », *Responsabilité & environnement*, n° 52, pp. 21 -26. En ligne : <http ://annales.org/re/2008/re52/Barles.pdf>

Barles S., 2018, « L'aménagement et l'urbanisme : disciplines de l'interface, interdisciplines », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 1, n° 56, pp. 203 - 218. En ligne : http://journals.openedition.org/ress/4043

Barraqué B. et Kalaora B., 1994, « Introduction. Le risque environnemental et son vécu », *Espaces et sociétés*, n° 77, pp. 3 - 6.

Barthe Y. et Borraz O., 2011, « Les controverses sociotechniques au prisme du Parlement », *Quaderni*, n° 75. En ligne : http ://journals.openedition.org/quaderni/399

Barthélémy C., 2005, « Les savoirs locaux : entre connaissances et reconnaissance », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 1, n° 6. URL : http://journals.openedition.org/vertigo/2997

Beaud S., 1996, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien 'ethnographique' », *Politix*, n° 35, pp. 56 - 74.

Béduwé C., Espinasse J.-M. et Vincens J., 2007, « De la formation professionnelle à la professionnalité d'une formation », revue *Formation emploi*, vol. 3, n° 99, pp. 103 - 120.

Béhar D. et Estèbe Ph., 1996, « Le chef de projet et le sous-préfet à la Ville : entre norme et projet », *Espaces et sociétés*, n° 84 - 85, Dossier : Villes, sciences sociales, professions, pp. 37 - 54.

Bellas J., 1970, « "Orphée" au XIXe et XXe siècles : interférences littéraires et musicales», *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 22, pp. 229 - 246.

Bensaude-Vincent B., 2014, « *Slow* versus *fast* : un faux débat », *Natures Sciences Sociétés*, n° 22, vol. 3, pp. 254-261. En ligne : https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2014-3-page-254.htm

Bensoussan M. et Barbier R., 2013, « Le métier de chef de projet comme activité prudentielle », *Travail et Emploi*, vol. 134, pp. 41-58. https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2013-2-page-41.htm.

Bentayou G., 2007, « De « l'atelier » à « l'agence » d'urbanisme de Lyon : nouveaux regards sur les quartiers anciens (1961-1983) », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 2. https://journals.openedition.org/tem/625

Bentayou G. et Benbouzid B., 2009, « L'urbanisme et ses études. Réflexions à partir de deux exemples de politiques d'aménagement urbain à Lyon », *Histoire & mesure*, vol. 2, n° 24, pp. 71 - 108. URL : http://journals.openedition.org/histoiremesure/3961

Bentayou G. et Benbouzid B., 2010, « L'urbanisme et ses études : territoires et usages sociaux des savoirs urbains », Géocarrefour [En ligne], Vol. 85/4 | 2010. URL : http://journals.openedition.org/geocarrefour/8113

Berdoulay V. et Soubeyran O., 2012, « Pratiques réflexives en aménagement pour une adaptation aux changements environnementaux », *L'Espace géographique*, vol. 2, n° 41, pp. 169 - 180.

Berdoulay V. et Soubeyran O., 2014, « Adaptation, science de la durabilité et pensée planificatrice », *Natures Sciences et Sociétés*, vol. 22, n°2, pp. 114-123.

Berdoulay V. et Soubeyran O., 2015, « La concertation sur l'adaptation au changement climatique dans le champ de force du discours sécuritaire », dans Mermet L. et Salles D. (coord.), *Environnement et transition écologique : à quoi peut encore servir la concertation*, Paris, Editions de Boeck, Collection ouvrage sociologique, pp. 93 - 110.

Berdoulay V., Castro I. et Gomès P., 2001, « L'espace public entre mythe, imaginaire et culture », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, n° 126, pp. 413 - 428. https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2001-v45-n126-cgq2698/023001ar/

Bernié-Boissard C. et Chevalier D., 2011, « Développement durable : discours consensuels et pratiques discordantes. Montpellier et Nîmes », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 147, pp. 41 - 55. URL : https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-4-page-41.htm

Berque A., 2002, « L'habitat insoutenable Recherche sur l'histoire de la désurbanité », *L'Espace géographique*, vol. 3, n° 31, pp. 241 - 251. EN LIGNE : https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-3-page-241.htm

Berque A., 2015, « Mythologie de l'urbain diffus », *Annales de géographie*, vol. 4, n° 704, pp. 351 - 365. https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2015-4-page-351.htm

Bertoncello B. et Romeyer B., 2018, « Enseigner le projet par l'étude de cas : une valeur ajoutée à la formation des urbanistes ? Retour d'expérience du Master 2 « Habitat, Politique de la Ville et Renouvellement Urbain » de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional de l'Université d'Aix-Marseille », *Territoires en mouvement*, n° 39 - 40. En ligne : https://journals.openedition.org/tem/4946

Bertrand F. et Richard E., 2014, « L'action des collectivités territoriales face au " problème climat " en France : une caractérisation par les politiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 3, n° 22, pp. 195 - 203.

Bertrand F. et Richard E., 2014, « L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 3, n° 22. https ://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2014-3-page-195.htm

Bessin M. et Roulleau-Berger L., 2002, « Les armes du faibles sont-elles de faibles armes ? », *L'Homme & la société*, vol. 1, n° 143 - 144, pp. 3 - 11. En ligne : https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2002-1-page-3.htm#no1

Bessin M., 2009, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, vol. 6, n° 156, pp. 12 - 21. URL : https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-6-page-12.htm

Bevort H. et Rousseau A., 2013, « La banlieue, mythe politique français », revue *Esprit*, n° 3, pp. 83 - 97.

Biau V. et Evette Th., 2008, « Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Recherche et dispositifs réflexifs », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 104, pp. 164 - 173.

Biau V., Fenker et Macaire E. (coord.), 2013, *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Presses de l'Ecole d'Architecture de la Villette, Cahiers Ramau, n°6.

Bidart C., 2006, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 1, n° 120, pp. 29 - 57. En ligne : https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2006-1-page-29.htm

Bihr A., 2007, « L'individu assujetti », *revue ¿ Interrogations ?*, n° 5. En ligne : http://www.revue-interrogations.org/L-individu-assujetti

Birck, 2011, « Le défaut d'inclusion interne des dispositifs participatifs. Vers l'émergence d'une nouvelle élite citoyenne ? », *Revue Participation*. En ligne : http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier_3-3_j-n_birck.pdf

Blais J.-P., 2000, « Comment peut-on être urbaniste ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 88, pp. 73 - 76.

Blais J.-P., 2014, « L'aménageur, roi du copier-coller ? Réflexions d'un urbaniste à partir de ses dérives professionnelles », *Métropolitiques*, Dossier : Actualité des modèles urbanistiques. En ligne : http://www.metropolitiques.eu/L-amenageur-roi-du-copier-coller.html

Blanc J., Lizet B. et Dubost F., 2015, « Vivables, vivantes et vivrières : de nouveaux espoirs pour la ville ? », *Revue d'ethnoécologie*, n°8. URL : http ://journals.openedition.org/ethnoecologie/2629.

Blanc M., 2001, « La recherche et l'action : un couple heureux ? », *Espaces et sociétés*, dossier : 30 ans : anciens débats, nouvelles questions, n° 101 - 102, pp. 17 - 34.

Blanc M., 2010, « Métiers et professions de l'urbanisme : l'ingénieur, l'architecte et les autres », *Espaces et sociétés*, n° 142, pp. 131 - 150. En ligne : https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-2-page-131.htm

Blanc N. et Mathieu N., 1996, « Repenser l'effacement de la nature dans la ville », *Villes Cities, Ciudades, Le courrier du CNRS*, pp. 105 - 107.

Blondiaux L. et Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 57, pp. 17 - 35.

Bochet B. et Racine J.-B., 2002, « Connaître et penser la ville : des formes aux affects et aux émotions, explorer ce qu'il nous reste à trouver. Manifeste pour une géographie sensible autant que rigoureuse », *Géocarrefour*, vol. 2, n° 77, pp. 117 - 132. En ligne : https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2002_num_77_2_1563

Bochet B., 2008, « Les affects au coeur des préoccupations urbaines et urbanistiques : la réintroduction du sensible pour penser et concevoir la ville », *Revue suisse de géographie*, vol. 4, n° 63, pp. 253 - 260. En ligne : http://doi.org/10.5169/seals-98948

Bognon S. et Léhec E., 2018, « Présentation », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 1, n° 56, pp. 145 - 151. En ligne : http://journals.openedition.org/ress/4019

Boisseuil C., 2018, « Les études urbaines en France : une méthodologie sans discipline ? », *Environnement urbain | Urban enrionment*, n° 13. En ligne : https://journals.openedition.org/eue/2152

Boissonade J., 2011, « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 147, pp. 57 - 75. En ligne : https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-4-page-57.htm

Bonard Y. et Matthey L., 2010, « Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable », *Cybergeo : European Journal of Geography*. http://journals.openedition.org/cybergeo/23202

Bonicco-Donato C., 2018, « Cadres théoriques et sciences humaines : quelles leçons épistémologiques pour l'aménagement et l'urbanisme ? », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 1, n° 56, pp. 181 - 201. URL : http://journals.openedition.org/ress/4033

Bonneuil C. et *al*. (Chauvel L., Lantz P., Murard N. et Ramaux C.), 2002, « A plusieurs voix sur *La société du risque* », revue *Mouvements*, n°21-22, pp. 162-177. https://www.cairn.info/revue-mouvements-2002-3-page-162.htm

Bonneuil Ch., 2006, « Introduction. De la République des savants à la démocratie technique : conditions et transformations de l'engagement public des chercheurs », *Natures Sciences Sociétés*, n° 14, pp. 235 - 238.

Bonnin-Oliveira S., 2013, « La fin des périphéries urbaines : Modes de vie et recompositions territoriales aux marges de l'aire urbaine toulousaine », *Espacestemps.*En ligne : http://www.espacestemps.net/articles/la-fin-des-peripheries-urbaines/

Bordas F., 1999, « Densité perçue et forme architecturale », *Villes en parallèle*, n° 28 - 29, pp. 141 - 161.

Boudreau J.-A., 2018, « Conversation avec Julie-Anne Boudreau autour des études urbaines et de leurs revues (par Éric Charmes) », *Métropoles*, Hors-série, entretien avec Charmes E., URL : http://journals.openedition.org/metropoles/5757

Bouissou Ch. et Brau-Antony S., 2005, « Réflexivité et pratiques de formation. Regards critiques », *Carrefours de l'éducation*, vol. 2, n° 20, pp. 113 - 122.

Boulba-Olga O. et Grossetti M., 2018, « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? », archives HAL du CNRS, novembre 2018. En ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01724699

Boulin J.-Y., 2001, « Le temps du travail dicte-t-il l'emploi du temps des citadins ? », dans Paquot T. (dir.), *Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes,* Paris, La Découverte, « Cahiers libres », pp. 33-50. En ligne : https://www.cairn.info/le-quotidien-urbain--9782707135391-page-33.htm

Boulin J.-Y., 2003, « Les temps de la ville. Au-delà d'un aspect fonctionnel (l'organisation des services publics), les politiques des temps visent à un "bien-être temporel", offrant disponibilité et prévisibilité à tous. », *Revue Projet*, vol. 1, n° 273, pp. 64-72. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-projet-2003-1-page-64.htm>

Bourdieu P., 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 62 -63, pp. 69 - 72. En ligne : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1986_num_62_1_2317

Bourdoncle R. et Mathey-Pierre C., 1995, « Autour du mot « professionnalité » », revue *Recherche & formation*, n° 19, pp. 137 - 148. https://www.persee.fr/doc/refor_0988-1824_1995_num_19_1_1274

Boutefeu E., 2005, *La demande sociale de nature en ville Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, rapport de recherche, pour le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques,Collection Recherches, n° 154, 81 p.

Bowen W., Dunn R. et Kasdan D., 2010, « What is "urban studies"? Context, internal structure, and content », *Journal of Urban Affairs*, vol.2, n° 32,. En ligne : https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1467-9906.2009.00474.x

Bowen W., M., Dunn R., A. et Kasdan D., O., 2010, « What is « urban studies » ? Context, internal structure, and content », Journal of Urban Affairs, vol. 2, n° 32, pp. 199 - 227

Brenner N. et Schmid Ch., 2015, « Towards a new epistemology of the urban? », *City*, vol. 2 - 3, n° 19, pp. 151 -182.

Bronner A.-C. et Troin F., 2018a, « Atelier de cartographie expérimentale », journées *Représenter les territoires*, Rouen, 22 et 23 mars 2018. Résumé de la démarche d'atelier en ligne : https://cist2018.sciencesconf.org/resource/page/id/31

Bronner A.-C., Troin F., 2018b : « L'Atelier de cartographie expérimentale ou comment renouveler le processus de création cartographique » , *Cartes & Géomatique* (revue du Comité français de cartographie), n° 235 - 236, Actes du Colloque « La face cachée des cartes », Montpellier, 18 et 19 décembre 2017, pp. 313-319.

Cadiou S. Pollard J., 2018, « Les études urbaines en pratique : un champ d'étude au prisme de *Métropoles* », *Métropoles*, Hors-série. En ligne : http://journals.openedition.org/metropoles/572

Cailly L. et Dodier R., 2007, « La diversité des modes d'habiter des espaces périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre », *Norois* n° 205, pp. 67-80.

Cailly L., 2014, « Les habitants du périurbain tourangeau à l'épreuve d'un changement de modèle : vers une recomposition des modes d'habiter ? L'exemple des habitants de la ZAC des Terrasses de Bodets à Montlouis-sur-Loire », *Norois*, vol. 231. En ligne : http://norois.revues.org/5097

Calafat G., Lavergne C. et Monnet E., 2013, « Philosophies et sciences sociales : les enjeux de la conversion », *Tracés : revue de sciences humaines*, pp. 7 - 25.

Calbérac Y., 2007, « Terrain d'affrontement : la relecture d'une controverse scientifique (1902 - 1922) », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, vol. 4, n° 84, pp. 429 - 436.

Carlos A., F., A., 2012, « Le droit à la ville comme projet de nouvelle société », *L'Homme & la Société*, vol. 3, n° 185 - 186, pp. 65 - 81. URL : https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2012-3.htm-page-65.htm

Carnus M.-F., 2010, « La construction de la professionnalité enseignante à travers un dispositif interdisciplinaire de collège », *Revue française de pédagogie*, n° 173, pp. 19 - 40. https://journals.openedition.org/rfp/2521

Carriou C. et Ratouis O., 2014, « Quels modèles pour l'urbanisme durable ? », *Métropolitiques*. En ligne : http ://www.metropolitiques.eu/Quels-modeles-pour-l-urbanisme.html

Castells E, 1968, « Y a -til une sociologie urbaine ? » https://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1968_num_10_1_1380

Catroux M., 2002, « Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, vol. 3, n° 21. URL : http://journals.openedition.org/apliut/4276

Céfaï D., 1996, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », revue *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, vol. 14, n° 75, pp. 43 - 66.

Chadoin O, 2011, « Profession architecte », *Métropolitiques*. URL : http://www.metropolitiques.eu/Profession-architecte.html

Chadoin O., 2010, « La notion d'ambiance. Conribution à l'examen d'une invention intellectuelle postmoderne dans le monde de la recherche architecturale et urbaine », Les Annales de la Recherche Urbaine, n° 106, pp. 153 - 159. En ligne : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2010_num_106_1_2791

Chalas Y., 1989, « L'imaginaire aménageur ou le complexe de Noé », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°42, pp. 66-73.

Challéat S. et Lapostolle D., 2017, « Prendre en compte les usages pour mieux éclairer la nuit », *Métropolitiques*. En ligne : https://www.metropolitiques.eu/Prendre-en-compte-les-usages-pour-mieux-eclairer-la-nuit.html

Champ Libre ?, 2018, « Quelle pour la théorie dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme en France ? », *Environnement urbain | Urban enrionment*, n° 13. En ligne : https://journals.openedition.org/eue/2168

Champy F. et Israël L., 2009, « Professions et engagement public », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n° 3, pp. 7 - 19. https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2009-1-page-7.htm

Champy F., 1999, « Vers la déprofessionnalisation », *Les cahiers de la recherche architecturale*, vol. 2, n° 3, pp. 27 - 38.

Chapain C. et Polèse M., 2000, « Le déclin des centres-villes : mythe ou réalité? Analyse comparative des régions métropolitaines nord-américaines », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 44, n° 123, pp. 303 - 324. URL : https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2000-v44-n123-cgq2695/022923ar/

Chapoulie J.-M., 1973, « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, n° 14.

Charbonnier P. et Kreplak Y., 2012, « Savoirs écologiques », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 22. En ligne : http://journals.openedition.org/traces/5415

Charles L., 2001, « Environnement, incertitude et risque : du pragmatisme aux développements contemporains », revue *Alliage*, n° 48 - 49, pp. 57 - 67. En ligne : <http ://revel.unice.fr/alliage/index.html ?id=3778>

Chateauraynaud F. et *al*. (Debaz J., Charriau J.-P., Luneau A. et Marlowe C.), 2014, *Observatoire socio-informatique en santé environnementale. Une pragmatique des alertes et des controverses en appui à l'évaluation publique des risques*, rapport de recherche du Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive, pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, décembre 2014, 317 p. En ligne : https://www.anses.fr/fr/system/files/GSPR_CRD_2011-08.pdf

Chateauraynaud F. et Doury M., 2010, « “Désormais…” Essai sur les fonctions argumentatives d’un marqueur de rupture temporelle », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 4. En ligne : http://journals.openedition.org/aad/772

Chauvier E., 2012, « Itinéraires dans la périurbanité « molle » : entre tout-fonctionnel et résistance », *Articulo - Journal of Urban Research*, vol. 8. En ligne : http://articulo.revues.org/1996

Chelkoff G. et Thibaud J.-P., 1992, « L’espace public, modes sensibles : le regard sur la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 57 - 58, pp. 7 - 16. En ligne : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1992_num_57_1_1694

Chevalier G., 2000, « L’entrée de l’urbanisme à l’Université : la création de l’Institut d’urbanisme (1921-1924) », *Genèses*, 39,-2, p. 98-120.

Chevallier J., 2004, « L’état post-moderne. Retour sur une hypothèse », *Revue Droits*, vol. 1, n° 39, pp. 107 - 120.

Chevallier J., 2013, « Intérêt général », *Dicopart*. En ligne : http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/interet-general

Choay F., 2018, « Urbanisme : théories et réalisations », *Universalis*. En ligne : http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/urbanisme-theories-et-realisations/

Chombart de Lauwe P.-H., 1961, « Sciences humaines, planification et urbanisme », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 4, n° 16, pp. 686-698.

Chupin J.-P., 2014, « Dans l’univers des thèses, un compas théorique », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 30 - 31, pp. 17 - 33. En ligne : https://journals.openedition.org/crau/370

Claude V., 1989, « Le chef d’orchestre, un cliché de l’entre-deux guerres. Contours d’une rhétorique inquiète », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 44 - 45, pp. 69 - 80. En ligne : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1989_num_44_1_1481

Claude V., 2010, « Postface : Pour une description du monde des études », *Géocarrefour*, vol. 4, n° 85, pp. 333 - 339. URL : http://journals.openedition.org/geocarrefour/8101

Clavandier G., 2009, « Un retour sur la catastrophe », revue *Le Portique*, n° 22. https://journals.openedition.org/leportique/2073

Clavandier G., 2011, « Faire face à la catastrophe », *La vie des idées.* http ://www.laviedesidees.fr/Faire-face-a-la-catastrophe.html#nb1

Clavandier G., 2015, « Un retour de la catastrophe sur la scène scientifique ? Enjeux et débats », *Communications*, vol. 1, n° 96, pp. 93 - 105. URL : https://www.cairn.info/revue-communications-2015-1-page-93.htm

Cohen C. et Devisme L., 2018a, *L’architecture et l’urbanisme au miroir des formations*, Paris, éditions La Villette, cahiers RAMAU, n° 9, 245 p.

Cohen C. et Devisme L., 2018b, « Formations en mouvement : décalages, émergences, (re)cadrages », dans Cohen C. et Devisme L. (dir.), *L’architecture et l’urbanisme au miroir des formations*, Paris, éditions La Villette, cahiers RAMAU, n° 9, pp. 08 - 23

Collet A. et Simay Ph., 2013, « Y a-t-il des « urban studies » à la française ? », Métropolitiques. https://www.metropolitiques.eu/Y-a-t-il-des-urban-studies-a-la.html

Collet H., 2001, « Le défi de Babel ou le besoin de certitude exorcisé par l’altérité », *Autres Temps. Cahiers d’éthique sociale et politique,* n° 72, pp. 42 - 51. URL : http ://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_2001_num_72_1_23212776_2001_num_72_1_2321

Collin J.-P. et Labrecque A.-M. (dir.), 2011, « Les Études urbaines dans le monde. Recueil des capsules (2007-2011) », réseau Villes Régions Monde, 475 p.

Commaille J., Simoulin V. et Thoemmes Jens, 2014, « Les temps de l’action publique entre accélération et hétérogénéité », *Temporalités*, n° 19. En ligne : <http://journals.openedition.org/temporalites/2818>

Contal M.-H. (dir.), 2014, *Réenchanter le monde. L’architecture et la ville face aux grandes transitions*, Alternatives.

Cordeiro G. I., 2001, « A la recherche des saveurs du temps : nouvelles d’une Lisbonne sensible », revue *Recherches en anthropologie au Portugal*, vol. 1, n° 7, pp. 55 - 69. En ligne : https://www.persee.fr/doc/rap_1240-3474_2001_num_7_1_1027#

Cornu P. et Flipo F., 2014, « L'interdisciplinarité, carton fragile dans le grand réaménagement de la gouvernance académique française », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 2, n° 22, pp. 83 - 84.

Cornu P., 2009, « Dire l’espace : figures et configurations historiques de l’expertise », *Siècles* n° 30, pp. 3-14. https://journals.openedition.org/siecles/86

Costes L., 2010, « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », *Espaces et sociétés*, vol. 1, n° 140 - 141), pp. 177 - 191. URL : https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-1.htm-page-177.htm

D’Andrea N et Tozzi P., 2014, « Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : De l’espace cultivé à un habiter durable ? », *Norois*, n° 231. http://journals.openedition.org/norois/5087

Dang Vu H. et Devisme L., 2018, « Une formation en urbanisme sans institut, *and so what* ? Réflexion à partir d’un éternel horizon nantais », revue *Territoire en mouvement*, n° 39 - 40. En ligne : https://journals.openedition.org/tem/4661

Danvers F., 2014, « L'injonction biographique dans la VAE : Considérations autour de la mise à l'épreuve de soi comme acte de formation », *Recherches & éducations*, n° 10. URL : http://journals.openedition.org/rechercheseducations/1894

Danvers, 2014, « L'injonction biographique dans la VAE : considérations autour de la mise à l'épreuve de soi comme acte de formation », *Recherches & éducations*, n° 10. En ligne : https://journals.openedition.org/rechercheseducations/1894#tocfrom1n1

Darribehaude F., Gardon S. et Lensel B. (dir), 2016, *Le vivant en ville : nouvelles émergences. Gouvernance, intensité urbaine, agriculture et animalité urbaine*, Lyon, Métropole de Lyon/Vetagro Sup, éditions Millénaire 3. En ligne : < http ://www.millenaire3.com/ressources/le-vivant-en-ville>

Dauphiné J., 1996, « Le mythe de Babel », *Babel. Littératures plurielles*, n° 1, pp. 163 - 173. E, ligne : http://journals.openedition.org/babel/3088

Davidson M., 2018, « Editorial: why not anti-urban? », *City*, vol. 4, n° 22, pp. 451 - 459.

De Coninck F. et Godard F., 1990, « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation - Les formes temporelles de la causalité », *Revue Française de Sociologie*, vol. 1, n° 31, pp. 23 - 54.

De Coninck F. et Guillot C., 2007, « L'individualiation du rapport au temps. Marqueur d'une évolution sociale », *revue ¿ Interrogations ?*, n° 5, Dossier : L'individualité, objet problématique des sciences humaines et sociales. En ligne : http://www.revue-interrogations.org/L-individualisation-du-rapport-au

Dechézelles S. et Olive M. (coord.), 2017, « Mouvements d'occupation », *Politix*, vol. 30, n° 117, 262 p.

Dechézelles S. et Olive M., 2016, « Introduction. Lieux familiers, lieux disputés – dynamiques des mobilisations localisées », *Norois*, vol. 1, n° 238 - 239, pp. 7-21. URL : https://www.cairn.info/revue-norois-2016-1-page-7.htm

Decomps B. et Malglaive G., 2011, « Comment asseoir le concept d'université professionnelle ? », dans Barbier J.-M. (dir.), *Savoirs théoriques et savoirs d'action*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 57 - 72.

Delarc M. et Rollin J., 2017, « Meubler Paris. Professions et innovations dans le domaine du mobilier urbain », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Dossier : Les métiers de la ville. En ligne : https://journals.openedition.org/cybergeo/27987

Deléage J.P., 1976, « La nature, un paradigme introuvable », *Critique Communiste*, n° 7, pp. 55 - 91.

Deléage J.-P., 2010, « En quoi consiste l'écologie politique ? », *Ecologie & politique*, vol. 2, n° 40, pp. 21-30. URL : https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2010-2-page-21.htm

Delorme S., 2006, « Orphée, cet analyste », *Insistance*, vol. 1, n° 2, pp. 153-169. URL : https://www.cairn.info/revue-insistance-2006-1-page-153.htm

Delory-Momberger Ch., 2004, « Biographie, socialisation, formation », *L'orientation scolaire et professionnelle* [En ligne], vol. 4, n° 33. URL : http://journals.openedition.org/osp/251

Demazière Ch. et Goze M., 2015, « Des formations qui jouent la carte professionnelle », Dossier : Quelles formations pour quels métiers ? », Revue *Urbanisme*, n°398, pp. 40 - 42.

Demazière Ch., 2017, « Le traitement des petites et moyennes villes par les études urbaines », *Espaces et sociétés*, n° 168 - 169, pp. 17 - 32.

Demazière D. et Dubar C., 2005, « Récits d´insertion de jeunes et régimes de temporalité », *Temporalités*, n° 3. URL : http://journals.openedition.org/temporalites/452

Demazière D., 2007b, « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 93, pp. 5 - 27. URL : http://journals.openedition.org/bms/506

Demazière D., 2008, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et société*, vol. 1, n° 123, pp. 15 - 35. URL : https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2008-1-page-15.htm

Demazière D., 2011, « L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui », *Recherches Qualitatives*, ARQ Association pour la Recherche Qualitative, vol. 1, n° 30, pp. 61 - 83.

Demazière D., 2007a, « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés », *Langage et société*, vol. 3, n° 121 - 122, pp. 85 - 100. URL : https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2007-3-page-85.htm

Denoyel N., 2017, « Épistémologie de la continuité expérientielle et modes de raisonnement en recherche-Action-Formation. Une alternance dialogique à penser », *Forum*, vol. 2, n° 151, pp. 49 - 60.

Desage F. et Godard J., 2005, « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales », *Revue française de science politique*, vol. 4, n° 55, pp. 633-661. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-4-page-633.htm

Devisme L. et Breux S., 2018, « Présence-absence des études urbaines en France : enjeux et perspectives », *Environnement Urbain / Urban Environment*, n° 13. En ligne : https://journals.openedition.org/eue/2456

Devisme L., 2012, « Les objets de recherche comme « attracteurs » ? A propos d'une communauté de recherches en architecture », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 26 - 27, pp. 10 - 20. En ligne : http://journals.openedition.org/crau/526

Di Méo G., 1999, « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 43, n° 118, pp. 75 - 93.

Di Méo G., 2009, « L'individu, le corps et la rue globale », revue *Géographie et cultures*, n° 71, pp. 9 - 23. En ligne : https://journals.openedition.org/gc/1977

Di Méo G., 2010, « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *L'Information géographique* , vol. 3, n° 74, pp. 23 - 38.

Dias P. et Ramadier Th., 2017, « Relations sociales et cartographie cognitive. Les points de référence comme noyau central des représentations spatiales », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, vol. 4, n° 116, pp. 319 - 349. URL : https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2017-4-page-319.htm

Dobry M., 1983, « Mobilisations multisectorielles et dynamiques des crises politiques : un point de vue heuristiques », *Revue française de sociologie*, Aspects de la sociologie politique, vol. 3, n° 24, pp. 395 - 419. En ligne : https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1983_num_24_3_3672

Dodier R., 2013, « Mode d'habiter périurbain et intégration sociale urbaine », *Espaces Temps*, http://www.espacestemps.net/articles/modes-dhabiter-periurbains-et-integration-sociale-et-urbaine-2/

Donadieu P. et Fleury A., 1997, « L'agriculture, une nature pour la ville ? », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 74, pp. 31 - 39.

Donadieu P., 2013, « Faire place à la nature en ville. La nécessité de nouveaux métiers », Métropolitiques. URL : http://www.metropolitiques.eu/Faire-place-a-la-nature-en-ville.html

Donnet A.-M., 2001, « Une profession qui s'organise : L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes », dans Evette Th. (dir.), *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception urbaine et architecturale*, Paris, Cahiers RAMAU, n° 2, pp. 224 - 233.

Douay N. et Prévot M., 2016, « Circulation d'un modèle urbain "alternatif" ? », *EchoGéo*, n° 36, En ligne : https://journals.openedition.org/echogeo/14617

Douay N., 2018, « Les théories de la planification dans l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme dans les universités françaises », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 39 - 40. En ligne : https://journals.openedition.org/tem/4986

Dreyfus J., 1969, « Mythes et réalités de l'urbanisme », *Esprit, Nouvelle série,* vol. 10, n° 385, pp. 481 - 492.

Dreyfus J., 1973, *L'urbanisme comme idéologie de la rationalité. Le refus de l'ordre de la différence*, Paris, Centre de recherches et de documentation sur la consommation.

Drouet M., 2009, « Compte - rendu. Florent Champy, *La sociologie des professions* », revue *Lectures*. https://journals.openedition.org/lectures/852

Dubar C., 2007, « Les sociologues face au langage et à l'individu », *Langage et société*, vol. 3, n° 121 - 122, pp. 29 - 43. URL : https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2007-3-page-29.htm

Dubar C., 2011, « Temps de crises et crise des temps », *Temporalités*, n° 13. En ligne : http://journals.openedition.org/temporalites/1563

Dubar C., 2013, « Les contradictions de l'autobiographie comme temporalisation de l'identité personnelle », *Temporalités*, n°17. URL : http://journals.openedition.org/temporalites/2408 ;

Dufour F., « Développement durable, humain. La cohérence discursive des contradictions », revue *Les mots*, n° 96, pp. 81 - 96. En ligne : https://journals.openedition.org/mots/20284

Dupuy G. et Benguigui L. G., 2015, « Sciences urbaines : interdisciplinarités passive, naïve, transitive, offensive », *Métropoles*, n° 16. URL : http://journals.openedition.org/metropoles/5107

Durand G., 1997, « Orphée et Eurydice : mythes en mutation », *Religiologiques*, n° 15. En ligne : http ://www.religiologiques.uqam.ca/no15/durand.html

Egedi-Kovacs E., 2007, « Orphée ou la tragédie du poète. Différences et parallèles dans la conception orphique de Cocteau et de Virgile », *Revue d'Etudes Françaises*, n° 12, pp. 39 - 58.

Enault L., Garnier J. et Reigner H., 2015 « Savant et politique dans le renouvellement de l'action publique. Retour sur une expérience de production de connaissance scientifique au service d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire », *Métropoles*, n° 17. URL : http://journals.openedition.org/metropoles/5201

Eraly H., 2013, « L'identité narrative mise à l'épreuve de la retraite : une analyse de récits biographiques », *Temporalités*, n° 17. URL http://journals.openedition.org/temporalites/2458

Evette Th. et Secrétariat RAMAU, 2001, « L'interprofessionnalité ? Un point de vue », dans Evette Th. (dir.), *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception urbaine et architecturale*, Paris, Cahiers RAMAU, n° 2, pp. 09 - 16.

Faburel G. et Girault M., 2015a, *Notions clefs pour l'évaluation des engagements : propositions pour la « phase de vie » des écoquartiers. Analyse du séminaire d'échanges et de l'enquête auprès de porteurs d'évaluation*, rapport de recherche du bureau Aménités, pour le Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité, 39 p.

Faburel G. et Girault M., 2015b, « Vers de nouveaux communs par une « infrapolitique ». Le cas de certains éco-quartiers », Revue *Socio-Anthropologie*, n° 32, Habiter ou vivre autrement ?, pp. 103 - 121.

Faburel G. et Girault M., 2017a, « Démarches d'Observation dites expérimentales ou innovantes pour l'Ingénierie Territoriale (DOIT). Vers de nouvelles conceptions de l'enquête de terrain et du sensible dans l'action territoriale », rapport de recherche de l'UMR Triangle, pour le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, 2 tomes (rapport et annexes), 28 p. et 67 p.

Faburel G. et Girault M., 2017b, *La durabilité et sa prospective sociale, écologique et politique au prisme des modes et des styles de vie. Enquête par entretiens dans des éco-quartiers à forts portage et visibilité institutionnels*, rapport de recherche du bureau Aménités, pour le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, 118 p.

Faburel G. et Roché C., 2012, *Les valeurs et principes de l'aménagement durable. Analyse et perspectives par et pour les éco-quartiers en France*, rapport de recherche du bureau Aménités, pour le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, 69 p.

Faburel G. et Vialan D. (coord.), 2013, *La durabilité et sa prospective sociale, écologique et politique au prisme des modes de vie. Enquête dans les éco-quartiers d'initiatives habitantes et/ou d'orientation sociale*, rapport de recherche du bureau Aménités, pour le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, 116 p.

Faburel G., 2013, « L'habitant et les savoirs de l'*habiter* comme impensés de la démocratie participative », Cahiers Ramau, n°6, *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Presses de l'Ecole d'Architecture de la Villette, pp. 31-53.

Faburel G., 2014b, « La mise en politique du développement durable : vers un "nouveau" modèle d'action par les pratiques professionnelles ? », *Métropolitiques*. URL : http://www.metropolitiques.eu/La-mise-en-politique-du.html

Faburel G., 2015b, « Le développement durable, entre gouvernement par la technique et technique de gouvernement. Référentiels, guides, labels, prix et autres récompenses dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement », *Cahiers Ramau*, n°7, Presses de l'Ecole d'Architecture de la Villette, pp. 152-172.

Faburel G., 2015c, « Les éco-quartiers comme construction infrapolitique d'un habiter ? », *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 6. URL : http ://journals.openedition.org/developpementdurable/10978

Faburel G., 2017a, « Les formations universitaires en urbanisme en France : un nouveau gouvernement des corps (de métiers) », *Cybergéo : European Journal of Geography*. https://journals.openedition.org/cybergeo/28473

Faburel G., 2017a, « Les formations universitaires en urbanisme en France : un nouveau gouvernement des corps (de métiers) », *Cybergéo : European Journal of Geography*. https://journals.openedition.org/cybergeo/28473

Faburel G., 2017b, « Des formations pour un monde qui change. De l'aménagement au ménagement », 12ème édition des Journées du Film sur l'Environnement organisée par l'association Image de Ville « Un Job pour la planète », 8 pages.

Faburel G., 2018, « Des professionnalités de l'urbain aux formations à l'urbain : la fin de l'urbanisme ? », *Tous urbains,* n° 24, Presses universitaires de France, pp. 36 - 40.

Faburel G., Manola T., Geisler É. et Tribout S, 2011, *Quartiers durables : moyens de saisir la portée opérationnelle et la faisabilité méthodologique de paysage multisensoriel*, Lab'Urba - université Paris Est et École nationale supérieure du paysage de Versailles, Programme interdisciplinaire de recherche Ville et Environnement 2008, pour le Centre National de la Recherche Scientifique et le Plan Urbanisme Construction et Architecture, 185 p.

Fassin D., 2006, « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », *Sociologie et sociétés*, vol. 38, n° 2, pp. 35 - 48.

Feildel B. et *al*. (Olmedo, Troin F., Depeau S., Poisson M., Audas N., Jaulin A. et Duplan K.), 2016, « Parcours augmentés, une expérience sensible entre arts et sciences sociales », *Carnets de géographes*, n° 9. En ligne : http://journals.openedition.org/cdg/721

Feildel B., 2013, « Vers un urbanisme affectif. Pour une prise en compte de la dimension sensible en aménagement et en urbanisme », *Norois*, n° 227. En ligne : URL : http://journals.openedition.org/norois/4674

Feildel B., 2016, « L'émotion est ce qui nous relie. Eléments pour une approche relationnelle des phénomènes affectifs et des dynamiques socio-spatiales », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 2, n° 11, pp. 233 - 259. En ligne : https://www.erudit.org/fr/revues/npss/2016-v11-n2-npss02599/1037108ar.pdf

Félonneau M.-L. et Lecigne A., 2007, « Désidérabilité de l'environnement et représentations sociales de la ville idéale », *Bulletin de psychologie*, n° 6, vol. 491, pp. 567-579.

Felouzis G., 2008, « Des mondes incertains : les universités, les diplômés et l'emploi », *Formation emploi*, n° 101, pp. 135 - 147.

Fergusson Y., 2008, « Réflexion autour des nouveaux instruments de la production urbaine : vers la fin du modèle keynésien ? », *Métropoles*, n° 4. En ligne : https://metropoles.revues.org/3262

Ferrier J., 2009, « La ville sensuelle », *La vie des idées*, entretien vidéo avec Philippe Simay. En ligne : http://www.laviedesidees.fr/La-ville-sensuelle.html

Fjeld A. et Tassin E., 2015, « Subjectivation et désidentification politique. Dialogue à partr d'Arendt et de Rancière », *Politica*, vol. 10, n° 19, pp. 193 - 223.

François F., 2007, « Le social incorporé dans l'individu et sa représentation dans le discours. Bourdieu, l'habitus et l'(auto)biographie », *Langage et société*, vol. 3, n° 121 - 122), pp. 45 -56. URL : https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2007-3-page-45.htm

Frémaux A., 2018, « La religion du progrès dans l'Anthropocène : croissance, consommation et géo-ingénierie », *Revue du MAUSS permanente*. En ligne : http://www.journaldumauss.net/./?La-religion-du-progres-dans-l-Anthropocene-croissance-consommation-et-geo

Fremaux A. et Guillaume B., 2014, « L'horizon postdémocratique et la crise écologique », *Ecologie & politique*, vol. 2, n° 49, pp. 115 - 129. URL : https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2014-2-page-115.htm

Fressoz J.-B. et Locher F., 2010, « Le climat fragile de la modernité. Petite histoire climatique de la réflexivité environnementale », *La vie des idées*. En ligne : http ://www.laviedesidees.fr/Le-climat-fragile-de-la-modernite.html

Fressoz J.-B. et Locher F., 2015, « L'agir humain sur le climat et la naissance de la climatologie historique, XVIIe-XVIIIe siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 1, n° 62, En ligne : https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2015-1-page-48.htm

Fressoz J.-B., 2009, « Circonvenir les *circumfusa*. La chimie, l'hygiénisme et la libéralisation des « choses environnantes » : France, 1750-1850 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 4, n° 56, pp. 39 - 76. URL : https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-4-page-39.htm

Fressoz J.-B., 2010, « Le risque et la multitude. Réflexion historique sur l'échec vaccinal de 2009 », *La vie des idées*. En ligne : http ://www.laviedesidees.fr/Le-risque-et-la-multitude.html

Fressoz J.-B., 2011, « Les leçons de la catastrophe. Critique historique de l'optimisme postmoderne », *La vie des idées*. http ://www.laviedesidees.fr/Les-lecons-de-la-catastrophe.html

Fressoz J.-B., 2013, « Biopouvoir et désinhibitions modernes : la fabrication du consentement technologique au tournant des XVIIIe et XIXe siècles », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 4, n° 60, pp. 122 - 138.

Frétigné C., 2011, « Par-delà l'adéquationnisme méthodologique. Revisiter les médiations entre formation et emploi », *Recherches en éducation*, n 11, pp. 140 - 150.

Frias A., 2001, « Une introduction à la ville sensible », revue *Recherches en anthropologie au Portugal*, vol. 1, n° 7, pp. 11 - 36. En ligne : https://www.persee.fr/doc/rap_1240-3474_2001_num_7_1_1186

Gaillard G., 2008, « Restaurer de la professionnalité. Analyse de la pratique et intersubjectivité », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, vol. 1, n° 50, pp. 33 - 46. https://www.cairn.info/revue-de-psychotherapie-psychanalytique-de-groupe-2008-1-page-33.htm

Gallez C., Guerrinha Ch., Kaufmann V., Maksim H.-N., Thébert M., 2008, *Mythes et réalités de la cohérence urbanisme-transport : Trajectoires urbaines comparées en Suisse et en France*, Rapport de convention CNRS - Programme Interdisciplinaire de Recherche Développement Urbain Durable, 143 p.

Galvao I., 2010, « Le récit d'investigation professionnelle : un perspective de recherche-formation dans l'intervention sociale ? », *Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF)*, Université de Genève, septembre 2010, 8 p.

Garnier J.-P., 2008, « La volonté de non-savoir », *revue Agone*, n° 38 - 39. https://agone.org/revueagone/agone38et39/enligne/3/index.html#debut-chapitre

Garnier J.-P., 2014, « Le droit à la ville de Henri Lefebvre à David Harvey. Entre théorisations et réalisation », *L'Homme & la Société*, vol. 1, n° 191, pp. 59-70. URL : https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2014-1.htm-page-59.htm

Gaudin J.-P., 2000, « Métiers de la ville : la question de la professionnalisation », *Les Annales de la recherche urbaine*, dossier « Des métiers qui font la ville », vol. 3, n° 88, pp. 145 - 148.

Gaxie D., 1978, *Le cens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique*. Editions du seuil : Paris, 1978, 264 p.

Genard J.-L., 2000, « Modernité et post-modernité en architecture », *Réseaux, revue interdisciplinaire de philosophie morale et politique*, n° 88 - 89 - 90, pp. 95 - 110.

Genestier Ph., 1994, « Mode de vie normal et normalisation de l'espace. Les références et postulats de la politique de la ville », *Espaces et sociétés*, n°73, pp. 31-50.

Genestier Ph., 2001, « Némésis et Nicodème : Quand les instances de proximité deviennent les figures du salut », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 90, pp. 22 - 33.

Gilbert Y., 2010, « Migrations urbaines en milieu rural : diversification sociale et recomposition du politique », *Espaces et sociétés*, vol. 3, n° 143, pp. 135 - 149.

Gintrac C. et Giroud M., 2014, *Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain*, Les Prairies Ordinaires, 408 p.

Girard V., 2012, « Les votes à droite en périurbain : 'frustrations sociales' des ménages modestes ou recompositions des classes populaires ? », *Métropolitiques*. https://www.metropolitiques.eu/Les-votes-a-droite-en-periurbain.html

Girard V., Rivière J., 2013, « Grandeur et décadence du périurbain. Retour sur trente ans d'analyse des changements sociaux et politiques », *Métropolitiques*. En ligne : http://www.metropolitiques.eu/Grandeur-et-decadence-du.html

Girault M., 2015, *L'évolution des professionnalités et métiers de l'urbain vue par des praticiens . Quels enseignements pour les formations ? Apports par enquête sur la région urbaine Lyon -Saint-Etienne et à l'échelle nationale*, rapport de recherche de l'UMR Triangle, pour le Laboratoire d'Excellence Intelligences des Mondes Urbains, 63 p. En ligne http://imu.universite-lyon.fr/wp-content/uploads/2015/07/Etude-sur-le%CC%81volution-des-professionnalite%CC%81s-et-me%CC%81tiers-de-lurbain-pour-le-LabEx-IMU-Girault-2015.pdf

Girault M., 2016a, *Construction d'une grammaire commune de la démarche « Paysages, Territoires, Transitions » par l'analyse des discours et enquête sur les trajectoires professionnelles. De quelques imaginaires de la recherche et partages politiques des savoirs* , rapport de recherche de l'UMR Triangle, pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, 96 p.

Girault M., 2016b, « L'urbanisme comme nouveau corporatisme. Analyse des discours des associations professionnelles », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Débats : Les métiers de la ville. En ligne : https://cybergeo.revues.org/27579

Girault M., 2017a, « Expertise de l'individu ou individualité de l'expert ? Conceptions de l'individu dans les études expérimentales », dans Urbanisme, Dossier : L'individu créateur de ville, Hors-série n° 55, 1 p.

Girault M., 2017b, « Que signifient les études urbaines ? Points de vue de chercheurs et enseignants-chercheurs », *Carnet des Etudes urbaines* : https://urbs.hypotheses.org/316 https://urbs.hypotheses.org/316

Girault M., 2018a, « Les métiers de l'urbain en débat : points de vue du public étudiant », dans Cohen C. et Devisme L. (coord.), *L'architecture et l'urbanisme. Au miroir des formations*, Paris, Les presses de l'école d'architecture de la Villette, Les cahiers RAMAU, n° 9.

Girault M., 2018b, « Désillusions étudiantes sur les capacités d'agir environnemental par les formations en urbanisme », dans *Tous urbains*, n° 24, Presses universitaires de France, pp. 64 - 67.

Glenn J. M., 1986, « La décentralisation de l'aménagement du territoire : mythe ou réalité ? », *Les Cahiers de droit*, vol. 2, n° 27, pp. 355 - 370. https://www.erudit.org/fr/revues/cd1/1986-v27-n2-cd3767/042744ar/

Godard F., 1997, « A propos des nouvelles temporalités urbaines », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 77, pp. 7 - 14.

Godard O., 1996, « Le développement durable et le devenir des villes : bonnes intentions et fausses bonnes idées », *Futuribles*, n° 209, pp. 29 - 35.

Gomes P. et Bognon S., 2018, « L'atelier pédagogique en urbanisme : apport des commanditaires à l'apprentissage par problèmes appliqués », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 39 - 40. En ligne : https://journals.openedition.org/tem/4814

Grafmeyer Y., 2012, "La sociologie urbaine dans le contexte français », *SociologieS*. En ligne : http://journals.openedition.org/sociologies/4179.

Grésillon L., 2008, « Bien-être, perception et quotidien : une mise en perspective heuristique », *Strates*, 13 p. En ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00523249

Grossetti M., 2006, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Presses Universitaires de France, n° 120, pp. 5 - 28. En ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00476374/document

Guattari F., 2008, « Du postmoderne au postmédia », *Multitudes*, vol. 3, n° 34, pp. 128 - 133.

Guénard F. et Simay Ph., 2011a, « Le sens des catastrophes », *La vie des idées.* http ://www.laviedesidees.fr/Le-sens-des-catastrophes.html

Guénard F. et Simay Ph., 2011b, « Du risque à la catastrophe. A propos d'un nouveau paradigme », *La vie des idées.* http ://www.laviedesidees.fr/Du-risque-a-la-catastrophe.html

Guigue M., 1998, « Autour du mot « pratique » », *Recherche & Formation*, n° 27, Dossier : Les savoirs de la pratique : un enjeu pour la recherche et la formation, pp. 115 - 122. https://www.persee.fr/doc/refor_0988-1824_1998_num_27_1_1481

Guillaud D., 2008, « Le mythe comme fondement des territoires et de l'ordre social dans les îles de l'ouest de Sumatra (Indonésie) », *EchoGéo*, n° 5. URL : http://journals.openedition.org/echogeo/5313

Guillaume J.-F., 2009, « Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles », *Informations sociales*, vol. 6, n° 156, pp. 22 - 30. URL : https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-6-page-22.htm

Guy Berger, 2003, « Recherche-action Epistémologie historique », in Pierre-Marie Mesnier et Philippe Missotte, 2003, *La recherche-action. Une autre manière de chercher, se former, transformer*, L'Harmattan, pp. 11-26.

Gwiazdzinski L. (dir.), 2016a, *La ville 24 heures sur 24*, Paris, Rhuthmos, 254 p.

Gwiazdzinski L. et Drevon G., 2018, « Territoires apprenants, la pédagogie à l'épreuve », revue *Diversité*, n° 191, 11 p.

Gwiazdzinski L., 2012, « Temps et territoires : les pistes de l'hyperchronie », *Territoires 2040 : revue d'études et de prospective*, Documentation française, DATAR, pp.75-97. En ligne : < https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00809369/document>

Habermas J., 1981, « La modernité: un projet inachevé », *Critique,* n° 413, pp. 950 - 967.

Hache E., 2007a, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, vol. 4, n° 28, pp. 49 - 65. En ligne : https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2007-4-page-49.htm

Hache E., 2010, « Re-expérimenter un souci pour l'avenir. Répondre aux générations futures ? Une recréation de « faitiche ». », *Contretemps. Revue de critique communiste*. En ligne : <https ://www.contretemps.eu/re-experimenter-souci-lavenir/>

Hache E., 2014b, « Du sacré dans la nature ou dans le capitalisme ? Note sur la morale du capitalisme en temps de crise écologique », Actes du colloque *Y a-t-il du sacré dans la nature* ?, Publications de la Sorbonne, Collection philosophie, version numérique, pp. 131 - 139. https://books.openedition.org/psorbonne/14943

Hamel P. et Poitras C., 1998, « Modernité et postmodernité : la contribution des études urbaines », dans Boisvert Y. (dir.), *Post-modernité et sciences humaines. Une notion pour comprendre notre temps*, Montréal, Les Éditions Liber, pp. 69 - 88.

Hamman Ph., 2014, « Repenser la ville à l'heure des injonctions au développement durable », *Questions de communication*, n° 25, pp. 81 - 102.

Hamman Ph., 2011, « La « ville durable » comme produit transactionnel », *Espaces et sociétés*, n° 147, vol. 4, pp. 25 - 40. URL : https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-4-page-25.htm

Harris R. et Smith M., E., 2011, « The History in urban Studies : a Comment », *Journal of Urban Affairs*, vol. 1, n° 33, pp. 99 - 105.

Hatchuel F., 2013, « Rapport au savoir, besoin de croire et illusions de certitudes. De quelques caractéristiques hypermodernes », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2013/2 (n° 16), p. 113-125. URL : https://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2013-2-page-113.htm

Hatzfeld H., 2013a, « Des mutations professionnelles révélatrices d'un monde en mouvement », dans Biau V., Fenker M., Macaire E. (coord.), *L'implication des habitants dans la fabrique de la ville. Métiers et pratiques en question*, Paris, Les presses de l'école d'architecture de la Villette, Les cahiers RAMAU, n° 6, pp. 315-324

Hatzfeld H., 2013b, « Partager les savoirs : quelle légitimité ? », *Le sujet dans la cité*, vol. 2, n° 4, pp. 45-55. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-le-sujet-dans-la-cite-2013-2-page-45.htm>

Heberlé J.-P., 2008, « Réécritures du mythe d'Orphée et enjeux esthétiques, philosophiques et formels dans *The Mask of Orpheus* de Harrison Birtwistle », *Revue LISA/LISA e-journal* [Online], vol. 2, n° 6. URL : http ://journals.openedition.org/lisa/1126

Horvath Ch., 2007, *Le roman urbain contemporain en France*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, collection fiction / non fiction XXI, 268 p.

Hoyaux A.-F., 2002, « Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant. Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergéo : European Journal of Geography*. En ligne : https://cybergeo.revues.org/1824

Huchette M., Cormier L., Vivant E. et Larrue C., 2018, « Renouveler la pédagogie en urbanisme par une démarche centrée sur les compétences », dans Cohen C. et Devisme L. (coord.), *L'architecture et l'urbanisme. Au miroir des formations*, Paris, Les presses de l'école d'architecture de la Villette, Les cahiers RAMAU, n° 9.

Huré M., 2010, « Une privatisation des savoirs urbains ? », *Géocarrefour*, vol. 4, n° 85, pp. 313 - 321. EN LIGNE : https://journals.openedition.org/geocarrefour/8186

Ion J., 2010, « La professionnalité éducative à l'épreuve de l'individuation », *revue Vie Sociale et Traitements*, vol. 1, n° 105, pp. 74 - 81. En ligne : https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2010-1-page-74.htm

Jacquier C., 2000, « Les nouveaux métiers de la ville. Quelques interrogations sur des évolutions en cours », *Annales de la recherche urbaine*, n°88, pp. 19-24.

Jeannot G., 2007, « À quoi ne se réfèrent pas les référentiels métier des agents de développement local ? », *Formation emploi*, n° 100, pp. 121 - 135. https://journals.openedition.org/formationemploi/1288

Jeannot, G., Goodchild, B., Hickman, P., 2008. « Les nouveaux métiers de la ville. Pouvoirs publics et recherche urbaine », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 104, pp. 100 - 109.

Jervolino D., « Pour une philosophie de la traduction, à l'école de Ricoeur », *Revue de métaphysique et morale*, vol. 2, n° 50, pp. 229 - 238.

Jeudy H.-P., 2002, « Les simagrées de l'incertitude », *Quaderni*, n° 48, dossier : « Le risque : les choix technopolitiques », pp. 121 - 126. En ligne : < http ://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_2002_num_48_1_1749>

Joanne P., Ouard Th. et Simonnot N., 2012, « L'initiation à la recherche par la thématique des ambiances », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 26 - 27, pp. 24 - 30. En ligne : http://journals.openedition.org/crau/529

Jonas O. et Lapierre E., 2002 « Rétro-futur des villes Représentations comparées entre la science-fiction, l'utopie architecturale et la prospective urbaine », novembre 2002, Rapport de recherche.

Josselin J.M., 1995, « Choix de projets d'urbanisme et gestion de l'incertitude », *Politiques et management public*, n° 13, vol. 3, pp. 185-199.

Jouve B., 2006, « Éditorial. L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement », *Géographie, économie, société*, vol. 1, n° 8, pp. 5 - 15. URL : https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2006-1-page-5.htm

Kaddouri M. (entretien réalisé par Hinault A.-C.), 2014, « Dynamiques identitaires et singularisation des parcours dans les transitions socioprofessionnelles », *Sociologies pratiques*, vol. 1, n° 28, pp. 15 - 18.

Karsenti B., 2017, « L'écologie politique et la politique moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 2, n° 72, pp. 353 - 378.

Klein E., 2000, « Les vacillements de l'idée de progrès », dans Besnier J.-M. et Bourg D. (dir.), *Peut-on encore croire au progrès ?,* Paris, Presses Universitaires de France, collection « La Politique éclatée », pp.67-77. En ligne : <https://www.cairn.info/peut-on-encore-croire-au-progres--9782130509271-page-67.htm>

Klein E., 2001, « Les vacillements de l'idée de progrès », *Le Portique*, dossier « Philosophe et sciences », n° 7. En ligne : http ://journals.openedition.org/leportique/245

Krieg-Planque A., 2010a, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, vol. 4, n° 134, pp. 5 - 29. En ligne : https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2010-4-page-5.htm

Krieg-Planque A., 2010b, « Un lieu discursif : « Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas ». Étude d'une mise en discours de la morale », *Mots. Les langages du politique*, n° 92, pp. 103 - 120. En ligne : https://journals.openedition.org/mots/19571

Lafaye C. et Thévenot L., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *revue française de sociologie*, vol. 4, n° 34, pp. 495 - 524.

Lagrange P., 2012, « Pourquoi les croyances n'intéressent-elles les Anthropologues qu'au-delà de deux cents kilomètres ? », *Politix*, vol. 4, n° 100, pp. 201 - 220.

Lahire B., 1998, « Logiques pratique : le « faire » et le « dire sur le faire » », revue *Recherche & Formation*, vol. 27, n°1, pp. 15-28. En ligne : < http ://www.persee.fr/doc/refor_0988-1824_1998_num_27_1_1471>

Landy F. et Moreau S., 2015, « Le droit au village », Justice spatiale | Spatial Justice, n°7. En ligne : http://www.jssj.org/article/le-droit-au-village/

Lapostolle D., 2013, « La recomposition des formes bureaucratiques dans le développement territorial. Ingénierie territoriale et intermédiations dans les territoires de projet », revue Interventions économiques, n° 48. https://interventionseconomiques.revues.org/2043

Lascoumes P., 2002, « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 103, pp. 369 - 377. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2002-3-page-369.htm

Le Bot J.-M., 2013, « L'expérience subjective de la « nature » : réflexions méthodologiques », *Natures Sciences Sociétés*, n° 1n vol. 21, pp. 45-52. En ligne : https ://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2013-1-page-45.htm

Le Breton D., 2004a, « La construction sociale de l'émotion », *Les nouvelles d'Archimède*, n° 35.

Le Breton E., 2009, « La sociologie urbaine des Trente glorieuses contre l'urbanisme. Premiers éléments d'un chantier en cours », *Epaces et sociétés*, n° 28, pp. 7 - 28.

Le Breton E., 2018, « Les études urbaines contemporaines », *Carnet des Etudes urbaines*. En ligne : https://urbs.hypotheses.org/377

Leccardi C., 2011, « Accélération du temps, crise du futur, crise de la politique », *Temporalités*, n° 13. En ligne : http://journals.openedition.org/temporalites/1506.

Lecoquierre B., 2008, « Quand les géographes cherchaient leur chemin », *Visionscarto*. https://visionscarto.net/quand-les-geographes-cherchaient-leur-chemin

Lefebvre H., 1961, « L'utopie expérimentale : pour un nouvel urbanisme », *Revue française de sociologie*, vol. 3, n° 2, . pp. 191-198.

Lefort I., 2010, « À quel prix la géographie est-elle soluble dans l'éthique ? », *Géographie et cultures*, n° 74, version électronique. En ligne : http://journals.openedition.org/gc/1723

Le Gall J. et Rougé L., 2014, « Oser les entre-deux ! », *Carnet des géographes*. URL : http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_debats/debat_07_01_Le_gall_Rouge.php

Lemaître D. et Thépaut A., 2015, « La pédagogie dans l'enseignement supérieur : tendances et enjeux », *REE - Révue de l'électricité et de l'électronique*, See, 9 p. En ligne : https://core.ac.uk/download/pdf/52838089.pdf

Lemaître D., 2011, « Professionnalisation et modèles professionnels dans les grandes écoles françaises », *Recherche et formation*, n° 66. URL : http://rechercheformation.revues.org/1154

Lestel D., 2011, « Neutraliser le mythe de Prométhée », *Multitudes*, vol. 4, n° 47, pp. 148 - 150. URL : https://www.cairn.info/revue-multitudes-2011-4-page-148.htm

Lévy L., 2014, « Les improvisateurs du quotidien : enquête autour des chefs de projet en aménagement du Conseil Général de l'Essonne. Formes et processus de l'échange au service de territoires de projets », *Nouvelles Perspectives en Sciences Sociales*, vol. 2, n° 9, pp. 115 -158.

Levy A., 2006, « Quel urbanisme face aux mutations de la société postindustrielle ? », *Esprit*, n° 11, pp. 61-75. URL : https://www.cairn.info/revue-esprit-2006-11-page-61.htm

Locher F. et Quenet G., 2009, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 4, n° 56, pp. 7 - 38. URL : https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-4-page-7.htm

Lolive J., 2011, « Les nouveaux enjeux cosmopolitiques » dans Dufoulon S. et Rostekova M. (dir.), *Migrations et mobilités, frontières et voisinages*, Paris, L'Harmattan, pp. 125 - 138.

Lolive J., Blanc N., 2009, « Vers une esthétique environnementale : le tournant pragmatiste », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 3, n° 17.

Lussault M., 2008, « L'harmonie des contraires : pour relativier le dualisme continu/discontinu », dans Frédéric A. et Génin A. (coord.), *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours, Presses universitaires François - Rabelais, pp. 361 - 371. En ligne : http ://books.openedition.org/pufr/2398.

Lussault M., 2008, « Les SHS à la croisée des chemins », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 49, dossier : Quel avenir pour les études en sciences humaines, pp. 21 - 30. En ligne : https://journals.openedition.org/ries/554

Madden D., J., 2015, « There is a politics of urban knowledge because urban knowledge is political: a rejoinder to 'debating urban studies in 23 steps' », *City : analysis of urban trends, culture, theory, policy, action*, vol. 2 - 3, n° 19, pp. 297 - 302.

Mallet S., 2013, « Aménager les rythmes : politiques temporelles et urbanisme », *EspacesTemps.net*. En ligne : https://www.espacestemps.net/articles/amenager-les-rythmes-politiques-temporelles-et-urbanisme/

Manceron V. et Roué M., « L'imaginaire écologique », revue *Terrain*, n° 60, pp. 4 - 19. En ligne : https://journals.openedition.org/terrain/15032

Manola Th., 2013a, « La sensorialité, dimension cachée de la ville durable », *Métropolitiques*. En ligne : http://www.metropolitiques.eu/La-sensorialite-dimension-cachee.html

Manola Th., 2013b, « Rapports multisensoriels des habitants à leurs territoires de vie. Retours critiques sur une démarche méthodologique », *Norois*, n° 227. URL : http://journals.openedition.org/norois/4649

Manola Th., 2012, *Conditions et apports du paysage multisensoriel pour une approche sensible de l'urbain. Mise à l'épreuve théorique, méthodologique et opérationnelle dans 3 quartiers dits durables européens : WGT, Bo01, Augustenborg*, thèse de doctorat en Urbanisme, aménagement et politiques urbaines, Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), 646 p.

Mantziaras P., 2014, « Avant-propos », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 30 - 31. En ligne : http://journals.openedition.org/crau/368

Marie C., 2014, *Apports et limites des approches sensibles en urbanisme. Une investigation par le bien-être à la Part-Dieu*, mémoire de recherche, Université Lumière Lyon 2, 105 p.

Mariot N., 2012, « L'habitus du dehors. Questions sans réponse et présence des institutions », *Politix*, vol. 4, n° 100, pp. 189-200. En ligne : https://www.cairn.info/revue-politix-2012-4-page-189.htm

Marrel G. et Payre R., 2006, « Temporalités électorales et temporalités décisionnelles. Du rapport au temps des élus à une sociologie des leaderships spatio-temporels », *Pôle Sud*, n°25, pp. 71-88. En ligne : www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_2006_num_25_2_1354

Marret S., 2002, « L'inconscient aux sources du mythe moderne », revue *Etudes anglaises*, Dossier Littérature et théories critiques, vol.° 3, n° 55, pp. 298 - 307. https://www.cairn.info/revue-etudes-anglaises-2002-3-page-298.htm?try_download=1

Marshall S., 2012, « Science, pseudo-science and urban design », *Urban Design International*, vol. 4, n° 17, pp. 257 - 271.

Martinon J.-P., 2001, « Du Babel au fragment », dans Evette Th. (dir.), *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception urbaine et architecturale*, Paris, Cahiers RAMAU, n° 2, pp. 16 - 18

Martouzet D., 2002b, « Normativité et interdisciplinarité en aménagement-urbanisme », Revue d'économie régionale et urbaine, n° 4, p. 619 - 642. En ligne : https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2002-4-page-619.htm

Martouzet D., 2013, « Une ville, cinq sens, trois traitements : sensoriel, cognitif et affectif », *Norois*, n° 227, pp. 7 - 10. En ligne : https://norois.revues.org/4635

Martuccelli D., 2015, « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, vol. 1, n° 6, pp. 43 - 60. URL : https://www.cairn.info/revue-sociologie-2015-1-page-43.htm

Martucelli D., 2015, « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, vol. 1, n° 5, pp. 43 - 60.

Massard-Guilbaud G., 2002, « De la « part du milieu » à l'histoire de l'environnement », *Le Mouvement Social*, vol. 3, n° 200, pp. 64 - 72. URL : https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2002-3-page-64.htm

Matthey L. et Mager Ch., 2016, « La fabrique des urbanistes. Une identité professionnelle controversée ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Dossier : Les métiers de la ville. En ligne : http://journals.openedition.org/cybergeo/27553

Matthey L., 2015, « Malaise dans la profession. Les urbanistes suisses face aux transformations de leur métier », *Métropolitiques*. https://www.metropolitiques.eu/Malaise-dans-la-profession.html

Mayen P. et Métral J.-F., 2008, « Compétences et validation des acquis de l'expérience », revue *Formation emploi*, n° 101, pp. 183 - 197. En ligne : https://journals.openedition.org/formationemploi/1175

Mayen P. et Métral J.-F., 2008, « Compétences et validation des acquis de l'expérience », revue *Formation emploi*, n° 101, dossier : Regards croisés sur les relations formation - emploi, pp. 183 - 197. En ligne : https://journals.openedition.org/formationemploi/1175

Mazade O., 2011, « La crise dans les parcours biographiques : un régime temporel spécifique ? », *Temporalités. Revue des sciences sociales et humaines*, n° 13. En ligne : https://journals.openedition.org/temporalites/1472

Melhado S. et Henry E., 2001, « Management de projet, qualité et compétences des architectes », dans Evette Th. (dir.), *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception urbaine et architecturale*, Paris, Cahiers RAMAU, n° 2, pp. 166 - 192.

Métral J.-F., 2009, « Le référentiel de « compétences situées » comem instrument de l'évaluation des compétences ? » communication au 21ème colloque de l'ADMEE - Europe, 21 -23 janvier 2009, Louvain La Neuve, Belgique.

Métral J.-F., 2014, « Qu'est-ce qu'un ingénieur ? Ce que nous apprend la validation des acquis de l'expérience », *Recherches & éducations*. En ligne : http://journals.openedition.org/rechercheseducations/1895

Mével Y., 1999, « Définitions et exemples d'utilisation du récit de vie professionnelle en formation des enseignants », *Spirale. Revue de recherches en éducation*, n° 24, pp. 103 - 127. https://www.persee.fr/doc/spira_0994-3722_1999_num_24_1_1527

Milanovic S., 2005, « Travail organisationnel et institutionnalisation des sciences sociales. Le cas de la recherche urbaine française », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 1, n° 12, pp. 117 - 139. URL : https://www.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2005-1.htm-page-117.htm

Montigny-Gauthier P. et Montigny F., 2014, « Théorie du parcours de vie », *Cahier de recherches*, n° 6, 24 p.

Montuori A., 2014, « Créativité et complexité en temps de crise. Un choc des mentalités », *Communications*, n°95, vol. 2, pp. 179-198. URL : https ://www.cairn.info/revue-communications-2014-2-page-179.htm

Morel-Brochet A. et Ortar N., 2014, « Les modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité », *Norois*, n° 231.

Morin E., 1976, « Pour une crisologie », *Communications*, vol. 25, n°1, pp. 149-163. En ligne : http ://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1976_num_25_1_1388

Morvan B., 1996, « De l'utopie à l'utopisme: le cas de l'urbaisme des réseaux », *Quaderni*, n° 28, pp. 97 - 108.

Mouffe Ch., 2004, « Le politique et la dynamique des passions », *Rue Descartes*, vol. 3, n° 45 - 46, pp. 179 - 192.

Muis A.-S., 2016, « Psychogéographie et carte des émotions, un apport à l'analyse du territoire ? », *Carnets de géographes*, n°9. En ligne : https://journals.openedition.org/cdg/713

Neyrat F., 2008, « Le travail à l'épreuve de la compétence », revue Savoir / Agir, vol. 1, n° 3, pp. 31 - 36. https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2008-1-page-31.htm

Neyrat F., 2012, « L'imagination crépusculaire. Fictions, mythes et hallucinations », *Multitudes,* vol.1, n° 48 , pp. 135 - 144.

Neyrat F., 2017, « Nature, anaturalisme et géoconstructivisme », *La pensée écologique*, vol. 1, n° 1, 8 p.

Neyrat F., 2006, « Biopolitique des catastrophes », *Multitudes*, n° 24, vol. 1, pp. 107-117. En ligne : https://www.cairn.info/revue-multitudes-2006-1-page-107.htm

Nez H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, vol. 2, n° 4. URL : http://journals.openedition.org/sociologie/1098

Offner J.-M., 1993, « Les « effets structurants » du transport : mythe politique, mystification scientifique », *Espace géographique*, vol. 3, n° 22, pp. 233 - 242. https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1993_num_22_3_3209

Olmedo E., 2011, « Cartographie sensible, émotions et imaginaire », *Visionscarto*. En ligne : https://visionscarto.net/cartographie-sensible

Paquot T., 2013, « Urbanisme, Urbanologie, études urbaines : l'improbable classification », *Hermès, La Revue*, vol. 3, n° 67, pp. 95 - 100.

Paquot Th., 2003, « La ville aux prises avec l'urbain », *Revue Projet*, vol. 5, n° 277, pp. 55 - 61. En ligne : https://www.cairn.info/revue-projet-2003-5-page-55.htm

Paradeise C., 1988, « Les professions comme marchés du travail fermés », *Sociologie et sociétés*, vol. 20, n° 2, pp. 9-21. En ligne : https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/1988-v20-n2-socsoc96/001543ar/

Paradis S. et Lelli L., 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable & territoire,* vol. 1, n° 2.

Passeron J.-C., 1990, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue Française de Sociologie*, vol. 1, n° 31, pp. 3 - 22. En ligne : http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1990_num_31_1_1077

Pastré P., Mayen P. et Vergnaud G., 2006, « La didactique Professionnelle », *Revue française de pédagogie*, n° 154, pp. 145- 198.

Pattaroni L., 2011, « Le nouvel esprit de la ville. Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le « développement urbain durable » ? », *Mouvements*, vol. 1, n° 65, pp. 43-56. URL : https://www.cairn.info/revue-mouvements-2011-1.htm-page-43.htm

Pena-Vega A., 2014, « A l'épreuve des incertitudes », *Communications*, n° 95, pp. 5-8. https://www.cairn.info/revue-communications-2014-2-page-5.htm?contenu=resume

Péraldi M., 1996, « La cité militante », *Espaces et sociétés*, n° 84 - 85, pp. 23 - 36.

Pereira I., 2007, « Individualité et rapports à l'engagement militant », *revue ¿ Interrogations ?*, n° 5, Dossier : L'individualité, objet problématique des sciences humaines et sociales. En ligne : http://www.revue-interrogations.org/Individualite-et-rapports-a-l

Pereira I., 2012, « Controverses savantes et débats militants : mises en abîmes épistémologiques autour de la notion de sens commun », *Raisons politiques*, vol. 3, n° 47, pp. 35 - 56. URL : https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2012-3-page-35.htm

Pereira I., 2013, « Épreuves de légitimité et de force au sein des rapports sociaux de sexe en milieu militant. L'exemple d'une commission féministe dans une organisation politique libertaire entre 2006 et 2010 », *Cahiers du Genre*, vol. 2, n° 55, pp. 131 - 148. URL : https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2013-2-page-131.htm

Perrenoud Ph., 2001a, *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant*, Paris, ESF.

Perrenoud Ph., 2001b, « Mettre la pratique réflexive au centre du projet de formation », Cahiers psychologiques, vol. 1, n° 390, pp. 42 - 45. En ligne : https://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2001/2001_02.html

Peynichou L. et Rollin J., 2016, « Connecter la ville numérique au territoire : l'apport des sciences sociales », *Métropolitiques*. En ligne : https://www.metropolitiques.eu/Connecter-la-ville-numerique-au.html

Picard E., 2009, « L'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n° 122. En ligne : http ://journals.openedition.org/histoire-education/1938

Picard E., 2012, « Les enseignants-chercheurs : une évaluation centralisée. Du comité consultatif de l'enseignement supérieur au CNU (1873-1992) », revue *Spirales*, pp.69 - 82.

Pichon M., 2018, « Les recherches sur la ville en France : un champ cloisonné ? », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 1, n° 56, pp. 153 - 179. En ligne : http://journals.openedition.org/ress/4022

Pichon M., Leininger-Frézal C. et Douay N., 2017, « La « professionnalisation » des formations en géographie : spécificité disciplinaire ? », *Carnets de géographes*, n° 10. URL : http://journals.openedition.org/cdg/1164

Pichon P., 2009, « La prise en compte des compétences des habitants et des usagers dans les projets urbains », dans Carrel M., Neveu C. et Ion J. (dir.), *Les intermittences de la démocratie*, L'Harmattan, pp. 185 - 193.

Pierron J.-P., 2016, « Imaginaire et décision. L'anticipation entre la prospective et la perspective », *Revue française d'éthique appliquée*, n° 2, pp. 99 - 108. https ://www.cairn.info/revue-francaise-d-ethique-appliquee-2016-2-page-99.htm

Pinson D., 2003, « L'urbanisme : une discipline indisciplinée ? », revue Futures of Transdisciplinarity, vol. 4, n° 36, pp. 503 - 513. En ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00789207/file/ArtUrbanismeFutures.pdf

Pinson D., 2018, « L'urbanisme, ou le refoulement de la normativité », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 39 - 40. En ligne : https://journals.openedition.org/tem/4507

Piqué N. et Carlet J.-P., 2012, « La logique des compétences à l'école et l'oubli du sujet », *Rue Descartes*, dossier Philosophie de l'éducation : les compétences en question, vol. 1, n° 73, pp. 52 - 65. En ligne : http://www.ruedescartes.org/articles/2012-1-la-logique-des-competences-a-l-ecole-et-l-oubli-du-sujet/1/

Poulot M., 2008, « Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? », *Géocarrefour*, vol. 4, n° 83. En ligne : http://geocarrefour.revues.org/7045

Poulot M., 2013, « Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens) », *EspacesTemps.net*. En ligne : https://www.espacestemps.net/articles/du-vert-dans-le-periurbain/

Préteceille E., 2016, « Entretien collectif avec Edmond Préteceille : retour sur les études urbaines à l'aune d'une trajectoire de recherche et de vie », *Carnet des études urbaines*, entretien collectif, première journée de lAxe Etudes urbaines (UMR 5206 Triangle). En ligne : https://urbs.hypotheses.org/265

Préteceille, 2009, « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 50, n°3, pp. 489 - 519.

Prévot M. et *al*. (Bentayou G., Chatelan O, Desage F., Gardon S., Linossier R., Meillerand M.-C. et Verdeil E.), 2008, « Les agences d'urbanisme en France », *Métropoles*, n° 3. http://journals.openedition.org/metropoles/2322

Prévot M. et Leclercq Ch., 2010, « De la prolifération des études au projet sans auteur », *Géocarrefour*, vol. 4, n° 85, pp. 283 - 292. URL : http://journals.openedition.org/geocarrefour/8151

Prévot M. et Simard P., 2008, « L'expertise des agences d'urbanisme au miroir de la recherche. Quelques initiatives de recherche et de réflexion récentes », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 88, Dossier : des métiers pour la ville, pp. 84 - 94.

Pruvost G., 2013, « L'alternative écologique. Vivre et travailler autrement », revue *Terrain*, n°60, pp. 36-55. http://terrain.revues.org/15068

Pruvost G., 2008, « La production d'un récit maîtrisé : les effets de la prise en note des entretiens et de la socialisation professionnelle. Le cas d'une enquête dans la police », *Langage et société*, vol. 1, n° 123, pp. 73 - 86. URL : https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2008-1-page-73.htm

Pudal B., 1994, « Du biographique entre « science » et « fiction ». Quelques remarques programmatiques », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 7, n° 27, pp. 5 - 24. En ligne : http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1994_num_7_27_1860

Purcell M., 2009, « Le Droit à la ville et les mouvements urbains contemporains », *Rue Descartes*, vol. 1, n° 63, pp. 40 - 50. URL : https://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2009-1.htm-page-40.htm

Raffestin C., 1983, « L'imagination géographique », *Géotopiques*, pp. 25-43.

Ramadier Th. et Bronner A.-C., 2006, « Knowledge of the environment and spatial cognition: jrs as a technique for improving comparisons between social groups », *Environment and Planning B: Planning and Design*, n° 33, pp. 285 - 299.

Ravon B., 2009, « Travail social, souci de l'action publique et épreuves de professionnalité », *Actes éducatifs et de soins, entre éthique et gouvernance*, Actes de colloque, Nice, 04 - 05 juin 2009. En ligne : http://revel.unice.fr/symposia/actedusoin/index.html?id=600

Ravon B., 2012a, « Refaire parler le métier. Le travail d'équipe pluridisciplinaire : réflexivité, controverses, accordage », *Nouvelle revue de psychologie*, vol. 2, n° 14, pp. 97 - 111. https://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2012-2-page-97.htm?contenu=article

Ravon B., 2012b, « Une tradition de l'alternative, entre recherche et professionnalité : l'exemple d'ANACIS, master 2 pro de sociologie pour des professionnels du travail social », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], n° 12, URL : http://journals.openedition.org/traces/5521

Ravon et *al*. (Decrop G., Ion J., Laval Ch. et Vidal-Naquet P.), 2008, *Usure des travailleurs sociaux et épreuves de professionnalité Les configurations d'usure : clinique de la plainte et cadres d'action contradictoires*, rapport, pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, mai 2008, 260 p.

Rekacewicz Ph., 2016, « Cartographier les émotions », *Carnets de géographes*, n° 9, entretien avec Tratnjek B. En ligne : https://journals.openedition.org/cdg/687

Renauld V., 2013, « L'habitat écologique à l'épreuve de son public », revue *Espaces Temps*. En ligne : https://www.espacestemps.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public/

Renaut A., 2008, « De l'utopie à la réalité. La place des sciences humaines et sociales dans les universités européennes » *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 49, dossier : Quel avenir pour les études en sciences humaines, pp. 31 - 39. En ligne : https://journals.openedition.org/ries/557

Revet S., 2010, « Le sens du désastre. Les multiples interprétations d'une catastrophe « naturelle » au Vénézuéla », revue *Terrain*, n° 54, pp. 42 - 55.

Revol C., 2012a, « Rythmes et urbanisme. Pour une approche esthétique du dynamisme urbain », *Rhuthmos*. En ligne : http://rhuthmos.eu/spip.php?article493

Revol C., 2012b, « Le succès de Lefebvre dans les *urban studies* anglo-saxonnes et les conditions de sa redécouverte en France », *L'Homme & la Société*, vol. 3, n° 185 - 186), pp. 105 - 118. URL : https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2012-3.htm-page-105.htm

Rickards L., Gleeson B., Boyle M. et O'Callaghan C., 2016, « Urban studies after the age of the city », *Urban Studies*, vol. 8, n° 53, pp. 1523 - 1541. En ligne : http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0042098016640640

Ricoeur P., 1988, « La crise : un phénomène spécifiquement moderne ? », *Revue de théologie et de philosophie*, n° 120, pp. 1 - 19. En ligne : http ://fondsricoeur.fr/uploads/medias/articles_pr/crise-4.pdf

Rivière J., 2008, « 'Le vote pavillonnaire existe-t-il ?' Comportements électoraux et positions sociales locales dans une commune rurale en cours de périurbanisation », *Politix*, vol. 3, n° 83. https://www.cairn.info/revue-politix-2008-3-page-23.htm?contenu=article

Robert A.-C., 2016, « La stratégie de l'émotion. Frémir plutôt que réfléchir », *Le Monde diplomatique*, février 2016. En ligne : https://www.monde-diplomatique.fr/2016/02/ROBERT/54709

Rouban L., 2004, « Les paradoxes de l'Etat postmoderne », *Revue Cités*, vol. 2, n° 18, pp. 11 - 22.

Roué M. et Nakashima D., 2002, « Des savoirs « traditionnels » pour évaluer les impacts environnementaux du développement moderne et occidental », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 3, n° 173, pp. 377 - 387. En ligne : https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2002-3-page-377.htm

Rousseau J.-J., 1756, *Sur la Providence. Lettre à Voltaire*, lettre du 18 août 1756. Disponible en wikisource : https://fr.wikisource.org/wiki/Lettre_%C3%A0_Voltaire_sur_la_Providence

Rousseau M., 2008, « La ville comme machine à mobilité », *Métropoles*, n° 3. En ligne : http ://journals.openedition.org/metropoles/2562

Rufat S., 2017, « Géographie et géomatique : la professionnalisation par la recherche », *Carnets de géographes*, n° 10. 2019. URL : http://journals.openedition.org/cdg/1153

Saint-Luc F., 2014, « La recherche-action, une recherche à visée formatrice et transformatrice », cours d'*Epistémologie et méthodes de recherche*, université d'Aix-Marseille, mis à disposition pour le « Groupe Formation » de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freynet, 27 p.

Salomon-Cavin et Mathieu N., 2014, « Interroger une représentation collective : la ville mal-aimée », pp. 123 - 151.

Schafran A., 2014, « Debating urban studies in 23 steps », *City* : *analysis of urban trends, culture, theory, policy, action*, vol. 3, n° 18, pp. 321 - 330.

Schafran A., 2015, « The future of the urban academy », *City*, vol. 2 - 3, n° 19, pp. 303 - 305.

Scherrer F., 2010, « Le contrepoint des études urbaines et de l'urbanisme : ou comment se détacher de l'évidence de leur utilité sociale », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 10, pp. 187-195. En ligne : http ://traces.revues.org/4805

Scherrer F., 2013, « Le champ de la recherche en urbanisme existe-t-il? Quelques repères pour la relève », *Les cahiers du développement urbbain durable*, pp. 225- 231.

Schmitz S., 2001, « La recherche de l'environnement pertinent. Contribution à une géographie du sensible », *L'espace géographique*, vol. 4, n° 30, pp. 321 - 332.

Schnapper D., 2005, « Idéal et limites de la mixité sociale. Les arguments du débat public », *Informations sociales*, vol. 5, n° 125, pp. 6 - 15. URL : https ://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-5-page-6.htm

Sébastien L., 2016, « L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? Étude de cinq territoires ruraux », *Norois*, vol. 1, n° 238 - 239, pp. 23-41. URL : https://www.cairn.info/revue-norois-2016-1-page-23.htm

Sévérac P., 2012, « Philosophie de l'éducation : les compétences en question. », *Rue Descartes*, dossier Philosophie de l'éducation : les compétences en question, vol. 1, n° 73, pp. 2 - 6. En ligne : http://www.ruedescartes.org/articles/2012-1-philosophie-de-l-education-les-competences-en-question/4/

Simay P., 2008, « Une autre ville pour une autre vie. Henri Lefebvre et les situationnistes », *Métropoles*, n° 4. En ligne : http://journals.openedition.org/metropoles/2902

Simmel G., 2004 (original 1917), « L'individualisme moderne », *Philosophie de la modernité*,, Paris, Payot, pp. 201 - 231.

Simonnot N. et Siret D., 2014, « Héritage industriel et mémoire sensible. Observations sur la constitution d'un « patrimoine sensoriel » », *Homme et la Société*, vol. 2, n° 192, pp. 127 - 142.

Sintomer Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen », *Territoires*, n° 471.

Soares A., 2003, « Les émotions dans le travail », *Travailler*, vol. 1, n° 9, pp. 9 - 18. URL : https://www.cairn.info/revue-travailler-2003-1-page-9.htm

Soja E., W. et Kanai M., 2007, « The Urbanization of the World », dans Burdett R. et Sudjic D. (dir.), *The Endless City*, Londres, éditions Phaidon, pp. 54 - 69.

Solaux G., 1991, « Du référentiel d'emploi au référentiel de formation », centre Inffo.

Soumagne J. et *al*. (Desse R.-P., Gasnier A., Guillemot L. et Pujol C.), 2013, *Chronotope. Aménagement spatio-temporel pour les villes résilientes*, rapport final pour le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Plan Urbanisme Construction Architecture, décembre 2013, 356 p.

Steck J.-F., 2012, « Être sur le terrain, faire du terrain », *Hypothèses*, vol. 1, n° 15, pp. 75-84. URL : https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2012-1-page-75.htm

Stengers I., 1999, « Le développement durable : une nouvelle approche ? », revue Alliage, n° 40, pp. 31 - 39.

Symes M., 2001, « La durabilité : question multidimensionnelle traversant toutes les opérations », dans Evette Th. (coord.), *Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception urbaine et architecturale*, Paris, Les presses de l'école d'architecture de la Villette, Les Ccahiers RAMAU, n° 2, pp. 39 - 46.

Tardif J., 2010, « La mondialisation culturelle par-delà le prisme de la diversité culturelle », *Questions de communication*, n° 17. URL : http ://journals.openedition.org/questionsdecommunication/381

Theys J., 2014, « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires*, vol.1, n°5. En ligne : http://developpementdurable.revues.org/10196

Thomas R., 2007, « La ville charnelle », *Cosmopolitiques*, n° 7, pp. 111 - 120. En ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00596769/document

Toinard S., 1996, « La ville moyenne : mythe ou réalité ? », *Norois*, n° 171, pp. 537 - 543. URL : www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1996_num_171_1_6730

Topalov Ch., 1988, Naissance de l'urbanisme moderne et de l'habitat populaire aux États-Unis, rapports de recherche CSU/PUCA.

Topalov Ch., 2013a, « Christian Topalov, chercheur et militant », revue *Savoir/Agir*, vol. 4, n° 26, entretien avec Weber L. et Willemez L., pp. 63-75. URL : https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2013-4.htm-page-63.htm

Topalov Ch., 2013b, "Trente ans de sociologie urbaine. Un point de vue français. », *Métropolitiques*, dossier : Y-a-t-il des urban studies à la française ?. En ligne : https://www.metropolitiques.eu/Trente-ans-de-sociologie-urbaine.html

Torres J. et Breux S., 2010, « L'approche phénoménologie en urbanisme : la recherche d'une meilleure pratique, la pratique d'une meilleure recherche », *La revue du Centre de Recherche en Ethique de l'Université de Montréal*, vol. 2, n° 5, pp. 117 - 125.

Toussaint M., 2016, « La méthode des itinéraires, entre récits de vie et ambiances urbaines. Saisir et partager des ambiances », dans Rémy N. et Tixier N. (dir.), *Ambiances, tomorrow. Proceedings of 3rd International Congress on Ambiances*, actes de colloque, Volos (Grèce), Septembre 2016, pp. 399 - 404.

Trom D., 1997, « V oir le paysage, enquêter sur le temps. Narration du temps historique, engagement dans l'action et rapport visuel au monde », *Politix*, n° 39, pp. 86 - 108.

Trom D., 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, vol. 1, n° 149, pp. 31 - 50.

Trotta-Brambilla G., 2015, « De l'application du modèle à la transposition raisonnée de l'exemple : quelle(s) modalité(s) d'enseignement de l'urbanisme durable ? », Cahiers Ramau n°7 *Architecture et urbanisme durables. Modèles et savoirs*, pp. 201 - 219.

Turmel E., 2015, « Orphée et l'orphisme dans *À la recherche du temps perdu* de Marcel Proust », *Études françaises*, vol. 1, n° 51, pp. 141 - 161. En ligne : <https ://www.erudit.org/fr/revues/etudfr/2015-v51-n1-etudfr01694/1028526ar.pdf>

Van Damme S., 2005, « Les sciences humaines à l'épreuve de la ville : les enjeux d'une archéologie des savoirs urbains (XVIIe-XXe siècles) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 1, n° 12, pp. 3 - 15. URL : https://www.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2005-1.htm-page-3.htm

Van Damme S., 2012, *Métropoles de papier. Naissance de l'archéologie urbaine à Paris et à Londres (XVIIe-XXe siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 310 p.

Van Damme S., 2013, « Une histoire des savoirs urbains est-elle possible ? », *Métropolitiques*. En ligne : http://www.metropolitiques.eu/Une-histoire-des-savoirs-urbains.html

Vanier M., 2011, « La périurbanisation comme projet », *Métropolitiques*. En ligne : http://www.metropolitiques.eu/La-periurbanisation-comme-projet.html

Verdier Th., 2014, « Le doctorat en architecture : un procès au réel », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 30 - 31, pp. 41 - 50. En ligne : https://journals.openedition.org/crau/372

Vergnaud C., 2012, « Qu'est-ce que cela signifie d'être enseignant-chercheur « critique » ? », Carnets de géographes, n° 4. En ligne : http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_04_06_Vergnaud.php

Vermersch P., 2000, *L'Analyse de la singularité de l'action.* Presses Universitaires de France, « Education et formation / Formation permanente – Éducation des adultes », pp. 239-256.

Verpraet G., 1996, « Ressources, compétences et contrôle : la trajectoire professionnelle des aménageurs urbains », *Espaces et sociétés*, n° 84 - 85, Dossier : Villes, sciences sociales, professions, pp. 99 - 122.

Veyret-Verner G., 1971, « Aménager les Alpes : mythes et réalités », *Revue de géographie alpine*, vol. 1, n° 59, pp. 5 - 62. URL : www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1971_num_59_1_1211

Villalba B., 2010a, « L'écologie politique face au délai et à la contraction démocratique », *Ecologie & politique*, vol. 2, n° 40, pp. 95-113. URL : https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2010-2-page-95.htm

Voyé L., 2003, « Architecture et urbanisme postmodernes : une expression du relativisme contemporain ? », Revue européenne des sciences sociales, vol. 41, n° 126, pp. 117 - 117 - 124. URL : http://journals.openedition.org/ress/542

Wacquant L., 2010, « L'habitus comme objet et méthode d'investigation. Retour sur la fabrique du boxeur », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 4, n° 184, pp. 108 - 121. En ligne : https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2010-4-page-108.htm

Weiss D., 1983, « Du concept de « professionnalité » dans les relations industrielles italiennes », *Relations industrielles*, vol. 2, n° 38, pp. 369 - 379. En ligne : https://www.erudit.org/en/journals/ri/1983-v38-n2-ri2862/029357ar.pdf

Willemez L., 2008, « Le retour de la question du travail : mythes et réalités », revue *Savoir / Agir*, vol. 1, n° 3, pp. 9 - 14. https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2008-1-page-9.htm

Wittorski R., 2008, « La professionnalisation », *Savoirs*, n° 18, pp. 11 - 38.

Zalasiewicz J., Waters C. et Williams M., 2017, « Les strates de la ville de l'Anthropocène », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 2, n° 72, pp. 329 - 351.

Zucman E, 2011, « La professionnalité en question », *Auprès de la personne handicapée*, Toulouse, Editions ERES , Collection Poche - Société, pp. 195 - 207.

Dossiers de revue

Annales. Histoire, sciences sociales (Les), 2017, *Anthropocène - Histoire du commerce (XVI - XIXsiècle)*, vol. 2.

Biau V., Fenker M. et Macaire E. (coord.), 2013, *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*, Paris, Les presses de l'école d'architecture de la Villette, Les cahiers RAMAU, n° 6, 360 p.

Desbois H., Gervais-Lambony Ph. et Musset A. (coord.), 2016, « Géographie et fiction : au delà du réalisme », *Les Annales de la géographie*, vol. 3 - 4, n° 709 - 710, 202 p.

Douay N., Geppert A., Leininger-Frézal C. et Prévot M., 2018, « Former à l'aménagement et l'urbanisme », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 39 - 40.

Loubière A. (coord.), 2015, « Quelles formations pour quels métiers ? », *Urbanisme*, n° 398, automne 2015, pp. 25 - 46.

Lussault M. et Faburel G., 2018, « Les métiers de l'urbain sous tensions », *Tous urbains*, Paris, Presses uuniversitaires de France. pp. 30 - 75.

Mouvements (Revue), 2015, *Vitalité politique en rase campagne*, Editions la Découverte, n°84, 176 p.

Querrien A. et Lassave P. (coord.), 2000, « Des métiers pour la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 88, 167 p.

Communications scientifiques

Audas N. et Martouzet D., 2008, « Saisir l'affectif urbain. Proposition originale par la cartographie de réactivation des discours. » communication au congrès *Penser la ville - approches comparatives*, octobre 2008, Khenchela (Algérie), pp. 62 - 77. En ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00380553

Bailleul H., 2009, « Savoirs citoyens ou compétences habitantes ? Mise en évidence de la diversité des savoirs mobilisés par les participants aux débats sur les projets urbains », communication au colloque *Savoirs citoyens et démocratie participative*, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - Val de Seine, février 2009.

Collectif national des jeunes urbanistes, 2015, "L'insertion professionnelle des urbanistes : orientations, formations et mise en réseau des diplômés", *Printemps des urbanistes*, 14 mars 2015, Grenoble.

Doidy E., Dumont E. et Pribetich J., 2015, « Disputes au potager : la politisation de la « nature en ville » », Colloque *Conflits de lieux, lieux de conflit*, Sciences Po Aix, janvier 2015, 15 p.

Faburel et Girault, 2016, « Expériences ordinaires de la grande ville et imaginaires de l'urbain généralisé. La décroissance urbaine peut-elle figurer une utopie concrète ? », *Utopies culturelles contemporaines*, colloque international, Nîmes, 16 et 17 juin 2016.

Faburel G. et Girault M., 2018, « L'environnement comme temporalisation subjective des périphéries », colloque *Saturations. Eloge des rythmes de vacances et d'interstices*, 15 juin 2018, Lausanne (Suisse).

Faburel G., 2014a, Communication dans le cadre de l'Atelier A10 « Les métiers de l'urbain, de l'intérêt individuel au bien commun », Journées de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, *Le bien commun territorial*, 17 novembre 2014, Paris.

Faburel G., 2015a, « Les imaginaires de la ville métropolitaine et leur prise en compte dans les pratiques de l'aménagement. Réflexion à partir de tables rondes citoyennes en région Ile-de-France et d'un séminaire d'échanges à l'Agence d'urbanisme de Lyon », Festival International de Géographie, *Les territoires de l'imaginaire. Utopie, représentation, prospective*, 02 octobre 2015, Saint-Dié-des-Vosges.

Faburel G., 2017b, "Des formations pour un monde qui change. De l'aménagement au ménagement", 12ème édition des Journées du Film sur l'Environnement organisée par l'association Image de Ville « Un Job pour la planète », 8 p.

Faburel G., Simard P. et Girault M., 2015, « Entre valeurs du commun et nouveau récit de ville : vers une réassurance de métiers de la planification et du projet (agence d'urbanisme) ? », Colloque APERAU, *Concevoir et fabriquer la ville*, 04 juin 2015, Rennes

Feildel B., 2011, « Émotions et participation ou comment la délibération autour des projets d'aménagement participe de la construction du rapport affectif à l'espace », *Journée d'études sur les effets de la participation*, GIS Participation du public, décision, démocratie participative, Paris, octobre 2011, 19 p. En ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00694637/document

Feildel B., 2018, « Faire la ville avec les affects : implications urbaines et pratiques », résumé pour le colloque de Cerisy. En ligne : http://www.ccic-cerisy.asso.fr/lieux18.html#Isabelle_FAVRE

Garnier J.-P., 2017, « Interview avec Jean-Piere Garnier (1) », vidéo. En ligne : https://www.youtube.com/watch?v=zDLOwRrKo8g

Girault M., 2018c, « Présentation d'article - Les métiers de l'urbain en débat : points de vue du public étudiant », *Formations et constructions professionnelles : décalages, émergences, (re)cadrages*, Rencontres européennes RAMAU 2018, 19 janvier 2018, Faculté d'architecture de l'Université de Liège.

Granet-Abisset A.-M., 2013, « L'historien, les risques et l'environnement : un regard sur la nature et les hommes », 23èmes Journées Scientifiques de l'Environnement, *Risques environnementaux : détecter, comprendre, s'adapter*, janvier 2012, Créteil, 13 p.

Landel P.-A. et Koop K., 2011, « De l'animation locale à l'ingénierie territorial », Le Développement Local : Mécanismes, Stratégies et Gouvernance, colloque, février 2011, Agadir (Maroc). https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00580760/document

Lecoquierre B., 2014, « Des mythes géographiques pour explorer et inventer la terre », *Les lundis de l'université populaire*, Conférence filmée, Université Le Havre - Normandie, 24 novembre 2014 https://www.canal-u.tv/video/universite_du_havre/des_mythes_geographiques_pour_inventer_et_explorer_la_terre_avec_bruno_lecoquierre.18342

Pineau G., 2007, « Les réflexions sur les pratiques au coeur du tournant réflexif », Communication à la Faculdad de Ciencias Hmanas y Educacion Universidad Diego Portalis (Chili), 10 janvier 2007, 16 p.

Appels à communication ou à recherche

Arab N. et Dang Vu H., 2018, « Appel à contribution n° 8 - Acteurs professionnels de l'urbanisme, ici et là-bas, quoi de neuf ? », Revue *Riurba*, appel à communication n° 8, En ligne : http://riurba.net/appel-a-contribution-n8/

Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en urbanisme (APERAU) et Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), 2014, « Concevoir et fabriquer la ville », appel à communication à colloque, 02 - 04 juin 2015, Rennes.

Perrinjaquet R. (dir.), Bendimérad S., Chombart de Lauwe P., 2005, « Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité », appel d'offres de recherche, Plan Urbanisme Construction Architecture, février 2015, 18 p.

Discours « professionnels », rapports sénatoriaux et ministériels

ADEME, 2013, *Défis et perspectives pour des villes durables performantes : climat, énergie, environnement*, feuille de route stratégique, 40 p.

Association pour l'Emploi des Cadres, Société Françaises des Urbanistes, 2015, "Fiche métier urbaniste", dans : Association pour l'Emploi des Cadres*, Annuaire des métiers* [en ligne]. URL : http://annuaire-metiers.cadres.apec.fr/metier//urbaniste

Audouin J. (coord.), 2008, « Rémunération des études urbaines : un dangereux discrédit », magazine *d'A*, n° 176, dossier de magazine, 23 p. http://www.urbanistes-uom.fr/medias/files/remuneration-etudes-urbaines.pdf

Belliot M., Chocat B. et Le Fur S., 2013, *Urbanisme et services publics urbains : l'indispensable alliance*, ouvrage introductif au 92ème congrès de l'Association professionnelle de l'eau et des déchets, 04 - 07 juin 2013, Nantes, 156 p.

Brévan C. et Picard P., 2000, *Une nouvelle ambition pour les villes : de nouvelles frontières pour les métiers*, rapport remis à Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville, septembre 2000, La Plaine-Saint-Denis, 387 p.

Centre de Ressources et d'échanges pour le Développement Social Urbain en Rhône-Alpes (CR·DSU), 2014, Participation et initiatives habitantes dans les quartiers : quel renouvellement des démarches ?, *Les échos... des ateliers du CR·DSU*, Synthèse du cycle d'échanges et de qualification (juin - octobre 2013), n° 12, 24 p.

Centre de Ressources et d'échanges pour le Développement Social Urbain en Rhône-Alpes (CR·DSU), 2015, « Participation des habitants : osons faire autrement ! », *Les cahiers du développement social urbain*, n° 62, 20 p.

Christelle (nom modifié), 2014, « Etre urbaniste en Chine : entre rêve et réalité » *Urbanews*.

Collectif National des Jeunes Urbanistes, 2013, *Livre blanc : 9 propositions pour organiser la profession d'urbaniste en France*, validé par le Conseil d'Administration du CNJU, 24 p.

Collectif national des jeunes urbanistes, 2015, "L'insertion professionnelle des urbanistes : orientations, formations et mise en réseau des diplômés", *Printemps des urbanistes*, 14 mars 2015, Grenoble.

Conférence européenne sur les villes durables, 1994, *Charte d'Aalborg des villes européennes pour la durabilité*, Adoptée le 27 mai 1994 par les participants à la Conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue à Aalborg (Danemark), 8 p.

Conseil Européen des Urbanistes, 2013, *Charte de l'urbanisme européen*, approuvée par l'Assemblée générale de Barcelone le 22 avril 2013.

DATAR, 2010, *Prospective périurbaine et autres fabriques de territoires*, prospective Territoires 2040, 157 p.

Der Madirossian L., 2009, *Pour un habitat dense individualisé : 20 formes urbaines diverses et contextuelles*, Lyon, Éditions Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), 238 p.

Descartes Equipe, 2010, « Densifier le pavillonnaire », Ateliers Internationaux du Grand Paris, diaporama, pp. 48 - 58.

Ecrément B. (coord.), 2004, *Les agences d'urbanisme. Repères et témoignages*, Paris, Centre de documentation de l'urbanisme, 172 p.

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), 2007, *Répertoire des métiers des agences d'urbanisme*.

Favard F., 2015, "Sélection en master, certification professionnelle des diplômes en urbanisme et aménagement de niveau bac +5 : les demandes du CNJU à Thierry Mandon", *Lettre ouverte du président du Collectif national des jeunes urbanistes au secrétaire chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche*, 21 septembre 2015.

Favriau M., 2014, « Les urbanistes sont-ils vraiment inutiles ? », *Urbanews*.

Fédération des parcs naturels régionaux de France, Atelier technique des espaces naturels, 2013, *Référentiel des métiers des Parcs naturels régionaux*.

Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), 2015, « L'individu créateur de villes », 36è^me^ rencontre des agences d'urbanisme, Lyon.

Frébault J. et Pouyet B., 2006, *Renforcer les formations à l'urbanisme et l'aménagement,* rapport ministériel, 286 p.

Gallardo J.-P., 2010, « Faire la ville sans les jeunes urbanistes ? », Métropolitiques. En ligne : https://www.metropolitiques.eu/Faire-la-ville-sans-les-jeunes.html

Guignard M. et Marie J.-B., 2017, « Densification en controverse », *Premier plan*, journal d'informations du Puca, n° 36, 16 p.

Hervé E., 2001, *Temps des villes*, rapport remis le 19 juin 2000 au ministre délégué à la Ville et à la secrétaire d'État aux Droits des femmes et à l'Égalité professionnelle.

Jarlier P., 2012, *Pour une nouvelle architecture territoriale de l'ingénierie en matière d'urbanisme*, rapport d'information sénatorial n° 654, 102 p.

Laugier R., 2005, *Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni*, rapport réalisé pour le Bureau des Réseaux Professionnels de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction - Ministère de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer, 175 p.

Le Corbusier, 1971 (réédition, 1933), *La Charte d'Athènes*, Editions Seuil, Collection Points, 175 p.

Le Corbusier, 1996 (réédition, 1925), L*'Art décoratif d'aujourd'hui*, Paris, Editions Flammarion, Collection Champs, 228 p.

Lensel B., 2006, « Portraits. Des professionnels aux parcours pluridisciplinaires », *La gazette des Communes*, n° 1853.

Lensel B., Maul E. et Raimondeau E., 2015, « Pour une stratégie territoriale durable. Plaidoyer de trois « urbanistes des territoires » pour une évolution des pratiques professionnelles », Revue *urbanisme*, n° 398, dossier : Quelles formations pour quels métiers ?, p. 28

Lestoux D., « Comment réenchanter les centres-villes ? », *Urbis. Le magazine qui exlore la ville.* https://www.urbislemag.fr/comment-reenchanter-les-centres-villes--billet-242-urbis-le-mag.html

Meunier A., 2004, « Analyse des offres d'emplois parues dans la Gazette des Communes au premier trimestre 2004 », *Plate-forme Métiers du développement territorial*.

Morleo B., 2012, « Epopée d'un urbaniste à la recherche d'un emploi », *Urbanews*.

Office professionnel de qualification des urbanistes (Pennini D., Rousset M.), 2006, « Le métier d'urbaniste. Domaines d'activités, fonctions et compétences », *Le Moniteur*, Vol.5379.

Office professionnel de qualification des urbanistes, 2015, *Déontologie des urbanistes*.

Plateforme des Métiers du Développement Territorial (PFMET), 2013 « Des liens entre milieux de l'enseignement supérieur et milieux professionnels dans les formations aux métiers du développement local et territorial : pour une adaptation des formations professionnelles », Synthèse des résultats de l'enquête interrégionale (Auvergne, Ile-de-France, Midi Pyrénées, Rhône-Alpes), 28 juin 2013, 43 p.

Portzamparc (de) C., 2015, « L'architecte a une mission de réenchantement », *L'express*, interview du 11 mai 2015. En ligne : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/christian-de-portzamparc-l-architecte-a-une-mission-de-reenchantement_1678080.html

Preel B.,1995, *Les deux songes de la ville*, éditions Descartes et cie, collection Essais, 134 p.

Shadok I., 2015, « Urbanistes, qu'est-ce qui ne va pas ? » *Urbanews*.

Thonnelier J., 2012, « Pourquoi les « City Builder » font du bien à l'urbaniste ? » *Urbanews*.

Thonnelier J., 2013, « Je suis urbaniste, ai-je raté ma vie ? », *Urbanews*.

Traits d'Agence, 2015, « Rencontre avec Agnès Caradec », publication de l'Agence d'urbanisme de Marseille

Union Nationale des Acteurs et des structures du DEveloppement Local (UNADEL), 2005, *Référentiel de compétences : coeur des métiers*, réalisé par le Groupe de travail « référentiel » de la plateforme « Métiers du développement territorial », avec l'aide de Killi A. (Cabinet Ingeniors), 30 p.

Urbanisme (Revue) et Délégation Interministérielle à la ville, 2001, « Répertoire des formations aux métiers de la ville ».

Ville & Aménagement Durable, 2015, « Ambiance urbaine et ville sensorielle. Restitution de la Journée Technique du 19 juin 2014 », dossier, 16 p.

Von Hafenpark Ch., 2015, « La conception urbaine en France, une affaire d'architectes ? », *Urbanews*. https://www.urbanews.fr/2015/05/07/48440-la-conception-urbaine-en-france-une-affaire-darchitectes/

Table des matières (tome 1)

SOMMAIRE 2
RÉSUMÉ 3
ABSTRACT 4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 5
TABLE DES FIGURES (TABLEAUX ET SCHÉMAS) 7
TABLE DES ANNEXES (TOME 2) 8
REMERCIEMENTS 9

INTRODUCTION 11

1. Un débat enlisé entre professionnalisation et diversification des métiers ? 11
1.1 Derrière les métiers, les formations universitaires et la recherche académique 11
1.2 Un resserrement autour de l'identité professionnelle 15
1.3 Une diversification mimétique des compétences de l'urbain 17

2 A la recherche des « *savoirs cachés dans l'agir professionnel* » (Schön, 1994) 21
2.1 Marginalisation d'un renouvellement prudentiel des pratiques 21
2.2 Une entrée par les professionnalités : dévoilement du pouvoir d'agir des praticiens 24

3. Postulats de travail : les conditions de politisation des professionnalités 27
3.1 La Modernité comme projet politique par la progression des savoirs 28
3.2 Le mythe comme refoulé scientifique dans la Modernité 30
3.3 Le rôle politique de la production de connaissances 35

4. Hypothèses : les professionnalités de l'urbain comme dépassement de la dialectique Modernité / Mythologie 40
4.1 Première hypothèse : la construction mythologique de l'urbanisme par sa légitimation moderne 41
4.2 Deuxième hypothèse : des crises écologiques révélatrices de la constellation mythologique de l'urbanisme 44
4.3 Troisième hypothèse : les professionnalités comme subjectivation des savoirs pratiques 47

5. Corpus de recherche : démarche, publics, matériaux 49
5.1 Une démarche compréhensive : dévoiler la capacité créatrice des praticiens par une diversité de discours et de matériaux 50
5.2 Présentation des matériaux 55
5.2.1. Enquête auprès des praticiens 55
5.2.2 Recensement et analyse d'études territoriales expérimentales 58
5.2.3 Observation participante d'une préfiguration de programme de recherche 61
5.2.4 Enquête auprès des étudiants 63

PREMIERE PARTIE - LES CRISES ÉCOLOGIQUES COMME ÉLÉMENTS PERTURBATEURS DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE 66

Chapitre 1. La montée des incertitudes : la fin de l'illusion prométhéenne ? 78
1.1 Les crises écologiques : un effet de réalité pour l'entendement aménagiste 83
1.1.1 L'aménagement comme savoir instrumental de la maîtrise socio-spatiale 84
1.1.2 Une expertise contrebalancée par les controverses socio-techniques et contestations de projets d'aménagement 92
1.1.3 L'écologie comme refoulé de la modernité ? 101
1.2 Perspectives politiques : des problématiques écologiques à un développementalisme durable 110

1.2.1 Un outillage de l'incertitude : persistance d'une quête de maîtrise 111
1.2.2 Défaut de mise en débat des valeurs du développement durable : neutralité axiologique ou construction de consensus ? 119
1.3 Les défis écologiques pour l'urbain vus par les praticiens 121
1.3.1 Plus que des crises, des « défis » écologiques 123
1.3.2 Complexification des phénomènes urbains, complexification des savoirs 127
Conclusion sur le mythe de Prométhée 130

Chapitre 2. La dissolution de Babel : la résurgence des externalités territoriales 132
2.1 Un foisonnement social en marge des catégories de l'action urbaine 135
2.1.1 L'irruption des modes de vie dans les métiers : rompre avec une représentation totalisante de la ville 135
2.1.2 Tirer des apprentissages des marges urbaines dans les métiers 138
2.2 Mise en doute des imaginaires de la ville comme espace du politique 143
2.2.1 Quelle urbanité des villes modernes ? 144
2.2.2 Une repolitisation des métiers pour une reconstruction des imaginaires de la ville 148
2.2.3 Place de l'individu dans cette ville (re)politisée 150
Conclusion sur le mythe de Babel 153

Chapitre 3. L'urbaniste comme figure moderne d'Orphée : le réenchantement par la ville 154
3.1 De la crise de l'expertise à sa mise en partage par les savoirs 158
3.1.1 Mise en défaut des imaginaires professionnels 160
3.1.2 Le praticien est aussi habitant : pluralisation interne des savoirs 164
3.1.3 Pour une reconnaissance des savoirs habitants : refonder le régime de l'expertise 168
3.2 Vers une co-temporalité aménagiste, habitante et environnementale ? 176
3.2.1 Distorsions temporelles entre l'aménagement et le vécu 178
3.2.2 Le temps comme facteur discriminant des théories environnementales 184
Conclusion sur le mythe d'Orphée 195

Conclusion de la première partie 196

DEUXIEME PARTIE - FAIRE (É)PREUVE DE PROFESSIONNALITÉS : UNE SUBJECTIVATION DE L'EXPERTISE 198

Chapitre 4. Par la reconnaissance des individualités 207
4.1 La trajectoire comme positionnement dans un référentiel socio-professionnel 214
4.1.1 La trajectoire comme construction narrative d'un affranchissement 215
4.1.2 Les grilles interprétatives du récit biographique : révélatrices des visions de l'individu 224
4.1.3 Injonctions normatives pour les trajectoires : réflexivité versus flexibilité 232
4.2 L'individu comme figure d'unité et stabilité axiologiques par l'expérience 242
4.2.1 Les valeurs des praticiens par la mise en récit de leurs trajectoires 243
4.2.2 Les modèles territoriaux face aux récits d'habitants 249
4.3 Des figures héroïques fondatrices des pratiques (Orphée) 253
4.3.1 La perte de la subjectivité dans la mission urbanistique 253
4.3.2 De la commande à la demande : la délégation à autrui comme désengagement ? 254
Conclusion du chapitre 4 256

Chapitre 5. Par une observation sensible des territoires 257
5.1 De la méfiance à l'engouement généralisé : une instrumentalisation du sensible ? 262
5.1.1 Le sensible dans l'opinion : une politisation par l'ordinaire 263
5.1.2 L'engouement de la recherche scientifique pour le sensible en milieu urbain 271
5.1.3 Entre mise à distance et opérationnalisation du sensible dans l'expertise urbaine 276

5.2. Renouvellement des représentations territoriales dans les métiers par le sensible 281
5.2.1 La prise en compte du sensible habitant comme exercice réflexif..... 282
5.2.2 L'hybridation des savoirs conventionnels par des entrées sensibles 286
5.2.3 Les méthodes de recueil du sensible (habitant) 290
5.3 La pluridisciplinarité : une mise à distance du sensible dans les métiers (Babel) 300
5.3.1 La traduction praxéologique des savoirs disciplinaires 301
5.3.2 L'artiste et le philosophe : figures « naturelles » de la médiation sensible..... 306
Conclusion du chapitre 5 308

Chapitre 6. Par l'immersion dans les marges 309
6.1 L'expérimentation face à la neutralité instrumentale..... 312
6.1.1 L'expérimentation comme infrapolitique..... 312
6.1.2 Fondement éthique de l'expérimentation 318
6.2 L'immersion : inclure les exclus du récit métropolitain..... 321
6.2.1 Agir dans les marges métropolitaines 322
6.2.2 Le débat comme immersion cognitive 325
6.3 Une ambiguïté des rapports à la recherche : une gageure légitimaire (Prométhée)..... 327
6.3.1 Collaborer avec des chercheurs..... 328
6.3.2 La prétention à la généralisation par les méthodes scientifiques 330
Conclusion du chapitre 6 332

Conclusion de la deuxième partie 334

TROISIEME PARTIE - LES FONDEMENTS MODERNES DE L'URBANISME : SA PUISSANCE REPRODUCTIVE 336

Chapitre 7. Un registre de justification scientifique..... 342
7.1 La place ambivalente de l'urbanisme dans les sciences humaines et sociales 346
7.1.1 Un statut flou de l'urbanisme : entre discipline et champ de pratiques 347
7.1.2 La pluridisciplinarité : une réponse aux besoins du marché..... 350
7.1.3 La pluridisciplinarité : une composition par l' « action »..... 352
7.2 Recherche et action sur l'urbain : quand penser c'est agir 356
7.2.1 La performativité de la recherche sur la ville 357
7.2.2 Imaginaires de la recherche dans les métiers : une rupture avec l'action 366
7.2.3 Des études urbaines à la recherche urbaine : un ancrage du politique dans l'urbain 369
7.3 L'épistémè de l'urbanisme : ses filiations politiques..... 376
7.3.1 Postulats modernes des théories d'urbanisme 378
7.3.2 Imaginaires de la ville moderne..... 380
Conclusion du chapitre 7. 388

Chapitre 8. Le corporatisme : entre normalisation et incorporation..... 390
8.1 La professionnalisation : une différenciation concurrentielle par une identité professionnelle 393
8.1.1 La construction d'un récit officiel de la profession..... 395
8.1.2 Les avantages économiques de la professionnalisation : production d'un marché fermé 403
8.2 Dispositifs de reproduction professionnelle et sociale 408
8.2.1 De l'auto-fondation à l'auto-institutionnalisation des « bonnes » pratiques 409
8.2.2 Une biopolitique de l'urbanisme ? 411
Conclusion du chapitre 8. 418

Chapitre 9. Les formations : caisse de résonnance des débats épistémique et pratique..... 420
9.1 Des formations reproductrices d'imaginaires professionnels..... 426
9.1.1 Une pédagogie mimétique de la fabrique de la ville 428

9.1.2 Naturalisation de l'entendement aménagiste : un sentiment étudiant d'instrumentalisation 433
9.2 Désillusions étudiantes sur le pouvoir d'agir environnemental 442
9.2.1 Facteur de choix des formations : les imaginaires modernes de la ville 443
9.2.2 Rupture dans les représentations environnementales 445
9.3 Quels choix pédagogiques pour faciliter une réflexivité environnementale ? 450
9.3.1 Propositions étudiantes : l'apprentissage d'une coopération 451
9.3.2 La formation par la recherche 454
9.3.3 La formation par le récit de vie 461
Conclusion du chapitre 9. 465

Conclusion de la troisième partie 467

CONCLUSION 470

1. Quel dépassement de la dialectique Mythologie / Modernité par les professionnalités ? 472
1.1 Les crises écologiques : une opportunité de résurgence des refoulés modernes 473
1.2 La subjectivation de l'expertise par les professionnalités 474
1.3 Les fondements modernes de l'urbanisme 476

2. Quels récits de la Modernité en contexte de crises écologiques ? 477
2.1 La Postmodernité ou le relativisme généralisé 478
2.2 L'Hypermodernité des anthropocénologues 480
2.3 La Modernité tardive ou redéfinir un projet politique lié à ses héritages 481

3. Mise en perspective de la recherche 482
3.1 Retour sur la logique démonstrative : quel postulat derrière ? 483
3.2 Quels récits politiques pour les métiers de l'urbain ? 484

BIBLIOGRAPHIE 489
Ouvrages, thèses et habilitations à diriger des recherches 489
Chapitres d'ouvrage 499
Articles, rapports scientifiques et actes de colloque 504
Dossiers de revue 523
Communications scientifiques 523
Appels à communication ou à recherche 524
Discours « professionnels », rapports sénatoriaux et ministériels 524

Université Lumière Lyon 2

Ecole doctorale 483 Sciences sociales

UMR 5206 Triangle. Action, discours, pensée politique et économique

Professionnalités de l'urbain et crises écologiques

Politiser l'urbanisme et ses métiers par la reconnaissance de leur constellation mythologique

Tome 2 (Annexes)

Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme

Présentée par **Mathilde GIRAULT**

Sous la direction de **Guillaume FABUREL**

Soutenue publiquement le **11 juin 2019**, devant un jury composé de :

Laurent DEVISME
Professeur des universités, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (rapporteur)

Sophie VAN NESTE
Professeur des universités, Institut National de la Recherche Scientifique (rapportrice)

Guillaume FABUREL
Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2 (directeur)

Viviane CLAUDE
Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2 (examinatrice)

Isabelle LEFORT
Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2 (examinatrice)

Olivier SOUBEYRAN
Professeur émérite des université, Université Grenoble Alpes (examinateur)

Sommaire (tome 2)

Annexe A. Liste des entretiens auprès de praticiens 53533

Annexe B. Questions envoyées préalablement aux praticiens pour l'enquête 534

Annexe C. Grille d'entretien pour l'enquête auprès de praticiens 53535

Annexe D. Retranscription des entretiens menés auprès de praticiens 538

Annexe E. Recensement de 26 études territoriales expérimentales 570

Annexe F. Codification des études territoriales expérimentales 573

Annexe G. Fiches portrait des études territoriales expérimentales 575

Annexe H. Tour-de-table du séminaire sur l'expérimentation dans l'ingénierie territoriale 638

Annexe I. Recensement des discours de préfiguration du programme de recherche PTT 639

Annexe J. Codification des discours de préfiguration du programme de recherche PTT 643

Annexe K. Liste des entretiens auprès de membres de l'Equipe projet de la préfiguration du programme de recherche PTT 644

Annexe L. Grille d'entretien pour les membres de l'Equipe projet de la préfiguration du programme de recherche PTT 645

Annexe M. Retranscription des entretiens auprès de membres de l'Equipe projet de la préfiguration du programme de recherche PTT 647

Annexe N. Liste des entretiens auprès d'étudiants 675

Annexe O. Grille d'entretien pour l'enquête auprès d'étudiants 676

Annexe P. Retranscriptions des entretiens auprès d'étudiants 678

Annexe Q. Recensement de 33 discours des associations et réseaux « professionnels » de l'urbanisme 696

Annexe A. Liste des entretiens auprès de praticiens

21 entretiens incluant 23 praticiens ont été passés enre novembre 2014 et janvier 2015.

Etablissement et structure des praticiens rencontrés	Visu / Téléphone	Enregistrement
Agence d'Urbanisme de Lyon	Visu	Oui
Agence d'Urbanisme de la Région Stéphanoise (Epures)	Visu	Oui
Ville de Vaulx-en-Velin	Visu	Oui
Anciéla	Visu	Oui
Association Hespul	Visu	Oui
Association Robins des villes	Visu	Oui
Bureau d'études INterland	Visu	Oui
Centre d'Études et d'expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Céréma)	Visu	Oui
Direction Départementale des Territoires de la Loire (DDT 42)	Visu	Oui
Egis France	Visu	Oui
Grand Lyon [entretien collectif avec trois praticiens]	Visu	Non
Ministère de la Transition écologique et solidaire - Bureau de l'Aménagement opérationnel durable (AD4)	Tél.	Oui
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	Visu	Non
Agence nationale de l'habitant (ANAH)	Tél.	Oui
Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)	Visu	Oui
Saint-Etienne Métropole	Visu	Oui
Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR)	Visu	Oui
Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL)	Visu	Oui
Syndicat mixte d'études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL)	Visu	Oui
Université de Lyon	Visu	Oui
Ville de Saint-Etienne	Visu	Oui

Annexe B. Questions envoyées préalablement aux praticiens pour l'enquête

1. Quelles grandes évolutions urbaines traversent les villes et territoires urbains selon vous ? Quels champs concernent-elles : nouveaux cadres démocratiques et formes de régulation territoriale (ex : métropoles), modèles économiques et systèmes de production (ex : économie circulaire), questions sociales (ex : nouvelles solidarités) et anthropologiques (ex : habiter), enjeux spatiaux (ex : ségrégations) environnementaux (ex : ilots de chaleurs), énergétiques (ex : sobriété) et techniques (ex : gestion de réseaux) ?

2. Quel type de ville se dessine en conséquence de ces évolutions urbaines ? Une ville intelligente, solidaire, durable/résiliente, alternative, ordinaire/habitante… ?

3. Quels sont les effest de ces évolutions urbaines en termes de métiers, débouchés, compétences, savoir-faire, méthodes d'observation et d'analyse ?

4. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de ce projet de formation, en matière de métiers ? Quelle implication envisagez-vous (niveau Master et Doctorat) ?

Annexe C. Grille d'entretien pour l'enquête auprès de praticiens

PARTIE A. Intérêts du praticien dans la création et animation de la Mention : quelle(s) vision(s) des mutations et enjeux urbains ?

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ?

Relances - En rapport avec le métier

Domaine d'intervention qui permet d'observer une évolution des enjeux urbains (incertitude économique, politique, sociale, écologique…) ? Observez-vous une diversification des thématiques de vos champs d'intervention ?

Savoir-faire propre au métier (pratiques professionnelles, habitudes d'études, choix méthodologiques…) qui témoigne d'un renouvellement des manières de penser la ville et l'urbain ? Qu'est-ce qui caractérise ces nouvelles modalités de compréhension des phénomènes urbains ?

Réseau de collaborateurs diversifié ou se diversifiant (différents métiers et savoir-faire dans l'urbain, fonction des associations, rôle des chercheurs) qui invite à reconsidérer la culture professionnelle (terrains d'études, outils d'observation, méthodes d'approches et formations) ? Etes-vous amenés à travailler avec de nouveaux acteurs de la ville ? Si oui, lesquels ? Et en quoi est-ce que cela modifie votre manière de penser vos rapports à votre métier ?

Relances - Postures individuelles de l'acteur

Situation professionnelle au sein de l'Agence/entreprise (directeur de service, rapports particuliers au politique, travail régulier avec des élus, travail orienté vers la participation habitante…) qui invite à réfléchir à la finalité de l'action professionnelle et publique, qui vous confronte aux problèmes des habitants, qui vous amène à dessiner autrement une vision prospective de la ville ?

Formation initiale (différente des collègues et/ou collaborateurs, pluridisciplinaire, spécialité recherches, doctorat…) qui vous a habitué à cette pluridisciplinarité, interrelations entre recherches et pratiques, proposées dans cette Mention ?

Expériences professionnelles qui vous ont interpelé, sensibilisé à ces nouveaux enjeux urbains ? Pourriez-vous revenir sur ces expériences qui vous ont amené à porter un regard différent sur la ville ? Est-ce qu'elles n'ont concerné que vous, ou aussi des collègues et/ou collaborateurs ? Dans quel cadre (expérimentation, projet, prospective…) s'inscrivent-elles ?

Curiosité et/ou engament personnel-le-s qui témoignent d'une prise de conscience d'enjeux contemporains ? Sociaux et environnementaux ? En quoi cette conscience bouleverse-t-elle votre vision de la ville, de l'espace public, du vivre ensemble, du faire société, du commun ?

PARTIE B. Les modalités d'intervention (renouvelées) sur la ville, les nouvelles professionnalités et représentations de la ville inhérentes : quelles (nouvelles, renouvelées) aptitudes et compétences requises ?

1. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur la ville et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

2. Constatez-vous l'émergence de nouvelles filières, de nouvelles professionnalités, de nouveaux métiers ? Si oui, y participez-vous et comment ?

3. Quelle(s) représentation(s) de la ville se dessine(nt) derrière ces compétences renouvelées et/ou nouvelles ? Est-ce qu'elle(s) correspond(ent) aux visions que vous vous faites de la ville ?

Relances – Evolutions des modalités d'intervention sur et dans la ville

Renouvellement des modalités d'intervention habituelles, en lien avec les mutations urbaines ? C'est-à-dire des habiletés à saisir le réel, des compétences, des aptitudes ?

Adaptabilité des outils en fonction des évolutions voire transformations urbaines ? Prise en compte de nouveaux critères d'ordre pratique, méthodologique, cognitif… ?

Quel-le-s place et rôle jouent le milieu de la recherche et de l'expertise dans ce renouvellement des modalités d'intervention ? Avec qui travaillez-vous ? Dans quelles conditions (informelles, institutionnelles, encadrées) et sous quelles formes (ateliers, workshop, table-ronde, travaux communs…) ? Pour quels types de projets/études ?

Une complémentarité entre modes et registres d'intervention, habituels et renouvelés, est-elle possible, voire se réalise-t-elle ? Si oui, quelles formes prennent-elles en termes de collaboration et quelles difficultés rencontre-t-elle : absence de scènes de discussion, manque de temps et d'attention des praticiens, absence d'occasions de rencontre, difficultés à échanger de la pat d'autres acteurs, à l'exemple des chercheurs (parler et formulation), divergence dans les méthodologies d'observation, d'enquête et d'analyse, divergence dans les manières de se saisir des problèmes urbains (absence de sujet d'étude commun)… ?

Relances – Emergence de nouvelles compétences et professionnalités

De nouvelles compétences et plus encore professionnalités et débouchés émergent-elles selon vous ? C'est-à-dire de nouvelles manières d'intervenir sur le réel (nouveaux outils, nouvelles démarches, nouvelles pratiques, nouveaux choix méthodologiques), inscrites dans de « nouveaux » savoirs de l'urbain ? Comment les qualifieriez-vous ?

Quel-le-s place estimez-vous avoir (dans votre métier et de manière plus personnelle) dans l'émergence de ces nouvelles compétences et professionnalités ? Y participez-vous, voire vous considérez-vous comme un membre de ces professions ? Si oui, à quel(s) titre(s) ?

Plus généralement, qui sont les porteurs de ces changements ? De nouveaux acteurs de la ville ou des praticiens qui font évoluer leurs manières de penser, voire d'agir ?

Quel-le-s place et rôle jouent le milieu de la recherche et de l'expertise dans de telles évolutions de compétences recherchées, voire professionnalités et débouchés ? Qui est concerné ? Dans quelles conditions (informelles, institutionnelles, encadrées) et sous quelles formes (ateliers, workshop, table-ronde, travaux collaboratifs…) ? Pour quels types de projets/études ?

Une complémentarité entre modes et registres d'intervention, habituels et renouvelés, est-elle possible, voire se réalise-t-elle ? Si oui, quelles formes prennent-elles en termes de collaboration et quelles difficultés rencontre-t-elle : absence de scènes de discussion, manque de temps et d'attention des praticiens, absence d'occasions de rencontre, difficultés à échanger de la pat d'autres acteurs, à l'exemple des chercheurs (parler et formulation), divergence dans les méthodologies d'observation, d'enquête et d'analyse, divergence dans les manières de se saisir des problèmes urbains (absence de sujet d'étude commun)… ?

Relances – Représentations de la ville et valeurs

Quelle(s) représentation(s) de la ville se dessine(nt) derrière ces champs de compétences et professionnalités renouvelées? Représentations de la ville contemporaine et en construction ?

Comment qualifierez-vous la ville en émergence/construction : une ville solidaire, alternative (alter-ville), ordinaire/habitante, résiliente, durable, intelligente ? Ces représentations évoquent-elles, pour vous, des expériences professionnelles vécues ?

En termes de métiers, compétences, savoir-faire, méthodes de travail et d'observation, qu'est-ce que ces représentations de la ville (reprendre les termes employées par l'entretenu) évoquent pour vous ? Est-ce que ces représentations nécessitent de nouvelles professionnalités ?

A quelles valeurs se référent ces représentations ? Durabilité, solidarité, convivialité, cohésion, égalité, justice sociale… ? Quels sont les principes d'action inhérents (mixité, entraide, coopération, responsabilité…) ?

Ces valeurs sont-elles discutées, interrogées, remises en cause dans votre milieu professionnel, et ce dans le but d'être modifiées, éconduites ou réassurées ? Si oui, par qui, dans quelles conditions (informelles, institutionnelles, encadrées) et sous quelles formes (ateliers, workshop, table-ronde, travaux collaboratifs…) ? Si non, pour quelles raisons : absence de scènes de discussion, manque de temps et d'attention des praticiens, continuité d'une pensée moderne qui dissocie professionnel/personnel et associe la légitimité des métiers dans leurs savoirs et non leurs réflexivité axiologiques ?

PARTIE C. L'évolution des formes pédagogiques en lien avec l'évolution des métiers

1. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

2. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou spécialisés, dans le questionnement sur les valeurs de la ville traité précédemment ?

3. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ?

4. Avez-vous envie de vous investir dans de telles formations ? Quelle pourrait selon vous être votre participation et formes d'engagement ? Enseignements, ateliers, encadrement de travaux de terrains, diverses formes d'animation de ces formations ?

Relances - Repenser les rapports entre chercheurs, praticiens et étudiants

La formation continue est fortement envisagée par le labex IMU : qu'est-ce que cela pourrait vous apporter de suivre ce type de formation ? Quelles conditions de mise en place sont, selon vous, sont les plus propices à ce type de collaboration ?

Des workshops pluridisciplinaires, associant des étudiants de différents parcours, qui interrogent les manières de penser la ville, les représentations que l'on en a, les valeurs que véhicule la ville, sont fortement envisagés. Quelle place pourrait, selon vous, jouer les praticiens dans ce travail de réflexion ?

Relances - Modalités pédagogiques favorables à l'émergence d'une réflexivité

L'IMU envisage des formes pédagogiques transversales et collaboratives. Selon vous, quelles formes cela devrait-il prendre ? Que pensez-vous des outils dématérialisés ?...

Quel serait votre engagement dans l'animation de ces formations : jumelage international avec d'autres entreprises, voyages d'études, études de cas ; stages… ?

Annexe D. Retranscription des entretiens menés auprès de praticiens

Premier entretien - Agence d'Urbanisme de Lyon, 25 novembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
La transmission est importante pour moi, même si, paradoxalement, j'ai une culture professionnelle d'autodidacte. Je me suis construit à travers les réalités de terrain, les rencontres et les voyages... J'ai toujours aimé découvrir et partager mes découvertes. Mes expériences de vie ont orienté mes connaissances.
En même temps, cette trajectoire m'a permis de me forger une méfiance par rapport à la conformité de penser, aux idées préconçues... En me construisant seul, j'ai pris conscience du tri qui ess opéré dans les savoirs transmis.
Cela a contribué à me forger une vision partielle et partiale des monde urbains. J'assume cette étiquette. Je ne suis pas objectif, j'ai une vision orientée du monde. J'ai des valeurs, j'ai coonu des expériences, et cela oriente ma vision du monde.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?
L'urbanisme est une passion pour moi, car j'aime réfléchir à l'organisation spatiale des villes, à l'architecture. Comme c'est une passion, j'aime transmettre mon savoir dessus et en recevoir.
L'urbanisme, c'est des connaissances, des théories... Ce n'est pas un métier pour moi. Quand je vais chercher mon enfant à l'école et que l'on me demande mon métier, je dis que je fais de l'urbanisme, mais c'est bien car il faut se présenter.
Par contre, nous ne parlons pas vraiment des formations à l'agence. Moi, je me sens concerné car je suis autodidacte, mais nous ne réfléchissons pas aux formations.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?
Il y a une mise à l'horizontal des mondes urbains. Il y a plus d'espaces urbains et ils ne sont pas hiérarchisés comme avant où il n'y a avait que Paris et la province. Désormais, il faut composer avec des interstices, du périurbain, des entre-deux, des hinterlands...
Qu'est-ce qui caractériserait ces espaces urbains ?
Ce sont des epsaces en marges, isolés et méconnaus. Mais je n'adhère pas à l'idée que ce sont des périphéries. La périphérie, ce n'est pas une réalité en soi, c'est construit. Alors que ces espaces urbains sont des réalités spatiales avec des caractéristiques. C'est important pour moi cette définition de l'espace, car j'ai fait un master de géo et l'espace c'est matériel. J'avais fait mon mémoire sur le Sahara, j'y étais allé et tout. Et je peux vous dire que là-bas, vous le sentez la réalité de l'espacee avec la chaleur et le soleil.
Qu'est-ce qui caractériserait ces nouveaux espaces urbains ?
Ils ont été créés par la ville. Je pense que la ville est un organisme vivant qui s'est étalé, connaissant alors une interpénétration ville/campagne. La ville a évolué en s'étalant et elle a créé de nouveaux espaces urbains. Je ne comprends pas pourquoi ces espaces sont rejetés ainsi. Le périurbain, même si je n'aime pas ce terme car il ne qualifie, est pensé comme un mode de développement stigmatisé qui constitue pour autant une réalité aujourd'hui... Il faut être capable de faire sens, de faire émerger un récit qui doit s'écrire avec les marges géographiques, ces « tiers-états urbains » comme on les appelle parfois. On ne peux pas faire sans eux, c'est un principe.
[Pause]
Mais en plus de ces espaces urbains, il faut prendre en compte l'échelle planétaire. Les mondes urbains actuels sont le produit de sociétés hyper-technologiques. Il faut arrêter de penser que l'on est seuls. On a beaucoup à apprendre de sociétés comme le Japon, l'Amérique Latine, qui se sont confrontées à des difficultés sociales, environnementales, etc., et ont trouvé des solutions (résilience, hybridation des bâtiments publics…). Mais on

n'y a arrive pas car on a gardé cette culture coloniale... La mise à l'horizontal de la ville correspond à une mise à l'horizontal des pouvoirs.

Comment y parvenir selon vous ?

C'est le rôle de l'urbaniste. L'urbaniste doit être autant médiateur que spécialiste de planification ou de dessin, même s'il est nécessaire d'avoir la capacité de décrypter l'espace. L'urbaniste met en relation les métiers entre eux, les territoires entre aux, les pouvoirs locaux entre eux. Il faut faire de l'expertise citoyenne, travailler en co-construction. Il faut arrêter d'appliquer des décisions prises sans les habitants. Je pense qu'il faut contester le modèle mais pas pour le détruire, mais en proposer un autre : faire émerger des formes de consensus ou de dissensus qui font société.

Un bon exemple, c'est l'arrivée du végétal en ville. Mettre du végétal, c'est permettre aux microsociétés de planter des arbres, de s'approprier des espaces publics... C'est rendre les citoyens acteurs de leurs lieux de vie. Mais ce n'est pas facile, car en France espace privé et espace public ont des statuts différents. Les espaces publics sont produits par les urbanistes, les paysagistes, les architectes... Ils ne sont pas produits par les citoyens, paradoxalement les espaces publics sont désaissis des citoyens. Laisser les citoyens mettre la main à la terre, c'est les laisser aménager les espaces publics. Mais cela demande de repenser la propriété et donc forger une culture à ce sujet (Révolution Française, code Napoléon…).

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

Les formations doivent préparer les étudiants à faire autrement, à refuser de reproduire le système... Les formations doivent assurer une richesse, une ouverture culturelle ; elles doivent s'ouvrir à d'autres savoirs en lien avec les enjeux sociaux, avec les évolutions et les demandes sociales. Car les urbanistes s'enferment trop dans un dialogue technique : ils évoluent dans un milieu professionnel entre eux, ils pensent par la solution technique. L'exemple fragrant, c'est les acronymes (SCoT, PLU, PLUI...) : ils rendent hermétique leurs dialogues, ce n'est pas compréhensible pour les non-professionnels. Il faut mettre de la culture dans les formations, s'intéresser aux savoir-faire des anciennes générations et pour ce faire, étudier les anciennes sociétés. On a besoin de comprendre nos héritages.

Quels seraient ces savoirs à intégrer dans les formations ?

Je pense qu'il faut hybrider les savoirs. *[Pause]* Il faut de l'histoire et de la géologie pour comprendre les anciennes générations et y puiser des solutions. La sociologie est nécessaire aussi pour comprendre les mutations urbaines, les évolutions des comportements... Les neurosciences aussi car elles permettent de comprendre les mécanismes de penser, les réactions des individus... La géographie pour connaitre les territoires, notamment ceux en marges, l'ingénierie périurbaine - la manière de construire différemment des territoires. Je pense notamment à l'étude des cosmogonies en géographie, qui nous permettrait de re-construire le sens de notre société. Il faut enseigner des penseurs comme Edgar Morin, Lévi-Strauss, Picq... *[Pause]* Il faut aussi enseigner les risques, en soulignant que l'on ne peut pas tout maîtriser ou anticiper. C'est la société de la catastrophe potentielle qu'il faut enseigner.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

L'urbaniste doit être curieux, iconoclaste, spatialiste, ouvert, provocateur... Les formations doivent assurer cet état d'esprit en s'ouvrant sur le monde extérieur. Je pense à des visites de terrain, notamment aller voir les marges mais à pied, en vélo. Ces marges sont variées : des souterrains, des égouts, des usines, la ville la nuit, les horaires décalés

Il faut varier les sources de connaissances, comme les lectures, films, téléfilms, jeux vidéo... Il faut pouvoir s'ouvrir à la société de la communication, afin d'étudier les représentations de la ville selon les époques, les publics... Ceux qui parlent le mieux de la ville sont les non-urbanistes, comme les poètes.

La capacité de prise de parole est aussi importante, car il faut défendre son projet auprès des élus, argumenter auprès des collègues. Pour cela, le format workshop est un bon format de mise en situation. On met les situations au contact des acteurs en réflexion ; c'est important de ne pas montrer aux étudiants que les moments de projet,

d'opération... On a tendance à leur montrer une vision tronquée de la réalité professionnelle, on sous-estime le temps de la réflexion.
Mais il faut aussi aider les étudiants dans la maîtrise des outils de diagnostic territorial et pour cela aller chercher les praticiens. Il faut leur apprendre à rédiger des diagnostics territoriaux, à rédiger les territoires, à maîtriser les outils cartographiques, à nouer des relations avec les élus...

Deuxième entretien - Agence d'Urbanisme de Saint-Etienne, 12 décembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
Les métiers sont appelés à évoluer très rapidement, on voit déjà des changements. La pratique de l'urbanisme et de l'aménagement évolue à vitesse grand V. En tant que praticien, on est bien placés pour aider les formations à identifier les enjeux émergeants, les mutations urbaines, les lacunes techniques, les frottement avec les attentes sociales... Nous sommes confrontés à des situations de plus en plus complexes avec des acteurs nouveaux qui ont des attentes différentes, avec des enjeux imbriqués, avec des incertitudes écologiques, et, du coup, nous avons besoin de nouvelles connaissances. Nous nous posons beaucoup de questions et c'est bien de montrer aux étudiants que nous n'avons pas que des certitudes, que les métiers évoluent. Il faut réinterroger pas tant les thèmes que les postures du professionnel et ses savoirs. Ce n'est pas tant nos compétences qui sont en question que la manière dont nous les mobilisons pour défendre un projet urbain aux élus, pour expliquer le projet aux habitants, pour travailler avec les autres métiers... C'est la raison pour laquelle j'ai trouvé votre note intéressante et interrogative, elle restitue bien nos doutes quant à l'émergence de nouveaux enjeux sans annoncer des savoirs nécessaires.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?
Notre contexte d'action est en très forte mutation. Le contexte économique a beaucoup évolué : l'argent public a fondu comme neige au soleil. Il y a moins d'argent pour les projets, il faut bricoler des solutions moins chères. En plus, nous devons intégrer la parole habitante dans les projets. Nous sommes aussi soumis à des contraintes, nous devons toujours plus justifier nos temps de réflexion par une application en termes de projet ; nous avons moins de temps à consacrer à chéque étude. Avec moins d'argent, nous devons faire tout autant, voire plus en incluant la participation habitante... La raréfaction de l'argent public modifie radicalement l'urbanisme et l'aménagement, surtout pour les agences d'urbanisme qui dépendent pour partie de commandes publiques. L'ingénierie publique et l'ingénierie privée avancent à deux vitesses car elles sont soumises à des contraintes différentes.
[Pause] C'est d'autant plus difficile que le contexte institutionnel va évoluer aussi. La ville de Saint-Etienne va devenir une métropole, la réparitition des compétences va évoluer. On va rentrer dans une période compliquée et, encore avant, dans une période d'inactivité car nous ne serons pas sûrs de pouvoir achever les projets. L'enjeu est de ne pas gaspiller de l'argent public en lançant des projest qui ne seront pas pouvsuivis par nos successeurs suite à la nouvelle organisation des compétences. C'est une situation difficile à vivre car on nous oblige à toujours plus de performance mais le contexte institutionnel nous freine. C'est un peu comme si on pédalait dans le vide.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?
Oui, il y a une forte évolution des métiers. La raréfaction de l'argent public a modifié nos manières d'agir entre les métiers de l'urbanisme. La césure entre les urbanistes des politiques publiques et les uranistes des projest d'aménagement est de plus en plus forte. Ces métiers ont des pratiques de plus en plus différentes, en plus ils interviennent à des moments différents. L'urbanisme des politiques publiques relève plus de la planification et est donc en amont ; l'urbanisme des projest est du design urbain. En plus, entre ces deux pratiques, se double souvent une différence entre ingénierie publique et privée. Il y a un partage entre les politiques publiques qui relèvent, naturellement, du public et l'urbanisme de projet urbain qui est pris en charge souvent par des acteurs privés comme des grands groupes immobiliers, des cabinest d'architecte...

Ces métiers ont des visions différentes de la ville, il y a donc un problème de discussion entre ces métiers. L'urbanisme des politiques publiques s'inscrit dans le temps long d'une ville en proie à des mutations sociales, alors que l'urbanisme du design cherche à transformer les espaces publics, les ambiances, à répondre à des problèmes immédiats... Cela demande une réelle musculature intellectuelle pour faire parler ces partenaires car ils reposent sur des logiques différentes. Il faut savoir s'adpter aux manières de penser des autres, mais aussi aux finalités qu'ils attendent de l'urbanisme.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

Je pense que les formations permettent de réinterroger les postures du professionnel public ou privé, de planification ou de design. Elles pourraient enseigner une boîte à outils qui apporterait des compétences transversales permettant de faire dialoguer ces métiers. Elles pourraient aussi assurer une culture générale technique qui permette aux métiers d'avoir un bagage de connaissances pour comprendre les autres.

Il y a selon un réel manque dans les formations en termes de savoirs pré-opérationnels. Les savoirs théoriques sont présents et les savoirs techniques sont enseignés, mais le lien entre les deux manque. Cela permettrait de retisser le lien entre urbanisme des politiques publiques et urbanisme du design.

Qu'entendez-vous par savoirs pré-opérationnels ?

Les savoirs pré-opérationnels sont des savoirs qui permettent de traduire les théories en modes d'action. Ces savoirs permettent le passage de la théorie à l'action, de réaliser une ambition politique. Il s'agit de prendre en compte la faisabilité technique et économique des projets. Il y a aussi de plus en plus la question de la faisabilité sociale avec la montée des demandes habitantes de participation.

La problématique de la faisabilité est très importante car c'est un critère d'évaluation des métiers. A quoi il sert de penser des politiques publiques urbaines qui ne sont pas réalisables ? A quoi ça sert d'imaginer des projest trop chers ou complexes ? En essayant de penser la faisabilité, on anticipe les liens avec les autres métiers et le politique.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

Les formations doivent assurer une attractivité du CV des étudiants, elles doivent leur enseigner ce qui est recherché par le marché de l'emploi. Au regard des nouveaux acteurs de la fabrique de la ville et des nouveaux enjeux, il me semble que l'on attend des futurs praticiens de savoir s'adapter et faire lien avec les autres métiers. Ce qui est attendue c'est d'être capable d'entendre et de comprendre les références des autres, par rapport à des champs thématiques, des situations professionnelles... Il s'agit de savoir se situer dans une problématique générale. L'urbaniste est un double médiateur entre les champs disciplinaires et entre les personnes.

Comment se traduirait cette double médiation en termes de formes pédagogiques ou types d'activité, disciplines ou champs de connaissances, selon vous ?

Je pense qu'il faudrait mettre en place des masters transdisciplinaires, c'est-à-dire des masters qui lient les masters existants en urbanisme et les masters existants en sciences politiques. Cela permettrait de relier l'urbanisme des politiques publiques et l'urbanisme du projet urbain.

Ces formations assureraient un socle de connaissances partagées, donc une culture commune entre les praticiens : les échanges entre eux seraient facilités. Cela demanderait de mobiliser différentes disciplines comme la géographie, les sciences politiques et urbaines, l'architecture, la sociologie... La diversité des modes d'action et de leurs règles devraient être enseignée afin que les étudiants puissent mobiliser leurs connaissances disciplinaires dans des métiers de l'urbanisme différents. Je pense notamment aux théories étatiques, aux politiques publiques, à la sociologie des organisations, aux processus décisionnels, aux jeux d'acteurs...

[Pause] Avec les nouveaux acteurs sur le marché, la complexification des projets, je pense qu'il va y avoir une montée en puissance des spécialisations : une solution serait de proposer des spécialisations en fin de formation (habitat, planification…). Ces spécialisations seraient le moyen de voir la concrétisation des savoirs pré-opérationnels, de comprendre comment ces savoirs opérationnels aboutissent à des réalisations concrètes dans un domaine précis. Parmi ces spécialités, je trouve que le management de projet est très lacunaire chez les jeunes diplômés. Les formations n'ont pas su s'en saisir. Je pense qu'il faudrait enseigner une vision théorique

de comment s'organise un projet : les acteurs, les process, les temporalités, les outils... Les formations ont su s'adapter pour intégrer la SIG, donc elles devraient pouvoir prendre en compte le management de projet.

Quelles seraient, selon vous, les solutions pédagogiques pour enseigner ces savoirs pré-opérationnels et ces spécialités ?

Une solution pour y parvenir serait peut-être de mettre en place une interface en situation, avec des praticiens. Cela apporterait une information sur la réalité des pratiques, non leurs théories ou principes. Il y a aussi les stages, ateliers, l'intervention de professionnels en cours pour des études de cas.

Troisième entretien - Ville de Vaulx-en-Velin, 04 novembre 2014

---

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

Je suis actuellement dans une période de réflexion personnelle sur l'évolution de mon métier : ma pratique, la finalité définie du métier, le sens que j'y mets... Mon travail est en lien avec le milieu politique institutionnel, et mes modes d'action sur la ville sont donc amenés à évoluer ainsi que les regards que je lui porte. Je suis expert « Urbact », donc je m'intéresse également au rôle de l'urbanité dans ses différents traits (social, économique…) et dans différents territoires. Cela m'a conduit à observer que la ville est devenue formalisée, standardisée. On pousse ainsi les villes du Sud par nos expertises occidentales à aller vers ces modèles qui sont fonctionnalistes, capitalistes. On a un urbanisme occidental colonialiste : les atmosphères locales ne sont pas prises en compte. La ville est devenue le support d'un système fonctionnaliste, capitaliste, ce qui lui a fait perdre sa qualité intrinsèque : il n'y a plus d'urbanité. La ville n'est plus urbaine du fait de son inscription capitaliste.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

J'ai suivi des études de géographie et entrepris un doctorat sur les enjeux hydrauliques en territoire occupé (Palestine), mais j'ai finalement préféré m'engager politiquement sur ce territoire que d'achever ma thèse. J'y voyais plus de sens et plus de capacité à transformer la réalité sociale. J'étais confronté à des difficultés extrêmes en termes d'accès à l'eau potable, et je ne pouvais plus supporter la distance d'observation. Ce choix m'a conduit à revendiquer un sens politique, idéologique et dogmatique au regard que je porte sur la ville. Je suis convaincu qu'il n'y a pas de science neutre. Cette expérience – à l'origine scientifique puis d'engagement - a été fondatrice pour moi. C'était ma première expérience professionnelle et, à partir d'elle, j'ai construit une habitude : réfléchir systématiquement à la finalité de l'action professionnelle et publique, et essayer de soulever la vision prospective de la ville qu'il y a derrière.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

Il y a une logique d'accumulation et de captation e à l'œuvre dans les pratiques des acteurs de la ville. Ils se saisissent de la ville et, donc, la ville n'est plus aux habitants. Cela ne concerne pas seulement les habitants et usagers, mais aussi l'environnement. La ville capitaliste a construit un système injuste pour l'homme et la nature. La ville dans sa spatialité provoque des injustices, du fait de la spéculation foncière et de la ségrégation inhérente par exemple. La ville étant dans le système capitaliste, elle ne peut que croître. Nos villes ne sont plus durables. Ces injustices font des territoires des entités creuses et interchangeables. Les territoires sont désincarnés et ne sont plus qu'une couche de strates. Il faut qu'on se reconnecte au sol sur lequel on est et à son voisin.

Face à ces enjeux, une stratégie de sobriété est nécessaire plutôt que l'unique recours à des approches techniques : les smart cities sont une illusion de libéralisation de l'homme, de protection de l'environnement. Nous devons interroger les besoins des habitants, afin de penser la science et la technique en lien avec les besoins, sans auto-alimentation due à un modèle de développement prométhéen. Mais on ne remet pas souvent en cause nos modes de fonctionnement, notre bien-être.

Ce contexte socio-écologique puis l'arrivée d'une nouvelle formation sont le moment de se poser et de réinterroger nos villes à la fois en tant que praticiens participant à la construction de la ville et qu'habitant de cette dernière. Mais je ne vois pas de renouvellement amorcé des modalités d'intervention sur la ville, encore moins de nouvelles professionnalités et représentations de la ville. Il y a pour moi deux raisons de l'absence de

questionnement des pratiques. Le milieu universitaire contribue à renforcer des savoirs transmis sans remise en cause des fondements du modèle actuel. Et le modèle de développement actuel s'auto-alimente puisque les procédures et techno-sciences ont tellement complexifiés la production de la ville qu'elle est devenue un lieu de production et de consommation. Ce sont des logiques normatives qui prônent désormais dans la production de la ville.
Les évolutions institutionnelles n'aident pas. Avec le passage à la Métropole, lever le nez du guidon devient impossible et dans la nouvelle organisation des compétences, on ne sait plus où on va mettre les habitants.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
L'essor du nombre de procédures, le recours à la hausse aux technologies... cela complexifie la fabrique de la ville. Chaque projet demande de plus en plus de temps, et donc le emps alloué à la réflexion est de plus en plus pensé comme du temps perdu. Les formations assureraient un temps de pause pour les praticiens lorsqu'ils s'y impliquent.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?
Les formations écartent l'importance de l'art pour montrer la dimension vécue, sensible de la ville ; elles pourraient par exemple intégrer la façon artistique de voir et penser la ville en intriduisant les discours et visions des poètes et écrivains dans les formations. La poésie ouvre à l'altérité et permet de se décentrer des approches techniques et des procédures. Je pense qu'il faut mettre un peu de chair dans la manière de voir et de penser la ville, et ainsi dépasser notre système colonialiste en s'ouvrant à l'altérité.
Les formations sont désormais éligibles au système Urbact, alors qu'avant seules les collectivités l'étaient, cela pourrait assurer un regard décentré géographiquement sur un enjeu urbain actuel, plus précisément apporter une expertise sur un sujet précis dans différentes villes. On pourrait voir l'urbanisme mis en place ailleurs (comme en Europe de l'Est ou dans les pays du Sud) pour élargir le regard que l'on porte aux mutations urbaines, à la ville et aux territoires urbains, aux modalités et outils d'intervention sur l'espace...
[Pause] Il faudrait favoriser l'interdisciplinarité, en renforçant dans les formations la place de l'anthropologie, la sociologie, l'épistémologie et l'économie. Il me semble très important de comprendre le système économique actuel afin d'apprendre à avoir un regard critique sur le sujet, à formuler de nouvelles formes d'économie.
Certaines réflexions théoriques comme les slow technologies mériteraient leurs places : en prônant la simplicité technique, elles évitent de privatiser les outils de construction de la ville et donc empêcher une aliénation de l'homme. ous avons besoin de ralentir pour repenser nos villes. C'est un absolu impératif. Or le système prométhéen nous en empêche : il faut faire prendre conscience de cela à nos dirigeants...

Quatrième entretien - ANCIELA, 03 décembre 2014

---

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
C'est très lié à ma trajectoire personnelle. Je viens d'une « banlieue difficile » comme on dit avec tout le mépris que l'on a de ces quartiers par méconnaissance et j'ai connu une enfance où j'ai beaucoup appris par moi-même. J'ai notamment appris beaucoup de savoirs sociaux, de l'entraide, de l'écoute, de l'observation, etc., que je n'ai pas du tout retrouvé ensuite dans ma formation. Pourtant, cela me semblait des savoirs utiles voire nécessaires pour les métiers de l'aménagement et de la gestion urbaines, surtout au regard des attentes à une démocratie participative. La moindre des choses est de reconnaitre la part culturelle des deux côtés des acteurs, pas seulement du côté des professionnels de l'action.
Du coup, j'ai très vite essayé de réunir ces deux cultures là. J'ai mené conjointement des études à Sciences Po Lyon et à la fac' (au Master Copterre), mais cela a été difficile de faire se mélanger deux univers qui n'avaient pas à se rencontrer. J'aimerais bien faire valoir cette expérience et témoigner des difficultés rencontrées, afin que

les formations ne soient pas le lieu du renoncement à un savoir pour un autre mieux reconnu. Selon moi, les formations ne devraient pas hiérarchiser les savoirs des étudiants.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

Lorsque j'étais en 4 année à Sciences Po et en 5ème au Master Copterre, j'ai créé une association étudiante avec des camarades, Anciéla, qui a pour but de promouvoir ces savoirs sociaux dans le milieu socio-professionnel de la gestion et de la régulation urbaines. Nous proposions un travail d'accompagnement et de formation dans l'animation de projets. L'idée est d'aider des professionnels ou des personnes engagées dans une association à fédérer autour de son projet, créer une dynamique collaborative, monter un projet concret... Nous pensions que les professionnels reconnus n'étaient pas les seuls acteurs de l'urbain, que s'opérait une diversification des acteurs et donc qu'il fallait promouvoir des méthodes permettant de les faire travailler ensemble.

En concertation, participation, projest citoyens, il ne faut pas s'arrêter au temps de réunion et à la délimitation administrative, c'est trop frustrant. Il faut accompagner les projest citoyens et assurer valoriser les citoyens en position d'acteur. Alors nous nous sommes orientés depuis sur la pépinières d'initiatives citoyennes en faveur d'une société écologique et solidaire, nous sommes davantage sur l'accompagnement d'initiatives et leurs mises en réseau. Nous voulons soutenir une citoyenneté active : il ne s'agit pas de mettre les citoyens en position de participation, mais de considérer qu'ils participent déjà mais sur des modes d'action différents qui ne sont pas visibles. Nous voulons aider à la reconnaissance des capacités à agir des citoyens. C'est pourquoi, je préfère le terme de citoyen à celui d'habitant car il renvoie à une prise de pouvoir dans les sociétés globalement, et non à une problématisation à une échelle territorialisée. Il s'agit de valoriser l'énergie de chaque citoyen, selon ses compétences, ses forces, ses besoins...

Pour cela le dialogue est nécessaire. Il faut écouter les citoyens. J'ai en tête un exemple que j'ai bien connu et qui montre comment le dialogue peut déverouiller des situations. Dans un quartier populaire, les services de la Mairie se plaignaient de la saleté et du fait que les gens jetaient des détritus par les fenêtres. Ils nettoyaient mais cela recommençait. Mais ils n'allaient jamais en discuter avec les habitants, alors qu'en fait il a suffit qu'une fois nous allions en discuter avec eux pour comprendre que c'était lié à des problèmes au niveau du local à poubelle qui était squatté. Le manque d'éducation et l'individualisme ne sont pas les vraies raisons, c'est un manque de dialogue et de reconnaissance.

Si je comprends bien, c'est devenu votre activité professionnelle ?

Oui, même si c'est difficile d'en vivre car les commandes sont peu élevées et non pérennes. Cela demande de travailler avec les collectivités publiques comme le Grand Lyon pour trouver des financements. Il faut montrer l'intérêt de la collaboration et de la participation alors que certains élus sont encore parfois perplexes sur le sujet. C'est pourquoi, s'adresser aux étudiants est primordial pour les orienter dessus.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

Il y a de forts enjeux démocratiques qui se jouent actuellement. Tout d'abord, les citoyens veulent prendre part et ne plus être mis de côté dans la gestion et l'organisation de leurs lieux de vie. L'action publique ne peut plus être pensée et menée pour les citoyens mais sans eux. De plus, on observe une désinstitutionalisation des engagements ; les citoyens s'engagent moins dans les partis ou les syndicats, plus par des initiatives, des à-côtés. L'engagement assure uen quête de sens et ça, on ne veut plus le confier à une institution. La mobilisation est différente du fait d'un changement générationnel, c'est sûr. Du coup, les formes de l'engagement ont évolué, c'est plus bricolé. Il faut jongler entre législation et ressources pour construire un développement endogène et cohérent des territoires.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

Le monde professionnel se constitue de ceux qui traitent de ce qu'ils ne sont pas. On a tendance en France, et cela m'agace au plus haut point, à pathologiser tous les sujest : tout ce qui ne suit pas la logique dominante est un problème dont on peut diagnostiquer les causes pathologiques et faire une ordonnance. C'est une manière de penser destructrice des énergies individuelles et normalisatrice. On n'est pas des experts, mais des humains avec des faiblesses, des envies, une histoire, des capacités...

Plutôt que de former des experts, les formations devraient, selon moi, réfléchir à comment on forme des gens polyvalents, des gens capables d'accompagner des projest divers qui concernent aussi bien l'agriculture urbaine, la mobilité durable, la participation citoyenne...

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

Il y a une sur-spécialisation : il faut revenir à un niveau de compétence généraliste. Il faudrait s'ouvrir aussi à des savoirs qui permettent une capacité à chercher et connaitre les lieux où trouver l'information comme la capacité de lecture, l'inventivité voire l'incongruence de la pensée. Il faut aussi valoriser le tâtonnement dans l'action.

Je pense que les formations devraient repartir du vécu et des formes d'intelligence des gens. Faire venir des citoyens engagés dans les formations ou des professionnels se posant des questions sur leurs métiers serait bien. *[Pause]* Le témoignage assure une légitimité à la personne de part son vécu, donc les citoyens ont tout à fait leur place dans les formations. Il faut aussi mettre les étudiants en situation de faire des expériences pour pouvoir témoigner eux aussi ; le bénévolat et le service civique permettent de découvrir d'autres réalités urbaines méconnues des étudiants.

Pourriez-vous donner des exemples des savoirs qui composeraient cette « compétence généraliste », selon vous ?

Ce ne sont pas des savoirs techniques et opérationnels, mais des savoirs qui permettent aux étudiants d'accomplir des potentialités liées à une culture personnelle. Ce sont des savoirs liés à la puissance d'agir. Je pense à la psychologie sociale qui permet de comprendre les émotions et réaction d'autrui, la sociologie qui ouvre à des outils d'observation, l'économie pour les sous-bassements de dominaiton, la géographie sur l'organisation des pouvoirs, la philosophie du pouvoir d'agir, les sciences politiques sur les formes d'engagement, la place des institutions...

Cinquième entretien - Association HESPUL, 14 novembre 2014

---

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

En fait, j'ai une approche très technique des enjeux, centrée sur des domaines de compétences. Le monde universitaire m'est étranger ; les termes de mention, master, doctorat, etc., sont abstraits pour moi. Je me perçois plus comme un fournisseur d'expériences dans ce projet [de formation Ville et Environnements Urbains], en sachant que notre entrée n'est ni l'urbanisme, ni l'environnement. On est un peu monomaniaque ici : on travaille sur les enjeux énergétiques et climatiques.

On a un objet assez spécifique : l'expérimentation technologique. En 1991, on a été les premiers en France (car ce projet était importé de Suisse) à penser un raccordement du photovoltaïque au réseau énergétique. On a été les pionniers dans le domaine de l'énergétique et du climatique en France, mais notre domaine de compétences se limite à cela. Je suis un membre fondateur et actif du mouvement Négawatt. J'ai contribué à la rédaction du manifeste. Vous connaissez ?

Non, je ne connais pas. Pourriez-vous, s'il-vous-plaît, m'expliquer qu'est-ce que c'est ?

J'ai un exemplaire du manifeste, je vais vous le donner. Vosu pourrez comme ça regarder tranquillement chez vous en détails. *[S'approche de sa bibliothèque, me tend un exemplaire du manifeste Négawatt. Remerciements]*

Négawatt c'est un mouvement qui propose une réflexion et des solutions pour parvenir à un scénario de développement à énergie positive. Il s'agit de proposer un modèle de développement qui nous sorte du probème de la finitude des ressources, en prenant en compte la crise de la planète.

L'un des objectifs est la diffusion au grand public des enjeux climatiques et énergétiques. Nous pensons que la sobriété s'apprend en sensibilisant. C'est pourquoi, on fait beaucoup de conférences, comme à l'Ecole des Mines de Sophia Antipolis. La création de ce mouvement et de l'association Hespul sont étroitement liées, dans le temps et dans les enjeux. C'est important pour moi d'avoir un métier qui corresponde à mes convitions politiques. Je ne suis pas schizophrène. Je suis militant et engagé.

[Pause] L'urbanisme doit chercher à renouveler le modèle de développement actuel. L'urbanisme ne m'intéresse pas si ce n'est pas mis au service des problèmes que l'humanité a créé avec son développement ; cela ne

m'intéresse pas si c'est pour traiter de l'esthétique. L'urbanisme doit comprendre que l'énergie est en crise, qu'il faut faire mieux avec moins désormais.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

Lorsque nous avons créé Hespul, cela a mis en visibilité à l'échelle lyonnaise les problématiques climatiques et énergétiques. Parce qu'Hespul est une association issue d'un engagement spontané d'un groupe d'individus ayant une expertise et militantisme déjà reconnus sur le sujet. Cela a eu un effet levier sur la compréhension pour le Grand Lyon des enjeux en matière d'énergie et de climat. Nous pouvons donc être une force de propositions.

Toutefois, les réponses des pouvoirs publics restent très concentrées sur la construction de bâtiments (du teritiaire et du logement) à basse consommation ou à énergie positive, alors que le gros du sujet n'est pas le neuf, mais la rénovation. La question du bâtiment n'est pas très compliquée : pour le neuf, on sait faire des bâtiments neutres, voire à énergie positive, mais pour l'existant il y a de véritables enjeux. L'existant constitue l'esssentiel du marché du bâti, et, paradoxalement, c'est ce que nous savons le moins bien traiter. Du point de vue de la régulation urbaine, il faut prendre en compte la nécessité de réhabiliter et isoler en très basse consommation tous les bâtiments tertiaires et résidentiels. A Hespul, on plaide pour obliger de rénover les bâtiments anciens à horizon de 40-50 ans, car il y a une obligation éthique, voire vitale. Il faut que les collectivités territoriales aient le pouvoir d'imposer cela.

Le nerf de la guerre sur le sujet est moins les compétences techniques que le côut : réhabiliter coûte cher, l'investissement ne peut pas toujours être rabattu sur le prix de vente, et le nombre de bâtiments fait augmenter le nombre de réhabilitations. Il faut travailler sur le montage financier en matière de réhabilitation énergétique, car c'est souvent un argument pour ne pas isoler et réhabiliter, alors que si on fait bien les choses, on arrive à de l'auto-financement grâce à une planification budgétaire. Il y a une question de volonté politique, de prise de conscience et de mise en œuvre des mesures.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

Pour nous, le neuf, construire de nouveaux bâtiments, ne suffit pas pour réduire la consommation ; il y a aussi les déplacements et les modes énergétiques à traiter. Les enjeux énergétiques sont à appréhender de manière globale, avec particulièrement la question du transport. La renouvelabilité de l'énergie et l'efficacité technique doivent s'accompagner d'une sobriété. Car la sobriété concerne les comportements individuels et collectifs : du choix d'investissements (financiers, humains, personnels…) jusqu'à l'aménagement de l'espace (planification, réglementation) ».

Il faut penser les besoins des sociétés en termes d'énergie pour entamer des discussions sur nos pratiques et nos besoins. La mobilité tout particulièrement interroge les liens entre comportements et aménagements. La mobilité est un enjeu complètement différent, car cela concerne la vie des gens. C'est un problème très compliqué : tout le monde est son propre prescripteur de déplacement en apparence (sentiment de liberté, lié notamment à l'automobile), mais il y a des contraintes liées à l'aménagement.

Je n'ai d'idée préconçue sur la forme de la ville, mais l'écosystème ville dense est complètement déconnant : on dit qu'on peut vivre en ville sans voiture, mais il y a des camions qui amènent de la nourriture et emmènent les déchets. Aujourd'hui, les déplacements domicile-travail sont aberrants – moi-même je les vis. Même si on se cache les yeux au sujet de la fin des ressources, il va y avoir un problème avec la hausse des prix de l'énergie : le problème du périurbain et de ses habitants dépendants de l'automobile. C'est une réalité avec laquelle il faut composer. On y trouvera peut-être des solutions ou des ressources. Malheureusement, tout est centré sur la grande ville, il y a une pensée dominante que tout se passe en ville et qu'il n'y a rien ailleurs. J'ai l'intuition que les autres territoires sont importants poru penser une sobriété. Par exemple, on pourrait envisager une ceinture maraîchère des villes moyennes afin de garantir l'autonomie.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

C'est important pour moi que les études – initiales ou continues - participent à la sensibilisation à ces enjeux et enseignent les notions en lien. C'est le moment pour délivrer des acquis fondamentaux sur pourquoi on agit, comme expliquer le pourquoi de l'énergie et le comment. Il faut apporter des savoirs techniques sur les modes de

production d'énergie, les réseaux d'energie, les montaes financiers de la réhbilitation... Néanmoins, pendant les formations, il ne faut pas s'interdire d'aller vers certaines réflexions : ce sont aussi des moments de réflexion extrême, notamment en termes de sobriété et d'accéptabilité sociale de certaines orientations politiques. Je pense notamment à l'arrêt de la réhabilitation de certains quartiers dont l'aménagement ancien ne permet pas la sobriété et résilience, jusqu'à les abandonner. Penser un abandon de certains quartiers, cela peut sembler aberrant d'un point de vue écologique a priori et surtout intolérable du point de vue des ses habitants et de la mémoire.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

Je me sens assez concerné par la dimension internationale de la formation qui est proposée. Le volet international, on vit toujours dedans, notamment avec les programmes européens de type Concerto. Je pense pouvoir apporter des connaissances sur les méthodologies des programmes de recherche européens. D'une manière générale, je serais intéressé de présenter les principales notions autour desquelles nous travaillons, comme la sobriété. Mais, je ne verrai pas forcément l'intérêt de participer si la dimension culturelle est trop importante. Il ne faut pas qu'elle soit mise sur le même plan que les questions énergétiques et climatiques, il me semble que les enjeux ne sont pas les mêmes...

Quels seraient alors, selon vous, les savoirs nécessaires ?

Je pense qu'il faut intégrer une réflexion sur le foncier dans les formations, sur la spéculation immboilière et comment l'éviter, l'adaptation du logement au cycle de vie. De même, la production alimentaire doit faire partie de la réflexion des urbanistes.

[Pause] Des connaissances en droit sont nécessaires aussi. C'est important car il y a des aberrations juridiques qui peuvent créer des scènes de blocage (systèmes collaboratifs, habitat participatif…). Une fois que la prise de conscience et la volonté politique sont présents, il ne faut pas rater la mise en oeuvre.

Sixième entretien - Association Robins des villes, 21 novembre 2014

---

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

Ma trajectoire fait que j'ai un regard un peu extérieur sur les formations françaises. J'ai débuté avec une formation en géographie en France, puis j'ai poursuivi avec un DESS en management urbain à Genève. C'était une formation sur la direction de projest urbains que l'on ne trouve pas en France. Cette expérience me permet d'apporter un regard un peu neuf sur les formations, par exemple en expliquant ce manque qu'est la direction de projest urbains dans les formations françaises.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

Robins des Villes est une association, donc nous proposons un mode d'action différent de celui des politiques publiques et promoteurs. Nous avons obtenu le statut associatif en 1997, donc nous avons cumulé de l'expérience sur la ville, son fonctionnement et sa production. Nous sommes désormais visibles. Nous avons des savoir-faire qui ne sont pas formalisés, mais qui commencent à être connus.

Robins des villes a été fondé par des étudiants en architecture dans une position militante de rejet de la position descendante des architectes. Robin des Villes cherche à faire valoir uen position ascendante, à faire remonter les projets, les propositions, les savoirs... Nous pensons que les compétences des professionnels sont là pour se mettre « au service de » et non « à la place de ». Fare la ville avec et pour les gens. Notre principe est que les voix habitantes sont aussi importantes que celles des décideurs. Nous voulons faire connaitre que les habitants ont des pratiques et des savoir-faire.

Nous menons trois types d'action : des actions de pédagogie, de sensibilisation et plus récemment de concertation.

Nous menons des actions pédagogiques auprès des enfants et des adultes pour les aider à comprendre la ville, ses logiques, son fonctionnement. Car si l'on ne fait pas d'études supérieures en lien, il n'y a pas d'apprentissage de l'environnement urbain. Tout se passe comme si l'environnement urbain était intuitif : il y a des « sorties

nature » mais pas de sorties urbaines. C'est pourtant souvent notre environnement quotidien et immédiat, voire toujours pour notre public. Nous menons ces actions dans la ligne droite de l'éducation populaire : on s'adapte à un public, une structure, un programme... Il ne s'agit pas seulement de transmettre des compétences, mais de penser ces actions dans le temps long en allant jusqu'à la réalisation d'un objet (comme une maquette par exemple) et sa valorisation.

Notre deuxième type d'action est la sensibilisation. La sensibilisation concerne le grand public au sens large du terme, qui peut être intéressé par les lieux et thématiques de la ville. On peut créer des outils pour comprendre les espaces qui nous entourent et le système-ville. L'espace public est le premier espace de sensibilisation sur la ville, car c'est le dernier lieu de rencontre, de collectif dans nos vilels actuelles. On y réalise des conférences, des réunions publiques, des balades urbaines. Les interventions artistiques avec les habitants permettent notamment de décoller le regard de l'immédiateté et et co-produire la ville.

Enfin, on fait aussi de la concertation. C'est plus récent car cela nous demandait notamment de tisser des relations de confiance avec les habitants pour qu'ils participent et la collectivité pour qu'elle nous confie les missions. On fait l'élaboration et l'animation de démarches participatives. Le but est d'arriver à ce que les gens parlent le même langage lors de la concertation. Nous nous mettons dans une posture de facilitateur, même si la position de neutralité est utopique ; nous sommes davatange porte-parole des habitants dont les savoirs et visions sont moins visible que ceux des praticiens.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

On voit une mutation urbaine, plus précisément une mutation dans la manière de faire la ville. Il y a une prise de pouvoir sur la ville par les bureaux de contrôle, alors qu'il y a des gens qui y vivent et ont donc des droits. On observe des indicateurs positifs pour la participation et la collaoration des habitants avec les acteurs institutionnels, mais dans les faits cela relève toujours de la marginalité, de l'expérimentation. Cela heurterait trop les pratiques de ceux qui font la ville.

Il y a un acteur qu'on n'arrive jamais à voir : les promoteurs. C'est un acteur qui refuse la participation. La dérive économique et financière s'accentue et se fait sentir au niveau associatif : il faut changer le système. La ville est soumise à des logiques financières et économiques qui orientent sa production et son vécu. Seule une volonté politique forte de démocratisation de la ville permettrait de renverser ces logiques.

En contrepied de ces logiques, nous défendons des sujest de réflexion sur la ville souterraine : la place des friches et des espaces verts dans l'aménagement, peut-être le dernier endroit où l'on peut faire autre. Ce sont les exclus de la logique financière. Il y a aussi les nouveaux acteurs de la ville et d'autres modes d'action qu'ils proposent comme le réseau des villes lentes, les budgest participatifs, l'habitat participatif, la réhabilitation industrielle. Enfin, nous nous intéressons à la ville durable et soutenable : le transports en commun, les écoquartiers, la nature en ville, la recomposition de la ville sur elle-même, l'apaisement, le ménagement…

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

A ma connaissance, il n'y a pas de formation universitaire qui mène à la co-production de la ville. Au sein de l'association, on constate qu'il y a peu de mono-profils, sans que cela soit un souhait lors de l'embauche. Les membres associent souvent des savoirs classiques (architecture, urbanisme, sociologie, psychologie, géographie, histoire) à d'autres plus originaux qui ouvrent des réseaux, apportent une capacité de prise de communication… Cela se voit aussi dans la diversité des candidatures que nous recevons pour stage.

Co-produire la ville demande pourtant un prérequis en termes de un savoir-être et de savoir-faire. D'ailleurs, les nôtres sont de plus en plus reconnus au sein du milieu universitaire. Depuis une dizaine d'années, on voit une évolution du milieu universitaire et notamment du regard porté sur le milieu associatif ; il y a notamment une multiplication des intervenants en cours.

On avait voulu lancer un projet d'école sur l'habitat participatif à destination des bailleurs sociaux sur le respect d'usage, les enjeux d'appropriation. Il y avait de nombreux intéressés. Mais cela n'a pas pu aboutir à cause de difficultés de montage. L'engouement autour montre les attentes pour apprendre ces savoir-être et savoir-faire.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

Je pense qu'il faut enseigner l'économie sociale et solidaire, l'habitat participatif, les politique alternatives... Car les politiques classiques sont connues des étudiants et les intéressent donc moins, alors que les alternatives sont moins visibles et les savoirs en cours de construction donc difficiles à saisir pour des étudiants.

S'ouvrir à ces savoirs aussi pour les étudiants en valorisant leurs expériences d'engagement. C'est vraiment une valeur ajoutée désormais sur le marché. Par exemple, aux Robins, on regarde dans les CV les catégories « autres » avec les engagements associatifs, les activités extérieures, qui assurent « une prise d'autonomie plus rapide, une capacité de discussion, d'analyse et de présentation orale, une curiosité et une ouverture, des valeurs, une connaissance du milieu associatif en termes de modes de financement.

Il faut que les étudiants comprennent qu'ils ont des expériences à valoriser. Cela demande de s'interroger sur la place des étudiants dans la pédagogie. Il ne faut pas qu'ils soient passifs. Les Robins pourraient peut-être proposer pour le master [Ville et Environnements Urbains] des des interventions sur la participation sous forme d'exercices participatifs et non sous la forme de cours. Cela rendrait les étudiants actifs dans la compréhension des méthodes de participation. Cela se fait assez bien avec des jeux de rôle, des otuils d'animation que l'on exploite sur un sujet précis... Je ne veux pas formaliser nos savoir-faire en proposant une boîte à outils, car la participation demande de l'adaptation. Il faut donc que ça se ressente dans les présentations d'études de cas.

Au-delà de cela, nous pourrions évidemment être une structure d'accueil de stage ou de projets.

Septième entretien - Bureau d'études INterland, 21 novembre 2014

---

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

Je travaille fréquemment avec le milieu universitaire, car j'y vois un moyen d'enrichir nos réflexions à d'autres champs de connaissances et de faire évoluer la pratique en préparant les étudiants aux doutes qui traversent les métiers. On a déjà pris des doctoranst en CIFRE et nosu en gardons un très bon souvenir, même si cela demande beaucoup de temps d'accompagnement. A un moment, j'ai eu la volonté d'ouvrir l'agence aux étudiants une fois par mois pour expliquer nos projets, ce qui se joue actuellement. Donc l'évolution des formations, cela m'inétresse beaucoup.

Néanmoins, en tant que praticien, je m'intéresse davantage à « ce qu'on perçoit de nos pratiques aujourd'hui qu'à ce que pourrait devenir la ville. Cet intérêt pour les formations n'est pas de la projection. Je n'ai pas le sentiment de m'être mis dans une perspective future. C'est un exercice que je n'ai pas le sentiment d'avoir exercé. *[Pause]* En même temps, je pense que la prospective est un exercice collectif...

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

J'observe une diversification et une multiplicité des acteurs dans les réflexions et processus qui constituent à mes yeux plus un blocage qu'une avancée, car il n'y a pas de convergence en termes d'objectifs. Il n'y a pas d'entente commune sur ce que devrait être la ville.

Mais j'observe aussi l'émergence d'une forme de ville composée de micro-alternatives, en réaction au modèle existant (sans que cela soit revendiqué ainsi, ni même poussé à cet extrême). Ces micro-alternatives sont le plus souvent d'initiatives habitantes ; elles donnent naissance à des processus à part entière dans la fabrique de la ville. Ces micro-alternatives sont des signaux faibles, elles annoncent une évolution sociale pour la plupart. Face à ces micro-alternatives, notre rôle évolue mais surtout celui des pouvoirs publics : nous devons apporter notre soutien à ces micro-alternatives, en leur apportant une visibilité, des ressources (même si elles ne sont que symboliques). Il est important de comprendre que la désorganisation propose une autre manière de faire la ville, de faire l'espace urbain ou rural. C'est important de saisir cela en amont, dès les formations.

Afin d'aider ces micro-alternatives, nous nous intéressons plus aux marges qu'aux territoires centraux où il y a des ressources. Dans les hinterlands, on retrouve une forme de complexité des systèmes, ce qui nécessite un très haut niveau de coopération. On est alors dans une logique éco-systémique : on fait se rencontrer des acteurs qui

sinon ne se verraient jamais. On est dans un rôle de synergie. Le cadre de gouvernance qui évolue, nécessite de mettre en place des formes de coopération (surtout pour les petites communes) ; on développe beaucoup ici la géographie variable à ce sujet, afin d'identifier des coopérations bilatérales entre les territoires.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

Oui, très clairement, les modalités de construction de la ville ont évolué. On est passé d'un urbanisme de la conception à un urbanisme des modes de vie. Dans les projets, on met plus en avant la dimension des usages et ensuite on intègre une réalité spatiale : il y a eu un inversement dans les processus de conception. Pour nous, les architectes, cette arrivée en force des modes de vie peut être difficile à accepter, car ils ont le sentiment d'être dessaisis, de descendre de leur piédestal en tant que sachant.

C'est d'autant plus difficile de concevoir un urbanisme qui naît des modes de vie, que les projest sont au centre d'un jeu de pouvoir important. Les jeux d'acteurs sont fagocités, l'avancement même de la construction est troublé. Avec ce jeu de pouvoir, la dimension de marketing est devenue insupportable. Dans les projets, les commanditaires veulent des effest d'annonce, des images, et parfois cela s'arrête à cela… Il faut trouver une complémentarité entre le fond et la forme. Je ne parle même pas des effest attendus de la production urbaine avec la ville créative qui sert l'embourgeoisement, la capitalisation. Tout devient stratégique !

S'ajoute en plus une raréfaction des ressources publiques qui rend encore plus forte la compétition entre les acteurs pour les projets, et entre les villes par les projets. Dans ce contexte de raréfaction des ressources publiques, je pense qu'il faut promouvoir des démarches émergentes, résistantes, dans un rapport de force avec la logique marchande qui est forte. Nous cherchons à produire le modèle de l'économie cognitive qui a peu d'incidence sur l'environnement, qui repose sur des ressources faibles. On propose une approche transversale : on décloisonne les disciplines et les thématiques en vue d'une projection. Cela intéresse les élus auxquels ce n'est jamais proposé.

On est certes sorti du zoning, du registre fonctionnaliste, mais la manière même de faire de la prospective évolue : on s'est longtemps attaché aux scénarii contrastés, caractéristiques de tendances lourdes. Désormais, on réunit les acteurs autour d'une carte afin de définir les ressources et potentialités, afin de mettre en relation les termes. On coproduit sous forme d'atelier, ce qui induit de nouvelles manières de penser le futur.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

Par rapport à ces micro-alternatives, les formations ont un rôle à jouer dans cette différenciation et généralisation. Les formations doivent préparer à l'émergence d'une ville qui n'est pas encore là, que nous connaissons seulement par les signaux faibles que nous renseignent les micro-alternatives. C'est par les formations surtout que ces micro-alternatives peuvent être mises à la connaissance des praticiens, et peuvent être pensées comme un mode de vie à part entière en dehors des pratiques instituées de la ville. Comment organiser ce transfert de compétences ? Comment les agences et universités peuvent-elles trouver un vrai partenariat afin d'expérimenter des process de projet différents, notamment en termes d'échelle ?

[Pause] L'apprentissage du management de la complexité nécessite de croiser les disciplines, d'articuler les échelles. Il y a une nécessité de trouver demain des compétences sur ceci, car le projet devient très politique et stratégique. Il faut former à un jonglage des disciplines et des échelles. C'est complexe de penser ces modes de vie comme modes d'action pour la ville, cela demande de sortir des schémas de penser de la planification. Il y a urgence à apprendre à voir ce qui ne se perçoit pas, voir la bonne articulation afin de pouvoir concrétiser et réaliser des projest incluant ces nouveaux acteurs, fausant varier les échelles...

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

L'idéal serait que demain les élus viennent à l'université afin d'aporter leurs éléments de discours dans les formations et la vision des décideurs. Ce serait bien que les étudiants soient confrontés à la parole politique, à ses logiques et ses arguments. Je pense par exemple à des ateliers contractualisés avec les collectivités territoriales, qui permettent aux étudiants d'assister aux comités techniques et autres réunions décisionnelles.

Il y a aussi la question du financement de projest ; il y a un vrai savoir-faire derrière de maîtrise des fonds européens, des contrats de Projet Etat-Région, des subventions communales, etc., et de construction de lignes de financement.

Huitième entretien - Centre d'Études et d'expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, 25 novembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

J'ai une triple formation. Je suis ingénieur TPE [Travaux Publics de l'Etat] et architecte, j'ai fait un complément de formation en urbanisme à l'IUL [Institut d'Urbanisme de Lyon]. A ce titre, je connais bien les formations en lien avec la ville, particulièrement sur la scène lyonnaise.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

Au Céréma, on opère un travail d'observation et d'expertise, du coup on a une vision large des besoins en termes de connaisances. Ce qui m'intéresse est l'appréhension globale de la qualité de vie en villes ; aujourd'hui, on appréhende les effest des politiques dans la ville à partir d'indicateurs techniques qui ne permettent pas vraiment de saisir les ressentis. Pourtant la qualité de vie urbaine est différente selon les formes urbaines et évolue différemment selon elles. Il y a une lutte contre obsolescence programée des villes, particulièrement de certaines formes sensibles aux prolématiques écologiques : les grands ensembles, le périurbain... Cela donne lieu au recyclage urbain qui est très d'époque. Il y a quarante ans, on aurait parlé de métabolisme urbain, c'est une vision post-moderne. Je trouve cela affreux, cette comparaison de la ville à un déchet.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

Oui, il y a une évolution des villes. Particulièrement avec l'arivée du numérique. La ville prdouit des données, le big data, et il est demandé aux acteurs d'avoir la capacité de restituer et analyser ces données. Il manque un positionnement au clair dans ce domaine alors que le numérique peut être employé à différentes fins. Par exemple, on peut avoir une vision très techniciste et positiviste du numérique pour la ville, instrumentale (au service du système décisionnel et de la modélisation), concurrentielle (positionnement des villes les unes par rapport aux autres. Le numérique peut tour à tour être pensé comme l'eldorado économique avec la Silicon Valley pour modèle, ou comme l'eldorado technique avec pour modèle Singapour. On manque de recul et de fondamentaux sur cette question là, alors que de fait le nuémrique est tout autour de nous en ville.

Or, les gains de productivité annoncés ne sont pas si évidents que cela. Je pense que l'approche économique diffère selon les échelles, de la concurrence à la coopération. Le calcul économique est plus complexe que ce qui est annoncé. On aurait besoin d'éclairages économiques sur ces champs qui apparaissent strictement techniques.

Globalement, l'évolution des pratiques professionnelles en lien avec ces nouvelles méthodes numériques n'est pas prise en compte. Le travail que je fais s'inscrit dans la tradition de l'analyse statistique ancienne qui se référait aux lois des grands nombres et a induit la création des enquêtes. Avec le passage au numérique, on a quitté le champ des enquêtes pour celui des registres (ce sont des bases de données). Les données sont consommées, alors que les matériaux issus d'enquête sont construits en fonction d'objectifs, ce qui induit un travail d'observation et une pré-pensée. Cela bouleverse les métiers, la construction des savoirs dans les métiers et le rôle qui leur est attribuée.

L'objectif maintenant serait de restituer l'information en temps réel aux gens afin qu'ils puissent s'adapter. Je vais vous donner un exemple vécu : l'Optimum à Lyon qui est né suite au constat de l'échec de la planification des transports. L'Optimum est le témoin du passage de la planification à un système action / réaction en temps réel. La hiérarchie des infrastructures de transport ne se construits plus par les choix des pouvoirs publics (voies construites, gabarit des voiries…), mais par les choix individuels : on devient soi-même acteur de la hiérarchie. On est passé à une logique de réactivité dans la gestion en continue de l'incertitude.

D'une manière générale, il faut trouver un positionnement qui ouvre aux champs de la cybernétique, de l'immédiateté, de la catastrophe, comme les a théorisé Paul Virilio. Cela peut apparaître hors de propos par

rapport au concret des politiques, mais le numériques'insère dans l'immédiateté de tout le monde, habitants, praticiens et élus, donc s'immisce dans leurs pratiques.
Penser une nécessité d'anticiper, d'orienter et de réguler le numérique urbain vient rompre avec le mythe de la génération native des technologies numériques. En effet, c'est faux de penser que les jeunes générations maîtriseraient les outils numériques parfaitement ce qui leur assureraient une acceptabilité sociale.Les jeunes vieillissent en même temps que les technologies évolueront, donc les jeunes actuels seront obsolètes. C'est Charles Beaudelaire qui a eu cette formule que la forme d'une ville change plus vite que le cerveau d'un homme ? Du coup, le numérique crée une ville à plusieurs vitesses en fonction des compétences que les gens ont de la ville et du numérique. C'est une conviction personnelle, mais aussi j'ai vingt ans d'expérience dans ce domaine...
Cette question de la compétence du numérique et de la ville fait écho à la problématique de la concertation. La question de la concertation mérite d'être interrogée sous l'angle de la reconnaissance d'une compétence technique des habitants.

Qu'entendez-vous par « compétence technique des habitants » ?

Ce sont des savoirs que les habitants construisent par la pratique. C'est un savoir-faire, une pratique de la ville. Les professionnels ont besoin de savoir leur place entre démocratie directe et indirecte : si cette question n'est pas réglée, est remise en cause leur capacité de prendre part au système décisionnel.
Il y a un curseur à placer entre la confiance accordée au Maire tous les six ans et la remise en cause de la légitimité projet par projet, action par action. Par exemple, la lutte de Siveins nous a montré comment un projet territorial peut devenir global : il y a une tension en urbanisme entre global et local, entre résident et présent. Où habite-t-on ? Là où on travaille, où on dort ?
Je ne veux pas vous faire désepérer, mais je suis plutôt réticent à la co-construction car on voit bien qu'on peut être dans des situations avec des pratiques antagonistes. Comment trancher, selon quels critères ? Comment on tire de ces aspects antagonistes pour créer une synergie ? Quel est le lieu où les gens peuvent discuter d'égal à égal sur la construction de la ville ?
Il faut, selon moi, qu'on réinvente des modes d'exercice hybrides de la prise de décision et de l'action, entre la fonction publique et les grands groupes privés, plus proches des bureaux d'études. Par exemple, à Berlin dans les années 1990 - 2000, quand les architectes concevaient et créaient les projets, ils ont pensé des habitats alternatifs qui sont des entre-deux. Il s'agit de s'assurer la capacité à construire des solutions à la crise que connaît la ville. Il y a besoin d'une capacité de promotion, au sens noble du terme, de faire mouvoir les choses.
Pour cela, il faudrait mêler expertise technique et savoir-faire d'organisation des habitants, dans la logique d'apporter une évolution dans les quartiers où les pouvoirs publics n'interviennent plus / pas pour différentes raisons. Il y a une revendication à construire la ville au-delà des procédures classiques, par exemple par des collectifs qui négocient avec les banques des montages financiers complexes. Ces pratiques bricolées sont un peu comme celles des castors, qui travaillent progressivement. La puissance publique autorise à …, mais pourquoi on ne s'autoriserait pas… Il y a un entreprenariat urbain à construire et pour cela nous avons besoin de penser un tiers-lieu de construction de la ville.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

Les formations devraient assurer un décentrement sur la ville pour permettre de se poser la question : qu'est-ce que le bien-être en ville et comment construire des politiques dans la ville en fonction ? Un regard déplacé sur le développement humain dans la ville permet de penser la ville avec les marginaux, les SDF, les handicapés mentaux… Il y a un enjeu important de faire société, car sinon on va continuer de construire des champs clôturés, des espaces fermés…

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

A mon avis, les formations devraient reposer sur un socle de connaissances comme la sociologie urbaine, la psychologie, des démarches inclusives.

Il faudrait aussi favoriser par l'enseignement le développement d'une capacité de gestion des antagonismes, par des formats qui mettent les étudiants en situation de confrontation à ces antagonismes : l'animation et l'organisation des débats, aller au-delà de mots-valises...
L'ouverture à l'international me semble aussi importante car c'est apprendre de savoir-faire étrangers. Il y a notamment les expérimentations dans les villes du Sud par des initiatives habitantes.

Neuvième entretien - Direction Départementale des Territoires de la Loire (DDT 42), 14 novembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
Je suis déjà impliqué dans des formations en aménagement et politiques urbaines. J'interviens dans un Master à l'Institut d'Urbanisme de Lyon en tant que spécialiste des problématiques de transport. La DDT a aussi passé cette année une commande d'atelier auprès d'Altervilles sur l'acceptabilité de la densité chez les habitants du périurbain.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?
Je ne sais pas ce que sont les grandes évolutions urbaines... *[Pause]* Cela me fait penser aux disparités et morcellements sociaux, le renforcement des dynamiques de ségrégation, les impacts du changement climatique, la baisse des finances publiques et la mutualisation forcée des services au sein des collectivités, les contraintes financières de gestion urbaine, les migrations internationales et l'accélération des mouvements de migrants dans les grandes villes...
Il me semble que se crée une classe des métropoles, une des villes intermédiaires et une des petites villes. L'écart s'accroît entre ces classes selon des dynamiques différenciées. Je pense que Saint-Etienne est une ville intermédiaire et le reste de son territoire d'intervention se compose essentiellement de petites villes, comme Roanne, qui décrochent et reçoivent peu d'argent de la part de l'Etat.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?
Entre ces différentes classes, il n'y a pas les mêmes recettes, pas le même capital humain et social. Les métropoles, il y aura toujours du monde qui travaillera dessus car il y a du développement et des ressources ; mais il y a toute une réflexion à créer sur l'accompagnement d'un autre modèle de développement – que le modèle métropolitain – dans les petites villes et villes intermédiaires. Les petites et moyennes villes ont, elles, le sentiment d'être abandonnées, car on n'a pas su développer des compétences particulières. Pourtant, ce sont des incubateurs sociologiques au sens que s'y déploient de nouvelles formes d'engagement, de sociabilité...
Penser les villes petites et moyennes demande des gens capables de méthodes qualitatives qui sortent des chantiers battus. Il faut la capacité humaine à construire des cadres d'action collective, à identifier des acteurs du territoire. Ce seraient des méthodes alternatives au traitement statistique, afin d'accompagner ces villes dans la durée.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
Il faut de l'ingénierie sociale, former des porteurs de projet mettant en place des modes de projest collectifs : méthode, diagnostic social, objectifs qualitatifs, entretiens, carte des réseaux d'acteurs, rencontre des élus... Il ne s'agit pas de former à des compétences précises, car il y a des bureaux d'études, mais plutôt de développer des capacités de construction d'actions collectives (ingénierie sociale) : la méthodologie, l'empathie, savoir prendre du temps et s'organiser...
Je pense que les formations devraient enseigner l'économie sociale et solidaire, l'habitat participatif, les politique alternatives... car les politiques classiques sont connues des étudiants et les intéressent donc moins, alors que les alternatives sont moins visibles et les savoirs en cours de construction donc difficiles à saisir pour des étudiants.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

J'imagine bien la création d'un site collaboratif mis en place et alimenté par les étudiants afin de transformer les savoirs sur les nouvelles technologies en une démarche collaborative.

La DDT et intéressée par les stages de Master, les projest collectifs de type ateliers. Savoir que les étudiants sont à plein temps sur le projet et ne travaillent pas dessus les soirs et week-end, que l'on peut les contacter et attendre d'eux un travail de qualité en conséquence, c'est appréciable. »).

Je suis intéressé par la formation continue des praticiens ; la confrontation entre des gens qui reviennent sur leurs métiers et manières de voir, et des étudiants c'est bien. Il n'y a pas de clivage entre sachants et autres ; au contraire, il y a une émulation collective plus dans les formations continues entre praticiens où il n'y a pas la même volonté d'écoute et de confrontation. Par contre, une formation continue de courte durée, type 3 - 4 jours, ce n'est pas suffisant selon moi, car la formation continue demande de prendre du recul par rapport au travail, pour faire naître un esprit d'écoute et d'ouverture, pour réveiller a curiosité intellectuelle. Il faut penser le lien avec la structure, afin que ce ne soit pas seulement une expérience individuelle, mais que la formation continue concerne aussi les collègues et leurs pratiques, la structure et son organisation... Il faudrait favoriser des rencontres – peut-être informelles et sur une base du volontariat - entre les étudiants et les collègues de service : cela permettrait praticien en formation continue de valoriser son travail et institution auprès des étudiants, de le réassurer dans ses pratiques, mais aussi de préparer le retour au travail et l'évolution des structures.

Dixième entretien - Egis France, 25 novembre 2014

---

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

J'ai une formation d'ingénieur des TPE [Travaux Publicsde l'Etat], puis d'enseignant-chercheur HDR [Habilitation à Diriger des Recherches]. J'ai travaillé au Certu sur la planification foncière avant d'être à Egis. Du coup, mon discours est sans doute entre les deux milieux, professionnel et universitaire.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

Au sein du centre d'aménagement d'Egis, on a très peu d'urbanistes et de géographes. Dans les recrutements, on accorde beaucoup d'importance à la capacité de suivi des travaux et de maîtrise d'œuvre, car les études paient peu. Ainsi, quand on embauche des urbanistes ce sont généralement des architectes-urbanistes, c'est-à-dire des personnes qui ont d'abord une formation en lien avec la maîtrise d'œuvre. Cela pose problème au niveau de la culture, car ils ont majoritairement une culture d'architecte portée sur le bâti et il manque une pensée sur l'urbain. Au sein de la Direction de la recherche et de l'innovation, on attache plus d'intérêt à l'innovation qu'à la recherche, car l'innovation est plus rentable au court terme. L'innovation recherchée est assez large, cela va de nouvelles façons d'organiser le chantier à une diversification de l'habitat pavillonnaire.

Parmi ces innovations, la ville durable est une dimension intégrée par tous les acteurs de la ville ; cela invite à chercher des solutions plus intelligentes et économes de l'environnement dans nos pratiques. Cela fait partie de notre vie quotidienne professionnelle. La ville durable repose sur une gestion économe des ressources naturelles (eau, énergie, espace) qui s'inscrit dans des formes de développement économe en espace.

Je pense que l'énergie est un sujet important : produire et gérer l'énergie à l'échelle d'un quartier ou d'un projet d'aménagement. Plus précisément, on peut s'interroger sur le modèle industriel du grand réseau, même si les opérateurs essaient de maintenir un modèle énergétique concentré. On peut faire des réseaux plus différés et étendus dans l'espace. Il y a un champ à développer sur cette remise en cause d'un système reposant sur un réseau centralisé. Mais on passe d'une appropriation environnementale et écologique à une appropriation plus sociale, qui s'intéresse aux services, pense en termes d'écosystème, vise une ville plus agréable, veut réduire la chaleur urbaine…S'amorce une réflexion sur l'évologie sociale urbaine.

Parmi les modèles de ville durable, la smart city apparaît comme un modèle qui monte : big data, développement de nouveaux services, gestion de la ville et de ses réseaux, dynamisme économique et création de

nouveaux emplois. Les collectivités sont soumises à l'obligation de rentrer dans ce mouvement si elles ne veulent pas paraître ringardes. C'est pourquoi, il y a de grosses boîtes qui se positionnent dessus, notamment avec les compteurs intelligents. Autour du smart, il y a beaucoup d'ébullition.
Il y aussi le modèle de la ville végétalisée. La nature en ville est un sujet important qui revient avec des projest d'aménagement de végétalisation, de reprise d'espaces non utilisés (comme les toits) auxquels on retrouve de nouveaux usages.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?
J'ai l'impression que la concertation et la participation sont devenues différentes, car les habitants peuvent être producteurs d'informations sur leurs cadres de vie et ils veulent être associés aux décisions qui sont prises et qui les concernent. Les habitants recherchent de plus en plus à instaurer une co-construction du projet. Cela révolutionne un peu les métiers des urbanistes, des paysagistes aussi, qui doivent être dans la co-conception des espaces urbains. Ce n'est pas seulement écouter les besoins ; c'est plus un rôle d'animateur que de concepteur qui écoute, conçoit et soumet.. Ce sont de nouveaux métiers ou une évolution des métiers, peut-être aussi pour les architectes si on arrive à les faire descendre de leur piédestal...
Les métiers d'urbaniste et de paysagiste sont un peu sinistrés en ce moment : marché réduit, prix d'études trop faibles... C'est un monde qui dépend aujourd'hui beaucoup des collectivités. Or, les collectivités territoriales ont de moins en moins de moyens financiers d'intervention ; c'est un problème aussi bien conjoncturel que structurel dans le fonctionnement avec les collectivités.
Du coup, le métier d'urbaniste est en train de changer. Je suis un peu inquiet sur l'avenir des urbanistes car ils ne sont pas à l'aise avec le dessin et le mode de conception avec le dessin donc les groupes privés liés au projet urbain ne les embauchent pas. Les études paient peu et il y a de moins en moins d'argent pour en réaliser, donc elles sont de plus en plus prises en charge par des grandes groupes selon des montages financiers avec des projest urbains, par des petits services des collectivités mis sous pression... Et, en plus, le concours de la fonction territoriale leur a été fermé. Les nouveaux diplômés en urbanisme trouvent essentiellement du travail dans « des petites équipes en urbanisme réglementaire.
C'est pourquoi, il nous faut construire de nouvelles relations public / privé dans les projest urbains. Les villes investissent de moins en moins, donc leurs modes d'action doivent évoluer. Les modalités d'action des pouvoirs publics sont à repenser pour des raisons économies et politiques, ce qui a des répercussions sur les opérateurs privés. Cette transformation importante des modes de faire et contenus va s'accélérer.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
Je pense que les formations doivent assurer aux étudiants l'apprentissage d'une capacité d'animation d'un processus de concertation et de réseau, de travail auprès des habitants en continu dans l'année. L'animation de réseaux, la concertation, la participation, c'est, pour moi, aussi important que la planification spatiale.
Vu l'évolution des métiers de l'urbanisme, ce ne serait pas inutile d'apprendre aux futurs urbanistes la gestion d'une petite entreprise : les statuts possibles comme la SCOP [Société coopérative et participative], la gestion financière, la réponse à un appel d'offre et les pièces jurdiques nécessaires... Cet apprentissage pourrait tout à fait être réalisé par de jeunes diplômés qui opérerait un retour sur leurs premières expériences professionnelles. Mettre en place un suivi des anciens diplômés serait un bon moyen d'identifier les débouchés, les obstacles rencontrés...

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?
Le principe d'une formation en alternance serait bienvenu. Cela permettrait aux étudiants d'être intégrés dans une équipe, plus que lors d'un stage concentré dans une période ou d'un atelier collectif, même s'il y a parfois des difficultés à croiser le travail quotidien de l'étudiant dans l'entreprise et le mémoire académique, souvent éloigné des préoccupations et concentré sur une période. Je sais que cela se fait à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, sur le format : 3 semaines en entreprise, 1 semaine en cours.

Nosu pourrions être intéressés par des ateliers professionnels, mais nous connaissons des difficultés financières... Je vous l'ai déjà dit, peu d'argent est alloué aux études car elles sont considérées comme peu rentables. Par contre, nous pourrions nous impliquer dans des interventions ponctuelles comme des workshop, l'identification de sujest de R&D, des présentations méthodologiques sur la planification douce et la planification des pavillons...

Onzième entretien - Grand Lyon, 25 novembre 2014 [Entretien avec deux membres du Grand Lyon - Entretien non retranscrit - Prises de note]

---

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
« *L'intérêt du Grand Lyon dans l'affaire* » reste à préciser : présenter les « *expertises pertinentes à faire connaître, qui sortent des champs d'expertise classiques* », faire savoir « *les champs d'expertises dont on pourrait être contributifs* ». Cela permettra à l'Agence, en interne, de référencer ses compétences et de renouveler les connaissances (actuellement anciennes) qui sont exportées et donnent aux étudiants une certaine image du Grand Lyon.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

« *Il y a matière à consolider l'expression du point de vue du Grand Lyon sur les enjeux urbains et difficultés d'intervention sur le réel, les apports – issus des pratiques – des praticiens, la construction d'un lieu de discussion sur les stages, ateliers, etc., bref l'accueil d'étudiants au sein de la structure.* ».

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
De la formation Ville et Environnements Urbains est attendue la création d'une « *instance ponctuelle pour échanger entre praticiens et responsables pédagogiques sur l'état du marché de l'emploi, un lieu de discussion sur l'adéquation entre les contenus pédagogiques et les besoins de la collectivité* ». Un « *équilibre* » entre des savoirs fondamentaux (notamment notionnels) et ces nouvelles aptitudes est à respecter, tant au niveau du contenu des parcours que de la présentation. Les savoirs fondamentaux assurent en effet à la fois une reconnaissance des praticiens au sein d'un champ professionnel (« *Il ne faut surtout par perdre l'expertise.* » ; « *On a besoin de fondamentaux.* »), à la fois un cadre réflexif pour les démarches professionnelles : « *Les notions et fondamentaux sont d'autant plus importants que l'on change de sujest de travail : c'est un point de repère réflexif.* ».

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?
Le terme d'animation est insuffisant pour reconnaitre et faire émerger le « *background à acquérir* » La demande du Grand Lyon est la mise en place d'un « *processus de diffusion des besoins de stage (individuels, collectifs, d'apprentissage…) au sein du Comité de perfectionnement* ». Le Grand Lyon attend notamment que les responsables de parcours expliquent « *comment ils se sentent concernés par les professionnalités* », c'est-à-dire comment ils les entrevoient, perçoivent et rendent visibles auprès des partenaires.
(connaissance du réseau d'acteurs, méthodologie…), reposant sur une « *posture* » professionnelle située dans des contextes de travail diversifiés (« *On se trouve dans notre vie professionnelle à travailler sur des sujest inconnus qui nécessitent le recours à un background .*» ; « *Il faut une expertise dans un champ, mais aussi une capacité de compréhension des autres (compétences, réseaux d'acteurs…)* »). Le terme d'« *ingénierie partenariale* » est proposé pour faire valoir cette diversification des partenaires et territoires d'études (ouverture en hausse des études et opérations aux territoires extérieurs), donc des situations de travail.

Les interviewés tiennent à souligner l'importance de plus en plus forte des concours pour travailler dans le secteur public, car le nombre de contractuels est en baisse du fait d'une stratégie de financement étatique. Il s'agit d'une dimension à intégrer dans la réflexion sur les débouchés.

Douzième entretien - Ministère de la Transition écologique et solidaire - Bureau de l'Aménagement opérationnel durable (AD4), 10 novembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

Je réalise déjà des enseignements sur des créneaux d'une demi-journée (de 3 heures) au cours de laquelle je reprends l'historique des écoquartiers et de la démarche. En explicitant les acquis depuis ces six ans en termes de développement durable, les montages financiers propres aux écoquartiers, l'évolution de l'image et du regard que l'on porte aux écoquartiers en lien avec la création du label. Cette approche historique avec en trame de fond la grille d'engagement des écoquartiers permet de présenter l'évolution concomitante des enjeux urbains et des écoquartiers, donc l'évolution jointe des modalités d'action et des compétences requises.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

Au bureau AD4, on se fixe des objectifs ambitieux en termes de développement durable. En six ans [date de création de la structure], notre vision de l'aménagement durable a évolué, notamment en discutant avec le Comité scientifique [de la même structure]. Il faut désormais des compétences autres que celles traditionnelles des urbanistes, enseignées dans les années précédentes. On pense une vision globale et intégrée de l'action sur la ville qui nécessite de nouvelles compétences et des compétences renouvelées. Si on s'appuie sur la grille de labellisation des écoquartiers, par exemple, on constate qu'il faut développer d'autres compétences, élargir les compétences des professionnels : gouvernance, pilotage, cadre de vie, etc. Sans attendre des étudiants qu'ils soient des spécialistes de ces domaines, il faut intégrer cela dans les formations : avoir compétence en matière de mixité sociale, développement économique, etc., et bien sûr de lutte contre le changement climatique (îlots de chaleur urbains, biodiversité, préservation des ressources).

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

On ne peut certes plus faire d'aménagement sans certaine base [en termes de méthodologie et compétence] comme la planification ou le diagnostic, mais cela dépasse ces compétences pour s'ouvrir à d'autres aspects sociaux… Il faut désormais réaliser de l'animation de réseaux et, pour ce faire, avoir la connaissance des acteurs (métropolitains, ruraux, d'outre-mer, internationaux…) afin de les identifier et de les comprendre. La maîtrise du jeu d'acteurs est nécessaire pour faire de l'animation de réseai.

Ces compétences ne sont pas encore pensées sous forme d'outils, elles ne sont pas très formalisées. C'est encore artisanal et je ne sais pas si cela va, et doit, évoluer... Elles sont valorisées particulièrement lors de temps de rencontre et de travail collectif et collaboratif comme : des conférences thématiques, des groupes de travail, des journées d'études, des visites de terrain, des sessions de formation ponctuelle à l'intention des collectivités (comme le montage financier de projest d'écoquartier)...

Si les outils ne sont pas encore formalisés, les méthodes de diffusion et de partage des compétences sont néanmoins largement mises en place, sous des formes diverses. Nous développons une culture du partage qui se traduit par des formes d'échanges collectifs et organisés. Nous souhaitons partager ces savoirs de façon organisée : donner cette matière issue des études du Comité Scientifique, de nos réflexions, etc., aux membres du Club [des écoquartiers] et aux collectivités territoriales en sortant de ces formations. On est monté en compétence de façon empirique ; on aurait bien voulu avoir à notre époque cette approche globale [proposée par le master Ville et Environnements Urbains], d'éveil sur des sujest émergents et innovants.

Les termes de « ville durable », « ville résiliente », « ville vivable », « ville intelligente », « ville solidaire » me parlent, mais je préfère se pencher sur les enjeux que sous-tendent les mots. Par exemple, une ville se doit forcément d'être intelligente car il faut rentabiliser les réseaux, en vue de créer des résultats cohérents : l'intelligence est dans l'approche et les résultats de fonctionnement.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
Les chercheurs sont là pour titiller, pour réorienter notre vision (des territoires, de nos pratiques). La recherche est pensée comme un moyen d'appuyer les connaissances sur l'urbanisme. Elle offre une légitimité aux propos, il n'y a pas de contestation possible puisque les connaissances reposent sur une méthode et un développement scientifiques. Malgré tout, les liens entre l'opérationnel et la recherche restent à approfondir.
Avez-vous des idées sur comment tisser les liens entre l'opérationnel et la recherche ?
Le travail avec le milieu universitaire peut notamment prendre la forme d'études confiées à des chercheurs, de présentation de résultats aux membres, de recherches collaboratives.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?
Je suis très intéressé d'étendre cette culture du partage à des étudiants. Je fais déjà une intervention dans des formations sur une séance, mais je pourrais envisager d'approfondir le développement historique. Nous pourrions aussi l'exemplifier en mettant en place des ateliers qui viseraient le montage de projest d'écoquartiers en petits groupes d'étudiants et la prise en main de la grille d'écoquartier.

Treizième entretien - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), 03 décembre 2014 [Entretien non retranscrit - Prise de notes]

---

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
« *Je crois qu'il va y avoir une évolution démographique.* ». L'interviewé relève aussi « *une crise énergétique et climatique* » : nature en ville, îlots de chaleur urbaine.
La participation serait aussi un enjeu de plus en plus fort des métiers.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?
« *Mieux vivre en ville est le travail d'une génération : c'est aujourd'hui qu'on construit la ville dans 35 ans.* ».
« *La redynamisation des centres-villes des petites communes et des communes rurales est devenue aussi importante que le périurbain et les cités des grandes villes* », ce qui « se *traduit en besoin de planification* »
Dimension internationale : « *Quand on travaille sur la ville, on ne travaille pas sur son propre pays.* »

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?
L'évolution des métiers rencontre une « *difficulté liée à la recomposition permanente du paysage institutionnel* » : « *chantier en permanence* », « *s'adapter constamment* ».
Equipe pluridisciplinaire : « *Aujourd'hui, on ne fabrique plus la ville avec quelqu'un qui a toutes les compétences ; avant c'était l'architecte-urbaniste qui faisait la ville, comme Hausmann.* ». « *On réunit des compétences en réunissant des personnes* ». Le travail en équipe « *s'apprend par apports méthodologiques pour mettre en accord les calendriers et façons de travailler des uns et des autres* ».
Par exemple, dans le « Club Ecoquartier », « *ce qui est intéressant est la mise en réseau des acteurs* ». Il permettrait à « *des collectivités de taille différente de dialoguer entre elles* ».
« *Je crois assez aux PPP [Partenariats Publics Privés], pourtant je suis un « vieux » fonctionnaire.* ». Le privé aurait des compétences techniques et organisationnelles, peut se permettre une prise de risque financière. Par exemple pour la mobilité : passage à un « *transport individuel collectivisé* » (vélo en libre service, blabla car, blue lib). « *Le secteur privé est indispensable pour penser ce modèle et le développer.* »

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

Les formations permetraient de diffuser des doutes quant aux principes des modes d'action. Elles seraient le levier de « *changements de paradigme* » qui relèveraient ici de la nature de la légitimité politique. La lutte de Siveins serait le signe d'« *une remise en cause de la légitimité de l'élu et des politiques issus de la représentativité* » ; certains élus et politiques « *n'acceptent pas que la ville se construise par les habitants* »

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

Importance de la mémoire ; culture de la complexité

Expériences (stages professionnels) montrent « *comment on se confronte à l'autre* », même si « *a priori les jeunes formés aujourd'hui savent travailler en équipe* ».

« *La sociologie est importante* », car « *les élus, ingénieurs, et architectes sous-estiment beaucoup les facteurs sociologiques dans les logiques de décision.* ».

Disciplines en champs de connaissances à enseigner : économie, juridique, foncier, ingénierie dans les villes de taille moyenne

Quatorzième entretien - Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah), 05 décembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

La rénovation de l'habitat est appelée à évoluer à vitesse grand V. La baisse des subventions publiques, les besoins croissants de réhabilitation énergétique, la participation habitante, la trajectoire des villes moyennes... Il y a des enjeux à l'échelle nationale liés à la pression foncière qui freinent, dans certains cas, les réflexions sur le développement de la ville.

Comment on dessine la ville dans un contexte de coût du foncier, de crise énergétique… ?

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

Selon moi, il existe plusieurs types de ville : villes émergentes, villes européennes, villages… C'est très important de dire qu'il n'y a pas qu'un seul type de ville, car il faut penser les métiers à destination des pouvoirs publics en fonction de la taille des collectivités.

Les villes rurales évoluent en fonction des besoins des ménages, qui s'appuient aujourd'hui sur les activités économiques. Elles connaissent une évolution régressive.

Il y a des villes qui s'étalent car les équipements du centre ne répondent pas aux besoins des ménages. Elles ont des impacts sur l'énergie, les transports, l'environnement, les modalités de gouvernance qui sont devenues plus complexes. Ces villes sont dans un développement économique stagnant.

Enfin, nous relevons les villes en explosion urbaine, liée à l'explosion économique. Elles sont confrontées à un gros problème de maîtrise de leur développement car on est limité par les ressources, car cela s'accompagne de fractures sociales.. Dans ces villes, on aura de moins en moins de mixité pour obtenir in fine des espaces monofonctionnels, monosociaux. Elles peuvent aboutir à un bidonville, un espace autre que la ville qui se constitue car on ne peut plus vivre en ville. On observe un retour des bidonvilles en France notamment le long des voies ferrées.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

L'enjeu le plus important est, me semble-t-il, la métropolisation, la construction d'une polarité au niveau local. On oublie souvent, avant de rentrer dans la technique, le métier politique, la construction d'une stratégie. Aujourd'hui, cela ne s'apprend pas, mais le mériterait. Le choix de développement s'appuie sur une idée philosophique, politique, poétique (au sens de grandes ambitions). Il faudrait se demander plus souvent quelle(s) idée(s) philosophique(s) un élu se fait-il de la ville. Par exemple, le vivre-ensemble est politique.

Mais c'est de plus en plus difficile d'identifier la stratégie car les politiques publiques restent très segmentées, elles manquent de transversalité. La stratégie se révélerait dans les signes invisibles de l'articulation des outils et des dispositifs.
L'assistance à maîtrise d'ouvrage est devenue nécessaire car les collectivités ont besoin de s'appuyer sur des experts et des bureaux d'études qui conseillent, aident dans les stratégies et la construction de projets. Elle ne concerne pas beaucoup les grandes collectivités qui ont des services experts dédiés, mais elle vient en apui aux plus petites.
La concertation constitue aussi un nouvel enjeu pour les métiers. La concertation est le lieu du débat public, mais les habitants sont intégrés de manière hétérogène. Il faut donc se poser la question de la représentativité : quel habitant et pourquoi on lui demande son avis ?

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
La maîtrise d'ouvrage en collectivité devient de plus en plus complexe, car elle doit être pluridisciplinaire. Il faudrait que les formations évoluent pour permettre de réaliser cette pluridisciplinarité. Je pense soit à des formations généralistes qui forment des chefs d'orchestre qui s'appuient sur des experts ; mais cela ne correspond qu'aux grandes villes car les petites villes ne peuvent pas avoir des experts dans tous les domaines - c'est trop onéreux. Ou à des formations qui enseignent la gestion des villes lentes, alternatives considérant que, dans les petites villes, les métiers se construisent différemment : les enjeux financiers, questionnements, temporalités, compétences sont différents.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?
Ce qui manque aujourd'hui dans les formations, c'est tout ce qui est en amont, relève de la réflexivité et du politique. Comment je construis la ville ? Comment j'articule l'ensemble des sujest ? Il faut intégrer la réflexion politique, par exemple en resituant les modes d'action dans une finalité.

Quinzième entretien - Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), 03 décembre novembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
Je connais beaucoup plus le monde de la recherche que de l'action, c'est pour cela que je me sens concernée par l'évolution des formations. Mais je pense que les intermédiaires, ceux qui sont entre la prise de décision et le projet urbain, peuvent difficilement parler des attentes des acteurs en termes de formation...

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?
Pour moi, la constitution des métropoles constitue une forte mutation des espaces urbains. Elle transforme l'espace interne des métropoles, mais aussi produit des franges externes aux métropoles, des espaces interstitiels. Les espaces entre les métropoles sont largement méconnus, donc ce n'est qu'une intuition mais je pense que cela peut être des espaces porteurs d'autres modes de vie et d'autres modes de régulation des territoires. Que se passe-t-il entre les métropoles ? Je ne pense pas que ce soit seulement des espaces délaissés, mais aussi des espaces ressources.
Les nouvelles technologies transforment les manières de vivre en ville. En termes de pratiques de la ville, cela change tout (visions de la ville, fréquentation). Est-ce que cela change la forme de la ville, je n'en suis pas certaine. En tout cas, les es espaces publics sont dessinés d'une nouvelle façon en raison des nouvelles technologies.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

Quand on fait une formation en urbanisme c'est gênant de dire cela, mais la ville se fait plus par actions individuelles que par de grandes stratégies de la puissance publique. Il ne faut pas faire croire aux étudiants que c'est l'urbaniste qui a la main mise sur la ville et qui la fabrique par des projest urbains. La ville se crée aussi par l'ordinaire, l'habitant, l'alternatif, le durable, le résilient… Ce sont ces actions individuelles qui articulent les espaces interstitiels avec les métropoles. Cest pour cela que le périurbain pose un si grand problème : on refuse de voir que ce sont les habitants qui créent le périurbain.
[Pause] Pour appréhender ces actions individuelles qui font de l'urbain, il convient d'envisager une nouvelle forme de penser plutôt qu'une taille de structure. Il est notamment nécessaire d'avoir des équipes pluridisciplinaires, parce que l'urbaniste est un rouage parmi d'autres.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
Cette forme de penser nouvelle de l'urbanisme par les actions individuelles s'enseigne en remettant en cause les catégories opérationnelles et les catégories des chercheurs (comme le modèle périphérique). Il y a un enjeu réflexif entre chercheurs et urbains, et à la limite beaucoup plus qu'on ne le pense. Les universités sont ancrées dans les villes donc les chercheurs les fréquetent ; les universités constituent aussi des acteurs à part entière dans l'aménagement des territoires, particulièrement à l'ère du capitalisme cognitif.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?
Il me semble que les formations devraient croiser les disciplines mais pas les dépasser, car j'estime qu'il faut de bonnes bases (théoriques et conceptuelles) dans une discipline pour discuter. Je pense aussi que, par les formations, les étudiants devraient être confrontés à l'opérationnel, sinon on a seulement une vue surplombante des enjeux et des difficultés.

Seizième entretien - Saint-Etienne Métropole, 01 décembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
J'ai d'abord travaillé dans le secteur privé, dans des bureaux d'études en programmation, puis dans le public depuis deux ans. Je travaille sur la planification, les infrastructures, les grands projest urbains et l'urbanisme commercial. Mon expérience me permet de donner à voir une certaine diversité des métiers de l'urbanisme et c'est intéressant pour les étudiants.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?
Dans ma pratique, j'observe une tendance grandissante de production de connaissances dans les métiers mêmes. On a de plus en plus d'observatoires (habitat, foncier, économie) : c'est observer pour évaluer et avoir des résultats.
Parmi ces observations, il y a déjà localement, quelque chose qui perturbe beaucoup nos approches. Ce sont le transport et le numérique avec notamment le télétravail, les horaires décalés... Il y a une recomposition des espaces-temps, ce qu'on voit tous au quotidien. Cette mutation, tout un chacun l'observe.
Cette recomposition se traduit, à l'échelle nationale, par une attention centrée sur l'urbain. Toutes les politiques publiques se recentrent sur l'urbain. Les villes investissent pour offrir un cadre de vie et attirer les populations. Le renouvellement urbain concentre particulièrement l'attention. Ce sont les mots d'ordre que l'on entend souvent : refaire la ville sur la ville, viser le dynamisme des centres-villes, mettre en place des opérations d'aménagement d'espaces publics, restaurer la nature en ville... Mais entre intervenir sur de l'ancien et agir en terrain vierge, ce sont deux métiers différents.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

Le développement durable a pris beaucoup d'importance, surtout depuis le Grenelle. Il crée des exigences en termes de résultats et de constitution d'indicateurs très en amont. Désormais il est ancré depuis un certain nombre d'années dans nos pratiques.
En planification, je ne vois pas de grande évolution, hormis de nouveaux documents (régionaux) qui sont au-dessus de nos documents locaux. Mais, on ressent un besoin entre la planification et l'urbanisme opérationnel, au niveau intermédiaire. La planification et l'urbanisme opérationnel sont deux métiers différents, même si les frontières se rapprochent car pour décider en amont on a de plus en plus besoin de savoir comment faire. En effet, les élus demandent la faisabilité des projest et sanctionnent en fonction. Il y a de plus en plus d'appels d'offres d'études de faisabilité en amont. Comme les finances publiques baissent et comme il y a le retour des vingt dernières années aux cours desquels les pouvoirs publics laissaient les mains libres au secteur privé, les élus manifestent donc la volonté de maîtrise de l'urbanisme en amont.
Sur le montage d'opérations, il y a des besoins et déficits d'ingénierie car ce n'est pas dans la culture des collectivités (petites ou grandes). L'urbanisme pré-opérationnel est un métier historiquement privé et que l'on ne retrouve pas traditionnellement dans la puissance publique. C'est pourquoi ont été créées des structures intermédiaires qui jonglent entre les deux comme les SEM, SPL, les bureaux d'AMO. Les rares qui le font sont un peu les rois du monde.
C'est très technique et demande beaucoup de savoir-faire : il faut, pour les développer, un background pour apprendre sur le tas. Cela demande de connaitre les règles juridiques, de comprendre les difficultés pratiques de l'opération, de saisir la stratégie politique. A mon avis, cela peuvent être des les professionnels de l'urbanisme opérationnel qui remontent en amont dans la planification, qui prennent de la hauteur, mais pas l'inverse.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
Lorsqu'on regarde les choix de recrutement, on observe un aveux qu'il faut des compétences techniques, opérationnelles. Mais elles ne doivent pas être les seules compétences, car les collectivités n'ont pas vocation à termes d'intégrer les métiers de la maîtrise d'œuvre ou de l'opérationnel. Les compétences opérationnelles et techniques constituent un premier niveau d'information et d'études. Le pré-opérationnel est appelé à se développer dans le public car les gens qui ne font que de l'opérationnel ne savent pas être en contact avec le milieu politique, avec la stratégie... Les formations doivent préparer, selon moi, à des métiers de l'intermédiaire, entre le privé et les élus, entre l'opérationnel et le stratégique.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?
Je pense que l'on ne peut pas être totalement prêt à l'emploi en sortant de formation, mais il faut garantir un background. Il faut acquérir des connaissances fondamentales, théoriques, généralistes... Il ne faut pas avoir peur de ne pas être opérationnel dans les métiers car, quand on sort de fac, on a une capacité à acquérir de l'opérationnalité. L'opérationnalité n'est pas facile à enseigner, cela s'apprend plutôt lors de stages. La formation continue assurerait peut-être aussi la remontée de l'opérationnel au pré-opérationnel.
Quels seraient les connaissances à apporter dans les formations selon vous ?
Il faut notamment des connaissances en termes de communication pour savoir rendre intelligibles, claires et pédagogiques un projet pour des non-spécialistes. Il faut aussi savoir prendre la parole et 'adapter au temps de parole (par exemple raccourcir si on est en retard).

Dix-septième entretien - Secrétariat Général des Affaires Régionales (SGAR), 25 novembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
Je suis architecte de formation, je travaille actuellement sur la prise en compte des engagements franco-suisses (eau, énergie, etc.). Cela m'amène à m'intéresser aux dimensions politiques et diplomatiques de ces

engagements et à étudier les territoires à grande échelle. Cette une perspective éloignée de ma formation d'origine, donc c'est intéressant de voir comment ces formations peuvent aboutir à de tels parcours.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

Je pense que, parmi les grandes évolutions, on trouve déjà tout ce qui relève de l'optimisation des ressources déjà prélevées (eau, foncier…). Il va y avoir des conflits et concurrence d'usages. Comment travailler avec l'existant, notamment le périurbain (en matière d'eau, de transport en commun, de sociabilité) ?

J'invite aussi à penser les enjeux urbains à des échelles différentes que celles habituelles, à s'intéresser aux impensés et questions orphelines. Est-ce qu'il ne faut s'intéresser qu'aux grandes évolutions ? Est-ce qu'il ne faut pas regarder aussi les petites évolutions qui portent en germe des choses innovatrices ? Par exemple, les conséquences de l'achat du foncier, notamment agricole, par de grands groupes privés ou des pays étrangers, sont inconnues ni étudiées. Il faut faire entrer le temps dans la réflexion : temps de la ville, de l'énergie, de l'agriculture…. Il faut que, dans les formations, on apprenne qu'il y a une interdépendance et que les choses ne sont pas dépendantes les unes des autres.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

Il va y avoir une multiplicité de choses et caractéristiques urbaines, une hausse des particularismes, une diversité des référentiels spatio-temporels... Il faut être conscient de cette multiplicité des regards et voir comment on en joue.

Il n'y a pas de construction d'un type de ville. Je pense que les villes vont devenir de plus en plus ségrégées et violentes. Néanmoins, ce ne sont pas que des questions d'urbanisme, mais cela concerne une collection de politiques publiques (comme le chômage, l'enseignement)….

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

Les étudiants apprendront en situation professionnelles des tas de choses et à ce moment là, ils ne retourneront plus vers l'histoire, les savoirs notionnels, etc. Il faut leur apporter ce bagage pour la suite.

Il y a en jeu dans l'urbanisme des appréciations et convictions personnelles. L'urbanisme relève du domaine du doute… L'urbanisme fait valoir certaines initiatives plus que d'autres, des initiatives qui ne s'enseignent pas : l'économie sociale et solidaire, les nouvelles formes de solidarité... Ce sont des initiatives privées qui participent des petites évolutions à déceler. Par exemple, le phénomène BIMBY relève d'une bonne gestion privée du patrimoine foncier.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

Je pense important de penser un moyen de différenciation par rapport aux autres formations, à la fois pour l'insertion socio-professionnelle des étudiants et une complémentarité des savoirs dans l'ingénierie territoriale. Il y en a cinquante des jeunes diplîomés qui maîtrisent la boîte à outils, mais peu ont une vision historique, internationale, culturelle qui s'ajoute à la boîte à outils et permet de relativiser. Parmi les aptitudes à soutenir, développer, dès les formations il y a la curiosité, car « il faut admettre que plus on s'enfonce dans un savoir, plus c'est rassurant : c'est une tendance qui progressera tout au long de la vie professionnelle, donc il faut inciter à la curiosité au plus tôt.

Il faut donc intégrer d'autres disciplines, particulièrement l'histoire afin de savoir d'où l'on vient et connaître les processus. L'histoire permet de saisir et comprendre les réflexes de société, les réflexes culturels, l'inconscient…

Il y a besoin de s'ouvrir à d'autres pays dès la formation, afin de décoller du sol sans être hors-sol. Il faudrait s'intéresser à l'instruction civique dans les pays étrangers, pas forcément de culture très éloignée de la nôtre (Belgique, Suisse…) : constitution, organisation de l'articulation des pouvoirs… Afin de relativiser le modèle français et ses outils, mais aussi de démythifier certains pays étrangers présentés comme des modèles. Cela pourrait être fait par des études de cas, des approches comparatives…

[Pause] Il y a aussi la cartographie ! Elle ne constitue pas une simple illustration d'un propos écrit ou sa substitution. A l'inverse, la carte à un côté révélateur d'enjeux que l'on ne voit pas sinon, synthétique et communicationnel. La carte est un outil de réflexion et de communication pour les politiques publiques.
Il y a un point sur lequel j'invite à la vigilance : l'orthographe et les capacités argumentatives. Cela participe à la fois à la crédibilité des praticiens et leurs forces de conviction. Quand on reçoit une lettre de motivation mal construite, cela n'inspire pas confiance sur la capacité d'organisation de la personne. Je pense qu'il ne faut pas négliger les travaux de notes de synthèse, de notes écrites, d'argumentaires...

Dix-huitième entretien - Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL), 24 novembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
Je connais peu le monde universitaire. J'ai vu dans ce projet une occasion de faire de l'enseignement, d'intervenir dans les formations, car cela m'intéresse et me permettrait de confronter nos représentations des évolutions urbaines avec celles du milieu universitaires.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?
Il y a deux choses très prégnantes aujourd'hui dans nos contextes d'action selon moi : le domaine économique et le domaine social.
Il y a une raréfaction de l'argent public. La mise en concurrence des serl a changé la vision que les collectivités ont de l'aménagement. La notion de prise de risque a été intégrée dans l'aménagement ; on ne se posait pas de question avant d'ordre financier. Des opérateurs privés émanant de grands groupes sont venus faire de l'aménagement et nous concurrencer. Nous, de part la nature de nos actionnaires, on a une notion d'intérêt général, ce qui se répercute sur le cahier des charges : j'ai rarement vu d'opérations d'aménagement équilibrées.
Le second sujet fort est, selon moi, le coût de production des logements est totalement déconnecté des moyens financiers des ménages. Il y a un problème d'adéquation : comment produire des logements pour qu'ils soient accessibles ? Il faut réfléchir aux différentes formes d'accession : l'autopromotion, le partage de certains espaces communs, le logement social, etc. Cela implique des renouvellements sociaux : refaire du vivre ensemble, intégrer la mixité, prendre en compte le vieillissement de la population…

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?
Notre premier rôle est de conseiller les élus. On doit être moteur des évolutions, en tant qu'aménageur. Au regard de la déconnection actuelle de la production de la ville et des modes de vie, il convient ainsi de créer de nouvelles formes d'économie. Les questions de sobriété, d'énergie sont moins des enjeux que les questions économiques et sociales, car on sait y répondre (par de nouvelles technologies) ; d'ailleurs on est sans doute allé trop loin dans ce domaine car cela renchérit le coût du logement et complexifie son usage. On a tout à gagner à faire plus simple. On est allé un peu trop loin dans la technique, qui désormais complexifie la mise en œuvre des constructions et complexifie l'usage. Il faut relier la construction et les usages. Nous devons penser une ville ordinaire, habitante et solidaire. Ce sont des qualités que ne propose pas la ville intelligente qui est trop compliquée pour les habitants
Mais intégrer les usages dès la construction repose sur le champ de la concertation qui, dès lors, se trouve réorientée vers le mode d'habiter, le logement (taille des pièces, espaces communs, espaces verts), plutôt que limitée à une concertation réglementaire très en amont. Je pense qu'il faut penser une concertation orientée vers la qualité d'usage, la qualité d'espaces. La chaîne de production de logement est interrogée au bénéfice de nouveaux modes de faire comme l'autopromotion. Même si cela reporte le risque sur l'habitant, que l'on intègre plus tôt dans la démarche, je pense que les gens en sont capables et veulent s'impliquer s'il y a une qualité d'usage derrière.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

Il nous faut une nouvelle façon pour les gens de faire le logement qu'ils désirent, mais en même temps l'aménagement ne s'invente pas... Les métiers doivent se positionner dans un rôle d'accompagnement, de conseil, comme le pratique les coopératives d'habitants comme habicoop. Il faut presque devenir une AMO pour autopromoteur, donc prendre du recul par rapport à notre envie de toujours produire et maîtriser. On est très vite éloigné de ces moments de réflexion et de formation, donc il serait bien de tisser des liens réguliers avec les formations : ateliers, formations continue de jeunes et de praticiens chevronnés, peut-être même accueillir des doctorants.
Les formations devraient enseigner une vision globale d'une opération d'aménagement dans laquelle nous nous positionnerions différemment par rapport aux habitants : aspects économiques (comme le bilan d'opération), partenaires qui concourent, prix du logement déconnecté des capacités financières des ménages, relier aménagement et usages, la concertation au prisme des modes d'habiter...

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?
Il y a, selon moi, un réel besoin de mieux former à la concertation. Il faudrait aussi enseigner portage d'une opération immobilière d'un point de vue financier, avec des exemples concrets, des études de cas...
Je suis Intéressé par une formation en alternance. Je sais que c'est déjà le cas avec le Master Pacte sur le modèle : 3 semaines en entreprise, 3 semaines à l'université.

Dix-neuvième entretien - Syndicat mixte d'études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL), 14 décembre 2014

---

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
Pour être honnête, je ne me pense pas apte à discuter des évolutions urbaines et territoriales. Les mots qui sont mis sur les grandes évolutions urbaines, ce sont les chercheurs qui nous les disent. Les veilleurs sont les chercheurs.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?
Je pars à la retraite dans quelques mois et j'ai pu observer une forte évolution des villes et des problématiques dans les métiers, qui n'a pas été suivie assez rapidement d'une évolution des connaissances. C'est une forte rupture qui s'est opérée autour des questions écologiques : eau, trames vertes et bleues, déchets, énergie... Il y a 30 - 40 ans, ces questions n'étaient pas évoquées et il y a des manques de connaissances dans les métiers à ce sujet, par exemple
Le problème des ressources et de la ville sobre sont en train de devenir importants. Je ne suis pas écologique, je ne suis engagée nul part. Je me sens très démunie devant le grand virage de la performance environnementale.
Il manque des ingénieurs qui auraient une solide formation en urbanisme. On a besoin de gens capables de lier urbanisme et question environnementale et sociale, des gens ayant par exemple la capacité de discuter avec les syndics d'immeubles. Il faut parler les doubles langages. Mais ces formations et figures professionnelles sont manquantes... Seule une culture générale de l'urbanisme permettrait de comprendre que les cadres de la gouvernance évoluent. L'urbanisme a perdu sa culture générale et sa culture hybride et c'est fort dommage. Ceux qui comprennent bien le jeu d'acteurs soit viennent d'écoles de communication, soit de formations peu reconnues comme l'AES (administration des entreprises).

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?
Les gens rentrent dans la fonction publique territoriale pour être peinards et une fois qu'ils y sont, ils ne font pas de l'urba'. C'est compliqué comme métier l'urbanisme, car c'est extrêmement divers. Il y a de plus en plus de SCoT réunissant des territoires hétérogènes ; or les collectivités ont des compétences différenciées : plus sophistiquées pour le Grand Lyon alors que les petites communes ont un chargé de mission qui fait tout.

La question sociale, je trouve qu'elle tend à disparaître. Or, la ville est d'abord un modèle socio-économique avant d'être strictement économique.
Il faut beaucoup de sensibilité pour faire ce métier ; ce n'est pas penser l'espace avec les cinq sens mais dans sa dimension sociale et historique. Il faut voir l'empilement des couches entre elles : l'espace, les jeux d'acteurs, les individus dans tout cela. Malheureusement, l'histoire et la politique ont disparu de nos villes. C'était déjà le cas il y a 25 ans. Si l'histoire est aussi absente des formations en urbanisme, alors que les architectes sont plus sensibles à la dimension historique, c'est selon moi liée à la culture marxiste qui a fondé les formations en urbanisme dans les années 70...

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
J'ai l'impression que demain on aura affaire à deux formes d'urbaniste : le généraliste et le technicien. Le généraliste aurait un socle de connaissances en géographie, histoire, sciences politiques ; le technicien serait capable de dialoguer avec les BE environnementaux qui font médiateurs.
Il faudrait penser une formation ouverte aux ingénieurs qui complèteraient leurs connaissances avec une formation en urbanisme, car pour l'instant les systèmes techniques sont étanches à l'urbanisme. Ce serait une formation solide et pas trop émiettée, avec des sas entre ingénieurs et urbanistes. Une solide formation de base qui prendrait la forme d'un master hybridant : un master généraliste avec une base de géographie et d'économie.
J'ai l'impression qu'il y a un faible mixage entre les formations économiques et urbanistiques ; or, aujourd'hui, les enjeux économiques surdéterminent la ville et sa fabrication. C'est comme si on continuait de faire la ville sans saisir les enjeux financiers.
La formation porterait sur la planification environnementale (réseaux d'électricité, d'eau…), la dimension urbaine et sociale de l'économie circulaire. Elle traiterait notamment de la confrontation entre l'urbain et le marché, de l'urbanisme négocié. Elle serait à la fois pragmatique et réflexive.
[Pause] La gouvernance, elle, se comprendra vite si on connaît le jeu d'acteurs, c'est donc inutile d'enseigner des éléments de gouvernance, d'autant plus que les étudiants sont parés sur les nouvelles formes de régulation.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?
Je pense qu'il faudrait enseigner les montages financiers et opérationnels, la capacité d'adaptation, la culture générale, les sciences politiques, la planification environnementale (réseaux d'électricité, d'eau…), l'économie circulaire créée par les ingénieurs et à connaître pour les urbanistes. Il faut une culture sur l'économie circulaire, mais pas de savoir-faire, car cela permetrait une meilleure perception de l'extrême changement des modes de vie. Il faut dix ans pour faire un projet urbain et quand il est construit, les modes de vie ont changé, donc il faut constamment renouveler notre compréhension des modes de vie et des usages.
Les enjeux techniques, je ne les mettrai pas dans les formations en urbanisme : on ne formera jamais un urbaniste à la technique.
[Pause] Certaines notions comme la densité ne devraient pas être au centre es formations car la densité est une obligation légale et on comprend très vite quels en sont les outils.
Je vois un intérêt pour les formations continues, mais de bon niveau - pas comme celles promulguées dans le cadre du réseau des pouvoirs locaux via des boîtes privées parisiennes qui réunissent essentiellement des avocats. En fait, on ne peut pas dissocier, comme on le fait maintenant, la formation initiale de la formation continue ; il vaut mieux penser d'atres modèles de lien entre les métiers et la recherche. Mais je ne sais pas trop comment.

Vingtième entretien - Université de Lyon, 05 janvier 2015

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?

L'évolution des formations est problématique qui m'a toujours intéressée, par exemple je suis toujours membre du bureau du Club Ville et aménagement. C'est Jean Viard qui explique que, désormais, la société évolue plus vite que les formations, d'où le fort enjeux autour d'elles.

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?

Pour moi, les principaux enjeux sont la nature en ville, la baisse des finances publiques, le coût du foncier, le décrochage social... La ville exclut de plus en plus, donc faire évoluer les métiers, ça s'impose.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?

Il faut une culture de l'adaptabilité et non plus comme avant un corpus de connaissance. Ingénieurs, architectes et universitaires : ils font le même métier à la fin, même s'ils n'ont pas les mêmes outils pour le faire.

J'observe des revendications de groupes de citoyens à s'attribuer des faits urbains. Ces groupes sont en force égale en termes d'outils avec les Collectivités territoriales tout le monde a connaissance de la ville, des connaissances de nature diverse. Ces groupes constituent une expertise d'usage différente de l'expertise professionnelle. Ces groupes ont donc le choix : faire avec ou sans les collectivités.

C'est aux collectivités territoriales de savoir se positionner pour y contribuer. L'urbaniste doit notamment entraîner des collectifs d'acteurs : proposer des interfaces, faire le lien avec le politique, intégrer les habitants beaucoup plus en amont des projets... Pourtant, quand je travaillais encore en aménagement, j'ai déploré de la part de certains collègues une posture de sachant.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?

Les formations peuvent enseigner des manières d'adapter les façons de prendre les sujets, mais surtout faire accepter une évolution de la position des métiers de l'opérationnel à l'accompagnement. Il faut remplacer les infrastructures par des services qui aident à changer les comportement. Les formations peuvent être des espaces de retours d'expérience pour les professionnels, car les professionnels sont très demandeurs d'échanger avec d'autres professionnels.

Les métiers doivent s'ouvrir à l'intermédiation, la participation et la co-conception peut-être. Est-ce qu'on va jusqu'à la co-construction, car ce n'est pas neutre, car cela signifie un partage de la responsabilité ? Or, il n'y a pas de co-responsabilité ; en cas de problème, le politique et le professionnel sont responsables. Je pense qu'il faut plutôt construire une feuille de route ensemble sur les usages et attendus du projet.

Les métiers doivent aussi développer une sensibilité à la production de services, autrement dit à l'interopérabilité. Il faut faciliter la pratique de la ville en pensant des facilités d'usages, en ayant une meilleure compréhension des espaces urbains (applis tél, bureaux partagés, gardes d'enfants, salles de réunion…) . Est-ce que cela doit être produit par les acteurs politiques ? Ils s'en sont saisis, mais doivent-ils être les seuls ?

Ces services ne peuvent pas reposer sur de nouvelles infrastructures, car les finances publiques et la finitude des ressources ne nous le permettent plus. Il faut donc engager une réflexion sur l'énergie et le recyclage, plus généralement l'économie circulaire.

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

J'imagine qu'il faut former des gens capables de proposer une méthodologie de projet, de construire des propositions de travail avec les acteurs. Les formations sont l'occasion mettre en scène la diversité des acteurs, sinon naturellement chacun reste dans son coin.

Cela concerne le grand territoire qui suppose sur une complémentarité entre les territoires interstitiels et l'espace métropolitain.

Les rapports des pouvoirs publics avec les grands groupes sont aussi appelés à être questionnés, car ils doivent négocier la fabrique de la ville avec eux.
Il y a un enjeu qui me semble très important à développer dans les formations : le coût de la production immobilière, lié notamment aux normes, au coût du foncier. Il y a une chaîne de compétences à construire dans ce domaine, notamment en reconfigurant le prix de l'immobilier avec le cycle de vie.

Vingt-et-unième entretien - Ville de Saint-Etienne, 01 décembre 2014

1. Pourquoi la participation à la création et éventuellement à l'animation de ces formations pourraient-elles vous intéresser ?
Les sont des questions qui me dépassent, mais je peux vous parler de mes pratiques. Si j'ai bien compris l'enjeu de votre démarche, c'est de s'enrichir des pratiques professionnelles pour mieux adapter les formations. [*Hochement de tête*].

2. En quoi votre métier et/ou votre situation professionnelle vous amène(nt)-il(s) à réfléchir à ces enjeux ? Quelles sont selon-vous les mutations, évolutions urbaines ?
Saint-Etienne est dans un contexte singulier. Elle ressemble pour l'histoire industrielle aux villes du Nord comme le Havre, Toulon (les villes qui ne sont pas des surdouées de l'attractivité en ce moment), pour les dispositifs et outils à Marseille (avec Europméditerranée). Saint-Etienne est le laboratoire de la complexité urbaine et des savoirs à avoir visant un redressement du développement. A cet égard, Saint-Etienne peut être une ville solidaire, résiliente, alternative si le politique suit, une ville ordinaire, habitante au sens où l'on essaie de séduire les habitants.
Nous devons développer une méthode différente car nous sommes dans un marché décroissant : des procédures comme la ZAC n'ont plus les mêmes effest dans ce cadre. Le temps politique ne correspond pas à celui de l'aménagement dans les villes décroissantes, d'autant plus que chaque élection – surtout quand il y a un changement de couleur politique – constitue une nouvelle expérience du rapport à la temporalité qui requestionne nos projets, notamment en termes de foncier. Chaque bord politique se renvoie le problème à l'autre, alors qu'on sait que cela relève du temps long et de la macro-économie. Comment alors faire comprendre le temps long de l'aménagement aux habitants et élus ?
La méthodologie est à réinventer pour discuter avec les élus, notamment lors du changement de couleur politique. Il y a des enjeux de cohérence entre les actions et les projest qui sont importants, mais pas faciles à piloter car à chaque nouvelle élection ou nouvelle annonce politique les projest changent. C'est vrai à l'échelle nationale avec les programmes de renouvellement Anru et locale avec les élections municipales. Pour moi, la seule solution est de revendiquer un repositionnement des métiers comme aide à la décision.
J'ai cru comprendre, en parlant avec des collègues, que ce n'est pas particulier à Saint-Etienne. Ceaucoup des petites villes connaissent cette décélération et baisse des dotations de l'Etat. Je n'aimerais pas que cela crée une rupture entre les villes dynamiques et les autres, que se crée une France à deux vitesses.

3. Observez-vous une évolution, voire un renouvellement, dans les modes et registres d'action sur et dans la ville ? Est-ce en lien avec les mutations urbaines décrites précédemment, selon vous ?
Il y a une évolution à deux vitesses : l'expérimentation et sa reprise professionnelle.
Pour les élus, la vérité urbaine réside dans le sillonnage des territoires et la parole habitante : l'élu, comme les habitants, veut expérimenter lui-même les choses. Les demandes en proximité de la décition et l'action publiques sont de plus en plus importantes. Elus et habitants veulent s'affranchir d'une certaine complexité.
Nous, les professionnels, on revient dans un second temps, quand les élus prennent conscience que « le cause à effet » est plus complexe en urbanisme.

4. Quel-le-s place et rôle jouent ou peuvent jouer les formations universitaires, d'instituts ou d'écoles plus ou moins spécialisés, dans l'apprentissage d'une réflexivité pour les métiers, dans un contexte de mutation urbaine et d'augmentation des incertitudes ?
Les chercheurs peuvent étudier ce phénomène de dissociation des temps politiques et de l'urbanisme. Mais, en urbanisme, il y a une sorte de défiance par rapport à ce qui relève de la recherche, du conseil : dès que quelqu'un de nouveau arrive (élu, chargé de projet…), il fait table rase des recherches et travaux antérieurs. Il y a une défiance généralisée pour les bac +5. Il faut donc avancer prudemment et avec tact. Par exemple, penser des

temps de partage où ce sont les chercheurs qui invitent les professionnels pour échapper à une parole contrôlée (cabinet du Maire, élections…).

5. Comment imaginez-vous l'évolution des formes pédagogiques, types d'activités, méthodes d'apprentissage, en lien avec cette évolution des enjeux urbains, des champs de compétences, des professionnalités et de leurs débouchés naissants ? Quel pourrait- être votre engagement dans l'animation de la Mention (au niveau master et doctorat) ?

Dans les formations, on doit retrouver nos métiers de base (urbaniste, paysagiste…) qui sont à compléter en termes de polyvalence, sinon, on travaille en maîtrise d'œuvre. Mais l'expertise ne fera pas tout. Il faudra des gens qui sachent se requestionner en permanence, apporter de l'aide aux élus sans mettre en avant une science. Le savoir-faire expert est une base ; pour travailler en collectivité, il faut un savoir-être et une culture administrative commune que la préparation aux concours enseigne. Cette culture commune est une nouvelle tendance intéressante pour penser des projest communs. Il faut s'affranchir des notions de périmètre opérationnel pour penser des stratégies communes, ce qui implique une certaine dualité entre le projet commun et la défense de l'intérêt de sa structure.

Souplesse et polyvalence sont attendues pour les futurs professionnel pour réagir face aux réajustements permanents qui peuvent être déstabilisants, qui peuvent faire perdre le fil du récit commun d'un territoire dans une agence... La polyvalence s'inscrit dans un mouvement itératif, entre stratégie et opérationnel. Pour ce faire, il faut faire preuve d'humilité par rapport à son cœur de métier au sens de s'habituer à la crise de la parole performative des techniciens et de laisser la parole aux « stars » plébiscitées par les décideurs. Les cursus multiples sont intéressants, car ce sont des personnes qui se sont déjà frottées à d'autres compétences, qui ont de la curiosité. L'idéal en termes de formation pour faire un professionnel accompli serait de faire de mini-expériences en maîtrise d'œuvre, se frotter au politique, maîtrise d'ouvrage en fonction publique, collectifs/associations.

Je pense qu'il faudrait établir un socle commun en formation tout au long de la vie pour pouvoir faire évoluer nos connaissances nécessaires qui évoluent du fait des mutations urbaines et autres. Quand on est professionnel, on est dans l'intervention ; les temps de partage et de formation sont absents. Cette formation tout au long de la vie reposerait de fait sur une diversité générationnelle qui est intéressante.

Pourriez-vous, s'il-vous-plaît, nous donner quelques exemples de champs de connaissances qui seraient nécessaires pour les formations ?

Pressions foncières, sols pollués, villes lentes, statut des espaces en friche, villes numériques, contrôle de gestion...

Annexe E. Recensement de 26 études territoriales expérimentales

STRUCTURE PORTEUSE	*NOM ET DATE DE L'ETUDE*	*CANAUX DE DIFFUSION*
CAUE de l'Essonne	*Jeunes balades urbaines* (2013 – 2016)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les fédérations participantes (CAUE 91)
CAUE de l'Essonne	*Images d'avenirs en Essonne*, enquête photographique (2014)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les fédérations participantes (CAUE 91)
CAUE de l'Essonne	*Observatoire des mutations pavillonnaires* (2014)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les fédérations participantes (CAUE 91)
Les CAUE d'Ile de France	*La minute Métropole*	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les fédérations participantes (CAUE 91)
Les CAUE d'Ile de France	*Le journal du grand Paris#Climat « créons notre écosystème citoyen »* (2015)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les fédérations participantes (CAUE 91)
Union Régionale des CAUE de Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales)	*Les Maires, les CAUE et les places publiques* (2013)	**Veille extérieure aux réseaux**: étude recueillie dans le cadre d'une recherche du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
La direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais – Picardie (DRAC) et le CAUE du Nord	*Guide en ligne « Du projet au permis de construire »* (2016)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les fédérations participantes (CAUE 59)
CAUE du Nord	*s-pass.org* (2012 – 2016)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les fédérations participantes (CAUE 91)
CAUE du Rhône	*Habiter un immeuble dans le Rhône*	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie antérieurement par lettre d'informations du *6bis* du CAUE69
CAUE du Rhône et Atelier de recherche Politopie	*Représentations territoriales des amapiens (consommateurs et producteurs d'Associations de maintien de*	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie lors d'une présentation des PRTRA au CAUE 69

	l'Agriculture Paysanne).Quel(s) sens pour la métropole Lyon/Saint/Etienne ? (2013)	
Groupe de Recherche Action (GRAC)	*Pratiques contre-culturelles dans les brèches de la métropole : Les cas de GrrrndZero à Lyon et Avataria à Saint-Etienne* (2014)	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie lors d'une présentation des PRTRA au CAUE 69
Direction de la Nature du Paysage et de la Biodiversité du Conseil général de Seine-Saint-Denis, associée à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France et le CAUE de la Seine Saint-Denis	*Atlas des paysages de Seine Saint Denis* (2012 – 2016)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les fédérations participantes (CAUE 93)
CAUE de la Seine Saint-Denis	*Totems sans tabou* (2006 à 2009)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les fédérations participantes (CAUE 93)
Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba)	*Habiter la métropole bordelaise. Analyse croisée des pratiques et des représentations de 15 habitants de la CUB* (2013)	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie dans les bilans annuels FNAU (2014)
Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et l'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba)	*L'usage de la ville par le genre – Les femmes* (2011)	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie lors de la 35ème rencontre de la FNAU *A la recherche du bien commun territorial*, Atelier 10 « Les métiers de l'urbain, de l'intérêt individuel au bien commun »
Conseil général du Finistère et Brest métropole	*Observation du vieillissement de la population de Brest Métropole*	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les structures participantes (AU Brest)
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre – Dunkerque (AGUR)	*«La toile industrielle dunkerquoise », Schéma des relations interindustrielles du Dunkerquois* (2009)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les structures participantes (AGUR)

Agence d'urbanisme et de développement Essonne – Seine – Orge (Audeso)	*Densité et qualité dans les sites d'activités du CESO* (2010)	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie dans les bilans annuels FNAU (2011)
Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Ile-de-France	*Habiter dans le périurbain* (2012)	**Réseau des fédérations impliquées dans la recherche DOIT** : recueilli antérieurement dans le cahier trimestriel de l'IAU
Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon)	*Les ateliers d'innovation en urbanisme* (2009 – 2013)	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie par diffusion dans les réseaux (diffusion informelle et interpersonnelle entre praticien et chercheur)
Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon)	*Le vieillissement, « prospective-active »* (2007 – 2014)	**Remontée de l'étude par les réseaux FNCAUE et FNAU :** étude apportée à la recherche DOIT par les structures participantes (AGUR)
Syndicat Mixte des Rives du Rhône	*Rives du Rhône 2040, Réinventons notre territoire* (2013 – 2017)	**Veille extérieure aux réseaux** : présentation de la démarche de révision du SCoT dans la lettre du Céréma (*Transflash*, n°392, juin-juillet 2014)
Nantes Métropole et l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN)	*Perception et opinion des habitants sur la densification de la Métropole Nantaise* (2014)	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie par diffusion dans les réseaux (diffusion informelle et interpersonnelle entre praticiens)
Agence pour le Développement Durable de la Région Nazairienne (ADDRN)	*Familles en campagne. La fabrique individuelle de l'étalement urbain. Enquête sociologique dans la région nazairienne* (2013)	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie dans les bilans annuels FNAU (2014)
Rennes Métropole et l'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR)	*Diversité des modes d'habiter dans les communes de Rennes Métropole* (2013)	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie dans les bilans annuels FNAU (2014)
Métropole de Toulouse et l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse (aua/T)	*Les ateliers de composition urbaine* (2014)	**Veille auprès des réseaux FNCAUE et FNAU :** étude recueillie par diffusion dans les réseaux (diffusion informelle et interpersonnelle entre praticien et chercheur)

Annexe F. Codification des études territoriales expérimentales

CODE	*STRUCTURE PORTEUSE*	*NOM ET DATE DE L'ETUDE*
Etudes par des CAUE sur les territoires physiques de la métropolisation		
A1.1-1	Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Ile de France	*Le journal du grand Paris#Climat « créons notre écosystème citoyen »* (2015)
A1.1-2	Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Ile de France	*La minute Métropole* (2015)
A1.1-3	Atelier Politopie (partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône)	*Représentations territoriales des amapiens (consommateurs et producteurs d'Associations de maintien de l'Agriculture Paysanne). Quel(s) sens pour la métropole Lyon/Saint/Etienne ?* (2013)
Etudes par des CAUE sur les espaces numériques de la métropolisation		
A1.2-1	Direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais - Picardie et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord	*Guide en ligne « Du projet au permis de construire »* (2016)
A1.2-2	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord	*s-pass.org* (2012 – 2016)
Etudes par des CAUE sur les territoires en réaction à la métropolisation : les territoires périurbains		
A2.1-1	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne	*Observatoire des mutations pavillonnaires* (2014)
Etudes par des CAUE sur les territoires en réaction à la métropolisation : les territoires de la marge		
A2.2-1	Union Régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales)	*Les Maires, les CAUE et les places publiques* (2013)
A2.2-2	Direction de la Nature du Paysage et de la Biodiversité du Conseil général de Seine-Saint-Denis associée à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France et le CAUE de la Seine Saint-Denis	*Atlas des paysages de Seine Saint Denis* (2012 – 2016)
A2.2-3	Groupe de Recherche Action (partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône)	*Pratiques contre-culturelles dans les brèches de la métropole : Les cas de GrrrndZero à Lyon et Avataria à Saint-Etienne* (2014)
Etudes par des CAUE sur les territoires en réaction à la métropolisation : les territoires stigmatisés		
A2.3-1	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne	*Images d'avenirs en Essonne*, enquête photographique (2014)
A2.3-2	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne	*Jeunes balades urbaines* (2013 – 2016)

A2.3-3	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône	*Habiter un immeuble dans le Rhône*
A2.3-4	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Seine Saint-Denis	*Totems sans tabou* (2006 à 2009)

Etudes par des agences d'urbanisme sur les territoires physiques de la métropolisation

B1.1-1	Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine	*Habiter la métropole bordelaise. Analyse croisée des pratiques et des représentations de 15 habitants de la Communauté Urbaine de Bordeaux* (2013)
B1.1-2	Communauté urbaine de Bordeaux et l'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine	*L'usage de la ville par le genre – Les femmes* (2011)
B1.1-3	Conseil général du Finistère et Brest métropole	*Observation du vieillissement de la population de Brest Métropole*
B1.1-4	Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre – Dunkerque	*« La toile industrielle dunkerquoise », Schéma des relations interindustrielles du Dunkerquois* (2009)
B1.1-5	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise	*Le vieillissement, « prospective-active »* (2007 – 2014)
B1.1-6	Nantes Métropole et l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise	*Perception et opinion des habitants sur la densification de la Métropole Nantaise* (2014)
B1.1-7	Agence d'urbanisme et de développement Essonne – Seine – Orge	*Densité et qualité dans les sites d'activités du CESO* (2010)

Etudes par des agences d'urbanisme sur les territoires en réaction à la métropolisation : les territoires périurbains

B2.1-1	Agence pour le développement durable de la région nazairienne	*Familles en campagne. La fabrique individuelle de l'étalement urbain. Enquête sociologique dans la région nazairienne* (2013)
B2.1-2	Rennes Métropole et l'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise	*Diversité des modes d'habiter dans les communes de Rennes Métropole* (2013)
B2.1-3	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Ile-de-France	*Habiter dans le périurbain* (2012)

Etudes par des agences d'urbanisme sur les territoires en réaction à la métropolisation : les territoires de la marge

B2.2-1	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise	*Les ateliers d'innovation en urbanisme* (2009 – 2013) *La ville d'Oullins et la dynamique métropolitaine* (2011)
B2.2-2	Métropole de Toulouse et l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse	*Les ateliers de composition urbaine* (2014)
B2.2-3	Syndicat Mixte des Rives du Rhône	*Rives du Rhône 2040, Réinventons notre territoire* (2013 – 2017)

Annexe G. Fiches portrait des études territoriales expérimentales

Fiche de l'étude A1-1.1 : *Le journal GrandParis#Climat* 2015 CAUE de l'Essonne et des Yvelines - Atelier du Grand Paris « Vivre bien partout »	
CONTEXTE DE CREATION DE LA DEMARCHE	
Format	Journal collectif de restitution des productions d'une table-ronde
Origine de la démarche	S'inscrit dans un partenariat entre les CAUE d'Ile-de-France et l'Atelier International du Grand Paris.
Principal(ux) acteur(s)	Les CAUE de l'Essonne et des Yvelines, ainsi que les 46 participants à la journée de travail du 21 novembre 2015 : dont 4 architectes, 2 représentants du Grand-Paris aménagement, 6 praticiens en collectivités territoriales (mairies et syndicats de gestion), 6 enseignants, 3 membres de syndicats, 7 représentants d'associations, 6 représentants d'entreprises…
Partenaire(s)	Ateliers du Grand Paris, la mairie de Ris-Orangis, Grand Paris Aménagement.
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Dans le cadre des Ateliers du Grand Paris et de l'organisation de la COP 21 à Paris, les CAUE d'Ile-de-France ont engagé la tenue de 6 ateliers, parmi lesquels l'atelier « Vivre bien partout ». Les CAUE de l'Essonne et des Yvelines ont organisé dans le cadre de cet atelier une table-ronde (« Rendez-vous des acteurs : créons notre écosystème citoyen ») qui, partant des questions climatiques, visait la mise en débat des solutions pratiques aux problématiques écologiques au sens large du terme. *L'enjeu climatique n'est pas uniquement soumis aux émissions de CO2, mais concerne d'autres domaines, pour lesquels nous avons les moyens d'agir.*
Public cible	Cette table-ronde est pensée à destination des « *acteurs* » des territoires franciliens (élus, monde associatif, praticiens…)
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Mise par **écrit** des paroles individuées afin d'initier une discussion au long terme *L'envie : poser vos mots afin que les échanges de cette journée ne soient pas volatiles. Que des traces soient inscrites pour pouvoir poursuivre.* Repartir dans la discussion des **engagements** individués et des **volontés** qui les animent *La volonté de pouvoir se prendre en main, et d'aller au delà de l'échange vers le faire ensemble est apparue à toutes les tables. (…) Et là encore de ne pas se priver d'anticiper* Discuter des **modalités pratiques** de changement immédiat, moins planifiées et plus **bricolées**, moins modalisées et plus **territorialisées** *La confiance est clairement exprimée dans la capacité de chacun, avec d'autres, à bricoler les solutions plus économiques, plus écologiques et plus responsables. Une fois encore de ne pas attendre LA solution mais de multiplier les réponses adaptées à chaque situation (…) de mettre en place les dispositifs simples qui répondent à des problèmes concrets.* Renouer avec les règles de la **mise en débat** (ex : rencontre physique) et réinscrire l'agir territorial dans la société civile (énoncé de règles communes de vie dans les territoires, confrontation au terrain…) *Retrouver les lieux de la rencontre et du débat, sortir du virtuel pour se confronter au terrain, investir l'espace public, croire en des solutions qui répondent à des questions concrètes, négocier et argumenter pour édifier des*

	règles d'usages. Favoriser une **approche élargie** des enjeux du changement climatique - tout particulièrement culturelle *Grande absente des questions et négociations sur le climat, elle se pose ici comme ingrédient essentiel, éducation, pédagogie, sensibilisation, appropriation.*
Objectifs / Objet	Aborder les différents domaines concernés par le changement climatique (habiter, économie, gouvernance, culture, mobilité, environnement…) par la **co-construction d'une pensée collective**. *On y parle beaucoup de projest partagés, d'initiatives, d'éducation et bien sûr d'intelligence collective.*
Discours sur l'innovation	Le journal est conçu comme un matériau qui délivre « *presque brutes les paroles* » (opinions et initiatives évoquées) de la table-ronde, c'est d'une certaine manière un **terrain particulier** (discours de praticiens, de chercheurs et d'associations) *L'idée : écrire in situ un journal, témoignage des acteurs de terrain, de leurs souhaits, projets, pour participer activement aux débats.*
Méthodes/démarches expérimentales	La table-ronde a réunis 46 acteurs du territoire du Grand Paris, représentant une certaine **diversité de fonctions et postures** par rapport au territoire : allant de **différents métiers de l'agir territorial** (aménagement et urbanisme, paysagisme, gestion territoriale…) dans **différents types de structures** (commune et intercommunalité, parcs naturels régionaux et aménageurs publics…), aux **associations et acteurs privés** (ex : photographie, créateurs web), en passant par **les enseignants et chercheurs**. Les différents moments de la table-ronde ont débuté par une présentation systématique des participants, de leurs fonctions à leurs actions et réflexions sur les territoires. La problématique écologique a été discuté à partir de thèmes ciblés et choisis par les organisateurs : la gouvernance, l'économie, la mobilité, la culture, l'environnement, l'habiter. La discussion visait systématiquement à **repartir du vécu** (personnellement ou connu), que ce soit sous la forme plus intime du **témoignage** ou plus narrative du **retour d'expérience**. Par exemple, lors des discussions, les participants ont été invités à noter, dessiner, schématiser, représenter, etc., sur des papiers ce que leur inspirait la problématique climatique *Le changement climatique est une question de... Racontez votre expérience, une expérience autour de vous.* (exemple de consigne)
Espace	Le territoire étudié est qualifié sous le nom de « Grand Paris », en référence à la récente **Métropole du Grand Paris**, en intégrant aussi bien ses territoires du cœur métropolitain, de la proche ou moyenne périphérie.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Par le rassemblement des « *papiers* », le résultat a été la constitution d'un **journal collectif** qui pourra servir de base à d'autres démarches de réflexions, selon les organisateurs. Cette table-ronde a aussi permis des discussions entre des structures différentes qui sont confrontées aux mêmes réalités et difficultés.
Démarches concomitantes ou en continuité de l'étude	Cette table-ronde s'inscrit dans un des cinq Ateliers du Grand Paris mis en place dans le cadre de l'organisation de la COP 21. Les autres activités accueillies dans cet atelier relèvent de certaines **habitudes d'animation des Ateliers Internationaux du Grand Paris** (AIGP) : marche exploratoire, balade métropolitaine (en car) et débat public en présence d'architectures, d'urbanistes et de chercheurs du Conseil Scientifique des AIGP. Le CAUE de l'Essonne a prolongé la constitution de cet « écosystème citoyen » du Grand Paris (praticiens en architecture et urbanisme,

	associations locales, acteurs de l'économie, chercheurs) par un temps de discussions courtes : « *Le speed dating de l'Essonne : Créons notre écosystème citoyen* » (Novembre 2015)
Valorisation et communication	Multiples informations sur le site du GrandParis#Climat. Vidéos, photos, interviews et descriptifs.
Liens internet	Journal en ligne : <http://www.caue-idf.fr/sites/default/files/CAUE_Essonne/documents_manifestation/JournauxCAUE%3AGPclimat-21novWEB.pdf> Site du Grand Paris Climat : <http://www.grandparisclimat.fr/>

Fiche de l'étude A1-1.2 : *La minute Métropole* 2015 - 2017 Les CAUE d'Ile-de-France	
CONTEXTE DE CREATION DE LA DEMARCHE	
Format	Courtes interviews hebdomadaires des habitants d'Ile-de-France
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités des 8 CAUE d'Ile-de-France.
Principal(ux) acteur(s)	Les 8 CAUE de l'Ile-de-France : CAUE de l'Essone, CAUE de Paris, CAUE de Seine-et-Marne, CAUE des Yvelines, CAUE des Hauts-de-Seine, CAUE de Seine-Saint-Denis, CAUE du Val-de-Marne, CAUE du Val-d'Oise,
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Constat d'une recomposition des acteurs du territoire.
Public cible	Les « *acteurs de la société civile, engagés dans la vie culturelle, économique, associative, ou encore celui de passants de la métropole.* »
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	La mise en récit habitante du territoire comme mode de connaissances de celui-ci. Apporter un « *regard singulier et original* » sur le territoire métropolitain, détonnant par rapport aux représentations professionnelles. Valoriser d'autres temporalités que celles de la projection aménagiste : l'éphémère, le quotidien, le réversible...
Objectifs / Objet	Faire connaitre la « Métropole du Grand Paris » et l'incarner par des parcours de vie. Donner à voir les désidérabilités territoriales pour le devenir métropolitain.
Discours sur l'innovation	Ø
Méthodes/démarches expérimentales	Réaliser de courtes interviews filmés d'habitants ou usagers de la Métropole du Grand Paris. Chaque vidéo porte sur une thématique (ex : mobilité) ou un projet métropolitain en cours (ex : Grand Paris).
Espace	Le territoire de la « Métropole du Grand Paris » au sens institutionnel du terme.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Vidéos en ligne.
Démarches concomitantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Peu de présentation et exmplication de la démarche. Pas de commentaire des vidéos.
Liens internet	Liens vers les vidéos : < http://www.caue92.fr/-La-minute-metropole-.html>

Fiche de l'étude A1-1.3 : *Représentations territoriales des amapiens (consommateurs et producteurs d'Associations de maintien de l'Agriculture Paysanne). Quel(s) sens pour la métropole Lyon / Saint-Etienne ?* 2013 CAUE du Rhône et Politopie	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Rapport de recherche territorialisée (2013), présentation des recherches au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône (2014)
Origine de la démarche	Programme de recherches territorialisées (PRT) Rhône-Alpes « Formes de l'urbanité et dynamiques culturelles dans une métropole en chantier », impulsé par le Ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), cherchant à encourager la commande locale de recherche.
Principal(ux) acteur(s)	Atelier de recherche Politopie
Partenaire(s)	Echelle nationale : Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie du Ministère de la Culture et de la Communication ; Plan Urbanisme Construction Architecture ; Echelle locale : Région Urbaine de Lyon ; Grand Lyon ; structures publiques des villes de Lyon (Mission de coopération culturelle, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise , Musée Gadagne, Archives municipales), Saint-Etienne (Service des Affaires Culturelles, Direction Animation et Vie des quartiers) et Villeurbanne (Le Rize, Centre mémoires et société)
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Reconnaissance d'une difficulté pour l'ingénierie territoriale à prendre en compte l'intégralité des thématiques, problématiques ou mouvances qui prennent pied dans un contexte de métropolisation croissante *programme de recherche, centré sur ce qui construit la métropolisation « par le bas », autrement dit sur le phénomène tel qu'il se dessine dans la tête des acteurs, habitants et usagers ordinaires du territoire.*
Public cible	Elus, praticiens, acteurs locaux de l'agriculture
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	
Principes énoncés	Favoriser une approche sensible du territoire et de sa conception institutionnelle, *« notamment à travers leurs paysages gustatifs et culinaires, tels que ressentis, vécus et exprimés par des consommateurs et producteurs réunis au sein d'Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) au sein de la région lyonno-stéphanoise »* Considérer que les choix de consommation alimentaire ou de réseaux de mise en vente pour les agriculteurs s'inscrivent dans une re-construction du réel par les individus selon leurs connaissances, expériences sensibles…
Objectifs / Objest	Soulever les représentations de la métropole lyonno-stéphanoise traduites par les pratiques amapiennes, en appréhendant *« ce qui fait (non-)sens commun dans l'espace métropolitain de la région urbaine Lyon / Saint-Etienne »* Proposer des *« réflexions sur les représentations et imaginaires des habitants quant à leur territoire habité »*, ici les amapiens, afin de comprendre les territoires en mutation / « *en chantier* » du fait de la métropolisation
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	La réalisation de recherches territorialisées, liant milieu de la recherche locale et réalités territoriales, est présentée en soi comme une innovation par le programme de Recherches Territorialisées.
Méthodes / démarches expérimentales	3 temps méthodologiques à la recherche : - Etat de l'art sur les AMAP : origines, objectifs poursuivis, modes de fonctionnement, évolutions et relations avec les territoires et leurs habitants ; - Analyse des contenus des blogs et sites internent des AMAP de la région urbaine Lyon – Saint-Etienne : thématiques et idées sur les

	territoires faisant sens pour eux, représentations territoriales et les dynamiques territoriales induites. - Réalisation de 31 entretiens qualitatifs (ouverts : en discussion avec l'enquêteur) avec des amapiens (producteurs et consommateurs) présents dans différentes AMAP, donnant lieu à la réalisation de cartes mentales, dessins, schémas, etc. Analyse croisée des entretiens *« pour nuancer leurs représentations et imaginaires liés aux territoires présents et de demain »*. Analyse très détaillée de chaque type de méthodologie employée. Par exemple, présentation de chaque personne interviewée (âge, sexe, profession, commune de résidence…) ; présentation des cartes mentales, dessins et schémas réalisés par les interviewés… ; forte signalétique (codage)…
Espace	Les territoires de vie des amapiens dans la région urbaine Lyon – Saint-Etienne : à la fois le centre des deux agglomérations, leurs périphéries et des communes rurales.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Mise en lumière de représentations territoriales peu présentes sur les grandes scènes médiatiques, culturelles et sociales de la métropole, donc peu connus des praticiens alors qu'elles constituent une production (réactive) de la métropolisation *Cette dynamique (re)questionne ni plus ni moins les fondements de la ville et ce qui fait urbanité* Démarche collaborative entre le milieu de la recherche et les praticiens, assurant une mise en partage d'informations et de connaissances.
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Réalisation concomitante de trois autres recherches sélectionnées dans le cadre des PRT Rhône-Alpes : 1) Les représentations du territoire métropolitain des lycéens à l'épreuve d'une action pédagogique « la métropole en mouvement » 2) Pratiques contre-culturelles dans les brèches de la métropole : les cas de Grrrndzero à Lyon et Avataria à Saint-Étienne 3) La métropole des arts numériques : milieu créatif, techno science et culture du libre ⇨ Les rapports portant sur les représentations des lycéens (1) et les arts numériques (3) n'ayant pas donné lieu à des méthodes d'immersion dans le territoire, nous avons choisi de ne pas les prendre en compte. Journées d'échanges suite à la réalisation des recherches PRT.
Valorisation et communication	Présentation de cette étude dans le blog du PRT Rhône-Alpes.
Liens internet	Blog du PRT Rhône-Alpes : <http://prtra.hypotheses.org/> Lien vers l'étude : <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/95/files/2014/04/Rapport-Politopie-PRT-RA.pdf>

Fiche de l'étude A1.2-1: *Du projet au permis de construire* 2016 CAUE du Nord, CAUE du Pas-de-Calais, Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord Pas-de-Calais	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Guide en ligne d'accompagnement des habitants aux procédures juridiques et techniques de l'urbanisme, sur un site un site internet dédié avec des fiches techniques téléchargeables
Origine de la démarche	Partenariat entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord Pas-de-Calais (services architecture, cadre de vie et développement durable), les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord et du Pas-de-Calais, les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) du Nord et du Pas-de-Calais, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord Pas-de-Calais.
Principal(ux) acteur(s)	Les CAUE du Nord et du Pas-de-Calais
Partenaire(s)	La Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Nord-Pas-de-Calais, le Conseil régional de l'Ordre des architectes du Nord-Pas-de-Calais.
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Une hausse des dossiers de construction ou de réhabilitation déposés auprès des services incomplets, témoignant des difficultés croissantes à comprendre les procédures réglementaires en urbanisme. Nécessité d'une aide gratuite dans la réalisation des dossiers *Un guide en ligne qui accompagne l'usager dans la préparation de son projet architectural pour lui garantir un résultat adapté à ses besoins*
Public cible	Habitants désireux de construire, rénover ou agrandir leur logement ; agents des collectivités en charge des demandes de permis ou déclaration de travaux
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	
Principes énoncés	Assurer une égalité d'accès dans les procédures réglementaires, entre ceux pouvant payer l'aide d'un professionnel et les autres, entre ceux ayant la maîtrise des codes urbanistiques et les autres Répondre à un souci d'amélioration des services publics, par la mise à disposition des informations rentrées en ligne auprès des agents des collectivités concernés par les dépôts de demandes de permis ou de déclaration de travaux.
Objectifs / Objest	Aider les particuliers dans leur démarche de projet de construction, agrandissement ou rénovation de leurs habitations en proposant un outil numérique en ligne permettant un suivi et une aide tout au long de leurs démarches réglementaires, urbanistiques…
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Ø
Méthodes / démarches expérimentales	Guide composé de cinq rubriques : *Réfléchir ; Observer ; Imaginer ; Réaliser ; Habiter* Utilisation d'une série de questions pour aider l'habitant à se situer dans sa démarche (prise en compte de l'environnement voisin : climat, paysage, milieu bâti…), qu'il envisage plusieurs possibilités (ex : recommandations environnementales, assurances) et n'oublie aucun détail. Chaque information est complétée par un lien « *pour vous aider* », où des points « *pour comprendre* », « *pour agir* » et « *contacts* » renvoient à d'autres liens internet permettant d'aiguiller plus spécifiquement le particulier.
Espace	Toute construction ou rénovation s'établissant dans n'importe quel milieu urbain ou plus périphérique des départements du Nord, Pas-de-Calais et de Picardie.

VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Le guide ayant été mis en ligne le 1er avril 2016, pas encore d'informations sur d'éventuels résultats pour l'instant.
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Guide accessible directement par le site internet dédié : Pas de référencement du guide sur les sites internet respectifs des réalisateurs et partenaires
Liens internet	Guide en ligne : <http://www.duprojetaupermisdeconstruire.fr/> Guide à télécharger : <http://kentika2.spass.org/GEIDEFile/dPaPc___guide_complet.pdf?Archive=124690294287&File=dPaPc___guide_complet_pdf>

Fiche de l'étude A1.2-2 : *Plateforme numérique S-PASS Territoires* 2016 Fédération Nationale des CAUE	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Plateforme numérique de mutualisation et de diffusion des études menées par les CAUE, ainsi que d'échanges sur leurs sujets
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités de la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Principal(ux) acteur(s)	Les CAUE de la Drôme, de l'Eure, du Jura, du Loiret, de la Manche, du Nord, de l'Oise, du Puy de Dôme, du Rhône, des Deux Sèvres, du Val d'Oise, de la Guadeloupe L'Union Régionale des CAUE d'Aquitaine
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Considérant la *« complexité »* croissante des phénomènes urbains, nécessité de penser de *« nouveaux modes d'interprétation et d'échanges, plus innovants, plus participatifs »*, visant à *« observer le réel » et assurer des « collaborations inédites »* entre *« les acteurs du cadre de vie »* (architecture, urbanisme, environnement, paysage) Volonté de création d'une *« communauté de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage »* par la *« mutualisation »* et *« coproduction »* de connaissances
Public cible	« *la Communauté des acteurs du cadre de vie* », c'est-à-dire les collectivités publiques, les décideurs publics et privés, les milieux économiques et professionnels du territoire, le milieu éducatif, les habitants et usagers du territoire.
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	
Principes énoncés	Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère par une mise en partage et une mutualisation des savoirs *Dispositif de conseil, de mutualisation, d'échange et de diffusion destiné à promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère auprès du plus grand nombre.*
Objectifs / Objest	Créer une « *intelligence collective des territoires* » par la mise en réseau des acteurs du territoire et de leurs connaissances *Construire ensemble une plate-forme nationale favorisant le travail en réseau des CAUE, de leurs partenaires et de leurs publics. Elles se sont fixés comme objectifs, au travers de l'utilisation de la Plate-forme, d'approfondir la transversalité des missions du CAUE, de faire participer les acteurs du cadre de vie aux transformations de la société et d'agir pour le développement d'une intelligence collective des Territoires.* Assurer les modalités pratiques du travail en groupe des acteurs d'un même territoire *S-PASS Territoires est une plate-forme numérique qui propose aux acteurs du cadre de vie de se réunir en groupes de travail pour partager et diffuser leurs ressources, leurs connaissances et leurs savoir-faire et faire progresser leurs projets.*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Ø

Méthodes / démarches expérimentales	La plateforme numérique S-PASS propose plusieurs formats de collecte et diffusion de connaissances : - ***un atlas numérique*** *pour visualiser, produire, collaborer et partager des cartes et des informations géographiques, un observatoire pour situer les mutations des territoires et faire connaître les dynamiques en cours,* - ***une boîte à outils*** *pour capitaliser et faire connaître les bonnes pratiques et favoriser la montée en compétences des acteurs des territoires* - ***un outil de publication numérique*** *pour visualiser, composer et partager des publications numériques multimédia (cartes SIG, image, texte, vidéo,…) et de créer des collections (par exemple des Carnest de territoires, des Carnest de projet, …),* - ***une médiathèque*** *pour collecter et diffuser des fichiers multimédia (photographies, vidéos, cartes et plans) et les rapports d'études des territoires.*
Espace	Territoires d'étude du cadre de vie des praticiens collaborant à la plateforme
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Mise en visibilité des actions réalisées par les CAUE animateurs da la plateforme Mise en ligne d'une profusion de publications, cartes interactives, plans et rapports d'études
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Rubrique importante dédiée à la plateforme S-PASS sur le site internet du CAUE du Nord Aucunes informations ou liens sur les sites des autres CAUE associés
Liens internet	Site internet : <http://portail.s-pass.org/fr/#modalapropos>

Fiche de l'étude A2.1-1 : *Observatoire des mutations pavillonnaires* 2014 CAUE de l'Essonne	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Observatoire qui bénéficie d'une plateforme collaborative entre praticiens, d'un formulaire de contribution du public (proposition d'initiatives ou de projest à recenser)
Origine de la démarche	Inscription dans les activités du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Essonne (CAUE)
Principal(ux) acteur(s)	CAUE de l'Essonne
Partenaire(s)	Conseil régional de l'Essonne, l'ordre des architecte en Ile-de-France, Parc Naturel Régional de la haute vallée de Chevreuse, Parc Naturel Régional du Gâtinais français, maison de banlieue et de l'architecture, Architectures Avivre, centre de ressources politique de la ville en Essonne, association PACT Essonne, compagne théâtrale AMIN, Association pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine cinématographique amateur (CINEAM), Maison de Banlieue et d'Architecture
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Constat de « *mutations* » spontanées dans les pavillons, considérés comme des « *territoires en mouvement* » *Dans le cadre de la démarche « Hisser Pavillons ! », le CAUE 91 met en lumière les formes multiples d'évolution des quartiers d'habitat pavillonnaire existants.*
Public cible	Pour le recueil et Habitants, usagers, praticiens de l'ingénierie territoriale, organisations citoyennes, collectivités locales, entreprises engagées dans un projet *Cet appel à contribution pour alimenter l'Observatoire des Mutations Pavillonnaires s'adresse aux particuliers, organisations citoyennes (associations, collectifs, etc.), collectivités locales et professionnels.*
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	
Principes énoncés	Considérer l'observation comme source fondamentale de la connaissance et tout particulièrement l'observation habitante concernant le lieu de vie « *Transition écologique et sociale des territoires* » pensée en référence à la gestion durable et sociale de la proximité *Transition des quartiers d'habitat individuel vers des territoires économes et solidaires.* « *Solidarité* » entendue ici comme la motivation première des initiatives habitantes et constructions collectives de projets
Objectifs / Objest	Permettre une contribution à la fois singulière (initiatives habitantes, praticiennes, etc.) et collective (par la somme des initiatives) afin de construire de nouvelles connaissances collectives sur l'habitat pavillonnaire pour les praticiens, les collectivités publiques, les habitants.... *L'Observatoire des Mutations Pavillonnaires, constitue une ressource collective, mise à disposition de tous les acteurs pour une transition écologique et sociale des territoires.* Mettre en débat le devenir de l'habitat pavillonnaire par la réalisation d'un recueil additionnant différents projest et initiatives, afin de penser d'autres potentialités dans l'évolution d'un habitat pavillonnaire encore souvent stigmatisé *- une évolution/transformation du bâti et/ou du foncier existants, quelle que soit son époque de construction (pavillons en meulière, maisons groupées, maison de lotissement, etc.)*

	- une évolution du tissu existant par l'ajout de nouvelles constructions, que ce soit sur une parcelle déjà construite ou sur une parcelle issue d'une division parcellaire. *- une évolution des pratiques et manières d'habiter : comment se déplacer ? comment consommer des produits locaux ? comment réduire les dépenses d'énergie ? comment adapter son activité économique ? etc.*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	L'observatoire ne se définit pas comme innovant ou expérimental, mais la démarche employée peut néanmoins être considérée comme innovante au regard des contenus qu'elle recueille : des initiatives différenciées de l'agir sur les pavillons.
Méthodes / démarches expérimentales	Appel à contribution lancé en 2014 et diffusé auprès d'habitants, praticiens, associations, organisations citoyennes, collectivités locales, etc., qui ont participé ou participent à des initiatives de transformation « *économe et solidaire* » de quartiers d'habitat pavillonnaire. 5 thématiques retenues pour la collecte des initiatives et projest : - *Diversifier l'offre d'habitat ;* - *Adapter le bâti et le foncier existants ;* - *Favoriser la cohésion sociale ;* - *Améliorer les déplacements ;* - *Développer une économie locale.*
Espace	Les espaces concernés par l'observatoire sont désignés comme des « *quartiers d'habitat pavillonnaire* », mais les projest recensés témoignent pour l'instant d'une forte polarité rurale et périurbaine. *Vous avez pris part à un projet, que ce soit à l'échelle d'une parcelle, d'un quartier, d'une commune ou d'un territoire plus large, faites connaître cette initiative*
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Récension de différentes formes d'évolution physique de l'habitat pavillonnaire : des projest de réaménagement ou d'agrandissement de maisons, des constructions avec de nouveaux matériaux ou des matériaux de récupération, le partage de maisons (colocation intergénérationnelle, espaces mutualisés). Mise en avant également d'initiatives ou projest à vocation sociale et économique dans les modes d'habiter : le covoiturage, la valorisation des produits locaux (« cabane à lait », circuit court, potager partagé, nourriture gratuite, bourse d'échange), etc. Renouvellement des représentations du pavillonnaire par la mise en avant de potentialités d'évolution (morphologiques, sociales, économiques…) et l'émergence d'ores et déjà de nouvelles pratiques.
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Organisée par le CAUE, le CINEAM (Association pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine cinématographique amateur), la compagnie théâtrale AMIN et la Maison de Banlieue et de l'Architecture, conception (novembre 2013) d'un film amateur (« Mon pavillon ») puis sa projection-débat (mars 2015) donnant à voir des témoignages d'expériences habitantes de mise en partage dans les espaces pavillonnaires (scènes de vie de famille, récits de chantier, usages de l'espace public... Exposition à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine des lauréats des AJAP 2014 (novembre 2014, janvier 2015), certains se sont penchés sur la problématique de l'évolution de l'habitat individuel Balade urbaine dans le cadre de la semaine des patrimoines en Ile-de-France (septembre 2015) : « Voyage en terre pavillonnaire : Des petites maisons qui deviendront grandes ! »
Valorisation et communication	Un site internet de l'observatoire, créé par le CAUE de l'Essonne, très animé : diaporamas, fiches descriptives des projest (cf. rubrique Liens) ; brochure

	d'appel à contribution ; appel à contribution en ligne ; actualités En revanche le site « officiel » du CAUE de l'Essonne ne fait pas mention de cet observatoire dans sa rubrique « ressources – observatoires ».
Liens internet	Site du CAUE 91 : <http://www.caue91.asso.fr/rubrique-caue91/observatoire-des-mutations-pavillonnaires> Site de l'observatoire : <http://caue91.asso.fr/Appel-a-contribution.html>

Fiche de l'étude A2.2-1 : *Les maires, les CAUE et les places publiques* 2013 Union régionale des CAUE de Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales)	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Numéro spécial du journal des CAUE de Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales) sur les expérimentations dans les lieux publics désignés comme « *lieux communs* »
Origine de la démarche	Inscription dans les activités des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales), ainsi que dans les activités de l'Union Régionale (pour la réalisation de la revue)
Principal(ux) acteur(s)	Des **m**embres des CAUE de Languedoc-Roussillon
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Baisse des capacités économiques des ménages à améliorer leurs cadres de vie dans les territoires ruraux, alors que dans le même temps fleurit dans l'aménagement du territoire et la production immobilière « *une approche technocratique qui occulterait le sens de la ville* »
Public cible	Réseau des CAUE et tout particulièrement ceux qui n'ont pas participé à cette étude ; les collectivités territoriales désireuses d'autres modalités d'action sur leurs territoires
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	
Principes énoncés	Le travail sur l'espace public au sens large (incluant sa dimension politique) pensé comme un moyen de rendre du pouvoir d'agir des habitants sur leurs cadres de vie *Dans un contexte social difficile où les conditions économiques rendent précaire l'amélioration de la vie personnelle des citoyens, l'espace public n'a-t-il pas un rôle à jouer dans leur vie sociale ? Dans les équipes des CAUE, les professionnels sont nombreux à le penser. (…) Avec obstination et entêtement, ils utilisent ça et là les moindres recoins ou, au contraire, conservent quelques mètres carrés exempts de toute fonctionnalité, pour laisser libres les usagers de s'exprimer, agir, s'isoler voire développer leur créativité… (édito)* Justice spatiale posée comme un principe de ces expérimentations : le contexte actuel ne permettant pas une répartition égale des capacités d'intervention des citoyens sur les cadres de vie, l'action des praticiens devrait se concentrer sur les publics et les espaces les plus en difficulté *(…) n'y a-t-il pas aujourd'hui une imposture à investir chacun d'une capacité égale d'interventions sur son cadre de vie ? (édito)* Recherche de l'harmonie du lieu, entendue comme le croisement des usages habitants d'un lieu et de la valorisation de sa mémoire *Exploiter les traces du passé, l'histoire d'un lieu, ne sont pas pour eux [praticiens des CAUE impliqués dans ces expérimentations] de vains mots et constituent une garantie conter des espaces publics certes plus rationnels, sécurisés, organisés, mis au final… aseptisés. Leurs réalisations – un jardin, une place un carrefour, un parking… - sont toutes motivées par une volonté tenace de faire émerger une harmonie du lieu quel qu'il soit. (édito)*
Objectifs / Objest	Recherche d'une alternative au projet d'aménagement (modification pérenne d'un espace de grande ampleur) pour des espaces extérieurs aux logiques économiques des « *logiques entrepreneuriales* » et peu visibles (des « *recoins* ») Réaliser une action adaptée à la situation territoriale et aux conditions économiques d'agir des habitants, ce qui assurerait un repositionnement du métier des CAUE en opposition à une logique aménagiste (techniciste,

	technocratique et entrepreneuriale) dominante *Utiliser les contraintes pour se greffer habilement dans l'existant ou provoquer la rupture leur a permis d'aboutir à des projest d'espaces publics cohérents et cette démarche conceptuelle en dit long sur la manière dont ils envisagent leur métier. (édito)*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	L'espace public est considéré comme un sujet « *régulièrement expérimenté* », donc proposer un journal régional des CAUE sur le sujet qui ne tomberait pas dans des « *écueils et lieux communs* » apparaît comme un « *défi* » à relever Les CAUE participeraient activement de ces expérimentations (par « *leurs engagements divers, la transversalité de leurs situations et la variété de leurs expertises* ») dans les espaces publics, ce qui leur conférerait une « *légitimité* » à prendre part au débat L'expérimentation s'inscrirait donc ici dans les outils et moyens d'action utilisés sur les territoires, qui viseraient à contrer un certain déterminisme dans les choix opérationnels de l'aménagement du territoire.
Méthodes / démarches expérimentales	Les différents procédés mis en place font figures de renouvellement des méthodes et moyens d'action sur les territoires, bien qu'ils s'inscrivent à des niveaux divers d'intervention sur l'espace : - sensibilisation des élus à la thématique de l'espace public (réalisation de visites par exemple, pour leurs montrer ce qui se fait ailleurs) ; - approche sensible des espaces publics assurant une démarche adaptée à chaque projet Proposition d'une méthode d'observation ethnographique en trois étapes visant la construction d'un outil opérationnel : - Observation directe d'un espace public par des habitants : mouvements, sensations, perceptions, sentiments, représentations... sont répertoriés dans une sorte de carnet de bord ; - Puis observation par ces mêmes habitants des affects des « *autres* » usagers du lieu (démarche de mise en situation) : accessibilité du lieu, caractère accueillant du lieu, profil des usagers… - Enfin, observation des activités et pratiques sur ce lieu public (corrélation ou non avec les fonctions attribuées au lieu), de l'occupation et l'appropriation de l'espace.
Espace	Les lieux publics entendus « *du jardin public au parking* » en passant par sa « *dimension politique* » définie par Jürgen Habermas. Des exemples d'expérimentations réalisées dans des espaces très localisés et restreints (une place, la mise en place d'un équipement…), essentiellement au sein de territoires ruraux représentés par des communes de petite taille ayant un besoin prégnant en ingénierie territoriale.
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Exemple d'une place publique d'un village, avec Aspasie Kambérou (architecte-urbaniste) expliquant que son implication dans le projet passe par l'institution d'un dialogue avec les élus, « *une pratique de terrain* » (visite des lieux, établissement des qualités et défauts du site), dialogue autour du coût financier, puis rédaction du cahier des charges. Autre entretien sur le végétal dans l'espace public et son entretien par les services municipaux : le CAUE du Gard organise des formations sur des pratiques alternatives de gestion des espaces verts. → Permet de changer de regard (sur l'état actuel) et de vision (pour l'avenir) des espaces publics dans les territoires ruraux
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Le journal est disponible au centre de documentation de l'Union Régionale des CAUE de Languedoc-Roussillon ou directement en ligne sur leur site internet,

	rubrique « ressources – publications ».
Liens internet	Site du CAUE : <http://www.caue-lr.fr/les-maires-les-caue-les-espaces-publics> Journal en ligne : <http://fr.calameo.com/read/0030929093dde8b76a882>

Fiche de l'étude A2.2-2 : *Atlas des paysages de Seine-Saint-Denis* 2016 Direction de la Nature du Paysage et de la Biodiversité du Conseil général de Seine-Saint-Denis, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Atlas de paysage avec présentation de la démarche et synthèses thématiques des séminaires de préparation
Origine de la démarche	Partenariat entre la Direction de la Nature du Paysage et de la Biodiversité du Conseil général de Seine-Saint-Denis (DNPB), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France (DRIEA Ile-de-France) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-Saint-Denis
Principal(ux) acteur(s)	CAUE de Seine-Saint-Denis
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Combler un défaut de connaissances : le département de Seine-Saint-Denis étant le seul département de la petite couronne francilienne qui ne dispose pas d'atlas du paysage *Or, les enjeux de connaissances du paysage sont essentiels à partager pour en révéler l'existence, en assurer la prise en compte mais aussi témoigner des paysages en cours de mutation.*
Public cible	Elus locaux, praticiens en paysagisme, urbanisme et aménagement du territoire.
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	
Principes énoncés	Opérer un partage d'informations et de connaissances sur le paysage de Seine-Saint-Denis par la construction de l'atlas du paysage : ce dernier devenant à la fois un « *socle commun de connaissances partagées* » et un « *outil partagé par tous* » Faire émerger une culture commune du paysage aussi bien pour « *les services techniques, les associations et le grand public* » *favoriser une prise de conscience collective de l'identité et de la valeur des paysages*
Objectifs / Objest	Réaliser un atlas du paysage par l'intervention de différents acteurs du territoire Proposer un outil de mise en débat des questions paysagères *Un outil transversal de dialogue, de communication et d'aide à la décision* Sensibiliser les praticiens non-paysagistes, les élus, les associations et les habitants à la culture paysagère : capacité de lectures paysagères, critères de la qualité paysagère, connaissance des paysages locaux… *L'atlas réalisé devra être un vecteur efficace de sensibilisation. La qualité pédagogique de l'atlas, tant dans l'approche que par les moyens employés revêt une importance particulière.*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Présentation de la conception de l'atlas des paysages de Seine-Saint-Denis comme « *une méthode originale par sa conception et son objet* ». En effet, cet atlas inclut des paysages urbains, s'adaptant par là aux paysages de Seine-Saint-Denis, mais surtout se différenciant de la méthode de réalisation conventionnelle des atlas de paysage centrée sur les espaces naturels et donc élargissant l'acception du terme « paysage ».
Méthodes / démarches	Réalisation de **séminaires préparatoires** animés par le CAUE de Seine-Saint-

expérimentales	Denis, réunissant : paysagistes, géographes, géologues, architectes, urbanistes, ingénieurs travaillant dans plusieurs collectivités publiques et territoriales, services de l'Etat, Agences d'urbanisme de Paris et de l'Ile de France. Un premier cycle de séminaires visant construction d'un « ***socle de connaissances communes*** » *- Séminaire 1: Histoire et géographie du département* *- Séminaire 2 : Définitions du paysage* *- Séminaire 3 : Quelques outils de Sgardà LIN Finn Geipel* ➔ Quelle pertinence de l'atlas des paysages : qu'est-ce qu'un atlas, comment définir un paysage ? Un second cycle de séminaires ayant permis la définition de la **méthode d'élaboration du l'atlas** : *- Séminaire 4 : Autres atlas des paysages en Ile-de-France,* *- Séminaire 5 : Quel atlas pour la Seine-Saint-Denis ?* *- Séminaire 6 : Vers un cahier des charges pour l'atlas des Paysages de Seine-Saint-Denis.* ➔ Quelle définition du paysage dans un territoire urbanisé et quels sont les principaux paysages de Seine Saint-Denis ? Réalisation d'une **enquête par entretien individuels** « Paysages en récit » par le Laboratoire Architecture et Anthropologie (LAA-CNRS), en amont de l'élaboration de l'atlas afin de rendre compte des **perceptions des paysages** de Seine-Saint-Denis de 24 habitants et usagers, paysagistes et acteurs locaux : établissement d'une cartographie des paysages à partir des réponses obtenues.
Espace	Les débats relatifs aux territoires concernés par l'atlas de la Seine-Saint- Denis se sont cristallisés autour des limites départementales. Pour certains participants celles-ci étant trop restrictives, il fallait plutôt mettre en concordance cette échelle départementale avec les échelles des intercommunalités.
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Réalisation d'un atlas des paysages constituant un outil partagé pour les élus locaux, collectivités locales, praticiens en paysagismes et aménagement Construction d'une culture paysagère commune à la Seine-Saint-Denis et exacerbation d'une identité collective à partir des paysages *l'élaboration de l'atlas devrait permettre d'alerter sur les mutations en cours et les phénomènes de transformation des paysages, notamment avec les projest du Grand Paris en cours (gares du Grand Paris, contrat de développement territorial...) qui contribuent à construire à la fois une représentation unifiée de la métropole et une identité territoriale spécifique.* Questionnements sur la qualité paysagère d'un territoire aussi fortement urbanisé que Seine-Saint-Denis ainsi que sur une conception élargie (aux seuls espaces naturels) de la notion de « paysage » *Elle [la réalisation de l'atlas] se fonde sur un processus d'échange et de participation entre les acteurs du territoire et vise à prendre en compte les spécificités.*
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Le document de présentation de la démarche ainsi que les différentes synthèses des séminaires disponibles sur le site du CAUE de Saine-Saint-Denis, rubrique « Publications » Peu d'informations sur le site du Conseil départemental de la Seine Saint-Denis.

Liens internet	Site du CAUE 93 : <http://www.caue93.fr/Un-Atlas-des-paysages-pour-la.html> <http://www.caue93.fr/IMG/pdf/ge_ne_se_atlas_bat-2.pdf> Fiches séminaires 1 à 6, site du CAUE 93: - <http://www.caue93.fr/IMG/pdf/se_minaire_atlas_1_-2.pdf> - <http://www.caue93.fr/IMG/pdf/se_minaire_atlas_2-2.pdf> - <http://www.caue93.fr/IMG/pdf/se_minaire_atlas_3-2.pdf> - <http://www.caue93.fr/IMG/pdf/se_minaire_atlas_4_-2.pdf> - <http://www.caue93.fr/IMG/pdf/se_minaire_atlas_5_-2.pdf> - <http://www.caue93.fr/IMG/pdf/se_minaire_atlas_6_-2.pdf> Présentations sur le site du Conseil Départemental : <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/Liste_AtlasPaysagesSSD/3_62.pdf>

Fiche de l'étude A2.2-3 : *Pratiques contre-culturelles dans les brèches de la métropole : les cas de Grrrnzero à Lyon et Avataria à Saint-Etienne* 2013 CAUE du Rhône et GRAC (Groupe de Recherche-Action)	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Rapport de recherche territorialisée (2013), présentation des recherches au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône (2014)
Origine de la démarche	Programme de recherches territorialisées (PRT) Rhône-Alpes « Formes de l'urbanité et dynamiques culturelles dans une métropole en chantier », impulsé par le Ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), cherchant à encourager la commande locale de recherche.
Principal(ux) acteur(s)	GRAC (Groupe de Recherche-Action)
Partenaire(s)	Echelle nationale : Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie du Ministère de la Culture et de la Communication ; Plan Urbanisme Construction Architecture ; Echelle locale : Région Urbaine de Lyon ; Grand Lyon ; structures publiques des villes de Lyon (Mission de coopération culturelle, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise , Musée Gadagne, Archives municipales), Saint-Etienne (Service des Affaires Culturelles, Direction Animation et Vie des quartiers) et Villeurbanne (Le Rize, Centre mémoires et société)
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Reconnaissance d'une difficulté pour l'ingénierie territoriale à prendre en compte l'intégralité des thématiques, problématiques ou mouvances qui prennent pied dans un contexte de métropolisation croissante *programme de recherche, centré sur ce qui construit la métropolisation « par le bas », autrement dit sur le phénomène tel qu'il se dessine dans la tête des acteurs, habitants et usagers ordinaires du territoire.*
Public cible	Elus, praticiens, acteurs locaux en lien avec les problématiques culturelles
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	
Principes énoncés	Interroger la construction de l'habiter dans un contexte de globalisation et changement climatique, par l'étude « *des caractéristiques esthétiques de l'habiter métropolitain* ». *il nous semble que le contexte historique que nous vivons, celui de la globalisation et de l'anthropocène, repose cette question de l'habiter métropolitain de manière tout à fait brûlante.* Remettre en cause les catégories de l'action publique métropolitaine, par la mise en avant d'acteurs non-institutionnels qui déploient d'autres formes de l'agir *ces expérimentations [les collectifs de la contre-culture étudiés] sur les cadres de la pratique ont pour conséquence de troubler leur qualification, de troubler jusqu'à leur ontologie, et d'inviter par là à beaucoup de prudence dans le compte-rendu que l'on peut faire de leur activité.* Réintégrer les acteurs de la contre-culture dans les logiques territoriales et non les réduire à des figures déracinées de l'opposition *Elles [les expérimentations de la contre-culture] viennent ainsi mettre en cause la logique du détachement au centre de l'espace public républicain, cette figure du citoyen pensé comme détaché de ses milieux sociaux, culturels et des différents territoires vécus dans lesquels il s'inscrit. A l'inverse, ces expériences s'appuient sur les attachements singuliers que les personnes nouent avec le territoire, attachements pratiques, mais aussi affectifs et idéologiques*

Objectifs / Objest	Comprendre pourquoi ces collectifs sont assimilés à des pratiques contre – culturelles dans le processus de métropolisation, en analysant leurs rapports à la métropole, leurs représentations et leur « *inscription dans le temps et dans la vie quotidienne comme enjeu et comme réponse à l'adversité de la métropole* »
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Réalisation de recherches territorialisées, liant milieu de la recherche locale et réalités territoriales, est présentée en soi comme une innovation par le programme de Recherches Territorialisées. Il est intéressant de noter ici que, selon cette étude, les détenteurs de l'expérimentation sont les collectifs habitants qui proposent des pratiques musicales « *innovatrices* », qui « *expériment[ent] un certain rapport aux institutions* » : l'innovation renverrait à une activité de création artistique, tandis que l'expérimentation est entendue ici comme une forme politique. *Aussi, une définition large mais plus juste serait de dire que la volonté transportée par le DIY est celle d'une transformation de la vie quotidienne en expérimentations multiples (sous le mode du squat, des systèmes d'échanges économiques informels, des outils de communication autonomes etc.).*
Méthodes / démarches expérimentales	Enquête réalisée auprès de deux collectifs (GrrrndZero à Lyon et Avataria à Saint-Étienne), selon un approche comparative afin de soulever les « *dynamiques communes et les points de contrastes entre ces deux expériences* » Différents outils déployés dans le cadre de l'enquête : - une série d'entretiens qualitatifs auprès de membres des collectifs ; - des rencontres collectives régulières avec les membres ; - un travail d'observation des temps forts de la vie des collectifs et des évènements organisés ; - une analyse de documents diversifiés produits par les collectifs (newsletters, mails, affiches, site internet, journaux…). Présentation des pratiques et activités des deux collectifs (leurs musiques, activités culturelles, liens sociaux créés…), de leurs revendications et positionnements par rapport à la métropole (politiques, attaches, volontés…)
Espace	Collectifs de la contre-culture dans la métropole de Lyon et Saint Etienne, souvent situés dans les « *brèches de la métropole* », les espaces délaissés ou oubliés des politiques métropolitaines *Notre recherche prend ainsi le parti d'interroger la métropole en creux, depuis les pratiques de ceux qui s'échinent sinon à la défaire – la tâche est immense et possiblement vaine –, à tout le moins à s'y ménager des lieux de vie. L'hypothèse est que, en nous attachant aux marges de la métropole, nous rencontrons des acteurs qui, parce que les formes de vie auxquelles ils tiennent sont menacées par l'avènement de la métropole, s'attellent à fabriquer d'autres espaces.*
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Rendre compte « *d'autres* » dynamiques qui se jouent derrière la métropolisation : *des réalisations pratiques et des redéfinitions des usages du territoire qu'elle [la métropolisation] engage, pour des collectifs qui tentent d'expérimenter de nouvelles manières de faire* Mettre en lumière les différentes formes de collaboration qu'entretiennent les acteurs de la contre-culture afin de suggérer d'autres formes d'action publique *c'est bien là la spécificité de ces scènes indépendantes, les acteurs trouvent d'autres moyens, des moyens détournés, pour parvenir à leurs fins : en proposant leur propre lieu de diffusion, en obligeant les pouvoirs publics à laisser le champ libre aux acteurs des collectifs (comme c'est le cas pour*

	Grrrnd Zero) ; en collaborant avec une institution culturelle mais dans un autre champ que celui des musiques actuelles (le Musée de la Mine en ce qui concerne Avataria) ; soit, et c'est là la solution la plus commune dans les deux villes, en collaborant avec des lieux privés, souvent les cafés-concerts et en s'appuyant sur un réseaux de lieux politiques autonomes.
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Réalisation concomitante de trois autres recherches sélectionnées dans le cadre des PRT Rhône-Alpes : 1) Les représentations du territoire métropolitain des lycéens à l'épreuve d'une action pédagogique « la métropole en mouvement » 2) Représentations territoriales des amapiens (consommateurs et producteurs d'Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne). Quel(s) sens pour la métropole Lyon/Saint-Etienne ? 3) La métropole des arts numériques : milieu créatif, techno science et culture du libre ⇨ Les rapports portant sur les représentations des lycéens (1) et les arts numériques (3) n'ayant pas donné lieu à des méthodes d'immersion dans le territoire, nous avons choisi de ne pas les prendre en compte. Journées d'échanges suite à la réalisation des recherches PRT.
Valorisation et communication	Présentation de cette étude dans le blog du PRT Rhône-Alpes.
Liens internet	Blog du PRT Rhône-Alpes : <http://prtra.hypotheses.org/> Lien de l'étude : <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/95/files/2014/04/Rapport-GRAC-PRT-RA.pdf>

Fiche de l'étude A2.3-1 : *Images d'avenir en Essonne, enquête photographique* 2014 CAUE de l'Essonne	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Enquête photographique valorisée dans la gazette du CAUE de l'Essonne (10|2014) : questionnaire et exposition photographique itinérante commentée
Origine de la démarche	Inscrite en continuité des « Conversations métropolitaines » (2011-2012) réalisées par l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France pour l'Atelier International du Grand Paris (AIGP).
Principal(ux) acteur(s)	Le CAUE de l'Essonne, à l'origine de cette démarche, a convié les mêmes acteurs que ceux réunis lors des « Conversations métropolitaines » : praticiens de structures publiques de l'action territoriale (directeur général des services techniques) ou de bureaux d'études (architecture, paysagisme, urbanisme), acteurs de l'économie privée (responsables de direction commerciale ou pôle investissement) et de l'agriculture, associations (en lien avec des espaces naturels ou agricoles) et activité culturelle (directeur d'une compagnie théâtrale), élu (maire).
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Mettre en avant les tensions spatiales dans l'évolution territoriale – notamment les relations entre « *espaces ouverts* » et « *espaces bâtis* » *ces paroles croisées sur l'urbanisation et les espaces ouverts, qui posent aussi la question de l'aménagement des espaces bâtis et l'évolution de l'agriculture, du rapport entre le projet urbain et le projet agricole*
Public cible	Pour la réalisation de l'enquête : praticiens, associations, acteurs privés... Pour l'exposition photographique : tout particulièrement les habitants *Tous les habitants de l'Essonne sont invités à participer à la démarche. Poser des questions dont les réponses sont des photos commentées, regarder ce qui est dit et montré, par territoires, s'en étonner et faire que chaque parole compte...*
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	
Principes énoncés	Repartir de la proximité du terrain dans les réflexions territoriales *Un outil pour prendre la parole au plus près du territoire et de ses enjeux.* Penser une identité locale dans le cadre des transformations institutionnelles métropolitaines Exemple de question posée lors de l'enquête : « *Au sein de cette sélection de photographies, choisissez l'image emblématique de l'Essonne qui devrait figurer sur un document présentant la métropole parisienne.* »
Objectifs / Objest	Discuter des motivations relatives au « *cadre de vie* » dans différents projest sur les territoires, en mettant en tension les perceptions du paysage actuel avec le devenir territorial mis en avant dans les projets. Exemple de question posée lors de l'enquête : « *Quel paysage de l'Essonne est en contradiction avec l'image que vous voulez donner de votre projet ?* » Poser la question de la désidérabilité des formes de l'aménagement du territoire à travers la problématique paysagère Exemple de question posée lors de l'enquête : « *Désignez un paysage de votre territoire qui illustre un changement que vous ne vouliez pas ou que vous ne voulez pas. Pour quelles raisons ?* » Exemple de commentaire photographique : « *Ce lotissement est l'exemple par excellence d'une urbanisation inutile et déconnectée de son environnement. Les raccordements des réseaux de drainage sont ratés, l'intégration paysagère est catastrophique et la densité et l'égalité sociale ne sont pas au rendez-*

	vous. »
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Se pose en « *outil de débat* » sur l'aménagement de l'espace, ainsi que les relations entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels. *Cette méthode expérimentale fait émerger des thèmes et des sujest parfois inattendus, permet de formuler un diagnostic local ou global, et de poser des choix stratégiques pour l'avenir.*
Méthodes / démarches expérimentales	Réalisation d'une enquête photographique auprès d'acteurs engagés sur un projet dans un des six territoires concernés. Les participants devaient répondre à six questions justifiant la photographie réalisée, mettant en lien cette photographie avec le projet porté, questionnant les rapports entre la désidérabilité du paysage photographié et les devenirs territoriaux annoncés... Les 78 photographies récoltées et leurs commentaires (enjeux soulevés par les photographies, héritage historique, comparaisons, points positifs et négatifs…) ont ensuite fait l'objet d'une exposition ouverte au public.
Espace	Les six territoires concernés par l'enquête photographique relèvent d'une diversité de paysages, essentiellement périurbains ou ruraux : les Lacs de l'Essonne, le Plateau de Saclay, le Plateau de Vert-le-Grand, le Pôle d'Orly, le Triangle Vert et la Vallée de l'Orge.
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Cette méthode a permis de mettre en évidence des thèmes et problèmes liés à l'aménagement des territoires, tels que l'emplacement d'une déchèterie, l'opacité d'une zone pavillonnaire, les conséquences d'une zone commerciale en milieu périurbain, les atouts d'une agriculture sauvegardée… Exemple de commentaire photographique : *La zone d'activités des Noues-de-Seine rend inabordable la rive gauche de la Seine et interdit le lien, à créer, avec les promenades des lacs.* Par la problématique paysagère, s'est posée la question de l'articulation des différentes échelles entre un aménagement du territoire métropolitain et un cadre de vie local. Exemple de commentaire photographique : *A travers ces paroles et regards libres, des thèmes essentiels liés à l'aménagement du territoire émergent, posant question à l'échelle locale, départementale, voire à celle de la métropole.* Cette démarche a également permis de soulever les enjeux dans les choix d'aménagement du devenir territorial Exemple de commentaire photographique : *Des terres disponibles pour installer une agriculture de proximité, mais sur cet espace où tout semble possible, et où s'affichent des objectifs régionaux et nationaux, ainsi que des intérêts contradictoires, quel territoire va-t-on réussir à composer ?*
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Réalisation d'un atelier-formation dans le cadre des journées « Education au Développement durable : de la démarche à la pratique » Participation à Bruxelles au colloque : " Concilier expertise scientifique et participation : le défi posé par la Convention européenne du paysage ", en avril 2014
Valorisation et communication	Site internet du CAUE de l'Essonne, dans la rubrique « *nos actions – paysage et agriculture* » (descriptifs des acteurs et des territoires, fiches thématiques pour chaque territoire étudié…), brochure, animations sur les territoires concernés par l'exposition.
Liens internet	Site du CAUE 91 : <http://www.caue91.asso.fr/content/images-d%E2%80%99avenirs-en-essonne> <http://www.caue91.asso.fr/sites/default/files/CAUE_Essonne/documents_manifestation/2014-CAUE91-Presentation-A4-BD.pdf>

	<http://www.caue91.asso.fr/sites/default/files/CAUE_Essonne/documents_manifestation/1-6_territoires.pdf> >http://www.caue91.asso.fr/sites/default/files/CAUE_Essonne/documents_manifestation/2-15_acteurs.pdf> Fiche de synthèse : <http://www.caue91.asso.fr/sites/default/files/CAUE_Essonne/documents_manifestation/9-synthese.pdf>

Fiche de l'étude A2.3-2 : *Jeunes balades urbaines* 2016 CAUE de l'Essonne	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Réalisation d'un livre numérique intitulé *Jeunes balades urbaines. Une aventure citoyenne*
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités du CAUE de l'Essonne
Principal(ux) acteur(s)	CAUE de l'Essonne, le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne (CRPVE), la Maison de banlieue et de l'architecture
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Importants transformations (patrimoniales, morphologiques, sociales, paysagères, symboliques…) d'un quartier d'Essonne en raison de rénovations urbaines dans le cadre de la Politique de la ville. Volonté de croiser ces changements avec le vécu habitant des lieux et une approche historique du quartier, par la mise en place de balades urbaines réalisées par des jeunes (18-25 ans) du quartier *Sensibilisés à l'histoire et aux transformations du quartier par des historiens, des architectes et des paysagistes, les jeunes ont conçu ces visites en croisant leurs connaissances et leurs expériences.* En contexte d'intervention institutionnelle, recherche d'une mobilisation citoyenne sur le quartier *Favoriser une dynamique citoyenne locale axée sur la valorisation du patrimoine urbain, des habitants et des jeunes via leurs ressources et potentialités*
Public cible	Les jeunes, les habitants des quartiers et communes, les dispositifs associatifs ou sociaux des quartiers ciblés.
RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	
Principes énoncés	Dépasser les « *clichés* » de la banlieue et proposer d'autres représentations du lieu à partir de témoignages et de récits d'expériences vécues *Loin des clichés, ils [les jeunes participant] apportent avec dynamisme et enthousiasme un regard neuf sur la banlieue.* Permettre aux jeunes de se positionner comme « acteur » de leur cadre de vie et par là améliorer leur estime de soi *Elever leur capacité de pouvoir, sur le cours de leur vie, en les rendant acteur de leur territoire.*
Objectifs / Objest	Participation d'un apprentissage de « *savoir-faire* » de la citoyenneté locale comme l'autonomie, la prise de parole en public, le travail en groupe, etc. *Impliquer les jeunes dans une action citoyenne favorisant leur autonomie et leur insertion professionnelle.* Maîtrise d'outils informatiques *Ils se sont aussi saisis des outils numériques, blog, vidéo pour diffuser leurs expériences avec un grand sens de l'humour !*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Les jeunes balades urbaines sont considérées comme une « *expérience* », aussi bien finalement pour les praticiens que pour les jeunes impliqués.
Méthodes / démarches expérimentales	La démarche repose sur **deux principes méthodologiques** : - la **co-construction des balades urbaines** (itinéraires, supports de présentation, présentations…) entre des praticiens en architecture, urbanisme et paysagisme, ainsi que des jeunes (18-25 ans) habitant le quartier, lors d'une vingtaine d'**ateliers** aux formats différenciés : exercices de cartographie, rencontres intergénérationnelles, présentation de l'histoire du quartier, visite

	commentée du quartier par un praticien… *L'équipe des Jeunes Balades Urbaines, après deux ateliers d'histoire et de cartographie du Noyer-Renard, a rencontré des retraités à deux reprises pour croiser les regards sur le quartier.* - l'**animation des balades urbaines par les jeunes**, notamment lors de journées du patrimoine. *Ils* [les jeunes participants] *ont démontré l'acquisition d'un regard critique sur le paysage urbain et un vrai savoir-faire dans la construction des visites guidées (programmation, accueil du public et interaction avec les autres acteurs du projet).* Viennent se greffer des réalisations qui varient selon les quartiers, l'implication des jeunes et leurs envies : création d'un **blog collaboratif** retraçant les ateliers suivis, réalisation d'un **livre numérique** faisant le récit de l'intégralité du projet, la fabrication de **panneaux-mobilier** installés dans le quartier…
Espace	Les balades urbaines sont localisées dans des quartiers « Politiques de la ville » soumis à de profondes mutations (architecturales, paysagères, morphologiques, sociales…) dues aux politiques de rénovation urbaine : Quartier du Noyer-Renard, Plateau de Viry-Châtillon et le quartier des Erables à Viry-Châtillon.
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Pérennisation de la démarche depuis 2013 témoignant de sa capacité de mobilisation des jeunes dans les quartiers Aide aux jeunes dans la réalisation de leurs projest personnels par l'acquisition de certains savoir-faire (travail en équipe, prise de parole en public, programmation d'une visite…) et une amélioration de leur estime de soi (capacité d'initiative, reconnaissance de ses compétences…) *Valoriser les jeunes à travers leurs connaissances, ressources et potentialités, travailler sur le manque de confiance.*
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Les « Jeunes balades urbaines » se sont inspiré de la démarche « Jeunes guides de Banlieue » initiée par le CAUE du Val de Marne qui, depuis six ans, apporte une formation de guide aux jeunes habitants.
Valorisation et communication	Recours à différents supports de communication : - Page Facebook sur les Jeunes balades urbaines - Blog collaboratif crée par les jeunes - Différents articles sur le site du CAUE de l'Essonne - Diffusion sous formats : vidéos, photos, articles, interviews Livre numérique *Jeunes balades urbaines. Une aventure citoyenne*
Liens internet	Site CAUE : <http://www.caue91.asso.fr/rubrique-caue91/jeunes-balades-urbaines> Blog : <http://jeunes-balades-urbaines-91.over-blog.com/>

Fiche de l'étude A2.3-3 : *Le CAUE auprès des jeunes et des habitants* 2015 CAUE du Rhône	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Exposition ouverte au public au CAUE du Rhône (2013), puis extension de l'exposition à plusieurs établissements scolaires et la municipalité de Rillieux-la-Pape (2015). Diffusion de la démarche dans la revue d'informations *6bis* du CAUE du Rhône (numéro de janvier 2015)
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités du CAUE du Rhône
Principal(ux) acteur(s)	CAUE du Rhône, enseignants du Lycée Albert Camus et leurs élèves
Partenaire(s)	Partenaires de l'exposition : l'Opac du Rhône, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Habitat et Humanisme, Habitat Beaujolais Val de Saône, Scic Habitat Rhône-Alpes, Rhône-Saône Habitat, Grand Lyon habitat, l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et la Société académique d'architecture de Lyon.
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Accroissement des difficultés de conception et réalisation d'une rénovation urbaine (tout particulièrement centrée sur l'habitat) par la crise économique. *En cette période de crise, le logement demeure plus que jamais l'une des préoccupations essentielles des Français ; superficie, coût, loyer, qualité de vie et proximité avec le lieu de travail constituent des critères déterminants dans des parcours résidentiels rendus de plus en plus incertains en raison de la raréfaction du foncier, de l'augmentation croissante du prix des logements neufs et anciens, comme du renchérissement du crédit.*
Public cible	Habitants, particulièrement un public jeune.
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Le logement collectif pensé comme source de liens sociaux et d'une « *réinvention de la ville* » (notamment par la création de nouvelles polarités) *Le logement collectif dans sa diversité d'expressions architecturales contribue en permanence à ce renouvellement des territoires et de la ville à chaque fois réinventée* La mixité sociale par la diversification de l'offre de logement et la qualité de logement par la résidentialisation : les principes de la rénovation urbaine prônée *Mixité sociale, amélioration de l'habitat, résidentialisation, diversification de l'offre de logements, tels sont les maîtres-mots de ces ambitieux projest urbains.* Réinvestir des espaces collectifs d'immeuble délaissés et considérer la diversité des potentialités d'usages inhérente *Couloirs, coursives, paliers, garages, jardins et pieds d'immeubles, les programmes de logements offrent de nombreux espaces collectifs. Longtemps délaissés pour des questions d'utilité, ces espaces reprennent une importance inusitée dans certaines opérations récentes, qu'il s'agisse de parties communes qui acquièrent le statut de véritables lieux de sociabilité, de cages d'escaliers qui revêtent une ampleur exceptionnelle afin de suggérer une multitude d'usages ou encore de paliers à ciel ouvert, végétalisés et partagés.*
Objectifs / Objest	Volonté de soulever les enjeux (sociaux, écologiques, économiques, urbains…) de la rénovation urbaine dans un contexte de multiplication des programmes d'opération immobilière ou d'aménagement ad hoc :

	Alors que les projest se multiplient dans l'agglomération lyonnaise comme à l'échelle du département, le CAUE du Rhône explore la question de l'immeuble à l'aune des défis contemporains : étalement urbain, densification, rénovation des quartiers, mixité sociale, performance énergétique… et si l'avenir était au collectif ? Questionner les choix d'habitation dans le collectif : raisons financières ou volontés de vie urbaine ? *Le surenchérissement du coût du foncier et de l'énergie comme celui lié au logement, mais également la volonté de privilégier une qualité de vie plus urbaine, amènent ainsi de nombreux Français à vivre dans un logement collectif.* Proposition d'une densification dans les communes périurbaines et rurales et d'une diversification des formes de l'habitat par la construction de collectifs *cette question [de la densification] revêt une importance majeure dans les communes périurbaines et rurales en proie depuis de nombreuses décennies à un fort développement pavillonnaire. Dans ces communes, l'offre de logement demeure peu diversifiée et se révèle souvent inadaptée aux besoins des primo-accédants comme des personnes âgées.*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Pas de discours sur l'innovation ou l'expérimentation par le CAUE du Rhône. Néanmoins, une co-construction avec les élèves qui peut être considérée comme innovante.
Méthodes / démarches expérimentales	Participation de lycéens à la réalisation de l'exposition « Habiter un immeuble dans le Rhône », insérée dans un projet éducatif plus large sur l'architecture. Réflexions des élèves croisées, lors de l'exposition, « *avec les regards des habitants de Rillieux-la-Pape et des professionnels sur la production de logements collectifs dans un contexte de rénovation urbaine* »
Espace	Territoire faisant l'objet d'un Grand Projet de Ville ou plus largement faisant l'objet d'une rénovation urbaine : hyper-centre, périurbain…
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Les travaux avec le public jeune ont donné lieu à l'organisation de l'exposition, celle-ci s'est ensuite « exportée » en dehors du CAUE, notamment dans les lycées et collèges participants, les communes concernées par le Grand Projet de Ville. Mise en avant de diverses réflexions sur les qualités de l'habitat collectif à travers de nombreux documents : textes, dessins, photographies, maquettes et entretiens vidéo. Pérennisation du travail avec les lycéens et collégiens (2013-2015)
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Référence à l'exposition dans la rubrique « Expositions » du site du CAUE du Rhône. Présence de vidéos thématiques également.
Liens internet	Informations en ligne sur le site du CAUE du Rhône : - http://www.caue69.fr/modules/news/article.php?storyid=317 - http://www.caue69.fr/modules/smartsection/item.php?itemid=384 - http://www.caue69.fr/Documents/Publications/PDFs/Journal_Exposition_-_Habiter_un_immeuble_dans_le_Rhone.pdf

Fiche de l'étude A2.3-4 : *Totems sans tabous* 2009 CAUE de Seine-Saint-Denis	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Ateliers culturels réunissant des habitants
Origine de la démarche	Réponse à l'appel à projet lancé conjointement par le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du logement, et le Ministère de la Culture et de la Communication
Principal(ux) acteur(s)	CAUE de Seine-Saint-Denis, ville de Sevran, un philosophe et un designer
Partenaire(s)	Bibliothèque Marguerite Yourcenar ; Centre social Marcel Paul ; Antenne jeunesse des Beaudottes ; Atelier Poulbot ; Cinéma les 39 marches ; Immobilière 3F ; SEGECE et plusieurs associations locales.
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Réponse à un appel à projet ministériel intitulé « *Actions culturelles à l'égalité républicaine* » par le CAUE 93 et la ville de Sevran dans le but de « *provoquer des rencontres entre les différentes communautés, d'initier un apprentissage de la prise de parole pour des habitants qui s'en sentent dépossédés, de rompre le sentiment d'abandon perceptible chez certains* ».
Public cible	Les habitants du quartier des Beaudottes (Sevran).
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Cohésion sociale énoncée comme un principe moteur de cette étude : elle serait facilitée par la création de liens sociaux entre le milieu associatif et les habitants, par la mise en visibilité de la parole habitante dans sa diversité culturelle *Ouvrir à la diversité des cultures et des modes d'expression* Approche historique et patrimoniale du territoire et de ses habitants (ex : par les récits de vie, par la mise en récit de l'aménagement du territoire) *Développer les projest favorisant la connaissance de l'histoire et de la mémoire, la valorisation des apports culturels des pays d'émigration* Projet participatif : volonté d'impliquer les habitants à la démarche, qu'elle se construise par et pour eux.
Objectifs / Objest	Favoriser l'accès de tous aux équipements culturels en banalisant l'idée de culture par le refus de normes esthétiques, la mise en avant de la diversité culturelle, etc., ainsi que la figure de l'artiste en favorisant « *la création partagée entre artistes et populations* » Mise en avant da la « diversité culturelle » selon les territoires, les populations, les temporalités (culture mémorielle, culture contemporaine, culture quotidienne, etc.)…
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Ø
Méthodes / démarches expérimentales	Temps préliminaire en 2007 d'explicitation des ambitions participatives de l'étude, d'appropriation des enjeux par les habitants ainsi que de familiarisation avec la prise de parole publique à partir d'une série de rencontres et d'échanges entre habitants et praticiens Réalisation en 2007 d'une « *semaine de la mémoire* » avec chaque jour, dans un lieu différent : - Un débat philo orienté sur les questions de mémoire ancienne et contemporaine, ainsi que de mémoire intergénérationnel ; - Une présentation d'un élément du projet ANRU sous forme de panoramique ;

	- Une installation multimédia présentant les premiers éléments de collecte sur les lieux de la mémoire recueillis par l'équipe praticienne ; - Une animation conviviale menée par un des partenaires (court-métrages, lectures de textes, goûter, soirée cabaret). ⇨ Résultats : réalisation d'un carnet de mémoire remis aux habitants lors de la fête de quartier (pérennisant le lien entre habitants et praticiens qui s'est noué) ; identification des «lieux de mémoire » partagés par les habitants participants Discussions (surtout auprès des jeunes) sur le choix des emplacements et la forme des totems, puis étude de leurs faisabilités pratiques et économiques Réalisation en 2008 d'une seconde « *semaine de la mémoire* » présentant les propositions d'aménagement des totems et amorçant d'autres débats sur l'identification culturelle et territoriale : - *Comment réfléchir et parler ensemble du passé, présent et futur de Sevran ?* - *Que signifie « il n'y a plus d'autorité » ?* - *Qui suis-je avec ma double culture ?* - *La double culture, richesse ou handicap ?* - *L'examen sans tabou de notre passé peut-il nous permettre de mieux vivre notre vie ?* Choix des totems retenus selon une déclinaison de deux types : « *petit poucet* » et « *totems mémoire* ». Essais de réalisation, localisation des totems et construction avec la participation des habitants, puis inauguration.
Espace	Le quartier des Beaudottes de la ville de Sevran.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Valorisation des capacités manuelles et collaboratives des habitants Réalisation d'un carnet de mémoire à partir des ateliers habitants, relevant les caractéristiques culturelles du territoire, ses lieux de mémoire et d'identification collective Conceptions, localisations et constructions de totems, caractérisé par des marquages au sol, par et pour les habitants Organisation de circuits pour découvrir les totems
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Informations sur le site du CAUE de la Seine Saint-Denis et sur le site du réseau Education populaire 93.
Liens internet	Site du CAUE 93 : <http://www.caue93.fr/Totems-sans-tabou-a-Sevran.html> Site Education populaire 93: <http://www.educationpopulaire93.fr/spip.php?article580>

Fiche de l'étude B1.1-1 : *Habiter la métropole bordelaise. Analyse croisée des pratiques et des représentations de 15 habitants de la CUB* 2013 Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine, Communauté urbaine de Bordeaux	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Etude issue d'une enquête de terrain
Origine de la démarche	Commande publique de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine
Principal(ux) acteur(s)	Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Cette étude a été réalisée dans le cadre de la création du « PLU 3.1 » (révision conjointe et transversale PLU, PLH, PDU). Elle vise à la fois à actualiser les connaissances sur les manières d'habiter le territoire (de la taille du logement aux représentations du territoire d'agglomération, en passant par le rapport à la distance), à la fois à « *formuler une aide à la décision* » pour une agglomération qui ambitionne le million d'habitants à l'horizon 2030. Elle fournit donc des éléments de compréhension des choix résidentiels et pratiques habitantes dans l'espace public, tout comme des « *principes* » d'aménagement et « *pistes pour renforcer l'approche transversale* » dans le futur document de planification.
Public cible	Praticiens, notamment de l'ingénierie stratégique en structure publique (agglomération, communautés, agence d'urbanisme…).
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Considérer l'expérience comme une source d'apprentissage (intelligibilité du monde) et de construction de représentations *Au même titre que l'expérience professionnelle, les individus font preuve d'expériences résidentielles et territoriales. Ils font l'apprentissage des lieux et en retiennent des informations, une mémoire des formes.* Favoriser une approche analytique dans la conception des documents d'urbanisme en questionnant « *la manière de réfléchir aux besoins et modes d'analyse de ces besoins* » et par là en en réinterrogeant certaines catégories sociologiques (tout particulièrement le ménage) *À grande échelle, la meilleure approche des besoins en logement se base sur la taille des ménages à laquelle correspondrait une taille de logement. La formule semble logique mais lorsqu'on cherche à définir ce qu'est un ménage et savoir où et comment il habite, c'est le début des difficultés.*
Objectifs / Objest	Proposer une analyse prescriptive pour les futurs aménagements en construisant des « *principes* » à appliquer. Assurer une transversalité dans les documents d'urbanisme relatif à l'habitat en intégrant les modes de vie, la problématique de la qualité de vie, le logement, le territoire vécu et perçu *Le concept d'habiter est mobilisé pour aborder le logement de manière transversale, à l'image du nouveau document d'urbanisme, en intégrant la vie au quotidien et le territoire vécu.*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Les discours sur l'innovation ne concernent pas ici la démarche suivie mais certaines pistes de réflexion pour l'adaptation de l'agir territorial aux évolutions sociales (diversification des formes d'habiter, croissance démographiques, représentations des espaces urbains…) proposées pour « *renforcer une approche transversale du logement dans la logique du PLU 3.1* » *Innover dans l'existant : habitat pavillonnaire intelligent (BIMBY), habitat*

	réversible L'expérimentation est présentée quant à elle comme une particularité de l'agir habitant – particularité que les praticiens devraient soutenir selon les « *principes* » d'aménagement et/ou de gestion territoriale énoncés. *Soutenir les expérimentations pour un habitat adapté à différents modes de vie et leurs évolutions.*
Méthodes / démarches expérimentales	**Entretiens semi-directifs** auprès de 15 habitants (1h30 à 2h30) de l'agglomération en vue de s'intéresser aux pratiques spatiales (lieux de domicile et d'activité, lieux de loisirs et de consommation…), aux critères (cadre de vie, déplacement du lieu de travail, trajectoire personnelle ou familiale...) et modalités (concession, opportunité…) de choix du lieu résidentiel, aux représentations du territoire vécu au quotidien et plus occasionnellement, aux espaces bordelais correspondant à certaines catégories spatiales (lieux de la centralité, des interstices, des campagnes…), etc. Création de **cartes mentales** pour représenter géographiquement « les lieux de vie » des personnes interrogées : une première carte mentale sur l'espace vécu et une seconde sur le logement.
Espace	Espaces de l'étude : la communauté urbaine de Bordeaux de l'hyper-centre à sa campagne en passant par son périurbain et ses interstices. Espaces de l'habiter : l'espace vécu, du logement aux espaces de l'imaginaire social (ex : campagne complémentaire en termes d'activités de la ville) *Autour de ce noyau, et à l'intérieur même de celui-ci, il y a le périurbain ou « péri-machin », dont on ne sait pas si c'est un tour de passe-passe des urbanistes pour lier la campagne à la ville ou si c'est une campagne que l'on aurait vidée de son système économique rural. (…) Par contre, on sait que la campagne est toujours juste après. Le concept de campagne se décline en deux principaux stéréotypes. La « vraie » campagne est celle qui est trop loin, celle où personne ne vient vous rendre visite, à part en été. Depuis la ville pourtant, cette campagne est proche. La « vraie » campagne est agréable pour les loisirs, pour quelques jours, mais pas plus. La campagne de la ville est la campagne cohabitante, complémentaire. La métropole n'est pas que de la ville. Il n'est donc pas question de « pavillons » dans le péri-machin mais de « maisons » dans cette campagne de ville.*
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Cette démarche a permis de mettre en avant, par la diversité des réponses recueillies, qu'il n'existe pas un modèle, mais plusieurs référentiels des modes d'habiter. Différents constats ont émergés : l'analyse statistique ne suffirait plus pour répondre aux attentes des habitants en termes de cadre de vie ; la comparaison des représentations habitantes aux données statistiques permettrait de relativiser les données chiffrées *Le premier constat est qu'il est devenu difficile de penser les besoins en logement seulement grâce à l'analyse statistique actuelle des ménages.* Définition de 8 grands principes d'aménagement découlant des observations en termes de représentations et attentes habitantes pour le cadre de vie. *Mettre en valeur l'hétérogénéité et la complémentarité des territoires dans une métropole à la carte* (principe énoncé) Réflexion sur les modalités pratiques de mise en application de ces principes, à partir de cinq pistes d'objectifs à suivre : *Maintenir une cohésion sociale métropolitaine* *Faire des lieux de vie de qualité et polyvalents et optimiser la ville existante pour promouvoir la densité* *Favoriser une métropole accueillante, favorable à l'attractivité et faciliter les mouvements résidentiels*

	Organiser les rythmes collectifs quotidiens *Lire la métropole et ses atouts* Pour chacune des pistes d'action, partage des missions entre les trois grands types d'acteurs retenus (« *concepteur, collectivité, expert* »).
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Sur le même sujet : - Les petits déjeuners de l'habitat réunissant des élus (ex : juin 2008, 2 rencontres par an environ) ; - Plate-forme partenariale de l'Habitat (l'a-urba, 2008)
Valorisation et communication	La CUB ne met pas en avant cette étude sur son site, elle renvoie toujours au site de l'agence d'urbanisme. L'a'urba référence cette étude dans la rubrique publication, sous la thématique « populations et modes de vie ».
Liens internet	Rapport d'étude sur le site de l'a'urba : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Habitat/Habiter-la-metropole-bordelaise> Synthèse d'étude sur le site de l'a'urba : <http://www.aurba.org/Publications/Syntheses/Populations-et-modes-de-vie/Habiter-la-metropole-bordelaise>

Fiche de l'étude B1.1-2 : *L'usage de la ville par le genre - Les femmes* 2011 Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine, Communauté urbaine de Bordeaux	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Etude issue d'une enquête de terrain mêlant différentes démarches : statistiques genrées, focus groups, travaux de micro-géographie
Origine de la démarche	Commande publique de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine
Principal(ux) acteur(s)	Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine et le laboratoire de recherche ADES-CNRS (Aménagement, Développement, Environnement, Santé)
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Remise en cause de l'idée d'une appropriation égale de la ville par les hommes et les femmes, du fait d'un modèle d'aménagement comprenant des différences sexuées et des discriminations genrées, contrairement à l'idéal républicain d'égalité. Volonté de déconstruire les représentations collectives d'espaces et d'usages urbains mixtes ou peu différenciés. *Principal enjeu pour la ville « désirable et durable » qu'ils [les élus de la métropole] appellent de leurs vœux : rejeter les modèles urbains obsolètes qui excluent et divisent la population afin de refonder un mieux vivre ensemble. Or, les référentiels urbains, conçus comme universels, s'avèrent pensés en priorité pour un modèle d'homme jeune, actif et valide. Certains aménagements de l'espace public se révèlent de fait non seulement « handicapogènes » et « jeunistes » mais également « androcentriques ».*
Public cible	Les « *concepteurs de la ville* » (collectivités locales, praticiens en architecture, urbanisme et aménagement, paysagisme…)
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	La « *justice spatiale métropolitaine* » posée comme principe d'une étude genrée des pratiques dans la ville et aménagements urbains *Une telle prise en compte du genre se retrouve sans aucun doute liée à un idéal de justice spatiale qui garantirait, par ailleurs, aux quartiers une meilleure ambiance urbaine.* Affirmation d'une « *lutte* » pour le « *droit à la ville* » des femmes, entendu dans leur droit d'accès aux ressources urbaines (ex : équipements publics) et à l'ensemble des territoires urbains, droit à la mobilité (diurne et nocturne)… *Sans être forcément militant, il s'agit bien d'adopter une position politique « sensible » qui ne tolère pas que des segments entiers de la population soient ainsi privés du droit à la ville.* L'« *aménagement durable de la ville* » défini comme condition à la réalisation de la « *cohésion sociale* », pensée comme un « *mieux vivre ensemble* ».
Objectifs / Objest	Soulever les écarts entre les représentations collectives d'espaces urbains mixtes et la réalité vécue de discrimination genrée des aménagements *A première vue, la mixité d'appropriation de la ville semble un fait acquis et nous pourrions nous étonner de devoir y revenir. D'aucuns trouveront même banal voire dépassé de s'intéresser encore aux droits des femmes à sortir dans la ville. C'est précisément dans l'interstice qui sépare blocs de certitudes et pratiques quotidiennes collectives qu'il s'agit d'explorer ce qu'il en est, en réalité, de la justice spatiale dans la société globale.* Proposer des modalités d'action sur l'ambiance urbaine afin de favoriser une politique publique d'égalité dans les espaces urbains

	Cela suppose une lutte déclarée des pouvoirs publics contre les tentatives d'annexion de l'espace public par des groupes sociaux dominants, souvent en relation avec l'hégémonie masculine (bandes, gangs). Dans ce même ordre d'esprit, il s'agit aussi de limiter la privatisation de l'espace public que provoquent les stratégies commerciales de filières professionnelles un peu trop envahissantes (terrasses de café, stands divers).
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Une analyse par le genre définie comme une perspective innovante au sein même de l'agence d'urbanisme, et plus généralement comme « *une révolution dans l'urbanisme* ». Les statistiques genrées, inaugurées à l'agence, loin d'avoir été systématisées, ouvrent en revanche des pistes cohérentes pour des travaux ultérieurs. La « *création d'un cadre de production de connaissance originale* » qui allie l'expertise d'A'urba et les méthodes de sciences sociales (tout particulièrement appliquées au genre) du laboratoire ADES-CNRS. Volonté de pérennisation de la démarche *Les gender studies, reconnues d'intérêt majeur par l'Union Européenne, se trouvent désormais relayées à l'échelle métropolitaine. Aussi, l'étude s'achève-t-elle sur une recommandation : créer un observatoire transversal des inégalités genrées.*
Méthodes / démarches expérimentales	Une étude présentée comme un « *test exploratoire* », ne visant pas l'exhaustivité des phénomènes genrés dans la métropole bordelaise, reposant sur trois démarches différenciées. Un **balayage genré de données statistiques** de l'INSEE (essentiellement sur la mobilité) : relecture genrée des données afin de soulever les inégalités genrées existantes. Une « *approche compréhensive* » par la réalisation de **trois focus group** (2h30-3h) de femmes uniquement (réparties selon leur âge) : discussion autour de leurs sensations, perceptions et imaginaires de la ville, jeu de rôle sur leurs positions (physique, symbolique, psychologique…). Trois approches complémentaires de restitution des focus groupes : approche chronologique des discours ; approche réflexive et anthropologique ; cartes mentales. Une méthode de **micro-géographies** entendue comme une méthode spatialisation des usages genrés, une « *approche de terrain qui reproduit que partiellement les usages métropolitains, mais éclaire systématiquement (comptages, relevés de présence, témoignages), comment se façonnent les espaces publics* ». Trois sites choisis (un lieu de fête, une station de métro, un parc) et étudiés à partir de méthodes distinctes : - Observation, enquête par questionnaire, cartographie ; - Approche topographique des flux de circulation humaine et entretiens ; - Etude sur les pratiques sociales, les usages et temporalités… toujours en gardant une approche monographique.
Espace	L'agglomération bordelaise et tout particulièrement ses espaces publics.
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Connaissance plus fine de la place des femmes dans la ville, permettant ainsi une mise en avant d'inégalités impensées. Le recours à une analyse genrée de données statistiques existantes et utilisées fréquemment par les praticiens, a réifié dans les esprits les discriminations genrées des espaces urbains. Déconstruction des idées reçues sur l'émancipation féminine lors des focus group, une différenciation par catégories d'âges. Construction concomitante de questionnements concernant l'usage de la ville et de propositions opérationnelles, notamment dans les travaux de micro-

	géographies qui soulèvent « d*e nouvelles possibilités de description des espaces à des fins prospectives* ». Par exemple, le rapport d'étude propose d'ajouter dans les études urbanistiques une mixité de genre, ou encore d'initier un apprentissage de l'espace public (fonctionnements, codes sociaux…) Proposition de la constitution d'une cellule de veille pour évaluer la prise en compte des approches genrées dans les études, ainsi que de la création d'un « observatoire transversal des inégalités genrées »
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Etude de l'A'urba, 2013, « Pratiques de l'espace public - Les femmes dans le quartier du Grand Parc » : utilisation de la variable du genre comme outil principal d'analyse.
Valorisation et communication	L'étude est disponible en ligne sur le site de l'agence A'urba, dans la rubrique « études », thème « populations et modes de vies ».
Liens internet	Site de l'a'urba : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Populations-et-modes-de-vie/L-usage-de-la-ville-par-le-genre-les-femmes>

Fiche de l'étude B1.1-3 : *Observation du vieillissement de la population de Brest Métropole* 2015 Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne, Conseil Général du Finistère, Brest Métropole	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Observatoire du vieillissement de la population (créé en 2015) à partir d'une démarche d'observation expérimentale (2012-2015)
Origine de la démarche	Commande publique du Conseil général du Finistère et de Brest Métropole à l'Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa)
Principal(ux) acteur(s)	Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa)
Partenaire(s)	Les centres communaux d'action sociale de la ville de Brest (CCAS) et des sept autres communes de l'agglomération ; TMO Régions (cabinet d'étude) ; Concerto (cabinet d'étude et de conseil) ; CARSAT (caisse d'assurance retraite) ; les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de l'agglomération.
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Le vieillissement de la population devenu un enjeu majeur du territoire au vue des évolutions démographiques. Mise en œuvre de l'observatoire du vieillissement dans le cadre du volet Cohésion sociale du projet de territoire du Conseil général du Finistère et de Brest Métropole Océane.
Public cible	« *Grand public* » : praticiens en aménagement, acteurs impliqués dans l'amélioration de la vie des personnes âgées, habitants
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	La cohésion sociale posée comme principe fondamental de la démarche qui est inscrite dans le volet « Cohésion sociale » du projet de territoire du Conseil général du Finistère et de Brest Métropole Océane. Ciblage d'une catégorie de la population (les plus de 60 ans), mais sans restreindre l'observation aux volest sociaux et sanitaires : s'intéresser à leurs « *modes de vie* » (en matière d'habitat, de déplacements, de pratiques sociales, de vie familiale…), leurs attentes et désirs, leurs préoccupations et difficultés. Le « *Bien vieillir* » annoncé comme thème d'action prioritaire des politiques publiques de Brest Métropole depuis 2011. *Proposer un cadre de réflexion serein, objectivé et sans misérabilisme sur les conséquences de ce bouleversement démographique*
Objectifs / Objest	Proposer une réflexion prospective sur l'évolution des besoins et services des seniors (qualité de vie, mobilité, habitat, liens sociaux…) et pour ce faire poser comme principe méthodologique une déconstruction des « *catégories de la vieillesse* » *Les représentations liées à la vieillesse oscillent entre deux grandes figures schématiques, celle de la personne âgée en pleine forme et active et celle du vieux dépendant et apathique. Or, cette vision dichotomique tend à dissimuler la diversité des formes que prend la vieillesse. (Caradec 2012).* Proposer des « *solutions intermédiaires* » entre l'institutionnalisation (fortement médicalisée) et le maintien à son domicile en l'état, afin de répondre à la diversité des situations.
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Une démarche d'observation initiale (2012-2015) - ayant inspiré la création de l'observatoire en 2015 - considérée par l'agence d'urbanisme comme une « *action expérimentale à durée déterminée* », dont la réussite repose sur *« sur la contribution des partenaires, leurs propositions d'exploration et leurs analyses* (…) *Cette co-construction de l'observation est un gage de qualité et de pertinence* ».

	Un soutien affirmé aux « *expérimentations* » en matière d'habitat des seniors, tout particulièrement d'habitats intermédiaires, que pourra soulever l'observatoire.
Méthodes / démarches expérimentales	Mise en place de différentes démarches, pilotées par l'agence d'urbanisme, dans le cadre de l'observation du vieillissement de 2012 à 2015 : - Analyse des Besoins Sociaux (ABS) par enquête téléphonique, réalisée par TMO Régions, sur les modes de vie des personnes âgées (logement, vie sociale, liens familiaux, multimédia, déplacement…) afin de dégager des profils de seniors selon la typologie des situations familiales, leurs implications dans la vie locale (activités, sorties, usages des équipements et des services, isolement…) et leurs logements (accessibilité, confort…). - Etude de la précarité des seniors par enquête qualitative, réalisée par Concerto, auprès de 14 associations caritatives de l'agglomération, soulevant la diversité des formes de précarité chez les seniors (croisement des discours et des données chiffrées des associations). - Deux tableaux de bord exprimant les données statistiques et les indicateurs utilisés pour l'observation du vieillissement. - Réalisation de deux enquêtes qualitatives par entretiens individuels auprès des seniors sur des sujest choisis par le comité de pilotage de l'observation : une sur l'habitat et une sur la mobilité des personnes âgés. - Elaboration de pistes d'action dans les politiques publiques à partir des entretiens réalisés auprès des seniors.
Espace	L'agglomération brestoise : centre-ville, périurbain et rural.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Pérennisation et extension géographique de la méthode d'observation par la mise en œuvre en 2015 d'un observatoire du vieillissement de la population étendu à l'ensemble du département : passage d'une démarche « *expérimentale à durée déterminée* » à un cadre de réflexion fixe. Identification de modalités opératoires intermédiaires pour une diversification des offres de logement, avec par exemple le label « logement bleu » attribué aux logements sociaux qui ont bénéficié de travaux d'adaptation pour faciliter le maintien à domicile. *L'identification de la palette des solutions intermédiaires, entre logement au domicile et entrée en institution, proposées actuellement dans l'agglomération brestoise ou des initiatives récentes encore à l'état de projest ou d'ébauches.*
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Etude de l'A'urba, 2013, « Pratiques de l'espace public - Les femmes dans le quartier du Grand Parc » : utilisation de la variable du genre comme outil principal d'analyse. Production de deux documents utilisant les résultats de l'observation du vieillissement dans le champ spécifique de l'habitat : - Observatoire de l'habitat Finistère, « l'habitat des personnes âgées », septembre 2015 - Observatoire de l'habitat Finistère, « Bien vieillir dans son habitat, des solutions innovantes », décembre 2015
Valorisation et communication	Synthèse de deux *tableaux de bord* du vieillissement : 2013 et 2014 Dossier « analyse des besoins sociaux » (ABS, 2014) Synthèses d'études annuelles : étude sur l'habitat des séniors (2014) et étude sur la mobilité des seniors (2015) Deux notes sur le projet d'observation du vieillissement (2012 et 2015) Les études ont été publiées en une centaine d'exemplaires par l'ADEUPa. Elles sont également disponibles sur le site web de l'agence sous la rubrique

	« publications ». Les sites des commanditaires (conseil général du Finistère et Brest Métropole) ne recensent pas ces études.
Liens internet	Site de l'ADEUPa : http://www.adeupa-brest.fr/nos-publications/observation-vieillissement-brest-metropole-oceane-etude-habitat-seniors Synthèse en ligne du tableau de bord n°1 : http://www.adeupa-brest.fr/system/files/publications/obs-vieillissement-n1-synthese.pdf Rapport en ligne du tableau de bord n°2 : http://www.adeupa-brest.fr/system/files/publications/obs_vieillissement_ndeg2_web.pdf L'étude sur l'habitat des seniors : http://www.adeupa-brest.fr/system/files/publications/obs_vieillissement_habitat_des_seniors.pdf

Fiche de l'étude B1.1-4 : *La toile industrielle dunkerquoise. Schéma des relatiosn industrielles de Dunkerque* 2009 Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre - Dunkerque (AGUR)	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	La toile numérique en elle-même, ainsi que des documents d'informations de l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre – Dunkerque (AGUR)
Origine de la démarche	Inscrit dans les activités de l'AGUR
Principal(ux) acteur(s)	AGUR et son pôle d'observation et de prospective des mutations économiques
Partenaire(s)	Le Grand Port Maritime de Dunkerque, la Chambre de commerce et d'industrie Nord de France,Ecopal, Dunkerque promotion, les entreprises de la toile, laMaison de l'Emploi, Pôle Emploi, Dunkerque Grand Littoral, Arcelor Mittal, CNRS. L'Agence d'urbanisme du Havre est partenaire de l'AGUR, car elle souhaite reproduire sur son territoire le principe de la toile industrielle de Dunkerque.
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Dans un contexte régional difficile en termes d'emplois, de croissance économique et d'attractivité des entreprises, mettre en visibilité les échanges interindustriels et spécialisations économiques du territoire Représentation schématique des activités industrielles (entreprises) et échanges interindustriels *Quel investisseur n'a jamais imaginé de visualiser en un seul coup d'œil l'essentiel des opportunités à saisir sur un territoire ?*
Public cible	Pour l'usage de la toile industrielle : les acteurs économiques (investisseurs, fournisseurs), ainsi que les experts (économistes) des mutations urbaines Pour les effest socio-économiques de la mise en visibilité : le bassin d'emploi dunkerquois *Le bassin d'emploi de Dunkerque est le premier à bénéficier d'un tel outil.*
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Attractivité et croissance économiques fondées sur des externalités positives de la concentration économique (présence de certaines industries et interrelations entre elles) *Cette nouvelle production de l'AGUR est une cartographie représentant les principales relations entre les industries du bassin d'emploi.*
Objectifs / Objest	Penser et construire un outil visant la formation d'une « *culture commune* » : la toile doit fournir une vision globale des relations industrielles (fournisseurs, clients, sous-traitants…) Implication des acteurs économiques dans la réalisation de la toile industrielle et par là mise en avant de leur rôle dans les mutations industrielles et la bonne santé du bassin d'emploi : ils « *sont alors acteurs et concepteurs de la démarche* ».
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Une toile industrielle pensée comme une « *formule originale* ».
Méthodes / démarches expérimentales	La toile est issue d'une démarche multi-partenariale, réalisée sur « *la base d'entretiens, d'enquêtes et de recherches bibliographiques* » sur les acteurs du territoire, tels que : le grand port maritime de Dunkerque, la chambre de commerce et d'industrie, les intercommunalités dunkerquoises et certains services de l'Etat. Chaque acteur économique a pu confirmer ou infirmer, mais aussi compléter ou nuancer les informations relevées. *Une première version du document a été envoyée pour relecture et correction*

	auprès de l'ensemble des directions des entreprises citées sur le schéma.
Espace	La communauté urbaine de Dunkerque, les communautés de communes de Flandre, du canton de Bergues, de l'Yser, de la Colme et du pays de Cassel, ainsi que les relations portuaires au niveau national et international.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Réalisation d'une représentation schématique du marché des activités et interrelations industrielles sur le territoire dunkerquois, par l'usage de flèches colorées représentant les liens (sous forme de flux) entre les entreprises. Constitution d'une liste des entreprises industrielles sur le territoire du bassin d'emploi de Dunkerque., une liste des principaux sous-traitants locaux. Catégorisation des entreprises par secteur d'activité avec toute une fiche d'identité pour chacune (effectif, nationalité, nom du groupe…) Meilleur compréhension des enjeux économiques du territoire à l'échelle nationale et plus globalement des mutations industrielles *La toile industrielle a fait débat à la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale). Celle-ci a lancé en 2010 une démarche prospective intitulée « Territoires 2040 ». Elle réunit des experts dont la mission est de tracer des scénarii possibles pour les territoires français, en particulier les espaces industriels. La « toile industrielle dunkerquoise » a aidé le groupe à mieux saisir nos réalités économiques.*
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	La toile industrielle de l'estuaire de la Seine (AURH) en cours de réalisation, s'inspirant de la démarche développée par l'AGUR.
Valorisation et communication	De 2009 à 2013, la Toile industrielle dunkerquoise 2009 était disponible à l'accueil de l'AGUR sur demande et gratuite. A partir de 2013, la toile est disponible en ligne : « la toile 2.0 » et une version simplifiée est éditée.
Liens internet	Site d'AGUR : <http://www.agurdunkerque.org/ressources/Documents/Cahier_Toile-Industrielle_FR%20(2).pdf> <http://www.agurdunkerque.org/ressources/Lists/Publications/Attachments/31/AGUR_cles_2009_toile_industrielle.pdf>

Fiche de l'étude B1.1-5 : *Le vieillissement, « prospective active »* 2014 Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Prospective de 2007 à 2014 donnant lieu à un rapport d'étude sur le vieillissement dans l'agglomération lyonnaise visant la réalisation d'une « *ingénierie territoriale du vieillissement* »
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
Principal(ux) acteur(s)	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
Partenaire(s)	Villes de Lyon, Villeurbanne, Dardilly et Saint-Germain-au-Mont-d'Or ; Région Rhône-Alpes ; Grand Lyon Habitat
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Constat d'un déficit de connaissances sur le vieillissement de la population, alors que nécessité de mesurer son impact territorial et donc d'anticiper les besoins dus au vieillissement. Volonté de développer des observations et actions en adéquation avec l'enjeu du vieillissement.
Public cible	Les élus, techniciens, praticiens, prospectivistes et chercheurs traitant du vieillissement, ainsi que le milieu associatif.
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Réaliser un partage de connaissances et « *mettre en synergie les acteurs* » de l'ingénierie territoriale Proposer une réflexion sur une thématique transversale renvoyant à différentes problématiques urbaines (économie, logement…) et, à cet égard, souvent oubliée des études *La problématique du vieillissement traverse une multitude de thématiques, et donc de domaines de compétences*
Objectifs / Objest	Accroitre et mutualiser des connaissances sur le phénomène du vieillissement de la population, dans le but de construire une nouvelle démarche de pensée et d'action auprès de cette population concernée.
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	L'agence évoque une « *prospective active avec une multiplicité d'approches* » ou encore, « *au-delà de l'étude, l'accompagnement vers la conception des politiques publiques et de nouvelles approches territoriales*». La formulation « *nouvelles approches* » peut faire penser à une autre manière de faire de l'ingénierie territoriale par l'innovation ou l'expérimentation, mais l'agence ne précise pas ce qu'elle entend par là.
Méthodes / démarches expérimentales	2007 : réalisation d'un état des lieux sur les politiques publiques et privées proposant des recommandations pour une politique territoriale du vieillissement. Ce document regroupe une expertise exploratoire sur les politiques publiques, les actions privées et une enquête sur l'action communale auprès de personnes âgées de 296 communes de l'aire lyonnaise. Ces travaux ont permis la mise en avant de constats à propos du vieillissement et de recommandations thématisées (présence de différents exemples d'actions, de données chiffrées commentées selon la typologie de la commune…). 2008 : production d'un atlas du vieillissement De 2009 à 2010 : mise en place de 5 ateliers d'échanges et de débats intitulés « Vieillissement et Territoires dans l'aire urbaine de Lyon », avec comme thématiques : le logement, les transports, les services et équipements, la planification et le numérique. L'objectif était « *de construire des apports collectifs et des recommandations partagées pour aller vers des politiques et pratiques souhaitables, nécessairespour construire une stratégie territoriale*

	adaptée au vieillissement ». Les ateliers réunissaient entre 30 et 50 acteurs locaux (élus, techniciens, associations, experts…) pour échanger et contribuer autour de ces thématiques. 2010 : enquête sur la mobilité des 60 ans et plus (Lyon, Villeurbanne, Dardilly, Saint Germain au Mont d'Or), conduite par PREDIT – FING – Cerysi, par questionnaires fermés. 2011-2012 : constitution du livre blanc, multi-partenarial intitulé « Renouveler l'ingénierie territoriale du vieillissement », mettant en place des recommandations pour l'ensemble des acteurs concernés par le phénomène du vieillissement dans l'aire lyonnaise. Selon les recommandations préétablies durant les 5 ateliers, le livre définit des axes fédérateurs de travail à engager et, pour chaque axe, propose des actions à mettre en place : « *concrétiser collectivement une réingénierie territoriale du vieillissement*», « *connaitre et comprendre* », « *dialoguer* », « *organiser un équilibre* »… 2012-2013 : enquête sur le rôle économique et social des 50 ans et plus (Villeurbanne), intitulée « Seniors engagés et solidaires. Rôle social et économique de l'engagement bénévole d'entraide et associatif des villeurbannais de 50 ans et plus » 2013 : mise en place d'une charte « vieillissement et logement social » avec la ville de Lyon et les bailleurs sociaux, pour une meilleure prise en compte du vieillissement de la population dans le parc de logement social.
Espace	L'aire urbaine lyonnaise : à la fois l'hyper centre de l'agglomération et les communes plus périphériques.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Accroissement et affinement des connaissances sur le phénomène du vieillissement de la population, à partir des enquêtes, expertises, bilans, études, rencontres, débats et ateliers. Un apport de connaissances support d'une mise en débat et en construction d'une nouvelle politique publique sur un phénomène s'accroissant dans la société actuelle.
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Recension sur le site de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise d une importante part des documents formant la démarche de prospective active.
Liens internet	Site de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise : <http://www.urbalyon.org/Menu/Vieillissement-465> Lien pour le livre blanc 2012: <http://www.urbalyon.org/AffichePDF/Livre_blanc_-_renouveler_l-ingenierie_territoriale_du_vieillissement-_recommandations_concertees_a_l-echelle_de_l-aire_urbaine_de_Lyon-3218>

Fiche de l'étude B1.1-6 : Perception et opinion des habitants sur la densification de la Métropole Nantaise 2015 Agence d'urbanisme de la région nantaise, Nantes Métropole	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Diaporama synthétique et vidéo de présentation des résultats d'une enquête téléphonique quantitative menée auprès d'habitants (2014-2015)
Origine de la démarche	Commande publique de Nantes Métropoles pour l'agence d'urbanisme de la région nantaise
Principal(ux) acteur(s)	Pour l'analyse et la diffusion : l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise
Partenaire(s)	Pour la réalisation de l'enquête : TMO Régions (cabinet d'expertise et de conseil)
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Enquête effectuée durant la réalisation du PLH 2010-2016, ayant fixé comme objectif la construction de 5000 logements neufs. Permettre un retour du regard habitant sur les projest de densification menés dans la métropole : « *opinion* » de la densification, effest observés sur le « *cadre de vie* » et le « *lien social* », registres d'acceptation des habitants de la densification, niveau d' « *implication* » dans les projets. *Face à la nécessité de construire, à quels argumentaires sont sensibles les habitants ?*
Public cible	Praticiens en aménagement et urbanisme – tout particulièrement de Nantes Métropole
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Transversalité : entre une action publique en cours (le phénomène de densification) et le ressenti de celle-ci par les pratiques habitantes (qualité de vie, habitat)
Objectifs / Objest	Adapter les formes de la densification aux perceptions habitantes *L'immeuble de plus de 5 étages est écarté par la quasi-totalité des habitants, les habitants privilégient la construction de maisons et d'immeubles à faible hauteur.* Penser la mise en discours de la densification auprès des habitants *Même si deux tiers des habitants estiment que leur quartier ne peut plus accueillir de nouveaux logements à l'avenir, ils paraissent sensibles à un certain nombre d'arguments en faveur de la densification. Celle-ci permettrait de proposer des logements accessibles en termes de prix, de meilleure qualité sur le plan environnemental et de préserver les espaces naturels et agricoles en dehors de l'agglomération.*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	L'enquête n'est pas présentée comme innovante et d'ailleurs elle s'inscrit dans des formes habituelles de production de connaissances. Néanmoins, un certain discours sur l'innovation transparait, non pas relativement à aux outils même de recueil de données ou d'analyse (statistiques), mais relativement à leurs sujest d'application : « *les perceptions et opinions des habitants* » qui relèvent d'une critérisation subjective, peu habituelle dans les enquêtes quantitatives. Le sujet, c'est-à-dire interroger les perceptions habitantes sur la densification est également un propos relativement nouveau, dans le sens où les représentations et pratiques habitantes du cadre de vie ne sont pas interrogées dans leur globalité, mais dans leurs rapports à une évolution territoriale et un modèle urbain.
Méthodes / démarches expérimentales	Enquête quantitative réalisée par questionnaire téléphonique auprès d'un échantillon de 1757 habitants. Questionnaire directif et réponses fermées avec un regroupement des questions

	par thèmes : « *pratique de la ville* » ; « *regard des habitants sur la densification* » ; « *lien social* » ; « *enjeux de la densification* » ; « *niveau d'implication dans les projest* »
Espace	Enquête réalisée sur deux territoires distincts, appartenant à l'agglomération nantaise : - Des zones qui ont connues une densification importante ces dernières années ; - Des zones faiblement concernées par la densification. La distinction entre hyper-centre, périurbain et rural n'est pas indiquée ou ne fait pas l'objet d'un enjeu particulier dans cette enquête.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Des résultats encore peu exploités, avec notamment une analyse qui différencie trois types de positionnement habitant par rapport à la densification : « *les réfractaires* », « *les indifférents* » et « l*es enthousiastes* » à la densification. Néanmoins tenue de plusieurs réunions de travail (environ 1h30) à la suite de l'enquête, associant des élus et des praticiens en aménagement, dans le but de « *produire des choses originales* » et de « *produire de la pensée commune* ». en repartant des points soulevés par les habitants : qu'est-ce qu'on met derrière les éléments de langage (proximité, lien social, densification, densité…), qu'est ce qui fait consensus ou non, qu'est ce qui fait débat ?
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	S'inscrit en parallèle d'autres travaux réalisés par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) sur les transformations urbaines et leurs désidérabilités (ex : enquête « Ma ville demain »).
Valorisation et communication	Aucunes mise en communication sur le site de la métropole nantaise. Les résultats de l'enquête sont valorisés sur le site de l'AURAN, avec les données et la retransmission audio d'une réunion de travail animée par Michel Pailloux, suite à la publication des résultats de l'enquête. Présence du protocole d'enquête sur le site de TMO Régions.
Liens internet	Site AURAN : http://www.auran.org/chiffres-cles/regards-des-habitants-de-lagglomeration-nantaise-sur-la-densification Site TMO Régions : http://www.tmoregions.fr/auran-enquete-sur-le-vecu-et-la-perception-de-la-densification-urbaine/ Vidéo d'une présentation locale par l'AURAN https://www.youtube.com/watch?v=CGRXnWX8xsY

Fiche de l'étude B1.1-7 : *Densité et qualité dans les sites d'activité du CESO* 2010 Agence d'urbanisme et de développement Essonne - Seine - Orge (Audeso)	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Enquête de terrain et entretiens donnant lieu à un dossier analytique
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités de l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne – Seine – Orge ; réalisée dans le cadre d'un programme partenarial avec une formation universitaire (stage étudiant).
Principal(ux) acteur(s)	Agence d'urbanisme et de développement Essonne – Seine – Orge
Partenaire(s)	Les 7 intercommunalités constitutives en 2010 du périmètre d'étude de l'Audeso, intitulé Centre Essonne Seine Orge (CESO) : les communautés d'agglomérations d'Évry Centre Essonne, de Seine Essonne, du Val d'Orge, des Lacs de l'Essonne et des Portes de l'Essonne ; la communauté de communes du Val d'Essonne ; le syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart-en-Essonne.
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Volonté de lutter contre l'étalement urbain en considérant un domaine rarement imputé à ce problème : les activités économiques. Nécessité de saisir les phénomènes de concentration économique afin de réguler spatialement les activités dans le bâti économique actuel suffisant *Des études antérieures ont démontré que l'offre foncière à vocation économique est théoriquement suffisante à court-moyen terme. En revanche, les sites les plus attractifs du CESO sont souvent déjà saturés, et le manque de place est réel dans certaines zones, nuisant à l'attractivité économique et à la compétitivité du territoire.*
Public cible	Praticiens, acteurs économiques et locaux...
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	S'intéresser à la densité des activités économiques, peu explorée aujourd'hui *La densité est souvent abordée en matière de logement, mais moins du point de vue des activités économiques.* Favoriser des pratiques de durabilité sur le territoire (ex : limiter l'usage de l'automobile) notamment par une répartition homogène des activités dans l'espace *Pour s'inscrire dans une optique de développement durable, il convient de rechercher une gestion économe de l'espace et de développer des modes de transports alternatifs à la voiture.*
Objectifs / Objest	Limiter les besoins en construction des activités économiques Réduire la concentration économique des activités et assurer une attractivité économique plus homogène sur le territoire Adapter les zones économiques aux nouvelles réglementations environnementales, tout en conservant un principe de densification *Les besoins d'espace pour le stockage, les accès, les parkings ou les équipements rendus obligatoires par les réglementations environnementales limitent les possibilités de densification.*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	L'étude n'est pas présentée comme innovante ou expérimentale. Néanmoins, elle vise une production de connaissances par un exercice de benchmarking d'aménagements dits « *originaux* », c'est-à-dire par la réalisation d'études de cas hors du périmètre CESO présentée comme des exemples voire modèles d'aménagement à suivre. *Les exemples présentés ici ont été choisis pour leur caractère innovant et leur originalité. Ils ne sont pas toujours applicables directement au contexte du*

	CESO, ni à des zones d'activités, mais peuvent constituer des pistes de réflexion intéressantes. De la même manière, elle a mis en avant une « *démarche expérimentale* » menée dans le domaine du conseil économique territorialisé aux entreprises : le « *rôle de conseiller territorial* » assuré par un employé à plein temps de la Chambre de commerce et d'industrie d'Essonne, qui « *met en réseau les entreprises du territoire* » et assure le rôle d' « *interlocuteur unique* » et de liaison entre les acteurs institutionnels et les entreprises
Méthodes / démarches expérimentales	Premier temps d'étude par une analyse statistique des densités bâties et des emplois (nature, fonction, répartition spatiale…), visant une classification des sites étudiés selon les morphologies (type de bâti) et formes (nature des activités) de densité (« *catégories de site* ») *Cette étude propose une première grille de lecture, à l'aide d'une analyse statistique des densités bâties et en emplois, ainsi que de la qualité sous plusieurs formes (diversité de l'offre, services, équipements, immobilier...).* Deuxième temps d'étude reposant sur une enquête de terrain : - Réalisation d'un travail de terrain approfondi, par l'observation et l'analyse de l'occupation des sols dans les 11 sites sélectionnés en vue d'une représentativité des dynamiques économiques du territoire ; - Réalisation d'entretiens auprès des décideurs des entreprises implantées sur ces zones (43 dirigeants rencontrés) et d'autres personnes clés (gestionnaires des parcs d'activités, commerciaux, techniciens). Troisième temps d'étude (plus réduit) : travail de benchmarking d'aménagements économiques assurant densité économique et qualité urbaine, proposition de « *pistes de réflexions stratégiques* » pour chacune des catégories de site identifiées.
Espace	Les zones d'activités concernées par l'étude sont situées dans le territoire du CESO, « *entre le centre dense et les espaces ruraux d'Ile-de-France* ». Le CESO correspond aux 7 intercommunalités inscrites (en 2010) dans le périmètre d'études de l'Audeso, soit une superficie de 408 km²
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Mise en évidence d'une hétérogénéité entre les sites du CESO faisant ressortir leurs atouts et faiblesses liés à l'étalement urbain, mais surtout de l'absence de spécialisation économique du territoire considérée comme une aubaine pour une répartition homogène des activités *l'offre sort peu des standards régionaux, et le territoire manque de structures dédiées pour valoriser des atouts isolés. En effet, à part Genopole et Essonne Nanopole, restreints à des secteurs précis, le CESO ne compte aucun site de référence ou d'exception. (…) une rationalisation concertée de cette offre de terrains à l'échelle du CESO pourrait permettre de tirer parti de la complémentarité des territoires, et ainsi d'optimiser l'efficacité d'éventuelles mesures.* Proposition de « *pistes de réflexions stratégiques* » pour la densification des zones économiques, préconisées en fonction des catégories de site identifiées.
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Mise en ligne de l'étude sur le site de l'AUDESO, rubrique « ressources – études »
Liens internet	Site internet d' AUDESO : http://www.audeso.org/ressources/densite-et-qualite-les-sites-dactivites-du-ceso-premieres-investigations

Fiche de l'étude B2.1-1 : *Familles en campagne. La fabrique individuelle de l'étalement urbain. Enquête sociologique dans la régon nazairienne* 2015 Agence pour le Développement Durable de la Région Nazairienne (ADDRN)	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Enquête sociologique par questionnaire fermé et entretien individuel (2013-2015), donnant lieu à un dossier analytique (2015)
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités de l'Agence pour le Développement Durable de la Région Nazairienne
Principal(ux) acteur(s)	Agence pour le Développement Durable de la Région Nazairienne
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Constat d'un échec des politiques publiques menées depuis deux décennies pour « *lutter contre l'étalement urbain* », du fait d'une « *tension permanente* » entre l'imaginaire de la propriété privée libératrice et l'imaginaire de la ville durable dense *Si les préceptes à la base de ces politiques publiques avaient une origine généreuse, s'appuyant sur le paradigme du développement durable pour considérer la ville compacte comme seul modèle de développement légitime ou promouvant la propriété du logement comme horizon souhaitable pour les classes moyennes et populaires, l'articulation entre les deux semblait quasi schizophrénique.* Plus qu'une logique de stigmatisation du périurbain, volonté de « *comprendre pour infléchir* » : or, « *une réelle difficulté à appréhender ces nouvelles répartitions socio-spatiales entre la « ville » et ce qui ne l'est pas* ».
Public cible	Praticiens dans les structures publiques (collectivités publiques, agence d'urbanisme…) et privées (aménageurs, bureaux d'études…), élus...
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Remise en cause des politiques publiques visant à « *lutter contre l'étalement urbain* », en faveur d'une approche plus compréhensive des logiques des trajectoires résidentielles et des modes de vie *Il s'agit donc aujourd'hui de comprendre pour infléchir, comprendre les comportements des ménages pour les accompagner dans leur vie quotidienne, comprendre la réalité des territoires pour les accompagner dans la définition de nouvelles politiques publiques* Mise à distance de la catégorie statistique officielle du « *périurbain* » (INSEE) et des représentations collectives construites par les analyses produites à partir de cette catégorie *Le périurbain est, en réalité, un espace multiple et complexe. « Le périurbain » en tant que catégorie d'espace et d'habitants n'existe probablement pas.*
Objectifs / Objest	Volonté de « *réinterroger les évidences* », c'est-à-dire de sortir des « *a priori* » voire préjugés longtemps attribués au périurbain *Tantôt synonymes d'étalement urbain, tantôt valorisés comme « retour à la campagne », les modes de vie périurbains suscitent des représentations sociales hétérogènes, dominées toutefois par certaines stigmatisations : lieux-refuges individualistes, espaces de relégation des ménages les plus vulnérables, responsables de l'artificialisation des sols, du mitage des espaces naturels et d'un surplus d'émissions de gaz à effet de serre dus aux déplacements....* Mise en lien d'un ensemble de thématiques liées à l'étalement urbain, par la définition, les représentations collectives et les figures habitantes qui lui sont attachées.

	Ce travail vise à interroger les principales représentations mentales qui structurent l'imagerie périurbaine, en les confrontant au territoire vécu des habitants et à leurs modes de vie.environnementales limitent les possibilités de densification.
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Le terme d' « *expérimentation* » est entendu dans cette étude comme un synonyme de l'expérience vécue par les habitants, en termes de lieux et types d'habitation, de relations sociales et pratiques de voisinages, d'habitudes de déplacement… *les jeunes ménages témoignent de niveaux de mobilité résidentielle très inégaux, marqués par la présence, ou non, d'expérimentations d'habitat en milieu urbain.* *Le service que l'on rend ou que l'on vous a rendu témoigne de cet autre niveau d'échanges, basés sur l'expérience et l'expérimentation davantage que sur des codes verbaux.* Relevons que si les entretiens qualitatifs ne sont pas considérés comme une démarche innovante ou expérimentale, ils permettraient d'accéder à une autre forme d'intelligibilité des lieux : une intelligibilité sensible des lieux suscitée par l'expérience *Cette étude vise à offrir un éclairage à la fois quantitatif et sensible (qualitatif) sur les nombreuses problématiques que l'artificialisation des espaces a fait émerger dans les politiques publiques d'habitat et d'aménagement du territoire.*
Méthodes / démarches expérimentales	Réalisation d'une enquête quantitative par questions fermées (767 questionnaires) complétée d'une enquête par entretiens individuels (30 entretiens) visant à illustrer les tendances lourdes *Une enquête sociologique de terrain a permis de collecter 767 questionnaires et de réaliser 30 entretiens auprès de jeunes ménages vivant dans des espaces périurbains.* Présentation schématique des résultats (diagramme, graphique, tableau…), suivie d'extraits d'entretiens visant à exemplifier.
Espace	Les espaces concernés par l'étude sont des espaces périurbains ou en proche périphérie d'un pôle urbain.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Remise en cause des découpages statistiques par l'INSEE considérés comme fort éloignés des réalités urbaines : les tendances périurbaines (sociales, paysagères, morphologiques, en termes de modes de vie…) assurerait une lecture spatiale « *dépassant le clivage urbain-rural* » Evolution des lignes de compréhension du « périurbain » : critères de comptabilité statistique, enjeux sociaux et environnementaux, logiques d'éloignement des centres-villes… Réintégration du périurbain dans une logique spatiale plus globale : multiplication des centralités, recherche d'un cadre de vie passant par « *la distance à la ville* »…
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Référencement de l'étude sur le site de l'ADDRN, rubrique « *Comprendre le territoire –Modes de vie* »
Liens internet	Site internet de l'ADDRN : <http://www.addrn.fr/Familles-en-campagne-la-fabrique>

Fiche de l'étude B2.1-2 : *Diversité des modes d'habiter dans les communes de Rennes Métropole* 2013 Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR)	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Enquête par questionnaire fermé donnant ieu à un dossier analytique (2013)
Origine de la démarche	Commande publique de Rennes Métropole à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR)
Principal(ux) acteur(s)	Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Constat de « *profonds changements dans les modes de vie* » du fait des « *mutations socio-économiques, relativement récentes, enregistrées dans les formes de la vie familiale ou le processus d'individuation mais aussi dans le rapport au travail* », avec une particularité périurbaine « *sous l'effet de tendances lourdes, maintenant relativement bien connues, comme le vieillissement de la population, les nouvelles organisations familiales ou encore du fait de prises de conscience écologiques.* »
Public cible	Praticiens de la Métropole de Rennes et de l'AUDIAR, acteurs locaux...
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Le lieu comme reflet des relations liant l'habitant et le territoire « *L'individu ne réside pas seulement dans un lieu, il y investit une part de son identité.* » Aménagement de la ville durable comme vecteur de qualité de vie pour les habitants : « *La réponse aux désirs profonds des habitants doit également pouvoir se concilier avec les nouvelles exigences qui s'imposent aux villes, tant du point de vue environnemental que social, en allant vers une réduction de la consommation d'espace et de plus grande proximité spatiale dans la diversité.* »
Objectifs / Objest	Construire de nouvelles connaissances sur le périurbain par une étude qualitative sur les modes de vie (pratiques de consommation, usages d'un lieu, comportements sociaux…) et leurs justifications (choix résidentiels des ménages, critères d'attractivité des communes, aspirations pour le cadre de vie…). Renouer avec les logiques animant les pratiques habitantes avec les représentations territoriales collectives : interroger la désidérabilité des espaces (de l'hyper-centralité, urbains, périurbains, ruraux…) de l'agglomération rennaise *« habiter » c'est composer ses actions, son espace de vie en interaction avec les autres et y trouver un sens. (…)Il y a donc une grande fécondité à partir de ces pratiques spatiales et du sens qui leur est donné pour tenter de mieux comprendre les logiques individuelles, mais aussi la façon dont elles se composent collectivement sur les différents territoires vécus.*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	L'innovation ne résiderait pas tant dans les démarches d'études des praticiens, que dans les pratiques et représentations territoriales qui fondent les modes d'habiter périurbains *On peut faire l'hypothèse que les habitants détiennent un potentiel d'innovations qu'il s'agit alors d'explorer en identifiant les tendances émergentes.*

Méthodes / démarches expérimentales	Enquête auprès d'une 100aine d'habitants répartis sur huit communes du périurbain rennais (Nord et Est), visant une certaine représentativité territoriale par « *différents types de communes, proches ou plus lointaines de Rennes, de petite taille ou plus importante* ». *le choix du terrain d'enquête a été fait autour de communes voisines, situées dans un quart nord-est de l'agglomération mais présentant cependant des profils variés du point de vue de la distance à la ville-centre, de la desserte dont elles bénéficient ou de leur taille qui, bien souvent, détermine aussi un niveau d'équipements et de services.* Recherche d'un échantillon d'habitants représentatifs des catégories sociales et d'âges des habitants des communes concernées, mais aussi de la répartition entre « *nouveaux habitants* » et anciens résidants. Enquête administrée par questionnaire fermé, soit par téléphone, soit de manière bilatérale par un praticien, organisée autour de trois thématiques : *Le logement et la sphère privée ; Le territoire de la proximité ; La mobilité et l'archipel résidentiel*
Espace	Les espaces concernés par l'étude sont les 8 communes périurbaines du Nord et de l'Est de l'agglomération rennaise, de proximité à Rennes, de taille et de caractéristiques sociologiques distinctes : Acigné, Betton, Brécé, Cesson-Sévigné, Chevaigné, Saint-Grégoire, Saint-Sulpice-la-Forêt et Thorigné-Fouillard.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Mise en lumière d'un « *idéal de villes à la campagne* » reposant sur des valeurs attribuées à certaines catégories d'espace *Poser la question des qualités ou des défauts des communes permet de centrer l'attention sur les valeurs qui sont privilégiées, en dehors des contraintes avec lesquelles il faut négocier dans la réalité.* Piste de réflexions sur les principes d'aménagement d'une ville durable, à partir des facteurs relevés de désidérabilité des lieux *Au moment où l'habitat tend à devenir une ressource essentielle pour de nombreux ménages, ces pistes de réflexions sont particulièrement précieuses pour proposer des dispositions favorables à la production de logements désirables et construire ainsi une ville durable.*
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Référencement de l'étude sur le site de l'AUDIAR, rubrique « *études – modes de vie* » Pas de référencement sur le site de Rennes Métropole
Liens internet	Site internet de l'Audiar : <http://www.audiar.org/etude/diversite-des-modes-dhabiter-dans-les-communes-de-rennes-metropole> L'étude et sa synthèse : <http://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/modes-habiter_web.pdf <http://www.audiar.org/sites/default/files/documents/editeur/etudes/modes-habiter_4p_web.pdf>

Fiche de l'étude B2.1-3 : *Habiter dans le périurbain* 2012 Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Cahier trimestriel de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, recensant des études réalisées en Ile-de-France visant un renouvellement du regard porté sur le périurbain par l'analyse des modes d'habiter qui le caractérisent
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités annuelles de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France
Principal(ux) acteur(s)	Membres de l'IAU, praticiens (architectes, urbanistes, promoteurs immobiliers…), universitaires et élus
Partenaire(s)	Ø
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Coalescence de différentes problématiques : besoin de logements, crise écologique et économique, dévalorisation aménagiste de l'habitat individuel en milieu périurbain
Public cible	Praticiens (aménagement et urbanisme, architecture et paysagisme, développement social et économique…), élus et habitants franciliens.
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Cohésion territoriale définie comme un principe d'action visant la réduction des inégalités entre les territoires (périurbains et d'agglomération-centre) Mise en avant par « *exploration de formes d'urbanisation contemporaines* » : développement urbain durable (« *métropole durable* »), densité, compacité, qualité du bâti, qualité de vie…
Objectifs / Objest	Interroger et déconstruire les prénotions qui entourent l'habitat périurbain (lieu d'anémie sociale, de l'égoïsme généralisé…) Proposer des pistes d'action « *dans un contexte où le marché de la maison se réinvente* » voire envisager le périurbain comme solution d'avenir pour la ville durable
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	L'IAU n'évoque pas le terme d'innovation ou d'expérimentation pour présenter le travail effectué dans ce cahier. Cependant, sa démarche, par le renouvellement du regard, invite l'ingénierie territoriale à se placer dans une posture de transformation des connaissances et représentations des territoires périurbains, ainsi que des formes d'action en leur sein. Ainsi le discours sur l'innovation est sous-entendu dans la présentation d'outils architecturaux évolutifs.
Méthodes / démarches expérimentales	Quelques exemples de démarches recensées : • La Fabrique à initiatives de Seine et Marne : « *repère les besoins sociaux non satisfaits et y apporte une réponse entrepreneuriale partagée* », dans une **démarche d'animation territoriale** pour sensibiliser les territoires, capter les opportunités socio-économiques (développement et accompagnement d'entreprises sociales). • La Manufacture INNOVE : tente de trouver des solutions de logement dans un territoire d'emplois peu qualifiés et peu rémunérés, par l'autoconstruction écologique accompagnée (ACEA). Débuté en 2009, cette étude réunit une diversité d'acteurs : la Fabrique à initiatives de Seine et Marne, la Maison de l'emploi et de la formation de Sénart, l'établissement public d'aménagement (EPA), les Foyers de Seine et Marne et des élus. La Manufacture INNOVE se différencie de l'autopromotion car le terrain n'appartient pas aux familles et le programme n'est pas conçu par elles. L'autoconstruction réside dans la participation aux chantiers, aux réunions publiques, aux

	échanges avec l'EPA, qui ont permis d'affiner le projet (exemple : passage d'appartements de type T2 / T3 à des appartements de type T4/T5 après échanges avec les habitants). Elle assure une **conduite de projet en mutualisme**, qui s'apparente à une sorte de modèle économique innovant. • Enquête qualitative sur les parcours résidentiels : vise la mise en discours des comportements énergétiques des ménages afin de saisir les modalités spécifiques de l'habiter périurbain. Cela permet « *d'expliquer les processus sociaux et territoriaux de la dynamique périurbaine, de comprendre les effest potentiels des questions énergétiques sur la vie périurbaine*, *il faut déceler le sens que les individus donnent à ce choix résidentiel* ». L'analyse de parcours résidentiels permet une **déconstruction de prénotions et préjugés** entourant les habitants du périurbain, notamment par l'existence de choix plus nuancés à habiter dans le périurbain. • Entretien avec Françoise Descamps-Crosnier (maire) : témoigne d'un laisser-faire d'une partie des élus face aux promoteurs immobilier, qui conforte la standardisation des maisons individuelles. Elle **affirme le besoin d'adapter** l'habitat aux différents cycles de vie des ménages, de diversifier les formes architecturales… donc un besoin de négocier avec les promoteurs. Selon elle, le promoteur ne peut pas agir seul, il doit composer le projet avec la municipalité et tenir compte des attentes locales. Dans l'optique « *densité et intimité* », cette élue souhaite privilégier les projest d'habitats individuels-groupés. Elle souhaite que sa commune devienne un « *laboratoire d'habitat participatif* » (exemple d'un projet de six familles qui souhaitent mutualiser un potager, une buanderie…) : donc une volonté de « *formes d'habitat ouvertes* », adaptées aux situations (familiales, sociales, économiques…). Elle donne l'exemple de l'autopromotion qui permet aux ménages de penser ensemble leur habitat : correspond à un projet immobilier de particuliers souhaitant se soustraire à la maîtrise d'ouvrage (logement « sur mesure », à moindre coût, moins d'intermédiaires et participation active à la construction permettant la convivialité et le vivre ensemble).
Espace	Les territoires périurbains en continuité de la métropole francilienne, considérés par les auteurs du carnet soit comme une forme de territoire « *urbain généralisé* », soit comme une catégorie spatiale qui se différencie de l'urbain et du rural.
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Réflexion sur la place du périurbain dans la métropolisation, sur l'espace qu'il recouvre et représente par rapport à ce processus réflexion autour de l'espace qu'il recouvre et représente (frontières, territoires de la marginalité…). Proposition de nouvelles formes d'habitat et de reconfigurations possibles de l'habitat individuel « *traditionnel* » (cf exemples). Mise en avant du potentiel important que représente le périurbain dans les dynamiques de la ville durable, sans pour autant nuire aux attentes (ayant suscité le choix résidentiel) et modes de vie actuels des habitants du périurbain.
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Ø
Valorisation et communication	Cahier disponible sur le site de l'IAU ou à la vente à l'IAU.
Liens internet	Cahier IAU Mars 2012 : <http://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_908/Cahier_161.pdf>

Fiche de l'étude B2.2-1 : *Les ateliers d'innovation en urbanisme* 2009 - 2013 Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Démarche réitérée d'ateliers territoriaux entre praticiens et élus, donnant lieu pour chaque atelier à la réalisation : d'une synthèse descriptive et analytique de l'atelier, ainsi que d'un « *cahier des tendances* » présentant des images, des *évocations* et des notes prises durant les ateliers (« *les histoires* », « *les post-it* », « *les idées de projest* », « *les carnest d'étonnement* »…).
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, à l'origine sur initiative de l'agence, puis sur demande d'une collectivité locale (exemple : mairie d'Oullins)
Principal(ux) acteur(s)	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
Partenaire(s)	Les participants à l'atelier : artistes, animateurs culturels, praticiens (CERTU, Agences d'urbanisme, métropole de Lyon, CAUE du Rhône, chargés d'étude…), chercheurs, directeurs de services et élus de la ville d'Oullins, associations
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Démarche initiée par l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine afin de chercher d'autres modalités (« *innovantes* ») de construction de connaissances sur les territoires. Pour les ateliers suivants, parfois des sollicitations des collectivités locales auprès de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine pour organiser un atelier d'innovation sur leurs territoires : *La ville [d'Oullins] doit en permanence se ressaisir, toujours en lien avec la métropole, car cette dernière la marque spatialement, temporellement et dans son devenir.*
Public cible	Elus, praticiens dans les structures publiques (collectivités publiques, agence d'urbanisme…) et, dans une moindre mesure, privées (aménageurs, bureaux d'études…)…
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Proposer un cadre de réflexion et d'action renouvelé sur les territoires, intégrant les enjeux liés à la métropolisation, selon une approche « *sensible* » du territoire. *Les nombreux enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés bousculent nos modes de penser et d'agir. Ce monde fluctuant, instable, souvent contradictoire, se plie mal aux grilles d'analyse traditionnellement utilisées en urbanisme, catégorielles et synchroniques.* Favoriser une transdisciplinarité des études, mêlant « *praticiens, élus, chercheurs, artistes* », afin de confronter les savoirs *Il s'agit de mettre en questions les expertises, de décloisonner les savoirs et les pratiques, pour construire de nouvelles approches hybrides.* Considérer la dynamique urbaine et non la ville comme « objet d'étude » *Le regard n'est plus porté sur un « objet », une substance figée, mais sur un phénomène en mouvement, traversé par son histoire, son environnement, et les êtres qui l'animent.*
Objectifs / Objest	Aucun objectif prédéfini pour chaque atelier, afin de favoriser une expertise territoriale qui émergerait du territoire même, rompant par là avec la rationalité planificatrice de l'action : *C'est ainsi la capacité du territoire à potentialiser, voir à générer son propre avenir qui a été exploré, plus que les impacts de tel ou tel scénario de*

	changement. Volonté de construire des connaissances particulières aux territoires et individus, des connaissances situées dont réinscrivant les territoires et leurs devenirs dans une logique politique *Issues de la réflexion collective de trente experts pendant deux jours, elles [les lignes d'intentions] n'ont pas de prétention à l'objectivité ni à l'exhaustivité, sont diverses, parfois paradoxales, et a-consensuelles.*
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	L'agence d'urbanisme évoque « *un contexte expérimental et convivial* » pour qualifier l'ambiance au sein des ateliers d'innovation, favorable à d'autres formes de connaissance et de lecture des phénomènes urbains que la rationalité planificatrice *Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'élargir le modèle de rationalité planificateur des politiques publiques d'aménagement urbain et territorial (…) Les modalités d'approche, d'analyse et de représentation des territoires constituent autant de cadres préconçus qu'il convient d'interpeller, de déstabiliser, pour ouvrir la faille de l'innovation. Il nous faut aujourd'hui développer d'autres approches de la ville et des territoires, d'autres modèles de lecture, de compréhension et d'action.*
Méthodes / démarches expérimentales	Un déroulé différent selon chaque atelier, avec toujours un temps d'immersion dans le territoire et un temps de construction collective. Exemple de l'atelier d'innovation réalisé sur la commune d'Oullins et réunissant 30 participants : **Le premier jour -** formation de petits groupes hétérogènes pour déambuler librement dans la ville d'Oullins afin : - D'interroger les passants de façon informelle et ouverte sur leurs vécus et leurs interprétations des lieux ; - Répondre aux questions du *« Carnet d'étonnement »* qui leur était fourni. →Ce premier jour résultait de la mise en place, au préalable, d'un protocole d'exploration expérimental élaboré par un chercheur, intitulé « Approche sensible ». **Le second jour** – réalisation d'une « *série d'exercices de créativité collective visant la production de lignes de futurs, ou lignes d'intentions possibles, ancrées dans les potentiels existants et les transformations déjà en cours* », avec une restitution dynamique et mise en forme de l'exercice (conte, improvisation théâtrale…) → Réalisation de fiches idées par groupes de travail, portant sur les thématiques suivantes : « Concept d'espace public : Oullins 'excès lent' » ; « Jardin de ville » ; « l'alternance rythmique d'un lieu » ; « être touriste chez soi »…
Espace	Souvent un territoire communale de la moyenne ou grande périphérie métropolitaine lyonnaise *Oullins constitue un pôle important de la métropole. La ville relie le centre lyonnais à la grande périphérie du sud-ouest, première porte vers les couloirs de vie et d'activités du Rhône.*
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Proposition de grandes lignes de réflexion à partir de l'expérience de terrain et des apprentissages collectifs Dans un document de valorisation postérieur à l'étude (Eléments pour une mise en perspective pratique et scientifique, Pascale Simard, 2012), les retours des participants (employés de la mairie) à l'atelier indiquent un changement de regard sur Oullins. *Ils ont noté également l'utilité pour eux d'être parvenus à une vision globale, « transversale » du territoire.*
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Cinq ateliers d'innovation réalisés par l'agence :

	- 2009 : sur le territoire du confluent de la Saône et du Rhône - 2010 : sur le territoire de « Bellecombe – Dedieu – Charmette » - 2011 : sur la commune d'Oullins - 2012 : sur la commune de Pierre-Bénite - 2013 : sur la commune de Saint-Rambert-d'Albon
Valorisation et communication	Présentation des ateliers d'innovation sur le site internet de l'agence, dans une page dédiée aux ateliers : « *rubrique Thématique – Découvrez aussi – Atelier d'innovation* » : mise en ligne de chaque rapport d'atelier est présenté, ainsi que d'études plus analytiques des ateliers.
Liens internet	Onglet des ateliers d'innovation sur le site de l'agence : <http://www.urbalyon.org/Menu/Atelier-d-innovation-urbaine-369> Lien vers l'atelier d'innovation de la commune d'Oullins : <http://www.urbalyon.org/Document/Atelier_d-Innovation_en_Urbanisme_-_la_ville_d-Oullins__et_la_dynamique_metropolitaine_-_cahier_de_tendances-3085> Lien vers le cahier d'étonnement de la commune d'Oullins : <http://www.urbalyon.org/Document/Atelier_d-innovation_en_urbanisme_-_le_cas_Oullins_-_cahier_d-etonnement-3070>

Fiche de l'étude B2.2-2 : *Les ateliers de composition urbaine* 2014 - 2017 Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT), Métropole de Toulouse	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Ateliers trimestriels pérennes lancés en 2014
Origine de la démarche	Partenariat entre la Métropole de Toulouse et l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse
Principal(ux) acteur(s)	L'ensemble des acteurs intervenant lors des ateliers : membres de la Métropole de Toulouse et de l'AUAT, bailleurs sociaux, élus, promoteurs immobiliers…
Partenaire(s)	Les participants à l'atelier : artistes, animateurs culturels, praticiens (CERTU, Agences d'urbanisme, métropole de Lyon, CAUE du Rhône, chargés d'étude…), chercheurs, directeurs de services et élus de la ville d'Oullins, associations
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Apporter une efficacité nouvelle dans la planification des projets, en dehors des manières de faire traditionnelles. Ils se définissent comme étant des ateliers « *hors des grandes opérations d'aménagement* ». Nécessité (pour des raisons foncières) de transformations des modalités d'agir sur le territoire : de grandes opérations au renouvellement urbain (plus modeste, plus localisé, plus éphémère…) *Tous les grands projest urbains de Toulouse-Métropole sont aujourd'hui quasiment lancés, souvent sous forme de ZAC en bénéficiant d'un niveau d'ingénierie privée important. L'heure n'est plus à l'engagement de nouvelles grandes opérations mais à la promotion du renouvellement urbain, par la multiplication d'opérations plus modestes en taille, maîtrisées, dans tous les quartiers de la ville.*
Public cible	Elus et praticiens en urbanisme et aménagement, architecture et paysagisme…
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Construction d'une « *intelligence collective* », par la capitalisation des connaissances, attentes et ambitions propres aux acteurs en présence (partage, co-construction) *L'Atelier de composition urbaine constitue une « proposition originale ». Il se veut avant tout un temps de travail transversal, de partage des différentes logiques d'acteurs. Il est un lieu de construction d'intelligence collective.* Un certain principe de justice spatiale à l'initiative de ces ateliers qui visent déplacer les réflexions vers les sites (espaces ou territoires) peu investis par l'aménagement du territoire (en marges, de superficie plus réduite, en manque de visibilité…), plus précisément vers « *des sites hors des grands projest et des grandes consultations* ».
Objectifs / Objest	Proposer un registre d'action adapté aux territoires hors des logiques d'aménagement classique et de l'attractivité de la promotion immobilière *Les ateliers de composition urbaine répondent ainsi à un besoin d'ingénierie et d'expertise à la fois souple et rapide sur des sites circonscrits, hors des grandes opérations, tout en créant une dynamique nouvelle de recherches de solutions partagées autour de constats et d'objectifs communs : intégration d'un urbanisme durable, valorisation des identités de quartier, innovation urbaine et architecturale...* Pérenniser les réflexions sur les formes du renouvellement urbain (par la mixité des fonctions et des formes de l'habitat, par le développement urbain durable…) *Un lieu et un outil de travail permanent, transversal, de croisement de*

	multiples logiques de services, d'acteurs, pour clarifier des problématiques et optimiser les projest
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Définition des ateliers comme une « *expérimentation* » lancée en 2012 et pérennisée dès 2013. Revendication de la pluridisciplinarité et la co-construction comme mots d'ordres des ateliers - l'entente et la coordination d'une pluralité d'acteurs permettraient la réalisation de projest mieux intégrés dans le territoire (prise en compte d'une multiplicité d'enjeux) et plus souples (par la négociation des solutions). *Un dispositif innovant, un lieu de construction collective, de croisement des regards et d'enrichissement*
Méthodes / démarches expérimentales	Les sujest et sites de l'atelier sont définis par Toulouse Métropole : l'objectif étant d'étudier une problématique particulière qui concerne un site relativement restreint et peu investi par les pratiques conventionnelles d'aménagement du territoire. Les participants (publics et privés à chaque fois) varient selon les ateliers (3-4 ateliers réalisés par an) L'agence d'urbanisme pilote les ateliers. Sa mission est triple : préparer les séances d'atelier en réalisant des études préalables ; assurer l'animation de l'atelier ; formalisation de la synthèse de l'atelier. Déroulement des ateliers en trois phases : - Préparation du sujet de l'atelier (par 5-6 personnes) : problématique du site (acteurs et projest à associer, objectifs) ; partage d'informations sur le sujet ; rédaction d'une fiche projet transmise aux participants ; - L'atelier (réunissant 10-13 personnes) : exposé des objectifs ; présentation des acteurs et projest concernés ; débat autour du projet ; identification des points de convergence ; recherche d'une synergie d'actions entre les acteurs ; programmation ; typologie ; réalisation d'une synthèse collective ; - Formalisation du document de synthèse.
Espace	Chaque atelier travaille sur des territoires localisés, avec un périmètre assez restreint (une place, un îlot, un quartier). Situés à la fois dans l'hyper-centre et les communes périurbaines, les sites choisis s'inscrivent « *en dehors des grands projest et des grandes consultations* »
	VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS
Résultats	Faire évoluer les projest et plus généralement les formes du renouvellement urbain (travail sur les ambiances, la mobilité…) par la confrontation des différents métiers réunis ; *A l'issue de cette séance un schéma de composition de l'espace public ainsi que des éléments de fonctionnement ont été arrêtés, sur la base desquels les porteurs de projest immobiliers et commerciaux se sont engagés à adapter leurs projets.* Adapter les documents de planification à ce renouvellement des modalités de l'agir territorial (moins par grandes opérations et plus par actions localisées par exemple) *L'ensemble des acteurs, sur la base du travail préparatoire, se sont accordés sur les modalités de mise en œuvre de l'opération et sur sa traduction dans une orientation d'aménagement et de programmation. Celle-ci sera l'objet d'une adaptation du PLU.*
Démarches concomittantes	Ø

ou en continuité de l'étude	
Valorisation et communication	Pas de référencement des ateliers sur le site de Toulouse Métropole ; Référencement des ateliers dans les rapports d'activités de l'AUAT et présentation sur le site web de leur fonctionnement
Liens internet	Diaporama sur le site de l'AUAT : <http://www.aua-toulouse.org/sites/www.aua-toulouse.org/IMG/pdf/atelier-compo-urb-site.pdf>

Fiche de l'étude B2.2-3 : *Rives du Rhône 2040. Réinventons notre territoire* 2017 Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat Mixte des Rives du Rhône	
SIGNALETIQUE DE L'ETUDE	
Format	Prospective territoriale de 2013 à 2017 sous la forme d'ateliers praticiens/élus, donnant lieu à un journal de la prospective et un carnet de bord prospectif.
Origine de la démarche	Inscrite dans les activités du Syndicat Mixte des Rives du Rhône dans le cadre de la révision du SCoT.
Principal(ux) acteur(s)	Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR), l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, le cabinet d'étude AD'HEXO
Partenaire(s)	La région Rhône-Alpes par l'intermédiaire du Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA), dans lequel est intégré le territoire « Rives du Rhône ».
Enjeux (problèmes auxquels souhaitent répondre les auteurs)	Révision du SCoT suite à l'intégration de nouvelles communes au sein du Syndicat Mixte des Rives du Rhône
Public cible	Elus, praticiens des collectivités locales, acteurs locaux
REALISATION DE LA DEMARCHE	
Principes énoncés	Volonté de réaliser une démarche de prospective territoriale à l'horizon de 25 ans pour « *prendre le temps de voir loin, pour mieux décider maintenant* ». Mise en place d'une démarche partenariale impliquant les habitants dans le but de dessiner un horizon territorial partagé et co-construire des pistes d'action : réinscription des documents de planification dans une logique politique (et non seulement réglementaire) *une démarche volontairement partenariale, car c'est en croisant les regards et les connaissances de chacun de ceux qui font et qui vivent le territoire au quotidien que nous arriverons à bâtir un projet d'avenir partagé.* *Les élus du Syndicat mixte ont souhaité mettre en place une méthodologie de travail itérative, qui permette à chacune des 7 intercommunalités d'être associée étroitement (politiquement et techniquement).* Principes du développement durable au cœur de la démarche prospective : transition énergétique, économie locale, transports… pour la génération future.
Objectifs / Objest	Comprendre le territoire d'aujourd'hui pour anticiper l'organisation du territoire de demain par une démarche collaborative entre les différents acteurs locaux, mais surtout entre praticiens et habitants *favoriser les échanges entre les acteurs d'un territoire qui venait de s'agrandir, de leur faire connaître ce nouveau territoire, de faire prendre conscience qu'il constitue un bassin de vie et de réfléchir collectivement aux enjeux du futur.* Ambition de construire un SCoT « *sur-mesure* », en approfondissant des thématiques ciblées renseignées par la diversité des acteurs participant
Discours sur l'innovation et/ou l'expérimentation	Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône évoque une « *démarche originale* » pour présenter la révision du SCoT, qui ouvre le débat du devenir territorial aux habitants et interroge les praticiens sur leurs habitudes de travail *La réflexion prospective vient bousculer les idées et ouvrir le débat.* Remise en cause des méthodes conventionnelles de l'ingénierie territoriale *Cette démarche s'appuie assez peu sur des projections statistiques ou sur des dires d'experts nationaux. Pour construire ce projet collectif au plus près des problématiques du territoire, la priorité a été donnée à l'intelligence et aux savoirs des acteurs de terrain.*

Méthodes / démarches expérimentales	Lancement de la démarche en 2013 par deux séminaires et deux visites de terrain (réunissant praticiens des collectivités et élus) - Premier séminaire portant sur les « Envie de Rives », réalisé en petits groupes de travail *En me projetant à 2040, quel rêve – ambition, projet, situation ou évolution –est-ce que je fais pour ce territoire ? », « En me projetant à 2040, quelles craintes est-ce que je ressens pour ce territoire ?* ⇨ Expression libre et spontanée des participants sur différentes thématiques liées au territoire : solidarité, agriculture, environnement, développement économique... - Second séminaire sur les « Scena'Rives », réalisé en petits groupes de travail *Présentation des perspectives tracées par le groupe d'experts de la Datar concernant le devenir des villes intermédiaires et leurs espaces de proximité. L'objectif ? Faire connaître les réflexions nationales et provoquer une prise de conscience sur les tendances en cours.* ⇨ Mise en débat des modèles de la prospective nationale. Réalisation de 4 ateliers créatifs réunissant environ 40 personnes (élus, praticiens des collectivités publiques, représentants de la société civile et du monde associatif), visant à construire (à partir de différents exercices : analyse de coupures de journaux, imagination de micro-trottoir de demain, débat – discussions…) un imaginaire prospectif sur le devenir des Rives du Rhône : production de huit imaginaires collectifs, intitulés *« les caracterres »* du territoire (éco-logique, affilié, ressources, coopétitif, promoteur, solidaire, morcelé, résidentiel), qui constitueront *« un outil de veille pour suivre l'évolution du territoire et construire un Scot au plus près des enjeux locaux ».* Réalisation d'un diagnostic partagé (2014-2015) à partir des 8 « *caracterres* », avec l'aide de l'agence d'urbanisme de Lyon et de bureaux d'études spécialisés. *Des groupes de travail thématiques sont par ailleurs organisés tout au long de l'année 2015 avec les acteurs du territoire (élus et techniciens représentatifs des différents EPCI, partenaires institutionnels, associations, …), pour enrichir le diagnostic et la définition des grands enjeux.*
Espace	Le territoire de la démarche « Rives du Rhône 2040 » contient :Les sept EPCI du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (Région de Condrieu, Vienn'Agglo, Pilat Rhodanien, PaysRoussillonnais, Vivarhône, Bassin d'Annonay, Porte de DrômArdèche) et la communauté de communes du Territoire de Beaurepaire associée au GPRA Rhône-Médian. Ce territoire est situéaux extrémités d'agglomérations importantes (Lyon, Saint Etienne et Valence), il constitue la connexion entre elles.
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS	
Résultats	Un ensemble d'études et de diagnostic ont été réalisés sur la base des 8 « caracterres », permettant à la fois une vision globale du devenir des territoires concernés par le SCoT, une veille active par l'étude de l'évolution des territoires selon ces caracterres, la définition d'objectifs locaux (communaux) à atteindre.
Démarches concomittantes ou en continuité de l'étude	Réalisation de démarches de concertation réglementaires, présentées dans le « plan de concertation 2014 – 2018 » : *Des obligations légales d'information s'imposent et ont conduit le SMRR à prévoir (…) les modalités de concertation les « basiques ». (…) Cependant, les élus n'entendent pas se satisfaire de ce « service minimum » et désirent explorer et soutenir des nouvelles formes de concertation, plus ciblées, régulières et plus proches du public dont on souhaite recueillir l'expression. (…) Passer d'une démocratie représentative à une démocratie contributive suppose de l'audace, de l'inventivité mais surtout une volonté politique forte à*

	même de dégager les moyens nécessaires. Des méthodes sont à renouveler, des outils à créer, des projest à initier Multiplicité de démarches visant l'implication des acteurs locaux et habitants dans l'aménagement du territoire : - Par un partenariat plus étroit avec les acteurs privés (bureaux d'étude, notaires, acteurs commerciaux et immobiliers) ; - Par une mise en informations des habitants : réunions publiques, communiqués de presse, supplément dans le journal local, renouvellement du site internet, e-letter ; - Par la constitution de scènes de discussion dans les lycées ; - Par la création de conseils municipaux d'enfants et de jeunes ; - Organisation par l'agence d'urbanisme de Lyon d'un atelier d'innovation sur la commune de Rambert d'Albon, dans le cadre de la démarche prospective ; - Par la constitution d'une assemblée des conseils participatifs : *« [a]fin de faire le lien entre le Scot et les habitants, il est proposé de constituer un groupe citoyen intéressé pour s'impliquer sur les enjeux d'aménagement du territoire actuel et en donner une traduction en terme de qualité de vie » ;* Par une mise en récit des pratiques et prospectives urbaines, comme la création d'une bande dessinée reprenant des pistes d'action du SCoT.
Valorisation et communication	Le site du Syndicat Mixte des Rives du Rhône entièrement dédié à cette démarche de prospective territoriale.
Liens internet	Site internet SMRR : <http://www.scot-rivesdurhone.com/> Lien « Plan de concertation 2014-2018 : <http://www.scot-rivesdurhone.com/wp-content/uploads/2015/08/Plan-de-concertation-2014-2018-v4-l.pdf> Lien du « Journal de la Prospective » : <http://www.scot-rivesdurhone.com/wp-content/uploads/2015/07/Journal-prospective.pdf> Lien du « Carnet de bord prospectif »: <http://www.scot-rivesdurhone.com/wp-content/uploads/2015/07/Carnet-de-bord-prospective.pdf> Lien du Scot en BD : <http://www.scot-rivesdurhone.com/wp-content/uploads/2015/07/BD-Scot-Maquette-web-bd-page-a-page-15-02-16.pdf>

Annexe H. Tour-de-table du séminaire sur l'expérimentation dans l'ingénierie territoriale

	Structure et fonction
1	CGET, animation scientifique
2	CAUE 91, dir. adjointe
3	CAUE 93, paysagiste
4	AU Saint-Nazaire, dir. Innovation et Développement
5	CAUE Gard, Socio-anthropologue
6	AU Toulouse, dir. Planification et Aménagement Urbain
7	AU Lyon, dir. Innovation et réseaux de compétences
8	AU Lyon, dir. études Recherche et prospective territoriale
9	CAUE Rhône Métropole, chargée d'études médiation culturelle
10	CAUE Rhône Métropole, assistante de projets
11	Doctorant Lyon 2 - Triangle
12	Etudiant IUG
13	ENSAG, maître-assistant
14	Université de Genève
15	Sépal, chargé de mission
16	Sépal, directeur
17	IGA, mention GAED, parcours GEOSPHERE
18	CGDD, Céréma
19	Etudiante Lyon 2 - Master Urbanisme et Aménagement
20	Etudiante Lyon 2 - Master Ville et Environnements Urbains
21	Etudiante Lyon 2 - Master Urbanisme et Aménagement
22	Doctorant Lyon 2 - Triangle
23	Professeur Lyon 2 - Triangle
24	Doctorante Lyon 2 - Triangle

Annexe I. Recensement des discours de préfiguration d'un programme de recherche

Cette annexe référence l'ensemble des matériaux constitutifs du corpus total de la phase 1, c'est-à-dire diffusés durant la phase de préfiguration et dans le but de venir alimenter les débats. Cette annexe reprend pour ce faire la typologie des modalités de production de recueil du corpus présentée en introduction :

- *Corpus produit par la démarche de préfiguration ;*
- *Corpus produit par la recherche ;*
- *Corpus créé par la dynamique.*

A l'intérieur de chaque type de corpus, des éléments signalétiques sont renseignés pour chaque matériau (nom, date de production ou de la version, son ou ses auteur-s), ainsi que des informations sur les modalités de diffusion du document (format et canal de diffusion) donnant à voir une idée de leurs incidences dans la démarche de préfiguration (une note liminaire sera moins débattue que la diffusion d'un article scientifique). Les auteurs des documents signés et diffusés ont été indiqués (ex : articles scientifiques, note intégrée dans le document cadre), ainsi que ceux réalisés sous convention (agence DAC). Pour les autres, une indication de la situation de l'auteur (appartenance à la comitologie, participation à une journée d'étude) a été enregistrée. Un lecteur attentif constatera que nous ne disposons pas d'enregistrement audio de la troisième journée d'études car elle s'est déroulée hors les murs. Il relèvera aussi qu'aucun compte-rendu de la troisième réunion de l'Equipe projet n'a été réalisé.

Nom du matériau	**Date (production ou version)**	**Auteur(s)**	**Format**	**Canal de diffusion**
Corpus produit par la démarche de préfiguration (dans l'ordre de la production des matériaux)				
Réunion de l'Équipe projet 1	21/01/2015	Équipe projet	Enregistrement audio	L'agence DAC
Compte-rendu de la réunion de l'Équipe projet 1	21/01/2015	Agence DAC	Compte-rendu	Plate-forme
Document de préfiguration des problématiques des ateliers de la journée d'études 1	06/03/2015	Agence DAC	Compte-rendu	Plate-forme
Journée d'études 1	06/03/2015	Équipe projet et participants	Enregistrement audio	L'agence DAC
Compte-rendu de l'atelier de la journée d'étude 1 : « Paysages et transitions agricoles »	06/03/2015	Agence DAC	Compte-rendu	Plate-forme
Compte-rendu de l'atelier de la journée d'étude 1 : « Paysages et transitions écologiques dans les territoires »	06/03/2015	Agence DAC	Compte-rendu	Plate-forme
Compte-rendu de l'atelier de la journée d'étude 1 : « Paysages et transitions économiques »	06/03/2015	Agence DAC	Compte-rendu	Plate-forme
Carte des contributions de la journée d'études 1	06/03/2015	Agence DAC	Synthèse	Plate-forme
Évaluation de la journée d'études 1	06/03/2015	Agence DAC	Synthèse	Plate-forme

Réunion de l'Équipe projet 2	31/03/2015	Équipe projet	Enregistrement audio	L'agence DAC
Compte-rendu de la réunion de l'Équipe projet 2 : « Préfigurer les ateliers et les évaluer »	31/03/2015	Agence DAC	Compte-rendu	Plate-forme
Journée d'études 2	14/04/2015	Équipe projet et participants	Enregistrement audio	L'agence DAC
Carte des contributions de la journée d'études 2	14/04/2015	Agence DAC	Synthèse	Plate-forme
Évaluation de la journée d'études 2	14/04/2015	Agence DAC	Synthèse	Plate-forme
Réunion de l'Équipe projet 3	19/05/2015	Équipe projet	Enregistrement audio	L'agence DAC
Compte-rendu de l'atelier de la journée d'études 3 : « Arpenter le territoire : des méthodes pour un dialogue réflexif »	11/06/2015	Agence DAC	Compte-rendu	Plate-forme
Réunion de l'Équipe projet 4	02/07/2015	Équipe projet	Enregistrement audio	L'agence DAC
Compte-rendu de la réunion de l'Équipe projet 4 : « Finaliser les recommandations au conseil scientifique »	02/07/2015	Agence DAC	Compte-rendu	Plate-forme
Corpus produit par la recherche (dans l'ordre de la diffusion des matériaux sur la plate-forme)				
Note liminaire : « Transition territoriale, territoires en transitions. Penser la complexité pour la durabilité des territoires »	Octobre 2014 et avril 2015	Magali Pinon-Leconte	Document de travail de la démarche de préfiguration	Plate-forme
« Sélection bibliographique PTT »	16/01/2015	Agence DAC	Recensement	Plate-forme
Note liminaire : « Transitions énergétique, écologique et économique, gouvernance territoriale et paysagère (T3EGTP) »	Janvier 2014	Yves Luginbühl	Document de pré-programme de la recherche PTT	Mail puis plate-forme
Note liminaire : « De l'usage des transitions »	Mai 2015	Yves Luginbühl	Document de travail de la démarche de préfiguration	Plate-forme
« Références bibliographiques »	NC	Membre du Conseil Scientifique	Recensement	Plate-forme
« Invariants, enseignements, récit et ressources inspirantes d'une démarche de préfiguration »	Juillet 2015	Secrétariat du programme	Document préparatoire du document cadre	Plate-forme
Corpus créé par la dynamique (dans l'ordre de la diffusion des matériaux sur la plate-forme)				
« L'intérêt des expérimentations participatives pour les savoirs de	Mars 2015	Guillaume Faburel et Karen Chevallier	Article scientifique	Plate-forme

l'environnement et des paysages. Le cas des grands projet s d'équipement »				
« Entre aisthésis quotidienne, bien-être urbain et habiter la ville durable : en quoi les paysages des éco-quartiers sont-ils singuliers ? »	2015	Guillaume Faburel et Théa Manola	Article scientifique	Plate-forme
Rencontre autour du projet « Paysages et Durabilité »	Mars 2015	Participant à une journée d'étude	Annonce d'événement	Plate-forme
« Le projet : propos liminaires »	Mai 2015	Jennifer Buyck	Contribution au forum	Plate-forme
« Le projet : nouveau moyen d'encadrement politique de l'agir »	Juin 2015	Guillaume Faburel	Contribution au forum	Plate-forme
« La recherche-action comme révision des cadres démocratiques de la science »	Juin 2015	Mathilde Girault	Contribution au forum	Plate-forme
Petit court métrage sur le périurbain toulousain, en lien avec un programme PUCA	NC	CAUE de la Haute-Garonne	Vidéo d'un programme scientifique PUCA	Plate-forme
Communiqué de presse sur Fréquel-Fontarabie	2013	Société Immobilière d'Economie Mixte de la ville de Paris	Communiqué de presse	Plate-forme
« L'évolution économique du patrimoine urbain et ses enjeux : une approche par la soutenabilité »	2014	Laurent Dalmas, Vincent Geronimi, Jean-François Noël et Jessy Tsang King Sang	Article scientifique	Plate-forme
Dossier de presse : « Fréquel Fontarabie – 20e : rénovation exemplaire d'un quartier »	NC	Mairie de Paris	Dossier de Presse	Plate-forme
Participation et Paysage dans une politique d'écologie urbaine. Stratégie d'une élue parisienne	2014	Fabienne Giboudeaux	Mémoire étudiant dans le cadre d'une Valorisation des Acquis de l'Expérience	Plate-forme
Quelques définitions de la recherche-action	NC	Publié par un membre du Secrétariat du programme	Extrait d'ouvrage	Plate-forme
« Du paysage au bien-être. Vers de nouveaux communs pour la coopération territoriale ? Le cas des grands project d'aménagement et de leur concertation »	2015	Guillaume Faburel	Article scientifique	Plate-forme
L'apport du paysage aux enjeux de biodiversité	Juin 2015	Membres du Comité de coordination et du	Diaporamas de présentation et de restitution ;	Plate-forme

		Conseil Scientifique	document de retour (premiers ressentis)	
Transition énergétique et ruralités contemporaines. Enjeux architecturaux et territoriaux / stratégies de projet	Pour novembre 2015	Membre de l'Equipe Projet	Appel à communication	Plate-forme

Annexe J. Codification des discours de préfiguration du programme de recherche PTT

Le tableau ci-dessous reprend les différents codes employés dans ce rapport pour désigner les sources des fragments de discours.

Discours recensés lors de la préfiguration du programme de recherche	
Réunions de l'Équipe projet	
EP1	Première réunion de l'Équipe projet (21/01/2015)
EP2	Deuxième réunion de l'Équipe projet (31/03/2015)
EP3	Troisième réunion de l'Équipe projet (19/05/2015)
EP4	Quatrième réunion de l'Équipe projet (02/07/2015)
Journées d'études de la préfiguration	
JE1	Première journée d'études (06/03/2015)
JE2	Deuxième journée d'études (14/04/2015)
JE3	Troisième journée d'études (11/06/2015)

Annexe K. Liste des entretiens auprès de membres de la préfiguration d'un programme de recherche

Interviewé	*Conditions d'entretien*
Chercheurs	
Chercheur CNRS, Conseil scientifique PTT, Equipe projet PTT	Entretien dans une salle de travail
Chercheur CNRS, Equipe projet PTT	Entretien par téléphone
Praticiens et agents de l'Etat	
CAUE, Equipe projet PTT, Comité d'orientation	Entretien dans une salle de travail
CAUE, Equipe projet PTT	Entretien par téléphone
DREAL, Equipe projet PTT	Entretien dans un café
DREAL, Equipe projet PTT, Comité d'orientation	Entretien par skype
Service d'Etat centralisé, Equipe projet PTT	Entretien dans son bureau
Animateur de la recherche	
Service d'Etat centralisé, Equipe projet PTT	Entretien dans une salle de travail
Service d'Etat décentralisé, Equipe projet PTT	Entretien dans son bureau

Annexe L. Grille d'entretien pour les membres de la préfiguration d'un programme de recherche

Présentation systématique de la visée de l'enquête en début d'entretien - Plus qu'un récit linéaire de votre parcours, cet entretien vise un retour réflexif sur votre trajectoire professionnelle depuis le moment de votre formation, en mettant notamment en lumière les connaissances accumulées et habiletés acquises (savoir-faire et savoir-être). Il ne s'agit donc pas de tenter d'être exhaustif, mais de relever des expériences, moments et choix que vous jugez importants pour interroger en retour votre participation à la démarche PTT et vos apports (théoriques, expérientiels, pratiques…) à celle-ci.

TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE

Pouvez-vous me présenter le poste que vous occupez actuellement ?

- Quelle(s) est(sont) votre(s) structure(s) d'accueil (laboratoire, université…) ? Quelle(s) fonction(s) y occupez-vous ?
- Depuis combien de temps êtes-vous à ce poste ?
- Quels projets/recherches/dossiers vous occupent-ils en ce moment ?

Pouvez-vous me retracer les grandes étapes de votre parcours professionnel qui vous ont amené(e) à ce poste ?

- Quelle est votre formation d'origine ?
- Où avez-vous travaillé ensuite ?
- Avez-vous connu une bifurcation professionnelle (thématique, territoriale…) voire une reconversion ?
- Avez-vous connu une reprise d'études ?

Quelles sont les grandes expériences (projet, dossier, rencontre, recherche, engagement…) qui ont, selon vous, le plus marqué votre trajectoire ? et pourquoi ?

- Que vous ont-elles apporté en termes de connaissances et savoirs ?
- Vous ont-elles permis de développer des habiletés et savoir-faire particuliers, voire des savoir-être et aptitudes ?
- Ont-elles favorisé une certaine sensibilité paysagère ou territoriale ?

PARTICIPATION DANS LA DÉMARCHE PTT

Comment s'inscrit la démarche PTT dans cette trajectoire que vous venez de nous présenter ?

- Intervient-elle à un moment particulier ?
- Participe-t-elle d'une évolution (de votre pensée, modalité d'action…) que vous souhaitez amorcer, voire avez d'ores et déjà entamée ?

Qu'est-ce que qui vous a amené à vous impliquer dans la démarche PTT ?

- Est-ce par les enjeux développés (climat, transition, environnement…) ? Font-ils écho à votre trajectoire professionnelle ?
- Est-ce par sa différenciation avec vos activités de travail ordinaires ? Si oui, en quoi ?
- Constitue-t-elle une occasion de mettre en pratique des savoirs accumulés lors de votre trajectoire ?

Quel(s) sont, selon vous, vos apports à la démarche PTT, dans leur très grande diversité (théorique, disciplinaire, expérientiel, pratique, opérationnel, vernaculaire…) ?

- Une diversification des savoirs en présence (disciplinaires, territoriaux…) et des acteurs (praticiens, chercheurs…) ?
- Une sensibilité environnementale, paysagère, territoriale, politique… particulière ?
- Une aide dans le diagnostic des principaux enjeux par es retours d'expériences des phénomènes territoriaux actuels ?
- Des retours d'expériences de transitions (réussies ou ratées) ?

PRECISIONS TERMINOLOGIQUES

Quelle acception faites-vous du terme de « transition » ?

- Comment situez-vous cette acception par rapport à celle partagée dans l'Equipe projet, celle du Ministère ?

Quelle acception faites-vous du terme de « territoire » ?

- Comment situez-vous cette acception par rapport à celle partagée dans l'Equipe projet, celle du Ministère ?

Quelle acception faites-vous du terme de « environnement » ?

Comment situez-vous cette acception par rapport à celle partagée dans l'Equipe projet, celle du Ministère ?

Annexe M. Retranscription des entretiens auprès de membres de la préfiguration d'un programme de recherche

Entretien réalisé par téléphone, 19 avril 2016.

Pouvez-vous me présenter le poste que vous occupez actuellement ?

Moi je suis – c'est très convenu tout cela – je suis chargé de recherches au CNRS, recruté en 2007 je crois, par la section 39. La section 39 c'est une section dont les mots-clés sont : espace, société, territoire. Une section qui regroupe beaucoup de géographes, oui, je pense que c'est la discipline la plus dominante, mais qui regroupe d'autres disciplines comme socio, urbanisme, anthropologie, économie, etc.
L'avantage pour moi et la différence qu'il y a beaucoup avec les e-c des universités, c'est que je n'appartiens pas à une organisation disciplinaire. Je n'ai pas été recruté par une organisation disciplinaire, donc je peux naviguer entre les disciplines et j'ai un travail thématique.

Et quels sont ces thèmes ?

En ce qui me concerne moi, ces thèmes sont : la gestion collective ou l'organisation collective d'humains pour prendre en charge des questions environnementales. Et en particulier dans ces questions environnementales, ce qui m'intéresse c'est la gestion de la biodiversité ; pour les modes d'organisation des collectifs humains, ce que j'étudie en particulier ce sont des organisations qui se fondent sur le partage de convictions ou de savoirs, donc je travaille sur diffusion des savoirs, diffusion des idées et des convictions, modes d'administration de la preuve dans les collectifs sociaux.

Auriez-vous un ou deux exemples de ces mobilisations ?

Par exemple, mon travail de thèse était : pourquoi un territoire rural périurbain, qui avait refusé d'être classé en PNR au moins deux fois depuis la 67, accepte en 95 de se constituer en parc naturel régionale ? Là, c'est du côté des acteurs locaux. Et du côté des acteurs nationaux : pourquoi est-ce que le Ministère de l'environnement classe en parc naturel régional un territoire qui est tenu essentiellement par une agriculture très productiviste, basée sur de grandes cultures. Mon hypothèse étai que ce classement – enfin ma grille d'interprétation plutôt que mon hypothèse -, ma grille d'interprétation était que ce classement s'appuyait sur un partage d'idées et de convictions qui voulaient que la nature, ou le patrimoine naturel et culturel puisque cela fat suite à la loi de 93, la nature donc, qui est naturelle, est incarnée essentiellement par un paysage pittoresque : le paysage des grandes cultures. Voilà, donc j'ai regardé comment cette formule s'est diffusée au sein de la société locale et au sein du jeu d'acteurs concerné par la gestion de ce territoire.
Un autre exemple, c'est la gestion des barrages hydro-électriques sur la Dordogne, qui pose un ensemble de problèmes environnementaux et un problème de sécurité. Ce qui m'a intéressé de regarder dans ce processus-là, c'est comment les acteurs se mettent-ils d'accord pour gérer ce problème-là à une certaine échelle (l'échelle du bassin-versant ou l'échelle de la chaine du barrage), qui masque complètement les enjeux écologiques pour souligner les enjeux sécuritaires. Donc on résout le problème sécuritaire, mais on ne résout pas les problèmes écologiques.
Il y a d'autres choses, comme par exemple : comment est-ce que l'on gère la biodiversité en ville, quand on s'aperçoit qu'à l'échelle de l'habitant la biodiversité est réduite au vert, à la nature, c'est-à-dire un décor végétal, sans forcément prendre en compte le fonctionnement biologique qui réapparait à l'échelle de l'agglomération mais qui est bien trop vaste pour l'acteur-lambda qui, lui, participe à la gestion matérielle de ce système, donc il en n'a pas les objectifs, mais il en a les moyens ?

Pouvez-vous revenir sur votre parcours vous menant au CNRS ?

Je pense que l'essentiel de la formation de mon esprit scientifique, pour reprendre un peu le terme de Bachelard, cela vient de la biologie. Donc je suis plutôt pris dans une réflexion sur la science comme décortiqueur ou dévoilement de processus. Je suis assez peu dans une science de l'érudition et davantage dans une science du processus. Cela je pense que c'est quelque chose qui marque beaucoup car parfois je sens un léger gap avec d'autres collègues.
Donc ça c'est ma formation, biologiste, ingénieur-agronome puis après ingénieur du génie rural des eaux et forêts où là je me suis intéressé aux processus de gestion des aménités et des territoires ruraux, des écosystèmes qui vivent dans ces territoires.
Cela se fait en même temps : tu fais les deux ans puis à partir de la troisième année c'est l'ENGREF. Ma deuxième année de l'ENGREF, je l'ai passée aux Mines sur un master d'ingénierie. Puis après un DEA d'épistémologie de la géographie, puis un DEA de géographie. et une fausse thèse de géographie : c'est une « fausse » thèse de géographie car je travaille sur un territoire, mais si je devais partager la biblio des auteurs clés de mon travail, il y a tout un tiers de géographes, un tiers de philosophes et un tiers d'autres. Dans les autres, il y a sciences po, socio.

Vous avez donc toujours été pluridisciplinaire ?
De fait ma formation, oui, et puis parce que je suis arrivé en géographie très tard, j'y suis arrivé en DEA, donc je n'ai pas cette culture de défense de la géographie.
J'ai fait ensuite deux post-docs. Le premier à Montpellier sur la gestion collective des hydro-systèmes. Le deuxième à Clermont-Ferrand sur la gouvernance territoriale.
Je travaille sur tout type de question environnementale qui concerne le vivant.
Quelles sont les grandes étapes, expériences, projets, rencontres de votre parcours qui vous ont marqués ?
Par ordre chronologique, ce serait vraisemblablement ma thèse, car cela a été l'occasion de poser a priori une question assez simple, mais par contre cela a été l'occasion d'ouvrir à tout un champ de réflexion en philosophie, philosophie didactique et philosophie du langage.
Le deuxième point, cela a été vraisemblablement quand j'ai été recruté et que je me suis dit que je devais approfondir les liens entre ces processus cognitifs et les processus de gouvernance. Et là j'ai suivi des cours d'un master qui s'appelle le Cop Master à Paris V et là j'ai rencontré Dan Sperber, un anthropologue que j'ai trouvé tout simplement génial.
Le troisième point est un concours de circonstance où j'ai travaillé en étroite relation avec Yves Luginbühl et je me suis intéressé à la convention européenne du paysage et tous les sous-tendus de cette convention européenne du paysage qui oscillent entre l'implicite et l'explicite, qui sont dedans mais ne sont pas des leviers d'action et de mise en œuvre très très clairs. C'est-à-dire que dans un jeu un peu d'hypocrisie ou de politiquement correcte, on les met en avant et puis après on les atténue, puis on les remet en avant, puis on les réatténue en fonction du contexte… cela a été le renforcement de mon travail sur le paysage.
Le quatrième moment est vraisemblablement lié à un travail avec un collectif sur la biodiversité en ville, où il y a quelques écologues et quelques collègues du Ladyss. On a travaillé sur les processus de la gouvernance de la biodiversité en milieu urbain ou très anthropisé, qui m'éloigne un de l'agriculture de ma thèse.
Je suis encore au Ladyss, mais j'ai demandé ma mutation je l'espère dans les semaines qui viennent. Je vais aller au Muséum.

Comment est-ce que PTT vient se nicher dans cette trajectoire ?
Je pense que c'est lié à de faux concours de circonstances. Le premier faux concours de circonstance, c'est le fait que Yves Luginbuhl pilote depuis plus de vingt ans la recherche sur le paysage au MEDDE, qu'il a été directeur du Ladyss et de ma thèse, donc je le connais plutôt bien. Sophie Bonnin, une ancienne de ses doctorantes, maintenant MdC à l'ENSP le connait bien ; Monique Toublanc également ; Marianne Germaine également. Et en fait avec ce petit consortium, on avait décidé de répondre à PDD2 sur les paysages des franges périurbaines, avec une idée plutôt apportée par Sophie Bonnin, mais c'était moi qui m'étais mis aux manettes pour écrire et c'était moi qui avais la responsabilité de coordonner un peu l'équipe. Donc j'étais pilote de ce projet-là dans ce programme. Donc cela m'a fait rentrer dans PDD et en fait je pense que notre objet était original et porteur d'enjeux, donc Magali Pinon-Leconte nous a regardé avec un œil plutôt intéressé.
Par ailleurs, je pense que j'ai une sorte de recul ou de franc-parler, de liberté de penser en tout cas, qui me permettent de savoir qui je suis et à quel moment je dois m'en départager. Donc cela m'a permis de prendre un peu de recul, à la fois sur les apports d'Yves dans cette réflexion sur le paysage et les limites d'Yves en particulier dans sa pratique de la recherche, ce qui a donné lieu tout d'abord à une friction avec Yves, mais aussi à une position d'intermédiaire entre l'ancienne équipe pilotée, centrée sur Yves, et une nouvelle équipe qui ouvre davantage sur d'autres laboratoires, pas forcément dans la mouvance d'Yves Luginbühl. Et je pense que c'est à cause de cela que Magali m'a demandé de faire partie de cette équipe projet.
Par ailleurs PTT rejoint assez bien mes chaines de préoccupation, car je pense que la réponse aux enjeux environnementaux ne viendra pas des institutions, car les institutions sont prisonnières de leurs routines et donc il va falloir innover et cette innovation va se placer hors des institutions, donc vraisemblablement dans des groupes d'action locale qui restent à identifier. Dans PTT ce qui m'intéresse le plus ce sont les deux « t » de la fin : territoires et transitions. C'est-à-dire dans quel(s) territoire(s) a lieu quelle transition, c'est porté par qui, comment c'est diffusé c'est-à-dire comment est-ce que peuvent se diffuser ces idées et ces pratiques ?

Est-ce que vous avez observé des évolutions dans PTT depuis le début ?
Ah mais carrément ! Je vois trois étapes. La première étape c'est le premier document de préfiguration où l'on parle de trois transitions (économique, écologique et énergétique), où je trouve que l'on est là vraiment dans une espèce de co-gestion entre des gens qui vont rechercher des processus innovants, et des gens qui se méfient de l'innovation pour rester dans la maîtrise des processus, c'est-à-dire pour aller très très vite avec des acteurs institutionnels qui cherchent toujours (parce que c'est leur fonction) à maîtriser les processus d'innovation, c'est-à-dire à réformer plus qu'à innover, à réformer plus qu'à transformer radicalement. On ne change pas radicalement le système mais on le change à la marge pour répondre à des enjeux attendus, mais peu dangereux pour la remise en cause du système même : l'énergétique parce qu'on en parle et fait maintenant un titre de loi, l'écologique par cela veut tout et rien dire, et puis l'économique parce que c'est le moteur des sociétés occidentales depuis maintenant quelques siècles, en tout cas quelques siècles pour le néolibéralisme. Je pense que la première étape est une étape ambitieuse, visant à remettre les problématiques environnementales dans des

problématiques territoriales, mais sans réellement d'ambition d'aller chercher les endroits où il peut y avoir des ruptures radicales. Ca c'est la première étape, c'est le texte de préfiguration qui je pense est politiquement correcte, pour être un peu brutal.
La deuxième étape est une étape de bouillonnement, ou en tout cas de bricolage, mais de bricolage fait de deux pas en avant, deux pas en arrière, deux pas sur le côté, deux pas de l'autre côté. En fait, on a expérimenté, ou en tout cas on a lancé tout un ensemble d'idées faisant de ces trois transitions des « transitions » au pluriel ou une « Transition » avec un « T » majuscule, considérant qu'il ne fallait pas seulement attendre cette transition des acteurs institutionnels, qu'il fallait aller la chercher partout où elle pouvait se trouver et que cela avait forcément un lien avec le territoire (parce que c'était situé dans un espace approprié), cela avait forcément un lien avec les paysages (parce que les paysages sont un des moteurs de diffusion de cette idée, ou d'agrégation de ces aspirations des populations ou des acteurs qui se verraient engagés dans un processus de changement radical). En tout cas, cette deuxième étape ouvrait sur un processus de radicalité du changement.
Et puis, face à cette radicalité du changement, il y a eu un principe de réalité qui s'est imposé ou en tout cas qui s'est sur-imposé : c'est un budget limité, une équipe qui ne savait pas trop où elle allait (je parle du Ministère et puis du Céréma), qui tâtonnait un petit peu. Il y a eu comme une sorte de replis en arrière ces dernières semaines, où moi ce que j'observe sur les lettres de manifestations d'intérêt c'est un recentrement, non pas sur les acteurs de la société civile, ou les populations, ou les acteurs innovants de manière un peu radicale, une sorte de replis sur les acteurs institutionnels. Pour moi, on a ouvert puis refermé, recristallisé sur les acteurs institutionnels ; en revanche, on a gardé les transitions multi-factorielles et on s'appuie maintenant sur des territoires institutionnels, en tout cas reconnus. On a un peu perdu l'innovation radicale que l'on avait un temps pu espérer.

Comment positionnez-vous la recherche par rapport à ce resserrement ?

On a défendu le paysage qui est revenu en force alors que l'on aurait pu considérer que le paysage était un avatar de la politique, l'on aurait pu considérer que le paysage était à la croisée entre territoire, croyance et savoirs, aspirations politiques et populations. Mais le paysage est revenu comme centre. Donc il y a eu un replis sur cela
On n'était pas très très clair sur le paysage… Mais si on avait fait ressortir une conception univoque, je ne suis pas sûr que l'on la partagerait tous. On lui fait dire plein de trucs à ce mot paysage. Moi-même quand j'emploie le mot de paysage, il est probable que je laisse à penser différentes conceptions du paysage. Quand Yves associe les représentations sociales à la base des modèles paysagers aux cultures de la nature, hé bien c'est pareil : il fait un pas de côté à la définition qu'il a lui-même co-écrite de la Convention européenne du paysage. Donc tout cela nous brouille un petit peu. Là-dessus, on ajoute l'écologie du paysage, le paysage comme relation subjective ou en tout cas interprétation subjective comme réalité, et alors là tout est brouillé : mais ce n'est pas grave, on utilise le même mot et souvent le même mot au singulier. Du coup cela nous permet de créer des passerelles et de croire que l'on se comprend, mais vraisemblablement je ne suis pas sûr que l'on se comprenne exactement…
A mon avis, et là encore je vais être un peu dur ou en tout cas un peu abrupt, je ne suis pas complètement étonné que la recherche ait participé de ce resserrement et ce pour deux raisons. La première raisons c'est que la recherche est aussi une institution, c'est une pratique ouverte. En tant que pratique elle a des règles ou en tout cas des principes qu'elle doit respecter, et une fois que ces règles sont respectées on peut s'intéresser à tout plein de choses. Le fait que les institutions et en particulier les institutions patentées – c'est-à-dire que celles qui jouissent d'un pouvoir - défendent leurs positions dans le jeu des acteurs sociaux, me semble assez normal, parce qu'on défend toujours ses acteurs. La recherche a voulu, je pense, défendre une position dominante qui est la sienne (la recherche en tant que communauté) en disant que elle-même devait guider ou en tout cas être un acteur des transitions territoriales, des transitions des territoires en dessinant les avenirs souhaitables et peut-être même les moyens d'advenir à ces avenirs souhaitables. Et puis il y a un deuxième aspect qui a fait que la recherche a participé vraisemblablement de ce resserrement ; je dis la recherche, cela ne veut pas dire les chercheurs, c'est aussi la pratique de la recherche en tant qu'institution et la recherche en tant que communauté, car la recherche en tant que communauté passe maintenant la majeure partie de son temps à faire de la recherche de financement et donc il a fallu resserrer sur les modalités de financement. Parce qu'on a une crainte de se lancer dans des questionnements et après de rechercher des sous ; on préfère rechercher les sous et après savoir ce que l'on va faire avec ces sous. Cette peur de manquer d'argent nous empêche de nous pencher sur les questions très innovantes de mon point de vue.
Quand je disais tout à l'heure qu'il y avait des règles, enfin non pas des règles des principes méthodologiques de la pratique de la recherche, je pense qu'aujourd'hui on ne les respecte pas ou on les respecte mal. Et on ne les respecte pas ou on les respecte mal, en partie parce qu'on a peur de déplaire à deux autorités qui sont liées. La première autorité ce sont nos pairs, donc il faut citer nos pairs, il ne faut pas être critique vis-à-vis de nos pairs ; donc la manière de ne pas être critique vis-à-vis de nos pairs c'est de reproduire ce qu'ils ont fait tout en les citant. Et la deuxième autorité, ce sont ceux qui financent la recherche qui sont intimement liés avec nos pairs ; et ceux qui financent la recherche s'appuient sur ces autorités scientifiques pour définir des questions de recherche intéressantes. Donc on voit là qu'il y a une espèce de boucle qui s'est instituée en disant que ce sont les chercheurs qui co-définissent avec les institutions financeurs les questions de recherche et pour répondre à ces questions de recherche – qui en définitive ne viennent plus du terrain, ne viennent plus de la pratique, mais

des chercheurs eux-mêmes – il faut s'appuyer sur les travaux antérieurs de ces mêmes chercheurs pour paraître légitime de se saisir de ces questions-là. Donc on a une espèce de clôture qui s'est instituée et qui met au ban de la pratique toutes les dimensions critiques – je ne veux pas dire critique d'un ordre établi, ou critique d'une société, ou pseudo-critique d'un ordre établi puisqu'on y participe à cet ordre établi, mais une mise en critique de nos résultats scientifiques, une mise en critique de nos travaux scientifiques. C'est-à-dire que l'on ne se critique plus les uns des autres et notre mode d'administration de la preuve ne repose pas sur une confrontation à la réalité ou une confrontation à diverses lectures de cette réalité, mais elle se base essentiellement sur des principes d'autorité ou d'autocitation (soit de soi-même en expliquant qu'on est le meilleur ou les meilleurs, soit de nos collègues qui vont nous évaluer).
On pourrait très bien envisager que l'identification des thèmes de la recherche viennent effectivement du terrain et de la pratique, et que l'identification des questions de recherche portées à ces thèmes et des modalités de réponse à ces questions viennent essentiellement de la recherche. Donc on aurait, même si la recherche est financée par l'opérationnel, une sorte d'autonomie ou de capacité de penser la recherche indépendamment de ses bailleurs. Je dis les bailleurs et pas les acteurs opérationnels, car après nous les administrateurs de la preuve, nous les chercheurs, il serait bon que l'on ne se confronte pas seulement à nos pairs mais aussi à la réalité. Et quand on affirme que les choses sont possibles, si on n'arrive pas à montrer que cela s'est passé au moins une fois, il faut alors employer le conditionnel et rien que le conditionnel. Or, ce n'est pas toujours ce qui se passe !
Administrer la preuve égale : c'est le terrain, c'est aller éprouver les choses, c'est travailler avec les acteurs quand ils mettent en œuvre. Comme on travaille sur la société, on ne peut pas aller expérimenter la société, en revanche la société s'expérimente elle-même. On peut expérimenter la société dans le sens où l'on fait l'expérience de la société, des groupes sociaux, etc., mais on ne fait pas de la société un objet d'expérience.
Je ne pense pas que les méthodes soient innovantes, je ne pense pas que la recherche-action soit radicalement innovante. Je veux dire que pour moi la recherche-action n'est qu'un retour à ce qu'aurait dû être ou aurait dû rester une partie de la recherche en sciences sociales, c'est-à-dire de travailler avec les acteurs locaux pour comprendre ce qu'ils font et essayer d'expliciter le plus possible pourquoi ils le font, afin de pouvoir le mettre en perspective avec d'autres expérimentations ou expériences menées dans la société.

Et qu'est-ce qui a fait dévier ces sciences sociales ?
Je n'en sais rien. Je le situerais bien dans une espèce de critique du positivisme, une critique du scientisme, une volonté de se mettre à distance des processus politiques en particulier – pour être clair – quand la gauche n'était pas au pouvoir, et puis après une volonté de se réinsérer dans ce système de gouvernement des sociétés en disant « Quand même, nous sommes de grands intellectuels, nous devrions avoir notre place dans ce système de gouvernement » et donc en développant une position critique. Mais si on y regarde bien, cette position critique ne critique rien du tout, elle critique des faits établis, des choses sur lesquelles on n'a pas prises donc cela nous éloigne du terrain et de la mise à l'épreuve de ce que l'on dit, en restant vraiment sur des processus d'argumentation qui s'appuient non pas sur du terrain mais sur des références biblio, sur de l'érudition…
Avec la restriction budgétaire : « J'ai peur que l'on se renferme sur des acteurs institutionnels qui sont un peu victimes de leurs réseaux. 6 ce n'est pas assez pour voir les nombreux frémissements de la société ; on va se concentrer sur quelque uns et parmi ces quelque uns il y en a qui sont portés par des institutions, donc ceux-là ont des logiques de réforme et non de transformation radicale

Quelle acception faites-vous du terme de « transition » ?
On oscille entre deux logiques. La première c'est une logique de transformation radicale où l'on passe d'une logique de cet état à un autre état qui est différent, mais vraiment diférent. On est dans un processus de transfotrmation très fort des territoires, de leurs objectifs, de leurs logiquesd'organisation, des rapports entre les individus et les populations, des rapports à l'avenir, des rapports à la ressource, etc. Ca c'est une forme de transition, marqué par Totnes et cie. Et puis l'on a une autre forme de transition, qui est le passage d'un état à un autre mais dans le même système. Ce qui fait que l'on n'a pas la transformation du système mais de l'état du système ; c'est à dire que le système est résilient, il se transforme, il se réforme pour s'adapter à une situation nouvelle. On a ces deux points de vue là, mais comme on utilise le même mot cette divergence n'a pas été vraiement claire.
Parce que ceux qui tiennent d'une étude des processus de transformation radicale étaient peut-être minoritaires, ils voulaient interroger cette question au sein même d'une institution qui n'a pas du tout envie de se transformer de manière radicale (le Ministère qui est quand même une émanation de l'Etat avec ses routines, son organisation sa perpétuation). Et de la même manière les porte-paroles de ces institutions voient bien qu'il faut changer des choses, mais ils ne peuvent pas changer de manière radicale sinon ils se perdent…

Quelle acception faites-vous du terme de « environnement » ?
On a une préoccupation environnementale au sens de l'énergie, l'écologie, le bien-être, etc. : l'environnement comme ce qui nous entoure et participant aussi à la qualité de nos vies humaines. Je ne pense pas que l'on ait abordé directement ces questions d'environnement. C'est une grosse nébuleuse à laquelle on raccroche nos préoccupations pour un autre avenir, que ce soit encore une fois un avenir radicalement différent ou dans le

système. L'environnement est sensé être comme une forme de guide, mais comme on ne précise pas vraiment ce que c'est, ce qui doit être pris en compte dedans…
Je me demande si questionner le modèle dominant de notre société au travers du prisme de l'environnement, c'est à la fois quelque chose de salutaire et de souhaitable car cela met une altérité qui permet de faire le pendant avec cette société, donc de regarder cette société avec ses excès sur cette altérité, donc cela permet une critique de cette société. Cela c'est assez salutaire car cela permet de rompre avec l'idée de projet continu, de progrès continu ; cela permet une forme de décentrement. En revanche, parce que rien n'est jamais vraiment simple, la question de l'environnement masque aussi tout un ensemble de questionnements plus difficiles à tenir car ils nous engagent nous-mêmes. C'est une critique qui n'impose pas, même si on peut le faire, la critique d'un groupe voire individus dans cette modernité. (…) La victime dans les questions environnementales, c'est qui ? c'est l'environnement d'abord, la société dans son ensemble ensuite. Si on réinjectait ces questions là au sein de la sphère sociale et uniquement au sein de la sphère sociale, les chercheurs je pense se rendraient compte qu'ils ont leurs propres responsabilités dans les processus de domination et leurs propres responsabilités dans les questions environnementales. Et cette question là est beaucoup plus difficile à tenir car elle nous met mal à l'aise.
Des craintes dans la radicalité difficulté à se réaliser « Parce que ceux qui tiennent d'une étude des processus de transformation radicale étaient peut-être minoritaires, ils voulaient interroger cette question au sein même d'une institution qui n'a pas du tout envie de se transformer de manière radicale (le Ministère qui est quand même une émanation de l'Etat avec ses routines, son organisation sa perpétuation). Et de la même manière les porte-paroles de ces institutions voient bien qu'il faut changer des choses, mais ils ne peuvent pas changer de manière radicale sinon ils se perdent…

Entretien réalisé dans une pièce de travail, 25 mars 2016.

Pouvez-vous me présenter le poste que vous occupez actuellement ?
Je suis directrice adjointe du CAUE de l'ESSONNE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Au sein du CAUE, je m'occupe plus de ce qui est lié au paysage, sachant que dans le paysage on met aussi tout ce qui est stratégie territoriale, donc c'est très ouvert. Voilà, je m'occupe aussi de tout ce qui est stratégie CAUE, comme la communication, le lien avec les acteurs, etc., donc je m'occupe un peu de tout. Globalement, je suis assez multi-casquette.
En fait, ce que j'essaie de porter au sein du CAUE, ce qui m'intéresse c'est d'être dans des démarches exploratoires : ou des territoires ou des montages partenariaux qui partent un peu dans l'inconnu, qui se posent des questions pour déterminer ce qui se passe, soit des questions émergentes. On se positionne sur ce type de sujet et j'aime bien travailler sur ces sujets, monter des partenariats entre des personnes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, c'est ce genre de choses, quelque soit les sujest à la limite – c'est pour ça que j'ai un ensemble de sujest assez vaste et j'ai du mal à me retenir. Au CAUE, on a beaucoup de possibilités, on a beaucoup développé le volet expérimentation et c'est pour ça que l'on a un peu peur que cela tombe et que l'on soit vraiment dans de l'ingénierie territoriale, ce qui pour moi est beaucoup plus loin de mes champs de compétences.
Je vais prendre un exemple : en ce moment, on parle des trames vertes et bleues, c'est a priori pour nous quelque chose de très techniques, lié à la biodiversité, dissocié de ce que nous pouvons faire sur le terrain. Et l'expérimentation, c'est comment on se saisit de ce thème, donc on s'est vraiment positionné sur ce thème en se disant : si on prend cela comme un levier pour du projet, qu'est-ce qui se passe sur les territoires, est-ce qu'il y a des communes qui sont intéressées, comment est-ce que, elles, elles en parlent et qu'est-ce que cela signifie pour elles ? Du coup on fait une expérimentation pour plusieurs communes et ce que je trouve intéressant c'est de voir comment les communes, elles, voient les trames vertes et bleues, comment est-ce qu'elles s'en saisissent, est-ce que c'est la même chose ou chacun fait son projet à sa sauce ? et à partir de cela, faire des documents qui permettent de diffuser, d'élargir, et cela tu vois, cela peut porter sur plein de choses différentes.
Expérimentation au sens tester territorialement des outils

Depuis combien de temps y travaillez-vous ?
J'y suis depuis 99. J'ai commencé comme chargée d'études.

Quelles sont les grandes étapes de votre parcours qui vous ont mené à ce poste ?
Je suis architecte de formation initiale, mais je crois que j'ai toujours été attirée par ce qui est périphérique à l'architecture, même dans les études : plutôt l'urbanisme que l'architecture. Une de mes grandes étapes a été mon diplôme, car j'ai fait mon diplôme sur le cinéma, sur les salles de cinéma à Paris ; je l'ai fait avec Jean-Louis Cohen, donc c'était déjà plus un travail de recherche qu'un diplôme d'architecture [rires], même si on a fait un projet d'architecture, mais c'est cela qui me plaisait.
On a fait une salle de cinéma après dans un quartier, mais avant on avait fait une étude historique sur l'évolution du cinéma, de la manière dont c'était montré et de la manière dont les salles étaient implantées au fil du temps dans Paris (c'était à Paris) par rapport aux quartiers qui à l'époque étaient des quartiers populaires, par rapport

aux emplacements importants (qui maintenant sont devenus des banques par exemple)… C'était étudier aussi notre société à travers le cinéma.
Voilà, donc c'était déjà une approche qui n'était pas du tout une approche formelle, mais une approche historique et sociale : j'ai vraiment adoré ce moment là. Après je suis rentrée dans une agence [d'architecture], donc rien à voir. Et puis après j'ai recommencé quand il y a eu la crise, je suis parti à l'école du paysage : je suis redevenue étudiante à l'école du paysage quand il y a eu la grosse crise au moment de la guerre en Irak – je ne sais plus laquelle -, j'ai été licenciée et j'en ai profité pour retourner à l'école. J'ai eu un grand plaisir de retourner à l'école et je me suis beaucoup plus reconnue dans le paysage que dans l'architecture. Cela m'a vraiment plus. Après, je suis rentrée dans un bureau d'études de paysage où j'ai fait beaucoup de concertation et je me suis rendue compte que c'était quelque chose qui me parlait : aller sur le terrain, parler aux gens, voir qu'il y avait des choses surprenantes qui pouvaient sortir quand on écoutait les personnes (c'est là que je m'en suis aperçue) depuis ce que nous projetions en salle aux échanges. Cela me correspondait assez bien, ce côté amont.

Pourquoi avoir choisi le paysage ?
Du coup, j'étais en train de me poser la question… pourquoi le paysage ? Une illumination, je n'en sais rien [*rires*]. Non, franchement, c'était quelque chose qui était peut-être proche de l'architecture mais je ne savais pas tellement ce que c'était… J'avais une amie qui avait fait cela et cela semblait intéressant, c'était quelque chose de plus ouvert… Je ne m'attendais pas à trouver à l'école ce que j'ai trouvé à l'école. Et en fait, je me suis vraiment éclatée.

A quelle école étiez-vous ?
A Versailles. Je n'ai fait qu'un an, mais bon c'était un an… et ce que j'ai aussi adoré c'est d'être sur le terrain, de retour sur le terrain, de marcher, d'analyser du terrain en étant sur le terrain [tape des mains sur la table pour témoigner du caractère concret du terrain], voilà c'est quelque chose qui m'a plu. Et cela dans la mesure du possible, je l'ai gardé : pour moi, réfléchir sur un projet, faire quelque chose juste à partir de googlemap, c'est impossible !
Quelles sont les grandes expériences qui ont marqué votre trajectoire ? J'entends par expérience aussi bien une rencontre, un dossier, un engagement associatif, une recherche…
Au niveau du CAUE, il y a deux grandes expériences que nous avons faites. Une première à la naissance des communautés d'agglomération où on nous avait demandé de travailler sur les identités de ces territoires. On a fait énormément de terrain, jamais on ne s'était donné autant de temps pour faire du terrain ; on a parcouru à pied et à partir de là on a vraiment compris ce qu'était le périurbain – parce que moi je suis complètement urbaine à la base [rires] donc pour moi c'était très exotique de travailler en Essonne - sur la complexité et justement sur le fait que l'outil architectural (typo-morphologie, Haussmann, cette espèce de reproduction de forme urbaine) était complètement inopérant dans le tissu périurbain. Du coup, le paysage est apparu comme un véritable outil pour réfléchir sur ce type de territoire : ce n'était pas une posture parce qu'on était paysagiste, mais parce que c'était vraiment évident !
Et puis, l'autre expérience que j'ai adorée, c'est quand nous avons travaillé sur la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne dont le président avait travaillé sur la planification écologique. C'était Gabriel Hamard qui était du Front de Gauche et qui avait travaillé avec Gilles Clément. Il a dit : « moi jusque là j'étais communiste, c'était béton et tout, mais j'ai compris que c'était complètement débile, donc maintenant je réfléchis autrement. Et on ralentit puisqu'on n'a aucun argent et on pense à un projet global qui concerne l'ensemble de notre territoire et on développe d'autres richesses. On a travaillé ensemble pendant 4 ans, avec Gilles Clément en tête de réseau, avec Koloko, avec les agents des espaces verts, avec l'école du paysage aussi… et à chaque fois il s'agissait de trouver de nouvelles méthodes de faire, on se posait tout le temps des questions, on était sur le terrain et on voyait sur le terrain comment ça donne [tape des phalanges sur la table pour témoigner du caractère concret du terrain]. C'était super, une ambiance top. Tous les gens qui étaient là avait envie de le faire, s'agrégeaient plein de gens passionnés et intéressants. Malheureusement c'est tombé à l'eau aux élections ; c'était un vrai deuil, enfin je veux dire que ce n'était pas évident de quitter ce territoire, cela a été assez douloureux à la fin. Je trouvais cela injuste : c'était tellement d'énergie, de recherche, avec un réseau d'acteurs très très fort. Que tout cela puisse être anéanti en exactement 5 minutes, c'était horrible, horrible.

Comment s'inscrit PTT dans cette trajectoire ?
Je dirais que c'est assez naturel. Si j'y suis allée car la fédération a demandé que quelqu'un y aille : la fédération des CAUE a des référents sur des thèmes et moi je suis référente « paysage », donc quand j'ai vu « paysages, territoires, transitions », j'ai dit « ok je viens ». Après j'avoue que j'ai adoré tout de suite : j'aime bien l'ambiance [*éclats de rire*]. J'ai bien aimé comment Magali a positionné tout de suite le projet en disant « on ne sait pas trop, voilà… », ce côté il n'y a pas tellement de choses qui sont prédéterminées, on voit ce que cela va donner, on se pose des questions… je me suis tout de suite sentie à l'aise, cela m'a fait du bien de me retrouver là surtout qu'en ce moment c'est assez dur sur le local. Cela m'a fait du bien de me retrouver dans un réseau où l'on peut discuter ; même si je sais qu'il y a des gens qui souffrent du fait que cela soit parfois dur et conflictuel, mais moi je trouve qu'au contraire : quand on peut se dire les choses, c'est mieux. Le fait qu'il y ait des clashs,

des prises de position, moi je trouve que c'est bien que l'on ne soit pas seulement dans du consensus ou une espèce de métalangage qui fait que l'on ne s'engage pas trop. C'est quelque chose qui me fait du bien plutôt.
La recherche n'est pas un monde que je connaissais, je découvre en avançant. Je trouve que les questions que cela pose et les différences de positionnement sont vivifiants. C'est bien.
Comme je suis représentante du terrain, au départ c'était difficile parce que – c'est ce qui était sorti – on a un peu du mal à se positionner face à des gens qui s'expriment très très bien, qui ont toujours les bonnes phrases bien carrées ; ce n'est pas évident car nous sommes plus tâtonnants. Mais en même temps, maintenant j'ai admis que c'était comme ça : moi, mon rôle c'est d'amener les choses telles que c'est, telles que je les ressens moi au quotidien avec mes difficultés. Je pense que l'intérêt c'est justement d'être chacun sur ses positions, tout en parvenant à se comprendre. C'est vrai qu'au départ je ne comprenais qu'un mot sur trois, mais maintenant ça va, je me sens plus à l'aise et parviens mieux à voir où se situent les choses, d'où l'on parle, mais je ne vais pas singer… Je reste… Pour moi, cela a changé quand on a fait l'exercice d'inversion des rôles, quand Magali m'a demandé d'écrire avec Yves Luginbuhl : j'ai dû faire l'exercice de me poser la question « qu'est-ce que la recherche apportait ? ». j'ai trouvé cela vraiment intéressant, en tant qu'exercice, de me poser cette question et de prendre le temps de me poser cette question ; et quand on a fait l'échange avec Yves (alors que cela peut être quelqu'un d'assez impressionnant et d'assez cassant), la manière dont cela s'est équilibré a changé quelque chose : le dialogue devenait naturel, ce qui n'était pas du tout le cas avant. Sans ça, c'est vrai qu'au départ quand cela partait dans des pings-pongs, au bout d'un moment – même si c'est intéressant – on se demande ce que cela peut apporter : on sent que c'est une espèce de posture, de jeu, c'est intéressant mais moi je n'ai rien à faire là-dedans. C'est vrai que c'est à partir ce moment que cela a commencé à se démêler.
Acculturation langagière, exercice d'inversion des rôles qui les a aplanis

Est-ce que vous l'avez constaté pour d'autres personnes ?
Je ne sais pas. Elise cela fait longtemps qu'elle est là, donc ce n'est pas pareil. J'ai l'impression que Myriam – elle était beaucoup moins là aussi – se disait plus « j'ai l'impression de perdre mon temps ». Pour moi, jamais à un moment je me suis dit « je suis en train de perdre mon temps », au contraire !
Ce qui est bien, c'est que ce sont des rencontres, de belles rencontres.

Quelle acception faites-vous du terme de « transition » ?
Pour moi l'acception qui en a été faite dans PTT, elle n'est toujours pas très claire… c'est à chacun de le prendre à sa sauce. Moi je l'entends du point de vue personnel, dans ma vie de tous les jours, comme le fait de passer d'une société à une autre société. Pour moi, c'est l'acception d'un changement global. Après comme je suis obligé de le vivre sur le terrain, au quotidien, je me dis que chacun l'entend dans son acception et c'est à nous de voir ensuite comment faire, comment tirer les fils qui nous sont offerts pour faire quelque chose de plus global. Chacun a son niveau et après c'est dans la discussion, c'est dans le cheminement que l'on va faire… par contre, là où je ne m'entends pas du tout, c'est sur la transition énergétique : ce n'est pas de la transition du tout ! on reste sur le même modèle, c'est un changement d'outil mais à part cela je ne vois pas ce qu'il y a dans la transition…
Par exemple, la Vallée de Chevreuse, en tant qu'acteur du territoire : ok, ils partent sur l'énergie donc a priori cela ne m'intéresse pas, mais dans la mesure où ils agrandissent et que petit à petit c'est une entrée peut-être plus facile pour entrer et qui amène d'autres comportements… C'est quand même sous-entendu dans leur candidature. Je trouve cela intéressant.
La transition énergétique peut même être dangereuse, cela peut amener les pires choses : une ferme photovoltaïque, où l'on remplace l'agriculture par des panneaux photovoltaïques, où l'on met de l'essence avec de l'agriculture… C'est vraiment la catastrophe, c'est la fausse bonne idée !

Quelle acception faites-vous du terme de « territoire » ?
Ben territoire, territoire, c'est là où l'on est : c'est le territoire-ressource avec ce qu'il est, les gens qui y sont et les choses qui s'y font. C'est avec ces trois dimensions là : il n'y en n'a pas une qui va sans l'autre. C'est une dimension physique, une dimension sociale et une dimension culturelle aussi.

Quelle acception faites-vous du terme de « environnement » ?
Alors nous on s'appelle CAU-E et non CAU-P, pourtant je ne le comprends pas ce terme d' « environnement », ce n'est pas un terme dont je me suis saisie. J'ai toujours eu l'impression qu'il y avait un côté un peu scientifique, mais là c'est complètement personnel. Du coup, ce n'est pas quelque chose dont je me sens proche, j'ai l'impression que c'est quelque chose d'assez périphérique. Je ne vois pas tellement à quoi cela correspond : même si je pense l'environnement comme la biodiversité, car la biodiversité cela rentre dans le paysage… L'environnement c'est un truc qui est tout seul à côté. Pour moi l'entrée serait d'abord le paysage, qui est transversal. L'environnement je ne sais pas quoi en faire. En fait, je n'ai pas une entrée environnementale ; sur l'écologie c'est plus un positionnement politique.
L'environnement serait une entrée sectorielle et technique de politiques publiques (ex : mesure de la pollution de l'air) à l'inverse du paysage

Entretien réalisé par téléphone, 25 mars 2016.

Pouvez-vous me présenter le poste que vous occupez actuellement ?
Je suis paysagiste-conseil au CAUE du Gard ; j'y suis rentrée comme stagiaire en 86, donc en septembre cela fera 30 ans que j'ai un pied dans la CAUE, après cela a été CDD et CDI. Mais cela ne fait que dix ans que j'y suis à plein temps car auparavant j'ai fait du libéral : dix ans salariée dans un cabinet puis dix ans à mon compte. On peut tout à fait être à mi-temps au CAUE et à mi-temps en libéral, mais à condition de ne pas exercer en libéral sur le territoire du CAUE. Quand j'étais en libéral, comme nous étions deux paysagistes, nous nous étions partagés le département en deux, donc je pouvais travailler sur la moitié du département, ainsi qu'en PACA et Languedoc-Roussillon, et Savoir Haute-Savoie, un peu Rhône-Alpes aussi (puisque j'allais en Ardèche, dans la Drôme).

Pourquoi avoir fait ce choix de garder un pied dans les deux mondes ?
Parce que quand je suis arrivée au CAUE, c'était mon premier boulot : je sortais de l'école, je cherchais du boulot et le directeur du CAUE de l'époque m'avait dit : « oui, votre profil nous intéresse » et m'avait donc pris comme stagiaire d'abord. Et quand je suis passée en CDD, il avait comme politique de l'époque de ne proposer aucun plein temps : il considérait que le conseil avait besoin de se nourrir par de l'expérience, en tout cas en début de carrière, qu'il fallait absolument que je connaisse le monde de l'entreprise, le monde du chantier – j'ai envie de dire la vraie vie quoi – pour pouvoir être efficace dans le conseil. Ce qui n'est pas bête. Et donc il m'a dit : « je te prends qu'à mi-temps, je ne te prends pas à plein temps, trouve toi un boulot par ailleurs ».
Moi je débarquais dans le département du Gard et donc je n'ai pas trop trouvé. C'est lui qui m'a trouvé le cabinet, c'était un cabinet d'urbanisme qui faisait beaucoup d'études et de documents d'urbanisme (des POS à l'époque), et cherchait un paysagiste. C'était une équipe pluridisciplinaire : une géographe, une socio-économiste, un architecte et ils cherchaient un paysagiste. Donc j'ai fait du mi-temps, mi-temps. Entre-temps, j'ai fait un DESS d'urba à Aix et cela a tenu 10 ans comme cela, 10 ans mi-temps mi-temps. Et puis après les deux associées qui étaient dans l'agence ont arrêté car elles ne s'entendaient plus, ce n'est pas parce qu'il n'y avait plus de boulot, c'est parce qu'elles ne s'entendaient plus. Elles ont liquidé l'agence. Et puis je suis partie en congés maternité. Quand je suis revenue, j'avais trop envie de travailler [rires] et je me suis mise à mon compte en reprenant les études qui étaient en cours que j'ai terminées seules et j'en ai eu d'autres. Cela fonctionnait bien et j'ai fait ça pendant 7 ans ; cela me convenait bien car à mi-temps le métier de paysagiste en libéral était parfait. J'avais un petit réseau (j'avais un archi maîtrise d'œuvre, un archi études, un urbaniste), j'avais de bonnes relations avec la DDTM, je donnais un peu de cours au CVRH, à l'ENTE, au CNFPT, des trucs comme cela. Bref, j'avais un an de travail devant moi à l'époque et donc cela marchait très bien.
Mais j'ai eu trois enfants… en deux ans [rires] parce que j'ai eu des jumeaux. Et puis quand ils ont été à l'école primaire, je me suis dit « mais qu'est-ce que je fais ? je bossais tout le temps, week-end, vacances… Ils seront grands et je ne les aurai pas vu grandir. Il faut que je me libère mes week-ends et mes vacances. ». Et par conséquent, j'ai arrêté l'activité libérale. J'ai repris le plein temps CAUE que trois ans plus tard, pas tout de suite, pas tout de suite, quand ils ont été plus grands. Cela m'a fendu le cœur car j'aimais ce que je faisais, mais dans le temps, avec du recul, je ne l'ai pas regretté [*rires*].

Et votre formation initiale ?
Ma formation, je suis ingénieur-paysagiste de l'école d'Angers, puis DESS d'urba à Aix. C'est une école d'ingénieur horticole avec une filière « paysage », donc on sort ingénieur-paysagiste.
Quelle est la différence avec un paysagiste CPLG ?
Les CPLG, c'est Versailles et ses annexes ; les ingénieurs, c'est Angers et Blois – mais maintenant ils n'ont plus le droit de s'appeler « ingénieur » à Blois. Mais bon c'est pareil, sauf que ce ne sont pas les mêmes parcours. Angers, c'était (à l'poque) prépa, concours et 3 ans d'école d'ingénieur ; depuis, ils ont fait deux filières :
Concours post-bac, plus 5 ans ;
Ou encore 2 ans de prépa, concours et 3 ans d'école.
Et Versailles c'est bac +2 peu importe la discipline (arts plastiques, SVT, géo, histoire, etc.), concours et 4 ans d'école. Après sur le marché du travail, on fait les mêmes choses, sauf que quand même Angers est plus scientifique et Versailles plus artistique.

Pourquoi avoir fait un DESS en urba ?
Parce que quand je suis arrivée dans le cabinet d'urba, il me manquait une dimension grand paysage, grande échelle, les outils de l'urbanisme, les acteurs de l'urbanisme, etc. Cela me manquait un peu, alors je l'ai appris en travaillant, mais je l'ai conforté par le DESS. Je l'ai fait en formation continue pendant un an. Cela a été plus une ouverture sur le monde de l'aménagement, parce que si aujourd'hui je pense qu'ils ont des cours dessus, moi dans les années 80 nous en avions moins je pense.

Quelles sont les expériences qui vous ont le plus marquées dans votre trajectoire (des rencontres, des projets…) ?

J'avais rencontré à l'époque, par le CAUE, quelqu'un à la DDE qui était super, super : une formation d'archi à la base, qui dénotait à la DDE, avec qui je m'étais très bien entendu et on a travaillé ensemble. C'est lui qui m'a ouvert la porte des cours à l'ENTE et après une fois que j'ai été rentrée là-dedans, c'était bon : quand l'ENTE de Montpellier a fermé, on m'a appelée à Aix. Il m'a ouvert une porte. On a fait par exemple une formation des élus ensemble. J'aimais bien son esprit et quand il est parti à la retraite il m'a beaucoup manqué, beaucoup manqué. Je n'ai pas retrouvé d'équivalent à la DDTM depuis.

Pourquoi est-ce qu'il dénotait à la DDE ?
Il n'était pas du assis sur le règlement, il était beaucoup sur le projet, beaucoup sur de la réflexion, sur de la construction de sens, et cela m'avait plu. Il y avait aussi un urbaniste qui m'a fait travailler en libéral à Grenoble, avec qui j'ai fait pas mal d'études et de projets. Et pareil j'aimais bien son état d'esprit. Il était souvent en conflit d'ailleurs avec ses maîtres d'ouvrage, mais je trouvais que c'était consistant ce qu'il disait. J'aime bien quand on sort un peu du discours unique, du réglementaire, et que l'on réfléchit vraiment au sens de ce que l'on fait.

Sens politique, social ?

Donner du sens, c'est-à-dire de l'utilité.

Est-ce que vous avez retrouvé cela dans la démarche PTT ?
Oui mais de loin. Oui, dans la mesure où PTT associait ces trois concepts, notions : paysages, territoires, transitions, cela a du sens. Mais pour moi, cela reste théorique. J'attends de voir ce que vont donner les ateliers pour pouvoir dire « oui, cela a du sens jusqu'à la pratique ». Mais pour l'instant, on stade où en est, cela reste dans la théorie. Est-ce que tout ce que l'on a pu évoquer comme idée, concept et tout sera mis en œuvre par les ateliers ? C'est à voir. J'ai un métier où je suis sur le terrain, alors j'aime bien théoriser (c'est pour cela que j'aime bien PTT, j'aime bien les groupes de travail), cela fait prendre du recul et tout, mais moi je suis sur le terrain tous les jours et je les vois les petits élus ruraux que le paysage intéresse, mais ne constitue pas une question substantière. Et la question des jeux d'acteurs souvent amenuise le paysage qui passe au second rang. Ce matin j'étais en commission des sites, on a eu un sujet, un cas d'école : un super projet architectural en site classé, une super intégration paysagère, avis défavorable de la DDTM car c'était en zone inondable et ce n'était pas conforme au PPRI. C'était l'occupation d'un rez de chaussé, alors que toutes les maisons à côté ont un rez de chaussé occupé. Et bien quand je vois cela, je me dis, mon dieu, mon dieu. C'est un projet qui risque de ne jamais se réaliser alors qu'il apporterait une plus-value paysagère à tous les niveaux, pour de la réglementation, de la loi qui – à mon avis – est sensée dans certains cas mais pas systématiquement ; or, c'est un règlement qui s'applique à tout. Moi j'aime bien la question du local, du cas par cas, alors je ne dis pas qu'il ne faut pas de loi mais l il faut l'utiliser à bon escient.

Est-ce que vous aviez déjà participé à des démarches comme PTT ?
Non, c'était une première pour moi. J'ai un peu découvert la méthode. Par exemple, le monde universitaire je ne le connais pas bien, je suis passée par prépa et école. Du coup, je me demandais dans PTT qu'est-ce que le monde de la recherche ? quel est vraiment son rôle ? Et cela n'a jamais été bien dit, comme si c'était une évidence pour tout le monde, mais je n'osais pas poser la question [rires]. Je n'osais pas poser la question… Ils apportaient dans la méthodo certes, mais je me suis toujours demandé ce qu'ils allaient apporter après… si ce ne sont pas eux qui allaient réaliser la recherche en parallèle des ateliers, je me suis demandée qu'est-ce que la recherche – par les universitaires qui étaient dans les groupes – allait apporter.

Est-ce que cela reste une question posée pour vous ?
J'y vois un peu plus clair, un peu plus clair. Mais c'est vrai que j'avais un peu le sentiment d'être la seule dans ce cas. Travailler dans ce genre de groupe de travail m'a un peu…

Et sinon comment avez-vous vécu la co-présence cherchurs/praticiens pendant les réunions ?
J'ai trouvé cela très bien, j'ai trouvé cela très enrichissant. Bien que (bien que ou non) nous n'ayons pas du tout le même discours, enfin le même vocabulaire, ni même la même façon de penser, chacun dans sa sphère c'est normal. Mais j'ai trouvé intéressant de confronter ces mondes, je dirais ces mondes différents. Et c'est pour cela que j'ai été toujours convaincu de l'intérêt de PTT, de l'action et de la recherche : jumeler cela, je trouve que c'est très intéressant !
On se comprenait quand même parce qu'au fond on vise les mêmes objectifs et on a les mêmes idées. Oui, les objectifs restent les mêmes donc on se comprenait. Moi ce qui m'amusais c'était dans la forme, plus que dans le fond : la forme au niveau du discours et du vocabulaire. J'imaginais les universitaires de PTT parler comme cela avec les élus des petites communes rurales et je me disais « Laisse tomber quoi » [éclats de rire]. Parce que nous on fait de la pédagogie auprès des élus.

Et quels sont ces objectifs communs ?
Les objectifs, c'est la qualité paysagère et pas que. Quand on a beaucoup évoqué toutes les significations qui peuvent avoir derrière paysage, derrière transition, derrière territoire et tout, c'est donner du sens à du territoire, question développement durable à travers une qualité paysagère parallèle. On était d'accord, ou alors je n'ai rien compris. Quand on a travaillé sur les photos, on était d'accord sur les constats, on était d'accord sur les enjeux,

on était d'accord sur les objectifs. Non, non, non, heureusement, c'est vraiment chercher de la qualité paysagère, pas seulement au sens de résultats visuels mais aussi avec de la vie et de l'économie derrière : c'est de la qualité sociale, de la qualité économique… Comment juguler tout cela parallèlement, sachant que c'est complexe, et de mesurer la part du paysage qui est plus ou moins forte selon les enjeux, économiques, sociaux… et j'ai trouvé que l'on avait eu une vision assez large du paysage, assez approfondie.

Est-ce qu'elle se rejoint de celle que vous avez au quotidien ?

Oui, sauf qu'au quotidien si on travaille sur un projet on a moins d'éléments qui viennent s'articuler. Si je travaille sur de l'espace public, il y a moins d'enjeux économiques, moins de pression. Après si je travaille sur une plus grande échelle, alors oui, oui. Par exemple, j'ai terminé un gros cahier de recommandations paysagères et architecturales qui m'a pris 1 an et demi de travail et que j'ai rendu à Noël. On se prend la tête pour donner de la bonne recommandation aux habitants en matière de construction, de rénovation : s'ils veulent faire de la construction contemporaine ou de la construction traditionnelle, s'ils veulent faire de la réhabilitation et tout. Et je me dis quel va être le résultat de ça à moyen terme ou au long terme, quelle est la portée de ce travail : un document qui va être communiqué à travers des réunions publiques, à travers des expos, à travers des documents qui seront téléchargeables, l'info va être transmise. Mais malgré tout je me dis « Comment la population va s'emparer de ça ? ». Je me dis que la population n'a pas la culture paysagère, car le paysage est vraiment une question de culture qui en France devrait être enseignée depuis l'école primaire mais qui ne l'est pas. On passe à côté, sauf une petite catégorie : dans le Sud de la France, il y a des dégâts quand même. C'est vraiment une question de culture.

Le CAUE a pour rôle de diffuser, de sensibiliser de la culture et de l'intérêt au cadre de vie : montrer que c'est important, montrer que cela ne va pas à contresens du bien-être, du confort, du profit économique, tout ça… Mais cela n'empêche pas qu'il y a un certain nombre de personnes qui passent à côté de nous, c'est-à-dire qui ignorent notre existence ou qui ont pu nous rencontrer mais n'en ont pas fait grand cas. C'est vraiment, moi je dis une question de culture. Comment cela se fait que – je donne un exemple – des clôtures en parpaing non induites ne choquent pas les habitants du lotissement ? Comment cela se fait que tous les jours ils puissent passer par là, rentrer chez eux, voir leurs murs non enduits et ne pas être choqués ? C'est une question de culture de l'esthétique, du cadre de vie. Je pense que le cadre de vie, ils ne le voient pas. Mais c'est une éducation, c'est comme la culture de l'art. Tout n'est pas naturel, spontané, c'est clair. Les entrées de village et de ville, c'est pareil.

Et ce qu'il y a c'est que dans PTT, on va travailler qu'avec des gens convaincus : on ne va pas faire ce travail de pédagogie car il est déjà acquis par les candidats. Et ce sont les autres qui en auraient besoin.

Avec PTT, c'est le bon exemple, la bonne réalisation qui est démontrée, donne envie, est reproduit. Mais c'est lent quand même.

Si vous ne vous étiez jamais impliquée dans ce type de recherche, pourquoi l'avoir fait pour PTT ?

Avant PTT, je travaillais avec le Ministère : j'étais dans le groupe de travail des atlas des paysages. J'avais beaucoup aimé, j'ai trouvé que c'était plus facile, plus simple : on travaillait sur la nouvelle méthodologie des atlas. Il y avait le CNRS notamment, le Ministère, des acteurs de différentes institutions. J'étais représentante de la fédé des CAUE qui envoie un ou deux représentant(s) selon les thèmes. Comme la méthodologie de l'atlas des paysages était terminée, alors la fédé m'a demandé si j'étais intéressée de participer à PTT en me disant « Mais attention, c'est différent, c'est autre chose. ». J'aimais bien la notion de « paysages, territoires, transitions » ; c'est vrai que l'association des trois mots me plaisaient bien. Parce que « paysage » – je ne vais pas redonner la définition, on est d'accord sur la définition de paysage - ; « territoire » je trouve que c'est très important car sinon on est dans le plaquage, on va dire dans le copier-coller, on va dire dans le « hors sol », et que ancrer le paysage ou les actions paysagères dans un territoire au sens profond du terme c'est vraiment prendre toutes les dimensions du socle, qui n'est pas que physique, mais aussi social, culturel, etc., et je trouve cela beau, je trouve cela noble ; et quant à la « transition », si aujourd'hui quand on parle de transition on parle beaucoup de développement durable, de transition écologique, etc., mais ce n'est pas que cela car le paysage est tout le temps en transition. Il y a 20 ans, nous on parlait déjà de transition car le paysage est tout le temps en mouvement, et raisonner, réfléchir le paysage dans ce mouvement, je trouve que c'est bien aussi. Le paysage est le résultat d'actions publiques et privées permanentes, qui font que le paysage n'est jamais figé, même dans un site classé : la forêt va évoluer, l'agriculture va évoluer, et malgré tout le bâti va évoluer aussi… Un paysage c'est tout le temps en mouvement, c'est quelque chose dont on hérite et que l'on va transmettre, il y a toujours des actions dessus qu'elles soient mineures au niveau individuel qu'elles soient importantes à l'échelle collective. un territoire n'est pas figé, n'est pas immobile, il n'est pas inerte : il est vivant.

Qu'est-ce que vous avez le sentiment d'avoir apporté à PTT et, inversement, qu'est-ce que PTT vous a apporté ?

J'ai trouvé intéressant de rencontrer des gens que je ne connaissais pas auparavant, j'ai le sentiment d'avoir mieux approché le champ de la recherche, j'ai trouvé les débats importants. Par contre j'ai trouvé que je venais de loin, j'avais trois heures de train et tout, et il y a des fois où je suis revenue un peu frustrée car je trouve que l'on a passé ENORMEMENT de temps sur la méthodo et moi ce sont les questions de fond qui m'intéressent,

ENORMEMENT de temps sur la démarche et moi j'ai trouvé que les réunions qui se succédaient étaient presque identiques ce qui faisait que je repartais sans rien. Je me disais que la prochaine réunion était une étape suivante, parfois cela l'était, parfois pas assez. Je vous rassure le résultat global est quand même positif, après quand il a fallu chercher des acteurs – des « territoires » comme on disait – je l'ai pris à cœur la question de PTT : je suis venue à presque toutes les réunions - j'ai commencé à parler de PTT localement, cela a été autre chose. Là, j'ai été confronté à des candidats différents de ceux des réunions, organisés et déjà convaincus, ayant déjà des partenaires et des liens avec la recherche : ce n'était pas cela. Moi j'ai contacté des territoires avec lesquels je travaille et qui me semblaient suffisamment ouverts pour PTT parce que je ne pouvais pas en parler à n'importe qui. Et cela a été un peu laborieux car il y avait la question financière qui avait été levée à plusieurs reprises en réunion mais dont j'ai le sentiment qu'elle avait été balayée comme peu importante pour entendre finalement clairement – mais un peu tard – qu'il n'y avait pas de financement. J'ai regretté que l'on ne nous l'ait pas dit plus tôt clairement ; du coup, quand j'entends parler aux territoires, c'était la question boomerang qui me revenait systématiquement : « comment est-ce que l'on va être aidé, comment financièrement et dans l'organisation ? ». Moi j'avais l'impression d'être un peu décalée : les choses étaient évidentes pour tout le monde, mais elles ne l'étaient pas pour moi et je n'osais pas trop poser la question de peur d'être un peu [rires] ridicule ; je l'ai posée la question, mais il y avait Magali qui me disait tout le temps « Mais on en a déjà parlé ! ». je n'avais pas la réponse que j'attendais, une réponse claire.
J'ai quand même fini par trouver un territoire qui répondait aux exigences demandées et prêt à candidater. Et moi je ne pouvais pas me permettre de chercher des territoires hors du département car là on m'aurait dit : « Non, non, on ne travaille pas pour les autres départements. » Je devais chercher dans mon petit Gard. Et finalement ce territoire n'a pas pu candidater pour des raisons de restructuration d'interco et financières ! Alors que finalement on m'avait dit que ce n'était pas un obstacle. Après du coup, j'ai un peu levé le pied parce que je n'avais plus de territoire, parce que les territoires auxquels j'avais pensés n'avaient pas pu candidater. J'ai appelé Stéphane, je lui ai dit que je ne pouvais pas participer aux réunions de choix des candidats – j'étais partie [en congés] – mais je reviendrai quand ils seront sélectionnés car a démarche m'intéresse. Je suis très curieuse de voir où on va aboutir, [rires] quel va être le résultat. Il y a ça et aussi le fait que nous avons une nouvelle présidente qui nous a demandé que l'on se recentre sur l'essentiel et donc voilà je me suis dit que je levais un petit peu le pied.
Je n'ai aucune idée de ce que j'ai pu apporter à PTT.

Quelle acception faites-vous du terme de « territoire » ?
Moi je trouve que l'on a beaucoup plus parlé de territoire que de paysage, enfin c'est le ressenti que j'ai. Je trouve que c'est le mot que l'on a le plus discuté. Et je suis assez d'accord avec ce qui s'est dit, oui, je partage les notions que l'on a pu échanger autour du terme de territoire. Et j'ai trouvé que c'était le territoire vraiment dans sa globalité, pas que le territoire au sens physique : c'est un territoire avec ses habitants, ses acteurs, son économie, ses projets, ses dynamiques… moi, il me semble que c'est comme ça qu'il a été partagé. A tel point que, à un moment donné, j'ai eu le sentiment que « territoire » voulait presque tout dire, j'avais le sentiment que l'on employait le mot « territoire » pour parler de projet, certains employaient le mot de territoire pour parler de dynamique, certains parlaient de territoire pour parler d'équipe c'est-à-dire les acteurs. Mais au début, parce qu'après je me suis familiarisée avec le vocabulaire de la recherche ; mais au début, je me suis dit « ohlala, ce n'est pas possible ». C'est peut-être pour cela que l'on a passé autant de temps sur la méthodo, je ne sais pas. Je me suis dit : « mais le décalage qu'il y a entre le monde de la recherche – même avec nous même si on se comprend donc ça va – et le monde du terrain, il faut faire attention car chacun met une signification différente derrière un mot et là il risque d'y avoir des malentendus, il faut faire attention à cela. »

Quelle acception faites-vous du terme de « transition » ?
Le mot de transition ne m'a pas posé de pbm et je n'ai pas senti de difficultés au sein du groupe autour du terme de transition, car on a bien dit que ce n'était pas seulement la transition écologique, mais aussi économique, environnementale, sociale… Moi je l'ai interprétée comme un mouvement, comme une évolution naturelle. Et finalement, on a même dit qu'un territoire qui n'a pas de projet est quand même en transition, il n'y a pas besoin de projet pour être en transition.

Quelle acception faites-vous du terme de « environnement » ?
Le terme d'environnement, euh, on en a parlé ? [rires] Environnement, je ne me rappelle plus comment on en a parlé. L'environnement, pour moi, est interprété de deux façons : soit c'est que l'écologie, soit c'est beaucoup plus global et c'est alors plus que le paysage. Parce qu'il y a des choses plus que visuelles dans l'environnement.
J'ai hâte de voir la suite car je trouve que c'est lent, c'est lent : un an et demi pour m'être en place la méthodo ! La question que je me pose c'est dans le choix des territoires ou des équipes : j'ai peur que l'on choisisse davantage des territoires parce qu'ils auront réunis toutes les conditions, c'est-à-dire acteurs, recherche, financement, accueil des séminaires… que le fond du projet, que le projet. Je donne un exemple, j'étais à Toulouse – ben vous y étiez – j'ai beaucoup aimé le projet sur le ciel étoilé car c'était original et novateur. Et j'ai eu le sentiment que le projet de La Garonne était beaucoup plus abouti et que c'était lui qui allait être choisi ; or, le projet de La Garonne, il est aussi très bien mais il est banal dans le sens où j'en ai vu plein d'autres comme cela avec une charte en cours, avec un plan paysage, tout bien organisé, tout ça, avec une recherche à côté, des

subventions… tout bien ficelé et je me suis dit : « celui-là a davantage de changes d'être accepté que celui des étoiles », or celui des étoiles me paraissait mieux. J'ai peur que, dans le choix, les conditions priment sur le projet. On verra, mais c'est vrai que c'est intéressant d'avoir des projest novateurs et La Garonne c'est très classique. Cela s'est déjà vu.

Entretien réalisé par skype, le 25 mars 2016.

Pouvez-vous me présenter le poste que vous occupez actuellement ?
Je travaille à la DREAL depuis fin avril 2012, cela va faire 4 ans. C'est un poste qui comprend deux métiers différents : l'un d'inspecteur des site - sites classés sur le département de la Mayenne - pour lequel j'ai fait essentiellement de la gestion des sites et je n'ai pas fait de classement ; et puis l'autre partie (qui est la plus important en tant que temps passé) est chargée de mission paysage au niveau de la région avec clairement une demande quand je suis arrivée sur ce poste en 2012 de faire un « Atlas des paysages des pays de la Loire ». Il existait déjà des atlas de paysage départementaux sur 4 départements, la Vendée n'était pas couverte et il fallait les actualiser. Et plutôt que de courir la Vendée et les actualiser, on a décidé d'avoir une approche globale sur l'ensemble de la région : donc ça c'est le gros morceau qui m'a et continue de m'occupé-er. En plus de cela je suis un petit peu sur tous les sujest paysage, que ce soit en thème ou en animation de réseau : j'ai organisé un séminaire sur deux jours en octobre pour connaitre un petit peu une diversité d'acteurs ; je mène une réflexion sur le paysage éolien, je suis paysagiste-conseil au sein de la DREAL donc je me suis occupée de rouvrir un demi-poste, puis un poste et deux postes de paysagistes-conseil et je gère le planning, les lettres de missions, etc. ; je réponds aux appels à communication du Ministère par exemple les plans de paysage, les éditions 2013 puis 2015 ; et puis quelques autres missions on va dire « complémentaires » en termes de participation à des réseaux plus nationaux comme l'actualisation de la méthode des atlas de paysages, des groupes de travail nationaux sur les observatoires photographiques des paysages, une réflexion de recherche-action sur la valeur économique des paysages exceptionnels donc qui ont une protection soit « grand site de France » soit « patrimoine Unesco », ainsi que les réflexions dans le cadre de la démarche PTT.
C'est assez diversifié, en fait (j'anticipe peut-être sur une question ultérieure) j'étais en administration centrale au bureau des paysages et donc forcément en termes d'animation et de groupes de travail nationaux, en venant à la DREAL j'ai demandé à pouvoir continuer un peu un regard national sur certaines démarches de groupe. Du coup j'ai d'abord été dans le conseil d'orientation de PDD 2 qui s'est transformé un petit peu en PTT ; quand on m'a proposé de participer, j'ai demandé ici, au sein de ma structure, de pouvoir continuer d'y participer car je trouve vraiment intéressant d'avoir à la fois le regard localement mais aussi la distance que peut apporter un réseau national en termes de critique sur ses propres pratiques, les pratiques dans sa région et les expériences intéressantes ailleurs.
Les deux métiers chargée de mission et inspecteur des sites sont assez différents. Parce que l'inspecteur des sites a pour rôle de veiller au maintien d'espaces circonscrits au titre du code de l'environnement qui fait que toute modification, tout travaux, est soumis à autorisation soit préfectorale, soit ministérielle, donc c'est une posture de garant d'un espace avec une procédure bien particulière. Tandis que la mission sur le paysage, elle, est beaucoup plus sur la pédagogie, l'accompagnement, la sensibilisation, où là finalement les acteurs sont multiples et ce sont eux qui font.

Quelle est votre formation d'origine ?
Moi, au départ, je suis paysagiste. Je suis sortie en 2001 de l'école du paysage d'Angers. J'ai fait « grand paysage ». Ensuite, j'ai fait un premier poste, cela s'appelait le « CETE Nord Picardie », c'est l'équivalent du Céréma aujourd'hui - mais pas dans le positionnement qu'ont Stéphane et Jérôme qui sont dans un service central, moi j'étais dans l'équivalent d'un bureau d'études mais sur des projest d'Etat. J'étais à Lille et j'y suis restée 3 ans, travaillant sur des projest d'infrastructure routière, voies navigables, aéroports… Voilà, des choses assez variées.

Et pourquoi en êtes-vous partie ?
C'était pour des raisons tout à fait personnelles, mon mari ne trouvant pas de boulot à Lille et il en a trouvé à Paris, donc voilà [rires]… J'aurais pu rester.
Et ensuite je suis restée de 2005 à 2012 en administration centrale au bureau des paysages.
Quelles sont les grandes étapes, expériences, projets, rencontres de votre parcours qui vous ont marqués ?
Oui, si je remonte sur le premier poste, j'avais à la fois des missions en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage (mais sur des thèmes très différents avec notamment des logiques routières et infrastructures très fortes, ce qui fait que parler du paysage c'est compliqué…), un peu de maîtrise d'œuvre sur projet. C'était des positionnements qui étaient intéressants dans leur diversité.
Après dans mon poste au Ministère, j'avais un chef de bureau qui avait une vision du paysage que je trouvais vraiment intéressante, avec des objectifs clairs et précis à atteindre, et moi j'ai beaucoup appris à ses côtés avec l'apport de la Convention européenne du paysage qui permettait d'apporter un cadre hyper-intéressant. J'ai rencontré à cette occasion-là Yves Luginbühl avec lequel on avait mis en place une convention pluriannuelle

d'objectifs, donc cela m'a permis de comprendre comment fonctionnait le monde de la recherche. C'était des points hyper intéressants, d'ouvrir des portes sur des univers et des fonctionnements nouveaux pour moi. Et puis, étant au ministère, cela permettait d'avoir une vision sur ce qui se faisait au niveau national dans les services déconcentrés, donc d'avoir une vision d'ensemble, de bonnes expériences, d'autres qui fonctionnaient un peu moins bien…

Comment avez-vous vécu cette rencontre avec le monde de la recherche ?
C'est différent en termes de méthodes de travail, en termes de calendrier et en termes d'engagement aussi, c'est-à-dire que le chercheur a une forme d'engagement en termes de rigueur scientifique, tandis que dans l'administration on a une obligation de réponse à une commande dans les délais qui nous sont impartis. Et puis les objectifs poursuivis ne sont pas les mêmes tout à fait : le chercheur veut poursuivre sa démarche telle qu'il l'a conçue ou pensée, mais le cadre général de la commande il ne l'a pas forcément complètement.
Dans l'équipe il y avait Luginbühl et Richard Raymond, on faisait des points très réguliers pour l'avancement, et après on avait des réunions à la fois d'équipe parce que c'était sur le système d'informations « nature et paysage » donc nous on s'occupait de la partie paysage et il y avait la partie nature, donc il fallait raccrocher les morceaux. Et après il y avait des réunions plus pour les acteurs nationaux et en fait il n'y avait pas tant que cela de réunion : on était plus dans le mode « je présente des choses ». par contre, on organisait des ateliers sur le terrain : on l'a fait au niveau de différentes frontières (avec la Belgique, l'Angleterre, l'Espagne, la Catalone et l'Italie) pour comparer les méthodes et les outils des deux côtés. On l'a fait aussi avec différents acteurs des services déconcentrés sur l'espace métropolitain, et outre-mer aussi une fois. Ce qui permettait d'être plus en prise avec les acteurs de terrain, c'est-à-dire qu'en chambre la logique scientifique est bien huilée mais dès qu'on la confronte à des éléments de terrains, d'acteurs, des logiques administratives, etc., alors les choses sont un peu moins simples. Mais les deux sont importants. A la fois il ne faut pas perdre une certaine rigueur dont la recherche est garante, mais à la fois il faut un certain pragmatisme : on n'est pas dans un monde parfait, il faut un peu de stratégie aussi pour pouvoir réussir à mener à bien les projets...
On passait deux jours sur le terrain, donc cela passait relativement vite. Mais c'était déjà avoir une réalité de terrain, une réalité d'acteurs où les gens sont chez eux en présentant ce qui leur tient à cœur.

Faites-vous une différence entre cette recherche et PTT ?
Les objectifs ne sont pas les mêmes. Dans PTT, c'est accompagner des démarches, enfin déjà avoir connaissance de démarches sur le territoire et permettre d'en tirer des enseignements. Tandis que nous c'était un peu différent : on voulait mettre en place un certain nombre de méthodes et d'outils au niveau national, donc il y avait une commande un peu plus forte d'un service technique. Tandis qu'au niveau du CGDD, on est plus au niveau de l'émergence, de l'accompagnement… Bon il faudra voir aussi le budget et le retour qu'il y en aura, mais la pression n'est pas du tout la même.

Comment vous vous positionnez dans cette position d'émergence des territoires ?
Moi je suis curieuse de nature, donc voilà je trouve forcément cela toujours intéressant. Après, je trouve cela très bien de réinterroger ses pratiques : c'est plus la position d'esprit que je trouve intéressante que les finalités. C'est la qualité de la réflexion, de l'échange, de l'innovation.
Après la difficulté peut venir plus de mon positionnement sur à un moment donné : quelle est ma légitimité à accompagner une démarche et jusqu'où, au regard de mes missions aujourd'hui en Dreal ou au regard du temps que je peux y passer. C'est plus cela : quand on voit un truc passionnant, on aurait envie d'accompagner, de faire machin, etc., mais est-ce que j'en ai la légitimité d'une part ? Et est-ce que j'en ai le temps, est-ce que cela ne va pas se faire au détriment d'autres missions elles plus régaliennes ou en termes de priorité… ? Parce qu'en fait j'appartiens à une structure qui, sur ces sujest d'adaptation, de transition, etc., qui peut être un peu frileuse… Intellectuellement on peut se dire que c'est intéressant, qu'il faut y aller, mais j'appartiens à une structure qui ne se positionne pas comme cela : moi à un moment donné j'ai une casquette et une certaine déontologie…

Vous parliez de l'engagement du chercheur tout à l'heure, avez-vous le sentiment d'être freiné dans cet engagement intellectuel par votre appartenance… ?
Ah complètement, complètement ! Moi il y a un certain nombre de façons de faire de l'Etat que je trouve discutables, mais néanmoins tant que j'appartiens à l'Etat… Je vais respecter ma hiérarchie, je ne vais pas faire un truc contre ma direction ; je vais faire tout ce que je peux pour expliquer, faire réfléchir machin – truc, mais si le Préfet ou la direction décide que cela va dans un sens, par derrière je ne vais pas faire autrement. C'est la déontologie d'agent de la fonction publique qui va primer, après si cela ne me plait pas je quitte la fonction publique.

Si l'on revient sur la démarche PTT, qu'est-ce qui vous a amenée à y prendre part ?
En fait, j'étais dans le comité d'orientation de PDD 2, donc le programme de recherches précédant. Et puis Magali a monté une équipe projet et elle m'a proposé d'être dans l'équipe projet et je me suis dit : « Ben ouais, c'est hyper intéressant ».

Et vous voyez des différences avec PDD 2 ?

Ah oui, ce n'est pas pareil ! PDD2, en fait, on était vraiment dans un projet de recherches assez classique dans son fonctionnement, un appel à proposition de recherches, des chercheurs qui se positionnent avec un projet et puis une sélection, et puis les projest vivent leurs vies, et puis séminaire introductif, séminaire à mi-parcours, séminaire à la fin, et puis un colloque et un ouvrage. Voilà, c'est un schéma assez rodé, qui fonctionne bien. Alors les projest étudiés dans PDD 2 étaient assez intéressants, mais c'était assez classique dans le déroulement, avec une évaluation scientifique, etc.
Là dans PTT, la phase de préfiguration a été un peu une aventure en tant que telle : se questionner sur la façon de faire, sur la confrontation d'idées, c'est beaucoup plus foisonnant et c'est beaucoup moins cadré en termes de démarches.

Et comment avez-vous vécu cette « aventure » ?
Alors moi j'étais très enthousiaste au début, un peu surprise à des réunions avec des critiques dans un sens ou dans un autre ; j'ai eu un peu peur au moment de l'appel à manifestation d'intérêts en me disant « qu'est-ce que l'on va récolter ? », et puis un peu rassurée là de voir que des gens ont répondu, qu'il y a matière à faire. On verra après, les choses ont commencé, c'est une nouvelle phase avec ses propres inquiétudes de savoir comment le réseau va se constituer, comment est-ce que l'on va faire pour suivre ces projest concrètement, est-ce que l'on va apporter une plus-value, est-ce que l'on va réussir à en tirer la substantifique moelle et puis la valoriser ? Mais bon, chaque chose en son temps.
Je trouvais que là il y avait une volonté d'être plus près des praticiens. Au final, je pense que c'est la partie extrêmement faible de la démarche qui réunissait bien plus de chercheurs que de praticiens.

Pourquoi selon vous ?
Il y a assez peu de praticiens qui peuvent se permettre de justifier de participer à toutes ces réunions assez nombreuses, ils ne voient pas forcément tout à fait l'intérêt de toutes ces questions là et aussi ils peuvent être un peu perdus face au raisonnement des chercheurs et toutes les critiques – des fois un peu vives – qui peuvent être formulées. C'est bien d'être rigoureux, de poser un certain nombre de questions, sauf qu'à un moment donné je pense qu'ils n'ont pas toujours conscience des contraintes qui peuvent y avoir dans l'autre sens et ne font pas un effort pour être à l'écoute.
Plutôt que d'avoir le sentiment d'être freinée dans son apport (ex : cas d'études) à PTT, plutôt « des difficultés à restituer un peu les apports de la démarche ici, en interne : pour les gens ici dans la structure, pour les gens à mobiliser ici. J'ai trouvé que c'était un peu confus et difficile d'essayer de faire comprendre ou transmettre les débats qui avaient cours dans le cadre de la démarche PTT. D'ailleurs, en Pays de la Loire, nous avons eu la première présentation de la démarche auprès des acteurs, et certains – qui n'étaient pas trop rompus à ce genre d'exercice – étaient assez surpris de la façon dont c'était présenté : cela parait un peu étonnant comme démarche, et quand on n'a pas ces éléments de traduction ou d'adaptation, la marche est un peu raide pour certains, que ce soit en termes de vocabulaire ou d'approche.

Comment imaginez-vous le déroulement des ateliers de recherche-action ?
Je suis assez confiante. C'est vrai qu'il y avait Magali qui portait beaucoup les choses, après le fait que Magali soit partie… mais elle avait impulsé une certaine chose. Là on est dans une phase transitoire, mais derrière il y aura Marie Guibert qui suivra. C'est vrai que le pilote de la démarche joue beaucoup dans les orientations prises, donc à voir.
Pour moi, Magali a beaucoup apporté par rapport à l'ouverture d'esprit, à la liberté des démarches et dans l'expérimentation. Là dans la phase intermédiaire, on est plus dans la logistique de l'appel à manifestation d'intérêts et moins dans des questions de fond. Et puis derrière quand on sera sur le suivi des projets, ce sera : quelle distance, quel niveau de suivi, qui, comment… ? Tout cela reste à préciser. Car pour moi ce n'est pas encore tout à fait clair.
Je dirais que pour la démarche PTT j'y ai passé un certain temps, car cela m'intéresse, je suis curieuse de tempérament, mais voilà cela a été un certain effort par rapport à mes missions. Le temps passé, il a fallu que je le récupère, le prenne différemment. Cela prend beaucoup de temps.

Pourquoi cela prend beaucoup de temps ?
Ce n'est pas dans ma fiche de poste, quelque part on m'a « autorisée » à y aller, mais – tant mieux pour moi – cela vient en plus du reste. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles… nous les acteurs des territoires, on ne peut pas se permettre de passer autant de temps. C'est un engagement sur le temps : il fait avoir envie et y voir l'intérêt. Alors bon, je ne regrette pas du tout, mais à un moment donné on choisit entre ça ou ça, car on ne peut pas tout faire.

Quelle acception faites-vous du terme de « transition » ?
Je n'y avais pas réfléchi plus que cela avant d'être dans la démarche PTT. Après mnt, on a pu entendre différentes choses, définitions auxquelles j'adhère, dans PTT. Après transition, c'est finalement plus « les » transitions.
La transition c'est le passage d'un état à un autre. Je pense que par rapport au contexte actuel, ce passage est subi en partie, lié aux différentes crises ; et après il procède d'une volonté de s'y prendre autrement, de questionner

les anciens modèles, de se dire « On y arrive au bout, donc soyons intelligent et on arrête de se prendre la tête sur le mur, on essaie de passer au-dessus ou à côtés », et donc de dire comment on fait différemment.

Quels sont ces modèles ?

Ces modèles… je dirais que ce sont des modèles dans la façon de faire, notamment en termes de décision, de partage avec les différents acteurs, sur les volest participatifs, sur les volest prises en compte des habitants et participation citoyenne, sur les modalités d'échanges et de participation… on peut parler de sciences participatives, d'économie plus participative éventuellement. Ne pas faire « contre » les gens mais faire « avec », c'est-à-dire aller chercher d'autres forces. D'un système linéaire, on peut passer à un système plus diffus, échevelé… je pense que c'est aussi passer de systèmes très sectoriels à des systèmes plus transversaux ou intégrateurs. Par exemple les questions énergétiques : avec les écoquartiers, on passe d'attentions tout à fait louables, à une vision assez sectorielle en termes de consommation énergétique des bâtiments, etc., en faisant abstraction de plein d'autres éléments. Sous couvert d'adaptation, on devient un peu sectoriel, on produit des ovnis : quel est le partage, quel est l'échange ? Il faudrait rouvrir pour prendre en compte la globalité des projets, avec du pluridisciplinaire, mais aussi du transdisciplinaire.

Quelle acception faites-vous du terme de « territoire » ?

Le territoire peut être à des échelles très différentes. Mais le territoire est à la fois le socle physique, géographique, et les gens qui l'habitent, qui y travaillent. Il a une dimension physique et humaine.

Certains tirant vers le socle physique, d'autres étant très attentifs à l'humain. Au sein de l'équipe, on sentait des sensibilités un eu différentes, dues aux formations, aux objest de recherche, aux positionnements des uns et des autres.

Quelle acception faites-vous du terme de « environnement » ?

Environnement je pense que ce n'est pas un terme qui a vraiment fait l'objet d'échanges, du coup je ne pense pas que son acception soit tout à fait partagée, de mon point de vue. Moi dans l'équipe projet j'étais là comme représentant d'un service déconcentré : une équipe DREAL qui est une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, donc derrière j'y vois les compétences qui nous sont confiées, mais c'est lié à un service d'état, donc moi je l'entends dans ce sens là. Maintenant, je peux tout à fait comprendre qu'il puisse y avoir d'autres acceptions. C'est vrai que comme on n'en a pas discuté, je peux dire ce qu'est ma vision tout en ayant conscience de « au quoi » j'étais dans l'équipe projet.

Acception très liée « aux politiques publiques portées par le ministère. D'ailleurs on avait interpelé une fois Valérie Belrose : « nous les services déconcentrés, on est là pour mettre en place les politiques du Ministère, donc voilà… nous toutes les commandes nous arrivent et on doit en assurer la cohérence. On ne peut pas dire blanc dans un sens un jour et noir dans l'autre. ». Les politiques d'environnement, les politiques de la biodiversité, au titre des cités-paysages, au titre de la qualité de l'eau (en quantité et qualité), au titre des sites classés pour l'environnement, etc., etc., c'est la palette des choses auxquelles on est confronté dans notre administration.

Il y a quelque chose qui est intéressant, c'est qu'avant c'était le ministère de l'écologie et maintenant c'est le ministère de l'environnement ; moi je serais curieuse, mais je ne saurais pas répondre à la question : qu'est-ce qui a changé entre le ministère de l'écologie et de l'environnement ? Pour moi, l'environnement est plus large que l'écologie, mais voilà… Moi quand j'ai commencé c'était le ministère de l'environnement, puis cela a été le ministère de l'écologie et là, tout récemment on est repassé à l'environnement. Ce n'est pas si anodin que cela, je pense, mais après je ne saurais pas expliquer quelles ont été les raisons du changement, qu'elles soient sur le fond ou sur de la politique politicienne.

Pour moi l'environnement est plus large que l'écologie, pour moi l'écologie a plutôt une visée en termes de milieux naturels, milieux vivants ; et pour moi l'environnement est plus large, prenant en compte plus de choses, notamment les gens qui y travaillent, qui y habitent. Pour moi l'interaction homme/milieu naturel est plus présente dans l'environnement que dans l'écologie. Le code de l'environnement se réfère plus à l'environnement ; par exemple le paysage est un élément de l'environnement.

Entretien réalisé dans son bureau, 16 mars 2016.

Pouvez-vous me présenter le poste que vous occupez actuellement ?

Actuellement, j'occupe un poste d'inspecteur général à la section « habitat et territoire » de l'Inspection générale du Ministère de l'environnement. J'y suis depuis deux ans.

Pouvez-vous me retracer les grandes étapes de votre parcours professionnel qui vous ont amené(e) à ce poste ?

Il y a eu différentes petites choses mais qui n'ont pas… qui ont assez fortement compté dans mon parcours paysage mais pas tout à fait dans la carrière. Bon, parcours paysage : d'abord, je n'ai aucune formation d'aucune sorte sur la gestion de l'espace – mais vraiment rien. Je suis issu du redoutable tandem sciences po – ENA, donc voilà : du droit, de l'économie, de l'histoire, de la géographie quand même un peu – j'ai quelques souvenirs de

cours de géographie de Pierre Georges, c'est pas mal. Mais en dehors de ça, rien, rien, vraiment rien. Puis les hasards des affectations ont fait que : première affectation sur le patrimoine historique, les monuments, à la ville de Paris ; puis deuxième affection, et c'est là que je tombe là-dedans, à la sous-direction dite des espaces protégés du Ministère de L'Equipement à l'époque où l'on s'occupait des paysages protégés, des sites. On était juste à côté de la mission du paysage, dirigée à l'époque par Jean Cabanel, dont Régis Ambroise et quelques autres faisaient partie. C'est là que j'ai commencé, au hasard des…, à la fois de mon boulot (du bureau dont je m'occupais) et des conversations (beaucoup de conversations) à la cantine à pénétrer dans ce système du paysage, à aller sur le terrain, à commencer des lectures… Et puis petit à petit, d'autres postes m'ont vraiment fait passionner pour cette matière ; et j'ai réussi dans mes postes successifs à conserver un lien avec : je suis retourné faire un poste à la Mairie de Paris où je m'occupais des espaces publics, des rues, voilà ; puis je suis retourné à un poste d'enseignement à la Direction de l'architecture et de l'urbanisme. Là dedans, il y avait des écoles du paysage. Et puis après retourner sur le terrain, en DDE en Haute-Savoie sur le paysage.
Travail notamment quand j'étais aux enseignements avec Bernard Lassus. C'est là, que j'ai rencontré Yves Luginbühl, donc cela fait un petit moment déjà, plus de vingt cinq ans ! Puisque, à l'époque, on faisait un travail ensemble sur le bicentenaire de la révolution française et il y avait une évocation du paysage de cette année de 1789 à partir des carnest de voyage d'Arthur Young qui était un anglais qui avait parcouru trois fois de suite le territoire français en indiquant ce qui allait bien, ce qui n'allait pas bien, etc. Ils avaient réussi à faire un parcours paysagé dans huit régions sur les traces d'Arthur Young. C'est l'époque aussi où l'on inventait des thématiques nouvelles sur le paysage, c'était comme cela que l'on fonctionnait. C'est l'époque où Régis Ambroise écrivait son livre sur les paysages de terrasse. C'est l'époque où Anne Fortier faisait ses expositions sur les canaux, et sur le lien entre ouvrage d'art et paysage. Voilà donc. Tout cela petit à petit m'a fait dire que c'était quelque chose de très intéressant. Puis j'ai eu l'envie d'y rester ; donc effectivement quand je suis arrivé en DDE, la première chose que j'ai été faire cela a été d'aller voir Jean Cabanel pour lui demander des tuyaux pour faire bosser des paysagistes dans nos opérations d'aménagement sur la Haute-Savoie. J'ai retrouvé Bernard Lassus pour un truc un peu « indémerdable » sur Chamonix où il fallait aménager un carrefour d'accès au tunnel du Mont Blanc et l'on ne savait pas vraiment s'y prendre car les ingénieurs nous faisaient des croquis au théodolite : cela ne marchait pas, on sentait que c'était bancale. On nous a fait tout un travail sur la pente, les références, un p'tit train dans la vallée, voilà quoi. C'est un peu comme ça que petit à petit j'ai continué à travailler dans ce domaine. J'ai fait travailler aussi Jacques Sgar sur le Genevois Haut-Savoyard, qui était un endroit près de Genève, un peu protégé avec une ceinture verte où tout ce dont les Suisses ne voulaient pas se déverser sur la partie Nord de la Haute-Savoie, au contact du canton de Genève. Comment on faisait ? Puis les élus n'avaient aucune sensibilité d'aucune sorte, on leur a envoyé Sgar, je ne suis pas sûr que… enfin, cela a un p'tit peu amélioré les choses. Donc voilà, pas mal de petites choses comme cela dans pas mal de domaine. On avait même fait un colloque sur le paysage dans un château dominant la plaine genevoise.

Qu'est-ce qui vous a séduit dans le paysage ?

Difficile à dire. J'étais partie sur le côté patrimonial. La beauté des formes me paraissait quelque chose d'important à conserver, et il fallait quand même des gens capables de dire pourquoi c'était intéressant et comment on pouvait continuer. En même temps, on ne peut pas figer, donc comment conserver la beauté et l'harmonie d'un lieu tout en accompagnant son évolution (économique, sociale, environnementale). On aurait pu parler de transitions à l'époque. Mais cela correspond, ce sont des mots qui sont plus ou moins à la mode : avant on parlait de développement durable, maintenant on a dit que c'était la transition et dans un an on dira autre chose…

Comment entendez-vous le terme de transition ?

J'ai un peu du mal parce que je ne sais pas d'où on vient et vers où on va. Dire qu'il y a un mouvement et que les formes sociales, économiques et environnementales bougent, c'est une part d'évidence… Je n'ai jamais vraiment compris pourquoi ce terme avait été employé, mis à part parce qu'un conseiller d'Hollande avait trouvé cela plus joli que le développement durable… [rires] Non, mais vraiment, je ne vois pas. L'intérêt du développement durable, c'est ce pont fait, ce côté dynamisant d'un système qui n'était plus simplement focalisé sur une thématique environnementale sur la défensive et qui est, en gros, promettait les pires choses aux générations actuelles si elles ne faisaient pas un mea culpa absolu et de grandes repentances aux générations futures. Mais les générations futures, cela ne mobilise pas et comme on est en démocratie et les gens votent, les faire voter, les faire acquiescer à une austérité absolue pour préserver des choses pour le futur, cela ne va pas marcher. La trouvaille des années 80-90 des Norvégiens au départ, je crois, cela a été de dire que l'idée c'est que l'on peut bien vivre aujourd'hui, mieux vivre aujourd'hui parce que l'on aura préservé les capacités de mieux vivre des suivants. Et il y a des tas de preuve que c'est possible. L'autre idée étant que l'on ne peut pas mieux vivre aujourd'hui - pas seulement moralement mais aussi en termes de sécurité – si l'on est sur la poudrière des inégalités croissantes. On peut voir cela de manière morale : les inégalités ce n'est pas bien, ce n'est pas bien d'avoir quelqu'un qui crève de faim alors qu'on est en train de bouffer du caviar ; et de manière matérielle : le problème quand il y a plein de pauvres, c'est qu'ils viennent frapper à la porte – il y a eu cette série télévisée il y a pas récemment, suite à une espèce d'horrible mur dans une ville qui a fini par péter… Simplement, ce qui se

passe c'est qu'au bout d'un moment cela pète. Ce qui se passe en Europe, par exemple, est assez extraordinaire : on prétend se protéger par des barbelés, par des murs, mais ce n'est pas nouveau, ce n'est pas la crise de ces jours-ci, de ces mois-ci - cela fait un petit moment que l'Espagne a érigé cela sur ses enclaves marocaines. Mais c'est impossible, on ne peut pas : Lampedusa, ce n'est pas… Donc il faut bien que cette capacité de justice sociale, d'anticipation environnementale, de ménagement des ressources, soit assurée pour que l'on vive mieux aujourd'hui. Et vivre mieux aujourd'hui, c'est par exemple lorsque je quittais la DREAL à Bordeaux, je prenais mon vélo, je rentrais chez moi à vélo : je sortais véritablement de mes soucis de gestionnaire de Dreal et j'étais content et je faisais en même temps du bien à la planète car je ne prenais pas une bagnole pour faire deux kilomètres. De même que j'adore les cerises et j'adore les retrouver tous les ans : si j'en mange toute l'année, ce n'est pas marrant. On peut très bien aujourd'hui faire du développement durable quelque chose qui mobilise, peut-être un peu plus que cette transition dont on ne sait pas d'où elle vient et où elle va : « territoires en transition », mais heureusement qu'ils sont en transition, sinon cela voudrait dire qu'ils sont désertifiés, fossilisés, etc.

Mais cela nous amène un peu loin du paysage. En fait, j'ai passé mon temps à osciller entre le paysage protégé, exceptionnel comme tel, devenu patrimoine et bien commun de tous, donc étant préservé d'une dégradation plus ou moins insidieuse – quelques fois volontaire – par des mesures réglementaires qui sont déjà un petit peu anciennes ; et le paysage ordinaire. Ce que j'ai fait en département, c'était plutôt du paysage quotidien ; ce que j'ai fait ensuite quand j'ai fait dix ans de Direction régionale de l'environnement comme DIREN, c'était plutôt du paysage exceptionnel. Et en particulier dans ces paysages exceptionnels - on va rejoindre le développement durable – je crois que j'ai été un de ceux qui ont contribué à l'émergence de la politique des grands sites. Je ne l'ai pas inventée puisqu'elle datait de 77-78, mais quand je suis arrivée au Ministère, donc en 88, c'était un peu retombé et je n'ai fait que relancer la mécanique en ajoutant quelques critères d'éligibilité des sites en question. Les grands sites ce sont des sites très fréquentés, les 3 étoiles du Michelin, etc., des sites qui sont tellement prisés que tout le monde s'y précipite dans un absolu désordre, en submergeant la population locale, en piétinant outrageusement les éléments environnementaux, en faisant disparaître l'attrait du visiteur qui voit le Mont St6michel ou l'archange du Mont st Michel (quand il ne s'envole pas) au milieu de la foule et bousculé par tout le monde. Donc on a, pendant trois ans de ma présence là-bas, relancé cette politique mais comme toute action dans l'administration, cela retombe ensuite car le successeur n'y voit pas grand intérêt et lui doit faire son nom sur autre chose. Finalement, on a quand même relancé cette affaire par le biais associatif : une association, une ONG à laquelle j'appartiens qui s'appelle « Le conseil international des monuments et des sites » (ICOMOS). C'est une des deux ONG qui sont les instructeurs des biens au patrimoine mondial pour l'UNESCO : l'UICN pour la nature, ICOMOS pour les biens culturels et le paysage. On a relancé cela par le biais associatif : avec le jeu des successions, des personnes plus motivées sont revenues au Ministère pour lancer tout cela. On avait, sur le plan associatif, fait un petit corpus théorique, un peu plus costaud que le pragmatisme de l'administratif pour définir ce qu'était un grand site et ce qu'il fallait faire. On a fait à ce sujet 4 colloques : le 1er en 97, conclut par Voynet. On a eu la chance ensuite de voir ce système de grand site reconnu à la fois par la base et par le sommet. Par la base : les gestionnaires de ces espaces très fréquentés qui se sentaient envahis ont décidé de prendre un peu les choses en main et de dire « ben nous on va se mettre en réseau pour voir ce qu'on fait les voisins ou les gens qui ont les mêmes problèmes que nous » et ils ont fait un réseau de grands sites. Et le niveau national a décidé qu'un label de qualité serait accordé par l'Etat, propriété de l'Etat – ce label a même été légalisé dans la loi Grenelle 2 et maintenant avec une procédure assez précise : un espace très fréquenté et très connu, très connu et donc très fréquenté, qui se lance dans une politique de développement durable reçoit pour une durée de six ans un label après vue de la Commission Nationale des sites – parce que le site doit d'abord être classé, cela doit être un site protégé. Aujourd'hui, on a 14 espaces qui sont de cette importance là et ont eu cette reconnaissance. Ce qui est intéressant aussi c'est de voir sur le terrain, au fil des visites, que les quelques éléments de théorie que l'on avait avancé dans notre groupe de travail constitué d'architectes, de paysagistes, d'opérateurs de terrain, d'universitaires, etc., est repris avec un bel entrain et comme si c'était son invention par le jeune directeur de site ou la jeune chargée de mission qui disent : il faut que nous définissions ce qu'est la capacité d'accueil. Ah, oui, oui ! On a, je crois, de cette façon, pu faire émerger une politique publique qui semble aujourd'hui être à maturité avec un système. A partir de là, on a capacité cela dans un bouquin, qui doit être encore disponible en librairie [cherche un livre] : c'est la seule publication que je n'ai jamais faite cela dit, à partir des petites publications dans des revues. On la fait en 2009 ; je dis « on » car on était une dizaine d'acteurs.

ICOMOS est une ONG d'architectes du patrimoine fondamentalement, qui est soutenue à la fois par le Ministère de l'Ecologie et le Ministère de la Culture évidemment. (…) Il y a quand même un peu de tout : des collectivités locales, différents types d'experts, enfin bon il y a le lien avec l'international qui est relativement précieux car on a des correspondants avec différentes parties du monde et quand on a besoin d'aller chercher un exemple on regarde dans l'annuaire d'ICOMOS et on trouve toujours un icomosien dans le lot. J'essaie de faire fonctionner mon intérêt pour le paysage sur les deux jambes du patrimoine protégé, enfin de l'espace protégé d'une part, et de l'espace du quotidien d'autre part. Ce que l'on a toujours tendance à les opposer, à ce dire que ce que l'on essaie de promouvoir comme une qualité d'ensemble du cadre de vie ne concerne pas ces espaces qui, par

nature, sont protégés par leur réglementation et que, au contraire, cette réglementation bribe les initiatives – c'est le veilleur des anti-patrimoines qui disent que tout cela nous empêche de vivre, que le règlement c'est très mauvais ma bonne dame… Je crois que aujourd'hui si on est capable de bâtir des paysages de qualité totalement contemporains, c'est aussi parce que l'on a des références, de la mémoire. Ces références et cette mémoire ont besoin quelque part d'être gardées au chaud – et je dis bien au chaud, pas au frigo ! C'est-à-dire, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le paysage protégé est un peu la référence pour les paysages à bâtir de demain et d'autre part, ces paysages protégés sont loin d'être figés, ils sont perméables aux évolutions du monde. Si l'on a pu lancer cette politique d'accueil touristique dans les grands sites, c'est bien parce que les grands sites n'étaient pas des espaces où il était impossible de faire quoi que ce soit. Sinon, on aurait laissé les voitures dans la prairie là où elles étaient, sous prétexte qu'elles partaient au bout d'un moment et que ce n'était pas grave pour l'objectivité des lieux, bon. Un site classé, un site protégé, en principe la loi dit : toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux est interdite… sauf autorisation spéciale. Et l'autorisation spéciale est accordée 9 fois sur 10. L'autorisation spéciale obéit en fait plus à une autorisation de moyens qu'à un arrêt sur image. Avant de construire une maison, planter une haie, couper des arbres en grand nombre, on a nécessité de prendre des avis experts. On est propriétaire, on veut faire je ne sais pas, une maison, un jardin, tu vois, sur un site classé, on commence par se dire, bon, c'est un peu dissuasif : est-ce que c'est nécessaire ? - C'est nécessaire, donc on le fait. On demande l'avis des services compétents, peut-être sur le territoire lui-même s'il y a des services de qualité (les CAUE sont très bien pour cela), on demande l'avis des institutionnels (l'architecte des bâtiments de France – c'est l'inspecteur des sites). Après le projet une fois qu'il est un peu travaillé, passe devant une commission, en principe d'experts départementaux, et puis il y a une autorisation qui est accordée à Paris à partir des trois avis : de la commission collective des sites dans laquelle il y a des paysagistes notamment, de l'ABF et de l'inspecteur des sites. Munie de ces trois avis, l'inspection parisienne – quand c'est un gros projet comme un bâtiment – prend une décision qui peut être une décision de rejet. C'est rare, une fois sur dix, quand vraiment on a cru qu'on était le roi du pétrole et qu'on pouvait s'extraire de tout – c'est arrivé, il y a des gens qui ont essayé et même certains qui ont construit sans autorisation, comme une grande patronne Desvigne-Waterman qui avait fait cela sur la pointe de l'Espiguette en Camargue et qui avait dû démolir… Elle avait fait une espèce de ranch un peu crétin, pas très camarguais, même pas, cela aurait pu faire du kitsch, mais elle n'a même pas fait ça… Donc, à partir de là, on a une capacité à accompagner son territoire dans son évolution de cette façon. On voit que ces territoires bougent et généralement quand ils sont classés, ils bougent en qualité, c'est-à-dire… ils peuvent bouger dans l'idée que l'on avait de ce site quand il s'est formé, quand ses caractères se sont mis en place. Mais on peut aussi avoir un site qui avait perdu de son intérêt et qui, petit à petit, retrouve un attrait et une intelligibilité qui avaient disparus.

Ainsi, site classé… euh, non, espace protégé et paysage protégé font référence : parce que c'est là que l'on va voir ce qu'est un bocage, un jardin à la française, un jardin paysagé anglais, une belle allée d'arbres urbaine, un village perché avec son glacis de prairie ou de champs au pied, pourquoi il fait une certaine distance entre la falaise et la rivière… Je ne sais pas, des choses, comme cela, un peu de vocabulaire de base : cela sert d'éléments de lecture, ou plutôt d'éléments de composition pour le reste. Le vocabulaire et la grammaire de composition sont ensuite utilisés par les maîtres d'œuvre (pour moi, médiateur et concepteur en même temps) et par la population. Donc c'est le réservoir de références d'une part, et d'autre part ce sont des espaces qui sont aussi des expériences possibles d'invention de nouveaux paysages ou de solutions paysagères nouvelles à des sujest particuliers. Je pense à la manière dont la Sainte Victoire a brûlé en 1988 : on a retrouvé après qu'elle ait brûlé – parce qu'elle était excessivement boisée, bien plus que lorsqu'elle avait été peinte – les structures paysagères de Cézanne ! Donc voilà, on a quelque part réussi à maintenir ensuite ou à trouver de nouveaux usages aux différentes restantes, aux terrasses qui avaient inspirées Cézanne qui peignait quelque chose lorsqu'il le trouvait beau. Et la beauté aujourd'hui n'est pas forcément celle de Cézanne, encore que… ils ont du mal là-bas à s'en débarrasser car il a tellement été la grande figure inventeuse du paysage de la Sainte-Victoire qu'il est devenu un peu encombrant… On a pu de cette façon là réinterpréter, recréer des harmonies contemporaines à partir de ces choses-là, dans un site classé, à l'abri du site classé d'une certaine façon : on invente des modes d'équilibre entre la forêt, les champs et la prairie, ou entre le bâti et le non-bâti, parce que précisément on a cet élément sous les yeux à gérer.

Il y a aussi un élément important, c'est que les paysages protégés sont de plus en plus vastes : c'est-à-dire qu'avant on protégeait un élément ponctuel (une falaise, une grotte, une source, une cascade – le premier site protégé a été une île et ensuite une cascade, et même pire encore le premier paysage protégé a été les séries artistiques de Fontainbleau qui avait demandé que l'on garde le rocher qu'ils avaient peint parce qu'ils le trouvaient tellement beau…) et maintenant on est à protéger des vallées entières, parce que l'on dit que la vallée de la Clarée dans les Hautes-Alpes au nord de Briançon est un endroit où l'on a conservé un espace agricole intéressant (pastoral), des petits villages qui vont évidemment bouger, on ne va pas les laisser comme cela sinon ils vont tomber en ruines. Donc on est vraisemblablement dans la création de quelque chose, on va voir parce qu'il y a les nouveaux sites qui se présentent en ce moment, dont un qui me semble intéressant. Celui de Bibracte avec un problème de déprise agricole important, enfin d'équilibre agriculture/forêt, de transition agricole…

Comment s'inscrit la démarche PTT dans cette trajectoire que vous venez de nous présenter ?

Je crois que la démarche PTT a peut-être pour grand intérêt, je l'ai déjà dit une fois en réunion je crois, d'essayer d'aller plus loin vers des pratiques innovantes en matière d'invention et de composition de paysages face à des défis que nous n'avions pas encore vraiment examinés. C'est-à-dire, il y a un quart de siècle on implantait en France les plans de paysage : on ne savait pas ce que c'était, on ne savait pas à quoi cela allait servir, il y en avait eu quelques-uns dans d'autres pays et on s'était dit : tiens, on va essayer d'en faire en France. Donc on avait confié à quelques paysagistes (y avait le SGAR, Lajus, Marguerite, des noms comme cela) des territoires qui semblaient poser un problème, mais on ne savait pas lequel. Aujourd'hui, on a progressé dans la mise en œuvre de ces procédures, dans leur intégration dans un projet de territoire, dans leur concrétisation juridique, dans leur mise en œuvre matérielle… tout cela on l'a fait. Mais ce que seront les pratiques et procédures paysagères de demain, on n'en sait rien. Et avec PTT, on va essayer d'approcher ce genre de chose et on va les approcher avec les défis d'aujourd'hui : on a des problèmes d'énergie qu'il fait trouver à résoudre, on a des problèmes d'épuisement d'un modèle agricole qui occupe quand même 90% du territoire français, on a des problèmes de construction de la ville qui devient insupportable telle qu'elle a été construite - en gros depuis la Charte d'Athènes - et on est en train de re-basculer vers autre chose en redécouvrant, oh miracle, que la ville c'est à la fois du bâti et du pas bâti, et non pas simplement du bâti comme le pensent encore beaucoup les urbanistes, trop, beaucoup trop. On redécouvre que c'est une maïeutique de tout cela, que le territoire est un truc un peu rare que l'on est en train de gaspiller, je dirais d'artificialiser à outrance.

Ces défis-là, est-ce que l'on peut les résoudre par des démarches classiques – qui n'étaient pas classiques il y a 25 ans mais qui le sont devenues ? L'autre jour, on regardait les plans de paysage avec le bureau qui s'en occupe et quelqu'un a fait remarquer que ces plans de paysage étaient tous à la campagne : il n'y en avait aucun qui était issu d'une métropole ou d'un espace bâti dense, à un ou deux près (si un sur la confluence de la Marne et de la Seine). Donc comment on va résoudre cela ? Est-ce que nos méthodes que l'on utilise d'habitude, que je qualifierais de « paysagistes », que des collectivités volontaires on transcrites en travaux et documents juridiques locaux, sont bonnes ? Est-ce que c'est cela la solution ? C'est cela qui est intéressant avec cette espèce de frottement entre des théoriciens (chercheurs), des praticiens de terrain, des élus locaux et des gens qui travaillent la terre, la brique, tout ce que l'on voudra… : est-ce que l'on n'est pas capable de créer de nouvelles manières de voir l'espace, de se l'approprier, d'en faire un projet ? C'est cela qui m'intéresse dans PTT, c'est que l'on ne sait pas où l'on va et heureusement qu'on ne sait pas où l'on va.

Comment s'est opéré dans PTT ce mélange dont vous parliez entre chercheurs, praticiens, etc. ?

Cela s'est passé plus ou moins bien, il ne faut pas non plus exagérer… C'est de l'effort permanent, il y en a qui sont habitués à la parole, d'autres qui ne le sont pas. Quand on avait fait venir des gens de terrain - des vrais – ils avaient eu du mal à réussir à garder la parole face aux interpellations des chercheurs. Cela demande des efforts un peu permanent, mais c'est bien, c'est bien : c'est un peu une dynamique qui est créée de cette façon-là. Si nous avions tous la même façon d'apercevoir les choses, je ne suis pas sûr que les choses évolueraient : on resterait entre soi.

Voilà, moi j'ai cette vision d'un paysage aujourd'hui pff extraordinairement dégradé par presque une cinquantaine d'années d'application d'une fragmentation de la pensée et de l'action…j

Fragmentation des disciplines chacun est persuadé que la sienne est la meilleure et donc n'imagine pas que l'autre soit autre chose qu'un intrus. Au milieu de tout cela en plus la population n'aurait pas le savoir requis pour décider en conscience – ce à quoi à un moment donné la théorie du paysage a prêté un peu le flanc, puisqu'elle prétendait que seul existait comme paysage ce qui avait été peint ou représenté par un artiste…

Fragmentation du territoire du fait de l'application de la Charte d'Athènes, terrible, terrible, avec des disciplines qui s'appliquent chacune à son petit bout d'espace : on fait l'hôpital dans un coin puis on y amène les routes qui traversent des champs, alors on se dit qu'on pourrait y faire un centre commercial, quant aux champs c'étaient de vieux agriculteurs donc on se dit qu'on va moderniser et faire de l'agriculture intensive, et là il y a un peu d'espace dans un coin résidentiel donc on va faire une éolienne, etc. On finit par avoir quelque chose d'incompréhensible qui non seulement ne permet pas aux gens de comprendre, de percevoir de quelles manières ils peuvent vivre dans un espace aussi fragmenté, mais aussi est source de tant d'hostilité, méfiance, repli derrière nos haies de thuya ou dans nos petits HLM bien fermés desquels on a peur de sortir. Voilà, donc un territoire qui finit par ne plus ressembler à quoi que ce soit et devient une sorte de capharnaüm générateur d'amnésie puisque tout a été mis à la toise des techniciens : on a oublié comment cultiver une agriculture non-technique, on a oublié comment on bâtissait pour construire des maisons sur une colline orientée plein nord et Provence avec le Mistral et après on vent très cher des isolations aux personnes qui ont acheté ces maisons… Le nombre de disfonctionnement créés par cette absence de corrélations entre les différentes fonctions et les visions d'ensemble du territoire, est très coûteux économiquement, socialement (ghettos, paupérisation car les gens ont besoin de prendre en permanence leur bagnole pour aller chercher n'importe quoi), environnementalement je n'en parle même pas : c'est du gaspillage total, c'est de l'artificialisation, c'est de la disparition des espaces naturels… Pour faire bonne mesure quand même on nous fait un petit quelque chose comme la ferme urbaine de 5 ha dans le Triangle de Gonesse [rires], voilà c'est ça : « On a petit truc sympa pour vous, une ferme urbaine de

5ha, ce sera joli vous pourrez y emmener les enfants en promenade et puis le reste du temps il y aura l'espace bien commercial et un espace de production avec quelques bureaux…
Ces trucs techniques nous empêchent de se souvenir même qu'on est dans un territoire – si on voulait aplatir les mentalités on n'a pas réussi complètement – et de nous ancrer un territoire. Ainsi, le fleuve se rappelle de temps en temps à notre présence et puis de temps en temps on se dit : « tiens, il y a fleuve là, on pourrait retourner s'y promener » - c'est ce qui s'est passé à Bordeaux où on avait la Garonne, le pont, l'autoroute et la ville, et maintenant il y a un continuum jusqu'à la Garonne avec des voies qui ne sont plus l'autoroute. L'autoroute étant le symbole même d'une voie étanche qui parcourt totalement un territoire sans prendre en compte sa structure, son intérêt, son histoire.
Donc le paysage permet de rassembler ces éléments éparpillés, c'est un instrument commode pour fédérer toutes ces approches techniques, les ré-ancrer dans une histoire et sur une géographie. En plus de cela, le paysage parle aux gens. D'un côté, la trame verte et bleue c'est une grande avancée écologique car les petits zonages en zone naturelle sont intéressants pour conserver des espèces en état de marche mais au bout d'un moment elles finissent par ne plus être connectées, se crée de la consanguinité et elles disparaissent, donc la trame verte et bleue et son verbillage « corridor écologique » (enfin les termes sont moins pires que lorsqu'on parlait de ZNIEFF et de mots en latin) restent abstraits. Alors que, de l'autre côté, l'agrément d'une trame arborée et aquatique dans un espace urbain ou rural, c'est quelque chose qui parle aux sens : la fraîcheur des ruisseaux, le bruit de l'eau, l'odeur de la forêt… tout cela c'est du paysage perçu et non pas seulement regardé.
Là, il y a une possibilité de réponse du paysage à beaucoup de questions que l'on se pose aujourd'hui… On pense à l'exercice de la démocratie parce que le paysage permet la participation de tous : les gens ne se sentent pas inhibés par une parole technique confiscatoire, lorsque l'ingénieur parle de son degré de courbure de la route, de l'engorgement certain de l'autoroute qu'il faudrait donc doubler par une autoroute à côté… Généralement, cela repique et les gens il faut qu'ils se dotent de contre-experts pour vérifier que ce n'est pas trop mal. J'ai beaucoup aimé hier quand un pilote de ligne est venu après un élu local qui faisait l'apologie de Notre-Dame-des-Landes encore une fois de plus, il a dit : « Vous savez moi je suis praticien, je suis pilote de ligne et l'aéroport de Nantes a encore de beaux jours devant lui car les avions sont encore plus gros qu'avant. ». Donc les experts peuvent parler avec de contre-experts mais c'est un peu plus compliqué. Quand on veut faire un projet de territoire avec des gens qui y vivent et ceux qui le visitent, ils exprimeront les choses comme ils le pourront mais on va réussir à leur faire dire des choses qui sortiront de leurs cœurs, de leurs sensibilités et rendront le projet extrêmement solide.
Le métier du paysagiste ce n'est plus tellement de faire un beau jardin comme on l'apprend encore un tout petit peu à Versailles : c'est un métier de restitution de pouvoir aux habitants, aux acteurs directement concernés par le territoire – qu'on leur avait un peu confisqué car les décisions étaient prises par un tas de gens différents. Si j'habite une petite maison au milieu d'un espace qui est semi rural, semi urbain, qu'est-ce que je suis ? Je paye mes impôts locaux, on me convoque dedans à une enquête publique, et puis là il y a un gars qui est venu, un paysagiste avec une petite moustache ou je ne sais pas quoi, qui m'a dit : « J'aimerais bien savoir ce que vous pensez du territoire », il m'a emmené voir un point de vue ou une petite vallée et je lui ai parlé. Et là, je me sens un peu considéré et lorsque le projet nait je me dis que j'y ai contribué même s'il ne correspond pas à ce que je souhaitais. Je crois que c'est le défi – qui est un défi très très contemporain – d'approfondissement des valeurs démocratiques, du lien social et du lien avec le vivant car le paysage a cette dimension de lien avec l'ensemble des composantes humaines et vivantes du territoire.
Est-ce que l'on va trouver chaussures à nos pieds dans les 19 candidatures… ? En tout cas, il y a des démarches très très prometteuses. Après il faut aussi, attention, éviter que l'on soit dans une autre forme de confiscation : une confiscation par les sachants qui peuvent être des universitaires qu'on repère parce qu'ils écrivent avec beaucoup de parenthèses (toutes les deux lignes il y a des parenthèses avec la citation du gars qui a écrit avant eux) qui donnent l'impression qu'ils font un puzzle avec des citations de personnes que l'on ne connait pas mais eux se connaissent entre eux… Il ne faut pas reproduire cette confiscation. L'importance de la recherche-action, c'est qu'il y ait aussi de l'action, mais il ne faut pas de l'action toute seule sans l'apport de personnes qui y ont un peu réfléchi, même si c'est par apport de citations successives, car c'est ce qui nous permet d'avoir un recul sur un territoire.
Ce n'est pas parce que l'habitant est important et qu'il doit impérativement donner son avis et être considéré, que la démocratie constitue la loi de celui qui parle le plus fort. La démocratie c'est aussi le débat et il faut organiser le débat ce qui se fait notamment avec des personnes qui ont des postures de savoir différentes les unes des autres. L'intérêt de PTT c'est aussi cela, peut-être plus pour le coup que pour l'épisode précédent qui était PDD où c'était des chercheurs entre eux – j'ai seulement assisté au colloque de restitution. Je trouve qu'il y a intérêt à garder cette pluralité et là-dedans à regarder aussi la posture respective des responsables démocratiquement élus et de la population (organisée ou pas) qui animent et conduisent souvent le débat entre deux échéances électives. Je crois que le tournant dans le droit français de la prise en compte de la parole a été la déclaration d'utilité publique (c'est la loi Bouchardeau).

Quelle acception faites-vous du terme de « environnement » ?

La première approche qui a été faite en France de l'environnement (après il y a l'histoire de l'environnement depuis les parcs américains jusqu'aux grandes théories de deep ecology et de prise de conscience progressive), la première intrusion de l'environnement dans le quotidien des Français, c'était une émission qui s'intitulait « La France défigurée » : tiens, le paysage. C'était une émission de du futur Maire de Saint-Michel-en-Laye, Michel Péricart, qui a mal tourné comme maire mais n'était pas trop mauvais comme producteur d'une émission de télé qui montrait comment la France avait été progressivement maculée de décharges fumantes et d'immeubles absolument incongrus dans un espace magnifique. Il y avait une émission qui était dédiée à cela et qui toutes les semaines le montrait. Donc la première vision de l'environnement est une vision sensible, ce que l'on a certainement oublié aujourd'hui pour le paysage lorsqu'on dit qu'il est du surcroît esthétique ou du conservatisme. C'est une prise de conscience d'abord de ce qui nous entoure perceptivement et après effectivement il y a l'écosphère : le fait que l'homme ne peut pas vivre - comme une plante sortie de son terreau – sans eau, air qui sont fortement surconsommés et surpollués. Donc l'environnement est pour moi une évidence totale de survie de l'espèce et, si on veut survivre en tant qu'espèce civilisée, l'environnement doit aussi être un environnement sensible – sinon on peut survivre en tant qu'espèce mécanique, ce n'est pas un problème si on ne nous empoissonne pas trop (pesticides), si on ne nous asphyxie pas trop (qualité de l'air), si on ne nous assèche pas trop (absence d'eau parce que l'on a préféré le maïs)… Qu'est-ce qu'il a comme autres choses horribles ?
Donc l'environnement c'est une condition nécessaire de survie, mais ce n'est sans doute pas suffisant si on veut survivre comme des gens s'entendant bien entre eux, contents d'être là, étant plutôt dans une posture de bien-être (qui n'est pas seulement l'absence de maladie) : on a intérêt aussi à avoir cette dimension perceptible et sensible de l'environnement qui est le paysage et conjugue le reste. Pourquoi planter quelques fleurs au bout des plans de carottes ? Cela ne sert à rien, mais c'est sans doute car une des raisons nécessaires à notre épanouissement est de ne pas être uniquement dans le fonctionnel.

Quelle acception faites-vous du terme de « territoire » ?

C'est le substrat de toutes les activités, de toutes nos activités, et de leurs objectivités écologiques : les conditions écologiques de la vie sur terre et de la manière dont les hommes agencent leurs vies. Et cet agencement dès lors qu'il prend une dimension collective, une dimension d'agrément, une dimension de projet collectif, pour moi devient un paysage. Les territorialistes ont un gros intérêt, c'est qu'ils remettent l'ensemble des disciplines sur un même espace : le retour au territoire est une manière de fédérer les disciplines qui s'appliquaient à l'espace. Pour autant, cette dimension d'agrément, de beauté des lieux, d'harmonie d'un espace est peut-être un pas de plus : le premier étage de la fusée étant de reterritorialiser, le second étant… [pause de réflexion] mais je ne suis pas sûr que l'on puisse reterritorialiser sans avoir de surcroît, même automatiquement, une certaine harmonie. C'est cette capacité de fédérer les différentes activités sur leur substrat écologique qui un pas énorme vers une direction positive. Mais appelons cela paysage et nous allons régler tous les problèmes.

Entretien réalisé dans son bureau, 25 mars 2016.

Pouvez-vous me présenter le poste que vous occupez actuellement ?

Mon poste actuel c'est chef de projet sur tout ce qui concerne l'écologie, le paysage ; en fait, la structure porte des thématiques et – c'est un peu la fragilité de notre structure – chaque agent porte une thématique propre et du coup on est un peu seul : on a quelques collègues qui travaillent dessus, mais chacun a quand même sa spécialité, sa casquette. Alors on essaie de s'organiser en réseau – moi j'essaie d'organiser un réseau autour du paysage au Céréma, certes nous sommes peu nombreux (une dizaine) et répartis sur toute la France. Cela reste donc des sujest et des thématiques un peu fragiles.
Notre mission au Céréma est d'assister le Ministère sur la politique environnementale et paysagère, donc on a des programmes de recherche à suivre, des commandes directes, et la tendance à répondre à des besoins de collectivités. Lorsqu'il y a de nouvelles politiques ou de nouvelles lois, on fait en sorte d'assister le ministère pour réaliser des guides ou des études, trouver des gens qui peuvent faire des études pour le Ministère, faire de l'animation… voilà, nous sommes là pour les assister. La fragilité du Ministère, en tout cas pour le bureau du paysage, c'est qu'ils sont peu nombreux aussi donc ils s'appuient énormément sur nous et d'autres partenaires pour avancer, valoriser, faire des guides, faire l'animation au niveau national.

Depuis combien de temps êtes-vous au Céréma ?

Le Céréma c'est récent, avant c'était le Certu. Moi cela fait une dizaine d'années que je suis là, c'est un poste qui est plutôt long même s'il a évolué. Au Ministère, généralement, on est positionné sur des temps courts ; mais comme je suis spécialiste d'une thématique précise, je suis resté un peu plus longtemps sur le poste – du fait que la spécialité a du mal à trouver un positionnement équivalent à l'intérieur du Ministère (on a des possibilités de passerelles extérieures). Ainsi les gens fabriquent du réseau, construisent des postes qui durent un peu plus longtemps.
Il faut que revienne avant ? [oui, ce serait bien.] Si je fais un rétropédalage, j'ai d'abord fait de la fac en biologie, un DEUG de biologie. Ensuite, j'ai fait une école de paysage en Belgique. Puis j'ai travaillé dans le privé, pendant trois années dans une agence de paysage – j'ai été amené à travailler avec des architectes, des

urbanistes, des paysagistes bien entendu pour faire du suivi de chantier, etc. Ce sont des choses assez classiques qui se passent en agence. J'ai rencontré des géographes assez spécialisés dans ce milieu là et des sociologues, et cela m'a donné envie de poursuivre vers… Je n'avais pas réussi à ouvrir toutes les portes dans mon école de paysage qui était assez projet, du coup j'ai eu envie de reprendre mes études.
Donc j'ai repris mes études et quitté l'agence. J'ai pris géographie à Avignon où j'ai fait un début de master qui était orienté géographie et paysage – du coup je gardais mon origine tout en m'ouvrant à la géographie qui est quand même la base un petit peu du paysage. Après j'ai continué une autre année à Aix-en-Provence, au sein d'un cursus qui fait suite à l'Ecole des Paysages, une année complémentaire en urbanisme. Après ce master, je voulais intégrer une agence, puis j'ai appris lors d'un stage qu'il y avait des postes qui s'ouvraient sur concours. J'ai postulé alors qu'il y avait deux postes qui s'ouvraient à l'échelle nationale, j'ai tenté et j'ai été pris (en fait, ils ont élargi et pris une dizaine de personnes à l'époque), c'était en 2003. Suite à cela, je me suis posé la question : où je restais dans le privé en tentant d'ouvrir un agence, ou je tentais de travailler pour l'Etat. Je me suis dit, je tente et si jamais cela ne me convient pas, je pourrais toujours monter l'agence après – j'ai des collègues qui ont pris le même bateau que moi et qui ne leur a pas convenu car ils ont obtenu un premier poste qui n'était pas terrible. Moi j'ai eu la chance d'avoir un premier poste en urbanisme qui était dans la région de Strasbourg, du coup je changeais de casquette, j'allais voir Monsieur le Maire, etc. : en agence de paysage on travaillait certes aussi pour des Mairies mais on construisait des documents d'urbanisme, etc., là j'avais la casquette d'Etat (mais du bon côté en fait, ce n'était pas le côté régalien) pour les assister dans la construction, les aider, indiquer la bonne route à prendre. C'était de la pédagogie, du partenariat avec les CAUE, les agences d'urba, bref quelque chose de très constructif. C'était très intéressant pour moi ; j'y suis resté trois ans.
Puis le second poste c'est le CERTU [poste actuel] ; il a évolué depuis. Au départ, il était très orienté évaluation environnementale et documents d'urbanisme ; j'ai été pris car j'avais la casquette paysage qu'ils voulaient développer, je l'ai développée avec la hiérarchie qui m'a suivie bien entendu. Après le poste s'est construit plus sur paysage et nature en ville.
Est-ce que vous observez une différence entre votre formation en paysagisme en Belgique et celles en France ?
Clairement oui. En fait chaque école donne une couleur selon les enseignants, l'histoire de l'école… Personnellement je n'ai pas suivi de cours à Versailles, mais je connais des gens qui y sont allés et je peux comparer. J'ai l'impression que mon école était très projet : on avait énormément d'ateliers où l'on construisait, on travaillait sur les échelles, on grattait des projets, quoi. C'était très urba et projet de parcs, d'aménagements de route, etc.. J'ai l'impression qu'à Versailles c'est plus intellectuel au niveau de la formation, c'est plus proche de l'architecte qui repose sur sa stèle et qui prend suite du projet. C'est le reproche que j'ai entendu lorsque je cherchais du boulot dans des agences de paysage : ils ne voulaient pas de versaillais car ils n'étaient pas prêt à l'emploi de la maîtrise d'œuvre, etc. Ce sont les retours que j'ai eu. Nous, on sait rédiger un cahier des charges, construire un projet, gratter, aller sur un chantier, suivre les aménageurs, etc., on est prêt à l'emploi ; après, ce qu'il manque par rapport à Versailles, c'est le côté intellectuel et des métiers plus proches de la recherche. Pour moi, c'est clairement complémentaire de travailler avec des personnes issues de ces écoles là.
Est-ce que vous avez la même conception du paysage ?
C'est difficile à dire. Tu interrogeras des paysagistes sur des projets, à chaque fois tu auras des sons de cloche différents, comme pour les architectes. C'est normal et c'est tellement riche ; on n'a pas une seule corde à son arc, on a chacun sa sensibilité. Voilà, cela ne me dérange pas, je trouve même cela plutôt bien…
Est-ce que toutes les écoles en Belgique étaient sur le même modèle ?
Non, elles ont toutes chacune une petite couleur, même si globalement j'ai l'impression que les écoles en Belgique – qui sont plus nombreuses qu'en France, en tout cas à l'époque car maintenant cela s'est un petit peu généralisé – sont plus proches du travail du quotidien d'une agence qui produit du projet. Cela se ressent : j'ai des confrères et des consœurs qui ont monté leur agence à Lille et qui sont français – car la moitié de ma promo était française, c'étaient des lillois généralement -, il y a plus d'agences proportionnellement dans le Nord de la France montées par des gens qui ont suivi des formations en Belgique, que dans le Sud de le France où j'ai l'impression que c'est plus compliqué de s'insérer, les agences vont travailler très très loin, c(est compliqué… J'ai l'impression qu'il y a plus de travail en haut que dans le Sud…
Est-ce qu'il n'y aurait moins d'activités de paysagisme dans le Sud que dans le Nord ce qui augmenterait la concurrence ?
Peut-être. Mais il y a aussi peut-être plus de possibilités au niveau des collectivités… j'sais pas. J'ai du mal à expliquer… Moi à l'époque, quand je travaillais sur Montpellier [en agence], c'était un travail de longue haleine, on allait plus loin, on montait jusqu'à Lyon pour trouver des chantiers, ce n'était pas facile…
Combien de temps y avez-vous travaillé ?
Trois ans dans la même agence et un an sur Toulouse. Le travail en agence est très formateur, cela permet de voir concrètement les problèmes de chantier – ce qui est très importants pour moi -, concrètement nos projest et leurs réalisations, les habitants comment ils reçoivent ces aménagements, comment ils les vivent, ces usages-là… Ben là, concrètement on a des problèmes de chantier ou d'usage, il faut s'y confronter, ne pas rester sur son nuage et

avoir que de la théorie… c'est important, c'état important. C'était une période assez intéressante, après on fait vite le tour. C'est un métier à part entière de toute façon…

En quoi est-ce un métier à part entière ?

Ici je ne fais pas du tout le même métier, ce n'est pas un travail d'agence, rien à voir…

Pourquoi êtes-vous passés de la biologie au paysage ?

Tout simplement [rires], c'est une histoire d'offre. Quand tu sors du bac, je n'étais pas encore câblé pour savoir exactement ce que je voulais, j'étais déjà intéressé par le paysage mais je n'avais pas rencontré de paysagiste en tant que tel. J'ai fait une rencontre. J'ai fait un DEUG en biologie parce que c'était la lignée logique, en me disant que je me spécialiserai plus tard. J'ai choisi la biologie parce que c'était ce qui me semblait le plus proche de ce qui m'intéressait, même si je n'ai fait que très peu de biologie végétale et surtout de la biologie animale. J'ai donc commencé comme cela, par des dissections et compagnie… [rires] C'est une ouverture qui est intéressante, mais ce n'était pas ce qui me plaisait le plus. Et j'ai rencontré. J'ai eu une rencontre d'un paysagiste qui avait fait cette école en Belgique, dans le Sud-Ouest (je suis originaire du Sud-Ouest), qui travaillait dans une collectivité : il m'a expliqué à peu près son cursus. Après le DEUG, je me suis dit… Il y avait peu d'école en France, il n'y avait que celle de Versailles, celle de Bordeaux allait ouvrir mais il fallait que j'attende un an, donc c'était un peu idiot. L'école de Versailles avait un concours assez difficile pour quelqu'un qui venait d'un parcours scientifique et avait assez peu dessiné ; tout de suite, on est mis dans le dessin, concept, mais je n'étais pas du tout préparé à cela. Alors qu'en Belgique on apprend cela et c'était sur dossier, donc je me suis dit : on va tenter cela.

Pourquoi et comment avez-vous rencontré ce paysagiste ?

Tout simplement parce que j'exprimais chez mes parents une demande travailler dans ce domaine là et il s'est trouvé que par connaissance on a été amené à le rencontrer. Parce que là on est hyper-informé par internet, on peut facilement trouver des informations sur les écoles ; mais on ne se rend plus compte que à l'époque, c'était plus compliqué. Je me souviens qu'il y avait des rencontres pour l'orientation, mais on te donnait des papiers qui n'étaient pas à jour, et puis à l'étranger tu oublies, il y avait zéro informations. Donc l'info ne circulait que par connaissance de personnes qui avait déjà trouvé ces parcours-là, que par ces biais.

Est-ce que vous avez d'autres rencontres, projets, engagements… qui ont marqué votre trajectoire ?

Euh… oui. En fait, je me suis rendue compte des différences de génération dans le milieu du paysage, des paysagistes, de part la personne qui m'employait qui était paysagiste et avait 20 ou 30 ans de plus que moi, donc un gros décalage, qui a subi la révolution informatique, la révolution du paysage dans sa théorie et ses évolutions. Cela tu le ressens en tant que jeune paysagiste : tu vois de nouveaux arrivants avec de nouvelles théorique – comme Gilles Clément à l'époque qui était très écouté, il y avait des colloques, etc. cela c'était des choses assez nouvelles. On ne parlait pas encore de développement durable à l'époque mais on commençait à l'évoquer… Voilà. Ces évolutions là je les ai senties, donc du coup chaque fois c'étaient des rencontres un peu fortuites, même si cela ne dure qu'un quart d'heure. Et cela c'est marquant effectivement.

Alors le fossé générationnel je l'ai bien senti, je le ressens même encore avec les jeunes arrivants qui développent de nouvelles choses et je trouve cela très très bien : il fait toujours être à l'écoute de ces cheminements et d'évolutions. Après je me rends compte que – alors là c'est le côté travailler dans un ministère - qu'il y a des cycles avec des théories… enfin des théories non, des mots car il n'y a même pas de théories derrière, donc plutôt des mots à la mode qui sont piochés à droite, à gauche, et ces histoires de mode me dérangent un peu car derrière c'est un p'tit peu creux, ce n'est pas étayé. Et puis c'est toujours la même chose qui revient derrière cela. Il faut donc différencier les nouvelles théories avec des chercheurs derrière et des gens qui ont bossé et développent des concepts, des mots qui sont repris par les administrations et les politiques qui moi me dérangent un peu car cela ne brasse pas grand chose.

Une ambiance générale plus qu'un phénomène précis

Est-ce que vous pourriez essayer de caractériser ce fossé générationnel ?

En fait, ce fossé on ne le sent pas tout de suite. Toi tu es nouveau et tu arrives là pour apprendre, même si tu as beaucoup appris par ton cursus, car là concrètement tu as des modes de faire sur le terrain, avec des entreprises… et cela je ne pense pas que cela change énormément, le fossé est plutôt visible dans le projet. C'est comme dans la haute couture, le projet de paysage suit des modes, par exemple dans le style de dessin, mais là dans le bon sens du terme : les projest de paysage sont datés, lorsque tu te balades en ville, tu as des aménagements qui sont datés, de part les matériaux utilisés, de part le dessin, de part les usages qui ont été prévus, etc. Et cela je l'ai ressenti puisque forcément la personne qui m'a employé avait eu des études dans les années 70… Et chez mes profs aussi il y avait ce côté-là daté ! Et que l'on reproduisait, forcément, puisque nous nous étions là pour apprendre ; on voyait ce qui s'était fait dans les villes et dans les parcs, donc du coup tu reproduis ce qui se faisait. Et puis là, tut te renseignes, tu vois des nouveautés et tu te dis : « ben, il faudrait en sortir un peu, faire évoluer ». Ton dessin change, évolue, tu perçois des différences. Mais je trouve cela très bien. Les personnes qui t'emploient et les personnes avec qui tu es suivent aussi et sont contents de profiter de cette petite patte un peu neuve qui propose un peu des nouveautés, qui suit l'ère du temps.

Mais c'est vrai que dans la fonction publique il y a des effest de mode et tu le vois dans l'aménagement : il y a des choses qui vieillissent bien, d'autres moins. Cela c'est normal, c'est la vie.
Et par rapport aux nouvelles générations actuelles, quelles grandes différences pouvez-vous observer ?
[Pause] Comment dire… de part mon positionnement ici, où je ne suis pas dans le projet, où je ne fais pas de projet, je suis moins attentif peut-être à ces dernières… Tu vois par exemple, concrètement – et je me le reproche – les agences en Rhône-Alpes en paysage et en urbanisme je les connais assez peu, je me situe plus à l'échelle nationale. Même si localement s'il se passe quelque chose je vais y aller – c'est pratique je suis à côté. Je suis moins dans les nouvelles agences – et c'est une critique -, je lis et je vois des trucs qui se font mais je suis moins attaché à cela. Si j'étais en agence de paysage, peut-être que je serais plus attentif aux nouveaux matériaux, aux nouveaux paysages, à ce que l'on construit, à ce que l'on fait dans la ville… Donc du coup je suis un peu en recul, je suis moins attentif, car je ne peux pas être partout aussi.
En Belgique l'avantage c'est que l'on était moins franco-français, on avait des ouvertures vers ce qui se passait ailleurs. Si on sent bien la patte française sur le paysage quand tu es en Belgique, surtout dans les années 90 où c'était le renouveau du paysage français avec par exemple le parc de la Villette – une patte très française qui avait eu des échos à l'international avec des artistes qui ont créé des choses, il y avait une prise de recul : cette patte là on la voyait du côté belge comme quelque chose de très français. Etre en Belgique te permettait de voir le côté anglo-saxon, d'avoir des ponts à l'international : du coup j'ai gardé cette lunette, ce côté de la mise en retrait et, de part mes fonctions ici (nous avons des contacts à l'international, même si le budget ne nous permet pas vraiment d'aller voir ailleurs), je m'attache plus à voir les tendances au niveau international qui se créent dans les projets, dans l'aménagement des villes en général. Et d'ailleurs c'est marrant car les termes qui sont à la mode ici sont internationaux. Les transitions par exemple, nous avons bien vu l'ordre jour qu'elles renvoient à un phénomène anglo-saxon au départ qui est poreux et s'immisce en France dans les politiques…
Des termes à la mode dans les fonctions publiques mais aussi à l'international ? quel lien au politique et à son modèle de fonctionnement ?
Il y a une diffusion des mots.
Oui, sans doute plus facilement maintenant que l'on communique plus…
Vous m'avez parlé de PDD tout à l'heure, est-ce que l'on pourrait revenir dessus ?
Bien sûr. Alors « Paysages et Développement Durable » je l'ai suivi assez rapidement quand je suis arrivé en poste parce que j'avais un collègue qui s'en occupait et m'a laissé un peu la main là-dessus. Tout de suite je suis arrivé en comité d'orientation avec, si tu veux, un grand truc et plein de gens hyper intelligents, où je n'avais pas encore pris mes repères dans une façon de faire des programmes de recherche que je n'avais pas forcément intégré tout de suite. C'était clairement nouveau pour moi. En plus – là tu vois une année de préfiguration PTT c'était relativement intense avec énormément de réunions de la fabrication de savoirs, de comment on fait, beaucoup d'échanges – PDD c'était très différent : il n'y avait que des grands moments, c'était très institutionnel, du coup tu ne t'intègres pas de la même façon. Les deux premières années il y a eu peu d'événements, donc j'ai regardé cela un petit peu : « ouais, il y a des choses qui se font, mais ce n'est pas très proche du terrain ». J'y étais sans y être vraiment ; puis petit à petit, ben tu t'impliques, les gens t'impliquent, t'appellent « référent » parce que tu suis plus particulièrement une équipe et là du coup tu es en contact concret avec une équipe de chercheur, un laboratoire qui produit des choses. Tu dois donner un avis, ta petite pierre quoi. Voilà, t'es plus dedans et j'ai trouvé cela plus intéressant car je faisais des liens avec ce que je faisais et mes réflexions. Le côté international de PDD était plutôt riche selon moi : je suis comme un buvard et j'ai essayé d'absorber ce genre de choses. Même s'il y avait dans PDD un côté… des recherches qui étaient peut-être moins intéressantes que d'autres, un peu routinières, un peu de répétitions de trucs et de recyclages… Mais ça c'est partout pareil tu as un peu de recyclage, mais tu n'y peux rien, tu n'y peux rien… Je n'étais pas aux manettes non plus, j'étais parmi de ceux du Ministère qui participent pour que cela avance.
J'ai vu la fin de PDD 1 mais vraiment la toute fin, j'ai vu le démarrage de PDD 2 que j'ai suivi jusque la fin donc là j'étais beaucoup plus intégré. Après il y a eu PTT qui a fait la suite, mais là ça n'a rien à voir : il y a de la liberté de construction, ouverture…
PTT, j'ai trouvé que c'était, que ce bricolage là, j'ai eu un peu de mal au début parce que je me suis dit « Où on va là, on va un peu se perdre… » et puis en fait je trouve, avec du recul, que même si c'était du bricolage c'était plutôt bien fait par la chargée de mission, Magali, qui a laissé le quartier libre. Elle a construit quelque chose – et le terme préfiguration est ici utilisé à bon escient – elle a construit des choses avec tous d'une façon non-institutionnelle – alors c'est ce qui dérange certains – sur la base du volontariat et d'une ouverture complète sur le sujet : pas de tabou. J'ai trouvé cela assez fort parce que le CGDD peut se le permettre, c'est l'un des seuls endroits au Ministère où l'on peut se permettre l'exploratoire. Du coup, on essaie de construire quelques choses ensemble : alors il y a des frictions, on n'est pas tous dans le même monde, mais on essaie de produire quelque chose ensemble. Je trouve cela assez fort car c'est une reproduction à petite échelle de trucs qui vont se faire sur le territoire à l'aide de chercheurs.

J'avoue que je n'avais pas bien intégré cette perspective dans la façon de faire, mais avec le recul je trouve qu'elle a super bien géré la chose ; enfin « on », je devrais dire on a super bien géré la chose car elle n'était pas toute seule : elle a impulsé et les gens ont suivi.
Comme j'étais assistant avec Stéphane et Cédric Ansart qui était là au départ avec le même parcours que moi (mais il n'a pas pu rester car il changeait de poste), ces sujest m'ont intellectuellement stimulé, car ce sont des sujest sur lesquels je n'ai pas l'habitude de travailler – je parlais tout à l'heure de mode et là ce sont des sujest qui sont clairement dans tous les grands projest d'aménagement. Ce sont des tendances qu'il faut intégrer dans nos projets, je pense, clairement si l'on ne veut pas foncer dans le mur face au climat et au changement climatique.
J'ai trouvé culottée sa façon de faire et intelligente, ce qui nous a finalement conduit à réussir à secouer le cocotier [rires]. Mais c'est cela.
Je travaille globalement sur l'aménagement du territoire (on ne peut pas parler que de paysage), sur comment on peut améliorer, créer un habitat pour les habitants et pour respecter le territoire. C'est toujours entre environnement et habitant. Il me semble que là on aborde des sujest qu'il nous faut intégrer dans nos projest : intégrer les habitants, là c'est tu vois le côté participation, mais une « vraie » participation des habitants, une « vraie » intégration des habitants. Ce qui est relativement nouveau en France et ce que je manie très mal parce que je ne suis pas socio-, et même lorsque j'étais dans le privé on le faisait de manière très conventionnelle : ce n'était que les assos qui parlaient, les habitants avaient peu de choses à dire finalement, et puis on les regardait un peu de haut aussi… donc il faut les intégrer un peu différemment, même si par rapport à ce que j'ai entendu dire lors de ces deux jours [journées Territorialistes] l'expertise des habitants oui, mais je suis assez quand même… l'expert c'est quand même le professionnel et c'est le politique qui décide, voilà je suis désolée c'est comme cela à la base. Certes les habitants ont des choses à dire, après il est « expert » entre guillemest : il connait sa vie, il a des envies, il a peut-être des inquiétudes à intégrer, des modes de vie… Quand je vote dans un pays c'est pour avoir des élus qui décident et spécialistes, des experts, qui travaillent pour le gouvernement qui décide. Je ne suis pas expert en tout, je suis habitant euh, j'ai eu une petite expertise en aménagement du territoire et le paysage d'un point de vue critique, etc., par contre il y a des choses sur lesquelles je ne suis pas expert, je ne sais pas moi, l'assainissement par exemple. J'ai besoin de gens qui sont compétents sur ces sujest là et je fais confiance : donc je suis méfiant aussi… je ne veux pas mettre les habitants sur le même niveau. Il faut trouver dans les processus je pense, c'est cela le curseur à trouver sur le bon niveau d'intégration des gens : pourquoi on fait cela, comment on le fait ? on veut le faire avec vous pour que cela aille mieux, peut-être pour intégrer des éléments que l'on n'a pas compris, on ne peur pas tout comprendre d'où l'intérêt d'intégrer les habitants…
Moi, cela me remet en question, ces travaux là que l'on a menés cette année là ; parce que je perçois plus de choses, l'importance de cette intégration de l'habitant je la mettais peut-être toujours un peu en recul avec le côté expert qui regarde de haut – il faut faire attention à cela, pour les chercheurs c'est pareil j'imagine -, qui serait un peu au-dessus : on met toujours les gens dans de grands sacs mais parfois on se trompe…
Tout à l'heure vous parliez de « pas de tabou », avez-vous l'impression que l'on a balayé les sujest ainsi ?
Cela a toujours des limites parce que t'as des freins, des gens qui sont là mais freinent car ils veulent revenir à des choses plus institutionnelles, plus classiques. On ne peut pas aller aussi loin que l'on veut. C'était quelque chose de très ambitieux et l'on savait que l'on ne pourrait pas aller jusqu'au bout. Mais il ne faut pas être dessus, moi je ne suis pas dessus que l'on aille pas jusqu'au bout de certains trucs, mais au moins on avance.
Quels ont été les sujest ou enjeux qui ont suscité le plus de frein ?
[Pause] Je ne vois pas trop.
Comme la participation ?
Moi cela m'a remis en question car je ne suis pas du tout un spécialiste de ces sujest là : je voyais cela comme une sorte de gadget et en fait non, cela ne l'est pas. J'avais tort. Et du coup je commence à percevoir des choses, pas que dans PTT. Dans le paysage on travaille avec Stéphane également, sur des plans de paysage et justement la participation est mise en avant. On bosse dessus. Je vois les outils que l'on peut mettre en place sur le terrain, etc., ce sont des choses qu'il fait absolument intégrer dans nos métiers. Je suis quelqu'un de buvard, j'essaie d'intégrer même s'il y a des choses qui au départ me semblent, comment dire, un peu exotiques, un peu bizarres : j'essaie de relativiser, de ne pas rentrer dedans car je ne suis pas comme cela, voir, réfléchir et avoir un peu de recul : peut-être que c'est bon, peut-être qu'ils avaient raison et que c'est à moi d'évoluer…
Au sein de PTT, il y a eu des sujest qui ont causé des tensions…
Je me souviens des tensions de démarrage puisque l'on voulait savoir de quelles transitions on parlait. Ne serait-ce qu'en présentant des photos, il y a des gens qui ont râlé : « mais non, on ne présente pas des photos, c'est limitant… ». Pour moi, on peut partir d'une photo pour discuter, c'est un support intéressant une photo même si c'est limité parce que tu vois. J'ai trouvé que c'était des réactions un peu violentes. Mais pourtant, on s'en est sorti. Même si je pense que chacun dans sa tête a fait sa liste de transitions, on a tous gardé sa liste de trucs que l'on n'a peut-être pas assez échangés. Cela n'a pas assez brassé, mais bon, on avait un temps limité et… je ne sais pas comment on aurait pu faire plus.

Moi les frictions qui m'ont le plus marqué, alors c'est peut-être du fait que je n'ai pas l'habitude – alors maintenant je commence à l'avoir – de travailler avec des chercheurs, qui ont tendance à avoir chacun un peu sa chapelle, forcément, et du coup des échanges un peu vif car chacun joue un rôle, un positionnement, de regard : c'est un peu du théâtre. Il n'y avait pas d'animosité derrière, c'était du théâtre, du positionnement, d'affirmation de concepts et d'appartenances à des familles, et de génération aussi ! Là, je l'ai clairement senti : une différence de génération de chercheurs est posée, c'est clairement évident. Tout à l'heure, je te parlais de changement de génération de paysagistes, mais là les anciennes écoles et les nouvelles écoles, c'est évident, c'est évident !

Qu'est-ce qui les sépare ?

Ce qui les sépare, je pense que c'est l'ouverture, c'est l'ouverture. Je sens bien que les anciens – enfin c'est un peu dur de dire cela – les anciennes générations, cela ronronne dans des choses, des thèmes. Cela tu le ressens quand tu étais dans PDD au vu du fonctionnement : ils se connaissaient trop, il y avait un ronronnement. En fait, ce qu'il faudrait c'est exploser le truc de temps en temps, prendre de nouveaux labos, je ne sais pas : c'est comme dans une administration, de temps en temps il faut faire un peu de ménage pour que cela brasse, que les idées brassent et que cela avance, que l'on se remette en question pour les modes de faire. J'ai l'impression que, mais c'est humain, le fonctionnement de PDD était cela et c'est d »ailleurs pour cela que l'on est passé à autre chose. Et reproduire PDD dans PTT, cela ne marche pas du tout car nous sommes, au contraire, dans quelque chose de bricolé, d'évolutif : donc cela ne fonctionne pas, cela ne peut pas. Du coup, le fait de faire venir de nouveaux labos, de nouvelles personnes, de nouvelles générations dans PTT, cela frictionne, cela frotte un peu, du coup on a les deux. Il y a des trucs qui sont sortis, alors est-ce que cela se croise, se brasse, je ne sais pas… C'est vrai que par moment, cela fait ping-pong [rires], mais il n'y a pas de point, il n'y a pas de gagnant, l'objectif est de construire quelque chose ; c'est vrai que par moment, c'était un peu violent. J'ai ressenti un peu de violence, surtout quand tu cravaches avec le CGDD pour monter des trucs et tout et puis tu vois que les gens n'ont pas l'impression d'être contents. Mais au final, j'étais quand même positif. Même si la manière de faire, je n'en ai pas l'habitude alors c'est un peu étouffant au début ; après, moi j'ai compris que c'était un jeu de rôle et dans mon milieu professionnel cela se fait aussi : tu as de grands paysagistes d'une certaine génération qui dans les colloques se font des passes d'armes classiques car ils ne sont pas d'accord sur des trucs qui historiquement…

C'était un peu compliqué avec les praticiens car j'ai eu très très peur que les praticiens partent, que justement ce jeu de rôle prenne trop le pas sur l'avis des praticiens qui étaient au départ très effacés. On a essayé de brasser, maladroitement, les gens en les séparant, en alternant les gens ; c'était une manière de les mélanger, mais cela ne se passe pas comme cela en fait. Du coup, cela s'est fait, les gens ont résisté et franchement je les en remercie, même si je ne les ai pas remerciés comme cela car les gens ont trouvé cela normal, car ils avaient un certain intérêt intellectuel - comme moi - à rester : la carotte, c'était le truc « je pense que l'on va arriver à quelque chose ». Je pense que c'est pour cela que sont restés ceux qui le pouvaient, car ce n'est jamais évident.

Qu'est-ce qui fait que finalement on « croit » en PTT ? Qu'est-ce qui fait que tu y as crû et qu'ils y ont crû ?

Parce que tout le monde, je pense, a intérêt à ce que cela marche, déjà. C'est la base. Les gens qui sont là clairement (alors je ne sais pas comment cela marche en terme de conventionnements entre le Ministère, les labos qui sont là, CO, CS… Je ne connais que mon côté) ont des comptes à rendre de temps en temps : « tu fais quoi à PTT ? vous avez publié quelque chose ? vous avez fait quoi ? » Je sais très bien que pour les laboratoires, les chercheurs, il faut qu'il y ait une carotte à la fin, qu'il y ait une publi, sinon chez eux ils vont avoir du mal à dire qu'ils y ont passé du temps, qu'ils ne sont pas financés… Et chez nous, d'un certain côté, c'est un peu pareil : il faut que l'on valorise des choses, que l'on publie de petits articles même si ce n'est pas scientifique, que l'on ait des choses à présenter. Donc chacun a intérêt globalement à ce qu'il y ait quelque chose d'intéressant pour tout le monde.

Après la limite c'est que l'on aille au clash et alors là on arrête tout. Mais là c'est la limite que l'on n'a pas franchi jusqu'à présent, même si on a été un peu *border line* à un moment. Tout le monde a intérêt à ce qu'on arrive à quelque chose, surtout qu'il n'y a pas d'enjeux financiers : l'idée c'est que cela soit intéressant et que l'on développe des choses dessus.

PTT, je ne m'attendais pas à ce que cela soit aussi prenant en temps, donc forcément la suite va être pour moi aussi importante, parce que si tu veux nous (Stéphane et moi) avons des comptes à rendre, du temps à donner du coup là on mise du temps sur combien de temps va nous prendre PTT l'année prochaine. Et cela nous prend énormément de temps. Du coup, c'est risqué pour nous de s'impliquer : on est prêt à tenter le truc évidemment, mais bon on donne du temps et de l'énergie si tu veux et on espère que cela va fonctionner. C'est clairement de l'engagement, ce n'est pas un truc que tu fais car tu es payé pour, non. Tu fais ça car tu y crois. C'est pointu, cela décoiffe, tu apprends beaucoup, cela te remet en question dans tes modes de faire, ça c'est le côté intellectuel : apprendre, voir comment les gens fonctionnent, ce qu'ils apportent, je trouve cela… c'est ce qui peut me faire rester en poste ce genre d'expériences ! Pour moi, c'est de l'engagement ; je parle pour moi, mais je pense aussi parler au nom des gens qui sont en collectivités, ou dans des agences d'urba ou dans des CAUE. Ils le disent : ils sont engagés, car cela les intéresse et ils pensent que l'on va faire des trucs. Et cela, je trouve cela vachement bien. Ce n'est pas du ronron ! Là je suis dans un type de projet qui amène à des choses, donc je suis partant

Quelle acception faites-vous du terme de « transition » ?
Pour moi c'était clairement nouveau, c'était quelque chose de nouveau. J'ai crû au départ que c'était – enfin j'y crois encore un tout petit peu – un nouveau mot où l'on met beaucoup de choses derrière pour prendre la suite du développement durable. Même si je sens que quand même derrière c'est beaucoup plus riche et il y a des choses beaucoup plus importantes à intégrer dans nos projets, après est-ce que cela correspond à l'image que je m'en suis construite ? Oui, je pense, je pense. Là ausssi tout ce qui est transition démocratique est nouveau pour moi ; je ne l'avais pas perçu au démarrage, mais c'est important pour moi, même si je fais attention, je ne suis pas dans l'utopie moi : tu vois j'ai vu beaucoup de choses hier [journées des Territorialistes], des choses utopistes très intéressantes, mais moi je suis… Mon poste n'est pourtant pas dans des projest très concrets, mais j'ai quand même les pieds sur terre et je me méfie de trop d'utopie derrière la transition, donc j'aimerais que cela aille vers des choses possibles, possibles, même si c'est moins ambitieux. Donc la transition démocratique c'est quelque chose que je connais mal, comme la participation, et oui, je suis partant mais cela va fonctionner comment ? Jusqu'où va-t-on aller ? Tu vois par exemple Futur Narbona, si je n'avais pas lu leur dossier, si je n'avais pas vu les gens exposer, j'aurais vu cela d'une façon très très critique ; mais finalement, j'ai vu qu'ils n'ont pas forcément besoin de nous pour faire des trucs, cela part de la base, ils proposent, ils secouent les politiques, cela fonctionne. après dans la limite, c'est une assos, tout le monde n'a pas du temps à donner, mais je trouve cela assez culotté et assez intéressant. Et c'est clairement pour moi ce côté – comme on a vu en Italie où c'est un peu plus commun des choses qui viennent du territoire, alors que nous sommes très jacobins – nouveau. Ce sont des choses qui m'intéressent à creuser.
Quelle acception faites-vous du terme de « territoire » ?
Pour moi ce mot est très important, car cela fait écho à la géographie, au paysage. Pour moi, tu vois si je dois présenter à quelqu'un ce sur quoi je travaille, je ne vais pas dire le « paysage » car tout le monde a des visions un peu vague, moi c'est clairement l'aménagement du territoire, comme un espace de vie. Pour moi le mot de territoire a beaucoup beaucoup d'importance. C'est de la géographie, le lieu de vie, le mot de territoire je l'aime beaucoup. Donc la transition des territoires, oui. Cela m'évoque beaucoup de choses, c'est très très riche.
Quelle acception faites-vous du terme de « environnement » ?
Je me méfie plus du mot « environnement ». Je suis dans un département qui s'intitule « environnement » [rires] (et « système d'informations » que l'on a ajouté). Environnement je suis plus embêté car, de part le fonctionnement de l'administration, on te fout dans des cases : est-ce que le paysage c'est dans l'environnement, l'urbanisme… ? Tu vois, on est tout le temps balloté dans des trucs… Environnement je suis plus embêté, pourtant je suis plus dans l'environnement au sens thématique, mais je préfère celui de territoire plus global, plus globalisant. En fait, c'est plus le versus, le côté écologique qui me dérange le plus : c'est plus orienté, c'est plus clivant chez les acteurs. Tu parles à un politique d'environnement, il va lever les yeux au ciel, pour lui ce sont les petits écolos qui vont venir l'emmerder. L'environnement c'est comme le patrimoine : parle à un élu au fin fond de l'Alsace du patrimoine, tu verras… C'est plus politique l'environnement. Il m'arrive des fois d'éviter de dire le terme « paysage » car les gens ne savent pas qui tu es, comment te positionner : je dis plus « je suis urbaniste » parce que cela passe mieux auprès de certaines personnes. Enfin, cela passe mieux dans la compréhension de ce que tu fais surtout : « paysage » tout de suite, c'est je fais des parcs. Urbaniste c'est plus en construction de la ville, en aménagement… Cela passe mieux avec la plupart des gens que je rencontre quand on te demande qu'elle est ta profession : de ton toubib à ton banquier, quand tu dis paysagiste, on pense que je fais du parc voire du jardin. Mais cela ne me dérange pas, j'ai tout le respect, mais je ne suis pas jardinier… Je ne renie pas ce côté terrien et jardinier, je veux bien, Jules Clément était le premier à dire qu'il était jardinier, mais je ne fais pas cela [rires], ce serait mentir. Je travaille énormément avec des gens de la planif, c'est logique, on est plus dans de la prospective, dans comment on va aménager le territoire que dans du projet concret.
Le terme écologie me gêne car cela fait écho avec l' « écologie du paysage » qui n'est absolument pas ma famille de travail : les paysagistes ne travaillent absolument pas sur une écologie du paysage. L'écologie du paysage, ce sont des écologues qui ont fabriqué des concepts où l'homme est complètement en retrait et moi cela ne correspond pas du tout à la manière dont je conçois le paysage où l'homme est au centre. Sans homme, tu n'as pas de paysage. Le problème, c'est que l'écologie du paysage est entrée dans les Ministères, par exemple la trame verte et bleue est très écologie du paysage : les gens qui sont derrière, la rédaction de la loi, le paysage tel que les paysagistes le conçoivent n'existe quasiment pas. Pourtant, une TVB urbaine, si il n'y a pas de paysage, c'est quoi - paysage au sens des paysagistes ? Tu vois, on arrive à des quiproquos, car c'est le même mot : je suis arrivé à des colloques où l'on ne parlait pas de paysage, mais d'écologie du paysage, ben on ne parle pas du tout de la même chose, on n'est pas du tout sur la même planète. Du coup les gens ne comprennent rien, à part les écologues te les paysagistes qui se regardent en chien de faïence, les gens extérieurs ne pigent rien du tout, c'est un vrai bordel.
Selon la convention européenne du paysage, c'est l'homme qui regarde le paysage et sans l'homme il n'y a pas de paysage : le reste, c'est une planète avec une vie. Le paysage c'est uniquement anthropocentré. Sans l'homme qui voit et qui regarde, t'as pas de paysage, clairement. En formation de paysage, je commence par cela : définir le mot. Je présente des images, on discute (« qu'est-ce que vous voyez ? pour vous c'est du paysage ou non ? »),

se pose la question de l'échelle (une photo aérienne, ce n'est pas du paysage parce qu'il faut un certain point de vue et des échelles - un panorama, cela peut l'être). Le paysage c'est quelque chose qui est ressenti, qui est vue: c'est de la socio et du sensoriel qui doivent être travaillé. Ce n'est pas du tout le cas de l'écologie du paysage qui est un écosystème : un est du côté de la biodiversité, de la biologie. Je les comprends en ce sens, mais on ne peut pas bâtir une TVB qu'avec cela, on ne peut pas regarder que ça sinon l'agriculteur, le promeneur, il regarde quoi, il fait quoi ?

Annexe N. Liste des entretiens auprès d'étudiants

Interviewé	*Age*	*Formation et année d'étude*
Cécile	22 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Master 2 « Urbanisme et aménagement », spécialité Politiques publiques
Violette	20 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Licence 3 « Géographie et aménagement », spécialité Urbanisme
Eva	22 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Licence 3 « Géographie et aménagement », spécialité Urbanisme
Viana	19 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Licence 3 « Géographie et aménagement », spécialité Urbanisme
Marie-Laure	20 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Licence 3 « Géographie et aménagement », spécialité Urbanisme
Louis	22 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Master 1 « Urbanisme et aménagement »
Florence	21 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Master 1 « Urbanisme et aménagement ». Doucle cursus avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon
Manon	22 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Master 1 « Urbanisme et aménagement »
Erwan	20 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Licence 3 « Géographie et aménagement », spécialité Urbanisme
Elodie	21 ans	Institut d'Urbanisme de Lyon, Licence 3 « Géographie et aménagement », spécialité Urbanisme

Annexe O. Grille d'entretien pour l'enquête auprès d'étudiants

FORMATIONS(S) PASSEE(S) ET ACTUELLE(S)

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?

- En quelle formation et année de formation êtes-vous actuellement ?
- Avez-vous changé de voie auparavant ? Avez-vous déjà des diplômes ?

Quels ont été pour vous les grandes étapes, les moments clé de votre formation ? Pourquoi ?

Qu'est-ce qui vous a motivé à choisir cette voie / spécialisation / double cursus?

- Est-ce un intérêt antérieur pour la discipline ou ces enjeux ? Si oui, comment les avez-vous connus ?
- Est-ce un conseil (professeur, famille, ami) ?

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?

Est-ce fatigant, stressant ? Est-ce passionnant , ennuyeux ?

Quels formats prennent essentiellement vos enseignements (CM, TD, TP, workshop...) ? Lesquels préférez-vous ?

Avez-vous le temps de poursuivre d'autres activités ? Sont-elles en lien avec votre formation ? Avez-vous le sentiment d'avoir atteint un équilibre entre votre formation et vos activités personnelles ?

Avez-vous le sentiment que votre formation vous apporte les moyens de débattre de sujets d'actualité, politique, de controverse ?

Quel est votre ressenti vis-à-vis de votre formation ?

Avez-vous des points qui vous ont particulièrement plu, déçu ou étonné ?

- Activités (stage, atelier, voyage d'étude...) ;
- Contenus (disciplinaires, thématiques, territorialisés, savoir-faire ...) ;

Comment expliquez vous cette déception/satisfaction ?

- Vous ne vous représentiez pas cela ;
- Manques d'animation et de vie de la formation ;

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?

- Poursuivre sa formation dans son cursus ;
- Changer de cursus : lequel et pourquoi ?
- Obtenir son diplôme et s'insérer dans le monde professionnel ? Avez-vous un projet précis ? Avez-vous un secteur d'intervention, un type de structure préféré ? Pensez-vous passer les concours de la fonction territoriale par exemple ?
- Obtenir son diplôme et poursuivre ses études : dans quels domaine ou spécialisation ? pourquoi ?

FORMATION, SOCITETE, METIER/PROFEESSION

Qu'attendez-vous de votre formation ?

- Une profession, un métier ;
- Des connaissances, une culture générale ;
- Le développement d'une réflexivité, d'une capacité à réfléchir ;
- Des éléments de compréhension de la société qui m'entoure ;
- Des moyens pour m'insérer dans la société (capacité d'action, valeurs et connaissances communes...);

Avez-vous le sentiment que votre formation a répondu à vos attentes (professionnelles, sociales, en termes de savoir, d'autonomie...) ? Pourquoi ?

Comment vous représentez-vous votre avenir professionnel ?

Etes-vous confiant ou méfiant ? Est-ce que votre formation est liée à ce sentiment ?

Pensez-vous que votre formation vous permettra une bonne insertion professionnelle ?

Avez-vous le sentiment que votre formation vous apporte les moyens de vous insérer dans la société ?

Avez-vous le sentiment que votre formation a joué un rôle important dans la construction de votre subjectivité ou identité ?

Avez-vous le sentiment que votre formation vous apporte les moyens de développer une pensée autonome ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui joue en ce sens ?

Avez-vous le sentiment que vos activités et engagements personnels soient valorisés durant votre formation ?

Considérant vos acticités personnelles ou vos convictions, quel regard portez-vous sur votre formation ?

SIGNALETIQUE

Sexe - Age - Région d'origine

Niveau d'étude et profession des parents

Niveaux d'étude et profession des frères et sœurs

Annexe P. Retranscriptions des entretiens auprès d'étudiants

Premier entretien, janvier 2016, Florence

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?

Bac ES
1er année de Prépa lettres « dans le but de préparer Sciences Po, cela peut paraître un peu décalé maintenant »
L2 en fac de géo à l'Université Lyon 3
3ème année de licence à l'IUL
Une année de licence réalisée dans trois lieux pédagogiques différents

Dans cette prépa, j'ai vraiment découvert la géographie ; je ne sais pas pourquoi, au lycée j'ai l'impression que ce n'était pas vraiment une matière : c'était l'histoire-géo. Je n'avais même pas eu l'idée d'aller en fac de géo. On avait fait une partie géographie urbaine en prépa qui m'avait trop, trop plu ! On avait fait des visites d'ambiance. Je pense que je suis là car j'ai rencontré ma prof de géo en prépa ; avant j'avais une idée vague de journalisme… J'aime bien géo car c'est une discipline plus ouverte à l'actualité que les autres comme la philosophie. comme tout le monde en ES. Depuis la deuxième année de géo, j'ai découvert l'IUL et du coup j'ai préparé pendant une année mon dossier pour rentrer, avec des stages, des rendez-vous.
La prépa, c'est un entraînement pour un concours et du coup on apprend plein de trucs. Moi, cela m'a appris à travailler tout simplement, parce que au lycée j'y arrivais comme cela, sans travailler. J'ai l'impression que la façon que j'ai de travailler maintenant, c'est quelque chose que j'ai appris en prépa. Après la fac, c'est le vague, on fait ce que l'on veut et comme j'avais fait la prépa, j'ai l'impression que j'ai réussi à me mettre des repères toute seule grâce à cela. Et l'IUL c'et le retour à un esprit de famille, de classe. C'est un mélange entre les profs de fac qui vous laissent picorer où l'on veut, approfondir où l'on veut, et la structure qui est petite et du coup nous permet de ne pas être un anonyme dans la foule mais quelqu'un dans une classe.

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?

Formation en double diplôme avec l'IEP cette année
Suit 6 cours à l'IUL (sur 12) seulement car en double diplôme : analyse du SCoT, urbanisme opérationnel, atelier sur un projet urbain à inventer, cours sur les institutions et acteurs (manque 2 cours)
Mémoire sur l'analyse des discours politiques dans le cadre de l'inauguration des espaces publics

En fac de géo, j'ai repris mes activités personnelles : guitare, sport. Mais depuis que je suis à l'IUL, je continue plus doucement, je ne suis pas inscrite dans des associations ou des clubs de sport). C'est un peu frustrant car je ne peux pas continuer des activités individuelles que j'aimerais faire, mais après je me dis : plus tard, ce n'est pas grave. Après j'ai le temps d'aller voir des films, d'aller à des spectacles...

Quel est votre ressenti vos-à-vis de votre formation ?

J'ai du mal à prendre du recul face à la multiplicité des cas d'études qui sont vus en cours par les dossiers étudiants et les formats des cours. On fait des généralités à partir de cas qui peuvent être des cas extrêmes.

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?

Je veux finir mon double cursus actuel (IUL/IEP). Pour la spécialisation du master, je ne sais pas encore, car apparemment les plaquettes changent. Il y a trois masters, avant il n'y en avait que deux.
Je ferai peut-être une année supplémentaire à l'IEP sur « Management du service public et des partenariats publics privés ». Il y a des cours de finance, management, gestion.C'est un master qui finalement est moins concret que l'urbanisme réglementaire, réglementaire. Mais finalement, c'est quelque chose qui m'a plu en lisant la plaquette : je vais contacter des enseignants et des anciens élèves.

Qu'attendez vous de votre formation ?

J'avais vraiment envie de faire une formation qui me dise : à la fin tu auras un métier là-dedans. Je voulais que cela soit appliqué, concret. C'est une angoisse que j'ai depuis longtemps de faire des études dans le vent, dès les choix post-bac. J'avais quand même envie de faire de longues études, mais je voulais avoir comme un curseur qui me dise où je vais. J'ai peur d'arriver à obtenir un diplôme mais de me retrouver à faire quelque chose que je ne veux pas faire. J'ai toujours orienté mes choix [d'orientation] vers quelque chose qui me plait et reste faisable en termes de métier. J'ai découvert l'IUL à la fin de ma première année [post-bac], et les deuxième et troisième années j'étais vraiment super contentes de mon choix : je me disais que c'était parfait, j'allais être urbaniste. Et cette année, je suis bien contente d'avoir les deux cursus car je me dis : j'ai pu m'orienter vers un truc qui me plait et quand même nuancer avec autre chose qui me plait. Ne pas faire une croix sur des matières qui me

plaisent : l'économie, les langues. Je me dis que j'arrive à resserrer l'étau sur ce qui me plait le plus, car je ne ferai pas un choix entre les deux : l'urbanisme et les politiques publiques.
[Pause] J'aime bien l'Anglais et la philo, mais je n'aurai pas pu aller juste en fac de philo sachant que voilà, ce n'est pas quelque chose réputé pour ses débouchés… [rire nerveux]
J'aimerais bien faire un stage cet été, avant mon stage long l'année prochaine ; peut-être pas un stage directement dans l'urbanisme, plus en lien avec ma formation Sciences Po. C'est avoir une expérience dans la vraie vie, sortir des bancs de l'école : car on ne voit pas… J'ai du mal à voir à quel point ce sera différent entre la formation et la vraie vie et je pense que cela va être une différence énorme. C'est le passage à la pratique : c'est différent d'analyser un projet que de le réaliser. Après stage ou alternance, c'est tous les deux une expérience professionnelle.

Comment vous représentez-vous votre avenir ?
J'ai découvert un peu cette année que cela allait être moins beau que dans mes fantasmes : c' est plus un urbanisme opérationnel et réglementaire, ce qui ne me plait pas. Du coup, je suis contente de faire Sciences Po à côté… J'avais le fantasme du mec qui fait la ville, l'invente, fait des prospectives, cela paraît alléchant.

D'où vous vient ce « fantasme » ?
C'est à la fois les profs, à la fois en cherchant sur internet : quand tu tapes « urbaniste » sur l'Etudiant ou l'ONISEP, on trouve le gars qui a son cabinet et embellit vachement le métier. On ne trouve pas la petite main qui dans la mairie va faire des permis de construire… Je m'en suis rendue compte plutôt cette année, par des cours très techniques (comme l'analyse d'un SCoT) que j'ai fait car je me dis que c'est quand même un truc à apprendre, mais je ne veux pas le faire dans la vraie vie. Cela noircit le tableau, mais je me dis qu'il y a encore toute une sphère qui me plaît dans l'urbanisme. Cela renforce en tout cas mon choix d'un double cursus.

Avez-vous le sentiment que votre formation a joué un rôle important dans la construction de votre personne, de votre identité ?
C'est une bonne question, car on va toujours être influencé par l'avis du prof, soit en réaction, soit en adhésion. Après comme on a une multitude de profs, on arrive à s'en détacher : c'est la diversité des points de vue qui fait que l'on arrive à s'en créer un nous-mêmes.

Quelle serait votre formation idéale ?
Ele serait pluridisciplinaire voire transdisciplinaire ! Tout ce qui pourrait apporter de la culture générale dans l'ensemble. Il me semble important d'avoir un éventail large de disciplines, surtout dans les sciences sociales : un peu d'histoire, un peu de lettres (enfin civilisation, on va dire), de langue (avec aussi le côté civilisation qui va avec), d'économie, de sciences politiques. Cela me semble important pour comprendre ce qui se passe en ce moment. Il y aurait des formats en CM pour les cours de culture générale ; les cours seraient exposé sur 3 - 4 séances, puis un débat collectif sur un des aspects du cours.
L'année dernière j'ai participé au projet de Manuel Appert sur la verticalisation et c'était vraiment bien : à la fois on a fait des jours de visite à Londres, à la fois on s'entretenait avec des habitants londoniens. C'était vraiment bien car je n'avais jamais visité Londres sous un œil urbanistique, cela m'a vraiment plu ! C'était ma première enquête sociologique ; faire les questionnaires m'a semblé vraiment compliqué avec tous les biais, le fait qu'il fallait répondre à chacune des problématiques des 15 étudiants impliqués ; après le faire passer j'ai trouvé cela vraiment intéressant ; après l'analyse, c'était fastidieux, tout comme le codage. J'ai bien aimé en faire, si je devais en refaire ce serait bien, mais je ne m'impliquerais pas pour spécialement m'impliquer.

Deuuxième entretien, janvier 2016, Cécile

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?
Bac ES
Prépa littéraire
Entrée à l'IUL en L3

J'ai choisi une prépa après le bac pour m'orienter car j'avais pas vraiment d'idée de métier. J'ai découvert en deuxième année [de prépa] l'urbanisme et cela m'intéressait ; j'avais pris l'option histoire - géographie en prépa et je me suis dit pourquoi pas aller du côté de l'urbanisme, lorsque j'ai découvert l'approche territoriale, les infrastructures. Cela s'est croisé avec l'évolution de mon territoire : à Dijon, ils ont créé un tram et du coup j'ai vu que c'était une compétence d'urbanisme et j'ai fait le rapprochement, en me disant que cela pouvait être intéressant. Et au final j'ai postulé dans le maximum des instituts d'urbanisme où je pouvais postuler pour avoir des chances d'être prise : j'ai été prise à Lyon et ailleurs, mais par facilité géographique et pour la ville aussi je pense, j'ai choisi Lyon – et aussi parce qu'on me l'avait recommandé.

Pourquoi avez-vous choisi l'urbanisme ?

J'avais beaucoup l'image du tramway, car dans ma ville d'origine puis à Dijon ils ont construit un tramway, j'avais aussi l'image de l'aménagement de portions de territoires (créer des zones, commerciales, etc.). C'était un peu flou dans ma tête - cela l'est toujours mais un peu moins - mais cela me paraissait intéressant de voir comment on développe un territoire. [Pause] J'aimais bien aussi le fait que l'urbanisme réunisse plein de disciplines, qu'il y ait un peu de sociologie, d'économie vu que j'avais un peu une sensibilité économique avec mon bac éco, recoupant l'aspect politique et des dimensions géographiques. La pluridisciplinarité m'a vraiment plu : c'est quelque chose que je recherchais dans ma formation et mon futur métier. Tout comme le fait d'être sur le terrain et un peu dans le traitement de l'information.

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?

Ma formation m'a confortée dans cette représentation de l'urbanisme, mais je me suis moi écartée dans la vision de la ville que cela suppose. J'ai eu certaines déceptions dans ma formation, mais c'est venu un peu plus tard : au départ, c'était peut-être encore trop abstrait pour moi. J'avais un peu de mal à me situer : « qu'est-ce que c'est l'urbanisme ? », au début j'avais beaucoup de mal à donner une définition. Plus tard, dans ma formation, je me suis rendue compte que je manquais de certains éléments, j'avais des cours qui étaient assez divers, mais au final il y avait beaucoup de choses qui étaient abordées sans jamais entrer dans le détail. Je ne dirais pas que c'était superficiel, mais bon… Après c'est peut-être à nous d'aller creuser par intérêt personnel les sujest qui nous plaisent ; c'est vrai qu'il y a certains sujest que j'ai creusé plus que d'autres par intérêts personnels. Mais il manquait peut d'avoir des cours plus pointus.

Mais en même temps je comprends que cela ne soit pas forcément recherché car on nous dit souvent que l'urbanisme c'est avoir une vision large de la façon dont on développe le territoire, dont on gère une ville. On est là pour avoir une vision assez large.

Qui est ce « on nous dit » ?

On nous dit, on nous dit… Bonne question. Peut-être que c'est moi qui m'en fais cette représentation, mais je pense que cela vient forcément de quelque part et je dirais plutôt de l'enseignement que j'ai pu en avoir, sans vouloir accuser quiconque. C'est vrai que c'est l'image que l'on m'a donné de l'urbaniste au départ : quand je suis arrivée, je ne savais pas du tout à quoi ce métier correspondait en fait, je m'intéressais à ce qui se faisait en urbanisme de façon large, mais je n'avais pas vraiment d'idée. Et du coup rapidement dans ma formation j'ai eu l'idée de quelqu'un qui intervient dans une équipe de façon un peu généraliste, qui sait un peu « tout faire » entre guillemest pour gérer une ville... et qui par contre n'est pas du tout spécialisé, c'est plus cela que l'on a voulu me donner comme image j'imagine : quelq'un qui saurait gérer une équipe en quelque sorte et avoir une vision un peu plus large d'une problématique en repérant un problème et trouvant des solutions. C'est un sens assez large par rapport à quelqu'un qui va être ingénieur et sera très technique dans son domaine. Un urbaniste serait beaucoup moins technique mais plus en capacité de résumer rapidement pour réfléchir à l'ensemble des problématiques (pour un projet urbain par exemple). Avoir une vision large quoi.

[Pause] Avant d'arriver dans ma formation, je n'avais pas vraiment de représentation de l'urbaniste, j'avais l'urbanisme comme domaine d'action mais pas l'urbaniste... J'ai plus choisi le domaine que le métier. Ce qui m'a séduit dans l'urbanisme c'est de réfléchir sur la ville. C'est bizarre car je pense qu'intuitivement je me doutais que le métier d'urbaniste n'était pas du BTP, qu'il ne réalisait pas concrètement, je me doutais qu'il avait plus une action de réflexion, plus en amont. Mais je n'aurais pas su le situer ou décrire le métier. C'était plus le domaine qui m'intéressait que le métier et je pense que c'est toujours le cas. Maintenant, je vois bien que c'est un domaine d'action très large et qu'il y a des métiers qui sont… pas plus spécialisés mais vont concerner un champ d'action beaucoup plus restreint. Par exemple, on va travailler sur un bailleur social donc on sera plus sur de l'habitat, on va travailler dans un bureau d'études en planification donc on sera spécialisé dans des types de documents de planification (comme cela a été le cas pour mon stage).

[Pause] Mais ce morcelage ne signifie pas qu'il n'y a pas de vision d'ensemble en urbanisme. Car on a une vision d'ensemble dans la structure [dans laquelle on travaille], une vision globale des objectifs de la structure… Ce morcelage ne signifie pas une perte connaissance du milieu, mais une ventilation des compétences. On n'a pas la capacité d'agir dans les autres champs de celui pour lequel on est spécialisé… enfin désigné, pour lequel on travaille.

Comment s'articule ce lien entre vision d'ensemble et champs de métier dans les formations ?

Je pense que dès la formation, enfin moi en tout cas je pense que je suis déjà spécialisé par le choix de mon master 2 : j'ai plus choisi une orientation politiques de la ville, même si je ne vois pas cela comme une spécialisation définitive. Je l'ai choisi car cela m'intéressait plus que l'opérationnel mais demain pourquoi pas postuler sur un poste où je fais vraiment de l'opérationnel. Ce sera beaucoup une question d'opportunités, je ne pense pas que cela soit une question de spécialité. Après la structuration de la formation prouve qu'il y a des spécialisations.

Si je comprends bien, vous avez choisi le domaune d'action de l'urbanisme pour sa dimension opérationnelle, mais pour le Master 2, vous avez préféré une orientation Politiques urbaines ?

Je sais. Ce qui m'a fait changer, ce sont mes intérêts personnels. Tout ce qui est budget ne m'intéresse pas, les projest urbains sont en fait très limités à une portion de ville (on revient à ce que je disais tout à l'heure) et j'aimerais bien travailler sur un territoire plus large ou au moins avoir des actions plus diverses. Je préfère plutôt réfléchir à la gestion, à l'organisation d'un territoire à une échelle plus large : peut-être être plus dans la réflexion que dans l'action concrète. Enfin j'ai une vision comme cela, mais après peut-être que cela me plairait de travailler dans l'opérationnel ; mais en tout cas, au regard des cours je préfère cette option là.

Sinon, quel est votre quotidien dans votre formation ?

J'ai poursuivi des activités (gymnastique rythmique) à côté. Je fais 4 heures d'entrainement par semaine. C'est un choix que j'ai fait, j'ai pris le temps.

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?

J'aimerais bien partir à l'étranger, soit avoir une expérience professionnelle à l'étranger, soit faire un stage à l'étranger. Mais pour l'instant, je suis dans l'optique à l'étranger ! Ou alors continuer mes études pour avoir une deuxième compétence autre que l'urba, peut-être sur les énergies renouvelables et la conduite de projest environnementaux.

L'expérience étrangère me tient à coeur car j'ai un sentiment de manque dans la formation : on a un regard très centré sur la France qui s'explique sans doute par les particularités réglementaires. Je pense à l'Amérique du Sud et particulièrement au Chili où la participation habitante est déjà plus expérimentée. Je ne suis pas sûre que cela me serve dans mon futur métier pour le coup, car l'urbanisme est quand même limité par le cadre national et je ne suis pas convaincu qu'il y ait beaucoup de travail au niveau européen. Mais si cela existe, cela me plairait.

Et le Master 2 dont vous me parlez ?

J'ai l'impression que l'environnement est absent de notre formation. Pour un uraniste, l'environnement c'est primordial et j'aurais aimé avoir plus de cours là-dessus : je n'en ai pas eu là-dessus cette année. On peut être appelé à travailler avec des écologues pour les études d'impacts, des paysagistes... Ce n'est pas grave si l'on n'a pas cette compétence-là, mais pour moi c'est important. C'est un enjeu qui va devenir de plus en plus important.

Qu'attendez vous de votre formation ?

Qu'est-ce que j'attends de ma formation ? [Pause] Pas tant de me préparer à un métier parce que je ne sais pas déjà qu'elle métier je vais exercer et il serait impossible qu'une formation prépare au métier que chacun veut exercer - et ce n'est pas le rôle de la fac, je pense -, mais à me questionner sur le métier que je veux exercer et peut-être la position que je vais choisir dans ce métier, me donner des pistes de réflexion et des bases sur lesquelles je peux m'appuyer pour évoluer et faire ce qui a de mieux. M'accompagner en quelque sorte intellectuellement.

Qu'entendez-vous par « position dans le métier » ?

Les choix que je serais amenée à faire : par exemple, quand je serai amenée à prendre des décisions, savoir ce qui est de l'intérêt général et ce qui ne l'est pas, ne pas agir par défaut ou manque d'apprentissage. J'ai envie de le faire en étant sûre de ce que je fais : être sûre que pour moi c'est la meilleure solution. Une position, c'est aussi une position vis-à-vis des autres : quel est le rôle des urbanistes ? C'est aussi une question morale : que faire en cas de corruption ? Il ne s'agit pas d'avoir des certitudes parce que ce serait trop restrictif, il faut se questionner sans cesse, mais une mise en lumière des sujest importants et d'avoir un peu les différents avis pour nous permettre de nous positionner par rapport à cela.

Je pense que l'on est beaucoup influencé dans notre formation : par exemple, dans ma classe, je pense que l'on a à peu près tous les mêmes idéaux, plus ou moins parce qu'il y a toujours une part personnelle. Mais je pense que globalement, comme on a tous reçus la même formation, comme on a tous été sensibilisés aux mêmes choses, on a forcément une sorte de culture commune. Et peut-être qu'après, par métiers, d'autres idéaux viennent s'ajouter à cela, et bien sûr c'est évolutif. Par exemple la participation citoyenne, je pense que cela fait partie des idéaux, après est-ce que c'est vraiement le mien, c'est une autre question… La participation citoyenne, c'est quelque chose que je vois positivement, c'est un idéal qui n'est pas forcément partagé et n'est pas forcément réalisable (cela reste un idéal). Moi personnellement je n'y crois pas spécialement à court terme, c'est un idéal que l'on m'a transmis et si je peux y participer dans mon métier, je le ferai, mais dans l'état actuel des choses je ne crois pas que cela puisse changer quelque chose. Mais si cela prend de l'ampleur, j'y crois beaucoup comme horizon.

Quels sont ces « idéaux » présents dans votre formation ?

Ils sont parfois sont clairement affichés comme des idéaux, parfois sont plus un ordre, une injonction à suivre. C'est difficile de s'en rendre compte, cela se fait au fur et à mesure des études. La différence se fait dans la manière de présenter les idéaux. Par exemple le fait de dire « on va densifier les centres et éviter l'étalement urbain », c'est quelque chose que l'on ne remettra pas forcément en cause immédiatement car cela nous est

transmis comme un idéal à suivre, et on n'a pas forcément l'occasion de remettre cela en cause. Mais au fur et à mesure des études, on commence à se poser des questions, à se demander « pourquoi on ferait cela, est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions ? ». C'est moins présenté comme un idéal que comme une norme qui nous est énoncée dès le début des études, je dirais.
Densifier c'est l'idée de faire une ville compacte, cela rejoint les réformes territoriales en ce moment : on privilégie les grandes villes, les métropoles plutôt que les petites villes. Orienter les politiques vers les grandes villes et par conséquent cela met de côté toute une partie de la France... C'est imposer un modèle sur des territoires qui ne veulent pas forcément cela : on arrive avec nos préjugés presque et on leur dit « voilà, il faut faire cela ». Je l'ai constaté en stage : s'ils [les Maires] sont libres dans la prise de décision, la pression est forte et pour un Maire qui ne connait pas forcément l'urbanisme, qui n'est pas professionnel, il ne va pas forcément envisager une autre solution et il va s'en tenir à l'avis du technicien…
[Pause] Penser en termes d'idéaux, c'est se demander si en gros j'entre dans le système, dans le système capitaliste, en produisant de la ville compacte, performante, etc., ou si je choisis de faire des choses un peu moins orienté croissance. Là je prends les extrêmes, mais c'est se positionner par rapport aux tendances globales : est-ce que l'on choisit de les suivre ou non, et ce n'est pas toujours évident.

Quelle serait votre formation idéale ?

Les cours théoriques sont nécessaires mais à eux seuls ils ne sont pas suffisants, surtout pour nos métiers. A l'inverse du droit par exemple où ils sont obligés d'avoir beaucoup de théorique qu'ils vont appliquer directement dans leurs métiers. Nous, je pense que c'est être dans l'action au final : certes il y a des réglementations, mais je pense que l'on apprend beaucoup plus en étant en situation professionnelle que en cours. Je m'en suis rendue compte en stage où j'ai eu l'impression de découvrir le monde du travail. Certes c'était ma première expérience donc cela a sans doute joué, mais j'ai appris beaucoup dans les façons de faire et sur le métier, qui était une vision différente de ce que j'ai pu avoir en cours, même si c'était simplement un stage dans un bureau de planification.

Et en termes de formats pédagogiques ?

Des rendus oraux et des travaux hors les murs en immerison, des workshops sur une semaine dédiée avec un praticien (par exemple sur les tiers-lieux). Les ateliers devraient être rémunérés juste pour une question de « reconnaissance » du travail des étudiants. Mais il devrait y avoir aussi des discussions avec des praticiens pendant lesquelles nous proposerions des « façons de voir » : sans commande ni rien, juste par intérêt, comme exercice « avec le droit à l'erreur ».
Aussi, on serait en contact avec d'autres formations, d'autres métiers, car on ne les connaît pas…Savoir connaitre l'autre, ses manières de penser et son mode de faire. Par exemple dans le cadre d'un appel à idée ou d'un workshop

Troisième entretien, janvier 2016, Erwan

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?

Bac L en 2013
Fac de Brest : L1 et L2 géographie
Entrée à l'IUL en L3

J'étais en géographie et c'était quelque chose d'assez général : il y avait de la géographie physique, de la géographie humaine. Il y avait un peu de tout et c'était trop général. Avec l'IUL j'ai voulu plus me spécialiser sur les études urbaines, sur l'urbanisme, plutôt que de choisir entre géographie physique et géographie humaine. J'ai choisi de me spécialiser le plus tôt possible dans ma formation, pacr que je me suis dit que si je sortais avec une L3 déjà un peu spécialiseé j'aurai plus de chance d'obtenir un master un peu plus spécialisé que je recherche. Parce que j'ai vu le coup venir : si j'avais fait une L3 de géographie j'aurais dû refaire une L3 derrière pour ensuite me spécialiser en master… La spécialisation n'est pas un garant d'embauche, mais je pense que j'aurai plus de chance de trouver quelque chose qu'avec une formation généralisée…

Pourquoi avec-vous choisi l'urbanisme ?

J'ai toujours été attiré par ce qui était rapport à la ville, après j'ai fait aussi un travail d'été dans la communauté urbaine de Brest en voirie, donc j'ai cotoyé un peu le monde des collectivités. Tout ce qui est aménagement, la ville, m'a toujours intéressé et du coup, c'est pour cela que je suis là.

Pour moi l'urbanisme c'est vraiment la mise en place de projets, c'est plus opérationnel que les études urbaines qui, pour moi, touchent à un peu plus de composantes de la ville. Ce n'est pas la recherche, mais presque. Alors

que l'urbanisme pour moi est le montage de plan, etc., c'est quelque chose de très concret. Les études urbaines amènent à plus de réflexions.

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?

C'est une promo de 40, c'est grand mais cela reste sympa. J'ai toujours été dans le système fac avec pas beaucoup d'heures de cours et la nécessité de savoir s'organiser. Dons j'y arrive bien ici, mais je sais qu'il y a des gens de ma promo qui viennent de la prépa ou d'autres formations en dehors de la fac et au départ je sais qu'ils ont eu du mal avec le peu de nb d'heures de cours à s'organiser et être autonome dans leur travail.

Et en dehors de votre formation ?

Je fais des visites, des balades urbaines, etc., mais rien de régulier à l'extérieur en lien avec l'urbanisme.

Quel est votre ressenti vos-à-vis de votre formation ?

C'est vrai que le système des cours magistraux où l'ont apprend son cours pour le recracher en examen… Ce que j'ai bien aimé et qu'on a fait avec Monsieur Faburel, cela a été de prendre des livres, de travailler dessus, de réfléchir dessus. Ce sont aussi d'autres formats d'examen, d'autres formats pédagogiques que le cours et l'examen à la fin. C'est vraiment intéressant quand un prof sort du contexte : je fais mon cours, ils l'ont appris ou non… Ce que j'ai bien aimé c'est que l'on apprend par nous-mêmes, alors que lorsqu'un prof fait son cours on se dit systématiquement que ce qu'il dit est vrai, qu'il faut faire ci, il faut faire ça, il faut penser ci, il faut penser ça. Dejà nous laisser le choix du livre, cela nous permet de travailler sur ce qui nous plait. C'est plus formateur je pense : j'ai beaucoup appris sur moi, sur ce que je pensais, sur ce que je ne savais pas… J'ai un peu appris ce que je voulais. C'est plus intéressant, surtout que l'on était en groupe donc il y avait des échanges.

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?

Le master VEU, parcours modes de vie. C'est moins opérationnel masi c'est spécialisé sur un thème. Il y aura plus de réflexivité, plus de recherche, de travail sur les crises…

Qu'attendez vous de votre formation ?

Ce que j'attends d'une formation, c'est d'avoir des bases fortes sur un domaine, sur une technique, sur quelque chose de précis… Mais je n'ai pas envie de tourner en rond sur un domaine : ce que j'attends d'une formation c'est de m'apporter une réflexion sur quelque chose que je fais ou suis capable de faire, ou alors carrément réaliser des choses techniques.

Comment vous représentez-vous votre avenir ?

Je pense que c'est totalement différent le travail et les études. Pour l'insertion professionnelle il faut savoir prendre du recul dans ce que l'on fait et savoir, si l'on ne connait pas, dire « je ne suis pas capable de le faire, je vais l'apprendre, même si j'ai déjà un diplôme ». Car en sortant d'un master, on n'est pas capable de tout connaitre, de tout savoir faire : il y a des choses que l'on va ignorer et il ne faut pas avoir peur de toucher à tout en sortant du master sous prétexte que l'on a un master dans un domaine…

La recherche c'est quelque chose qui me tente, après il y a différents facteurs : est-ce que j'en aurais encore envie dans deux ans, est-ce que j'en aurais les capacités… Je ne sais pas, mais c'est vrai que je suis assez intéressé par tout ce qui est recherche, enseignement, plus que de rentrer dans une collectivité ou dans une agence d'urbanisme…

Qu'est-ce qui vous plaît dans la recherche ?

La lecture, l'écriture, la réflexion… Et puis, je pense que l'on touche à plus de sujets, on ne reste pas pendant des années… Je ne sais pas si c'est vrai, mais dans ma tête, si je travaille dans une collectivité je vais rester pendant un certain nombre d'années sur le même poste, à faire les mêmes choses, peut-être pas sur les mêmes territoires. Et j'aurais le sentiment, pas que cela évolue moins, mais de rester dans un cadre qui est moins épanouissant que dans la recherche… Ce sont des a priori, des clichés, mais c'est vrai que l'on n'a pas beaucoup d'informations sur les métiers. Derrière la formation en urbanisme et aménagement, je ne sais pas quel métier je peux faire, je n'arrive pas à me projeter, je ne vois pas le métier exact que je peux réaliser. Je ne sais pas si c'est la formation ou si c'est moi qui n'ais pas compris. Si dans deux ans je me retrouve avec un master d'urbanisme et d'aménagement et je ne sais pas quel métier je peux faire avec mes compétences…

Avez-vous le sentiment que votre formation a joué un rôle important dans la construction de votre personne, de votre identité ?

Oui, clairement. Au fil des cours, des exposés, des travaux, je remarque que de mon côté j'ai beaucoup plus d'affinités avec certains territoires, certains domaines. Moi je sais que j'aime beaucoup travailler sur l'Amérique du Sud, alors que la première année j'aurais été incapable de le deviner. Cela nous crée.

Quelle serait votre formation idéale ?

Je pense que c'est mieux de laisser le libre choix du sujet que l'on veut traiter… Je trouverais dommage de venir à l'IUL tous les matins en pensant que je vais subir ma journée : je vais faire cela, cela… En allant à la fac, c'est ce que je recherchais : la liberté de travailler sur des sujets que l'on veut traiter, que l'on apprécie…

Quatrième entretien, janvier 2016, Marie-Laure

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?
Bac spécialité informatique
2 ans de prépa
Entrée à l'IUL en L3

J'ai un peu vadrouillé. En prépa littéraire, j'ai pris comme spécialité histoire - géo et j'ai vue la géographie autrement et j'ai cherché… Je suis arrivée en urbanisme en cherchant ce que je pourrais faire de ma formation en géographie autrement que par l'enseignement, car ce n'est pas quelque chose qui m'intéressait. Et du coup, je suis re-tombé sur l'urbanisme. C'est quelque chose auquel j'avais un peu pensé auparavant, mais sans forcément m'y intéresser plus que cela, car ce sont des formations qui sont essentiellement accessible en Bac +2 ou Master, donc on n'a pas beaucoup d'informations là-dessus au lycée et on n'y pense pas plus que cela – en tout cas, pour moi.

Pourquoi avez-vous choisi l'urbanisme ?
Ce qui me plait dans l'urbanisme, c'est le côté très concret et le fait que l'on va travailler sur notre environnement de tous les jours : la ville. Intialement, je me suis dit qu'avec une formation d'urbanisme je pourrais participer à mon environnement – car en étant habitant, on peut participer mais différemment… C'est un sujet qui m'intéresse beaucoup, donc pour mon mémoire de recherche, j'ai choisi le thème de la démocratie participative.

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?
La licence 3 est une formation qui est une remise à niveau, ce qui n'est pas mal car tout le monde vient de parcours différents. C'est pour que l'on prenne nos marques en urbanisme, mais cela deviendra plus pratique et plus concret en master j'imagine. Vu que l'on travaille beaucoup à l'IUL par projets, cela me semble beaucoup plus concret et formateur, même si il y a des limites.

Quel est votre ressenti vos-à-vis de votre formation ?
Cela me plait, je me sens à la bonne place. Il y a tous les aspects qui me semblent importants : l'économie, la science politique… C'est cela qui me plait. Tout ce qui touche à la science politique et la sociologie m'intéresse beaucoup.
Avec des camarades, on a participé à un projet d'ackathon à Chalon-en-Champagne. C'était un projet pour hacker la ville de Chalon : il fallait proposer un projet pour le centre-ville en 24h. C'était très compliqué et finalement je trouve qu'en 24h on a plus appris qu'en cours, car on nous met en situation directe d'élaboration d'un projet. Ils donnaient à plusieurs groupes un thème avec une liste de mots et à partir de ce qu'ils nous inspiraient on devait proposer un projet. Cela a duré un week-end. Il y avait des chercheurs en sciences politiques, des sociologues, des élus, des gens qui travaillent à la ville qui étaient là pour nous aider, nous accompagner. On avait aussi accès à un diagnostic fait sur la ville. Ce serait pas mal des projets comme ça dans les formations, car cela nous sort de l'environnement de la fac et constitue en l'occurrence l'occasion de nous mettre en situation en dehors du milieu académique.

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?
Je pars à Montréal en échange cette année, donc n'a pas le choix de la mention. C'était beaucoup pour la destination car c'était une ville que je voulais découvrir depuis longtemps, mais aussi parce que le changement de continent me semble intéressant car on n'aura pas la même conception de l'urbanisme, même si Montréal reste une ville francophone et n'est pas une ville américaine. C'est pour apprendre à s'adapter, cela pourra être utile au boulot plus tard : savoir se confronter à différents points de vue.
C'est aussi pour ne pas être centrée sur une vision trop européenne et s'élargir l'esprit. On travaille beaucoup sur Lyon avec des études de cas et d'une manière générale on reste très centré sur la France. Alors c'est vrai que les

procédures font que si on commence à s'intéresser à tous les pays, ce n'est pas fini, mais on reste sur un modèle de la ville européenne…

Qu'attendez vous de votre formation ?

Qu'elle permette de vraiment faire le lien avec le monde professionnel, parce que c'est quelque chose qui n'est pas évident en l'occurrence. Si on avait des stages en M1 et en M2, ce serait par exemple une bonne chose. Que l'on ait vraiment des contacts pour être plus armés quand on ira travailler et surtout plus armés pour chercher du travail. Il faudrait que l'on ait plus d'informations sur les différents métiers, les différents types de missions que l'on pourrait avoir plus tard… Des interventions régulières du champ professionnel hors des cours seraient bien.

Comment vous représentez-vous votre avenir ?

En cours par exemple, on va nous parler des missions de tel organisme, les démarches réglementaires (par exemple pour une ZAC toutes les étapes à suivre), mais après on ne sait pas forcément plus sur les métiers que ce qui va nous servir en cours… J'ai un peu l'impression que « le » métier d'urbaniste n'existe pas… Pour avoir regardé sur internet le parcours de personnes, chargé de mission planification, consultant auprès d'une métropole, c'est vrai qu'il y a une grande variété de métiers. Nous ne sommes pas formés pour une chose, c'est plus quelque chose que l'on va faire après le diplôme ou pendant les stages.
Je ne fais pas de l'urbanisme depuis longtemps, donc dans un sens c'est un peu dur d'envisager encore ce qui va être après un diplôme que l'on n'a pas eu, mais au niveau du travail je pense que cela va me plaire. Parce que cela touche beaucoup de choses ; du moins l'image que j'en ai, on aura différentes missions, on ne fera pas toujours la même chose, on sera dans des contextes différents selon les missions, on va être amenés à travailler avec des personnes de différents profils (par exemple avec des architectes, des élus…). C'est vraiment un aspect qui me plait.

Avez-vous le sentiment que votre formation a joué un rôle important dans la construction de votre personne, de votre identité ?

Je ne sais pas. Après, je viens seulement de commencer ma formation en urbanisme.

Quelle serait votre formation idéale ?

Je n'ai fait que quelques mois à la fac, donc je ne sais pas trop.

Cinquième entretien, janvier 2016, Violette

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?

Bac ES
2 ans prépa littéraire
Entrée à l'IUL en L3

Je ne pourrais pas dire exactement quand cela m'est venu, mais j'ai toujours été un peu sensible aux problématiques de la ville et je pense que c'est – ça fait un peu cliché – parce que je viens d'une banlieue parisienne, une ville assez clivée. Il y avait deux villes : la ville pavillonnaire, accessible, près de la station de RER, etc., et puis la ville en haut de la colline avec les logements sociaux, la ZEP, tout ça. Et c'était très très clair qu'il y avait une partie de la ville dans laquelle on n'allait pas – moi j'habitais dans la ville pavillonnaire. Cela m'a marqué assez jeune et quand je suis arrivée en prépa l'un de nos premiers cours de géographie a porté sur la ville : cela m'a interpelé car j'ai pu mettre des mots sur des choses que j'ai vu tout petite. Je n'ai pas toute suite voulu faire de l'urbanisme, car j'étais dans l'élan mais lorsqu'il a fallu que je me pose la question de ce que j'avais envie de faire cela m'est tout de suite venu à l'esprit.

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?

Je vais faire un semestre à Milan l'année prochaine, à l'Ecole polytechnique. Je me dis que c'est l'occasion de quitter ma zone de confort pour aller voir un coté un peu plus pratique : comment on dessine un bâtiment, comme les bâtiments s'agencent entre eux, etc. ? C'est important d'avoir des bases un peu plus techniques, que je n'ai pas là, juste pour découvrir d'autres savoirs… mais c'est vrai que les savoirs réflexifs je ne les ai pas encore, donc j'ai envie de tout faire… [rires]

Quel est votre ressenti vos-à-vis de votre formation ?

Cette année, c'est ce qu'on nous a dit, cen'est pas l'année la plus stimulante car c'est ce que l'on appelle une année de « remise à niveau », car nous venons d'horizons très différents. Du coup nous avons des cours très théoriques. Mais j'aime bien baigner dans cette ambiance là car c'est vraiment ce que je veux faire. Et plus cela avance, plus je me rends compte que c'est ce que je veux faire. Et même si ce ne sont pas les cours les plus stimulants, je sais que cela sera un métier stimulant.

Qu'attendez vous de votre formation ?
En termes de formation, je ne m'attendais à rien. D'une part car je n'étais jamais allée à la fac. Ensuite, car l'urbanisme est un milieu qui est complètement nouveau donc je n'ai rien plaqué en arrivant.

Et avant de choisir une formation universitaire en urbanisme, est-ce que vous aviez des attentes précises ?
J'attends de ma formation l'apprentissage des outils techniques pour être efficace, et aussi réflexifs car je sais très bien qu'on va se remettre en question constamment, alors si je pourrais avoir des bases solides à ce niveau là, c'est-à-dire être déjà capable de me remettre toujours en question. Il y a aussi quelque chose que j'attends c'est de travailler en équipe, enfin d'être efficace en équipe car je sais qu'après la prépa qui était très personnelle, on travaillait chacun dans notre coin, j'avais du mal à travailler avec les autres, cela ne s'est jamais mal passé mais je sentais que cela pourrait être mieux. Lâcher du leste et faire confiance aux autres, ce n'est pas toujours facile.

Comment vous représentez-vous votre avenir ?
C'est un peu compliqué car j'avais beaucoup d'idéaux et d'idées toutes faites quand je suis arrivée et j'ai eu l'idée de faire de l'urbanisme, que je suis en train de déconstruire car je me rends compte que la réalité n'est pas aussi simple que cela. Je pense que dans ces questions là il est essentiel d'intégrer les habitants, on ne peut pas leur imposer quelque chose : il faut que cela se fasse plus en collaboration. Je pense que ce serait donc plus un rôle d'intégrateur, de médiateur entre les instances publiques qui ont la capacité de faire des choses, et les habitants qui des envies et doivent être acteurs du changement pour qu'ils le vivent.
J'avais des idéaux sur ce qu'il fallait faire parce que quand on n'est pas dans un milieu spécialisé (en urbanisme, en politique de la ville), on ne se rend pas forcément compte de tout ce que peut impliquer par exemple de détruire un immeuble ou détruire de grandes barres. Ben oui, c'est vecteur de problème, mais il y a quand même des gens qui habitent là-bas. Dans l'idée c'est quelque chose qui est simple à réaliser, mais je n'avais réagi que cela signifiait tout casser alors qu'il y a de la vie derrière. Du coup, il faut changer la posture que l'on a par rapport à cela, car ce n'est pas possible de continuer comme cela en tout cassant…
J'aimerais un métier utile... [Pause] On est toujours utile, qu'importe le métier que l'on fait. mais moi j'ai besoin de savoir que je suis utile et de voir ce que j'ai fait concrètement : que là j'ai aidé des gens ou plutôt j'ai permis à des gens de vivre mieux, que cette partie là de la ville va mieux grâce à moi… C'est un peu idéaliste… [rires]

Comment vous représentez-vous la période après votre formation ?
Je suis d'un naturel inquiet… [rires] Disons que je ne suis pas inquiète car me plait, mais après comme je ne suis pas encore sûre dans quelle voie je vais aller… J'irais bien travailler dans le secteur de l'habitat, c'est un secteur qui m'intéresse pas mal. Je pense que j'aimerais bien travailler dans des alternatives qui tentent de faire de l'urbanisme autrement, en appliquant plus les habitants ou en intégrant des problématiques un peu nouvelles…

Quelle serait votre formation idéale ?
J'aimerais bien que des fois cela soit plus intense, que l'on fasse de gros projets qui nous impliquent plus… Là je fais partie d'Urbaculture et c'est génial car c'est très stimulant d'avoir un vrai projet auquel on s'accroche, que l'on fait avancer et que l'on voit avancer. J'aimerais que l'on soit impliqués dans des projets sur le temps long. Sentir qu'il y a des choses qui sont possibles, que l'on peut être étudiant et agir, que nos propositions seront entendues... C'est peut-être simplement se dire que notre action peut avoir un sens et que l'on peut servir à quelque chose.

Sixième entretien, janvier 2016, Eva

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?
Bac L
½ semestre de géographie à Strasbourg et ½ semestre de sociologie à Strasbourg
Licence 1 de géographie et droit à l'Université Lyon 3
Licence 2 de géographie à l'Université Lyon 3
Licence 3 à l'IUL

J'ai suivi des cours d'histoire de l'art au lycée et c'est ainsi que j'ai fait la découverte de l'urbanisme, car le programme portait sur les villes. On a énormément étudié la question urbaine d'un point de vue artistique, architectural. J'ai eu des cours d'histoire urbaine et une introduction à l'urbanisme. Cela m'a beaucoup plu et j'ai donc voulu aller en géographie, à Strasbourg. Sauf que la fac de géographie de Strasbourg est très scientifique (géomorphologie, SIG…) et les cours sur la ville n'auraient débuté qu'en troisième année. J'ai débuté la première année puis j'ai arrêté et continué en sociologie pour faire quelque chose que je n'avais jamais fait en attendant. J'ai fait un semestre puis je suis partie et j'ai travaillé pendant 6 mois. J'avais déjà pour projet de venir à Lyon en géographie, car cela me plaisait beaucoup plus car il y avait beaucoup plus de choses.

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?
Maintenant que je suis ici, je suis contente. [rires] Je sais que j'ai certains de mes camarades qui sont plus mitigés, on va dire, car ils viennent de disciplines plus différentes, ils avaient des rythmes de travail différents. Or, en L3 on n'a pas beaucoup d'heures et ce sont des cours de « base », assez théoriques, pour que tout le monde soit sur le même pied d'égalité, je pense, selon les parcours. Moi, je respire car je me suis pas mal mis la pression pour être ici et maintenant que j'y suis, je respire… Je pense que la troisième année sert d'abord à mettre les gens à égalité. On est arrivé de filières différentes, même s'il y en a pas mal qui viennent de géographie. Après nos camarades qui viennent de prépa, on a dû leur apprendre à se servir de certains logiciels et j'ai trouvé cela intéressant !
Comme on a beaucoup de temps, je vais à beaucoup plus de conférences et je me suis engagée dans le BDE. Je ne suis pas forcément engagée dans des associations, mais je vais aider à droite, à gauche… et puis je suis allée à Paris à la remise du grand prix d'urbanisme car j'ai des contacts. Ce sont des petites choses comme cela pour participer.

Quel est votre ressenti vos-à-vis de votre formation ?

J'ai des cours sur la ville et sur plusieurs aspects, après je m'attendais à un peu plus de cours pratiques… On a eu quelques cours en ateliers, en fait on en a eu un… C'est vrai que je m'attendais plus à des formats de ce type… Pour moi les cours théoriques sont des choses que l'on doit avoir, et certains profs ont même fait des efforts pour ne pas faire l'examen papier. On a eu un débat à partir de fiches de lecture, un partenariat avec un musée d'histoire urbaine.

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?
Je vais à Milan au semestre prochain. C'est l'école polytechnique qui est assez accès architecture et design. Les cours d'aménagement réunissent beaucoup de disciplines et nous allons beaucoup travailler en ateliers sur de la conception de projet. Et nous parlerons tous anglais au sein de l'école, c'est une occasion pour moi.
Ensuite, je ferai le master « Urbanisme et aménagement » sans doute avec un parcours orienté Conception, car j'aime le côté concret de la conception. Il y a ceux qui pensent la ville, mais moi je préfère être dans l'action… Je crois que j'ai besoin d'appliquer…

Appliquer quoi ?
Bonne question… [rires] L'université n'est pas ce qu'il y a de plus professionnalisant… appliquer des savoir-faire que j'apprendrai peut-être plus en entreprise. Ici j'apprends peut-être des outils, mais la mise en application d'une certaine mesure n'est pas faite… J'ai fait beaucoup de théorique dans mes études et finalement assez peu d'application. Après justement, je me renseigne sur les programmes de Master et certains disent se concentrer plus sur cette application. Peut-être que s'il y avait eu vraiment un BTS ou IUT qui avait fait de l'urbanisme en tant que tel (j'ai des camarades dans ma classe qui ont fait un IUT en « gestion urbaine » et cela s'en rapproche), peut-être que je l'aurais fait… S'il y avait eu une formation plus professionnalisante, plus technique, peut-être que je l'aurais faite. Mais sur le coup, je ne voyais pas trop alors je suis allée en géo en me disant que c'était la meilleure voie pour moi, d'autant que mon dossier était compliqué… Cela m'a beaucoup débloqué de ne pas toujours avoir une administration et des professeurs derrière moi, de ne pas devoir justifier constamment mes absences, contrairement au lycée. A la fac, je sais que c'est moi qui dois me pousser à aller en cours et que personne ne le fera. J'ai beaucoup gagné en autonomie.
Cette année était très théorique, il faut bien apprendre de quoi on parle : des SCoT, des PLU, etc. mais cela ne m'a jamais découragé. J'ai des profs qui mêlaient des cours sur la ville à l'environnement, c'était un peu plus intéressant. L'environnement est quelque chose qui, pour moi, est très lié à l'urbanisme et c'est aussi ce qui m'a poussé dans cette formation là car c'est quelque chose auquel je suis assez sensible… sans parler des utopies ou de rendre les villes toutes vertes. Habiter en ville et rendre les choses agréables, c'est quelque chose auquel je veux participer : que la ville ne soit plus vue comme un lieu pollué où on ne se sent pas bien, voilà… D'un côté, oui, je subis les désagréments de la ville, des choses que je n'aime pas, c'est-à-dire la pollution (depuis que je vis ici je la sens beaucoup alors qu'à Strasbourg, on la vit moins), de même le métro tous les jours ce n'est pas très agréable… en même temps, je suis une vraie citadine et j'ai besoin qu'il y ait des gens autour, de la vie, tout en pouvant faire des choses différentes dans la banlieue autour…

Qu'est-ce que c'est, selon vous, une « ville agréable » ?
Une ville plus agréable c'est une ville avec plus d'espaces ouverts, même si c'est un peu compliqué dans nos villes car on ne va pas tout détruire et il ne faut pas, mais au moins plus d'espaces publics. en fait j'ai découvert cela ici en comparaison avec Strasbourg : c'est quelque chose qui m'a fait plaisir à voir. Ici il y a des espaces publics qui sont un peu plus pensés pour les gens, alors qu'à Strasbourg – oui, c'est une petite ville, on se déplace tous à vélos - ils ont restreint tous les espaces publics, je l'ai vu en étant jeune et en sortant notamment la nuit. On ne pouvait plus s'installer sur les quais - alors qu'ici on peut sur les berges du Rhône ; ils ont fermé certains accès ; les places publiques quand elles sont repensées ont une chaise ici, une chaise là pour éviter les

regroupements… Ce sont des petites choses, même en matière de mobilier urbain qui rendent une ville agréable…
[Pause] J'aimerais que dans les villes on fasse des espaces pour que les gens puissent se regrouper. Je sais que cela induit des désagréments car les usages et les attentes ne sont pas les mêmes, par exemple le jour et la nuit. Mais pour moi la ville est une sorte de grande communauté ; nous sommes tous très individualistes dans notre quotidien et ce serait bien d'avoir des espaces pour se réunir : moi j'habite près des quais du Rhône et en été quand il fait beau tout le monde vient, se réunit, apporte son repas et partage. C'est agréable et permet de rendre la ville plus agréable à vivre, ne pas la réduire à un lieu où il y a du travail et il faut rentrer chez soi le soir.

Qu'attendez vous de votre formation ?

Mes études de géo, même si j'ai appris des choses dont je me servirai jamais, ont été vraiment enrichissantes. Car c'est une discipline qui mêle vraiment des points de vue différents si l'on peut dire, avec de la géographie physique et plus « humaine ». Je ne me suis vraiment pas ennuyée.
En ce qui concerne l'urbanisme, j'aimerais acquérir une culture de l'urbanisme, d'un côté la plus large possible car je m'intéresse à tout, d'un côté technique même si je constate que j'ai acquis la technique seule pour l'instant par mes travaux.

Comment vous représentez-vous votre avenir ?

Je me suis projetée dans la discipline plus que dans le métier, car je n'avais pas vraiment d'idées précises sur le métier, car c'est une voie qui ouvre à pas mal de possibilités, de métiers assez différent… Ce n'est pas comme faire des études de droit pour devenir avocat. Cela me plaisait aussi de me dire que voilà je n'étais pas enfermée dans quelque chose et j'avais encore la possibilité de choisir… L'urbanisme, c'est un métier sans en être vraiment un. C'est un métier qui mêle différentes disciplines dans une seule chose. J'aime bien toucher à tout et en plus je me sens utile de le faire : ce ne sont pas des études totalement abstraites, car j'ai besoin d'avoir quelque chose d'assez concret et en même temps cela allie des disciplines que j'aime (la géographie, la sociologie un peu moins…), de la théorie mais aussi de la pratique, de la politique et de l'architecture… C'est vraiment quelque chose sur lequel j'ai pu me projeter. J'aime bien la vision globale de l'urbaniste qui se fait à l'échelle de la ville ou même d'un quartier, mais pas d'un bâtiment.
[Pause] J'ai par contre du mal à me projeter dans le lien avec les collègues et les autres métiers. En effet, beaucoup de gens qui font de l'urbanisme viennent de grands corps d'Etat, ce sont des ingénieurs ; c'est un peu l'élite et il faut écouter l'élite car l'élite a toujours raison… en France d'une manière générale, on écoute beaucoup nos élus et nos ingénieurs. On a une façon de penser très particulière et ne pense pas que l'on peu penser autrement… On reste beaucoup dans le scéma un problème / une solution. Parfois j'ai l'impression qu'ils se disent « voilà, il y a un problème, on va faire cela et ça va marcher », sauf qu'ils oublient que l'humain ne réagit pas de façon aussi logique et pragmatique qu'ils le pensent et donc cela ne fonctionne pas toujours… il y a des projets qui échouent parce qu'ils n'ont pas de sens. Il y a une croyance dans la maitrise scientifique et technique, comme si cela ne devait pas être remis en question, alors que par ailleurs la démocratie participative essaie de faire un peu participer les gens, retenir leurs attentions déjà et leurs avis surtout… Ne pas se dire, je vais construire cela là et puis de toute façon cela va marcher…
Je n'ai pas très envie de rentrer dans les querelles architectes/urbanistes/ingénieurs ; je n'irais pas me quereller avec quelqu'un qui n'a pas la même formation que la mienne, après je ne sais pas sur le terrain comment cela se passe. Je ne sais pas, j'ai l'esprit ouvert ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Je préférerais parler avec ces gens et tirer des enseignements de leurs formations à eux, plutôt que de m'enfermer dans ce que je sais faire et entrer en confrontation avec eux… En urbanisme, on reconnait que l'on a besoin de tous ces gens (architecte, ingénieur…), mais à l'inverse j'ai l'impression que eux ne reconnaissent pas qu'ils ont besoin de nous… Je pense que c'est lié à une différence entre « une pensée école » et une « pensée université ».
Je ne suis pas très quelqu'un de confiant dans la vie, mais je me dis que je m'insérerais toujours car j'ai envie de travailler. [rires] J'aimerais bien trouver du boulot dans le coin, je ne me vois pas retourner à Strasbourg… Je préférerais aussi travailler dans le privé plutôt que dans le public ; j'ai peur un peu du service public. Je voudrais plus travailler sur des projets certes qui impliquent des collectivités. Je ne voudrais pas travailler longtemps sur une mission et savoir que tout s'écroule à cause d'une élection. Finalement le privé travaille aussi en collaboration avec le public.

Avez-vous le sentiment que votre formation a joué un rôle important dans la construction de votre personne, de votre identité ?

A l'université j'ai beaucoup appris à me débrouiller seule et je trouve dommage que l'on ne valorise pas assez l'autonomie des étudiants universitaires une fois arrivés sur le marché de l'emploi. En France l'université est très dénigrée, sauf pour l'université de droit et de médecine qui sont un peu à part. C'est dommage car c'est un fonctionnement qui m'a beaucoup appris.

Quelle serait votre formation idéale ?

La pluridisciplinarité des formations est selon moi une bonne idée dans la mesure où – je sais que cela se fait un peu ici avec des cours avec Sciences Po, l'école d'archi ou l'ENTPE – il serait bien de ne pas rester enfermé dans sa matière et partager avec d'autres formations qui portent aussi sur l'urbain afin de lancer des discussions. Parce que l'urbanisme je vois cela actuellement comme un milieu assez compartimenté selon les formations justement. Je trouve dommage qu'il n'ya ait pas plus de discussion et de connexion, et je pense que cela nuit parfois à l'élaboration des villes et aux manières de les penser… Il y a des tensions entre les domaines de formation : les ingénieurs, les architectes, les politiciens qui gèrent le côté administratif et politique… C'est vrai que même en en parlant avec qqn qui n'y connait rien du tout ou avec un architecte, j'ai déjà connu des remarques du style « Ah, mais les urbanistes vous ne servez à rien… ». j'ai déjà rencontré des professionnels qui nous disent : « Tu sais, quand tu sors de ta formation ce sont les architectes qui prennent ton boulot alors que ce n'est pas un boulot d'architecte… ». Je trouve dommage d'avoir des visions différentes et de ne pas réussir à les faire se rencontrer. Il faudrait faire des formations qui mêlent les différents domaines – même si je sais qu'en tant qu'universitaire je ne ferai jamais un travail d'ingénieur car je n'en ai pas les capacités – par exemple avec des ateliers qui mêlent des personnes qui viennent de formations différentes… Ne faire cela qu'une fois, même si c'est compliqué à organiser.

Septième entretien, janvier 2016, Viana

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?

Bac S
L1 et L2 de géographie à l'Université Lyon 2
Licence 3 IUL

J'ai fait de la géo pour faire de l'urbanisme. Je voulais faire de l'urbanisme depuis longtemps. J'ai connu l'urbanisme un peu par hasard, de gens qui m'ont parlé de ce métier de planifier la ville, ce qui m'a semblé intéressant. Je n'ai pas trop de souvenir du déclic, de la manière dont cela m'est venu. J'ai commencé avec le stage de 3ème dans la Mairie du coin… cela fait un bon moment. Progressivement je me suis intéressée à la question au lycée – même si ce n'est pas « par » les cours car au lycée on ne voit pas cela dans les cours. C'est vraiment au cours de discussions sur les enjeux de l'aménagement. Je me situe tout d'abord du point de vue de l'écologie, car c'est par là que je me suis vraiment intéressée à l'aménagement des villes, à cette possibilité de mieux gérer les villes déjà écologiquement. Et dans un second lieu, j'aime bien organiser, j'aime bien planifier, j'aime bien les cartes… [rires]

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?

La première année, c'est une année de remise à niveau, au sens d'uniformisation du niveau et des connaissances de toute notre promo avec des gens qui viennent d'endroits divers et variés. Uniformisation, je ne sais pas si le mot est intelligent : le but n'est pas de nous noyer et de nous dissoudre les uns dans les autres, moi je le vis plutôt comme celui de s'assurer que nous avons tous le même socle avec les apports que nous avons eu les années précédentes afin de comprendre ce qui se passe ensuite en Master.

En L3, c'est très théorique. Moi cela me plait beaucoup, ce n'est pas la question, j'aime bien voir tous ces principes, les approches différentes et la vision politique qui a derrière. Mais du côté de la professionnalité, je ne me sens pas du tout plongé dedans… Du coup je ne peux pas encore dire ce que c'est que l'aménagement concrètement, même si cela commence à prendre forme. Je sais que si avant j'aurais bien aimé être derrière une carte, avec des plans et imaginer quelque chose, depuis un stage que j'ai fait entre la L2 et la L3 à l'OpenLab (cabinet d'études d'urba qui se veut participatif) la question de la participation m'a beaucoup touché et là j'ai fait eu un vrai déclic : et si au lieu d'être toute seule derrière mon bureau, je ne voulais pas plutôt avoir un rôle de « médiateur » plutôt que de « technicien » ? Si je reprends les jolis mots que j'avais en cours cette année. [rires] Avec ce stage, j'ai vraiment vu l'urbanisme d'un autre point de vue : on le fait « pour » les habitants, mais est-ce que ce ne serait pas plus intéressant de le faire « avec » eux et de leur faire faire « à » eux ? Cela a été pour moi un nouveau point de vue que l'on aborde très très peu en cours, même si je sens que cela commence : les profs nous rajoutent une petite nuance qui n'est pas forcément dans leurs cours, qui n'est pas dans le cours classique. La participation des habitants, leur prise en compte, c'est une dimension qui prend de l'importance quand on parle des pratiques, cela s'ajoute au reste. Je n'ai pas 40 ans d'expériences, mais j'ai plus l'impression que ce sont plus des pratiques parallèles qu'entremêlées… Cela vient se juxtaposer au reste plus que cela ne se greffe. Ce n'est pas au fondement des cours ; c'est vrai que j'aurais aimé que cela soit quelque chose qui soit plus étudié en cours, que l'on nous sensibilise plus à ne pas se limiter aux procédés et outils administratifs pour s'ouvrir à la communication avec les habitants et la participation. Je ne me rends pas du tout comment on pourrait nous l'enseigner car je ne sais pas vraiment ce qui existe hormis ce que je connais par tâtonnement personnel…

Quel est votre ressenti vos-à-vis de votre formation ?

Peut-être que le côté réflexif et critique sur la ville telle qu'elle est, sur les problèmes qu'elle pose, on en parle très très peu – après je ne sais pas si ce sera enseigné en Master. Pour prendre un exemple assez actuel : le sexisme dans la rue et le harcèlement dans la rue ne sont jamais abordés, alors que nous serons dans les premiers à pouvoir agir sur cette thématique, à penser des solutions ou des modifications. Je trouve dommage que l'on nous sensibilise pas dès le début de notre formation en urbanisme à ces enjeux actuels de la ville, car cela fait un peu de nous des gens qui prennent des bases fondamentales sans les remettre en question… On nous explique pourquoi la ville est comme cela, sans nous demander « est-ce que vous pensez que c'est bien, que c'est mal ? que'est-ce que vous en pensez ? ». La dimension de modèle qu'exprime la ville ne nous est pas signalée. Par exemple lors d'un cours de ce semestre sur le développement économique : même si on a eu une petite mise en garde, un point critique au début du premier cours genre « Je vais vous présenter les théories de développement économique et les méthodes qui sont mises en place pour rendre une ville attractive économiquement, mais cela peut être remis en question et ce n'est pas le seul développement qui se produit », le reste du semestre on a eu 9-10 cours dédiés à comment rendre une ville attractive, sans se demander si c'est important de rendre une ville attractive, qu'elle grandisse et croisse indéfiniment, sans imaginer d'autres modèles. Et je trouve cela dommage, sans que ce soit une mauvaise intention, je ne dis pas du tout cela : on nous présente comment cela fonctionne sans voir pourquoi ce modèle de la ville croissante… On nous dit comment faire pour rendre une ville attractive en partant d'un postulat qui n'est pas dit, qui est sous-entendu sans que cela explicité, qui est : il faut que la ville soit attractive, qu'elle attire des emplois et des entreprises, qu'elle soit compétitive. Et cela me pose problème ! Cela me dérange que ce soit le postulat de départ parce que c'est une idéologie et ce n'est pas absolu (on pourrait imaginer d'autres manières de faire) d'une part, parce que c'est sous-entendu et ce n'est pas exprimé d'autre part. On pourrait imaginer un cours qui présente les politiques pour qu'une ville soit attractive : là ce serait conscientisé alors que ce n'est pas conscientisé actuellement ce qui est, pour moi, beaucoup plus pernicieux. On ne réfléchit même pas, alors que si on nous pose ces précisions on se dit « Ah là, c'est dans ce cadre-là, mais peut-être qu'il y a d'autres cadres… », mais là on ne nous précise même pas que c'est un cadre : c'est comme ça et pas autrement… Enfin, c'est comme cela que je le ressens, je suis très sensible à cette dimension « et si on faisait autrement » ; après je n'en ai pas débattu longuement avec mes camarades, donc peut-être que nous sommes plein à le ressentir comme cela ou à l'inverse peut-être que je suis la seule à ne pas avoir compris que c'était un mode qui est général donc sur lequel on a cours. Je ne sais pas comment seront les cours les autres années, mais pour moi il faut qu'il y ait une partie de critique et de présentation des autres modèles. La contextualisation est pour moi très importante…

Pour moi l'économie au sein d'une ville est ce qu'il y a de plus idéologique - même si tout la construction d'une ville est idéologique -, c'est ce qu'il y a de plus criant avec des objectifs affichés et clairs, donc faciles à voir. Du coup, c'est vrai que c'est dans ce cours là où c'est le plus facile à voir et je me suis moins posé la question dans les autres cours, mais effectivement quand on nous présente les outils de la planification, on ne nous dit pas forcément que c'est dans telle visée ou telle visée idéologique même si ce sont des outils qui découlent d'une manière de faire et d'une société technique. C'est moins choquant, mais peut-être que cela ne devrait pas…

Quelle place devrait prendre cette perspective critique dans les enseignements ?

Si on la reprend au début de chaque cours, c'est appliqué à chaque thématique ; mais si on a un cours dédié, cela prend une importance plus grande et on est obligé d'y réfléchir : ce n'est pas une partie du cours que l'on peut mettre de côté… Cela la visibilise, mais elle devient beaucoup plus générale, donc les questions et les réponses que l'on se fait sont plus générales ; mais cela nous apprend à nous poser des questions. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de gens qui aiment l'urbanisme et les formations en urbanisme car c'est quelque chose de concret et de pratique, du coup ils ne s'intéressent pas forcément à cela spontanément ; avoir un cours dédié, cela la rendrait beaucoup plus visible et importante qu'une simple partie critique d'un cours…

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?

Je pars 6 mois en Colombie en échange. C'était important pour moi de faire un semestre à l'étranger.

Qu'attendez vous de votre formation ?

On ne fait pas des études pour avoir un métier, mais des études pour avoir un bagage. Je n'ai pas envisagé une carrière professionnelle où j'entre dans une boite et j'en ressors 40 ans plus tard à peu près au même poste en ayant un peu évolué…. Spontanément, j'imagine plus une carrière en petits sauts de puce, du coup je n'attends pas forcément de ma formation que ce soit une recette de cuisine pour avoir un emploi. Après être dans un institut d'urbanisme, cela nous amène à avoir une formation peut-être un peu plus professionnalisante qu'un master en sciences politiques…

Et contrairement à mon discours sur la formation doit être un bagage et pas une recette de cuisine pour avoir un emploi, j'avais à l'origine une idée assez précise de ce que je voulais faire, donc je m'étais dit « quitte à avoir une idée précise, autant en profiter ». Pour le coup, dans mon cas, ce n'est pas plus mal d'avoir une formation professionnalisante, même si plus j'avance et moins je sais ce que je veux faire « dans » l'urbanisme donc je suis

assez contente que ma formation soit large… Ce que j'attends donc de ma formation aujourd'hui c'est d'avoir un bagage pour évoluer dans les différents secteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, c'est-à-dire savoir prendre plusieurs points de vue et plusieurs rôles dans les processus de création de l'urbain.

Comment vous représentez-vous votre avenir ?

Je me vois plutôt proposer un urbanisme alternatif. Je suis membre d'une association d'urbanisme tactique « Creative Roots » : c'est une association qui a été créée au Danemark par une étudiante en urbanisme pour faire ce qu'elle appelle de l'uranisme tactique. L'idée est de mener de petites actions ponctuelles pour rendre aux habitants l'utilisation de l'espace publics, qu'ils prennent et reprennent l'habitude d'utiliser ces espaces. L'objectif est de réapprendre la culture de l'espace public et c'est dans ce sens là que c'est tactique : ce sont de petites actions qui ont un effet boule de neige. J'y ai adhéré il y a un an, j'ai connu au travers de l'Openlab à Bron avant mon stage. C'est très intéressant car il y a de nombreux petits projets. Nous avons fait plein d'explorations urbaines, ce qui nécessite de trouver des intervenants, un thème, un lieu (un quartier), un itinéraire… Il y a aussi à la fin de chaque exploration un côté de création manuelle d'un objet lié à l'urbain, suite à ce qui a été dit et réfléchi : ce sont des productions très intéressantes qui nous font rencontrer des professionnels, des associations… Ces habitudes là de croisement des regards et de leurs diversités me font penser que j'aimerais travailler en « montant », en rencontrant les habitants et ceux qui vont utiliser les outils que l'on met en place, plutôt que de leur imposer nos points de vue.
Même si nous avons la formation et ce prétendu statut d'expert pour celui qui travaille dessus, on conserve ce double point de vue de celui qui a étudié la théorie et de celui qui la vit au quotidien. Nous aussi, on habite… C'est sûr que à force de tourner autour de ces questions là, on pense à travers nos prismes d'habitués à penser ces questions là, mais quand on rencontre des gens qui nous parlent de vélo, de roller et de déplacements actifs, on se met en mode « Ah oui, moi je me déplace plutôt à pied, ou en vélo, etc. » et on ne se dit pas « J'ai étudié qu'il ne faut plus prendre le vélo ». On a une double d'habitant et de praticien (pas encore, mais dans l'absolu).

Avez-vous le sentiment que votre formation a joué un rôle important dans la construction de votre personne, de votre identité ?

C'est très communautaire de faire une formation spécialisée - nous on fait des blagues d'urbanisme, dans une formation de compta ils font es blagues de compatbilité – du coup cela influe sur notre identité et notre manière d'être. Je me considère comme géographe-urba, car la géographie aussi me définit ; je me sens concernée quand on parle des géographes, je me sens concernée quand on parle des urbanistes…

Quelle serait votre formation idéale ?

Arf, je n'ai pas trop d'idée.

Huitième entretien, janvier 2016, Elodie

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?

Bac ES
Prépa littéraire
Entrée à l'IUL en L3

Ma prof de géo en prépa était une enseignante de l'IUL et elle m'en a parlé : comme je ne savais toujours pas quoi faire, je me suis dit « pourquoi pas ». Cela avait l'air sympa, cela donnait l'impression un peu d'être une école : en petit groupe, pas à la fac. Je connais des gens qui sont dans ce domaine et puis voilà.

Dans le domaine de l'urbanisme ?

Ma cousine est archi' et je trouvais cela intéressant. Mais je n'avais pas du tout les capacités artistiques ou créatives, donc ce n'était pas possible. Et la géo' me plaisait bien. Après, je n'ai pas de passion ou de vocation, un peu tout m'intéresse, mais de manière assez inéquitable. Cela me semblait assez pluridisciplinaire : cela touche un peu à de la géo, de la socio, de l'histoire... Je me suis dit que je m'ennuierai moins en faisant ça qu'autre chose : c'est assez triste à dire, mais bon. Egalement, j'ai une copine qui après le bac voulait faire archi mais elle était comme moi, elle ne savait pas dessiner et elle s'est dit « c'est mort », donc elle s'est redirigée vers l'aménagement. C'est surtout par elle que j'ai commencé à connaitre. Notre voisin est directeur de SCOT, donc je voyais ce que c'était. En fait, à partir du moment où j'ai voulu faire urbanisme, je me suis rendue compte que j'ai plein d'urbanistes autour de moi [rires]. Mais je ne le savais pas. par exemple mon oncle, travaille au département de l'Hérault au service urbanisme : « ah, bon, je ne savais pas. » [rires]

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?

Je m'ennuie, enfin cela me plait ce que l'on fait mais je trouve que les cours ne sont pas très intéressants. J'ai l'impression de végéter... Donc je m'ennuie, mais le sujet m'intéresse toujours. Les cours m'ennuient. Bon, il y a des cours comme l'économie c'est dur de rendre cela intéressant. Les PLU, les SCoT, à la rigueur je trouve cela intéressant car c'est utile. J'adore la socio, mais la manière dont on l'a faite ce n'était pas du tout intéressant.
Là, il n'y a pas de temps pour creuser les sujets : on reste toujours, souvent, dans des évidences, donc cela m'ennuie... Moi, j'aime bien les cours, que l'on me raconte, mais je trouve que cela s'arrête trop vite : c'est trop superficiel. J'aime bien les cours, mais là je reste sur ma faim. C'est spécialisé dans rien : je ne peux pas faire autre chose, mais je ne maitrise pas parfaitement quelque chose. C'est un entre deux
En plus, depuis que je suis là, je n'entends parler que Lyon, alors que l'on n'est pas tous amenés à travailler à Lyon. Je trouve cela un peu chauvin. Après je crois que l'on va nous parler d'autres bouts du monde.

Comment expliquez-vous cette déception ?
C'est lié à la représentation que l'on m'a fait de l'IUL un peu, parce qu'on nous présente cela un peu comme une école au milieu de la fac, mais ce n'est pas du tout cela. Ce n'est pas un défaut, mais ce n'est pas normal de le présenter comme quelque chose que ce n'est pas ! Quand on nous présentait l'IUL c'était : c'est des petits effectifs, c'est des cours avec un contrôle continu, il y a plus d'attente qu'à la fac avec un encadrement... Mais c'est la fac. On aurait dû nous le dire au lieu de nous faire miroiter un truc. Moi, on me l'aurait dit, je pense que je serais venue quand même, c'est juste que je m'y serais attendue. C'est la présentation qu'on nous en fait, on nous vend un truc.
La L3 on sent vraiment que c'est l'année de réserve pour une remise à niveau. J'imaginais une année de remise à niveau comme : on vous enseigne les outils et après on passe à autre chose. J'aurais bien aimé des cours d'outils, par exemple numériques, même courts, par niveaux. Les outils de planif', on l'a fait en 4 heures, alors que l'on a toute l'année pour les voir ! et cela tout le monde s'en est plaint : c'était que théorique, on a vu aucun cas d'étude. Quand je vois les cours inutiles que l'on a eu, je me dis : mais pourquoi celui-là on ne l'a pas sur un semestre et on fait des TD ? C'est débile !
Franchement, un cours d'histoire urbaine, c'est intéressant, mais cela ne sert à rien, surtout on en a eu deux car les profs ne se sont pas concertées. Pour une remise à niveaux, je trouve que cela manque de concrets si'ls veulent qu'paèrs on puisse se débrouiller. J'ai l'impression qu'ils nous occupent. Cela reste quand même une formation théorique. J'ai l'impression que l'on fait que des choses inutiles et c'est bien les choses inutiles, mais j'aimerais bien qu'une fois on fasse une chose concrète, pour la vraie vie. [rires] Mais d'une manière générale, c'est très segmenté en France les formations entre théorique et pratique. Et je connais des gens que cela intéresserait : jardinage, couture, plomberie, mécanique, marketing... Je trouve cela dommage.

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?
Je vais partir à Sheffield au premier semestre. J'ai toujours voulu partir, je ne me suis pas posée la question : si on peut partir, je ne vois pas pourquoi ne pas le faire...

Comment vous représentez-vous votre avenir ?
L'urbanisme réglementaire ne me plait pas : rédiger des SCoT, bouh... Je préférerais de l'urbanisme opérationnel. - Dans quelle branche ? - Euh, en fait je ne sais pas. Depuis que je fais de l'urbanisme, on m'a dit cela mène à plein de métiers, mais on ne m'a jamais dit quoi ! En fait, on ne m'a jamais expliqué - même si je commence à cerner - cela veut dire quoi « réglementaire » et « opérationnel ». C'est très flou. Je crois que c'est le défaut de l'orientation générale. Ils veulent vendre leurs trucs, chacun prêche pour sa paroisse, mais du coup ce n'est pas clair. Même sur le site de l'Etudiant... A un moment j'y suis allée, car je ne savais pas ce que j'allais faire comme métier... Cela fait un mois que je me dis « mais au final, je vais faire quoi comme métier ? » et je suis allée fouiller sur les sites.
[Pause] En fait, on verra en arrivant, là où je serai prise, je ferai le métier qu'on me proposera. Ce sera toujours là où on nous proposera du boulot, il ne faut pas se leurrer. Je ne vois pas comment on peut choisir ssans doute les informations, comment on peut faire un choix rationnel. Je pense que l'on devrait inverser. En fait, maintenant on choisit une formation sans savoir ce que l'on va faire au bout. J'aimerais bien que ce soit clair, que l'on nous présente au debout ce que l'on pourrait faire, ce qui existe : urbaniste, en fait, ce n'est pas un métier, cela recouvre beaucoup de réalités... Urbaniste, oui, d'accord et après ?
Si j'en ai marre, je ferai autre chose. Je me lasse très vite. Ce que j'aime bien en urbanisme, c'est qu'il y a moyen de bouger au sein des structures, en fonction des postes que l'on demande on va faire des choses différentes, avoir des approches différentes, voir des choses vraiment différentes. Cela me fait moins peur déjà que choisir quelque chose que je fais toute ma vie : ma mère est enseignante, l'horreur, d'ailleurs elle en a marre... Maintenant, je crois que l'on ne fait pas le même métier toute sa vie, de moins en moins, surtout si l'on bosse jusque 65 ans [rires].

Quelle serait votre formation idéale ?
Je ne sais pas ce que j'attends d'une formation... Globalement, que ce soit enrichissant. Là, je dirais des outils car j'ai l'impression que cela fait défaut ici. Ce que j'attends d'une formation c'est de nous permettre de faire bien

les choses qui nous seront demandées ensuite. C'est nous permettre de faire des choses qui correspondent à mes principes, qui sont importantes pour moi. Faire des choses qui sont en adéquation avec ce que je pense, c'est important quand même, j'imagine.
Comme je n'ai pas encore fait de stage, je ne suis pas à même de dire ce qui manque. - Le stage c'est important ? - Oui, déjà car j'en ai marre. C'est bien de faire un stage long, mais je pense qu'il faudrait faire plus d'immersions, même très courte. Attendre la fin du M2 pour voir concrètement ce que l'on va faire... C'est quelque chose qui me semble aberrant, c'est d'attendre la fin de mes études pour voir ce que l'on va faire...Je pense qu'il faudrait faire - alors je sais que cela ne va pas plaire à tout le monde - comme en troisième : faire venir des gens qui interviennent et présentent leurs métiers. Cela fait peut-être bébé, mais au final cela ne serait peut-être pas débile. Il y en a que cela ferait peut-être marrer, mais si je leur demande de me décrire tel métier, je suis sûre qu'ils ne sauront pas me dire... Je trouve que ce serait bien, ce serait même nécessaire.
Si, il faudrait des cours sur l'environnement et sur les liens entre urbanisme et politique, car c'est totalement absent de nos formations.

Neuvième entretien, janvier 2016, Manon

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?
Bac ES
L1 histoire / sciences politiques à l'université Lyon 3
L2 droit / sciences politiques à l'université Lyon 3
Entrée à l'IUL en L3

J'ai fait une L1 licence histoire / sciences politiques à Lyon 2 car je trouvais que cela me correspondait bien et car j'avais envie de continuer l'histoire. A la base je voulais faire du journalisme et donc je me suis dit qu'histoire cela correspondait bien et c'était pluridisciplinaire. J'ai a-d-o-r-é. Au fur et à mesure de l'année je me suis dit que le journalisme si je n'en faisais pas ce n'était pas grave. Je ne sais pas comment dire pourquoi je me suis tourné vers l'urbanisme : sans doute parce que je connaissaisais une amie d'enfance, la fille d'amis d'enfance de mes parents, qui avait fait Sciences Po (mais pas à Lyon, à Bordeaux je crois) et qui était en urbanisme maintenant et travaillait à la Métropole de Lille. J'ai discuté avec elle. J'avoue que cela m'a bien plu. Du coup je suis passée en L2 de droit / sciences politiques. Je suis entrée en L3 à l'IUL. A la fin de ma licence, je me suis questionnée : j'ai fait trois années complètement différente ? Non, il y a un lien pour moi - pluridisciplinaires à fond.

Pouvez-vous me parler de votre quotidien durant votre formation ?
La L3 était très théorique, on a vu peu de pratiques urbanistiques.
J'ai fait mon premier semester de M1 à Montréal : c'était totalement différents avec des cours de 10 étudiants sous une forme très recherche. Les cours étaients très participatifs et construits avec les étudiants. Là-bas, ils distinguent études urbaines et urbanisme. Pour le coup, là-bas de l'urbanisme je n'en ai pas fait : pour eux l'urbanisme, c'est la pratique, ce qui forme au métier pour aller travailler à la Métropole ou autre. Les études urbaines seraient la théorie, avec des grands champs comme « habiter la ville ». Ils disaient qu'en France on ne faisait pas de distintion entre les deux même s'il y a de la recherche en urbanisme : on ne dit pas études urbaines. Ils disaient que c'était culturel.

Quel est votre ressenti vos-à-vis de votre formation ?
A la fin de la troisième année de licence, je me suis dit : si je devais travailler, je ne sais pas ce que je ferais. Après c'est logique, c'est la formation qui est comme cela. Je ne dis pas que les cours n'étaient pas intéressants. Du coup, je ne me suis pas vraiment investie dans ce que je faisais. A la fin de la L3, on ne nous a pas aidé à nous orienter : on ne nous a pas dit « ben voilà, en master, il y a cela et cela ; si vous voulez faire ça allez là, sinon allez ailleurs. On ne nous informe pas assez sur les formations qui existent à l'IUL. Je n'ose pas me spécialiser dans quelque chose, car je ne sais pas ce qui me plait.

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?
Je suis assez intéressée par la prospective, c'est un peu de la recherche, mais tu restes dans le concret.

Comment vous représentez-vous votre avenir ?
Je ne sais pas du tout, car à l'IUL on ne nous aide pas à nous orienter ou nous projeter.

Qu'attendez vous de votre formation ?
Déjà d'être à la fac, public, en plus à Lyon 2 : j'ai fait toute ma scolarité dans le privé. je me suis ouverte à une autre culture. Dès la deuxième année, j'ai mûri. Je suis fière de ce que j'ai construit, de mon parcours : même si je suis partie un peu dans otus les sens au début. Là, je me dis que cela fait deux ans de suite que je fais la même

chose. Quand j'ai dit à mon père : papa après le bac je pars et vais à la fac - mais qu'est-ce que tu vas faire ? - Ben de l'histoire et de la science politique. Je crois que cela a été l'apocalypse. Ils m'ont soutenu mais ils ne m'attendaient pas là.

Quelle serait votre formation idéale ?

Je ne sais pas trop. Il faudrait des formats qui impliquent les étudiants, qui les rendent acteurs de leurs formations comme au Québec.

Dixième entretien, janvier 2016, Louis

Pouvez-vous me retracer votre parcours de formation ?

Bac ES
2 ans de prépa littéaire
L3 d'histoire
L3 à l'IGA considérée comme « le drame de ma formation » en raison de difficultés administratives d'une première année d'une nouvelle maquette.

Lorsque j'avais 13 ans, j'ai visité Tokyo pendant deux semaines et demi. Cela a été un choc culturel. Je me suis dit : on ne fait pas les villes de la même manière partout. On ne construit pas aussi haut ici : il n'y a pas de R+ tant, même si à l'péoque je ne connaissais pas ce terme technique. Cette expérience a suscité une question qui m'a toujours turlupinée, celle de la verticalité. Pourquoi on ne construit pas toujours plus haut ? Je suis un gros lecteur de sciences fictions - enfin j'ai été, maintenant je ne le suis plus trop - et on voit que dans les imaginaires des auteurs la ville de sciences fictions monte toujours plus haut, dans les hauteurs toujours plus grises, toujours plus en forid et toujours plus uniformes sur terre. Que ce soit Star Wars, le Cinquième élément, etc., on voit à chaque fois que dans l'imaginaire humain la ville est haute. Alors qu'en fait on ne le fait pas partout : en France, on verticalise moins qu'à New-York par exemple.

Que comptez-vous faire à la fin de cette année universitaire ?

Je ne sais pas tout du panel des formations. Dans tous les cas je reste à Lyon 2 : la question c'est si je reste à l'IUL...

Qu'attendez vous de votre formation ?

L'enjeu c'est d'acquérir des savoir-faire qui nous seront utiles plus tard dans l'exercice de notre métier. Je pense que c'est toujours intéressant quand on apprend quelque chose de savoir pourquoi on fait comme cela et pas autrement. Après, je pense que les gens se font aussi leur avis avec l'expérience et je pense que c'est comme cela aussi qu'évoluent les pratiques : les professionnels échangents leurs avis, les problèmes auxquels ils sont exposés avec leurs outils, et ils les partagent entre auter chose avec des étudiants de fac qui du coup réfléchissent à d'autre manière de mettre en place la chose.

Comment vous représentez-vous votre avenir ?

Je veux contribuer à construire une ville qui tend vers une certaine résilience au long terme, un certain développement économique et territorial durable, fait un bon fil rouge pour la formation : de garder en tête que le but est que les gens finissent par avoir un vivre-ensemble réel. C'est un peu utopique, mais il faut avoir une utopie pour avoir un but. Après la question c'est comment on l'adapte aux moyens de la réalité qui sont à notre dispositition.

Le développement durable, c'est un champ dans lequel je peux me sentir investi, avec des devoirs pour les générations futures ou mêmes présentes. C'est une déontologie de métier après il faut voir si tout le monde a le même sens moral de ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire. La question c'est qu'est-ce que l'on vise : est-ce que l'on vise le bien-être temporel des générations maintenant, est-ce que l'on vise le bien-être un petit peu moins bien, le moyen-être, de toutes les générations qui vont venir et vivre, ou est-ce que l'on ne vise rien du tout simplement son édifice personnel ?

Et ce but, qui le définit ?

C'est l'urbaniste, enfin l'urbaniste a plus un rôle d'expert. C'est l'élu s'il est de bonne foi, ce qui n'est pas vraiment le cas dans le système admistrato-politique français. Si l'élu avait moins d'intérêts carriéristes et financiers, peut-être qu'il serait plus intéressés par ces enjeux de sa fonction et on aurait moins. L'urbaniste il a une réflexion à lui, mais le problème c'est que ce n'est pas lui qui prend la décision. Est-ce qu'il doit participer ? Est-ce qu'il faut être plus inclusifs ou sur des cartels d'experts qui savent mieux faire et qui doivent être un peu plus honnêtes pour viser le bien commun dans une idée un peu platonique de la chose ? En tant qu'être humain,

l'uraniste est sensé avoir quand même un sens critique et une réflexion sur le sens de sa profession. Après je pense que cela dépend de ce qu'il fait car c'est assez large l'urbanisme : un chargé d'études ou chargé de mission n'aura pas, à mon avis, la même réflexion sur ce qu'il fait, ce qu'il essaie de faire et le projet qu'il essaie de porter, qu'un consultant pour un projet qui sera plus impliqué épisodiquement sur différents projets comme un expert qui arrive. C'est une question de responsabilité et de ce que l'on fait dans son métier.
Contrairement aux pays d'Asie où les urbanistes sont adossés aux métiers d'ingénieurs, en France on a le terme mais on n'a pas vraiment de « métier urbaniste » : on a la notion, mais c'est juste un champ de connaissances ou plutôt un champ d'expertises qui s'applique à tout un tas d'activités.

Quelle serait votre formation idéale ?

Une formation qui nous enseigne des instruments d'action en les situant systématiquement dans les finalités politiques de consstruction. Oui, il faut reconnaitre le caractère politique de l'urbanisme.

Annexe Q. Recensement de 33 discours des associations et réseaux « professionnels » de l'urbanisme

	Date	Auteur(s)	Nom du document
1	2015	APEC	"Fiche métier urbaniste", dans : Association pour l'Emploi des Cadres*, Annuaire des métiers*
2	2009	Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois	Fiche K1802 (Catégorie *Développement local*)
3	2012	Pierre Jarlier	*Pour une nouvelle architecture territoriale de l'ingénierie en matière d'urbanisme*,
4	2013	Conseil Européen des Urbanistes	*Charte de l'urbanisme européen*
5	2006	Jean Frébault et Bernard Pouyet	*Renforcer les formations à l'urbanisme et l'aménagement*
6	2006	OPQU (Pennini D., Rousset M)	*Le métier d'urbaniste. Domaines d'activité, fonctions et compétences*
7	2013	CNJU	Livre blanc : *: 9 propositions pour organiser la profession d'urbaniste en France*
8	2010	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	Fiche-métier « Chef de projet foncier, urbanisme et aménagement'
9	2005	UNADEL	*Référentiel de compétences : coeur des métier*
10	2014	CR·DSU	*Participation et initiatives habitantes dans les quartiers : quel renouvellement des démarches ?*
11	2007	FNAU	*Répertoire des métiers des Agences d'urbanisme*
12	2013	La Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'Atelier Technique des Espaces Naturels	*Référentiel des métiers des Parcs naturels régionaux*
13	2012	Réseau rural et périurbain en Ile-de-France	*Les formations supérieures franciliennes en lien avec l'animation et le développement local des territoires. Résultats de leur recensement, de l'analyse de leurs pratiques professionnalisantes et de l'étude sur les caractéristiques du métier d'animateur en Ile-de-France*
14	Ø	Réseau Emploi-environnement	Fiche métier « Urbaniste »
15	Ø	Office national d'information sur les enseignements et les professions	Fiche métier « Urbaniste »
16	Ø	L'Etudiant	Fiche métier « Urbaniste »
17	Ø	Lesmétiers.net	Fiche métier « Urbaniste »
18	2014	Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse	Fiche métier « Urbaniste »
19	Ø	Ouest France Emploi	Fiche métier « Urbaniste »
20	2015	OPQU	*Code de déontologie*
21	2017	CNJU et UT	Communiqué du 21 août 2017 : « Le master urbanisme et aménagement : qualification professionnelle de référence des urbanistes »
22	2004	Bernard Ecrément	*Les agences d'urbanisme. Repères et témoignages*
23	2014	ACAD	Charte de déontologie
24	2015	François Favard	*Lettre ouverte du président du Collectif national des jeunes urbanistes au secrétaire chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche*, 21 septembre 2015.
25	2015	CNJU	*Printemps des urbanistes :* "L'insertion professionnelle des urbanistes : orientations, formations et mise en réseau des diplômés"

26	2015	Bernard Lensel, Emeline Maul et Eric Raimondeau	Revue *urbanisme* : « Pour une stratégie territoriale durable. Plaidoyer de trois « urbanistes des territoires »
27	2013	PFMET	Synthèse des résultats de l'enquête interrégionale (Auvergne, Ile-de-France, Midi Pyrénées, Rhône-Alpes) : « Des liens entre milieux de l'enseignement supérieur et milieux professionnels dans les formations aux métiers du développement local et territorial : pour une adaptation des formations professionnelles »
28	2001	Urbanisme (Revue) et Délégation Interministérielle à la ville	*Répertoire des formations aux métiers de la ville*
29	2004	Alain Meunier	*Gazette des communes :* « Analyse des offres d'emplois parues dans la Gazette des Communes au premier trimestre 2004 »
30	2015	RAMAU	Séminaire exploratoire du programme scientifique 2016 - 2016 : les formations à l'architecture et l'urbanisme
31	2000	Claude Brévan et Paul Picard	Rapport ministériel : *Une nouvelle ambition pour les villes : de nouvelles frontières pour les métiers*
32	2005	ARADEL	*Le référentiel de compétences des professionnels du développement territorial*
33	2013	Belliot M., Chocat B. et Le Fur	Ouvrage introductif au 92ème congrès de l'Association professionnelle de l'eau et des déchets : *Urbanisme et services publics urbains : l'indispensable alliance*